Bibliothèque numérique
medic@

Revue générale de clinique et de thérapeutique - Journal des praticiens - [Annexes]

année 1950 - 64ème année. - Paris : [s.n.], 1950.
Cote : 91405

PARIS biu Santé

Licence ouverte. - Exemplaire numérisé: BIU Santé (Paris)
Adresse permanente : http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?91405x1950xannexes

91405

SOMMAIRE DU Nº 1

Diagnostic et traitement des anémies hypochromes, par *G. Mathé* 1

Mémentos de médecine pratique :
Thérapeutiques nouvelles : De quelques indications chirurgicales dans le traitement des cirrhoses alcooliques (*J.-C. Reymond*) 9

Variété : Astronomie et T. S. F. — II (*L. G.*)..... 5

Intérêts professionnels : Un communiqué du syndicat des chirurgiens des Hôpitaux de Paris; — Un communiqué de l'Association des internes et anciens internes des Hôpitaux; — Assemblée générale de la Confédération des syndicats médicaux français; — Syndicats départementaux ; — Curieux tarifs 6

Informations et nouvelles diverses 10

Nécrologie 15

Actualité : Comme en Russie 18

INFORMATIONS

Hommage au Dr Mathieu-Pierre Weil. — Les collègues les confrères, les amis et les élèves du Dr Mathieu-Pierre Weil désireux de lui montrer leur attachement au moment où il quitte son service de l'Hôpital Saint-Antoine, ont eu l'idée de lui offrir un souvenir en témoignage de leur affection.

Ils ouvrent dans ce but une souscription, et seront reconnaissants à tous ceux qui voudront s'associer à cette manifestation.

Ce souvenir lui sera remis à l'Hôpital Saint-Antoine, au cours d'une réunion amicale dont la date (janvier 1950) sera individuellement annoncée à ceux qui auront bien voulu s'associer à cette manifestation.

Le Comité : A. Baudouin, A. Cavaillon, R. Coliez, Fl. Coste, J. Forestier, F. Françon, L. de Gennes, L. Justin-Besançon, R. Merle d'Aubigné, St. de Sèze, G. Vidal-Naquet, R.-J. Weissenbach.

Prière de bien vouloir adresser les souscriptions (à partir de 1.000 fr.) au trésorier M. G. Masson, 120, boulevard Saint-Germain, Paris-6e (Compte C. C. P. 599).

Création d'un centre de préparation technique des visiteurs médicaux. — La Chambre nationale syndicale des fabricants de produits pharmaceutiques vient de créer, à titre d'essai, le Centre de préparation technique des visiteurs médicaux.

Nous savons tous que, pour les fabricants de produits pharmaceutiques, le meilleur moyen de faire connaître leurs nouvelles spécialités est la visite médicale. *Mais nous savons aussi que trop souvent les visiteurs médicaux nous font perdre un temps précieux, car ils ne connaissent pas toujours très bien leur métier (faute très souvent de ne l'avoir jamais appris).*

En donnant aux visiteurs médicaux, et surtout aux nouveaux candidats visiteurs médicaux, une solide formation professionnelle, il est à espérer que nous pourrons être tenus au courant des nouveautés thérapeutiques sans pour cela être contraints d'écouter avec impatience de longs exposés où la compétence et la concision sont trop souvent absentes.

Pour tous renseignements concernant le Centre de préparation technique des visiteurs médicaux, s'adresser à la Chambre nationale syndicale des fabricants de produits pharmaceutiques, 19, rue Picot, Paris (16e).

VITAMINOTHÉRAPIE ASSOCIÉE ANTIRHUMATISMALE

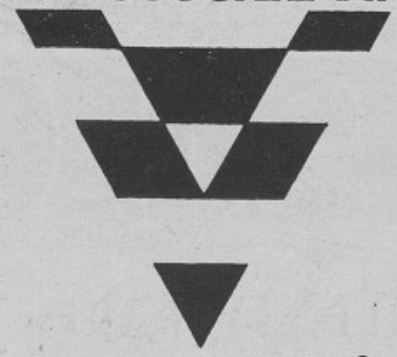

nouvelle forme

THIONAÏODINE

100 milligrammes par injection
intramusculaire ou intraveineuse
en ampoules jumelées de 5 cc. + 2 cc.

LABORATOIRES JACQUES LOGEAIS

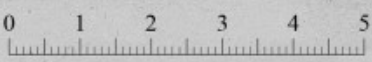

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

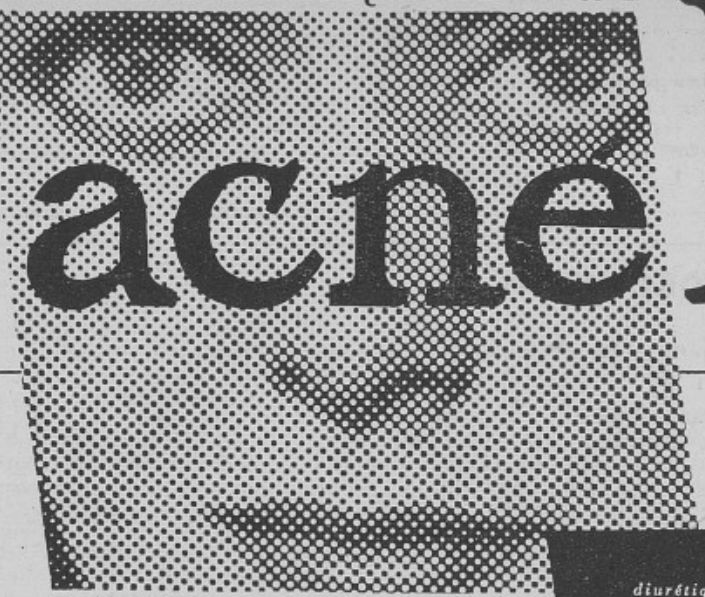

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique : THEOBROMOSE
dermatoses : DERMO-PLASTOL *et* SOLU-PLASTOL
anesthésies : BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL
E. DUMESNIL, O. ✱, DOCTEUR EN PHARMACIE
10, RUE DU PLATRE - PARIS IV[e]

CHOAY

INSULOSAN

Une présentation nouvelle

Une activité complète

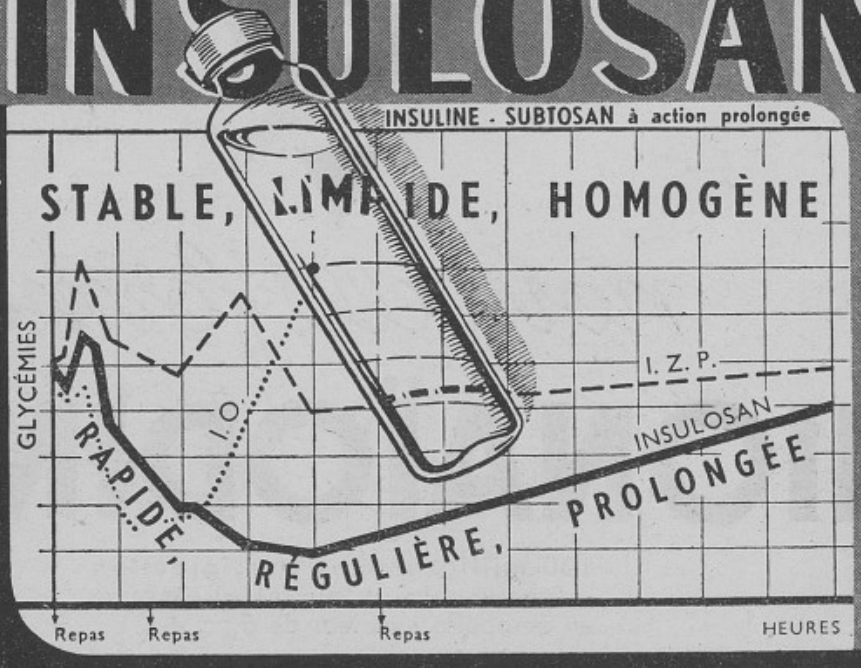

LABORATOIRE CHOAY
48, AVENUE THÉOPHILE-GAUTIER, PARIS 16[e]

EDITIONS PAUL MARTIAL

VARIÉTÉ

Astronomie et T.S.F. (II)

Les *résultats des observations actuelles* concernent deux ordres de faits assez différents : les émissions solaires et celles de la Voie lactée.

Les *émissions du soleil* sont celles qui ont fait l'objet des observations les plus nombreuses. Toute une moisson de faits est déjà récoltée et s'accroît sans cesse.

— Le fait le plus significatif est la répartition spectrale (c'est-à-dire la répartition de l'énergie selon la longueur d'onde) de ces émissions. La courbe représentative présente, selon Appleton qui a synthétisé les observations de nombreux chercheurs, un maximum accentué dans la région de 5 mètres de longueur d'onde. Ces données sont très importantes théoriquement, car elles montrent qu'il est impossible d'attribuer l'origine de ces ondes au seul rayonnement thermique du soleil. On sait que la « photosphère », c'est-à-dire la portion du soleil, qui émet la lumière visible, ultraviolette et infrarouge peut être assimilée au point de vue rayonnement à un corps incandescent à une température de 6.000 degrés absolus. Or, si la quantité d'énergie émise sur ondes centimétriques correspond à peu près à une telle émission, l'énergie émise sur ondes métriques est énormément plus grande.

De plus ces ondes sont polarisées circulairement.

Enfin et surtout Ryle et Vonberg ont les premiers montré (et les observations ultérieures l'ont confirmé) que le rayonnement provenait d'une petite partie du disque solaire et non pas de sa totalité. Cette portion correspond d'une part aux « taches » du soleil comme l'a montré la corrélation très étroite entre l'intensité et la direction de l'émission reçue et la surface et la position des régions « tachées » du soleil, d'autre part à ces immenses éruptions qui se produisent en période d'activité solaire dans la chromosphère, couche sus-jacente à la photosphère.

L'observation des émissions radio pendant les éclipses a confirmé ces faits, montrant de plus que le disque solaire pour ces longueurs d'ondes n'est guère plus grand que pour la lumière visible, puisque le début et la fin des éclipses radio et optique coïncident à 5 minutes près.

Les *théories explicatives* sont encore dans l'enfance, comme le montrent d'ailleurs leur multiplicité et leurs difficultés à expliquer tous les faits.

— Nous avons vu qu'on ne pouvait admettre une théorie thermique où le rayonnement naîtrait au même endroit (photosphère) que la lumière visible. On a reporté ce lieu d'origine dans les couches plus élevées « chromosphère » et couronne, où des électrons doués d'une intense agitation seraient assimilables à un gaz très raréfié mais de température très haute. Cette hypothèse soulève cependant de nombreuses difficultés, dont la polarisation circulaire et la grandeur du disque émetteur montrée par les éclipses.

— D'autres ont admis une ingénieuse théorie gyromagnétique. On sait en effet que dans les taches solaires existe un champ magnétique élevé de l'ordre de 4.000 gauss (le champ terrestre qui oriente l'aiguille de la

KAOSYL
DESLEAUX
PANSEMENT GASTRO-INTESTINAL
LANCOSME . 71, AV VICTOR EMMANUEL III - PARIS (8e)

THÉRAPEUTIQUE CARDIAQUE
Granules de Catillon
A UN MILLIGRAMME EXTRAIT TITRÉ DE
STROPHANTUS
Tonique du Muscle Cardiaque
ASYSTOLIE - DYSPNÉE - OPPRESSION - ŒDÈMES
Affections Mitrales, Cardiopathies des Enfants et des Vieillards
Usage continu sans inconvénient ni intolérance
Granules de Catillon
A UN DIXIÈME DE MILLIGRAMME
STROPHANTINE
CRISTALLISÉE
Tonique du Cœur par excellence
Prix de l'Académie de Médecine pour "STROPHANTUS et STROPHANTINE"
Médaille d'Or, Paris 1900
Laboratoire CATILLON, 3, Boulevard Saint-Martin, PARIS-3e

boussole est de quelques dixièmes de gauss; un champ de l'ordre du millier de gauss est celui d'un aimant ou d'un électro-aimant déjà puissants). Dans ce champ, des électrons sont susceptibles de prendre un mouvement hélicoïdal rapide; or chaque fois qu'une particule chargée décrit un mouvement accéléré elle engendre une onde électromagnétique, comme Lorentz l'a montré il y a longtemps.

— D'autres théories (freinage des électrons par les protons ou noyaux d'hydrogène) se heurtent aussi à des difficultés.

De toute façon leur confrontation avec les faits permettra probablement dans l'avenir de mieux connaître la nature de notre soleil et par là même, en partie, des autres étoiles.

Les émissions de la Voie lactée sont plus anciennement connues que celles du soleil puisque c'est en 1933 qu'elles furent découvertes par Jansky qui étudiait le bruit de fond de différentes formes d'antennes sur 15 mètres de longueur d'onde. Il remarqua que systématiquement lorsque ces antennes étaient orientées vers certains points du ciel, le bruit augmentait. Reber en 1940 confirma ces faits avec des ondes de 1 m. 80 et un miroir parabolique orientable comme collecteur d'ondes. Il put redessiner ainsi avec une bonne précision la carte de la voie lactée dans le ciel.

Mais la découverte la plus importante date de 1948, c'est celle des radio-sources célestes, dont la première est celle de Bolton et Stanley, en Australie, qui purent préciser dans la constellation du Cygne l'existence d'un point très précis (1/4 du diamètre de la lune) qui émettait avec d'importantes fluctuations d'intenses radiations hertziennes. Ryle et Smith en Angleterre, détectèrent coup sur coup une 2e et une 3e source dans Cassiopée et dans la Grande Ourse. On en connaît maintenant sept en tout. Le rayonnement de ces sources est superposé au fond général émis par l'ensemble de la Voie lactée; contrairement au rayonnement solaire, il n'est pas polarisé circulairement. Bien plus encore que pour le rayonnement solaire les explications sont encore embryonnaires. Le rayonnement général provient-il de matière nébulaire cosmique ou de la somme du rayonnement de nombreuses étoiles, les radio-sources sont-elles l'indice de gigantesques foyers d'émission dues à une étoile très chaude ionisant autour d'elles la matière interstellaire, ou bien sont-elles en relation avec ces cataclysmes stellaires qu'est l'explosion des supernovæ?

Seul l'avenir apportera quelque clarté avec une moisson nouvelle d'observations, qui ne peut manquer d'être bientôt récoltée, étant donné le progrès véritablement explosif des données recueillies dans ces trois dernières années.

L. G.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Communiqué du syndicat des chirurgiens des Hôpitaux de Paris. — Le syndicat des chirurgiens des Hôpitaux de Paris, réuni en Assemblée générale le 7 décembre 1949, fait confiance à son Bureau pour qu'il soit sursis à l'ouverture du concours de l'Hôpital Marie Lannelongue *jusqu'à ce que soit établi le statut des chirurgiens « Full Time »*.

Ce vœu a été transmis au syndicat des chirurgiens français.

Un communiqué de l'Association des internes et anciens internes des Hôpitaux.

L'Association des internes et anciens internes des Hôpitaux de Paris réunie en Assemblée générale le 14 mai 1949, consciente des responsabilités et de la compétence en la matière que confère à ses membres la formation de l'internat de Paris, dans le seul souci de l'intérêt général, de la santé publique et de la Sécurité sociale,

— attire l'attention des Pouvoirs publics sur le danger d'une spécialisation excessive en médecine, que tend à exacerber l'attribution d'une prime à l'acte du spécialiste par rapport à celui du praticien de médecine générale;

— considère que la valeur de la médecine française repose essentiellement sur l'expérience clinique qu'ont acquis les médecins dans leurs contacts quotidiens avec les malades, notamment au cours de leurs années d'externat et d'internat,

qu'il faut être d'abord capable d'exercer la médecine générale avant de se spécialiser.

que la prime accordée aux spécialistes entraîne chez les étudiants une désaffection pour l'exercice de la médecine générale;

— constate qu'en donnant une prime aux spécialistes, on accentue la tendance du public à avoir directement recours à eux, ce qui revient à laisser au malade le soin de préciser l'origine de sa maladie;

— souligne au contraire l'importance du rapport Laffitte sur l'acte de consultant, rapport adopté par le Conseil national de l'Ordre;

— demande à tous les syndicats médicaux et à la Confédération de préciser leur position sur ce problème;

— *suggère aux organismes représentatifs de la médecine de limiter au maximum les spécialités entraînant l'attribution automatique d'un coefficient spécial par la Sécurité sociale, et de n'en admettre aucune nouvelle — mais au contraire de reconnaître l'acte de « consultant », cet acte se définissant par son intervention exceptionnelle au cours de la maladie, et pouvant être le fait de médecins dont la compétence est justifiée par leurs titres universitaires et hospitaliers ou par la confiance de leurs pairs.*

Assemblée générale de la Confédération des syndicats médicaux français (16, 17 et 18 *décembre* 1949). **Ordres du jour. Vœux et motions.**

Ordre du jour :

Rapports FNOSS-Confédération. — L'Assemblée générale de la Confédération, dans sa séance du 17 décembre 1949,

Après avoir entendu l'exposé des membres de la Commission FNOSS-Confédération représentant les diverses opinions du Corps médical en ce qui concerne l'application de l'ordonnance du 19 octobre 1945 réglant les rapports Caisses-syndicats départementaux,

— *Prend acte des déclarations officielles des représentants de la FNOSS* relatives à la possibilité par cet organisme de l'établissement du tiers payant dans certains départements n'ayant pas de convention;

mais, soucieuse de respecter la décision de l'Assemblée générale du 3 juillet, relative au tiers payant, et de maintenir la solidarité totale du Corps médical si celui-ci venait à être menacé par l'établissement de ce système, dans un ou plusieurs départements,

— *Décide* d'autoriser les syndicats départementaux à conclure des conventions avec les Caisses d'Assurances sociales, suivant le protocole d'accord établi par la Commission FNOSS-Confédération, *mais ces conventions devront, obligatoirement, contenir la clause suivante : « La Convention est conclue pour une durée illimitée, mais pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties contractantes après un préavis d'un mois. — (Vote à l'unanimité, moins 4 voix et 2 abstentions.)*

Conseils d'administration des Caisses. — L'Assemblée générale déclare que le maintien des délégués du Corps médical au sein des Conseils d'administration des Caisses représente une véritable nécessité.

Ces délégués, dont le nombre très restreint ne saurait avoir une influence sur les votes, apportent dans les discussions de

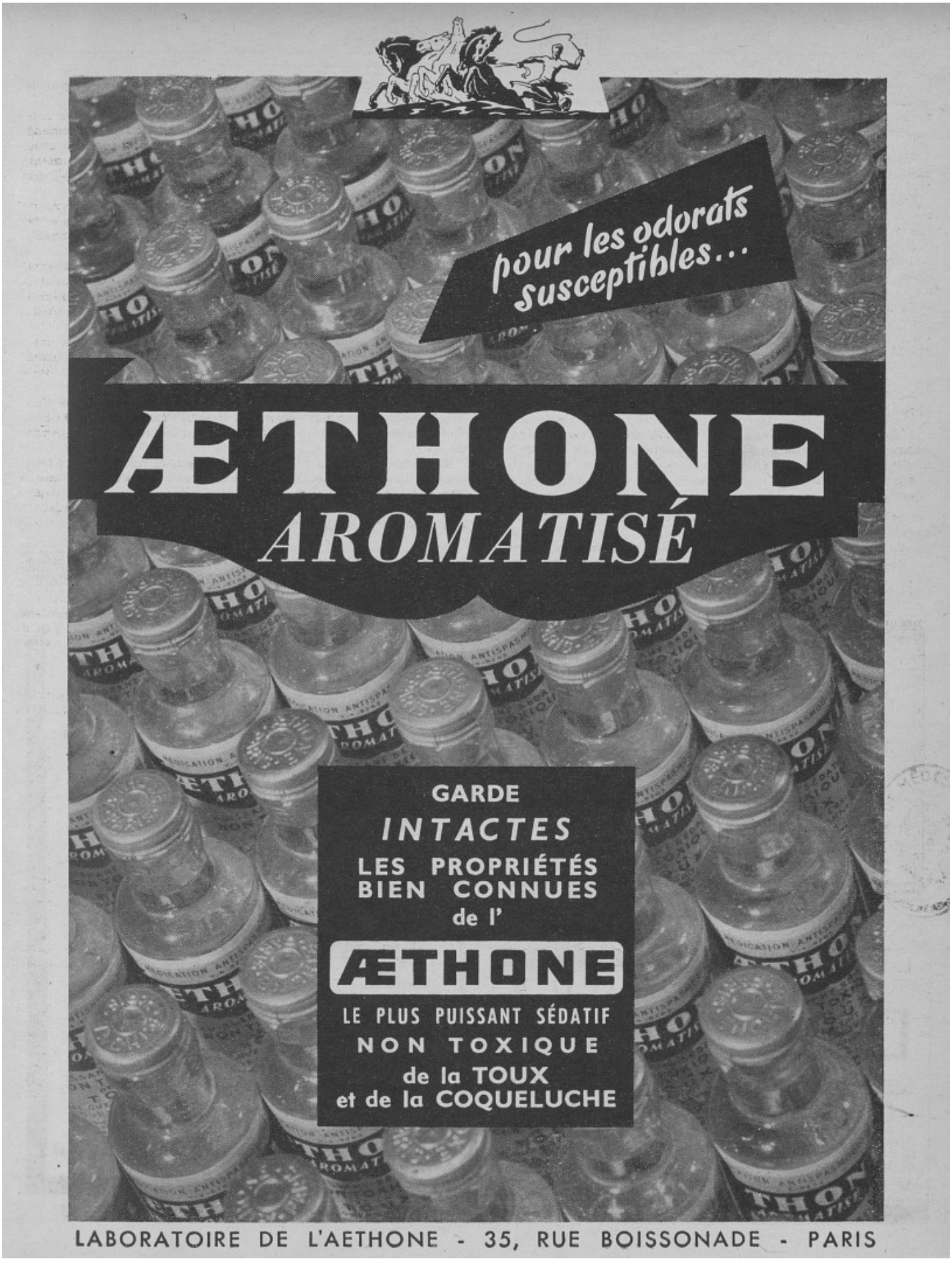
pour les odorats susceptibles...
ÆTHONE
AROMATISÉ
GARDE
INTACTES
LES PROPRIÉTÉS
BIEN CONNUES
de l'
ÆTHONE
LE PLUS PUISSANT SÉDATIF
NON TOXIQUE
de la TOUX
et de la COQUELUCHE
LABORATOIRE DE L'AETHONE - 35, RUE BOISSONADE - PARIS

précieux avis d'ordre technique et représentant entre Caisses et médecins un trait d'union indispensable à la bonne marche de la Sécurité sociale. — (*Voté à l'unanimité.*)

MUTUALITÉ. — L'Assemblée générale de la Confédération, dans sa séance du 17 décembre, après étude de la question Mutualité prise dans son ensemble,

Déclare être disposée à étudier avec les représentants mutualistes tous points intéressant, dans le cadre de la Mutualité, l'exercice médical;

Déclare qu'une entente ne pourrait être envisagée qu'aux conditions essentielles suivantes :

— Respect du libre choix du médecin par le malade mutualiste, aucune discrimination entre les praticiens ne devant être établie par les organisations mutualistes;

— Règlement direct, dans tous les cas, des honoraires médicaux par les malades (ceux-ci pouvant utiliser le système du chèque endossé par eux);

— Liberté de prescription, dans le cadre des textes régissant, en la matière, la Sécurité sociale;

— Respect, dans tous les cas, du secret professionnel. — (*Voté*).

L'Assemblée générale de la Confédération, faisant sien le communiqué ci-joint du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de la Seine, émet le vœu que le Conseil national de l'Ordre des médecins fasse siennes les conclusions ci-dessus énoncées.

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE DE L'ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS. — Le Conseil départemental de la Seine de l'Ordre des médecins communique :

Des accords individuels ou par groupes sont journellement consentis, proposés ou indirectement imposés à des praticiens (notamment chirurgiens et spécialistes) exerçant en maisons de santé, par divers organismes notamment la Caisse régionale de Sécurité sociale et diverses sociétés mutualistes.

Ces accords (outre qu'ils ne sont souvent pas conformes à la législation de la Sécurité sociale ou de la Mutualité) entraînent des conditions d'exercice de la médecine incompatibles avec les prescriptions morales dont le respect est obligatoirement imposé à tous les médecins par le décret du 28 juin 1947 dit Code de déontologie.

La substitution d'un tiers payant au malade est non seulement contraire au paiement direct des honoraires (4e principe de l'art. 5), mais aussi à la complète indépendance professionnelle prescrite par le 3e paragraphe de l'art. 10.

L'adoption d'un tarif uniforme est contraire à l'entente directe (3e principe de l'art. 5). En outre, s'il s'agit de malades non assurés sociaux, un tarif uniforme, inférieur aux barèmes publiés par les organismes qualifiés (syndicat départemental), est interdit (art. 35).

Ensuite, du fait des avantages matériels apportés aux malades bénéficiaires de ces accords, les praticiens signataires jouissent d'un monopole de fait contraire au libre choix, premier principe de l'art. 5.

Enfin, les organisations font souvent connaître à leurs affiliés, par affiches ou par tracts, une liste des médecins signataires. Une semblable publicité est interdite par le premier paragraphe de l'art. 10.

En conséquence, le Conseil départemental informe les médecins qu'il serait dans l'obligation de déférer devant le Conseil régional tout praticien qui s'engagerait désormais dans un semblable accord ou qui, déjà engagé, ne romprait pas les engagements pris et n'en aviserait pas le Conseil.

ENTENTE DIRECTE ET PAIEMENT DIRECT. — L'Assemblée générale de la Confédération des syndicats médicaux français dans sa séance du 18 décembre,

Attention à la baisse de tension

SILYMAR

A BASE DE CHARDON-MARIE

SPÉCIFIQUE DE L'HYPOTENSION

2 ou 3 pilules avant chacun des deux repas

LANCOSME, pharmacien, 71, Av. Victor-Emmanuel-III, PARIS-8e

LIT MÉCANIQUE

DUPONT

Cent ans de spécialisation dans le confort du malade

POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL

10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)

Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour

VENTE ET LOCATION

POUDRE DOPS

SEDATIF GASTRIQUE

POSOLOGIE

DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas

LABORATOIRES DUMESNY 199, Avenue Michel-Bizot, 199 PARIS-12

W. A. BERNARD

Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE

— Réaffirme solennellement son attachement au principe de l'entente et du paiement directs en matière d'honoraires.

— *Décide que seront systématiquement déférés devant l'Ordre, par le syndicat départemental intéressé, tous les docteurs en médecine qui ont accepté où accepteront de recevoir directement des Caisses de Sécurité sociale tout ou partie de leurs honoraires.* — (*Voté*).

Médecine S.N.C.F. — La Confédération des S.M.F., soucieuse du respect de la Charte médicale, en matière de médecine S.N.C.F.; soucieuse, également, du respect des intérêts moraux et matériels des médecins de la S.N.C.F. :

Demande la nomination d'une Commission confédérale qui prendra contact avec les médecins en chef des réseaux, en vue d'établir des bases d'accord compatibles avec la dignité du Corps médical. — (*Voté*).

Code de déontologie. — L'Assemblée générale de la Confédération des syndicats médicaux français, dans sa séance du 18 décembre 1949,

Approuve, dans son ensemble, l'action des délégués confédéraux à la Commission Ordre-Confédération,

Mais déclare que doivent être supprimés, et non seulement modifiés, le paragraphe 2 de l'article 44 et l'article 76 en son entier. — (*Voté à l'unanimité.*)

(*A suivre.*)

Syndicats départementaux

Syndicat des médecins de la Loire-Inférieure. — Le Conseil d'administration du syndicat, réuni en assemblée le 23 novembre 1949, a adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Ayant pris connaissance de la circulaire du Conseil d'administration provisoire de la Caisse autonome de retraite des médecins de France en date du 23 octobre 1949, où sont exposées les modalités de la retraite telles qu'elles résultent des études approfondies et des dernières retouches de la Commission :

Considérant qu'il est indispensable de faire aboutir immédiatement un projet de retraite pour apporter aux vieux médecins et aux veuves l'aide qu'ils attendaient depuis trop longtemps et pour éviter la main-mise de la Sécurité sociale sur nos retraites professionnelles;

— Approuve le dernier projet présenté par le Conseil d'administration de la Caisse de retraite et donne mandat à ses délégués à l'Assemblée générale de la Confédération d'émettre un vote favorable à ce projet;

— Demande que les candidats aux fonctions de délégués départementaux à la Caisse de retraite, dont l'élection aura lieu le 18 décembre prochain, prennent connaissance de la circulaire mentionnée ci-dessus, et fassent connaître de façon catégorique, sur le bulletin de vote, s'ils acceptent ou rejettent le projet actuel de retraite, celui-ci ne pouvant être retouché qu'après sa mise en application. (*Communiqué.*)

Chambre syndicale des médecins du Nord, section de Dunkerque. — La section de Dunkerque de la Chambre syndicale des médecins du Nord, s'affirme partisan de la retraite du médecin, avec cotisations et retraite basées sur la valeur du C;

Proteste contre l'obligation faite aux médecins de cesser l'exercice de leur profession à 65 ans, pour toucher la retraite;

Décide de surseoir au paiement de la cotisation de la retraite complémentaire et de se mettre en rapport avec les présidents des autres sections de la Chambre syndicale, en vue d'une protestation unanime.

La section de Dunkerque envisagerait une démission collective de ses membres pour appuyer son point de vue.

Cet ordre du jour, signé par les 40 membres présents, a été adressé au Président Muller. (*Communiqué.*)

IODE ET SOUFRE EN SOLUTION AQUEUSE STABLE

IODOSOUFRYL GOUTTES

IODOSOUFRYL EN AMPOULES DE 5 CC INJECTABLE

LABORATOIRE DES ANTIGÉNINES, 3, RUE CASSINI, PARIS-14e — DANTON 81-88

Curieux tarifs

Ce que paie la Sécurité sociale pour un accouchement normal à Paris.

— *Accouchement fait à l'Assistance publique :*		
Frais de séjour (14 jours à 2.056 fr.).....	28.784	
Honoraires médicaux (14 fois 105 fr.)	1.470	
La Sécurité sociale paie ce total à l'Assistance publique		30.254
— *Accouchement en clinique conventionnée (par médecin ou sage-femme) :*		
Frais de séjour si la clinique ne possède pas de salle d'opération (10 jours à 1.100 fr)...	11.000	
Honoraires.....	7.200	18.200
Frais de séjour si la clinique possède une salle d'opération (10 jours à 1.400 fr).....	14.000	
Honoraires.....	7.200	21.200
— *Ce que paie la Sécurité sociale dans une clinique agréée :*		
Fait par un médecin :		
Frais de séjour (12 jours à 600 fr).....	7.200	
Honoraires médicaux	6.000	13.200
Fait par une sage-femme :		
Frais de séjour (12 jours à 600 fr).....	7.200	
Honoraires.....	7.200	14.400
— *L'acte à domicile :*		
Fait par un médecin :		
Honoraires médicaux	6.000	
Frais de médicaments	1.000	7.000
Fait par une sage-femme :		
Honoraires.....	7.200	
Frais de médicaments	1.800	8.200

Ainsi, *le même acte médical* donne lieu à des *dépenses très différentes* pour la Sécurité sociale, *allant de* : 7.000 *fr. à* 30.254 *fr.*, selon les conditions de lieu.

Il est à remarquer que l'importance des frais que la Sécurité sociale a accepté d'engager à cette occasion est sensiblement en raison inverse des conditions de confort, d'agrément pour les malades, et des dépenses personnelles qu'elles sont amenées à faire.

On remarquera en outre qu'un accouchement fait par une sage-femme est remboursé plus que celui fait par un médecin.

Nous analyserons, dans un deuxième article, les conséquences pour les gestantes des conditions anormales qui leur sont faites.

H. Rouèche.

(*in « Presse Médicale » nº du 10 déc.*)

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale infantile. Hôpital des Enfants-Malades. (Professeur Robert Debré).

Programme de l'enseignement :

— *Samedi* 7 à 9 *h.* — Conférence par le Dr Alice *Doumic*, Chef de Clinique : « Le développement psychomoteur de l'enfant jusqu'à 3 ans. Tests de Gesell ». 10 *h.* 30. — Enseignement pratique.

Clinique médicale (Professeur H. Bénard). — *Acquisitions récentes sur le diabète.* — Des leçons seront faites sur ce sujet, le *dimanche, à* 10 h. 30 :

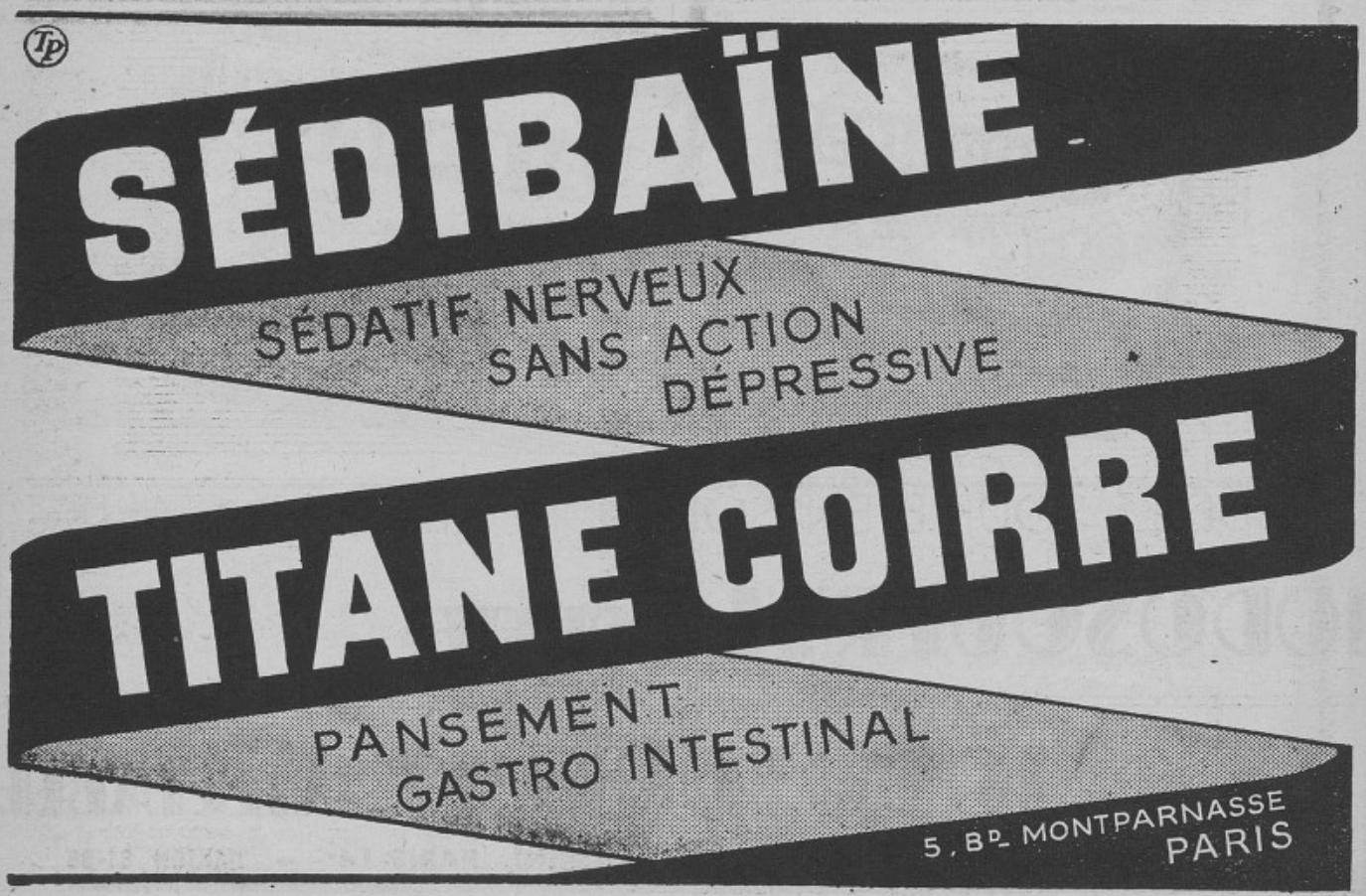

8 *janvier* 1950 : Prof. *H. Bénard* : Régulation de la glycémie. Fonction glycogénique du foie. — 15 *janvier* : Prof. *H. Bénard* : Le diabète pancréatique expérimental. — 22 *janvier* : Prof. *H. Bénard* : Diabète hypophysaire. — 29 *janvier* : Prof. *H. Bénard* : Acidose diabétique. — 5 *février* : M. *Rambert* : Le coma diabétique. Étude clinique et traitement. — 12 *février* : M. *Dérot* : Artérite diabétique. — 10 *février* : M. *Rambert* : Le diabète bronzé. — 26 *février* : Prof. agrégé *Deparis* : Les polynévrites diabétiques. — 5 *mars* : M. *Rambert* : Diabète rénal. — 12 *mars* : M. *Rambert* : Les polycories. — 19 *mars* : M. *Rambert* : Les hypoglycémies spontanées. — 26 *mars* : M. *Dérot* : Régime et insulinothérapie.

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu (Professeur *Henri Bénard*). — *Conférences de pneumologie.* — Le Professeur *Bariéty* et le Professeur agrégé *Brouet* donnent une série de conférences de pneumologie, le *mercredi à* 10 h. 30, à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu (Amphithéâtre Trousseau).

11 *janvier* 1950. — Professeur agrégé *Brouet* : Sémiologie générale des suppurations pulmonaires. Procédés d'exploration.

18 *janvier.* — Professeur agrégé *Brouet* : Les abcès du poumon : formes anatomiques et étiologiques.

25 *janvier.* — Professeur agrégé *Brouet* : Les abcès du poumon : aspects cliniques et traitement.

1er *février.* — Professeur agrégé *Brouet* : La dilatation des bronches : formes anatomiques et étiologiques.

8 *février.* — Professeur agrégé *Brouet* : Dilatation des bronches, étude clinique, diagnostique et thérapeutique.

15 *février.* — Professeur agrégé *Brouet* : Les suppurations pleurales non tuberculeuses.

Clinique chirurgicale orthopédique et réparatrice. Hôpital Cochin (Professeur R. Merle d'Aubigné).

Programme des entretiens du lundi après-midi :

Ces entretiens plus particulièrement destinés aux internes des hôpitaux et aux jeunes chirurgiens comprennent :

— 1° *de* 14 h. 30 *à* 15 h. 30 la discussion de quelques cas cliniques choisis;

— 2° *de* 15 h. 30 *à* 16 h., l'exposé bref et pratique de l'état d'une question de chirurgie orthopédique ou réparatrice.

Ils auront lieu le *lundi* dans les locaux de la consultation de la clinique, à partir du 5 *décembre.*

— 9 *janvier* 1950. — Le spondylolisthésis : Dr *Faulong.*

— 16 *janvier.* — Traitement chirurgical du spondylolisthésis : Prof. *Merle d'Aubigné.*

— 23 *janvier.* — Traitement chirurgical des varices : Dr *Tubiana.*

— 30 *janvier.* — Traitement des moignons douloureux : Dr *Benassy.*

— 7 *février.* — Indications chirurgicales dans les lombo-sciatiques : Dr *Cauchoix.*

Chaire de clinique rhumatologique (M. le Professeur Cgste). — *Leçons faites le mercredi à* 9 *heures.*

11 *janvier.* — Arthroses des membres : *B. Piguet.*

18 *janvier.* — Névralgie cervico-brachiale et périarthrite scapulo-humérale : *R. Tourneur.*

25 *janvier.* — Mal de Pott et ostéoarthrite tuberculeuses : *J. P. Amoudruz.*

1er *février.* — Maladie de Kahler et carcinoses osseuses : *F. Delbarre.*

8 *février.* — Maladie de Paget : *G. Basset.*

15 *février.* — Ostéose parathyroïdienne : *R. Tourneur.*

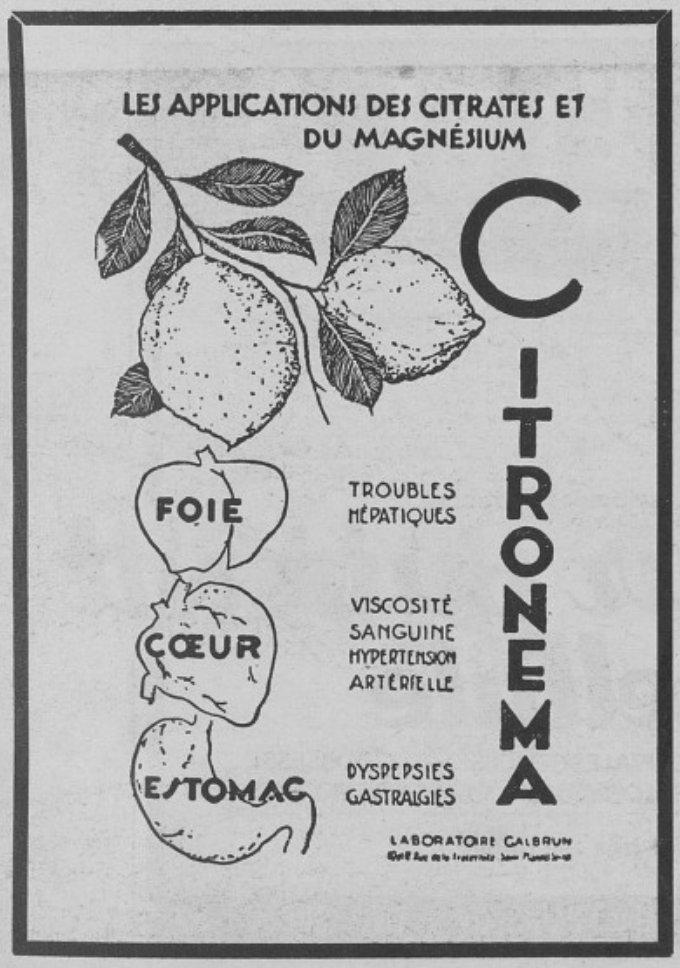

22 *février*. — Algies crâno-faciales : *S. Brion*.
1er *mars*. — Goutte : *R, Tourneur*.
8 *mars*. — Thérapeutique des maladies rhumatismales : *R. Tourneur*.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de Médecine de Marseille. — Le Professeur *J. Olmer* (clinique médicale thérapeutique) organise *tous les mercredis* (*matin*) des réunions destinées aux médecins :

— *De* 9 h. *à* 10 h. : Visite dans les salles, séances de radioscopie, d'électrocardiographie, de mesure du métabolisme basal.

— *A* 10 h. : Conférence sur un sujet pratique.

— *De* 10 h. 45 *à* 12 h. : Présentations de malades, de clichés radiographiques, de pièces anatomiques, etc.

Les conférences auront lieu aux dates ci-après :

11 *janvier* 1950 : Traitement actuel des brucelloses (Prof. *J. Olmer*). — 18 *janvier* : Quelques données récentes sur les syndromes vasculaires cérébraux et leur traitement (Prof. *H. Roger*). — 25 *janvier* : États adénoïdiens et troubles digestifs (M. *Vague*). — 1er *février* : Traitement des pleurésies purulentes non tuberculeuses (M. *E. Gascard*). — 8 *février* : Indications thérapeutiques dans les accidents gravido-cardiaques (M. *J. Pierron*). — 15 *février* : Dyskinésie colique et colite (Prof. *J. Monges*). — 22 *février* : Les embolies pulmonaires (M. *Ch. Toinon*). — 1er *mars* : Où en est le traitement chirurgical de l'ulcère de l'estomac (M. *Cottalorda*). — 8 *mars* : Acquisitions récentes en pathologie et thérapeutique des voies biliaires (M. *Abignoli*). — 15 *mars* : Que faut-il penser des congestions pulmonaires? (M. *Lallemant*). — 22 *mars* : Possibilités chirurgicales actuelles dans les affections pancréatiques (Prof. *Carcassonne*). — 29 *mars* : Thérapeutique actuelle de l'épilepsie (M. *Paillas*). — 19 *avril* : Traitement chirurgical de l'hypertension artérielle (M. *Jouve*). — 26 *avril* : Possibilités thérapeutiques modernes dans les sténoses non cancéreuses de l'œsophage (M. *Figarella*). — 3 *mai* : Traitement actuel de la maladie de Bouillaud (M. *Erlande*). — 10 *mai* : Le coma diabétique. Conceptions actuelles (M. *J. Boyer*). — 17 *mai* : Les groupes sanguins et leur intérêt clinique (Prof. *Morin*).

Les troisièmes journées de la clinique médicale thérapeutique auront lieu les 9 *et* 10 *juin* 1950.

COURS ET CONFÉRENCES

Cours de biologie appliquée à l'éducation physique et aux sports. — Le Professeur *Chailley-Bert* (de Nancy), directeur de l'Institut d'Éducation physique de l'Université de Paris, commencera un cours de biologie appliquée à l'éducation physique et aux sports le lundi 9 janvier 1950, à 18 h., à la salle des Thèses, n° 2, et le continuera les mercredi, vendredi et lundi suivants à la même heure.

Avec le concours de MM. les Professeurs *Merklen* (de Nancy), *Leroy* (de Rennes), MM. les Drs *G. A. Richard*, *Balland*, *Encausse*, *Favory*, *Maronneaud* et *Mathieu*.

Un cours de perfectionnement d'hygiène (dit cours supérieur) aura lieu du *début de janvier à la fin de juin* 1950 *au Laboratoire d'hygiène*, sous la direction de M. le Professeur *Tanon* (directeur adjoint : M. *Ph. Navarre*; chef de travaux : M. *Clerc*).

Cet enseignement comportera :

— 1° Un enseignement spécial de bactériologie du 5 janvier jusqu'à fin février, 3 fois par semaine, à 14 h. 30;

— 2° Un enseignement spécial de parasitologie dans le courant de février;

— 3° Un enseignement spécial d'hygiène et d'épidémiologie

SALIBRA
COMPLEXE PHOSPHO-CHLORURE
L'équilibre par les sels.
est du TONUS en ampoules buvables.
régénérateur puissant de la cellule
ANÉMIES — SURMENAGES — CONVALESCENCES — GROSSESSE
ALLAITEMENT — GRIPPE — ÉTATS ALCALOSIQUES — ÉTATS PSYCHIQUES
Reconstituant général très énergique
Laboratoires BROTHIER, 224, Avenue du Maine, PARIS-XIVe - Tél. : SUF. 71-62

avec stages hospitaliers et visites d'installations sanitaires, à partir du 2 mars, à 14 h. 30. jusqu'en juin.

Ces enseignements sont assurés par :

— Organisation sanitaire. — Législation et statistique : MM. *Bridgman, Clerc, Deprun, Hazemann, Leclainche, Lévi, Liard, Malespine, Tanon, Thoillier, Viborel.*

— Hygiène urbaine et rurale : MM. *Besson, Boyer, Clerc, Deparis, Le Strat, Navarre, Neveu, Partridge. Vitry.*

— Hygiène du travail : MM. *Barthe, Bour, Kohn Abrest, Neveu, Pouillot.*

— Hygiène alimentaire : MM. *Bonis, Clerc, Leblois, Matruchot, Navarre, Neveu, Nevot.*

— Épidémiologie et prophylaxie : MM. *Besson, Boyer, Bour, Clerc,* Mlle *Corre,* MM. *Coste, Deparis, Ferrabouc, Lemétaye, Navarre, Neveu, Poix, Reilly, Tanon.*

— Hygiène sociale : MM. *Cavaillon, Deparis, Lacomme, Lesné, Maillet, Roubinovitch, Sicard de Plauzoles.*

— Bactériologie : M. *Navarre.*

— Parasitologie : M. *Galliard.*

Seront dispensés des leçons et travaux préliminaires de bactériologie, les élèves qui produiront le certificat des cours spéciaux de bactériologie des Facultés et Écoles de Médecine.

Seront dispensés des leçons et travaux de bactériologie et de parasitologie, les élèves qui produiront le certificat de l'Institut Pasteur de Paris ou celui du Val-de-Grâce, ou le diplôme d'un Institut de médecine coloniale de France.

Le cours n'est ouvert qu'aux docteurs en médecine et aux étudiants en médecine n'ayant plus que la thèse à soutenir. La présence aux cours, stages et visites est obligatoire; en cas d'assiduité insuffisante l'autorisation de subir l'examen final ne pourra être accordée.

— Inscriptions au Secrétariat de la Faculté de 14 à 16 h., et pour les médecins étrangers : salle Béclard, de 9 h. 30 à 11 h. ou de 14 à 16 h., sauf le samedi.

— Droits à verser : Bactériologie 900 *fr.; parasitologie,* 300 *fr.; cours d'hygiène, immatriculation,* 300 *fr.; bibliothèque,* 600 *fr.; droit de laboratoire,* 900 *fr.; examen,* 400 *fr.*

Sont annexés au Cours supérieur d'hygiène trois cours spéciaux concernant : 1° les examens de santé (janvier-février); 2° l'hygiène scolaire et universitaire (mars à juin); 3° l'hygiène sportive (mars à juin).

Ces trois cours sont gratuits. Seuls les diplômés d'hygiène, auront le droit de subir un examen à la suite du cours d'hygiène scolaire et universitaire ou du cours d'hygiène sportive en vue de l'obtention du certificat correspondant, mais ils devront obligatoirement avoir suivi le cours sur les examens de santé.

Des affiches spéciales annonceront ces cours complémentaires.

Pour tous renseignements s'adresser au Laboratoire d'hygiène Ecole pratique (DANton 55-36).

Hôpital Saint-Louis (Service du Professeur agrégé *R. Degos*). — Le Professeur agrégé *R. Degos,* médecin de l'Hôpital Saint-Louis, fait tous les *mardis à* 10 heures, à l'Amphithéâtre Fournier (Hôpital Saint-Louis), une série de conférences sur « les maladies cutanées et muqueuses » et continue les présentations de malades le *samedi à* 10 h. 15.

Maladies cutanées et syphilitiques :

10 *janvier*. Les dermatoses pustuleuses. — 17 *janvier* . Les tubercules. Le lupus. La maladie de Schaumann. — 24 *janvier*. Les hypodermites. — 31 *janvier*. Les dermatoses végétantes et verruqueuses. — 7 *février*. Les kératoses. Les scléroses. Les atrophies. — 14 *février*. Les naevi et tumeurs bénignes. — 21 *février*. Les tumeurs malignes.

PYRÉTHANE

Antinévralgique Puissant

GOUTTES
25 à 30 par dose — 100 pro die
AMPOULES A 2 c³ Antithermiques.
AMPOULES B 5 c³ Antinévralgiques.

Laboratoires CAMUSET, 18, Rue Ernest-Rousselle, PARIS (13e)

Silicyl

MÉDICATION
de BASE et de RÉGIME
États Artérioscléreux
et CARENCES SILICEUSES

COUTTES : 10 à 25, 3 fois par jour. — COMPRIMÉS : 3 à 6 par jour.
AMPOULES : 5 c³ intramusculaires tous les 3 jours. — DRAGÉES :

CLONAZONE

Action puissante
sur le
STAPHYLOCOQUE
STREPTOCOQUE
COLIBACILLE

*

Tous emplois antiseptiques
CHIRURGIE
MÉDECINE
HYGIÈNE

*

" La Clonazone détruit le microbe
tout en respectant la cellule "

LABORATOIRE DAUFRESNE
LE HAVRE

Hôpital Tenon. — M. *J.-A. Lièvre continue en janvier* 1950 *ses conférences, le samedi à* 10 h. 30. Avec chaque exposé, présentation des observations de la semaine et discussion des documents apportés par les auditeurs.

7 *janvier* : Lésions osseuses dans la neurofibromatose. — 14 *janvier* : Les hormones du cortex surrénal. Applications nouvelles au problème des rhumatismes. — 21 *janvier* : Alcaptonurie et rhumatisme de l'ochronose. — 28 *janvier* : Vue générale sur les troubles du métabolisme des acides aminés.

Fondation Foch, 1, *rue Worth, à Suresnes* (*Service du Professeur agrégé Kourilsky*). — (*Métro* : *St-Lazare. Train jusqu'à la gare de Suresnes. Départ de Paris* : 9 *h.* 14, 9 *h.* 29. *Départ de Suresnes* : 12 *h.* 14, 12 h. 31, 12 h. 46).

Programme général du service.

— *Lundi.* — 9 h. 30 à 10 h.; 10 h. à 12 h. 30. Exposé de physiologie. Présentation de malades. Professeur agrégé *Kourilsky* : Malades pulmonaires et médecine générale.

9 h. 30 à 12 h. 30. Visite dans les salles. Dr *S. Kourilsky* et Dr *G. Decroix* : Malades pulmonaires.

9 h. 30 à 12 h. 30. Consultation externe. Dr *Delorme.*

10 h. à 12 h. 30. Traitements endobronchiques. Dr *Le Boucher* : Suppurations pulmonaires. — Ponctions de sinus. Opérations O. R. L. Dr *Boiteux.*

9 h. à 11 h. Explorations fonctionnelles. Dr *Brille.*

— *Mardi.* — 9 h. 30 à 12 h. 30 Visite dans les salles. Dr *Kourilsky* et Dr *G. Decroix* : Maladies pulmonaires.

9 h. 30 à 11 h. 30. Consultation O.-R.-L. Consultation pneumologique. Dr *Boiteux*, Dr *Le Boucher* : Suppurations pulmonaires.

8 h. 30 à 9 h. 30. Sections de brides. Pleuroscopie. Dr *Coulaud* : Pneumothorax.

9 h. 30 à 12 h. 30. Consultation externe. Dr *Bidermann.*

— *Mercredi.* — 9 h. 30 à 12 h. 30. Visite dans les salles. Dr *S. Kourilsky.* Dr *Regaud*, Dr *G. Decroix* : Affections pulmonaires.

9 h. 30 à 12 h. 30. Bronchoscopie. Traitements endobronchiques. Dr *Fourestier*, Dr *Leboucher*, Mlle *de Saint-Germain* : Malades pulmonaires.

9 h. à 11 h. Explorations fonctionnelles. Dr *Brille.*

9 h. 30 à 12 h. 30. Consultation externe. Dr *Delorme.*

11 h. 30. Cours de physio-pathologie. Professeur agrégé *Kourilsky.*

— *Jeudi.* — 9 h. 30 à 12 h. 30. Visite dans les salles. Dr *Regaud* : Affections pulmonaires.

9 h. 30 à 12 h. 30. Présentation de malades. Professeur agrégé *Kourilsky* et le Dr *Pruvost* (tous les 15 jours).

9 h. 30 à 12 h. 30. Consultation externe. Dr *Bidermann.*

— *Vendredi.* — 9 h. 30 à 10 h.; 10 h. à 12 h. 30. Exposé de physiologie. Présentation de malades. Professeur agrégé *Kourilsky* : Malades pulmonaires. Médecine générale.

9 h. 30 à 11 h. 30. Opérations chirurgicales. Dr *Daumet*, Dr *Regaud* : Pneumothorax, extrapleuraux, thoracoplasties. — Traitements endobronchiques. Dr *Le Boucher*, Mlle *de Saint-Germain.*

9 h. 30 à 12 h. 30. Consultation externe. Dr *Delorme.*

9 h. à 11 h. Explorations fonctionnelles. Mlle *Brille.*

— *Samedi* 8 h. 30 à 12 h. 30. Présentation des maladies de la consultation externe. Professeur agrégé *Kourilsky* : Affection pulmonaires. Médecine générale.

9 h. 30 à 12 h. 30. Visite dans les salles. Drs *S. Kourilsky*, *G. Decroix*, *Regaud.*

Enseignement des Hôpitaux libres (*Ecole médicale de perfectionnement, Section d'endocrinologie*). — Une série de conférences destinées aux praticiens et aux étudiants aura lieu sous les auspices de la Société médico-chirurgicale des Hôpitaux libres, *à partir du* 19 *janvier* 1950 *tous les jeudis, à* 21 *h., à l'Institut prophylactique*, 36, *rue d'Assas, Paris-6e.*

ASTHME INFANTILE - COQUELUCHE
ENURÉSIE - BRONCHOSPASMES
CATARRHAUX & EMPHYSÉMATEUX

EPHEDROMIEL
BERAL

Sirop mellité de goût agréable

SYNERGIE ANTISPASMODIQUE DE L'EPHÉDRINE, LOBÉLIE, CODÉINE ET BROMOFORME

★

Posologie
★
Jusqu'à 6 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A CAFÉ PAR JOUR
De 6 à 12 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A DESSERT PAR JOUR
Adultes : 2 A 8 CUILLERÉES A SOUPE PAR JOUR

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

19 *janvier* : Comment examiner et traiter les obèses (M. *A. Lichtwitz*). — 26 *janvier* : Les obésités hyperhormonales chez les femmes (M. *Cl. Béclère*). — 2 *février* : Les obésités infantiles (M. *M. Ferrier*). — 9 *février* : La maladie de Cushing (M. *G. Godlewski*). — 16 *février* : Les obésités du postpartum et du post-abortum (M. *A.-D. Herschberg*). — 23 *février* : Physiothérapie de l'obésité (M. *J.-A. Huet*). — 2 *mars* : Le diagnostic précoce du cancer du col (M. *Béclère*). — 9 *mars* : Les troubles neuro-endocriniens de la croissance (M. *Ferrier*). — 16 *mars* : La cachexie de Simmonds (M. *Godlewski*). — 23 *mars* : Les dysthyroïdies secondaires (M. *Herschberg*). — 30 *mars* : Le rôle des glandes endocrines dans l'étiologie de la sénescence.

Pratique de la cancérologie. Au *Centre anticancéreux de l'Institut du Cancer, 16 bis, avenue P.-Vaillant-Couturier, Villejuif* (*Seine*), avec le concours de M. *Huguenin*, agrégé, Mmes *Laborde* et *Villacèque*. MM. *Redon*, *Surmont*, *Fauwet*, *Huet*, *Housset*, *Chêne*, *Lemoine*, *Bouchard* et *Denoix* et Mlle *Schweisguth*.

Consultation générale, les lundi, mercredi et vendredi, à 9 h. 15. — *Présentation de malades*, en présence des chefs de service et spécialistes, les lundi, mercredi et vendredi, à 11 h. 15. — *Séances opératoires*, le lundi, à 14 h., et le mercredi, à 9 h. 30. — *Démonstrations*, à 9 h. 30 : de curiethérapie, le mercredi; de rœntgenthérapie, le vendredi. — *Consultations*, à 9 h. 30 : d'oto-rhino-laryngologie, les lundi et vendredi; de gastro-entérologie, les mercredi et jeudi; de rectologie, les lundi, mercredi et vendredi; de tumeurs thoraciques, le mardi; d'urologie, le vendredi; de stomatologie, les mercredi et vendredi; de pédiatrie, le vendredi.

Cours de cancérologie et présentation spéciale de malades dans la salle des cours du Centre des Recherches le 1er vendredi de chaque mois, à 11 h. 30.

NÉCROLOGIE

— Dr Émile Fauveau, beau-père du Dr Dambier (de Champuiers, Charente), décédé à La Rochefoucauld le 7 décembre 1949. Nous prions le Dr et Mme Dambier d'agréer l'expression de notre sympathie et nos vives condoléances;

— Dr Jean Ringard (de Calonne-Ricouart), père du Dr Georges Ringard (de Divion, Pas-de-Calais);

— Dr Maurice Demigneux, électroradiologiste à Blois;

— Dr Auguste Dardel, décédé à Gournay-en-Bray, à l'âge de 87 ans, père du Dr Louis Dardel (de Gisors);

— Dr Joseph Colin (de Lyon) décédé le 8 novembre à l'âge de 70 ans;

— Dr Magne (de Compiègne), décédé le 19 novembre;

— Dr Georges Bosonnet, médecin-chef de la Maternité d'Aix-les-Bains;

— Dr Léon Voillemot, surexpert au Centre de réforme de Paris;

— Dr Grelault, ancien chef de clinique des Quinze-Vingts, décédé le 21 novembre à Vineuil (Loir-et-Cher).

OFFRES ET DEMANDES

DAME, 34 ans, cherche place *conditionneuse*, de préférence Ouest-Paris ou banlieue Ouest. A déjà collaboré à la préparation. — *(Écrire sous le nº 525 B au Journal, qui transmettra.)*

A CÉDER, pour raison de santé, clientèle; instrumentation moderne. Logement assuré dans grande ville du Midi. (S'adresser, *sous le nº 524 P.*, au journal, qui transmettra.)

MÉTHODE DE WHIPPLE

Hépatrol injectable A

ANÉMIES GRAVES
ANÉMIES DE BIERMER
ANÉMIES PERNICIEUSES
INSUFFISANCES HÉPATIQUES
INTOXICATIONS

●

ADULTES ET ENFANTS
SANS CONTRE-INDICATION

●

Ampoules
2 cc et 1 cc
Boites de
6 et 12 Ampoules

Admis par les Hôpitaux ainsi que par les Ministères de la Guerre, de la Marine et des Colonies.

LABORATOIRES DE L'HÉPATROL
4 Rue Platon - PARIS (XV°)

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

NÉVROSES
INSOMNIES

LOBÉLIANE
LALEUF

ANTISPASMODIQUE PUISSANT
EXCLUSIVEMENT VÉGÉTAL
GOUT ET ODEUR AGRÉABLES
ATOXIQUE

DOSE CALMANTE : 2 à 5 cuillerées à café par jour
DOSE HYPNOTIQUE : 1 à 3 cuillerées à café le soir

Laboratoires LALEUF, 51, rue Nicolo, Paris-16e

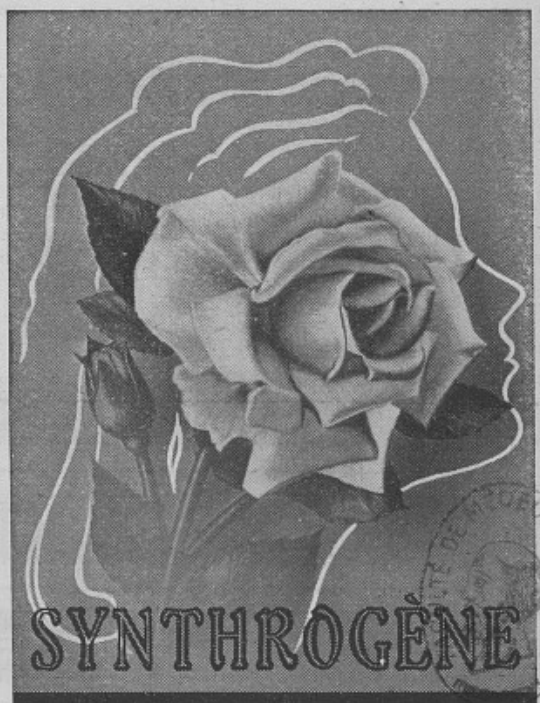

SYNTHROGÈNE

OESTROGÈNE DE SYNTHÈSE
Documentation et Echantillons
GERDA, 10, RUE JACQUARD, LYON

MÉDICATION BIO-ÉNERGÉTIQUE COMPLÈTE

IONYL

Complexes Phospho-Marins, Combinaisons Phospho-Glycériques du Manganèse et du Magnésium, Bio-Catalyseurs métalliques naturels.

LABORATOIRES "LA BIOMARINE" - DIEPPE

ÉTATS DÉPRESSIFS
DÉFAILLANCES FONCTIONNELLES
SURMENAGE - USURE
SCLÉROSES - SÉNILITÉ
NEURO-ARTHRITISME
ALCALOSE - PHOSPHATURIE
INNOCUITÉ ABSOLUE

ACTUALITÉ

Comme en Russie.

Si nous en croyons les journaux, la rue du Sentier a été, l'autre jour, le théâtre d'incidents qui jusqu'à présent n'étaient pas de mise dans notre pays.

Une bande de jeunes gens, appartenant à l'U.R.S.S.A.F., ont fait irruption chez les concierges pour obtenir des renseignements sur les locataires. Ces procédés inquisitoriaux s'apparentent à ceux d'un pays où les concierges font partie de la police politique et sont chargés de surveiller et de dénoncer les locataires.

Il semble que, sans appeler les choses par leur nom, on s'emploie à introniser chez nous des mœurs qui, déjà odieuses dans les pays totalitaires, le sont encore bien davantage dans une nation jusque-là civilisée.

Quoi qu'il en soit, puisque cette union pour le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale fait aussi fâcheusement parler d'elle, on peut se demander à quoi elle peut bien correspondre. Autrefois c'étaient les Caisses qui percevaient directement les cotisations. Pourquoi avoir imaginé un organisme nouveau dont l'utilité est contestable et dont le résultat le plus net est d'avoir multiplié les fonctionnaires et les bureaux?

Pourquoi l'avoir affublé d'une dénomination tellement longue qu'il est impossible de l'écrire sur une formule de mandat?

Et on ne trouve pas d'économies à réaliser!...

A. Herpin.

Démission de M. Henri Raynaud de la présidence de la Fédération nationale des organismes de Sécurité Sociale (F. N. O. S. S.). — Les journaux ont annoncé, il y a quelques mois, que M. Henri Raynaud, secrétaire de la C. G. T., a démissionné de la présidence de la F. N. O. S. S. qu'il occupait depuis la création de la Fédération en juillet 1946.

D'après le journal l'*Humanité*, la démission de M. H. Raynaud a été provoquée par le rejet des propositions qu'il avait faites au bureau du Conseil d'administration de la F.N.O.S.S. au nom de la C. G. T.

Voici quelles étaient ces propositions :

— la gratuité complète des soins médicaux et pharmaceutiques, des frais d'hospitalisation et des soins dentaires, le surcroît des dépenses ainsi créées aux Caisses étant compensé par une augmentation de la cotisation patronale.

— la gestion des Caisses par les seuls représentants élus des assurés sociaux et l'élimination des représentants patronaux. »

D'après le journal l'*Humanité* (25 octobre 1949), M. H. Raynaud a fait les déclarations suivantes :

« Le mécontentement qui règne parmi les assurés sociaux a été depuis plus d'un an, à plusieurs reprises, porté par nous ici même à votre connaissance.

» Malgré nos efforts, il n'a fait que se développer.

» Les assurés sociaux continuent à attendre aux guichets pendant des heures, à avoir d'énormes difficultés à se faire rembourser ce qui leur est dû.

» Bien plus, ils sont irrités de ne toucher que des prestations insuffisantes, en dessous de ce qui leur était promis, et d'avoir effectivement à payer trop cher les soins médicaux et pharmaceutiques, alors que leurs ressources familiales sont si déficientes.

» La mère de famille est excédée d'être toujours obligée d'attendre des heures et d'être trimbalée de guichet en guichet, souvent avec son jeune enfant sur les bras, pour toucher le remboursement de ses dépenses et surtout de constater alors que les avances qu'elle a dû faire au médecin et au pharmacien au prix des plus lourds sacrifices et même au détriment de l'alimentation normale de sa famille, ne lui sont hélas ! remboursées que dans une faible proportion, contrairement aux 80 % de remboursement qui lui paraissaient garantis.

» L'assuré social ne peut comprendre pourquoi malgré l'institution de la Sécurité sociale, un mois de séjour à l'hôpital de l'un des siens lui revient à Paris à 16.800 francs, soit dans la plupart des cas à la totalité de son salaire mensuel.

» Faut-il donc que lui et sa famille se passent de manger quand un des enfants malade est à l'hôpital?

» Nous accusons le Ministère du Travail et son esprit bureaucratique, ses circulaires multiples et souvent contradictoires, son autoritarisme vis-à-vis des Caisses et par contre son opportunisme vis-à-vis des adversaires de la loi. »

« Nous accusons les représentants patronaux dans les Conseils d'administration des Caisses, leur esprit de classe, leur campagne sournoise en faveur de la diminution des prestations (suppression du petit risque) et pour la diminution de la cotisation patronale, afin de faire réaliser des profits supplémentaires aux entreprises.

» Nous accusons certains administrateurs d'avoir poussé leurs manœuvres politiciennes et leur esprit partisan jusqu'à accepter de réaliser avec les patrons des blocs contre la C. G. T., minorisant les représentants de 65 % des assurés sociaux, les écartant des postes responsables et mettant ainsi des Conseils d'administration dans l'impossibilité d'agir concrètement contre la pléthore de cadres, le népotisme, l'incompétence et la bureaucratie. »

Les journaux non communistes considèrent la bruyante manifestation de M. Henri Raynaud comme le début de la campagne entreprise par la C. G. T. pour obtenir la majorité lors des prochaines élections au Conseil d'administration des Caisses de Sécurité sociale.

(Extrait d'une circulaire du Comité intersyndical des médecins de la région parisienne.)

SOMMAIRE DU N° 2

Questions d'actualité : Poliomyélite antérieure aiguë. I. Quelques notions classiques, quelques idées nouvelles; II. Poliomyélite et grossesse, par *Henri Vignes*..... 13
Notes d'obstétrique : Emploi de la streptomycine pendant la grossesse (*N. V.*) 19
Notes de thérapeutique (*H. V.*)..... 19
Mémentos de médecine pratique :
Feuillets du praticien : Comment interpréter un dosage des protides sanguins (*H.-G. Robert*)..... 20
Cardiologie : Le syndrome de Wolf, Parkinson et White (*H. F.*)..... 21
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 20 décembre 1949..... 16
Académie de Chirurgie, séance du 21 décembre 1949.... 23
Société médicale des Hôpitaux, séance du 16 décembre 1949 24
Variété : La mesure de la masse moléculaire des protéines (*L. G.*)..... 25
Intérêts professionnels : Assemblée générale de la Confédération des Syndicats médicaux français; — Les cliniques conventionnées; — A l'attention des médecins du travail 26
Informations et nouvelles diverses..... 30
Bibliographie : Aventure au Tchad..... 34
Naissances. — Nécrologie..... 35
Actualité : Le secret professionnel de l'Administration des postes 38

INFORMATIONS

Conférences du Palais de la Découverte. — *Samedi 21 janvier* 1950, *à 15 heures :* M. Guy Offret, *professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris : Les greffes de la cornée* (avec projections).

Maison de la Pensée française. — *Le lundi 16 janvier, à 21 heures :* Conférence du Dr Henri Reboul.
Récents progrès français de l'exploration radiologique des artères et du traitement chirurgical des gangrènes par artérite.
Projection d'extraits de films radiologiques et chirurgicaux réalisés sous la direction scientifique de M. le Prof. *Charles Laubry*, par MM. *Louis Bazy, Jacques Huguier, Henri Reboul, Pierre Laubry* et *Jean Aubert :* à l'Hôpital Saint-Louis, Pavillon Pierre Bazy; à l'Hôpital de la Pitié, dans les services de MM. le Prof. *A.-M. Mouquin* et *P. Thoyer-Rozat.*

Rentrée de l'Université de Lille. — *La rentrée de l'Université a eu lieu en présence de S. M. la reine Elisabeth de Belgique qui avait reçu il y a quelques années le diplôme de docteur « honoris causa ».* Dans l'assistance le baron Guillaume, ambassadeur de Belgique en France, le commandant de Hautecloque, ambassadeur de France en Belgique. *Le diplôme de docteur « honoris causa » a été remis au professeur Goormaghtigt, biologiste, recteur de l'Université de Gand, et au professeur Cox, mathématicien, recteur de l'Université de Bruxelles.*
(Production du Dr *Pierre Thévenard*, Équipe cinématographique française).

Journées médicales de la Faculté libre de Lille. — Les Journées médicales de la Faculté libre auront lieu les 2, 3 *et* 4 *juin* 1950, avec le concours de M. le Prof. *Sénèque* et du Dr *Fr. Moutier.*
Pour tous renseignements, s'adresser au Prof. A. Bernard, 56, rue du Port, Lille.

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent
2 Produits Sulfamidés
SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux
LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

MIGRAINES — GRIPPES
DOULEURS CATAMÉNIALES
ALGIES

ALGOCRATINE
Un cachet dès la première sensation de douleur
LANCOSME, 71, Avenue Victor-Emmanuel III, PARIS

AGOCHOLINE
DU DOCTEUR ZIZINE
STIMULANT HÉPATIQUE ET BILIAIRE
POSOLOGIE :
1 à 3 cuillerées à café le matin à jeun, dans un demi-verre d'eau chaude.
LABORATOIRES DU DOCTEUR ZIZINE
24, Rue de Fécamp
PARIS-12e
PAUL-MARTIAL — PARIS

DAX
LA STATION DU RHUMATISME
OUVERTE TOUTE L'ANNÉE

BOUES VÉGÉTO-MINÉRALES NATURELLES
EAUX SALÉES ★ EAUX-MÈRES

Tous renseignements au Syndicat d'Initiatives de DAX (Landes)
CONDITIONS SPÉCIALES A MM. LES MÉDECINS

AFFECTIONS
DES VOIES URINAIRES

SANTAL MONAL

1 au bleu de méthylène

Essences balsamiques. 0,16
Bleu de méthyléne. . 0,02

Adjuvant de la cure par les Sulfamides et la Pénicilline. — A la fin du traitement, calme, assèche et décongestionne les muqueuses.

Blennorragies, Cystites, Pyuries, Prostatites, Colibacillose urinaire.

6 à 9 capsules par jour, aux repas

2 sulfamidé

Essences balsamiques. 0,24
Para aminophényl sulfamide. . 0,25

Gonococcies :
Les 1er, 2e, 3e jours
2 capsules, 6 fois par jour
Les 4e, 5e, 6e jours
2 capsules, 4 fois par jour
Les 7e, 8e, 9e jours et jours suivants
2 capsules, 2 fois par jour

Infections à streptocoques, à staphylocoques et à colibacilles :
4 à 6 capsules par jour, à intervalles réguliers.

PROSTAL
SUPPOSITOIRES SÉDATIFS

Stovaïne, Benzocaïne, Menthol, Bromure de camphre, Extraits de jusquiame, de ciguë. de ratanhia, Surrénine, Hypophyse, Prostatine.

AFFECTIONS DOULOUREUSES DE LA PROSTATE ET DU PETIT BASSIN
Effets constants et immédiats. — 1 suppositoire matin et soir.

LABORATOIRES MONAL
DOCTEUR EN PHARMACIE — LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
13, AVENUE DE SÉGUR - PARIS-7e

LA THÉOPHYLLINE "*utilisable* AUX DOSES *utiles*

eraphylline
DELALANDE
n
3

FORMES ÉGALEMENT ACTIVES
AMPOULES 0,50 g COMPRIMÉS 0,25 g SUPPOSITOIRES 0,50 g

permettant l'emploi, en thérapeutique cardio-rénale et respiratoire, des doses efficaces même très élevées sans réactions locales, digestives ou générales
POSOLOGIE TRÈS SOUPLE 1 A 3 GRAMMES PAR JOUR

LES AMPOULES SONT PARFAITEMENT ADAPTÉES A L'UTILISATION EN AÉROSOLS
LITTÉRATURE ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE
LABORATOIRES DELALANDE 10 RUE BERGET-ROCHOLLE - COURBEVOIE SEINE

ULCÈRES GASTRIQUES ET DUODÉNAUX - ENTÉROCOLITES

COLLOIDO-BISMUTH

POUDRE

BISMUTH SOUS-GALLATE (DERMATOL) } 80 %
BISMUTH CARBONATE LÉGER
ALUMINE COLLOIDALE } 20 %
TRISILICATE DE MAGNÉSIUM
(VISA N° 1530-7247)

PRODUITS PHARMACEUTIQUES
M. RICHARD - AUBENAS (ARDÈCHE)

Richard

TOPIQUE - CICATRISANT

VARIÉTÉ

La mesure de la masse moléculaire des protéines

I

Bien qu'il s'agisse d'une question de pure physico-chimie, peu de problèmes d'ordre strictement scientifique devraient intéresser davantage le médecin, qui ne peut rester indifférent aux notions que l'on possède actuellement sur les constituants principaux de la matière vivante.

Bien qu'il ne s'agisse pas là de résultats tout récents, l'ensemble de nos connaissances actuelles date tout au plus d'une trentaine d'années. Avant la première guerre mondiale, en effet, par des méthodes surtout chimiques, on savait que les molécules protéiques composées d'un assemblage très complexe de nombreux acides aminés devaient avoir un poids moléculaire très élevé, mais les notions vraiment précises manquaient en fait totalement.

C'est à partir de 1920 environ qu'un essor considérable des techniques physiques appliquées à la chimie amena bientôt de splendides résultats.

Il est en effet remarquable que les chiffres obtenus par différentes protéines pures (ou considérées actuellement comme telles) par des méthodes très diverses concordent remarquablement et ont abouti à une constatation du plus haut intérêt : toutes les protéines ont une masse moléculaire multiple entier d'un certain quantum. C'est une rapide esquisse du principe des principales d'entre elles que nous voudrions présenter aujourd'hui à ceux de nos confrères dont les études de physico-chimie ont précédé ces découvertes, avant de donner les principaux résultats obtenus.

Trois méthodes principales se recoupent :

La première est fondée sur la mesure de la pression osmotique. Le nom du physico-chimiste anglais Adair y est surtout attaché.

On sait que lorsqu'une solution est séparée de son solvant par une membrane dite hémiperméable, capable de laisser passer les molécules du solvant (en général de petite taille) et d'arrêter le passage des molécules du corps dissous (en général beaucoup plus grosses que celles du solvant), le solvant tend à passer dans la solution, tend donc à la diluer. On peut s'opposer à cette dilution en appliquant à la solution une contre-pression mécanique convenable : celle-ci mesure la pression osmotique de la solution, qui lui est directement opposée. Or, se fondant sur les expériences classiques de Pfeffer, Vant'hoff a pu montrer une des lois les plus importantes de la physico-chimie : cette pression osmotique est égale à la pression mécanique que développeraient les molécules du corps dissous, si elles étaient, à la même température, à l'état de gaz parfait et enfermées dans le volume qu'occupe la solution (le solvant étant supprimé) (1).

Cette loi de Vant'hoff a des limites. Elle ne s'applique d'abord qu'aux solutions de faible concentration et la concentration doit être extrêmement petite si le corps dissous a une masse moléculaire très grande, comme c'est

(1) Il s'agit là, bien entendu, d'un état idéal qui n'est pas réalisable physiquement pour presque tous les corps.

ASTHÉNIES PHYSIQUES ET PSYCHIQUES
ÉTATS DÉPRESSIFS - NARCOLEPSIES
DYSTONIES NEURO-VÉGÉTATIVES
PARKINSON - CONTRÔLE DE L'APPÉTIT
ÉNURÉSIE

MAXITON

PHENYL 1 AMINO 2 PROPANE DEXTROGYRE

maximum de tonus

minimum d'effets secondaires

DELAGRANGE

39, BOULEVARD DE LATOUR MAUBOURG - INV. 43-60

le cas pour les grosses molécules protéiques qui se rangent dans ce que l'on appelle les « solutions colloïdales ». De plus, même aux concentrations faibles, elle doit être corrigée pour les électrolytes, c'est-à-dire pour les corps dont la molécule se scinde en ions par le seul fait d'être dissoute : ce sont alors les ions formés qui comptent au point de vue osmotique.

Or une conséquence immédiate de la loi de Vant'hoff (exprimée d'ailleurs antérieurement comme résultat empirique par Pfeffer) est que la pression osmotique est proportionnelle au nombre de molécules dissoutes dans l'unité de volume; donc, elle est proportionnelle à la concentration pondérale (masse du corps dissous dans l'unité de volume) et *inversement proportionnelle à la masse moléculaire* de ce corps dissous. Le coefficient de proportionnalité est calculable. Nous avons donc, par la mesure de la pression osmotique d'une solution de concentration pondérale connue, le moyen théorique de déterminer la masse moléculaire du corps dissous.

Mais l'application de ce principe aux grosses molécules protéiques s'est longtemps heurtée à de considérables difficultés expérimentales.

Il faut tout d'abord savoir préparer des membranes hémiperméables pour les seules grosses molécules protéiques. C'est aujourd'hui facile : les membranes formées par des hauts polymères tels le collodion (nitro-cellulose ou fulmicoton) ou l'acétate de cellulose peuvent être préparées de façon à avoir des pores de grosseur à peu près connue et prévus pour arrêter les molécules protéiques en laissant passer toutes les molécules plus petites (sels et eau surtout). Ces membranes sont à la base des techniques connexes de la dialyse et de l'ultrafiltration.

De plus, la masse moléculaire des protéines étant très grande (nous verrons qu'elle est un multiple entier de 17.500), puisque la pression osmotique lui est inversement proportionnelle, celle-ci est nécessairement très petite, se chiffrant en centimètres ou millimètres de hauteur d'eau.

Le manomètre employé doit donc être sensible. La difficulté en fait n'est pas très grande si l'on utilise la mesure de la hauteur à laquelle s'élève la solution aqueuse elle-même (très diluée, donc de densité très proche de l'eau) dans un tube annexé au vase qui la contient; une paroi de ce vase est constituée par la membrane hémi-perméable qui sépare la solution d'eau pure. Mais pour que la mesure soit correcte, il faut que l'équilibre soit atteint, et ceci demande de longues heures, parfois plusieurs jours; durant ce temps, il ne faut pas que la température varie, ni que la protéine s'altère (par pullulation microbienne ou autre cause de dénaturation). Ceci commande de laisser l'appareil dans un frigidaire à température constante et assez basse (voisine de 4° centigrades).

D'autres causes d'erreur peuvent aussi intervenir. Donnan a, en effet, montré que, lorsqu'une grosse molécule colloïdale est capable de subir la dissociation électrolytique, en donnant un gros ion colloïdal et des petits ions cristalloïdes, si la solution comprend des sels, un phénomène supplémentaire se surajoute à la pression osmotique. Les ions du sel se répartissent inégalement de chaque côté de la membrane, bien que celle-ci leur soit parfaitement perméable : le gros ion colloïdal semble repousser de l'autre côté de la membrane les petits ions de même signe électrique provenant du sel. Si, par exemple, le gros ion est chargé négativement et que le sel est du chlorure de sodium, les ions chlore chargés négativement ont une concentration moindre du côté où se trouve le colloïde. Cette inégalité de concentration perturbe la mesure de la pression osmotique vraie du colloïde. Or les protéines sont des colloïdes électrolytiques dont la charge est soit positive, soit négative, selon que le P*h* du milieu est d'un côté ou de l'autre de leur point isoélectrique (1); de plus, beaucoup de protéines ne sont solubles qu'en présence de petites quantités de sel (telles les euglobulines). Donc, à moins de se placer au point isoélectrique où la charge globale de la molécule protéique est nulle (2), il faut introduire une correction.

Enfin, même à concentration très faible, les solutions de protéine suivent mal la loi de Vant'hoff. Il est donc nécessaire de faire plusieurs mesures à des concentrations différentes, de dresser la courbe représentant le rapport de la pression osmotique et de la concentration en fonction de celle-ci. Si la loi de Vant'hoff s'appliquait, ce rapport serait constant et représenté par une droite horizontale. Dans la plupart des cas il n'en est rien; mais Adair a montré que dans un domaine assez large de concentrations (petites, bien entendu) les points expérimentaux s'alignaient sur une droite inclinée, que l'on extrapole à concentration nulle : c'est cette valeur extrapolée qui sert à la détermination de la masse moléculaire, compte tenu du phénomène de Donnan.

On voit que cette technique est délicate; elle est cependant couramment appliquée actuellement dans nombre de laboratoires de recherches et nous verrons plus loin que ses résultats ont été confrontés avec succès avec ceux des autres méthodes.

L. G.

(A suivre.)

(1) Voir notre Variété « Électrophorèse des protéines », *Journal des Praticiens* n° 32, 11 août 1949.

(2) Mais en ce point isoélectrique les protéines ont souvent tendance à floculer.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Assemblée générale de la Confédération des Syndicats médicaux français (3).

Ordres du jour.

Avortement. — L'Assemblée générale de la Confédération des syndicats médicaux français, dans sa séance du 18 décembre 1949,

Considérant que le projet de loi N° 8.195 tendant au renforcement de la lutte contre l'avortement comporte en son article premier essentiellement, des dispositions inadmissibles pour les médecins, lesquels se refusent à dénoncer les malades qui se confient à eux, et dangereuses par leurs conséquences pour la santé publique.

Donne mandat à son bureau pour continuer, en collaboration avec la Commission mixte Ordre-Confédération, toute action tendant à la suppression de l'article 1er du projet, et la modification de l'article 4 dont la rédaction réclame d'indispensables précisions. — *(Voté.)*

Vœux et motions.

Fiscalité. — L'Assemblée générale de la Confédération des syndicats médicaux français, dans sa séance du 18 décembre 1949,

Considérant que l'extension de la Sécurité sociale ne laisse plus qu'une marge d'incertitude infime dans l'appréciation fiscale des revenus médicaux;

que les honoraires actuellement pratiqués ne permettent,

(3) Voir *Journal des Praticiens* du 29 décembre 1949, p. 6.

ANTISEPTIQUE PULMONAIRE

calme la toux

Guéthural

puissant modificateur des sécrétions bronchiques

■

AMPOULES

(SOLUTION AQUEUSE)

■

Laboratoires PÉPIN & LEBOUCQ

30, Rue Armand-Sylvestre **COURBEVOIE (Seine)**

du fait de la hausse des frais professionnels, que des bénéfices *inférieurs à 10 fois ceux d'avant-guerre*,

— Demande que le taux de la taxe professionnelle soit abaissé, pour 1950, à 5 % sur les premiers 200.000 fr. et 10 % sur le surplus.

— Repousse toute majoration exceptionnelle des impôts personnels.

Considérant que la répartition de la taxe professionnelle, telle qu'elle est actuellement établie, pénalise très lourdement les contribuables chargés de famille qui payent jusqu'à 50 et 60.000 fr. d'excédent de taxe par rapport à ce qui est demandé au célibataire,

— Demande que le système du quotient familial soit étendu au calcul de la taxe professionnelle, ou que la décote des premier et deuxième enfant soit portée à 15.000 fr., et qu'une décote de 30.000 fr. soit accordée à l'épouse du contribuable.

Considérant qu'il n'y a aucune raison de faire supporter, par une partie seulement des professionnels, une partie de la charge des impôts des collectivités locales.

— Demande la suppression totale et définitive de la patente, de quelque nom qu'on la baptise. — *(Voté à l'unanimité.)*

L'Assemblée générale de la Confédération demande au Conseil d'administration d'étudier le montant du minimum vital indispensable au médecin et de faire toute démarche qu'il jugera utile pour obtenir que ce minimum vital échappe à tout prélèvement fiscal.

Les actes médicaux : Sécurité sociale, A. M. G., article 115 doivent être exonérés de tout impôt jusqu'à un plafond assurant un minimum vital au médecin. — (Proposé par le Comité de liaison des omnipraticiens. Voté à l'unanimité.)

Vœu concernant la retraite du médecin. — L'Assemblée générale de la Confédération des syndicats médicaux français, dans sa séance du 18 décembre 1949,

Constatant que la retraite prévisible attribuée aux médecins âgés ne constitue qu'un minimum vital,

Émet le vœu que les médecins ayant renoncé à leur activité habituelle soient autorisés à accomplir, à l'exclusion de la médecine de soins, des actes médicaux à la vacation (vaccinations, prophylaxie maternelle et infantile, inspection hygiène scolaire, médecine de contrôle, expertises près les tribunaux ou à la demande des Compagnies d'assurances privées.)

Motion du Comité des omnipraticiens. — L'Assemblée générale de la Confédération des syndicats médicaux français, dans sa séance du 18 décembre 1949,

Constatant que de nombreuses administrations : Chemins de fer, P. T. T., prévoyance maritime, etc., ne laissent jamais ou pas toujours le libre choix de leurs médecins à leurs employés, demande à son Conseil d'administration de faire rapidement toutes les démarches utiles *pour que tout Français puisse, en cas de maladie, s'adresser au médecin de son choix, les différentes administrations ne conservant que le droit et le devoir d'organiser des services de médecine du travail ou de médecine de contrôle, à l'exclusion de services de médecine de soins.*

Bureau confédéral.

Président	Prof. *E. Marquis* (Ille-et-Vilaine).
Vice-Présidents	Dr *Rouèche* (Seine) Dr *Micheleau* (Gironde). Dr *Valegeas* (Haute-Vienne).

Secrétariat :

Secrétaire général	Dr P. *Cibrie.*
Secrétaire gén. adjoint	Dr *P. Fontayne.*

FAUTEUILS ROULANTS DUPONT
10, RUE HAUTEFEUILLE - PARIS (6e) - TÉL. DANTON 05-61, 05-62
• SUCCURSALE A LYON, 6, PLACE BELLECOUR •
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION

Digibaïne
Complexe toni-cardiaque
Association digitaline-ouabaïne
Laboratoires DEGLAUDE
15, Boul. Pasteur, PARIS-15e

ARHEMAPECTINE
ANTI-HÉMORRAGIQUE
KIDARGOL
THERAPEUTIQUE RHINO-PHARINGÉE
ARKEBIOS
MEDICATION PHOSPHORIQUE POLYVALENTE
LABORATOIRE R. GALLIER
1b Place du Président Mithouard, Paris (7e)

EKTAL
Foie - Vésicule biliaire
GRANULÉ - COMPRIMÉS
TROUBLES ENTÉRO-HÉPATIQUES
CHOLÉCYSTITE CHRONIQUE - CONSTIPATION
LABORATOIRES SAUVIL, 18, RUE FARADAY - PARIS

Les cliniques conventionnées.

Les séances de cette fin de semaine à la Confédération et à la *F.N.O.S.S.* ont montré un réel désir d'entente de part et d'autre. Mais les médecins attachent un grand prix à la disparition du tiers payant ou du « forfait honoraires » compris dans les maisons de santé qui passent convention avec les caisses. Les cliniques conventionnées présentent pour les gestantes et les opérés des attraits incontestables en raison d'avantages pécuniaires, administratifs et autres. « Ces cliniques présentent-elles toutes les garanties suffisantes pour les actes médicaux qui y sont pratiqués? Ces cliniques ne sont-elles pas toujours tenues par des personnes physiques ou morales très diverses? Sous le nom altruiste d'œuvre, la clinique ne masque-t-elle un but purement lucratif? » Voilà des questions que se sont posées des spécialistes autorisés et officiels, qui y voient la reconstitution de pratiques anciennes regrettables. Et si la Sécurité sociale y trouve une économie — le tableau présenté dans un précédent numéro le montre — on pénalise en réalité la gestante ou l'opéré qui veut aller où bon lui semble. *Le libre choix n'est pas respecté ;* et « on ne verrait plus ce qu'il est navrant de constater actuellement, des femmes qui vont de clinique en clinique *pour savoir « Si on paye » ou « si on ne paye pas », plutôt que de s'enquérir de la valeur des soins.* On trouve du reste maintenant des affiches dans les couloirs du métro ou même sur les panonceaux extérieurs des stations avec des indications de cliniques où tout est gratuit.

Je ne pense pas que des administrateurs sérieux ont voulu cela et nous espérons que les enquêtes faites par leurs services ou ceux du Ministère du Travail ne leur amènent pas de sérieux mécomptes. Dr Rouèche, *(in Presse Médicale).*

(1) Voir *Journal des Praticiens* du 5 janvier, « Curieux tarifs ».

A l'attention des médecins du travail.

Une délégation commune du *Syndicat professionnel des Médecins du Travail* (Confédération des Syndicats médicaux), du *Syndicat chrétien des Médecins du Travail* (C. F. T. C.), du *Syndicat national des Médecins du Travail* (C. G. T.) a été reçue, le vendredi 23 décembre, par le Dr Segelle, ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

Les représentants des trois syndicats ont demandé des éclaircissements sur la nouvelle législation des Conventions collectives. Ils ont exposé la nécessité d'une Convention collective nationale interprofessionnelle des Médecins du Travail.

— Ils ont exprimé l'inquiétude des médecins du travail qui craignent que la période de transition entre les arrêtés de réglementation des salaires (arrêtés du 15 mars 1946 et du 29 novembre 1948) et la signature de leur convention collective ne donne aux employeurs le temps et l'occasion de réduire leurs appointements.

— Ils ont attiré l'attention du ministre sur les multiples cas de violation, par les employeurs, de ces arrêtés fixant la rémunération des médecins du travail.

— Ils ont demandé au ministre de faire appliquer sans faiblesse et sans délai nouveau la loi du 11 octobre et le décret du 26 novembre 1946.

— Ils ont enfin traduit la volonté de la quasi-unanimité des médecins comme des travailleurs et cadres, de voir, dans la loi du 11 octobre 1946, l'expression « exclusivement préventif » remplacée par « essentiellement préventif ».

Le Ministre du Travail a donné à la délégation un certain nombre d'éclaircissements et l'assurance que les arrêtés fixant la rémunération des médecins du travail resteraient en vigueur jusqu'à la signature de la convention de salaire.

Les représentants des trois syndicats — *dont l'entière commu-*

nauté de vue sur les problèmes essentiels de leur profession s'est manifestée au cours de cette démarche — ont décidé de rester en contact étroit et d'alerter tous les confrères pour défendre et compléter leurs droits acquis.

Pour le S.N.P.M.T. : Prof. Salmond. *Pour le S.C.M.T. :* Dr de Frémont. *Pour le S.N.M.T. :* Dr Chrétien.

(Communiqué.)

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

Chaire de Clinique des Problèmes alimentaires. — *Hôpital de la Pitié* (Prof. *Charles Richet*). — *Diététique (adultes, enfants et nourrissons).*

— 1re leçon : *jeudi* 12 *janvier, à* 10 h. 30, *dans l'amphithéâtre du service*, Prof. *Richet* : Généralités sur les aliments.

— 2e leçon : *vendredi* 13 *janvier, à* 10 h. 30, Prof. *Richet* : Généralités sur les vitamines.

— 3e leçon : *samedi* 14 *janvier, même heure*, Prof. *Richet* : Généralités sur les régimes.

— 4e leçon : *lundi* 16 *janvier, même heure*, Dr *Jean Bertrand* : Régime dans la macilence et chez les obèses.

— 5e leçon : *mardi* 17 *janvier, même heure*, Dr *Werster* : Les régimes dans les cardiopathies.

— 6e leçon : *mercredi* 18 *janvier, après-midi* : Visite d'une usine de produits alimentaires.

— 7e leçon : *jeudi* 19 *janvier, à* 10 h. 30, Dr *Borgida* : Régime des colites.

— 8e leçon : *vendredi* 20 *janvier, à* 10 h. 30, Dr *Rymer* : Régime des tuberculeux.

— 9e leçon : *samedi* 21 *janvier, à* 10 h. 30, Dr *Gabriel Richet* : Anaphylaxie alimentaire.

— 10e leçon : *lundi* 23 *janvier, après-midi* : Visite d'une maison de cure diététique.

— 11e leçon : *mardi* 24 *janvier, à* 10 h. 30, Dr *Borgida* : Régime dans les affections hépatiques et vésiculaires.

— 12e leçon : *mercredi* 25 *janvier*, Dr *Bertrand* : Régime du diabète.

— 13e leçon : *jeudi* 26 *janvier*, Prof. *Richet* : Alcool et alcoolisme.

— 14e leçon : *vendredi* 27 *janvier, après-midi* : Visite d'un frigorifique.

Du samedi 28 *janvier au jeudi* 2 *février*, Dr *Lesné* et Dr *Rouèche:* Leçons sur la diététique du nourrisson sain et malade. Travaux pratiques.

(Les heures et le lieu seront indiqués ultérieurement.)

Après les leçons, le professeur se mettra à la disposition des auditeurs pour répondre à leur demande d'explications.

Le vendredi 3 *février, les auditeurs qui le désirent pourront passer un examen à la suite duquel leur sera délivré un certificat d'assiduité.*

Droit d'inscription : 3.000 *francs.*

S'inscrire au laboratoire de la clinique à l'Hôpital de la Pitié.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique des Maladies du sang. — *Hôpital Broussais*, 96, rue Didot. (Prof. Paul Chevallier). — Enseignement de janvier a juillet 1950 (sauf les jours fériés et pendant les vacances universitaires).

L'enseignement de la Clinique ne s'adresse pas à des débutants ; il s'adresse à des médecins et à des étudiants en médecine ayant au moins douze inscriptions.

I. — Enseignement du matin.

1° *Salle des Conférences et des Travaux pratiques :*

Lundi, 9 h. : Dr *Jean Bernard*, professeur agrégé : Hématologie infantile ; 10 h. 3/4 : Dr *D. Christol*, chef de laboratoire : Hématologie élémentaire clinique et anatomique. — *Mardi*, 9 h. 1/2 : Dr *Moulinier*, chef de clinique : Maladies du sang dans leurs rapports avec la transfusion ; 10 h. 3/4 : Leçon clinique par le Professeur. — *Mercredi*, 9 h. 1/2 *à midi :* Dr *Jean Bernard :* Présentation de malades et commentaires (examen de certains malades par les stagiaires). — *Jeudi*, 9 h. 1/2, *à midi :* alternativement, Dr *J. Mallarmé*, médecin assistant des hôpitaux, et Dr *Suzanne Perlès*, chef de laboratoire : Démonstration de lames de sang et de moelle osseuse. — *Vendredi*, 9 h. 1/2 : Dr *Jean Bernard :* Hématologie infantile ; 10 h. 3/4 : Dr *Fiehrer :* Saignements et maladies du sang. — *Samedi*, 9 h. 1/2 : Dr *Bilski-Pasquier*, ancien chef de clinique : Hématologie élémentaire clinique et anatomique ; 11 h. : Dr *Colin*, assistant : Maladies des femmes et de la peau, en particulier dans leurs rapports avec les maladies du sang.

2° *Consultations externes et visites des salles.*

Tous les matins, de 8 h. *ou* 8 h. 1/2 *à* 9 h. *ou* 9 h. 1/2 *:* transfusions sanguines par les Drs *Moulinier* et *Étienne Chevallier.*

Lundi et vendredi : 1° *Grande salle de consultation, à* 9 h. 1/2 : Hématologie (Prof. *Paul Chevallier*) ; 2° *Salle spéciale, à* 9 h. 1/2 : Gynécologie médicale (Dr *M. Colin*).

Mercredi, Grande salle de consultation, à 9 h. 1/2 : Hématologie (Prof. *Paul Chevallier*).

Mardi, jeudi et samedi : 1° *Grande salle de consultation, à* 10 h. : Maladies professionnelles (Prof. *Desoille*) ; 2° *Salle spéciale, à* 9 h. 1/2 : Dermatologie (Dr *M. Colin*) ; 3° *Salles des malades :* Visite par le professeur.

II. — Enseignement de l'après-midi.

1. *Manipulations d'hématologie* (répétitions de technique) les *lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, pendant deux semaines. Quatre séries :* 1° du 23 janvier au 4 février. — 2° du 13 mars au 24 mars. — 3° du 17 avril au 29 avril. — 4° du 19 juin au 1er juillet.

Conditions spéciales. S'inscrire à la Clinique et ensuite à la Faculté. — Places limitées.

2. *Pendant les semaines ouvrables laissées libres, tous les jeudis, de 14 à 16 heures, démonstrations d'anatomie pathologique des organes lymphoïdes et myéloïdes* (Mme le Dr *Beauzamy*, chef de laboratoire). *(Les démonstrations n'auront lieu que si dix personnes au moins sont inscrites.)*

III. — Enseignement du soir.

Hématologie pour le praticien. — Les jeudis, à 21 *heures :* Diagnostic, pronostic et traitement des principales maladies du sang (programme affiché à la Clinique des Maladies du Sang).

Hôpital Broussais. — Enseignement d'Hématologie pour le praticien (*Année* 1949-1950.) — *Tous les jeudis soirs, à* 21 *heures précises, Salle des travaux de la Clinique des maladies du sang (Hôpital Broussais,* 96, *rue Didot, service* 4 *(cour d'entrée à droite,* 1er *étage).* — Prof. Paul Chevallier. — *Conférences avec projections (après chaque conférence, il sera répondu aux questions des auditeurs sur le sujet traité).*

GRIPPES · BRONCHITES
BRONCHOPNEUMONIES
MALADIES INFECTIEUSES
ANTISEPTIQUE DES VOIES RESPIRATOIRES
PULMOSITOIRES CRÉOSOTE
PULMOSITOIRES BÉBÉS au sulfogaïacolate de potassium
LAB. SAUVIL - 18, RUE FARADAY - PARIS (17e)

NOUVELLE PRÉSENTATION
PHÉNERGAN SIROP
dosé à un milligramme (0 g.001)
DE N-DI-MÉTHYLAMINO-MÉTHYLÉTHYL-DIBENZO-PARATHIAZINE (3277 R.P.) PAR CENTIMÈTRE CUBE
FLACONS DE 125 CM³
UNE CUILLERÉE A CAFÉ CONTIENT 5 milligrammes de Phénergan
Toutes les indications des ANTIHISTAMINIQUES DE SYNTHÈSE en PÉDIATRIE
BIEN ACCEPTÉ PAR LES ENFANTS
PERMET UNE POSOLOGIE NUANCÉE
DE 0 A 2 ANS... 2 A 4 CUILLERÉES A CAFÉ
DE 2 A 5 ANS... 3 A 5 CUILLERÉES A CAFÉ
DE 5 A 10 ANS... 5 A 10 CUILLERÉES A CAFÉ
ECHANTILLONS ET LITTÉRATURE SUR DEMANDE
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
RHÔNE Specia POULENC
PARIS
INFORMATION MÉDICALE
28, COURS ALBERT 1er - TEL. BAL. 10-79

Objets des conférences : *Diagnostic, pronostic et traitement des principales maladies du sang.*

Programme *(suite)* :

12 *janvier* 1950 : Purpuras aigus. — 19 *janvier :* Purpuras chroniques. — 26 *janvier :* Hémogénie idiopathique ou thrombopénie essentielle. — 2 *février :* Hémophilie. — 9 *février :* Leucose aiguë (leucose à cellules souches). — 16 *février :* Mononucléose infectieuse. — 23 *février :* Leucémie myéloïde chronique. — 2 *mars :* Leucoses myéloïdes subaiguës, splénomégalies myéloïdes. — 9 *mars :* Leucémie lymphoïde chronique. — 16 *mars :* Maladie de Hodgkin. — 23 *mars :* Tuberculose ganglionnaire. — 30 *mars :* Lymphosarcomes, histiocytoses avec réticuloses. — 20 *avril :* Sarcoïdose. — 27 *avril :* Formes aleucémiques des leucoses chroniques lymphoïdes. — 4 *mai :* Adénopathies régionales. — 11 *mai :* Splénomégalies inflammatoires chroniques. — 25 *mai :* Kala-azar et paludisme. — 1er *juin :* Myélome multiple. — 8 *juin :* Érythrémie et polyglobulies. — 15 *juin :* Intoxication benzolique et maladie atomique. — 22 *juin :* Les règles et leurs troubles au point de vue hématologique. — 29 *juin :* Les épistaxis essentielles des jeunes gens. — 6 *juillet :* Hémoglobinuries paroxystiques.

École de puériculture (Professeur : *M. Lelong*). — *Centre de vaccination antituberculeux de l'Ecole de puériculture*, 26, boulevard Brune, Paris (14e).

Sous la direction du Professeur *Marcel Lelong* et avec la collaboration du Dr *Robert Broca*, ancien chef de clinique à la Faculté, fonctionne à l'École de puériculture de la Faculté de Médecine (27, boulevard Brune, Métro : Porte de Vanves), sous l'égide du fonds international à l'enfance, un service de vaccination antituberculeuse par le B. C. G.

Tous les mardis, à 14 h. 30 : Examens des sujets à vacciner. Pratique des épreuves tuberculiniques. Application du B. C. G. par les différentes méthodes. Surveillance médico-sociale des vaccinés.

Les médecins et étudiants en médecine sont exercés à la pratique du B. C. G.

FACULTÉS DE PROVINCE

Conférences d'actualités médicales et thérapeutiques pour les médecins praticiens de la région lyonnaise. — La Faculté de Médecine de Lyon organise, comme les années précédentes pour tous les médecins de la région lyonnaise, une série de conférences d'actualités médicales et thérapeutiques sur des sujets essentiellement pratiques exposant les progrès des méthodes diagnostiques et thérapeutiques.

Aucune inscription n'est nécessaire pour ces conférences qui auront lieu *à partir du* 29 *janvier* 1950, *un dimanche sur deux, à* 9 *h.* 30 *et à* 10 *h.* 30, *à l'Hôtel-Dieu, Amphithéâtre du service de stomatologie* (*Professeur agrégé Duclos*).

Programme des conférences :

— *Dimanche* 29 *janvier*, 9 *h.* 30. — Professeur *Froment* : « Traitement des hyperthyroïdies ».

10 h. 30. — Dr *Plauchu* : « Traitement de la maladie d'Addison et des insuffisances rénales ».

— *Dimanche* 12 *février*, 9 h. 30. — Professeur *Sedallian* : « Acquisitions nouvelles dans le domaine des antibiotiques : streptomycine, auréomycine, chloromycétine ».

10 h. 30. — Dr *Bérard*, agrégé : « État actuel de la chirurgie thoracique dans la tuberculose pulmonaire ».

— *Dimanche* 26 *février* 9 h. 30. — Professeur *P. Ravault* : « Traitement hormonal des cancers ».

10 h. 30. — Dr *Gonin* : « État actuel des grandes médications cardiaques ».

ANTISEPTIQUE EXTERNE
DÉSODORISANT NON TOXIQUE ET CICATRISANT
JOVANYL
Comprimés effervescents titrés à 0 gr. 30 de MAGNÉSIUM PARATOLUÈNE SULFOCHLORAMINE
GYNÉCOLOGIE - LARYNGOLOGIE
STOMATOLOGIE - UROLOGIE - CHIRURGIE
1 A 3 COMPRIMÉS POUR 1 LITRE D'EAU.
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

ne manquent pas...
HORMOCRINOL
F et M
Médication Thyro-génitale associée aux électrolytes activateurs
PHOSPHORE et POTASSIUM
TROUBLES DU MÉTABOLISME
RHUMATISME ENDOCRINIEN
TROUBLES GÉNITAUX ET CIRCULATOIRES
6 à 8 comprimés par jour
GOSSYPIOL
MAURIN
16 DRAGÉES EN 2 JOURS
déterminent les règles
et calment les douleurs
Laboratoires JAMMES
102 bis, Rue de l'Aigle - La Garenne-Colombes

— *Dimanche* 12 *mars*, 9 h. 30. — Professeur *Dufourt* : « Traitement préventif et curatif de la primo-infection tuberculeuse ».

10 h. 30. — Dr *Creyssel*, agrégé : « Les acquisitions modernes dans l'anesthésie chirurgicale. La réanimation peropératoire et postopératoire ».

— *Dimanche* 26 *mars*, 9 h. 30. — Professeur *Croizat* : « Les médications coagulantes et anti-coagulantes ».

10 h. 30. — Dr *Paul Girard*, agrégé : « Traitement de la maladie de Parkinson ».

Cours complémentaires sur les examens de santé (organisé par M. *Pierre Joannon*, Professeur d'hygiène et de médecine préventive à la Faculté de Médecine de Paris et M. *Henri Paillard*, Professeur de clinique médicale à l'École de Médecine de Clermont-Ferrand, avec la collaboration de : M. *Barthélémy*, médecin-chef de la région Ouest de la S.N.C.F.; M. *Berlioz*, conseiller technique médical de la Fédération nationale des organismes de Sécurité sociale; M. *Boltanski*, médecin des Hôpitaux de Paris; M. *Boulanger-Pilet*, ancien chef de clinique, chargé de cours à la Faculté de Médecine de Paris; M. *Bour*, médecin des Hôpitaux de Paris; M. *Boyer*, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, inspecteur général des services techniques d'hygiène de la Préfecture de police; Mlle *Corre*, ancien chef de clinique à la Faculté de Médecine de Paris; M. *Dechaume*, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris; M. *Deparis*, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, médecin des Hôpitaux de Paris; M. *Ferrabouc*, médecin-colonel, Professeur au Val-de-Grâce; M. *Huc*, chirurgien de l'Hôpital Saint-Joseph; M. *Huguenin*, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, sous-directeur de l'Institut du Cancer de l'Université de Paris; M. *Lamy*, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, médecin de l'Hôpital des Enfants-Malades; M. *Le Go*, médecin-chef de la région Nord de la S.N.C.F.; M. *Mirault*, médecin-conseil de la Sécurité sociale.

Ce cours gratuit, comportant 37 *leçons, aura lieu au Laboratoire d'hygiène de la Faculté de Médecine de Paris du* 16 *janvier au* 24 *février* 1950, *les lundis, mercredis et vendredis, de* 17 *heures à* 19 *heures.*

Des visites et des stages, destinés à familiariser les auditeurs avec la pratique des examens de santé, auront lieu dans divers services de la région parisienne.

PROGRAMME :

Première partie : Éléments d'information cliniques et biologiques.

Lundi 16 *janvier*, 17 h. : Généralités; buts principaux, par M. *Joannon*. — *Lundi* 16 *janvier*, 18 h. : Cœur et vaisseaux, par M. *Paillard*. — *Mercredi* 18 *janvier*, 17 h. : Appareil respiratoire, par M. *Bour*. — *Mercredi* 18 *janvier*, 18 h. : Cavité buccale et ses annexes, par M. *Dechaume*. — *Vendredi* 20 *janvier*, 17 h. : Tube digestif, par M. *Deparis*. — *Vendredi* 20 *janvier*, 18 h. : Foie et rate, par M. *Paillard*. — *Lundi* 23 *janvier*, 17 h. : Appareil urinaire, par M. *Paillard*. — *Lundi* 23 *janvier*, 18 h. : Glandes endocrines, par Mlle *Corre*. — *Mercredi* 25 *janvier*, 17 h. : Système nerveux, yeux et oreilles, par Mlle *Corre*. — *Mercredi* 25 *janvier*, 18 h. : Appareil ostéo-articulaire, par M. *Huc*. — *Vendredi* 27 *janvier*, 17 h. : Intoxications diverses, par M. *Bour*. — *Vendredi* 27 *janvier*, 18 h. : Tuberculose, par M. *Deparis*. — *Lundi* 30 *janvier*, 17 h. : Syphilis et gonococcie, par M. *Boyer*. — *Lundi* 30 *janvier*, 18 h., Cancer, par M. *Huguenin*. — *Mercredi* 1er *février*, 17 h. : Maladies de la nutrition, par M. *Paillard*. — *Mercredi* 1er *février*, 18 h. : Maladies héréditaire, par M. *Lamy*. — Vendredi 3 février, 17 h. : Maladies de la nutrition (*suite*), par M. *Paillard*. — *Vendredi* 3 *février*, 18 h. : Examens de laboratoire, par Mlle *Corre*.

Deuxième partie : Technique des examens.

Lundi 6 février, 17 h. : L'écolier, par M. *Boulanger-Pilet.* — *Lundi 6 février*, 18 h. : L'apprenti, par M. *Bour.* — *Mercredi 8 février*, 17 h. : Le soldat, par M. *Ferrabouc.* — *Mercredi 8 février*, 18 h. : L'ouvrier, par M. *Bour.* — *Vendredi 10 février*, 17 h. : Le cheminot, par M. *Barthelemy.* — *Vendredi 10 février*, 18 h. : Le quinquagénaire, par M. *Paillard.* — *Lundi 13 février*, 17 h. : Examen prénuptial, par M. *Boyer.* — *Lundi 13 février*, 18 h. : Explorations cliniques et fonctionnelles, par M. *Paillard.*

Troisième partie : Organisation.

Mercredi 15 février, 17 h. : Fonctionnement des centres d'examen de la Sécurité sociale, par M. *Mirault.* — *Mercredi 15 février*, 18 h. : Fonctionnement des centres d'examen de la S.N.C.F., par M. *Le Go.* — *Vendredi 17 février*, 17 h. : Rôle de la Sécurité sociale, par M. *Deparis.* — *Vendredi 17 février*, 17 h. 30 : Rôle de la protection maternelle et infantile, par M. *Boulanger-Pilet.* — *Vendredi 17 février* 18 h. : Rôle de l'hygiène scolaire et universitaire, par M. *Boltanski.* — *Vendredi 17 février*, 18 h. 30 : Rôle de la médecine sportive, par M. *Bour.* — *Mercredi 22 février*, 17 h. : Rôle de la médecine du travail, par M. *Bour.* — *Mercredi 22 février*, 17 h. 30 : Rôle de la statistique, par M. *Berlioz.* — *Mercredi 22 février*, 18 h. 30 : Psychologie et santé, par M. *Deparis.* — *Vendredi 24 février*, 17 h. : Rôle du médecin de famille, par M. *Paillard.* — *Vendredi 24 février*, 17 h. 30. : Réalisations actuelles et perspectives d'avenir, par M. *Joannon.* — *Vendredi 24 février*, 18 h. 30 : Conclusions. Échanges de vues sur les visites et stages.

Pour tous renseignements, s'adresser au Laboratoire d'hygiène de la Faculté de Médecine, 15, *rue de l'École-de-Médecine* (*escalier D*), *Paris* (6e). *Téléphone : DANton* 55-36.

BIBLIOGRAPHIE

Aventures au Tchad, par Maurice Bouquant et Albert Mahuzier. (1 vol. abondamment illustré : 390 fr.) — *Les Éditions de l'Ermite*, 11, *rue Rousselet*, *Paris*-7e).

Maurice Bouquant et Albert Mahuzier, accompagnés du photographe Jousse, ont, en 1948, traversé le lac Tchad en kayaks, après avoir remonté le Chari de Fort-Lamy au lac. Le récit de leur expédition fait l'objet de leur ouvrage : *Aventures au Tchad.*

Extrêmement vivant, et conté d'un ton alerte qui n'exclut pas l'ironie, ils nous peignent au hasard de leurs observations un tableau curieux et captivant de ces pays de l'Union Française, des mœurs et de leurs coutumes demeurées inconnues de la majeure partie d'entre nous.

Les pêches, les chasses, les réceptions, le trafic intense et insoupçonné des bords du lac, le mystère de légende qui plane sur le Tchad, tout défile devant nos yeux en un récit plus captivant que le plus passionnant des romans, et qui séduira petits et grands.

Ces hommes aux prises avec la nature monstrueuse et magnifique, terrassante et prolifique, n'ont dû qu'à leur courage, leur bonne humeur et leur insouciance — on pourrait presque dire leur inconscience — la réussite de cette entreprise que d'aucuns considéreraient comme une folie. C'est le plus bel hommage à l'effort de l'homme et à son ingéniosité.

Maurice Bouquant et Albert Mahuzier nous ont apporté, ainsi que le souligne Paul-Émile Victor dans sa préface : « à nous qui, par goût (ou par obligation) n'allons pas là où ils vont — la possibilité de vivre, dans nos fauteuils parisiens, la vie libre de la brousse, qu'ils sont allés chercher pour nous ».

PHAGOSTHYL
NEUROTONIQUE-RECONSTITUANT
HÉMO-PHAGOSTHYL
RÉGÉNÉRATEUR DES GLOBULES SANGUINS
PHAGOSTHYL MANGANÉ
RÉCALCIFIANT - RÉMINÉRALISATEUR
AMPOULES DE 5 CC.
(SÉRIE INFANTILE : ampoules de 2 cc.)
Une injection intramusculaire ou sous-cutanée tous les deux jours.
Laboratoires André PARIS, 4, Rue de la Motte-Picquet — PARIS-15e

MATÉRIELS MÉDICAUX-CHIRURGICAUX ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES DES SURPLUS

Par ordonnance de référé du Tribunal de Commerce de la Seine, en date du 18 octobre 1949, Me Pierre BEVIERRE, administrateur de sociétés, a été nommé en qualité de mandataire de justice, pour assurer la garde et l'entretien des matériels et marchandises appartenant à la S. N. V. S. et dépendant des matériels médico-chirurgicaux et produits pharmaceutiques des surplus.

Me BEVIERRE a également la mission de vendre ces matériels et marchandises.

Les services de Me BEVIERRE ont, d'ores et déjà, pris toutes dispositions utiles pour faire face à leur mission.

Un catalogue no 1 relatif à l'instrumentation médico-chirurgicale est actuellement édité et chacun peut venir en prendre connaissance **dans les bureaux de Me BEVIERRE, 85 *bis*, avenue de Wagram, Paris — ou en demander l'expédition moyennant 15 francs en timbre-poste.**

Les commandes faites sur ce catalogue seront servies, en tenant compte des existants, dans les plus brefs délais.

Toutes les marchandises qui y figurent se trouvent actuellement disponibles en casier.

Pour tous renseignements, s'adresser 85 bis, *avenue de Wagram*, *Paris*-17e. Téléphone : WAGram 52-38.

L'Année médicale pratique (XXVII[e] année) édition 1949, publiée sous la direction de C. Lian, Professeur de clinique médicale, membre de l'Académie de Médecine, médecin de l'Hôpital de la Pitié. — Un vol. in-16 couronne 500 pages, prix 650 fr. *Éditions R. Lépine, 39, rue d'Amsterdam, Paris* (8[e]). C. C. Post : Paris : 712-04.

Vingt-sept années successives au service des médecins omnipraticiens, cela est en harmonie avec la fidélité reconnaissante de ceux-ci qui, au nombre de 4 à 5.000 tous les ans, réclament leur *Année médicale pratique*. Ce n'est pas pour eux un livre classique qu'on range soigneusement dans sa bibliothèque. C'est un livre ami qu'ils consultent souvent et qui leur rend de très grands services.

L'ancienneté, la solidité du succès de l'*Année médicale pratique* garantissent à ce volume annuel un nombre toujours grandissant de lecteurs fidèles.

L'ultra-violet, la lumière solaire et artificielle, l'infra-rouge, d'Aimard et Dausset (7[e] édition), par A. Aimes P. Bétoulières — Expansion Scientifique française, éditeur, et Paris, 1949. Un volume in-16 jésus, 232 pages, 800 fr.

Ce petit livre en est à sa septième édition; son succès est dû à sa conception et à sa présentation, essentiellement pratiques. Le médecin ne peut se tenir au courant de l'évolution de la physique médicale, des changements de technique et des indications nouvelles des radiations; il trouvera dans ce livre ce qu'il doit savoir sur l'état actuel de ces questions : une étude succincte des radiations solaires, ultra-violettes et infra-rouges, un exposé des techniques d'irradiation et la liste des appareils producteurs de rayons ultra-violets et infra-rouges.

L'ouvrage se termine par une liste alphabétique des maladies relevant des diverses radiations; cette liste permettra au praticien de trouver très facilement les indications des diverses radiations et la technique à appliquer dans chaque cas.

NAISSANCES

Claude-Bernard Sexe, neuvième enfant du Docteur et de Mme Jean Sexe, 2, rue Delavelle, à Besançon. Nous adressons à notre Confrère et à Mme Sexe nos félicitations; à leurs enfants, et en particulier au dernier-né, tous nos vœux de prospérité.

NÉCROLOGIE

— Dr Joseph Manville, décédé à Enghien;
— Dr Barinac, décédé à Paris;
— Dr Jean Lesage, décédé à Montargis le 13 décembre;
— Médecin-général Frédéric Romieu, décédé à Cusy le 8 décembre, à l'âge de 73 ans.

OFFRES ET DEMANDES

DAME, 34 ans, cherche place *conditionneuse*, de préférence Ouest-Paris ou banlieue Ouest. A déjà collaboré à la préparation. — *(Écrire sous le n° 525 B au Journal, qui transmettra.)*

A CÉDER, pour raison de santé, clientèle; instrumentation moderne. Logement assuré dans grande ville du Midi. (S'adresser, *sous le n° 524 P.*, au journal, qui transmettra.)

ASTHME INFANTILE - COQUELUCHE
ENURÉSIE - BRONCHOSPASMES
CATARRHAUX & EMPHYSÉMATEUX

EPHEDROMEL BERAL

Sirop mellité de goût agréable

SYNERGIE ANTISPASMODIQUE DE L'EPHÉDRINE, LOBÉLIE, CODÉINE ET BROMOFORME

★

Posologie
★
Jusqu'à 6 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A CAFÉ PAR JOUR
De 6 à 12 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A DESSERT PAR JOUR
Adultes : 2 A 8 CUILLERÉES A SOUPE PAR JOUR

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

Troubles vago-sympathiques et psycho-endocriniens

ANXIÉTÉ, ÉMOTIVITÉ, ANGOISSES, DÉPRESSION NERVEUSE, TROUBLES CARDIO-VASCULAIRES, ETATS SPASMODIQUES.

Complexe Endocrino-Phyto-Barbiturique

10 GOUTTES = 0,01 DE PHÉNYLÉTHYLMALONYLURÉE

Sédatif, Tonique et Reconstituant du Système nerveux.

SÉDATONYL

MEDICIA

les Laboratoires "MEDICIA" 13, rue Pelletier, LYON

ENTÉROPATHYL

Charbon spécifique des affections gastro-intestinales

DIARRHÉES, ENTÉRITE, COLITES, AÉROPHAGIE, COLIBACILLOSE, INTOXICATIONS ALIMENTAIRES

Bactéricide non irritant et puissant désinfectant intestinal par le Sulf. N. d'Ortho-Oxyquinoléine

1 CUILLERÉE A CAFÉ = 2 gr. 50 DE CHARBON

Ne constipe pas

Antiseptique d'action puissante et rapide

HEXOMEDINE

Ampoules sèches et solution hydroalcoolique de Di-iséthionate de 4-4'-diamidino-1-6-diphénoxy-hexane

★

ANTISEPTIQUE NOUVEAU BACTÉRICIDE PUISSANT ET BIEN TOLÉRÉ - INCOLORE

★

Ulcère de jambe
Gangrène cutanée
Dermatoses infectées
Lavages de plèvre
Greffes cutanées
Toutes les plaies

THERAPLIX

98, RUE DE SÈVRES, PARIS-VII[e]

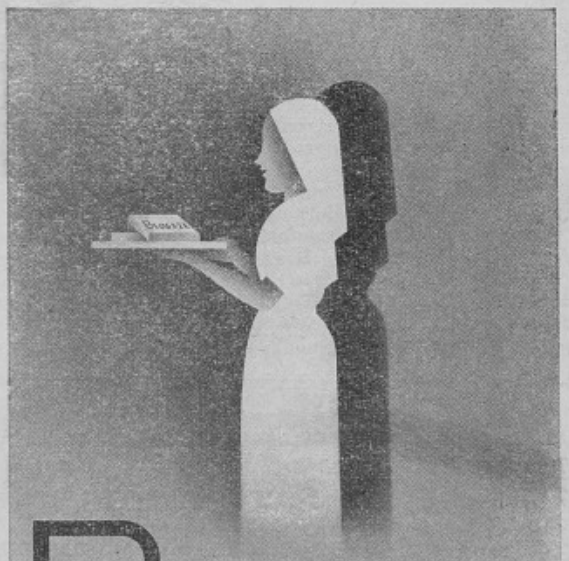

BIOGAZE

PANSEMENT CICATRISANT

(HUILES de POISSONS et CHLOROPHYLLE)

LABORATOIRES BOTTU

115, Rue NOTRE DAME des CHAMPS-PARIS

Réalisation en Thérapeutique journalière de L'ÉPREUVE DE MELTZER-LYON

CHOLÉCYSTINE

Dragées glutinisées de ***sulfate de magnésium***

se dissolvant rapidement dans le duodénum, **réalisant ainsi un véritable drainage médical des voies biliaires**

La **CHOLECYSTINE PEPTONÉE** contient 0 gr. 05 de peptone en plus du Sulfate de Magnésium.

DOSES : 6 à 10 dragées par jour, le matin à jeun ou en plusieurs fois une heure avant les repas.

Laboratoire VAURS, 17, rue de l'Arc-de-Triomphe, Paris-17[e] - ÉTO 45-66

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

ENDOPANCRINE

insuline française

pureté rigoureuse titration rigoureuse pureté rigoureuse titration rigoureuse pureté rigoureuse titration rigoureuse pureté rigoureuse titration rigoureuse pureté rigoureuse titration rigoureuse pureté rigoureuse titration rigoureuse

E • Z • P

endopancrine — zinc — protamine

Laboratoire de l'Endopancrine, 48 rue de la Procession, Paris. Suf. 07-70.

TRINITRINE

ET ASSOCIATIONS
(DRAGÉES A NOYAU MOU)

TRINITRINE SIMPLE
TRINITRINE CAFÉINÉE DUBOIS
TRINITRINE PAPAVÉRINE LALEUF
TRINITRAL LALEUF
TRINIBAÏNE LALEUF

ANGINE DE POITRINE
CRISES VASCULAIRES SPASMODIQUES

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Docteur en Pharmacie
51, Rue Nicolo, PARIS-16e — Tél. : Tro. 62-24

Affections hépato-biliaires, Constipation

EVONYL

ASSOCIATION OPO-PHYTOTHÉRAPIQUE

LABORATOIRES FLUXINE — PRODUITS BONTHOUX — VILLEFRANCHE (RHÔNE)

ACTUALITÉ

Anatomie et musique

La médecine est un art dont l'exercice demande un esprit rassis et une large expérience. Tel paraît l'avis du public, qui trouve facilement un praticien « bien jeune ». Tel est aussi l'avis des Ministères et des Facultés, qui imposent au candidat-médecin six années d'étude en sus du P.C.B. Pour peu que l'étudiant se présente à quelques concours ou complète sa formation par des stages spécialisés, il atteint ou dépasse les dix années. Quels regards d'envie ne jette-t-il pas sur les candidats aux grandes écoles, parvenus à la conquête de leur titre en deux ou trois années d'efforts! Ne parlons pas de la musique, des tout jeunes lauréats du Conservatoire, des petits prodiges qui affirment dans l'enfance une maîtrise déjà professionnelle. Or il existe une branche de la science médicale où le jeune prodige se peut révéler et prospérer : l'anatomie. Dans son livre « Anatomistes et chirurgiens », Henri Mondor nous conte les surprenantes prouesses de Jean-Louis Petit, associé, dès l'âge de sept ans, aux travaux de Littre. De cette stupéfiante précocité, le chirurgien Louis a cru découvrir les raisons : « Il n'en est pas tout à fait de l'anatomie comme des autres sciences difficiles, où il faut que l'intelligence soit formée pour en concevoir les premiers éléments. Le secours des yeux et de la mémoire suffit pour retenir les choses de fait : l'anatomie pratique est de cette nature... J. L. Petit eut l'avantage d'être familier avec les morts avant que d'avoir connu le sentiment d'horreur qu'ils inspirent à la plupart des hommes. Il fit en peu de temps d'assez grands progrès dans la dissection : en moins de deux ans, M. Littre s'en rapporta à lui pour les préparations ordinaires et lui confia le soin entier de son amphithéâtre ».

L'image du jeune J. L. Petit, monté sur une chaise et donnant aux étudiants des répétitions dont on se plaisait à reconnaître le mérite, rappelle agréablement celle des jeunes chefs d'orchestre juchés sur une caisse. Elle nous indique la possibilité, dans une des branches de la médecine, d'un singulier raccourcissement des habituels délais. Le jour où les études deviendront par trop longues, pourquoi ne pas clore, vers douze ans, le temps des études anatomiques?

Le secret professionnel et l'Administration des Postes. — M. *André Plat* expose à M. le Président du Conseil (Postes, Télégraphes et Téléphones) que l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones exige fréquemment, sous menace de suppression des prestations auxquelles ils ont droit, que ses agents lui remettent un certificat médical mentionnant le diagnostic de l'affection qui motive la cessation du travail; et demande sur quels textes législatifs ou réglementaires l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones se fonde pour prétendre obliger ainsi les médecins à violer le secret professionnel institué par l'article 378 du Code Pénal. (*Question du 6 juillet* 1949.)

Réponse. — Si aucun texte législatif ou réglementaire ne prévoit que pour obtenir le bénéfice de congés de maladie, ou de prestations en espèces de Sécurité sociale, un fonctionnaire doit produire un certificat médical comportant la nature de l'affection dont il est atteint, par contre, il n'apparaît pas que la délivrance d'un tel certificat constitue de la part du praticien une violation du secret professionnel défini à l'article 378 du Code Pénal. En effet, la rédaction d'un certificat médical et sa délivrance au fonctionnaire qui sollicite un congé de maladie ne sauraient être considérés comme une révélation du secret professionnel; le malade reste absolument libre de remettre ou non à l'administration intéressée le certificat qu'il possède. Le tribunal civil de la Seine a d'ailleurs décidé « que les médecins se trouvent relevés du secret professionnel sur le consentement même de celui qui réclame le certificat ou se soumet à la visite ». (Jugement en date du 13 mars 1914.) D'autre part, le Conseil d'État a déclaré, dans sa séance du 15 juillet 1931, « qu'en délivrant directement aux fonctionnaires en instance de congé de maladie pour tel usage que de droit, un certificat constatant la nature et la durée probable de la maladie, les médecins ne sauraient être considérés à aucun degré comme tombant sous le coup de l'article 378 du Code pénal ». En outre, les fonctionnaires appelés en raison de leurs attributions à consulter lesdits certificats sont soumis eux-mêmes au secret professionnel et ne sauraient être assimilés à des tiers au sens de l'article 378 susvisé. Si l'indication sur un certificat médical de la maladie présente un intérêt certain pour le contrôle médical et pour le dépistage des maladies contagieuses, néanmoins l'absence de diagnostic ne fait pas obstacle à l'octroi, soit d'un congé de maladie, soit d'un congé de longue durée, soit enfin de prestations de Sécurité sociale. Les congés ou prestations attribués dans ces conditions sont, d'ailleurs, exceptionnels, la majorité des médecins s'étant ralliés au point de vue de l'administration.

(*J. O. Débats*, 23 juillet 1949.)

Un médecin conventionné est assujetti à la Sécurité sociale. — M. Bernard Lafay demande à M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale si un médecin conventionné par un ministère pour assurer sans limite de temps un contrôle ophtalmo-oto-rhino du personnel et dont le salaire constitue la partie principale de ses revenus (certifié par le contrôleur), peut, conformément : 1° aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, être inscrit à la Sécurité sociale; 2° aux dispositions de la loi du 22 août 1946 (règlement d'administration publique du 10 décembre 1946), toucher les allocations familiales par les soins de l'administration qui l'emploie. (Question du 3 novembre 1949.)

Réponse. — *Les deux questions posées comportent une réponse affirmative. Les médecins rémunérés régulièrement par une Administration sont assujettis obligatoirement en application de l'article 2 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, et donnent lieu au versement des cotisations d'assurances sociales. Ils bénéficient des prestations familiales dans les conditions prévues par l'article 4 de la loi du 28 août 1946.*

(J. O., *Débats parlementaires, C. R., 9 décembre* 1949.)

SOMMAIRE DU N° 3

Les traumatismes crânio-cérébraux (I), par le Dr *G. Laurence* 25
Pédiatrie : Quelques considérations sur l'état de toxicose des jeunes enfants, par le Dr *Pierre Auban*..... 27
Mémentos de médecine pratique :
Thérapeutiques nouvelle : Sur quelques procédés nouveaux employés dans le traitement de la tuberculose pulmonaire : I. Le pneumothorax extrapériosté (*J.-C. Reymond*)..... 31
Médecine coloniale : La prémunition spontanée contre la tuberculose n'a pas, en Nouvelle-Calédonie ni en Guyane, prémuni contre la lèpre..... 33
Feuillets du praticien : De l'étiologie de l'asthme chez les adultes (*H. F.*)..... 34
Pédiatrie : L'alimentation à la sonde des prématurés (*H. F.*) 35
Sociétés savantes :
Société nationale de Médecine, séance du 10 janvier 1950. 35
Académie de Chirurgie, séance du 11 janvier 1950 36
Société médicale des Hôpitaux ds Paris, séance du 16 décembre 1949. (*Suite et fin*)..... 36
Bibliographie 36
Variété : La mesure de la masse moléculaire des protéines (II), par *L. G.*..... 45
Questions professionnelles : La retraite. — Sur un jugement de l'Ordre des Médecins (*G. Laurence*) ; — Rectification..... 46
Sociétés médicales et chirurgicales : Société de Médecine de Paris; — Société des Chirurgiens de Paris .. 49
Informations et nouvelles diverses 54
Actualité : Initiation sexuelle (*C. H.*) 58

INFORMATIONS

1er Congrès international itinérant d'Hygiène et de Médecine méditerranéennes (*du 2 au 16 avril* 1950). — L'Institut d'Hygiène et de Médecine d'Outre-Mer prévoit, *pour Pâques* 1950, un congrès médical itinérant, en croisière, suivant un périple projeté : « *Alger-Barcelone-Marseille-Naples-Athènes-Istamboul-Beyrouth-Le Caire-Tunis-Alger* ».

L'organisation doit être réalisée en accord avec la Vie Médicale. *Les médecins intéressés par ce Congrès sont priés de se faire connaître d'urgence : « Chaire d'Hygiène, Faculté de Médecine, Alger ».* — (*Sans engagement, évidemment.*)

Ligue Française contre le rhumatisme (*reconnue d'utilité publique*). — Le Secrétariat de la Ligue Française contre le Rhumatisme communique que *les réunions scientifiques de la Ligue auront lieu désormais le 2e mardi du mois, à l'Hôpital Cochin (amphithéâtre Widal, de la Clinique médicale).*

La réunion de janvier a eu lieu le *mardi 10 janvier, à l'Hôpital Cochin.*

Association des Médecins Anciens Prisonniers. — L'Association des Médecins Anciens Prisonniers organise un *dîner amical, le samedi 28 janvier* 1950, *à 20 h. 15, au Cité-Club, 33, boulevard de Courcelles.* (Prix du couvert 600 fr.) Les membres de la Fédération nationale des Médecins du Front sont cordialement invités.

Prière d'envoyer les adhésions au Secrétaire Général de l'Association : Dr Deschamps, 59, rue Spontini, Paris (16e), *avant le 25 janvier. (C/C Postaux Paris* 1437-65.)

LE RINGER DU PRATICIEN
ÉQUILIBRÉ à pH : 7

UNE A TROIS INJECTIONS PAR JOUR
AMPOULES DE 5 c. c. POUR ENFANTS
AMPOULES DE 10 c. c. POUR ADULTES
(Boîtes de 6 ampoules)

NEUROTROPHÈNE

Soluté injectable isotonique et iso-ionique avec le sang, dérivé de la solution de RINGER dont il utilise les trois cathions essentiels Ca, Na, K.

● SÉRUM PHYSIOLOGIQUE PAR EXCELLENCE, il exerce sur le TROPHISME NERVEUX, sur la TONICITÉ DE L'APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE et sur l'ÉQUILIBRE HYDRO-SALIN l'action la plus favorable, exempte de tout effet secondaire, sans heurt, sans "doping".

● Solvant précieux pour la Pénicilline, ses qualités le désignent encore plus pour la Streptomycine dont il rend les injections absolument indolores.

LABORATOIRE DE L'ÆTHONE
35, RUE BOISSONADE - PARIS-14e
TÉLÉPHONE : DANTON 92-10

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

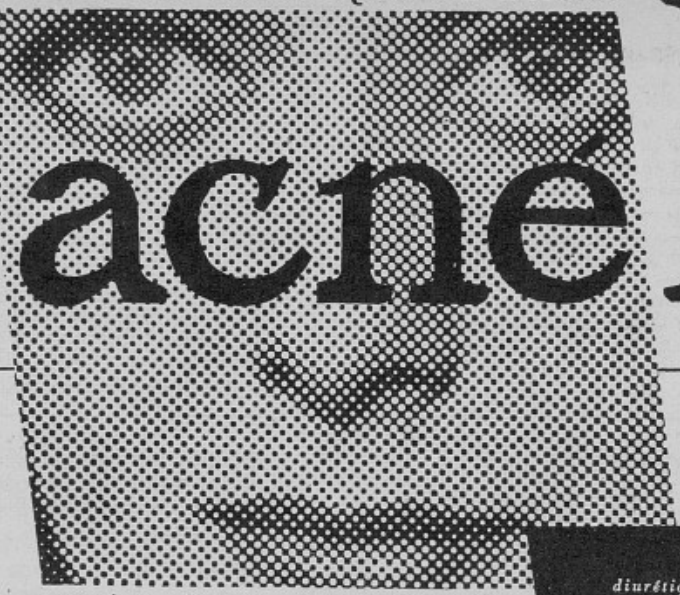

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique :
THEOBROMOSE
dermatoses :
DERMO-PLASTOL
et
SOLU-PLASTOL
anesthésies :
BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✻, DOCTEUR EN PHARMACIE

10, RUE DU PLATRE - PARIS IV·

ASTHME INFANTILE - COQUELUCHE
ENURÉSIE - BRONCHOSPASMES
CATARRHAUX & EMPHYSÉMATEUX

EPHEDROMEL BERAL

Sirop mellité de goût agréable

SYNERGIE ANTISPASMODIQUE DE L'EPHÉDRINE, LOBÉLIE, CODÉINE ET BROMOFORME

★

Posologie

★

Jusqu'à 6 ans :
2 A 8 CUILLERÉES A CAFÉ PAR JOUR

De 6 à 12 ans :
2 A 8 CUILLERÉES A DESSERT PAR JOUR

Adultes :
2 A 8 CUILLERÉES A SOUPE PAR JOUR

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

VARIÉTÉ

La mesure de la masse moléculaire des protéines (1)

II

La seconde méthode, à laquelle s'attache le nom du grand physico-chimiste suédois SVEDBERG, est l'*ultra-centrifugation*. Son principe peut être schématisé en disant que l'on va observer *la vitesse ou l'équilibre de sédimentation* des molécules dans un champ gravifique énorme.

Lorsqu'une particule est en suspension dans un milieu liquide, elle est soumise à trois forces principales : la pesanteur, la poussée d'Archimède et les forces de viscosité.

Les deux premières sont indépendantes de la vitesse, le troisième groupe est proportionnel à la vitesse (et dirigé en sens contraire).

Si la particule est plus dense que le liquide où elle est plongée, la somme algébrique de la pesanteur et de la poussée d'Archimède est dirigée vers le bas et la particule tend à sédimenter. Sa vitesse de sédimentation, qui augmenterait proportionnellement au temps s'il n'y avait pas frottement, devient, en raison du frottement visqueux, presque instantanément constante, et cette vitesse est d'autant plus petite que la particule est moins grosse. En effet, la force motrice (pesanteur moins la poussée d'Archimède) est proportionnelle au volume de la particule (donc au cube de son rayon pour une particule sphérique), alors que les forces de frottement visqueux sont proportionnelles aux dimensions linéaires de la particule (au rayon dans le cas d'une sphère). Sa vitesse uniforme de chute est donc proportionnelle au carré du rayon (pour une sphère) et diminue donc très vite avec la taille de la particule.

Pour en donner un exemple familier : soit une suspension dans l'eau contenant des grains de plomb, des grains de sable et de fines particules d'argile; il est d'expérience courante que, très vite, les grains de plomb se retrouvent au fond du vase; puis, assez vite, le sable; enfin, l'argile reste longtemps en suspension, laissant un trouble dans l'eau pendant plusieurs heures.

Or, si les molécules protéiques sont énormes par rapport aux autres molécules, en raison de l'énormité du nombre d'Avogadro (1), leur grandeur et leur masse absolues sont infimes. De plus, leur densité n'est que légèrement supérieure à celle de leur solvant habituel, l'eau.

Dans ces conditions, on a pu calculer (pour des particules supposées sphériques; les molécules protéiques ne le sont très probablement pas, mais l'ordre de grandeur subsiste) qu'il faudrait plusieurs siècles pour voir sédimenter dans le champ de pesanteur terrestre une solution protéique.

C'est pourquoi, si l'on veut arriver à faire sédimenter ces particules très petites et très légères que sont les molécules, même les plus grosses, il faut arriver à obtenir une « pesanteur artificielle » formidablement accrue.

(1 Voir *Journal des Praticiens*, n° 2, janvier 1950, p. 25.

(1) Rappelons qu'il vaut $6{,}05\ 10^{23}$, soit 6 suivi de 23 zéros.

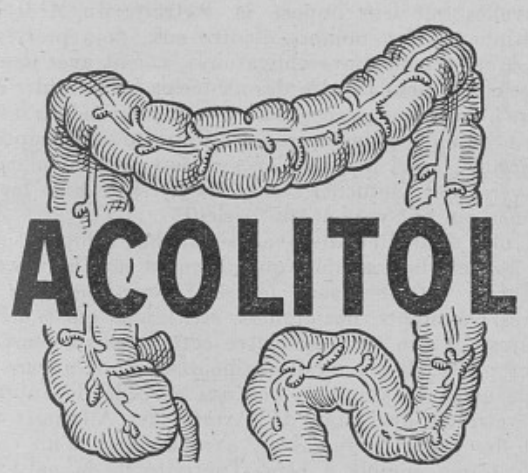
ACOLITOL
TOPIQUE INTESTINAL
COLITES, ENTÉROCOLITES, INTOXICATIONS, INFECTIONS
LANCOSME - 71, Av. Franklin Roosevelt, Paris (8e)

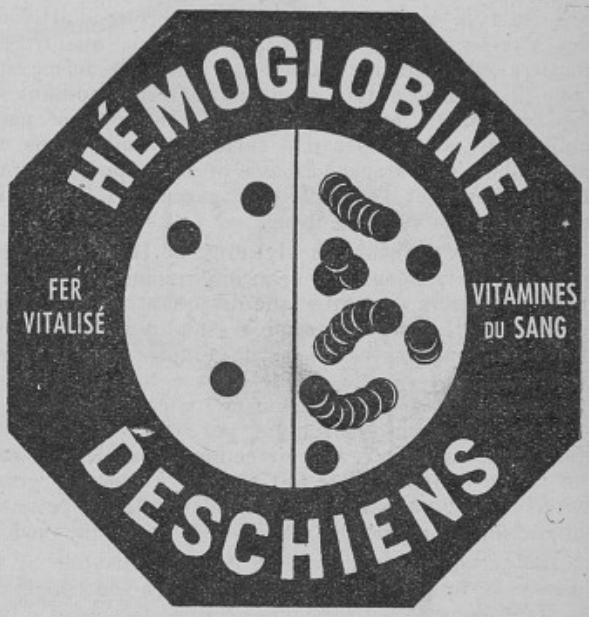

Opothérapie Hématique *Totale*
Renferme intactes:
Substances Minimales, Vitamines du Sang total
Syndromes Anémiques — Déchéances Organiques
Sirop : Une cuillerée à potage à chaque repas.
DESCHIENS, Docteur en Pharmacie, 9, Rue Paul-Baudry, PARIS (8e)

On y arrive au moyen de forces d'inertie, en l'espèce la force centrifuge.

La centrifugation banale est bien connue des médecins : lorsque l'on veut séparer d'un liquide biologique : sang, liquide céphalo-rachidien, urine, liquide d'épanchement, les cellules ou les microbes qu'il contient, on fait tourner à quelques milliers de tours à la minute un tube contenant ce liquide et, au bout d'un temps variant de 10 minutes à 1 ou 2 heures, les cellules, particules de quelques microns, sont rassemblées en culot de centrifugation au fond de ce tube.

Mais les molécules protéiques sont beaucoup plus petites encore que les quelques μ des cellules ou des microbes.

La force centrifuge à laquelle elles doivent être soumises est donc nécessairement beaucoup plus grande. Alors qu'une centrifugeuse ordinaire permet d'obtenir des forces de 2.000 à 4.000 fois la pesanteur, il est nécessaire de dépasser 50.000 fois la pesanteur dans l'ultra-centrifugation, et Svedberg a réussi à obtenir près de 800.000 fois. Mais cette énorme augmentation du champ de « pesanteur artificielle » peut être obtenue au prix d'une vitesse de rotation relativement moins grande. La force dentrifuge $m\ \omega^2\ r$ est en effet proportionnelle à la masse m, au rayon de gyration r et au *carré* de la vitesse angulaire ω. Si bien que l'on obtient, dans une centrifugeuse ordinaire, 2.000 g (1) avec 3.000 tours-minute, soit 50 tours-seconde, alors que 2.500 tours-seconde suffisent à obtenir 720.000 g avec un rayon de rotation bien plus petit de 3 cm.

Il est inutile de préciser que le rotor de l'ultra-centrifugeuse doit être spécialement étudié pour pouvoir résister à de pareilles forces. Deux grands types d'ultra-centrifugeuses existent actuellement :

— le type suédois de Svedberg permet d'atteindre des vitesses très élevées en traitant une quantité de matière relativement grande. Le rotor, de forme spéciale (2), tourne autour d'un axe matériel reposant sur des coussinets amortisseurs, de construction particulière, et est mû par une turbine à huile, dans une atmosphère d'hydrogène à basse pression (pour diminuer le frottement et l'échauffement gazeux). L'installation représente une véritable usine.

— le type français de Henriot et Huguenard est extrêmement ingénieux, beaucoup moins encombrant, mais ne permet de traiter que des quantités très faibles de produit. L'axe de rotation n'est plus matérialisé. Le rotor est une espèce de petite toupie dont la partie inférieure, en forme de cône très évasé, muni de rainures, repose à l'arrêt sur un cône creux correspondant. Ce dernier est muni d'ajutages par où arrive de l'air fortement comprimé. Cet air comprimé soulève le rotor en même temps qu'il le fait tourner à une très grande vitesse (3). On atteint ainsi des valeurs de la « pesanteur artificielle » comparables à celles de la technique suédoise.

L'observation de la vitesse de sédimentation se fait par voie optique. Le liquide à ultra-centrifuger est contenu dans de petites cuves de verre très épais à faces parallèles, qui sont éclairées par un faisceau de lumière parallèle à l'axe de rotation et devant lequel elles passent un très grand nombre de fois par seconde.

Si la protéine est colorée (ou pour une protéine incolore, si l'on éclaire en lumière ultraviolette, les cuves doivent alors être en quartz) on peut directement photographier la limite de séparation entre la région contenant les molécules protéiques et le solvant qui la « surmonte ». Le déplacement au cours du temps de cette *frontière* permet d'observer la vitesse de sédimentation.

On peut aussi employer avec avantage pour l'observation de la frontière — dans le cas des protéines incolores — une des méthodes utilisées dans l'électrophorèse (1).

Mais le calcul de la masse moléculaire demande une donnée de plus : la connaissance exacte des forces de frottement visqueux, dont nous avons parlé plus haut. Svedberg les détermine par une expérience auxiliaire de *diffusion*, dans laquelle on observe la vitesse à laquelle diffusent au sein d'une grande quantité de solvant les molécules d'une solution de la protéine étudiée. Une formule donnée par Einstein permet d'en déduire les forces de viscosité. Si l'on pouvait assimiler les molécules à des sphères, cette expérience auxiliaire serait inutile, la théorie de Stokes donnant alors ces forces de frottement. Mais justement ces expériences de diffusion ont montré que les molécules protéiques ne pouvaient pas, pour la plupart, être considérées comme sphériques.

Svedberg et son école ont ainsi étudié un très grand nombre de protéines. Signalons que la technique s'applique également à l'étude des virus.

(A suivre.)

L. G.

(1) g est la notation usuelle pour désigner l'accélération de la pesanteur.

(2) On en trouvera des photographies dans la monographie de Svedberg « Les molécules protéiques », *Actualités scientifiques et industrielles*, Herman, Paris, 1939.

(3) Cf. *Bulletin de la Société Philomathique de Paris*, t. 125, 1944-1945, p. 257.

(1) Cf. *Journal des Praticiens*, 11 août 1949, « Variété » : Électrophorèse des protéines.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

La retraite du médecin

Les protestations de nos confrères contre les charges nouvelles que leur impose la Retraite du Médecin se multiplient. Bon nombre d'entre eux, déjà pressés par le fisc et les cotisations obligatoires, voient avec une douloureuse stupeur l'Ordre des médecins les accabler à son tour. Chacun sait, cependant, que le referendum institué avait donné en faveur de la Retraite une imposante majorité : à tel point qu'on se demande, au milieu des conversations actuelles sur ce sujet, si ce sont bien les mêmes qui ont voté et qui parlent.

L'idée de la Retraite avait séduit beaucoup de confrères à cause des exemples que chacun a sous les yeux. Les Français retraités sont légion : fonctionnaires, militaires, cheminots, hospitaliers, etc. L'idée que le médecin pourrait à son tour connaître cette sécurité était faite pour plaire. Il n'y avait malheureusement aucune analogie entre la situation des uns et celle de l'autre. Si les retraités de l'État, de l'Armée, des Administrations ont des retraites enviables, c'est au prix d'un énorme déficit que comble à peine l'activité de la nation. En réponse à une question posée à la Chambre sur les retraites des fonctionnaires, il fut répondu qu'en 1948 les prélèvements sur traitements atteignirent 11 milliards 380 millions tandis que les arrérages versés se montaient à 90 milliards 683 millions. Les quelque 80 milliards représentant la différence, nous en versons tous notre part,

MÉDICATION
BIO-ENERGÉTIQUE
COMPLÈTE

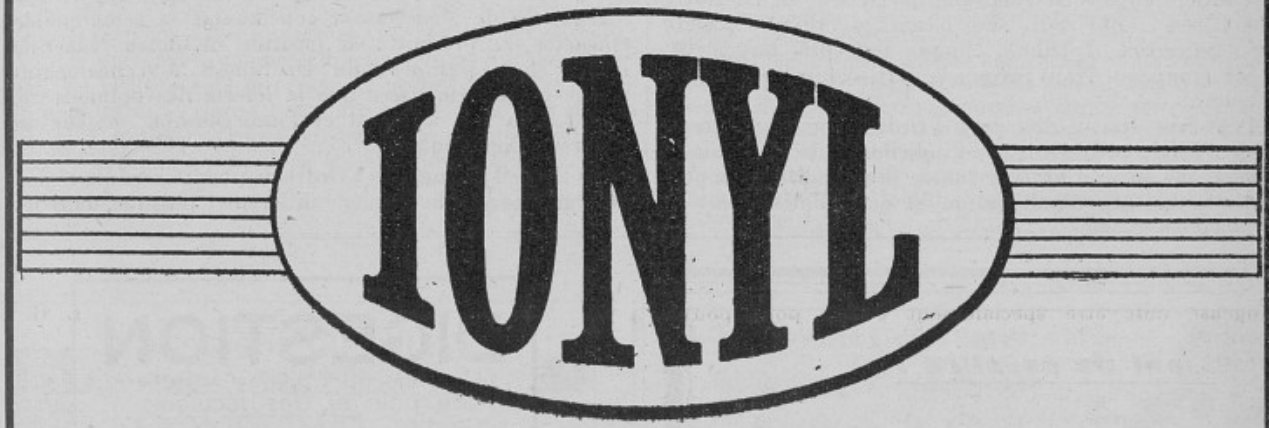

ÉTATS DÉPRESSIFS
USURE ORGANIQUE
NEURO - ARTHRITISME

RÉSULTAT IMMÉDIAT

INNOCUITÉ ABSOLUE

Echantillons et Littérature :
LABORATOIRES
" LA BIOMARINE "
DIEPPE

le médecin plus encore que les autres, par ses impôts, son essence, son tabac, par toutes ses dépenses dont une part finit toujours par tomber dans les caisses de l'État. Le confrère de 70 ans qui exerce encore par dure nécessité, contribue à verser la retraite du cheminot qui en a 51. Dans un pays comme dans une affaire, tout se tient et celui qui travaille entretient celui qui se repose.

Je ne pense pas qu'on ait suffisamment expliqué aux médecins, quand on leur a parlé de retraite, qu'ils participaient déjà en qualité de cotisants à l'entretien de cette énorme Agence de soins, de loisirs et de retraites qu'est devenu l'État. Je ne pense pas qu'on leur ait clairement exposé les inconvénients et le poids d'un système autonome et supplémentaire de retraite qui n'aurait droit, lui, à aucune subvention. La vérité tenait en deux mots : vous aidez tout le monde, personne ne vous aidera. Les conditions draconiennes de la dérisoire retraite du médecin, telles que pas un fonctionnaire, pas un employé n'en voudraient, viennent de là. Notre libéralisme nous retire les avantages qu'une société fonctionnarisée distribue, chaque jour plus largement, à son troupeau. Nous restons à part, comme des brebis galeuses.

Peut-être était-il difficile à l'Ordre d'agir autrement qu'il n'a fait pour soulager d'indicibles misères. Mais je trouve que sa protestation contre des conditions impossibles a manqué d'indignation et de retentissement et qu'il se fût relevé à nos yeux en se montrant moins satisfait de lui-même et de son œuvre.

Sur un jugement de l'Ordre des médecins

Nos lecteurs ont pu lire, dans le *Journal des Praticiens* du 28 août 1947, un article du Dr Victor Simon sur le B.C.G. et son xxv[e] anniversaire. Cet article contient une critique sévère du B.C.G., basée sur des références diverses et des constatations et opinions personnelles. Il ne me paraît pas dépasser le ton de la libre discussion scientifique : au demeurant, j'ai personnellement entendu, à la Société Médicale des Hôpitaux, un de mes maîtres parler de ce vaccin en termes bien plus sévères. Je tiens d'ailleurs à préciser que le *Journal des Praticiens* avait, peu de temps auparavant, publié sous la plume d'un de ses rédacteurs habituels un article résumant des travaux favorables au B.C.G., apportés à l'Académie de Médecine et concluant à la remarquable efficacité du produit : la position de notre rédaction n'était donc pas celle du Dr Simon. J'ai néanmoins publié cet article parce que la liberté des opinions me paraît à la fois un droit et l'indispensable moteur du progrès scientifique.

Le Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région de Paris pense de manière différente, puisque dans les

Vient de paraître :

LE SOUFRE

volume de 500 pages
réunissant les rapports présentés au Congrès de CAUTERETS sur le « SOUFRE ».

Rapports des Professeurs :
VERNE, Léon BINET, HERNANDO, Lucie RANDOIN, CAUJOLLE, BOULANGER, CAMPANACCI, Jean GATÉ, AUBERTIN, F. COSTE, BENHAMOU, BERT.
Etc., etc.

L'ouvrage envoyé franco contre chèque ou mandat de Frs 800, adressé au *Secrétariat Administratif du Congrès du Soufre*, à CAUTERETS (Hautes-Pyrénées).

DIGESTION
du pain et des féculents.
Fermentations et gaz gastro-intestinaux - Colites droites - Dyspepsie salivaire ou pancréatique - Maladies par carence

AMYLODIASTASE

DIASTASES & VITAMINES
de l'Orge et des céréales germées

2 Formes
Comprimés — Sirop

LABORATOIRES THÉPÉNIER
10, rue Clapeyron - Paris (8e)

attendus d'une condamnation visant le Dr Simon, nous lisons ceci :

« *Sur le troisième chef*;

« Attendu qu'il est encore reproché au Dr Simon d'avoir publié dans le numéro du 28 août 1947 du *Journal des Praticiens*, un article intitulé : « Le B.C.G. et son 25e anniversaire » dans lequel il critique âprement cette méthode et ses promoteurs; qu'en outre, il y fait des insinuations malveillantes à l'égard du corps médical laissant supposer que si les infirmières et les étudiantes de l'hôpital Laennec avaient dû subir les injections de ce vaccin, les médecins avaient bien su s'en dispenser;

« Attendu toutefois qu'il convient de considérer que le dit article a paru dans un journal médical et que tout médecin a eu la possibilité d'y répondre et de le réfuter; qu'ainsi se trouve atténuée la faute commise par le Dr Victor Simon;

« prononce contre le Dr Simon, etc. »

Je laisse à nos lecteurs le soin de lire l'article incriminé et d'en comparer les termes avec ceux de cet attendu. A titre personnel, comme Directeur de ce journal et au nom de la liberté de la presse, je proteste de la manière la plus formelle contre l'atteinte ainsi portée aux droits les plus imprescriptibles et contre la résurrection du délit d'opinion en matière scientifique.

G. Laurence.

RECTIFICATION

Le Docteur J. Boullard (de Vimoutiers) dont nos lecteurs ont apprécié l'intervention au sujet de la Retraite du Médecin dans le nº du 29 décembre, nous fait remarquer que le chiffre de cotisants adopté comme base de ses calculs est de 27.000 — et non de 24.000 comme il a été imprimé par erreur.

SOCIÉTÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Le tissu fibro-graisseux et ses rapports avec les syndromes rhumatismaux. — M. *Copeman* (de Londres) apporte des observations de malades atteints de fibrosite et de panniculite chez lesquels des syndromes rhumatismaux ont évolué douloureusement.

L'auteur montre l'existence de zones douloureuses en rapport avec des formations fibro-graisseuses développées sous forme de lobules herniés à travers des aponévroses ou des plans musculaires. Ces lobules distendus par des œdèmes et des infiltrations peuvent, d'ailleurs, être parfois sentis sous la peau. Les régions dorsales supérieur3s, sacro-iliaques, les racines des cuisses sont des zones de prédilection. Les articulations, les genoux surtout, sont en outre le siège d'amas graisseux douloureux, qu'on peut rapprocher de l'adipose douloureuse ou maladie de Dercum.

A quelle étiologie faut-il rapporter ces troubles du tissu

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

ENTÉRITES
AIGUES ET CHRONIQUES
DYSENTERIE AMIBIENNE
ANTHELMINTIQUE
CRÉSENTYL
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

NOUVELLE FORME
Complément du traitement
"Gouttes B.O.P."
SUPPOSITOIRES B.O.P.
SYNERGIE
DU BOULEAU
ET DE L'OLIVIER
DANS
L'HYPERTENSION
Laboratoires PROCHAM
5, Rue d'Alembert - ISSY (Seine)

graisseux : les troubles endocriniens, les facteurs héréditaires, les déséquilibres sodiques?

Le rôle du tissu fibro-graisseux qui est un réservoir d'eau organique, ainsi compris méritait d'être bien mis en valeur.

Aux confins du rhumatisme et de la goutte. — M. *M.-P. Weil* montre que, contrairement à l'opinion régnante, un mur infranchissable ne sépare pas le rhumatisme et la goutte.

Cliniquement, si, dans sa forme aiguë et typique, la podagre fait figure de maladie, la grande erreur a été de confondre podagre et goutte qui ne sont pas des termes synonymes. Les expressions de la goutte sont nombreuses.

Hématologiquement, certains goutteux ne sont pas hyperuricémiques, tandis que bien des uricémiques ne sont pas goutteux.

Radiologiquement, en dehors des pertes osseuses considérables qui ne se voient que dans des cas rares, les aspects que donne la goutte ne sont pas pathognomoniques.

Il en est de même du point de vue *anatomo-pathologique*.

Quant à l'étiologie de la goutte, elle est infiniment plus complexe qu'on ne l'a dit.

La découverte récente du « *cortisone* » et son action aussi nette sur les états goutteux que rhumatismaux, souligne l'étroite parenté qui unit ces deux états.

Les hormones surrénales en rhumatologie. — Le Prof. *Coste* expose l'action de deux hormones : l'une d'origine corticosurrénale (cortisone); l'autre hypophysaire (A C T H) sur les maladies du collagène et plus particulièrement sur la polyarthrite chronique évolutive

Présentation d'appareil. Contribution à l'étude du traitement du rhumatisme. — M. *Laverre* présente un appareil considéré comme adjuvant du traitement de manifestations douloureuses et ankylosantes de certaines formes de rhumatisme en particulier les O. A. H. D., dont l'application est constituée par la surchauffe continue, locale des articulations visées, et générale des téguments, pour obtenir une sudation profuse et prolongée au-delà des limites habituelles. Cette hyperthermie provoquée entraîne des réactions vaso-dilatatrices périphériques et une hyperhémie locale neutralisant l'ischémie des régions chondro-épiphysaires, substratum physio-pathologique de ces formes de rhumatismes chroniques. La déshydratation éliminatrice secondaire est coîpensée par un apport thérapeutique massif d'eau minérale vivante oxydasique, par voiet buccale (600 gr. environ) et intraveineuse (de 30 à 300 gr. et plus).

Ce que la chirurgie nous a appris sur les lésions du rhumatisme chronique. — M. *R. Massart* expose ce que les interventions chirurgicales ont apporté à notre connaissance des lésions rhumatismales.

Il insiste, en particulier, sur les arthrites du genou dont il a opéré un grand nombre.

Ces articulations sont le siège de modifications synoviales de deux types : *le gros genou* à synoviale épaissie; *le petit genou* à synoviale rétractée.

A la hanche, à l'épaule, on retrouve des processus analogues.

Traitement du rhumatisme par la méthode d'Albis. — M. *Gérard-Maurel* expose les principes biochimiques sur lesquels repose la méthode d'Albis et en donne sommairement la technique, d'ailleurs très simple, Il présente un certain nombre de malades atteints de rhumatisme évolutif ayant grandement bénéficié, particulièrement du point de vue fonctionnel, de l'application de la méthode. Il replace celle-ci dans son cadre général, traitement des troubles trophiques, et donne des notions sur les excellents résultats obtenus dans des affections telles

que lupus de la face, fistules osseuses, plaies atones, ulcères variqueux, parodontose pyorrhéique, etc...

Dr A. Bécart.

SOCIÉTÉ DES CHIRURGIENS DE PARIS

A propos de la chirurgie de l'hypertension. — M. *G. Nora*, à propos de la récente communication de MM. *Max Bonamy* et *René Henri Martin*, donne les résultats de sa pratique personnelle. Quelle que soit l'étiologie de l'hypertension essentielle, il est certain qu'elle passe par une voie d'ischémie rénale et il faut se garder d'une intervention trop étendue qui pourrait provoquer une vaso-dilatation trop brutale et trop vaste.

Les interventions étendues comportent une mortalité élevée et peuvent entraîner des complications graves. Toutes les biopsies ont montré des lésions vasculaires certaines.

L'auteur insiste sur l'importance de la collaboration médico-chirurgicale.

L'opération de résection-angulation pour arthrite de la hanche. — M. *Henri Milch* (de New-York). — Rapport de M. *René Charry*.

L'opération de M. *Milch* consiste :

1° à réséquer la tête du fémur.
2° à créer une interposition capsulaire.
3° à introduire une plaque coudée dans le trochanter.
4° à pratiquer une ostéotomie basse de la diaphyse.

L'angulation sera commandée par la coudure à 25° de la plaque de synthèse contre laquelle la diaphyse viendra s'appliquer.

La résection assure la mobilité; l'angulation, la stabilité. La solidité de la prothèse permet le lever dès la 2e semaine; la marche, de la 3e à la 6e semaine.

L'auteur préconise cette intervention pour l'arthrose déformante, pour la nécrose posttraumatique, et pour la spondylose.

Il donne, après avoir décrit la technique, de nombreuses observations d'excellents résultats que le rapporteur a pu constater lui-même.

* * *

Coxarthries. Classification et déductions thérapeutiques. — MM. *F. Masmonteil* et *G. Alperine*. — Au point de vue anatomo-pathologique, les coxarthries se distinguent en primitives et en secondaires, selon qu'elles frappent une hanche indemne ou atteinte de lésions anciennes.

Au point de vue étiologique, il faut séparer *les coxarthries* des coxarthroses selon qu'il s'agit d'un processus inflammatoire ou dystrophique.

Ces distinctions, pour n'être pas absolues dans certains cas limités, ont cependant une grande valeur pratique en vue des indications thérapeutiques.

Dans les arthrites inflammatoires : arthroplastie avec interposition d'une cup en vitallium, et en cas de récidive : ostéotomie ou résection-angulation de Milch.

Dans les arthroses secondaires aux lésions congénitales : arthroplastie complétée par une butée.

Dans celles secondaires aux luxations ou coxa-plana traumatiques : arthroplastie à la cup.

Dans les arthroses postfracturaires avec nécrose de la tête ou pseudarthrose, la résection avec prothèse en acrylic est l'indication de choix; en cas d'échec, ostéotomie ou mieux résection-angulation de Milch.

Dans les arthroses dystrophiques primitives : au début traitement médical et interventions mineures : forage de la tête, inclusion de pellets, névrotomie; dans les formes caractérisées, sans discussion : arthroplastie avec cupule.

Ed du CARQUOIS
Le pansement de marche
ULCÉOPLAQUE
du Docteur Maury
CICATRISE
• PLAIES ATONES
• ESCARRES
• ULCÈRES VARIQUEUX
Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la diapédèse et la leucocytose.
Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.
ULCÉOPLAQUE
2 DIMENSIONS :
ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.
ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.
Dans chaque boîte : 6 pansements
Pour 20 à 24 jours de traitement
ULCÉOPLAQUE utilisé avec la bande souple ULCÉOBANDE
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.
LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

Une technique personnelle de voie d'abord de la hanche et de l'arthroplastie butée est décrite en détail.

Présentation de radiographies d'estomac. — M. *Rodier.* — Présentation de radiographies gastriques datant de 2 ans 1/2 sur lesquelles on voit une image de niche au centre d'une petite lacune de la petite courbure. Accalmie de deux ans sous l'influence de la thérapeutique par acides aminés, malgré persistance de l'image.

Au bout de 2 ans 1/2, reprise des douleurs. Énorme image lacunaire. Laparotomie. Cancer inextirpable, métastases hépatiques.

L'auteur insiste sur la nécessité d'exploration chirurgicale dans ces images persistant à la radio, malgré l'influence heureuse du traitement médical.

Quelques notions nouvelles sur l'insufflation tubaire kymographique. — M. *Louis Bonnet*, résumant ses travaux expérimentaux, réalisés avec son appareil d'insufflation kymographique et des sténoses artificielles, expose l'étude des trompes sténosées, c'est-à-dire de celles qui, sans être imperméables, présentent cependant une lumière plus ou moins diminuée. Il arrive même ainsi à déterminer le diamètre de ces sténoses, en précisant bien qu'il n'envisage pas le diamètre anatomique (ce qui n'aurait aucun sens), mais le diamètre d'un tube cylindrique avec lequel on peut obtenir *expérimentalement* un tracé analogue à celui enregistré cliniquement. Cette mesure permet de se rendre compte des améliorations de calibre obtenues soit au cours d'une même insufflation, soit au cours d'une nouvelle insufflation, après un traitement diathermique, par exemple. Dans le même ordre d'idées, l'auteur a montré que le diamètre des trompes normales, ou, plus exactement, celui de leur portion étroite représentée par l'union des portions interstitielles et isthmiques, oscille entre 200 et 400 pr. Ceci permet de comprendre pourquoi l'ovule d'un diamètre de 200 pr., ne passe pas dans les trompes sténosées et passe dans les trompes normales, dans lesquelles ce passage est favorisé par les mouvements péristaltiques de ces dernières, enregistrés par l'insufflation kymographique.

Perte traumatique de la première phalange du pouce; conservation de la deuxième. — M. *Leuret.*

Grossesse abdominale ancienne. Hystérectomie. Mort par tétanos postopératoire. — M. *Leuret.*

Trois observations de stomato-sténose. — M. *Diamant-Berger.*

Premier cas : Femme opérée par gastro-entérostomie pour un ulcère duodénal et réopérée par gastrectomie; au cours de la dernière intervenrion on trouve une bouche complètement oblitérée.

Deuxième cas : Ulcère duodénal avec hématémèses, opéré par gastro-entérostomie. Production, d'une part d'un ulcère peptique de l'anse afférente, et d'autre part d'une sténose de la bouche sus-jacente.

Celle-ci, lorsqu'elle devenait étanche, par le spasme, diminuait les douleurs de l'ulcère peptique, d'où un balancement entre les symptômes. Gastrectomie. Guérison.

Troisième cas : Gastrectomie pour ulcus il y a 22 ans. Depuis, trois réinterventions pour agrandissement de la bouche qui se refermait : la dernière, il y a 15 ans.

Sténose filiforme avec dénutrition et cachexie. Pas de néo. Gastro-entérostomie. Guérison.

La stomato-sténose, d'étiologie inconnue, se produit dans 1 à 2 % des cas. Sa tendance à la récidive, même après plusieurs opérations itératives, montre qu'il s'agit bien d'une affection

EKTAL
Foie - Vésicule biliaire
GRANULÉ - COMPRIMÉS
TROUBLES ENTÉRO-HÉPATIQUES
CHOLÉCYSTITE CHRONIQUE - CONSTIPATION
LABORATOIRES SAUVIL, 18, RUE FARADAY - PARIS

SALIBRA
COMPLEXE PHOSPHO-CHLORURE
est du TONUS en ampoules buvables. L'équilibre par les sels.
régénérateur puissant de la cellule
ANÉMIES SURMENAGES CONVALESCENCES GROSSESSE
ALLAITEMENT GRIPPE ÉTATS ALCALOSIQUES ÉTATS PSYCHIQUES
RECONSTITUANT GÉNÉRAL TRÈS ÉNERGIQUE
Laboratoire BROTHIER, 224, Av. du Maine, PARIS-14e - Suf. 71-62

FAUTEUILS ROULANTS DUPONT
10, RUE HAUTEFEUILLE - PARIS (6e) - TÉL. DANTON 05-61, 05-62
• SUCCURSALE A LYON. 6, PLACE BELLECOUR •
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION

spéciale, dont le traitement est pratiquement le même que l'ulcère peptique, avec lequel elle peut exceptionnellement coexister.

***

Ostéite tuberculeuse avec abcès d'une apophyse épineuse, traitée par la streptomycine. — M. *G. Vidal-Naquet* présente l'observation d'un malade atteint d'un abcès lombaire, dans lequel l'examen direct a montré du B. K. dû à une ostéite de l'apophyse épineuse de L 3 très visible à la radiographie.

Le traitement local et général par la streptomycine a fait disparaître l'abcès totalement et la radiographie a montré la reconstitution intégrale de l'apophyse épineuse lésée.

Corpuscules d'ostéo-chondromatose disparus spontanément. — M. *C. Roederer* présente l'observation d'une femme de 28 ans atteinte de dystrophie chondro-épiphysaire (hanches, genoux, avec malformation des pieds et de la face) de forme très particulière. Deux sur cinq de ces artrophytes ont disparu spontanément entre deux radiograghies à deux ans et demi d'intervalle. Un autre, d'opacité diminuée, revêt une apparence d'éclatement.

Traitement palliatif des paralysies traumatiques du sciatique par l'arthrodèse de Lambrinudi. — M. *Chappoux* a pratiqué 12 fois l'opération de Lambrinudi dans des cas de paralysie sciatique totale et de paralysie du sciatique poplité externe; une fois pour une chute du pied consécutive à une section traumatique des extenseurs. Dans tous les cas les résultats ont été excellents.

L'auteur rappelle la technique de l'intervention qui consiste à réséquer un coin à la base antérieure aux dépens de la face inférieure de l'astragale, à aviver la face supérieure du calcanéum, à introduire le bec astragalien restant dans une loge du scaphoïde.

Après une immobilisation plâtrée de trois mois la marche est excellente et indolore.

A propos du traitement chirurgical des phlébites. — M. *Claude Hertz*, se basant sur la statistique des phlébites postopératoires des deux dernières années, dans le service de chirurgie de l'Hôpital Rothschild, présente un plaidoyer en faveur des ligatures-résections veineuses dans les phlébites postopératoires. Comparant les résultats obtenus par le procédé chirurgical à ceux des cas traités par les anticoagulants, il conclut à la supériorité du traitement chirurgical. Il pose des indications de l'intervention et insiste sur la nécessité de lier et réséquer précocement, haut, en veine saine.

Pour conclure : dans les phlébo-thromboses, l'auteur pense qu'il faut indiscutablement opérer les malades. Dans les thrombo-phlébites on peut discuter l'indication opératoire, et tenter, en tout cas, un traitement médical avant de lier la veine phlébitique.

***

Sur l'emploi du bacté-staphy-phage dans les suppurations staphylococciques. — Travail de M. *Oules* (de Montpellier). — Rapport de M. *A. Raiga*. — L'auteur communique 12 observations de furoncles, anthrax, abcès du sein ou des membres et panaris dans lesquelles la stérilisation de l'infection par le bactériophage lui a permis d'éviter tout acte chirurgical. Ces documents cliniques sont accompagnés de réflexions sur la nature vivante du bactériophage et sa technique d'emploi, à l'occasion desquelles le rapporteur rappelle quelques précisions concernant le phénomène de bactériophagie et l'influence exercée sur lui par le taux de la glycémie et la présence des propriétés antiphages. L'auteur termine en condamnant l'emploi réflexe

le médicament de la veine et du capillaire

INTRAIT DE MARRON D'INDE "P"

Laboratoires DAUSSE • PARIS • Tur. 63-40

des bactériostatiques et des antibiotiques dans toutes les infections.

Traitement ambulatoire des fractures de la rotule par double embrochage. — MM. *F. Masmonteil* et *M. Moreno.* — Sous le nom de double embrochage, les auteurs proposent un procédé de traitement ambulatoire des fractures de la rotule, bi- ou pluri-fragmentaires, sans déplacement.

Sous anesthésie locale, ils placent dans l'épaisseur de la rotule deux broches de Kirschner se croisant en X qui solidarisent les fragments. Les blessés sont autorités à marcher, à plier le genou dès le 3e ou 5e jour. Le procédé a l'avantage d'éviter les raideurs du genou qui font suite à une immobilisation prolongée, tout en s'opposant aux écartements secondaires des fragments que la marche précoce risque de provoquer.

Élection du Bureau de la Société, pour l'année 1950.

Sont élus à l'unanimité :

Président : M. le Dr *Etienne-Marie Bernard.*
Vice-Président : M. le Dr *Fernand Masmonteil.*
Secrétaire général : M. le Dr *Georges Vidal-Naquet.*
Secrétaire général adjoint : M. le Dr *Jacques Petit.*
Trésorier : M. le Dr *J.-M. Auclair.*

G. VIDAL-NAQUET.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

Deuxième Congrès européen des Associations nationales de Gastro-entérologie (*Madrid*, 3-7 *mai* 1950).

PROGRAMME PROVISOIRE.

Sujet général d'études : « Les maladies des voies biliaires, à l'exception de la lithiase et du cancer. »

Rapports et rapporteurs officiels :

— Physiologie des voies biliaires : Prof. *Gregory* (Liverpool).
— Pharmacologie des voies biliaires et le diagnostic différentiel des obstructions biliaires : Prof. *Jiménez Diaz* (Madrid).
— Dyskinésies biliaires : étude clinique, radiomanométrique et pathogénique : Prof. *Chiray* et Dr *Caroli* (Paris); Diagnostic clinique : Dr *Pavel* (Bucarest); Traitement : Prof. *Mallet-Guy* (Lyon), Prof. *Odin* (Gœteborg) et Dr *Lagerlœf* (Stockholm).
— Cholécystites et angiocholites non calculeuses : étiologie et pathogénie : Prof. *Kapp* (Bâle); Clinique : Dr *Gallart-Monès* (Barcelone); Radiologie : Prof. *Santos* (Lisbonne); Anatomie pathologique : Prof. *Nicod* (Lausanne); Traitement : Prof. *Hernando* (Madrid) et Dr *Douthwaite* (Londres).
— Fistules biliaires : Prof. *Hellstrom* (Stockholm).
— Anomalies congénitales des voies biliaires : Dr *Massion* (Bruxelles).
— Sténoses bénignes acquises des voies biliaires : Prof. *Van Goidsenhoven* (Louvain) et Prof. *Appelmans* (Louvain).
— Contribution à l'étude clinique et fonctionnelle des diskinésies biliaires et des angiocholytes : Prof. *Gasbarrini* (Bologna).

Comme invités, le Prof. *Mirizzi* (Cordoba) se charge de l'étude de la « Cholécystographie opératoire », et les Drs *Bengolea* et *Velasco Suarez* (Buenos-Aires) se chargent de celle du « Sondage duodénal ».

Les inscriptions pour le Congrès doivent être adressées au Secrétariat général : calle de Jorge Juan, 41, Madrid, avant le 1er mars 1950. Le montant de la cotisation et les règles du paiement seront communiqués en temps utile.

Tous les congressistes inscrits auront le droit de prendre part à la discussion des rapports officiels et ils pourront aussi pré-

Nouveau

CALCIVITAM

SOLUTION DE CHLORURE DE CALCIUM SURACTIVÉE PAR DES JUS DE FRUITS NATURELS
RIGOUREUSEMENT DOSÉE A 1 GR. DE CHLORURE DE CALCIUM PAR CUILLERÉE A SOUPE

RECALCIFIANT ○ HÉMOSTATIQUE ○ ANTI-HÉMORRAGIQUE
D'UN GOUT AGRÉABLE

*

LABORATOIRE FREYSSINGE
6, RUE ABEL - PARIS XII·

senter des communications se rapportant au sujet général. De même, réservera-t-on une séance à la présentation de communications sur un sujet librement choisi. Toute communication dont on vient de parler ne pourra pas dépasser les 600 mots.

Tous les congressistes inscrits et les personnes de leur famille qui les accompagneront et qui auront été inscrites comme congressistes adjoints, seront invitées à participer à une excursion collective préparée par la commission organisatrice et comprenant la visite de Tolède et de l'Escurial. Une commission féminine accompagnera les dames pour visiter les musées et les monuments artistiques. Un banquet offert à tous les congressistes marquera la fin du Congrès.

XIVe Congrès de l'Association des gynécologues et obstétriciens de langue française. — Ce Congrès se tiendra *à Paris les jeudi, vendredi et samedi* 28, 29 *et* 30 *septembre* 1950, sous la *présidence du Professeur Basset*, président de la Société de gynécologie et d'obstétrique de Paris.

Les *sujets de rapports* seront les suivants :

— 1° Les troubles psycho-somatiques en gynécologie. Rapporteurs : Drs A. *Ameline* et *Boitelle* (Paris).

— 2° Les troubles de la nidation. Rapporteurs : Prof. *Kehl* et Dr *Chambon* (Alger) ; Dr *Pierre Dubuis* (Lausanne).

— 3° Alimentation et diététique de la femme enceinte au cours de la grossesse normale pathologique. Rapporteurs : Prof. *H. Pigeaud*, Drs *Derom* et *Fobe* (Gand).

Pour tous renseignements s'adresser à : M. Brindeau, secrétaire général de l'Association, 1 bis, quai aux Fleurs, Paris-4e, et M. Robey, secrétaire général du Congrès, 4, avenue St-Honoré-d'Eylau, Paris-16e.

XIVe Congrès français de gynécologie (*La Baule, 30 mai-2 juin* 1950). — Le 14e *Congrès français de gynécologie* aura lieu à *La Baule, du 30 mai au 2 juin* 1950 sous la *présidence de M. le Professeur agrégé André Chalier* (de Lyon) et la *présidence d'honneur de M. le Professeur N. Palacios-Costa* (de Buenos-Aires).

Question à l'ordre du jour : Le cancer du corps utérin. (*Rapporteur général : M. le Professeur Chalnot, de Nancy*). *Rapports :*

— 1° MM. *Beau* et *Lochard* (Nancy) : Rappel anatomique et étude des lymphatiques de l'utérus. — 2° M. *Florentin* (Nancy) : Anatomie pathologique et histo-pathologie du cancer du corps utérin. — 3° MM. *Jacques Simonin* (Nancy) et M. *Bimes* (Toulouse) : Conditions biologiques et anatomo-pathologiques d'apparition du cancer de l'endomètre. Pathologie corrélative. — 4° M. *Jean Louyot* (Nancy) : Le cancer du corps de l'utérus chez la femme non ménopausée. — 5° MM. *Labry* et *P.-E. Duroux* (Lyon) : Étude clinique, diagnostic et complications du cancer utérib. — 6° M. *Claude Béclère* (Paris) : Les renseignements tirés par le lipiododiagnostic dans le dépistage du cancer du corps utérin. — 7° Mme *Simone Laborde* (Paris) et M. *Gros* (Strasbourg) : Le traitement du cancer du corps de l'utérus par les agents physiques. — 8° M. *Magendie* (Bordeaux) : Le traitement chirurgical du cancer du corps utérin. — 9° M. *Dargent* (Lyon) : Étude et résultats du traitement du corps de l'utérus par les moyens chirurgicaux et physiothérapiques associés.

Pour tous renseignements et adhésions, s'adresser : M. le Dr Maurice Fabre, secrétaire général, 1, rue Jules-Lefebvre, Paris (9e).

OFFRES ET DEMANDES

DAME, 34 ans, cherche place *conditionneuse*, de préférence Ouest-Paris ou banlieue Ouest. A déjà collaboré à la préparation. — *(Écrire sous le n° 525 B au Journal, qui transmettra.)*

TOUX-BRONCHITES
OPPRESSIONS
AFFECTIONS DES
VOIES RESPIRATOIRES

PULMERAN

COMPRIMÉS **SÉDATIFS**
DE LA TOUX

Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE

LABORATOIRES DUMESNY
199, Avenue Michel-Bizot, PARIS-12e

STREPTOMYCINOTHÉRAPIE

HAUT DEGRÉ DE PURETÉ
BONNE TOLÉRANCE

DIDROMYCINE

DIHYDROSTREPTOMYCINE RHÔNE-POULENC
à l'état de sulfates

La première dihydrostreptomycine
de FABRICATION FRANÇAISE

TUBERCULOSE
MILIAIRE · PULMONAIRE · PHARYNGO-LARYNGÉE · MÉNINGÉE · RÉNALE
SEPTICÉMIES, MÉNINGITES, PNEUMOPATHIES à BACILLES
de PFEIFFER, de FRIEDLANDER, PYOCYANIQUES, PROTEUS VULGARIS

COLIBACILLOSE · COQUELUCHE
BRUCELLOSES · TULARÉMIE
INFECTIONS REBELLES A LA PÉNICILLINOTHÉRAPIE

Activité maximum · Toxicité minimum

SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
RHÔNE Specia POULENC
INFORMATION MÉDICALE
25, COURS ALBERT 1er - PARIS-8e
TEL. BALZAC 10-70
Boîte Postale 537 - Paris 8e

VITAMINE A
renforce l'action et augmente la tolérance à
VITAMINE D^2

VITADONE FORTE

En une seule ampoule buvable de 3 cc.
(SOLUTION HUILEUSE)

PAR AMPOULE
★
VITAMINE A =
350.000 U. I.
VITAMINE D^2 =
300.000 U. I.
(soit 7,5 mg.)

ANOREXIE • HYPOTHREPSIE
HYPOTONIE DU NOURRISSON
ET DU JEUNE ENFANT
PRÉVENTION ET TRAITEMENT DU
RACHITISME • PRÉTUBERCULOSE
TUBERCULOSE • RHUMATISMES
LUPUS TUBERCULEUX

★

Laboratoires d'Endocrinologie Appliquée
ÉTABLISSEMENTS BYLA
26, AV. DE L'OBSERVATOIRE, PARIS-XIV^e - DAN. 08-11

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

SED' HORMONE

Reconstitution des Hormones bromées neuro-sédatives
PAR LE

DI-BROMO CHOLESTÉROL

HYPER-EXCITABILITÉ NERVEUSE — ANXIÉTÉ — INSOMNIE — MANIFESTATIONS CONVULSIVES — MAL ÉPILEPTIQUE ET SES ÉQUIVALENTS

●

DRAGÉES — SUPPOSITOIRES SIROP

●

LABORATOIRES **AMIDO - A. BEAUGONIN, Pharm.**
4, Place des Vosges, 4 — PARIS-IVe

OPOTHÉRAPIE
ASSOCIÉE

PANCRÉPATINE
LALEUF

CAPSULES GLUTINISÉES

DIABÈTE

6 A 12 CAPSULES PAR JOUR
(AU COURS DES REPAS)
SUIVANT PRESCRIPTION MÉDICALE

LITTÉRATURE
LABORATOIRES LALEUF
51, RUE NICOLO, PARIS-16e

BOLDINE HOUDÉ

GRANULES TITRÉS A 1 milligramme — 3 à 6 par jour.

ICTÈRE - LITHIASE BILIAIRE
CONGESTION DU FOIE
COLIQUES HÉPATIQUES
HYPERTROPHIE DU FOIE
INSUFFISANCE HÉPATIQUE

FOIE

Laboratoires HOUDÉ, 9, rue Dieu, PARIS

ACTUALITÉ

Initiation sexuelle

Dr X..., initiateur sexuel. Verra-t-on un jour ce titre, voire ce diplôme? Après le Congrès de Gynécologie de Biarritz, la Faculté de Médecine vient de consacrer un cours, d'ailleurs remarquable, à un sujet analogue; le grand amphithéâtre devenu trop petit voyait ses escaliers encombrés d'auditeurs attentifs... Telle méthode doit être préférée à telle autre... Sur les quais de la Seine, les adolescents imberbes ont toujours recherché le Kâma-soûtra aux 36 méthodes. Verra-t-on cette question posée aux examens de fin d'année?

L'initiation sexuelle doit être progressive, de peur de créer des « complexes »; elle devra logiquement commencer à la puberté. S'adresser aux deux sexes. Dans notre monde moderne où la religion semble de moins en moins jouer un rôle même social, n'est-il pas logique de penser que les travaux pratiques suivront les cours théoriques? Comment, à notre époque de « naturisme », avec un concept plus ou moins vague de style de vie, va-t-on entreprendre dans les lycées ce qu'on appelle l'enseignement sexuel et surtout quels seront ses résultats? C'est au professeur de sciences naturelles qu'incombe la préparation de ce cours et nous en connaissons de fort embarrassés...

C'est entendu, et nous le savons tous, bien des troubles importants d'ordre sexuel ont eu pour point de départ un traumatisme psychologique... mais il est tout de même dangereux de proposer comme remède à une patiente une cure thermale où elle aura la chance de rencontrer un autre partenaire (gageons que les auditrices ont retenu le conseil!); ou plus simplement, comme certains psychanalystes, de lui conseiller de prendre un amant...

Dans *Les Sciences de la vie au XVII^e siècle*, le rapport de Lœwenhoeck, daté de 1677, sur la découverte au microscope des spermatozoïdes ou « animalcules spermatiques », se terminait en demandant aux nobles membres de la Société Royale de Londres de supprimer sa communication, s'ils la jugeaient « répugnante ou scandaleuse ».

Ces temps sont loin. De nos jours, l'acte sexuel est « revalorisé ». Verra-t-on bientôt en Occident, à l'instar des Hindous, la divinisation du phallus?

C. H.

Les piqûres faites par une infirmière non diplômée peuvent-elles être remboursées? — M. Martial Brousse expose à M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale que les médecins ordonnent souvent aux assurés sociaux des soins comportant des piqûres; que, dans les campagnes, ces piqûres sont faites généralement par des personnes qui se contentent, pour ce faire, d'une indemnité modique (20 à 50 fr.); que les caisses de Sécurité sociale refusent le remboursement de ces dépenses, le règlement de ces caisses exigeant, paraît-il, que ces piqûres soient faites par une infirmière diplômée d'État; que lorsque les assurés sociaux habitent des villages éloignés de la résidence des infirmières, il faut que celles-ci parcourent des trajets de quarante à cinquante kilomètres aller et retour pour joindre le malade; que, si les piqûres ont lieu à des intervalles très fréquents, deux ou trois fois par jour, et pendant dix ou quinze jours, les frais de déplacement sont donc très élevés, et demande si les déplacements de ces infirmières doivent être remboursés en tout ou partie par les caisses; dans l'affirmative, s'il ne serait pas préférable que les règlements soient révisés de façon à permettre aux caisses de réaliser des économies en remboursant les frais de piqûre effectuées par des personnes n'étant pas diplômées d'État mais habitant le même village que le malade et réduisant ainsi le coût de la Sécurité sociale. (Question du 15 novembre 1949.)

Réponse. — *Conformément aux dispositions de l'article 50 de la nomenclature générale des actes professionnels, les organismes de Sécurité sociale ne peuvent procéder au remboursement des soins dispensés par un auxiliaire médical que si celui-ci est légalement autorisé à exercer la profession. Les règles relatives à l'exercice des différentes professions d'auxiliaires médicaux, et en particulier de la profession d'infirmier et d'infirmière, sont de la compétence exclusive du Ministère de la Santé publique et de la Population. Il résulte de la loi du 8 avril 1946 et de l'arrêté du 3 février 1949, pris par ce département, que sont seuls autorisés à exercer la profession d'infirmier : 1° les infirmiers et infirmières diplômées d'État; 2° les personnes titulaires soit du diplôme supérieur d'infirmier de la Croix-Rouge française, soit du brevet supérieur d'infirmier de la marine; 3° les infirmiers et infirmières autorisés à exercer en application des lois des 15 juillet 1943 et 8 avril 1946. En conséquence, les organismes de Sécurité sociale ont été invités à ne rembourser les soins infirmiers que lorsque la personne qui a dispensé ces soins remplit l'une des conditions énumérées. Toutefois, en présence des difficultés soulevées par l'application de ces dispositions, le Ministre de la Santé publique et de la Population a, par un nouvel arrêté en date du 12 juillet 1949, décidé que les soins infirmiers pourraient également être dispensés par les personnes titulaires du diplôme d'État de sage-femme, d'une part, lorsqu'il s'agit de soins donnés dans l'exercice de leur profession aux femmes enceintes, aux femmes récemment accouchées et aux nourrissons; d'autre part, lorsque, dans une commune ne disposant pas d'infirmier diplômé, le maire a demandé au Ministère de la Santé publique et de la Population l'autorisation, pour la sage-femme, de donner des soins infirmiers.*

Il a donc été prescrit aux caisses de Sécurité sociale de rembourser ces soins dans les deux hypothèses envisagées ci-dessus. Ces nouvelles dispositions paraissent de nature à répondre aux préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire. L'article 12 du règlement intérieur modèle des caisses primaires annexé à l'arrêté du 19 juin 1947 précise que, lorsque le malade ne pouvant se déplacer, les frais médicaux comprennent les frais de déplacement du praticien, ceux-ci sont remboursés par la caisse dans la limite des tarifs prévus dans la convention intervenue entre la caisse régionale de Sécurité sociale et le Syndicat médical intéressé et approuvée par la Commission nationale d'homologation des tarifs, ou, à défaut de convention, du tarif fixé d'office par ladite commission. Cette disposition doit s'appliquer également lorsqu'il s'agit de soins infirmiers.

(J. O., *Débats parlementaires, C. R.*, 16 *décembre* 1949.)

Décret du 2 décembre 1949 étendant la semaine de 40 heures aux établissements hospitaliers publics ou privés. — *Article premier.* — Sont ajoutées à l'article 1^er du décret du 22 mars 1937 déterminant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de 40 heures dans les hôpitaux, hospices, cliniques, dispensaires, maisons de santé, asiles d'aliénés et tous établissements hospitaliers, et après le deuxième alinéa dudit article, les dispositions ci-après :

« Ces dispositions s'appliquent, en outre, aux ouvriers et employés occupés dans les établissements à caractère hospitalier relevant des syndicats professionnels, des sociétés civiles et des associations de quelque nature que ce soit, visés par l'acte dit loi du 21 mars 1941. » — (J. O., 6 *décembre* 1949.)

ARHEMAPECTINE
ANTI - HÉMORRAGIQUE
•
KIDARGOL
THERAPEUTIQUE RHINO-PHARINGÉE
•
ARKEBIOS
MEDICATION PHOSPHORIQUE POLYVALENTE
•
LABORATOIRE R. GALLIER
1b Place du Président Mithouard. Paris (7e)
•

SOMMAIRE DU N° 4

Les traumatismes crânio-cérébraux : II. Les traumatismes fermés, par le Dr *G. Laurence*, Professeur agrégé. 37
Neuro-psychiatrie : Enfance et délinquance, par le Dr *R. Benon* 40
Actualités médicales : A propos de la rubéole (*H. F.*). 42
Notes de gynécologie : A propos de la scarlatine. (*H. V.*) 42
Notes de puériculture (*H. V.*) 42
Mémentos de médecine pratique :
Endocrinologie : Déterminisme hormonal et développement mammaire (*F.-H. Dupraz*) 43
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 17 janvier 1950..... 46
Académie de Chirurgie, séance du 18 janvier 1950..... 47
Société médicale des Hôpitaux, séance du 13 janvier 1950..... 48
Bibliographie 48
Variété : La mesure de la masse moléculaire des protéines **67**
Croquemitaine (*A. Herpin*)..... **68**
Intérêts professionnels : La retraite du médecin (règlement du service d'assurance-vieillesse complémentaire des médecins; — Un tract de la Chambre syndicale des médecins de la Seine; — Lettre de l'Union des Syndicats parisiens aux Médecins de la Seine..... **69**
Actualités professionnelles : Le médecin dans la cité : 1950 (Dr *H. Souplet-Mégy*)..... **71**
Actualité : Le prix de la maladie..... **78**
Nécrologie **78**

RECTIFICATION. — La page de couverture de notre avant-dernier numéro porte la date : 12 janvier 1949 (au lieu de 12 janvier 1950). En nous excusant de cette erreur, nous prions nos abonnés et lecteurs de faire eux-mêmes, immédiatement, la correction nécessaire — afin d'éviter toute méprise s'ils avaient à consulter, plus tard, leur collection du « Journal des Praticiens ».

INFORMATIONS

Relations extérieures. — *Le Ministère de la Santé publique Argentin met un certain nombre de bourses d'études à la disposition de jeunes médecins ayant une bonne connaissance de la langue espagnole.* La durée de la bourse est d'un an; son montant, de 1.000 pesos par mois; elle comporte le voyage aller et retour payé et est renouvelable. Cette proposition pourrait intéresser spécialement des gastro-entérologues, cardiologues, phtisiologues, cancérologues et électroradiologistes.

Les demandes de bourses devront être adressées avant le 31 janvier (drnier délai) à M. le Professeur Bugnard, directeur de l'Institut national d'hygiène, 45, rue Cardinet, Paris, 17e.

L'aide Suisse. — *Le président du Conseil national de l'Ordre des médecins,*

— *Le président du Comité national de tutelle et d'entraide de l'Ordre des médecins* sont heureux une fois de plus de rendre hommage à la générosité des médecins suisses qui, sous l'impulsion du Dr d'Ernst, président de l'aide suisse aux enfants de médecins victimes de la guerre, reçoivent depuis 1945 des orphelins de guerre qui ont besoin de ce séjour et pour lesquels il est extrêmement fructueux.

Ils ne sauraient trop faire connaître au Corps médical français l'importance matérielle et morale d'une telle aide dont les bienfaits ne se comptent plus.

(*Paris, le 7 janvier* 1950.)

BIO-DIAGNOSTIC de la GROSSESSE

envoyer 100 cc. d'urine de bonne concentration sur ordonnance seulement

H. et M. HINGLAIS
30, RUE MIROMESNIL
PARIS (8e) - ANJOU 37-14

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent

2 Produits Sulfamidés

SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux

LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

MIGRAINES — GRIPPES
DOULEURS CATAMÉNIALES

ALGIES

ALGOCRATINE

Un cachet dès la première sensation de douleur

LANCOSME, 71, Avenue Victor-Emmanuel III, PARIS

PANCRINOL

ACTION PROFONDE

Reconstituant physiologique

LES LABORATOIRES DU DOCTEUR F. DEBAT - 60 RUE DE MONCEAU PARIS (8e)

VARIÉTÉ

La mesure de la masse moléculaire des protéines

III

La troisième méthode est beaucoup plus récente (1942) et a été mise en œuvre par le physicien français Guastalla; elle fait appel aux propriétés des protéines étalées à la surface de l'eau en couche mono-moléculaire (1). Il a pu montrer que lorsque l'on étale sur une grande surface une très petite quantité de protéine, donc lorsque la concentration superficielle est extrêmement petite, les molécules protéiques se déplacent librement dans les deux dimensions de la surface de l'eau et s'y comportent donc comme un gaz à deux dimensions. Connaissant la surface occupée et la pression superficielle qu'il y exerce, on peut alors, en appliquant une loi analogue à la loi des gaz parfaits, mais où la surface remplace le volume, calculer la masse moléculaire de la protéine.

Mais les difficultés expérimentales sont très considérables : pour ces très grandes dilutions superficielles, les pressions superficielles sont très faibles; il faut pouvoir apprécier le millième de dyne par centimètre; or, si l'on se souvient que le poids d'un milligramme représente 0,981 dyne, on voit que le millième de dyne correspond à une force de l'ordre du poids d'un millième de milligramme.

Guastalla y parvient en munissant sa cuve à pression superficielle (2) d'un fil de soie vaseliné posé sur l'eau. Sous l'influence de la pression superficielle ce fil prend une courbure, que l'on mesure en observant le déplacement (très petit) de son milieu, au moyen d'un dispositif optique grossissant.

Dans ces conditions de très faibles pressions, la moindre souillure par des molécules étrangères est susceptible de fausser les mesures; aussi les minuties de « propreté moléculaire » doivent-elles être portées à leur maximum. Tridistillation de l'eau ou emploi d'eau de source très pure, nettoyage parfait des récipients, etc.

Plusieurs mesures à des concentrations différentes sont ici aussi nécessaires : la loi des gaz parfaits ne s'appliquant qu'approximativement. Une méthode de calcul, entièrement analogue à celle exposée plus haut pour la méthode d'Adair, doit être utilisée.

D'autres méthodes, diffusion, viscosité, ont été proposées; elles ne mesurent pas en fait la masse moléculaire mais plutôt les dimensions de la molécule et sont beaucoup moins précises. Rappelons que les méthodes d'électrophorèse ne sont pas, contrairement à ce que l'on nous a répondu trop souvent aux examens, des méthodes de mesure de la masse moléculaire, mais de la charge électrique des protéines.

Voyons maintenant rapidement les résultats obtenus. Il est extrêmement remarquable que dans presque toutes

(1) Cf. Voir nos Variétés « Physique à deux dimensions », *Journal des Praticiens*, nos 38 et 39, septembre 1949.

(2) Cf. *Ibidem.*

LA PAIX DU CŒUR

sédo CARÉNA

aminophylline
papavérine
phényl-éthyl-malonylurée

troubles du rythme
instabilité cardiaque
algies précordiales
spasmes vasculaires

2 à 6 comprimés par jour

SOCIÉTÉ D'APPLICATIONS PHARMACODYNAMIQUES, 39, Bd DE LA TOUR MAUBOURG - PARIS-VII
LABORATOIRES DELAGRANGE

les protéines étudiées, les trois méthodes que nous avons évoquées donnent des *résultats concordants*, alors qu'elles reposent sur trois séries de phénomènes très différents. C'est cette concordance qui renforce la confiance que nous devons avoir.

Or, de ces résultats se dégage une règle extrêmement curieuse, découverte par SVEDBERG. La plupart des protéines ont une masse moléculaire qui est un multiple entier d'un certain quantum valant 17.500 environ. Ce dernier doit donc représenter une espèce de motif élémentaire, que l'on doit retrouver plus ou moins modifié dans la structure de toutes les protéines.

Cette règle se dégage nettement, surtout pour les protéines où le nombre multiplicateur de 17.500 n'est pas trop élevé. Ainsi la globine (partie protéique des hémoglobines), l'hémoglobine des muscles ou myoglobine ont une masse moléculaire élémentaire voisine de 17.500.

Le multiplicateur est 2 pour l'ovalbumine, la protéine de BENCE-JONES, la pepsine, l'insuline, la zéine (du maïs) dont la masse moléculaire est proche de 35.000.

L'hémoglobine (du sang des mammifères), la sérum-albumine, le ferment jaune respiratoire de WARBURG avec 70.000 environ comportent quatre masses élémentaires.

Les sérum-globulines, certaines globulines anticorps antipneumococciques en comportent 8.

Mais au fur et à mesure que l'on avance vers des protéines plus compliquées et plus lourdes et que croît la valeur du multiplicateur, l'erreur relative sur la masse restant à peu près la même, l'erreur absolue augmente et il devient plus difficile de vérifier la règle de SVEDBERG.

Ce dernier a pu mesurer des masses moléculaires énormes de l'ordre de 400.000 (uréase), 900.000 et plusieurs millions (6.600.000) surtout pour les hemocyanines qui sont les pigments respiratoires des mollusques (escargot). Les virus-protéines des plantes, nucléo-protéines cristallisables, entrent dans cette catégorie des énormes molécules; on sait que beaucoup de leurs propriétés les ont fait considérer comme représentant la frontière entre le monde inerte et le vivant. Or nous avons signalé plus haut que la technique d'ultra-centrifugation était applicable à l'étude de la grosseur de tous les virus, même des virus plus complexes encore que les protéines-virus des plantes et qui sont eux certainement des êtres vivants. On voit donc que ces techniques de mesure de la masse moléculaire des protéines sont parmi celles qui nous ont fait entrevoir la gradation qui doit exister entre le monde de la chimie et celui de la biologie.

L. G.

Croquemitaine

A un confrère impénitent.

Vous vous croyez encore dans un pays de libre discussion? Quelle erreur est la vôtre! Vous êtes demeuré un homme du passé — que dis-je, un fossile. Sachez qu'il n'en est rien et qu'entre un pays comme le nôtre et un pays « totalitaire », il n'y a qu'une différence de degré (et combien légère) : aussi quand on dit libre discussion n'est-ce qu'une façon de parler qui dissimule le fond des choses. Vous auriez dû vous en apercevoir à propos de la retraite : après tant de restrictions à cette liberté, dans tous les domaines, il n'y a qu'à voir comment elle est traitée dans cette affaire.

D'abord on ne vous a pas demandé votre avis : si on l'a fait, c'est sous une forme qui ne comportait pas de conditions; aussi, quoi que vous en pensiez, vous faudra-t-il subir la chose telle que d'autres l'ont conçue.

Puis vous avez eu l'imprudence — ou la malignité — de ne pas trouver que cette question avait été « *solutionnée* » (c'est le néologisme qu'emploie certain de ses défenseurs); comme il nous choque un peu, comme il choquerait Littré, si vous le voulez bien nous dirons, en français, « résolue » pour le mieux, dans le meilleur des mondes. Aussi avez-vous été aussitôt accusé d'avoir agi dans un but « mystérieux » et votre bonne foi a-t-elle été sérieusement mise en doute.

Vous avez encore aggravé votre cas en prétendant que la cotisation ne pouvait être réclamée avant la publication des statuts de la Caisse de retraite, comme il en va normalement dans ces affaires d'argent : si bien que vous avez dû constater « *douloureusement* » qu'il était dangereux de se fier aux conseils de quelques « mystérieux » mauvais garçons. Nous espérons pour vous que cette constatation « douloureuse » est une expression symbolique et que, comme il en est dans certains pays, vous ne l'avez pas éprouvée dans votre propre chair.

On vous réclame le montant de deux consultations par semaine : mais, dites-vous, quel est ce montant? car nous avons accoutumé, nous autres médecins, de donner nombre de consultations gratuites et, par ailleurs, ce montant peut aller jusqu'à...

— « Planification », vous dis-je.

— Mais, l'augmentation de la vie, celle des impôts, celle des loyers! et, comme on n'a pas su nous défendre contre les entreprises de la Sécurité sociale, il va y avoir (sinon aujourd'hui, sûrement demain) un tarif opposable qui sera naturellement en baisse — ce qui ne sera pas sensiblement différent du tiers payant.

— « Planification », encore. Vous n'avez pas l'air de vous douter que celle-ci ne saurait s'arrêter à des vétilles comme votre cas particulier. Vous n'êtes plus une personnalité libre de ses faits et gestes, vous êtes simplement un numéro dans un groupe; comme il convient à l'ère des calculateurs, vous êtes taillable et corvéable à merci, et il vous faut passer au laminoir comme tout votre groupe.

— Mais d'autres corporations ont réalisé à meilleur compte...

— Chut! ne soulevez pas ce lièvre. Ce serait désobligeant pour qui a pâli pendant quinze années sur le problème et l'a à sa manière « solutionné ». Il ne vous le pardonnerait pas et vous traiterait « douloureusement »; au besoin il vous poursuivrait et ferait vendre vos meubles pour vous assurer une retraite que vous ne toucherez peut-être jamais.

Confrère, en voulant raisonner sur des sujets que vous trouvez déraisonnables, savez-vous que vous vous rendez coupable de « déviation »... et que c'est bien le crime par excellence?

— Mais n'est-il pas anormal de demander la même cotisation aux pauvres bougres de la profession, aux confrères âgés dont la situation va en s'amenuisant et aux favorisés de la fortune?

— On ne vous demande que la bagatelle de 28.000 francs par an. Qu'est-ce que cela, avec la perpective d'une retraite hypothétique qui deviendra réelle si vous avez la chance de devenir infirme ou de vivre au-delà des limites ordinaires?

Décidément vous ne paraissez pas vous douter des bienfaits de la « planification » : lisez donc la *Vingt-cinquième heure* et vous m'en direz des nouvelles...

Quant au fait en soi, vous me paraissez un ingrat : vous ne pensiez pas à une retraite, on y a pensé pour vous.

Deus nobis hæc otia fecit...

et, ce faisant, on a pensé au pain de ses vieux jours — et aussi au vôtre.

Reconnaissez donc ses mérites et alors vous paierez sans discuter et vous n'hésiterez pas en outre à vous serrer un peu plus la ceinture pour souscrire à l'érection de sa statue.

Mais, si vous ne voulez pas comprendre, gare au Croquemitaine!...

A. HERPIN.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

LA RETRAITE DU MÉDECIN

Règlement du régime d'assurance-vieillesse complémentaire des médecins.

La « Caisse Autonome de Retraite des Médecins Français » communique le texte du règlement fixant le régime d'Assurance-Vieillesse complémentaire des Médecins, approuvé par arrêté du 30 décembre 1949 du Ministre du Travail et de la Sécurité sociale et du Secrétaire d'État aux Finances (J. O. *du 6 janvier* 1950, *p.* 205). *En voici le texte :*

TITRE I

ADHÉSIONS ET COTISATIONS

Article premier. — Adhèrent *obligatoirement* au régime complémentaire tous les médecins assujettis à la cotisation générale imposée aux médecins non salariés, en exécution de la loi du 17 janvier 1948.

Adhèrent *facultativement* au régime complémentaire les médecins qui ont cessé d'exercer et qui satisfont aux conditions fixées par le présent règlement.

Art. 2. — L'adhésion de tout membre participant donne lieu au versement d'un droit d'admission pour frais de constitution de dossier, dont le montant est égal à 1 fois la valeur moyenne des actes médicaux courants, fixés chaque année par le Conseil d'administration pour le calcul de la cotisation.

Art. 3. — La cotisation annuelle est fixée chaque année par le Conseil d'administration de la Caisse.

Elle est égale à 70 fois la somme obtenue en calculant, au 1er janvier de l'année considérée, la moyenne arithmétique des tarifs de consultation et de visite établis par les Syndicats de Médecins des départements des Bouches-du-Rhône, de la Loire-Inférieure, du Rhône, du Nord et de la Seine.

La cotisation ainsi définie est arrondie au multiple de 1.000 fr. immédiatement inférieur.

TITRE II

ENTRÉE EN JOUISSANCE ET CALCUL DES ALLOCATIONS

MÉDECINS

A. — ENTRÉE EN JOUISSANCE DES ALLOCATIONS.

Art. 4. — Pour bénéficier de l'allocation complémentaire, tout membre participant doit :

a) Être âgé de 65 ans révolus;

b) Cesser l'exercice de la profession;

c) Avoir exercé en qualité de médecin non salarié pendant une durée de vingt années au moins avant l'âge de 65 ans.

En cas d'inaptitude au travail, dûment constatée selon les modalités prévues pour l'octroi de l'allocation de base, l'âge minimum peut être ramené à 60 ans.

Art. 5. — Le premier paiement de l'allocation est effectué à la fin du premier trimestre civil qui suit l'anniversaire ou la date à laquelle l'intéressé remplit les conditions exigées pour avoir droit à l'allocation.

Art. 6. — Le praticien qui, continuant d'exercer son activité professionnelle, ne demande pas la liquidation de son allocation à 65 ans, doit payer la cotisation.

Toutefois, après l'âge de 65 ans, une exonération totale ou partielle de la cotisation peut être accordée en cas d'infortune ou de charges de familles constatées dans les conditions prévues

MARQUE DÉPOSÉE

PHYTINE
NOM DÉPOSÉ
INOSITOHEXAPHOSPHATE DE CALCIUM
ET DE MAGNÉSIUM
CIBA
Médicament phosphoré
TONIQUE, RECONSTITUANT
EXCITANT DE L'APPÉTIT
CROISSANCE, SURMENAGE
ASTHÉNIE, ANÉMIE
CONVALESCENCES
CACHETS 2 à 4 par jour
GRANULÉ 2 à 4 cuillerées à café par jour
COMPRIMÉS 4 à 8 par jour
1-521
LABORATOIRES CIBA
103 à 123, Boulevard Vivier-Merle - LYON

à l'article 13 des présents statuts. Après l'âge de 75 ans révolus, la cotisation n'est plus due.

B. — Calcul du montant de l'allocation complémentaire.

Art. 7. — Les droits à l'allocation des médecins adhérents au présent régime sont déterminés d'après le nombre de points correspondant aux cotisations versées depuis la mise en vigueur du régime complémentaire, à raison de 4 points par cotisation annuelle versée.

Art. 8. — Les cotisations ne sont valables pour l'obtention de l'allocation que si elles ont été acquittées dans un délai de trois ans, suivant la date de leur exigibilité et avant l'entrée en jouissance de l'allocation.

Art. 9. — Tout médecin remplissant les conditions de l'article 4, ayant cessé d'exercer ou cessant l'exercice de sa profession au moment de la mise en vigueur, peut adhérer au présent régime à condition d'effectuer les versements prévus à l'article 12. Dans ce cas, il a droit à une allocation calculée sur la base de 140 points.

Art. 10. — Tout médecin assujetti à la loi du 17 janvier 1948, remplissant les conditions de l'article 4, qui n'aura pas obtenu 140 points du fait de ses cotisations, peut :

soit bénéficier d'une allocation calculée exclusivement d'après le nombre de points acquis par ses cotisations versées;

soit bénéficier d'une allocation calculée sur la base de 140 points, à condition d'effectuer le versement prévu à l'article 12; dans ce cas, les points acquis par année d'exercice antérieure à la création de la Caisse entreront en ligne de compte.

Art. 11. — Tout médecin ayant cessé d'exercer sa profession sans remplir les conditions de l'article 4 peut obtenir, à partir de l'âge de 65 ans, le remboursement des cotisations versées par lui. Toutefois, s'il a versé plus de 10 cotisations annuelles, le montant du remboursement sera calculé d'après le taux de la cotisation en vigueur au moment du remboursement.

Art. 12. — Le versement prévu aux articles 9 et 10 correspond à la valeur de rachat du nombre de points nécessaires pour compléter à 140 points le nombre des points attribués au médecin intéressé et déterminée comme suit :

a) les points résultant des cotisations versées;

b) un point par anée d'exercice en qualité de médecin non salarié accomplie avant la mise en vigueur du régime et avant que l'intéressé ait atteint l'âge de 65 ans. Ces points n'entrent en ligne de compte que dans le cas où le médecin veut obtenir une allocation calculée sur la base de 140 points et effectuer, s'il y a lieu, le rachat des points manquants ;

c) la valeur du point de rachat est fixée au maximum au sixième du montant de la cotisation annuelle du régime complémentaire en vigueur au moment de l'entrée en jouissance de l'allocation. Cette valeur maxima correspond aux points rachetés à l'âge de 65 ans. Elle est dégressive jusqu'à 82 ans, elle est nulle après cet âge.

La valeur de rachat des points manquants sera calculée suivant l'âge de prise de la retraite d'après l'annexe dégressive ci-dessous :

Age	Valeur du point	Age	Valeur du point
65	3.500	74	1.700
66	3.300	75	1.500
67	3.100	76	1.300
68	2.900	77	1.100
69	2.700	78	900
70	2.500	79	700
71	2.300	80	500
72	2.100	81	300
73	1.900	82	100

Art. 13. — Le médecin peut demander à être dispensé du versement prévu à l'article 12 en cas d'infortune dûment constatée par une commission spéciale prise au sein du Conseil d'administration.

L'intéressé peut se faire représenter devant la commission par une personnalité choisie par lui.

Conjoints

A. — Entrée en jouissance des allocations.

Art. 14. — Pour bénéficier de l'allocation complémentaire, le conjoint survivant d'un médecin doit remplir les conditions suivantes :

a) Avoir été marié pendant cinq années au moins avant le décès du médecin, ce dernier au moment de son décès devant remplir les conditions fixées pour l'octroi de l'allocation complémentaire en ce qui concerne la durée de l'exercice médical et le paiement de ses cotisations;

b) Ne pas être remarié après le décès du médecin;

c) Avoir plus de 65 ans d'âge, ou 60 ans en cas d'inaptitude reconnue par la commission compétente.

B. — Calcul du montant de l'allocation complémentaire.

Art. 15. — Tout conjoint survivant d'un médecin titulaire de l'allocation complémentaire a droit, s'il remplit les conditions prévues à l'article 14, à la moitié de l'allocation accordée au médecin décédé.

Art. 16. — Le conjoint survivant d'un médecin décédé avant d'avoir eu droit à l'allocation (1) peut, s'il remplit les conditions prévues à l'article 14, bénéficier d'une allocation calculée sur la base de 70 points, à condition d'effectuer un versement égal à la moitié du versement prévu à l'article 12 ou d'obtenir la dispense de versement prévue à l'article 13.

Art. 17. — En cas de remariage, le conjoint perd immédiatement tout droit à l'allocation complémentaire.

Art. 18. — Le Conseil d'Administration détermine chaque année, d'après les prévisions de recettes, la somme totale à répartir entre tous les allocataires, déduction faite des frais de gestion et de la part des cotisations affectée à une réserve de compensation. Cette somme est divisée par le nombre total des points attribués aux allocataires et donne ainsi la valeur du point.

Le montant de chaque allocation est le produit de la valeur du point par le nombre de points attribués au bénéficiaire.

UN TRACT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES MÉDECINS DE LA SEINE

La Chambre Syndicale des Médecins de la Seine vient d'éditer un tract qui est imprimé au verso des certificats d'arrêt de travail destinés aux employeurs.

Voici le texte de ce tract :

« Assurés sociaux,

« Certains vous promettent la gratuité des soins médicaux ou pharmaceutiques. N'en soyez pas dupes!

— « 1° La gratuité des soins a pour premier résultat, comme l'exemple de pays voisins (en particulier l'Angleterre) le prouve, une transformation de l'exercice de la médecine nécessitant un rythme plus rapide des actes médicaux.

Votre médecin surmené, écrasé par une paperasserie administrative fastidieuse, n'aurait plus, ni le temps, ni les moyens de bien vous soigner.

— « 2° L'augmentaton considérable des dépenses nécessiterait une élévation importante des cotisations de la Sécurité Sociale.

« Même si celles-ci ne portaient que sur les cotisations patronales, vous savez bien que, du fait de l'augmentation correspondante des prix de revient, c'est vous, qui, en définitive, en feriez les frais.

« Assurés sociaux,

cette gratuité vous coûterait cher... et pour être moins bien soignés. »

(1) L'article 16 s'applique aussi bien pour le médecin décédé avant ou après la mise en vigueur du régime.

LETTRE DE L'UNION DES SYNDICATS DE LA RÉGION PARISIENNE AUX MÉDECINS DE LA SEINE

M. le Secrétaire de la Chambre Syndicale des Médecins de la Seine.

Le rôle social que joue le corps médical de par sa profession nous permet d'attirer votre attention sur la situation difficile, tragique même, d'un grand nombre de travailleurs qui ont donné leur confiance à notre organisation, puisque 65 % des voix ont été acquises au bénéfice de la C.G.T., lors des élections du 24 avril 1947.

En effet, alors que le gouvernement s'arroge le droit de fixer lui-même les salaires, tout en portant la responsabilité de l'augmentation du coût de la vie, il s'ensuit que les travailleurs ont un pouvoir d'achat diminué dans de telles conditions qu'ils ne peuvent plus supporter le ticket modérateur bien trop élevé et qu'ils se refusent, au détriment même de leur santé, les consultations et visites médicales dont eux ou leur famille peuvent avoir besoin.

C'est la raison pour laquelle nous insistons auprès de vous pour qu'une convention soit signée entre les représentants de votre Syndicat et la Sécurité Sociale, permettant un remboursement honorable de vos actes médicaux et le respect de la loi qui promet aux assurés sociaux le remboursement de 80 %.

Comme vous le savez, un accord de principe est intervenu entre votre Confédération et la « F.N.O.S.S., » portant pour la Seine et la Seine-et-Oise, zone I, les tarifs suivants : *C.* 350 *francs ; V.* : 450 *francs ; K :* 180 *francs.*

Si une telle convention était signée, elle vous permettrait un plus grand nombre d'actes médicaux et aussi une amélioration certaine de la situation sanitaire du pays.

Vous comprendrez donc notre insistance quant à la signature de cette convention et son respect de part et d'autre.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, nos salutations très distinguées.

Le Bureau de l'Union des Syndicats de la R. P. — (*Extrait du journal* Le Peuple, *4 janvier* 1950.)

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Le Médecin dans la Cité

« 1950 » (1)

Déjà! Ne vous semble-t-il pas, chers confrères (vous qui, comme moi, avez doublé le cap de la soixantaine) — celui de l' « âge de raison politique » comme aimait à le répéter à ses cours de la Faculté de Droit de Paris le Maître Alglave — que c'est à l'instant même que je vous présente mes vœux de *1949 ?* Serions-nous comme Le Seigneur « pour qui mille ans sont comme un jour »? (II Épître. Pierre 3-81). Il est vrai que pour nous la réciproque n'existe pas puisque, pour Lui, « un jour est comme mille ans ». Sans nous abîmer plus que de propos dans ces paroles éternelles, dans un Inconnaissable qui flotte autant en nous dans un atome que, dans la voûte étoilée, le plus monstrueux des astres — nous mesu-

(1) Ce « 1950 » du « Médecin dans la Cité » aurait dû paraître dans le premier nnméro de janvier; nous nous excusons du retard auprès de l'auteur et de nos lecteurs.

UNE METHIONINE FRANÇAISE

LABIOS METHIONINE LABIOS

d. l. Méthionine PURE

LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE SUR DEMANDE

LABORATOIRE DE BIOCHIMIE APPLIQUÉE

R. ASSAILLY, Pharmacien

10, Avenue de Messine - PARIS (8e) — LAB. 89-40 +

Usine à VIERZON (Cher)

rerons notre humaine vanité en nous souhaitant une année de santé, de sain labeur... et quoi encore? La progression géométrique de nos difficultés matérielles et de mille autres « empoisonnements » qui seraient le progrès du Siècle Vingtième (parvenu à sa juste moitié) ne nous dispense pas du sommeil. C'est là où je veux en venir. Faute de mieux — et, en somme, dans notre ignorance tout de même scandaleuse, après tant de science, de ce qu'est essentiellement cette demi-mort quotidienne du tiers de la vie — le « Médecin dans la Cité » précisera de préférence ses vœux et ses souhaits pour 1950 en espérant pour vous un sommeil peuplé de rêves favorables, puisqu'il faut bien en prendre notre parti : dorénavant, le « fin du fin » du progrès des hommes est de dormir en paix en attendant le grand repos. L'analyse plus ou moins subconsciente de nos rêves (le saviez-vous?) est une joie très rare pour un médecin qui ne craint pas d'excursionner, au clair de lune, sous son ciel de lit. Voyez de suite cette lacune quand il s'agit d'interroger un malade sur sa manière de vivre — où nous oublions de l'interroger sur sa manière de mourir un peu dans les songes de la nuit. Aurions-nous un confrère inspecteur des écoles assez avisé pour faire tenir aux rêves des enfants une place de choix dans les « tests » prometteurs qui détiendraient les clés de l'orientation d'une future carrière? Où est la réalité? Est-ce quand le soleil substitue sa splendeur au monde sensible — ou quand la nuit laisse les choses et les êtres pour ce qu'ils sont? Nous ne le saurons pas davantage en 1950 qu'en 1949. Le pire rêve pour nous serait de voir un monde où chacun serait bien portant; c'est pourquoi rêver du Paradis Terrestre n'est pas médical! La radio, le cinéma et la politique — et sans aucun songe creux — nous retiennent bien éveillés dans un vaste asile national (et international) de fous; nous serions donc en marge de la sagesse si nous nous piquions de bon sens alors qu'il ne conduit plus qu'aux « Petites Maisons ». Les rats nous guettent... à moins que ce ne soient les fourmis. L'homme a des héritiers en puissance. Quand cinq à dix milliards (et ils seront vite accouchés) de semblables à nous-mêmes en seront au point de l'auto-anthropophagie — le diable atomique aidant c'en sera vite fini avec les fils d'Adam (et sans Arche de Noë!) Ce sera, bien sûr, l'une de ces prochaines années, le vœu de choix « à sortir » non seulement aux médecins qui, eux au moins, font ce qu'ils peuvent pour prolonger les déments — mais à notre prochain pris en sa généralité, qui sous-estime ou ignore le Paradis (seul digne d'être vécu) de ses rêves, s'ingéniant communément aujourd'hui à s'empoisonner l'existence au nom de la science, du budget, et... de la liberté.

Bons rêves en 1950, mes chers confrères, c'est toute la grâce que je vous souhaite en cette Saint-Sylvestre.

(31 *décembre* 1949.)

Dr H. Souplet-Mégy.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

Premier Congrès mondial de cardiologie. — Il aura lieu *du 3 au 9 septembre* 1950, *à la Sorbonne, sous la présidence du Professeur Charles Laubry*; secrétaire général : Dr Mouquin.

Inscriptions avant le 1er février, au Secrétariat : 78, rue de l'Abbé-Groult, Paris.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique ophtalmologique de l'Hôtel-Dieu. — *La Clinique ophtalmologique de l'Hôtel-Dieu* (Prof. E. Velter), *organise un cours d'ophtalmologie en vue de l'obtention du certificat d'études spéciales d'ophtalmologie.*

Programme du cours (1re *année*) :

1er *Semestre : M. Guy Offret*, agrégé, commencera son cours le mardi 31 janvier 1950, à 13 h. 45, Pavillon Sicard, hôpital Cochin, et le continuera les jeudi, samedi et mardi suivants à 13 h. 45. Sujet du cours : Histologie, physiologie oculaire (leçons théoriques et travaux pratiques).

M. Pierre Desvignes, agrégé, commencera son cours le mercredi 1er février 1950, à 13 h. 45, à l'Hôtel-Dieu, amphithéâtre de Lapersonne, et le continuera les vendredi, lundi et mercredi suivants, à 13 h. 45. Sujet du cours : Anatomie macroscopique de l'œil et de ses annexes (leçons théoriques et travaux pratiques). Réfraction.

2e *Semestre : M. le Professeur Velter et M. Renard*, agrégé, commenceront leurs cours le lundi 17 avril 1950, à 13 h. 45, à l'Hôtel-Dieu, amphithéâtre de Lapersonne, et le continueront les mercredi, vendredi et lundi suivants à 13 h. 45. Sujet du

Élevage de Sélection AVICULTA
B. LOUIS
38, rue François-Peissel, CALUIRE (Rhône)
LIGHT-SUSSEX, KABI-CAMPBELL, Dindon BRONZÉ d'AMÉRIQUE, OIE de TOULOUSE à bavette. ŒUFS à couver. POUSSINS et CANETONS. REPRODUCTEURS. Lapin « BLEU DE BEVEREN », jeunes et adultes. Production limitée, mais de qualité. RETENIR D'AVANCE. — T. p. r.

LABORATOIRE
cherche VISITEURS MÉDICAUX, 30-40 ans, expérimentés en demi-exclusivité pour :
1° Normandie ;
2° Bretagne ;
3° Centre-Ouest.
Écrire sous N° 900 au journal qui transmettra, en indiquant références, prétentions et départements visités.
DÉBUTANTS S'ABSTENIR

FAUTEUILS ROULANTS DUPONT
10, RUE HAUTEFEUILLE - PARIS (6e) - TÉL. DANTON 05-61, 05-62
• SUCCURSALE A LYON, 6, PLACE BELLECOUR •
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION

cours : Affections médicales du globe oculaire et de ses annexes. Thérapeutique médicale oculaire.

Des interrogations semestrielles sanctionneront cet enseignement.

Renseignements et inscriptions à la Clinique ophtalmologique de l'Hôtel-Dieu.

COURS ET CONFÉRENCES

Conférences du dimanche. — *L'Association d'enseignement médical des Hôpitaux de Paris a organisé, pendant l'année scolaire 1949-1950, une série de conférences hebdomadaires. Elles ont lieu tous les dimanches (sauf pendant les vacances et les jours fériés), à 10 heures précises, à l'Amphithéâtre de la clinique chirurgicale infantile, Hôpital des Enfants-Malades, 149, rue de Sèvres. Ces conférences sont publiques et gratuites.*

PROGRAMME POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE 1949-1950 :

29 *janvier* (Professeur *L. de Gennes*, médecin de l'Hôpital Broussais) : Le rhumatisme endocrinien; — 12 *février* (Dr *Julien Marie*, médecin des Hôpitaux) : L'emphysème par obstruction bronchique chez l'enfant (Projections); — 19 *février* (Dr *Georges Rouhier*, chirurgien des Hôpitaux) : Une maladie grave de la femme qui s'est modifiée du tout au tout depuis 20 ans dans sa fréquence, son évolution, son pronostic et son traitement : salpingo-ovarite et suppurations pelviennes; — 26 *février* (Dr *P.-L. Chigot*, chirurgien de l'Hôpital Trousseau) : Les récidives précoces de l'ostéomyélite aiguë après pénicillinothérapie (Projections); — 5 *mars* (Dr *Henri Redon*, chirurgien des Hôpitaux) : Les tuteurs malignes primitives du cou (Projections); — 12 *mars* (Dr *Jacques Caroli*, médecin de l'Hôpital Saint-Antoine) : Le diagnostic des ictères par rétention à la lumière de la radiomanométrie biliaire et des biopsies du foie) — 19 *mars* (Dr *Léon Michaux*, médecin des Hôpitaux) : Le problème médico-social de l'épilepsie infantile; — 26 *mars* (Dr *André Meyer*, médecin des Hôpitaux) : Le traitement des cavernes tuberculeuses du poumon.

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Sanatoriums publics. — *Un poste de médecin-adjoint est actuellement vacant au Sanatorium de* LA CHAPELLE-DES-POTS *(Charente-Maritime)*. Peuvent être candidats :

1° Les médecins-adjoints en fonctions dans un sanatorium public. — 2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public, à la condition d'avoir figuré sur une des listes d'aptitude aux fonctions de médecins des services antituberculeux prévues par le décret du 12 juin 1948. — 3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1949, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis du Ministère de la Santé Publique et de la Population, Direction de l'Administration Générale du Personnel et du Budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Hôpital de Rothschild. — *Un concours pour le poste de chef de consultation de cardiologie est ouvert à l'Hôpital de Rothschild, 15, rue Santerre, Paris-12e.*

Les candidats sont priés de bien vouloir s'inscrire ou adresser une lettre de candidature à la Direction qui donnera tous renseignements utiles. (*Date limite d'inscription : 15 février* 1950.)

POUDRE
DOPS
SÉDATIF
GASTRIQUE

POSOLOGIE
DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas
Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE

LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

GRIPPES · BRONCHITES
BRONCHOPNEUMONIES
MALADIES INFECTIEUSES
ANTISEPTIQUE DES VOIES RESPIRATOIRES
PULMOSITOIRES CRÉOSOTE
PULMOSITOIRES BÉBÉS au sulfogaïacolate de potassium
LAB. SAUVIL - 18, RUE FARADAY - PARIS (17e)

IODE SANS IODISME

GOUTTES
20 gouttes avant
chaque repas
dans un peu d'eau

AMPOULES
pour injections
intraveineuses
ou intramusculaires

IODONUCLEOL

IODE ORGANIQUE

HYPERTENSION – SCLÉROSE – ASTHME – RHUMATISMES
ET TOUS LES CAS JUSTICIABLES DU TRAITEMENT IODÉ

LABORATOIRE MAUCHANT GENNEVILLIERS SEINE

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

ORGANOTHÉRAPIE
ET
CHIMIOTHÉRAPIE

DRAGÉES DE

PLEXALGINE

LALEUF

RÉGULATEUR CIRCULATOIRE ET VAGO-SYMPATHIQUE
SÉDATIF DES PLEXUS DOULOUREUX

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Dr en Pharmacie
51, RUE NICOLO, PARIS 16e - Tél. : TROcadéro 62-24

PYRÉTHANE

Antinévralgique Puissant

GOUTTES
AMPOULES A 2 c³
AMPOULES B 5 c³

Laboratoires CAMUSET, 18, Rue Ernest-Rousselle, PARIS (13e)

Silicyl

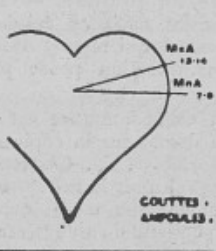

MÉDICATION
de BASE et de RÉGIME
États Artérioscléreux
et CARENCES SILICEUSES

GOUTTES : 10 à 25. 3 fois par jour. — COMPRIMÉS : 3 à 6 par jour
AMPOULES : 5 c³ [illegible] sous les 3 jours. — DRAGÉES :

MÉDICATION ALCALINE POLYVALENTE DE
DRAINAGE DU **FOIE** ET DES **REINS**

HEPATOSODINE

HÉPATISME — CONGESTION — ICTÈRES
CHOLÉCYSTITES CHRONIQUES
FOIE DES COLONIAUX
DES PALUDÉENS ET DES AMIBIENS

POSOLOGIE :
Granulé : 1/2 à 1 cuillerée à café dans un 1/2 verre d'eau à jeun ou midi et soir 1 heure avant les repas. Comprimés : 4 à 10 comprimés à avaler avec quelques gorgées d'eau aux mêmes heures.

LABORATOIRES S. I. T. S. A.
15, RUE DES CHAMPS
ASNIÈRES (SEINE)

SITSA

ACTUALITÉ

Le prix de la maladie

L'élévation du prix d'hospitalisation dans les hôpitaux de Paris préoccupe le Conseil Municipal de Paris, qui lui a consacré une longue discussion dans la séance du 12 décembre 1949. M. Rouquès a souligné l'anomalie qui résulte d'un prix de journée très élevé, de l'ordre de 2.500 francs par jour laissant à la charge de l'assuré social un ticket modérateur de 500 francs, et de l'impossibilité où se trouve l'administration, faute d'argent, de pourvoir aux constructions et aménagements devenus nécessaires. La contradiction entre les deux aspects de la question devient éclatante : l'hôpital est trop cher pour sa clientèle : il est trop pauvre pour vivre convenablement, malgré l'énorme déficit chronique de l'Assistance Publique.

Certes le Docteur Leolainche, nouveau Directeur général, vient d'annoncer « qu'un expert comptable jouissant d'une haute autorité a bien voulu se charger de l'application et de l'adaptation, à l'Assistance Publique, d'un plan comptable général ». Chacun se réjouira de savoir qu'une certaine clarté va révéler le dessin du gouffre. Le gouffre n'en sera pas moins béant pour cela.

Le vérité, c'est que le budget de la Santé Publique, au sens le plus général du terme, devient pour un pays une charge tous les jours plus lourde et que les classiques répartitions de crédits plus ou moins reconduites d'année en année, ne répondent plus aux réalités. Les progrès de la médecine et de la chirurgie en rendent tous les jours l'application plus coûteuse. Dès maintenant, certains malades entraînent des frais se montant à 40.000 francs par jour pendant des durées de plusieurs semaines. On voit qu'une seule maladie peut absorber le rendement total d'un travailleur pendant plusieurs années. Pour peu que de nouvelles méthodes ou de nouveaux produits plus onéreux soient introduits en thérapeutique, les gens bien portants consacreront le meilleur de leur activité à procurer des soins aux malades. Lors de la discussion au Conseil Municipal, nul n'a abordé ce côté de la question : chacun pense encore, ou feint de penser, que l'obligation pour la Société de fournir à chaque individu les meilleurs traitements possibles, reste au-dessus de toute atteinte. Loin de nous l'intention de contester la valeur morale de ce principe. Mais les réalités s'accommoderont-elles longtemps d'un comportement aux conséquences matérielles déjà très lourdes, un jour peut-être intolérables ? Nous posons la question, qu'il vaut mieux regarder en face qu'esquiver en se voilant la face, parce qu'elle peut conduire quelque jour à une révision des principes les plus généralement admis.

Nouveaux prix de journée dans les hôpitaux de l'Assistance publique, à Paris. — Par arrêté ministériel du 29 décembre 1949, les prix de journée applicables dans les établissements hospitaliers dépendant de l'Administration générale de l'Assistance publique à Paris sont fixés comme suit, *à compter du 1er janvier 1950* :

— Assistance médicale gratuite : Médecine, 2.217 fr.; Chirurgie, 2.436 fr.; Sanatorium, 1.560 fr.; Chroniques, 1.443 fr.; Convalescents, 1.196 fr.

— Maisons maternelles : Mères sans enfants, 767 fr ; mères avec enfants, 1.472 fr.; enfants valides, 1.129 fr.

Vieillards, infirmes et incurables (assistance obligatoire), 724 fr.; aliénés, 1.011 fr.; Antony, 1.478 fr.

— Malades payants : Médecine, 2.439 fr.; chirurgie, 2.680 fr.

(*Extrait Bull. Mun. Off. Ville de Paris, 31 décembre 1949.*)

Les ordonnances sont la propriété du malade. — *La Sécurité sociale doit rendre les ordonnances mais en échange d'une facture détaillée du pharmacien.* C'est ce qui ressort d'une réponse du ministre du Travail à une question posée par M. Pierre Chevallier.

L'arrêté du 3 janvier 1946 stipulant « l'ordonnance est la propriété du malade et celui-ci peut en demander la copie ou la restitution à la caisse de sécurité sociale », *M. Chevallier* signale que, dans bien des cas, ces caisses refusent la restitution des ordonnances aux assurés sociaux et lorsque ces derniers leur demandent une copie, elles leur répondent de s'adresser à leur pharmacien pour obtenir ladite copie ou une facture timbrée. (*Question du 22 décembre 1949*).

Réponse. — Par circulaire n° 75 SS du 24 mars 1949, *il a été rappelé aux caisses de Sécurité sociale que les ordonnances sont la propriété des malades et que les caisses se doivent de les restituer aux assurés sociaux après avoir effectué le contrôle de la tarification.*

Toutefois, les caisses de Sécurité sociale étant tenues de conserver par devers elles les pièces comptables leur permettant de justifier des prestations versées sont fondées à réclamer à l'assuré, lors de la restitution de l'ordonnance, la facture délivrée par le pharmacien. — (J. O., *Débats*, 16 *décembre* 1949.)

Prolongation de la durée des soins pour les malades bénéficiaires de la longue maladie. — Une loi datée du 31 décembre 1949 et parue au *Journal Officiel* du 4 janvier 1950 apporte certaines modifications aux articles 37, 38 et 72 de l'Ordonnance du 19 octobre 1945. En particulier elle améliore considérablement l'attribution des soins (à l'exclusion des prestations en espèces) aux malades qui ont épuisé leurs trois années de prestations au titre de la longue maladie. La Caisse peut désormais prolonger l'attribution des soins pour une durée indéfinie « lorsque la continuation des soins est susceptible de permettre se maintien du sujet dans un état de santé compatible avec une activité professionnelle. »

ARHEMAPECTINE
ANTI-HÉMORRAGIQUE
•
KIDARGOL
THERAPEUTIQUE RHINO-PHARINGÉE
•
ARKEBIOS
MÉDICATION PHOSPHORIQUE POLYVALENTE
•
LABORATOIRE R.GALLIER
1b Place du Président Mithouard. Paris (7e)
•

NÉCROLOGIE

— Mme le Dr A. Fribourg-Blanc, née Waclava-Rudowska, femme du Médecin général Inspecteur A. Fribourg-Blanc et mère du Dr André Fribourg-Blanc;

— Dr Joseph Colombe, ancien interne des Hôpitaux de Paris, décédé à Lisieux le 25 décembre 1949;

— Dr René Lakermance, professeur à l'École dentaire de Paris;

— Dr Marcel Tronchon (de Besançon);

— Dr A. Bargues (de Bordeaux);

— Dr Henri Dubois (de Paris);

— Dr Louis Lamy, ancien président de la Société des Chirurgiens de Paris;

— Dr Arthur Delille (d'Épinal).

OFFRES ET DEMANDES

DAME, 34 ans, cherche place *conditionneuse*, de préférence Ouest-Paris ou banlieue Ouest. A déjà collaboré à la préparation. — *(Écrire sous le n° 525 B au Journal, qui transmettra.)*

SOMMAIRE DU N° 5

La première décade de la vie (examen neurologique), par le Dr *André-Thomas*..... 49

Sociétés savantes :

Académie nationale de Médecine, séance du 24 janvier 1950..... 59

Académie de Chirurgie, séances des 18 et 25 janvier 1950..... 59

Société médicale des Hôpitaux, séance du 19 janvier 1950. 60

Variété : Plaidoyer pour le tabac (*G. Rosenthal*)..... **85**

Questions professionnelles : Un arrêt du Conseil d'État (*Gabriel Laurence*)..... **86**

Intérêts professionnels : F.N.O.S.S. et Confédération — Syndicats des médecins du travail; — A propos de la retraite **88**

Informations et nouvelles diverses..... **94**

Communiqué de l'Institut Pasteur au sujet du sérum orthobiotique **95**

Bibliographie **95**

Actualité : Une concurrence dangereuse..... **98**

A NOS ABONNÉS. — **Nous rappelons à nos abonnés que toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de 20 francs. Le changement d'adresse ne pourra désormais devenir effectif qu'après réception de cette somme (en timbres-poste ou mandat).**

INFORMATIONS

Vaccination obligatoire par le BCG. (*Loi n° 50-7 du 5 janvier 1950*). — Le *Journal Officiel* du 6 janvier 1950 publie une loi rendant obligatoire pour certaines catégories de la population la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG. Cette loi, qui comprend 7 articles, reproduit, à quelques termes près, le projet adopté le 8 avril 1949 par l'Assemblée nationale.

Précisons seulement que *l'article 2 abaisse de 30 ans à 25 ans l'âge au delà duquel la vaccination n'est plus obligatoire.*

Bourses familiales. — *L'Association générale des médecins de France* a procédé à la répartition des bourses familiales que, comme son père, M. Jean-Claude Roussel met généreusement à sa disposition.

Le jury, comprenant les membres de divers groupements d'entr'aide a attribué 20 bourses de 25.000 fr., dont 5 à des médecins et 15 à des veuves chargés de famille et particulièrement éprouvés par les difficultés matérielles ou la maladie.

IVe Congrès international d'acupuncture. — *Le IVe Congrès international d'acupuncture tiendra ses assises à la Maison de la Chimie, 28, rue Saint-Dominique, à Paris, du 10 au 13 mai prochain*, sous la présidence d'honneur du Professeur Laignel-Lavastine, membre de l'Académie de Médecine.

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat des Sociétés françaises et internationale d'acupuncture, 8, avenue Franklin-Rooosevelt, Paris, 8e. Tél. : Balzac 32-00.

ENTEROSPASMYL
Logeais
GRANULÉ VITAMINÉ
VITAMINOTHÉRAPIE
HEPATO-INTESTINALE
RÉGULATION PHYSIOLOGIQUE
DU TRANSIT DIGESTIF
SIMPLE
CHOLAGOGUE
DÉSENSIBILISANT

MUCILAGINEUX
ANTISPASMODIQUE
ENTÉROMOTEUR
MUCILAGINEUX SPÉCIAL
SANS RHAMNUS NI BELLADONE
LABORATOIRES JACQUES LOGEAIS - ISSY-LES-MOULINEAUX - PARIS

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

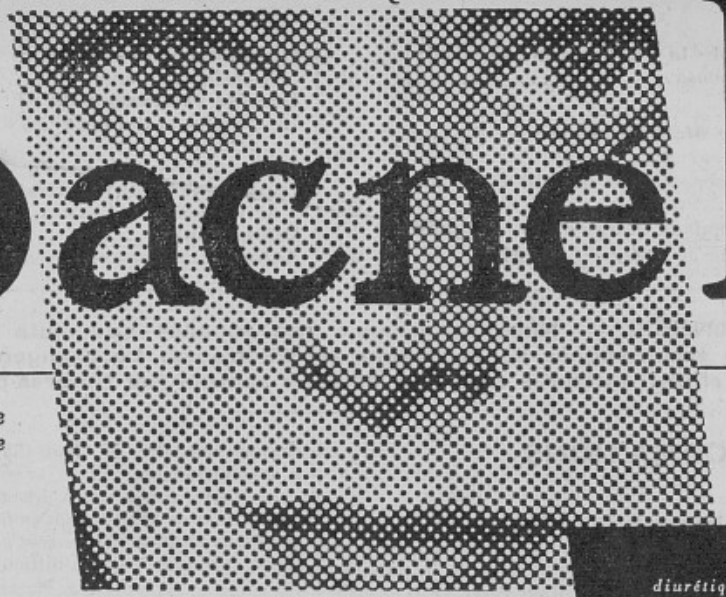

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique : THEOBROMOSE
dermatoses : DERMO-PLASTOL *et* SOLU-PLASTOL
anesthésies : BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✻, DOCTEUR EN PHARMACIE

10, RUE DU PLATRE - PARIS IV[e]

REGIME DE SYNTHESE

ISONUTRINE

L'ISONUTRINE sous une forme facilement utilisable, renferme tous les éléments indispensables au besoin nutritif de l'homme en quantités rigoureusement équilibrées :

Protides, lipides, glucides, minéraux, vitamines.

INDICATIONS :

CHIRURGICALES : Traitements pré et post-opératoires des inanitiés ; Traitement nutritionnel des brûlés; Blessés maxillo-faciaux.

MÉDICALES : Maladies infectieuses : typhoïde, coqueluche, rougeole, scarlatine, pneumopathies aiguës, méningites aiguës, maladie de Bouillaud, angines - Maladies de carence - Mal des rayons - Alimentation par sonde : anorexie mentale, tétanos - Obésités - Régime de surcharge des convalescents, des amaigris, des asthénies des accouchées. Traitement nutritionnel de la cirrhose.

★

BOITES DE POUDRE CORRESPONDANT A 500 CALORIES

★

LABORATOIRES DU MYORAL, 3, RUE SAINT-ROCH, PARIS (1er) - TÉL. OPÉRA 54-58

Pub. S. B.

VARIÉTÉ

Plaidoyer pour le tabac.

Pour quelques médecins le tabac est l'ennemi nº 1. La cigarette devient la cause de nos maux. Le tabac partage cet ostracisme avec le chocolat. Chocolat, danger pour l'adulte et l'enfant; cigarette, danger pour tous; il faut bannir l'un et l'autre. Notre éminent confrère le Prof. E., de Toulouse, a écrit contre le tabac un vigoureux réquisitoire; il traite de gens sans énergie ceux qui après le repas allument une cigarette; il fait appel à notre volonté pour faire cesser cet abus. Ce n'est pas la première fois que des médecins de haute lignée déclarent la guerre à un ennemi nº 1. J'ai connu (au temps de ma jeunesse lointaine) une véritable croisade contre le vin : elle n'a pas résisté aux événements et le bon sens cher à Descartes — comme les tristes privations de la guerre — ont montré dans quelle erreur se plongeaient les ennemis du vin. Je n'aurais aujourd'hui qu'à rappeler la séance inaugurale du cours du Prof. Charles Richet petit-fils et fils pour en appeler d'une théorie injustifiée et néfaste.

Le chocolat serait un aliment dangereux? voire! Que des fils de goutteux, que des enfants que guettent les affections rhumatismales doivent se défier d'abus du chocolat, c'est possible. Mais j'en appelle à tous les médecins d'enfants, à toutes les mamans qui à chaque moment se trouvent aux prises avec ces petites anorexies infantiles, tenaces, rebelles et inquiétantes. Elles me diront combien de fois l'enfant a retrouvé l'appétit par un entremets chocolaté — ou par un goûter où un chocolat doublé de confiture a surmonté l'abstention alimentaire de « bébé ».

De même pour le tabac. Je ne veux pas invoquer l'autorité de Vaquez, qui dans son traité des maladies du cœur raye d'un trait de plume le danger cardiaque du tabac. J'accepte même les affirmations des cardiologues qui affirment que l'artéritique et plus spécialement les sujets atteints de la terrible maladie de Buerger doivent s'abstenir de toute cigarette; mais de là à prêcher une croisade et à défendre l'usage du tabac à tous, il y a un fossé infranchissable. Que mon distingué ami Fildemann, dont l'hémocrinothérapie a fait reculer les amputations des artéritiques, se rassure; il y a là un domaine spécial où il a gain de cause, mais cette juste concession ne saurait changer la vue d'ensemble du problème.

Utilisée avec intelligence et modération, de la même façon et avec la même idée directrice qui nous fait profiter du vin ou du bifteck, la cigarette est un élément de consolation. d'équilibre cérébral, d'encouragement au travail et à l'effort intellectuel — dont il serait injuste de priver tous ceux qui sont aux prises avec les tracas quotidiens de l'heure présente ou qui sont hantés par le chagrin trop naturellement déprimant des deuils d'une époque cruelle. Combien de candidats aux concours (je songe à nos jeunes amis qui luttent pour l'internat) assis à leur table de travail ou avant d'aller à la *sous-colle* ont un moment de défaillance de leur volonté. Combien, à ce moment, ont retrouvé l'équilibre vacillant en fumant cigarette ou pipe! Après un échec,

KAOSYL
DESLEAUX
PANSEMENT GASTRO-INTESTINAL
LANCOSME - 71, AV. VICTOR EMMANUEL III - PARIS (8e)

THÉRAPEUTIQUE CARDIAQUE
Granules de Catillon
A UN MILLIGRAMME EXTRAIT TITRÉ DE
STROPHANTUS
Tonique du Muscle Cardiaque
ASYSTOLIE - DYSPNÉE - OPPRESSION - ŒDÈMES
Affections Mitrales, Cardiopathies des Enfants et des Vieillards
Usage continu sans inconvénient ni intolérance
Granules de Catillon
A UN DIXIÈME DE MILLIGRAMME
STROPHANTINE
CRISTALLISÉE
Tonique du Cœur par excellence
Prix de l'Académie de Médecine pour "STROPHANTUS et STROPHANTINE"
Médaille d'Or, Paris 1900
Laboratoire CATILLON, 3, Boulevard Saint-Martin, PARIS-3e

c'est la cigarette qui redonne l'espérance du succès retardé, et la confiance en une épreuve nouvelle.

Je songe aussi à ceux, comme moi qui, hantés par le chagrin de la perte d'un fils, fût-il mort glorieusement pour la France, n'auraient pas eu l'énergie de continuer une vie de travail sans le tabac. Ce que les affections qui les entourent auraient eu du mal à faire renaître, c'est le tabac qui les a empêchés de fermer avec découragement leurs livres et leurs journaux de médecine. Il en est de même pour tous les milieux.

Est-ce donc un hasard que le tabac procure de tels bienfaits ? Il n'est pas, comme dit un poète trop sévère, un encouragement à la paresse. Au contraire, l'explication en est des plus simples. L'euphorie due au tabac est due à une légère tonification (pour ne pas dire excitation) du cerveau, qui en compense très largement la toxicité légère. Nous continuerons donc, je l'espère, à en user *sagement*, sans accepter que l'on condamne, au nom d'un abus que nous réprouvons, un usage bienfaisant qui doit s'appuyer sur des faits exacts — et sur le verdict général.

Georges ROSENTHAL.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Un arrêt du Conseil d'État.

L'arrêt du Conseil d'État du 6 janvier au sujet d'une convention passée entre un spécialiste de Bordeaux et une clinique mutualiste marque un tournant très grave dans l'évolution de la médecine en France. Il est extrêmement regrettable qu'il ait été rendu sur pourvoi du confrère auquel l'Ordre s'était attaqué et non de la clinique, car il creuse le fossé séparant un nombre croissant de médecins et l'Ordre qui est censé les représenter.

Rappelons les faits. La clinique mutualiste en question avait conclu avec un oto-rhino-laryngologiste un accord stipulant une rémunération forfaitaire annuelle en échange des soins donnés aux adhérents.

L'Ordre des médecins avait estimé que le spécialiste, en acceptant un traitement fixe, qui ne tenait compte ni du nombre, ni de la nature des actes pratiqués, avait méconnu les principes traditionnels de la médecine française et les prescriptions de l'article 5 du Code de Déontologie médicale du 27 juin 1947; l'intéressé ne put, en conséquence, obtenir son inscription au tableau de l'Ordre.

Sur pourvoi de ce médecin le Conseil d'État, par un arrêt du 6 janvier, a annulé la décision ainsi prise par la section disciplinaire du Conseil national de l'Ordre des médecins. L'arrêt relève qu'une clinique mutualiste est une institution de médecine sociale en faveur de laquelle il peut être dérogé aux principes posés par le Code de déontologie médicale dès lors que l'observation desdits principes est incompatible avec le fonctionnement rationnel et le développement normal d'un tel établissement.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins, dans un ordre du jour dont nous reproduisons ci-dessous les principaux extraits, estime que la décision du Conseil d'État menace gravement l'exercice d'une médecine saine.

« *Le Conseil national de l'Ordre a le devoir de dénoncer solennellement les dangers qui résulteront de ces décisions, d'affirmer avec force que l'exercice d'une médecine sociale ne doit pas aboutir à une médecine de médiocre qualité.*

» *Il a été nettement prouvé que les errements que le Conseil national dénonce ont amené, en certains domaines, les Pouvoirs publics à ne plus pouvoir mettre un terme à une médecine de soins déplorable et dont les malades sont les victimes.*

» *Il a été également nettement prouvé en France que les formes saines et satisfaisantes de médecine sociale sont parfaitement compatibles avec les principes traditionnels, et notamment avec la possibilité pour les malades de choisir leur médecin dans une entière liberté.*

» *Les effets des déviations présentement dénoncées peuvent ne pas être immédiats, Mais l'opinion doit être informée de ce qui en résultera dans l'avenir. Le Conseil national de l'Ordre entend laisser aux administrations le poids des responsabilités actuellement encourues.* »

***

Je ne sais pas si l'Ordre des médecins se félicite, suivant sa coutume, des termes de ce communiqué, ni s'il estime avoir accompli son devoir dans toute cette affaire. Il me paraît difficile, personnellement, de laisser s'établir une équivoque entre la médecine traditionnelle française, notre fierté et notre patrimoine communs, et l'organisme qui s'en proclame le défenseur attitré. La première se perpétue dans la pratique des médecins honnêtes et ne relève que de leur conscience : elle leur interdit par exemple la délation, même imposée par les lois, et met au-dessus de tout la liberté d'action pour le plus grand bien du malade. Les principes qui la guident ne sont pas soumis à la bienveillante approbation des ministres. L'Ordre est malheureusement plus empêtré.

Chacun sent qu'il est bien difficile de retenir la médecine sur la pente glissante de la Sécurité sociale. Une fois admis le principe d'une assurance générale, imposée et étatisée, comment défendre une médecine libérale? Le désir constant et logique de l'assuré n'est-il pas de voir augmenter la valeur de son assurance? Depuis longtemps nous insistons dans ce journal sur la contradiction qu'implique l'acceptation (quand ce n'est pas la célébration hautement proclamée) du principe de la Sécurité sociale, et l'affirmation d'une médecine libérale. J'ai toujours soutenu, personnellement, que l'assurance passive, sans aucun effort de la part de l'individu, étatisée et généralisée était une institution nocive et, comme tout mauvais arbre, donnerait de mauvais fruits. Je pense non moins nettement que si l'on accepte le principe de la Sécurité sociale, il faut accepter honnêtement ses conséquences. Nos Conseils de l'Ordre professent une autre opinion. Ils se sont imaginés capables d'arrêter la médecine à mi-pente. Devant les Pouvoirs publics qui nous conduisent, par une lente — mais sûre — pression, à la fonctionnarisation totale, ils ont multiplié les courbettes. Ils ont remercié le ministre pour un Code de déontologie qui représentait en réalité un acte de soumission de la médecine traditionnelle (1) aux volontés de l'État. Ils ont remercié le Ministre qui nous donnait la possibilité d'organiser notre retraite (!!!). Ils se sont frottés aux Excellences avec un frétillement satisfait qui a été pénible pour beaucoup d'entre nous.

Leur signature apposée au bas du Code et les Pouvoirs publics dûment remerciés, nos Conseils ont entrepris la remise en ordre de la profession. D'aucuns pensaient qu'ils s'adresseraient à la Sécurité sociale, à la S.N.C.F., au Métro... à tous les puissants organismes qui violent sciemment les principes du libéralisme et contraignent les médecins à subir leur loi. Point! C'eût été s'attaquer à forte partie. Nos Conseils sont prudents. Ils ont eu la noble pensée de poursuivre les confrères qui, traqués — et pour certains, acculés à la famine (2) — tombaient dans les rets de la fonctionnarisation. Sans doute pensaient-ils que les malheureux, menacés dans leur gagne-pain par la perspective d'une interdiction d'exercice, constitueraient une proie facile. Une fois de plus nos Conseils se sont trompés. Le jeu qui con-

(1) Cf. l'Arrêt du Conseil d'État : ... « Considérant que, si l'article 5 du décret du 27 juin 1947 met au nombre des principes traditionnels qui s'imposent à tout médecin, l'entente directe entre malade et praticien en matière d'honoraires et le paiement direct des honoraires par le malade au médecin, le même article prévoit la possibilité de déroger à ces règles dans le cas où « leur observation est incompatible avec une prescription législative ou règlement, ou serait de nature à compromettre le fonctionnement rationnel et l e développement normal des services ou institutions de médecine sociale. »

(2) Le Professeur Sénèque a pu dire « sans recevoir de démenti », au syndicat des chirurgiens des Hôpitaux, que le jeune chirurgien honnête qui s'installerait à Paris sans recourir à des « fixes » ou à des pratiques sur lesquelles il est inutile d'insister, se condamnerait à mourir de faim.

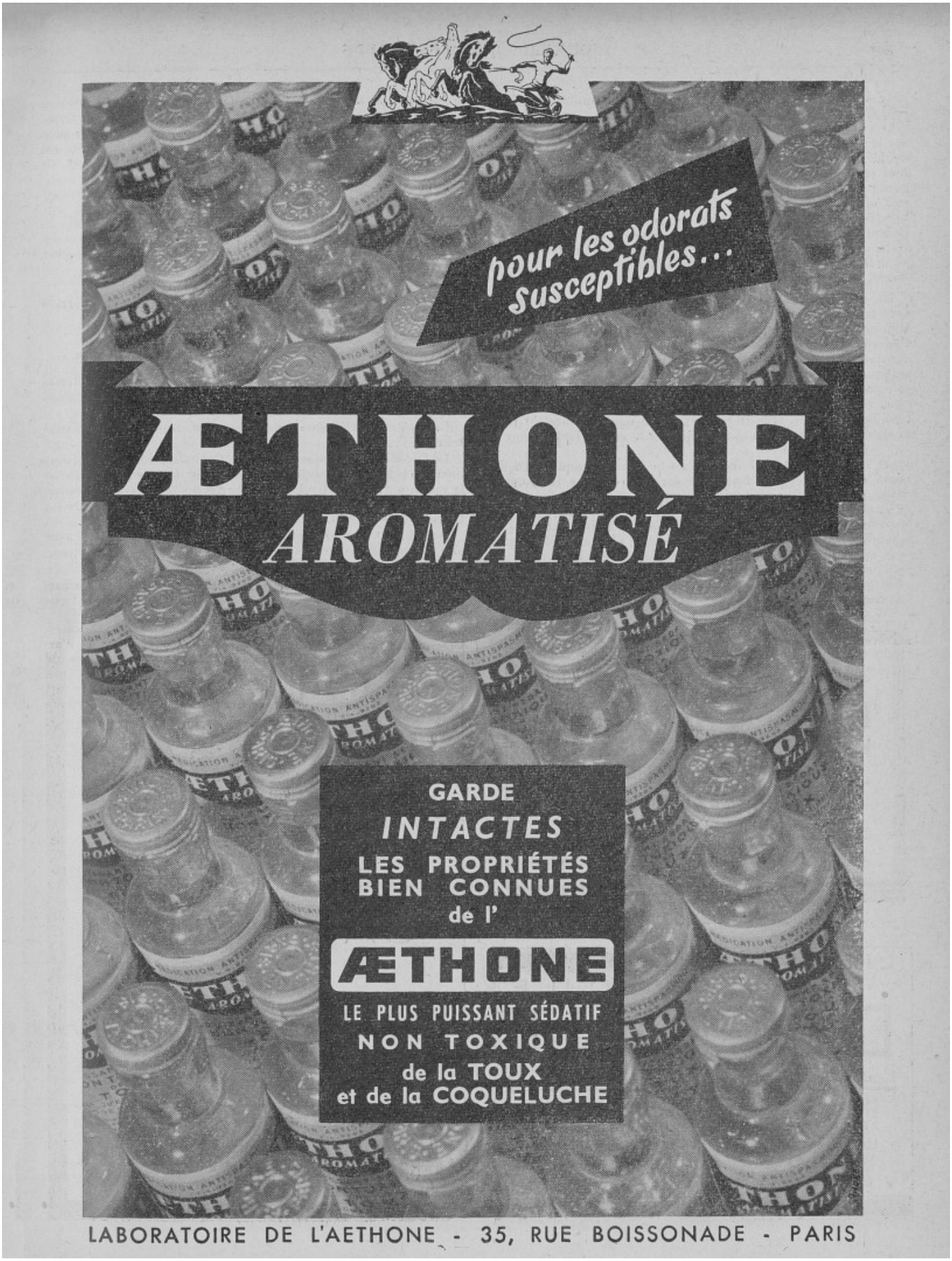
pour les odorats susceptibles...
ÆTHONE
AROMATISÉ
GARDE
INTACTES
LES PROPRIÉTÉS
BIEN CONNUES
de l'
ÆTHONE
LE PLUS PUISSANT SÉDATIF
NON TOXIQUE
de la TOUX
et de la COQUELUCHE
LABORATOIRE DE L'AETHONE - 35, RUE BOISSONADE - PARIS

siste à flagorner le ministre et à frapper le confrère se révèle inapplicable. Les médecins attaqués ont invoqué contre l'Ordre l'intervention du Conseil d'État. Par deux fois — aujourd'hui sur le forfait proclamé seul compatible avec le fonctionnement de la médecine sociale dans le domaine de la mutualité — hier sur le libre choix par le malade considéré comme sauvegardé par une simple adhésion donnée, une fois pour toutes, à une mutuelle — le Conseil d'État a donné tort au Conseil de l'Ordre. Les praticiens poursuivis ont eu gain de cause. Le Conseil de l'Ordre, oubliant sans doute ce qu'il a signé en 1947 (sans demander notre avis) avec tant d'expressions de gratitude pour les généreux consentants, déchire ses vêtements, à grand fracas, sur la place publique.

La médecine officiellement libérale se meurt. Elle meurt sous la pression des syndicats, de la Sécurité sociale, de l'État. Elle meurt sous la pression des couches nouvelles de diplômés toujours plus nombreuses et chaque jour moins capables de s'installer. Elle meurt parce que l'Ordre oblige, par des poursuites obstinées et aveugles, les mutuelles à régime libre à se réfugier sous les canons de l'État et de la F.N.O.S.S., aggravant ainsi et précipitant la fonctionnarisation (1). J'ignore, comme tous les confrères, si le tiers payant qui nous menace est pour aujourd'hui, demain ou après-demain. Je crains fort, à voir la puissance des attaquants, la fausse position de nos théoriques défenseurs et la détresse des jeunes, que nous n'échappions pas. Je sais aussi qu'il ne s'agira que d'une période transitoire pendant laquelle les vrais médecins sauront à la fois maintenir la tradition et préparer l'avenir : un avenir lavé, je l'espère, de tout Ordre des médecins.

G. Laurence.

(1) Le Conseil départemental de la Seine attaque actuellement une Mutuelle : l'Entr'aide corporative, que je connais, et qui permet à des assurés sociaux modestes de se faire opérer en clinique. Les malades de cette Entr'aide nous sont adressés en consultation par leurs médecins : jamais le libre choix d'un spécialiste, radiologiste par exemple, n'a été refusé. Ils sont opérés dans diverses cliniques, à leur gré. Tout ceci doit disparaître pour être remplacé par une Maison de l'Entr'aide — et quand bien même des confrères y travailleraient au forfait annuel, l'Ordre entérinera!

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

UN ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS MÉDICAUX FRANÇAIS

Rapports F.N.O.S.S.-Confédération. Ordre du jour. —

Le 5 janvier 1950, M. le Président de la F.N.O.S.S. a adressé une lettre à MM. les Présidents des Conseils d'administration des Caisses régionales.

Ceux-ci en ont adressé immédiatement copie aux administrateurs.

Le Conseil d'administration de la Confédération des syndicats médicaux français, après avoir entendu le compte rendu de la réunion du 4 janvier 1950 par le Président de la Commission de la Confédération, et avoir étudié les termes de la lettre du Président de la F.N.O.S.S.,

— *Déclare* regrettable l'envoi de celle-ci coïncidant avec une campagne de presse et de communiqués radiophoniques, avant qu'un protocole ait été signé.

— *Constate* qu'en rendant publique une partie, des pourparlers de la Commission F.N.O.S.S.-Confédérations malgré l'avis

Attention à la baisse de tension
SILYMAR
A BASE DE CHARDON-MARIE
SPÉCIFIQUE DE L'HYPOTENSION
2 ou 3 pilules avant chacun des deux repas
LANCOSME, pharmacien, 71, Av. Victor-Emmanuel-III, PARIS-8e

LIT MÉCANIQUE
DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ
RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

POUDRE
DOPS
SÉDATIF
GASTRIQUE
POSOLOGIE
DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas
Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE
LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

contraire de la délégation des médecins sur l'opportunité de cette communication, il a été commis un manquement grave aux règles les plus élémentaires en usage au cours de discussion.

— *Considère* que cet énoncé tronqué des faits et ses conclusions tendent à faire croire au public aussi bien qu'aux administrateurs des Caisses à la soumission totale du Corps médica au « diktat » de la F.N.O.S.S., alors que, dans l'esprit des membres de la Commission de la Confédération, leur attitude n'était qu'une recherche de conciliation en vue de l'intérêt des assurés sociaux.

Considérant que l'accord dont il est fait état ne constituait qu'un premier élément de la convention générale qui devait se conclure entre la F.N.O.S.S. et la C.S.M.F.;

Considérant que les termes employés dans la circulaire de la F.N.O.S.S. sont révélateurs d'un état d'espit qui s'oppose à la conclusion d'un protocole qui devait s'élaborer sous le signe de la confiance;

Le Conseil d'administration de la Confédération des syndicats médicaux français, tout en déplorant le manque de psychologie de l'auteur de cette lettre, dont les termes sont en contradiction formelle avec l'espit de collaboration qui devait régner entre les deux organismes, se voit obligé de prendre acte de la volonté très clairement exprimée par le président de la F.N.O.S.S. de placer le Corps médical sous la surveillance des employés de la Sécurité sociale, et, en fait, sous sa propre autorité.

— *Déclare* que les gestes de conciliation de sa Commission, maintes fois répétés au cours des pourparlers avec la délégation de la F.N.O.S.S., ne sauraient prêter à équivoque;

— Et *ne peut* donc accepter un document ayant pour but de discréditer auprès du public la dignité du Corps médical.

Le Conseil d'administration estime donc impossible toute collaboration confiante du Corps médical avec la F.N.O.S.S.

Constatant que la responsabilité d'une rupture incomberait tout entière aux dirigeants de la F.N.O.S.S., le Conseil d'administration se déclare prêt à autoriser les pourparlers pour rechercher l'accord sur le plan départemental ou régional, conformément aux dispositions légales actuelles, et ce, en accord avec les directives de l'Assemblée générale de juillet 1949.

(*Voté à l'unanimité, moins une abstention.*)

F.N.O.S.S. ET CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS MÉDICAUX

(*Deux communiqués de la Confédération*).

1er Communiqué.

La Confédération des syndicats médicaux français fait connaître que les premières conversations, déjà avancées, avec la F. N. O. S. S. pouvaient permettre d'espérer un accord sur le plan national.

Cet accord était destiné, dans l'esprit des médecins, à améliorer et faciliter les remboursements dus aux malades assurés sociaux.

L'attitude sur certains points intransigeante des dirigeants de la F.N.O.S.S, mais surtout l'état d'esprit du Président de la F.N.O.S.S., exprimé dans une circulaire adressée aux Caisses régionales et départementales des Assurances sociales, circulaire contenant des directives données au personnel des Caisses tant administratif que médical, en des termes absolument inadmissibles pour la dignité du Corps médical, alors que surtout les pourparlers étaient en cours, ont provoqué la rupture des négociations.

La Confédération des syndicats médicaux français fait connaître que la responsabilité de ces faits ne saurait lui incomber; prête à bien des concessions déjà consenties pour la plupart dans l'intérêt des malades, elle ne saurait accepter la subordination du Corps médical à l'autorité de la F.N.O.S.S..

IODE ET SOUFRE EN SOLUTION AQUEUSE STABLE

IODOSOUFRYL GOUTTES

IODOSOUFRYL EN AMPOULES DE 5 CC. INJECTABLE

LABORATOIRE DES ANTIGÉNINES, 3, RUE CASSINI, PARIS-14e — DANTON 81-88

Malgré ce différend sur le plan national, la Confédération des syndicats médicaux français autorise les syndicats départementaux à conclure des conventions avec les Caisses primaires départementales, conformément aux dispositions légales actuelles.

2e Communiqué.

La Confédération des syndicats médicaux français s'étonne du bruit fait autour de la rupture de ses pourparlers avec la F.N.O.S.S..

La situation n'est en aucune façon tragique.

Les médecins réclament simplement l'application de la disposition législative qui prévoit que les conventions sont établies entre les syndicats départementaux et les Caisses départementales et régionales.

Nulle part n'est prévue l'intervention de la F.N.O.S.S., qui n'est mentionnée dans aucun texte légal.

L'expérience à faire est d'une simplicité totale :

Supprimez l'intervention de la F.N.O.S.S., et vous aurez demain 70 conventions signées départementalement.

Mais, qu'on le sache bien, les médecins français n'accepteront jamais d'être « commandés », en fait, par la F.N.O.S.S. ou son Président.

Quant à dénaturer notre action et à vouloir la transformer en lutte contrs la Sécurité sociale, et surtout les assurés sociaux ceci représente un élément de polémique contraire à la vérité

Nous faisons cette déclaration de la façon la plus formelle.

(*Ces deux communiqués ont été remis ou envoyés à la Presse politique — le premier le 16 janvier, le second le 17 janvier*).

UN COMMUNIQUÉ DES TROIS SYNDICATS DES MÉDECINS DU TRAVAIL

Syndicat national des médecins du travail (c.g.t.). 10, *rue Vézelay, Paris* (8e)

Syndicat chrétien des Médecins du travail (c.f.t.c.). 26, *rue de Montholon, Paris* (9e)

Syndicat national professionnel des médecins du travail (c.s.m.f.), 60, *boulevard de La Tour-Maubourg, Paris* (7e).

Les trois syndicats de médecins du travail

— considérant la situation actuelle de nombreux médecins du travail qui se trouvent poursuivis à la suite de plaintes déposées devant le Conseil de l'Ordre des Médecins au sujet de la délivrance d'ordonnances aux travailleurs dans leurs fonctions,

— considérant que ces confrères, n'adhèrent à aucun syndicat, ne savent comment se défendre et sont condamnés ou subissent un avertissement.

— considérant que beaucoup ignorent dans quelles conditions il faut faire appel de telles décisions,

— considérant qu'à l'heure actuelle il n'est plus excusable, pour aucun médecin du travail, de demeurer isolé, étant donné que chacun peut, indiscutablement, adhérer au Syndicat de son choix,

— *attirent l'attention des confrères sur la nécessité de se grouper pour la défense de leurs intérêts communs, matériels et moraux ;*

— *les appellent à adhérer à celui des trois Syndicats qui répondra le mieux à leur sentiment* ;

— *invitent tous les confrères connaissant de telles poursuites à faire connaître les cas de l'espèce à l'un des trois Syndicats*,

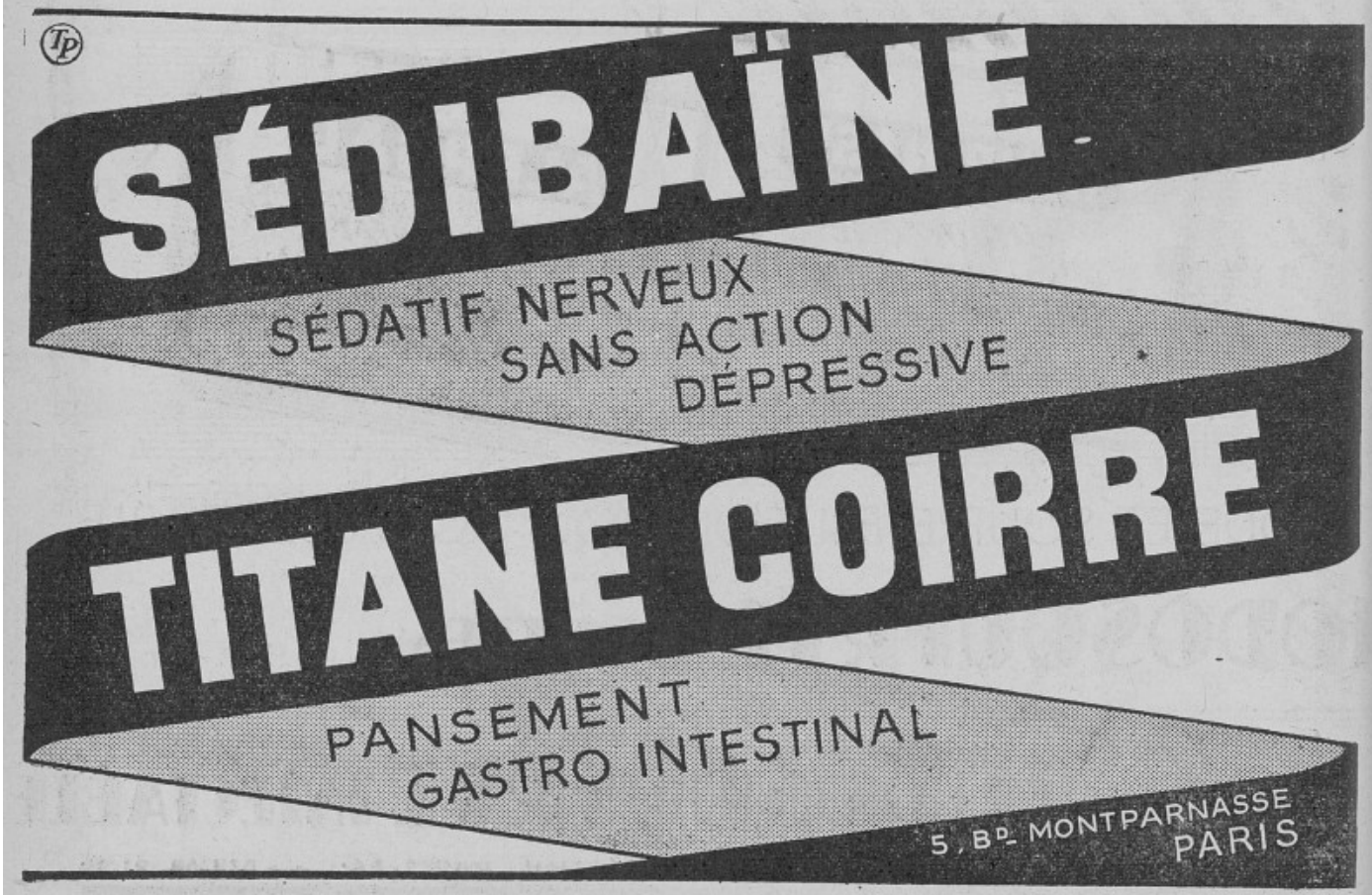

— et s'engagent à conseiller et à aider les médecins du travail qui, conscients du danger et des nécessités actuels, leur feront confiance.

UN COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT CHRÉTIEN DES MÉDECINS DU TRAVAIL

26, *rue de Montholon, Paris* (9e) — *Téléphone : Trudaine* 91-03

Le S.C.M.T., 26, rue deMontholon à Paris (9e), ému des prétentions de certains membres du Conseil d'Administration provisoire de la Caisse de Retraite des médecins, de faire cotiser à ladite Caisse les médecins du travail, même à temps complet, rappelle aux confrères que :

A) *Médecins du Travail à temps complet :*

— 1° *Ils peuvent ne pas cotiser* parce que les textes régissant cette matière précisent très explicitement que ce régime est applicable aux « travailleurs *non salariés* des professions libérales » et, qu'en conséquence, ce régime ne saurait viser les travailleurs salariés de ces professions;

— 2° *Ils doivent ne pas cotiser* parce que, d'après une note provisoire éditée par le Conseil d'Administration provisoire de la Caisse de Retraite, un médecin ne peut obtenir :

a) la retraite de base qu'après dix années d'activité en clientèle privée;

b) la retraite complémentaire après exercice en clientèle pendant vingt années

et qu'en conséquence *ils cotiseront sans jamais bénéficier de ces allocations.*

B) *Médecins du Travail à temps partiel.*

Ils doivent observer la plus expresse réserve devant les prétentions de la Caisse de Retraite des médecins, étant donné que : « un projet de décret, actuellement à l'étude, tend à régler les cas de l'espèce signalée (1) ». Si « le médecin salarié qui, même à titre accessoire, exerce en clientèle privée est assujetti aux deux régimes : Sécurité Sociale et loi du 17 janvier 1948 (1) » et si « les droits de l'intéressé au regard de la loi du 17 janvier 1948 sont identiques à ceux du médecin non salarié (1) », il est vraisemblable et légitime que les médecins du travail à temps partiel n'auront pas à verser 100 % de la cotisation lorsque le projet de décret, ci-dessus signalé, sera paru.

Toutes explications peuvent d'ailleurs être fournies aux intéressés par nos circulaires qui pourront leur être envoyées moyennant une somme de 50 francs en timbres.

DEUX COMMUNIQUÉS DU SYNDICAT PROFESSIONNEL DES MÉDECINS DU TRAVAIL

60, *boulevard de la Tour-Maubourg Paris* (7e)

I. — Le S.N.P.M.T., recevant quotidiennement des demandes d'emplois de la part de confrères, fait connaître qu'un syndicat est créé habituellement afin de servir à la défense matérielle et morale *de ses membres.* Accessoirement il peut procurer des places à des personnes non encore en fonctions, *à la condition que des places soient vacantes.*

(1) Réponse de M. le ministre du Travail et de la Sécurité Sociale à une question écrite n° 10.974 *J.O.*, débats parlementaires. N° 80 A.N. du 22.7-49.

En raison de l'affluence actuelle des demandes et des difficultés considérables que rencontre la mise en place de la Médecine du Travail, le S.N.P.M.T. accepte de prendre les candidatures qui lui sont soumises, mais décline toute responsabilité quant à la suite qui pourra leur être donnée.

En outre, le *S.N.P.M.T.* fait connaître que les confrères, médecins du travail, peuvent signaler à son service de remplacement leurs désidérata en la matière et les jeunes médecins ou les étudiants, désireux d'effectuer des remplacements de Médecine du Travail, peuvent également lui faire connaître leur disponibilité.

Ce service de remplacement de Médecine du Travail ne traite que par correspondance et ne pourra satisfaire les demandes que dans la mesure où il en aura la possibilité.

II. — Le S.N.P.M.T. annonce la parution de sa circulaire B sur les accessoires du salaire (Assurances Sociales, Allocations Familiales, Retraite, Impôts, Indemnités de déplacement).

Envoi contre le somme de 50 francs soit en timbres, soit au C.C.P. Paris. 1577-30.

UN COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS DU TRAVAIL

A L'ATTENTION DES MÉDECINS DU TRAVAIL. — Le *syndicat national des médecins du travail* (10, *rue Vezelay, Paris* (8e) est intervenu auprès de la Commission paritaire nationale de la convention collective instituant le régime complémentaire de retraite et de prévoyance des cadres.

Il a obtenu en faveur des médecins du travail une dérogation à l'article 7 de l'annexe I de la Convention du 14 mars 1947.

Grâce à cette dérogation, les médecins du travail ne seront plus astreints à justifier au plus tard à 65 ans de 10 ans de salaire pour être bénéficiaires de l'allocation-retraite.

Le *S.N.M.T.* a pris connaissance du décret du 11 janvier 1950, dont l'article 3 astreindrait les médecins du travail à temps partiel ayant une activité principale salariée à cotiser à la Caisse de retraite des médecins, tout en continuant à cotiser au régime des travailleurs salariés.

Le *S.N.M.T.* a entrepris des démarches pour que des dispositions plus logiques et moins onéreuses soient prises en faveur des médecins salariés partiels.

Il invite les médecins du Travail à temps partiel à ne verser aucune cotisation à la Caisse de retraite des médecins avant l'aboutissement (que nous espérons rapide) de ces démarches. — Le Bureau du S.N.M.T.

A PROPOS DE LA RETRAITE

Conseil de l'Ordre des médecins de la Haute-Savoie. — L'Ordre des médecins de Haute-Savoie s'est ému des modalités d'application de la retraite du médecin, qui représente pour la majorité des jeunes une charge insurmontable, ceci en raison de l'avilissement des honoraires « d'autorité » et de la diminution des clientèles en rapport avec l'évolution actuelle.

Il propose qu'il ne soit fait aucune différence entre un médecin retraité d'une administration quelconque et un médecin retraité après exercice indépendant de la médecine, c'est-à-dire retraité de la Caisse autonome d'entraide. Toute installation libre doit donc être interdite aux retraités de toute catégorie.

Par contre, certaines fonctions leur seront réservées, telles que par exemple, vaccinations, expertises, etc.

Cette réglementation, dont on pourra préciser les modalités, nous paraît avoir plusieurs avantages :

— 1° L'égalité entre les divers retraités.

— 2° La possibilité pour les médecins retraités d'augmenter leurs revenus sans pour cela entraîner des frais supplémentaires pour l'ensemble de la profession dont les membres ne pourront déjà qu'avec beaucoup de peine payer les 28.000 francs prévus.

— 3° La certitude de donner aux experts l'indépendance d'esprit et d'enlever aux vaccinateurs la tentation de profit de clientèle.

Enfin, ce projet nous paraît devoir favoriser la mise à la retraite de nombreux praticiens âgés pour lesquels la médiocre retraite qu'il nous est seulement possible de leur réserver se montrerait parfaitement insuffisante.

(*Communiqué.*)

Médecins de la région d'Annemasse. — Les médecins de la région d'Annemasse, réunis le mercredi 7 décembre 1949, constatent que la retraite du médecin telle qu'elle est proposée par l'Ordre des médecins ne donne pas satisfaction.

Ils regrettent que l'Ordre des médecins n'ait consulté les médecins que sur le principe de la retraite et ne les ait pas consultés ensuite sur les modalités d'application de cette retraite.

Ils estiment que :

— 1° Il n'existe pas une *garantie suffisante de l'indépendance de la Caisse* par rapport à l'État qui déjà, voici peu de temps, sans notre avis et sans pourtant aucune opposition de l'Ordre des médecins, s'est emparé de la Caisse indépendante d'allocations familiales.

— 2° Le taux de la retraite est *insuffisant*. Tout vieux médecin préférera continuer à travailler plutôt que de toucher une retraite insuffisante pour vivre dignement.

Seuls prendront leur retraite les médecins absolument impotents.

— 3° L'interdiction d'exercer aux retraités devrait être appliquée à tous les médecins retraités : fonctionnaires, civils ou militaires compris. Il serait inadmissible de voir un vieux confrère obligé d'arrêter toute activité pour toucher une retraite modeste remplacé par un médecin militaire ayant déjà une forte retraite.

Les médecins d'Annemasse demandent donc :

— 1° Un nouveau *référendum* pour savoir si les médecins français sont vraiment favorables à la retraite telle qu'elle est proposée par l'Ordre des médecins.

— 2° Que des *démarches* soient faites d'urgence *auprès du gouvernement* pour que notre Caisse d'allocations familiales redevienne *indépendante*, sinon la mauvaise foi de l'État serait trop évidente pour croire à la vitalité d'une Caisse de retraite indépendante.

— 3° Que les médecins fonctionnaires, civils ou militaires retraités, ne puissent pas faire de médecine civile ou que certains postes de médecine officielle (médecins-experts, etc.) soient mis à la disposition des seuls médecins retraités, qu'ils soient fonctionnaires retraités ou retraités de notre Caisse.

— 4° Que le taux de la retraite soit suffisant pour vivre dignement. Pour cela et pour ne pas augmenter les cotisations, il vaudrait mieux repousser l'âge de la retraite à 70 ans, quitte à admettre le principe d'une retraite anticipée pour quelques médecins de 65 à 70 ans ayant une impotence complète ne permettant pas le travail (cette retraite anticipée existant déjà pour les salariés).

(*Communiqué.*)

SPASMOSÉDINE
Sédatif et antispasmodique
Cardio-vasculaire
Laboratoires DEGLAUDE
15, BOULEVARD PASTEUR - PARIS-15e

IPECOPAN
Calme la toux quelle qu'en soit l'origine
Facilite l'expectoration
LABORATOIRES SANDOZ, 6, Rue de Penthièvre
PARIS-VIIIe

ne manquent pas...
HORMOCRINOL
(F) et (M)
Médication Thyro-génitale associée aux électrolytes activateurs PHOSPHORE et POTASSIUM
TROUBLES DU MÉTABOLISME
RHUMATISME ENDOCRINIEN
TROUBLES GÉNITAUX ET CIRCULATOIRES
6 à 8 comprimés par jour
GOSSYPIOL
MAURIN
16 DRAGÉES EN 2 JOURS déterminent les règles et calment les douleurs
Laboratoires JAMMES
102 bis, Rue de l'Aigle - La Garenne-Colombes

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

FACULTÉ DE PARIS

Institut d'hygiène et d'épidémiologie de la Faculté de Médecine de Paris (15, *rue de l'École-de-Médecine*).

I. — Cours complémentaire d'hygiène scolaire et universitaire. — Un cours d'hygiène scolaire et universitaire est organisé sous la direction de MM. *Boulanger-Pilet*, chargé de cours et *Boltanski* en complément du cours de perfectionnement d'hygiène (cours supérieur d'hygiène) préparatoire à l'obtention du diplôme d'hygiène.

Il est principalement destiné aux auditeurs de ce cours supérieur et aux médecins déjà pourvus du diplôme d'hygiène; ceux-ci pourront après avoir suivi ce cours complémentaire subir un examen en vue de recevoir un certificat d'hygiène scolaire et universitaire.

Il est également ouvert à des médecins et des étudiants de 6e année ne suivant pas le cours supérieur d'hygiène, et auquel un certificat d'assiduité pourra être délivré. *Ce cours, qui sera complété par des visites et un stage, aura lieu au Laboratoire d'hygiène du 6 mars au 8 avril* 1950.

Pour tous renseignements s'adresser au Laboratoire d'Hygiène de la Faculté de Médecine de Paris (escalier D, 2e étage) Paris (6e). *Tél. DANton* 55-36.

II. — Cours complémentaire d'hygiène sportive. — Un cours d'hygiène sportive est organisé, sous la direction du Professeur *Chailley-Bert*, en complément du cours de perfectionnement d'hygiène (cours supérieur d'Hygiène) préparatoire à l'obtention du diplôme d'hygiène.

Il est principalement destiné aux auditeurs de ce cours supérieur et aux médecins déjà pourvus du diplôme d'Hygiène; ceux-ci pourront après avoir suivi ce cours complémentaire subir un examen en vue de recevoir un certificat d'Hygiène sportive.

Il est également ouvert à des médecins et des étudiants de 6e année ne suivant pas le cours supérieur d'Hygiène et auxquels un certificat d'assiduité pourra être délivré.

Ce cours aura lieu au Laboratoire d'Hygiène, du 5 mai au 1er juin 1950.

Pour tous renseignements s'adresser au Laboratoire d'Hygiène de la Faculté de Médecine de Paris (escalier D, 2e étage) Paris (6e). *Tél. DANton* 55-36.

COURS ET CONFÉRENCES

Hôpital Tenon (Service du Dr J.-A. Lièvre). — Le mercredi 1er février à 11 h. 30, conférence d'initiation biochimique par M. P. Lechat, pharmacien des Hôpitaux : Histoire de la découverte de la structure du cholestérol.

Le samedi à 10 h. 30, à l'Amphithéâtre des cours, conférence par M. Lièvre avec exposé des observations et documents intéressants de la semaine. 4 *février* : le diabète aminé; — 11 *février* : les rhumatismes du talon; — 18 *février* : erreurs de diagnostic et dignostics inconnus; — 25 *février* : le métabolisme du potassium.

CONCOURS

Sanatoriums. — *Par arrêté en date du 29 décembre* 1949, *sont inscrits sur une liste d'aptitude commune aux fonctions de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics et privés et de médecin-adjoint des sanatoriums publics et privés*

pour tuberculose pulmonaire, les candidats suivants classés par ordre de mérite à la suite du concours ouvert le 5 décembre 1949 :

— 1. Mme le Dr Bollinelli; 2. MM. les Drs Dumarets, Choussat, Duchet-Suchaux; 5. Mlle le Dr Pietri; 6. M. le Dr Uzzan; 7. MM. les Drs Quentin, Castel, Guillermand, Massonneau.

— 11. Mme le Dr Lemoine-Vaudey; M. le Dr Vuarnet; 13. MM. les Drs Buerle, Burzoni, Lacoste, Viveret; 17. MM. les Drs Cordier, Pelge; 19. Mlle le Dr Tailleu, MM. les Drs Lemercier, Conthron.

— 22. Mlle le Dr de Lagarde, M. le Dr Hernu; 24. MM. les Drs Coudraud, Edwards; 26. M. le Dr Peltier; 27. Mme le Dr Rateau, Mlle le Dr Puyo; MM. les Drs Guilloux, Schipman.

— 31. Mlle le Dr Esquerre, M. le Dr Luizy; 33. M. le Dr Robert Michel; 34. M. le Dr Tête; 35. Mme le Dr Pellegrin; M. le Dr Bael; 37. Mlle le Dr Froebe; MM. les Drs Abiven, Dupres; 40. MM. les Drs Huguet et Micheaux.

— 42. MM. les Drs Lemarchand, Marion François; 44. Mlle le Dr Roger, MM. les Drs Marion, Louis, Peninou; 47. Mme le Dr Combe; MM. les Drs Bouissière, Dubois, Trousset.

— 51. Mlle le Dr Fagnot, MM. les Drs Clerc, Delcour, Hervouet, Prat; 56. MM. les Drs Dispan de Floran, Hounau, Ouvry, 50. Mme le Dr Barre-Rualien et Mlle le Dr Fritsch.

COMMUNIQUÉ

Le sérum orthobiotique de l'Institut Pasteur. — L'étude des applications thérapeutiques du sérum orthobiotique entreprise avec l'autorisation des Pouvoir publics se poursuit normalement.

Le sérum orthobiotique de l'Institut Pasteur n'est pas en vente. Il est toujours délivré gratuitement et particulièrement dans certains services hospitaliers et dans certaines consultations.

(Communiqué de l'Institut Pasteur.)

BIBLIOGRAPHIE

Les Jumeaux, par Maurice Lamy, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — Un livre de 190 pages. Collection des Grandes Découvertes scientifiques. (Édit. Corrêa, Paris.)

On sait tout ce que l'étude des jumeaux apporte chaque jour à la psychologie, aux méthodes éducatives, à la médecine. Nul n'était mieux qualifié que le Dr Lamy pour renseigner le grand public sur les divers aspects d'un sujet passionnant. A la solidité d'une information puisée aux sources et d'une vaste expérience personnelle, il a su joindre les agréments d'une écriture alerte, émaillée d'anecdotes et de souvenirs. Nos confrères le liront avec plaisir et avec fruit.

G. L.

NÉCROLOGIE

— Madame Pierre Nobécourt, veuve du Professeur Nobécourt et belle-mère du Dr Renaudeaux;

— Madame Henri Labbé, veuve du Professeur Labbé;

— Médecin général Frédéric Romieu, décédé à Cusy, à l'âge de 73 ans;

— Dr Thomas (André) d'Arras.

OFFRES ET DEMANDES

JEUNE FILLE 23 ans. Secour. dipl. secr. méd. sténo-dactylo, recherche situation *Paris (Ouest)*. (Écrire — *sous le n° 526 D.* — au Journal, qui transmettra).

DAME, 34 ans, cherche place *conditionneuse*, de préférence Ouest-Paris ou banlieue Ouest. A déjà collaboré à la préparation. — *(Écrire sous le n° 525 B au Journal, qui transmettra.)*

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

ULCÉOPLAQUE
2 DIMENSIONS :
ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.
ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.

Dans chaque boite : 6 pansements
Pour 20 à 24 jours de traitement

- PLAIES ATONES
- ESCARRES
- ULCÈRES VARIQUEUX

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la diapédèse et la leucocytose.
Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.

ULCÉOPLAQUE utilisé avec la bande souple ULCÉOBANDE
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

Méthode de Zondek

Progestérone 10 mmgr. + Folliculine 1 mmgr.

Synergon

2 formes

INJECTABLE

Ampoules de 1 c.c.

Progestérone 10 mmgr. + Folliculine 1 mmgr.

DANS LA MÊME AMPOULE

SUPPOSITOIRES

Progestérone 10 mmgr. + Folliculine 1 mmgr.

pour un Suppositoire

Traitement simplifié des

AMÉNORRHÉES

HYPOMÉNORRHÉES

MÉNO-MÉTRORRAGIES

DYSMÉNORRHÉES

INSUFFISANCES LUTÉINIQUES

●

PRÉSENTATION

AMPOULES INJECTABLES de 1 c.c.

Boîte de 2 Ampoules

SUPPOSITOIRES

Boîte de 2 Suppositoires

●

LABORATOIRES DE L'HÉPATROL

4, Rue Platon - Paris, XV[e]

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

NÉVROSES
INSOMNIES

LOBÉLIANE
LALEUF

ANTISPASMODIQUE PUISSANT
EXCLUSIVEMENT VÉGÉTAL
GOUT ET ODEUR AGRÉABLES
A T O X I Q U E

DOSE CALMANTE : 2 à 5 cuillerées à café par jour
DOSE HYPNOTIQUE : 1 à 3 cuillerées à café le soir

Laboratoires LALEUF, 51, rue Nicolo, Paris-16e

CLONAZONE

Action puissante
sur le
STAPHYLOCOQUE
STREPTOCOQUE
COLIBACILLE

*

Tous emplois antiseptiques
CHIRURGIE
MÉDECINE
HYGIÈNE

*

" La Clonazone détruit le microbe tout en respectant la cellule "

LABORATOIRE DAUFRESNE
LE HAVRE

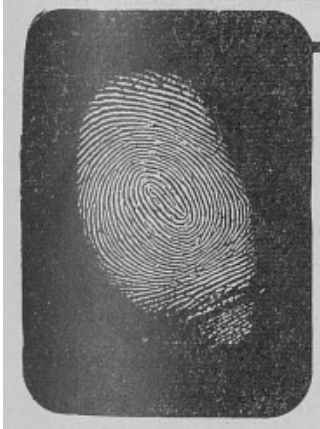

... il n'en est pas 2 semblables

ŒSTROGÈNE DE SYNTHÈSE

- ***modérateur puissant*** *de l'hypophyse*
- ***stimulant faible*** *de l'endomètre*

Cycladiène

DIENŒSTROL

Comprimés à **1/2** et **5 mgr.** *Suppositoires à* **5 mgr.**

MÉNOPAUSE
ARTHROSES
CANCER DE LA PROSTATE

BRUNEAU & Cie

ACTUALITÉ

Boîtes de bonbons.

Le mois de janvier est redevenu pour les familles médicales le mois des boîtes de bonbons... Chacune d'elles témoigne que le médecin n'est considéré ni comme un salarié, ni comme un exploiteur; chacune prouve la reconnaissance d'un malade et le prix qu'il attache encore à l'acte médical. Parfois, elles sont inattendues, venant de pauvres gens pour lesquels le médecin n'a souvent rien pu faire, mais qui ont été touchés d'une bonne parole. Elles ne correspondent guère à la qualité de la médecine, mais essentiellement au dévouement du médecin.

Le praticien installé depuis longtemps est peut-être blasé sur ces classiques cadeaux de nouvel an. Pour le jeune qui débute, ils lui apparaissent comme un témoignage réconfortant, un signe « qu'il plaît » en clientèle.

Sans doute le médecin est loin d'en être le seul bénéficiaire. Pendant la guerre, quelques rares commerçants ou paysans y ont eu droit; ceux qui vendaient du beurre ou de la viande... à un prix raisonnable; leur désintéressement paraissait presque stupide.

Les fonctionnaires des finances, au moment de la signature du plan Marshall, ont, paraît-il, reçu de magnifiques colis pour les remercier de leur zèle désintéressé.

C'est la qualité de leurs services, dépassant le prix qu'ils en recevaient, qui leur méritait ce dédommagement, juste, aux yeux de l'obligé.

Nos boîtes de bonbons... médicales sont davantage encore. Le médecin reste un privilégié, la denrée qu'il distribue n'est pas achetable, elle est impondérable. Une phrase, un sourire valent quelquefois plus qu'une longue ordonnance, même sur le plan thérapeutique.

Savourons en famille, avec la joie d'une bonne conscience, les chocolats de la reconnaissance. C'est une vertu que, fonctionnaires, nous rencontrerons plus rarement.

C. H.

Domestiques au pair et Sécurité sociale (*Extrait du* Journal Officiel *du* 15 *décembre* 1949 — (Débats parlementaires). — M. Joseph Delachenal demande à M. le ministre du Travail et de la Sécurité sociale si un ancien docteur âgé de plus de 70 ans qui ne paye plus l'impôt professionnel peut être exempté de payer les cotisations d'allocations familiales pour une vieille domestique qui reste chez lui au pair, sans aucun traitement. (Question du 22 novembre 1949).

Réponse. — Il résulte des dispositions de l'arrêté du 20 mars 1948 pris pour l'application du décret du 28 février 1948 qui a modifié l'article 135 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946, qu'aucune cotisation ouvrière n'est due pour une personne occupée au pair. Les cotisations patronales de Sécurité sociale sont, dans ce cas, calculées sur la valeur des avantages en nature (logement et nourriture) dont bénéficie la personne en cause, évalués forfaitairement sur la base de 76 fr. par jour pour la nourriture dans la région parisienne, et de 170 fr. par mois pour le logement. Toutefois, les cotisations de Sécurité sociale (assurances sociales, accidents du travail et allocations familiales) forment un tout et aucune dispense ne peut être accordée pour l'une desdites cotisations. Cependant une exonération du versement des cotisations patronales est prévue par l'article 32 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 pour les personnes vivant seules (ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne) âgées de plus de 70 ans et bénéficiant de certaines pensions ou allocations. L'employeur intéressé aurait intérêt à exposer sa situation aux Caisses primaires de Sécurité sociale et d'allocations familiales dont il dépend pour permettre à ces organismes de prendre une décision en toute connaissance de cause.

Un exemple de clinique à Tiers-payant. — Sous ce titre, nous lisons dans le numéro de décembre 1949 du *Médecin de Seine-et-Oise*, organe officiel du Conseil départemental de Seine-et-Oise de l'Ordre des médecins et du Syndicat médical de Seine-et-Oise, le texte d'une affiche qui a été apposée dans toutes les mairies de la région de Villecresnes.

Voici le texte de cette affiche publicitaire :

« Assurés sociaux — un progrès social. Vous pouvez dorénavant être hospitalisés gratuitement à la Clinique de Villecresnes. Très luxueuse et très moderne. Médaillée à l'Exposition Internationale de 1937. Conventionnée par la Sécurité sociale en 1948, quatre services principaux : 1° chirurgie; 2° médecine et diététique; 3° maternité et gynécologie; 4° convalescents avec galerie de cure.

Deux services annexes : 1° radiologie et électricité médicale (radiodiagnostic. diathermie, ionisation, ultraviolet, infrarouge, etc.).

2° Hydrothérapie et massothérapie avec les douches des principales stations thermales.

Deux médecins résidents.

Vous ne paierez rien :

1° En chirurgie pour les opérations à partir de K 50 (appendicite) et pour les accidents de travail.

2° En médecine pour les longues maladies et l'invalidité.

3° En maternité pour les accouchements normaux, pour les accouchements chirurgicaux, pour les opérations consécutives à ces accouchements.

4° Pour les autres cas, il vous sera demandé 20 % comme à l'hôpital public (conditions applicables aux chambres à deux lits).

5° Peuvent également être hospitalisés les convalescents de médecine, de chirurgie et de maternité dont l'état nécessite des soins ou un régime.

6° Ne sont pas admises les maladies mentales ou contagieuses.

Pour tous les renseignements, s'adresser aux Caisses de Sécurité sociale ou à la clinique de Villecresnes, Tél. 16 et 132.»

SOMMAIRE DU N° 6

Phtisiologie : Le moment chirurgical chez le tuberculeux pulmonaire, par le Dr *Lochard*..... 61
Feuillets du praticien : Lutte contre l'alcoolisme; un nouveau produit; l'antabuse (*J.-C. Reymond*)..... 64
Notes de gynécologie: Avortement habituel (*H. V.*) 66
Notes cliniques (*H. V.*)..... 66
Mémentos de médecine pratique :
Thérapeutiques nouvelles : Sur quelques procédés nouveaux employés dans le traitement de la tuberculose pulmonaire (*J.-C. Reymond*)..... 67
Médecine pratique : Les accidents d'intolérance; l'intolérance au lait du nourrisson (*H. F.*)..... 68
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 31 janvier 1950..... 70
Académie de Chirurgie, séance du 1er février 1950..... 71
Société médicale des Hôpitaux, séance du 27 janvier 1950..... 71
Bibliographie 72
Ordre ou désordre (*G. Laurence.*)..... **105**
Une action opportune du ministre de la Santé; — Une affiche (*A. H.*)..... **109**
Questions professionnelles : La vingt-cinquième heure (*A. H.*)..... **110**
Intérêts professionnels : Le conflit F.N.O.S.S.-Confédération **111**
Informations et nouvelles diverses..... **114**
Nécrologie **115**
Actualité : Une concurrence dangereuse..... **118**

INFORMATIONS

Congrès médico-militaire d'Alger (3. 4 et 5 avril 1950). — *L'Union fédérative nationale des médecins de réserve*, 58, *rue Chardon-Lagache*, *Paris*-16e organise pour les *vacances de Pâques* (3, 4 *et* 5 *avril*) un Congrès médico-militaire à Alger, sur « Les armes de demain ». Le Congrès est ouvert à tous les membres de l'association et à leurs familles, qui peuvent profiter des réductions faites par la S.N.C.F. et sur mer. Des conditions très avantageuses seront faites aux étudiants.

Le Congrès sera sans doute considéré comme période d'instruction militaire.

On peut téléphoner à Auteuil 62-02 (*entre* 8 *et* 22 *heures*), *pour tout renseignement concernant l'U.F.N.M.R. ou le Congrès.*

Première Croisière *Bruxelles-Médical* **d'après guerre.** — Renouant avec une tradition vieille de près de 25 ans, notre confrère *Bruxelles-Médical*, qui fut, comme l'on sait, le promoteur des croisières médicales, *se propose d'organiser, en mars prochain* (*probablement du* 8 *au* 23 *mars*), sa première croisière d'après guerre. Celle-ci s'effectuera à bord du paquebot de luxe *Félix Roussel* (21.000 tonnes), l'une des plus belles unités de la flotte de commerce française. L'itinéraire prévu est le suivant : Anvers (départ) — Southampton — Lisbonne — Casablanca — Alger — Palma de Majorque — Barcelone — Marseille (fin de la croisière).

Les prix, par personne, excursions à terre incluses, s'échelonneront probablement, pour les médecins et leurs familles (femmes et enfants célibataires), de 85.000 à 110.000 francs français, en 1re classe, le tarif d'un appartement de luxe étant, toujours par personnes de 135.000 francs français. Une classe « touriste » plus spécialement réservée aux jeunes médecins et aux étudiants en médecine, sera, en outre, prévue, les prix par personne allant de 55.000 à 65.000 francs français.

Pour tous renseignements complémentaires et les inscriptions, nos abonnés et lecteurs sont priés de s'adresser à la Section des Croisières de « Bruxelles-Médical », 29, boulevard Adolphe-Max, à Bruxelles.

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent
2 Produits Sulfamidés
SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux
LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

MIGRAINES — GRIPPES
DOULEURS CATAMÉNIALES
ALGIES

ALGOCRATINE
Un cachet dès la première sensation de douleur
LANCOSME, 71, Avenue Victor-Emmanuel III - PARIS

surmenages — déficiences — convalescences
FOSFOXYL
CARRON
phosphore colloïdal
★
SIROP ANISÉ
2 cuillerées à café deux fois par jour.
PILULES DRAGÉIFIÉES
3 à 4 pilules deux fois par jour.
au début des repas
ENFANTS : demi-dose
LABORATOIRE B. CARRON, 69, rue d'Estienne-d'Orves, Clamart (Seine) Tél.: Mic. 00-10
ÉDITIONS PAUL-MARTIAL

DAX
LA STATION DU RHUMATISME
OUVERTE TOUTE L'ANNÉE

BOUES VÉGÉTO-MINÉRALES NATURELLES
EAUX SALÉES ★ EAUX-MÈRES

Tous renseignements au Syndicat d'Initiatives de DAX (Landes)
CONDITIONS SPÉCIALES A MM. LES MÉDECINS

AFFECTIONS
DES VOIES URINAIRES

SANTAL MONAL

1 au bleu de méthylène

Essences balsamiques. 0,16
Bleu de méthylène. . 0,02

Adjuvant de la cure par les Sulfamides et la Pénicilline. — A la fin du traitement, calme, assèche et décongestionne les muqueuses.

Blennorragies, Cystites, Pyuries, Prostatites, Colibacillose urinaire.

6 à 9 capsules par jour, aux repas

2 sulfamidé

Essences balsamiques. 0,24
Para aminophényl sulfamide. . 0,25

Gonocoques :
Les 1er, 2e, 3e jours
2 capsules, 6 fois par jour
Les 4e, 5e, 6e jours
2 capsules, 4 fois par jour
Les 7e, 8e, 9e jours et jours suivants
2 capsules, 2 fois par jour

Infections à streptocoques, à staphylocoques et à colibacilles :
4 à 6 capsules par jour, à intervalles réguliers.

PROSTAL
SUPPOSITOIRES SÉDATIFS

Stovaïne, Benzocaïne, Menthol, Bromure de camphre, Extraits de jusquiame, de ciguë, de ratanhia, Surrénine, Hypophyse, Prostatine.

AFFECTIONS DOULOUREUSES DE LA PROSTATE ET DU PETIT BASSIN

Effets constants et immédiats. — 1 suppositoire matin et soir.

LABORATOIRES MONAL
DOCTEUR EN PHARMACIE — LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
13, AVENUE DE SÉGUR - PARIS-7e

LA THÉOPHYLLINE "*utilisable* AUX DOSES *utiles*"

eraphylline
DELALANDE

3

FORMES ÉGALEMENT ACTIVES

permettant l'emploi, en thérapeutique cardio-rénale et respiratoire, des doses efficaces même très élevées sans réactions locales, digestives ou générales

POSOLOGIE TRÈS SOUPLE

LES AMPOULES SONT PARFAITEMENT ADAPTÉES À L'UTILISATION EN AÉROSOLS

LABORATOIRES DELALANDE

ULCÈRES GASTRIQUES ET DUODÉNAUX - ENTÉROCOLITES

COLLOIDO-BISMUTH

POUDRE

BISMUTH SOUS-GALLATE (DERMATOL) } 80 %
BISMUTH CARBONATE LÉGER
ALUMINE COLLOIDALE } 20 %
TRISILICATE DE MAGNÉSIUM
(VISA N° 1530-7247)

PRODUITS PHARMACEUTIQUES
M. RICHARD - AUBENAS (ARDÈCHE)

Richard

TOPIQUE - CICATRISANT

Ordre ou désordre

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des arrêtés du Conseil d'État en matière de médecine mutualiste. Au risque de répéter, je tiens à en rappeler la teneur.

Le premier déclare que le libre choix est respecté lorsqu'une personne donne son adhésion à une mutuelle puisqu'elle demande, par là même, à être traitée désormais par les médecins de cet organisme.

Le second, beaucoup plus grave pour nous, admet que la rétribution forfaitaire d'un praticien par une clinique mutualiste, considérée comme organisme de médecine sociale, est licite et conforme au texte du Code de Déontologie (arrêt du 6 janvier 1950).

Tous les médecins ont saisi l'extrême danger qui menace l'exercice de notre profession, régi par de semblables textes pendant une période de pléthore médicale et d'appauvrissement général. Le problème me paraît beaucoup plus important que celui de la signature ou non-signature des conventions; il touche plus directement les assises même de notre médecine.

A lire certaines déclarations diffusées dans la grande presse, il semble que le Conseil national soit le premier stupéfait et indigné.

« Nous reconnaissons la souveraineté du Conseil d'État en matière d'interprétation des lois, mais nous affirmons qu'il a été mal informé. Pour nous, nous crions « casse-cou » et nous tenons à dégager entièrement notre responsabilité. » (Déclarations du Prof. Portes au *Figaro* : 27 janvier 1950).

J'admire l'aisance avec laquelle le Conseil national « dégage entièrement sa responsabilité ». Peut-être n'a-t-il gardé aucun souvenir des réactions qu'entraîna, chez des confrères plus modestes, la signature du fameux Code de Déontologie. Qu'il me soit permis de remettre sous les yeux de nos lecteurs deux brefs articles publiés en 1947 dans les colonnes de ce journal. Ils prennent aujourd'hui une singulière éloquence.

— Le premier est du 17 juillet 1947 :

LE CODE DE DÉONTOLOGIE.

Tous nos confrères ont dû recevoir, il y a peu de jours, le Bulletin de l'Ordre des Médecins *contenant le Code de Déontologie. C'est l'état définitif, revu et corrigé, des diverses élucubrations déontologiques ruminées pendant sept ans — depuis la création, en* 1940, *de l'Ordre des médecins. On sait quel accueil fut réservé, en avril* 1941, *au premier Code, et quelles protestations souleva sa publication.*

Reconnaissons maintenant que ce premier Code possédait une vertu essentielle. Il restait ce que doit être un Code de Déontologie, c'est-à-dire un règlement intérieur dont le but était simplement d'assurer l'unité de la jurisprudence professionnelle. Il respectait l'idée que nous nous faisons de la déontologie, idée raisonnable sans doute, puisque c'est elle que fournit le Larousse : « Ensemble des usages qui règlent les rapports des médecins entre eux, au point de vue de leur clientèle réciproque. »

Or, le nouveau Code s'éloigne dangereusement des sages limites ci-dessus dessinées. En vérité, il ne répond pas à son titre et, sous couvert de déontologie, constitue la pre-

ASTHÉNIES PHYSIQUES ET PSYCHIQUES
ÉTATS DÉPRESSIFS - NARCOLEPSIES
DYSTONIES NEURO-VÉGÉTATIVES
PARKINSON - CONTRÔLE DE L'APPÉTIT
ÉNURÉSIE

MAXITON

PHENYL 1 AMINO 2 PROPANE DEXTROGYRE

maximum de tonus

minimum d'effets secondaires

DELAGRANGE

39, BOULEVARD DE LATOUR MAUBOURG - INV. 43-60

mière atteinte officielle inéluctable à la liberté d'exercice de notre art.

Jusque-là, tout médecin français avait le droit strict d'ignorer les Assurances sociales, celui de faire de la médecine et non des paperasses; les désirs de remboursement de la clientèle constituaient un frein largement suffisant à la diffusion d'une attitude parfaitement respectable.

Il est désormais écrit dans le Code de Déontologie :

« Art. 22. — Le ministère du médecin comporte l'établissement, conformément aux constatations médicales qu'il est en mesure de faire, des certificats, attestations ou documents dont la production est prescrite par la loi ou les règlements. »

« Art. 44. — Les médecins... sont tenus de prêter leur concours aux services de médecine sociale et de collaborer à l'œuvre des pouvoirs publics tendant à la protection et à la préservation de la santé publique. »

C'est dire que le médecin ne peut pas se retrancher dans le dernier bastion de la liberté et qu'on lui impose, au même titre que le respect des règles confraternelles, la participation aux besognes fonctionnarisées de la Sécurité sociale.

Certes, l'Ordre des médecins n'a pas voulu cela. Il adjoint au texte du Code un vœu regrettant que certaines dispositions du Code puissent menacer les libertés individuelles et syndicales du médecin. Il souligne le fait que la rédaction préparée conformément à l'Ordonnance du 24 septembre 1945, *par le Conseil de l'Ordre des médecins, a été modifiée par le Conseil d'État et en fin de compte promulguée par le gouvernement. Mais il publie le nouveau Code dans le* Bulletin de l'Ordre, *qu'on souhaiterait voir affecter à d'autres usages et qui nous coûte assez cher pour nous apporter autre chose que, lié par nos représentants, le faisceau de verges qui servira à nous battre.*

— Le second est du 7 août 1947 :

REMERCIEMENTS.

Les médecins se distinguent entre tous les corps de métiers par une courtoisie et une amabilité exceptionnelles à l'égard des Pouvoirs publics. J'imagine que le ministre de la Santé publique excite l'envie de ses collègues moins favorisés. Qu'il s'agisse de l'Agriculture, de l'Intérieur, du Travail, de l'Économie nationale, le malheureux titulaire du portefeuille se voit assailli de récriminations. On augmente le prix du blé et les paysans sont furieux; on donne 20 *milliards aux fonctionnaires pour les voir refréner péniblement leur indignation; on alloue aux ouvriers des « primes de rendement » dont ils ont tôt fait de montrer, par des actes, qu'elles sont insuffisantes. Dans tous les domaines, l'effort le plus généreux se heurte aux refus péremptoires, au mépris — et aux menaces.*

En matière de médecine, il en va tout autrement. Le ministre nous dote d'un Code de Déontologie qui démolit les fondements de la médecine libérale : code dans lequel on trouve cette affirmation « que les principes (de la Charte) s'imposent à tout médecin sauf dans les cas où leur observation est incompatible avec une prescription législative ou réglementaire, ou serait de nature à compromettre le fonctionnement rationnel et le développement normal des services ou institutions de médecine sociale ».

Pesez, chers confrères, pesez le « serait de nature à compromettre » et voyez quel poids *peut rester aux principes!*

Ce Code introduit « dans le ministère du médecin » l'obligation d'établir « les certificats, attestations ou documents dont la production est prescrite par la loi ou les règlements », *c'est-à-dire qu'il fait de nous des fonctionnaires* gratuits.

En un mot, il représente la dernière pièce d'une série de gentillesses dont les moins appréciées n'ont pas été l'homologation de nos honoraires aux prix commerciaux (avec soumission à la législation imposée par ceux-ci) et l'amputation de 10 % qui reste légalement en vigueur.

Vous imaginez qu'après cela, la promulgation du Code a été fraîchement accueillie? Détrompez-vous. Voici le compte rendu de la Conférence de Presse du Conseil national de l'Ordre du 10 *juillet :*

« Dès l'ouverture de la session, après l'allocution du Président, le Prof. L. Portes, le Conseil national « a tenu à remercier M. le Ministre de la Santé publique des efforts qu'il a faits pour permettre la promulgation du Code, qui était attendue en vain par le Corps médical depuis un an. » (!!!).

A ces remerciements pour le moins inattendus, le ministre a dû se cambrer dans son fauteuil avec l'orgueil d'avoir trouvé la recette. Que ne la passe-t-il à ses collègues des autres disciplines, en petit comité, à la fin d'un conseil des ministres : Voilà! Vous amputez leurs salaires de 10 %. *Vous les réglementez strictement. Vous leur f...ez un Code qui leur inculque la politesse et les bonnes manières, sans compter les cours du soir et devoirs supplémentaires.*

Ils vous lèchent la main! »

Pour les ministres (hélas pour eux!), il n'y a que les médecins à être si... médecins.

Ce qu'un simple confrère voyait dans le Code de Déontologie et dénonçait avec vigueur, se peut-il que le Conseil de l'Ordre ne l'ait pas vu? Se peut-il que, l'ayant vu, il ait accepté de signer?

Est-il possible que le Conseil de l'Ordre s'étonne actuellement de décisions directement inspirées du Code?

— Pourquoi le Conseil d'État aurait-il interprété autrement qu'un chacun cette obligation pour les médecins « de prêter leur concours aux services de médecine sociale et de collaborer à l'œuvre des Pouvoirs publics...»? Comment aurait-il pu passer sous silence le : « sauf dans les cas où leur observation est incompatible avec une prescription législative ou réglementaire, ou serait de nature à compromettre le fonctionnement rationnel et le développement normal des services ou institutions de médecine sociale »? Ce ne sont certes pas les remerciements adressés au ministre, au nom du Corps médical (!!!), qui ont pu lui donner à penser que les médecins se trouvaient molestés et qu'il « lui fallait se mieux informer ». Le Conseil d'État a pensé qu'un Code paraphé par l'Ordre national engageait la Médeine française : il en a tiré les conséquences. L'Ordre s'est révélé, à l'usage, l'instrument légal de notre asservissement. Cet organisme, qui nous a été imposé, a engagé, irrémédiablement, notre liberté de médecins. Pourquoi? Et de quel droit? Ce que l'État voulait nous imposer, la dignité commandait de le refuser, d'élever au besoin contre la contrainte les protestations véhémentes que nous lisons — un peu tard — aujourd'hui. Elle interdisait de le signer : elle interdisait de remercier. Pense-t-on sérieusement que les Pouvoirs publics, munis d'une approbation officielle de l'Ordre, vont s'arrêter parce qu'on crie « casse-cou »?

* * *

Je tiens maintenant à revenir sur un sujet, effleuré dans mon dernier article. J'y suis invité par les déclarations que voici du Secrétaire général de l'Ordre, parues dans le numéro du *Figaro* du 27 janvier 1950 :

« Cette affaire est très grave. Si l'on en croit les avis

ÉTAT SABURRAL
DES VOIES DIGESTIVES

d'après René Vincent

SABURRASE

GRANULÉ SOLUBLE

INSUFFISANCE HÉPATOBILIAIRE
DYSPEPSIES-CONSTIPATION
INTOXICATION GÉNÉRALE

LABORATOIRES PÉPIN & LEBOUCQ COURBEVOIE (SEINE)

R. C. Seine 242.186 B

DRAEGER

du Conseil d'État, la mutualité ne peut pas fonctionner autrement qu'en dérogeant aux principes fondamentaux et traditionnels de la médecine.

» Or cette affirmation est gratuite et même controuvée par les faits. Il y a, en effet, des organisations mutualistes qui fonctionnent à la satisfaction générale en se conformant au régime normal de la médecine, principes énoncés dans notre charte et dans le Code de Déontologie. »

A lire ce texte, on imaginerait que les mutuelles libérales ou désireuses de le devenir bénéficient des faveurs de l'Ordre. Détrompez-vous. Je connais le cas d'une Société d'entraide qui assure à ses adhérents (tous assurés sociaux, employés ou ouvriers de Paris ou de banlieue) les soins d'un certain nombre de spécialistes. Il est spécifié que les malades ne peuvent voir le spécialiste que munis d'une lettre de leur médecin : le libre choix est respecté, puisque la liste des spécialistes n'est pas limitative : le malade honore directement les actes médicaux.

Désireux d'améliorer dans la mesure du possible les conditions de fonctionnement de cette Entraide et de les conformer aux désirs de l'Ordre, les médecins participants ont spontanément adressé dans ce but une délégation au Prof. Piédelièvre, président du Conseil de l'Ordre de la Seine. Celui-ci l'a reçue avec une extrême courtoisie et lui a proposé des échanges de vues. Quelle ne fut pas la stupéfaction de ces confrères en recevant, peu de temps après, sans qu'aucun contact ait été pris, aucune explication demandée ni fournie, une condamnation pure et simple ! Une nouvelle délégation ayant pris contact avec l'Ordre, il lui fut déclaré que seule l'ouverture d'une officine appartenant à l'Entraide apaiserait les poursuites.

Je ne sais pas si le Secrétaire général du Conseil national est au courant de ces faits, mais je trouve que c'est là une étrange manière de prouver la possibilité d'une conciliation entre les principes de la charte et ceux de la Mutualité. Comme je le disais dans le dernier numéro de ce journal, de telles manœuvres poussent les médecins sous la protection des canons de la Sécurité sociale, dans les offficines où se pratique une médecine à forfait. Quelle sera la réaction des Mutuelles à régime libéral? Il est fort à craindre qu'inspirées à la fois par ces menaces et la tentation d'une totale impunité dans le forfait, elles n'aggravent sérieusement les conditions proposées aux médecins. Loin de reculer la fonctionnarisation, de telles manœuvres la précipitent.

***

On me dira que l'Ordre des médecins n'est, après tout, qu'une émanation du Corps médical tout entier. Je ne le sais que trop; nous nous trouvons tous participer, par nos votes, aux erreurs commises. De même, l'Assemblée nationale se présente comme une émanation du pays, et nous sommes censés participer aux scènes qui se jouent au Palais-Bourbon. Nous sentons bien, pourtant, que

Asthme
ALEUDRINE
SULFATE DE DIOXYPHÉNYLÉTHANOLISOPROPYLAMINE
lève le spasme bronchique sans élever la tension
NÉBULISATIONS
Flacons de 10 g. de Solution à 1%
pour pulvérisations
TABLETTES
Tubes de 20 tablettes à 0 g. 02
pour l'administration perlinguale
LABORATOIRES BADRIAL
104, RUE DE MIROMESNIL, PARIS (8e) TÉL. LABORDE 26-51

l'Ordre n'est pas la Médecine, pas plus que l'Assemblée n'est la France. Voter, c'est mettre sa liberté en location; c'est abandonner le droit de regard et de choix à des élus que leur seule promotion altère dangereusement. Les intelligents succombent à l'ambition; les imbéciles tombent dans l'enflure. Tous glissent à la tentation de régenter leurs électeurs.

A voir l'inefficacité de l'Ordre dans la répression des désordres professionnels et sa redoutable efficacité dans la promulgation des lois qui nous enchaînent, ne regrettez-vous pas, Confrères, le temps de son absence et de notre liberté?

G. Laurence.

Une action opportune du ministre de la Santé.

A diverses reprises, nous avons signalé une lacune dans la loi régissant l'utilisation des vaccins et sérums : elle n'envisage, en effet, que la médecine humaine, et cette lacune a favorisé des scandales comme ceux qui se produisent actuellement avec une soi-disant anatoxine cancéreuse et aussi avec le sérum de Bogomoletz. Par la voie détournée de la médecine vétérinaire, on vend ces produits aux malheureux qui espèrent toujours qu'un miracle se produira et qu'ils échapperont à leur sort misérable. C'est une exploitation abominable des désespérés — exploitation fructueuse, car ces produits se fabriquent et se vendent par quantités considérables.

Nous pensons que les précédents Ministres de la Santé n'avaient pas ouvert les yeux sur ces pratiques, car nous n'avons pas eu connaissance qu'une action quelconque eût été par eux entreprise. Heureusement, le Ministre actuel a pris en main la question et paraît décidé à agir énergiquement. Voici ce qu'il nous écrivait le 30 décembre dernier :

« Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le fait qu'un certain nombre de produits ont été ou sont actuellement débités en médecine vétérinaire pour soigner en particulier le cancer, et qu'il ne s'agit là que d'un moyen détourné pour répandre dans le public des produits refusés en médecine humaine, conformément aux prescriptions de la loi du 14 juin 1934 sur les sérums thérapeutiques ou divers autres produits d'origine organique pouvant servir au diagnostic, à la prophylaxie ou à la thérapeutique des maladies humaines.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'importance de ce problème ne m'a pas échappé et que j'ai saisi de cette question le Ministère de l'Agriculture (services vétérinaires). Actuellement une Commission interministérielle, siégeant au Ministère de l'Agriculture, étudie un projet de décret portant règlement d'Administration publique pour l'application de la loi du 8 février 1942, qui réglemente la vente des produits organiques destinés au diagnostic, à la prévention et au traitement des maladies des animaux. »

Cette action est d'autant plus indiquée que la France est à peu près le seul pays où les produits destinés à la médecine vétérinaire ne sont pas contrôlés. Nous espérons qu'elle sera rapide et mettra fin bientôt à cette diffusion de remèdes charlatanesques.

On ne saurait trop féliciter le Ministre actuel pour l'intérêt qu'il porte ainsi à la défense de la Santé publique.

A. Herpin.

MARQUE DÉPOSÉE

PHYTINE
NOM DÉPOSÉ
INOSITOHEXAPHOSPHATE DE CALCIUM
ET DE MAGNÉSIUM
CIBA
Médicament phosphoré
TONIQUE, RECONSTITUANT
EXCITANT DE L'APPÉTIT
CROISSANCE, SURMENAGE
ASTHÉNIE, ANÉMIE
CONVALESCENCES
CACHETS 2 à 4 par jour
GRANULÉ 2 à 4 cuillerées à café par jour
COMPRIMÉS 4 à 8 par jour
1-521
LABORATOIRES CIBA
103 à 123, Boulevard Vivier-Merle - LYON

Une affiche

Par les soins de la *F.N.O.S.S.*, des affiches couvrent les murs de Paris et peut-être de la province. Bien entendu, le but poursuivi est d'ameuter l'opinion contre le Corps médical.

En principe, cette *F.N.O.S.S.* avait été instituée comme élément de concorde; mais à l'usage elle s'avère élément de désordre. Elle suit les traces des anciennes Caisses d'Assurances sociales, dont la mauvaise foi et la mauvaise éducation empêchaient toute tractation utile avec les médecins. Comme Président de la Fédération des syndicats médicaux de la Seine, nous avons eu maintes fois l'occasion de constater leur mauvaise volonté — malgré nos efforts de conciliation.

Il en est de même aujourd'hui. La Sécurité sociale a un budget considérable : *plusieurs centaines de milliards*; elle est devenue un État dans l'État — aussi se considère-t-elle comme au-dessus des lois. Et précisément le motif de la rupture actuelle tient à ce fait que la *F.N.O.S.S.* refuse de s'incliner devant la loi, laquelle a cependant précisé comment les conventions doivent être passées. De plus, un de ces nouveaux Messieurs a trouvé opportun, au cours des pourparlers au sujet du tarif opposable (qui ne permet pas de prendre des honoraires normaux aux gens fortunés), de lancer une circulaire aux Caisses pour inviter les guichetiers à poursuivre les dépassements visant cette clientèle. Il est évident qu'avec de tels interlocuteurs il est impossible de s'entendre.

Les médecins, disent-ils, appartiennent à une classe « favorisée ». Évidemment, si on considère comme une faveur les charges nouvelles qui les accablent (augmentation des loyers, du chauffage, des impôts, cotisations pour la retraite, etc.). Et c'est le moment qu'ils choisissent pour imposer le tarif opposable qui diminuera de 50 % leurs honoraires de clientèle moyenne!

Mais, au fait, qui a payé ces affiches? La dépense sera-t-elle imputée aux « frais d'exploitation » ? Il faudrait dire, alors, exploitation.... des ouvriers.

A. Herpin.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

La vingt-cinquième heure.

Elle approche à grands pas pour la médecine : ce pourrait fort bien être l'issue du conflit actuel avec la Sécurité sociale qui poursuit toujours son but de « planification » générale — autrement dit, de bolchevisation. Nous sommes à la veille de la transformation en « robots » dont les ficelles seraient tirées par les Caisses.

A vrai dire, la position de cette Sécurité sociale est parfaitement absurde : vouloir unifier les honoraires médicaux de telle façon que les gens fortunés bénéficient des tarifs syndicaux minima — exactement comme les « économiquement faibles » — heurte la logique la plus élémentaire. C'est d'autant moins logique que l'inscription aux Assurances sociales de certains de ces gens fortunés recouvre tout simplement une fraude fiscale : appointements masquant des bénéfices.

Par ailleurs, c'est une véritable expropriation des médecins dont les honoraires, pour cette catégorie de malades, se trouveraient amputés de 50 p. 100, et cela au moment précis où on les accable de charges de toutes sortes. Imaginerait-on l'obligation

REGIME DE SYNTHESE
ISONUTRINE
L'ISONUTRINE sous une forme facilement utilisable, renferme tous les éléments indispensables au besoin nutritif de l'homme en quantités rigoureusement équilibrées :
Protides, lipides, glucides, minéraux, vitamines.
INDICATIONS :
CHIRURGICALES : Traitements pré et post-opératoires des inanitiés ; Traitement nutritionnel des brûlés; Blessés maxillo-faciaux.
MÉDICALES : Maladies infectieuses : typhoïde, coqueluche, rougeole, scarlatine, pneumopathies aiguës, méningites aiguës, maladie de Bouillaud, angines - Maladies de carence - Mal des rayons - Alimentation par sonde : anorexie mentale, tétanos - Obésités - Régime de surcharge des convalescents, des amaigris, des asthénies des accouchées. Traitement nutritionnel de la cirrhose.
★
BOITES DE POUDRE CORRESPONDANT A 500 CALORIES
★
LABORATOIRES DU MYORAL, 3, RUE SAINT-ROCH, PARIS (1er) - TÉL. OPÉRA 54-58
Pub. S. B.

pour les commerçants (bouchers, épiciers, etc.) de 50 p. 100 de rabais en faveur des assurés sociaux? Pourquoi ne pas décréter qu'ils voyageront à demi-tarif en chemin de fer, dans le métro, en autobus — et qu'ils ne paieront leur journal que 4 francs au lieu de 8?

Ces Messieurs des Caisses sont dominés par l'esprit primaire : pour eux, une consultation est une unité toujours la même, quel que soit le malade, quel que soit le praticien, quel que soit le temps passé, quelles que soient les difficultés du cas et ses conséquences possibles. Dès qu'il est inscrit sur un registre qu'un tel « a eu une consultation » la conscience des dirigeants des Caisses est tranquille et ils s'imaginent qu'ils ont fait œuvre utile et bienfaisante : il n'y a pour eux que la quantité qui compte; ils font abstraction de la qualité.

Ils ne se demandent pas ce que deviendrait la Santé publique si on instituait, en médecine, le travail « à la chaîne ».

Si les médecins ont choisi la liberté, c'est aussi bien, sinon plus, dans l'intérêt des malades que dans le leur propre.

***

Si les médecins en sont arrivés au dernier quart d'heure, la responsabilité en retombe sur ceux qui ont institué cette politique « oscillante » qui fut celle de la Confédération des syndicats médicaux. Quelle autorité peut-on avoir quand on se laisse systématiquement aller à des concessions perpétuelles dont le seul résultat est de convaincre de sa propre faiblesse ses adversaires; quand une Assemblée générale défait ce qu'a fait la précédente; quand cette Assemblée décide à la fois de ne pas passer convention et de laisser libres de le faire les syndicats locaux? Cette anarchie incite de toute évidence les adversaires à pousser sans risque leurs avantages. Ainsi, jour après jour, les médecins ont-ils perdu du terrain et sont-ils arrivés à la veille de la servitude totale.

Mais aussi, pourquoi une Confédération quand il y a un Ordre? Si les avocats ont toujours été efficacement défendus, c'est qu'il n'y a que leur Ordre qui puisse parler en leur nom, et cela sans risquer d'être contrecarré par un autre groupement.

Cet Ordre tire de cette situation une autorité qu'on ne peut espérer atteindre quand on se présente en ordre dispersé.

A. Herpin.

A PROPOS DU PROJET DE LOI SUR L'AVORTEMENT

Ordre du jour du Conseil des médecins de Haute-Savoie. — Pendant l'occupation, les médecins ont soigné des blessés du maquis, malgré les lois de Vichy qui leur paraissaient immorales. De même cette loi s'opposant catégoriquement à l'un des principes de notre charte morale, les médecins du département n'en tiendront pas compte, toute délation ne pouvant jamais être justifiée quelle qu'elle soit — et à fortiori dans l'anonymat proposé. — (*Communiqué.*)

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

LE CONFLIT F.N.O.S.S.-CONFÉDÉRATION

Note remise à M. le Président du Conseil des ministres, au nom de la Confédération des syndicats médicaux français, *le* 21 *janvier* 1950. — Le conflit qui oppose actuelle-

GRIPPES · BRONCHITES
BRONCHOPNEUMONIES
MALADIES INFECTIEUSES
ANTISEPTIQUE DES VOIES RESPIRATOIRES
PULMOSITOIRES CRÉOSOTE
PULMOSITOIRES BÉBÉS au sulfogaïacolate de potassium
LAB. SAUVIL - 18, RUE FARADAY - PARIS (17e)

NOUVELLE PRÉSENTATION
PÉNICILLINOTHÉRAPIE LOCALE
POMMADE SPÉCILLINE
TITRÉE A 2.000 U. O. PAR GRAMME DE
PÉNICILLINE "G" CRISTALLISÉE RHÔNE-POULENC
(TUBES DE 15 G.)
PANSEMENT DES PLAIES ET BRÛLURES
FURONCLES - ANTHRAX - LYMPHANGITES
DERMATOSES DIVERSES
AFFECTIONS OCULAIRES
ÉCHANTILLONS ET LITTÉRATURE SUR DEMANDE
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
MARQUES RHÔNE Specia POULENC PARIS
INFORMATION MÉDICALE 20, COURS ALBERT-1er - TÉL. BAL. 18-70

ment la Confédération des syndicats médicaux français à la Fédération nationale des organismes de Sécurité sociale a été démesurément grossi — soufflé, pourrait-on dire — et il est manifeste qu'on cherche à l'utiliser à des fins électorales ou politiques.

Si on examine le point de vue de l'application de la loi et du fonctionnement de la Sécurité sociale, il ne s'agit plus que d'un simple incident.

Il est certes regrettable, à plus d'un titre, que n'existe pas entre les deux « Centrales » une collaboration confiante; mais c'est précisément, hélas ! le facteur confiance qui est en cause.

Travail en commun, pour la recherche d'un but commun, ne saurait signifier subordination d'une des parties à l'autre, celle-ci fût-elle politiquement et financièrement très puissante; en clair : subordination du Corps médical à la Fédération des Caisses.

L'accord entre les deux organisations nationales a été recherché par nous pour deux raisons :

1° Nous avons pensé que l'établissement d'un plan général d'entente devait faciliter grandement les accords locaux, c'est-à-dire les conventions départementales syndicats-Caisses.

2° Nous avons pensé surtout, et nous continuons à penser, que nous pouvions étudier ensemble, autrement et de plus haut qu'on ne peut le faire dans le cadre du département, les nombreux problèmes médico-sociaux qui intéressent de toute évidence la Sécurité sociale et le Corps médical, depuis la prévention et la lutte contre les fléaux sociaux, jusqu'à l'hospitalisation inclusivement.

Les décisions, l'organisation et le contrôle techniques ressortissant en définitive au Ministère de la Santé, responsable de la santé publique.

Or, et malgré de notre part de louables efforts, nos interlocuteurs ont le plus souvent marqué leur désir de voir se borner nos conversations au chiffrage serré de nos honoraires, recherchant la fixation de « tarifs nationaux » sans admettre une souplesse que nécessitent des situations géographiques ou ethnographiques variables.

Et cependant, malgré de très sérieuses difficultés, nous étions arrivés à un accord sur certains chiffres, — d'autres étant encore réservés — ainsi que l'établissement, dans le détail, d'un nouveau protocole d'accord dont les clauses loin d'être « accessoires » sont à notre avis essentielles.

Mais déjà, le 4 janvier, nous avions fort nettement perçu des exigences et une volonté d'autorité exprimée de trop rude façon. Nous avions fait la part de la fatigue et de l'énervement résultant d'une séance particulièrement longue.

Mais voici que dès le lendemain, alors que les discussions n'étaient pas terminées et que de notre côté nous attendions leur conclusion avant d'informer nos syndicats, une circulaire, signée de M. le Président de la *F.N.O.S.S.*, était adressée à toutes les Caisses avec de véritables instructions dont une des plus graves, à notre sens, ordonnait au personnel de la Sécurité sociale — personnel tant administratif que médical — de s'employer à « dépister » tout dépassement d'honoraires, et à en poursuivre la répression.

Cette matérialisation d'une impression déjà perçue devenait inacceptable pour la dignité d'une profession comme la nôtre.

Le facteur confiance était écarté ; les accords n'avaient plus de base.

La rupture est venue de nous — la responsabilité ne nous en incombe pas.

Cette rupture est-elle une manifestation de notre part contre la Sécurité sociale?

Est-elle en quelque façon, et peut-elle être, en droit, préjudiciable aux assurés sociaux?

Pas le moins du monde.

ANTISEPTIQUE EXTERNE
DÉSODORISANT NON TOXIQUE ET CICATRISANT
JOVANYL
Comprimés effervescents titrés à 0 gr. 30 de MAGNÉSIUM PARATOLUÈNE SULFOCHLORAMINE
GYNÉCOLOGIE - LARYNGOLOGIE
STOMATOLOGIE - UROLOGIE - CHIRURGIE
1 A 3 COMPRIMÉS POUR 1 LITRE D'EAU.
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

TOUX-BRONCHITES
OPPRESSIONS
AFFECTIONS DES
VOIES RESPIRATOIRES
PULMERAN
COMPRIMÉS SÉDATIFS
DE LA TOUX
Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE
LABORATOIRES DUMESNY
199, Avenue Michel-Bizot, PARIS-12e

Rien n'est changé dans l'application de la loi, spécialement, en la matière, des articles 10, 11, 13 et 1e de l'Ordonnance du 19 octobre 1945.

La loi prévoit en effet, exclusivement, les accords départementaux et régionaux, mais nullement l'intervention d'un organisme national, superfétatoire en la matière, et sans doute fort onéreux.

Cet organisme a cependant un pouvoir de fait considérable puisque, à la Commission nationale des tarifs, il dispose pratiquement d'un tiers des voix, et que, jusqu'à ce jour, un autre tiers (les représentants de l'Administration) s'unit à la F.N.O.S.S. systématiquement pour refuser d'approuver les chiffres conventionnels qu'ils estiment excessifs.

Le jeu de la loi est faussé.

L'article 10, § 3, dit en effet : « Cette Commission peut, si l'intérêt général l'exige, refuser son approbation et inviter les parties à se mettre d'accord sur d'autres bases.... ».

Or « l'intérêt général » n'est pas exclusivement celui de la trésorerie des Caisses — dont l'emploi des fonds est sujet, au moins, à quelques réserves — mais bien celui des assurés auxquels doit être donnée une médecine de qualité.

D'autre part, cette Commission nationale des tarifs n'a pas, jusqu'à ce jour, suivi l'esprit de la loi.

Le même article dit en effet : « ... Dans le cas où le nouvel accord ne lui paraît pas conforme à l'intérêt général, elle fixe elle-même le tarif applicable (1) ».

Or, voulant pénaliser fortement les départements où des accords ne peuvent être conclus pour de quelconques raisons, la Commission nationale des tarifs a fixé des tarifs d'autorité qui dépassent la limite du ridicule !

En voilà l'exemple le plus typique : aujourd'hui 20 janvier 1950, les Caisses remboursent à Paris, à l'assuré social, pour une consultation : 168 francs.

A qui peut-on faire croire que ce remboursement peut représenter 80 % des honoraires normaux en la matière, alors que le chiffre appliqué aux malades non fortunés était en 1939 de 35 fr.?

Lorsque nous réclamons des honoraires qui sont au coefficient 10, 11, et que nos prétentions vont jusqu'au coefficient 12, pouvons-nous être taxés d'exagération?

Quel homme de bonne foi le soutiendra, alors que les salaires, avantages compris, étaient en juin au coefficient de 16,80 (déclaration de M. le Ministre du Travail à la tribune de la Chambre) et que le coût général de la vie dépasse le coefficient 20.

Que veut-on en réalité?

On veut simplement domestiquer les médecins.

Or nous sommes, et nous le disons hautement, les serviteurs de nos malades, que nous aimons et qui nous aiment.

Nous ne serons *jamais* les domestiques des Caisses.

Et que veut-on donner aux assurés en échange de leurs lourdes cotisations?

Une médecine rapide, qui, nécessairement, sera vite de qualité inférieure.

Il en résultera deux médecines : une médecine de pauvres, et une médecine de riches.

En fait, le slogan « gratuité des soins » aboutira à une assistance médicale gratuite à peine déguisée.

Les assurés sociaux ont droit à autre chose et nous le leur dirons.

Nous accusons donc la F.N.O.S.S. de se livrer actuellement à un véritable chantage électoral et politique, dont les perdants seront : les malades — et la valeur technique de la médecine française.

(1) C'est ce qu'on appelle communément les tarifs d'autorité.

LIT MÉCANIQUE DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ
RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VI° Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

LEVULINATE DE CALCIUM INJECTABLE
STABILITÉ PLÉ INNOCUITÉ
ACTIVITÉ (13 % D'IONS CA.)
J. PLÉ, 111 bis, rue de Turenne - PARIS (3°)

CACODYLINE JAMMES
A : 10 cgs. - B : 20 cgs.
C : 30 cgs. - D : 50 cgs.
E : 1 gramme.
ET MAGNÉSIO-CACODYLINE

IODINJECTOL JAMMES
SIMPLE ET SALICYLÉ
2 Formes
INJECTABLE ET GOUTTES
Une injection intramusculaire ou intraveineuse par jour.
★
60 à 100 gouttes par jour.
LABORATOIRES JAMMES, 86, RUE MICHEL-ANGE, PARIS-16°

Nous appelons, avec une respectueuse fermeté, l'attention du gouvernement sur cette question dont la gravité, du point de vue de la santé générale du pays, peut ne pas apparaître à un examen trop rapide.

Et nous lui demandons, avec une émotion que nous ne cherchons pas à dissimuler, et une fermeté dont nous fournirons s'il y a lieu les preuves, d'appliquer purement et simplement l'Ordonnance du 19 octobre, dans ses dispositions citées plus haut (art 10, 11, 12 et 13),

c'est-à-dire de favoriser, comme nous le souhaitons nous-mêmes, les accords sur le plan départemental, et en excluant l'action particulièrement néfaste, en l'occasion, d'un organisme qui dans aucun texte légal n'est mentionné, et qui entrave en fait souvent le fonctionnement normal de la loi.

Nous sommes d'ailleurs disposés, en vue de cette utile expérience, à ne pas intervenir nous-mêmes auprès des syndicats médicaux, si la *F.N.O.S.S.* ne doit pas intervenir davantage auprès des Caisses.

Nous avons pour nous le droit, et le souci, qui est notre raison d'être, de distribuer les soins les meilleurs à nos malades et d'améliorer la santé de tous les Français.

La Confédération des syndicats médicaux français.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

Agrégation des Facultés de Médecine. — *Le J. O. du 21 janvier 1950 publie l'arrêté du 31 décembre 1949 instituant et nommant agrégés des Facultés de médecine pour une période de neuf ans à compter du 1er octobre 1949, et affectant à compter de la même date aux Facultés de médecine des Universités ci-dessous désignées :*

Section I : Médecine générale. — MM. Milliez, Perrault, Turiaf, Boudin, Bernard, Tieffry, Conte, Domart, Rambert, Castaigne (*Faculté de Médecine de Paris*). Lévy (Jacques) (*Bordeaux*); Louyot (*Nancy*); Boulard (*Alger*); Raybaud (*Aix*); Baudot (*Toulouse*); Laval (*Aix*); Fabregoule (*Alger*); Graux (*Lille*); Kuhlmann (*Strasbourg*); Monges (*Aix*); Oudet (*Strasbourg*).

Section 2 : Chirurgie générale. — MM. Laurence (*Paris*); Dargent (*Lyon*); Gosset (*Paris*); Olivier (*Paris*); Poilleux (*Paris*); Baumann (*Paris*); Buck (*Strasbourg*); Aboulker (*Paris*); Verne (*Paris*); Paoli (*Aix*); Granjon (*Aix*); Bertrand (*Nancy*).

Section 3 : Dermatologie et syphilographie. — M. Thiers (*Lyon*).

Section 5 : Neuro-chirurgie. — M. Lecuire (*Lyon*).

Section 6 : Neurologie et psychiatrie. — MM. Michaux (*Paris*); Thiébaut (*Strasbourg*); Sutter (*Alger*).

Section 7 : Obstétrique. — MM. Grasset (*Paris*); Lepage (*Paris*); Magnin (*Lyon*); Merger (*Paris*); Ravina (*Paris*); Gelle (*Lille*); Pontonnier (*Toulouse*); Chastrusse (*Bordeaux*); Richon (*Nancy*).

Section 8 : Odonto-stomatologie — Mme Chaput (*Paris*),

Section 9 : Ophtalmologie. — MM. Desvignes (*Paris*); Larmande (*Alger*); François (*Lille*); Cordier (*Nancy*).

Section 10 : O.-R.-L. — MM. Maduro (*Paris*); Mayoux (*Lyon*); Giraud (*Alger*); Claux (*Toulouse*); Grimaud (*Nancy*); Sudaka (*Strasbourg*).

Section 11 : Pédiatrie et puériculture. — MM. *Bernard* (*Aix*); Combe (*Alger*).

ASTHME INFANTILE - COQUELUCHE
ENURÉSIE - BRONCHOSPASMES
CATARRHAUX & EMPHYSÉMATEUX

EPHEDROMIEL
BERAL

Sirop mellité de goût agréable

SYNERGIE ANTISPASMODIQUE DE L'EPHÉDRINE, LOBÉLIE, CODÉINE ET BROMOFORME

★

Posologie
★
Jusqu'à 6 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A CAFÉ PAR JOUR
De 6 à 12 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A DESSERT PAR JOUR
Adultes : 2 A 8 CUILLERÉES A SOUPE PAR JOUR

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

Section 12 : Électro-radiologie. — M. Gros (*Strasbourg*).

Section 14 : Urologie. — MM. Küss (*Paris*); Perrin (*Lyon*); Lange (*Bordeaux*).

***

Le titre d'agrégé à titre étranger des Facultés de Médecine de France est conféré à :

MM. el Khazen (section médecine générale); Kurat (section médecine générale); Loutson (section chirurgie générale); Catacousinos (section neurologie et psychiatrie).

FACULTÉ DE PARIS

Enseignement supérieur de pathologie digestive, *sous l'égide de la Faculté de Médecine de Paris et de la Société nationale française de gastro-entérologie.* Directeur du cours : *Prof. Étienne Chabrol ;* secrétaires généraux : Drs *François Moutier*, 78, rue de Monceau, Paris-8e, et *André Busson*, 5, Cité Vaneau, Paris-7e.

Une série de conférences et de démonstrations pratiques aura lieu entre le 1er *juin et le* 10 *juillet* 1950. Elles seront réparties en trois sections :

1° Foie et pancréas (1er juin au 14 juin);
2° Œsophage, estomac et duodénum (15 juin au 26 juin);
3° Intestin, rectum et anus (27 juin au 10 juillet).

— Cours *théoriques* : de 9 h. à 10 h., dans les hôpitaux et de 16 h. 30 à 19 h., à la Faculté de Médecine.

— Démonstrations *pratiques* : de 10 h. à 12 h. dans les hôpitaux; afin de rendre celles-ci plus efficaces, les auditeurs seront répartis en groupes de 15. Ils seront priés, au début de chaque session, d'indiquer leur choix, qui peut englober les trois disciplines suivantes ou être limité à une ou deux : examens de laboratoire, examens complémentaires radiographiques et endoscopiques, examens cliniques.

Droit d'inscription : 3.600 *fr. par section,* 9.000 *fr. pour la totalité de l'enseignement ; les internes des hôpitaux des villes de Faculté bénéficieront d'une réduction des deux tiers.*

Un programme détaillé sera envoyé sur simple demande faite aux secrétaires généraux. Les inscriptions devront leur être adressées.

NÉCROLOGIE

— Dr Pierre Robin, ancien directeur de la clinique Eumorphique, décédé à Paris le 16 janvier. Nous prions la famille du Dr Robin, et le Dr Ch. Bertrand, son successeur, d'agréer nos vives condoléances;

— Dr Georges De Libouton, professeur à l'École odontotechnique;

— Dr Hugues Alamartine, chirurgien honoraire des Hôpitaux de Lyon, décédé le 5 janvier à l'âge de 76 ans;

— Dr Henry Abrand (de Paris);

— Dr E. Fischer (de Rougemont-le-Château, Territoire de Belfort), ancien interne des Hôpitaux de Nancy, décédé à l'âge de 81 ans. Frère aîné du Dr G. Fischer, rédacteur en chef du *Concours Médical*. Le *Journal des Praticiens* prie le Dr G. Fischer et le *Concours Médical* d'agréer l'expression de sa sympathie;

— Dr Paul Chabert (de Gex), oncle du Dr Jean Roland (de Divonne).

OFFRES ET DEMANDES

CHEF COMPTABLE, très sérieuses références, 43 ans, rentrant Afrique du Nord, cherche emploi dans Laboratoire. (Écrire — *sous le n°* 600 — au Journal qui transmettra).

UN CAMPHRE SOLUBLE
dont l'action est renforcée et prolongée par celle de la
spartéine
SPARTO-CAMPHRE
Solution aqueuse de camphosulfonates de spartéine et diéthylamino-éthanol
★
AMPOULES de 2 et 5 cc. ★ DRAGÉES
Laboratoires CLIN. COMAR & Cie - 20, Rue des Fossés-Saint-Jacques - PARIS (Ve)

PRODUIT NOUVEAU

DITHIORAL formule composée
AU CINCHOPHÈNE

RHUMATISME - ARTHRITISME HÉPATO-BILIAIRE

ÉCHANTILLONS ET LITTÉRATURE

15, RUE DE LA BAUME — PARIS-VIII

Tél. : ELYsées 89-01

RUTASCOL

COMPRIMÉS

★

Traitement
de la fragilité capillaire
et de ses conséquences
par l'association
Rutine - Acide ascorbique

THERAPLIX

98, RUE DE SÈVRES - PARIS-VII^e

BIOGAZE

PANSEMENT CICATRISANT
(HUILES de POISSONS et CHLOROPHYLLE)

LABORATOIRES **BOTTU**
115, Rue NOTRE DAME des CHAMPS-PARIS

ZYMION

Levurine extractive - Soufre colloïdal - Manganèse colloïdal - Étain colloïdal

RHUMATISMES

Dose d'attaque : 20 à 25 capsules par jour.
Dose d'entretien : 8 à 10 capsules par jour.

O. V. P.

LABORATOIRES COUTURIEUX, 79, rue de Tocqueville, PARIS 17^e - WAG. 27-61

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

ORTHO-GASTRINE

CURE TONI-STIMULANTE
ESTOMAC ★ FOIE ★ INTESTIN

PYUROL

GRANULÉ SOLUBLE
ANTISEPTIQUE DES VOIES DIGESTIVES ET URINAIRES

ORTHOPHORINE

GRANULÉ SUCRÉ SOLUBLE
FORMULE DE JOULIE

Laboratoires A. LE BLOND
Docteur en Pharmacie — Ex-Interne des Hôpitaux de Paris
15, Rue Jean-Jaurès, PUTEAUX (Seine)
Téléphone : LONgchamp 07-36

Spécialités remboursées par la Sécurité Sociale

TRINITRINE

ET ASSOCIATIONS
(DRAGÉES A NOYAU MOU)

TRINITRINE SIMPLE
TRINITRINE CAFÉINÉE DUBOIS
TRINITRINE PAPAVÉRINE LALEUF
TRINITRAL LALEUF
TRINIBAÏNE LALEUF

ANGINE DE POITRINE
CRISES VASCULAIRES SPASMODIQUES

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Docteur en Pharmacie
51, Rue Nicolo, PARIS-16e — Tél. : Tro. 62-24

HEPACUPRYL

DU DOCTEUR MARTINET
EXTRAIT DE FOIE DE VEAU, EXTRAIT HÉMATIQUE DÉSALBUMINÉ
ASSOCIÉS AU FER ET AU CUIVRE, MINÉRAUX INDISPENSABLES A L'HÉMATOPOÏÈSE
BOITE DE 6 AMPOULES BUVABLES DE 10cc
1 AMPOULE AVANT CHAQUE REPAS
LABres DU DOCTEUR H. MARTINET - 16, RUE DU PETIT-MUSC PARIS 4e

ACTUALITÉ

Une concurrence dangereuse.

Les quotidiens nous apportent chaque jour un flot de nouvelles professionnelles. Les débats qui opposent, rapprochent, puis opposent à nouveau la Confédération des syndicats médicaux et la F.N.O.S.S. s'étalent en première page des journaux. A peine est-il nécessaire de dépenser les huit francs habituels : les murs des grandes villes se couvrent d'affiches fraîches où se lisent, en lettres énormes, les dernières péripéties du combat. Les informations qui s'y étalent sont tendancieuses, évidemment : mais le médecin tient « de source » en quels termes le traite la C. G. T.

Comment nos journaux médicaux, hebdomadaires pour la plupart, et mal rompus à la technique des éditions spéciales, soutiendraient-ils le combat? De même que nos malades, entrant dans le cabinet de consultation, nous renseignent sur la dernière-née des thérapeutiques ou la méthode du Dr Z..., ils nous apporteront, tout chaud, le dernier épisode de la lutte et feront pour nous le point. Ne doutons pas que certains n'y mettent quelque maligne satisfaction. Pendant cette période aiguë, le bon vieux *Journal des Praticiens* arrivera, comme la milice, après le combat : il aura la consolation de se trouver en compagnie de ses très honorables confrères de presse. Je veux croire que nos lecteurs seront indulgents. Comme nous, ils souffrent de l'étalage de la vie privée de notre profession, des marchandages où l'on discute notre dévouement et nos revenus. Comme nous, ils aspirent à ce que le voile traditionnel de pudeur et de silence soit à nouveau étalé sur les difficultés d'une existence que d'aucuns se plaisent à peindre dorée. Comme nous, je le pense, ils aspirent à retrouver des « actualités » un peu moins bruyantes. Pour tout dire, j'espère que, malgré cette concurrence tapageuse et passagère, ils nous demeureront fidèles.

Entente directe dans les établissements hospitaliers publics. — Nous publions intégralement ci-dessous la circulaire adressée le 31 décembre 1949 par le ministre de la Santé publique aux préfets, aux directeurs départementaux de la Santé et aux directeurs départementaux de la population :

« L'article 32, alinéa 2 du Règlement d'administration publique du 17 avril 1943 précise que les honoraires médicaux, chirurgicaux ou de spécialités sont payés obligatoirement à la Caisse de l'Établissement.

» Or, il a été constaté à diverses reprises, par les comptables supérieurs du Trésor, que les dispositions de cet article n'étaient pas respectées dans les Établissements hospitaliers.

» Il est encore fréquent, malgré les rappels effectués par les circulaires des 27 décembre 1944 et 25 août 1945, que le montant des honoraires médicaux ne soit pas versé à la Caisse du receveur de l'hôpital mais encaissé directement par le praticien.

» Cette pratique est d'autant moins admissible qu'elle prive les Établissements hospitaliers du montant de la retenue de 5 % que doivent, conformément à l'article 134 du Règlement d'administration publique susvisé, supporter les honoraires dont il s'agit.

» Cette méconnaissance systématique de la réglementation en vigueur par certains membres du Corps médical hospitalier ne peut être plus longtemps tolérée.

» En conséquence, je vous demande de bien vouloir aviser les Administrations hospitalières que, chaque fois qu'il sera constaté qu'un médecin, chirurgien ou spécialiste des hôpitaux se livre à la pratique de l'entente directe, celui-ci pourra être déféré devant la Cour des comptes, comme compt ble de fait, et encourra, en conséquence, les sanctions prévues par la loi du 25 février 1943.

» Je vous rappelle toutefois que, conformément à l'article 26 du décret du 17 avril 1945, l'entente directe en matière d'honoraires médicaux, chirurgicaux ou de spécialités reste autorisée dans les cliniques ouvertes fonctionnant dans l'enceinte d'un établissement hospitalier public.

» Je vous demande de veiller personnellement, très strictement, à l'application de ces instructions.

» Vous voudrez bien me tenir informé des mesures que vous serez appelé à prendre en la matière. »

Impôt de 5 p[r] 100 sur les salaires. — Sous le titre « Un bon point pour l'administration fiscale ! », nous lisons dans le *Médecin de France* de décembre 1949 la note suivante, sous la signature du secrétaire général de la Confédération des syndicats médicaux (note qui rectifie l'information que nous avions publiée dans notre circulaire 103-S du 9 novembre 1949 sur la foi de renseignements publiés dans la grande presse quotidienne).

« La presse politique et technique a rappelé ces temps derniers aux contribuables certaines obligations nouvelles, et en particulier l'obligation de verser, avant le 15 de chaque trimestre civil, au percepteur, 5 % des gages de la bonne à tout faire (gages comprenant les avantages en nature : nourriture et logement) 5 % aussi pour les femmes de ménage.

» Il est exact que l'article 78 du décret du 9 décembre 1948 et l'article 1[re] du décret du 1[er] mars 1949 ne prévoient aucun régime d'exemption en ce qui touche l'application du versement forfaitaire.

» Mais il résulte des renseignements que nous avons pu recueillir auprès de la direction générale des impôts, que l'Administration se désintéressera de ce détail et ne réclamera rien aux employeurs pour les gens de maison et femmes de ménage.

» Cette position prise par l'Administration est une preuve de bon sens. Nous pensons qu'elle est déterminée par une considération pratique, les dépenses occasionnées par le contrôle et l'établissement des fiches, etc., devant, sans doute, pour le Trésor dépasser sensiblement les sommes perçues ou escomptées.

» De ce fait des... embêtements de tous ordres seront évités à de nombreux et souvent fort modestes contribuables.

» Pour une fois, et avec un plaisir d'autant plus grand qu'il est rare, un bon point à l'administration fiscale. »

URASEPTINE ROGIER

AMPHO-VACCINS RONCHESE
● à ingérer
● injectables
● pansements
LABORATOIRES A. D. RONCHESE
21, Boulevard de Riquier - NICE (A.-M.)
Dépôt de Paris : 62, Rue Charlot (3e)

SOMMAIRE DU N° 7

Questions d'actualité : Discussions sur la pénicilline en syphilithéraphie, par le Prof. *H. Gougerot* 73
Gynécologie : Les ascites chirurgicales chez la femme (*J. Bonhomme*) 77
Formulaire du praticien 78
Mémentos de médecine pratique :
Techniques thérapeutiques modernes : Infiltration du plexus préaortique (*J.-C. Reymond*) 79
Feuillets du praticien : Sur les appendicectomies dites de complaisance (*J.-C. R.*) 81
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 7 février 1950 83
Académie de Chirurgie, séance du 8 février 1940 83
Société médicale des Hôpitaux, séance du 3 février 1950. 84
Variété : La physiologie à l'internat 125
A nos confrères 126
Lettre d'un assuré social à M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale 126
Intérêts professionnels : Un communiqué du Conseil d'administration du syndicat des chirurgiens de Paris; — Un ordre du jour du Comité national de liaison et d'action des classes moyennes; — La retraite du médecin 126
Informations et nouvelles diverses; — **Communiqués** 133
Bibliographie 135
Nécrologie 135
Actualité : Le médecin des pauvres 138

INFORMATIONS

Nouveau régime d'inscription au PCB. — *Par décret du 13 janvier* 1950, *l'article 2 du décret du 25 janvier* 1934 *est modifié comme suit :*

« Sont admis à suivre cet enseignement les candidats pourvus du diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire ou du brevet supérieur de l'enseignement primaire ou du diplôme de fin d'études secondaires ou du diplôme complémentaire d'études secondaires ou du diplôme d'État de docteur ès sciences, de docteur ès lettres ou de docteur en droit ou du titre d'agrégé de l'enseignement secondaire (hommes, femmes). »

(*J. O.* 17 *janvier* 1950.)

La réunion plénière des Sociétés d'ophtalmologie de France aura lieu à *Nancy les* 20 *et* 21 *mai* 1950, *à l'occasion du* 25e *anniversaire de la Société d'ophtalmologie de l'Est.*

Le rapport sera présenté par M. Renard (de Paris) sur *La thérapeutique tissulaire en ophtalmologie.*

Le Comité invite cordialement tous les ophtalmologistes français et étrangers à présenter des communications, de préférence sur le sujet du rapport; toutefois des communications libres feront l'objet d'une séance spéciale.

Prière d'adresser, dès que possible, les adhésions de principe et les titres de communications, avec un résumé en trois lignes au maximum, au Secrétaire général : Prof. Thomas, 133, *rue Saint-Dizier, Nancy.*

Association des infirmières françaises diplômées d'État. — L'Association des infirmières françaises diplômées d'État, 54, *avenue Hoche, Paris* (8e), *Tél. : CAR* 31-75 rappelle au Corps médical qu'elle met à sa disposition des infirmières diplômées d'État bien entraînées, capables de le seconder efficacement dans le travail des cliniques, hôpitaux, dispensaires, infirmeries d'usines et aussi pour les gardes en ville de jour et de nuit.

LE RINGER DU PRATICIEN
ÉQUILIBRÉ à pH : 7

UNE A TROIS INJECTIONS PAR JOUR
AMPOULES DE 5 c. c. POUR ENFANTS
AMPOULES DE 10 c. c. POUR ADULTES
(Boîtes de 6 ampoules)

NEUROTROPHÈNE

LABORATOIRE DE L'ÆTHONE
35, RUE BOISSONADE - PARIS-14e
TÉLÉPHONE : DANTON 92-10

Soluté injectable isotonique et iso-ionique avec le sang, dérivé de la solution de RINGER dont il utilise les trois cathions essentiels Ca, Na, K.

● SÉRUM PHYSIOLOGIQUE PAR EXCELLENCE, il exerce sur le TROPHISME NERVEUX, sur la TONICITÉ DE L'APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE et sur l'ÉQUILIBRE HYDRO-SALIN l'action la plus favorable, exempte de tout effet secondaire, sans heurt, sans "doping".

● Solvant précieux pour la Pénicilline, ses qualités le désignent encore plus pour la Streptomycine dont il rend les injections absolument indolores.

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

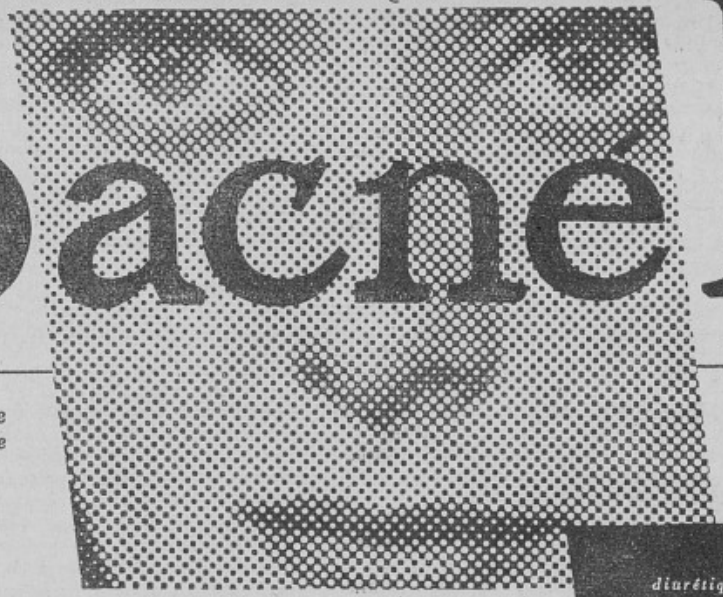

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique :
THEOBROMOSE
dermatoses :
DERMO-PLASTOL
et
SOLU-PLASTOL
anesthésies :
BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✻, DOCTEUR EN PHARMACIE

10, RUE DU PLATRE - PARIS IV·

ASTHME INFANTILE - COQUELUCHE
ENURÉSIE - BRONCHOSPASMES
CATARRHAUX & EMPHYSÉMATEUX

EPHEDROMEL BERAL

Sirop mellité de goût agréable

SYNERGIE ANTISPASMODIQUE DE L'EPHÉDRINE, LOBÉLIE, CODÉINE ET BROMOFORME

★

Posologie

★

Jusqu'à 6 ans :
2 A 8 CUILLERÉES A CAFÉ PAR JOUR

De 6 à 12 ans :
2 A 8 CUILLERÉES A DESSERT PAR JOUR

Adultes :
2 A 8 CUILLERÉES A SOUPE PAR JOUR

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

VARIÉTÉ

La physiologie à l'Internat

De tout temps, le candidat à l'Internat a préféré la pratique de la physiologie — et spécialement de certains de ses domaines — à son étude théorique. Le sort qui a tiré de l'urne les hormones sexuelles mâles proposait une rédaction bien fade à côté des réalisations du « Bal ». L'authentique copie que voici laisse transparaître quelque dédain pour l'endocrinologie de laboratoire et ne dissimule rien de sa position piteuse vis-à-vis de l'endocrinologie bien appliquée.

***

La place fondamentale que tiennent dans l'économie animale et humaine les hormones sexuelles mâles a été bien démontrée par de multiples expériences.

Si, à des fins gastronomiques, l'on castre un jeune coq, orgueil d'une basse-cour, l'on constate les phénomènes suivants : d'un animal superbement mâle tant par son chant que par l'éclat de son plumage, la rigidité de sa crête, la puissance de ses ergots, le sujet soumis à cette mutilation devient un être sans allure et sans gloire, portant sur sa tête un chiffon mollasse, à plumage terne, ressemblant à celui des poules. Sa fierté d'animal sexué, son instinct combatif, son cocorico sonore ont fait place à une atonie physique et psychique atroce. Il ne répond plus lorsqu'on l'interroge, ne s'intéresse qu'à la question « becquetance » et les poules, autrefois ses sujettes, se moquent à l'envi de ce roi détrôné incapable désormais de remplir ses royales fonctions. En un mot, c'est un chapon. Et chez tout animal privé de ses sécrétions hormonales sexuelles s'observent les mêmes phénomènes dégradatifs avec disparition des instincts propres au sexe, des caractères sexuels morphologiques et psychiques appelés bien à tort secondaires.

Ces constatations faites tant dans le règne animal qu'à l'échelle humaine; une auto-observation (aussi lucide qu'intéressée à chercher le remède), ont permis à Brown-Sequard d'établir la notion de sécrétion sexuelle mâle. Et l'on découvre qu'à la base de toute ou presque toute l'activité humaine, qu'elle s'exerce dans un domaine purement physique ou purement mental, à la base de toute découverte, exploration, œuvre philosophique, création artistique, est cette sécrétion hormonale chimiquement définie comme stérolique : essentiellement testostérone et androstérone; d'ailleurs de même famille chimique que les hormones sexuelles femelles, avec des différences minimes entre elles : par-ci, par-là un radical hydroxyle, cétonique ou acide différemment placé, également variation de place des doubles liaisons (dangereuses).

Ainsi ces hormones magistrales ont sous leur domination ces caractères physiques et psychiques masculins qui font le bonheur du sexe opposé.

Stature, barbe, moustache, tonalité de la voix, activité génitale, besoin de séduire, de briller, de faire des ronds de jambe lorsqu'une personne du sexe féminin est dans les parages.

Cette sécrétion continue fait dans le règne animal de l'homme un privilégié, car, dit Buffon, « l'homme est le

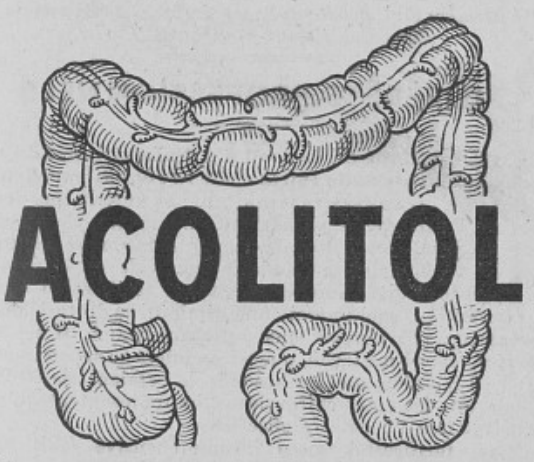

ACOLITOL

TOPIQUE INTESTINAL
COLITES, ENTÉROCOLITES, INTOXICATIONS, INFECTIONS

LANCOSME - 71, Av. Franklin Roosevelt, Paris (8e)

MÉTHODE DE WHIPPLE
TECHNIQUE DE MINOT ET MURPHY

SYNDROMES ANÉMIQUES
INSUFFISANCES HÉPATIQUES

HÉPATHÉMO
DESCHIENS

EXTRAIT CONCENTRÉ DE
FOIE DE VEAU FRAIS

HEMOGLOBINE, VITAMINES HÉPATO-SANGUINES

AMPOULES BUVABLES de 10 cc. et 3 cc. — Sirop

◆

DESCHIENS, Docteur en Pharmacie, 9, Rue Paul-Baudry - PARIS (8e)

seul animal qui puisse boire sans soif et faire l'amour en tout temps ». Il n'est pas soumis aux périodes de rut que l'on observe tout au long des espèces représentées actuellement sur le globe terrestre : tant chez le ver luisant qui ne s'émeut que les soirs de pleine lune; chez l'ornithorinque qui n'honore son épouse qu'une fois par an, à la Saint-Sylvestre; voire chez le darhu des montagnes qui ne s'accouple, à flanc de coteau, qu'une fois par lustre.

Des contre-expériences ont été également pratiquées démontrant l'action sélective personnelle des hormones sexuelles mâles.

Si l'on prend un jeune raton (laveur) non encore pubère, si on lui injecte de la testostèrone, l'on voit au bout de quelques injections des caractères sexuels primaires apparaître avec augmentation de volume des vésicules séminales tellement marquées que ce jeune raton est matériellement obligé de porter un suspensoir.

Mais, si l'on donne des doses d'hormones trop importantes ou trop prolongées, on assistera au contraire à une régression des organes génitaux qui deviendra fixe et irréductible. A l'échelle humaine, cette action des hormones mâles a été également démontrée tant chez l'enfant que chez l'homme fait — et bien exploitée par le nommé Voronoff, qui rendait par la greffe de testicules de jeunes singes une virilité perdue et transformait en fringant coquelin un vieillard cacochyme et perclus. Mais la valeur de ces transplantations totales de glandes a été très discutée et l'on s'accorde actuellement pour n'attribuer à ces greffes qu'un intérêt de coup de fouet psychique.

Mais il n'en est pas de même avec les injections d'hormones synthétysées et grâce à ce progrès Faust n'aurait pas eu à vendre son âme au diable, ni le pauvre ennuque de Candide à se lamenter comme on sait « Ma quella sciagura d'esse... senze cogliones ».

Rappelons pour terminer l'action des hormones mâles sur le métabolisme des graisses et l'action antagoniste des hormones femelles; l'intérêt des dosages hormonaux : en particulier, dosages des 17 cétostéroïdes.

A NOS CONFRÈRES

La Médecine est plus que jamais en péril. Elle l'est parce que se liguent contre elle la Sécurité Sociale, les groupements démagogiques, et tous les primaires ; *elle l'est surtout parce qu'elle n'a pas été suffisamment et convenablement défendue.*

Des élections au Conseil de l'Ordre vont avoir lieu ; il importe qu'à ce moment crucial les Médecins expriment nettement leur volonté de conserver à leur profession son caractère libéral et ses possibilités normales d'exercice.

Votez donc tous, non pas pour ceux qui n'ont pas appliqué le programme sur lequel ils avaient été élus, mais pour ceux qui sont décidés à vous défendre et sur qui vous pouvez compter pour le faire sans défaillance.

N.D.L.R. — Dans le numéro du 2 février du *Journal des Praticiens*, sous le titre : « Un arrêt du Conseil d'État », et dans le nº du 9 février, sous le titre « Ordre ou désordre », notre Directeur a parlé de l'Ordre des Médecins; il a nettement spécifié, dans l'un et l'autre article, qu'il expose un sentiment *personnel*. Nous savons fort bien, nos lecteurs savent aussi que certains collaborateurs de ce journal — collaborateurs qui nous sont très chers — ont une opinion différente et pensent que l' « Ordre » doit assumer seul (et mener à bien) la défense des libertés du Corps médical français.

L'un de ces collaborateurs nous a adressé la note qu'on vient de lire; nous la publions bien volontiers.

LETTRE D'UN ASSURÉ SOCIAL A M. LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur, en ma double qualité d'assuré social et de membre du Conseil supérieur de la Sécurité sociale, de poser respectueusement deux questions auxquelles je veux espérer que vous accepterez de me faire donner les réponses par le service compétent de votre Ministère.

— Première question : la « *F.N.O.S.S.* » vient de faire apposer à Paris et dans toute la France des affiches de format double-colombier, affichage dont je connais le prix. Cette affiche, dont les inexactitudes flagrantes seront relevées (sous une forme nécessairement moins onéreuse), constitue une simple et ridicule attaque contre le Corps médical.

Mais la dépense qui en résulte — aussi somptuaire qu'inutile — n'est-elle pas prélevée, directement ou indirectement, sur les fonds provenant des versements à d'autres fins des assurés sociaux?

— Deuxième question : la Circulaire de la «*F.N.O.S.S.* » aux Caisses départementales et régionales qui leur annonçait l'apposition de l'affiche, porte les injonctions suivantes :

Créations de centres de soins.

« Le Bureau a estimé qu'il convenait également que les Caisses de Sécurité sociale entreprennent dans les plus brefs délais et sur une large échelle la création de centres de diagnostic et de soins. Tous les fonds disponibles en matière d'A. S. S., aux différents échelons primaire, régional et national, devraient être affectés désormais à cette action par priorité absolue. »

Le Ministère de tutelle est-il disposé à admettre qu'un organisme, non habilité au texte de l'ordonnance du 19 octobre 1945, s'arroge le droit de donner des ordres aux Conseils d'administration des Caisses, supprimant ainsi de sa propre autorité le libre jeu démocratique de ces Conseils et des Commissions d'action sanitaire et sociale, sans même signaler les autorisations nécessaires qui relèvent de l'autorité du Ministère de la Santé publique?

Vous ne verrez sans doute pas d'inconvénients, Monsieur le Ministre, à ce que ma première question soit communiquée à M. le Président de la Cour des Comptes, à toutes fins utiles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à mes sentiments de haute considération.

P. Cibrie, *Assuré social,*
Membre du Conseil supérieur de la Sécurité sociale
(60, *bd de Latour-Maubourg, Paris*).

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Un communiqué du Conseil d'Administration du syndicat des chirurgiens de Paris et de la région parisienne. — Le Conseil d'administration du syndicat des chirurgiens de Paris et de la région parisienne, *s'appuyant sur l'ordre du jour voté à l'unanimité par l'Assemblée générale du 6 janvier* 1950, avise la Chambre syndicale de la Seine qu'il s'élève, avec indignation, contre toute tarification qui, dans une convention, consacrerait une diminution du tarif des actes chirurgicaux par rapport aux actes médicaux. Il ne saurait admettre, en aucune façon, que les premiers ne soient augmentés que de 40 %, alors que les seconds le seraient de 60 %, sous prétexte que les actes chirurgicaux ne représentent qu'un acte manuel et non un acte intellectuel.

Si une tarification aussi incompréhensive était acceptée par la Chambre syndicale de la Seine, il fait toutes réserves sur sa conduite à venir, décidé à obtenir par tous les moyens le redressement de cette injustice.

Points d'interrogation? — Nous avions dit, fin décembre, que la fin d'année poserait des problèmes difficiles pour l'avenir de la médecine. Les conversations F.N.O.S.S.-Confédération ont abouti à une impasse et on se bat à coups de communiqués et de conférences de presse après les réunions à l'Hôtel Matignon — comme les grandes centrales ouvrières! Après la cir-

MÉDICATION
BIO-ENERGÉTIQUE
COMPLÈTE

IONYL

ÉTATS DÉPRESSIFS
USURE ORGANIQUE
NEURO - ARTHRITISME

RÉSULTAT IMMÉDIAT

INNOCUITÉ ABSOLUE

Echantillons et Littérature :
LABORATOIRES
" LA BIOMARINE "
DIEPPE

culaire malencontreuse du 5 janvier, la F.N.O.S.S. récidive et informe les Caisses régionales qu'elle va déclencher une campagne d'affiches (qu'elle paiera); qu'elle informera et agira auprès des pouvoirs publics et du parlement. Elle conseille aux Caisses d'employer les fonds d'action sanitaire et sociale à la création de centres de diagnostic et de dispensaires de soins.

Nous nous permettrons de soulever trois points :

— 1° *La F.N.O.S.S. a-t-elle une existence légale?* M. Laroque nous a répondu à Matignon que c'était une « union de Caisses ! »

— 2° *Puisque la F.N.O.S.S. peut trouver* 13 *milliards (qu'elle n'a pas) pour passer des conventions avec les médecins, pourquoi ne s'est-elle pas employée depuis longtemps à rembourser avec cette somme ses assurés sociaux? (Exemple de la Seine et de la Seine-et-Oise).*

— 3° *Au moment où on parle de conventions collectives et de liberté des salaires, le Corps médical devra-t-il être seul à supporter un dirigisme qui ne se conçoit plus?*

H. Rouèche (in *Presse Médicale* du 28 janvier.)

Ordre du jour adopté par le Comité national de liaison et d'action des classes moyennes (30 *janvier* 1950). — Les représentants des diverses professions libérales réunis dans le Comité national de liaison et d'action des classes moyennes :

proclament leur solidarité unanime avec les médecins français brimés et menacés;

protestent contre les manœuvres qui tendent plus ou moins ouvertement à l'étatisation de cette profession;

s'élèvent de même contre toute tentative de fonctionnarisation ou quelconque asservissement de toutes professions libérales;

condamnent comme indignes certains des procédés qui viennent d'être employés dans cette lutte (affiches injurieuses aux frais des assurés, campagne radiophonique unilatérale);

attirent solennellement l'attention du pays sur les dangers que lui font courir la main-mise mégalomaniaque et la gestion désordonnée à des fins politiciennes des organismes dites de Sécurité sociale. — *(Communiqué de la Chambre syndicale des médecins de la Seine.)*

LA RETRAITE DU MÉDECIN

Le Conseil d'administration de la Caisse autonome a décidé, lors de sa dernière réunion, de commencer à verser les premières retraites. La retraite de base sera intégralement réglée, un acompte sur la retraite complémentaire sera versé. Cet acompte sera ultérieurement complété.

La rentrée des cotisations s'est révélée supérieure aux prévisions habituelles en pareils cas et cela alors même que le Corps médical n'était pas encore exactement informé des conditions d'attribution des allocations.

Il est indispensable, maintenant que le régime de retraite est nettement établi, que tous les médecins qui ont reçu un avis de recouvrement versent leur cotisation sans retard.

Il y va du sort des confrères âgés et des veuves qui ont demandé à en bénéficier.

Nous rappelons que le versement est de 18.000 francs et qu'il doit être effectué au C. C. P. n° 2855-19 ou par chèque bancaire (barré) à l'ordre de la Caisse autonome de retraite des médecins français, 60, boulevard de Latour-Maubourg. — *(Communiqué.)*

Comité des jeunes médecins de la Vendée. — Les médecins, membres du Comité, réunis à La Roche-sur-Yon en Assem-

REGIME DE SYNTHESE

ISONUTRINE

L'ISONUTRINE sous une forme facilement utilisable, renferme tous les éléments indispensables au besoin nutritif de l'homme en quantités rigoureusement équilibrées :

Protides, lipides, glucides, minéraux, vitamines.

INDICATIONS :

CHIRURGICALES : Traitements pré et post-opératoires des inanitiés ; Traitement nutritionnel des brûlés; Blessés maxillo-faciaux.

MÉDICALES : Maladies infectieuses : typhoïde, coqueluche, rougeole, scarlatine, pneumopathies aiguës, méningites aiguës, maladie de Bouillaud, angines - Maladies de carence - Mal des rayons - Alimentation par sonde : anorexie mentale, tétanos - Obésités - Régime de surcharge des convalescents, des amaigris, des asthénies des accouchées. Traitement nutritionnel de la cirrhose.

★

BOITES DE POUDRE CORRESPONDANT A 500 CALORIES

★

LABORATOIRES DU MYORAL, 3, RUE SAINT-ROCH, PARIS (1er) - TÉL. OPÉRA 54-58

Pub. S. B.

blée générale, le 18 décembre 1949 : après avoir entendu un exposé sur les modalités de la retraite du médecin,

à l'unanimité :

— Constatent qu'ils sont intéressés au premier chef par un régime auquel ils sont appelés à ouvrir un large crédit;

— Précisent qu'ils sont d'accord sur le principe de cette retraite,

— Mais, de *façon la plus formelle*, font les réserves suivantes :

1° — Attendu que le médecin ne pourra toucher sa retraite qu'à la conditon expresse de cesser l'exercice de sa profession,

— *S'élèvent* contre l'injustice flagrante de cette clause, étant donné l'insuffisance de la rente qui favorise aujourd'hui les médecins fortunés qui ont pu se ménager des revenus personnels, élément qui ne pourra plus intervenir demain chez l'immense majorité des médecins en raison de l'insuffisance des recettes pour certains et de la quasi-impossibilité, *pour tous*, de faire des placements *sûrs*. Les conditions économiques actuelles sont en effet trop instables et le système économique est en pleine évolution, aussi bien en *France qu'à l'étranger*. Ce sont du reste ces mêmes raisons qui ont amené le législateur à formuler la loi établissant une retraite pour toutes les catégories de Français.

Injustice évidente, puisque la plupart des médecins ne pourront subsister avec la rente envisagée. Ils devront maintenir leur activité et ne toucheront rien alors qu'ils auront prélevé chaque année une part importante de leur revenu professionnel.

— *Demandent* : *ou bien* la suppression pure et simple de toute retraite complémentaire et maintien de la retraite de base;

ou bien, le versement de cette retraite complémentaire par paliers; dont le premier serait distribué à tous les médecins âgés de plus de 65 ans, même s'ils continuent leur activité professionnelle, rente nécessairement faible destinée à compenser dans une certaine mesure la diminution d'activité qu'ils peuvent présenter du fait de leur âge, et le deuxième palier beaucoup plus important, distribué aux seuls médecins décidés à cesser toute activité professionnelle et qui leur permettrait, ainsi qu'à leur conjoint, une vie décente. Cette rente — compte tenu de celle de base du prix de vie d'aujourd'hui — est estimée à 30.000 fr. par mois. Ceci entraînerait inévitablement des variations de valeur de la cotisation qui serait calculée chaque année en raison du nombre des ayants droit de l'année suivante.

2° — Attendu que le médecin doit avoir 65 ans (60 en cas d'incapacité de travail) pour toucher la retraite.

Demandent que celle-ci soit versée aux médecins dont l'incapacité de travail est reconnue totale et définitive, quel que soit leur âge.

3° — Attendu que la veuve du médecin ne peut toucher la moitié de la retraite que si elle est âgée de 65 ans,

Demandent que celle-ci lui soit versée dès le début de son veuvage en raison de ses charges et besoins inversement proportionnels à son âge.

4° — Attendu que la situation des jeunes médecins n'a pas été suffisamment prise en considération,

Demandent que les versements annuels des médecins installés depuis *moins de cinq années* soit diminués de moitié ou progressifs (valeur de 1 point, puis 2, etc.).

5° — Attendu que le financement de la retraite est tout entier à la charge du médecin,

Demandent la recherche d'autres sources de revenus; par exemple, un prélèvement sur les journées de clinique, l'acceptation des dons et legs de Sociétés commerciales ou de particuliers, etc.

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

ENTÉRITES
AIGUES ET CHRONIQUES
DYSENTERIE AMIBIENNE
ANTHELMINTIQUE
CRÉSENTYL
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

NOUVELLE FORME
Complément du traitement
"Gouttes B.O.P."

SUPPOSITOIRES B.O.P.
SYNERGIE
DU BOULEAU
ET DE L'OLIVIER
DANS
L'HYPERTENSION
Laboratoires PROCHAM
5, Rue d'Alembert - ISSY (Seine)

En conséquence,

Demandent à M. le Professeur Portes, président du Conseil national de l'Ordre des médecins et au Dr Vauzanges, directeur de la Caisse autonome de retraite, de prendre en considérations ces propositions;

aux syndicats des autres départements, de s'associer à leurs revendications;

Décident de ne verser à la Caisse de retraite,qu'une somme de 7.501 fr. représentant :

Retraite de base	7.000
Droit d'entrée	200
Retraite complémentaire	1
Droit d'entrée	300
Total	7.501

(*Communiqué*).

Chambre syndicale des médecins du Nord.

FAUT-IL PAYER LA COTISATION DE LA RETRAITE?

Telle est la question à chaque instant posée par les confrères qui ne savent plus ce qu'ils doivent faire en face des avis contraires des deux organismes Ordre et Syndicat.

Je reviendrai un jour dans nos circulaires sur l'harmonisation obligatoire de nos musiques. Pour aujourd'hui, déplorons simplement le fait qui veut qu'une subordination de l'Ordre départemental du Nord à l'Ordre national l'ait amené à soutenir une thèse qui, dans le département du Nord, n'aura pas l'écho de 10 % des confrères.

Bien mieux, au Conseil départemental du Nord lui-même, la majorité est hostile au projet de retraite dans sa forme actuelle. J'estime personnellement qu'un Conseil départemental a suffisamment d'indépendance pour pouvoir manifester son opinion personnelle qui doit être l'opinion majoritaire de ses membres. Sinon à quoi servirions-nous, si nous étions simplement des « béni-oui-ouistes »?

Pour ma part, en ma qualité de Président de votre Chambre syndicale, et après avoir bien réfléchi à une question que je travaille depuis le fameux projet Pomaret, je viens vous dire ceci :

1° Le Comité provisoire de la retraite a claironné que cette retraite allait dépasser 200.000 francs.

2° Il y a quelques semaines, M. le Dr VAUZANGES nous a dit : la retraite ne sera que de 170.000 francs parce qu'il y a plus de demandes que l'on ne pensait (chiffre plus réduit encore pour les médecins veufs ou divorcés);

3° Nous ignorons le nombre des demandes à l'heure actuelle et le chiffre auquel est tombée maintenant la retraite annuelle.

4° 170.000 francs par an est une somme qui représente, *tout compris*, 14.166 francs par mois.

5° Si vous acceptez votre retraite à 65 ans :

a) vous cesserez l'exercice de la médecine, ou bien vous obtiendrez, par faveur, malgré votre âge, malgré vos misères l'aumône d'être autorisé à faire des remplacements (!);

b) vous toucherez 14.166 francs par mois.

6° Si vous mourez de faim, car vous n'aurez plus le droit d'exercer votre profession, plus le droit de faire une seule ordonnance, *même pour vos petits-enfants*.

7° Pour cette misère morale et physique, à laquelle s'entête le Comité provisoire et l'Ordre, allez-vous payer votre cotisation?

Si vous ne payez pas, que se passera-t-il?

Écoutons le Dr VAUZANGES :

« L'appel des cotisations est fait. Le mois prochain nous adresserons à tous les retardataires un rappel ferme et courtois.

PYRÉTHANE

Antinévralgique Puissant

GOUTTES
25 à 50 par dose — 300 pro die
AMPOULES A 2 c³ Antithermiques.
AMPOULES B 5 c³ Antinévralgiques.

Laboratoires CAMUSET, 18, Rue Ernest-Rousselle, PARIS (13e)

Silicyl

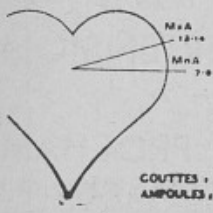

MÉDICATION
de BASE et de RÉGIME
États Artérioscléreux
et CARENCES SILICEUSES

GOUTTES : 10 à 25. 2 fois par jour. — COMPRIMÉS : 2 à 6 par jour.
AMPOULES : 5 c³ intramusculaires tous les 2 jours. — DRAGÉES :

CRÈME DU DOCTEUR DUCHARME

Prurits
Erythème fessier
Erythème solaire
Plaies variqueuses
Brûlures - Radiodermites - Gerçures, Crevasses, Engelures - Acné
Piqûres d'insectes
Vergetures de la grossesse - Massage et Hygiène journalière de la peau.

LABORATOIRES
MONAL
13, Avenue de Ségur, PARIS

Nous estimons qu'il restera un tiers des cotisations à recouvrer. Nous enverrons un recouvrement postal majoré des frais. Si cela ne réussit pas, nous porterons la question à notre contentieux. La procédure sera la même qu'en matière de Sécurité sociale — puis le percepteur — puis le tribunal de simple police... »

Quelle est la solution?

1° En priorité, c'est celle d'élire aux élections prochaines du Conseil d'administration de la Caisse de retraite, des confrères bien décidés à ce que cesse la politique actuelle du Comité de gestion provisoire et à prendre l'avis du Corps médical, à refaire le référendum sur le plan national, à publier les résultats par région, à repenser le problème.

Le Conseil d'administration de la Chambre syndicale a décidé de proposer quatre noms choisis avec soin par les Sections. Ce sont les Drs : Balezaux (*Hellemmes*) ; Gosselin (*Lille*) ; Plouviet (*Mortagne-du-Nord*) ; Tellier (*Maubeuge*).

2° C'est, conformément à la décision de la Chambre syndicale, d'attendre pour payer quoi que ce soit que le nouveau Comité de gestion soit en place. C'est notre seule manière de faire pression sur un organisme illégitime.

Mes chers confrères, j'espère que vous ferez jouer partout la discipline syndicale.

P. S. — Ne confondez pas les deux votes que l'on vous demande.

— *Il y a les élections de renouvellement du Conseil départemental de l'Ordre.*

— *Il y a les élections au Comité de gestion de la Caisse de retraite.*

Le Président : Prof. M. Muller.

La retraite.

La Loi du 17 janvier 1948 a créé la retraite de base. Celle-ci se trouve donc obligatoire. Mais cette loi a laissé à chaque section professionnelle la latitude de demander la création d'un régime complémentaire d'assurance-vieillesse.

On nous dit : « La retraite complémentaire est légale ; il faut payer. »

Si nous acceptons cet argument, qu'aurons-nous à répondre quand on nous dira, un jour prochain : « Le tiers-payant est légal, il faut marcher »?

La légalité de la retraite ne peut être fondée que sur l'approbation des intéressés. Sans cette approbation, la « légalité » devient la contrainte.

En cette affaire, nous le constatons avec regret, l'Ordre est du côté de la contrainte.

Le référendum organisé en 1948 ne semble pas avoir de valeur réelle, car beaucoup de médecins s'en sont désintéressés et ceux qui ont répondu dans un sens favorable l'ont fait pour le principe de la retraite, sans être prévenus des modalités de son application.

Il aurait fallu consulter le Corps médical sur le projet de retraite et non sur son principe.

Si le référendum était refait actuellement, il dégagerait très certainement une forte opposition à la retraite complémentaire dans les modalités qui sont proposées.

Cette retraite complémentaire est à la fois inefficace et injuste.

— *Inefficace :*

a) parce que son montant est vraiment trop faible pour qu'un médecin puisse s'en contenter, en renonçant à sa profession à 65 ans ;

b) parce que, au décès du médecin, sa veuve devra attendre l'âge de 65 ans pour bénéficier d'une partie de la retraite.

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

ULCÉOPLAQUE

2 DIMENSIONS :

ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.

ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.

Dans chaque boîte : 6 pansements

Pour 20 à 24 jours de traitement

- PLAIES ATONES
- ESCARRES
- ULCÈRES VARIQUEUX

Évite les inconvénients des corps gras.

Favorise la diapédèse et la leucocytose.

Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.

ULCÉOPLAQUE utilisé avec la bande souple ULCÉOBANDE

permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

A ce moment, ses enfants seront élevés depuis longtemps. — *Injuste :*

Parce que seuls les médecins disposant de revenus importants pourront se permettre de demander cette retraite à 65 ans.

Les confrères moins favorisés perdront plus sûrement que les autres le bénéfice de leurs versements.

Pour ces raisons, la Chambre syndicale des médecins du Nord est, dans sa grande majorité, opposée au projet de retraite de l'Ordre des médecins dans sa forme actuelle.

Nous souhaitons que ce projet soit réformé au mieux des intérêts de tous, avant de payer nos cotisations.

Dr E. Balezaux (*Hellemmes.*)

(*Communiqué.*)

AU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Une proposition de loi d'un intérêt capital. — Notre excellent confrère Bernard Lafay ne laisse pas passer une occasion de mettre au service de ses confrères l'autorité qu'il tient de ses hautes fonctions. Il vient de déposer une proposition de loi dont l'exposé des motifs met en évidence l'intérêt pour tous les médecins de ce « projet ». Souhaitons que la proposition du Dr Lafay soit accueillie favorablement; bien des infortunes médicales, parfaitement injustifiées, seront ainsi soulagées.

A. Herpin.

Conseil de la République. Proposition de loi *tendant à permettre aux usagers des locaux à usage professionnel ou à usage mixte de céder à leur successeur le bénéfice du maintien dans les lieux (présentée par le Dr* Bernard Lafay, *sénateur, transmise au Bureau de l'Assemblée nationale conformément à l'article 14 de la Constitution.*

Malgré tout le soin apporté par l'Assemblée nationale et par le Conseil de la République à l'étude de la loi du 1er septembre 1948 relative au nouveau régime des loyers, il est certain que ce texte ne peut apparaître comme une loi parfaite. Comment en serait-il autrement, du reste, alors que le problème est tellement complexe et que sont tellement nombreuses, diverses et souvent même contraires, ses incidences?

Aussi, chaque mois qui passe fait-il apparaître de nouvelles imperfections dans la rédaction de ce texte qui, s'il a apporté, sur de nombreux points, des solutions logiques à l'angoissant problème de la revalorisation du capital construit — base de la reconstruction et de l'entretien des immeubles du pays — a cependant créé par contre-coup des situations injustes et douloureuses, auxquelles il nous appartient de porter progressivement remède de façon à aboutir à une saine application de la loi.

Parmi les catégories qui ont été ainsi injustement frappées, se pose avec une angoissante actualité le cas de tous ceux qui exercent une activité professionnelle à leur domicile, c'est-à-dire qui font un usage mixte *des locaux qu'ils occupent. C'est le cas, par exemple, des professions libérales : avocats, architectes, médecins, vétérinaires, chirurgiens-dentistes, etc.*

Par extension, la même question se pose pour les mêmes professionnels chaque fois qu'ils occupent un local à l'usage exclusif de leur profession.

Il faut noter, en effet, que ces professionnels ne sont nullement couverts par la législation commerciale, puisqu'ils n'exercent pas un commerce, *au sens légal et fiscal du mot. Ainsi, le régime qui leur est applicable est-il celui* des locaux d'habitation, *ce qui entraîne, entre autres, l'injuste conséquence que nous allons voir.*

Lorsqu'un membre des professions libérales quitte le local d'ha-

FAUTEUILS ROULANTS DUPONT
10, RUE HAUTEFEUILLE - PARIS (6e) - TÉL. DANTON 05-61, 05-62
• SUCCURSALE A LYON, 6, PLACE BELLECOUR •
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION

SALIBRA
COMPLEXE PHOSPHO-CHLORURE
est du TONUS en ampoules buvables
L'équilibre par les sels
régénérateur puissant de la cellule
ANÉMIES SURMENAGES CONVALESCENCES GROSSESSE
ALLAITEMENT GRIPPE ÉTATS ALCALOSIQUES ÉTATS PSYCHIQUES
RECONSTITUANT GÉNÉRAL TRÈS ÉNERGIQUE
Laboratoire BROTHIER, 224, Av. du Maine, PARIS-14e - Suf. 71-62

EKTAL
Foie - Vésicule biliaire
GRANULÉ - COMPRIMÉS
TROUBLES ENTÉRO-HÉPATIQUES
CHOLÉCYSTITE CHRONIQUE - CONSTIPATION
LABORATOIRES SAUVIL, 18, RUE FARADAY - PARIS

bitation dans lequel il exerçait sa profession, c'est-à-dire un local à usage mixte, il est habituel qu'il recède son installation professionnelle à son successeur. *Cette pratique est de la plus grande importance pour lui, puisque son installation professionnelle constitue bien souvent son seul capital, un véritable* capital-travail *qu'il s'est constitué par de nombreuses années d'effort. Lorsque — et c'est le cas le plus habituel — il quitte à la fois son installation professionnelle et l'exercice de son métier, par suite des fatigues occasionnées, soit par l'âge, soit par la maladie, cette cession devient capitale pour lui, puisqu'elle va — seule bien souvent avec la maigre retraite des professions libérales — lui permettre d'assurer ses vieux jours.*

Or, à l'heure actuelle, ces intéressantes catégories ne peuvent pas procéder à la cession de leur installation professionnelle, *puisque la loi du 1er septembre 1948 n'a prévu en leur faveur aucune disposition dans ce sens.*

Mesure injuste, *puisqu'elle va priver un médecin, un vétérinaire, au moment où l'âge le contraint à prendre sa retraite, de la possibilité* de maintenir dans les lieux son successeur, donc de céder son installation professionnelle, fruit de son travail.

Il y a là une anomalie qui appelle d'urgence un aménagement de la loi. Et ceci, d'autant plus que le décret d'application de la loi sur les loyers a décidé que lorsque tout ou partie du local est affecté à un usage professionnel, la surface corrigée des pièces utilisées à titre professionnel est majorée de 20 %.

Déjà, les plaintes des usagers se sont fait entendre, et des situations lamentables ont été exposées à de nombreux membres du Parlement.

Il n'y a aucune raison pour qu'un tel ostracisme frappe les membres des professions libérales, qui comptent parmi les catégories les plus actives et les plus intéressantes de la nation. A ceux-là nous devons assurer la possibilité de transmettre à autrui leur installation professionnelle, leur capital-travail, le seul le plus souvent qu'ils puissent réunir au moment où l'âge leur interdit de continuer l'exercice de leur profession.

La présente proposition de loi tend à réaliser cette réforme nécessaire. Son adoption apportera beaucoup de bien-être aux vieux médecins, aux vieux architectes, etc., qui vivent aujourd'hui dans l'angoisse de voir s'écrouler une installation professionnelle qui constitue la plupart du temps leur unique fortune.

C'est pourquoi nous vous demandons d'adopter la proposition de loi suivante :

ARTICLE PREMIER. — *L'article 5 de la loi n° 43-1360 du 1er septembre 1948 est ainsi complété « in fine » : « Toutefois, en ce qui concerne les locaux à usage professionnel ou mixte, le bénéfice du maintien dans les lieux peut être cédé par l'occupant à celui qui lui succède dans l'exercice de la profession qu'il y exerçait lui-même. »*

ART. 2. — *Le premier paragraphe de l'article 78 de la loi n° 43-1360 susvisée est ainsi complété « in fine » : « ... ou sous réserve des dispositions de l'article 5 ci-dessus. »*

(Annexe au procès-verbal de la séance du 19 janvier 1950.)

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

COURS ET CONFÉRENCES

Hôpital Laennec. (*Service du Dr* ALBEAUX-FERNET). — *Un cours d'endocrinologie sur la pathologie génitale masculine sera fait par M. Albeaux-Fernet, à l'Hôpital Laennec, les mercredis à 11 heures.*

le médicament de la veine et du capillaire

INTRAIT DE MARRON D'INDE "P"

Laboratoires DAUSSE • PARIS • Tur. 63-40

Mercredi 22 *février* : Cancer de la prostate; — 1er *mars* : Syndromes polyglandulaires; — 8 *mars* : Thérapeutique par les gonadotrophines; — 15 *mars* : Thérapeutique par la testostérone; — 22 *mars* : Thérapeutique de la stérilité; — 29 *mars* : Dr *Joaki* : La physiologie de l'acte sexuel (sans les fondements biologiques de l'instinct).

Mercredi 19 *avril* : Dr *Joaki* : Psychologie sexuelle normale chez l'homme : désir, activité et évolution érotique chez l'homme; — *mercredi* 26 *avril* : Dr *Joaki* : Psychopathologie de l'acte sexuel (sans les perversions). Les impuissances sexuelles psychiques chez l'homme.

Hôpital Léopold-Bellan. — Une série de conférences d'actualités médicales pratiques destinées aux médecins praticiens aura lieu *à l'Hôpital Léopold-Bellan, 6, rue Jules-Guesde* (14e) *à partir du* 25 *avril* 1950. Le programme détaillé en sera publié ultérieurement.

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Internat de l'Hôpital Saint-Joseph. — *Un concours sera ouvert à l'Hôpital Saint-Joseph, 7, rue Pierre-Larousse, Paris* (14e) *le lundi* 6 *mars* 1950, *à* 9 *heures*, pour la nomination d'au moins sept internes titulaires et d'internes provisoires dont le nombre sera indiqué ultérieurement. Un concours sera ouvert le même jour pour la nomination de deux internes titulaires du service d'oto-rhino-laryngologie.

Ne sont admis à concourir que les étudiants en médecine ayant au moins seize inscriptions et présentant un des titres suivants :

— Externe des Hôpitaux de Paris; — Interne d'une ville de Faculté (Faculté d'État ou Faculté catholique); — Interne d'une École de plein exercice.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 27 *février* 1950 *inclus.*

Pour tous renseignements, s'adresser à M. l'administrateur de l'hôpital.

Hôpital Saint-Camille à Bry-sur-Marne. — *Deux concours sur titres sont ouverts* : le premier pour la nomination d'un *médecin chef de service* et d'un *chirurgien chef de service*; le deuxième pour la nomination d'un *médecin adjoint* et d'un *chirurgien adjoint.*

Les candidatures doivent être adressées au Secrétariat de l'hôpital Saint-Camille à Bry-sur-Marne (Seine). Inscriptions reçues jusqu'au 20 *février pour les chefs de service et jusqu'au* 5 *mars pour les adjoints.*

COMMUNIQUÉS

POUR LA MISE HORS LA LOI DE LA BOMBE ATOMIQUE

Le mouvement des médecins pour la défense de la Paix attire l'attention du Corps médical sur la proposition présentée par MM. *d'Aragon, d'Astier de la Vigerie, Louis Chevallier, André Denis, Forcinal, Gau, le chanoine Kir, Lecrivain-Servoz, Pierre Meunier, Lisette, de Moro-Giafferi, Pierre-Croues, Paul Rivet et Charles Serre*, députés appartenant à divers partis politiques,

et par laquelle *l'Assemblée nationale invite le Gouvernement à déposer, dans les plus brefs délais, devant les Nations Unies, une proposition de convention internationale tendant à proclamer comme coupables d'un crime contre l'humanité ceux qui, les premiers, en cas d'hostilités, auront utilisé l'arme atomique.*

Dans sa Journée nationale du 27 mars 1949, *le Mouvement des médecins pour la défense de la Paix* (1) avait montré l'horreur des moyens scientifiques de destruction qui pourraient être utilisés dans un nouveau conflit et voté une résolution dans laquelle les médecins « s'élèvent contre l'emploi possible des méthodes atomiques, bactériologiques ou chimiques dans quelque genre que ce soit. Ils dénoncent les dangers d'une psychose de guerre et d'une course aux armements guerriers qui privent le pays de ses moyens de renaissance et de tout armement sanitaire efficace. Ils se déclarent décidés à lutter effectivement pour la paix. Ils décident de créer une Commission permanente d'action pour la Paix, chargée de coordonner dans ce but les efforts des médecins. »

Le bureau de cette Commission demande instamment aux médecins qui approuvent la proposition de résolution ci-incluse, d'envoyer leur nom et leur adresse au *Dr J. Dalsace, secrétaire du Mouvement des médecins pour la défense de la Paix, Maison de la Pensée française, 2, rue de l'Elysée, Paris-8e*. Ils sont également priés de recueillir et d'adresser l'approbation des confrères qu'ils pourront toucher. — (*Communiqué adressé par le Dr J. Dalsace*).

BIBLIOGRAPHIE

Une Histoire du thermalisme. — On annonce la publication prochaine d'une histoire de l'hydrologie et du thermalisme, fruit des longues recherches de M. E.-H. Guitard, archiviste-paléographe, chargé de cours publics à l'Institut d'Histoire des sciences.

L'ouvrage, qui aura pour titre *Le prestigieux passé des eaux minérales* est présenté par M. le Professeur Laignel-Lavastine comme une « synthèse historique complète dans sa concision, lumineuse dans bien des secteurs jusqu'ici obscurs, émaillée d'anecdotes et de récits choisis entre mille ».

Au sommaire : les aspects religieux et folkloriques ; les étapes de l'organisation thermale ; l'évolution de la science hydrologique ; les techniques ; l'archéologie ; mœurs et événements mondains, etc.

L'ouvrage, publié par la Société d'Histoire de la pharmacie, dont M. Guitard est le fondateur et le secrétaire perpétuel, *est en souscription pour quelques jours encore.* — Un fort vol. in-4° carré sur vélin bouffant très illustré. *Le prix de souscription (800 fr. franco) sera majoré après parution. S'adresser Soc. d'Histoire de la pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire, Paris* (6e). *Ch. post. Paris* 1319-39).

(1) Numéro spécial du *Médecin français*, 25 avril 1949.

NÉCROLOGIE

— Dr Pierre-Louis Marie, ancien interne des Hôpitaux de Paris, décédé à Paris le 3 février. P.-L. Marie a publié jadis plus d'un article dans ce journal ; une vieille et solide amitié le liait au Professeur Noël Fiessinger. Il signait depuis longtemps, dans la *Presse Médicale*, des analyses bibliographiques toujours très soignées. Nous prions Madame Pierre-Louis Marie d'agréer l'expression de notre respectueuse sympathie, et nos vives condoléances.

ENTÉRITES
aiguës et chroniques.
Putréfactions intestinales -
Colites gauches - Diarrhée -
Constipation - Dermatoses
d'origine intestinale.
BULGARINE
Culture pure de Bacilles Bulgares sur milieu végétal
3 Formes
Comprimés - Gouttes - Bouillon
LABORATOIRES THÉPÉNIER
10, rue Clapeyron - Paris (8e)

PRODUIT SOUS CACHET
REMBOURSABLE AUX ASSURÉS SOCIAUX
PARA AMINO SALICYLATE DE SODIUM
GRANULÉ SUCRÉ
(arôme de café)
UNE CUILLERÉE A CAFÉ CONTIENT 2 g 50 DE PRODUIT ACTIF
DISSOUDRE LE GRANULÉ, AU MOMENT DE L'EMPLOI, DANS UN DEMI-VERRE D'EAU FROIDE
Pour la préparation extemporanée de solutions injectables :
AMPOULES CONTENANT 1 g DE P. A. S. SODIQUE (BOITES DE 5)
AMPOULES CONTENANT 5 g DE P. A. S. SODIQUE (BOITES DE 10)
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
RHÔNE POULENC
PARIS
INFORMATION MÉDICALE

•HÉPATROL+ACTIVAROL, LEUR MODE D'ACTION DIFFÈRE•

•HÉPATROL+ACTIVAROL•HÉPATROL+ACTIVAROL•

2 spécialités

de prescription journalière

seules ou en association

Hépatrol buvable et injectable

ANÉMIES, ASTHÉNIES,
INSUFFISANCES HÉPATIQUES,
INTOLÉRANCES THÉRAPEUTIQUES
EN CHIRURGIE.

Activarol

DÉPRESSIONS PSYCHIQUES,
INTELLECTUELLES, PHYSIQUES.
ASTHÉNIES, ANOREXIES,
AMAIGRISSEMENTS, TOUS ÉTATS
VAGOTONIQUES.

Hépatrol + Activarol

leur mode d'action diffère, leur efficacité s'accroît

Laboratoire de l'HÉPATROL, 4, rue Platon, PARIS

•HÉPATROL+ACTIVAROL, LEUR EFFICACITÉ S'ACCROIT•

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

SED' HORMONE

Reconstitution des Hormones bromées neuro-sédatives
PAR LE

DI-BROMO CHOLESTÉROL

HYPER-EXCITABILITÉ NERVEUSE — ANXIÉTÉ — INSOMNIE — MANIFESTATIONS CONVULSIVES — MAL ÉPILEPTIQUE ET SES ÉQUIVALENTS

●

DRAGÉES — SUPPOSITOIRES
SIROP

●

LABORATOIRES **AMIDO - A. BEAUGONIN, Pharm.**
4, Place des Vosges, 4 — PARIS-IV•

OPOTHÉRAPIE
ASSOCIÉE

PANCRÉPATINE
LALEUF

CAPSULES GLUTINISÉES

DIABÈTE

6 A 12 CAPSULES PAR JOUR
(AU COURS DES REPAS)
SUIVANT PRESCRIPTION MÉDICALE

LITTÉRATURE
LABORATOIRES LALEUF
51, RUE NICOLO, PARIS-16•

ADOL

RHUMATISME = **BAUME ADOL**

SPASMES de toutes natures = **GOUTTES ADOL**

DOULEURS AIGUES = **POTION ADOL**

LABORATOIRES ADOL-JUGLANE, G. VIENNOIS, Pharmacien - **8, RUE JABOULAY - LYON**

ACTUALITÉ

Le médecin des pauvres.

Le praticien est bien souvent le médecin des pauvres gens. Il aura plaisir à lire ces quelques lignes, extraites du discours d'un de nos confrères à une réunion des médecins de « l'Assistance médicale gratuite ».

Si l'un de nous en avait le loisir, je vois un beau bouquin écrit sous le titre *Souvenirs d'un médecin de la mairie*. Comme cadre, cette « Zone » aujourd'hui rasée, mais toujours présente en nos mémoires, avec ses raidillons, ses labyrinthes entre les cabanes croulantes, les clôtures de barbelés; les parois de tôle rouillée; les flaques croupissantes, les immondices aux odeurs innommables, les mouches bourdonnantes... et le reste! La faune invraisemblable, arche de Noé à la porte de Paris — où l'on voyait un singe, des oies, des chèvres; ici un âne, partout de bons cabots (bâtards fils de toutes les libertés et de tous les hasards) et parfois un élevage de caniches de luxe au « pedigree » le plus noble. Dans ce décor évoluaient les humains. Il faudrait une pointe acide jusqu'à la cruauté, pour bien camper le vieux chiffonnier hirsute tatoué des pieds à la tête; la matrone sans âge, aux seins plantureux bombant le « caraco » et débordant la ceinture de son tablier; la virago aux prunelles d'acier surplombant le massif abrupt des pommettes ravinées; — mais surtout la troupe grouillante des mioches mal peignés, mal lavés, mal mouchés, pieds nus ou chaussés de brodequins invraisemblables, qui, guettant son arrivée, entouraient et guidaient jusqu'à la porte du taudis « le médecin de la mairie ». C'est alors qu'il nous arrive, (pas très souvent, mais assez pour que le jeu en vaille la peine) de découvrir sous la gangue de tant de crasse physique et de tant de misère morale un trait d'une humanité d'autant plus émouvante qu'elle se montre à l'état pur, dénuée de tout souci publicitaire, dépouillée de toute préparation, s'ignorant souvent elle-même : le dévouement inlassable de la vieille femme pour son compagnon de toujours; le voici infirme, malade, mourant. Elle n'a plus le souvenir des injures et des coups : elle sait seulement qu'elle a aimé; et elle avait donné à son amour le nom du bonheur.. Ailleurs c'est la générosité toute spontanée, quasi réflexe, d'un ménage voisin, pour les orphelins abandonnés d'à côté.

J'embellis, bien sûr, et il faudrait montrer aussi l'envers de la médaille.

Pour conclure, je ne crois pas médire de la médecine scientifique, à laquelle nous devons tout, en soulignant combien nos malades à nous ne sont pas seulement des numéros de lit, et moins encore des cartes d'immatriculation. Nos examens ne sont pas répertoriés sur un cahier de laboratoire. Nous sommes avant tout des hommes ou des femmes qui nous penchons sur d'autres hommes et qui arrivons quelquefois à conquérir leur sympathie... et peut-être un peu leur reconnaissance.

Il y a dans notre rôle des tâches ingrates, des déceptions, de la monotonie surtout.

Que la servitude ne nous masque pas la grandeur : elle est certaine.

Conseil Municipal de Paris. — *Question écrite à M. le Préfet de la Seine.* — Le Dr Bernard Lafay, conseiller municipal de Paris, attire l'attention de M. le Préfet de la Seine sur le fait que si le relèvement de la natalité, constaté en particulier dans le département de la Seine depuis 1945, pose un problème de constructions scolaires, il pose d'une manière tout aussi pressante le problème des hôpitaux d'enfants.

L'Administration, le Conseil de surveillance de l'Assistance publique et la 5e Commission du Conseil municipal ont montré depuis plusieurs années que l'armement parisien en hôpitaux d'enfants était notoirement insuffisant. Tous les spécialistes qui se sont penchés sur cette question sont d'accord avec l'administration pour reconnaître que, pour répondre normalement aux besoins, le nombre des nouveaux lits nécessaires est estimé à :

— Médecine générale .... 500 lits
— Chirurgie générale .... 200 lits

(*étant entendu que sur ces 700 lits, 300 devraient être affectés aux nourrissons et aux jeunes enfants*).

— Contagieux ..... 300 lits
— Convalescents ..... 200 lits

Le Dr Lafay demande, en conséquence, à M. le Préfet de la Seine qu'une partie de l'emprunt de 5 milliards de la Ville de Paris, qui a été couvert en quelques jours avec le succès que l'on connaît, soit affectée d'urgence à la construction d'un hôpital pour enfants, de 600 à 700 lits.

Il attire à ce sujet l'attention de M. le Préfet de la Seine sur les inconvénients qui résulteraient d'une politique consistant à disperser les crédits affectés à l'équipement hospitalier en procédant en particulier à de multiples affectations nécessitées certes par l'insuffisance actuelle de l'équipement de nombreux services, mais qui aggravent en réalité les effets d'une politique de « colmatage » qui a montré depuis quelques années son inefficacité.

Un plan logique de rénovation hospitalière nécessite donc que les crédits provenant de l'emprunt de la Ville de Paris et affectés à l'équipement hospitalier soient bloqués et entièrement consacrés à la construction d'un hôpital pour enfants conçu suivant les données de la technique la plus moderne.

Le Dr Lafay rappelle, en outre, que la construction d'un établissement aussi nécessaire constituerait le meilleur encouragement pour les souscripteurs de l'emprunt, aux yeux desquels il matérialiserait l'effort de rééquipement entrepris par la Ville de Paris. — (*Communiqué.*)

GRIPPES · BRONCHITES
BRONCHOPNEUMONIES
MALADIES INFECTIEUSES
ANTISEPTIQUE DES VOIES RESPIRATOIRES
PULMOSITOIRES CRÉOSOTE
PULMOSITOIRES BÉBÉS au sulfogaïacolate de potassium
LAB. SAUVIL - 18, RUE FARADAY - PARIS (17e)

OFFRES ET DEMANDES

JEUNE FILLE 23, ans. Secour. dipl. Secr. méd. Sténo-dactylo, recherche situation *Paris (Ouest)*. — (Écrire — *sous le n° 526 D.* — au Journal, qui transmettra).

INFIRMIÈRE dipl. État, Sér. Réf. cherche situation. — (Écrire — *sous le n° 527 M.* — au bureau du Journal,)

SOMMAIRE DU N° 8

Le rôle du chirurgien dans le traitement de l'angine de poitrine, par *J.-A. Brenier* 85
Feuillets du praticien : De l'alopécie (*C. F.*) 89
Notes d'obstétrique : Prophylaxie et traitement de l'infection puerpérale (*José Perich*); — Anesthésie obstétricale (*A. V.*) 90
Mémentos de médecine pratique :
Thérapeutique moderne : La chloromycétine dans le traitement des fièvres typhoïdes et paratyphoïdes (*L. G.*) 91
Sociétés savantes :
Académie de Chirurgie, séance du 15 février 1950 96
Société médicale des Hôpitaux, séance du 3 février 1950 (*Suite et fin*) 96
Variété : L'art de prendre des vacances **145**
Quelques slogans de la Chambre syndicale de la Seine. **146**
Intérêts professionnels : Mise au point au sujet de la situation des médecins salariés vis-à-vis de la Sécurité sociale, des allocations familiales et de la retraite; — Communiqué de la Chambre syndicale des médecins de la Seine au sujet de l'article 64 ..... **146**
Sociétés médicales et chirurgicales : Société française de phlébologie **150**
Informations et nouvelles diverses **151**
Communiqués : Inauguration officielle de la « Domus Medica » à Chicago **154**
Les livres (*A. Herpin*) **155**
Actualité : Le problème social vu par Horace **158**

INFORMATIONS

Fondation « Lady Tata ». — Les administrateurs du « Lady Tata Memorial Trust » invitent les candidats à présenter leurs demandes de bourses ou allocations *en vue de recherches sur les maladies du sang et principalement la leucémie*, pour l'année scolaire commençant le 1er octobre 1950.

Des allocations d'importance variée sont accordées pour couvrir les frais de recherche, ou procurer des assistants capables aux chercheurs plus âgés.

Les bourses sont des dons personnels, surtout destinés à des jeunes travaillant sous le contrôle d'un directeur qualifié. Leur montant habituel a été de 400 livres sterling par année.

Les demandes doivent être déposées avant le 31 mars 1950, et les administrateurs feront connaître leurs décisions en juin.

De plus amples renseignements, ainsi que la formule de demande à remplir, peuvent être obtenus en écrivant au Secrétaire : M. *Georges Maitre*, 65, *rue des Vignes, à Clamart* (*Seine*).

Ce concours est ouvert aux chercheurs de toute nationalité, et dans toute contrée où il sera possible d'effectuer des règlements, pendant l'année scolaire 1950-1951. Les informations que l'on pourra obtenir à ce sujet, concernant les pays en dehors du bloc sterling, seront communiqués aux candidats éventuels sur leur demande.

La Fédération nationale des médecins du front va reprendre, comme par le passé, pour ses adhérents, ses propositions de distinctions honorifiques auprès des Ministères intéressés.

Les confrères qui croient être dans les dispositions nécessaires à l'attribution d'une décoration devront faire parvenir tous leurs renseignements au Président de la Fédération, le Dr *de Parrel*, 1, *rue d'Argenson, Paris*-8e.

Une Commission composée d'un membre de chacune des associations fédérées, étudiera et classera les dossiers et transmettra ses résolutions au Conseil d'administration de la Fédération, qui statuera en dernier ressort.

Parmi les renseignements utiles à l'établissement d'un dossier figurent au premier plan les titres militaires et les décorations antérieures, les citations, les titres civils et les titres scientifiques.

FOLLICORMONE
BUCCALE
HORMONE OVARIENNE ACTIVE PER OS
GOUTTES HUILEUSES EN PERLES DE GÉLATINE
Evite les injections huileuses
20 à 40 CAPSULES pendant une semaine par mois
30, Rue de Miromesnil, PARIS-8e

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent
2 Produits Sulfamidés
SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux
LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

MIGRAINES — GRIPPES
DOULEURS CATAMÉNIALES
ALGIES
ALGOCRATINE
Un cachet dès la première sensation de douleur
LANCOSME, 21, Avenue Victor-Emmanuel III, PARIS

ÉDITIONS PAUL-MARTIAL

THYROBOLINE

HORMONE THYROIDIENNE NATURELLE SURIODÉE

L'ACTIVITÉ
ÉQUILIBRÉE
D'UN PRODUIT
BIOLOGIQUE

INDICATIONS :

Myxœdème congénital ou acquis.
Hypothyroïdies de l'enfance.
Néphrose lipoïdique.
Maladie de Basedow.
Dermatoses. - Hypogalactie.

PRÉSENTATIONS :

Comprimés à 1 cg et 5 cg.
Ampoules injectables à 5 cg.
Suppositoires à 1 cg et 5 cg.

LA CONSTANCE
RIGOUREUSE
DE LA
SYNTHÈSE

LABORATOIRE **CHOAY** PARIS 16e

48, AVENUE THÉOPHILE-GAUTIER

VARIÉTÉ

L'art de prendre des vacances.

Ce n'est pas au moment des départs saisonniers qu'il faut parler des vacances. La fièvre migratrice qui saisit alors les groupements humains ne permet pas de balancer comme il convient les avantages des diverses méthodes. Des trains bondés ou des files de voitures déposent sur les points d'attraction la foule des dimanches urbains. Rien de plus contraire à la notion d'art que ces déplacements massifs, portant avec soi leur banalité, et bien peu propices aux détentes, au recueillement, aux contacts terriens, aux activités campagnardes qui constituent la trame des véritables vacances. Le milieu du trimestre d'hiver que nous traversons ne prête guère à ces ruées instinctives : l'appel des sports d'hiver y demeure discret. Nous pouvons donc parler vacances à tête reposée et dans le silence du cabinet. Ne prend pas des vacances qui veut. Certains êtres demeurent, dès l'adolescence, imperméables à la signification véritable du mot qu'ils répètent sans le pénétrer, comme certains daltoniens parlent des couleurs qu'ils ignorent. Citadins dans l'âme, rivés à leurs occupations ou leurs mondanités, ils vous diront volontiers qu'ils n'aiment pas les vacances, ou qu'ils ont le courage de s'en passer. La vérité est tout autre : ils ne savant pas ce que c'est. Les uns imaginent un tourisme forcené et poussiéreux, les autres d'interminables visites de musée, d'autres encore des stations gastronomiques, des potins de villes d'eaux, un décubitus herbager et bovin... que sais-je? Laissons de côté ces malheureux que leur constitution même prive d'une des plus sûres joies de la vie et regrettons seulement que d'aucuns érigent une insuffisance en mérite. Nous parlons pour les vrais amateurs de vacances, tous ceux qui trouvent dans la période bénie le meilleur de leur existence, le contact des réalités qui ont formé notre espèce et possèdent une si apaisante vertu, l'amour réveillé de la nature, de ses aspects, de ses biens, et dans tout cela les meilleures occasions de retour sur soi-même; pour tous ceux qui perçoivent moins confusément dans une retraite campagnarde l'écoulement des jours, le lent épuisement de leur vie et l'inestimable prix des instants.

L'art de prendre des vacances mérite à nos yeux autant d'attention que le choix ou les étapes d'une carrière : mais il est bien plus souvent négligé, par la même pente qui incline les hommes à se soucier fort des diverses manières de gagner un argent qu'ils dépensent ensuite de la manière la plus absurde. Souvent, c'est la coupure d'une épreuve durable, comme la captivité, qui révèle la part considérable revenant aux souvenirs et aux impressions de vacances dans le contenu d'une conscience sur laquelle il faut vivre des mois ou des années comme sur un capital non renouvelable. Il se faut donc étudier, puis confronter la valeur des expériences successives et orienter judicieusement un choix de si grande importance pour le développement et la coloration de nos richesses mentales.

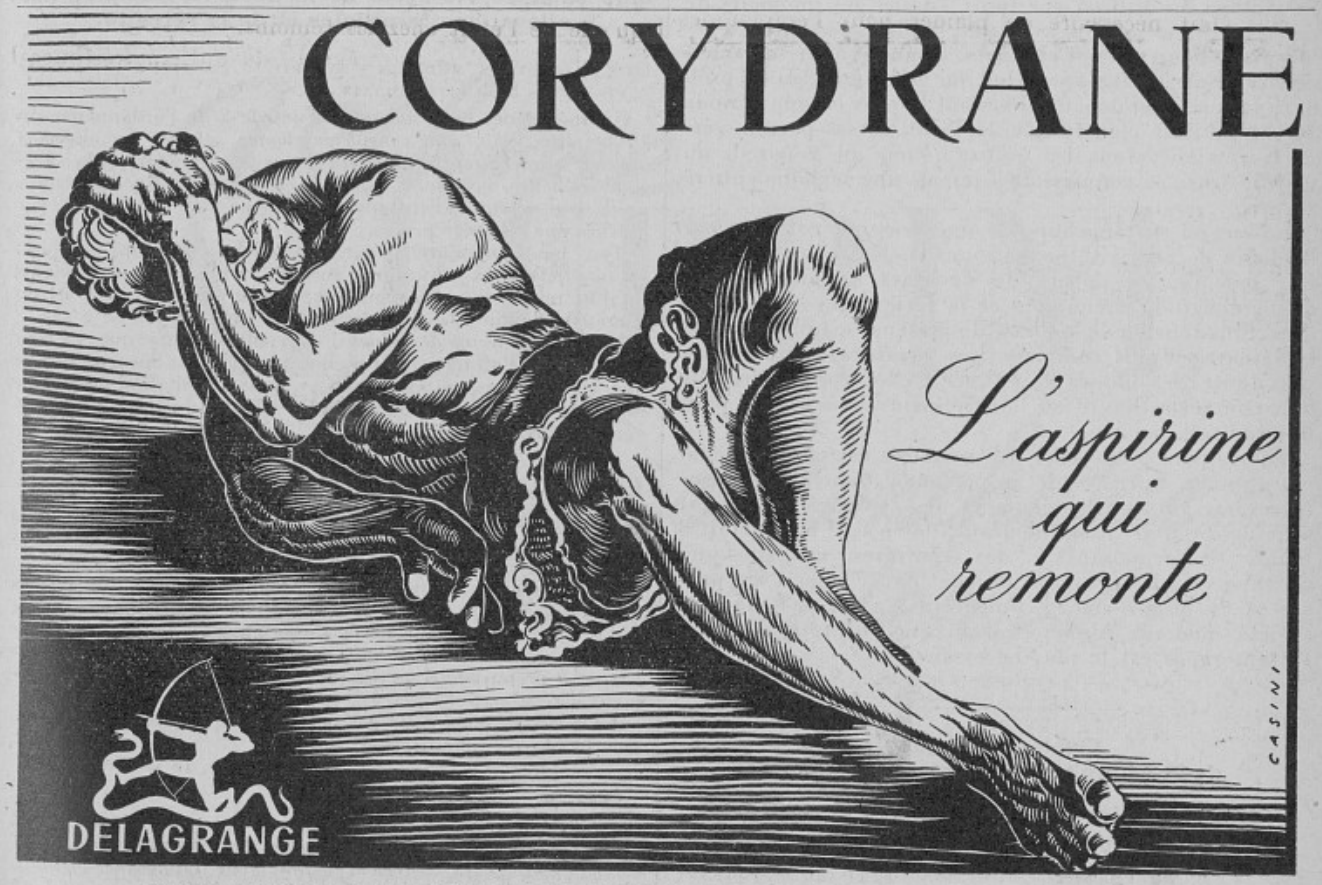

LABORATOIRES DELAGRANGE, 39, BOULEVARD DE LATOUR-MAUBOURG, PARIS-VIIe

A celui qui se penche sur le problème apparaissent aussitôt plusieurs difficultés de lieu, de rythme et de manière.

Le lieu nous est fréquemment donné. Sans doute est-ce là le cas le plus heureux, comme le suggère l'exemple d'illustres amateurs de vacances, attachés dès l'enfance aux particularités d'une province ou d'une maison de campagne et qui doivent précisément leur persistante inclination et la qualité de leur entente fériale au don initial. A ceux qui ne tiennent pas de leur enfance une élection instinctive et indiscutée, se propose la tâche difficile de l'enracinement. Il y faut plus de volonté et de renoncement qu'on ne le pense, bien que l'esprit de propriété soit assez vigoureux et répandu pour nouer rapidement des liens définitifs. Certains renoncent à choisir et se laissent guider, d'année en année, au gré des circonstances, par l'occasion ou par un instinct confus de la continuité désirable au profit d'une région ou d'un pays donnés. C'est ainsi qu'avant la guerre beaucoup de Français restaient fidèles à la Suisse hospitalière. Si cette dernière disposition est adoptée, un art très sûr doit guider un choix susceptible de compléter, d'année en année, la connaissance des aspects divers et de parfaire l'impression d'ensemble.

Le rythme des vacances oppose les tenants de deux écoles. Les uns préfèrent la multiplication des périodes brèves, type week-end pur ou modifié; les autres, la continuité du travail coupée, une ou deux fois par an, par un grand départ. Le premier système exige un lieu de détente situé à proximité du lieu de travail. Il présente l'avantage de diffuser sur toute l'année les moments de repos et de maintenir, avec une grande continuité, l'atmosphère heureuse des vacances. Quand il a été sagement agencé, il n'est pas de semaine qui ne baigne peu ou prou dans la joie d'un départ. Pendant la plus longue période de son activité chirurgicale, le Prof. Gosset partait vers la Normandie, tous les quinze jours, du vendredi au mardi. Ainsi ne connaissait-il jamais une semaine entière à Paris.

Le second système suppose une présence continue sur les lieux de l'activité professionnelle. Mais, une ou deux fois par an, un départ de quelques semaines rompt délibérément la monotonie et la fatigue de la vie citadine. Si la tension de la phase de présence est plus grande, la détente est plus complète. Les vacances n'imprègnent plus toutes les phases de l'année : elles apparaissent de loin comme le havre où l'on reprendra des forces pour une nouvelle course.

La manière de prendre des vacances est propre à chacun de nous. Sur un sujet si personnel, nous ne saurions intervenir : il est des goûts et des couleurs dont il est vain de discuter. Au demeurant, notre seul but n'était-il point, en proposant à nos confrères ces quelques réflexions sur les vacances, de leur donner le goût d'y penser et de les prévoir. Le médecin n'est-il pas, dans la société moderne, un des êtres auxquels un total et réconfortant repos est le plus nécessaire?

G. L.

Quelques slogans de la Chambre syndicale de la Seine.

Assurés sociaux, pourquoi êtes-vous si mal remboursés?

— Parce que, sur plus de 200 milliards que vous avez payés en 1948, les Caisses n'ont remboursé qu'environ 160 milliards, *dont 14 seulement pour les soins médicaux et chirurgicaux.*

— Parce que les Caisses, sur les quelque 43 milliards de bénéfice qu'elles ont réalisés en 1948, n'ont pas voulu prélever *les 7 milliards nécessaires pour vous accorder les 80 % de vos frais médicaux que la loi vous avait promis.*

— Parce que la majorité des administrateurs des Caisses que vous avez élus *s'oppose aux réajustements nécessaires.*

— Parce qu'une partie exagérée de vos cotisations *est utilisée à d'autres fins* que le remboursement de vos soins.

— Parce que les Caisses ne répondent pas à l'effort fait par les médecins pour réduire leurs honoraires au chiffre le plus bas possible. La hausse de ceux-ci depuis la guerre *est bien inférieure à celle des prix et même des salaires.*

— Parce que le tarif de remboursement actuel ne *correspond qu'à* cinq *fois 1/2 la valeur des honoraires d'avant-guerre.*

— Parce que les Caisses tarifient 260 francs la visite médicale à domicile, alors qu'un dépannage électrique par un agent technique est tarifié 480 francs de déplacement, plus 160 francs par demi-heure.

— Parce que la Caisse régionale de Sécurité sociale qui perçoit, à salaire égal, les mêmes cotisations dans la Seine que dans la Seine-et-Oise, *trouve naturel de rembourser 40 % de plus en Seine-et-Oise.*

— Parce que la Caisse trouve naturel de rembourser une opération d'appendicite 30.000 francs à l'hôpital et 16.000 francs seulement en clinique privée, avec les mêmes 10 jours de séjour.

— Parce que la Caisse trouve naturel de payer pour un accouchement 30.000 francs à l'hôpital et 16.000 francs en clinique privée, avec les mêmes 10 jours de séjour.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Mise au point au sujet de la situation des médecins salariés vis-à-vis de la Sécurité sociale, des allocations familiales et de la retraite.

Qu'est-ce qu'un médecin « salarié »? Sa situation vis-a-vis de la Sécurité sociale.

Au regard des dispositions de l'article 2 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, *sont considérés comme salariés les médecins attachés à une entreprise publique ou privée*, rémunérés à la vacation, à l'heure, ou au mois, quelle que soit l'importance du temps qu'ils consacrent à l'entreprise et même s'ils conservent par ailleurs une clientèle privée.

Tout médecin salarié (à temps partiel ou à temps complet) est assujetti aux assurances sociales non agricoles, à moins qu'il ne relève d'un des régimes spéciaux visés à l'article 61 du décret du 8 juin 1946 (fonctionnaires, etc., etc.).

Pour les *médecins des mines* il convient d'ajouter que ne sont dispensés de l'affiliation au régime général de la Sécurité sociale que les médecins « à temps plein », dont l'affiliation au régime minier a été admise en vertu de l'article 3 du décret du 27 novembre 1946.

(*J. O. Débats*, 14 *et* 18 *janvier* 1950.)

Allocations familiales.

Les médecins salariés sont tenus, *s'ils ont en outre une activité non salariée*, au versement obligatoire de cotisations à la Caisse d'allocations familiales au titre des professions indépendantes. La cotisation des « non-salariés » est due, en effet, aux termes de l'article 153 du décret du 8 juin 1946, modifié par le décret du 21 avril 1948, par toute personne physique exerçant, même à titre accessoire, *une activité non salariée suffisante pour que le revenu professionnel qu'elle en tire lui procure des moyens normaux d'existence.*

La question n'est donc pas nettement tranchée et est encore susceptible de modification.

(*J. O. Débats*, 18 *janvier* 1950.)

Retraite.

Le régime des médecins partiellement salariés, *s'il est resté un problème quelque peu embrouillé pour les allocations familiales, semble maintenant nettement défini pour l'assurance-vieillesse grâce au décret suivant signé le* 11 *janvier* 1950 *et paru au* J. O. *du* 15 *janvier :*

INDISPENSABLE A LA PHYSIOLOGIE NORMALE
DES TISSUS ÉPITHÉLIAUX

BÉPANTHÈNE

"ROCHE"

TUBE DIGESTIF ET FOIE,
PEAU, MUQUEUSES, SYSTÈME PILEUX
VOIES RESPIRATOIRES

COMPRIMÉS, AMPOULES, ONGUENT, SOLUTION

Roche

PRODUITS "ROCHE" S. A.
10, RUE CRILLON, PARIS 4e

Asthme

ALEUDRINE

SULFATE DE DIOXYPHÉNYLÉTHANOLISOPROPYLAMINE

lève le Spasme bronchique sans élever la tension

NÉBULISATIONS
Flacons de 10 g. de Solution à 1%
pour pulvérisations

TABLETTES
Tubes de 20 tablettes à 0 g. 02
pour l'administration perlinguale

LABORATOIRES BADRIAL
104, RUE DE MIROMESNIL, PARIS (8e) TÉL. LABORDE 26-51

Article 1er. — Lorsqu'une personne exerce simultanément plusieurs activités professionnelles non salariées dépendant d'organisations autonomes distinctes, elle est affiliée à la Caisse d'allocation vieillesse dont relève son activité principale, compte tenu du temps respectivement consacré auxdites activités.

Article 2. — Lorsqu'une personne a exercé simultanément plusieurs activités professionnelles non salariées dépendant d'organisations autonomes distinctes, l'allocation est à la charge de la Caisse d'allocation vieillesse dont relevait ou aurait relevé son activité principale, compte tenu du temps respectivement consacré auxdites activités.

Article 3. — Lorsqu'une personne exerce simultanément une activité salariée et une activité non salariée, elle est affiliée à la Caisse d'allocation vieillesse dont relève son activité non salariée, même si cette activité est exercée à titre accessoire, sans préjudice de son affiliation au régime des travailleurs salariés.

Ces dispositions, maintenant légales, sont par ailleurs définies dans une réponse ministérielle parue au J. O. (Débats) *du 24 janvier et selon laquelle les médecins salariés relèvent de la convention collective nationale de prévoyance et de retraite des cadres du 14 mars 1947 lorsque l'entreprise qui les emploie est comprise dans le champ d'application de ladite convention.*

Il en résulte :

1° Qu'un *médecin qui exerce uniquement une activité salariée* est assujetti au régime général des Assurances sociales et au régime de retraites des cadres;

2° Qu'un *médecin qui exerce uniquement une activité non salariée* est assujetti à la cotisation du régime de base des professions libérales (section professionnelle des médecins) et (art. 14 de la loi du 17 janvier 1948 et décret du 22 avril 1949) à la cotisation du régime complémentaire des médecins;

3° Qu'un médecin qui exerce à *la fois une activité salariée et une activité non salariée*, quelle que soit la proportion de son activité consacrée à l'une ou à l'autre forme d'exercice de sa profession, est assujetti : 1° au régime général des Assurances sociales et au régime de retraite des cadres, à moins qu'il ne relève d'un des régimes spéciaux visés à l'article 61 du décret du 8 juin 1946 (fonctionnaires, etc.); 2° au régime de base des travailleurs non salariés des professions libérales, et 3° au régime complémentaire des médecins.

En ce qui concerne les avantages auxquels ces régimes peuvent ouvrir droit : *a*) les périodes d'activités salariées ouvrent droit aux avantages prévus par l'ordonnance du 2 février 1945; *b*) les périodes d'activité non salariée, aux avantages prévus par la loi du 17 janvier 1948 et le règlement d'administration publique d'application du 30 mars 1949, ainsi qu'aux avantages qui sont fixés par le règlement de retraite complémentaire établi par la section professionnelle des médecins.

(*J. O. Débats*, 14 *janvier* 1950.)

Les médecins salariés des entreprises minières bénéficient du régime complémentaire de prévoyance et de retraite de la Caisse autonome de retraites des ingénieurs des mines s'ils sont considérés comme consacrant à ces entreprises la totalité de leur activité professionnelle; toutefois, la situation, au regard de ce régime, des médecins à temps partiel doit faire incessamment l'objet d'un examen du Conseil d'administration de l'organisme susvisé.

Les bénéficiaires de ce régime comptant au moins trente ans d'affiliation et ayant atteint l'âge de soixante ans ont droit à une pension d'ancienneté lorsqu'ils cessent leurs fonctions. Le droit à pension proportionnelle est ouvert au bénéfi-

ASTHME INFANTILE - COQUELUCHE
ENURÉSIE - BRONCHOSPASMES
CATARRHAUX & EMPHYSÉMATEUX

EPHEDROMEL
BERAL

Sirop mellité de goût agréable

SYNERGIE ANTISPASMODIQUE DE L'EPHÉDRINE, LOBÉLIE, CODÉINE ET BROMOFORME

★

Posologie
★
Jusqu'à 6 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A CAFÉ PAR JOUR
De 6 à 12 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A DESSERT PAR JOUR
Adultes : 2 A 8 CUILLERÉES A SOUPE PAR JOUR

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

ciaire qui, ayant atteint l'âge de la pension normale, ne peut prétendre à ladite pension, mais compte au moins quinze ans d'affiliation. Enfin, le bénéficiaire comptant au moins quinze années d'affiliation qui, soit volontairement, soit pour toute autre cause, quitte l'entreprise en dehors des conditions lui ouvrant droit à pension d'ancienneté ou de réforme, a droit à une pension dont la jouissance est différée jusqu'au premier jour du trimestre civil suivant celui ou il atteint l'âge de la pension d'ancienneté normale.

(*J. O. Débats*, 18 *janvier* 1950.)

SITUATION D'UN ANCIEN MÉDECIN MILITAIRE EXERÇANT MAINTENANT EN CLIENTÈLE PRIVÉE.

Des dispositions combinées des articles 13, 6 et 14, 1er alinéa, de la loi du 17 janvier 1948, il résulte que l'intéressé doit verser à la « Caisse autonome de retraites des médecins français » les cotisations destinées à financer les régimes d'allocation vieillesse institués en application de cette loi :

a) En ce qui concerne le *régime minimum*, le médecin qui a exercé sa profession comme salarié pendant au moins dix années consécutives et comme dernière activité ouvrant droit à une allocation de vieillesse, peut prétendre, à partir de l'âge de 65 ans — à condition de cesser l'exercice de sa profession — à l'allocation prévue par le décret susvisé du 30 mars 1949. Le montant de cette allocation est actuellement fixé à 19.200 fr. par an (arrêté du 20 août 1949) ;

b) En ce qui concerne le *régime complémentaire*, tout médecin cessant l'exercice de sa profession, sans avoir exercé en qualité de non-salarié pendant une durée de vingt années au moins avant l'âge de 65 ans, peut obtenir, à partir de cet âge, le remboursement des cotisations versées par lui au titre de ce régime. Toutefois, s'il a versé plus de dix cotisations annuelles, le montant du remboursement sera calculé d'après le taux de la cotisation en vigueur au moment du remboursement (art. 4 et 11 du règlement du régime complémentaire d'assurance vieillesse des médecins).

(*J. O. Débat*, 22 *janvier* 1950.

Un communiqué de la Chambre syndicale des médecins de la Seine au sujet de l'article 64.

Une circulaire de la Confédération des syndicats médicaux fait connaître que *les dispositions prises* par l'Assemblée générale confédérale des 2 et 3 juillet 1949, *concernant le refus de signature des carnets de soins pour les bénéficiaires de l'article* 64, SONT MOMENTANÉMENT SUSPENDUES en raison des pourparlers actuellement en cours avec le Ministre des Anciens combattants.

Il est bien entendu que notre attitude ultérieure dépendra de la décision intervenue en regard de nos revendications. En conséquence, à la date du 27 *janvier* 1950, *et jusqu'à nouvelle décision, les confrères sont autorisés à utiliser les carnets de soins.*

Un communiqué du syndicat chrétien des médecins du Travail.

LE S. C. M. T. (26, *rue de Montholon, Paris*, 9e. *Tél. Trudaine* 91-03) signale aux confrères, médecins du travail à temps partiel et à temps complet, qu'il édite, depuis plus d'un an, des circulaires périodiques d'informations à l'usage exclusif de ses adhérents.

Ces circulaires, toujours d'actualité, présentent un intérêt considérable.

Un spécimen peut être envoyé sur demande accompagnée de la somme de 30 francs en timbres.

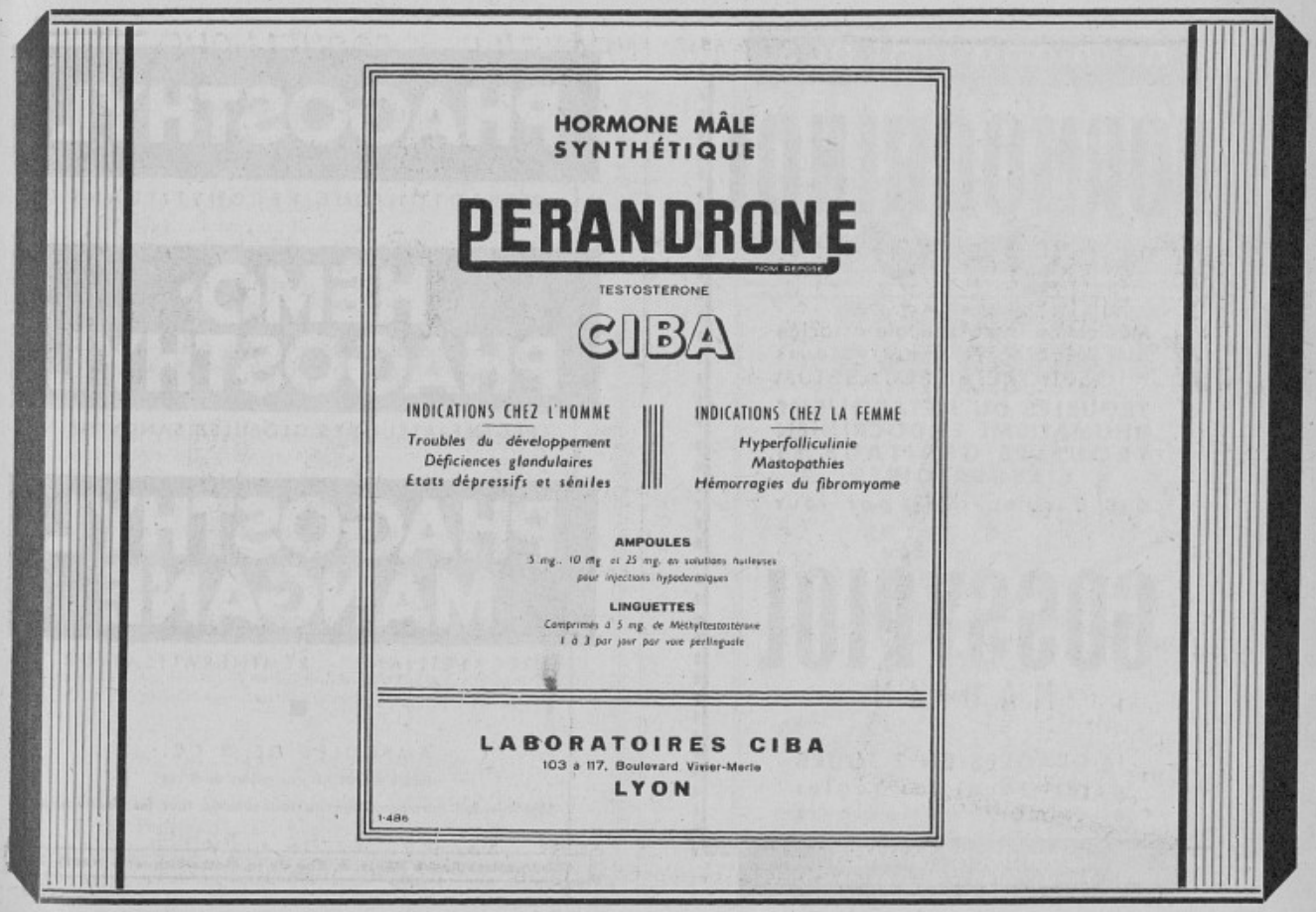

SOCIÉTÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHLÉBOLOGIE

Séance du 17 décembre 1949.

Notices nécrologiques relatives à MM. *Perrody* et *Luc Van der Elst.*

Présentations d'ouvrages :

Contribution à l'étude des hypoprothrombinémies hémorragiques— M. *Charles Barthe.* — M. *Pierre Wallois* présente cet important travail, qui confirme les données classiques sur les hypoprothrombinémies au cours des affections hépato-biliaires, des intoxications par le dicoumarol et des affections intestinales et qui de plus démembre certains cas d'hémorragies viscérales récidivantes. Thérapeutique de fond : Vitamine K; thérapeutique d'urgence : transfusion sanguine, même avec du sang conservé. *S. Wassy* distingue les hypoprothrombinémies essentielles de celles dues à des troubles de la crase sanguine. Dans les hémorragies dues au dicoumarol, la thérapeutique de choix est la transfusion.

Contribution à l'étude de la phlébographie. — M. *Guy Genestal.* — M. *Henry Saglio* présente cette étude très sérieuse faite dans le service du Professeur Ducuing, à Toulouse. M. *Tournay* fait quelques réserves sur l'innocuité et l'efficacité de la phlé bogramhie.

Traitement des ulcères de jambe par greffes prélevées à l'aide du rasoir-rabot de Lagrot, après application de poudre de globules rouges. — M. *Leleu.* — M. *Raoul Tubiana* analyse cet intéressant travail, illustré de belles photographies et dont les conclusions s'appuient sur plusieurs cas démonstratifs traités par l'auteur. Celui-ci a délaissé le traitement étiologique, qui pourrait seul, pourtant, garantir la durée de la guérison. — M. *Berrut* note des récidives fréquentes après greffes.

Communications :

Un nouvel agent de sclérose des varices : le tetradecyl-sulfate de sodium. — M. *J.-F. Merlen* présente ce produit utilisé depuis quatre ans aux États-Unis et dont la fabrication n'avait pu être réalisée en France jusqu'à ce jour. Le tétradécyl-sulfate de sodium s'emploie en solution à 1 et 3% : 1/2 à 1 cm³ par injection; maximum de 10 cm³ par séance. Produit fluide, stable, actif, il présente d'indéniables avantages sur les solutions savonneuses : morrhuate de soude, oléate de monoéthanolamine, etc. La fibrose est obtenue plus sûrement, elle est plus ferme, plus solide et beaucoup moins souvent suivie de recanalisations. Les incidents-réactions locales, chocs — sont exceptionnels.

Un sclérosant nouveau, encore inédit : le succinate de phényl-mercure et d'ammonium. — MM. *Raymond Tournay, P. Wallois, H. Krauter* apportent un nouveau produit sclérosant qu'ils étudient depuis deux ans, le succinate de phényl-mercure et d'ammonium, de pouvoir antiseptique et bactéricide considérable, qui, ayant pu être solubilisé jusqu'à 5, puis 10 pour 1.000 — ce à quoi n'arrivent pas les autres sels de phényl-mercure —, a montré un pouvoir sclérogène marqué : fibrose veineuse solide, sans réactions locales excessives.

ne manquent pas...
HORMOCRINOL
♀ et ♂
Médication Thyro-génitale associée aux électrolytes activateurs PHOSPHORE et POTASSIUM
TROUBLES DU MÉTABOLISME
RHUMATISME ENDOCRINIEN
TROUBLES GÉNITAUX ET CIRCULATOIRES
6 à 8 comprimés par jour
GOSSYPIOL
MAURIN
16 DRAGÉES EN 2 JOURS
déterminent les règles
et calment les douleurs
Laboratoires JAMMES
102 bis, Rue de l'Aigle - La Garenne-Colombes

PHAGOSTHYL
NEUROTONIQUE-RECONSTITUANT
HÉMO-PHAGOSTHYL
RÉGÉNÉRATEUR DES GLOBULES SANGUINS
PHAGOSTHYL MANGANÉ
RÉCALCIFIANT - RÉMINÉRALISATEUR
AMPOULES DE 5 CC.
(SÉRIE INFANTILE : ampoules de 2 cc.)
Une injection intramusculaire ou sous-cutanée tous les deux jours.
Laboratoires André PARIS, 4, Rue de la Motte-Picquet — PARIS-15e

Le succinate de phényl-mercure et d'ammonium. Son emploi en pratique sclérosante. — MM. *Raymond Tournay Cadinouche, Saglio, P. Wallois, Krauter, Vieville* disent les résultats qu'après quelques milliers d'injections de succinate de *Ph Hg* ils ont obtenus, résultats qui, s'ils ne les autorisent pas à le proposer comme le « sclérosant idéal », ni à l'imposer de façon absolue à l'exclusion de tout autre, le désignent comme un des meilleurs sclérogènes actuellement connus. Produit défini, stable, non toxique aux doses habituelles. Solution fluide, incolore, active en petites quantités : 1 à 5 cm³ à 3 ou 5 et même 10 p. 1.000. Injection indolore si strictement intraveineuse parfois suivie de sensation de brûlure le long du trajet veineux. Absence de causticité pour les tissus périveineux. Réaction de veinite banale. Fibrose ferme et solide. Réactions générales de choc rares. Traitement ambulatoire. M. *Marmasse* l'a utilisé. M. *Jausion* craint des intolérances.

R. Tournay.

VŒU CONCERNANT LES SPÉCIALITÉS A BASE DE DICOUMAROL. — « La *Société française de phlébologie*, dans sa séance du 17 décembre 1949, a émis *à l'unanimité* le vœu qu'il soit ajouté aux spécialités à base de dicoumarol, une notice à l'usage des médecins non avertis, indiquant qu'il s'agit là, non pas, comme certains laboratoires l'ont imprimé, d'une drogue d'un emploi inoffensif, mais au contraire d'un médicament dont les effets doivent être très fréquemment contrôlés par un dosage de prothrombine dans le sang, sous risque de complications hémorragiques graves, PARFOIS MORTELLES. »

Ce vœu a été émis à la suite de nombreuses observations qui mentionnent la prescription de quantités considérables de dicoumarol, sans aucun test de laboratoire.

Il a été transmis à la Chambre syndicale des fabricants de produits pharmaceutiques.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

Association d'études physiopathologiques du foie et de la nutrition. — Les X^e^ et XI^e^ Congrès de l' « Association d'études physiopathologiques du foie et de la nutrition » auront lieu :

— *Le premier* : 21 *mars, à Paris, à l'Hôpital Bichat* (*Service du Professeur Justin-Besançon*).

— *Le second* : *les* 16 *et* 17 *septembre, à Vichy.*

Le sujet mis à l'ordre du jour de ces réunions comporte l'étude de l' « État actuel des tests de dysfonction hépatique » dont la partie biochimique sera traitée à Bichat et la partie pathogénique, pathologique et thérapeutique à Vichy.

PROGRAMME POUR L'ANNÉE 1950 : ÉTAT ACTUEL DES TESTS DE DYSFONCTION HÉPATIQUE.

Président : *M. le Professeur Chiray.*

1° MM. *Fauvert* et *Hartmann* : « Les tests de dysfonction hépatique par la réaction au thymol ». — 2° M. le Professeur *Justin-Besançon*, M. le Professeur agrégé *Ch. Debray*, MM. *Cornet* et *Barbier* : « Les tests de dysfonction hépatique par la réaction à la céphaline cholestérol, réaction de Gros, réaction au cadmium ». — 3° MM. *Guy Albot*, *Dieryck* et *Dupuy* : « Les tests de dysfonction hépatique par les éliminations de galactose ». — 4° Professeur *Chabrol* : « Les tests de dysfonction hépatique par le dosage des pigments biliaires des sels biliaires et des lipides totaux. » — 5° Professeur agrégé *Cachera* et M. *M. Lamotte* : « Les tests de dysfonction hépatique par biopsie ». — 6° M. *Caroli* : « Les tests de dysfonction hépatique par éliminations colorées ». — 7° M. le Professeur *Guy-Laroche* : « Les tests de dysfonction hépatique par dosage du cholestérol ». — 8° M. le

Schéma d'Ordonnance

EXTRASYSTOLES DES NEUROTONIQUES

1° Éviter les causes d'excitation nerveuse, les intoxications habituelles : rechercher le calme, la vie paisible à l'abri des chocs nerveux, autant que possible, les occupations faciles, régulières, sans surmenage ni coups de collier, sans agitation. S'abstenir de café, de thé, de tabac et d'alcool.

2° Surveiller l'alimentation et l'état des fonctions digestives. Repas réguliers, assez espacés, bonne mastication. Donner la préférence aux aliments de digestion facile, non irritants, nourrissants sous un faible volume, laissant peu de résidus.

3° Atténuer l'excitabilité neuro-cardiaque, en prenant jusqu'à disparition des extrasystoles:

COROSÉDINE * ; 2 *comprimés avant chacun des trois repas, et 4 à 5 jours par semaine.*

4° Dans le même but: hydrothérapie tiède sous forme de lotions tièdes (38 à 40°) suivie d'une légère friction au gant de crin, le matin au réveil, et suivie d'un séjour au lit de 15 minutes.

5° Traiter la cause provocatrice, si elle est reconnue : contre les troubles digestifs ; régime mieux adapté ; poudres absorbantes, alcalins, bismuth — contre les troubles endocriniens : opothérapie rationnelle, hypophyse, ovaire, folliculine, corps jaune — contre l'aérocolie : laxatifs, charbon, etc.

●

*LA COROSÉDINE

est une spécialité des **Laboratoires MONAL**, Docteurs en Pharmacie, 13, Avenue de Ségur, PARIS

GÉLOGASTRINE
LICARDY

PANSEMENT GASTRIQUE

GÉLOSE
GÉLATINE
KAOLIN

au moment des crises.

GRANULÉ : 1 cuillerée à entremets
TABLETTES : 2 tablettes

LABORATOIRES *Licardy*

38, Bd du Gal LECLERC. NEUILLY-PARIS

Professeur *Ion Pavel* : « Les tests de dysfonction hépatique au cours des ictères lithiasiques ». — 9° MM. *Walter* et *Nepveux* : « Modification des tests de dysfonction hépatique par le traitement thermal ». — 10° M. *Demole* (*Genève*) : « La diététique dans les états de dysfonction hépatique ».

FACULTÉ DE PARIS

Chaire d'hygiène et de médecine préventive. — *Un cours d'hygiène scolaire destiné aux candidats au concours pour le recrutement des médecins inspecteurs des Ecoles de la Seine aura lieu, au Laboratoire d'hygiène de la Faculté de Médecine, du 24 avril au 26 mai* 1950, *les lundis, mercredis et vendredis, de* 17 *à* 19 *heures* sous la direction de MM. *Boulanger-Pilet*, chargé de cours, et *Boltanski*, avec la collaboration des Professeurs *Boyer*, *Dechaume*, *Deparis* et *Heuyer*, de Mmes *Blanchet Delthil*. *Herbinière-Lebert* et *Odic*, de MM. *Aboulker*, *Chuche*, *Collette*, *Dumas*, *Launay*, *Paumier*.

Droit d'inscription : 1.500 fr. *Pour tous renseignements, s'adresser au Laboratoire d'hygiène*, 21, *rue de l'Ecole-de-Médecine* (*escalier D*, 2e *étage*). *Paris* (6e). *Tél.* : *DANton* 55-36.

Chaire de clinique de chirurgie pleuro-pulmonaire, Hôpital Laennec. — M. le Professeur R. Monod a fait sa *leçon inaugurale* le mercredi 15 février 1950, à 18 h., au Grand Amphithéâtre de la Faculté, et *continuera son enseignement à la clinique de Chirurgie pleuro-pulmonaire à l'Hôpital Laennec.*

Programme. — Le Professeur *R. Monod*, les Drs *J. Monod*, *Germain*, assistants des Hôpitaux; *Hertzog*, *Renault*, *Gauchy*, chefs de clinique; *Oteiffa*, chef de clinique adjoint, feront en cours d'année une série de conférences sur des sujets de pneumo-chirurgie.

— *Chaque jeudi* : présentation de malades, suivie de discussion sous la direction du Professeur.

— Des conférences seront faites sur : les examens fonctionnels des poumons (M. *Cara*); sur des sujets de bronchologie (M. *Soulas*); sur les tests hématologiques et la kinéithérapie (M. *Weiller*); sur l'hémobiologie et la ranimation (M. *Polacco*).

— Des séries de leçons et de démonstrations pratiques auront lieu sur « l'Anesthésie en chirurgie thoracique » par un groupe d'anesthésiologues, assistants des Hôpitaux.

— Leçons et démonstrations sur les examens biologiques utilisés en pneumologie : examens bio-physiques (M. *Cara*); examens bio-chimiques (M. *Gazave*).

— *Cycles de cours donnés durant l'année :*

Cours du 1er degré : enseignement élémentaire, réservé aux stagiaires.

Cours du 2e degré : réservés aux médecins phtisiologues, candidats aux concours des médecins de sanatoriums publics.

Cours du 3e degré : cours de perfectionnement réservés aux chirurgiens candidats aux concours d'habilitation des chirurgiens thoraciques, et plus spécialement aux chirurgiens étrangers.

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Internat de l'Hôpital Saint-Joseph. — *Un concours sera ouvert à l'Hôpital Saint-Joseph*, 7, *rue Pierre-Larousse*, *Paris* (14e) *le lundi* 6 *mars* 1950, *à* 9 *heures*, pour la nomination d'au moins sept internes titulaires et d'internes provisoires dont le nombre

LE MÉDICAMENT QUI PERMET DE RÉAGIR
contre la fatigue, l'infection, l'intoxication, le choc, la sous-alimentation
ETREFA
5 bis, Rue de Berri, PARIS
Tél. ÉLY. 41-85
LAMBARÈNE
extraits totaux de tabernanthe mannii & ibaga
TABLETTES CHOCOLATÉES (à laisser fondre dans la bouche)
et
COMPRIMÉS (à avaler) 1 à 6 par jour
SUPPOSITOIRES (adultes, enfants)
AMPOULES INJECTABLES 1 à 3 par jour.

LIT MÉCANIQUE DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

Digibaïne
Complexe toni-cardiaque
Association digitaline-ouabaïne
Laboratoires DEGLAUDE
15, Boul. Pasteur, PARIS-15e

EKTAL
Foie - Vésicule biliaire
GRANULÉ - COMPRIMÉS
TROUBLES ENTÉRO-HÉPATIQUES
CHOLÉCYSTITE CHRONIQUE - CONSTIPATION
LABORATOIRES SAUVIL, 18, RUE FARADAY - PARIS

sera indiqué ultérieurement. Un concours sera ouvert le même jour pour la nomination de deux internes titulaires du service d'oto-rhino-laryngologie.

Ne sont admis à concourir que les étudiants en médecine ayant au moins seize inscriptions et présentant un des titres suivants :

— Externe des Hôpitaux de Paris; — Interne d'une ville de Faculté (Faculté d'État ou Faculté catholique); — Interne d'une École de plein exercice.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 27 février 1950 inclus.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. l'Administrateur de l'hôpital.

Hôpital Saint-Camille à Bry-sur-Marne. — *Deux concours sur titres sont ouverts* : le premier pour la nomination d'un *médecin chef de service* et d'un *chirurgien chef de service*; le deuxième pour la nomination d'un *médecin adjoint* et d'un *chirurgien adjoint.*

Les candidatures doivent être adressées au Secrétariat de l'hôpital Saint-Camille à Bry-sur-Marne (Seine). Inscriptions reçues jusqu'au 20 février pour les chefs de service et jusqu'au 5 mars pour les adjoints.

Internat de l'Hôpital de Notre-Dame du Perpétuel Secours (à Levallois) et de l'Hôpital Gouin (à Clichy). — *Un concours sera ouvert en mai 1950. Deux épreuves écrites* (annoymes et éliminatoires) sur le programme des épreuves du concours d'internat des Hôpitaux de Paris.

1° Pathologie interne.

2° Pathologie externe ou physiologie.

Une épreuve orale de pathologie interne ou externe.

Une épreuve clinique.

Conditions d'inscription : avoir été externe des Hôpitaux de Paris ou interne d'une ville de Faculté. Etre Français.

Pour l'inscription et les renseignements, s'adresser : 2, rue Kléber à Levallois — ou 2, rue des Tournaires, à Clichy.

Hospice national des Quinze-Vingts. — Des *concours pour quatre emplois de chefs de clinique, pour six emplois au moins de chefs de clinique adjoints, pour quinze emplois au moins d'assistants de clinique,* seront ouverts prochainement.

S'adresser au Secrétariat de l'Hospice national des Quinze-Vingts, 28, rue de Charenton, où les inscriptions sont reçues jusqu'au 27 février 1950.

Hôpital de Caen. — *Un concours sur épreuves et sur titres s'ouvrira à l'Assistance publique de Paris au cours de la première quinzaine de mai 1950 pour la nomination d'un chirurgien adjoint. Incriptions (jusqu'au 15 avril) et renseignements à la Direction départementale de la Santé du Calvados, Cité administrative, Caen.*

Hôpitaux de Seine-et-Oise. — *Des concours de médecine générale seront ouverts à l'Assistance publique de Paris, 3, avenue Victoria, le 20 avril 1950, à 9 h.,* en vue des nominations suivantes :

Sur épreuves : Un chef de service à Pontoise et un médecin adjoint à Monfermeil.

Sur titres : Un chef de service à Magny-en-Vexin.

Inscriptions (jusqu'au 30 mars) et renseignements à la Direction départementale de la Santé de Seine-et-Oise, 11, rue des Réservoirs, Versailles.

Établissement national des convalescentes du Vésinet (S.-et-O.). — Un concours pour le recrutement d'*un médecin-adjoint* aura lieu, dans cet Établissement, *le 9 mars* 1950. *S'ins-*

LA MÉTHODE DE ZONDEK
RÉALISÉE PER OS
LUTOGYNŒSTRYL
BOITE DE 20 COMPRIMES DOSÉS A :
10 GAMMA D'ETHINYL-ŒSTRADIOL
10 MG. D'ANHYDROXYPROGESTÉRONE
4 COMPRIMÉS PAR JOUR PENDANT 5 JOURS
(Voie perlinguale)
ROUSSEL
LABORATOIRES FRANÇAIS DE CHIMIOTHÉRAPIE
LES LABORATOIRES ROUSSEL
97, Rue de Vaugirard - PARIS (VIe)
183

crire, avant le 25 février, au Secrétariat de l'Etablissement, avenue de la Princesse, au Vésinet.

Hôpitaux de Seine-et-Marne (*Lagny, Fontainebleau*). — *Deux postes d'ophtalmologistes sont vacants, l'un à l'Hôpital de Lagny, le second à l'Hôpital de Fontainebleau. S'adresser à la Direction départementale de la Santé de Seine-et-Marne, 12, avenue Thiers, Melun.*

Service départemental de protection maternelle et infantile des Hautes-Pyrénées. — Un *concours sur titres pour le recrutement d'un médecin à temps complet*, chargé de ce service, particulièrement qualifié en obstétrique ou en pédiatrie, s'ouvrira *le 15 mars 1950, à la Direction départementale de la Santé des Hautes-Pyrénées.*

Inscriptions (avant le 28 février) et renseignements à la Direction départementale de la Santé des Hautes-Pyrénées, Cité administrative, Tarbes.

COMMUNIQUÉS

Inauguration officielle de la Domus Medica à Chicago. Les Journées médicales de l'amitié.

— Domus Medica. *Le 20 décembre dernier a eu lieu l'inauguration officielle des nouveaux locaux de la « Domus Medica » East Oak Street, Chicago 11, Illinois,* avec le gracieux concours des vins et des champagnes français.

La Domus Medica, qui est une association mondiale connue légalement aux États-Unis sous le nom de « *The International Society of Friends of Domus Medica* », est ce que l'on appelle ici une « non-profit organization ».

Une série d'informations et d'articles ont paru sur la Domus Medica dans les principaux journaux des États-Unis : notamment dans le *Journal de l'American Medical Association*, qui tire à 130.000 exemplaires, le *Bulletin des Women's Auxiliary of the American Medical Association* qui est lu par plus de 30.000 femmes de médecins, dans la *Secretary's Letter* envoyée à 3.000 médecins, appelés ici « key physicians », c'est-à-dire étant les correspondants officiels de l'A. M. A. dans chaque « county », et donnant toutes informations aux associations médicales de ces 3.000 « counties » et à leurs journaux.

En outre, toutes les « State Medical Associations », les « National Medical Associations », les « State Women's Auxiliary », sont en relation directe avec notre organisation et ont fait paraître des informations à son sujet. De plus, l'important bulletin de la World Medical Association a publié, sous la signature du Dr Valentin Charry, plusieurs articles : « Chronique de la Domus Medica ».

Ainsi, en quelques mois, grâce à ses buts élevés et au dévouement de ses dirigeants, la Domus Medica a pris aux États-Unis une extension considérable. Actuellement, elle est en train d'organiser des offices correspondants auprès des 48 « State Medical Associations ».

Une branche de la Domus Medica spécialement réservée aux chirurgiens a été créée au Collège International des Chirurgiens. D'autres associations de spécialistes vont suivre cet exemple.

A Chicago a lieu chaque mois, sous les auspices de la Domus Medica, un grand meeting réservé aux médecins et à leurs familles dans une salle de 600 places « Francis Parker School » au cours duquel sont projetés des films d'intérêt scientifique, culturel, ou touristique (folklore, archéologie, etc.).

GRIPPES · BRONCHITES
BRONCHOPNEUMONIES
MALADIES INFECTIEUSES
ANTISEPTIQUE DES VOIES RESPIRATOIRES
PULMOSITOIRES CRÉOSOTE
PULMOSITOIRES BÉBÉS au sulfogaïacolate de potassium
LAB. SAUVIL - 18, RUE FARADAY - PARIS (17e)

POUDRE DOPS
SÉDATIF GASTRIQUE
POSOLOGIE
DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas
Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE
LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

La Domus Medica est en relation avec les associations médicales, nationales du monde entier, et a organisé entre autres un important service d'information à Chicago.

— Les Journées médicales de l'amitié. Afin de traduire d'une manière concrète un des buts auquel elle est le plus attaché, à savoir établir de véritables liens d'amitié entre les médecins du monde entier, *la « Domus Medica » organise en accord avec les associations médicales des Etats-Unis et d'un grand nombre de pays européens, les Journées médicales de l'amitié.*

Elles commenceront au printemps prochain. A cette occasion, chaque membre des groupes de médecins des États-Unis, voyageant en Europe sous les auspices de la Domus Medica, avec l'aide des agences officielles de voyage, sera reçu au cours de la journée médicale de l'amitié par un confrère d'un pays européen. Ainsi, seront nouées de solides relations amicales entre médecins de pays différents.

Ultérieurement cela permettra à ces médecins européens de trouver en retour aux États-Unis, grâce à l'International Society of Friends of Domus Medica, une atmosphère de bonne confraternité et d'estime réciproque. Notre Association est à la disposition des médecins du monde entier pour toute information et aide.

LES LIVRES

La pesée des âmes, par le Dr Georges Duhamel (*Éditions du Mercure de France*). — C'est un beau et noble livre, profondément humain, tout à l'honneur de la médecine, que vient de publier notre éminent confrère Georges Duhamel : c'est aussi à son honneur car, dans cette *Pesée des âmes*, celle de l'auteur apparaît bien dominée par l'amour du prochain; c'est ce sentiment qui se manifeste à chaque page sinon à chaque ligne de ce livre qui a été certainement été conçu et écrit sous le signe « *inter arma caritas* ». Comme il en eût été du médecin de campagne de Balzac, nous voyons la pensée de l'auteur, qui en est ainsi le héros, constamment penchée sur la souffrance humaine au milieu des besognes les plus harassantes : elle ne quitte pas ces blessés auxquels il consacre ses jours et ses veilles; il leur sacrifie un repos cependant bien nécessaire pour leur apporter les consolations que lui inspire son immense compassion pour leurs misères et, grâce à ce dévouement de tous les instants, ces malheureux se trouvent réconfortés et ceux qui sont condamnés peuvent mourir en paix. Nous retrouvons en lui cette âme médicale qu'une autre voie suivie ne lui avait pas fait oublier : de ses études il se souvient que si le médecin soulage quelquefois, il doit toujours consoler.

Cette *Pesée des âmes* doit être le livre de chevet des médecins et plus encore de ceux qui veulent se consacrer à la médecine. Les premiers y trouveront, sous une forme familière et avec la sérénité qui convient à un tel sujet, des souvenirs vécus de cette période, de leurs émotions, de leurs angoisses, de leurs espoirs; les autres y puiseront des enseignements pour leur conduite à venir; quant aux profanes, ils y apprendront quel est et quel doit être le vrai visage de la médecine. Nos confrères penseront certainement aussi que c'est grand dommage pour cette médecine que le Docteur Georges Duhamel ne soit pas demeuré parmi nous; certes ! mais alors c'en eût été un non moins grand pour les lettres.

A. Herpin.

RHUMATISMES CHRONIQUES
Névralgies rebelles - Hypertension artérielle
NEO-SETI
Solution buvable de Soufre et d'Iode
30 gouttes 3 fois par jour aux repas
LABORATOIRES BRISSON
Dr DEDET ET Cie PHARMACIENS ANCIENS INTERNES DES HOPITAUX DE PARIS
157 RUE CHAMPIONNET PARIS

STREPTOMYCINOTHÉRAPIE

FLACON CONTENANT UN GRAMME DE DIHYDROSTREPTOMYCINE (BASE) *à l'état de sulfate*

HAUT DEGRÉ DE PURETÉ
BONNE TOLÉRANCE

DIDROMYCINE

DIHYDROSTREPTOMYCINE RHÔNE-POULENC
(à l'état de sulfate)

La première dihydrostreptomycine
de **FABRICATION FRANÇAISE**

TUBERCULOSE

MILIAIRE · PULMONAIRE · PHARYNGO-LARYNGÉE · MÉNINGÉE · RÉNALE
SEPTICÉMIES, MÉNINGITES, PNEUMOPATHIES à BACILLES
de PFEIFFER, de FRIEDLANDER, PYOCYANIQUES, PROTEUS VULGARIS

COLIBACILLOSE · COQUELUCHE

BRUCELLOSES · TULARÉMIE

INFECTIONS REBELLES A LA PÉNICILLINOTHÉRAPIE

Activité maximum · Toxicité minimum

ODETTE ZÉAU

SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
marques
RHÔNE Specia POULENC
INFORMATION MÉDICALE
28, COURS ALBERT 1er · PARIS · 8e
TÉL. BALZAC 10-70
Boîte Postale 53 · Paris 8e

HEPACUPRYL

DU DOCTEUR MARTINET

EXTRAIT DE FOIE DE VEAU, EXTRAIT HÉMATIQUE DÉSALBUMINÉ
ASSOCIÉS AU FER ET AU CUIVRE, MINÉRAUX INDISPENSABLES A L'HÉMATOPOÏÈSE

BOITE DE 6 AMPOULES BUVABLES DE 10cc
1 AMPOULE AVANT CHAQUE REPAS

LABres DU DOCTEUR H.MARTINET - 16, RUE DU PETIT-MUSC PARIS 4e

---

ORGANOTHÉRAPIE
ET
CHIMIOTHÉRAPIE

DRAGÉES DE

PLEXALGINE

LALEUF

RÉGULATEUR CIRCULATOIRE ET VAGO-SYMPATHIQUE
SÉDATIF DES PLEXUS DOULOUREUX

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Dr en Pharmacie
51, RUE NICOLO, PARIS 16e - Tél. : TROcadéro 62-24

RHINO-SULFURYL

Nez - Sinus - Rhino-Pharynx

3 MODES D'EMPLOI :
★ Gouttes nasales.
★ Pulvérisations humides.
★ Aérosols (associé ou non au SULFURYL MONAL INHALANT)

Indications:

Coryza, rhinites, sinusites, rhino-pharyngites, végétations adénoïdes, catarrhe de la trompe d'Eustache, otites.

Le Rhino-Sulfuryl est un excellent adjuvant de la cure sulfurée externe réalisée au moyen du Sulfuryl Monal Inhalant. Il permet de continuer l'action du soufre sur la muqueuse nasale dans l'intervalle des inhalations.

3 COMPOSANTS
★ Hyposulfite de soude
★ Chlorhydrate d'éphédrine
★ Stovaïne

LABORATOIRES MONAL
Docteur en Pharmacie - Lauréat de l'Académie de Médecine
11 ter, Avenue de Ségur - PARIS (VII^e)

BOLDINE HOUDÉ

GRANULES TITRÉS A 1 milligramme — 3 à 6 par jour.

ICTÈRE - LITHIASE BILIAIRE
CONGESTION DU FOIE
COLIQUES HÉPATIQUES
HYPERTROPHIE DU FOIE
INSUFFISANCE HÉPATIQUE

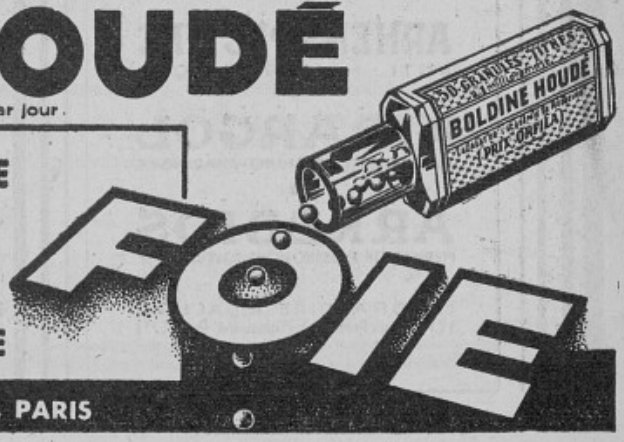

Laboratoires HOUDÉ, 9, rue Dieu, PARIS

ACTUALITÉ

Le problème social vu par Horace.

Dans les conflits qui opposent les différentes classes sociales, on perd trop souvent de vue, sous le fatras des études techniques, ce qu'apporte d'insoluble, au problème, l'éternelle nature de l'homme. Ne faudrait-il point conseiller à nos représentants des diverses tendances la lecture, avant toute séance importante, d'un texte choisi des auteurs grecs ou latins? Sans doute y trouveraient-ils quelque frein à leur ardeur législative et distributrice. C'est en pensant à eux que nous ouvrons aujourd'hui Horace et reproduisons ces lignes qu'un président soucieux d'éviter les élans démagogiques aurait pu lire avant la discussion du budget.

« O heureux marchand! » dit le soldat lourd d'années, les membres rompus par la fatigue. « Et le marchand sur sa nef battue des vents : « Le métier de soldat vaut mieux! Car quoi? » On se bat; et dans l'espace d'une heure, c'est une prompte » mort ou une joyeuse victoire. » L'homme habile en droit et dans les lois envie le laboureur, quand le client pousse sa porte au chant du coq; et le laboureur, arraché de son champ et amené dans la ville par les assignations, ne proclame heureux que ceux qui vivent en ville.

« Les autres exemples de cette sorte sont tellement nombreux qu'ils lasseraient le bavard Gabius. Je ne te retarderai pas davantage; écoute ce que j'en conclus.

« Si quelque Dieu disait : « Je vais faire ce que vous voulez. » Toi, soldat, tu seras marchand; toi, jurisconsulte, laboureur. » Cessez vos fonctions, changez de rôles. Eh bien! qu'attendez-» vous? » ils refuseraient. Et cependant il leur serait permis d'être heureux. Jupiter n'aurait-il pas motif, irrité contre eux, d'enfler ses deux joues et de leur dire qu'il sera moins disposé désormais à prêter l'oreille à leurs vœux? »

Dans un monde étatisé où chacun élève sa réclamation propre comme si quelque miracle la pouvait satisfaire sans léser un voisin, ne pourrait-on proposer au cheminot de devenir mineur; au mineur, paysan; au paysan, ouvrier; à l'ouvrier, employé de banque ou de métro? Jamais la vanité de ces demandes stigmatisées par Horace n'est plus clairement apparue.

A moins que, par hasard, chacun ne désire devenir ce dont personne ne veut plus : un homme riche...

Loi du 31 décembre 1949 étendant le contrôle de la Cour des comptes aux organismes de Sécurité sociale. — D'après l'article 1er de cette loi parue au *Journal Officiel* du 4 janvier 1950, « les organismes de Sécurité sociale sont soumis au contrôle de la Cour des comptes dans les conditions et selon les modalités qui seront fixées par un règlement d'administration publique. Les sanctions qui pourront être appliquées à la suite de ce contrôle seront fixées par une loi ultérieure. »

Ce contrôle s'étendra aussi à la Caisse autonome de retraite des médecins, tout au moins en ce qui concerne la retraite de base, et peut-être aussi en ce qui concerne la retraite complémentaire.

Quant au contrôle des Caisses d'assurance maladie-maternité, il est permis de penser qu'il sera sans grande efficacité, ce contrôle s'exerçant *a posteriori* plusieurs mois et même plusieurs années après l'ordonnancement des dépenses irrégulièrement engagées, et la loi prévoyant des sanctions ne devant pas être apparemment pour demain.

Piqûres et soins médicaux donnés par les sages-femmes sur ordonnance médicale (*Extrait du* Journal Officiel *du 20 décembre* 1949 — (Débats parlementaires). — M. Robert Prigent attire l'attention de M. le ministre de la Santé publique et de la Population sur le refus opposé par les Caisses de Sécurité sociale au remboursement des piqûres et soins médicaux, sur ordonnance, qui sont donnés par les sages-femmes diplômées; il lui signale que dans de nombreuses régions cela semble contraire à l'intérêt des malades et aussi à l'intérêt même de la Sécurité sociale; en effet, le nombre des infirmières diplômées et auxiliaires médicales est considérablement réduit, bien moins important souvent que le nombre des médecins, et les malades ont de grandes difficultés à obtenir les soins qui leur sont nécessaires, par exemple dans les cas de traitements par piqûre genre pénicilline ou streptomicine, qui demandent des soins à intervalles très rapprochés; par ailleurs, si chacune de ces piqûres, par défaut d'auxiliaires spéciales, et par suite de l'interdiction faite aux sages-femmes d'exercer ces fonctions doit occasionner le dérangement d'un médecin, c'est à chaque fois, pour le malade, le payement du ticket modérateur et pour la Caisse de sécurité sociale, le payement d'une visite. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à un tel état de choses. (Question du 23 juillet 1949.)

Réponse. — En application des dispositions de l'arrêté du 3 février 1949 (validation des titres), les personnes titulaires du diplôme d'État de sage-femme sont autorisées à exercer la profession d' « infirmière auxiliaire ». En dehors de leur propre profession (soins aux femmes enceintes, aux femmes en couches et aux nouveau-nés), elles ne peuvent donc donner de soins que sous la responsabilité d'une infirmière diplômée d'État ou autorisée. Toutefois, en considération de la situation des malades des régions rurales, dépourvues de personnel soignant, les sages-femmes pourront être exceptionnellement autorisées à donner les soins prescrits par les médecins. Des demandes individuelles devront être adressées par les maires et accompagnées d'un avis du directeur départemental de la santé intéressé (dispositions de l'arrêté du 12 juillet 1949).

NÉCROLOGIE

— Prof. Aubertin, membre de l'Académie de Médecine;

— Dr Henri Abrand, laryngologiste;

— Dr Pierre Calamy;

— Dr P. Robin, stomatologiste honoraire des Hôpitaux de Paris.

OFFRES ET DEMANDES

JEUNE FILLE 23, ans. Secour. dipl. Secr. méd. Sténo-dactylo, recherche situation *Paris (Ouest)*. — (Écrire — *sous le n°* 526 *D.* — au Journal, qui transmettra).

INFIRMIÈRE dipl. État, Sér. Réf. cherche situation. — (Écrire — *sous le n°* 527 *M.* — au bureau du Journal,)

CHEF COMPTABLE, très sérieuses références, 43 ans, rentrant Afrique du Nord, cherche emploi dans Laboratoire. (Écrire — *sous le n°* 600 — au Journal qui transmettra).

SOMMAIRE DU N° 9

La périarthrite scapulo-humérale, par le Dr *J.-C. Reymond* 97
Mémentos de médecine pratique :
Thérapeutique moderne : Une nouvelle préparation bismuthique (*J. Pellerat*); — Les sulfones dans le traitement de la tuberculose (*H. F.*)..... 104
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 14 février 1950..... 107
Société médicale des Hôpitaux, séance du 10 février 1950 107
Bibliographie 108
Variété : Un idiome méconnu (*M. Cara*)..... **165**
Intérêts professionnels : Sur la retraite du médecin (Dr *J. Bouteau*, secrétaire général adjoint du Conseil départemental de la Seine)..... **168**
Informations et nouvelles diverses..... **171**
Actualité : Le monde futur..... **178**
Nécrologie **178**

INFORMATIONS

Arts, science et gastronomie *vous invite*, SOUS LES AUSPICES DE LA F.E.M., ET AU PROFIT DES ORPHELINS DE MÉDECINS, *en l'Hôtel des syndicats médicaux*, 60, *boulevard de Latour-Maubourg, Paris* (7e) *les samedi* 18 *et dimanche* 19 *mars* 1950, *de* 14 *heures à* 20 *heures.*

— *Cinéma permanent :* Films scientifiques, artistiques et documentaires.

— *Exposition et dégustation* de grands vins français et étrangers, de spécialités gastronomiques régionales et de la France d'outre-mer.

ENTRÉE GRATUITE. — *Aperçu de quelques stands* : Les Chevaliers du Tastevin et leurs bourgognes sélectionnés (à titre exceptionnel); — Strasbourg et Riquewihr, toute l'Alsace; — Retour aux jours heureux, avec le porto d'origine; — La Côte d'Azur et ses richesses florales; — Les perles du Bordelais; La parfumerie française de haut luxe; — La Champagne et le trésor immortel de Dom Pérignon; — La pâtisserie d'Hippocrate; — Les cocktails; — Les délices chocolatées; — Les grandes spécialités des Antilles françaises, etc., etc.

Maurice BEDEL, Georges DUHAMEL, André SOUBIRAN et Édouard DE POMIANE *dédicaceront leurs œuvres.*

Des vedettes du théâtre, de l'écran, du music-hall et de la radio offriront des pochettes-surprise qui toutes contiendront un numéro gagnant. Lots magnifiques et variés. — Dancing.

Croisières médicales françaises. — Après une dizaine d'années, les Croisières médicales françaises reprennent leur activité. *La prochaine croisière aura lieu à Pâques* 1950 *à bord du beau steamer* COMMANDANT-QUÉRÉ. L'itinéraire est le suivant: Marseille (départ le 1er avril à 11 heures(; Ajaccio (via Menton) 2 avril; Catane, 4 avril; Agrigente, 5 avril; Palerme, 6 avril; Naples, 7 avril; Marseille, arrivée le 9 avril, à 7 heures.

Des prix extrêmement abordables ont été consentis par la Compagnie générale transatlantique. *Pour tous renseignements s'adresser au siège des Croisières médicales françaises, 9, rue Soufflot, Paris* (5e). *Tél. Odéon* 20-63.

CALCITHÉRAPIE INTENSIVE
SANS CHOC
Lévulinate de
CALCIUM LOGEAIS
ACTIVITÉ CONTROLÉE
STABILITÉ ABSOLUE
ABSENCE DE CHOC
INJECTABLE BUVABLE GRANULÉ SUPPOSITOIRES
LABORATOIRES JACQUES LOGEAIS
ISSY-LES-MOULINEAUX — PARIS

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

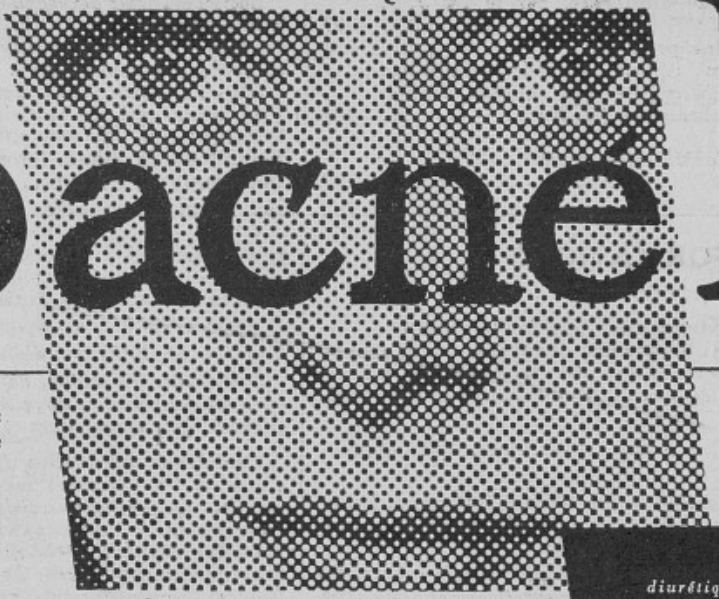

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique :
THEOBROMOSE
dermatoses :
DERMO-PLASTOL
et
SOLU-PLASTOL
anesthésies :
BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✻, DOCTEUR EN PHARMACIE

10, RUE DU PLATRE - PARIS IV·

REGIME DE SYNTHESE

ISONUTRINE

L'ISONUTRINE sous une forme facilement utilisable, renferme tous les éléments indispensables au besoin nutritif de l'homme en quantités rigoureusement équilibrées :

Protides, lipides, glucides, minéraux, vitamines.

INDICATIONS :

CHIRURGICALES : Traitements pré et post-opératoires des inanitiés ; Traitement nutritionnel des brûlés; Blessés maxillo-faciaux.

MÉDICALES : Maladies infectieuses : typhoïde, coqueluche, rougeole, scarlatine, pneumopathies aiguës, méningites aiguës, maladie de Bouillaud, angines - Maladies de carence - Mal des rayons - Alimentation par sonde : anorexie mentale, tétanos - Obésités - Régime de surcharge des convalescents, des amaigris, des asthénies des accouchées. Traitement nutritionnel de la cirrhose.

★

BOITES DE POUDRE CORRESPONDANT A 500 CALORIES

★

LABORATOIRES DU MYORAL, 3, RUE SAINT-ROCH, PARIS (1er) - TÉL. OPÉRA 54-58

Pub. S. B.

VARIÉTÉ

Un idiome méconnu

De plus en plus, les sciences dites exactes pénètrent en médecine avec tout un appareil de symboles, de formules et d'équations. Insidieusement, les usages scientifiques et le langage mathématique s'introduisent partout.

Est-ce un bien, est-ce un mal? Il est probable que la vieille querelle des scientifiques et des littéraires ne s'apaisera pas de sitôt et que les tenants des deux camps s'assèneront encore force horions plus spécialement par le truchement des programmes à l'usage des lycéens et des étudiants qui n'en peuvent mais.

Quand personne n'arrive à se mettre d'accord sur une question, c'est qu'il y a un vice caché qui en empêche la compréhension (la réciproque n'est malheureusement pas vraie). Le dialogue de sourds entre praticiens et enseigneurs ne proviendrait-il pas de ce qu'ils ne parlent pas la même langue? En fait, ce qui distingue essentiellement le scientifique du littéraire, c'est qu'il parle *une autre langue* et cette langue, l'idiome scientifique, n'est apprise au cours des études que par bribes et avec le même soin que l'on prend pour déshumaniser les langues mortes.

Les formules, ça ne se lit pas, pourrait-on dire en paraphrasant les scholastiques. Pourtant, que l'on y prenne bien garde, sous ces formules, sous ces symboles, vit une langue terriblement turbulente qui possède ses classiques, ses faiseurs de néologismes... et ses cuistres. Ses termes sont d'une concision extrême, d'une puissance d'abstraction considérable et d'une rigueur logique qui se perfectionne sans cesse. Son style est très varié et l'on y rencontre bien des genres différents.

Certains usagers sont des dessinateurs qui se contentent de symboliser en des dessins hiératiquement figés les objets du monde comme ceux de la pensée. Des prosateurs utilisent ces hiéroglyphes et les disposent avec art tout au long de leur discours. Cette langue se parle mal; qu'importe puisqu'elle est si riche d'écriture.

Enfin les poètes utilisent une versification très particulière : les équations, mode lyrique où les vers vont deux par deux en un savant équilibre avec des règles si strictes qu'elles font frémir le novice.

Outre qu'elle se parle mal, cette langue possède encore deux particularités : elle est universelle et elle n'est pas enseignée en tant que langue. Son étude se fait en même temps que diverses sciences, les mathématiques, la physique et la chimie principalement. Les scientifiques qui la connaissent ne prennent pas garde que leurs explications en cette langue muette et pourtant si commode pour eux, resteront bien souvent lettres mortes pour les futurs médecins. Aussi, croyons-nous qu'il importe que les uns comme les autres prennent conscience de ce que l'humanité est en train de changer de langue et qu'une partie des hommes parle un idiome étrange et ésotérique.

Quels sont les caractères de cette langue innommée? Quelle est sa grammaire? Comment traduire ses concepts?

KAOSYL
DESLEAUX
PANSEMENT GASTRO-INTESTINAL
LANCOSME - 71, AV. VICTOR EMMANUEL III - PARIS (8e)

THÉRAPEUTIQUE CARDIAQUE
Granules de Catillon
A UN MILLIGRAMME EXTRAIT TITRÉ DE
STROPHANTUS
Tonique du Muscle Cardiaque
ASYSTOLIE - DYSPNÉE - OPPRESSION - ŒDÈMES
Affections Mitrales, Cardiopathies des Enfants et des Vieillards
Usage continu sans inconvénient ni intolérance
Granules de Catillon
A UN DIXIÈME DE MILLIGRAMME
STROPHANTINE
CRISTALLISÉE
Tonique du Cœur par excellence
Prix de l'Académie de Médecine pour "STROPHANTUS et STROPHANTINE"
Médaille d'Or, Paris 1900
Laboratoire CATILLON, 3, Boulevard Saint-Martin, PARIS-3e

Nous allons essayer de vous le dire en langue vulgaire.

Les scientifiques utilisent simultanément deux modes d'expression : le langage courant et cet idiome particulier caractérisé surtout par un emploi de groupes de signes semi-hiéroglyphiques; toutefois, l'ordonnance rituelle des phrases subsiste et notamment la ponctuation se retrouve à sa place tout au long du discours : il y a un style, une élégance du texte, mais il ne s'agit plus ici de sonorités agréables; tout réside le plus souvent en un équilibre harmonieux des symboles dans la page.

L'idiome scientifique est plus qu'une langue au sens commun du terme, c'est en même temps un dessin, et le déroulement des concepts peut très bien se faire suivant plusieurs directions simultanées, puisque l'on s'astreint peu à lire oralement les textes, si ce n'est que pour épeler quelques syllabes : de plus en plus le scientifique parle peu — si ce n'est en politique —, il soutient son discours par l'écriture simultanée; on ne conçoit plus de cours scientifique sans de vastes tableaux pour y poser les hiéroglyphes de l'idiome. Il serait odieux de ne plus utiliser le secours de la vue pour exposer les formules : quelques minutes de mathématiques ou de chimie organique prendraient toute l'heure. Malheur au non-initié; ce langage muet le déroutera et, résultat sublime, les choses les plus simples lui seront rendues incompréhensibles. L'étudiant prend confusément conscience d'être le jouet d'une vaste mystification; il traite ce mal comme tous les maux qui se soignent mal, par le mépris. Les examens se passent par pure mémoire et les matières en sont oubliées au plus vite.

Notre éducation utilise deux méthodes répulsives opposées et synergiques : pour les langues mortes (et les vivantes mortifiées), on sature l'enfant de syntaxe avant de le laisser voler de ses propres ailes; ensuite la poésie et les textes difficiles achèvent l'œuvre commencée. Pour l'idiome scientifique, foin de ces méthodes révolues; on n'enseigne ni syntaxe ni vocabulaire, feignant de croire que l'arithmétique élémentaire constitue la clé de ce langage; d'emblée ou presque on attaque Virgile et Homère; certains esprits font l'effort de syntaxe et de vocabulaire : ce sont les « bons en math », les autres qui ne l'ont pas fait n'y comprendront jamais rien.

Et pourtant cette syntaxe est fort simple : les symboles, lettres ou signes sont en général des abréviations dont la signification est soit arbitraire — et alors elle est précisée par le contexte; — soit conventionnelle — et alors c'est une question de vocabulaire; — l'arithmétique et les démonstrations sont secondaires. On peut bien être polyglotte et raisonner médiocrement.

Quoi qu'il en soit, bien souvent sur plusieurs lignes en même temps, ces symboles sont assemblés en des dispositions définies. La position relative des différents symboles les uns par rapport aux autres dans une formule a une signification précise, en général conventionnelle, de sorte qu'une formule est un tout, une véritable proposition indépendante, dans laquelle la suppression d'une lettre ou d'un symbole peut ôter tout sens. Des règles de syntaxes, appelées opérations, permettent de modifier les différents éléments constituant la phrase, ou encore, sans en modifier les éléments, de les disposer d'une autre façon de manière à mettre en évidence un sens qui n'était pas apparent à priori.

Voilà pour le côté langage; mais simultanément il y a le côté dessin, l'édifice architectural. Une règle fondamentale de notre idiome consiste en un droit imprescriptible de pouvoir toujours remplacer dans l'édifice une brique, ensemble partiel de signes et de symboles, par une brique équivalente, autre ensemble de signes et de symboles égal au précédent.

La combinaison des opérations et des substitutions permet de transformer la phrase initiale en une autre plus intéressante parce que plus concise, dégageant mieux la généralité (ou l'absurdité) des hypothèses considérées et leurs dépendances mutuelles. De même dans le discours parlé les phrases s'enchaînent, les concepts se dégagent et une conclusion apparaît. Mais dans l'idiome scientifique le raisonnement et la *logique déductive s'identifient avec la grammaire* de telle sorte qu'une phrase bien faite est un raisonnement bien conduit (ce qui ne préjuge pas forcément de la correction des prémisses). Bien plus, des cas particuliers permettent de transformer des symboles en chiffres et de faire des vérifications numériques du raisonnement. Bien des sophismes ne résisteraient pas à ce genre de preuve par neuf!

Il résulte de tout cela que les concepts scientifiques sont difficiles à traduire en langage « vulgaire », si ce n'est par de longues périphrases; le mot-à-mot les désarticule et ôte tout sens aux formules. Or les « littéraires » sont à un niveau moyen tel qu'ils arrivent péniblement à la lecture épelée des signes : ils aboutissent à un mot-à-mot incompréhensible. Lorsque l'on apprendra moins de théorèmes à nos lycéens et qu'on leur mettra mieux en main ce langage, ils n'en seront pas là, et ils verront s'ouvrir des horizons nouveaux qui importent beaucoup plus que les démonstrations rigoureuses du théorème des trois perpendiculaires ou ceux des propriétés des côniques.

Nous avons examiné le problème de la version en langage « vulgaire »; mais le thème du « vulgaire » à l'idiome scientifique comporte bien des pièges. Les meilleurs traducteurs sont en général les praticiens cultivés, car ils connaissent dans leur branche les ordres de grandeur et les impossibilités, de telle sorte que les plus habiles dans le maniement des formules font parfois bien des contresens lors de la traduction. Bouasse prétend, entre autres sornettes, que cette aptitude constitutionnelle au contresens est une caractéristique de l'esprit taupin. Ce qu'il y a de terrible avec cette mauvaise langue, c'est qu'à côté de quelques opinions manifestement fausses il en émet d'autres cruellement justes. Ce Bouasse qui fut professeur de physique à Toulouse, s'est aussi battu entre autres (dans des préfaces célèbres) pour obtenir un enseignement de mathématiques utilitaires et utilisables, car il estime que sur cent étudiants il n'y en a pas dix qui soient destinés à l'enseignement des mathématiques, mais qu'en général ils n'y recherchent qu'un instrument de travail. C'est ainsi qu'il a fait lui-même un cours de mathématiques générales (cours qui n'est d'ailleurs pas à conseiller aux étudiants en médecine).

Un jour viendra peut-être où l'on priera les mathématiciens de ne plus enseigner les mathématiques et, de fait, ce dernier siècle les a vus plutôt faire figure de réactionnaires entraînés bien malgré eux par les physiciens. Dans ce domaine les Anglo-Saxons surtout, avec un enseignement mathématique préparatoire plus concret que le nôtre, leur ont mené la vie dure, car des physiciens et non des moindres ne s'embarrassent pas trop de rigueur pourvu que « ça marche » (citons Maxwell, Heaveside, etc.). Les biologistes et les statisticiens, Fischer en tête, se mettent de la partie et portent leur grain au moulin de l'hérésie. Nous verrons peut-être un jour les médecins créer un langage scientifique symbolique. Ne comptons pas sur les mathématiciens pour les aider.

Laissons les poètes à leurs élans sublimes — les travaux théoriques des grands modernes mériteraient d'être

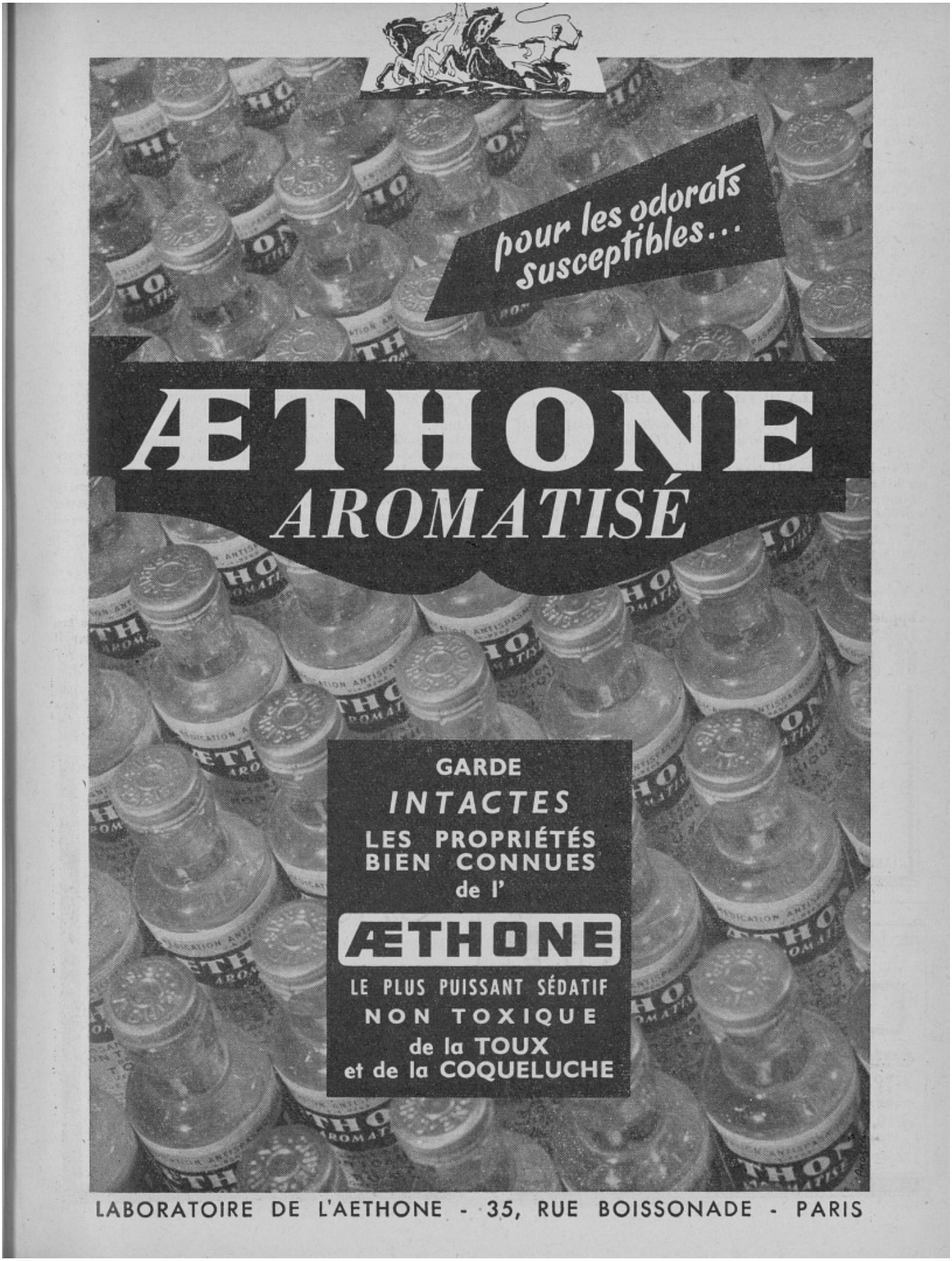
pour les odorats susceptibles...
ÆTHONE
AROMATISÉ
GARDE
INTACTES
LES PROPRIÉTÉS
BIEN CONNUES
de l'
ÆTHONE
LE PLUS PUISSANT SÉDATIF
NON TOXIQUE
de la TOUX
et de la COQUELUCHE
LABORATOIRE DE L'AETHONE - 35, RUE BOISSONADE - PARIS

compris — vénérons-les. A côté de ces génies, bien des écrivains d'hiéroglyphes ne devraient être que les grammairiens, pardon, les juges de paix du langage scientifique; ils aiment tellement chicaner sur des attendus et faire perdre du temps aux plaideurs! D'ailleurs ils ont toujours été passionnés dans leurs discussions, et leurs raisons ne sont pas toujours si solides qu'elles leur paraissent. En désespoir de cause, n'en a-t-on pas vus mettre le feu aux écoles de leurs contradicteurs, et, le glaive au poing, l'anathème aux lèvres, entraîner leurs contemporains dans une véritable guerre civile.

Mais ceci est une très vieille histoire que je vous conterai peut-être un jour.

Dr Maurice Cara.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

SUR LA RETRAITE DU MÉDECIN

par le Dr P. Bouteau, *Membre et Secrétaire général adjoint du Conseil départemental de l'Ordre (Seine).*

Pour la première fois dans l'histoire de la médecine française un fait ahurissant vient de se produire :

Une loi, la plus odieuse de toutes, a été votée, complétée par des statuts ayant force de loi; voulue, conçue, réalisée par quelques *médecins*, elle ne vise que des *médecins* qui, s'il ne s'inclinent pas, seront traduits par des *médecins* devant les tribunaux de droit commun.

* * *

Voici les faits :

Les médecins sont astreints par la loi au régime de la retraite des vieux travailleurs, pour laquelle ils doivent cotiser. D'autre part, le Conseil national de l'Ordre des médecins est habilité, par l'ordonnance qui l'a institué, à créer et gérer des œuvres d'entraide.

D'où l'idée de la fondation d'une caisse commune qui gérerait en même temps la cotisation obligatoire et des sommes destinées à réaliser une retraite complémentaire.

Pour le médecin, ceci se traduisit par la réception d'un bulletin de vote à un référendum : il lui était demandé de voter sur les principes de la transformation en retraite obligatoire de la retraite complémentaire. On connaît les résultats du vote : sur 30.000 médecins français, 15.000 votèrent pour, 1.000 contre; il y eut 14.000 abstentions.

La retraite devint obligatoire, et ceci se traduisit pour le médecin par la réception de la note à payer.

Puis, parurent les statuts — et aujourd'hui on nous demande de voter pour élire à deux degrés notre futur conseil d'administration.

Ainsi, pour le praticien qui ne peut passer son temps à lire l'*Officiel*, la retraite se résume à trois faits : deux votes et une facture.

Je dois dire, et j'en donne ma parole d'honneur à tous les médecins de France, que pour les membres du Conseil départemental de la Seine il en est de même. A part une séance où le Président Pontes nous expliqua très brièvement ses projets en restant « dans le flou », à part quelques conversations particulières, jamais, à aucune séance, ce problème capital ne fut étudié dans son ensemble; jamais nous, vos représentants, ne fûmes tenus au courant de ce qui se passait en coulisse; jamais nous ne fûmes consultés sur les modalités de cette retraite, sur les textes proposés, sur la composition des statuts.

IPÉCOPAN-ÉPHÉDRINÉ
IPÉCOPAN + ÉPHÉDRINE
★
CALME LA TOUX - FLUIDIFIE LES SÉCRÉTIONS
SUPPRIME LE SPASME BRONCHIQUE
DRAGÉES ★ GOUTTES ★ SIROP
★
LABORATOIRES SANDOZ, 6, rue de Penthièvre - PARIS-8e

LIT MÉCANIQUE DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

POUDRE DOPS
SÉDATIF GASTRIQUE
•
POSOLOGIE
DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas
Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE
LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

Ce problème qui, dans la Seine, intéresse 8.000 médecins (dont 3.000 « débutants » de 28 à 35 ans), fut totalement ignoré par nous.

***

Disons-le franchement : *cette retraite constitue le plus gros scandale latent de notre profession, en attendant d'éclater au grand jour.*

Elle est basée sur des principes absolument faux, aussi bien dans son fond que dans sa forme.

— *Dans son fond*, il est absolument scandaleux d'imposer indistinctement à tous les médecins une retraite obligatoire, ce qui équivaut à donner insuffisamment à ceux qui en ont vraiment besoin, et à donner du superflu au plus gros propriétaire terrien de France, au plus riche Directeur de Laboratoire de notre département, au possesseur du plus bel hôtel particulier de Paris.

— *Dans sa forme*, également, cette retraite est basée sur un référendum qui a volontairement laissé de côté toutes les questions qui auraient pu gêner sa réalisation, et qui a laissé ignorer aux votants certaines données essentielles du problème.

Pour les vieux médecins, c'est l'obligation de cesser la profession, si bien que seuls ceux qui n'en ont pas besoin, ayant d'autres ressources, pourront en profiter. *Ce revenu supplémentaire, s'ajoutant à leurs autres ressources, retournera immédiatement à l'État sous forme d'impôt général sur le revenu* (1).

Pour la première année, si la Caisse gère un milliard, on peut admettre que 300 millions environ retourneront directement dans les Caisses de l'État. Il eût pourtant été facile (et indispensable) d'inclure dans le texte de la loi un article faisant ressortir que la retraite du médecin, étant une entraide confraternelle, n'est pas assimilable à une retraite d'État mais qu'étant seulement et avant tout une entraide elle est incessible, insaisissable et nette de tout impôt présent et futur, y compris l'impôt général sur le revenu.

Quant à ceux de nos vieux confrères qui, à l'opposé, en auront vraiment besoin, non seulement ils ne seront pas aidés, mais, obligés de continuer à travailler pour vivre, ils devront cotiser : non seulement on ne leur donnera rien, mais on leur réclamera; telle est la conception très spéciale du Conseil national sur l'entraide

Pour les jeunes médecins, cette charge nouvelle sera écrasante. En principe, 30.000 fr. par an de cotisation. Mais la Caisse provisoire, effarée de ce chiffre, n'a osé demander pour 1949 que 18.000 fr. Pour 1950, l'échelle mobile ayant été admise (deux consultations par semaine) et les consultations devant vraisemblablement être relevées (que l'on « signe convention » ou non), c'est 48.000 à 50.000 fr qu'il va falloir payer.

Encore faut-il ajouter que la Caisse autonome, étant un organe de répartition et non de capitalisation, aura pour les deux premières années à répartir les fonds provenant du rachat des cotisations par les confrères ayant 65 ans. Ces fonds devant s'amenuiser par la suite, on en arrive à concevoir que, si l'on veut continuer à répartir les mêmes sommes, il faudra pour boucher le trou augmenter d'autant les cotisations. On en arrive ainsi à envisager des chiffres de cotisation annuelle de 65 à 70.000 fr.

Je veux encore insister sur un certain nombre de points absolument inadmissibles : le tarif de la consultation admis comme officiel pour le calcul des cotisations est le tarif syndical, *c'est-à-dire le seul qui ne soit ni officiel, ni légal ; le seul que ni Ordre, ni Syndicat n'ont été capables de défendre auprès des Pouvoirs publics, ainsi qu'en font foi les innombrables dossiers de dépassements d'honoraires.*

Le rachat « aux points » est une iniquité : le médecin de 65 ans rachètera sa retraite pour 350.000 fr., tandis que le jeune,

(1) N.D.L.R. - *Dans une note sur la Retraite que nous publierons dans notre prochain numéro, le Dr Jean Boullard (de Vimoutiers) fait remarquer que les cotisations retraite de base, retraite complémentaire, allocation décès peuvent figurer au titre « frais professionnels » dans la déclaration d'impôts.*

CACODYLINE
JAMMES
A : 10 cgs. - B : 20 cgs.
C : 30 cgs. - D : 50 cgs.
E : 1 gramme.
ET MAGNÉSIO-CACODYLINE

IODINJECTOL
JAMMES
SIMPLE ET SALICYLÉ
2 Formes
INJECTABLE ET GOUTTES
Une injection intramusculaire ou intraveineuse par jour.
★
60 à 100 gouttes par jour.

LABORATOIRES JAMMES, 86, RUE MICHEL-ANGE, PARIS-16e

de 30 ans, qui cotisera pendant 35 ans, l'achètera pour environ 1.500.000 fr. (à intérêts composés). Ce petit « r » de différence coûtera au jeune médecin plus d'un million.

Mais le médecin de 70 ans rachètera à 100 ou 150.000 fr. seulement, tandis que le jeune qui cotiserait pendant 40 ans achèterait à près de deux millions. Ce petit « r » (devenant un grand «R ») crée une inégalité de versement qui doit approcher à 1.800.000 fr. D'ailleurs, même avec des chiffres de rachat aussi faibles, un certain nombre de vieux confrères ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils ne pourraient faire aucun rachat et il est bien vraisemblable que pour ceux-ci la retraite sera tout bénéfice. La loi constitue bien une Commission d'études des dossiers, mais ne peut lui donner aucun pouvoir légal d'enquête sur la fortune des futurs retraités. (Par exemple, la présentation des feuilles d'imposition des dix années précédentes).

Autre iniquité : il faudra aux jeunes vingt ans de cotisations pour que leurs veuves touchent quelque chose... quand elles auront 65 ans. Si un jeune confrère meurt après avoir exercé pendant dix-neuf ans, c'est 600.000 fr. qui seront perdus pour le jeune ménage. La veuve et les orphelins se débrouilleront comme ils voudront; telle est la conception du « National » sur l'entraide. Et si la moyenne de mortalité était par exemple de 50 ans, il faudra l'allonger d'autant pour tous ceux qui commencent à exercer plus tard, pour tous ceux qui ont poursuivi leurs études plus longtemps : internes, externes, spécialistes.

***

Pour terminer, penchons-nous un instant sur le côté psychologique de la question. Il est certain que le problème de la retraite ainsi posé va créer une scission du Corps médical en deux clans opposés : les payants et les bénéficiaires, les jeunes et les vieux.

De part et d'autre, on se renvoie des arguments plus ou moins valables, en général dénués de toute aménité.

Accepter la loi telle qu'elle est, ce serait accepter la politique du fait accompli; ce serait le doigt pris dans l'engrenage d'une façon définitive, pesant chez les jeunes confrères pendant toute leur carrière. Le premier souci du Conseil d'administration définitivement élu devra donc être non pas de traduire les confrères en justice de paix, mais de demander une refonte complète de cette loi qui en fasse vraiment une *entraide facultative* — et non pas une *retraite obligatoire.*

Au sujet de la « Retraite du Médecin ». — Le 6 janvier 1950, le *Journal Officiel* a publié au bas de la page 205 les quelques lignes suivantes :

« Par arrêté du 30 décembre 1949 du ministre du Travail et de la S. S. et du secrétaire d'État aux Finances, a été approuvé le règlement fixant le régime d'assurance-vieillesse complémentaire des médecins. Ce règlement sera inséré dans les statuts de la Caisse autonome de retraite des médecins français. »

Ce texte officiel établit ainsi que :

— 1° Une Caisse mutualiste autonome a pu fonctionner depuis un an et drainer des sommes considérables, sans même être dotée de statuts;

— 2° Que les dirigeants de cette Caisse ont pu présenter leurs décisions jusqu'au 6 janvier 1950 comme correspondant à une obligation de Droit public.

De l'avis des juristes les plus autorisés, de tels errements ne peuvent prêter qu'aux plus expresses réserves.

. . . . . .

Les médecins qui ont accepté ces conditions léonines avant le 6 janvier 1950, croyant satisfaire à une obligation de Droit public, ne sont donc liés à la Caisse que par un contrat de Droit privé et ont intérêt à voir rétablir les faits dans leur vérité.

Ceux qui sont encore dans l'expectative et n'ont pas adhéré à la Caisse mutualiste sont informés qu'*un recours, déjà prêt et solidement motivé, va être introduit devant le Conseil d'État aux*

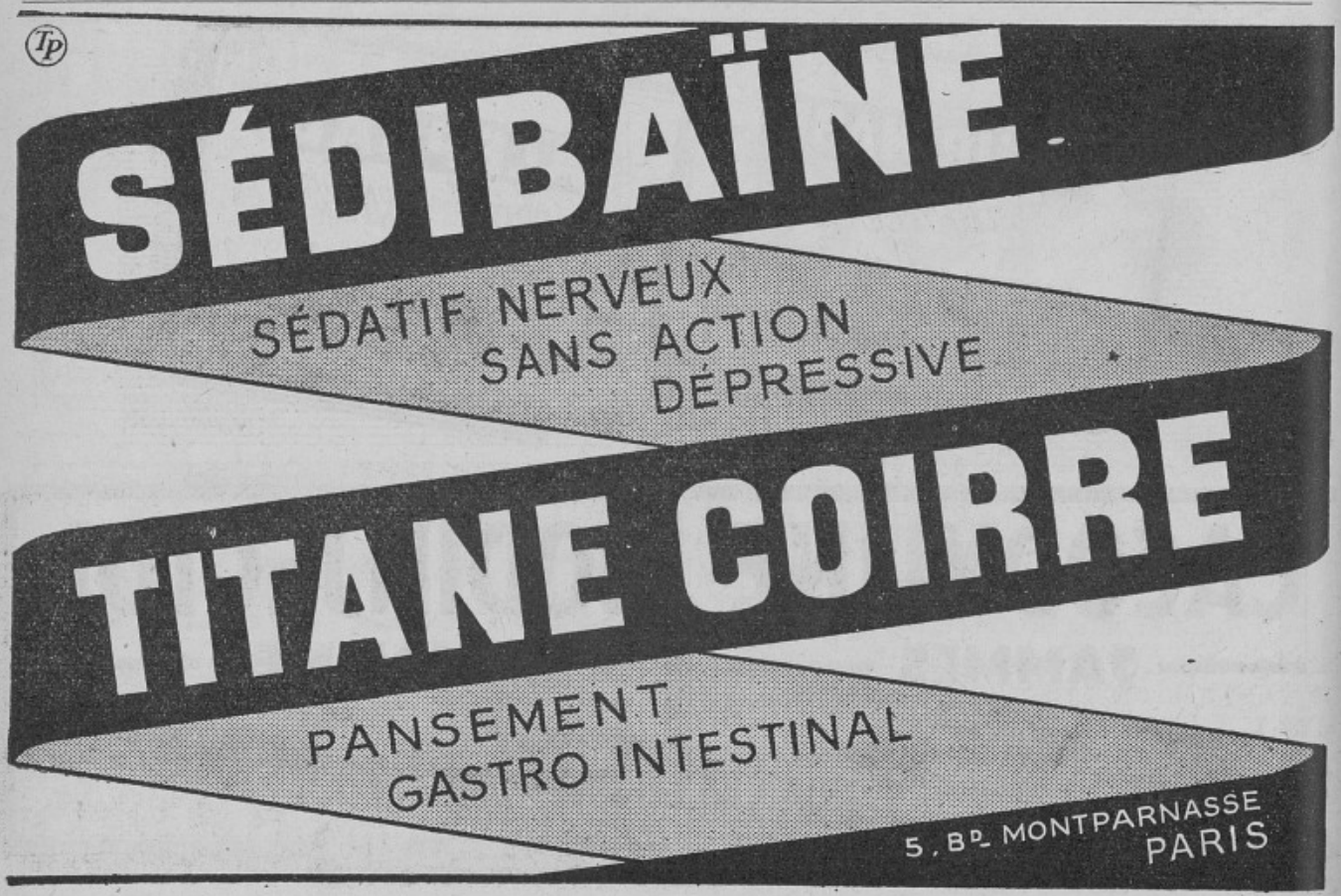

fins d'annulation de l'arrêté du 30 décembre 1949, apparemment illégal.

Tous sont donc priés d'appuyer l'initiative prise dans un intérêt commun par le groupe constitué pour engager cette procédure du reste relativement peu coûteuse.

A chacun d'envoyer son adhésion au Dr Marcel Couturier, chirurgien, 45, rue Thiers, à Grenoble (Isère), en utilisant de préférence la formule ci-dessous :

Je soussigné .....
déclare donner mon adhésion au groupe de médecins constitué à l'instigation du Dr Marcel Couturier, chirurgien, 45, rue Thiers, Grenoble (Isère), aux fins d'introduire un recours devant le Conseil d'État contre l'arrêté du 30 décembre 1949 de M. le Ministre du Travail approuvant le règlement imaginé par le Conseil d'administration provisoire de la Caisse autonome professionnelle mutualiste fonctionnant au nº 60 du boulevard de La Tour-Maubourg, à Paris.

Je m'engage à participer aux frais de ce recours à concurrence de cinq cents francs dont deux cents francs payables immédiatement par chèque bancaire ou chèque postal, à l'ordre du Dr Marcel Couturier, 45, rue Thiers, à Grenoble (Isère).

UN COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS DU TRAVAIL

Assemblée d'information des médecins du travail. — La promulgation de la loi du 11 février sur les conventions collectives ouvre une période critique pour les médecins du travail : les arrêtés de fixation des salaires sont appelés à disparaître, et c'est seulement sur la convention collective nationale qu'ils ont à faire signer que les médecins du travail doivent compter pour obtenir la garantie d'une rémunération honorable, d'un emploi stable, et de l'indépendance professionnelle.

Le syndicat national des médecins du travail fera le point de la situation, et proposera ses solutions aux confrères, syndiqués de toutes appartenances et non-syndiqués, à la *Grande assemblée d'information* qu'il organise le *lundi* 6 *mars à* 20 h. 30, *à la salle Marceau-Chaillot*, 31, *avenue Pierre-Ier-de-Serbie* (16e).

Sous la présidence effective du Professeur Desoille, titulaire de la chaire de médecine du travail à la Faculté de Paris, les Drs Descomps, Chrétien et Goulene traiteront du statut de la médecine du travail, de la convention collective et des moyens d'action, des rapports entre médecins du travail et Comités d'entreprises.

Une large discussion aura lieu. Participation assurée de représentants du syndicalisme ouvrier. *Les représentants des syndicats « chrétien » et « professionnel » sont cordialement invités à exposer leur point de vue.*

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

Collège de France. — *Le Professeur René Leriche* commencera son cours le *lundi* 6 *mars à* 17 h. 45. Sujet du cours : philosophie de la chirurgie.

Le Ve Congrès international de recherche scientifique et de lutte sociale contre le cancer aura lieu *à Paris, du* 15 *au* 22 *juillet* 1950, sous le haut patronage de M. le Président de la République Française et la présidence de M. le Professeur A. Lacassagne, Directeur de l'Institut du Radium de Paris.

Le Congrès se tiendra à la Sorbonne; les séances de travail commenceront le lundi 17 *juillet.* Cinquante pays au moins y seront représentés par les cancérologues les plus éminents de chaque nation.

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétaire général Prof. V. Le Lorier, 6, *avenue Marceau, Paris.*

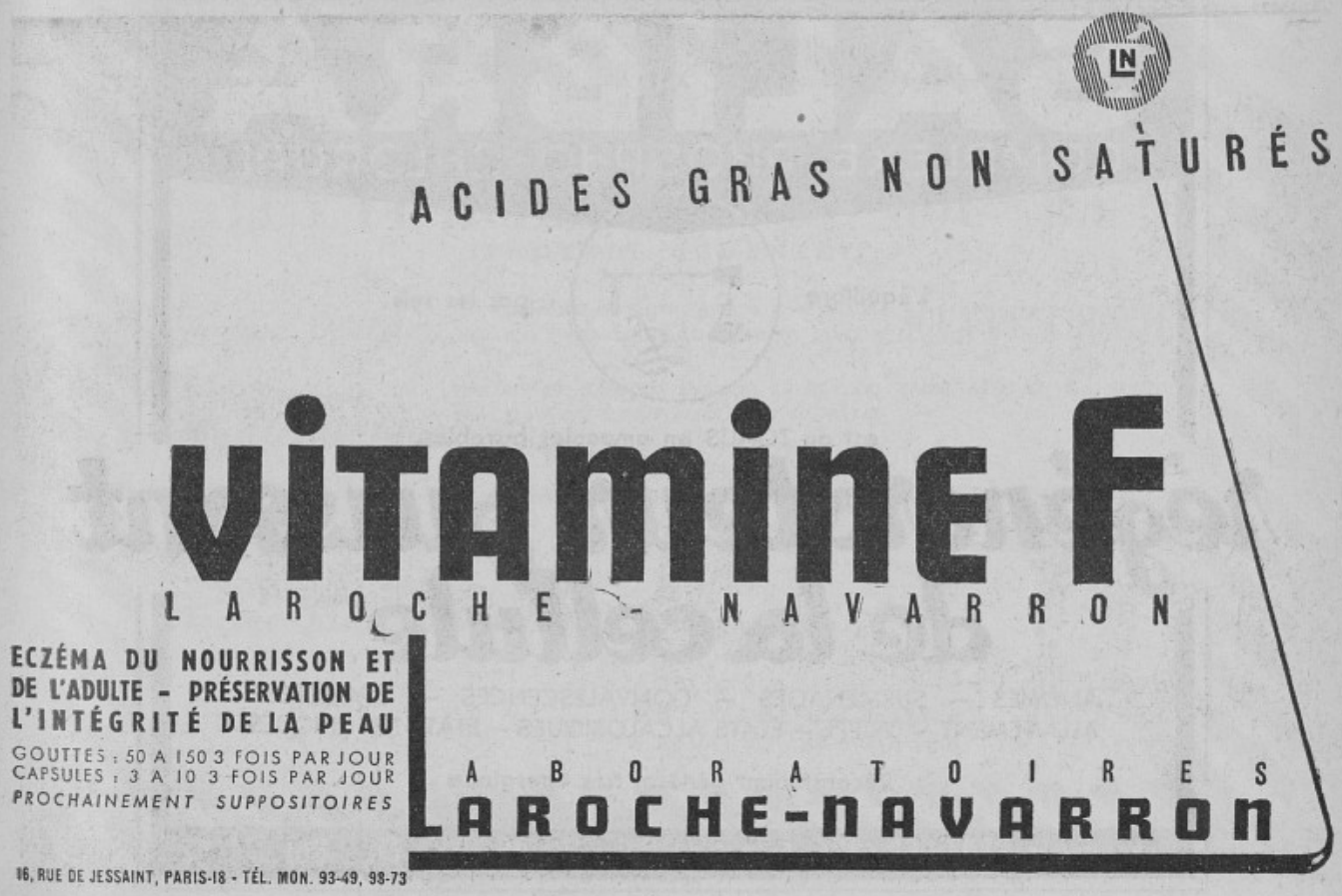

Une semaine d'enseignement théorique et pratique de la rhumatologie aura lieu à *Aix-les-Bains*, sous le patronage de la Ligue Française contre le rhumatisme, *du 7 au 14 mai* 1950. Ce cours est destiné aux médecins, aux anciens internes des Hôpitaux et aux étudiants en médecine en fin de scolarité qui désirent se perfectionner dans la thérapeutique du rhumatisme.

Programme : Généralités (M. *F. Françon*). — Sémiologie clinique du rhumatisme (M. *J. Forestier*). — Sémiologie radiologique (MM. *P. Robert* et *P. Faidherbe*). — Laboratoire (M. *F. Gerbay*). — Étude physico-chimique des eaux thermales et des boues thermo-bio-minérales (M. *L. Rigaud*). — Rhumatisme chronique progressif inflammatoire (M. *J. Forestier*). — Spondylarthrite ankylosante (M. *J. Forestier*). — Traitement orthopédique et chirurgical du rhumatisme inflammatoire (M. *J.-J. Herbert*). — Coxarthrose : *a*) Clinique, diagnostic et thérapeutique médicale (M. *J. Graber-Duvernay*); *b*) Orthopédie et chirurgie (M. *J.-J. Herbert*). — Algies cervico-brachiales (M. *F. Françon*). — Rhumatismes de l'épaule (M. *F. Françon*). — Rhumatismes de la main et du pied (M. *L. Joly*). — Les ostéoporoses (M. *G. du Lac*). — Arthrose du genou (M. *P. Baumgartner*). — Discopathies. Algies lombo-sacro-iliaques (M. *J.-J. Herbert*). — Sciatique (M. *J. Forestier*). — Goutte (M. *F. Françon*). — Rhumatisme non articulaire. Cellulite (M. *Graber-Duvernay*). — Techniques thermales et indications de la crénothérapie (M. *M. Rozier*). — Conceptions générales sur le traitement du rhumatisme (M. *P. Baumgartner*).

Toutes les conférences seront accompagnées de projections et de schémas.

A la fin de chaque cours, un résumé détaillé de la leçon sera remis à chaque auditeur. Les auditeurs pourront poser des questions sur le sujet traité.

En outre, auront lieu des *démonstrations pratiques (médicales, thermales, orthopédiques et chirurgicales)*, des *discussions diagnostiques (avec lecture de clichés)*, des *présentations de malades* avec le concours de MM. *L.-G. Blanc, L. Coutaz, G. Leblanc, P. Trepsat, G. du Lac, M. Rosier, J. Paillot, L. Joly, J.-P. Huber* et *L. Sagols*.

Les grandes questions de rhumatologie, les méthodes de traitement, tant médical qu-orthopédique et chirurgical, seront exposées avec leurs résultats.

Un certificat d'assiduité sera remis aux auditeurs.

Inscriptions (2.000 *fr.*) *et renseignements auprès du Dr M. Rozier, 4, place du Revard, Aix-les-Bains.*

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu (Professeur Henri Bénard). — *Cours de perfectionnement sur les dosages hormonaux et leur interprétation clinique.*

Les leçons théoriques auront lieu à 14 heures à l'Amphithéâtre Trousseau.

Le 6 mars 1950, M. *H. Bénard* : Données générales sur les dosages hormonaux; — *Le 7 mars*, M. *H. Simonnet* : Œstrogènes. Progestinogènes (dosage biologique); — *Le 8 mars*, M. *H. Simonnet* : Gonadotrophines; — *Le 9 mars*, M. *Jayle* : Dosage chimique des œstrogènes et du prégnandiol; — *Le 10 mars*, M. *Caridroit* : Androgène, tnyréostimuline, corticostimuline, prolactine; — *Le 13 mars*, M. *Cheymol*, Hormones du cortex surrénal; — *Le 14 mars*, M. *Guy-Laroche* : Troubles de la croissance. Troubles génitaux chez l'homme; — *Le 15 mars*, M. *Béclère* : Troubles génitaux chez la jeune fille et la jeune femme; — *Le 16 mars*, M. *Béclère* : Grossesses normales et pathologiques; — *Le 17 mars*, M. *Béclère* : Troubles génitaux pré- et postménopausiques; — *Le 20 mars*, M. *Lichtwitz* : États intersexuels; —

SALIBRA
COMPLEXE PHOSPHO-CHLORURE
L'équilibre par les sels.
est du TONUS en ampoules buvables.
régénérateur puissant de la cellule
ANÉMIES — SURMENAGES — CONVALESCENCES — GROSSESSE
ALLAITEMENT — GRIPPE — ÉTATS ALCALOSIQUES — ÉTATS PSYCHIQUES
Reconstituant général très énergique
Laboratoires BROTHIER, 224, Avenue du Maine, PARIS-XIVe - Tél. : SUF. 71-62

Le 21 mars, M. *P. Rambert* : Maladie d'Addison, syndrome Apert-Cushing; — *Le 22 mars*, M. *P. Rambert* : Cachexie de Simmonds. Syndrome adiposo-génital; myxœdème; Basedow.

— *Les exposés théoriques seront suivis de démonstrations pratiques au Laboratoire de la Clinique médicale et dans les laboratoires des conférenciers. Le nombre des places étant limité, les auditeurs doivent se faire inscrire au Secrétariat de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

FACULTÉS DE PROVINCE

Bordeaux. — Les Journées de dermatologie et de prophylaxie antivénérienne auront lieu *du 25 au 29 mai* 1950 et seront jumelées avec les Journées organisées par la Société française de dermatologie à Bordeaux.

Placées sous l'égide du Ministère de la Santé, elles seront *présidées par MM. les Professeurs A. Petges et Joulia.*

— *Jeudi* 25, 10 h. 30 : Le traitement d'attaque de la syphilis (Prof. *Joulia*); 14 h. 30 : Les poïkilodermies (Prof. *A. Petges*, MM. *Le Coulant* et *Bergougnan*, agrégés).

— *Vendredi* 26, 9 h. 30 : Les acquisitions nouvelles dans la sérologie de la syphilis (M. *Laporte*); 14 h. 30 : Étude comparative des méthodes de dépistage des maladies vénériennes aux États-Unis et en France (Prof. *Joulia*).

— *Samedi* 27 : Épidémiologie vénérienne en Afrique Noire (M. *Vernier* qui présentera son film : 3.000 *km. en Afrique Noire*).

Les séances de travail seront suivies d'excursions (*Sauternais, Bassin d'Arcachon, Pays basque*).

Ces Journées seront réservées aux médecins spécialistes en dermato-vénérologie, médecins des dispensaires antivénériens, directeurs départementaux de la Santé et assistantes sociales spécialisées.

Inscription (*dans la limite des places disponibles*) *au Secrétariat de la clinique de dermato-vénéréologie de la Faculté de Médecine, Hôpital Saint-André, Bordeaux.*

Lille. — Un cours de perfectionnement de bactériologie intestinale, consacré aux techniques modernes d'isolement et à l'étude des principales bactéries intestinales, aura lieu du 5 *au* 10 *juin* 1950, *à* 14 *h., dans les laboratoires d'hygiène expérimentale* (*Dr Butiaux*) *de l'Institut Pasteur de Lille*).

Les élèves de ce cours seront amenés à effectuer eux-mêmes toutes les manipulations décrites.

Le cours a un but surtout pratique. Il s'adresse aux docteurs en médecine, aux pharmaciens et, plus spécialement aux directeurs de laboratoire de biologie. Voici le programme :

Lundi 5 *juin* : Techniques modernes de coproculture : milieux d'enrichissement pour salmonella. Milieux électifs d'isolement pour shigella et salmonella. Milieux électifs les tas pour phylocoques fécaux. Procédés électifs pour l'isolement des treptocoques fécaux. Manipulations correspondantes. — *Mardi* 6 : Escherichia Coli. Escherichia intermédiaires. Klebsiella. Proteus vulgaris. Proteus mirabilis. Proteus morganii. Proteus rettgeri. Manipulations correspondantes. — *Mercredi* 7 : Salmonella. Étude biochimique et antigénique. Manipulations correspondantes. Applications bactériologiques modernes à l'épidémiologie. — *Jeudi* 8 : Shiegella. Étude biochimique et antigénique. Manipulations correspondantes. — *Vendredi* 9 : Paracolibacilles aérogènes et anaérogènes. Étude biochimique et antigénique. Le diagnostic différentiel avec Salmonella et Shigella. Manipulations correspondantes. Mesure de la sensibilité des entérobactéries aux divers antibiotiques. — *Samedi* 10 : Staphylocoques et streptocoques des fèces. Staphylocoques entérotoxiques. Manipulations correspondantes.

Les demandes d'inscriptions doivent être adressées à M. le

LES PÉNICILLINES "G" ROUSSEL
(PROCÉDÉ SCHENLEY)
Forme Retard — PÉNICILLINÉMIE EFFICIENTE DE 24 A 48 HEURES 300.000 UNITÉS DANS 4 CC DE SOLUTÉ GLUCOSÉ — AQUA-PÉNI-QUINYL
Formes Hydrosolubles — FLACONS DE 100.000, 200.000 ET 500.000 UNITÉS AVEC OU SANS SOLUTÉ
FLACONS DE 1 ET 5 MILLIONS D'UNITÉS
SOLUTÉ INJECTABLE ROUSSEL POUR PÉNICILLINES
Formes Locales — TABLETTES A SUCER DE 2.000 U.
POMMADE A 1.000 ET 10.000 U. AU GR.
POMMADE OPHTALMIQUE A 2.000 U. AU GR.
OVULES A 100 000 U.
ROUSSEL
Forme Buccale — COMPRIMÉS A 50.000 U. A AVALER
LABORATOIRES FRANÇAIS DE CHIMIOTHÉRAPIE
LES LABORATOIRES ROUSSEL
97, RUE DE VAUGIRARD — PARIS (VI°)
178

Directeur de l'Institut Pasteur de Lille, avant le 1er *mai. Les places seront retenues suivant l'ordre de leur réception, le nombre des inscrits étant limité à* 14.

Si, comme l'an dernier, le nombre des inscriptions justifiait une deuxième série d'enseignement et de manipulations, celle-ci pourrait être organisée du 12 juin au 7 juin 1950. Les élèves doivent préciser dans leur demande s'ils accepteraient de faire éventuellement partie de cette seconde session.

Frais de participation : 6.000 fr., à verser dès l'inscription au C C. P. de l'Institut Pasteur, Lille, 163, *ou par mandat postal, à l'adresse de l'Institut Pasteur,* 20, *boulevard Louis-XIV.*

Marseille. — Journées chirurgicales de Marseille. — La Société de Chirurgie de Marseille organise depuis 1949, sous la présidence d'honneur de M. le Professeur *Cornil*, doyen de la Faculté de Médecine, des Journées chirurgicales régionales destinées à assurer une liaison annuelle entre les chirurgiens et spécialistes chirurgicaux (urologues, gynécologues) des sept départements de la région (Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var, Vaucluse).

Cette année, cette réunion aura lieu *les* 31 *mars*, 1er *et* 2 *avril* 1950, *à la Faculté de Médecine de Marseille, Palais du Pharo.* Elle comprendra, outre des séances opératoires qui auront lieu le matin dans les hôpitaux, des séances de travail dans l'après-midi du 31 mars et du 1er avril, et dans la matinée du 2 avril.

Outre les communications diverses qui seront apportées, l'ordre du jour des séances comprend les questions suivantes :

La réanimation en chirurgie. — Le curare en anesthésie. — Le diagnostic précoce du cancer du poumon. — Le résultat des opérations d'exérèse dans le cancer gastrique. — La chirurgie du cancer du côlon gauche. — La prothèse acrylique en orthopédie.

Secrétaire général : Dr A. Iéna, 115, *rue Sylvabelle, Marseille.*

COURS ET CONFÉRENCES

Cinq conférences d'anesthésiologie seront faites par M. le Professeur Bernard Johnson, vice-doyen de la « Faculty of Anaesthesists of the Royal College of Surgeons », anesthésiste honoraire du Middlesex Hospital, professeur d'anesthésie du Middlesex Hospital, *à l'Amphithéâtre Cruveilhier, à* 17 h. 30, *aux dates suivantes :*

— *Vendredi* 10 *mars* : L'état actuel de l'anesthésie en Grande-Bretagne; revue générale de cette branche de la médecine. Les méthodes actuelles d'enseignement. La place de l'anesthésie dans l'équipe chirurgicale en Grande-Bretagne. Son rôle dans le traitement pré- et postopératoire du patient.

— *Lundi* 13 *mars* : L'anesthésie par inhalation et la pharmacologie des anesthésiques volatils et gazeux.

— *Mercredi* 15 *mars* : L'anesthésie intraveineuse.

— *Vendredi* 17 *mars* : La réanimation. Utilisation des perfusions intraveineuses et des médicaments de réanimation.

— *Lundi* 20 *mars* : Quelques techniques spéciales, par exemple dans la chirurgie thoracique, la chirurgie du cerveau, etc.

Un colloque aura lieu à la fin de chaque conférence.

A l'occasion de cet enseignement le British Council montrera des films se rapportant à l'anesthésiologie le samedi 11 *mars, le mardi* 14 *mars, le jeudi* 16 *mars et le samedi* 18 *mars, à* 17 h. 30.

Cours sur les affections blennorragiques (*Paris*). — *La* 3e *session de ce cours,* organisé par le Dr *P. Durel, sous les auspices des professeurs Gougerot, Mocquot et B. Fey,* aura lieu *du* 24 *avril au* 23 *mai* 1950, *avec le concours des professeurs Mocquot et Fl. Coste* et des *Drs P. Barbellion, J.-R. Debray, P. Durel, R. Dossot, R. Giard, M. Lardat, R. Palmer, V. Roiron-Ratner, P. Thévenard.*

— L'enseignement théorique comprend 21 leçons qui seront faites, chaque jour à 18 heures, au petit Amphithéâtre de la Faculté de Médecine.

— L'enseignement pratique sera assuré par des stages dans des services spécialisés et par des séances de travaux pratiques qui auront lieu à l'Hôpital Saint-Lazare.

Un examen oral, donnant droit à un certificat, aura lieu les 22 et 23 mai.

Inscription limitée à 50 candidats : Secrétariat de la Faculté guichet IV, lundi, mercredi, vendredi, entre 14 et 16 heures Droits : 2.500 fr.

Cours de perfectionnement de gastro-entérologie de l'Hôpital Tenon. — Ce cours sera fait *du 22 au 27 mai*, par MM. P. Hillmand et R. Cattan, médecins de l'Hôpital Tenon, avec la collaboration de MM. F. Eudel, E. Gilbrin, R. Carasse, P. Frumusan, R. Viguié, A. Bensaude, anciens chefs de clinique de la Faculté et G. Brulé, attaché de consultation.

Lundi 22 : État actuel du traitement des cancers de l'œsophage (M. Hillemand); présentation d'observations avec clichés (M. Viguié); Les dyskinésies œsophagiennes (M. Hillemand); résultats éloignés des traitements des mégaœsophages (M. Hillemand); présentation d'observations avec clichés (M. Gilbrin); théories nouvelles sur la pathogénie des ulcères gastroduodénaux et leurs applications en thérapeutique (M. Cattan). — *Mardi* 23 : le traitement médical des ulcères gastro-duodénaux (M. Hillemand); présentation d'observations avec clichés (M. Gilbrin); les ulcères peptiques postopératoires (M. Hillemand); les résultats éloignés de la gastrectomie pour ulcère (M. Cattan); présentation d'observations avec clichés (M. Carasso); les ampullomes vatériens et les suites de la duodénopancréatectomie (M. Gilbrin). — *Mercredi* 24 : Discussions récentes sur le début et l'évolution du cancer gastrique (M. Carasso); présentation d'observations avec clichés (M. Viguié); le traitement des hémorragies digestives (M. Cattan); acquisitions récentes dans le traitement des occlusions aiguës (M. Eudel); aspiration digestive et ses applications en thérapeutique. Exposé suivi d'une démonstration pratique d'intubation du grêle (M. Eudel). — *Jeudi* 25 : le traitement des colites parasitaires chroniques (M. Cattan); présentation d'observations avec clichés (M. Viguié); état actuel des traitements des cancers anaux et rectaux (M. Hillemand); traitements actuels des suppurations anales et périrectales (M. Viguié); présentation d'observations avec clichés (M. Frumusan); les antibiotiques en gastro-entérologie (M. Frumusan).— *Vendredi* 26 : La rectocolite hémorragique (M. Cattan); présentation d'observations avec clichés (M. Gilbrin); psychisme et troubles digestifs (M. Cattan); traitement des prolapsus hémorroïdaires, des fissures et fistules anales. Exposé suivi d'interventions (M. Bensaude). — *Samedi* 27 : à partir de 9 heures, des exposés d'une demi-heure seront faits sur les sujets demandés par les auditeurs du cours.

Chaque matin, à 8 h. 15, les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, M. G. Brulé fera, par petits groupes, des démonstrations de gastroscopie.

Un voyage d'étude à Vichy et à Châtelguyon est prévu à la fin du cours : Départ le samedi 27, retour le lundi 29 mai. Les conditions spéciales d'admission seront communiquées au moment de leur inscription aux auditeurs qui désireront y participer.

Inscriptions (droits : 2.000 fr.), auprès du Dr Viguié, laboratoire Marcel-Brulé, Hôpital Tenon, rue de la Chine.

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

ULCÉOPLAQUE

2 DIMENSIONS :

ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.

ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.

Dans chaque boîte : 6 pansements
Pour 20 à 24 jours de traitement

- PLAIES ATONES
- ESCARRES
- ULCÈRES VARIQUEUX

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la diapédèse et la leucocytose.
Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.

ULCÉOPLAQUE utilisé avec la bande souple ULCÉOBANDE
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

NOUVEAU BISMUTH

SOLUBLE

FLUIDE

INDOLORE

BISPECIA

BUTYL-THIO-LAURATE DE BISMUTH
EN SOLUTION DANS L'OLÉATE D'ÉTHYLE

POUR ADULTES:

Boîtes de 12 ampoules
de 1cm³ ½
contenant 0g075 de Bismuth-métal

POUR ENFANTS:

Boîtes de 10 ampoules
de 1cm³
contenant 0g015 de Bismuth-métal

SOCIÉTÉ PARISIENNE
D'EXPANSION CHIMIQUE
Marques
RHÔNE Specia POULENC
PARIS
INFORMATION MÉDICALE:
28, COURS ALBERT 1er
TÉLÉPHONE: BALZAC 10-70

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

NÉVROSES INSOMNIES

LOBÉLIANE
LALEUF

ANTISPASMODIQUE PUISSANT
EXCLUSIVEMENT VÉGÉTAL
GOUT ET ODEUR AGRÉABLES
ATOXIQUE

DOSE CALMANTE : 2 à 5 cuillerées à café par jour
DOSE HYPNOTIQUE : 1 à 3 cuillerées à café le soir

Laboratoires LALEUF. 51, rue Nicolo, Paris-16e

LA CLONAZONE

Puissant Bactéricide

USAGES CHIRURGICAUX :
Petites plaies - Ostéites.

USAGES MÉDICAUX :
Angines, Conjonctivites, Furoncles, Sinusites, Otites, Uréthrites, Métrites.

HYGIÈNE :
Stérilisation des mains et des instruments - Soins journaliers de la Femme.

CONDITIONNEMENT

Poudre - Comprimés
Trousse Ophtalmologique

Laboratoire Daufresne
Le Havre

... il n'en est pas 2 semblables

ŒSTROGÈNE DE SYNTHÈSE

- ***modérateur puissant*** de l'hypophyse
- ***stimulant faible*** de l'endomètre

Cycladiène

DIENŒSTROL

MÉNOPAUSE
ARTHROSES
CANCER DE LA PROSTATE

Comprimés à 1/2 et 5 mgr. *Suppositoires* à 5 mgr.

BRUNEAU & Cie

ACTUALITÉ

Le monde futur.

C'est un jeu de l'esprit toujours tentant que d'assayer d'envisager l'avenir, et rien n'est plus apte à frapper l'imagination du lecteur ou de l'auditeur. Selon leur tempérament (optimiste ou pessimiste); selon leur spécialité (le point de vue de l'économiste n'est pas celui du physicien) — les savants modernes nous décrivent le monde futur à leur manière.

Le professeur Eugène Rostow, devant l'Association américaine de Chimie, se plaît à une description de la vie sur notre planète telle qu'il faut raisonnablement l'envisager.

15 milliards d'habitants vivront alors sur la terre.

Les maisons seront construites en terre, fondue sur place en briques ou en plaques.

Maintes réserves naturelles s'épuiseront si on les utilise à la même cadence. Le charbon devra être strictement réservé pour la production des aliments.

La viande et les œufs disparaîtront, car l'élevage sera insuffisant et les hommes se nourriront par exemple de beurre synthétisé à partir du charbon, de sucre à partir du bois. Il faudra en outre supprimer les animaux de boucherie : un bœuf ne convertit en nourriture que 12 % des matériaux qu'il utilise lui-même. Les protides végétaux et les poissons les remplaceront incomplètement et il faudra en venir aux amino-acides de synthèse, ou produits à partir de l'azote de l'air par les micro-organismes.

...A l'opposé, les physiciens nous assurent de la destruction quasi complète de la population du globe par les émanations radio-actives de la bombe à hydrogène.

Jamais l'imagination humaine n'a été à pareille fête! Selon notre propre optimisme ou pessimisme, selon notre penchant pour la solitude ou notre amour de la vie en société, il nous reste à choisir...

C. H.

Pouvoirs des Conseils de l'Ordre vis-à-vis des médecins conseils ou des chirurgiens dentistes conseils des Caisses de Sécurité sociale. — M. Germain Rincent demande à M. le ministre du Travail et de la Sécurité sociale si le Conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens dentistes de l'Aube a le droit d'ordonner au contrôleur de la Sécurité sociale de se refuser à signer les feuilles des assurés sociaux qui ont eu recours au cabinet dentaire mutualiste, dont ils sont sociétaires, du fait que ce Conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens dentistes ait refusé d'inscrire au tableau de l'Ordre le chirurgien dentiste opérant au cabinet dentaire mutualiste. (*Question du 24 novembre* 1949).

Réponse. — 1° Les médecins et chirurgiens dentistes conseils, s'ils doivent obligatoirement avoir été inscrits au tableau de l'Ordre professionnel dont ils relèvent, ne dépendent, au point de vue disciplinaire, ainsi que le précise l'article 5 de l'arrêté du 16 juin 1949 fixant le règlement intérieur modèle des Caisses régionales pour le contrôle médical, de la juridiction de leur ordre régional qu'en ce qui concerne l'honneur et la moralité de la profession. Pour tout ce qui touche l'exercice de leurs fonctions de médecins ou de chirurgiens-dentistes conseils, ils dépendent uniquement, dans les conditions du statut qui leur est applicable, du Conseil d'administration de la Caisse régionale de Sécurité sociale. Du point de vue technique, médecins et chirurgiens dentistes conseils sont placés sous l'autorité du médecin conseil régional; — 2° un médecin ou chirurgien-dentiste conseil ne peut jamais prendre la décision accordant ou refusant des prestations à un assuré social ou à un ayant droit. Il ne peut qu'émettre un avis technique, mais la décision concernant l'octroi des prestations appartient toujours à la Caisse de Sécurité sociale elle-même. Il résulte donc des dispositions ci-dessus rappelées que le Conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens dentistes n'a pas à connaître des avis qui peuvent être adressés par un chirurgien dentiste conseil à la Caisse de Sécurité sociale, auprès de laquelle il exerce sa profession, et que l'entière responsabilité du refus de l'accord des prestations appartient, dans tous les cas, quelles que soient les raisons du refus ou de l'accord, à la Caisse de Sécurité sociale elle-même et non au contrôle médical ou au contrôle dentaire de cet organisme.

La même question ayant été posée au ministre de la Santé publique, ce dernier a fait une réponse envisagée sous un jour tout à fait différent de celui du ministre du Travail. Voici la réponse du ministre de la Santé publique, telle qu'elle est parue au Journal Officiel (*Débats*) *du* 16 décembre 1949 :

« Il est exact qu'un chirurgien dentiste qui exerce sans être inscrit au tableau de l'Ordre exerce illégalement. Il est exact aussi qu'un chirurgien dentiste inscrit au tableau, qui signerait les feuilles d'assurés sociaux soignés par un praticien en situation d'exercice illégal commettrait, aux termes de l'article 9, alinéa 3, de l'ordonnance du 24 septembre 1945, le même délit d'exercice illégal. Je crois devoir vous rappeler, toutefois, qu'il est toujours possible de se pourvoir contre un refus d'inscription émanant d'un Conseil départemental de l'Ordre devant la juridiction supérieure. »

NÉCROLOGIE

— W. H. Newton, professeur de physiologie à l'Université d'Edimbourg;

— Clifford Dobell, auteur de travaux remarquables en pathologie tropicale;

— Dr Capgras, ancien médecin en chef des Hôpitaux psychiatriques de la Seine, ancien président de la Société médico-psychologique, décédé à Dijon, à l'âge de 76 ans.

OFFRES ET DEMANDES

STÉNO-DACTYLO (bonnes références) cherche place journée ou demi-journée. (*Écrire — sous le N° 528 M — au journal, qui transmettra*).

SOMMAIRE DU N° 10

Diagnostic des torticolis, par le Prof. agrégé *G. Laurence*. 109
Neuro-psychiatrie infantile : L'onychophagie et le suçement du pouce (Dr *Gilbert Robin*)..... 112
Mémentos de médecine pratique :
Maladies professionnelles : Silicose et pneumoconioses (Dr *R. Edwards*)..... 115
Questions d'actualité : Sur la prophylaxie rationnelle de la fièvre typhoïde (*H. F.*)..... 118
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 21 février 1950 119
Académie de Chirurgie, séance du 22 février 1950..... 120
Société médicale des Hôpitaux, séance du 17 février 1950. 120
Variété : Réflexions sur une date (*L. G.*)..... **185**
Questions professionnelles : Déception (*Jean Lanos*); — Manœuvre électorale (*A. Herpin*)..... **186**
Intérêts professionnels : Une circulaire de la Confédération aux Syndicats départementaux; — Une lettre aux membres du Parlement; — La retraite..... **189**
Informations et nouvelles diverses..... **192**
Communiqués : Un vœu de l'Académie nationale de Médecine; — Répartition du chloramphénicol; — Un communiqué du Conseil départemental de la Seine... **194**
Actualité : Les élections au Conseil de l'Ordre (*G. L.*).. **198**
Nécrologie **198**

INFORMATIONS

Séance scientifique solennelle annuelle de la Société d'hydrologie et de climatologie médicales de Paris. — Elle aura lieu samedi 18 mars à 16 heures à l'École nationale de la Santé publique, 1, rue de Tilsitt, Paris (8e) (Métro Étoile) sous la présidence du Prof. Alajouanine. Elle sera consacrée à la sciatique, avec des rapports des Drs Delmas-Marsalet, J. Forestier, Macé de Lépinay, P. Merle, Thurel.

L'entrée est libre : les médecins qui désireraient intervenir dans la discussion sont priés de prévenir le Dr Françon, 55, rue des Mathurins, Paris (8e).

Maison de la Pensée Française (2, *rue de l'Élysée*). — *Lundi* 13 *mars*, *à* 21 *heures*. — Conférence par le Dr Serge Leibovici : « *Psychanalyse et Cinéma* ».

Semaine odontologique de Paris. — *La prochaine semaine odontologique* n'aura pas lieu en 1950 mais *est reportée au printemps* 1951. Le Comité d'organisation a dès maintenant fixé la date de cette manifestation : *du* 31 *mai au* 6 *juin* 1951 *inclus*.

Les stages obligatoires. — L'Assemblée nationale a adopté une proposition de résolution du Chanoine Kir, invitant le gouvernement à suspendre l'application de l'arrêté du 16 avril 1949, obligeant les étudiants des Écoles préparatoires de médecine de quatrième et cinquième année à accomplir leur stage dans une École de plein exercice ou dans les Facultés.

Le Ministre de l'Éducation nationale a déclaré que des mesures ont déjà été prises pour que les étudiants n'aient pas à souffrir du retard apporté à les avertir des dispositions de l'arrêté les concernant.

IIe Congrès international des producteurs de jus de fruits (*Zurich* : 1er-3 *juin* 1950). — Les questions à l'ordre du jour de ce Congrès sont :

La propagande en faveur des jus de fruits, par M. Ryf, de l'Office de Propagande suisse. — *Les phénomènes d'oxydation au cours de la préparation et de la conservation des jus de fruits*, par M. le Prof. Lavollay.

Secrétaire général : M. Gérard d'Eaubonne. — *Adhésions au Comité d'organisation, Fruit Union à Zug; et à la Fédération internationale*, 16, *Chaussée-d'Antin, Paris* (9e).

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent
2 Produits Sulfamidés
SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux
LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

MIGRAINES — GRIPPES
DOULEURS CATAMÉNIALES
ALGIES

ALGOCRATINE
Un cachet dès la première sensation de douleur
LANCOSME 71, Avenue Victor-Emmanuel III, PARIS

PAUL-MATRIAL — PARIS
GASTRO-PANSEMENT
DU DOCTEUR ZIZINE
POSOLOGIE
Prendre le matin à jeun, et au besoin le soir, le contenu d'un paquet délayé dans un peu d'eau.
Pansement gastrique polyvalent à base de charbon actif
LABORATOIRES ZIZINE, 24, Rue de Fécamp, PARIS-12e

Troubles vago-sympathiques et psycho-endocriniens

ANXIÉTÉ, ÉMOTIVITÉ, ANGOISSES, DÉPRESSION NERVEUSE, TROUBLES CARDIO-VASCULAIRES, ETATS SPASMODIQUES.

Complexe Endocrino-Thyto-Barbiturique

10 GOUTTES = 0,01 DE PHÉNYLÉTHYLMALONYLURÉE

Sédatif, Tonique et Reconstituant du Système nerveux.

SÉDATONYL

MEDICIA

les Laboratoires "MEDICIA" 13, rue Pelletier. LYON

ENTÉROPATHYL

Charbon spécifique des affections gastro-intestinales

DIARRHÉES, ENTÉRITE, COLITES, AÉROPHAGIE, COLIBACILLOSE, INTOXICATIONS ALIMENTAIRES

Bactéricide non irritant et puissant désinfectant intestinal par le Sulf. N. d'Ortho-Oxyquinoléine

1 CUILLERÉE A CAFÉ = 2 gr. 50 DE CHARBONS

Ne constipe pas

AFFECTIONS DES VOIES URINAIRES

SANTAL MONAL

1 au bleu de méthylène

Essences balsamiques. 0,16
Bleu de méthylène. . 0,02

Adjuvant de la cure par les Sulfamides et la Pénicilline. — A la fin du traitement, calme, assèche et décongestionne les muqueuses.

Blennorragies, Cystites, Pyuries, Prostatites, Colibacillose urinaire.

6 à 9 capsules par jour, aux repas

2 sulfamidé

Essences balsamiques. 0,24
Para aminophényl sulfamide. . 0,25

Gonococcies :
Les 1re, 2e, 3e jours
2 capsules, 6 fois par jour
Les 4e, 5e, 6e jours
2 capsules, 4 fois par jour
Les 7e, 8e, 9e jours et jours suivants
2 capsules, 2 fois par jour

Infections à streptocoques, à staphylocoques et à colibacilles :
4 à 6 capsules par jour, à intervalles réguliers.

PROSTAL

SUPPOSITOIRES SÉDATIFS

Stovaïne, Benzocaïne, Menthol, Bromure de camphre, Extraits de jusquiame, de ciguë, de ratanhia, Surrénine, Hypophyse, Prostatine.

AFFECTIONS DOULOUREUSES DE LA PROSTATE ET DU PETIT BASSIN

Effets constants et immédiats. — 1 suppositoire matin et soir.

LABORATOIRES MONAL
DOCTEUR EN PHARMACIE — LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
13, AVENUE DE SÉGUR - PARIS-7e

LA THÉOPHYLLINE "*utilisable* AUX DOSES *utiles*"

etaphylline

DELALANDE

η 3

FORMES ÉGALEMENT ACTIVES

permettant l'emploi, en thérapeutique cardio-rénale et respiratoire, des doses efficaces même très élevées sans réactions locales, digestives ou générales

---

ULCÈRES GASTRIQUES ET DUODÉNAUX - ENTÉROCOLITES

COLLOIDO-BISMUTH

POUDRE

BISMUTH SOUS-GALLATE (DERMATOL) } 80 %
BISMUTH CARBONATE LÉGER
ALUMINE COLLOIDALE } 20 %
TRISILICATE DE MAGNÉSIUM

(VISA N° 1530-7247)

PRODUITS PHARMACEUTIQUES
M. RICHARD - AUBENAS (ARDÈCHE)

Richard

TOPIQUE - CICATRISANT

VARIÉTÉ

Réflexions sur une date

Je ne sais si quelques-uns de mes confrères ont éprouvé la même impression; mais, petit à petit, depuis quelques mois la lecture quotidienne des journaux d'information m'évoquait de façon de plus en plus irrésistible, prenant bientôt l'allure d'une obsession, un nom et une date : Byzance, 1453.

Aussi ai-je fini par aller quérir dans le coin de ma bibliothèque où il dormait depuis quelques années le beau livre déjà ancien d'Auguste Bailly sur l'histoire de Byzance.

Nous y voyons, à travers les tares et les vices de ce que l'on a appellé le Bas Empire, comment « cette héritière de Rome et de ses ambitions, pendant plus de mille années, éleva ses forteresses et dressa ses armées contre les Barbares, contre les Infidèles », comment ce fut « par contact avec Byzance que l'Italie et la France renouvelèrent leur culture » et comment « pendant dix siècles l'empire romain d'Orient demeura le foyer d'une civilisation dont jamais l'éclat ni le raffinement ne furent surpassés ».

Un des premiers chapitres mérite d'attirer spécialement l'attention; il est intitulé l'Hippodrome. Il montre comment, malgré l'autocratie impériale, les factions, les fameux « Verts » et « Bleus », étaient souvent toutes-puissantes en ce lieu, seul point de réunion du peuple, où ce dernier, plus encore qu'à Athènes en l'Agora ou à Rome au Forum, était à même de réaliser le pouvoir de sa « masse ». Organisées de façon assez semblable à nos actuels partis politiques, solidaires dans les différentes villes de l'Empire, reflétant souvent en leurs rivalités les innombrables querelles dogmatiques dont est tissue l'histoire byzantine, ces factions « en effet, beaucoup plus qu'une simple organisation sportive, devaient représenter des tendances politiques et sociales ». Matées dès que l'Empereur était homme de caractère, leurs haines, leurs intrigues, leurs révoltes se réveillaient à nouveau sitôt qu'un souverain faible ou corrompu desserrait l'étreinte et ensanglantaient alors la ville et le palais.

Cependant je n'avais pas le temps de relire tout l'ouvrage; aussi me suis-je rendu presque aussitôt aux dernières pages où est décrite « l'agonie d'un monde ».

Il est pénible de constater que le premier coup, dont elle ne devait en somme pas se relever, fut porté à Byzance par l'Occident chrétien en une lutte fratricide lors de cette déviation d'une noble entreprise que fut la quatrième Croisade. Baudouin, comte de Flandre, éphémère empereur latin de Constantinople, s'est-il douté qu'en ravageant épouvantablement cette ville en 1204, ses troupes avaient ouvert la première brèche dans le front oriental de la chrétienté, qu'elles étaient censées venir défendre?

Mais deux faits saillants m'ont surtout frappé dans cette « suprême étape » de l'histoire de Byzance : d'une part, malgré les menaces qui surgissaient de toutes parts, malgré l'irrésistible avance des Turcs, jamais la civilisation intellectuelle et artistique n'y fut plus florissante. Avec Auguste Bailly, « ne peut-on pas admettre que l'état

ASTHÉNIES PHYSIQUES ET PSYCHIQUES
ÉTATS DÉPRESSIFS - NARCOLEPSIES
DYSTONIES NEURO-VÉGÉTATIVES
PARKINSON - CONTRÔLE DE L'APPÉTIT
ÉNURÉSIE

MAXITON

PHENYL 1 AMINO 2 PROPANE DEXTROGYRE

maximum de tonus

minimum d'effets secondaires

DELAGRANGE

39, BOULEVARD DE LATOUR MAUBOURG - INV. 43-60

même de l'Empire, que les menaces qui pesaient sur lui, que le pressentiment de sa mort, aient suscité cette ivresse intellectuelle qui était à la fois une évasion et la suprême et toute-puissante affirmation de la vie de l'esprit, opposée à la brutalité du destin? »

D'autre part ce destin fatal aurait peut-être été évité, si l'union de la chrétienté avait pu se faire. Conscients du danger et voyant le remède, les derniers empereurs de la dynastie des Paléologues, qui eussent été de grands souverains si les circonstances n'avaient pas été aussi désespérées, épuisèrent leurs dernières forces à quémander le secours de l'Occident. Mais ce dernier, politiquement divisé, s'il était encore uni spirituellement, ne sut leur apporter que de maigres forces et d'insuffisants subsides. Un concours plus important de l'Occident n'aurait pu être obtenu que par l'intermédiaire de la seule force d'union existante : le Pontificat romain. Les Empereurs Paléologues le sentirent bien qui s'efforcèrent de mettre fin au détestable schisme amorcé au IXe siècle sans autres raisons dogmatiques que des vétilles et consommé au Xe par la susceptibilité ombrageuse et l'intransigeance réciproques. Mais les derniers Basileis se heurtèrent alors à l'hostilité, à l'incompréhension, à la haine même de la majorité du clergé grec et du peuple. Une partie en venait même à préférer ouvertement la sujétion aux Barbares à l'union avec l'Occident.

Puissent ces événements anciens nous servir de leçon et plaise au ciel que le cinquième centenaire de ce deuil de la chrétienté ne voie pas notre civilisation occidentale submergée dans la vieille Europe par la montée de nouveaux Barbares.

L. G.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Déception...

Un jeune chirurgien de mes amis, se heurtant aux difficultés de notre temps, accuse volontiers ses devanciers (*inter quos, ego*) qui furent eux-mêmes déçus après l'antépénultième guerre ; accuse, dis-je, ses devanciers de n'avoir pas défendu la profession, d'être en quelque manière, responsables du malaise actuel.

Le reproche me frappe en plein front, parce que nous avons été quelques-uns — nous n'avons pas très bien réussi, c'est un fait — quelques-uns à réagir... et à mériter des épithètes flatteuses : excités ! fanatiques !! Don Quichotte !!! me dit-on un jour, bien que je ne puisse prétendre ni à la taille, ni à la noblesse du « Chevalier à la triste figure ». Ceux de ma génération, si leur mémoire est fidèle, ont, peut-être, gardé le souvenir d'un journal que nous avions nommé *Le Médecin*.

Il ne vécut pas bien vieux le pauvre « Médecin » ; il mourut d'une carence argyrique, négligé qu'il fut par certains, combattu officiellement ou secrètement par d'autres.

Les amis qui collaboraient à la rédaction de ce journal — je m'excuse de les nommer sans leur en avoir demandé la permission — Frigaux, d'Ayrenx, Minot, Grimbert, avec votre serviteur, — avaient déjà senti le danger qui menaçait notre profsesion.

Dans leur entreprise, j'ai la fierté de dire qu'ils eurent, entre autres, les encouragements affectueux et bienveillants de celui qui fut pendant quarante ans l'âme du *Journal des Praticiens* : le docteur Ch. Fiessinger.

Nous voilà ainsi situés — à seule fin qu'il n'y ait point méprise ni surprise.

Ardemment, avec notre conviction enthousiaste, approuvés par un nombre important de confrères, nous luttions.

Nous luttions contre tout ce qui risquait de salir notre profession (je pense à la dichotomie qui florissait alors, mais qui, me dit-on — est-ce vrai? — est désormais abandonnée...)

Nous luttions contre certaines... imprudences syndicales, craignant qu'elles ne nous mènent au bord du précipice où nous sommes.

Nous luttions contre l'individualisme, contre l'égoïsme imprudent de certains confrères qui ne voulaient entendre parler d'aucune union, d'aucune cohésion.

Et nous en arrivions à cette conclusion : il nous faut un Ordre des médecins.

Cela faisait, à l'époque, très « réactionnaire », vous vous en doutez bien.

Plus tard, toujours fanatique, je fus vertement tancé par des messieurs importants parce que des collègues m'avaient fait l'honneur de m'élire à la présidence d'un groupement pour la défense de la chirurgie libre.

Mais oui ! Ils disaient, ces messieurs, que nos libertés n'étaient pas menacées !

Donc, nous demandions, nous réclamions, à grands cris fanatiques, l'Ordre des médecins.

Pour tout dire, j'eus quelque tristesse à apprendre que l'Ordre était institué dans une période bien peu favorable : la présence du Boche risquait de déconsidérer une réforme de cette importance.

Un premier Conseil de l'Ordre fut nommé, nommé par le Chef de l'État — je n'y vis, pour ma part, aucun inconvénient. Quand je vois aujourd'hui les manœuvres... électorales que suscite le renouvellement d'un tiers des membres du Conseil et de leurs suppléants, je déplore et je comprends l'abstention. (La dernière circulaire que j'ai reçue est particulièrement démonstrative : elle est... très électorale, signée... (tant pis pour eux) : Masmonteil... Fr. Busser... Georges Léger).

Mais, direz-vous, qu'attendiez-vous donc de l'Ordre que vous réclamiez avec tant d'insistance?

Hélas ! Hélas !

Nous attendions beaucoup de bienfaits. La République était belle sous l'Empire !

Pourtant !

Nous attendions de l'Ordre qu'il mît de l'ordre dans la maison.

Nous attendions que nul n'eût le droit d'exercer la médecine en France s'il n'en était pas digne. Nous espérions que l'Ordre n'inscrirait à son tableau que des Français.

Nous espérions qu'il saurait marquer une hiérarchie que nous étions tout disposés à respecter, où les plus élevés en titres, donnant chaque jour le bon exemple, n'eussent pas négligé l'avis, les doléances des simples praticiens.

Nous pensions que les étudiants, les internes, dans des conditions à étudier, pourraient être appelés à donner leur avis, à demander conseil ou soutien.

Nous pensions que l'Ordre — par son Conseil — ne serait que par accident une juridiction chargée de veiller; de punir même, s'il le fallait; de prévenir et de soutenir; qu'il serait, en tous cas, toujours prêt à défendre *unguibus et rostro* les intérêts les plus hauts de la profession qui sont intérêts des malades pour qui nous sommes faits.

Nous supposions donc que le Conseil de l'Ordre aurait une autorité suffisante pour être, comme d'instinct, reconnu par tous les médecins de France.

Mais l'autorité, ne l'a pas qui veut; il ne suffit pas d'être assis dans le fauteuil; il faut avoir gagné, il faut mériter cet hommage de respect, cette confiance, cette obédience acceptée et voulue qui font que chacun s'incline en pensant que la maison est bien gardée.

Oui, nous espérions, nous attendions tous ces bienfaits, sans être naïfs — faites-moi la grâce de l'admettre, — naïfs au point de penser que tout irait, du coup, sans heurt et sans faux pas.

Aujourd'hui, je bats ma coulpe :

J'étais de ceux qui clamaient jadis : l'Ordre, donnez-nous l'Ordre : je garde assez de sens clinique pour constater et avouer mon erreur. Erreur de pronostic! Je pense, en effet, que l'évolution eût été différente et les chances de guérison sérieusement augmentées si le traitement eût été mieux conduit.

Je suis assez vieux pour me souvenir d'une époque où tous les médecins — à peu près — étaient opposés, *dans l'intérêt des*

Iodogénol Pépin

Artério-Sclérose **Lymphatisme**

Arthritisme

PÉPIN & LEBOUCQ
30, Rue Armand-Sylvestre
à COURBEVOIE (Seine)

malades, aux lois de la Sécurité sociale : lois folles, disait-on.

Jaunes ou rouges, de larges affiches — payées par qui ? sur quelle caisse ? — déversent sur nous des calomnies. Elles n'effaceront pas que, pendant des siècles, les médecins français ont revendiqué comme un droit l'honneur de soigner gratuitement ceux qu'on nemme aujourd'hui, grossièrement, les économiquement faibles. Il est particulièrement odieux et vil de tenter cette calomnie, de l'imprimer, de la faire hurler par la « tehesseffe », à seule fin de convaincre le bon peuple de France que nous sommes (comme ils parlent) des batraciens ou des reptiles bizarrement qualifiés.

Entendons-nous bien.

Le souci de soigner le pauvre, le peu fortuné, de l'assurer contre le risque de la maladie, de l'infirmité; le souci de lui procurer les soins que son état exige, c'est un souci charitable, c'est une charité. C'est l'amour du prochain.

Mais l'idée chrétienne est devenue folle : cette réalisation légale la rend méconnaissable, même si elle procure à certains la robe rouge et un beau service.

Devenue folle, l'idée est devenue méchante, inhumaine.

Il me semble bien que j'écrivais cela, dans *Le Médecin*, il y a quelque vingt ans.

Mais je dois, sans doute, être prudent. Imaginez que, pour me punir de cette incartade, jointe à quelques autres, le Conseil de l'Ordre me prive des droits que j'aurai bientôt à cette admirable et bienfaisante retraite des médecins *qui n'exercent plus*, retraite prévue et préparée par des cotisations obligatoires qui iront grossir le capitalisme de l'État.

J'ai vidé une partie de mon sac dans une « auto-critique », des « aveux spontanés » qui me vaudront je pense, quelque considération. J'ajoute humblement — c'est une faiblesse — que je ne connais aucun ministre, aucun député, aucun Conseiller de cette Quatrième République qui n'est pas plus respectueuse de nos libertés et de nos droits que ne fut la Troisième.

Je m'en excuse auprès de M. le Président du Conseil national de l'Ordre.

Jean LANOS.

Manœuvre électorale.

Serions-nous, sans le savoir, passés de l'autre côté du rideau de fer? Dans ces pays où, s'il y a des élections, il y a une liste unique de candidats, la liste du parti, celle pour laquelle il est permis de voter?

Nous venons, à propos des élections au Conseil départemental de l'Ordre, de recevoir un factum qui paraît s'apparenter à ceux qu'on doit distribuer là-bas: seule, en effet, est déclarée; légitime la liste établie par la Chambre syndicale de la Seine; que d'autres confrères aient eu l'audace de poser leur candidature, c'est un scandale sans précédent et il va de soi que les votes doivent se limiter aux noms proposés par cette liste.

Agir autrement constituerait évidemment une « déviation »; on ne nous dit pas encore que cette « déviation » comportera des sanctions, mais c'est tout de même une injonction formelle.

Ne pourrait-on vraiment, chacun ayant exposé son programme, laisser les médecins choisir sur les listes les candidats qui leur plaisent? Ne pourrait-on s'abstenir de commentaires qui n'ont même pas l'excuse de l'exactitude?

A la vérité, la Chambre syndicale se rend compte de son impopularité grandissante : ses dirigeants, élus sur un programme, ne paraissent pas avoir eu le souci de le suivre de façon formelle; ils semblent avoir été éblouis par les perspectives que pouvait leur offrir l'obédience au bureau de la Confédération : nous avons déjà parlé de la mise sous le boisseau pendant de longs mois d'une certaine lettre de notre ami Drouet qui dénonçait la collusion avec les Caisses de certaines maisons

de santé et de certains praticiens. Quand ils parlent d'union, c'est d'une union utilitaire qu'il s'agit, pensant recouvrer quelque popularité en s'adjoignant qui?... précisément ceux qu'ils vilipendent aujourd'hui.

Ils prétendent vouloir établir des contacts effectifs ave l'Ordre des médecins : c'est probablement dans ce but qu'ils en ont traduit le Président devant le Conseil de famille!

Il serait cruel d'insister.

A. Herpin.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Confédération des syndicats médicaux français — Une circulaire aux syndicats départementaux. Une lettre aux membres du Parlement.

— Circulaire adressée aux présidents et secrétaires des syndicats départementaux :

Nous vous remettons sous ce pli quelques exemplaires d'une lettre à MM. les députés et sénateurs, approuvée par les membres du Conseil confédéral et qui veut être une mise en garde contre le vote de la proposition de loi nº 9098 déposée par le groupe S.F.I.O. à la Chambre.

Cette proposition inspirée, sinon rédigée, par la *F.N.O.S.S.*

1º Supprime le paiement direct par le malade;

2º Égalise les honoraires de façon totale, supprimant l'article 13 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 qui comportait les dérogations légales que vous connaissez : notoriété du praticien, situation de fortune de l'assuré et autres circonstances particulières;

3º Organise en fait la fixation des honoraires par l'Administration, notre représentation à la Commission nationale des tarifs étant réduite au quart.

4º Paraissant assez hypocritement n'être dirigée que contre les syndicats n'ayant pas passé de convention ou ne les observant pas, la proposition prévoit, en fait, un accord *national*, c'est-à-dire la nécessité d'une entente FNOSS-Confédération.

5º Substitue à la juridiction de l'Ordre une Commission composée d'un conseiller de Préfecture, d'un médecin, d'un représentant des Caisses, Commission qui juge *sans appel* en premier et dernier ressort.

Il est précisé qu'une suspension temporaire ou définitive prononcée par cette Commission est automatiquement appliquée à toute la médecine dite sociale : AMG, AT, Pensions.

C'est le carcan mis au cou de la médecine française.

Ceci, nous ne le permettrons pas, et nous vous demandons de le dire à tous les parlementaires de votre département.

Les parlementaires recevront à la Chambre et au Sénat, par nos soins, un exemplaire de cette lettre, mais celui que vous leur transmettrez au nom des médecins, — et si possible des chirurgiens-dentistes et sages-femmes de votre département, — aura infiniment plus de poids et d'efficacité.

Nous vous rappelons qu'il serait dangereux de sous-estimer la nocivité de la proposition de loi nº 9098 et ses chances d'aboutir. Il y a donc lieu, dès maintenant, d'employer tous moyens pour faire comprendre aux députés et sénateurs la gravité du problème, et bien leur souligner que le but principal recherché par la Sécurité sociale se trouverait compromis par une généralisation du tiers-payant, dont vous aurez à leur faire connaître les erreurs et l'immoralité.

Nous comptons absolument sur votre action dans le cadre départemental.

Nous agissons de notre côté sur le plan national.

Cette proposition de loi, hargneuse et partisane, ne doit pas être votée. Nous ferons tout pour qu'elle ne le soit pas.

Si elle était votée et promulguée, la lutte continuerait sans rémission.

P. Cibrie.

(17 février 1950.)

Voici le texte de la lettre de la Confédération :

A Messieurs les membres du Parlement.

Monsieur le Député,

Une troisième proposition de loi, émanant du groupe S.F.I.O., a été déposée sur le bureau de la Chambre, instituant le tiers payant en Sécurité sociale.

Vous savez certainement en quoi consiste ce système. En gros, le malade remet à son médecin un ticket représentant le prix de l'acte médical dispensé; c'est la Caisse qui verse au médecin les honoraires établis, sans nul doute par voie d'autorité, et nous savons ce que cela veut dire, puisque, en février 1950, les Caisses remboursent généreusement 168 francs pour une consultation à Paris, — ce qui, en droit, représenterait 80 % des honoraires du médecin consultant!

Les médecins devraient donc recueillir des « papiers » et établir, à des intervalles à fixer, un ou plusieurs bordereaux et les adresser à la Caisse, qui éplucherait ces mémoires, les discuterait et paierait lorsque bon lui semblerait. Celui qui paie commande, et c'est la pensée profonde des dirigeants des Caisses : avoir sous leur dépendance les médecins, comme un caporal ses hommes.

C'est naturellement aussi l'embrigadement déjà fortement commencé des assurés, traités comme un vil troupeau.

Or, Monsieur le Député, en ce qui nous concerne, et nous le répétons volontiers, nous sommes les serviteurs de nos malades; nous ne serons pas les domestiques des Caisses.

Ce système du tiers payant unifie tous les prix, ce qui est séduisant pour un comptable — mais proprement absurde.

Lorsqu'un fonctionnaire, ou un employé, prend avec le temps de l'expérience, il monte en grade, et ses émoluments augmentent.

Pour le médecin, même « tarif », qu'il sorte de l'École ou ait derrière lui 30 ans de pratique, d'expérience et d'études continues.

La proposition de loi émanant de MM. Coffin, Gazier, Augustin Laurent, etc., supprime les dérogations permettant des « dépassements » de tarifs en raison notamment de la notoriété du praticien et de la situation de fortune de l'assuré. C'est la tarification genre kilog de sucre, à un prix uniforme.

Pourquoi travailler? A quoi bon se perfectionner? Sans compter la part de dévouement — que les Caisses ne voudraient, ni ne sauraient tarifer.

Alors : honoraires bas; médecine rapide, puisqu'il faudra, pour vivre, produire beaucoup; et nous verrons ici les beautés de la médecine que l'on connaît déjà dans un pays proche, avec des 10 à 15 malades à l'heure.

C'est la fin de la valeur technique de la médecine française, qui, dans sa moyenne, est la première du monde.

Et de cela, nous, médecins, nous ne voulons a aucun prix.

Ce n'est pas, pour nous, une affaire d'argent; il est plus que probable que, même à honoraires très réduits, le « *rendement* » serait tel, que, financièrement, nous y gagnerions.

Les perdants certains seront : le malade d'abord, la valeur de la médecine ensuite.

Et on verra fleurir le marché noir de la médecine, c'est-à-dire le

REGIME DE SYNTHESE
ISONUTRINE
L'ISONUTRINE sous une forme facilement utilisable, renferme tous les éléments indispensables au besoin nutritif de l'homme en quantités rigoureusement équilibrées :
Protides, lipides, glucides, minéraux, vitamines.
INDICATIONS :
CHIRURGICALES : Traitements pré et post-opératoires des inanitiés ; Traitement nutritionnel des brûlés; Blessés maxillo-faciaux.
MÉDICALES : Maladies infectieuses : typhoïde, coqueluche, rougeole, scarlatine, pneumopathies aiguës, méningites aiguës, maladie de Bouillaud, angines - Maladies de carence - Mal des rayons - Alimentation par sonde : anorexie mentale, tétanos - Obésités - Régime de surcharge des convalescents, des amaigris, des asthénies des accouchées. Traitement nutritionnel de la cirrhose.
★
BOITES DE POUDRE CORRESPONDANT A 500 CALORIES
★
LABORATOIRES DU MYORAL, 3, RUE SAINT-ROCH, PARIS (1er) - TÉL. OPÉRA 54-58
Pub. S. B.

création d'une médecine pour riches, pour ceux qui pourront aller voir ou appeler un médecin qui, refusant les « tickets », recevra des honoraires normaux.

Tout cela, pourquoi? — Pour servir de tremplin électoral, en vue de la nomination aux Conseils des Caisses.

Peut-être aussi, pour servir quelque idéologie politique.

Or, en la matière, nous ne faisons pas de politique.

Nous voulons le bien du malade et pour lui, quel qu'il soit, les meilleurs soins — et nous voulons avoir la possibilité matérielle de les lui distribuer.

Nous voulons garder à notre profession un minimum de liberté. Cette liberté pour laquelle nos ancêtres ont fait plusieurs révolutions.

POUR GARDER CETTE LIBERTÉ, ET POUR LE BIEN DE NOS MALADES — S'IL LE FAUT, NOUS NOUS BATTRONS, ET, SI NOUS SOMMES BATTUS, NOUS NOUS BATTRONS ENCORE.

Ceci, il faut aussi qu'on le sache.

Nous avons, pour notre profession, un véritable culte, fait de respect et de dévouement.

Nous ne permettrons pas qu'on avilisse la médecine française.

Aussi, Monsieur le Député, nous vous supplions de vous dégager de sujétions politiques qui n'ont rien à voir avec la santé du pays, et de penser qu'en votant une loi instituant ce TIERS PAYANT, agent de démoralisation, vous porteriez un coup grave à une des institutions qui, depuis des siècles, a largement démontré son esprit charitable et social.

Ce projet tuerait la médecine française.

VOUS NE FEREZ PAS CELA

La Confédération des syndicats médicaux français.

La Retraite

Contre vents et marées, la retraite est partie. On nous avait annoncé que personne ne pourrait la prendre. La réponse est venue : 7.000 médecins âgés ou veuves de médecins l'ont demandée. On nous avait annoncé que les riches seuls pourraient la prendre. La réponse est venue : une énorme majorité de médecins ou veuves sans fortune ressort de l'examen des premières listes.

On nous avait annoncé que l'on ne pourrait verser les 144.000 promis. Et voilà que l'on envisage de donner 200.000. Et notez bien que jusqu'ici il n'a pas été tenu compte des dons qui seront faits à la Caisse autonome.

Et voilà qu'un autre résultat apparaît dans la brochure officielle : *Comment faire sa déclaration*. Les 31.000 fr. de cotisation qui nous seront réclamés par an pour couvrir :

1° La retraite de base,
2° La retraite complémentaire,
3° L'allocation-décès,

peuvent figurer sur les frais professionnels. C'est-à-dire que pour un célibataire par exemple qui a un bénéfice net de 500.000 fr. cela fait une réduction d'impôt de 13.080 fr., qui se décompose ainsi :

18 % taxe proportionnelle.. 5.580 fr.
taxe progressive..... 7.500 fr.

Que tous les médecins sachent donc qu'ils peuvent faire rentrer ces cotisations dans les frais professionnels. Cette cotisation se trouvera ainsi et suivant les cas, ramenée entre 15.000 et 25.000 fr.

Sur tous les points les adversaires du projet actuel de retraite se sont donc trompés dans leurs pronostics. J'ajoute, une fois de plus, qu'il appartient à chaque médecin de pouvoir augmenter et même doubler cette retraite *sans bourse délier*, en s'as-

URASEPTINE ROGIER

ARHEMAPECTINE
ANTI-HÉMORRAGIQUE
•
KIDARGOL
THERAPEUTIQUE RHINO-PHARINGÉE
•
ARKEBIOS
MEDICATION PHOSPHORIQUE POLYVALENTE
•
LABORATOIRE R. GALLIER
1b Place du Président Mithouard. Paris (7e)

Specia
Maladie de Parkinson
DIPARCOL
(2987 R.P.)
Chlorhydrate de diéthylamino-2-éthyl-N-dibenzo-parathiazine
DRAGÉES DOSÉES A 0g05 (TUBES DE 50)
DRAGÉES DOSÉES A 0g25 (TUBES DE 20)
AMPOULES DE 5cm³ DOSÉES A 0g25 (BOITES DE 5)
VOIE BUCCALE : Dose de début : 0g10 à 0g50 par jour
Dose efficace : 0g50 à 2g par jour
VOIE PARENTÉRALE : En cas d'urgence ½ à 1 ampoule en injection intramusculaire ou intraveineuse lente
NE PROVOQUE NI ACCOUTUMANCE, NI TROUBLES DE L'ACCOMMODATION.
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
RHÔNE POULENC
PARIS

surant pour auto, responsabilité, incendie, à la *Mutuelle du Corps sanitaire français*, 60, *boulevard de Latour-Maubourg*. Car nous n'aurons de cesse que nous n'ayons obtenu pour tous une retraite d'environ 400.000 fr., par le Service de la retraite obligatoire et par ce que fournira notre Mutuelle. Que tous y aident et souhaitons qu'aucun n'agisse pour empêcher ce résultat tant désiré!

Dr Jean Boullard (*de Vimoutiers*).

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

FACULTÉ DE PARIS

Chaire de bactériologie (Prof. P. Gastinel). — *Actualités de bactériologie médicale* : Conférences à *l'Amphithéâtre Vulpian du 13 au 29 mars, les lundi, mercredi et vendredi, à 17 heures, selon le programme suivant :*

Lundi 13 : Variations microbiennes et résistance aux antibiotiques (M. Fasquelle). — *Mercredi* 15 : Quelques exemples de variations microbiennes (M. Fasquelle). — *Vendredi* 17 : Intoxications alimentaires déterminées par les salmonelles (M. Névot). — *Lundi* 20 : Intoxications alimentaires déterminées par d'autres germes que les salmonelles (M. Névot). — *Mercredi* 22 : Les nouveaux antibiotiques (M. Barbier).— *Vendredi* 24 : Interventions hormonales éventuelles dans les processus immunitaires (M. Barbier). — *Lundi* 27 : Nouvelles recherches sur l'immunité dans la syphilis expérimentale (Prof. Gastinel). — *Mercredi* 29 : Modifications expérimentales du pouvoir floculant d'un sérum après irritations faradiques des pédicules vasculaires (Prof. Gastinel).

Ce cours est ouvert aux docteurs en médecine, aux étudiants et aux biologistes.

Diplome de bactériologie de l'Université de Paris. — Le Prof. P. Gastinel commencera l'enseignement préparatoire à ce diplôme, le lundi 13 mars 1950, à 14 heures, au laboratoire de bactériologie de la Faculté.

Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine, pratique avec interrogations orales et une composition écrite anonyme.

Il sera assuré par le Professeur avec la collaboration de MM. Fasquelle et Névot, agrégés, de MM. Barbier et Poutrel, chefs de travaux et des assistants du laboratoire : MM. Coutel, Collart, Christol et Galland. Cet enseignement sera complété par une série d'exposés donnés par MM. H. Bénard, Delaunay, Dumas, Gallut, Girard, Giroud, Hauduroy, Lemierre, Lépine, Limasset, Mollaret, P. Nicolle, Reilly, Tournier, Verge, Verne.

Des visites seront faites au Laboratoire de la tuberculose à l'Institut Pasteur, sous la direction de M. Bretey, et, à l'Institut Pasteur de Garches, sous la direction de M. Lemétayer.

Le registre d'inscription pour 1950 *est clos. Pour l'année* 1951, *prière de s'inscrire dès maintenant au Laboratoire de bactériologie de la Faculté.*

COURS ET CONFÉRENCES

Des conférences de pneumologie, par M. le Prof. Bariéty et M. Brouet, auront lieu *à dater du 8 mars* 1950, *le mercredi, à 10 h. 30, à la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu* (Prof. H. Bénard) *Amphithéâtre Trousseau.*

15 *mars* : La primo-infection tuberculeuse (Prof. Bariéty). — 22 *mars* : Les miliaires tuberculeuses (Prof. Bariéty). — 29 *mars* : Le pleurésies tuberculeuses (M. Brouet). — 19 *avril*

ANTISEPTIQUE EXTERNE
DÉSODORISANT NON TOXIQUE ET CICATRISANT
JOVANYL
Comprimés effervescents titrés à 0 gr. 30 de MAGNÉSIUM PARATOLUÈNE SULFOCHLORAMINE
GYNÉCOLOGIE - LARYNGOLOGIE
STOMATOLOGIE - UROLOGIE - CHIRURGIE
1 A 3 COMPRIMÉS POUR 1 LITRE D'EAU.
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

AFFECTIONS
PULMONAIRES
BALSAQUINTINE
Lescène
Campho-gaiacolate de Pilocarpine et d Atropine
en milieu Terpinobromoformique
Présentations Enfants et Adultes
AMPOULES
1 a 2 par jour
SUPPOSITOIRES
1 a 3 par jour
SIROP
3 a 6 cuillerées par jour
Laboratoires LESCÈNE
58, Rue de Vouillé Tél : VAU. 08-19
PARIS 15e et LIVAROT (Calvados)
LSN

La tuberculose pulmonaire chronique (I) (M. Brouet). — 26 *avril* : La tuberculose pulmonaire chronique (II) (M. Brouet). — 3 *mai* : Les pneumothorax spontanés (M. Brouet). — 10 *mai* : Les hémoptysies (Prof. Bariéty). — 17 *mai* : L'orientation thérapeutique dans la tuberculose pulmonaire (Prof. Bariéty). — 24 *mai* : La cure. La prophylaxie. Le B.C.G. (M. Brouet).

Un cours d'hygiène scolaire *destiné aux candidats au concours pour le recrutement des médecins inspecteurs des Écoles de la Seine, aura lieu au Laboratoire d'hygiène de la Faculté de Médecine du 24 avril au 26 mai 1950, les lundis, mercredis et vendredis, de 17 à 19 heures,* sous la direction de MM. Boulanger-Pilet, chargé de cours et Boltanski, avec la collaboration des Professeurs Dechaume et Heuyer, de Mmes Blanchet, Delthil, Herbinière-Lebert et Odic, de MM. Aboulker, Boyer, Chuche, Collette, Deparis, Dumas, Launay et Paumier.

Inscriptions (1.500 *fr.*) *(et renseignements) s'adresser au Laboratoire d'hygiène, 21, rue de l'École-de-Médecine.*

Réunions de confrontation radio-anatomo-clinique de l'Hôpital Vaugirard et de l'Hôpital Saint-Antoine. — — En raison de la séance supplémentaire de mars de la Société Nationale de gastro-entérologie, qui a lieu cette année le deuxième dimanche (12 mars), *la réunion de l'Hôpital de Vaugirard* (Prof. Sénèque) *sera reportée au dimanche suivant* (19 *mars au lieu du* 12) *et la réunion de l'Hôpital Saint-Antoine* (Dr Porcher) *au dimanche* 26 *mars* (*au lieu du* 19).

Hôpital Tenon. — M. Lièvre poursuit ses conférences le *samedi à* 10 h. 30, *à l'Amphithéâtre des Cours,* avec le programme suivant :

— 11 *mars* : Ostéoporose d'immobilisation et ostéoporose post-traumatique. — 18 *mars* : Coccygodynie. — 25 *mars* : Le traitement de Lewin et Wassen dans la polyarthrite inflammatoire.

Avec chaque conférence, présentation des observations intéressantes de la semaine. *Pas d'exposé les* 1er, 8 *et* 15 *avril. Reprise le* 22 *avril.*

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Meuse. — Par arrêté en date du 6 février 1950, M. le Dr Edwards, inscrit sur la liste d'aptitude établie après le concours du 5 décembre 1949, est nommé médecin des services antituberculeux et mis à la disposition de M. le Préfet de la Meuse, en vue d'être affecté aux dispensaires antituberculeux publics de son département.

N. D. L. R. — *Nous sommes heureux d'adresser nos cordiales félicitations au Dr Edwards; on trouvera dans ce numéro, sous sa signature, un intéressant article (Silicose et pneumoconioses).*

Sanatorium de La Grolle Saint-Bernard (Charente). — Un poste de médecin-adjoint est actuellement vacant au sanatorium de La Grolle Saint-Bernard. Peuvent être candidats : — 1° Les médecins-adjoints en fonction dans un sanatorium public; — 2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public, à la condition d'avoir figuré sur une des listes d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948; — 3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1949, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois

Dragées
"YSE"
PHOSPHURE DE Zn. - NUX VOMICA - KOLA GUARANA
SURMENAGE - ASTHÉNIE
Gouttes
"HEMAGENINE"
IODE - ARSENIC - STRYCHNINE - AC. PHOSPHORIQUE
LYMPHATISME - RACHITISME
ÉTATS GANGLIONNAIRES
LABORATOIRE CHATELUT - 65, RUE LOUIS-BLANC - PARIS (Xe)

semaines à compter de la publication du présent avis au J. O., *au Ministère de la Santé publique et de la Population, Direction de l'Administration générale du personnel et du budget,* 7, *rue , Tilsitt, Paris,* 17e.

COMMUNIQUÉS

Un vœu de l'Académie Nationale de Médecine.

Le Professeur H. Gougerot, *au nom de la Commission thérapeutique de l'Académie nationale de Médecine, a fait le rapport suivant dans la séance du* 21 *février* 1950.

L'Académie nationale de Médecine, impressionnée par des observations concordantes, rappelle l'exemple des grandes médications spécifiques (mercure, arséno-benzène, bismuth) qui, dans la syphilis, par un mauvais emploi, ont créé des virus résistants à ces médicaments, et l'exemple récent des sulfamides en est une preuve nouvelle; car, au début de leur emploi, les sulfamides guérissaient les gonococcies en quelques heures, le grand public, et surtout les prostituées, dans un but de maquillage, en ont fait un usage abusif, préventif et curatif créant des races de gonocoques « sulfamido-résistants ».

Il est donc à craindre que les mêmes phénomènes de création de virus résistants se reproduisent avec la toute-puissante pénicilline, surtout avec la « pénicilline buccale » qui permettra un usage inconsidéré et trop facile de la pénicilline. Déjà quelques observations nous alertent et c'est pourquoi l'Académie émet les vœux suivants :

1° *La « pénicilline buccale » et injectable ne doit être délivrée que sur ordonnance du médecin* et la prescription ne doit être *renouvelée uniquement* que sur une *nouvelle ordonnance* du médecin.

2° *Que les médecins-praticiens collaborent à combattre les « pénicillino-résistances » en éduquant leurs malades,* très enclins à réclamer la pénicilline pour les maladies même les plus bénignes.

3° *Que le grand public soit prévenu du danger pour l'avenir de mésuser de la pénicilline.* La pénicilline ne doit pas être employée pour les « petites maladies », il faut la réserver pour les « grandes maladies », afin qu'elle conserve alors son « efficacité miraculeuse » qu'elle avait au début. Sinon, plus ou moins rapidement, la pénicilline perdra sa merveilleuse toute-puissance. C'est l'intérêt de tous pour l'avenir.

Ces vœux ont été votés à l'unanimité et seront transmis à M. le Ministre de la Santé publique.

Répartition du chloramphénicol (chloromycétine, tifomycine).

Le Ministre de la Santé publique et de la Population *a adressé le* 6 *février dernier, à MM. les Préfets, MM. les Directeurs départementaux de la Santé (pour exécution), MM. les Directeurs départementaux de la Population (pour information), et MM. les Inspecteurs de la pharmacie (pour information), la circulaire suivante relative aux nouvelles dispositions de répartition de la* chloromycétine :

Par ma circulaire n° 211 du 27 août 1949, je vous avais informé des modalités d'attribution du chloramphénicol aux établissements hospitaliers.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'augmentation des importations et, simultanément, la réalisation d'une pro-

Asthme
ALEUDRINE
SULFATE DE DIOXYPHÉNYLÉTHANOLISOPROPYLAMINE
lève le Spasme bronchique
sans élever la tension
NÉBULISATIONS
Flacons de 10 g de Solution à 1%
pour pulvérisations
TABLETTES
Tubes de 20 tablettes à 0 g 02
pour l'administration perlinguale
LABORATOIRES BADRIAL
104, RUE DE MIROMESNIL, PARIS (8e) TÉL. LABORDE 26-51

duction française du médicament permettent d'apporter des assouplissements à la réglementation antérieure.

Dès maintenant, le chloramphénicol peut être utilisé non seulement dans les hôpitaux, mais aussi dans les cliniques ou même être attribué à des particuliers dans les conditions suivantes :

UTILISATION DANS LES HOPITAUX. — Tout hôpital public ou privé ayant une pharmacie intérieure gérée conformément aux dispositions de la loi du 11 septembre 1941, relative à l'exercice de la pharmacie et de l'ordonnance du 5 mai 1945 instituant l'Ordre national des pharmaciens, a la possibilité de passer directement ses commandes :

Soit au groupement d'importation des produits pharmaceutiques destinés à la pharmacie et à la droguerie pharmaceutique, 46, rue Turbigo, Paris-3e, s'il s'agit d'un établissement public;

Soit au grossiste de son choix, s'il s'agit d'un établissement privé.

Aucune limite de consommation n'est imposée. Dans chaque hôpital, l'antibiotique peut être utilisé, sous la responsabilité des divers chefs de service, dans tous les cas justiciables du médicament, sans qu'aucune restriction ne soit apportée dans l'emploi de celui-ci.

UTILISATION PAR LES CLINIQUES. — Toute maison de santé privée, ayant une pharmacie gérée dans les conditions indiquées ci-dessus, est autorisée à se procurer du chloramphénicol.

Les pharmaciens de ces établissements devront s'adresser aux grossistes de leur choix.

DÉLIVRANCE AU PUBLIC. — Il est également possible d'étendre l'emploi du chloramphénicol au traitement des malades à domicile.

Les ordonnances établies par les médecins traitants devront être visées par les directeurs départementaux de la Santé qui demanderont les justifications nécessaires.

Pour obtenir le chloramphénicol, les malades pourront s'adresser aux officines de leur choix. Les pharmacies remettront les ordonnances visées aux grossistes uqi leur délivreront les quantités de chloramphénicol prescrites.

Renseignements divers. — Le chloramphénicol est mis dans le commerce, soit comme produit sous cachet sous cette dénomination, soit sous forme de spécialité sous les noms de tifomycine ou de chloromycétine. Le produit est présenté en flacon de 12 capsules de 0,25 g représentant au total 3 g de principe actif.

Signé : VAILLE.

Un communiqué du Conseil départemental de la Seine de l'Ordre national des médecins. — Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de la Seine est avisé que M. LORIEAU, qui se donne comme représentant le Centre de prévoyance médico-chirurgicale, s'adrese au Corps médical en se prévalant d'une « Préface » dactylographiée sur papier à en-tête du dit Conseil, avec la signature du Professeur Balthazard, président de l'Académie de Médecine et du Conseil de l'Ordre des médecins de la Seine.

Le Conseil départemental a le devoir d'appeler l'attention du Corps médical sur la date de ce document qui remonte à plusieurs années, époque où M. le Professeur Balthazard présidait ledit Conseil. Le Conseil n'a pu exercer depuis lors aucun contrôle sur l'activité de M. Lorieau qui ne saurait donc actuellement s'accréditer de la référence invoquée.

LIT MÉCANIQUE DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

LEVULINATE DE CALCIUM INJECTABLE PLÉ
STABILITÉ INNOCUITÉ
ACTIVITÉ (13 % D'IONS CA.)
J. PLÉ, 111 bis, rue de Turenne - PARIS (3e)

BOLDINE HOUDÉ
GRANULES TITRÉS A 1 milligramme — 3 à 6 par jour
ICTÈRE - LITHIASE BILIAIRE
CONGESTION DU FOIE
COLIQUES HÉPATIQUES
HYPERTROPHIE DU FOIE
INSUFFISANCE HÉPATIQUE

FOIE
Laboratoires HOUDÉ, 9, rue Dieu, PARIS

Réalisation en Thérapeutique journalière de L'ÉPREUVE DE MELTZER-LYON

CHOLÉCYSTINE

Dragées glutinisées de ***sulfate de magnésium***

se dissolvant rapidement dans le duodénum, **réalisant ainsi un véritable drainage médical des voies biliaires**

La **CHOLECYSTINE PEPTONÉE** contient 0 gr. 05 de peptone en plus du Sulfate de Magnésium.

DOSES : 6 à 10 dragées par jour, le matin à jeun ou en plusieurs fois une heure avant les repas.

Laboratoire VAURS, 17, rue de l'Arc-de-Triomphe, Paris-17e - ÉTO 45-66

Concentration nouvelle
Activité renforcée

EXOSULFONYL COLLYRE

(1500 F)

Solution à 25 % du sel de diéthanolamine de la 4-succinyl-amido-4'-amino-diphénylsulfone

★

Conjonctivites
à microbes banaux et bacilles de Weeks
Trachome - Kératites
Dacryocystites
Plaies de l'oeil

THERAPLIX

98, RUE DE SÈVRES, PARIS-VII*e*

BIOGAZE

PANSEMENT CICATRISANT
(HUILES de POISSONS et CHLOROPHYLLE)

LABORATOIRES BOTTU
115, Rue NOTRE DAME des CHAMPS-PARIS

ZYMION

Levurine extractive - Soufre colloïdal - Manganèse colloïdal - Étain colloïdal

RHUMATISMES

Dose d'attaque : 20 à 25 capsules par jour.
Dose d'entretien : 8 à 10 capsules par jour.

O. V. P.

LABORATOIRES COUTURIEUX, 79, rue de Tocqueville, PARIS 17e - WAG. 27-61

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

PYRÉTHANE

Antinévralgique Puissant

GOUTTES
25 à 50 par dose — 300 par flle
AMPOULES A 2 cc Antithermiques.
AMPOULES B 5 cc Antinévralgiques.

Laboratoires CAMUSET, 18, Rue Ernest-Rousselle, PARIS (13e)

Silicyl

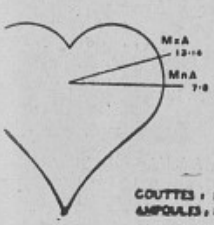

MÉDICATION de BASE et de RÉGIME

États Artérioscléreux

et CARENCES SILICEUSES

GOUTTES : 10 à 25, 2 fois par jour. — COMPRIMÉS : 2 à 4 par jour.
AMPOULES : 2 cc intramusculaires tous les 2 jours. — DRAGÉES :

TRINITRINE

ET ASSOCIATIONS
(DRAGÉES A NOYAU MOU)

TRINITRINE SIMPLE
TRINITRINE CAFÉINÉE DUBOIS
TRINITRINE PAPAVÉRINE LALEUF
TRINITRAL LALEUF
TRINIBAÏNE LALEUF

ANGINE DE POITRINE
CRISES VASCULAIRES SPASMODIQUES

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Docteur en Pharmacie
51, Rue Nicolo, PARIS-16e — Tél. : Tro. 62-24

HEPACUPRYL

DU DOCTEUR MARTINET

EXTRAIT DE FOIE DE VEAU, EXTRAIT HÉMATIQUE DÉSALBUMINÉ
ASSOCIÉS AU FER ET AU CUIVRE, MINÉRAUX INDISPENSABLES A L'HÉMATOPOÏÈSE

BOITE DE 6 AMPOULES BUVABLES DE 10cc
1 AMPOULE AVANT CHAQUE REPAS

LABres DU DOCTEUR H. MARTINET - 16, RUE DU PETIT-MUSC PARIS 4e

ACTUALITÉ

Les élections au Conseil de l'Ordre.

Les élections au Conseil départemental de la Seine de l'Ordre des médecins ont vu le triomphe des candidats du groupement « Médecine Libre ». Leur liste entière a été élue, avec une marge de près de mille voix entre le dernier élu — et le premier non élu, qui se trouvait présenté par la Chambre syndicale. Notre confrère Lafay, qui rentre au Conseil départemental avec 3.598 voix sur 4.496 suffrages exprimés, va voir son autorité accrue. Tous s'en réjouiront, car son action vigoureuse, inaugurée dès l'occupation malgré le danger allemand (qu'aggravait encore l'attitude bornée et mesquine de certains confrères) (1), lui vaut une sympathie à peu près unanime.

L'équipe de notre journal se réjouit tout particulièrement de l'élection, comme membre suppléant, de notre éminent collaborateur, le Dr Herpin, dont la pensée vigoureuse et l'expression incisive ont souvent fustigé, dans les colonnes de ce journal, les responsables des erreurs commises.

Par-dessus tout, nous nous réjouissons de voir triompher *l'idée de liberté*. Le vote massif de nos confrères prouve qu'ils sont las des tracasseries administratives de l'Ordre, qu'ils réprouvent les obligations et les menaces dont on les accable. Les élus de la médecine libre ont de nobles tâches en perspective : à l'extérieur, la défense du médecin contre les pouvoirs publics; à l'intérieur, la libération du médecin des chaînes forgées par leurs prédécesseurs. Il est à prévoir qu'ils auront des luttes à soutenir dans l'intérieur même des Conseils où ils viennent d'être élus ou réélus. L'appui presque unanime des médecins français leur est acquis tant qu'ils garderont claire cette idée de liberté, plus importante à nos yeux que le détail des programmes. Que nos élus ne s'y trompent pas : ce que nous attendons d'eux, ce n'est pas le remplacement de telles obligations par telles autres, c'est le *droit de vivre en paix*, dans la marge que nous abandonne l'État.

G. L.

(1) Le Professeur Fiessinger dut à l'époque intervenir à plusieurs reprises auprès de l'un d'eux pour éviter le dépôt d'une plainte aux conséquences imprévisibles.

Fédération nationale des entreprises de transport auxiliaires des collectivités et administrations publiques. — *Le Ministère du Travail et de la Sécurité sociale confirme que le remboursement des frais d'ambulance doit être effectué sur la base du tarif préfectoral.*

Le Ministère du Travail et de la Sécurité sociale ayant fait savoir à la « Fédération nationale des ambulances » que le remboursement des frais de transport par ambulance devait être effectué sur la base des tarifs fixés par les préfets, et certaines Caisses de Sécurité sociale n'ayant pas respecté les instructions ministérielles, le Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, sur nouvelle intervention de la « Fédération nationale des ambulances », vient de confirmer à l'organisation syndicale des ambulances, que le remboursement des frais d'ambulance doit être effectué sur la base des tarifs fixés par les Préfets.

En cas de difficultés, les ambulanciers et assurés sociaux peuvent s'adresser à la « Fédération nationale des ambulances », 22, rue du Général-Foy, Paris (8e).

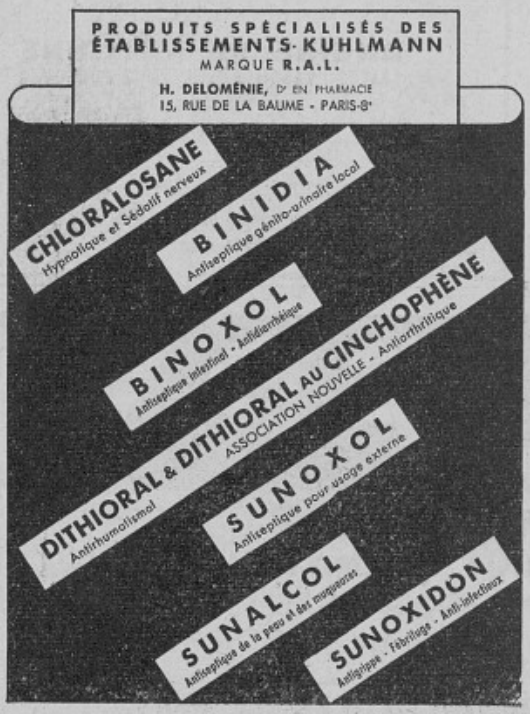

NÉCROLOGIE

— Dr Robert d'Ernst (de Genève) Membre de l'Association Française de Chirurgie, Fondateur et Président de l' « *Aide suisse aux enfants des médecins sinistrés* », décédé le 7 février. Toutes les familles médicales françaises auront une pensée reconnaissante pour ce généreux bienfaiteur, à qui le Conseil national de l'Ordre exprimait récemment sa gratitude. A Mme d'Ernst, sa veuve et au Dr Jean-Pierre d'Ernst, son fils, chef de clinique à l'Université de Genève, le *Journal des Praticiens* adresse ses condoléances émues;

— Dr Gaston Ehrmann, Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1914-1918, décédé à Nice le 4 février à l'âge de 79 ans;

— Dr Jacques Pasturaud (d'Étampes);

— Dr Robert Allenic (d'Auxerre);

— Dr Jean Eissen, médecin-directeur de l'Hôpital psychiatrique de Stephansfeld-Brumath (Bas-Rhin);

— Dr Yves Ollivier, médecin lieutenant-colonel des troupes coloniales, décédé à Versailles le 6 février, à l'âge de 81 ans;

— Dr André Winstel, de l'Hôpital américain de Neuilly, décédé à Nice;

— Dr Le Fahler (de Plussulien, Côtes-du-Nord);

— Dr Paul Fargues, décédé le 25 janvier à Aimay (Seine-et-Oise);

— Dr Émile Perrin, chirurgien honoraire des Hôpitaux de Lyon, décédé le 31 janvier;

— Dr Choupin (de Saint-Étienne) décédé le 1er février à l'âge de 80 ans;

— Dr Paul Chabert (de Gex, Ain);

— Dr Gabriel Colombe (d'Avignon), décédé à l'âge de 90 ans;

— Dr Chenais, décédé à Paris le 1er février;

— Dr Henri Thielle, décédé le 23 janvier.

OFFRES ET DEMANDES

STÉNO-DACTYLO (bonnes références) cherche place journée ou demi-journée. (*Écrire — sous le N° 528 M — au journal, qui transmettra*).

PENSION DE FAMILLE (*convenant à convalescents non contagieux*); chambres confortables; cuisine soignée; Parc : 3.000 mq. *Prix à partir de 800 fr. par jour. S'adresser Mme Lamirault, 27, rue Etienne-Péroux, Maisons-Laffitte (S.-et-O.) Tél.* 13-46.

VEUVE MÉDECIN cherche assistance toute la journée *chez docteur ou dentiste, Paris ou proche banlieue*. Écrire — *sous le n°* 520 B — aux bureaux du journal.

CHEF COMPTABLE, très sérieuses références, 43 ans, rentrant Afrique du Nord, cherche emploi dans Laboratoire. (Écrire — *sous le n°* 600 — au Journal qui transmettra).

SOMMAIRE DU N° 11

Les bases électro-physiologiques et les techniques de l'électrochoc, par le Prof. agrégé *A. Djourno*..... 121
Mémentos de médecine pratique :
Feuillets du praticien : Régimes et obésités (*Y. Kermorgant*); — A propos du traitement tissulaire (*J.-C. Reymond*)..... 127
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 28 février 1950..... 130
Académie de Chirurgie, séance du 1er mars 1950..... 131
Société médicale des Hôpitaux, séances du 17 février (*Suite et fin*) et du 24 février 1950..... 131
Variété : Soucis d'élevage..... 205
Questions professionnelles : Autour d'une élection (*A. Herpin*); — Conseil national de l'Ordre (élections). 206
Intérêts professionnels : A propos de la retraite : Une lettre du Dr Terray aux présidents des syndicats médicaux; — Une réponse de l'Amicale des médecins patentés de la banlieue Sud à l'affiche de la Sécurité sociale attaquant le Corps médical..... 208
Informations et nouvelles diverses..... 211
Communiqué : Un appel de la Société astronomique de France aux étudiants et à leurs éducateurs..... 214
Nécrologie..... 215
Actualité : Regards sur la distribution du personnel de l'Assistance publique (*G. L.*)..... 218

A NOS ABONNÉS. — La grève des transports en commun de la Région Parisienne peut empêcher un certain nombre d'ouvriers imprimeurs de se rendre à leur travail ; il est donc possible que jusqu'à la reprise du trafic normal le *Journal des Praticiens* soit expédié avec quelque retard.

INFORMATIONS

Ier Congrès international de Gérontologie (*Liége, 9 au 12 juillet* 1950. — Le Ier Congrès international de gérontologie aura lieu à Liége du 9 au 12 juillet 1950, avec le programme suivant :

9 *juillet* : Création de l'Association internationale de gérontologie; questions administratives. — 10 *juillet* : Affections cardio-vasculaires et sénescence. — 11 *juillet* : Nutrition, endocrinologie et sénescence. — 12 *juillet* : Discussions ultérieures.

Président du Comité d'organisation : Prof. L. Brull, Clinique médicale, Hôpital de Bavière, Liége (Belgique). — *Secrétaire* : Dr. A. Divry (même adresse).

Les adhésions et toute correspondance concernant le programme ou l'organisation de la conférence doivent être adressées au Prof. F. Brull.

XXIIIe Congrès de la Société française d'orthopédie dento-faciale. — Ce Congrès se tiendra *à Rome* du 22 au 26 *mai* 1950, sous la présidence de M. le Professeur Muzj.

Le sujet du rapport est : « La malposition de la dent de six ans et ses conséquences dysmorphiques ». Rapporteurs : M. De Coster (Bruxelles) et les équipes des Écoles dentaires de Rome et de Paris.

Pour toute correspondance s'adresser à M. G. Gugny, *secrétaire-adjoint, 20, rue de Mogador, Paris-9e.*

Congrès d'Alger. — L'Union fédérative nationale des médecins de réserve apprend que les étudiants qui prendront part au Congrès d'Alger (30 mars-6 avril) seront logés gratuitement à l'hôpital militaire Maillot et nourris avec les élèves du S. S. (300 fr. par jour). Les étudiants pourraient donc faire le voyage, aller et retour pour un prix global de 10.000 francs, nourriture comprise.

Téléphoner à Auteuil 62-02, 58, *rue Chardon-Lagache, Paris* (16e).

LE RINGER DU PRATICIEN
ÉQUILIBRÉ à pH : 7

UNE A TROIS INJECTIONS PAR JOUR
AMPOULES DE 5 c. c. POUR ENFANTS
AMPOULES DE 10 c. c. POUR ADULTES
(Boîtes de 6 ampoules)

NEUROTROPHÈNE

LABORATOIRE DE L'ÆTHONE
35, RUE BOISSONADE - PARIS-14e
TÉLÉPHONE : DANTON 92-10

Soluté injectable isotonique et iso-ionique avec le sang, dérivé de la solution de RINGER dont il utilise les trois cathions essentiels Ca, Na, K.

● SÉRUM PHYSIOLOGIQUE PAR EXCELLENCE, il exerce sur le TROPHISME NERVEUX, sur la TONICITÉ DE L'APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE et sur l'ÉQUILIBRE HYDRO-SALIN l'action la plus favorable, exempte de tout effet secondaire, sans heurt, sans "doping".

● Solvant précieux pour la Pénicilline, ses qualités le désignent encore plus pour la Streptomycine dont il rend les injections absolument indolores.

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique : THEOBROMOSE
dermatoses : DERMO-PLASTOL *et* SOLU-PLASTOL
anesthésies : BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✻, DOCTEUR EN PHARMACIE

10, RUE DU PLATRE - PARIS IV·

ASTHME INFANTILE - COQUELUCHE
ENURÉSIE - BRONCHOSPASMES
CATARRHAUX & EMPHYSÉMATEUX

EPHEDROMEL BERAL

Sirop mellité de goût agréable

SYNERGIE ANTISPASMODIQUE DE L'EPHÉDRINE, LOBÉLIE, CODÉINE ET BROMOFORME

★

Posologie

★

Jusqu'à 6 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A CAFÉ PAR JOUR

De 6 à 12 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A DESSERT PAR JOUR

Adultes : 2 A 8 CUILLERÉES A SOUPE PAR JOUR

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

VARIÉTÉ

Soucis d'élevage

L'espèce humaine a vécu jusqu'à nos jours comme toutes les espèces animales libres (c'est-à-dire sauvages) mangeant ce qu'elle trouvait, bâfrant en période d'abondance et jeûnant quand elle ne pouvait pas faire autrement. Le souci de se procurer la nourriture quotidienne dominait les individus et ne laissait qu'une place restreinte aux préoccupations d'avenir. Vivaient ceux qui trouvaient de quoi manger. Les autres disparaissaient. Le processus était à la fois si simple et si éprouvé que l'idée d'en modifier le cours ou les incidences ne s'implantait pas sérieusement. Une comparaison latente, mais sûre, avec les lapins ou les chiens errants, enseignait qu'une race soumise aux conditions naturelles est également gardée de la multiplication géométrique et de l'extinction.

Dès que l'éleveur s'en mêle, la suite normale des événements est profondément altérée. La race soustraite aux conditions naturelles prospère dans d'étonnantes proportions. C'est ainsi que la vache, animal estimable entre tous, a supplanté dans nos pays les carnassiers qui s'en repaissaient et les ruminants moins productifs. L'homme a défriché et planté pour la vache, construit pour la vache, colonisé pour la vache. Ainsi peut-il manger les veaux : solution artificielle, mais élégante, au problème que pose la multiplication géométrique des bovidés.

Le moment est venu où l'homme commence à éprouver pour l'homme les soucis de l'éleveur. Tous les soins apportés à la protection de l'espèce ont donné d'extraordinaires résultats. En un siècle et demi, l'Europe est passée de 187 millions d'habitants à 530. Durant le même temps, l'Asie s'est élevée de 608 à 1.175 millions; l'Amérique du Nord, de 5, 7 à 142; l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, de 18 à 132; l'Afrique, de 90 à 155; l'Océanie, de 2 à 11. Les perspectives d'avenir sont non moins surprenantes : en l'an 2000 l'Inde à elle seule contiendra autant d'habitants que le monde entier en 1789. La population européenne augmentera de 50 % de 1939 à 1970 *(François Houiller — Études, février 1950)*. Le temps n'est plus où nous vivions comme une bande de loups ou une harde de cerfs. Nous sommes réunis, dans une prairie artificielle, sous l'œil de l'éleveur qui commence à ressentir autant d'inquiétude que de satisfaction devant les résultats de ses méthodes. D'excellentes âmes recherchent une solution au problème dans la multiplication des produits consommables, la recherche et la mise en valeur de terres nouvelles, sans percevoir que c'est la pire des lignes de conduite : la courbe de la production ne peut en aucune manière suivre celle de la consommation et la catastrophe de rupture d'équilibre sera d'autant plus effroyable qu'on aura poussé plus loin l'élévation du nombre des humains. Vogt annonce que, dans trois siècles, le nombre des hommes sera de 21 milliards : c'est-à-dire que la solution à trouver sera dix fois plus difficile et plus coûteuse qu'elle ne le serait à présent.

L'observateur reconnaîtra sans peine qu'il n'existe que trois solutions.

Celle de l'éleveur charitable qui multiplierait ses sujets — ou leur laisserait la faculté de se multiplier —

TOPIQUE INTESTINAL
COLITES, ENTÉROCOLITES, INTOXICATIONS, INFECTIONS
LANCOSME - 71, Av. Franklin Roosevelt, Paris (8e)

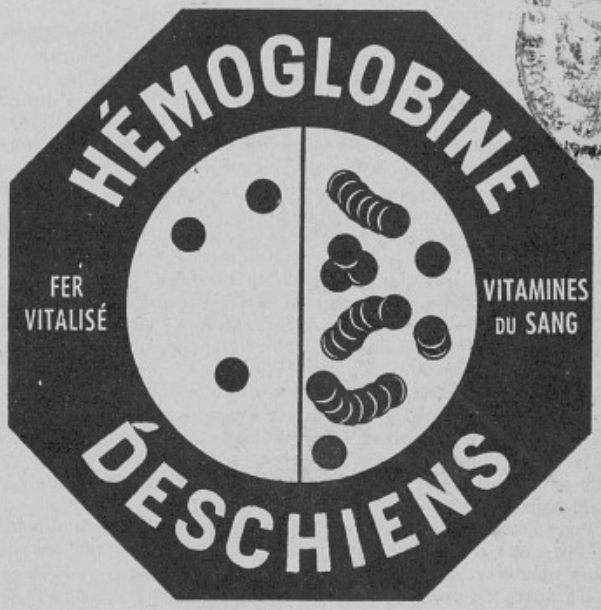

Opothérapie Hématique *Totale*
Renferme intactes:
Substances Minimales, Vitamines du Sang total
Syndromes Anémiques — Déchéances Organiques
Sirop : Une cuillerée à potage à chaque repas.
DESCHIENS, Docteur en Pharmacie, 9, Rue Paul-Baudry, PARIS (8e)

par une organisation rigoureuse des ressources alimentaires de la planète et la mise au régime végétarien généralisé. C'est la solution du socialiste pacifiste à tendances libérales.

Celle de l'éleveur rigoureux, qui sélectionnerait ses sujets, limiterait les naissances par des impositions ou des emprisonnements adéquats et supprimerait en pratique ce grand danger qu'est devenu le droit à la reproduction. C'est la solution du socialiste autoritaire, également pacifiste.

Celle de l'éleveur insouciant, qui laisserait le troupeau agir à sa guise et retourner à l'état de nature, tout en préparant dans sa cave quelques engins explosifs pour se défendre contre les débordements éventuels. C'est la solution du libéral égoïste.

Nous laissons à nos lecteurs le soin de préférer telle ou telle hypothèse. Quant au soin de prévoir, ne vous paraît-il pas superflu?

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

AUTOUR D'UNE ÉLECTION

Les élections au Conseil départemental de l'Ordre revêtaient cette année une importance particulière : le Corps médical parisien se trouvait placé devant le dilemme « être ou ne pas être »; il l'avait parfaitement compris; aussi peut-être n'y eut-il jamais un nombre si considérable de votants.

Par contre, d'autres n'avaient pas compris, comme la Chambre syndicale de la Seine. Malgré le nombre croissant des démissions, elle ne se rendait peut-être pas compte de sa carence dans la défense des intérêts médicaux, et ne pensait pas que cette carence avait été perçue par le Corps médical; elle avait suivi une politique bâtarde, *alors qu'elle avait été élue sous le signe de la résistance*; elle s'était inféodée à la Confédération et avait participé à cette politique « oscillante » qui avait consisté à faire condamner par une Assemblée générale ce qu'on avait fait voter par la précédente; à interdire la signature des conventions tout en laissant les syndicats locaux libres d'en user à leur guise; à prendre des airs de matamore et à donner des coups d'épée dans l'eau, et, pour mieux souligner l'anarchie régnante, à entreprendre des négociations en donnant un mandat impératif au négociateur *qui s'est empressé de faire le contraire*. Toutes choses qui désorientaient les médecins et ne pouvaient que convaincre de leur faiblesse ceux qui se proposaient de les asservir : ceux-ci s'en sont bien aperçus et en ont profité pour redoubler leurs attaques et les menacer d'une organisation répressive qui s'apparente à la Gestapo.

Puis, les médecins ne pouvaient concevoir qu'on ambitionnât le poste de Président de la Confédération — et encore moins qu'un de leurs délégués abdiquât son indépendance en acceptant un poste rétribué dans cet organisme.

Au dernier moment, sentant le vent de la défaite, la Chambre syndicale avait voulu se raccrocher au groupement de la médecine libre : il ne pouvait en être question, une union n'étant possible qu'en complet accord — et ce n'était certes pas le cas. Elle se résolut donc à établir une liste de candidats... liste de condamnés d'avance.

Pour compliquer les choses, d'autres eurent la fâcheuse idée de faire une liste nettement politique : nous n'en parlons que pour mémoire.

Un autre ne put réunir que trois noms, le sien compris : le ridicule l'a tué.

Enfin il y avait l'inévitable liste de ceux qui prennent leur mot d'ordre de l'autre côté du rideau de fer. Chose singulière, cette liste eut les honneurs de la *Presse Médicale* qui, en l'occurrence, paraît bien avoir confondu objectivité et opportunité. Quoi qu'il en soit, on ne peut s'empêcher de penser que les tenants de cette liste ne sont guère logiques avec eux-mêmes : puisque, chez nous, la vie leur paraît impossible sous sa forme actuelle et qu'ils aspirent au « paradis terrestre » (où, comme chacun sait, on est libre de ses opinions, libre de leur expression; où il n'y a ni camps de travail forcé, ni camps de concentration; où la police politique laisse agir à sa guise chaque citoyen) — pourquoi ne se décident-ils pas à aller y fixer leurs pénates?

L'échec de ces listes était certain.

Par contre, un groupement s'était constitué qui représentait les aspirations normales du Corps médical : conserver à la médecine son caractère libéral (condition essentielle de son efficacité et de sa bienfaisance) et maintenir ainsi *une médecine véritablement humaine*.

Ce programme était celui de tous nos confrères et il n'était point besoin d'une campagne électorale. Ce groupement de la défense de la médecine libre se présenta donc tout simplement devant les électeurs et le résultat fut triomphal : non seulement sa liste de candidats passa tout entière avec une majorité écrasante, mais son succès fut tel que le dernier de sa liste obtint le double des voix réunies par le plus favorisé de la liste de la Chambre syndicale.

Le Corps médical parisien a donc manifesté clairement sa volonté, dans des conditions qui ne laissent place à aucune équivoque; il est bien certain, aussi, que la Chambre syndicale de la Seine ne représente plus les médecins de son ressort : nous lui laissons le soin de tirer les conséquences logiques de ce scrutin.

A. Herpin.

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE

Élections au Conseil départemental de la Seine.

Le 26 février 1950, l'Assemblée générale des médecins du département de la Seine s'est réunie pour procéder à l'élection de 8 membres titulaires et de 3 suppléants (renouvellement d'un tiers sortant).

Nombre de médecins inscrits	8.291
Nombre de votants	4.532
Nombre de bulletins blancs ou nuls	36
Suffrages exprimés	4.496

Ont été élus membres titulaires :

	VOIX		VOIX
MM. B. Lafay	3.598	MM. A. Lemaire	2.653
R. Piédelièvre	2.812	J.-M. Auclair	2.268
H. Redon	2.685	A. Copperie	2.146
J.-R. Debray	2.683	L. Guyot	2.144

Ont été élus membres suppléants :

	VOIX		VOIX
MM. R. Dirand	2.121	M. A. Gauthiet	2.067
A. Herpin	2.113		

Toute la liste du Mouvement de la Médecine Libre (dont trois membres du Conseil national) est élue.

Ont obtenu ensuite :

	VOIX		VOIX
MM. *Poumailloux*	1.117	MM. *Elmelik*	357
Albert Bezançon	955	*Lopatin*	340
Lereboullet	943	*Profichet*	338
P. Devraigne	903	*Aillaud*	329
Lefèbre	871	*Autin*	327
Vaslin	765	*Vacher*	363
Cornetet	669	*Sachnine*	286
Moutier	667	*Mimet*	283
Jodin	660	*Léger*	281
Bouteau	613	*Maire*	274
Bloch	597	*Tapon*	265
Farret	580	*Albert*	259
Devé	577	*Goulène*	214
Penin	533	*Fanton d'Andon*	211
Aubert	531	*Chavanon*	210
Brégier	495	*Casanova*	170
Wolfsohn	495	*Dubois*	165
Masmonteil	474	*Claoué*	161
Gandrille	465	*Martin de Frémont*	100
P. Casalis	424	*Vincent*	83
Tronquet	398	*Dassonville*	40
Bouwens van der Boijen	364		

MÉDICATION
BIO-ENERGÉTIQUE
COMPLÈTE

IONYL

ÉTATS DÉPRESSIFS
USURE ORGANIQUE
NEURO - ARTHRITISME

RÉSULTAT IMMÉDIAT

INNOCUITÉ ABSOLUE

Echantillons et Littérature :
LABORATOIRES
" LA BIOMARINE "
DIEPPE

Élections au Conseil départemental de Seine-et-Oise.

Nombre de médecin inscrits au tableau.....	1.161
Votants	605
Bulletins nuls	10
Bulletins blancs	28

Ont obtenu : MM. les Drs Hollier, 367 voix; Castello, 349; Breton, 347; Cardot, 299; Dufour, 289; Henrionnet, 287; Touzard, 287; Philippe, 287; Grenier, 254; Fouet, 204; Bouchet, 194; non candidats : Lebel, 1; Jarry, 1; Autissier, 1.

En conséquence sont élus membres titulaires :

MM. les Drs Hollier, Castello, Breton, Cardot; membres suppléants : Dufour, Henrionnet.

Le nouveau Conseil est ainsi composé :

Titulaires : MM. les Drs Arsonneau (Saint-Arnoult-en-Yvelines), Bilouet (Versailles), Breton (Pontoise), Cardot (Gonesse), Castello (Argenteuil), Courtois (Saint-Germain-en Laye), Hollier (Épinay-sur-Orge), Larget (Saint-Germain-en-Laye), Lebel (Mantes-la-Ville), Mackiewicz (Juvisy-sur-Orge), Mouthon (Meudon), Reverdy (Pontoise).

Suppléants : MM. les Drs Bisot (Forges-les-Bains), Dufour (Villeneuve-Saint-Georges), Henrionnet (Versailles), Humbel (Poissy).

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

A propos de la retraite. Une lettre du Dr Terray, aux Présidents des syndicats médicaux.

Monsieur le Président,

Vous savez sans doute par l'information donnée par M. le Directeur appointé de la Caisse mutualiste professionnelle autonome fonctionnant au n° 60 du boul. de Latour-Maubourg à Paris qu'un *Décret du* 22-12-1949 (*J. O.* p. 12246) a fixé, dans des conditions qui ont le caractère obligatoire, à 10 % le taux du prélèvement à effectuer au titre des frais de gestion sur les sommes encaissées par chacune des 14 Caisses autonomes créées par le Décret 48-1179 du 19-7-1948.

Il appert des chiffres tout récemment publiés par M. le Directeur dans sa « Réponse à l'article du Dr Terray » que *si la « Retraite du médecin » se limite, comme le veut la loi et comme elle s'est limitée, dans toutes les professions touchées par la loi du* 17-10-1948, *à l'allocation de vieillesse*, la recette se limiterait à 28.000 cotisations × 7.000 = 196 millions, sur lesquels les frais de gestion (par application du décret ci-dessus) représenteraient une somme bien modeste : 19 millions et 600.000 fr.

Si au contraire à cette allocation de vieillesse légale on parvenait, par voie d'un modeste arrêté, à ajouter les rentrées provenant d'une retraite complémentaire obligatoire par application du règlement que M. le ministre du Travail vient d'approuver par l'arrêté (en 4 lignes) du 30-12-1949, les rentrées atteindraient alors un niveau beaucoup plus substantiel puisqu'elles correspondraient à :

Cotisations : 28.000 × 28.000.....	784.000.000 00
Capitaux de rachat (chiffres approximatifs puisque les chiffres réels sont tenus secrets) : 2.802 médecins à 420.000 fr. en moyenne puisque aucun d'eux n'aurait jamais cotisé.....	1.176.840.000 00
3.850 veuves à 210.000 fr. pour la même raison (pas de cotisations)....	808.500.000 00
	2.769.340.000 00

somme sur laquelle les frais de gestion fixés par décret

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

ENTÉRITES
AIGUES ET CHRONIQUES
DYSENTERIE AMIBIENNE
ANTHELMINTIQUE
CRÉSENTYL
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

NOUVELLE FORME
Complément du traitement
"Gouttes B.O.P."

SUPPOSITOIRES B.O.P.
SYNERGIE
DU BOULEAU
ET DE L'OLIVIER
DANS
L'HYPERTENSION
Laboratoires PROCHAM
5, Rue d'Alembert - ISSY (Seine)

s'éléveraient sans qu'on puisse en discuter la légitimité à : 276.934.000 fr.

Il ressort, de ces calculs simples qui ne dépassent pas le niveau du certificat d'études primaires, que la 28.000e partie de 277 millions représentera *à la charge de chaque médecin français, en chiffres ronds* : 10.000 *fr. au profit de « la gestion »*, ce qui est certainement bien juste et bien équitable, puisqu'un décret l'impose... mais peut-être un peu lourd pour certains, qui, croyant recevoir, se trouveraient transformés en donateurs.

Enfin on ne peut manquer de remarquer :

a) Que le payement des retraites va correspondre à :

2.802 médecins à	144.000.....	291.407.000 00
3.850 veuves à	72.000.....	277.200.000 00
		568.608.000 00

b) Que dans cette Caisse présentée comme devant fonctionner suivant un système de répartition annuelle de toutes les sommes reçues, il entrera en recettes. 2.769.340.000 00

Il sortira en dépenses :

retraites	568.608.000	
frais de gestion	276.934.000	845.542.000 00
Il va donc exister un excédent de recettes de.....		1.923.998.000.00

qu'il est interdit de capitaliser et qui (M. le Directeur en jure ses grands dieux) ne sera jamais porté à la Caisse des Dépôts et Consignations.

ENTRE QUI CET EXCÉDENT DE RECETTES VA-T-IL ÊTRE RÉPARTI?

A cette question posée en termes courtois, M. le Directeur s'est contenté de répondre : « Quant aux ignobles insinuations du Dr Terray, je ne m'abaisserai pas à les discuter. » La réponse paraît un peu brève, car ces deux milliards à destination inconnue suffiraient au payement de toutes les retraites pendant trois ans et demi sans qu'il y ait besoin de faire appel à d'autres cotisations.

C'est en présence de tels chiffres susceptibles de provoquer la défiance de plus d'un, puisque le principal intéressé ne veut pas « s'abaisser à les discuter » (*sic*) que je me permets, dans l'intérêt des membres de votre syndicat, de vous demander d'associer ceux-ci au recours introduit devant le Conseil d'État par le Dr Marcel COUTURIER, afin de compléter l'œuvre de salubrité à laquelle je n'aurai contribué que pour une bien modeste part.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

(1er *février* 1950).

Dr TERRAY,

Chevalier de la Légion d'honneur, ancien membre de la Commission permanente du rhumatisme au Ministère de la Santé publique.

P. S. — Postérieurement à la rédaction de cette lettre, M. le Directeur appointé de la Caisse Autonome a affirmé gracieusement (voir *Sud-Est Médical* nº de janvier) que le pourcentage des frais de gestion ne dépasserait pas 1 à 1,5 % soit 30 à 45 millions si le chiffre de 2.769.340.000 fr. en recettes est confirmé. Cette affirmation tendrait à démontrer que, en estimant à 10 % les frais de gestion précisément à la demande de la Caisse, M. le Ministre aurait été singulièrement mal informé et que, pour la première fois sans doute, on verrait une Administration se refuser à épuiser les crédits annuels mis à sa disposition par voie de décret. Une fois de plus, donc, nous mettons chapeau bas.

Les Laboratoires BRUNEAU & Cie

Cyclœstrol

Cycladiène

THÉOPHYLLINE BRUNEAU

LOBÉLINE

DUNA-PHORINE

SÉNOPHILE

17, Rue de Bervi - Paris 8ème

Une réponse de l' « Amicale des médecins patentés de la banlieue Sud » à l'affiche de la Sécurité sociale attaquant le Corps médical. — *(Cette réponse est affichée dans les salles d'attente des médecins de la banlieue Sud)* (1.)

ASSURÉS SOCIAUX

Vous êtes mécontents, il y a de quoi !...

Le législateur vous a promis le remboursement d'au moins 80 % de vos dépenses médicales.

La Sécurité sociale ne vous rembourse que 40 %.

Nos honoraires médicaux sont-ils trop élevés?

JUGEZ : *Par rapport à* 1939 : Le coût de la vie est à l'indice 19,5, les salaires à l'indice 16,8. Et vos remboursements à l'indice 7...

L'argent manque-t-il dans les Caisses? NON! — A quoi servent les centaines de milliards prélevés sur vos salaires?

— A entretenir une pléiade de fonctionnaires aux 14 mensualités annuelles, aux primes innombrables;

— A faire construire des buildings somptueux;

— A acheter des châteaux et des fermes;

— A couvrir les murs d'affiches tendancieuses et mensongères; *et non à rembourser les frais médicaux. Sur les 200 milliards affectés aux caisses « maladie » en 1948, 14 milliards seulement ont été remboursés pour soins médicaux et chirurgicaux.*

LA SÉCURITÉ SOCIALE DOIT VOUS REMBOURSER 80 %. ELLE LE PEUT, ET C'EST LÉGAL... — *Il lui suffit de prélever sur ses dépenses inutiles les 13 milliards nécessaires pour améliorer le taux de remboursement et le porter, au moins, à 80 % de vos dépenses réelles.*

(1) *Affiche jaune de 40 cm × 60 cm., à la disposition des confrères. S'adresser au Président de l'Amicale, Dr Tronquet, 33, rue Auguste-Mounié, Antony.*

— POURQUOI NE LE FAIT-ELLE PAS?

Parce que, née d'un sentiment généreux et de justice sociale, auxquels les médecins ont donné d'emblée leur assentiment, la Sécurité sociale a perdu de vue ses origines, est devenue un organisme monstrueux et bureaucratique qui veut régenter toute l'organisation de la Santé publique.

Après avoir contraint ses « assujettis » — et vous en savez quelque chose — à des contrôles et à de la paperasserie coûteuse et vexatoire, la Sécurité sociale veut, par des conventions fallacieuses, ou le « tiers payant », réduire à néant vos dernières libertés : le libre choix de votre médecin; la libre prescription des médicaments qu'il vous faut.

Nous ne nous y asssocierons pas, et vous serez avec nous contre la médecine administrative, la médecine « à la chaîne », contraire à vos intérêts, que la Sécurité sociale entend vous imposer.

Amicale des médecins patentés de la Banlieue Sud.

Communiqué de la Chambre syndicale des médecins de la Seine au sujet de la convention.

Les tractations au sujet de la convention de Sécurité sociale dans la Seine touchant à leur fin, le Conseil d'Administration de la Chambre syndicale se propose d'envoyer dans une prochaine circulaire le texte de la convention, et les observations qu'il appelle.

La signature de cette convention aura lieu dès que le résultat du référendum auprès de TOUS *les médecins de la Seine sera connu.*

Communiqué de l'Association « Médecine du travail »

L'Association « Médecine du travail » organise les « JOURNÉES FRANÇAISES DE MÉDECINE DU TRAVAIL ». *Le vendredi 28 avril et le samedi 29 avril 1950 salle « Marceau-Chaillot », 31, avenue*

PHAGOTHERAPIE
★
Traitement des affections microbiennes
par les
BACTE-PHAGES
(BACTÉRIOPHAGES POLYVALENTS)
INNOCUITÉ ABSOLUE
AUCUNE CONTRE-INDICATION
LE LABORATOIRE DU BACTÉRIOPHAGE
Fondé par le Professeur d'Herelle
75, rue Olivier-de-Serres - PARIS (XV^e)
LITTÉRATURES ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

FOIE - ESTOMAC - INTESTIN
'SEL DE FRUIT'
ENO
'FRUIT-SALT'
LABORATOIRES G. CANAT
22, RUE LALANDE - PARIS (14e)

Pierre-Ier-de-Serbie, Paris (16e). — *Séance inaugurale vendredi* 28 *avril* 1950, *à* 9 h. 30.

Au cours de ces Journées seront traités les sujets suivants :

— 1° La spécialisation de la médecine du travail.

— 2° Médecine du travail et production l'opinion d'un employeur, l'opinion d'un cadre, l'opinion d'un ouvrier.

— 3° La prévention dans l'entreprise.

Prévention des accidents du travail : à propos d'une expérience récente dans une grande entreprise.

L'utilisation de la documentation médicale en vue de la prévention.

Après chaque rapport, une discussion sera engagée.

Ces Journées sont ouvertes non seulement aux médecins, mais à tous ceux qui ont intérêt à connaître la médecine du travail, les employeurs, les ingénieurs, les ouvriers.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'A.M.T., 36, rue de Penthièvre, Paris (8e). *Téléphone : ELY.* 30-52. *Permanence : lundi, mardi, mercredi, jeudi de* 14 *h. à* 18 *h., vendredi, de* 10 *h à* 12 *h.*

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

Les Journées médicales annuelles de la clinique propédeutique de Broussais. (Prof. Pasteur Vallery-Radot) auront lieu les 19, 20 *et* 21 *mai* 1950. Ces Journées seront, comme les quatre années précédentes, consacrées aux acquisitions médicales récentes. Des conférenciers, cliniciens et hommes de laboratoire hautement qualifiés traiteront des questions qui ont été le plus profondément remaniées en ces derniers temps. *Dans chaque conférence seront envisagés aussi bien les incidences pratiques et thérapeutiques que les aspects scientifiques.*

A la fin de chaque matinée et de chaque après-midi les auditeurs seront invités à poser des questions aux conférenciers et à discuter avec eux des sujets traités.

Des films médicaux spécialement sélectionnés seront présentés pendant ces trois journées.

— 19 *mai.* — *Introduction*, à 9 h. 30, par M. le duc *Maurice de Broglie* : Les physiciens devant le problème de la vie, et à 10 h. 15, par M. le doyen *L. Binet* : Réflexions physiologiques et médicales sur la mort.

Appareil respiratoire, 10 h. 15 : État actuel de la chirurgie pulmonaire (Prof. *Santy*, de Lyon) ; 11 h. 30 : Questions des auditeurs sur l'appareil respiratoire ; 14 h. 30 : Données récentes sur la pathologie bronchique (M. *Kourilsky*) ; 15 h. : Les condensations pulmonaires fugaces (M. *Israël*).

Reins, 15 h. 15 : Traitement des néphrites aiguës toxiques (M. *J. Hamburger*) ; 16 h. : Questions des auditeurs sur les reins.

— 20 *mai.* — *Appareil circulatoire*, 9 h. 30 : Les formes œdémateuses du rétrécissement mitral (M. *Lenègre*) ; 10 h. : Données récentes sur les phlébites, les varices et leur traitement (M. *Frileux*) ; 10 h. 30 : Chirurgie des artérites des membres inférieurs (Prof. *Leriche*).

Appareil digestif, 11 h. : Une nouvelle maladie : la myomatose œsophagienne diffuse (M. *Lortat-Jacob*).

Sang, 11 h. 15 : Un nouvel agent antianémique : la vitamine B12 (M. *J. Bernard*) ; 11 h. 30 : Questions des auditeurs sur l'appareil circulatoire, l'appareil digestif et le sang.

Glandes endocrines, 14 h. 30 : Orientations récentes de l'endocrinologie (M. *Lichtwitz*) ; 15 h. : Dosage et intérêt cliniques des phénolstéroïdes (Prof. *Jayle*.

Foie, 15 h. 30 : Les ponctions-biopsies du foie (M. *Fauvert*) ; 15 h. 35 : Les cyto-diagnostics (M. *Domart*) ; 10 h. : Questions des auditeurs sur les glandes endocrines et le foie.

— 21 *mai*. — *Rhumatisme*, 9 h. 30 : Le rhumatisme endocrinien (Prof. *de Gennes*).

Allergie, 10 h. : Les « migraines histaminiques » (Prof. *Pasteur Vallery-Radot*) ; (10 h. 15 : Les œdèmes allergiques (M. *B. N. Halpern*) ; 10 h. 45 : Les sensibilisations croisées (M. *Tzanck*).

Maladies infectieuses, 11 h. : L'auréomycine et la chloromycétine (M. *Laporte*) ; 11 h. 30 : Questions des auditeurs sur les maladies rhumatismales, les maladies allergiques et les maladies infectieuses.

Obstétrique, 14 h. 30 : Traitement hormonal des accidents de la grossesse (M. *Milliez*) ; 14 h. 45 : L'analgésie obstétricale (M. *Mayer*).

Système nerveux, 15 h. : L'électroencéphalogramme (M. *F. Lhermitte*).

Pathologie générale, 15 h. 15 : L'état septicémique (M. *Reilly*).

Cancer, 15 h. 45 : années récentes sur la chimiothérapie du cancer (M. *Lazaret*) ; 16h. 15 : Questions diverses des auditeurs.

Il est recommandé de s'inscrire assez à l'avance, le nombre des participants étant strictement limité à 50 auditeurs.

Prière d'envoyer les droits d'inscription (fixés à 2.000 fr.) au Professeur agrégé Jean Hamburger, 29, boulevard de Courcelles, Paris-8e, soit par mandat à son nom, soit par chèque. (Ne pas utiliser un chèque postal.)

COURS ET CONFÉRENCES

Un cours de criminologie infantile, *organisé par la Clinique psychiatrique infantile de l'Hôpital des Enfants-Malades, aura lieu du 29 mars au 1er avril* 1950.

Lundi 20 *mars* : Histoire des doctrines en criminologie (Prof. Heuyer) ; Psychiatrie et criminologie. La notion de délinquence infantile (Prof. Heuyer) ; Biotypologie. Anthropométrie et types endocriniens (Dr Dublineau). — *Mardi* 21 : Biotypologie : types morphologiques et constitutions (Dr Dublineau) ; Examen de l'intelligence, types cliniques. Débilité mentale et délinquence infantile (Mme le Dr Roudinesco) ; L'émotivité. Les symptômes. Ses formes : timidité, peur, colère, anxiété. Émotivité et délinquence (Prof. Heuyer). — *Mercredi* 22 : Consultation (Prof. Heuyer) ; Cyclothomie et délinquence. Excitation périodique. États dépressifs : étude du suicide chez l'enfant (Dr Le Moal). — *Jeudi* 23 : États obsédants et délinquence (Prof. Heuyer) ; impulsivité et délinquence. Épilepsie (Prof. Heuyer) ; instabilité et délinquence (Dr Bergeron). — *Vendredi* 24 : Consultation (Prof. Heuyer) ; Dispositions paranoïaques et dispositions schizoïdes. Leur rôle dans la délinquence.(Dr Male). — *Samedi* 25 : Les perversions et la délinquence (Prof. agrégé Michaux) ; fugues et vagabondages (Dr Cl. Launay). — *Lundi* 27 : Les vols (Dr Male)) ; Coups et blessures (Dr Cénac) ; Prostitution et délinquence sexuelle (Dr Badonnel). — *Mardi* 28 : Le récidivisme (Prof. Heuyer) ; Les bandes d'enfants (M. Chazal) ; L'hérédité dans la délinquence (Prof. agrégé Michaux). — *Mercredi* 29 : Consultation (Prof. Heuyer) ; Conditions sociales de la délinquence (Dr Le Guillant). — *Jeudi* 30 : Psychogénèse (Dr Lebovici) ; Facteurs circonstanciels de la délinquence (M. Potier). — *Vendredi* 31 : Consultation (Prof. Heuyer) ; La notion de responsabilité. Discernement. L'expertise. Le témoignage chez l'enfant (Prof. Heuyer). — *Samedi* 1er *avril* : Le rôle de l'équipe médico-psychologique dans le centre d'observation (Prof. Lafon) ; Collaboration du juge des enfants et du psychiatre. Mesures à prendre (Prof. Heuyer).

Travaux pratiques, tous les jours à 15 h. 15, sous la direction de : Mlle Peras : Notions générales sur l'utilité des tests dans l'étude de l'enfant délinquant ; Mlle Angoulvent : Tests deniveau mental ; Mme Benassy : Le profil mental ; M. le Dr Bize :

SPASMOSÉDINE
Sédatif et antispasmodique
Cardio-vasculaire
Laboratoires DEGLAUDE
15, BOULEVARD PASTEUR - PARIS-15e

FAUTEUILS ROULANTS
DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION
10, Rue Hautefeuille - PARIS (6e) Tél. DANTON 05-61, 05-62
• Succursale à LYON, 6, Place Bellecour •

ŒSTROGÉNOTHÉRAPIE PAR VOIE ORALE
active à l'échelle du GAMMA
ETHINYL-ŒSTRADIOL ROUSSEL
L'ETHINYL-ŒSTRADIOL
EN GAMMA, PAR VOIE ORALE, ÉQUIVAUT A LA FOLLICULINE EN MILLIGRAMME, PAR VOIE PARENTÉRALE.
DEUX PRÉSENTATIONS :
COMPRIMÉS A 10 GAMMA
COMPRIMÉS A 50 GAMMA
FRACTIONNABLES
ROUSSEL
LABORATOIRES FRANÇAIS DE CHIMIOTHÉRAPIE
LES LABORATOIRES ROUSSEL
97, rue de Vaugirard - PARIS (VIe)
169

Tests moteurs et d'orientation professionnelle; Mlle Angoulvent et Mlle le Dr Jacobs : Les tests de projection (Rohrchach et Murray) ; Mlle Courthial : Tests de questionnaire, M. Sinoir : Le test de Szöndy; Mlle Pasteau : L'enquête sociale; Dr Lebovici : Le psychodrame; Dr Amado : Cinéma et délinquence.

Participeront a l'enseignement : MM. les Professeurs Dechaume (Lyon), Lafon (Montpellier), Drs Crémieux (Marseille), Meignant (Nancy) et Aubin (Clermont-Ferrand).

Ce cours est ouvert aux médecins français et étrangers, étudiants en médecine, juristes (magistrats, avocats) psychologues, assistantes sociales.

Nombre des inscriptions : 30. *Droits* : 3.000 *fr.*

S'adresser, l'après-midi, au Secrétariat de la Faculté.

N. B. — *Les médecins étrangers sont priés de s'adresser Salle Béclard, tous les jours, sauf le samedi, de* 9 h. 30 *à* 11 h. *ou de* 14 *à* 16 heures.

Hôpital Laennec. — (*Service du Dr* Albeaux-Fernet). — Le cours de perfectionnement annuel sera fait cette année par le Professeur Hans Selyé, *directeur de l'Institut de Médecine et de Chirurgie expérimentale de Montréal.* Il comprendra 10 *leçons* (*du* 5 *au* 15 *juin* 1950) et traitera du sujet suivant : « Les maladies de l'adaptation. Découvertes expérimentales. Applications cliniques et thérapeutiques récentes. »

Des démonstrations pratiques seront présentées dans les laboratoires par les assistants du service et des conférences seront faites dans l'ordre suivant, par MM. : Jules Romains, de l'Académie Fran?aise; — Prof. Léon Binet, doyen de la Faculté, membre de l'Institut; — Prof. de Gennes (Paris); — Prof. Langeron (Lille); — Prof. Cornil (Marseille); — Prof. Lacassagne (Paris); — Prof. Mahaux (Bruxelles); — Prof. Pierre P. Ravault (Lyon); — Prof. Eric Martin (Genève).

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au Secrétariat du service : Mme Moreau, service du Dr Albeaux-Fernet, Hôpital Laennec, 42, rue de Sèvres, Paris (6e).

FACULTÉS DE PROVINCE

La Société anatomo-clinique de Bordeaux réserve, comme par le passé, cinq de ses séances à l'exposé et à la discussion de rapports. Les sujets suivants ont été retenus pour 1950 :

8 *mai* : Radiologie des abdomens aigus, par MM. Gaussen et Bouyssou. — 5 *juin* : Artériographie cérébrale, par M. Arné. — 6 *novembre* : Recherches sur la maladie de Bouillaud, par M. Martin-Dupont. — 4 *décembre* : Apoplexies séreuses des viscères abdominaux, par M. Birbis.

Les séances ordinaires, *tous les lundis* à 18 h., sont consacrées à l'exposé des communications et à la présentation des pièces.

— Les prix de la Société anatomo-clinique de Bordeaux ont été attribués pour l'année 1949 à MM. Ballanger, Cabanié, H. Dax, Depaulis et Dubreuil.

Des mentions ont été décernées à MM. Tingaud, Gaussen, Texier, Birbis, Martin-Dupont et Cl. Massé.

Journées de cancérologie du Centre Oscar-Lambret. — (*Centre de lutte contre le cancer de la région du Nord*). — *Les* 13 *et* 14 *mai* 1950 auront lieu *au Centre anticancéreux de Lille* des Journées cancérologiques destinées aux praticiens et aux spécialistes et qui comprendront :

— *Le matin* : une série de démonstrations pratiques, d'ordre clinique, radiologique, opératoire et de laboratoires;

Ed du CARQUOIS
Le pansement de marche
ULCÉOPLAQUE
du Docteur Maury
CICATRISE
• PLAIES ATONES
• ESCARRES
• ULCÈRES VARIQUEUX
Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la diapédèse et la leucocytose.
Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.
ULCÉOPLAQUE
2 DIMENSIONS :
ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.
ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.
Dans chaque boite : 6 pansements
Pour 20 à 24 jours de traitement
ULCÉOPLAQUE utilisé avec la bande souple ULCÉOBANDE
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.
LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

— *L'après-midi* : des exposés théoriques d'une durée de 15 minutes chacun, suivis d'une discussion de 10 minutes et portant sur des acquisitions récentes en cancérologie.

Un déjeuner et un dîner en commun sont prévus ainsi qu'une visite à la Cité Hospitalière et à l'Institut de recherches sur le cancer.

S'inscrire auprès du secrétaire général des Journées : Dr M. Verhaeghe, 17, *rue du Croquet, Lille.*

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Externes en médecine de l'Hôpital d'Amiens. — *Un concours pour la nomination de huit externes en médecine à l'Hôpital d'Amiens s'ouvrira dans cet établissement le 4 avril 1950, à 9 heures. S'adresser à la Direction départementale de la Santé, 12, rue Porion, Amiens, le plus tôt possible (15 jours au moins avant la date du concours).*

Hôpital d'Argenteuil. — *Un concours en vue du recrutement d'un pédiatre adjoint s'ouvrira à l'Assistance publique de Paris, 3, avenue Victoria, le 27 avril 1950 à 9 heures. Inscriptions (jusqu'au 30 mars) et renseignements à la Direction départementale de la Santé de Seine-et-Oise, 11, rue des Réservoirs, Versailles.*

Hôpital-hospice de Fismes. — *Un concours sur titres aura lieu le mardi 6 juin 1950 à Paris, à l'Administration de l'Assistance publique, en vue du recrutement d'un médecin et d'un médecin adjoint. S'adresser à la Direction départementale de la Santé, 4, rue Varin, Châlons-sur-Marne.*

COMMUNIQUÉ

Un appel de la Société Astronomique de France aux étudiants et à leurs éducateurs.

Répondant à un désir fréquemment exprimé, le Conseil de la Société Astronomique de France a décidé de donner à de larges catégories de jeunes gens qui terminent leurs études, la possibilité de mieux connaître la science passionnante qu'est l'astronomie contemporaine, d'en suivre les progrès, de s'initier à ses méthodes.

Par l'essor fulgurant qu'elle prend de nos jours, par ses grandioses découvertes, qui remettent en jeu nos conceptions de l'univers et les cadres de notre connaissance, l'astronomie mérite plus que jamais d'être le couronnement de toute culture digne de ce nom.

La Société Astronomique veut aussi donner aux jeunes le goût et la possibilité d'observer eux-mêmes le ciel.

Dans notre nouveau groupe *Étudiants*, seront compris non seulement les élèves des Facultés et des grandes Écoles, mais les élèves des classes de mathématiques, de philosophie, de sciences expérimentales des établissements du second degré, ceux des classes terminales de l'enseignement technique.

Moyennant une participation aux frais très modique, de 250 francs par an (le *quart* seulement de la cotisation ordinaire), les « étudiants » bénéficieront de tous les avantages offerts à nos sociétaires : convocation et accès à nos conférences, à nos cours, à nos sections d'études, à notre Observatoire, à notre bibliothèque, possibilité d'emprunter livres, clichés et films.

Seul, notre bulletin *L'Astronomie* (trop onéreux) sera remplacé,

ne manquent pas...
HORMOCRINOL
♀ et ♂
Médication Thyro-génitale associée aux électrolytes activateurs PHOSPHORE et POTASSIUM
TROUBLES DU MÉTABOLISME
RHUMATISME ENDOCRINIEN
TROUBLES GÉNITAUX ET CIRCULATOIRES
6 à 8 comprimés par jour
GOSSYPIOL
MAURIN
16 DRAGÉES EN 2 JOURS
déterminent les règles
et calment les douleurs
Laboratoires JAMMES
102 bis, Rue de l'Aigle - La Garenne-Colombes

PHAGOSTHYL
NEUROTONIQUE-RECONSTITUANT
HÉMO-PHAGOSTHYL
RÉGÉNÉRATEUR DES GLOBULES SANGUINS
PHAGOSTHYL MANGANÉ
RÉCALCIFIANT - RÉMINÉRALISATEUR
AMPOULES DE 5 CC.
(SÉRIE INFANTILE : ampoules de 2 cc.)
Une injection intramusculaire ou sous-cutanée tous les deux jours.
Laboratoires André PARIS, 4, Rue de la Motte-Picquet — PARIS-15e

pour les étudiants, par l'envoi mensuel d'*extraits* spécialement écrits pour eux.

Ces extraits contiendront, avec des éphémérides et des cartes, l'annonce des *phénomènes à observer* dans les semaines suivantes, et celle des *découvertes*, au jour le jour. Et surtout, chaque mois, une *mise au point*, à la fois très simple et très documentée, rédigée par un astronome spécialiste du sujet, leur apportera l'essentiel d'une des grandes questions de l'astronomie contemporaine.

Tous les sociétaires, par surcroît, profiteront de ces articles publiés au Bulletin mensuel.

Chaque année, ces mises au point (une centaine de pages, faciles à conserver) formeront déjà une documentation intéressante. Mais l'avantage exceptionnel « *Étudiants* » pourra être renouvelé trois années consécutives, au bout desquelles ces articles apporteront un panorama complet de la science du ciel, et pourront se relier en un beau volume.

Pour la durée d'un an seulement, le même avantage est consenti à de jeunes débutants, dans leurs professions : instituteurs, ingénieurs, etc., pourvu qu'ils soient âgés de moins de 30 ans.

Les demandes d'inscription (avec indications justificatives : âge, établissement, degré d'études, etc. peuvent être faites à la permanence de la Société, 28, rue Serpente, Paris (6e), tous les jours de 14 à 18 heures, sauf dimanches et fêtes, ou, par écrit, au secrétaire général, Observatoire de Juvisy (Seine-et-Oise).

Les versements sont reçus à la permancence de la Société ou par chèques postaux : Société Astronomique de France, n° 1733. Paris.

Le Conseil de la Société Astronomique de France souhaite vivement que de nombreux étudiants répondent à son appel et que leurs éducateurs encouragent cette innovation, inspirée par le devoir de mettre à la portée de la jeunesse studieuse ce facteur culturel de premier ordre qu'est l'astronomie.

Nous avons jugé conforme aux idées plusieurs fois exposées ici de transmettre cet appel de la S. A. F., qui est susceptible d'intéresser les étudiants en médecine et nos jeunes confrères venant de s'installer.

L. G.

NÉCROLOGIE

— Dr Pierre Puech, Professeur agrégé de neuro-chirurgie, neurochirurgien des Hôpitaux de Paris, neurochirurgien chef du Centre psychiatrique Sainte-Anne, Officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945, décédé à Paris le 22 février à l'âge de 52 ans.

— Prof. Argaud, Professeur d'anatomie générale et d'embryologie à la Faculté de Médecine de Toulouse, membre correspondant national de l'Académie de Médecine, Officier de la Légion d'honneur, décédé à Sahorat (Ariège), le 16 février, à l'âge de 75 ans;

— Prof. agrégé Georges Gross, Officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1914-1918, décédé à Paris. L'inhumation a eu lieu à Nancy.

— Dr Jacques Pasturaud;

DIGESTION
du pain et des féculents.
Fermentations et gaz
gastro-intestinaux - Colites droites - Dyspepsie
salivaire ou pancréatique -
Maladies par carence
AMYLODIASTASE
DIASTASES & VITAMINES
de l'Orge et des céréales germées
2 Formes
Comprimés — Sirop
LABORATOIRES THÉPÉNIER
10, rue Clapeyron - Paris (8e)

NOUVELLE PRÉSENTATION
PHÉNERGAN
SIROP
dosé à un milligramme (0 g. 001)
DE N-DI-MÉTHYLAMINO-MÉTHYLÉTHYL-DIBENZO-PARATHIAZINE (3277 R. P.) PAR CENTIMÈTRE CUBE
FLACONS DE 125 CM3
UNE CUILLERÉE A CAFÉ CONTIENT
5 milligrammes de Phénergan
Toutes les indications des
ANTIHISTAMINIQUES DE SYNTHÈSE
en
PÉDIATRIE
BIEN ACCEPTÉ PAR LES ENFANTS
PERMET UNE POSOLOGIE NUANCÉE
DE 0 A 2 ANS... 2 A 4 CUILLERÉES A CAFÉ
DE 2 A 5 ANS... 3 A 5 CUILLERÉES A CAFÉ
DE 5 A 10 ANS... 5 A 10 CUILLERÉES A CAFÉ
ÉCHANTILLONS ET LITTÉRATURE SUR DEMANDE
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
RHÔNE Specia POULENC
PARIS
INFORMATION MÉDICALE
28, COURS ALBERT-1er - TEL. BAL. 10-70

IODALOSE
GALBRUN

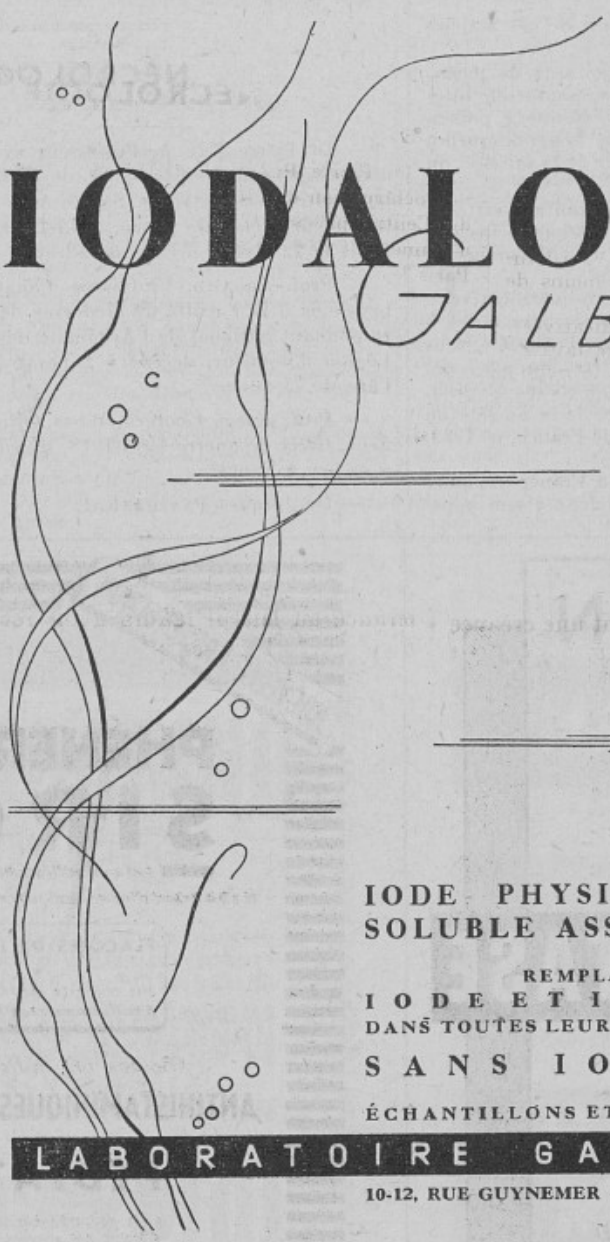

IODE PHYSIOLOGIQUE
SOLUBLE ASSIMILABLE

REMPLACE
IODE ET IODURES
DANS TOUTES LEURS APPLICATIONS
SANS IODISME

ÉCHANTILLONS ET LITTÉRATURE

LABORATOIRE GALBRUN
10-12, RUE GUYNEMER - ST-MANDÉ (SEINE)

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

SED' HORMONE

Reconstitution des Hormones bromées neuro-sédatives
PAR LE

DI-BROMO CHOLESTÉROL

HYPER-EXCITABILITÉ NERVEUSE — ANXIÉTÉ — INSOMNIE — MANIFESTATIONS CONVULSIVES — MAL ÉPILEPTIQUE ET SES ÉQUIVALENTS

●

DRAGÉES — SUPPOSITOIRES
SIROP

●

LABORATOIRES **AMIDO - A. BEAUGONIN, Pharm.**
4, Place des Vosges, 4 — PARIS-IVe

OPOTHÉRAPIE
ASSOCIÉE

PANCRÉPATINE
LALEUF

CAPSULES GLUTINISÉES

DIABÈTE

6 A 12 CAPSULES PAR JOUR
(AU COURS DES REPAS)
SUIVANT PRESCRIPTION MÉDICALE

LITTÉRATURE
LABORATOIRES LALEUF
51, RUE NICOLO, PARIS-16e

ADOL

RHUMATISME = **BAUME ADOL**

SPASMES de toutes natures = **GOUTTES ADOL**

DOULEURS AIGUES = **POTION ADOL**

LABORATOIRES ADOL-JUGLANE, G. VIENNOIS, Pharmacien - **8, RUE JABOULAY - LYON**

ACTUALITÉ

Regards sur la distribution du personnel de l'Assistance publique.

On sait que la gestion de l'Assistance publique a fait l'objet de critiques extrêmement sévères lors de la discussion du budget municipal. Certains conseillers, plus sensibles au déficit enregistré qu'aux plaintes du personnel, mirent l'accent sur la dispendieuse pléthore administrative; d'autres, émus par les conditions imposées à certaines catégories d'agents, insistèrent sur la nécessité d'une sérieuse augmentation des effectifs. Entre les deux points de vue, toute conciliation paraît bien difficile. Une expérience récemment vécue dans un hôpital parisien m'a singulièrement éclairé sur les causes de cette divergence d'opinions.

Les panseuses du service de chirurgie de Bretonneau m'ont fait remarquer l'absence totale d'organisation du service de garde, dans cet hôpital.

Au nombre de quatre (dont trois panseuses titulaires et une infirmière) elles doivent assurer le service de trois (et bientôt quatre) salles d'opérations actives.

Or il a été exécuté, du 15 janvier au 15 février 1950, à Bretonneau, 197 opérations — sans compter 40 « plâtres » et 25 radiographies de contrôle.

L'activité du service augmentera dans de larges proportions au cours des mois à venir.

Ces mêmes panseuses doivent, à l'heure actuelle, assumer à tour de rôle la totalité du service de garde et de veille, *soit de 17 heures à 8 heures le lendemain matin*. Chacune prend donc 7 à 8 gardes par mois. *Les samedis et dimanches étant assurés par la même personne, celle-ci prend son service le samedi matin* à 8 heures, et ne le quitte que le lundi soir à 15 heures, après 55 heures de présence consécutive.

Ces gardes sont fort actives et retiennent souvent les panseusès jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Ces panseuses, dont trois sont mariées, sont donc soumises à la fois à un travail anormal, *contraire aux dispositions de la législation du travail*, et à un genre de vie susceptible de compromettre l'équilibre de leur vie familiale. Le maintien de l'état de choses actuel ne peut avoir pour résultat que de compromettre, avec leur santé, la bonne marche du service.

Cette situation paraît encore plus anormale si l'on compare les chiffres du personnel des bureaux de Bretonneau en 1938 et en 1949 et si l'on met en regard de leur augmentation le maintien à un chiffre très bas des effectifs de panseuses qui doivent faire face aux exigences croissantes de la chirurgie moderne :

Bureaux	1938	1949
— Bureau des admissions	6 agents	12 agents
— Économat	4 agents	10 agents
— Personnel.....	1 agent	3 agents

Panseuses du service de chirurgie	1938	1949
	3 panseuses	3 panseuses + 1 infirmière

Il y a là une situation paradoxale pour quiconque reconnaît que les soins aux malades, dans un hôpital, priment tout, et que le premier rôle des bureaux est de se mettre au service des infirmières, elles-mêmes au service des malades.

Certes, la complexité croissante des tâches administratives exige un nombre toujours accru d'employés. Mais n'est-il pas juste de reconnaître que la complexité croissante des techniques chirurgicales commande les mêmes adaptations?

Une des tares du monde moderne consiste dans l'alourdissement croissant des systèmes administratifs aux dépens des éléments réellement producteurs. Les anomalies que nous soulignons dans le cas particulier ne sont qu'un exemple choisi dans le cadre d'une évolution générale. Mais ne mérite-t-il pas la réflexion de ceux qui doivent concilier les inconciliables?

G. L.

Précisions en ce qui concerne les dépassements d'honoraires demandés aux victimes d'accidents du travail. — Une réponse du ministre de l'Agriculture au député André Barthelemy parue au *Journal Officiel* du 3 février 1950 précise que « les praticiens ou auxiliaires médicaux, en vertu de l'article 34 de la loi du 30 octobre 1946, ne peuvent demander d'honoraires à la victime qui présente la feuille d'accident prévue ci-dessus, — sauf le cas de dépassement de tarif dans les conditions prévues à l'article 13 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 et dans la mesure de ce dépassement ». Le praticien ou auxiliaire médical peut être invité, à la requête de la victime ou de l'administration, à justifier les motifs de ce dépassement, tels que la situation de fortune de la victime, la notoriété du médecin, ou autres circonstances particulières. Ces justifications sont soumises à une Commission départementale définie par l'article 13 susvisé, qui peut inviter le praticien à rembourser à la victime le trop perçu. »

OFFRES ET DEMANDES

PENSION DE FAMILLE (*convenant à convalescents non contagieux*); chambres confortables; cuisine soignée; Parc : 3.000 mq. *Prix à partir de* 800 *fr. par jour. S'adresser Mme Lamirault, 27, rue Etienne-Péroux, Maisons-Laffitte (S.-et-O.) Tél.* 13-46.

VEUVE MÉDECIN cherche assistance toute la journée *chez docteur ou dentiste, Paris ou proche banlieue.* Écrire — *sous le n°* 520 B — aux bureaux du journal.

MÉDECIN CAMPAGNE (*Mayenne*) cherche remplaçant *juillet*, courant clientèle et accouchements. — *Écrire — sous le n°* 5297 — *au journal, qui transmettra.*

SOMMAIRE DU N° 12

Utilisation thérapeutique des narcoses, par le Dr *R. Bessière* 133

Mémentos de médecine pratique :

Pédiatrie : Traitement des méningites aiguës (*H. F.*).. 141

Sociétés savantes :

Société médicale des Hôpitaux, séance du 3 mars 1950.. 144

Variété : L'oscillographe à rayons cathodiques (*L. G.*).. **225**

Intérêts professionnels : Sur la retraite du médecin (*J. Boullard*); — Ordre national des médecins : élection des délégués à la Caisse de retraite..... **227**

Informations et nouvelles diverses..... **230**

Actualité : Coca-cola (*C. H.*)..... **238**

Nécrologie **238**

INFORMATIONS

Fédération nationale des médecins du front. Cérémonie de la flamme. — La Fédération nationale des médecins du front aura l'honneur de ranimer la flamme sous l'Arc de Triomphe le *vendredi 7 avril à 18 h. 15*. Le geste symbolique sera accompli par le Dr MANS, ancien déporté, inspecteur général de la Santé au Ministère de la Santé et de la Population. *Tous les médecins qui pourront se rendre libres sont priés d'assister cette Cérémonie du Souvenir.*

Rassemblement à 18 heures sous la voûte de l'Arc de Triomphe côté avenue Kléber.

Séances cinématographiques. — Deux séances cinématographiques auront lieu *au Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine.*

— *Mercredi 22 mars*, 1950, à 20 h. 30 : *La gastro-entérologie vue par le cinéma en couleurs* (sous la présidence du Dr Hillemand, médecin des Hôpitaux); — *Les maladies du rectum*, film 16 mm par le Dr Hillemand; — *Les maladies de l'œophage*, film 16 mm par le Dr Soulas et le Dr G. Brulé.

— *Mercredi 29 mars* 1950 à 20 h. 30 : *La pathologie bronchique vue par le cinéma en couleurs* : — Les bronchites; — La tuberculose bronchique; — Le cancer bronchique, par le Dr Soulas.

Séances gratuites, réservées aux médecins et aux étudiants en médecine).

Colonies sanitaires (thermalisme). Néris-les-Bains. — La colonie sanitaire du « Château » de Néris-les-Bains, *pour la cure et la rééducation des enfants nerveux de 3 à 12 ans*, est ouverte.

Indications : Instabilité, mal comitial, maladie de Little, séquelles neurologiques, énurésie, chorée, etc.

Admissions : s'adresser à Paris au Dr d'Heucqueville (14, *rue Poussin*, 16e).

Office de documentation et d'orientation médicales. — Il est rappelé à tous les médecins que fonctionne *au Conseil national de l'Ordre*, 60, *boulevard de Latour-Maubourg, Paris*, 7e, un « Office de documentation et d'orientation médicales », qui assume les fonctions suivantes :

— *a) Remplacements.* L'Office possède un fichier à jour, de remplaçants pour toutes régions, et qu'il peut présenter aux médecins qui font appel à lui.

— *b) Transmissions et reprises de postes médicaux.* De jeunes médecins sont inscrits pour reprendre un poste.

— *c) Documentation générale.* (Ce service est en organisation.)

diagnostic d'URGENCE de la GROSSESSE

NOUVEAU PROGRÈS...

Rana réaction de H. et M. Hinglais (Soc. Biol., février 1948 C R. Ac. Sc. mars 1048)

Réaction de Reiprich (Hinglais Gym. et Obs., - T. 46, n° 1.1747)

100 cc. d'urine de bonne concentration (sur ordonnance seulement)

LABORATOIRE HINGLAIS
30, RUE DE MIROMESNIL
PARIS - ANJOU 37-14

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent

2 Produits Sulfamidés

SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux

LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

MIGRAINES — GRIPPES
DOULEURS CATAMÉNIALES

ALGIES

ALGOCRATINE

Un cachet dès la première sensation de douleur

nouveau sulfamide

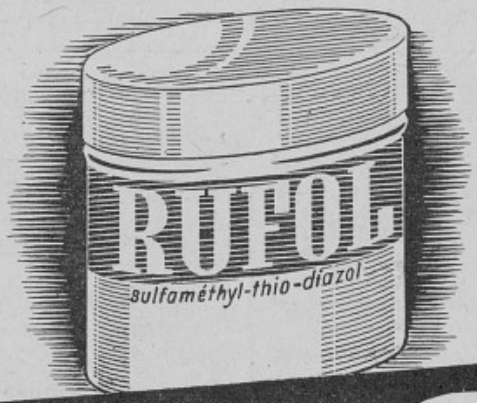

RUFOL

COLIBACILLOSE URINAIRE

A. MANDIN

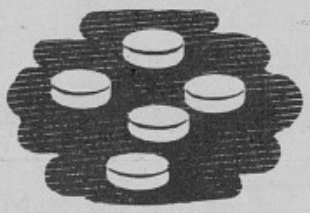

agit à très faibles doses

5 comprimés de 0 gr. 10 par jour
traitement interrompu la nuit

LABORATOIRES DU DOCTEUR F. DEBAT - 60, RUE DE MONCEAU - PARIS (8e)

VARIÉTÉ

L'oscillographe à rayons cathodiques

Il est peu d'appareils, sauf la lampe à trois électrodes, qui aient acquis dans la technique moderne une place comparable. Il n'est plus un laboratoire non seulement de physique ou d'électrotechnique, mais encore de physiologie qui n'en possède plusieurs exemplaires. Plusieurs services de clinique même, où les techniques les plus récentes de l'électroencéphalographie ou d'électrocardiographie sont à l'honneur, ont commencé à en acquérir. Les militaires l'ont constamment employé depuis la dernière guerre, car il est une pièce essentielle du poste récepteur de Radar. Tout dépanneur de T.S.F. qui se respecte en a maintenant l'usage, et dans un proche avenir nous le verrons pénétrer dans nos foyers avec les postes de télévision.

Aussi nous paraît-il opportun d'en esquisser ici l'histoire et les principes. Les rayons cathodiques ont été découverts par Hittorf en 1869, comme effet de la décharge électrique dans les gaz très raréfiés. C'est à la suite des travaux de J. J. Thomson et de Jean Perrin (1895) que leur véritable nature fut décelée : ce sont des rayons corpusculaires, formés d'un flux d'innombrables particules d'électricité négative repoussées perpendiculairement à la surface de la cathode (électrode négative) lorsqu'une différence de potentiel de quelques dizaines de milliers de volts est appliquée entre deux électrodes d'une ampoule contenant un gaz à très faible pression (de l'ordre du millième de millimètre de mercure). Ces particules représentent la charge électrique élémentaire négative à l'état libre; depuis Stoney on leur donne le nom d'*électrons*.

Mais si le tube à gaz raréfié fut à l'origine de la découverte des rayons cathodiques (et aussi des rayons X) il ne se prêtait pas à la réalisation commode d'un oscillographe. Les tensions qu'on doit lui appliquer pour l'exciter sont en effet trop grandes pour obtenir un appareil de manipulation facile et sans danger. La production d'électrons dans les tubes modernes à rayons cathodiques se fait en utilisant l'effet thermo-électronique découvert par Edison : lorsqu'un filament est porté à l'incandescence (par exemple au moyen d'un courant électrique qui le chauffe), il émet des électrons, avec une abondance d'ailleurs d'autant plus grande que sa température est plus élevée.

L'observation de cette émission est la plus commode dans une ampoule où l'on a fait le vide. Si l'on y place en face du filament chauffé une électrode portée par rapport à lui à un potentiel positif, cette électrode attire les électrons et leur communique une vitesse d'autant plus grande que la tension est plus élevée (1). Si l'électrode positive est percée d'un trou, un étroit faisceau d'électrons la dépasse avec une grande vitesse et peut aller frapper à l'autre extrémité du tube la paroi de verre enduite d'un produit fluorescent : sur cet écran l'impact du mince faisceau d'électrons détermine un « spot » fluorescent quasi ponctuel. Les tensions à appliquer,

(1) Vitesse proportionnelle à la racine carrée de la tension.

LA PAIX DU CŒUR
sédo
CARÉNA
aminophylline
papavérine
phényl-éthyl-malonylurée
troubles du rythme
instabilité cardiaque
algies précordiales
spasmes vasculaires
2 à 6 comprimés par jour
SOCIÉTÉ D'APPLICATIONS PHARMACODYNAMIQUES, 39, Bd DE LA TOUR MAUBOURG - PARIS-VII
LABORATOIRES DELAGRANGE

qui doivent seulement accélérer les électrons et non plus exciter leur émission, peuvent alors être réduites à un millier de volts (ou même à quelques centaines).

L'utilisation de ce tube à rayons cathodiques comme oscillographe est liée à la propriété des électrons d'être déviés par un champ électrique. Supposons en effet que le mince filet d'électrons qui s'échappe au delà de l'anode (électrode positive) passe entre deux plaques métalliques parallèles entre elles et parallèles à la direction du pinceau d'électrons; établissons entre ces plaques une différence de potentiel (de l'ordre de quelques dizaines de volts), on voit aussitôt sur l'écran fluorescent l'impact du faisceau cathodique prendre une nouvelle position : le faisceau a été en effet dévié, la plaque négativement chargée repoussant les électrons, la plaque positive tendant à les attirer : chaque électron est ainsi soumis pendant tout son trajet entre les plaques à une force constante et y décrit une trajectoire parabolique (comme un corps pesant dans le vide soumis à la face constante de la gravité terrestre). A la sortie des plaques, les électrons n'étant plus soumis à aucune force retrouvent une trajectoire rectiligne, mais dont la direction a été changée par rapport à leur direction primitive.

Si bien que, si l'on veut étudier la forme d'une différence de potentiel variable, on l'applique à cette paire de plaques et la déviation du spot en suit *fidèlement les inflexions les plus rapides.*

On a réalisé ainsi l'oscillographe cathodique. Sa qualité majeure est sa fidélité, due à son absence d'inertie : les électrons ont en effet une masse absolument négligeable (de l'ordre de 10^{-27} g : un milliardième au cube) et peuvent suivre instantanément les impulsions qui leur sont communiquées, alors que les oscillographes mécaniques au contraire comportent tous une pièce mobile plus ou moins lourde incapable de suivre une variation très rapide.

Par contre, l'oscillographe cathodique n'est pas très sensible en ce sens que la différence de potentiel à étudier doit avoir déjà une valeur assez grande (de l'ordre d'une dizaine de volts) pour produire une déviation appréciable. Ce défaut n'a pas grande importance, car on sait réaliser au moyen de lampes à trois électrodes des *amplificateurs*, susceptibles d'amplifier plusieurs milliers de fois une tension variable, en lui conservant fidèlement sa forme.

C'est le physicien Dufour (1) qui eut un des premiers en France l'idée d'utiliser en oscillographe le tube à rayons cathodiques. Mais l'appareil primitif, où l'on devait par une pompe maintenir le vide pendant le fonctionnement, était d'un usage difficile. Depuis lors la réalisation des tubes à vide scellés, a permis l'extension de leur usage et la réalisation d'appareils portatifs. Signalons en passant que ce sont des physiologistes américains, Erlanger et Gasser, qui ont vers 1921 introduit en biologie l'usage de l'oscillographe cathodique en recueillant par ce moyen les premiers enregistrements vraiment

(1) Professeur au P. C. N. à Paris, il a enseigné la physique à plusieurs générations de médecins.

fidèles des potentiels d'action des nerfs et des muscles.

Tel est, très grossièrement esquissé, le principe essentiel de l'oscillographe cathodique. Les tubes sont en réalité munis de deux paires de plaques déviatrices situées dans des plans perpendiculaires. A l'une est appliquée la tension à étudier (préalablement amplifiée convenablement), à l'autre paire on applique une tension dite de balayage. Le plus souvent la forme de cette tension est en « dents de scies » : elle communique au spot un mouvement rectiligne uniforme pendant un certain temps réglable, puis brusquement le spot revient à sa position initiale et ainsi de suite.

Si la tension à étudier (par exemple potentiel d'action du cœur, ou courant alternatif) est appliquée à la paire de plaques perpendiculaire, le spot décrira sur l'écran la courbe représentative de la variation de la tension à étudier en fonction du temps (dans les exemples cités : électrocardiogramme ou sinusoïde). Si la variation est assez rapide, en vertu de la persistance des impressions lumineuses (1), cette courbe se dessine sur l'écran : on peut l'observer ou la photographier. Les tubes modernes portent encore d'autres pièces accessoires : électrode de Whenelt permettant de régler l'intensité du faisceau électronique, « lentille électronique (2) » permettant de régler la largeur du spot; nous en entretiendrons peut-être un jour nos lecteurs dans une « Variété » sur la télévision, où elles jouent un rôle essentiel.

L. G.

(1) Ou de la « rémanence » de l'écran : la luminescence de l'écran ne s'éteint pas instantanément après le choc des électrons.

(2) Voir nos Variétés « Microscope électronique », *Journal des Praticiens* nos 4 et 5 de 1949.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

SUR LA RETRAITE DU MÉDECIN

A propos de l'article du Dr Bouteau *paru dans le* Journal des Praticiens *du 2 mars* (p. **168**), *le Dr* Boullard (*de Vimoutiers*) *nous prie d'insérer la note suivante :*

Je m'excuse de prendre encore la plume pour réfuter les plus grosses erreurs de l'article du Dr Bouteau sur cette importante question.

— 1° Il est faux qu'il y ait une retraite obligatoire. La retraite sera facultative : on sera libre de la prendre ou non. On sera libre de continuer l'exercice de la profession. La clause de l'obligation de cesser l'exercice pour avoir droit à cette retraite permet de majorer la retraite de ceux qui ne peuvent pas continuer l'exercice de la profession — et ce sont les plus intéressants quoi qu'on en pense.

— 2° Il est faux que le référendum ait laissé dans l'ombre les données essentielles et je m'étonne qu'un médecin qui occupait des fonctions importantes au Conseil de l'Ordre de la Seine ait mis tant de mois pour lancer cette accusation. Que faisait-il donc? Pourquoi avoir mis tant de temps à s'apercevoir des erreurs du référendum?

Les données essentielles ne furent pas cachées. Les voici :

— Cotisation de deux actes par semaine;

HORMONE MÂLE
SYNTHÉTIQUE

PERANDRONE
NOM DÉPOSÉ

TESTOSTERONE

CIBA

INDICATIONS CHEZ L'HOMME
Troubles du développement
Déficiences glandulaires
Etats dépressifs et séniles

INDICATIONS CHEZ LA FEMME
Hyperfolliculinie
Mastopathies
Hémorragies du fibromyome

AMPOULES
5 mg., 10 mg. et 25 mg. en solutions huileuses pour injections hypodermiques

LINGUETTES
Comprimés à 5 mg. de Méthyltestostérone
1 à 3 par jour par voie perlinguale

LABORATOIRES CIBA
103 à 117, Boulevard Vivier-Merle
LYON

1486

— Retraite de 144.000 fr.;
— Cessation de l'exercice de la médecine;
— Retraite égale pour tous;
— Capital de rachat les premières années.

Ces données furent acceptées à une énorme majorité, les abstentionnistes n'étant comptés dans aucun pays du monde.

Et je rappelle que ces données furent acceptées à l'unanimité par les Assemblées générales successives de la Confédération, qui représente tout de même autre chose que le Dr Bouteau.

— 3° Il est faux que ce soit l'État qui profitera de cette retraite en prenant 300 millions aux retraités. Il y aura, au contraire, 400 millions environ qui seront pris à l'État pour être versés aux vieux de la profession, puisque les 31.000 de cotisation peuvent être marqués aux frais professionnels et diminuer ainsi taxe proportionnelle et taxe progressive. (Voir le bulletin officiel : « Comment faire sa déclaration. »)

— 4° Il est faux que cette retraite ne doive profiter qu'aux riches. Comme le dit Vauzanges le riche décroche son téléphone pour avoir la paix, mais il continue à soigner ses amis. Voyez donc, mon cher confrère, la liste des 7.000 inscrits actuellement et vous serez honteux d'avoir lancé cette affirmation. J'ai dépouillé bien du courrier depuis vingt ans que je m'occupe de la question. Je constate que ce sont les pauvres qui réclament la retraite, et qui maintenant me remercient d'avoir lutté pour l'obtenir. Combien me demandent avec anxiété : quand cela va-t-il partir? Tel ce confrère âgé qui l'attend pour pouvoir payer l'hospice où il finit ses jours. J'ai la liste de mon département et je vous assure que ce ne sont pas les riches qui sont le nombre. On ne lance pas des bobards pareils sans se renseigner.

— 5° Il est faux que les capitaux de rachat doivent être employés à la répartition immédiate et le confrère nous prend pour des enfants de troupe. Car si je lutte depuis vongt ans pour la répartition, je reconnais, qu'il faut un volant de sécurité, et ce volant sera les capitaux de rachat. Le Dr Bouteau est excusable : il a écrit le 2 mars 1950 son premier article sur la retraite. Il y a vingt ans que nous sommes un certain nombre à tourner et retourner le problème sous toutes ses faces.

— 6° Le médecin de 70 ans paie bien les allocations familiales pour les jeunes et il n'a jamais rien touché, lui. Tant mieux donc s'il est avantagé. Mais de plus il n'a jamais été couvert par une assurance décès et celle-ci est comprise de telle façon qu'elle avantagera les jeunes confrères.

— 7° Il est faux (mais qu'est-ce qui n'est pas faux dans cet article?) que le confrère qui aura exercé pendant dix-neuf ans perdra 600.000 fr., puisqu'il sera couvert par l'assurance décès.

Par ailleurs, nous étudions les possibilités de couvrir le risque, pour la femme du médecin, d'une mort prématurée .Mais nous n'en parlerons que quand ce sera réalisé.

— 8° Si le Dr Bouteau avait étudié la question et l'avait retournée, il n'aurait pas conclu son article par une dernière erreur. Moi qui ai proposé en 1934 une retraite par entr'aide facultative, je puis l'assurer que la retraite sera réalisée par versements obligatoires ou elle ne sera pas.

J'avais en 1934 et 1935 reçu des lettres de confrères de presque tous les départements. Tous voulaient la retraite. Mais, au moment de passer à la réalisation, tous voulaient toucher, personne ne voulait payer. C'est humain.

En tout cas peut-on demander à l'examen de la question moins de passion, plus de documentation, et surtout plus de bonne volonté pour aider à la réalisation et à l'amélioration

ASTHME INFANTILE - COQUELUCHE
ENURÉSIE - BRONCHOSPASMES
CATARRHAUX & EMPHYSÉMATEUX

EPHEDROMEL
BERAL

Sirop mellité de goût agréable

SYNERGIE ANTISPASMODIQUE DE L'EPHÉDRINE, LOBÉLIE, CODÉINE ET BROMOFORME

★

Posologie
★
Jusqu'à 6 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A CAFÉ PAR JOUR
De 6 à 12 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A DESSERT PAR JOUR
Adultes : 2 A 8 CUILLERÉES A SOUPE PAR JOUR

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

d'une œuvre que tous désirent au fond et que les pauvres réclament avec insistance? N'allez pas tarir cette retraite sur laquelle ils comptent maintenant.

Dr Jean Boullard (de Vimoutiers, Orne).

Ordre national des médecins. — Résultats de l'élection de 25 délégués départementaux (Seine) à l'Assemblée générale de la Caisse de retraite.

Nombre de votants	3.820
Nombre de bulletins blancs ou nuls	75
Suffrages exprimés	3.745

Ont été élus délégués départementaux :

MM.	VOIX	MM.	VOIX
Lafay (B.)	2.517	O'Followell (L.)	1.752
Poumailloux (M.)	2.222	Hartmann (H.)	1.719
Rouèche (H.)	2.206	Dupas (G.)	1.695
Lereboullet (J.)	2.118	Jodin (R.)	1.691
Lemaire (A.)	2.051	Dirand (R.)	1.676
Le Lorier (V.)	1.959	Gauthier (A.)	1.643
Vaudescal (R.)	1.837	Chene (P.)	639
Renaudeaux (M.)	1.819	Guyot (L.-J.)	1.629
Drouet (G.)	1.908	Copperie (A.)	1.620
Bezançon (A.)	1.786	Herpin (A.)	1.593
Auclair (J.-M.)	1.782	Farret (J.)	1.569
Touchard (A.)	1.757	Richier (J.)	1.533
Cornetet (H.)	1.756		

Ont obtenu ensuite :

MM.	VOIX	MM.	VOIX
Duvelleroy (A.)	1.519	*Fège (A.)*	1.209
Fanton d'Andon (L.)	1.496	*Castan (A.)*	1.196
Auber (L.)	1.491	*Mathieu (P.)*	1.193
Viala (P.-J.)	1.491	*Muller (J.)*	1.181
Devé (P.-C.)	1.463	*Revault d'Allonnes*	1.092
Montagne (J.-F.)	1.423	*Bohn (A.)*	1.042
Camus (P.)	1.394	*Bouteau (P.)*	993
Cabessa	1.373	*Ribardière (A.)*	765
André (R.)	1.369	*Dubois (A.)*	722
Doreau (J.-L.)	1.368	*Petit (J.)*	660
Vulliet (C.)	1.314	*Mimet (P.-R.)*	523
de Fresquet (R.)	1.300	*Dubois (E.)*	478
Chappe (J.)	1.276	*Vincent*	391
Jacquelin (C.)	1.232	*Vassilkowsky*	238
Surugues (P.-G.)	1.219	*Gritty*	176

UN NOUVEAU PROJET DE LOI DE « TIERS-PAYANT ».

M. Beugniez, député, a déposé un projet de loi (n° 9.370) consistant à appliquer le tiers-payant dans des cas ou conditions que déterminerait un règlement d'administration publique, pris après avis du Conseil supérieur de la Sécurité sociale. A la Commission tripartite, notre représentation médicale serait d'un quart. La juridiction professionnelle est purement et simplement supprimée.

Dans l'exposé des motifs, M. Beugniez, qui prétend ne pas

Schéma d'Ordonnance

ANGINES DE POITRINE RÉFLEXES

Les angines de poitrine réflexes sont rares, le diagnostic en est fort délicat : presque toujours il s'agit de formes « mixtes », où la cause réflexe se répercute sur une « épine » cardio-vasculaire coexistante elles sont en général d'origine digestive.

1° Les précautions d'hygiène s'adresseront au trouble digestif : repas peu copieux, à heures régulières, d'où sont exclus les aliments que le malade supporte mal, ceux qui sont encombrants par leur volume (potage, pain, crudité, boissons abondantes), ceux qui sont irritants (plats épicés, graisse, vin pur, café); au trouble cardiaque : repos après manger en évitant les efforts, les discussions, les sorties surtout par le vent et le froid.

2° Prévenir le danger des crises en croquant dès le début une ou deux ou trois dragées de *Trinivérine** C'est une épreuve thérapeutique qui sert souvent à préciser le diagnostic.

3° Pour atténuer la sensibilité du plexus cardiaque, neutraliser les réactions ischémiantes des coronaires et soutenir le cœur : prendre au début de chacun des trois repas, deux comprimés de *Corosédine** dont l'action est nette et rapide.

4° Traiter le trouble digestif : le sous-nitrate de bismuth associé ou non au kaolin a les indications les plus étendues : d'autres fois le charbon, les alcalins, l'acide chlorhydrique et la pepsine, les cholagogues, et même le tubage duodénal sont plutôt indiqués.

◆

LA TRINIVÉRINE * LA COROSÉDINE

sont des spécialités des **Laboratoires MONAL,**

Docteurs en Pharmacie, 13, Avenue de Ségur, PARIS

PRODUIT SOUS CACHET
REMBOURSABLE AUX ASSURÉS SOCIAUX

PARA AMINO SALICYLATE DE SODIUM

GRANULÉ SUCRÉ
(arôme de café)

UNE CUILLERÉE A CAFÉ CONTIENT 2 g 50 DE PRODUIT ACTIF

DISSOUDRE LE GRANULÉ, AU MOMENT DE L'EMPLOI, DANS UN DEMI-VERRE D'EAU FROIDE

Pour la préparation extemporanée de solutions injectables :
AMPOULES CONTENANT 1 g DE P. A. S. SODIQUE (BOITES DE 5)
AMPOULES CONTENANT 5 g DE P. A. S. SODIQUE (BOITES DE 10)

SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
RHÔNE POULENC
PARIS
INFORMATION MÉDICALE

vouloir sanctionner le Corps médical ni viser à sa fonctionnarisation, a tenu à donner à la Commission d'homologation une force encore plus grande et une autorité incontestable, et à confier à une juridiction spéciale l'examen des infractions relevées dans l'application des mesures instituées dans un nouveao paragraphe de l'article 12.

Ce texte est hypocrite... et ahurissant, au moment où sont rétablies les conventions collectives pour les travailleurs.

Sommes-nous des parias? et devons-nous classer M. Beugniez, député du Pas-de-Calais, dans le clan des ennemis du Corps médical?

H. Rouèche,
(*in Presse Médicale du 11 mars*).

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

CONCOURS DE L'INTERNAT EN MÉDECINE DES HOPITAUX DE PARIS

Liste, par ordre de mérite, des candidats nommés internes titulaires. — 1. MM. P. Thibault, 73,5; J. Himbert, 73, A. Nenna et J. Crépatte, 69,5; J. Guerre et J. Faivre, 68,5; J. Beaumont et D. Alagille, 68; P. Raverdy, 67,5.

10. MM. D. Berge, J.-C. Schrub, B. Antoine, 66,5; P. Casassus, J.-H. Vidal, H. Bénard, J.-P. Bader, C. Sureau, 65,5; R. Coty, J. Terquem, M. Dugas, 65.

21. MM. J. Sebaoun, P. Aubert, B. Voisin, 64,5; J. Israël, J. Chevallier, A. Husson, 64; J. Guignard, G. Manigand, P. Fellus, 63,5.

30. MM. G. Leray, E. Fournier, J. Guérin, L. Chevrier, P.-G. Lavigne, 63; J.-P. Aubert, J. Couvreur, Mme Le Hénaff, Y. Gérard, 62,5; Van Nieuvenhuyse, 62.

40. MM. D. Nordmann, Cohen-Boulakia, P. Maurer, 61,5; J. Douard, J. Bernard, Mlle H. Bourrillon, 61; P. Doliveux, J. Françon, F. Cottenot, J. Brizard, H. Saraux, 60,5.

51. MM. J. Cruveiller, G. Péan, J. Lelièvre, R. Bourgeois, P. Corone, M. Lequesne, 60; H. Dionis du Séjour, M. Périn, J. Besse, J. Borde, F. Girard, J.-M. Harl, J.-L. de Gennes, M. Perreau 59,5.

65. MM. J. Lebrun, J. Azerad, A. Vigneron, M. Sakka, G. Lagrue, M. Arthuis, J. Berthelot, 59.

72. MM. C. Cabrol, B. Billaudet, J. Nahum, J. Hallez, J. Mallet, R. Ronsin, 58,5.

78. MM. M. J. Brizon, C. Laplanche, J. Castaing, H. Chimenès, H. Ducrot, F. Thuau, A. Pébrier, H. Lauras, 58.

86. MM. R. Caldera, B. Damoiseau, P. Colvez, J. Gandon, C. A. Richard, 57,5.

Liste des candidats nommés externes en premier. — 1. MM. J.-C. Guex, H. Duchange, J. Siardet, C. Pérès, E. Baulieu, P.-L. Lambert, 57,5.

7. MM. M. Masin, M. Beucher, J. Bretagne, J. Py, J. Delaporte, Z. Essafi, B. Guillet, J. Moreaux, J. Lebourges, 57.

16. MM. de la Forest-Divonne, J. Bricou, R. E. Lévy, M. Pellet, P. Lucet, P. Boivin, R. Leconte des Floris, J. Dehelly, J. Dagorne, J. Cormier, L.-I. Israël, 56,5.

27. MM. C. Guérin, J. Gauchez, J. Validire, J. Acar, 56.

31. MM. F. Marmasse, R. Dinet, R. Rettori, J. Cabanès, M. Gougis, H. Ximenès, D. Laplane, 53,5.

38. MM. E. Parnaud, B. Weil, H. Jallut, M. Dagneaux, 55.

42. MM. J. Bienaymé, C. Mikol, J. Foglierini, M. Rapin, M. Neveu, J. Ottenwaelter, Mlle C. Garcia-Ramon, C. Lacuire 54,5.

50. MM. J. M. Pépin, P. François, M. Pommier, J. Thomas, D. Latil, Mlle A. Mossé, 54.

56. MM. A. Sebouk, P. Dupoux, D. Devallois, J. Lepère, J. Fortier, M. Seligmann, 53,5.

62. MM. R. Bouchard, J. de Thomasson, J. Heurtematte, Mlle S. Poupinet, C. Chouraqui, A. Mazalton, J. Crussol, J. Bouchaud, J. Guédeney, P. Lebrun, R. Laurent, M. Brack, P. Prével, P. Guran, M. Lepage, R. Husson, P. Gruet, R. Rebout, 53.

80. MM. J. Lunel, J. Leveau, J. Touraine, J. Vincent, 52,5.

CONGRÈS ET RÉUNIONS

Congrès de l'Internat de Paris (22 *avril* 1950) — Ce Congrès *aura lieu à l'Hôtel-Dieu* (*Amphithéâtre Trousseau*), *sous la présidence du Professeur* Henri Bénard.

A l'ordre du jour : Les états de shock. — Les brûlures.

Programme. — 9 h. 30 : Pathogénie des états de shock (Prof. Henri Bénard). — 10 h. 15 : Diagnostic des états de shock (Dr Suire, Niort). — 11 h. : Traitement des états de shock (Dr J.-L. Soulier). —11 h. 15 : Traitements récents des néphrites aiguës (exsanguino-transfusion, dialyse péritonéale, rein artificiel) (Dr M. Dérot). — *Vers* 12 h. 30 : Déjeuner amical à l'Hôtel-Dieu. — 15 h. : Traitement immédiat des brûlures (Prof. agrégé Rudler). — 16 h. : Traitement secondaire des brûlures (Dr J. Bénassy) (avec présentation d'un film inédit sur les greffes cutanées).

Chaque exposé durera un quart d'heure et sera suivi de discussion pendant une demi-heure.

— *A 18 h. 30 : Assemblée générale, suivie du banquet traditionnel dans les salons de l'Aéro-Club, 6, rue Galilée.*

Pour les inscriptions à la discussion et aux deux repas prévus, s'adresser au Secrétaire général du Congrès, Dr Guy Godlewski, 59, *boulevard Beauséjour, Paris* (16e).

Société de médecine et d'hygiène du travail de Strasbourg. — La prochaine réunion de la Société aura lieu à Strasbourg, le *samedi* 1er *avril, à la Faculté de Médecine, Hôpital civil.*

— *A* 10 h. 30, *amphithéâtre de la Clinique médicale A :* Assemblée générale annuelle; élections complémentaires; admissions nouvelles.

— *A* 15 h., *amphithéâtre d'Anatomie* séance de travail : A l'ordre du jour figurent un rapport sur la *pathologie professionnelle dans les verreries de Moselle* et des communications diverses.

Un déjeuner par souscription réunira à midi les sociétaires et confrères sympathisants.

Secrétariat général : Adresser toute demande de renseignements et d'adhésion à M. le Professeur agrégé Fourcade, Institut de médecine légale et de médecine sociale, Hôpital civil de Strasbourg.

Journées médicales franco-tyroliennes. — Des journées médicales franco-tyroliennes auront lieu *à Innsbruck du* 10 *au* 15 *avril* 1950, *avec le programme suivant de conférences :*

Prof. Bariéty (Paris) : Formes anatomocliniques des cancers bronchiques. — Prof. Barré (Strasbourg) : Intérêt théorique et pratique et formes cliniques principales des syndromes extenso-progressifs réflexes d'origine périphérique. — Dr Dérot (Paris) : Méthodes d'épuration extrarénale. — Prof. Fontaine (Strasbourg) : Chirurgie artérielle restauratrice. — Prof. agrégé Gastaut (Marseille) : Considérations sur l'électro-encéphalographie « activée » de l'encéphale ou évolution vers une neurophysiologie clinique. — Dr Halpern (Paris) et Prof. Haudroy (Lausanne) : Philosophie des méthodes de vaccination. — Prof. Justin-Besançon (Paris) : De la chimie de guerre à la thérapeutique. — Dr Mialaret (Paris) : La conception chirur-

gicale actuelle du traitement des ulcères perforés gastro-duodénaux. — Prof. agrégé L. Michaux (Paris) : Les perversions acquises des instincts. — Prof. J. Olmer (Marseille) : Le traitement des anémies. — Prof. agrégé Paillas (Marseille) : Traitement chirurgical de l'épilepsie chronique. — Prof. Pautrier (Strasbourg) et Ch. Richet (Paris) : Les antialiments. — Des conférences sont faites également par le Dr Halpern et les Prof. Pautrier (Strasbourg) et J. Tapie (Toulouse).

Secrétariat : Dr L. J. Tamalet S. P. 50.310. BPM 420.

Journées médicales de Nantes 1950. (26-30 *avril* 1950).

Programme médical :

Mercredi 26 *avril*, 15 heures : *Présidence du Prof. Auvigné.* Exposition de documents scientifiques et produits pharmaceutiques; — 16 à 18 heures : Trois projections d'une demi-heure chacune (six films). — *Jeudi* 27 *avril*, 15 heures : Visite commentée de l'exposition réservée aux étudiants; — 17 à 18 heures : Projections (quatre films). — *Vendredi* 28 *avril*, 9 h. 30 : Réception des congressistes à l'Hôpital Saint-Jacques, visite des services, présentation de malades. Remise du programme aux congressistes; — 14 heures : Séance d'inauguration sous la présidence de M. le Préfet et autorités régionales; — 14 h. 30 : *Présidence du Prof. Auvigné.* Rapports sur l'action de la streptomycine dans le traitement de la tuberculose : pulmonaire, méningée, osseuse, uro-génitale, cutanée, oculaire, de l'appareil digestif, en O.-R.-L., gynécologique. Présentation des rapports de Professeurs des Écoles de Nantes, Rennes, Angers, Caen, Poitiers, Rouen, Tours — 18 heures : Réception des congressistes et laboratoires exposants par l'Ouest-Médical.

Samedi 29 *avril*, 9 heures : Films. — 10 heures : *Conférence du Prof. Stobbaerts* (de Bruxelles) sur le traitement de la tuberculose de l'appareil urinaire. — 11 heures : *Conférence du Prof. Binet*, doyen de la Faculté de Médecine de Paris sur l'état actuel de la réanimation. — 14 heures : *Conférence du Prof. Veran* (de Nantes) sur le traitement de l'hypertension artérielle. — 15 heures : *Conférence du Prof. Gabriel-Pierre Sourdille* (de Nantes) sur les greffes de la cornée (avec films). — 16 heures : *Conférence du Prof. P. Soulié*, de Paris et du Dr *Servelle*, sur diagnostic et indication opératoire des cardiopathies congénitales. — 18 heures : Réception par M. le Maire et la Municipalité de Nantes. — 20 h. 30 : Banquet du Congrès (par souscription).e

Dimanche 30 *avril*, 9 h. 30 : Départ en autocar pour la visite de la presqu'île guérandaise, avec réception et banquet (par souscription) à la Baule, sous la présidence de M. le Dr René Dubois, sénateur-maire de la Baule.

Toutes les séances, sauf la réception du vendredi matin, ont lieu dans les bâtiments du Château des Ducs de Bretagne.

Programme pour les dames.

Vendredi 28 *à* 15 heures, visite du Château des Ducs de Bretagne *sous la présidence de M. Stany Gauthier, conservateur.*

Un thé sera offert à la Maison du Tourisme, Château des Ducs; — *samedi* 29, visite de la ville de Nantes, *commentée par M. Bernard Roy.*

L'après-midi promenade en autocar : visite des châteaux des Folies-Sifflet sur les bords de la Loire puis de Goulaine et de Clisson. Collation à Goulaine.

FACULTÉ DE PARIS

Cliniques Baudelocque et Tarnier. — *Professeurs : Lévy-Solal* et *Lantuéjoul.* — Cours de vacances. — *Un cours de pratique obstétrique et un cours de perfectionnement, avec stage, auront lieu aux cliniques Baudelocque et Tarnier, le pre-*

mier d'une durée de deux semaines du 3 avril au 15 avril; le second d'une durée de trois semaines, du 4 au 23 septembre.

COURS DE PAQUES.

Ce cours sera organisé par MM. *Grasset* et *Merger*, Professeurs agrégés, gynécologues-accoucheurs des Hôpitaux, avec la participation de MM. *Lacomme*, *Sureau*, *Digonnet*, *Lepage*, *Ravina*, Professeurs agrégés; *Desnoyers*, *Suzor*, *Morin*, gynécologues-accoucheurs des Hôpitaux; *Hanon*, *Lanvin*, *Minkovski*, *Hervet*, *Liénart*, assistants des Hôpitaux, ainsi que par M. *Mathivat*, médecin des Hôpitaux, M. *Bessis*, chef de laboratoire au Centre de la transfusion sanguine.

Ce cours est réservé aux étudiants et aux docteurs français et étrangers, il comprendra une série de leçonc cliniques, théoriques et pratiques qui auront lieu tous les jours. Les auditeurs seront individuellement exercés à l'examen des femmes enceintes et en couches, à la pratique des accouchements et aux manœuvres obstétricales. Un certificat sera donné à l'issue de ce cours.

Programme du cours :

A) *Stage clinique.* — Le stage pratique comporte : des exercices cliniques individuels (examens de femmes gravides, parturientes ou accouchées avec discussion du diagnostic et du traitement); l'assistance aux accouchements et aux opérations, aux consultations de la policlinique et du dispensaire antisyphilitique.

B) *Leçons de pathologie obstétricale.* — Ces leçons auront lieu chaque matin, à 11 heures, et porteront sur les sujets suivants :

Des viciations pelviennes. — Pathologie de la contraction utérine et anomalies de la dilatation du col. — Complication de la délivrance. — Gestations multiples. — Hémorragies par insertion vicieuse du placenta. — Tuberculose et fonction de reproduction. — Syphilis et fonction de reproduction (diagnostic clinique et sérologique, prophylaxie et traitement). — Infection de l'appareil urinaire pendant la gestation et la puerpéralité — Cardiopathies et fonction de reproduction. — Vomissements graves. — Albuminurie, œdèmes, hyperrension et éclampsie convulsive. — Apoplexie utérine. — Infections puerpérales. Complications de l'avortement.

D'autres sujets pourront être éventuellement traités à la demande des auditeurs.

C) *Leçons de technique opératoire.* — Ces leçons auront lieu l'après-midi, à 14 heures. Elles comprendront des démonstrations, exercices pratiques individuels et des présentations de films cinématographiques.

Programme :

Forceps. — Extraction du siège. — Version par manœuvres internes. — Basiotripsie. — Embryotomie rachidienne.

Dilatation artificielle du col utérin.

Hystérotomies par voie vaginale (incisions du col, césarienne vaginale).

Hystérotomies par voie abdominale (césariennes corporéales, césariennes basses, césariennes avec extériorisation temporaire de l'utérus).

Hystérectomies intra et postpartum.

Pelvitomies.

Chirurgie de la période de délivrance (délivrance artificielle, inversion utérine, transfusions).

Réparations des déchirures vaginales, périnéales et cervicales.

Chirurgie des tumeurs compliquant la gestation et la parturition.

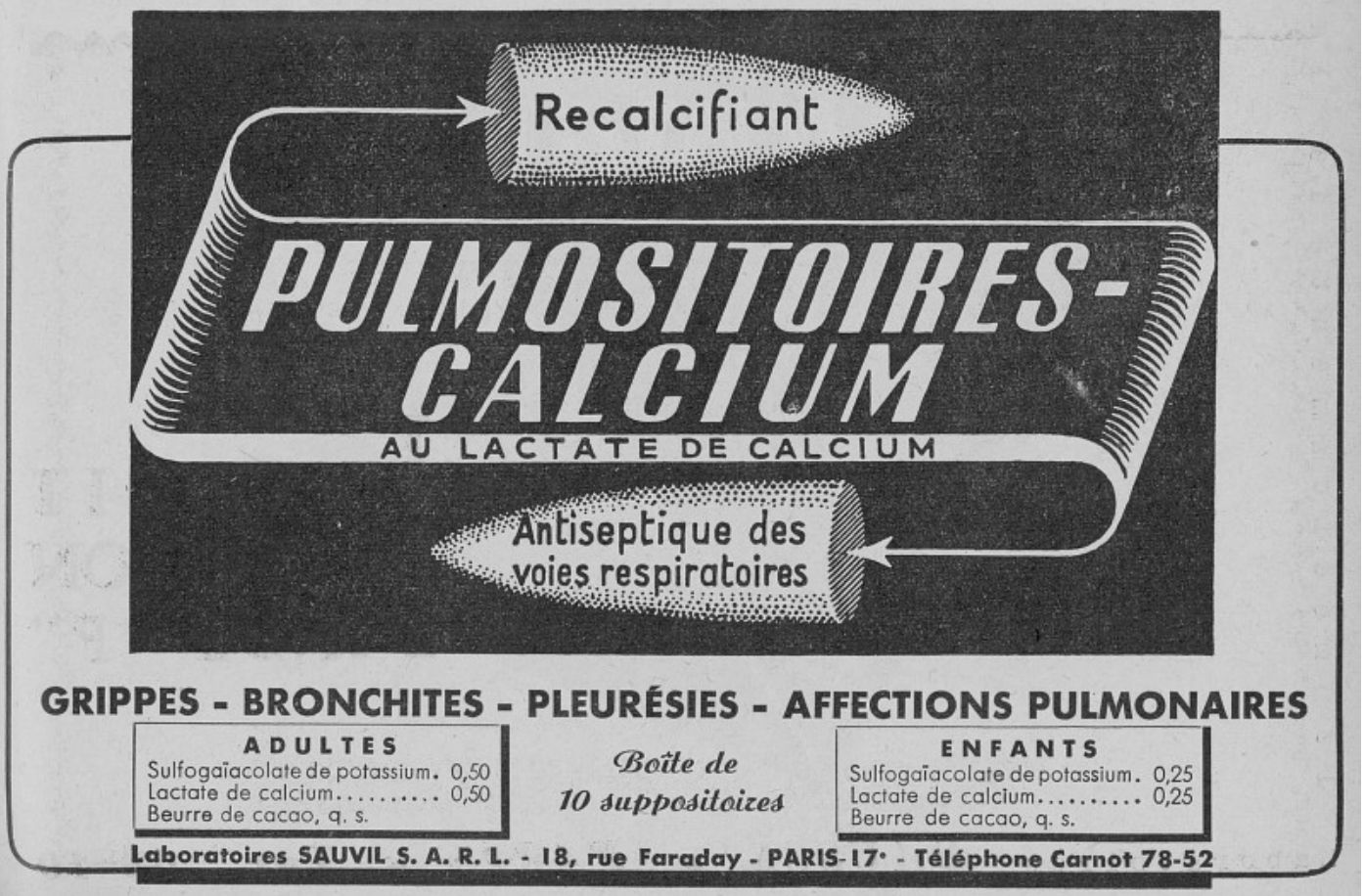

Droits d'inscription : 1.000 *francs pour les étudiants*; 3.000 *fr. pour les docteurs en médecine.*

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de la Faculté de Médecine (guichet 4 tous les jours, de 14 à 16 heures, sauf le samedi et pour les médecins étrangers, salle Béclard, tous les jours de 9 h. 30 à 11 heures et de 14 à 16 heures sauf le samedi).

COURS ET CONFÉRENCES

Cinéma et télévision. — Conférences d'actualités pratiques. Une séance aura lieu le *vendredi* 31 *mars* 1950, *à* 20 h. 30 *dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Médecine.*

Cinéma. — De 20 h. 30 à 22 h. seront présentés les films suivants :

Traitement de la surdité par la défenestration (MM. Aubin et Clerc). — La petite chirurgie anale (MM. Rachet et Arnous). — La thrombose (Prof. Leroux). — La libération fonctionnelle du poumon (Grand prix du film médical au Festival mondial de Belgique) (M. Métras). — Traitement de la luxation congénitale de la hanche (M. Judet).

Télévision. — De 22 h. 15 à 23 h., séance spéciale de télévision avec projection sur grand écran (première représentation en France) qui aura lieu simultanément dans le grand et le petit amphithéâtre de la Faculté ainsi que dans la Salle des Pas perdus.

Présentation de documents radio-anatomo-cliniques par MM. les Professeurs Sénèque, de Gennes et de Sèze. — Film sur la laryngectomie totale par M. Leroux-Robert.

Un cours de perfectionnement de chirurgie thoracique aura lieu *à l'Hôpital Tenon, dans le service de M. Maurer, du* 27 *mars au* 1er *avril* 1950.

Ce cours, gratuit, est susceptible d'intéresser les candidats au concours des chirurgiens habilités à opérer dans les sanatoriums publics, les médecins des sanatoriums et tous ceux qui désirent être tenus au courant des progrès de la chirurgie thoracique.

Les différentes leçons seront faites par MM. Maurer, Rolland, Sauvage, Mathey, Le Brigand, Daumet, Oustrières, Chateaureynaud et Tobé.

Lundi 27 *mars* : Notions modernes sur l'anatomie thoracique, segments, pédicules pulmonaires, lobaires et segmentaires. L'évolution des idées sur le traitement chirurgical de la tuberculose pulmonaire. Notions modernes sur l'anatomie thoracique. Segments. Pédicules pulmonaires, lobaires et segmentaires. La thoracoplastie. Indications et résultats.

Mardi 28 *mars* : Les problèmes physio-pathologiques posés par la chirurgie à thorax ouvert. Le pneumothorax extra-pleural, indications et résultats. Soins pré- et postopératoires des résections pulmonaires. Paralysie diaphragmatique, drainage cavitaire, spléotomie.

Mercredi 29 *mars* : Traitement chirurgical des cavernes du lobe supérieur. Cancer du poumon. Traitement chirurgical des cavernes du lobe inférieur. Tumeurs bénignes des bronches.

Jeudi 30 *mars* : Cavernes résiduelles sous-thoracoplastie. Bronchectasies. Alternance et association des méthodes collapsothérapiques dans le traitement de la tuberculose. Abcès du poumon.

Vendredi 31 *mars* : Les résections pulmonaires pour tuberculose. Neurinomes intrathoraciques. Traitement chirurgical des pyothorax tuberculeux. Kystes dermoïdes du médiastin.

Samedi 1er *avril* : Hernies diaphragmatiques. Kystes hydatiques du poumon. Cancer de l'œsophage thoracique. Traitement chirurgical des péricardites chroniques.

le médicament de la veine et du capillaire

INTRAIT DE MARRON D'INDE "P"

Laboratoires DAUSSE • PARIS • Tur. 63-40

Chaque matin, après les leçons, examens de malades et opération.

Prière de s'inscrire en écrivant au Dr Maurer, Hôpital Tenon, 4, rue de la Chine, Paris, 20e.

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Sanatorium de La Bucaille. — *Un poste de médecin-adjoint est actuellement vacant au Sanatorium de La Bucaille, à Aincourt (Seine-et-Oise).*

Peuvent être candidats : 1° les médecins adjoints en fonction dans un sanatorium public; — 2° les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948; — 3° les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1949, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines au Ministère de la Santé publique et de la Population, Direction de l'Administration générale du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris, 17e.

Ophtalmologistes des Hôpitaux-Hospices de Seine-et-Marne. — *Un concours sur épreuves et sur titres* aura lieu *à l'Assistance publique de Paris, le 5 juin 1950, à 9 heures,* pour la nomination de *deux ophtalmologistes l'un à Lagny, et l'autre à Fontainebleau. S'inscrire avant le 10 mai, à la Direction départementale de la Santé de Seine-et-Marne, 12, avenue Thiers, Melun.*

Hôpital civil de Pfastatt (Haut-Rhin). — *Un poste de 2e médecin-radiologiste est vacant à l'Hôpital civil de Pfastatt, près de Mulhouse.* S'adresser à la Direction de l'établissement qui fournira tous renseignements sur demande.

Centre hospitalier régional de Poitiers. — *Un concours sur épreuves et sur titres pour le recrutement d'un médecin-chef de service du laboratoire de ce Centre* aura lieu *à partir du 6 juin 1950, à la Direction générale de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, Paris. S'inscrire avant le 21 mai, à la Direction de la Santé de la Vienne, 30, rue Théophraste-Renaudot, Poitiers.*

Chirurgiens des Hôpitaux de la Loire (*Roanne, Rive-de-Gier*). — *Un concours sur épreuves et sur titres* aura lieu *les 22 et 23 juin 1950, au Centre hospitalier régional de Lyon pour la nomination d'un chirurgien-adjoint des hospices civils de Roanne et d'un chirurgien chef de service de l'Hôpital de Rive-de-Gier. Inscriptions (avant le 31 mai) et renseignements à la Direction départementale de la Santé de la Loire, 7, rue de la République, Saint-Étienne.*

OFFRES ET DEMANDES

VEUVE MÉDECIN cherche assistance toute la journée *chez docteur ou dentiste, Paris ou proche banlieue.* Écrire — *sous le n° 520 B* — aux bureaux du journal.

MÉDECIN CAMPAGNE (*Mayenne*) cherche remplaçant *juillet,* courant clientèle et accouchements. — *Écrire — sous le n° 5297 — au journal, qui transmettra.*

CHEF COMPTABLE, très sérieuses références, 43 ans, rentrant Afrique du Nord, cherche emploi dans Laboratoire. (Écrire — *sous le n° 600* — au Journal qui transmettra).

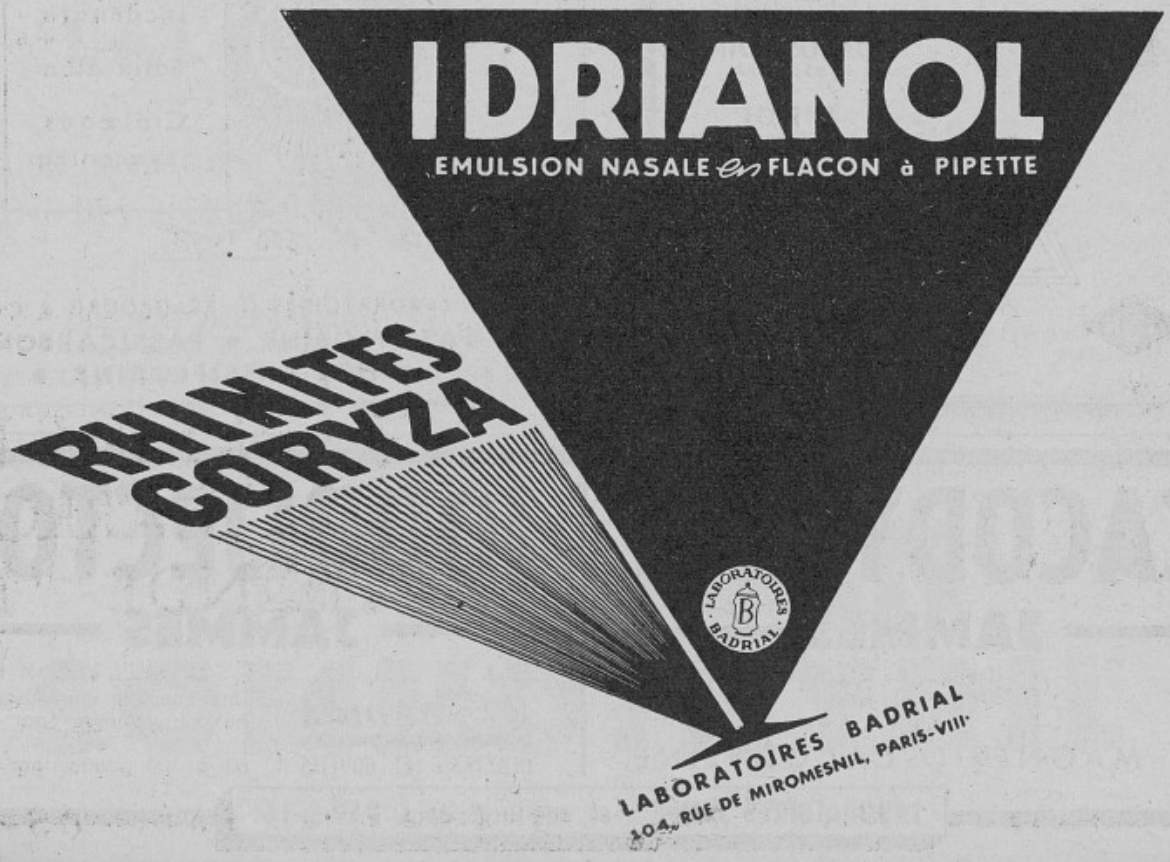

SALIBRA

COMPLEXE PHOSPHO-CHLORURE

est du TONUS en ampoules buvables. L'équilibre par les sels.

régénérateur puissant de la cellule

ANÉMIES SURMENAGES CONVALESCENCES GROSSESSE
ALLAITEMENT GRIPPE ÉTATS ALCALOSIQUES ÉTATS PSYCHIQUES
RECONSTITUANT GÉNÉRAL TRÈS ÉNERGIQUE

Laboratoire BROTHIER, 224, Av. du Maine, PARIS-14e - Suf. 71-62

AFFECTIONS PULMONAIRES

BALSAQUINTINE *Lescène*

Campho-garocolate de Pilocarpine et d Atropine en milieu Terpinobromoformique

Présentations Enfants et Adultes

AMPOULES
1 a 2 par jour

SUPPOSITOIRES
1 a 3 par jour

SIROP
3 a 6 cuillerées par jour

Laboratoires **LESCÈNE**
58, Rue de Vouillé Tél: VAU. 08-19
PARIS 15e et LIVAROT (Calvados)

L.S.N

ÉTATS NÉVROPATHIQUES
ANXIÉTÉ - ANGOISSE - INSOMNIE NERVEUSE
TROUBLES FONCTIONNELS DU CŒUR
TROUBLES DE LA VIE GÉNITALE

LA PASSIFLORINE

UNIQUEMENT COMPOSÉE D'EXTRAITS VEGÉTAUX

ATOXIQUES

Passiflora incarnata
•
Salix alba
•
Cratægus oxyacantha
•

LABORATOIRES G. RÉAUBOURG & Cie
• PASSIFLORINE • PASSICARBONE •
• NÉO-PASSIFLORINE •
115, Rue de Paris — BOULOGNE-SUR-SEINE

CACODYLINE

JAMMES

A : 10 cgs. - B : 20 cgs.
C : 30 cgs. - D : 50 cgs.
E : 1 gramme.

ET MAGNÉSIO-CACODYLINE

IODINJECTOL

JAMMES

SIMPLE ET SALICYLÉ

2 Formes

INJECTABLE ET GOUTTES

Une injection intramusculaire ou intraveineuse par jour.

★

60 à 100 gouttes par jour.

LABORATOIRES JAMMES, 86, RUE MICHEL-ANGE, PARIS-16e

LES LABORATOIRES BRISSON fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

ORGANOTHÉRAPIE
ET
CHIMIOTHÉRAPIE

DRAGÉES DE

PLEXALGINE

LALEUF

RÉGULATEUR CIRCULATOIRE ET VAGO-SYMPATHIQUE
SÉDATIF DES PLEXUS DOULOUREUX

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Dr en Pharmacie
51, RUE NICOLO, PARIS 16e - Tél. : TROcadéro 62-24

POUDRE

DOPS

SÉDATIF
GASTRIQUE

POSOLOGIE

DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas

Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE

LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

GOUTTES
COMPRIMÉS

NICAN

SOMNOTHYRIL

LABORATOIRES CANTIN — PALAISEAU (S.-&-O.)

ACTUALITÉ

Coca-Cola.

Voilà une boisson dont on parle beaucoup depuis plusieurs mois... sauf dans les journaux médicaux — et pourtant, à en croire notre Assemblée nationale, il s'agit d'un médicament, voire d'un toxique, sa formule chimique devant le faire réserver aux anémiques, aux asthéniques, aux déficients.

Nous n'entrerons pas dans cette discussion beaucoup trop subtile, à savoir s'il vaut mieux se doper à l'éthyl, à l'acide phosphorique ou à la caféine. Autant que nous pouvons en juger, il s'agit là non d'une question de terrain, mais de nuances politiques... Le mieux aurait peut-être encore été de laisser tout le monde se doper avec les trois réunis, le coca-cola, pour ceux qui l'ont goûté, n'étant guère buvable lors des repas, mais pouvant très bien remplacer « le coup de rouge » du chantier ou de fin de journée.

Ce qui paraît le plus intéressant, c'est de voir peu à peu la médecine s'introduire dans l'alimentation courante.

Pourquoi donc la Sécurité sociale ne s'occuperait-elle pas aussi de nos vacances?

Les trois semaines annuelles de détente et de repos ne sont-elles pas absolument nécessaires aux individus normaux, dont certains abattent pour vivre, 10, 12 et même 14 heures de travail par jour — au même titre que pour l'hépatique sa cure à Vichy, qu'au rhumatisant son séjour à Aix ou qu'au goutteux sa cure de Vittel?

Suivant notre tempérament, on nous prescrira telle ou telle station climatique, tel ou tel régime — et gare aux hôteliers qui ne suivraient pas ces ordonnances... alimentaires.

Comme le monde sera équilibré, logique et bien compris lorsque sur les plages ne se rencontreront plus que les lymphatiques, et à la montagne que les nerveux!

Il pourrait y avoir, pour simplifier les problèmes pratiques, les restaurants des cardiaques et ceux des dyspeptiques... tandis que les bars vanteraient les vertus diurétiques ou laxatives de leurs produits. Mais nous voilà très loin du coca-cola! En attendant l'État parfait, soucieux de la santé de tous les citoyens, il nous est permis de nous doper aussi bien au coca-cola qu'au vin de Bordeaux, de Bourgogne et de Champagne. Ces dégustations nous permettront peut-être à la longue d'émettre une opinion impartiale.

C. H.

A propos de l'entraide. — *Les représentants du Conseil national de l'Ordre et de l'Association générale des médecins de France, assistés de leurs conseillers techniques et avec le concours de la Confédération des syndicats médicaux, se sont réunis sous la présidence du Prof. Portes, afin d'étudier dans son ensemble l'organisation de la prévoyance du médecin et les conditions les plus avantageuses de son fonctionnement.* Il a été établi tout d'abord que, pour des raisons techniques et d'économie de gestion, il y avait avantage à jumeler les opérations de la Caisse devant garantir, pour le risque décès, le minimum imposé à tous par l'Ordre, avec celles de la Caisse autonome de la retraite.

Il est apparu, en outre, que, suivant les intentions mêmes du Conseil national, la retraite et l'assurance-décès comportent un caractère d'obligation mais évidemment insuffisant pour la majorité des confrères. A ces institutions de base à caractère obligatoire doit s'adjoindre nécessairement une organisation professionnelle mutualiste offrant le choix de ses services au gré de chacun — et à caractère facultatif.

L'Ordre a considéré que, par son expérience acquise, par ses réalisations vers lesquelles se porte spontanément l'intérêt des confrères, par ses possibilités, ce rôle complémentaire doit être dévolu à « l'Association générale des médecins de France », Union mutualiste de sociétés de médecins, légalement reconnue et approuvée, qui, à l'instigation du Prof. Portes, Président du Conseil national, a groupé et fédéré officiellement toute la mutualité médicale.

Cette action complémentaire de prévoyance, l'Association générale l'exerce déjà en fait. En dehors de l'octroi éventuel de ses allocations d'entraide en faveur de confrères âgés et de veuves, dont elle poursuit la tradition, l'A. G. offre des prestations garanties concernant les retraites facultatives, l'indemnité journalière de maladie, l'assurance-décès-invalidité totale et permanente. Ces garanties s'obtiennent à des conditions très avantageuses par un jeu très souple d'assurances collectives, soit à son siège central suivant un mode général déterminé, soit au sein même des sociétés départementales suivant les modalités particulières qui leur conviennent.

Cette action mutualiste se développera avec l'appui de l'Ordre. Dans les conditions actuelles et pour toute combinaison à créer, elle s'exercera par une liaison étroite : à l'échelon national, entre le Conseil National et l'A. G. et, à l'échelon départemental, entre le Conseil départemental et la Société mutualiste locale, affiliée à l'A. G. qui constituera pour lui un instrument nécessaire de prévoyance.

Il appartient ainsi au Conseil départemental, dans un but de prévoyance, d'animer, en la reconstituant, s'il y a lieu, la Société mutualiste de son département, ainsi qu'en l'aidant de toute manière dans son fonctionnement.

ARHEMAPECTINE
ANTI-HÉMORRAGIQUE
•
KIDARGOL
THERAPEUTIQUE RHINO-PHARINGÉE
•
ARKEBIOS
MEDICATION PHOSPHORIQUE POLYVALENTE
•
LABORATOIRE R. GALLIER
1, Place du Président Mithouard, Paris (7e)
•

LIT MÉCANIQUE
DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES
NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ
RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

NÉCROLOGIE

— Dr Henri Paillard, Officier de la Légion d'honneur, Membre Correspondant National de l'Académie de Médecine; Professeur à l'École de Médecine de Clermont-Ferrand, médecin consultant à Vittel, décédé le 28 février, à l'âge de 66 ans,

— Dr Heitz-Boyer, membre de l'Académie de Chirurgie, décédé à Marrakech (Maroc) le 1er mars, à l'âge de 74 ans;

— Dr Paul Riche, chirurgien honoraire des Hôpitaux de Paris;

— Dr Paul André, Professeur honoraire de clinique chirurgicale (urologie) à la Faculté de Nancy. Pendant la guerre 1914-1918, le Prof. André fut attaché à la personne du Maréchal Foch;

SOMMAIRE DU N° 13

Les pneumonies atypiques, par le Dr *H. Fiessinger* (d'après une leçon du Prof. *M. Lelong*) 145
Médecine moderne : Tests classiques et modernes d'exploration médicale du foie (*G. Mathé*) 148
Cardiologie : Les thromboses organisées des cavités cardiaques (*C. F.*) 151
Mémentos de médecine pratique :
Feuillets du praticien : La lithiase du cholédoque (*J.-C. R.*) 153
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, sances des 7 et 14 mars 1950 158
Académie de Chirurgie, séances des 8 et 15 mars 1950. 159
Société médicale des Hôpitaux, séances des 10 et 17 mars 1950 160
Variété : Le pouvoir microphonique de l'oreille (*L. G.*). **247**
En marge de l'histoire de la médecine : Parfums de plantes et anesthésie (*A. Garrigues*) **249**
Informations et nouvelles diverses **251**
Communiqués : Cinquième session du Comité de la santé publique du Traité de Bruxelles; — Conseil départemental de la Seine **256**
Bibliographie **257**
Actualité : A propos des « soucoupes volantes » **262**

INFORMATIONS

Organisation mondiale de la Santé. — Vacances d'un poste de fonctionnaire médical (Psychiatrie). — L'organisation mondiale de la Santé a sollicité la candidature, en qualité de fonctionnaire médical, d'un médecin spécialiste en psychiatrie, *parfaitement informé de l'évolution courante des problèmes de la spécialité, des questions de psychologie clinique et autres disciplines apparentées.* Ce praticien aura comme mission de réunir, de compléter et apprécier les renseignements se rapportant aux divers domaines de sa spécialité.

En dehors de la compétence technique, il est exigé des candidats de parler et écrire couramment l'une des langues de travail (français et anglais) et d'être capable de comprendre l'autre langue lorsqu'elle est parlée ou écrite.

Lieu d'affectation : *Genève (Suisse). Se mettre en rapport, pour renseignements complémentaires, avec le Ministère de la Santé publique, Direction de l'hygiène sociale, 1, rue de Tilsitt, Paris.*

O. M. S. — Le Comité d'experts d'enseignement professionnel et technique vient de se réunir à Genève pour élaborer des mesures propres à parer à la pénurie de personnel médical et paramédical qui se fait sentir dans le monde entier.

Beaucoup de pays ne peuvent, de ce fait, appliquer les connaissances techniques modernes dans la prévention et le traitement de nombreuses maladies.

L'action de l'O. M. S. se manifestera par l'octroi de bourses d'études, des mesures propres à favoriser l'échange d'informations scientifiques, la création et le développement de diverses catégories d'établissements d'enseignement et l'improvisation des programmes d'enseignement.

L'O. M. S. a délégué récemment divers techniciens à des missions sanitaires variées.

— A la demande des Philippines, elle a chargé le Dr *Eduardo Kraff* (de Buenos-Aires) d'organiser dans son pays un programme de santé mentale.

— En Grèce, le Dr *W. A. Tytler* aidera à l'installation de laboratoires de bactériologie pour le dépistage de la tuberculose.

— Aux Indes, une équipe antipaludique, qui se trouvait déjà sur place, participe à la défense contre une épidémie de peste qui sévit dans l'État de Mysore.

INDISPENSABLE A LA PHYSIOLOGIE NORMALE
DES TISSUS ÉPITHÉLIAUX

BÉPANTHÈNE

"ROCHE"

TUBE DIGESTIF ET FOIE,
PEAU, MUQUEUSES, SYSTÈME PILEUX
VOIES RESPIRATOIRES

COMPRIMÉS, AMPOULES, ONGUENT, SOLUTION

Roche

PRODUITS "ROCHE" S. A.
10, RUE CRILLON, PARIS 4e

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

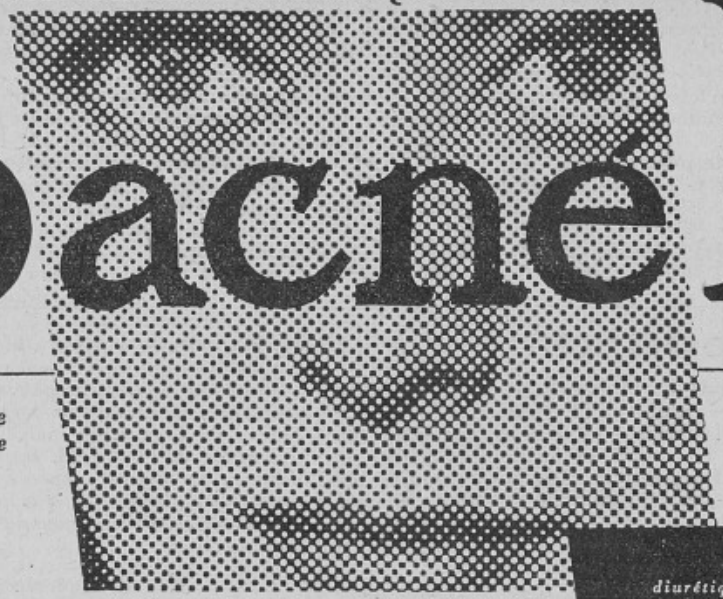

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique : THEOBROMOSE
dermatoses : DERMO-PLASTOL *et* SOLU-PLASTOL
anesthésies : BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL
E. DUMESNIL, O. ❀, DOCTEUR EN PHARMACIE
10, RUE DU PLATRE - PARIS IV·

J. O. du 9 Mars 1950

l'ISONUTRINE

régime de synthèse

est remboursée par la Sécurité Sociale

Laboratoire du MYORAL, 3, rue Saint-Roch, PARIS
Service technique, 25, rue de Tournon, PARIS (6e) - Tél. DAN. 62-00

VARIÉTÉ

Le pouvoir microphonique de l'oreille

I

Les questions de physiologie sensorielle sont parmi les plus attachantes puisqu'elles sont susceptibles non seulement d'intéresser les spécialistes, mais tout homme cultivé qui aspire à mieux connaître le fonctionnement des organes d'où nous tirons nos notions sur le monde. C'est pourquoi je voudrais entretenir aujourd'hui nos lecteurs d'un phénomène intéressant concernant l'audition, non que sa découverte soit toute récente, mais parce qu'il semble que son existence soit trop peu connue des médecins non spécialisés en physiologie ou en otologie. C'est en effet en 1930 que WEVER et BRAY ont, en Amérique, découvert cet effet qui porte aujourd'hui leur nom.

Le caractère d'impulsion électrique de l'influx nerveux devait inciter à rechercher s'il n'existait pas dans l'oreille interne un mécanisme analogue à un microphone, c'est-à-dire susceptible de transformer la vibration mécanique qu'est le son en une vibration électrique.

Ce sont les progrès de l'amplification par tubes électroniques qui ont amené WEVER et BRAY à découvrir qu'un tel effet existe bien dans les oreilles d'animaux très divers; or cette technique d'amplification était absolument essentielle étant donnée la petitesse extrême des différences de potentiel engendrées dans le microphone cochléaire (quelques microvolts).

WEVER et BRAY ont donc appliqué une électrode, dans leurs premières recherches, sur le nerf acoustique dénudé d'un animal vivant; une autre électrode indifférente était placée n'importe où (par exemple à la nuque). Le potentiel recueilli était fortement amplifié et appliqué soit à un oscillographe cathodique soit à un haut-parleur. Bien entendu toutes précautions (et elles sont toujours délicates) étaient prises pour se mettre à l'abri des « parasites ».

L'expérience avec le haut-parleur est particulièrement suggestive : ce dernier était relié à la préparation (avec ses amplificateurs) par l'intermédiaire d'une assez longue ligne et pouvait être ainsi placé dans une salle du laboratoire suffisamment éloignée de celle où se trouvait l'animal d'expérience pour que la parole ne fût pas directement transmise d'une pièce à l'autre. Or, lorsque les expérimentateurs parlaient à côté de l'oreille de l'animal, on pouvait entendre leur conversation dans l'endroit éloigné où se trouvait le haut-parleur : *les auteurs avaient réalisé un véritable dispositif téléphonique dont le microphone était une oreille vivante.*

Ceci démontrait donc que les courants électriques engendrées dans la cochlée et recueillis sur le nerf acoustique traduisaient avec une bonne fidélité les vibrations mécaniques reçues. L'étude à l'oscillographe cathodique (1) permettait de le préciser en enregistrant le phénomène : on pouvait constater ainsi, qu'entre certaines limites, les courants cochléaires reproduisaient exactement, en fréquence (celle-ci détermine, rappelons-le, la « hauteur » du son), en intensité, en timbre (celui-ci est dû à la superposition à un son pur fondamental de différents « harmoniques ») et en phase, la vibration sonore incidente.

Cette découverte fondamentale a amené toute une suite de recherches ultérieures.

1° Il convenait d'abord de préciser *certaines de ses modalités d'apparition :*

— D'abord découvert sur le nerf acoustique, il fut ensuite retrouvé avec une intensité plus grande, si l'on plaçait l'électrode active sur le limaçon, sur la fenêtre ronde et surtout en perforant la cochlée avec une fine électrode (ADRIAN). Ceci prouvait l'origine du phénomène dans l'oreille interne elle-

(1) Voir notre « Variété » du *Journal des Praticiens*, n° 12, 1950.

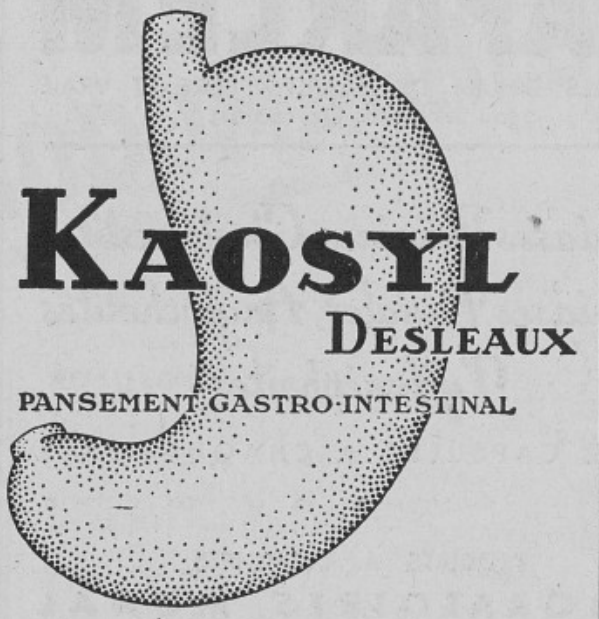

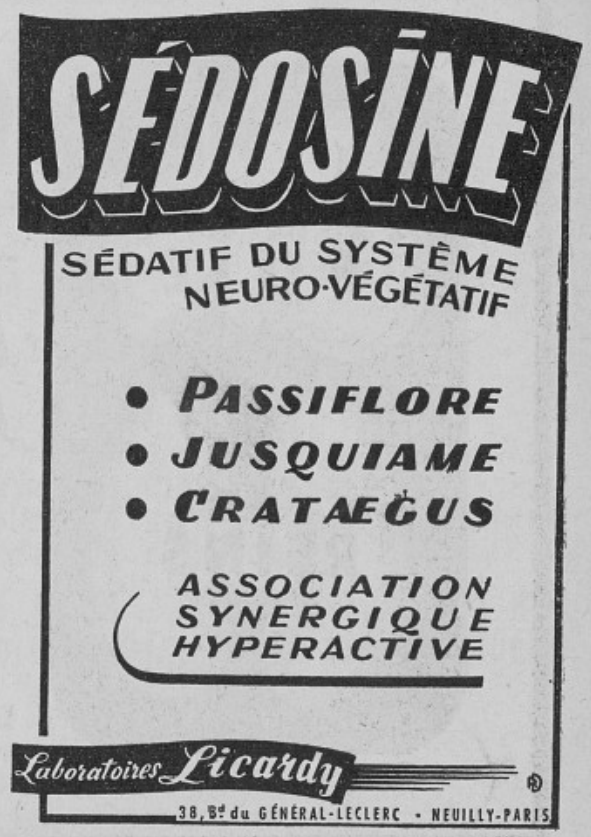

même et non dans le nerf acoustique, où les potentiels recueillis n'étaient que dérivés.

— Diverses influences extérieures ont été étudiées; nous verrons plus loin la grande importance théorique de ces résultats : le phénomène de Wever et Bray *persiste* en effet pendant un certain temps malgré l'ischémie par ligature des carotides, l'intoxication locale par le chloroforme ou la cocaïne, et même après la mort de l'animal. Le refroidissement enfin est, entre des limites assez larges, sans influence.

2° Il était tout indiqué de tenter de *l'exploiter pour objectiver les phénomènes subjectifs de l'audition.*

L'étude de ceux-ci n'était en effet, comme pour toutes les impressions sensorielles, facile que chez l'homme capable de traduire en langage ses sensations. Chez l'animal elle était extrêmement compliquée et longue et ne se pouvait faire que par l'intermédiaire des « réflexes conditionnés » de Pavlov : un chien, dûment dressé au préalable, pouvait par exemple répondre par salivation et sécrétion gastrique à une excitation auditive par une note bien déterminée. Mais au conçoit la difficulté et la longueur de pareilles recherches. Si l'on admettait au contraire que le phénomène de Wever et Bray accompagnait nécessairement (1) la sensation auditive, il était possible d'explorer celle-ci assez rapidement en le prenant comme test de « réponse sensorielle ». C'est ce qui fut fait et parmi de nombreuses constatations citons seulement :

— la réalisation d'*audiogrammes chez l'animal.* On sait qu'on appelle ainsi, chez l'homme, la courbe représentent l'intensité seuil en fonction de la fréquence des sons excitant l'oreille et que cette courbe (courbe de Wegel) présente un minimum vers 2.000 Hertzs (1), fréquence à laquelle l'oreille est la plus sensible, pour remonter de chaque côté en s'arrêtant aux fréquences limites de l'audibilité : vers une dizaine de Hertzs en bas, vers 10.000 à 20.000 Hertzs en haut (au-delà de 20.000 Hertzs sont les ultra-sons).

Or l'étude des intensités sonores liminaires pour le phénomène de Wever et Bray, c'est-à-dire juste susceptibles de donner une réponse électrique perceptible, a montré, chez les mammifères supérieurs, des courbes entièrement analogues aux audiogrammes humains, à certains décalages de fréquences près. On sait que le chien, par exemple, peut percevoir des vibrations plus rapides que celles perceptibles par l'oreille humaine : il est sensible à un sifflet émettant des ultra-sons, de fréquences d'ailleurs assez proches des sons les plus aigus; que la chauve-souris, presque aveugle, se guide dans son vol saccadé en émettant un cri à fréquence très élevée (2) et en percevant l'écho sur les obstacles, utilisant ainsi un véritable petit Radar acoustique.

Mais le phénomène microphonique de l'oreille a encore pu confirmer la très mauvaise fonction auditive des oiseaux : champ acoustique limité en haut à 10.000 Hertz et surtout discrimination très grossière des intensités et des tonalités; des expériences antérieures de dressage avaient prouvé qu'ils ne pouvaient discerner un « intervalle musical » inférieur à la tierce. Les vertébrés à sang froid ont une audition encore pire; les sons aigus sont limités à 2.000 Hz chez la tortue, à 4.000 chez l'alligator; la grenouille a une audition pratiquement nulle

(1) C'est à dessein, on en verra plus loin les raisons, que je ne dis pas « causait ».

(1) Nombre de vibrations doubles par seconde; on dit aussi périodes par seconde ou cycles par seconde. Symbole Hz.

(2) Certaines oreilles humaines entendent, d'autres n'entendent pas le cri de la chauve-souris.

Quant aux insectes leur domaine auditif s'étend bien plus au domaine des ultra-sons qu'à celui des sons.

— *L'objectivation de ce que l'on a appellé « sons subjectifs »* et leur explication par la « distorsion » de l'oreille.

Les sons subjectifs sont connus depuis longtemps chez l'homme et concernent trois catégories différentes.

— Les harmoniques subjectifs : lorsque l'oreille est stimulée par un son *rigoureusement pur* mais suffisamment intense (par exemple à 500 Hz), elle perçoit cependant en plus du fondamental ses harmoniques (1.000 Hz, 1.500 Hz) qui pourtant n'existent pas dans la vibration pure incidente.

— Les sons différentiels, découverts par Tartini au XVIII^e^ siècle, consistent dans la perception par l'oreille stimulée par deux sons purs de fréquence différente (par exemple 500 et 700 Hz) d'un son subjectif (n'existant pas dans le stimulus) de fréquence égale à la différence des fréquences (200 dans l'exemple ci-dessus : donc un son plus grave). Ce phénomène a une importance considérable dans la téléphonie commerciale, où des nécessités d'économie exigent de « couper » les fréquences inférieures à 300 Hz : ces sons graves sont cependant en général restitués par l'oreille, de la façon suivante : soit un son à 200 Hz, il n'est en général pas pur, mais accompagné de ses harmoniques (400, 600, 800, etc.) qui eux sont transmis par le téléphone : or le son différentiel, que ceux-ci engendrent, est précisément le « fondamental retiré » soit 200, que l'oreille perçoit subjectivement.

— Les sons additionnels découverts par Helmoltz dont la fréquence est la somme des fréquences des sons incidents (soit 1.200 Hz pour 500 et 700).

Or ces sons subjectifs ont bien été mis en évidence par Wever et Bray dans les potentiels microphoniques de l'oreille. Bien plus ils ont pu en montrer l'origine. Déjà Helmoltz avait-soupçonné qu'ils devaient naître d'un défaut de proportionnalité de la transmission sonore par la chaîne des osselets : si l'intensité du son incident dépasse une certaine limite, la vibration transmise par l'oreille moyenne n'augmente plus proportionnellement. Or Wever et Bray ont pu dresser les « caractéristiques » de l'oreille : on appelle ainsi une courbe qui donne l'intensité de la réponse en fonction de l'intensité du stimulus; pour un appareil sans « distorsion » on obtient une droite (proportionnalité de l'effet et de l'excitant); ce n'est pas le cas de l'oreille où les caractéristiques après une portion droite s'infléchissent vers le bas et on peut faire une analogie entre ces caractéristiques et celles par exemple d'un amplificateur à lampes triodes qui sont elles aussi courbées à partir d'un certain point; on démontre que de telles courbures des caractéristiques *déforment nécessairement la vibration incidente*, en produisant des harmoniques supplémentaires qui n'existent pas primitivement.

— la possibilité de localiser le long du limaçon (expériences de Culler) un maximum de la réponse à des endroits d'autant plus éloignés de son sommet que la fréquence est plus grande. Cette expérience est extrêmement importante au point de vue des théories de l'audition; auxquelles on doit se demander maintenant quelle contribution a apportée le phénomène de Wever et Bray.

(*A suivre*). L. G.

EN MARGE DE L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Parfums de plantes et anesthésie

par le Dr Albert Garrigues

L'anesthésie provoquée est une fort vieille chose, s'il est vrai que Cham s'en soit servi pour faire eunuque son père Noé

ANTISEPTIQUE CICATRISANT
IODOMAGNÉSIUM-IODÉ
Visa n° 1273-9497
Solution à base d'iodure de magnésium associé à l'iode en soluté physiologique acide, sans alcool
POSOLOGIE
APPLICATIONS EN BADIGEONNAGES OU EN PULVÉRISATIONS, UNE OU DEUX FOIS PAR JOUR, APRÈS NETTOYAGE DES PLAIES
PLAIES INFECTÉES - FURONCLES - ANTHRAX STAPHYLOCOCCIES OU STREPTOCOCCIES CUTANÉES - DERMATOSES D'ORIGINE MICROBIENNE OU ULCÉRÉES - ECZÉMAS
PLAIES ATONES, ULCÈRES VARIQUEUX ET AFFECTIONS CUTANÉES DE TOUTE NATURE
Remboursable par la Sécurité Sociale
Laboratoire G. VAURS, 17, Rue de l'Arc-de-Triomphe, PARIS - ETO. 45-66

afin de limiter la descendance paternelle. Cette légende n'est, sans doute, que pure invention d'apocryphes. En tout cas, saint Théophile, dans ses *Livres à Andolycus*, déclare que la castration de Noé fut faite par incantations magiques; l'opération se réduirait alors à un « nouage d'aiguillettes », et les plantes se trouvent hors de cause. Elles sont, en revanche, intéressées dans une tradition chinoise moins incertaine, et que Stanislas Julien a rapportée. Suivant les *Annales du Céleste Empire*, le médecin Hoa-Tho, au IIIe siècle de notre ère, aurait opéré ses malades sous anesthésie en leur faisant boire une préparation spéciale, contenant les principes narcotiques du chanvre indien.

Il ne s'agit pas d'inhalations narcotiques dans ce vieux texte; et la drogue chinoise était administrée par ingestion. Ce fut aussi la manière de nos plus anciens auteurs. Hippocrate, Dioscoride, Pline, parlent, en effet, d'une boisson narcotique stupéfiante, en l'espèce une préparation vineuse de racine de mandragore. « On fait du vin avec l'écorce des racines sans le faire bouillir, écrit Dioscoride; et l'on donne cette infusion à ceux à qui on veut couper un membre, car, par ce moyen, ils sont tellement assoupis qu'ils ne sentent aucun mal. » Le procédé était redoutable; parfois le patient dormait si bien qu'il ne se réveillait pas. Aussi, dès l'Antiquité, Alexandre de Tralles (VIe siècle) et Paul d'Egine (VIIe siècle) le proscrivaient-ils, à moins d'absolue nécessité.

Ces premiers essais d'anesthésie chirurgicale furent ainsi abandonnés; et il faut arriver au IXe siècle pour en voir l'idée reprise par les moines du Mont Cassin, qui eurent recours aux inhalations, beaucoup moins dangereuses. L'ingestion ne fut guère conservée que dans la pratique de ceux qui faisaient assez bon marché des dangers courus par le patient. C'est ainsi qu'on rapporte qu'un gentilhomme gascon fait prisonnier par les Turcs fut destiné pour sa bonne mine au harem du Sultan. Il fut bien traité; mais, un vilain jour, on lui fit absorber dans ses aliments je ne sais quelle drogue, qui le plongea dans un sommeil profond. Quand il en sortit, deux jours plus tard, il était eunuque, sans avoir rien senti de la castration.

En 1928, dans une remarquable thèse de Pharmacie de la Faculté de Bordeaux, M. A. Deffarge a fait l'histoire critique des *éponges somnifères*, depuis les moines de Mont Cassin (IXe siècle) jusqu'à nos jours en passant par l'École arabe et l'École de Salerne (XIIe siècle), l'École de Bologne et l'École anglaise (XIIIe siècle), l'École d'Avignon (XIVe siècle), l'École allemande du XVe siècle, les Écoles espagnoles (XVIe siècle), les polygraphes de la Renaissance et les médecins du XVIIe siècle, l'École toulousaine enfin avec Dauriol (XIXe siècle). Il a su démontrer et pu conclure que « la méthode des éponges somnifères peut être considérée comme l'ancêtre véritable de l'anesthésie moderne par inhalation. »

Il va sans dire que les ensembles phytothérapiques utilisés ont varié suivant les écoles au travers des siècles. La plus remarquable des différences qu'une comparaison relève est celle qui distingue l'École toulousaine du siècle dernier de celles qui l'avaient précédée : Dauriol n'emploie ni l'opium, ni la belladone, ni la mandragore, qui, presque partout ailleurs, sont d'usage.

Il n'en reste pas moins un groupe de plantes bien spécial, où, en y comprenant celles laissées de côté par Dauriol, nous comptons : une composée crépoïdée, la laitue vireuse; — une papavéracée, le pavot; — une ombellifère, la ciguë; — deux hyoscyamées ou daturées, la jusquiame noire et le datura; — enfin trois atropées ou solanées, la belladone, la morelle noire et la mandragore.

Une plante manque à cette liste : le chanvre indien, dont nous avons vu le médecin chinois Hoa-Tho se servir comme anesthésique, et avec lequel le missionnaire Ange de Saint Joseph rapporte que les Perses, au XVIIe siècle, préparaient un *Remède odorant somnifère*. Cette carence tient à ce que Grecs et Romains

263

ÉPHÉDRINE HOUDÉ

GRANULES TITRÉS A 1 ctgr.

Stimulant du système sympathique et du centre respiratoire bulbaire

ASTHME. RHUME DES FOINS HYPOTENSION

Chaque granule est exactement titré à 1 centigramme de chlorhydrate d'Éphédrine lévogyre

DOSES :
Curative . 5 à 15 centigr. par jour, en débutant par une faible dose (2 à 5 centigr.)
D'entretien : 3 à 6 centigr. par jour

Échantillons sur demande et franco

DEFUEFR

VENTE EN GROS : Laboratoires HOUDÉ, 9, rue Dieu, PARIS

ont méconnu le chanvre comme drogue hypnotique et ignoré ses propriétés stupéfiantes. Les érudits, qui se bornèrent à commenter les vieux textes, n'y ajoutèrent pas. C'est ainsi que Rabelais, qui n'a pas consacré moins de quatre longs chapitres de son *Tiers Livre* à l'herbe pantagruélion, et qui s'applique à se montrer parfait botaniste et phytothérapeutiste, ne trouve rien à dire, sinon que « par son excessive chaleur, la semence (du chanvre) férit le cerveau et remplit la teste de fascheuses et douloreuses vapeurs. » Voilà pourquoi, à ma connaissance, aucune formule des éponges somnifères occidentales ne contient de chanvre indien.

Les composants connus de ces éponges posent un problème : celui de savoir si les travaux modernes confirment ou non l'opinion qui avait conduit nos aînés à utiliser ces plantes diverses dans un but aussi particulier que celui dans lequel les vieux chirurgiens les employèrent. Or, aucune discordance ne vient démentir la tradition. Au seul point de vue très particulier qui nous intéresse, le choix de ces plantes est très remarquable. Toutes, à des degrés divers, sont hypnotiques ou narcotiques, anesthésiques ou analgésiques.

(A suivre.)

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

RÉUNIONS ET CONGRÈS

XI^e Conférence de l'Union internationale contre la tuberculose. — *La XI^e Conférence de l'Union internationale contre la tuberculose se tiendra à Copenhague les* 3, 4, 5, 6, *septembre* 1950. Trois questions sont mises à l'ordre du jour de la Conférence.

— 1° *Question biologique.* — Bacilles tuberculeux et agents chimiothérapiques (antibiotiques, etc.), sensibilité, résistance et dépendance. — Rapporteur : M. Esmond R. Long (États-Unis).

— 2° *Question clinique.* — Les indications respectives ou conjuguées de la collapsothérapie (principalement le pneumothorax) et des antibiotiques dans le traitement de la tuberculose pulmonaire. — Rapporteurs : MM. E. Rist et Étienne Bernard (France).

— 3° *Question sociale.* — Ordre d'urgence des mesures à prendre pour la lutte antituberculeuse dans les pays où cette lutte est à ses débuts. — Rapporteurs : M. Arlindo de Assis (Brésil).

Chacune de ces questions fera en outre l'objet d'un certain nombre de co-rapports.

Une discussion générale sera ouverte à la suite de l'exposé des rapports et co-rapports, à laquelle pourront prendre part tous les membres de la conférence après inscription préalable.

Pour adhérer à la conférence, les membres conseillers et les membres titulaires de l'Union n'auront à payer aucun frais d'inscription. S'ils désirent recevoir les comptes rendus, ils devront verser 30 *couronnes danoises.*

Les personnes qui ne sont ni membre conseiller, ni membre titulaire de l'Union et qui désirent s'inscrire comme membre de la conférence devront payer 60 *couronnes danoises (y compris la remise du volume des comptes rendus).*

Les membres de la famille des participants à la conférence pourront jouir des mêmes avantages que les membres régulièrement inscrits moyennant une cotisation de 30 couronnes danoises.

Le Secrétariat de la conférence a passé une convention

spéciale avec les Wagons-Lits Cook pour que cette agence s'occupe du voyage des congressistes à l'aller et au retour de Copenhague (bureau à Paris : 40, rue de l'Arcade. Tél. ANJou 42-80).

Après la clôture de la conférence, les congressistes pourront participer à des excursions et des voyages en Danemark et dans les autres pays nordiques.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Comité national de défense contre la tuberculose, 66, boulevard Saint-Michel, à Paris, qui se chargera de transmettre les bulletins d'adhésion et de logement et éventuellement les demandes d'inscription aux discussions. Toutes ces pièces devront parvenir au Comité national avant le 25 avril, dernier délai.

Congrès de biologie clinique (*Lyon, 5-6 mai* 1950). — La Société de biologie clinique organise *à Lyon, les 5 et 6 mai*, son Congrès de printemps dont *les séances de travail auront lieu à la Faculté mixte de médecine et pharmacie, avenue Rockefeller.*

Au cours de ce Congrès seront présentés : trois rapports, des communications et de nombreuses démonstrations pratiques.

Vendredi 5 mai : 9 h. — Ouverture du Congrès, par le Prof. Hermann, doyen — Rapport : *Microméthodes de dosage du sucre dans le sang* (pharmacien colonel Accoyer); discussion; communications. — 14 h. 30. Démonstrations pratiques. — 17 h. 30. Rapport : *Méthodes indirectes de diagnostic de l'infection tuberculeuse* (MM. Sohier et Kourilsky, agrégés); discussion.

Samedi 6 mai : 9 h. 30. Rapport : *Étude de la spermogénèse dans la stérilité* (M. et Mme Moricard); discussion; communications. — 14 h. 30. Démonstrations pratiques.

Un vin d'honneur sera offert aux congressistes qui rencontreront à cette occasion les membres du Congrès de neurochirurgie qui se tiendra à Lyon aux mêmes dates.

Le banquet de clôture du Congrès aura lieu le samedi 6 mai, à 20 h., dans le cadre des bords de la Saône et sera suivi d'une soirée dansante.

Une excursion est prévue pour la journée du dimanche 7 mai dans les monts et les caves du Beaujolais.

Un Comité féminin organisera des promenades et des visites de musées pour les dames accompagnant les congressistes (Musée des tissus, présentation de collections de haute couture, etc.).

Inscription : 1.000 *fr.*; *banquet* : 1.850 *fr.*

Inscriptions de toute urgence. Adresser les demandes à M. Petigny, 8, *rue Alphonse-Fochier, Lyon* (2e).

Règlement entre les mains du trésorier : M. Dubreuil, *Champagne-au-Mont-d'Or. C. C. P.* : 1663-78, *Lyon.*

Des démonstrations pratiques seront réalisées de telle sorte que les congressistes puissent connaître toutes les modalités de mise en œuvre d'une méthode utilisable pour un diagnostic biologique.

Parmi les sujets qui ont été retenus figurent des techniques modernes et récentes, et aussi des méthodes considérées comme classiques, mais dans l'application desquelles les biologistes rencontrent parfois quelques difficultés.

En outre, il a paru utile de procéder à quelques démonstrations qui, bien que ne comportant pas d'applications pratiques immédiates, peuvent intéresser les biologistes.

— *I. Bactériologie-immunologie* : Emploi des corps réducteurs dans les milieux de culture (M. Carraz); Méthode de titrage des antibiotiques et leurs applications pour la conduite du

traitement des maladies infectieuses (Prof. SEDALLIAN); Diagnostic de l'infection tuberculeuse par les épreuves cutanées tuberculiniques (Prof. agrégé SOHIER).

— *II. Chimie biologique* : Microméthode de dosage du sucre dans le sang (Hagaedorn-Jensen) (M. ACCOYER); Technique de dosage du prégnandiol (MM. BETHOUX et PETIGNY); Micro-dosage volumétrique du potassium du sang (Prof. CHAMBON); Micro-dosage électrophotométrique des protéines du sang (Prof. CHAMBON); Clearence du mannitol (M. CREYSSEL); Dosage des sucres par une liqueur cupro-alcaline entièrement minérale (M. DORCHE); Dosage de l'urée sanguine par l'uréase (M. DUBREUIL); Dosages de l'amylase et de la lipase du sérum (M. DUBREUIL); Dosage des acides aminés et des vitamines B par les méthodes biologiques (Prof. ENSELME et M. COLLIGNON); Étude d'une diastase : préparation, purification, application au dosage des phénols dans l'urine (Prof. ENSELME et M. MONESTIER); Microméthode de dosage du glucose dans le plasma (Schaffer-Hartmann) (M. PETAT); Microméthode de dosage du glucose dans le sang (King et Garner) (M. PETAT).

Journées de cancérologie du Centre Oscar Lambret. — Des Journées de cancérologie auront lieu au *Centre Oscar Lambret (Centre anticancéreux de la région du Nord)*, 17, *rue du Croquet à Lille, les samedi* 13 *mai et dimanche* 14 *mai* 1950.

Elles comprendront des exposés sur des questions d'actualité de la cancérologie et des démonstrations pratiques (curiethérapie, radiothérapie, laboratoires), ainsi que des interventions chirurgicales exécutées par les chirurgiens, chefs de service et consultatants du C. O. L.

Une visite détaillée de la Cité Hospitalière de Lille et de l'Institut de Recherches clôturera ces deux journées destinées à la cancérologie.

Un programme détaillé sera publié ultérieurement.

Pour tout renseignement complémentaire, écrire au Dr Michel Verhaegue, secrétaire général des Journées, 17, *rue du Croquet, à Lille.*

Trois journées du cancer (10, 11 *et* 12 *juillet* 1950). — A la demande de nombreux praticiens, chirurgiens, et aussi de radiologistes et spécialistes divers, *le Centre anticancéreux de l'Institut du cancer organise*, comme l'an passé, *un cycle d'exposés sur les grands problèmes de technique diagnostique et thérapeutique de la carcinologie.*

La pathologie cancéreuse de la pratique médicale courante sera condensée en 25 causeries exposées par les médecins du Centre, chacune, de 16 minutes, suivie de l'exposé d'un *schéma thérapeutique*, puis d'une libre discussion de 10 minutes où les congressistes auront le loisir de poser des questions de leur choix.

Une 4e *journée, le jeudi* 13 *juillet, sera consacrée à des applications thérapeutiques* dans les services du Centre, selon les spécialités.

Des précisions sur l'inscription à ce Congrès, sur le programme des exposés, sur le transport des congressistes au Centre et sur le lunch prévu au Centre feront l'objet de publications ultérieures.

Des renseignements pourront être demandés dès le 1er *avril* 1950 *au Secrétariat général (Mlle H. Girod), Centre anticancéreux de l'Institut du Cancer*, 16 *bis, avenue Paul-Vaillant-Couturier, Villejuif (Seine).*

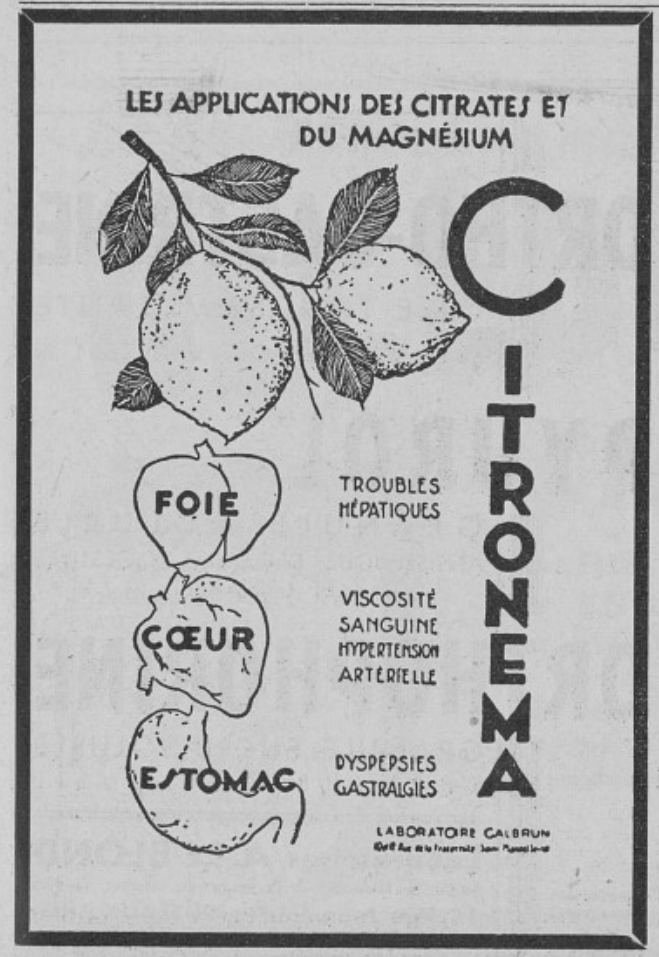

Le Congrès international du Cancer se tiendra ensuite à la Sorbonne du 17 *au* 22 *juillet* 1950.

En outre, pendant la durée du Congrès et des trois journées du cancer, des conférences, au nombre de 10, seront données — sur les principaux sujets intéressant le cancer — par les personnalités qualifiées des pays étrangers.

Réunion spéciale de la Société française d'orthopédie et de traumatologie. — *En remplacement des Journées orthopédiques* qui n'auront pas lieu cette année, *une réunion spéciale de la Société aura lieu à Paris les mardi* 30 *et mercredi* 31 *mai* 1950.

— *Le matin, à* 9 *h.*, auront lieu dans les divers services parisiens des séances opératoires.

— *Le mardi*, dans les services de MM. Merle d'Aubigné (Cochin), Gérard-Marchant (Garches), Lance (Saint-Louis), Petit (Saint-Vincent de Paul).

— *Le mercredi*, dans les services de MM. Chigot (Trousseau), Fèvre (Enfants-Malades), Huc (St-Joseph), Laurence (Bretonneau), Padovani (Hôpital Foch à Suresnes), Richard (St-Louis).

— *L'après-midi de ces deux journées, à partir de* 14 *h.* 30, sera consacré à des séances de travail à l'amphithéâtre de la Clinique de chirurgie infantile et orthopédique des Enfants-Malades.

Ces séances ne seront pas, comme dans les habituelles Journées orthopédiques, réservées aux seuls membres parisiens. Tous les membres de la Société peuvent y faire des communications. Le titre de ces communications devrait, si possible, parvenir rapidement, en tout cas avant le 1er mai, au Secrétaire général.

Un dîner amical sera vraisemblablement organisé le mardi soir.

Secrétaire général : Dr P. Padovani, 1, *rue Octave-Feuillet, Paris*-16e (*TRO.* 34-42).

VIe Congrès international de radiologie (*Londres*, 23 *au* 29 *juillet* 1950). — Pour faciliter le déplacement à Londres des confrères qui désireraient assister au Congrès, la Délégation française s'est mise en rapport avec diverses agences pour organiser un voyage collectif avec séjour d'une semaine pouvant être facultativement complété par un voyage-excursion également d'une semaine.

Le tout serait payable en monnaie française à Paris. Des facilités de change sont également à l'étude.

Les confrères qui seraient intéressés par ces diverses combinaisons sont priés de se faire connaître le plus rapidement possible en écrivant au Dr Proux, 9, *rue Daru, Paris*-8e.

Congrès de la Société internationale de médecine interne (*Paris*, 11-13 *septembre* 1950). — Grâce aux efforts conjugués de médecins de 19 nations — pour la plupart titulaires de chaires de médecine interne dans leurs pays respectifs — une *Société internationale de médecine interne* a été créée à Bâle en septembre 1948.

Le but de cette Société est de contribuer au développement des recherches scientifiques concernant la médecine interne, de favoriser le mutuel enseignement et l'éducation de ses membres dans le domaine de la médecine interne, d'accroître enfin les relations personnelles entre les « internistes » de toutes les nations.

La qualité de membre est limitée aux internistes qualifiés déjà reconnus comme membres des sociétés nationales de médecine interne.

THÉRAPEUTIQUE CARDIAQUE

Granules de Catillon
A UN MILLIGRAMME EXTRAIT TITRÉ DE
STROPHANTUS
Tonique du Muscle Cardiaque
ASYSTOLIE - DYSPNÉE - OPPRESSION - ŒDÈMES
Affections Mitrales, Cardiopathies des Enfants et des Vieillards
Usage continu sans inconvénient ni intolérance

Granules de Catillon
A UN DIXIÈME DE MILLIGRAMME
STROPHANTINE
CRISTALLISÉE
Tonique du Cœur par excellence

Prix de l'Académie de Médecine pour "STROPHANTUS et STROPHANTINE"
Médaille d'Or, Paris 1900

Laboratoire CATILLON, 3, Boulevard Saint-Martin, PARIS-3e

ORTHO-GASTRINE
CURE TONI-STIMULANTE
ESTOMAC ★ FOIE ★ INTESTIN

PYUROL
GRANULÉ SOLUBLE
ANTISEPTIQUE DES VOIES DIGESTIVES ET URINAIRES

ORTHOPHORINE
GRANULÉ SUCRÉ SOLUBLE
FORMULE DE JOULIE

Spécialités remboursées par la Sécurité Sociale

Laboratoires A. LE BLOND
Docteur en Pharmacie — Ex-Interne des Hôpitaux de Paris
15, Rue Jean-Jaurès, PUTEAUX (Seine)
Téléphone : LONgchamp 07-36

La cotisation annuelle de chaque membre est de 10 francs suisses.

Le Comité exécutif de la Société élu par les membres du Comité international est actuellement composé de : Mme *Nanna Svartz* (Stockholm), MM. *H. E. A. Boldero* (Londres), *A. Gigon* (Bâle), *C. Jimenez-Diaz* (Madrid), *L. Justin-Besançon* (Paris) *H. Ludwig* (Bâle), *A. M. Snell* (Rochester, U.S.A.).

***

Le **Ier Congrès international de médecine interne** aura lieu *à Paris, sous la présidence du Professeur A. Lemierre, du 11 au 13 septembre* 1950.

Deux questions principales figureront à l'ordre du jour, savoir : *les antibiotiques* et *les substances radioactives en médecine.*

D'autres sujets y seront également traités, notamment le *cortex surrénal*, l'*hypophyse antérieure*, la *pneumonie à virus*, les *splénomégalies*, l'*hépatite*, les *nouvelles méthodes de diagnostic du cœur.*

Des rapports sur ces différents questions ainsi que sur d'autres thèmes à choix libre seront confiés aux plus éminents spécialistes du monde entier et feront l'objet de discussions.

COURS ET CONFÉRENCES

Un cours de perfectionnement d'urologie aura lieu *du 8 au 11 mai* 1950, *de 15 à 18 h., à la Clinique urologique de l'Hôpital Cochin* (Prof. Bernard Fey).

Lundi 8 : Traitement des lésions du rein restant après néphrectomie pour tuberculose (reflux) (Prof. Fey) ; Traitement moderne des anuries (M. R. Wolfromm) ; Interventions plastiques dans l'hydronéphrose (M. Dossot). — *Mardi* 9 : Traitement du cancer de prostate. Œstrogènes. Castration. Prostatectomie (Prof. Fey) ; L'opération de Millin après quatre ans d'expérience (M. Dossot) ; L'hypertension artérielle d'origine rénale (M. Milliez). — *Mercredi* 10 : Traitement de l'incontinence chez la femme (M. Delinotte) ; Traitement du néo de la vessie. Radium. R. X. (M. R. Wolfrom) ; Traitement du néo de la vessie. Les cystectomies partielles et totales (M. R. Kuss). — *Jeudi* 11 : Traitement du cancer de la verge (M. R. Kuss) ; La stérilité masculine (M. Ferrier) ; Quelques nouveautés dans le traitement de l'hypospadias (M. Dossot).

Renseignements et inscriptions (droits : 5.000 fr.) *auprès de* M. Kuss, *Hôpital Cochin.*

Un cours de perfectionnement d'anatomo-pathologie urologique aura lieu *du 12 au 20 mai* 1950, *de 15 h. à 17 h., à la Clinique urologique de l'Hôpital Cochin* (Prof. Bernard Fey).

Vendredi 12 : Infection urinaire ascendante (M. Busser). — *Samedi* 13 : Anatomie pathologique des néphrites (M. Gouygou). — *Lundi* 15 : Malformations et hydronéphroses (M. Busser). — *Mardi* 16 : Tuberculose uro-génitale chez l'homme (M. Gouygou). — *Mercredi* 17 : Tumeurs du rein et de la loge rénale (M. Busser). — *Vendredi* 19 : Tumeurs du testicule (M. Gouygou). — *Samedi* 20 : Tumeurs de la vessie et de la prostate. Dysectasies (M. Gouygou).

Ces leçons théoriques seront suivies de démonstrations macroscopiques et histologiques (les coupes de démonstration demeureront la propriété des auditeurs).

Renseignements et inscriptions (droits : 5.000 fr.) *auprès de M.* Gouygou, *chef de laboratoire de la clinique urologique, Hôpital Cochin. Le nombre des inscriptions est limité à* 15.

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

ULCÉOPLAQUE
2 DIMENSIONS :
ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.
ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.

Dans chaque boîte : 6 pansements
Pour 20 à 24 jours de traitement

- PLAIES ATONES
- ESCARRES
- ULCÈRES VARIQUEUX

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la diapédèse et la leucocytose.
Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.

ULCÉOPLAQUE *utilisé avec la bande souple* ULCÉOBANDE
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

Un cours de perfectionnement sur les maladies de l'adaptation sera fait par le Professeur Hans SELYE, directeur de l'Institut de médecine et de chirurgie expérimentales de Montréal, à l'Hôpital Laennec, dans le service de M. ALBEAUX-FERNET. *Ce cours comprendra 10 leçons, du 5 au 15 juin* 1950 et traitera du sujet suivant : *Les maladies de l'adaptation. Découvertes expérimentales. Applications cliniques et thérapeutiques récentes.*

Des démonstrations pratiques seront présentées dans les laboratoires par les assistants du service et des conférences seront faites, dans l'ordre suivant, par M. Jules ROMAINS, de l'Académie française, et MM. les Professsurs L. BINET, doyen, DE GENNES (Paris), LANGERON (Lille), CORNIL (Marseille), LACASSAGNE (Paris), MAHAUX (Bruxelles), P. RAVAULT (Lyon), Eric MARTIN (Genève).

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au Secrétariat du service : Mme MOREAU, service du Dr ALBEAUX-FERNET, Hôpital Laennec, 42, rue de Sèvres, Paris-6e.

COMMUNIQUÉS

Cinquième session du Comité de Santé publique du traité de Bruxelles (*La Haye, 9, 10 et 11 mars* 1950).

Le secrétaire général de la Commission permanente du Traité de Bruxelles communique :

« Le Comité d'experts de santé publique du Traité de Bruxelles créé en application de l'article 11 du traité dans le cadre des efforts entrepris par les cinq pays signataires pour élever le niveau de vie de leurs peuples, s'est réuni à La Haye du 9 au 11 mars 1950 dans sa 5e session.

Le Comité a examiné les conditions de fonctionnement du régime commun de contrôle sanitaire des communications aériennes, mis en vigueur le 1er février dernier. L'on rappelle que ce régime commun a permis aux cinq pays de ne former qu'un seul territoire en ce qui concerne le contrôle sanitaire des avions et des passagers dont le point de départ et le point d'arrivée se trouvent à l'intérieur de ce territoire. Les passagers de tels avions sont ainsi dispensés des déclarations personnelles d'origine et de santé. Le principe d'une carte d'avertissement trilingue identique pour les cinq pays a été adopté; cette carte doit être présentée à leur médecin par les passagers venant d'une région « infectée », s'ils tombent malades dans les jours qui suivent leur arrivée.

En ce qui concerne les communications maritimes, un régime commun a été défini qui permettra de dispenser de la déclaration de santé maritime les navires se rendant directement d'un port quelconque des territoires métropolitains des cinq puissances dans un autre tel port.

Le Comité a pris connaissance des programmes d'échange de personnel médical et paramédical pour 1950 qui permettront à ce personnel d'étudier la structure administrative et les méthodes de santé publique dans les autres pays.

Le texte définitif du projet d'accord complémentaire réglant les modalités d'exécution de la Convention d'assistance sociale et médicale, signée à Paris par les cinq ministres des Affaires Étrangères le 7 novembre dernier a été approuvé. Cet accord complémentaire sera soumis dans les semaines qui suivent à la signature des ministres des Affaires Étrangères.

Le Comité a pris connaissance de rapports présentés par des sous-comités d'experts en ce qui concerne la reconnaissance par réciprocité des qualifications médicales, le contrôle des médicaments antivénériens, la standardisation du contrôle

SYNTHROGÈNE
ŒSTROGÈNE DE SYNTHÈSE
★
Documentation :
GERDA, 10 rue Jacquard, LYON

LIT MÉCANIQUE DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ
RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

CONSTIPATION
Lactolaxine
COMPRIMÉS DE FERMENTS LACTIQUES LAXATIFS
1 à 3 comprimés par jour
Labs André PARIS, 4, rue de la Motte-Picquet - PARIS XVe

de certaines denrées alimentaires, et le contrôle des eaux potables.

Le Comité a examiné également des problèmes résultant de l'usage de la streptomycine, des vaccinations et de la transfusion sanguine.

Enfin, le problème de l'établissement d'une liaison plus étroite entre les directeurs des écoles d'hygiène des cinq pays a été étudiée.

La prochaine session du Comité de santé publique se tiendra à Edimbourg, les 7, 8 et 9 septembre prochain.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE DE L'ORDRE DES MÉDECINS

Élection du Bureau.

A la suite des élections partielles du Conseil qui ont eu lieu le 26 février 1950 et dont le résultat a été antérieurement communiqué, le Conseil départemental de l'Ordre se trouve actuellement ainsi composé :

MM. *Auclair, R. Brocard, J.-F. Buvat, Charry, Chene, Coliez, Copperie, J. R. Debray, Drouet, A. Duvelleroy, P. Funck-Brentano, L. Guillaumat, L. Guyot, J.-A. Huet, B. Lajay, Lemaire, R. Piédelièvre, Portes, Quivy, Redon, J. Richier, Séjournet, Tissier-Guy, Vaudescal.*

Dans sa séance du 9 mars 1950, le Conseil a procédé à l'élection de son bureau, qui est ainsi constitué :

Président : M. Piédelièvre.

Vice-présidents : MM. J. Richier et P. Funck-Brentano.

Secrétaire général : M. Robert Brocard.

Secrétaires généraux adjoints : MM. L. Guillaumat et L. Guyot.

Trésorier : M. Albert Duvelleroy.

Secrétaire des séances : M. Chene.

M. J. R. Debray *a été réélu membre du Conseil national.*

BIBLIOGRAPHIE

Chirurgie réparatrice, par le Prof. R. Merle d'Aubigné et ses collaborateurs. — Un livre de 350 pages. (Expansion Scientifique Française, édit., Paris.)

Le Prof. Merle d'Aubigné a réuni dans ce volume les articles publiés en 1946, 1948 et 1949 dans la *Semaine des Hôpitaux*, après les modifications de détail imposées par l'évolution des techniques. C'est toute l'expérience du Centre national de Chirurgie réparatrice qui se trouve condensée dans ces pages. Elles intéressent à ce titre tous les chirurgiens que leur pratique confronte avec les plus délicats des problèmes.

G. L.

Actualités de médecine infantile. *Livre jubilaire du* Prof. Paul Rohmer. — Un livre de 346 pages. (G. Doin et Cie, Masson et Cie, éditeurs, à Paris.)

Ce livre contient des articles des Prof. Cathala, Debré, Lelong, Mouriquand, Wallgren et de nombreux autres maîtres sur les sujets les plus variés de la pathologie infantile.

NÉCROLOGIE

— Dr Charles Querleux, Médecin colonel, Officier de la Légion d'honneur, décédé à Apprieu (Isère) le 27 février. Nous prions Mme Querleux d'agréer l'expression de notre respectueuse sympathie, et nos vives condoléances.

— Dr Gilbert Nivière, président de la Fédération thermale du Centre, décédé à La Motte-Gouise (Allier);

— Dr Paul Butruille (de Nice);

— Dr Florent Carle (d'Aire-sur-l'Adour).

— Dr René Hanriot, décédé à Nancy le 19 février.

— Dr Adolphe Larquier.

ANTISEPTIQUE EXTERNE
DÉSODORISANT NON TOXIQUE ET CICATRISANT
JOVANYL
Comprimés effervescents titrés à 0 gr. 30 de MAGNESIUM PARATOLUÈNE SULFOCHLORAMINE
GYNÉCOLOGIE - LARYNGOLOGIE
STOMATOLOGIE - UROLOGIE - CHIRURGIE
1 A 3 COMPRIMÉS POUR 1 LITRE D'EAU.
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

ENTÉRITES
AIGUES ET CHRONIQUES
DYSENTERIE AMIBIENNE
ANTHELMINTIQUE
CRÉSENTYL
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

THÉRAPEUTIQUE ACIDE DE LA PEAU
DERMACIDE
pH 3,6
INTOLÉRANCES
PRURITS
ACNÉS
SÉBORRHÉES
PLAIES
VITA-DERMACIDE
PATE ACIDE GRASSE SOLUBLE A L'EAU
LAB. PORCHER. 35, rue des BLANCS-MANTEAUX. PARIS, IVe

Coronarite et vol en avion

par G. Jagu.

La fréquence de plus en plus grande des voyages en avion a mis en évidence une pathologie nouvelle due à l'influence de l'altitude sur l'organisme. C'est ainsi qu'à côté du « mal d'avion », comparable au mal de mer et au mal des voitures, il peut se produire des troubles coronariens se traduisant par des phénomènes algiques. Même chez des sujets qui n'ont jamais eu de manifestations cardiaques, le vol à haute altitude provoque parfois des douleurs précordiales, de l'anxiété, des tendances à la syncope, révélatrices d'une perturbation coronarienne jusque-là restée latente.

La connaissance de ces faits a une importance pratique, car ils peuvent se produire à partir d'une altitude de 3.000 mètres environ, plafond qu'atteignent et dépassent même sur certaines lignes les avions commerciaux, ou qu'ils peuvent être brusquement obligés de dépasser par suite d'une perturbation météorologique, pour éviter un orage par exemple.

***

Ce trouble coronarien ainsi révélé est facilement explicable; on peut le reproduire à terre en utilisant un caisson à dépression.

Lian et ses collaborateurs ont insisté sur l'influence de l'anoxémie pour le déclenchement des troubles fonctionnels cardiaques dus à une coronarite et ils ont fait de l'anoxémie provoquée un test de diagnostic des coronarites.

Récemment, le Médecin-Capitaine A. Bourdinaud, du Service de Santé de l'Air, a rapporté une observation d'angor coronarien révélé chez un pilote d'avion de transport par une épreuve d'anoxémie provoquée. (*Maroc médical*, novembre 1949, p. 712.)

Il s'agit d'un sujet de 45 ans chez lequel l'épreuve du caisson à dépression, pour une décompression correspondant à une altitude de 3.800 mètres, provoque une crise d'angor typique avec angoisse et sensation de mort imminente. On fait aussitôt absorber au malade deux dragées de trinitrine, et l'on vide un tube d'oxygène dans le caisson, ramenant en quelques secondes l'altitude fictive de 3.800 à 1.000 mètres. Tout rentre rapidement dans l'ordre, et la descente se poursuit normalement jusqu'à l'altitude 0.

Ce pilote avoue alors qu'il sent une gêne précordiale et un malaise intense lorsqu'il vole au-dessus de 3.000 mètres; il dit également avoir présenté au sol, deux mois auparavant, une crise d'angor après un épisode grippal. Il avait jusqu'alors dissimulé ces faits pour éviter d'être reconnu professionnellement inapte.

Cette observation dramatique illustre bien l'influence de l'altitude sur la circulation coronarienne.

***

Ces constatations n'ont pas qu'un intérêt purement physiologique et théorique; elles imposent un certain nombre de mesures qui doivent être prises lorsque des sujets ayant présenté des douleurs précordiales, même discrètes, ont à faire un voyage en avion. Ceci joue non seulement pour les pilotes mais aussi pour les passagers.

Dans toute la mesure du possible le voyage aérien doit être interdit à des personnes ayant déjà eu à terre des troubles cardialgiques nets, et déconseillé à celles qui ont eu des cardialgies d'alarme. Lorsqu'il ne peut en être ainsi, et que le départ est absolument obligatoire, on donnera préventivement dans les huit jours qui précèdent le voyage, ou si l'on n'a pas ce délai, la veille et le jour de l'envol, de l'aminophylline, soit seule, soit associée à l'ouabaïne.

Pour notre part, nous administrons 4 comprimés de caréna par jour, et nous faisons mettre un suppositoire de caréna-ouabaïne à garder, le soir au coucher. Nous pensons agir ainsi plus complètement en associant aminophylline et ouabaïne; la première lève le spasme coronarien et assure un débit normal à la circulation coronarienne, aidant le myocarde à répondre sans fatigue à l'action cardiotonique de l'ouabaïne.

D'autre part, les passagers emporteront des comprimés de trinitrine-caréna, afin de pouvoir en prendre pendant la traversée, dès les premiers symptômes de crises algiques. Bien entendu, cette thérapeutique d'urgence ne dispense pas de l'inhalation d'oxygène, si utile pendant tout séjour en altitude.

Là encore, l'association aminophylline-trinitrine nous semble préférable à l'emploi de la trinitrine prescrite seule. Le caréna donne à celle-ci moins de brusquerie dans l'action et prolonge l'effet vaso-dilatateur.

***

Ainsi donc, l'étude expérimentale de l'anoxémie, en particulier de l'anoxémie d'altitude, et les constatations cliniques faites, de plus en plus nombreuses au fur et à mesure que se multiplient les voyages en avion, montrent, d'une part, l'influence défavorable de l'altitude sur les coronarites, et d'autre part l'action préventive du caréna, associé ou non à l'ouabaïne, qui permet à des sujets prédisposés d'accomplir leur vol en avion sans crise d'angor, et même sans phénomènes algiques mineurs, déjà si pénibles, et entraînant souvent une anxiété insupportable.

Elles prouvent également l'efficacité des comprimés de trinitrine-caréna pour enrayer un paroxysme angineux déjà déclenché.

Ces faits confirment une nouvelle fois les constatations expérimentales et cliniques faites par les cardiologues français, en particulier Laubry et ses élèves, et qui avaient été rapportées déjà par Henri Morel dans sa thèse dès 1937.

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

NÉVROSES
INSOMNIES

LOBÉLIANE
LALEUF

ANTISPASMODIQUE PUISSANT
EXCLUSIVEMENT VÉGÉTAL
GOUT ET ODEUR AGRÉABLES
ATOXIQUE

DOSE CALMANTE : 2 à 5 cuillerées à café par jour
DOSE HYPNOTIQUE : 1 à 3 cuillerées à café le soir

Laboratoires LALEUF, 51, rue Nicolo, Paris-16e

CLONAZONE

Action puissante
sur le
STAPHYLOCOQUE
STREPTOCOQUE
COLIBACILLE

*

Tous emplois antiseptiques
CHIRURGIE
MÉDECINE
HYGIÈNE

*

" La Clonazone détruit le microbe tout en respectant la cellule "

LABORATOIRE DAUFRESNE
LE HAVRE

HEPACUPRYL

DU DOCTEUR MARTINET

EXTRAIT DE FOIE DE VEAU, EXTRAIT HÉMATIQUE DÉSALBUMINÉ
ASSOCIÉS AU FER ET AU CUIVRE, MINÉRAUX INDISPENSABLES A L'HÉMATOPOÏÈSE

BOITE DE 6 AMPOULES BUVABLES DE 10cc
1 AMPOULE AVANT CHAQUE REPAS

LABres DU DOCTEUR H. MARTINET - 16, RUE DU PETIT-MUSC PARIS 4e

ACTUALITÉ

A propos des « soucoupes volantes ».

L'amour des contes de fées, des romans mystérieux et invraisemblables, se trouve depuis peu pleinement satisfait par ce nouveau phénomène : les soucoupes volantes... On méprise l'explication des physiciens, et on rêve aux plus extravagantes hypothèses... On se sent soulagé de toutes les connaissances qui se multipliaient chaque jour, nous fixant même la date de la naissance du monde, sans jamais pourtant nous donner le fin mot de l'énigme.

Désir de rêve qui correspond à un besoin réel de notre être, ou bien seulement état d'esprit développé par les mythes qui ont bercé toute notre enfance? L'homme normal n'est-il pas un être superstitieux, préférant le mystère à la froide raison?

Ce goût de l'inexpliqué, cet attrait pour ce qui nous dépasse, tout médecin doit en tenir compte, il faut qu'il soit un peu, aux yeux du malade... le magicien.

Le malade a plus confiance à priori dans un médecin dont le nom le dépayse et dont les médications associent la « science » à un de ces sels subtils faits pour lui, correspondant à son caractère, à son type, à... on ne sait trop quoi!

Le succès des guérisseurs de toute sorte est la preuve éclatante de ce phénomène psychologique. Par un singulier paradoxe, dans notre siècle d'instruction obligatoire, de culte de la science, où l'on se défend d'obscurantisme, les charlatans se développent de plus en plus... La bizarrerie d'une thérapeutique augmente son attrait. La pénicilline a une bonne réputation, mais joignez-y un corps étrange, prescrit prudemment et avec moultes réserves et précisions, et voyez les effets sur l'esprit de votre malade — et sur sa reconnaissance... Gageons qu'elle sera immense, à moins que vous n'ayez à faire à l'un de ces rares cartésiens logiques, qui enlèvent toute poésie à notre vie, et veulent que les soucoupes volantes ne soient que des ondes sonores visibles de vulgaires vibrations, alors qu'il était si attrayant de penser aux Martiens et à leur puissance mystérieuse!

Nos peurs d'enfant, ne les désirons-nous pas toujours, quoique devenus grands?

C. H.

A propos des réserves accumulées à la Caisse nationale de Sécurité sociale. — Lors du débat qui s'est institué le 28 janvier 1950 au Conseil de la République à propos de la majoration du taux de l'allocation aux vieux travailleurs salariés il a été fourni des précisions intéressantes sur la situation de la Caisse nationale de Sécurité sociale.

D'après Mme Girault, sénateur, « le bilan de la Caisse nationale portant sur neuf mois seulement, du 31 décembre 1948 au 30 septembre 1949, fait apparaître un excédent de 124 miilards 005.535.000 francs, en augmentation de plus de 32 milliards de francs. » D'après le même sénateur « il y a une partie de ces fonds, et la plus grande partie, qui sont versés à la Caisse de dépôts et consignations, et qui, pour cela, sont considérés par le gouvernement comme des fonds d'État, auxquels il ne permet pas de toucher, parce que, très probablement, il se propose de les utiliser à d'autres fins. »

Le Ministre du travail répondant à Mme Girault n'a pas contesté ces chiffres et a fait la déclaration suivante :

« Ces fonds, effectivement l'État peut les employer parce qu'il est le banquier de la Sécurité sociale. Il peut les employer à son gré pourvu qu'il respecte sa signature et que, chaque fois que la Sécurité sociale émet un chèque sur une banque d'État, ce chèque soit honoré. Jusqu'à présent, il en a toujours été ainsi et il n'y a pas de raison pour qu'il en soit autrement. C'est le même problème qui se pose quand nous demandons l'ouverture d'un compte dans une banque. Nous ne nous soucions pas de ce ce que le banquier peut faire de l'argent, pourvu qu'il honore sa signature. »

L'Assemblée générale de la Société F.E.M. (Aide aux veuves et aux orphelins de médecins) s'est tenue le lundi 4 décembre 1949, sous la présidence de M. le Professeur *Brindeau*, son vice-président.

Dans le compte rendu de l'année 1948, M. le Dr *E. Antoine*, secrétaire général de l'Association, a démontré que, malgré les difficultés actuelles, la F.E.M. avait maintenu son action bienfaisante et secouru de nombreuses détresses de veuves et d'orphelins. A la fin de l'année, la Société avait organisé un vestiaire, maintenant en pleine activité, et qui, grâce aux dons du Corps médical, rend des services très appréciés aux mères et aux enfants.

Le Dr Antoine a également signalé l'inlassable générosité des laboratoires de produits pharmaceutiques qui, en plus de tous les médicaments envoyés gracieusement aux veuves, s'est manifestée par de nombreux chèques.

La Société adresse particulièrement ses remerciements aux Laboratoires *Specia*, dont la générosité s'est manifestée par un chèque de 100.000 fr.

Viennent ensuite : des dons de 10.000 fr. des laboratoires Bruneau, Debat, Médecine expérimentale et Plantier; des dons de 5.000 fr. des laboratoires Cortial, Deglaude, Fournier, Heudebert, Lavril, Midy et Ronchese;

Et des dons divers des laboratoires Drouet et Piet, Roche, d'Endologie appliquée, Sandoz, de Biologie appliquée, Oberlin, Bailly, Bottu, Carnine Lefranc, Carrion Choay, Crinex-Uvé, Dumesnil, Endopancrine, Fides, Hépatrol, Houdé, Lematte et Boinot, Mayoly-Splender, Robert et Carrière, Scientia, Zizine, Ambo, Amido, Famel, Nestlé, Reaubourg, Soudan, Mouneyrat et Lobica.

OFFRES ET DEMANDES

VEUVE MÉDECIN *échangerait appartement* (6 pièces, plus cuisine), situation unique, loyer modéré, grande ville du Centre — *contre appartement* (2 ou 3 pièces, plus cuisine) *à Paris, bien situé. (Écrire — sous le n° 530 Q — au journal, qui transmettra.)*

SÉDANTOÏNAL
MÉTHYL-PHÉNYLÉTHYL-HYDANTOINE
★
EPILEPSIE ESSENTIELLE - GRAND MAL
MANIFESTATIONS PSYCHOMOTRICES
CRISES JACKSONIENNES
★
LABORATOIRES SANDOZ, 6, rue de Penthièvre - PARIS-8e

Attention à la baisse de tension
SILYMAR
A BASE DE CHARDON-MARIE
SPÉCIFIQUE DE L'HYPOTENSION
2 ou 3 pilules avant chacun des deux repas
LANCOSME, pharmacien, 71, Av. Victor-Emmanuel-III, PARIS-8e

SOMMAIRE DU N° 14

Les occlusions duodénales du nouveau-né, par le Dr *A. Prochiantz* 161
Mémentos de médecine pratique :
Pédiatrie : Considérations pratiques sur le dolichocôlon et le mégacôlon chez les enfants (Dr *G. Barraud*)... 169
Sociétés savantes :
Société médicale des Hôpitaux de Paris, séance du 17 mars 1950 (*Fin*) 172
Bibliographie 172
Variété : Le pouvoir microphonique de l'oreille — II (*L. G.*) 269
En marge de l'histoire de la médecine : Parfums de plantes et anesthésie, *suite et fin* (Dr *A. Garrigues*)..... 270
Questions professionnelles : Après le vote (*A. Herpin*). 272
Intérêts professionnels : Toujours la retraite (A propos de la lettre du Dr Terray) (Dr *J. Boullard*)..... 273
Informations et nouvelles diverses..... 273
Nécrologie 279
Actualité : Conversation dans le désert..... 282

INFORMATIONS

Médaille du Professeur Robert Monod. — Un groupe d'amis et d'élèves du Professeur Robert Monod désirent lui témoigner par un souvenir leur sympathie à l'occasion de sa nomination à la Chaire de clinique chirurgicale pleuro-pulmonaire. Ils ont constitué un Comité et invitent les amis et les collègues, désireux de participer à cette manifestation, à se joindre à eux.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Georges Masson, 120, *boulevard Saint-Germain, Paris* 6e, *ou au secrétaire du Comité, le* Dr Weiller, 9, *avenue de La Bourdonnais, Paris*, 7e.

La date de la réunion (qui aura lieu à l'Hôpital Laennec) sera fixée ultérieurement.

Prix Chibret 1950. — Un prix annuel de 100.000 francs a été fondé en mémoire du Dr Paul Chibret et sera décerné à l'auteur d'un mémoire ou d'une thèse *portant sur un sujet intéressant l'ophtalmologie.*

Les candidats devront être, soit un étudiant inscrit à une Faculté de Médecine de langue française, soit un docteur en médecine ayant soutenu sa thèse depuis moins de deux ans, également devant une Faculté de langue française.

Les mémoires soumis au jury devront être rédigés en français et imprimés ou dactylographiés. Ils devront être soit inédits, soit publiés dans le cours des douze mois précédents. Les thèses seront acceptées. Les candidats déjà docteurs en médecine devront donc avoir passé leur thèse après le 1er mai 1943 et les mémoires non inédits devront avoir été publiés depuis le 1er mai 1949.

Le bénéficiaire de ce prix sera désigné par un jury constitué par le Comité et le secrétaire général de la Société d'ophtalmologie.

Ce prix devant être décerné au moment du Congrès annuel de la Société Française d'Ophtalmologie, *les mémoires établis en cinq exemplaires devront parvenir avant le* 1er *mai* 1950 *au secrétaire général de la Société Française d'Ophtalmologie, Hôpital Lariboisière, Paris* (10e).

Le jury fera connaître sa décision à la fin du mois de juillet 1950.

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent
2 Produits Sulfamidés
SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux
LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

MIGRAINES — GRIPPES
DOULEURS CATAMÉNIALES
ALGIES

ALGOCRATINE
Un cachet dès la première sensation de douleur
LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris (8e)

PAUL-MARTIAL — PARIS
PEPTODIASE
STIMULANT GASTRIQUE
POSOLOGIE
Adultes : 30 gouttes dans un peu d'eau sucrée aux deux principaux repas.
Enfants : 4 gouttes par année d'âge et par 24 heures.
LABORATOIRES ZIZINE GOUTTES 24, Rue de Fécamp, PARIS-12e

PRODUIT NOUVEAU

DITHIORAL formule composée
AU CINCHOPHÈNE

RHUMATISME - ARTHRITISME HÉPATO-BILIAIRE

ÉCHANTILLONS ET LITTÉRATURE

15, RUE DE LA BAUME — PARIS-VIII'

Tél. : ELYsées 89-01

AFFECTIONS DES VOIES URINAIRES

SANTAL MONAL

1 au bleu de méthylène

Essences balsamiques. 0,16
Bleu de méthyléne. . 0,02

Adjuvant de la cure par les Sulfamides et la Pénicilline. — A la fin du traitement, calme, assèche et décongestionne les muqueuses.

Blennorragies, Cystites, Pyuries, Prostatites, Colibacillose urinaire.

6 à 9 capsules par jour, aux repas

2 sulfamidé

Essences balsamiques. 0,24
Para aminophényl sulfamide. . 0,25

Gonococcies :
Les 1er, 2e, 3e jours
2 capsules, 6 fois par jour
Les 4e, 5e, 6e jours
2 capsules, 4 fois par jour
Les 7e, 8e, 9e jours et jours suivants
2 capsules, 2 fois par jour

Infections à streptocoques, à staphylocoques et à colibacilles :
4 à 6 capsules par jour, à intervalles réguliers.

PROSTAL

SUPPOSITOIRES SÉDATIFS

Stovaïne, Benzocaïne, Menthol, Bromure de camphre, Extraits de jusquiame, de ciguë. de ratanhia, Surrénine, Hypophyse, Prostatine.

AFFECTIONS DOULOUREUSES DE LA PROSTATE ET DU PETIT BASSIN

Effets constants et immédiats. — 1 suppositoire matin et soir.

LABORATOIRES MONAL
DOCTEUR EN PHARMACIE — LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
13, AVENUE DE SÉGUR - PARIS-7e

LA THÉOPHYLLINE "*utilisable* AUX DOSES *utiles*"

etaphylline

DELALANDE

η

3

FORMES ÉGALEMENT ACTIVES

permettant l'emploi, en thérapeutique cardio-rénale et respiratoire, des doses efficaces même très élevées sans réactions locales, digestives ou générales

POSOLOGIE TRÈS SOUPLE

LES AMPOULES SONT PARFAITEMENT ADAPTÉES À L'UTILISATION EN AÉROSOLS

LITTÉRATURE ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

LABORATOIRES DELALANDE 10 RUE BENOIT-RICHAULT - COURBEVOIE SEINE

ULCÈRES GASTRIQUES ET DUODÉNAUX - ENTÉROCOLITES

COLLOIDO-BISMUTH

POUDRE

BISMUTH SOUS-GALLATE (DERMATOL) } 80 %
BISMUTH CARBONATE LÉGER
ALUMINE COLLOIDALE } 20 %
TRISILICATE DE MAGNÉSIUM
(VISA N° 1530-7247)

PRODUITS PHARMACEUTIQUES
M. RICHARD - AUBENAS (ARDÈCHE)

Richard

TOPIQUE - CICATRISANT

VARIÉTÉ

Le pouvoir microphonique de l'oreille.

II

On sait, sous la variété des détails qui les particularisent, que les multiples théories de l'audition peuvent se rattacher à deux grands groupes :

— D'une part les théories dites de « résonance » qui admettent que l'oreille doit contenir toute une série de « résonateurs » c'est-à-dire de systèmes susceptibles de répondre à une fréquence particulière, dite fréquence de résonance, avec une amplitude nettement plus grande que pour toutes les autres fréquences. Il existe en physique des résonateurs de toutes sortes : résonateurs accoustiques de Heimholtz, le grand physicien et physiologiste allemand à qui est due justement l'origine de ce type de théories de l'audition; résonateurs électriques dont les plus connus du public sont les circuits d'accord d'un poste de T. S. F, qui permettent de choisir la longueur d'onde (donc la fréquence) de l'émission que l'on désire capter. Or l'oreille est capable d'effectuer l'analyse d'un son complexe; c'est-à-dire de reconnaître la présence dans son timbre des différents « harmoniques » qui le caractérise. C'est ce fait indiscutable qui oblige, comme le dit Bouasse, à trouver dans la chaîne complexe des phénomènes physiologiques de l'audition « des résonateurs *quelque part* ». Les théories dérivées de celle de Helmholtz placent ces résonateurs dans le limaçon de l'oreille interne, où se fait donc l'analyse des sons; les influx transmis au cerveau par le nerf acoustique doivent donc traduire le fait que cette analyse est déjà effectuée.

— Les théories dites du « téléphone », où l'oreille interne joue seulement un rôle de transformateur de l'énergie vibratoire mécanique en influx; l'analyse harmonique des sons est reléguée dans les processus encore inconnus de la perception cérébrale de la sensation; (c'est là une façon commode de se débarrasser d'une difficulté). Dans ces conditions les messages du nerf acoustique doivent se contenter de traduire aussi fidèlement que possible les vibrations mécaniques incidentes et puisqu'il est bien prouvé que l'influx nerveux est la propagation d'une perturbation électrique, ces messages doivent consister en des variations électriques reproduisant les variations mécaniques que constitue le son.

Que nous a apporté la découverte de Wever et Bray à ce sujet et a-t-elle permis de trancher en faveur de l'une ou l'autre de ces théories?

Wever et Bray l'ont cru au début. Ils avaient en effet interprété leur découverte comme la mise en évidence des influx du nerf auditif lui-même; le titre de leur mémoire original le montre bien. Si cette interprétation avait pu être soutenue c'était une preuve quasi irréfutable des théories du téléphone, puisque les courants recueillis reproduisaient fidélement (aux phénomènes de « distorsion » près) les vibrations du stimulus acoustique.

Mais en réalité Adrian put montrer quelque temps plus tard que les potentiels de Wever et Bray *ne sont pas les potentiels d'action (influx) du nerf acoustique.*

Si en effet ces potentiels de Wever et Bray avaient été des influx nerveux, ils se seraient distingués de ceux de tous les autres nerfs. Tous les nerfs ont en effet une « période réfractaire » qui suit immédiatement la production d'une impulsion d'influx et pendant laquelle la naissance d'une autre impulsion est impossible. Or la durée de cette période réfractaire est assez uniforme pour presque tous les nerfs (des vertébrés au moins) : de l'ordre de 1/1000 de seconde. Or les potentiels cochléaires « suivent » la fréquence jusqu'aux sons les plus aigus soit vers 20.000 Hz, ce qui équivaudrait à conférer au nerf acoustique une période réfractaire extraordinairement courte

ASTHÉNIES PHYSIQUES ET PSYCHIQUES
ÉTATS DÉPRESSIFS - NARCOLEPSIES
DYSTONIES NEURO-VÉGÉTATIVES
PARKINSON - CONTRÔLE DE L'APPÉTIT
ÉNURÉSIE

MAXITON

PHENYL I AMINO 2 PROPANE DEXTROGYRE

maximum de tonus

minimum d'effets secondaires

DELAGRANGE

39, BOULEVARD DE LATOUR MAUBOURG - INV. 43-60

de l'ordre de 1/20.000 de seconde. De plus les influx nerveux rythmés ont une forme qui n'est jamais sinusoïdale, mais consistent en une suite d'impulsions brèves (forme en dents de peigne). Ces caractères assez peu vraisemblables amenèrent Adrian à rechercher si le nerf acoustique n'était pas le siège de véritables influx ayant des caractères « normaux » auxquels les potentiels de Wever et Bray viendraient se superposer. C'est bien ce que lui montra une analyse attentive des tracés recueillis. De plus une confirmation éclatante fut apportée par la séparation des deux phénomènes.

Nous avons vu (1) que le phénomène de Wever et Bray subsiste sur un nerf acoustique intoxiqué ou refroidi, et même quelque temps après la mort d'un animal. Or les potentiels d'action (influx nerveux) disparaissent dans ces conditions. D'autre part, avec une technique compliquée d'électrodes coaxiales, on peut éliminer les potentiels cochléaires propagés et recueillir les seuls influx du nerf acoustique, qui ont alors des caractères « normaux ».

Si bien que l'argument en faveur des théories du téléphone s'évanouit. La découverte de Wever et Bray n'a donc pas pu départager les théories et une théorie exhaustive des phénomènes de l'audition est encore à faire. Si les expériences de Culler sont confirmées elles sont, par la localisation des réponses en des points différents de la cochlée, plutôt un argument en faveur de la place de résonateurs dans le limaçon. Mais cette discussion des théories nous entraînerait trop loin. Voyons pour terminer l'origine que l'on suppose au phénomène de Wever et Bray et le rôle qu'on lui attribue dans l'audition.

Le mécanisme de sa production est encore très discuté : trois hypothèses sont émises sans qu'on ait de preuves en leur faveur : la première en fait la variation d'une différence de potentiel de « membrane » due à une répartition inégale d'ions de chaque côté d'une membrane vivante; la seconde en fait un phénomène piezo-électrique analogue à celui découvert par Curie sur le quartz (production de charges électriques lorsqu'un milieu biréfringent est comprimé ou étiré) ; ce seraient les cellules de Corti qui joueraient ce rôle d'organe piezo-électrique. La troisième hypothèse (Reboul) y voit l'effet de la variation de capacité d'un condensateur dont la membrane basilaire formerait l'isolant et dont l'épaisseur varierait sous l'influence des variations de pression acoustique.

Quoi qu'il en soit, ces potentiels microphoniques jouent-ils un rôle dans l'audition?

Certains pensent que non et qu'il s'agirait du simple reflet du phénomène essentiel : l'excitation directe des fibres du nerf acoustique par la vibration mécanique. Le phénomène de Wever et Bray ne serait qu' « un déchet » qui accompagne cependant nécessairement l'audition. D'autres (Reboul) y voient au contraire une étape essentielle : le nerf acoustique ne pourrait être stimulé qu'électriquement et les vibrations mécaniques devraient être d'abord transformées en vibrations électriques. Une objection est la faible amplitude des tensions microphoniques de l'oreille; mais nous ne recueillons que des courants dérivés et à leur origine leur amplitude doit être suffisante pour stimuler une fibre nerveuse.

On voit donc tout l'intérêt que cette découvrrte a pu présenter pour notre connaissance de l'audition, mais que, malgré les progrès considérables qu'elle a fait réaliser, elle n'a pu encore résoudre complètement les problèmes compliqués que pose la physiologie de l'oreille.

L. G.

EN MARGE DE L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Parfums de plantes et anesthésie

par le Dr Albert Garrigues. (2)

(Suite et fin

Je sais bien qu'il est possible de dire que les recherches expérimentales modernes ont été faites, sauf de trop rares exceptions, en utilisant d'autres voies d'introduction des substances dans l'organisme que la voie olfactive. Il est regrettable, en effet, que l'action des drogues par inhalation ait été aussi souvent négligée qu'elle l'a été, et d'autant plus que, non seulement le pouvoir absorbant de la muqueuse des voies respiratoires est considérable, mais encore que la brutalité d'action des poisons gazeux témoigne de la rapidité et de l'intensité de l'absorption par cette voie.

Toutefois, si on ne peut relever que quelques cas où furent notés les résultats de l'introduction d'une substance par voie olfactive, du moins ces résultats concordent-ils avec les observations d'autrefois. Les expériences faites par d'autres voies, malgré cette différence, gardent pour nous leur intérêt et leur valeur. Au surplus, les faits cliniques demeurent des faits; et ceux-ci sont assez nombreux.

Parmi les faits anciens, je ne rappellerai que celui de l'empereur d'Allemagne Henri II. Au début du xie siècle, un chirurgien de l'abbaye du Mont Cassin l'opéra de la pierre sous anesthésie par éponges; et les chroniqueurs se plaisent à raconter qu'il fut tout étonné de trouver son calcul dans sa main, lorsqu'il se réveilla.

Notons, en passant, qu'au Mont Cassin, pour provoquer le réveil, on faisait respirer au patient une éponge imbibée d'acide acétique chaud. Ailleurs, et plus tard, on introduisait dans le nez soit du suc de fenouil, soit du suc de rue. Ailleurs, on combinait les deux méthodes.

Si Théodoric ou Guy de Chauliac sont trop loin dans le temps pour nous pouvoir convaincre, nous avons les observations de Dauriol, à Toulouse, au siècle dernier : une amputation de trois doigts de la main droite; une autre amputation de trois doigts de la main gauche; une fistule stercorale; un kyste au-dessous de la paupière inférieure de l'œil gauche; une tumeur du sein droit; toutes interventions qui furent faites sur des patients endormis et insensibles par l'effet des éponges somnifères.

A l'occasion de faits analogues que l'emploi de « pommes odorantes » lui avait permis d'observer, et rapportant les merveilles de ses quintessences, J.-B. Porta, dans sa *Magie naturelle*, concluait : « Ces choses sont claires pour le médecin habile dans son art, elles sont obscures pour l'impie. » C'est donc, sans doute, parce que l'impiété règne aujourd'hui sur le monde qu'il nous est si difficile de croire à ces traditions. En 1927, Mme Baur (de Genève) les a expérimentalement démenties.

Elle a réuni : racine de mandragore, feuilles de belladone, de jusquiame, de morelle, semence de ciguë concisée, têtes de pavot sans semences, sucs de feuilles fraîches de lierre et de fruits de ronce non mûrs, opium en poudre et lactucarium. Sauf pour les sucs de lierre et de fruit de ronce, les drogues employées sont telles qu'on les trouve dans le commerce, c'est-à-dire pour les plantes, herbes et racines à l'état sec. Quant aux quantités, « sauf en ce qui concerne l'opium, écrit Mme Baur, pour lequel j'ai arbitrairement choisi une dose qui me paraissait suffisante, j'ai pris toutes les autres drogues à parties égales calculées au poids de l'état frais. »

La préparation suisse des éponges somnifères est assez compliquée. Elle comporte des réductions de volume au bain-marie ou sur petit feu, et ne dure pas moins de onze jours. Après quoi, plusieurs cobayes et un lapin sont mis sous cloches ventilées et soumis à l'action des éponges, imbibées d'eau bouillante. Aucun animal ne présenta de narcose, ni même d'assoupissement. « Quelques-uns ont montré par les mouvements continus de la mâchoire qu'ils se trouvaient dans une atmosphère un peu incommodante; seuls deux cobayes ont paru subir un engourdissement d'une demi-heure. »

De ces expériences, il était légitime de conclure que, avec les drogues employées, l'état dans lequel on les avait prises, et les quantités adoptées, des éponges préparées suivant une technique particulière bien précisée ne donnent sur les cobayes et sur le lapin que des résultats négatifs ou presque. Au lieu de cette conclusion inattaquable, que conclut l'expérimentatrice de l'École de Genève? « Les éponges soporifiques, telles qu'elles sont décrites par les divers auteurs, n'ont pu produire chez l'homme un état soporeux assez profond pour qu'on pût les employer comme narcose pendant une intervention chirurgicale. »

(1) Voir première partie. (*N° du 30 mars.*)
(2) Voir *Journal des Praticiens* du 30 mars, p. **249.**

TONIQUE GÉNÉRAL

RECALCIFIANT

Gaurol

CALCIUM ASSIMILABLE

AMPOULES
COMPRIMÉS
GRANULÉ

GAUROL INTRAVEINEUX (Ampoules de 5 cc.)

HÉMORRAGIES, TUBERCULOSE

■

LABORATOIRES PÉPIN & LEBOUCQ — 30, Rue Armand-Sylvestre - COURBEVOIE (Seine)

Il n'échappera à personne que les expériences faites ne permettent pas une déduction aussi *élargie*; elles y autorisent d'autant moins qu'elles ne sont pas à l'abri d'une critique, qu'il serait facile, mais inopportun de faire dans d'aussi courtes notes que celles-ci. Bornons-nous seulement à dire qu'il est toujours prudent de ne pas conclure des cobayes ou du lapin à l'homme; Mme Baur le fait avec intrépidité; et le malheur, en la circonstance, est que l'opium, par exemple, pour produire le sommeil chez les lapins, exige des doses qui seraient capables de tuer un homme; et que, à l'égard de la belladone, lapins et cobayes jouissent d'une remarquable immunité.

Que conclurons-nous pour notre part de l'ensemble de cet article? Il convient d'être discret en pareille matière. Pour ne pas l'avoir été, Velpeau a écrit une sottise, lorsque, à la fin du siècle dernier, il écrivit : « Éviter la douleur dans les opérations est une chimère qu'il n'est plus permis de poursuivre aujourd'hui. »

Alors déjà, Davy et Faraday avaient pourtant posé les bases de la future anesthésie par inhalation. Et, depuis lors, que de progrès accomplis, et combien les conditions opératoires de la chirurgie ont été changées, grâce à des méthodes chaque jour perfectionnées!

Ces découvertes ont relégué à l'arrière-plan les drogues végétales, qui, pendant de longs siècles, permirent, par simple inhalation, de diminuer sinon de supprimer la douleur opératoire. Cela n'est pas une fable. Je crois impossible de nier que les éponges somnifères à base de drogues végétales, telles qu'elles sont mentionnées par les vieux auteurs, ont rendu les services que les anciens traités de chirurgie leur reconnaissent.

Je conviens qu'aujourd'hui leur histoire n'a plus qu'un intérêt historique et de curiosité. Il y a bien peu de probabilités pour que l'avenir réserve à ce procédé un retour de faveur. Mais sait-on jamais? La remarque d'Horace, dans son *Art poétique*, n'est pas vraie seulement pour les vocables : *Multa renascentur...*

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Après le vote.

Nous disions, l'autre jour, que la « Chambre syndicale de la Seine » ne paraissait pas avoir compris le sens du scrutin pour l'élection au Conseil de l'Ordre. Cette hypothèse se trouve confirmée, puisqu'on n'a pas encore entendu parler de démission.

Bien mieux, les membres de ladite Chambre clament leur satisfaction, se basant sur le fait que, parmi les élus pour l'Assemblée qui doit désigner le Conseil d'Administration de la retraite, il y a nombre des leurs.

Ils n'ont évidemment pas pensé que les deux scrutins se passaient sur des plans absolument différents. *Le premier — celui du Conseil de l'Ordre — était la pierre de touche de leur action syndicale* : il était normal — celle-ci étant discutable — qu'il y ait une liste d'opposition correspondant aux idées et aux désirs du Corps médical parisien, C'est sa désapprobation que les médecins de la région parisienne ont exprimée en donnant à la liste de la « médecine libre » la majorité que l'on sait. *Le second se rapportait à la constitution d'une œuvre de bienfaisance et il n'y avait aucune raison d'introduire la politique professionnelle dans un tel débat.* C'est bien ce qu'a compris et fait la « médecine libre ». Les dirigeants de la Chambre syndicale ne se rendent donc pas compte que, si ce groupement avait établi une liste de candidats, cette liste aurait eu le même succès que pour le Conseil de l'Ordre? Aussi leur « joie » paraît-elle assez puérile.

C'est leur politique professionnelle qui a été contaminée et il conviendrait que certains gestes fussent accomplis si ces Messieurs ne veulent pas sonner le glas de la Chambre syndicale.

Il est vrai qu'avec la création de l'Ordre, le syndicat est devenu une superfétation.

A. Herpin.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

TOUJOURS LA « RETRAITE DU MÉDECIN »

A propos de la lettre du Dr Terray parue dans notre numéro du 16 mars (p. 208), le Dr Jean Boullard (de Vimoutiers) nous adresse la note suivante :

Me permettez-vous de répondre, une fois encore... avec un large sourire — et des arguments brefs mais irréfutables?

Au cours des huit premiers mois d'exercice les *frais généraux* se sont élevés à 3.291.434 fr. pour un encaissement de 207.559.224 fr.

Le Dr Terray, sans être très versé dans les secrets d'un Conseil d'administration, comprendra certainement trois choses :

— 1° Jamais le pourcentage des frais d'administration ne sera aussi élevé qu'en cette période de rôdage.

— 2° Ces frais ne s'élèveraient guère plus, si tous les médecins avaient versé. Le pourcentage en sera donc encore très diminué par la suite.

— 3° Si je suis partisan de la répartition et si je suis le premier à l'avoir préconisée dès 1934, je reconnais qu'il faut un « volant de sécurité » qui nous sera offert par les capitaux de rachat. Ce serait pure démence de ne pas garder ce volant régulateur.

Le Dr Terray, qui me paraît plus polémiste qu'administrateur, me permettra de lui dire (avec infiniment de précautions oratoires) qu'il est mal venu, lui, spécialiste de ville d'eau qui a sa résidence d'été et sa résidence d'hiver, à critiquer un projet qui profitera surtout aux médecins de campagne pour lesquels jusqu'ici rien n'était fait. Je ne doute nullement qu'il n'aura aucun besoin de cette retraite. Est-ce une raison pour critiquer sans mesure, et sans vérifier l'exactitude de ses arguments, une œuvre nécessaire?

Dr Jean Boullard,
Chevalier de la Légion d'honneur.

nommé par 128 voix sur 137 votants (surtout ruraux) à l'Assemblée régionale de la Caisse autonome de retraite.

P. S. — J'ajoute que l'organisation matérielle de la Caisse autonome est un modèle, et que les adversaires, avant de critiquer, devraient la visiter. — J.-B.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

FACULTÉ DE PARIS

Clinique chirurgicale de l'Hôpital Cochin (27, *rue du faubourg Saont-Jacques.* — Douze cours pratiques de clinique et de thérapeutique chirurgicales seront professés *à l'Amphithéâtre Édouard Quenu (pavillon Pasteur), tous les jours à 18 h., du lundi 24 avril au samedi 6 mai 1950, par le Professeur* Jean Quénu *et ses assistants, sur le sujet suivant :*

L'occlusion intestinale .

Lundi 24 avril, 18 h. : Syndrome clinique et radiologique de l'occlusion intestinale. — *Mardi 25* : Syndrome humoral de l'occlusion intestinale et son traitement. — *Mercredi 26* : L'aspiration au tube dans l'occlusion intestinale. — *Jeudi 27* : Le traitement chirurgical de l'occlusion intestinale : historique, indications, principes d'anesthésie et de technique. — *Vendredi 28* : Les volvulus de l'intestin grêle, du cæcum, du sig-

HORMONE MÂLE
SYNTHÉTIQUE
PERANDRONE
NOM DÉPOSÉ
TESTOSTERONE
CIBA
INDICATIONS CHEZ L'HOMME
Troubles du développement
Déficiences glandulaires
États dépressifs et séniles
INDICATIONS CHEZ LA FEMME
Hyperfolliculinie
Mastopathies
Hémorragies du fibromyome
AMPOULES
5 mg., 10 mg. et 25 mg. en solutions huileuses pour injections hypodermiques
LINGUETTES
Comprimés à 5 mg. de Méthyltestostérone
1 à 2 par jour par voie perlinguale
LABORATOIRES CIBA
103 à 117, Boulevard Vivier-Merle
LYON
1-486

moïde. — *Samedi* 29 : Les invaginations du nouveau-né, de l'enfant, de l'adulte. — *Lundi* 1er *mai* : Les corps étrangers alimentaires, parasitaires, calculeux. — *Mardi* 2 : Les tumeurs pariétales de l'intestin grêle et du gros intestin. — *Mercredi* 3 : Les hernies internes. — *Jeudi* 4 : Les occlusions postopératoires précoces et tardives; — *Vendredi* 5 : L'infarctus intestinal; — *Samedi* 6 : Les fausses occlusions.

S'inscrire au Secrétariat de la Faculté de Médecine (guichet n° 4, tous les jours sauf le samedi, de 14 à 16 heures. (Prix de l'inscription : 4.000 fr.).

Les médecins étrangers sont priés de s'inscrire salle Béclard, à la Faculté.

Des conférences de technique chirurgicale (chirurgie de l'occlusion intestinale) seront faites *à l'Amphithéâtre d'Anatomie, 17 rue du Fer-à-Moulin, Paris* (Dr J. Braine, *directeur*), *en liaison avec le cours du Professeur* J. Quénu, *qui traitera du même sujet à la clinique chirurgicale de l'Hôpital Cochin.*

Programme. — *Vendredi* 28 *avril* : Les opérations de dérivation externe (J. Faurel). — *Mardi* 2 *mai* « Les opérations de dérivation interne (J.-J. Galey). — *Jeudi* 4 *mai* : L'entérectomie (J. Faurel). — *Vendredi mai* : L'hémicolectomie droite, indications dans l'occlusion intestinale (J. Perrotin). — *Lundi* 8 *mai* : Les colectomies gauches. Techniques et indications dans l'occlusion intestinale (J. Perrotin).

Inscription (3.000 fr.) *à l'Amphithéâtre d'anatomie des Hôpitaux, compte chèque postal* 9163-24.

Chaire de technique chirurgicale (*Professeur* : M. P. Moulonguet).

1° Techniques actuelles de chirurgie générale (*du lundi* 24 *avril au samedi* 29 *avril inclus*).

Programme :

— Tentatives chirurgicales dans les échecs thérapeutiques du cancer du col (Prof. P. Moulonguet); — Chirurgie sympathique dans l'hypertension artérielle (Prof. agr. J. Baumann); — Arthroplastie de la hanche par cup de vitallium (Dr J. Cauchoix; — Traitement chirurgical de l'incontinence orthostatique. Adénomectomie par le procédé de Freyer-Ballon (Dr Delinotte); — Cure des hernies et des éventrations par les « sutures à la peau ». Traitement opératoire des fractures du plateau tibial (Prof. agr. J. Gosset); — Arthroplastie de la hanche par tête en acrylic (Dr R. Judet); — Technique de sécurité dans la cure des hypospadias : procédé de Leveuf (Prof. agr. G. Laurence); — Chirurgie de l'œsophage thoracique (Dr J.-L. Lortat Jacob); — Chirurgie des veines des membres inférieurs (Prof. agr. Cl. Olivier); — Chirurgie de l'hypertension portale (Prof. agr. J. Patel); — Chirurgie du cardia (Prof. agr. J. Rudler); — Duodénopancréatectomie céphalique (Prof. agr. J.-M. Verne).

Les séances auront lieu tous les après-midi au Laboratoire de technique de la Faculté de 16 *heures à* 19 *heures*, et comporteront un exposé de la technique, et éventuellement la présentation de films, des démonstrations sur l'animal ou le cadavre.

Le matin dans les services hospitaliers : démonstrations opératoires par les conférenciers.

Droit d'inscription : 3.000 *fr.* (*gratuit pour les internes des hôpitaux*).

Les personnes désireuses de suivre ce cours sont priées de s'adresser le plus tôt possible au Professeur agrégé Verne, 27, *boulevard Saint-Germain, Paris-5e.*

2° Cours de technique chirurgicale des prosecteurs de la Faculté de Médecine de Paris. — *A partir du*

J. O. du 9 Mars 1950

l'ISONUTRINE

régime de synthèse

est remboursée par la Sécurité Sociale

Laboratoire du MYORAL, 3, rue Saint-Roch, PARIS
Service technique, 25, rue de Tournon, PARIS (6e) - Tél. DAN. 62-00

1er *mai* 1950. (Chirurgie digestive, urologie, chirurgie du cou, etc.). *Tous les après-midi à* 15 *heures, au Laboratoire de technique chirurgicale.* Les auditeurs répéteront les interventions sur le chien et sur le cadavre.

Le programme détaillé sera publié prochainement.

Droit d'inscription : 5.000 *francs* (*gratuit pour les internes des hôpitaux*).

Une série de démonstrations, avec répétitions, portant sur les éléments de la technique opératoire, sera spécialement réservée aux internes nouvellement nommés.

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de la Faculté (*guichet* n° 4), *tous les jours* (*sauf le samedi*), *de* 14 *heures à* 16 *heures.*

Les médecins étrangers sont priés de s'adresser Salle Béclard, tous les jours, de 9 *h* 30 *à* 11 *heures et* 14 *heures à* 16 *heures* (*sauf le samedi après-midi*).

COURS ET CONFÉRENCES

Association d'enseignement médical des Hôpitaux de Paris (*Hôpital Cochin*). — COURS DE PERFECTIONNEMENT DE PNEUMOLOGIE PRATIQUE. — Comme tous les ans, un cours de pneumologie pratique est organisé *du* 17 *avril au* 13 *mai* 1950 à l'Hôpital Cochin, sous les auspices du Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, du Comité national de Défense contre la tuberculose eè de l'École nationale de Santé publique, par M. Pierre BOURGEOIS, avec la collaboration de MM. E. RIST, Étienne BERNARD, M. BARIÉTY, J. QUÉNU, E. SORREL, D. SANTENOISE, G. DELARUE, T. TURIAF, J. FOUQUET, A. MEYER, J. MATHEY, M. ISELIN, E. AUJALEU, P. PEQUIGNOT, P. LE FOYER, R. CASSAN, Ch. BERLIOZ, R. MALTHETE, B. KREIS, G. ROCHE, H. DURAND, et de MM. V. HINAULT, G. THOMERET, J. FAUVET, J. M. LEMOINE, G. CANETTI, R. GENEVRIER, VIC-DUPONT, CHEVRET, LE MEUR, G. COLLIN, J. P. GARAIX, A. BATIER, H. ROY, J. LEMENAGER, G. BIATRIX, assistants, chefs de laboratoire et anciens internes du service.

Cette année, plus encore que les autres années, *cet enseignement sera essentiellement pratique. Le nombre des élèves inscrits est limité*, et la part la plus importante est faite aux manipulations, démonstrations radiologiques pratiques, consultations écrites par les stagiaires eux-mêmes. C'est donc avant tout un enseignement de mise au point qui s'adresse plus à des médecins déjà spécialisés dans les affections de l'appareil respiratoire qu'à des étudiants en fin de scolarité.

Cet enseignement sera, cette année, donné entièrement à l'hôpital Cochin dans la nouvelle salle de conférences du service de pathologie respiratoire, au premier étage du dispensaire. Il comprend :

1° *Le matin, sauf le jeudi :* de 9 h. 30 à 10 h. 30, cours théorique; — de 10 h. 30 à midi, discussions de consultations écrites par les stagiaires inscrits au cours.

2° *Jeudi de* 10 *heures à midi*, présentation de malades et plus spécialement discussion de cas de chirurgie thoracique.

3° *L'après-midi, sauf samedi, de* 14 h. 30 à 15 h. 30 : Exercices pratiques comprenant lecture de radiographies et tomographies; démonstration d'endoscopie pleurale et bronchique : radiophotographie; exercices de laboratoire; projection et discussion de coupes d'anatomie pathologique, etc. — *de* 15 h. 30 *à* 16 h. 30 : leçon théorique, suivant le programme ci-dessous;

Lundi 17 *avril*, 10 h. 30, Dr *E. Rist* : L'œuvre scientifique

ANTISEPTIQUE EXTERNE
DÉSODORISANT NON TOXIQUE ET CICATRISANT
JOVANYL
Comprimés effervescents titrés à 0 gr. 30 de MAGNÉSIUM PARATOLUÈNE SULFOCHLORAMINE
GYNÉCOLOGIE - LARYNGOLOGIE
STOMATOLOGIE - UROLOGIE - CHIRURGIE
1 A 3 COMPRIMÉS POUR 1 LITRE D'EAU.
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

STREPTOMYCINOTHÉRAPIE

HAUT DEGRÉ DE PURETÉ
BONNE TOLÉRANCE
DIDROMYCINE
DIHYDROSTREPTOMYCINE RHÔNE-POULENC (à l'état de sulfate)
La première dihydrostreptomycine de FABRICATION FRANÇAISE
TUBERCULOSE
MILIAIRE · PULMONAIRE · PHARYNGO-LARYNGÉE · MÉNINGÉE · RÉNALE
SEPTICÉMIES, MÉNINGITES, PNEUMOPATHIES à BACILLES de PFEIFFER, de FRIEDLANDER, PYOCYANIQUES, PROTEUS VULGARIS
COLIBACILLOSE · COQUELUCHE
BRUCELLOSES · TULARÉMIE
INFECTIONS REBELLES A LA PÉNICILLINOTHÉRAPIE
Activité maximum · Toxicité minimum
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
RHÔNE Specia POULENC
INFORMATION MÉDICALE

de Pierre Ameuille et l'évolution actuelle de la pathologie respiratoire; — 15 h. 30, Dr *André Meyer* : La streptomycinorésistance.

Mardi 18 *avril*, 9 h. 30, Dr *G. Canetti* : Cavernes tuberculeuses; — 15 h. 30, Prof. *Etienne Bernard* : Les miliaires tuberculeuses.

Mercredi 19 *avril*, 9 h. 30, Dr *Robert Genevrier* : Les formes compliquées de la primo-infection; — 15 h. 30, Prof. *M. Bariéty* : Les indications générales de la streptomycine dans la phtisie commune.

Jeudi 20 *avril*, 15 h. 30, Dr *G. Roche* : Les explorations endocavitaires transpariétales.

Vendredi 21 *avril*, 9 h. 30, Dr *B. Kreis* : Streptomycine et collapsothérapie; — 15 h. 30, Dr *Pierre-Bourgeois* : Les laryngites tuberculeuses.

Samedi 22 *avril*, 9 h. 30, Dr *J. Fouquet* : Le traitement actuel de diverses formes de méningites tuberculeuses.

Lundi 24 *avril*, 9 h. 30, Dr *Pierre-Bourgeois* : Place et évolution des méthodes chirurgicales dans le traitement de la tuberculose pulmonaire; — 15 h. 30, Dr *G. Thomeret* : Les exérèses en phtisiologie.

Mardi 25 *avril*, 9 h. 30, Dr *J. P. Garaix* : Les indications de la bronchoscopie en phtisiologie; — 15 h. 30, Dr *P. Pequinot* : Le charlatanisme médical.

Mercredi 26 *avril*, 9 h. 30, Dr *J. Mathey* : Les exérèses en dehors de la tuberculose pulmonaire; — 15 h. 30, Dr *P. Le Foyer* : Le pneumothorax extra-pleural.

Jeudi 27 *avril*, 15 h. 30, Dr *A. Batier* : Les indications du placement sanatorial.

Vendredi 28 *avril*, 9 h. 30, Dr *H. Roy* : Soins pré et postopératoires en chirurgie pulmonaire; — 15 h. 30, Dr *G. Rollin* : Le traitement médico-chirurgical des pleurésies purulentes on tuberculeuses.

Samedi 29 *avril*, 9 h. 30, Dr *E. Aujaleu* : Le problème actuel du placement des tuberculeux.

Lundi 1er *mai*, 9 h. 30, Dr *G. Lemeur* : Le traitement médico-chirurgical des pyothorax tuberculeux; — 16 h. 30, Dr Vic-Dupont : Les antibiotiques (sauf la streptomycine) en pneumologie.

Mardi 2 *mai*, 9 h. 30, Dr *T. Turiaf* : Les formes pulmonaires de la maladie de Besnier-Boeck-Schaumann; — 15 h. 30, Dr *J. Fauvet* : Cancer broncho-pulmonaire.

Mercredi 3 *mai*, 9 h. 30, Dr *D. Santenoise* : La crénothérapie des affections pulmonaires chroniques; — 15 h. 30, Dr *M. Iselin* : La thoracoplastie avec apicolyse de Semb.

Jeudi 4 *mai*, 15 h. 30, Prof. *E. Sorrel* : La conception actuelle du traitement des tuberculoses articulaires.

Vendredi 5 *mai*, 9 h. 30, Dr *J. Delarue* : La dilatation des bronches; — 15 h. 30, Dr *G. Rollin* : La silicose.

Samedi 6 *mai*, 9 h. 30, Dr *J.-M. Lemoine* : Les indications de la bronchoscopie en pneumologie non-tuberculeuse.

Lundi 8 *mai*, 9 h. 30, Dr *Robert Genevrier* : L'asthme; — 15 h. 30, Dr *Chevret* : Le traitement chirurgical des abcès du poumon.

Mardi 9 *mai*, 9 h. 30, Dr *T. Turiaf* : Les infiltrats pulmonaires à éosinophiles; — 15 h. 30, Dr *H. Durand* : « Le poumon cardiaque.

Mercredi 10 *mai*, 9 h. 30, Dr *Vic-Dupont* : L'emphysème pulmonaire; — 15 h. 30, Dr *G. Blatrix* : Les tumeurs du médiastin.

Jeudi 11 *mai*, 15 h. 30, Dr *J. Leménager* : Pneumonie atypique.

Vendredi 12 *mai*, 9 h. 30, Prof. *J. Quénu* : Les complications pulmonaires postopératoires; — 15 h. 30, Dr *Ch. Berlioz* : Sécurité sociale, tuberculose et autres affections pulmonaires.

Samedi 13 *mai*, 9 h. 30, Dr *R. Cohen* : Notions nouvelles sur la cure sanatoriale.

ARHEMAPECTINE
GALLIER
ANTI-HÉMORRAGIQUE
BOITES DE 2 ET 4
AMPOULES DE 20cc
*
PARAMINAN
ACIDE PARA-AMINO-BENZOÏQUE
DYPSNÉES EFFET RETARD (ANTIBIOTIQUE)
ACTION VITAMINIQUE (VITAMINE H')
AMPOULES DE 5% et 10% • DRAGÉES à 0,25
LABORATOIRE R. GALLIER
1 BIS Place Président Mithouard. PARIS 7e

AFFECTIONS PULMONAIRES
BALSAQUINTINE Lescène
Compho-gomacolate de Pilocarpine et d'Atropine en milieu Terpénobromoformique
Présentations Enfants et Adultes
AMPOULES 1 à 2 par jour
SUPPOSITOIRES 1 à 3 par jour
SIROP 3 à 6 cuillerées par jour
Laboratoires LESCÈNE
58, Rue de Vouillé Tél : VAU. 08-19
PARIS 15e et LIVAROT (Calvados)
L'SN

Les élèves devront se trouver réunis à 9 heures à la Salle de conférences du Dispensaire de l'Hôpital Cochin, le lundi 17 avril 1950.

Le montant des droits d'inscription s'élève à 3.000 fr.

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat du Comité National de défense contre la tuberculose, 66, boulevard Saint-Michel, Paris.

Un cours sur les affections blennorragiques (5e Session) organisé, sous les auspices des professeurs de clinique des maladies cutanées et syphilitiques, de clinique gynécologique et de clinique urologique, par M. P. Durel, médecin de l'Hôpital Saint-Lazare, aura lieu au cours du 2e trimestre 1950.

— *Le cours théorique* aura lieu à la Faculté de Médecine, chaque jour, à 18 h., au Petit Amphithéâtre, *du lundi 24 avril au vendredi 19 mai*; il sera sanctionné par un examen, réparti sur deux jours (22 et 23 mai) et donnant droit à la remise d'un certificat.

— *L'enseignement pratique* sera assuré par des stages, pendant la durée du cours, dans des services spécialisés et par des séances de travaux de laboratoire qui auront lieu à l'Hôpital Saint-Lazare (9, passage de la Ferme-Saint-Lazare).

Le cours sur les affections blennorragiques fait partie des études obligatoires pour le certificat d'études spéciales de dermato-vénéréologie.

Programme du cours théorique. — 24 *avril* : Allure générale de la blennorragie (M. *P. Durel*). — 24 *avril* : Gonococcie et laboratoire (M. *V. Boiron-Patner*). — 25 *avril* : Urétrite masculine et para-urétrite (M. *M. Lardat*). — 27 *avril* : Complications tardives de la blennorragie masculine (M. *R. Dossot*). — 28 *avril* : Urétrites non gonococciques (urétrites à inclusions cellulaires, etc.), (M. *P. Durel*). — 29 *avril* : Les diagnostics de la blennorragie masculine (M. *P. Thévenard*). — 1er *mai* : Urétroscopie (M. *P. Thévenard*). — 2 *mai* : Traitements par les antibiotiques (M. *P. Durel*). — 3 *mai* : Autres traitements généraux (M. *P. Durel*). — 4 *mai* : Traitements locaux divers de la blennorragie masculine (M. *P. Barbellion*). — 5 *mai* : Schématisation des traitements de la blennorragie masculine (épreuves de guérison) (M. *R. Giard*). — 6 *mai* : Blennorragie urétrovulvaire (M. *P. Durel*). — 8 *mai* : Généralités sur la blennorragie féminine (Prof. *P. Mocquot*). — 9 *mai* : Métrites (M. *P. Durel*). — 10 *mai* : Annexites (M. *R. Palmer*). — 11 *mai* : Traitement local de la blennorragie féminine (diathermo-coagulation) (M. *P. Durel*). — 12 *mai* : Dépistage des contaminatrices (intérêt des réactivations et des cultures) (M. *J.-R. Debray*). — 13 *mai* : Schématisation du traitement de la blennorragie féminine (M. *P. Durel*). — 15 *mai* : Rhumatisme blennorragique (Prof. *Fl. Coste*). — 16 *mai* : Autres localisations de la blennorragie (M. *R. Giard*). — 17 *mai* : Point de vue juridique et social (M. *J.-R. Debray*). — 19 *mai* : Révision et discussion. — 22 et 23 *mai* : Examen.

Inscription limitée à 50 participants, réservée aux candidats inscrits au Certificat d'études spéciales de dermato-vénéréologie, aux docteurs en médecine, aux internes des Hôpitaux de Paris et de l'Hôpital Saint-Lazare, aux étudiants titulaires de 24 inscriptions. S'adresser au Secrétariat de la Faculté, les lundis, mercredis et vendredis de 14 à 16 heures.

Droits : 2.500 *fr., augmentés des droits d'immatriculation à la Faculté* (300 *fr.*) *et de bibliothèque* (600 *fr.*) *pour les candidats non immatriculés à la Faculté.*

N.-B. — L'inscription au Certificat d'études spéciales de dermato-vénéréologie comprend l'inscription au présent cours et les candidats n'ont à verser aucun droit supplémentaire.

LIT MÉCANIQUE
DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ
RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

LEVULINATE
DE CALCIUM
INJECTABLE
STABILITÉ PLÉ INNOCUITÉ
ACTIVITÉ (13 % D'IONS CA.)
J. PLÉ, 111 bis, rue de Turenne - PARIS (3e)

BOLDINE HOUDÉ
GRANULES TITRÉS A 1 milligramme — 3 à 6 par jour
ICTÈRE - LITHIASE BILIAIRE
CONGESTION DU FOIE
COLIQUES HÉPATIQUES
HYPERTROPHIE DU FOIE
INSUFFISANCE HÉPATIQUE

Laboratoires HOUDÉ, 9, rue Dieu, PARIS

Un cours d'hygiène mentale (Notions de psychologie et de psychiatrie appliquées au domaine de la prévention) aura lieu, *du 19 avril au 12 mai 1950, les lundis, mercredis, vendredis à 17 et 18 heures, au Laboratoire d'hygiène, 15, rue de l'École-de-Médecine.*

PROGRAMME. — 19 *avril* : M. JOANNON, psychologie préventive et santé totale; M. BARUK, morale et hygiène mentale. — 21 *avril* : Mlle TISSERAND, prophylaxie préconceptionnelle; M. LANTUÉJOUL : prophylaxie prénatale et natale. — 24 *avril* : M. LEBOVICI, prophylaxie au cours du 1er âge; Mlle BOUTONNIER, hygiène mentale du jeune enfant. — 26 *avril* : M. NAVILLE, étude du comportement et prévention des anomalies mentales; M. AJURIAGUERRA, problèmes de rééducation collective. — 28 *avril* : M. P. MALE, hygiène mentale de l'adolescent; M. A. BERGE, hygiène mentale et scolarité. — 3 *mai* : M. CENAC, milieu familial et prophylaxie de la névrose; Mme ROUDINESCO, effets de l'absence du milieu familial. — 5 *mai* : M. PARCHEMINEY, les névroses de l'adulte; M. BIZÉ, influence du milieu professionnel. — 8 *mai* : M. MINKOVSKY, la vie de l'esprit chez le vieillard et ses règles d'hygiène; M. PICHOT, dépistage par les tests des anomalies mentales aux divers âges. — 10 *mai* : M. CAHEN-SALABELLE, psychanalyse; observations commentées; M. NACHT, médecine psychosomatique et hygiène mentale. — 12 *mai* : M. CHATAGNON, organismes d'étude; M. C. LAUNAY, œuvres et moyens d'action.

Une visite au centre psycho-pédagogique est prévue.

Pour tous renseignements, s'adresser au Laboratoire d'hygiène, 15, rue de l'École-de-Médecine, DAN. 55-36.

Diplôme de médecine aéronautique. — Un enseignement est organisé par la Faculté de Médecine (*Chaire de physiologie, Chaire d'hygiène et de médecine préventive*), *en liaison avec l'Armée de l'Air et l'aviation civile, le Ministère de la Santé publique, l'Institut d'Éducation physique de l'Université de Paris et la Compagnie Air-France.*

PROGRAMME. — 1. *Introduction.* Domaine de la médecine aéronautique : historique, but, plan d'étude. Les avions modernes (caractéristiques, conduite, emploi) avions actuels, avions à réaction, fusée, hélicoptère, gyroplane. Généralités sur les conditions de travail du personnel à bord (personnel de conduite, personnel servant). Résultantes immédiates : mal en avion; résultantes à distance; mal professionnel.

II *Physiopathologie de l'altitude.* — *A.* Effets précoces chimiques : sur la respiration, sur la circulation, sur le système nerveux et musculaire, sur l'appareil rénal, le tube digestif, sur le sang et les glandes endocrines.

— *B.* Effets précoces physico-chimiques : Expansion des gaz dans les cavités closes : sinus, oreille. Expansion des gaz dans le tube digestif. Dégagement gazeux dans les tissus : aéroembolisme.

III. *Physiopathologie de la navigation aérienne.* Troubles liés à la vitesse, l'accélération, le catapultage, l'inertie. Troubles liés aux vibrations, ultrasons, froid, bruit, lumière, illusions sensorielles dans le pilotage sans visibilité. Le mal de l'air.

IV. *Synthèse et syndromes pathologiques.* L'adaptation; son mécanisme, ses limites. Seuil des troubles, ses variations, le facteur temps. Le syndrome chronique : asthénie des aviateurs. Les manifestations oto-rhino-laryngologiques et ophtalmologiques du vol en avion.

V. *Prophylaxie.* — *A.* Sélection physique du personnel navigant : réglementation internationale. Les examens médicaux d'aptitude. Psychotechnie. — *B.* Protection : contre-anoxie et dépression (inhalateurs d'oxygène, scaphandre, cabine étanche).

VI. *Hygiène.* — *A.* Hygiène générale : hygiène générale du personnel navigant, alimentation, fatigue, intoxications, lutte

ASTHMES A TOUTES PÉRIODES
BOUFFÉES ASTHMATIFORMES
DES CATARRHEUX ET DES EMPHYSÉMATEUX

EPHEDIODINE BÉRAL

Éloigne les accès
Dilate les bronches
Facilite l'Expectoration
Soulage toujours

ELIXIR DE LOBÉLIE A 3 cg. D'ÉPHÉDRINE BÉRAL ET 25 cg. NaI PAR CUILLERÉE A CAFÉ

EN PÉRIODE D'ACCÈS
Une cuillerée à café le matin et au début de l'accès.

ENTRE LES ACCÈS
Une cuillerée à café le matin.

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

contre le vieillissement. Culture physique, entraînement, montagne. Causes possibles d'intoxication en avion; intoxication par CO, essence éthylée, extincteurs, etc.. Pathologie professionnelle et industrie aéronautique. Hygiène des terrains d'aviation. Le passager. Contre-indications au voyage en avion. Organisation nationale et internationale des secours en cas d'accident. Soins aux accidentés et moyens de secours (canot pneumatique, boîte de secours, etc...). Transports sanitaires. Parachutage (avec films).

B. Prophylaxie aérienne internationale : Les grandes endémies et épidémies mondiales. Les conventions sanitaires aériennes internationales. Désinfection. Désinsectisation. Immunisation. L'avion agent thérapeutique. Le médecin d'aéro-club et les sports aériens. Organisation et coordination des services médicaux de l'Aéronautique en France et à l'étranger. Doctrine actuelle, évolution. Rôle de médecin de l'air. Surveillance médico-physiologique du personnel navigant.

VII. *Séance de clôture.* Recherches scientifiques.

Les leçons théoriques seront faites par MM.: Médecin général Bergeret, médecin général Beyne, doyen Léon Binet, Prof. agrégé Boyer, Prof. Chailley-Bert, Prof. agrégé Deparis, Dr Duguet, Prof. Franck, Dr Galloin, Dr Garsaux, Dr Giordan, Prof. Grandpierre, Prof. Joannon, Dr Laporte, Dr Lemaire, inspecteur général de Levis-Mirepoix, Prof. Malmejac, Drs Plas, Robert, Strumza.

Les cours auront lieu tous les jours, de 17 heures à 19 heures, au laboratoire d'hygiène. Ils commenceront le 17 avril et dureront un mois. Les démonstrations et projections de films auront lieu avant les cours à la Faculté de Médecine. Des exercices, des visites de services sanitaires, des séances de vol auront lieu dans la matinée. Peuvent s'inscrire aux cours et aux travaux pratiques les docteurs en médecine français, les internes des Hôpitaux de Paris, les docteurs étrangers pourvus du diplôme universitaire, les étrangers pourvus d'un diplôme médical admis par la Faculté de Médecine de Paris, les étudiants en médecine pourvus de 20 inscriptions validées.

Droits : immatrirulation, 300 *fr.*; *bibliothèque* 600 *fr.*; *laboratoire,* 4.400 *fr. et droit d'examen,* 100 *fr.*

Inscriptions (limitées à 120) *reçues au Secrétariat de la Faculté de Médecine, de* 14 *à* 15 *heures, sauf le samedi.*

Les médecins étrangers s'adresseront salle Béclard, de 9 h. 30 *à* 11 h., *et de* 14 *à* 16 h.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser 21, *rue de l'École-de-Médecine, Laboratoire de physiologie, les lundis, mercredis, vendredis après-midi*; Dr Strumza, *secrétaire général.*

NÉCROLOGIE

— Dr Jean Chomet (de Montluçon) décédé accidentellement à l'âge de 45 ans;

— Médecin général inspecteur Maurice Gauthier, Professeur agrégé au Val-de-Grâce, ancien directeur du Service de Santé de l'Algérie;

— Dr Louis Juguet (de Saint-Fons, Rhône);

— Dr Georges Gross, décédé à Paris, à l'âge de 75 ans;

— Dr Adolphe Larquier, décédé à Hagetmau (Landes), à l'âge de 82 ans.

OFFRES ET DEMANDES

VEUVE MÉDECIN *échangerait appartement* (6 pièces, plus cuisine), situation unique, loyer modéré, grande ville du Centre — *contre appartement* (2 ou 3 pièces, plus cuisine) *à Paris, bien situé. (Écrire — sous le n° 530 Q — au journal, qui transmettra.)*

Réalisation en Thérapeutique journalière de L'ÉPREUVE DE MELTZER-LYON

CHOLÉCYSTINE

Dragées glutinisées de ***sulfate de magnésium***

se dissolvant rapidement dans le duodénum, **réalisant ainsi un véritable drainage médical des voies biliaires**

La **CHOLECYSTINE PEPTONÉE** contient 0 gr. 05 de peptone en plus du Sulfate de Magnésium.

DOSES : 6 à 10 dragées par jour, le matin à jeun ou en plusieurs fois une heure avant les repas.

Laboratoire VAURS, 17, rue de l'Arc-de-Triomphe, Paris-17e - ÉTO 45-66

Nouveau traitement de l'Acné

DERMACNÉYL

SOUFRE A BASE PÉNÉTRANTE

★

ABSORPTION DIRECTE DU SOUFRE PAR LES FOLLICULES PILO-SÉBACÉS

★

Acné juvénile
Acné récidivante
Acné rosacée
Séborrhée du visage et du cuir chevelu
Acné médicamenteuse

THERAPLIX

98, RUE DE SÈVRES, PARIS-VII*

BIOGAZE

PANSEMENT CICATRISANT
(HUILES de POISSONS et CHLOROPHYLLE)

LABORATOIRES BOTTU
115, Rue NOTRE DAME des CHAMPS-PARIS

GLÉSOL
PANGLANDINE
LANTOL

O. V. P.

LABORATOIRES COUTURIEUX, 79, rue de Tocqueville, PARIS 17* - WAG. 27-61

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

TRINITRINE

ET ASSOCIATIONS
(DRAGÉES A NOYAU MOU)

TRINITRINE SIMPLE
TRINITRINE CAFÉINÉE DUBOIS
TRINITRINE PAPAVÉRINE LALEUF
TRINITRAL LALEUF
TRINIBAÏNE LALEUF

ANGINE DE POITRINE
CRISES VASCULAIRES SPASMODIQUES

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Docteur en Pharmacie
51, Rue Nicolo, PARIS-16e — Tél. : Tro. 62-24

PHAGOSTHYL

NEUROTONIQUE-RECONSTITUANT

HÉMO-PHAGOSTHYL

RÉGÉNÉRATEUR DES GLOBULES SANGUINS

PHAGOSTHYL MANGANÉ

RÉCALCIFIANT - RÉMINÉRALISATEUR

AMPOULES DE 5 CC.
(SÉRIE INFANTILE : ampoules de 2 cc.)
Une injection intramusculaire ou sous-cutanée tous les deux jours.

Laboratoires André PARIS, 4, Rue de la Motte-Picquet — PARIS-15e

---

Troubles vago-sympathiques et psycho-endocriniens

ANXIÉTÉ, ÉMOTIVITÉ, ANGOISSES, DÉPRESSION NERVEUSE, TROUBLES CARDIO-VASCULAIRES, ETATS SPASMODIQUES.

Complexe Endocrino-Thyto-Barbiturique

10 GOUTTES = 0,01 DE PHÉNYLÉTHYLMALONYLURÉE

Sédatif, Tonique et Reconstituant du Système nerveux.

SÉDATONYL

MEDICIA

les Laboratoires "MEDICIA" 13, rue Pelletier. LYON

ENTÉROPATHYL

Charbon spécifique des affections gastro-intestinales

DIARRHÉES, ENTÉRITE, COLITES, AÉROPHAGIE, COLIBACILLOSE, INTOXICATIONS ALIMENTAIRES

Bactéricide non irritant et puissant désinfectant intestinal par le Sulf. N. d'Ortho-Oxyquinoléine

1 CUILLERÉE A CAFÉ = 2 gr. 50 DE CHARBONS

Ne constipe pas

ACTUALITÉ

Conversation dans le désert.

(Les croisières médicales reprennent.)

Deux jeunes ménages français débarquent pour la première fois sur le sol d'Afrique. Ils empruntent, en voiture, la route qui mène d'Alexandrie au Caire par le désert. Une averse inattendue, confondue avec l'aube, a fait tomber la poussière. Sous un ciel encore parsemé de nuages, où les plaques d'outremer progressivement s'étendent, les sables reprennent peu à peu leurs couleurs fauves. Au moment où l'auto franchit la dernière chaîne de collines et qu'apparaît, étalée comme une écharpe sur une plage, la verdure du delta, voici quelle est, à l'intérieur, la conversation :

— « Moi, je trouve que c'est extrêmement pratique : quand on ne sait pas quoi faire, c'est toujours une chose qu'on a sous la main.

— « A la maison, nous en faisons souvent. Bien que...

— « Et puis, il faut dire une chose : ça coûte beaucoup moins cher que les légumes. Les artichauts, par exemple, quand il m'en faut pour dix, c'est un trou dans mon budget.

— « Dans mon quartier, c'est encore pire. Mais j'achète souvent des légumes quand je vais voir maman.

— « Oui, mais il faut que vous les rapportiez. Tandis que ça, vous le trouvez partout et vous ne risquez pas d'être roulée sur le prix.

— « Trouvez-vous qu'elles vaillent celles d'avant guerre? On m'a dit qu'on mettait dedans les stocks de cette poudre d'œufs, vous savez, qu'on distribuait après la libération.

— « C'était bien commode : l'ennui, c'est qu'on ne pouvait faire que des omelettes et les enfants n'aiment que les œufs à la coque. »

Silence songeur...

— « Moi, je trouve que les femmes exagèrent. Je les aime bien, mais quand il y a quelque chose avec : des olives, ou du fromage... Au gratin, par exemple.

— « Oui, et qu'est-ce que ça coûte? Les hommes sont extraordinaires! Henri est comme ça : quand je mets des olives ou du jambon dedans, il s'arrange pour choisir dans le plat.

— Tu n'as qu'à les faire comme en Italie. Tu te souviens, à Gênes, j'en mangeais toujours. Le fait est qu'en Italie, elles sont extraordinaires; le tout est de savoir les faire cuire.

« — Mon pauvre garçon, tu n'y es pas du tout. Avec les nouilles françaises, on ne peut pas faire des nouilles italiennes.

« — Je me demande si chez Poccardi, il les font venir d'Italie.

« — En tout cas, elles sont bien meilleures que celles qu'on mange à la maison.

— Eh bien! paye-moi des nouilles d'Italie.

« — Peut-être bien! Pour que vous les ratiez... Je crois que ça me coûterait encore moins cher d'aller en Italie!

« — C'est ça, mon chéri, emmène-moi!

« — Non, vous l'entendez! Elle irait en Italie rien que pour manger des nouilles. Regarde plutôt la vallée : ça doit être Le Caire qu'on voit là-bas, avec les minarets.

« — Comme c'est beau!... Qu'est-ce que vous voulez, Julie les fait toujours trop cuire... »

. . . . . .

Qualification des médecins spécialistes au regard de la législation sur la Sécurité sociale. — Voici le texte intégral des trois premiers articles de l'arrêté interministériel du 27 février 1950 que publie le *Journal Officiel* du 4 mars 1950.

Art. 1er. — Sont considérés comme médecins spécialistes qualifiés, au regard de la législation de Sécurité sociale, les médecins à qui a été reconnu, au titre de l'article 11 du Code de déontologie et pour les disciplines médicales visées à l'article 2 de la nomenclature des actes professionnels, le droit de faire état de la qualité de médecin spécialiste.

Sont également considérés comme médecins spécialistes qualifiés, au regard de la lgislation de Sécurité sociale, les médecins à qui a été reconnu, au titre de l'article 11 du Code de déontologie, le droit de faire état de la quailté de médecin compétent en urologie, gynécologie ou obstétrique, à la condition que ces médecins exercent exclusivement la discipline considérée.

Ler listes des médecins visés ci-dessus sont notifiées au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale par le Ministère de la Santé publique et de la Population.

Art. 2. — Restent valables, sous réserve de modifications qui pourront leur être ultérieurement apportées, conformément aux dispositions de l'article 10 de l'arrêté du 6 octobre 1949 ci-dessus visé, les listes des médecins spécialistes qualifiés établies à la date de publication du présent arrêté du 26 janvier 1948.

Art. 3. — Les arrêtés des 23 août 1947 et 26 janvier 1948 sont abrogés.

URASEPTINE
ROGIER

Contrôle sanitaire des voyages aériens. L'union occidentale ne forme sous ce rapport qu'un seul territoire. — Les cinq pays de l'Union Occidentale, la *Belgique*, la *France*, le *Luxembourg*, les *Pays-Bas* et le *Royaume-Uni*, forment depuis le 1er février 1950, en matière de contrôle sanitaire des communications aériennes, un seul territoire qui, du point de vue administratif, sera connu parmi les pays du Traité de Bruxelles sous le nom de la « *zone sanitaire franche* ». Des réglementations sont mises en vigueur dans chaque pays à cet effet, dont les conséquences seront les suivantes :

— 1° Tout avion partant d'un point quelconque de la « zone sanitaire franche » sera, dans les conditions normales, dispensé du contrôle sanitaire à son arrivée en un autre point de la zone. Ceci implique la suppression de la déclaration de santé aérienne établie par le commandant de l'avion, ainsi que des déclarations personnelles d'origine et de santé des passagers.

— 2° Le contrôle sanitaire d'un avion à destination de la « zone sanitaire franche » parti d'un aéroport situé en dehors de cette zone et celui de ses passagers ne sera effectué qu'à la première escale à l'intérieur de la zone.

La « zone sanitaire franche » pourra, en cas d'épidémie, être réduite par les ministres de la Santé, par voie d'avis au public, afin d'exclure temporairement l'un des États membres ou une partie de celui-ci.

Ce système nouveau est le résultat de travaux du Comité de Santé publique de l'Organisation du Traité de Bruxelles, qui ont permis la simplification des mesures de contrôle existantes, sans affecter leur efficacité.

Chaque pays a communiqué aux autres le détail de toutes les maladies donnant lieu, sur son territoire, à notifcation, ainsi qu'une liste de ses aéroports principaux avec les noms, adresses et numéros de téléphone des médecins chargés de l'équipement sanitaire de chaque aéroport.

Un modèle analogue de carte d'avertissement a été adopté. Il est recommandé aux passagers en provenance d'une région « infectée » de la présenter à leur médecin s'ils tombent malades dans les jours qui suivent leur arrivée. — (*Communiqué.*)

SOMMAIRE DU N° 15

O.-R.-L. du praticien : Le traitement médical de l'otospongiose, par les Drs *A. Moulonguet* et *J. Bouche*.... 173
Neuropsychiatrie : L'aliénation mentale n'est pas de la médecine (Dr *R. Benon*)..... 175
Neurochirurgie : La chirurgie sous contrôle électro-encéphalographique dans l'épilepsie essentielle (*L.G.*).. 176
Notes d'obstétrique : Durée de la grossesse (*Y. Boileau*)..... 178
Notes diverses : A propos de la transfusion conjugale (*Y. B.*)..... 178
Mémentos de médecine pratique :
Diabète et hérédité : Sur une généalogie de diabétiques (Drs *Fr. Bonnenfant* et *J. Martinie-Dubousquet*).... 179
Thérapeutiques nouvelles : Ce qu'il faut savoir sur l'auréomycine (*J.-C. Reymond*)..... 181
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 21 mars 1950 183
Académie de Chirurgie, séance du 22 mars 1950..... 184
Variété : Les souvenirs de Maxime du Camp..... 289
Questions professionnelles : Propos sur la retraite (*A. Herpin*)..... 290
Intérêts professionnels : A l'attention des médecins du travail. (Communiqué du Syndicat chrétien des médecins du travail.)..... 292
Sociétés médicales et chirurgicales : Société de Médecine de Paris. — Société des Chirurgiens de Paris... 292
Informations et nouvelles diverses..... 298
Un communiqué du Centre national de transfusion sanguine..... 298
Bibliographie..... 184 299
Actualité : La maison de Molière au Caire..... 302

Diner de l'Umfia. — Le prochain dîner de l'Union médicale latine (U.M.F.I.A.), aura lieu le *mercredi* 26 *avril*, *à* 20 *heures*, *à la Maison de l'Amérique latine.*

Adresser les souscriptions, avant le 24 *avril, dernier délai*, au Dr Cambies, secrétaire général, 3, rue de Penthièvre, Paris (8e).

Ier Salon international des médecins. — Le Premier Salon international des médecins aura lieu *à Paris, du* 11 *au* 25 *juin* 1950, 240 *faubourg Saint-Honoré.*

Autour des habituels exposants — dont le talent fait de cette manifestation le meilleur des Salons d'amateurs — vont se grouper des délégations officielles de dix nations (européennes, américaines et africaines). Dans chacun des pays participants, un jury constitué de médecins et d'artistes professionnels a choisi les œuvres dignes de les représenter au mieux, et ce sera la gloire de notre corporation d'avoir, une fois de plus, levé le flambeau de la pensée et de l'art dans le monde.

De ce prestige, dont bénéficie le pays, nous devons nous montrer également dignes, et la section française du 1er Salon international doit être capable de tenir la comparaison avec ce que nos invités vont proposer à nos regards. Il est donc indispensable que, dès maintenant, les confrères intéressés par les efforts du Comité du Salon pour lui donner chaque année plus de lustre et de rayonnante activité, se mettent en devoir de travailler et d'être susceptibles de défendre vaillamment nos couleurs.

Le règlement international nous oblige à admettre seulement à cette Exposition les membres de la profession, indépendamment de tout « collatéral », comme il était antérieurement. Aussi les vides creusés dans nos rangs de ce fait doivent-ils être comblés par tous ceux qui, pour des raisons multiples, s'abstenaient — bien que « peintres du dimanche », eux aussi — de se joindre à nous. Au succès certain de cette Exposition contribueront tous ceux qui savent trouver dans les arts appliqués le calme et la détente indispensables à la bonne médecine.

Pour tous renseignements écrire au Secrétaire général : Dr Pierre Malet 67, *avenue Pierre-Larousse, Malakoff (Seine).*

LE RINGER DU PRATICIEN
ÉQUILIBRÉ à pH : 7

UNE A TROIS INJECTIONS PAR JOUR
AMPOULES DE 5 c. c. POUR ENFANTS
AMPOULES DE 10 c. c. POUR ADULTES
(Boîtes de 6 ampoules)

NEUROTROPHÈNE

LABORATOIRE DE L'ÆTHONE
35, RUE BOISSONADE - PARIS-14e
TÉLÉPHONE : DANTON 92-10

Soluté injectable isotonique et iso-ionique avec le sang, dérivé de la solution de RINGER dont il utilise les trois cathions essentiels Ca, Na, K.

● SÉRUM PHYSIOLOGIQUE PAR EXCELLENCE, il exerce sur le TROPHISME NERVEUX, sur la TONICITÉ DE L'APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE et sur l'ÉQUILIBRE HYDRO-SALIN l'action la plus favorable, exempte de tout effet secondaire, sans heurt, sans "doping".

● Solvant précieux pour la Pénicilline, ses qualités le désignent encore plus pour la Streptomycine dont il rend les injections absolument indolores.

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacnél

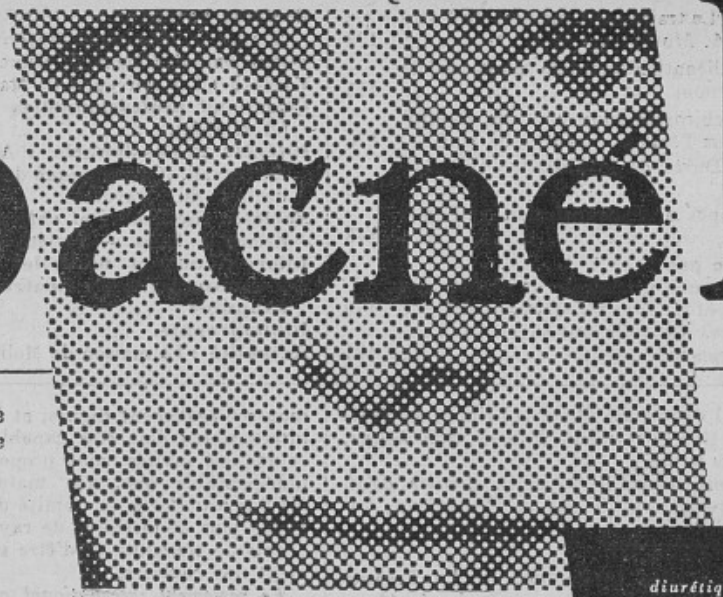

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique : THEOBROMOSE
dermatoses : DERMO-PLASTOL *et* SOLU-PLASTOL
anesthésies : BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✻, DOCTEUR EN PHARMACIE
10, RUE DU PLATRE - PARIS IV·

ODETTE ZÉAU

INFANGYL CARLIER

TOUX
BRONCHITES
INFANTILES

COLLUTOIRE INALTÉRABLE AU NOVARSENOBENZOL

COLARSENOL

ANGINES
STOMATITES
GINGIVITES

LABORATOIRES **CARLIER** • 43, RUE DE CRÉTEIL • JOINVILLE-LE-PONT (SEINE)

VARIÉTÉ

Les souvenirs de Maxime du Camp.

Jusqu'à ces dernières années Maxime du Camp représentait dans notre littérature le type même des bourgeois aisés, vivant de leurs revenus dans une indépendance totale. Cette espèce d'hommes, disparue avec la guerre de 1914, s'est trouvée depuis lors aigrement vilipendée. Il n'est d'écrivain besogneux qui ne leur ait jeté la pierre, pensant qu'à force d'accoler richesse et médiocrité, ils influeraient sur la destinée ou sur l'opinion et que le talent fleurirait sur une impécuniosité malheureusement trop impatiente pour mériter le beau nom de pauvreté. Qui n'a présente à l'esprit la harg e avec laquelle Bernanos tentait de flétrir le siècle des rentiers?

Les *Souvenirs* qu'on vient de publier agrandissent et relèvent l'image qu'on se formait de Maxime du Camp. Ce n'est plus seulement l'ami de Flaubert, le mémorialiste épisodique, l'informateur précis que nous connaîtrons désormais, mais l'homme de vérité. Du Camp a eu le courage de reporter la publication de son livre à cinquante années de sa mort. Pour qui voit le prurit de publier et d'encaisser dont souffrent la plupart des écrivains contemporains, les chroniques à la ligne, les jérémiades sur l'âpreté du contrôleur ou du percepteur, les commerces de conférences et de signatures, cette dignité de l'écrivain qui réserve son écriture apporte un réconfort. Contre Bernanos, c'est de ce côté qu'instinctivement nous porte notre goût. Ce n'est pas que la saveur des pourritures nous paraisse intolérable parce que trop forte. Ce qui est intolérable, c'est d'écrire pourri pour la vente comme de se rouler dans la fange pour mendier. Maxime du Camp n'était pas besogneux : c'est la première condition d'une certaine noblesse d'allures, commune à tous ceux qui méprisent l'argent, quel que soit d'ailleurs le niveau de leur fortune. Maxime du Camp n'était pas pressé de se voir imprimé : qualité plus rare, le détachement intellectuel l'emportant de beaucoup sur le détachement matériel.

Au cours de son existence (1822-1894), Maxime du Camp est entré en relations avec de nombreux hommes de lettres, des artistes, mais aussi des hommes politiques, administrateurs, diplomates tant français qu'étrangers. Après avoir courageusement combattu dans les rangs de la garde nationale en 1848 et s'y être trouvé blessé, il n'a pas hésité, en 1860, à suivre l'expédition de Garibaldi. Son expérience déborde largement le cadre français. Sous bien des égards, il est européen au sens plein du mot. Il a, de la sorte, acquis sur la vie publique et privée des personnages du second Empire et des débuts républicains, des renseignements de première main, d'un extrême intérêt, que sa volonté délibérée d'une publication retardée lui a permis de consigner sans défaillance et sans aigreur. L'histoire officielle paraît fade à côté de cette histoire vécue. Nous extrayons du livre deux traits qui se placent aux débuts de la guerre de 1870.

Du Camp rencontre, à l'aube du 30 août 1870, sur le quai de la gare de Dijon, un général de ses relations, qui allait prendre le commandement d'une division de cavalerie : « Tout en bavardant, je lui dis : « Le dépôt du mini • tère de la guerre vous a-t-il expédié vos cartes? » Que de fois sa réponse m'est revenue au souvenir! Il se mit à

ACOLITOL

TOPIQUE INTESTINAL
COLITES, ENTÉROCOLITES, INTOXICATIONS, INFECTIONS

LANCOSME - 71, Av. Franklin Roosevelt, Paris (8e)

MÉTHODE DE WHIPPLE
TECHNIQUE DE MINOT ET MURPHY

SYNDROMES ANÉMIQUES
INSUFFISANCES HÉPATIQUES

HÉPATHÉMO
DESCHIENS

EXTRAIT CONCENTRÉ DE
FOIE DE VEAU FRAIS

HEMOGLOBINE, VITAMINES HÉPATO-SANGUINES

AMPOULES BUVABLES de 10 cc. et 3 cc. — Sirop

DESCHIENS, Docteur en Pharmacie, 9, Rue Paul-Baudry - PARIS (8e)

ricaner, et goguenardant, il me répondit : « Ah! vous voilà bien, messieurs les savantasses! Les cartes, la géographie, la topographie, c'est un tas de foutaises qui ne servent qu'à embarbouiller la cervelle des honnêtes gens. La topographie en campagne, voulez-vous que je vous dise ce que c'est? Eh bien! c'est un paysan que l'on place entre deux cavaliers; on lui dit : « Mon garçon, tu vas nous conduire à tel endroit et l'on te donnera un petit verre de ratafia avec une belle pièce de cent sous; si tu te trompes de route, voilà deux particuliers qui te casseront la tête à coups de pistolet... » Ce n'est pas plus malin que ça et je m'y connais, car ce n'est pas d'aujourd'hui que je fais la guerre; je n'ai jamais eu d'autres cartes de géographie que celles-là et ça m'a toujours réussi. »

Du Camp arrive à Paris le 30 juillet 1870. « La ville était joyeuse : on y chantait la *Marseillaise*, le *Rhin allemand*, le *Chant des Girondins* et puis je ne sais plus quelle turlutaine de circonstance où l'on disait :

Ah! Guillaume, ah! mon gros papa.
Tu vas tomber le nez dans ton caca.

« Cela faisait rire, les gamins braillaient cette ordure sur le boulevard; on en était obsédé. L'esprit de la population était très exalté. Ceux qui, depuis la défaite, ont dit que le peuple n'avait pas acclamé la guerre se sont trompés, volontairement ou non. »

Quel est celui des auteurs contemporains qui se décidera, dans le silence du cabinet, avec le désintéressement et l'impartialité que lui apportera la ferme volonté de ne paraître qu'en l'an 2000, à écrire le récit des dix dernières années? Le projet mérite l'attention des meilleurs. Mais peut-être craignent-ils qu'il n'y ait plus, alors, d'hommes pour les lire?

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

PROPOS SUR LA RETRAITE

IL N'EST PAS QUESTION, BIEN ENTENDU, DE DISCUTER LE PRINCIPE.

Le but est de venir en aide aux déshérités de la profession et de les aider à vivre dignement leurs dernières années.

Dans une telle entreprise, tout doit être subordonné au but poursuivi et les modalités adaptées aux médecins et à leurs possibilités et non pas les médecins aux modalités.

***

Si ceux qui sont déshérités ont droit à notre compassion, ils ont aussi droit à notre *discrétion*. Il est parfaitement inadmissible que les misères médicales soient étalées sur la place publique, et que le nom d'un médecin ayant, du fait de sa situation matérielle, demandé à être exonéré soit publié.

Il importe aussi qu'on use de diplomatie avec le Corps médical et qu'on ne le menace point de lui faire sentir « douloureusement » qu'il a tort de ne pas être de l'avis du directeur de la Caisse.

Cette caisse de retraite étant une création de l'Ordre national, il serait logique que ce fût un membre de ce Conseil national qui en eût la direction effective.

***

La cotisation annuelle a été fixée à la valeur de deux consultations par semaine. Or il n'y a aucun rapport possible entre cette valeur et le nombre de pensions de retraite à servir. Ce mode de calcul singulier se rapproche fâcheusement de ces problèmes qui faisaient la joie de notre enfance : étant données la longueur d'un bateau et la hauteur du mât, calculer l'âge du capitaine.

Dans des professions voisines, les cotisations sont calculées d'après le montant des pensions à servir — et non pas le montant de la pension d'après celui des cotisations.

Il serait aisé, en fin d'année, de savoir ceux qui veulent prendre leur retraite et de fixer les cotisations d'après ce nombre.

Les cotisations sont trop élevées pour nombre de médecins, cette année en particulier : bien qu'on ait pâli pendant quinze ans sur cette question, on est tout de même arrivé en retard : on a ainsi demandé des adhésions à une institution qui n'avait pas encore de statuts et on n'a pas pu percevoir les cotisations de 1949. Si donc on restait sur les positions actuelles, il faudrait payer, en 1950, les 28.000 francs afférents à cette année, plus les 18.000 francs de 1949, soit 46.000 francs!

***

Si on se base sur un nombre de 30.000 médecins, avec une cotisation de 28.000 francs, cela fait une recette de 864 millions. Cette somme est plus que suffisante pour payer les pensions sollicitées, étant donné qu'il y a dans le nombre plus de la moitié de veuves qui ne touchent que demi-pension. On pourrait donc supprimer la cotisation de 1949, qui est parfaitement inutile.

***

Cette cotisation diminuerait beaucoup si elle était logiquement calculée et si on retardait l'âge de la retraite à 70 ans : il n'y a pas d'exemple, sauf infirmités ou situation de fortune brillante, de médecin ayant cessé son exercice à 65 ans.

Il y a à cette prolongation une raison morale infiniment respectable : le médecin digne de ce nom ne veut abandonner ses malades qu'à la dernière extrémité.

Il y a aussi une raison matérielle : ce qu'on peut lui offrir comme retraite ne lui permettrait pas de vivre dignement; tandis qu'en ne lui supposant que deux consultations par jour au tarif syndical, il toucherait une somme supérieure à la retraite et aurait de plus la satisfaction du devoir accompli.

***

Mais si pour ces motifs un médecin ne prend pas sa retraite à 65 ans, pourquoi le pénaliser?

Si un médecin a versé régulièrement pendant 35 ans les cotisations demandées, il a un droit absolu à toucher la retraite correspondante. Or, s'il ne peut cesser son exercice, non seulement on la lui refuse, mais on l'oblige à continuer à verser la même cotisation et cela sans contrepartie car, dans ces cas, il est bien probable qu'il mourra à la tâche.

***

Cette cotisation est uniforme. Cela correspond à cette idée de « planification » qui nous vient de l'autre côté du rideau de fer. Un jeune médecin qui s'installe a besoin de quelques années pour arriver à une situation lui permettant de supporter la charge de la cotisation. A l'autre extrémité de la chaîne, les médecins âgés ont vu fondre leur clientèle et cette charge est également trop lourde pour eux. *Il faut donc adapter la cotisation aux médecins — et non les médecins aux cotisations.*

***

Un jeune médecin s'installe, il se marie, a des enfants et meurt rapidement. A quel moment sa veuve a-t-elle besoin d'une pension? Évidemment tout de suite, pour pouvoir élever ses enfants — et non pas à 65 ans, alors que ceux-ci ne seront vraisemblablement plus à sa charge.

***

Il conviendrait donc de reprendre à la base la question, de ne pas prendre de libertés avec l'arithmétique, de comprendre, aussi, qu'il s'agit non pas d'établir et de défendre un système en soi — un système abstrait — mais un système qui tienne compte des conditions humaines.

A. HERPIN.

MÉDICATION
BIO-ENERGÉTIQUE
COMPLÈTE

IONYL

ÉTATS DÉPRESSIFS
USURE ORGANIQUE
NEURO - ARTHRITISME

RÉSULTAT IMMÉDIAT

INNOCUITÉ ABSOLUE

Echantillons et Littérature :
LABORATOIRES
" LA BIOMARINE "
DIEPPE

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

A L'ATTENTION DES MÉDECINS DU TRAVAIL

Le Syndicat chrétien des médecins du travail (26, *rue Montholon, Paris* (9e) tient à préciser, afin d'éviter toutes interprétations erronées et afin de couper court à tous commentaires qui ne manqueront pas d'être publiés par la suite, qu'il a décidé de rompre les discussions actuellement en cours sous le nom « d'unité d'action » avec le syndicat national des médecins du travail (C. G. T.).

La raison de cette rupture, dont la responsabilité incombe tout entière au Syndicat national C. G. T., est l'impossibilité pratique de toute discussion et de toute décision en commun sans qu'aient lieu aussitôt des commentaires déformant les intentions que nous avons pu avoir et les paroles que nous avons prononcées et sans que soient aussitôt utilisés contre nous, sous prétexte de « libre-critique » mais en réalité dans un esprit de dénigrement systématique, ces mots et ces intentions défigurés.

Nous nous refusons à des contacts constants avec des personnalités devant lesquelles ce *système* nous conduit à observer une prudence de langage incompatible avec une collaboration qui devrait être loyale, franche et confraternelle.

Nous estimons cependant, dans l'intérêt de la médecine du travail et des médecins du travail, que nous pouvons accepter une information réciproque — à la condition que l'origine de cette information soit publiée en même temps que les documents communiqués.

Nous admettons aussi l'éventualité de réponses communes à des propositions faites aux trois syndicats par des organismes divers ou par les Pouvoirs publics; mais en raison de l'attitude qui nous est opposée par le Syndicat national des médecins du travail, il n'est pas possible de continuer à donner à ces contacts une ampleur que nous reconnaissons souhaitable et qui s'avère impossible.

(*Communiqué.*)

SOCIÉTÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Traitement des anémies hypochromes et hyperchromes. — M. *A. Pineh* (de Londres). — Le traitement de la plupart des anémies peut être réussi s'il est fondé sur des principes modernes. Les anémies hypochromes sont les plus communes et elles sont le résultat d'une carence de fer. On peut soulager ces anémies par une médication ferrique, mais le traitement de la maladie causale est essentiel.

Le traitement des anémies hyperchromes demande des soins minutieux pour éviter les complications nerveuses. La vitamine B 12 n'est qu'un auxiliaire; elle n'est pas le traitement de choix.

L'hémolyse aiguë familiale. — M. *Jean Bernard* décrit sous ce nom une affection caractérisée par l'apparition à plusieurs années de distance, chez plusieurs membres d'une même famille (deux frères dans un cas, une mère et son fils dans un deuxième cas, trois frères dans un troisième cas) d'accidents hémolytiques dramatiques, avec anémie aiguë, ictère, hémoglobinurie.

On ne trouve ni modification de la taille des érythrocytes, ni fragilité globulaire, ni hémolysines dans le sang. L'épreuve de Coombs lorsqu'elle a été pratiquée est négative.

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

ENTÉRITES
AIGUES ET CHRONIQUES
DYSENTERIE AMIBIENNE
ANTHELMINTIQUE
CRÉSENTYL
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

NOUVELLE FORME
Complément du traitement
"Gouttes B.O.P."

SUPPOSITOIRES B.O.P.
SYNERGIE
DU BOULEAU
ET DE L'OLIVIER
DANS
L'HYPERTENSION
Laboratoires PROCHAM
5, Rue d'Alembert - ISSY (Seine)

L'hémolyse aiguë familiale peut être distinguée des diverses affections hémolytiques constitutionnelles, de la maladie de Harley, de la maladie de Marchiafava, des anémies hémolytiques aiguës, du favisme. Sa nosologie est discutée par l'auteur.

Essais actuels de traitement de la leucémie aigue. — M. *Bessis* rapporte les essais de traitement par exsanguino-transfusion et par les antagonistes de l'acide folique qui, jusqu'à maintenant, n'ont donné que des rémissions de quelques mois. Il essaie de dégager les grandes lignes dans lesquelles se poursuivent les recherches sur la cause et le traitement de cette redoutable maladie.

Syndromes hémorragiques associés à une atteinte isolée de la résistance capillaire (étude de 38 cas). — M. *J. P. Soulier* isole, parmi 490 syndromes hémorragiques, 38 syndromes chroniques marqués par des hémorragies cutanéo-muqueuses, prédominant de façon marquée dans le sexe féminin, et caractérisés par l'existence de tests de l'hémostase normaux, sauf la résistance capillaire, qui, mesurée au brassard ou à la ventouse, est manifestement abaissée.

18 de ces observations sont familiales. L'auteur insiste sur les troubles morbides associés, plus particulièrement sur le déséquilibre neuro-endocrinien. Le traitement neuro-endocrinien donne d'ailleurs des résultats beaucoup plus satisfaisants que les vaso-constricteurs et les substances dites à activité vitaminique P, qui paraissent à peu près dénuées d'efficacité.

Les sarcomes des organes lymphoïdes et leur traitement. — M. *Jacques Mallarmé*, après une définition et une classification des sarcomes des organes lymphoïdes, expose les thérapeutiques qui sont actives contre les tumeurs malignes, *thérapeutiques palliatives et non curatives*, à savoir : *la radiothérapie, la moutarde à l'azote, l'aminoptérine.*

Pour chaque traitement, notions d'application pratique. Le traitement idéal : la *cure chirurgicale*, n'est pratiquement jamais réalisable. *Extrême gravité des sarcomes.*

Présentation d'ouvrage. — M. *Vernet* : TECHNIQUE ENDOSCOPIQUE ET PATHOLOGIQUE TRACHÉO-BRONCHIQUE du Dr *André Soulas*. — Le Dr *R. Charmant*, de la République d'*Haïti*, qui a étudié la médecine à *Port-au-Prince* et à *Paris*, où il est revenu pour la troisième fois, a bien voulu nous faire une conférence sur *la structure morbide du vodu*. Il a dit que le *vodu* est une sorte de religion païenne conçue en Afrique et transplantée avec les Noirs au XVIe siècle à Saint-Domingue, l'actuelle République d'Haïti. Cette religion a ses dieux exigeants et cruels, auxquels il faut offrir de grandes fêtes cérémonielles, des sacrifices d'animaux, des libations, des chants et des danses. C'est parmi la grande masse ignorante surtout, que se recrutent les adeptes qui vivent dans la terreur des dieux. Cela leur cause une névrose d'angoisse, des troubles du caractère et du comportement et, comme conséquence, une inhibition économique et sociale. Mais le *vodu* se meurt en *Haïti* puisque, dit-il, Prométhée est partout délivré par l'action des écoles, des églises, des voies de communication et de la médecine.

Belle et intéressante conférence qui a été très applaudie et pour laquelle nous renouvelons nos félicitations à notre confrère d'Haïti.

Hystérographie et insufflation tubaire. — M. *Jean Dalsace* montre que si l'hystérographie est le procédé de choix pour le diagnostic des métrorragies et pour la compréhension de certains avortements à répétition, il faut savoir utiliser les deux méthodes indifféremment ou en combinaison pour le diagnostic et le traitement de la stérilité féminine.

Études cliniques du pouvoir hypocholestérolisant d'extraits de glande mammaire. — M. *Savouret* fait état de 150 observations où les injections journalières d'extraits mam-

POUDRE
DOPS
SÉDATIF
GASTRIQUE
POSOLOGIE
DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas
Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE
LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

CONSTIPATION
Lactolaxine
COMPRIMÉS DE FERMENTS LACTIQUES LAXATIFS
1 à 3 comprimés par jour
Labs André PARIS, 4, rue de la Motte-Picquet - PARIS XVe

maires ont entraîné un abaissement du taux du cholestérol sanguin.

Il défend le pouvoir œstrogène du cholestérol tel que le met en évidence la réaction de Libermann qu'il démontre ne pas être spécifique du cholestérol chimiquement défini.

Dr A. Bécart.

SOCIÉTÉ DES CHIRURGIENS DE PARIS

Réflexions sur les prothèses acryliques de la tête fémorale dans les coxarthries. — M. *G. Vidal-Naquet* n'a pratiqué que 6 fois l'opération de Judet, qu'il considère comme une des interventions les plus intéressantes à opposer à la coxarthrie.

Il croit cependant que les indications ont été dangereusement étendues et qu'il faut s'en abstenir chez les sujets jeunes en raison de l'ignorance où nous sommes de la tolérance à longue échéance. Avec ces réserves, on doit noter la rapidité et l'indolence remarquable des suites opératoires.

La syndesmoplastie du ligament latéral interne dans les entorses graves du genou. — M. *P. Madilhac* présente d'abord un malade opéré il y a deux ans avec un excellent résultat, et rapporte à cette occasion deux observations analogues. Dans les trois cas il existait une rupture du ligament latéral interne et des lésions capsulaires.

Il passe en revue dans son exposé les différentes lésions que l'on peut rencontrer, et il insiste sur la valeur des mouvements de latéralité, indication opératoire majeure. Il recommande la syndesmoplastie utilisant le tendon du droit interne selon la technique décrite par Gérard Marchand pour renforcer le ligament, sitôt que les lésions sont d'une certaine gravité — procédé utilisé dans les trois cas qu'il rapporte, avec d'excellents résultats éloignés.

Importance de l'organisateur dans les phénomènes biologiques. — M. *Bovier* revient sur une hypothèse concernant les processus d'édification cellulaire, dont il est l'auteur, et selon laquelle tous ces processus utiliseraient le monocyte orienté par les produits d'autolyse des tissus qui joueraient en l'occurrence le rôle d'« organisateurs ». S'appuyant sur le travail de Guichard (la métaplasie), sur la thérapeutique tissulaire de Filatov, sur le livre de Lacroix (l'organisation des os), il croit légitime, en ce qui concerne l' « organisateur », de passer du plan embryologique aux tissus de l'adulte.

Dans une seconde partie l'auteur, attaquant la spécificité cellulaire, tire argument d'un travail d'André Thomas qui affirme le passage d'une cellule épithéliale en position histiocytaire. Aussi croit-il que le plan de travail indiqué dans l'hypothèse qu'il a formulée et défendue depuis 30 ans se trouve dans la ligne des recherches actuelles.

Lithiase biliaire et chirurgie. — M. *Pierre Le Gac*, rapportant un travail de *Gabail* (retour d'Argentine) se montre peu partisan d'un procédé de cholangiographie diagnostique, proposé par les chirurgiens argentins, par ponction de la vésicule à travers un laparoscope après pneumopéritoine. Par contre il vante les bienfaits de la cholangiographie peropératoire et de la radiomanométrie, très utilisées en Argentine comme en France.

Toutefois la cholangiographie postopératoire, qu'il utilise depuis vingt ans, lui donne toute satisfaction. Certes cette méthode suppose et nécessite l'existence d'un drain ou vésiculaire ou cholédocien, mais ce drainage n'est-il pas une mesure de *sécurité*? Il semble, en effet, à l'auteur que dans la lithiase biliaire, les opérations radicales, cholécystectomie ou anastomose cholédoco-duodénale, doivent devenir des opérations d'exception et doivent céder le pas à la cholécystostomie et au drain de Kehr qui permettent l'ablation des calculs et assurent le drainage, l'angiocolite étant presque de règle dans les lithiases.

PHAGOTHERAPIE
★
Traitement des affections microbiennes
par les
BACTE-PHAGES
(BACTÉRIOPHAGES POLYVALENTS)
INNOCUITÉ ABSOLUE
AUCUNE CONTRE-INDICATION
LE LABORATOIRE DU BACTÉRIOPHAGE
Fondé par le Professeur d'Herelle
75, rue Olivier-de-Serres - PARIS (XV^e)
LITTÉRATURES ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

FOIE - ESTOMAC - INTESTIN
'SEL DE FRUIT'
ENO
'FRUIT-SALT'
LABORATOIRES G. CANAT
22, RUE LALANDE - PARIS (14e)

Lésions des membres chez les hémophiles. — M. *Raphaël Massart* groupe les observations d'hémophiles chez lesquels il a eu l'occasion d'intervenir pour des lésions diverses :

— des hématomes musculaires étendus, diffus, siégeant au psoas, dans les fessiers, au mollet, à l'avant-bras.

— des myosites sclérosantes rétractiles, suites des hématomes collectés dans des loges des jumeaux ou des fléchisseurs donnant des pieds équins ou des syndromes de Volkmann,

— des myosites ossifiantes siégeant aux fessiers ou au psoas.

— des paralysies consécutives à des hématomes atteignant ou le sciatique ou le radial.

Les hémorragies intraarticulaires déjà étudiées par l'auteur sont à l'origine d'arthroses graves.

L'auteur insiste sur les énormes progrès réalisés dans la chirurgie des hémophiles, grâce aux transfusions et à l'utilisation des thrombases.

La flexion permanente du pouce chez l'enfant. — M. *Raphaël Massart* montre qu'il s'agit toujours d'une ténosynovite sténosante localisée au niveau de la métacarpo-phalangienne. Il suffit de sectionner la gaine pour corriger cette malformation qui n'a jamais une origine articulaire.

Duodénopancréatectomie pour ampullome vatérien. — M. *Soubrane.* — La résection est pratiquée trois mois après une cholécystogastrostomie pour ictère par rétention chez un malade très amaigri.

Le duodénum est sectionné au niveau de la pince mésentérique et le pancréas en avant de la veine porte. Le cholédoque est lié, l'anastomose de Wissimy est faite 15 cm environ au-dessus de la gastro-jéjunostomie termino-latérale.

Une fistule biliaire installée le 8e jour guérit par aspiration en un mois.

L'auteur insiste sur le choc intense qui accompagna la dissection de la veine porte. Il estime qu'il n'est probablement pas utile de porter la section duodénale au-delà des vaisseaux mésentériques supérieurs. Par contre il chercherait dans des conditions analogues à implanter le cholédoque sans l'anse jéjunale.

Hernie périnéale récidivée. — M. *Diamant-Berger.* — Il s'agit d'une lésion rare, consécutive à plusieurs interventions (éventrations, prolapsus, etc.) et constituée par un diverticule du cul-de-sac de Douglas hernié dans la grande lèvre droite, après un mouvement spiroïde autour du vagin.

Deux précédentes interventions par abord direct de la lésion ayant donné deux récidives, la guérison est obtenue par laparotomie et cloisonnement du Douglas.

Cancer du rein latent. — M. *G. Alpérine* (Rapport de M. *F. Masmonteil*). — Syndrome d'anémie fébrile avec asthénie évoluant depuis deux ans sans aucun symptôme urinaire. Diagnostic par ponction, biopsie et urographie.

Extirpation par voie transpéritonéale avec chute de la fièvre et amélioration spectaculaire de l'état général dès le lendemain.

Cicatrisation d'un cancer ulcéré du sein. — M. *Guillot.* — Application dans un cas inopérable de bleu céleste (produit caustique employé par *Morestin*). Cicatrisation en six mois.

A propos des interventions chirurgicales comportant l'abord de l'orifice œsophagien du diaphragme. — M. *Claude Hertz* pose le problème de l'abord du diaphragme, tant dans les interventions comportant la cure des hernies diaphragmatiques que dans les gastrectomies totales pour cancer. A la suite des récentes discussions qui ont pris place à l'Académie de Chirurgie, il reprend les différentes conceptions de tactique chirurgicale proposées. Il donne en conclusion la préférenee à une voie mixte, abdomino-thoracique.

L'auteur préconise un abord et une exploration abdominale

premiers, que complète, à la demande et en une seule incision, l'ouverture thoracique. Il insiste en cas de voie unique sur les plus grands avantages d'accès et de réparation que donne la voie thoracique, qu'il préfère à une voie abdominale pure. Il tend à proscrire, en tout cas, la médiane, qui impose, devant une difficulté imprévisible, une incision thoracique séparée. Il rappelle enfin les avantages de la technique de réparation diaphragmatique décrite par *Merendiro*. Deux observations qui s'opposent illustrent la discussion.

Fracture de l'axis avec luxation antérieure du fragment, sans rupture de l'odontoïde, chez un vieillard. — M. *C. Roederer*. — Femme de 83 ans, tombée en arrière par accident, la tête portant contre un mur, région cervicale hyperfléchie en avant.

L'examen montre un léger redressement de la lordose cervicale avec tête un peu fléchie, mobilité passive relativement conservée en ce qui concerne la flexion et les inclinaisons latérales.

Douleur peu vive à la pression de la région altoïdo-axoïdienne. Aucun signe de compression.

La radiographie témoigne d'une fracture transversale du corps de l'axis, au niveau de son quart supérieur, avec déplacement de ce fragment en avant, par entraînement de l'odontoïde qui a résisté à l'hyperflexion. Pas de déplacement latéral.

Aucun essai de réduction. Cravate ouatée de Schnaz durant sept semaines. Aucun signe de compression (d'ailleurs aucun cal visible). Médiocre raideur du cou.

A propos du traitement de la lithiase biliaire. — M. *G. Luquet* rappelle que le bromure de magnésium est le meilleur antispasmodique des voies biliaires. Il y a donc intérêt à l'employer pour essayer de faire disparaître ou tout au moins faire diminuer l'ictère par calcul, avant l'intervention.

Il insiste aussi sur la facilité qu'il y a à faire une excision simple de la vésicule dans le cas où celle-ci est adhérente, enflammée et difficile à séparer de son lit hépatique sans risquer de léser cet organe. On gagne ainsi beaucoup de temps sur la cholécystectomie classique et cela ans aucun danger.

G. VIDAL-NAQUET.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

RÉUNIONS ET CONGRÈS

Congrès européen de gastro-entérologie (*Madrid*, 3-6 *mai* 1950). — Un voyage par avion à ce Congrès est organisé par « *Biologie et Médecine* ».

Le départ aurait lieu le lundi 1er mai avec escale à Barcelone. Escale à Valence le 2 mai. Arrivée à Madrid le 3 mai. Retour le dimanche 7 mai.

Les congressistes pourront partir des aérodromes des villes suivantes : Nice, Marseille, Lyon, Paris, Montpellier, Toulouse.

Le prix de base du voyage, aller et retour, serait de l'ordre de 18.000 francs. *Ces conditions ne peuvent être obtenues que pour un groupe de 26 personnes.*

S'inscrire à « Biologie et Médecine », 70, rue Sénac, Marseille.

Ier Congrès mondial du kyste hydatique. — Ce premier Congrès se tiendra *au mois de novembre* 1950, *à Alger*, en hommage au Professeur Félix Dévé, et sera présidé par le Professeur COSTANTINI; l'initiative en revient uniquement à la Société internationale d'hydatologie constituée jusqu'à maintenant par les pays d'Argentine, du Brésil, du Chili et de l'Uruguay,

Digibaïne
Complexe toni-cardiaque
Association digitaline-ouabaïne
Laboratoires DEGLAUDE
15, Boul. Pasteur, PARIS-15e

FAUTEUILS ROULANTS
DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION
10, Rue Hautefeuille - PARIS (6e) Tél. DANTON 05-61, 05-62
• Succursale à LYON, 6, Place Bellecour •

pH6
PANSEMENT MODIFICATEUR du pH GASTRIQUE
MUTAGASTROL
SANS ACTION RÉFLEXE HYPERACIDE
ÉCHANTILLONS
LABORATOIRES RONCHÈSE
21, Bd de RIQUIER-NICE

dans le but de faire paraître les travaux du savant français, dont les enseignements ont contribué si largement à l'économie de ces pays.

Cet acte a, en outre, une autre signification dont l'importance peut être signalée : c'est qu'*un noyau de professeurs éminents de médecins, médecins-vétérinaires et biologistes d'Amérique du Sud se propose de renouer et resserrer les classiques et toujours cordiales relations avec les hommes de science français.*

Les organisateurs pensent réunir un contingent de 300 personnes environ sur un bateau affrété spécialement.

Le Président du Comité exécutif de ce Congrès est le professeur Velarde Perez Fontana, *Canelones* 1280, *Montevideo* (*Uruguay*).

XIIIe Conférence des psychanalystes de langue française. — Cette conférence aura lieu *le* 29 *mai* 1950 sous les auspices de la Société de psychanalyse de Paris et sous la présidence du Dr Nacht, *à la Clinique des maladies mentales et de l'encéphale*, 1, *rue Cabanis* (*Paris*).

Programme :

Psychanalyse et criminologie — rapport théorique : Drs Cénac, et Lacan, à 9 h. 30; — *rapport clinique* : Drs Lebovici, Male et Pasche, à 14 h. 30).

(*Renseignements, inscriptions*, etc. : Dr Pasche, *secrétaire*, 34, *avenue de Villiers, Paris* (17e).

IVes Journées de pathologie comparée de langue française (*Vittel*, 16, 17 *et* 18 *juin* 1950).

I) Le métabolisme de l'eau. — Phénomènes d'hydratation et de déshydratation.

Rapports :

— *Partie médicale* : Prof. Giraud, doyen de la Faculté de Médecine de Montpellier; — Prof. agrégé Hamburger et M. Mathé : Physiopathologie des états de déshydratation et d'hyperhydratation.

— *Partie vétérinaire* : Prof. V. Robin et Prof. agrégé Charton (École Nationale vétérinaire d'Alfort).

Communications :

Prof. H. Paillard, Dr C. Paillard, Mme Paillard-Varin : Quelques vues sur le métabolisme de l'eau au cours de la cure de Vittel.

Drs Decaux et Porge : Les limites de la diurèse efficace.

Drs Jules et Jean Cottet : Diurèse et travail rénal.

Dr J. Serane : 1° Rythme de la diurèse et rythme de l'activité neuro-végétative; 2° un procédé de représentation graphique de la courbe de diurèse.

Dr Mugler : A propos de quelques cas d'œdèmes hépatiques.

Dr P. L. Violle : Recherches expérimentales sur le métabolisme des eaux minérales.

II. Les anémies en pathologie comparée.

Rapports :

— *Partie médicale* : Prof. Paul Chevallier.

— *Partie vétérinaire* : Prof. Thiery et Dr vétérinaire Lucas, d'Alfort.

Communications :

Léo Lamare : L'anémie infectieuse en Haute-Marne.

Les personnes qui désireraient faire des communications sur les sujets mis à l'ordre du jour sont priés d'envoyer, de toute urgence, le titre au Dr Louis-Grollet, *secrétaire général*, 7, *rue Gustave-Nadaud, Paris*, 16e, *Trocadéro* 35-19.

La S.N.C.F. accordera 20 % de réduction sur les chemins de fer.

Les grands hôtels de Vittel et la Compagnie fermière accordent 30 % de réduction sur les prix des hôtels.

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

ULCÉOPLAQUE
2 DIMENSIONS :
ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.
ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.

Dans chaque boîte : 6 pansements
Pour 20 à 24 jours de traitement

- PLAIES ATONES
- ESCARRES
- ULCÈRES VARIQUEUX

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la diapédèse et la leucocytose.
Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.

ULCÉOPLAQUE utilisé avec la bande souple ULCÉOBANDE
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

A l'issue de ces journées un banquet de clôture aura lieu, dont le prix sera fixé ultérieurement.

Prière d'envoyer les inscriptions dès maintenant au Secrétariat général et de signaler à la Compagnie Fermière de Vittel les desiderata concernant le logement.

Journées internationales de phlébologie d'Aix-en-Provence. — Les Sociétés de Médecine de Marseille et d'Aix-en-Provence organisent, *sous l'égide de la Faculté de Médecine de Marseille*, des Journées internationales de phlébologie, *du 15 au 17 septembre* 1950. Ce Congrès se réunira sous la présidence d'honneur de M. le Professeur Laubry, et sous la présidence effective de M. le Professeur Leriche.

Deux rapports y seront présentés, dont l'un par le Professeur Roskam (Liége) sur *la pathogénie de la thrombose et ses conséquences en thérapeutique médicale.* Un exposé sur le *traitement chirurgical des phlébites* par le Professeur Fontaine est aussi prévu.

— *Pour tous renseignements d'ordre scientifique s'adresser au secrétaire général* : Prof. agrégé Audier, 97, *rue Edmond-Rostand, Marseille.*

— *Secrétariat administratif* : Dr Beurrier, 4, *cours Mirabeau, Aix-en-Provence.*

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Sanatorium de Bodiffé-en-Plemet. — Un poste de médecin-adjoint est actuellement vacant au sanatorium de *Bodiffé-en-Plemet* (*Côtes-du-Nord*). Peuvent être candidats : 1° les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public; — 2° les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948; — 3° les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1949, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines, au Ministère de la Santé publique et de la Population, direction de l'Administration générale du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris 17e.

Sanatorium de Larressore. — Un poste de médecin-adjoint est actuellement vacant au *Sanatorium de Larressore* (*Basses-Pyrénées*).

Les conditions à remplir par les candidats sont les mêmes que celles qui viennent d'être indiquées pour le Sanatorium de Bodiffé-en-Plemet).

COMMUNIQUÉ

Le Centre national de transfusion sanguine (6, *rue Alexandre-Cabanel, Paris* 15e. *tél.* : *SEGur* 00-53) rappelle aux médecins que le laboratoire de séroprophylaxie est toujours limité dans sa production de sérums de convalescents en raison de l'insuffisance des quantités de sang dont il dispose.

Il prie instamment tous les médecins de lui signaler les noms et adresses de convalescents de rougeole, coqueluche, oreillons, rubéole, etc. parvenus à leur connaissance.

Le Centre pourra se mettre directement en rapport avec les familles qui, après accord préalable du médecin, accepteraient un prélèvement de sang.

Afin de faciliter au maximum la tâche des médecins, il leur sera envoyé, sur demande, un carnet à souches et des enveloppes.

Les prélèvements peuvent s'effectuer sur des adultes ou des enfants antérieurement en bon état de santé (à partir de 7 ans) pendant les trois mois qui suivent la maladie.

Il dépend d'un effort commun que la production de sérums atteigne un niveau satisfaisant ; *ainsi pourront être protégés les nourrissons gravement menacés et les femmes enceintes.*

BIBLIOGRAPHIE

Sur un succès médical

Que le plus gros succès actuel de librairie soit un roman sur la médecine, voilà qui n'a rien de très étonnant. Depuis les 300.000 exemplaires d'un trop fameux livre : *Corps et Ames*, nous savions que tout ce qui parle de médecine exerce un attrait magique sur le public.

Mais que le roman médical, battant depuis huit mois, selon les enquêtes périodiques d'un grand quotidien parisien du soir, le record des tirages, soit écrit par un authentique médecin, qu'il rompe toutes les traditions d'un genre bien établi par *Les Morticoles*, qu'il donne, sans aucune concession scandaleuse, une image véridique, humaine, noble, de notre métier, voilà qui devient un événement peu ordinaire et peut-être, dans cette période sombre où tout nous menace ou bien nous accable, où la radio officielle elle-même va parfois jusqu'à nous couvrir de boue, une raison de reprendre espoir.

Il est vrai que notre confrère André Soubiran, « best-seller » actuel des romanciers français, a mis dans Les Hommes en blanc toute la vigueur et la sensibilité d'un talent en constante progression depuis J'étais médecin avec les chars... qui lui valut en 1944 le prix Théophraste Renaudot.

Le tome I des *Hommes en blanc* parut en 1947. Le tome II, qui porte en sous-titre *La Nuit de bal* (celle du célèbre bal de l'Internat) vient de paraître et termine dans cette large fresque de la médecine le temps des études. Un troisième tome, en préparation, parlera de la vie du praticien des villes et des campagnes.

Nous, médecins, devons souhaiter aux *Hommes en blanc* la plus large diffusion dans le grand public, car il s'agit d'une des très rares œuvres à résonance assez générale et assez profonde pour éclairer le profane sur l'âme du médecin. A travers toute cette jeunesse en blanc, à laquelle le talent d'André Soubiran donne impétueusement la vie, au-delà des rudesses, des obscénités, des cynismes de parade, le profane pourra retrouver un sens de l'humain, un don profond de sympathie qui attire et qui réconforte, l'authentique don médical. De même il arrivera mieux à comprendre, derrière tant de majestueuses silhouettes professorales, l'homme, le pauvre homme semblable aux autres et qui s'efforce à être meilleur. Le tome II des *Hommes en blanc* porte, en sous-titre, *La Nuit de bal*, celle du très célèbre bal de l'Internat. Ainsi, comme au temps de notre propre jeunesse, les plaisiers viennent-ils mettre sans cesse dans cette vie grise de l'apprenti-carabin, le contrepoids des tentations; un véritable amour ensuite l'illuminera.

A ceux qui veulent mieux connaître « cet inconnu » qu'est pour eux le médecin, il faut conseiller *Les Hommes en blanc*, livre lourd de vérité et de sens, et qui, pour nous tous, médecins trop occupés pour avoir le temps d'écrire, était un témoignage nécessaire.

P. F.

FRÉNOVEX

EXTRAIT TOTAL DE GLANDE MAMMAIRE ET CORPS JAUNE FRAIS

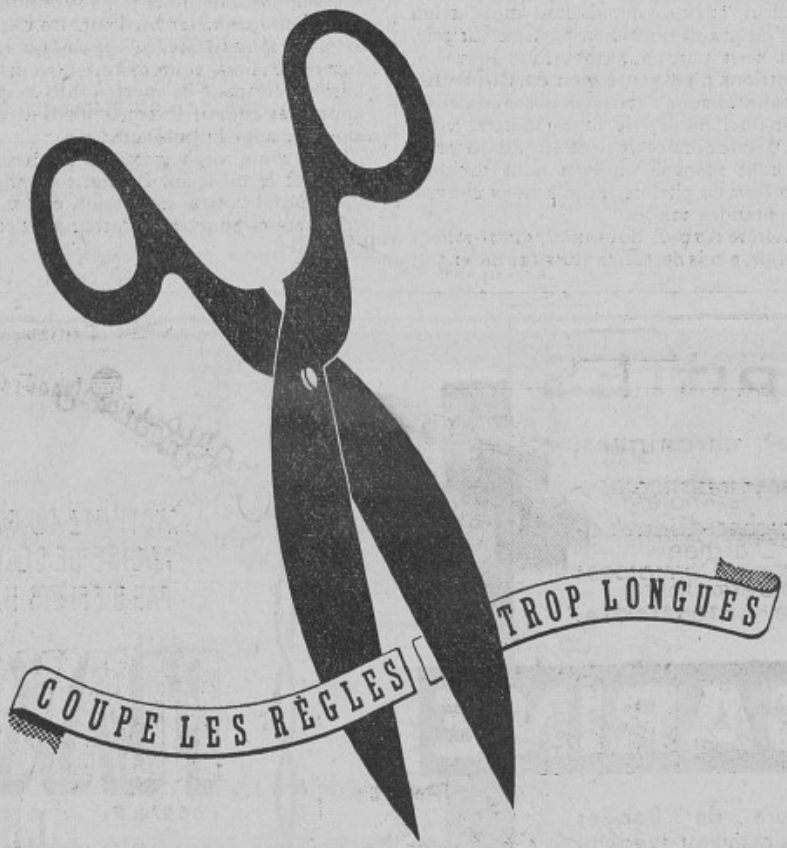

MÉNO-MÉTRORRAGIES

LABORATOIRES CRINEX-UVÉ

1, av. du Dr. Lannelongue, PARIS (XIVe)

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

SED' HORMONE

Reconstitution des Hormones bromées neuro-sédatives
PAR LE

DI-BROMO CHOLESTÉROL

HYPER-EXCITABILITÉ NERVEUSE — ANXIÉTÉ — INSOMNIE — MANIFESTATIONS CONVULSIVES — MAL ÉPILEPTIQUE ET SES ÉQUIVALENTS

●

DRAGÉES — SUPPOSITOIRES
SIROP

●

LABORATOIRES **AMIDO - A. BEAUGONIN, Pharm.**
4, Place des Vosges, 4 — PARIS-IVe

OPOTHÉRAPIE
ASSOCIÉE

PANCRÉPATINE
LALEUF

CAPSULES GLUTINISÉES

DIABÈTE

6 A 12 CAPSULES PAR JOUR
(AU COURS DES REPAS)
SUIVANT PRESCRIPTION MÉDICALE

LITTÉRATURE
LABORATOIRES LALEUF
51, RUE NICOLO, PARIS-16e

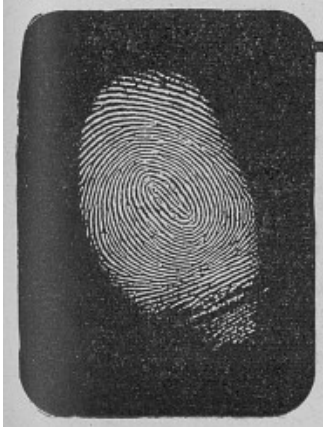

... il n'en est pas 2 semblables

ŒSTROGÈNE DE SYNTHÈSE

- ***modérateur puissant*** de l'hypophyse
- ***stimulant faible*** de l'endomètre

Cycladiène

DIENŒSTROL

Comprimés à **1/2** et **5 mgr.** *Suppositoires à* **5 mgr.**

MÉNOPAUSE
ARTHROSES
CANCER DE LA PROSTATE

BRUNEAU & Cie

ACTUALITÉ

La Maison de Molière au Caire.

Que nos lecteurs se rassurent! Le *Journal des Praticiens* n'inaugure point une chronique théâtrale. Si nous suivons aujourd'hui les traces de la Comédie-Française sur le sol de l'Égypte, ce n'est point pour discuter interprétation ou mise en scène. C'est pour montrer quel affectueux et touchant accueil se trouve réservé, en des pays lointains, aux représentants de notre goût et de notre art : accueil sans morgue ni prétention aucune, que les rédacteurs locaux, étrangement apparentés avec ceux du *Réveil*, de l'*Écho* ou de l'*Information* de nos petites villes, traduisent en termes ineffables.

Une délégation de la Maison de Molière s'étant rendue au début de mars en Égypte, pour donner au Caire une série de représentations, vivement applaudies, voici ce que pouvait lire, le 8 mars, dans la *Bourse Égyptienne*, en prenant son petit déjeuner, le Français de passage :

« Vers midi, les comédiens prirent place dans un car pullmann qui les conduisit au Caire. Au rest-house où ils s'arrêtèrent pour déjeuner, les artistes, dans l'enchantement de leur voyage, savourèrent les spaghettis d'Égypte.

» Le désert s'était revêtu de ses plus beaux atours pour les accueillir. Les pluies de cette saison, étrange par sa rigueur, ont fait pousser sur de longs kilomètres une végétation timidement verdoyante. Le matin même, quelques gouttes avaient lavé les sables et leur avaient donné des couleurs chatoyantes allant du blanc le plus pur à un rouge vif. La plus jeune vedette de la troupe, Mlle Micheline Bourdet, saisie d'admiration devant ce spectacle, et de reconnaissance pour cette attention de Dame Nature, ne put s'empêcher de s'écrier à l'adresse du désert : « Qu'il est mignon!... »

» Quand les Pyramides furent en vue, il y eut dans le car le mouvement de curiosité émue qu'éprouvent tous les étrangers à leur arrivée en Égypte. Soudain, on entendit les artistes applaudir de toutes leurs mains. Des vedettes messagères de traditions séculaires d'art saluaient ainsi des monuments millénaires, eux aussi vedettes de notre pays. »

Province française, chère à Courteline, qui t'eût prêté ces prolongements inattendus?

Une singulière réponse ministérielle à propos des vaccinations préventives. — Ce n'est pas sans une certaine surprise que nous venons de prendre connaissance dans le *Journal Officiel* du 3 mars 1950 (*Débats parlementaires*) d'une réponse que vient de faire le ministre du Travail à un sénateur qui lui demandait si les vaccinations préventives étaient exclues du remboursement par les Caisses de Sécurité sociale.

Voici la question du sénateur et la réponse du ministre :

M. André Plait demande à M. le ministre du Travail et de la Sécurité sociale si certains actes médicaux dispensés aux personnes affiliées à la Sécurité sociale, en particulier la vaccination obligatoire pratiquée à domicile contre la variole, la diphtérie, le tétanos, la tuberculose (B. C. G.) sont exclus du bénéfice du remboursement et, dans l'affirmative, pour quelles raisons. (*Question du 17 janvier 1950*).

Réponse. — Il résulte des dispositions de l'article 22 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 que la Sécurité sociale ne prend en charge au titre de l'assurance maladie que les soins nécessités par le traitement d'une maladie déclarée. Les Caisses de Sécurité sociale ne sont pas autorisées, en l'état actuel des textes, à rembourser les frais résultant des actes de prévention sauf lorsqu'il s'agit des examens de santé prévus à l'article 31 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. En particulier, les Caisses de Sécurité sociale ne prennent pas en charge les frais exposés par un assuré à l'occasion d'une vaccination pratiquée à domicile. Néanmoins, lorsque à la suite de cette vaccination, l'assuré est dans l'incapacité physique constatée de continuer le travail, il bénéficie des prestations journalières de l'assurance maladie.

N. D. L. R. — Nous croyons devoir faire remarquer au rédacteur de la réponse ministérielle qu'on vient de lire : 1°) que le terme de « maladie déclarée » ne figure pas à l'article 22 de l'ordonnance du 19 octobre 1945; — 2°) que la nomenclature générale des actes professionnles prévoit des coefficients pour toutes les vaccinations préventives. Au demeurant la plupart des Caisses de Sécurité sociale, conscientes de leur devoir en matière de prophylaxie, remboursent pratiquement toujours les assurés. Nous espérons qu'elles continueront, même après la singulière réponse du ministre *qui ne nous paraît pas conforme à la légalité.*

(*Extrait d'une circulaire du Comité intersyndical des médecins de la région parisienne*).

NAISSANCE

Le Dr Michel Franco et Mme, née Sylvie Cassé, ont la joie de vous faire part de la naissance de leur fille, Christine, le 11 mars 1950. — (Saint-Amand-de-Vendome (L.-et-C.).

Le *Journal des Praticiens* adresse aux heureux parents ses félicitations, avec ses meilleurs vœux de prospérité pour le bébé.

OFFRES ET DEMANDES

VEUVE MÉDECIN *échangerait appartement* (6 pièces, plus cuisine), situation unique, loyer modéré, grande ville du Centre — *contre appartement* (2 ou 3 pièces, plus cuisine) *à Paris, bien situé. (Écrire — sous le n° 530 Q — au journal, qui transmettra.)*

PENSION DE FAMILLE (*convenant à convalescents non contagieux*); chambres confortables; cuisine soignée; Parc : 3.000 mq. *Prix à partir de 800 fr. par jour. S'adresser Mme Lamirault, 27, rue Etienne-Péroux, Maisons-Laffitte (S.-et-O.) Tél.* 13-46.

SOMMAIRE DU Nº 16

Le cancer de la prostate (Problèmes actuels de sa thérapeutique), par le Dr *Albeaux-Fernet*..... 185

Thérapeutiques nouvelles : L'opothérapie nerveuse dans le traitement des ulcères gastro-duodénaux, par le Dr *P. Grobon*..... 187

Notes d'obstétrique : Flore vaginale et grossesse (José *Périch*)..... 190

Mémentos de médecine pratique :

Gynécologie : Les irrégularités menstruelles (Dr *J. Bravarski*)..... 191

Sociétés savantes :

Académie nationale de Médecine, séance du 28 mars 1950. 195

Bibliographie..... 196

Variété : Le plateau de Guiselin..... **309**

Intérêts professionnels : Communiqué de la Chambre syndicale des médecins de la Seine; — Syndicat du Corps hospitalier d'Algérie..... **310**

Actualités professionnelles : Le médecin dans la cité (Dr *H. Souplet-Mégy*)..... **311**

Informations et nouvelles diverses..... **313**

Communiqué du Service central de la pharmacie au sujet de la vente de l'auréomycine..... **318**

Les livres..... **319**

Nécrologie..... **319**

Actualité : Le front des lunettes..... **322**

Médaille du Professeur G. Mouriquand (*Lyon*). — Les collègues, les amis et les élèves du Professeur G. Mouriquand ont pris l'initiative de faire frapper et de lui offrir une médaille dont l'exécution a été confiée au maître lyonnais Cl. Linossier.

Les souscriptions sont reçues par le trésorier, M. le docteur Boulez (soit par chèque postal, Lyon, 2045-74, soit par chèque bancaire à la Réunion lyonnaise de pédiatrie, clinique médicale infantile, Hôpital Édouard-Herriot, Lyon).

Tout souscripteur d'une somme de 2.000 francs recevra un exemplaire de la médaille.

Maison de la pensée française. — *Lundi 24 avril, 21 heures*, Maison de la pensée française, 2, rue de l'Élysée. Conférence par le Professeur Lacassagne : Difficultés et perspectives des recherches sur la pathogénie et le traitement des cancers.

La Maison du médecin. — MM. les Membres de la Maison du médecin sont priés d'assister à l'*Assemblée générale* qui se tiendra *à Paris, 60, boulevard de Latour-Maubourg* (7e), *salle Pasteur, lundi 24 avril 1950 à 18 heures.*

Ordre du jour :

Allocution du Président; — Rapport moral du Secrétaire général; — Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice 1949 et du projet de budget pout 1950; — Désignation d'administrateurs et renouvellement partiel du Conseil d'administration; — Questions diverses.

(*Le Conseil d'administration.*)

Association des médecins anciens prisonniers. — Le dîner amical de l'Association des médecins anciens prisonniers a eu lieu le samedi 28 janvier au Cité-Club, 33, boulevard de Courcelles, sous la présidence du Professeur agrégé Grasset, Que les camarades qui, malgré les avis passés dans les journaux médicaux, n'ont pas cru devoir se déranger, fassent leur mea-culpa. Le menu, malgré la modicité du prix était fort soigné, et l'ambiance des plus sympathiques. Plusieurs femmes de confrères nous avaient fait le plaisir d'accompagner leur mari, et nous les en remercions vivement. *Devant le succès de ce dîner, il fut décidé d'un commun accord de se réunir à nouveau le samedi 3 juin. Un avis paraîtra en temps voulu* et nous voulons souhaiter que les trop nombreux abstentionnistes viendront cette fois se joindre à nous.

Les membres des autres Associations de la Fédération nationale des médecins au front sont cordialement invités.

STÉRILITÉ MASCULINE

Étude cyto-fonctionnelle du SPERME

Indice de fertilité spermatique de H. et M. Hinglais

DOCUMENTATION SUR DEMANDE

LABORATOIRE HINGLAIS
30, RUE DE MIROMESNIL
PARIS - ANJOU 37-14

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent

2 Produits Sulfamidés

SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux

LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

MIGRAINES — GRIPPES
DOULEURS CATAMÉNIALES

ALGIES

ALGOCRATINE

Un cachet dès la première sensation de douleur
LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris (8e)

•HÉPATROL+ACTIVAROL, LEUR MODE D'ACTION DIFFÈRE•

HÉPATROL+ACTIVAROL•HÉPATROL+ACTIVAROL•HÉPATROL+ACTIVAROL

2 spécialités

de prescription journalière

seules ou en association

Hépatrol buvable et injectable

ANÉMIES, ASTHÉNIES,
INSUFFISANCES HÉPATIQUES,
INTOLÉRANCES THÉRAPEUTIQUES
EN CHIRURGIE.

Activarol

DÉPRESSIONS PSYCHIQUES,
INTELLECTUELLES, PHYSIQUES.
ASTHÉNIES, ANOREXIES,
AMAIGRISSEMENTS, TOUS ÉTATS
VAGOTONIQUES.

Hépatrol + Activarol

leur mode d'action diffère, leur efficacité s'accroît

Laboratoire de l'HÉPATROL, 4, rue Platon, PARIS

•HÉPATROL+ACTIVAROL, LEUR EFFICACITÉ S'ACCROIT•

VARIÉTÉ

Le plateau de Guiseh

La chaîne libyque, bordure occidentale de la vallée du Nil, meurt, toute chargée des sables du désert, sur le plateau de Guiseh. Cette pointe extrême, dernier sursaut pétrifié d'un amoncellement de vagues, s'élève au seuil du fossé fluvial et domine le triangle vert du delta. Au-delà de la plaine fourragère, plus riche et plus morcelée qu'un herbage normand, montent les falaises roussâtres de la chaîne arabique, tranchées, face à Guiseh, aussi verticalement que les pans d'une carrière. Au gré des vallonnements, le promeneur perd et recouvre la vue des cultures, coupées au cordeau par le niveau de l'irrigation, sans qu'une seule bavure en trahisse plus loin la présence : ainsi paraissent ou disparaissent aux yeux les eaux d'un lac étroit. Sur le versant d'un monticule, le désert étend sa monotonie fauve d'un horizon à l'autre : sur l'autre versant, la verdure renaît, si proche qu'on voit les fellahs occupés dans leurs champs. Vers le Sud court l'étroite vallée du Nil; vers le Nord s'épanouit jusqu'à l'horizon la plaine du Delta. Face à Guiseh, adossé aux premiers contreforts de la chaîne arabique, s'étale puis s'étage Le Caire, dominé par une citadelle qui pointe vers le ciel les tours aiguës de sa mosquée. L'antique Memphis s'élevait, il y a six mille ans, à quelques kilomètres de là. De cette terrasse de Guiseh, un seul regard saisit le miracle de l'Égypte et les termes de son histoire. Sur la surface du globe, il n'est pas de lieu plus étrange, de site plus beau que celui où les hommes élevèrent, il a cinq mille ans, sur le bord désertique des luxuriances, les monuments les plus considérables qui soient sortis de leurs mains.

Les pyramides de Chéops et de Khéphren, respectivement hautes de 145 et de 136 mètres, voisinent sur le plateau avec la pyramide de Mykérinos que sa surface, réduite à un hectare environ, fait dire petite. Tout a été écrit et disputé sur la signification mathématique et astronomique des pyramides. De longs ouvrages ont traité des fabuleuses difficultés de constructions si vastes que l'humanité essoufflée n'a jamais, depuis lors, réussi à les égaler, si denses en leur assise géométrique qu'elles survivront, dans les millénaires à venir, à toutes nos architectures. Les pyramides sont des tombeaux : de tout leur poids, elles assurent le secret de la cellule centrale où reposaient, avec le corps momifié du Pharaon, les objets usuels ou précieux, les nourritures et les serviteurs imagés de son inviolable résurrection. Des dizaines ou des centaines de milliers d'hommes sont morts à la tâche pour qu'un homme fût assuré d'une nouvelle vie. La religion qui offre à chacun de nous une immortalité gratuite nous dispense de ces abîmes d'efforts et d'angoisse où les potentats, effrayés de leur destin, jetaient, en gage d'un avenir espéré, des constructions éternelles. Cruels, les dieux d'Égypte ne promettaient les « champs du Yalou » qu'aux dépouilles protégées jusqu'au retour de l'âme, du « double » évaporé. La conservation du corps

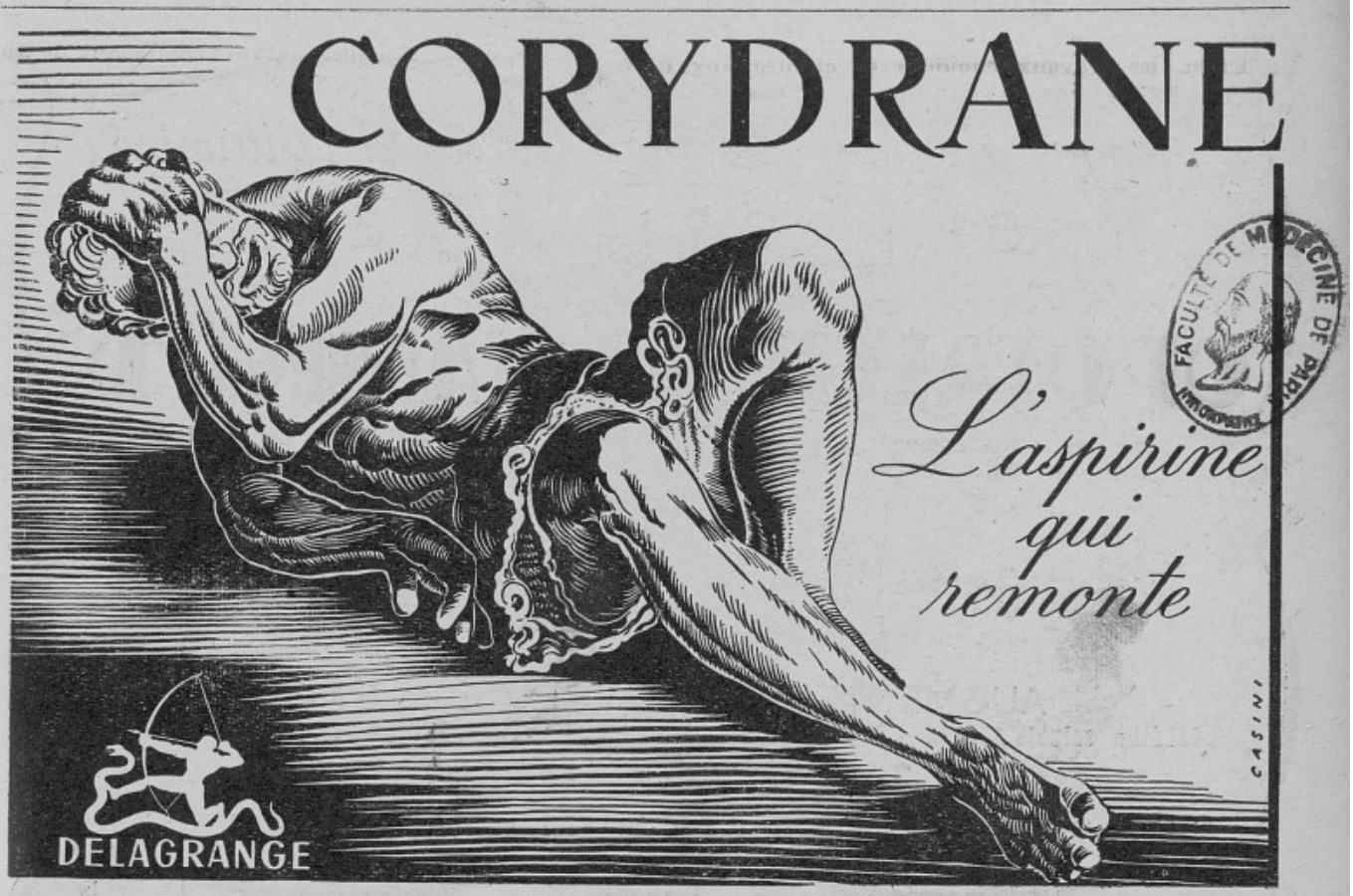

devenait le souci principal d'une vie, l'œuvre d'un règne. Par un mécanisme psychologique aisément saisissable, la sécurité de la survie s'identifiait à la pérennité du monument qui en proposait la garantie et le symbole. Vues par l'œil du simple, les pyramides sont des contrats d'assurance contre la mort et leur énormité même témoigne du sentiment qu'éprouvaient les constructeurs de l'énormité du risque. Ces assises de roc sont à la mesure du doute qui torture les hommes et posent, à l'aube de l'Histoire, la même, la seule question : revivrai-je?

Les fouilles actuelles nous apprennent que toutes les précautions sont demeurées vaines. Dès la plus haute antiquité, les pilleurs de tombes, les voleurs, ont violé les sépultures. Ni les her es de pierre que le dernier ouvrier faisait tomber derrière lui, ni le scellement des blocs sur l'orifice du couloir, ni la mise à mort des participants n'ont pu protéger les momies. De nos jours, les archéologues, avec de meilleures intentions, mais des moyens plus puissants, poursuivent les effractions. Ils forcent les chambres secrètes et transportent dans les musées des merveilles millénaires qui seront détruites par le feu, les bombardements ou les révolutions après avoir repu la curiosité du public. L'un après l'autre s'éventrent les derniers caveaux et meurent sous des mains sacrilèges les pieuses précautions de survie.

Sur le plateau raviné par les dernières fouilles, les pyramides d'Égypte, frustrées de leur destin, vidées de leurs espérances dérisoires, élèvent contre la mort des hommes la plus vaine et la plus obstinée des protestations.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Communiqué de la Chambre syndicale des médecins de la Seine au sujet du référendum pour la Convention. — Dans les séances des 15 et 22 mars 1950 du Conseil d'administration de la Chambre syndicale, les dernières modifications de la Convention ont été examinées.

La décision de l'envoi aux médecins pour référendum ainsi que la présentation et les textes ont été adoptés.

Les médecins de la Seine vont donc recevoir incessamment une circulaire comprenant la Convention, des documents annexes et un questionnaire.

Ils pourront, dès ce moment, adresser leur réponse au référendum, 14, rue Euler, Paris (8e).

Syndicat du Corps médical hospitalier d'Algérie. — Un syndicat du Corps médical hospitalier, groupant les médecins, chirurgiens et spécialistes de tous les hôpitaux d'Algérie, vient de se constituer à Alger.

Les buts de ce groupement sont ceux du syndicat national du personnel médical des Hôpitaux publics de France, ce nouveau syndicat se réservant, cependant, d'étudier chaque problème de la vie hospitalière sous l'aspect nord-africain.

Les membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

Président : Dr R.-M. Marill (Blida, *Alger*). — *Vice-présidents* : Drs Esquier (*Constantine*), Gille (*Oran*), Seror (Miliana, *Alger*). — *Secrétaire général* : Dr Bougues (Orléanville *Alger*). — *Secrétaire général adjoint* : Dr Note (Sétif, *Constantine*). — *Trésorier général* : Dr Raynal (Si i-b l-Abbès, *Constantine*). — *Membres* : Drs Amot (Bône)et Couniot (*Oran*).

Le siège social du syndicat est à Alger, Maison du médecin, 10, rue Berthezène.

Reminéralisant Phospho-Calcique Vitaminé

SUPPOSITOIRES

(Adultes et Enfants)

OPOCALCIUM VITAMINÉ "D"

(EX-IRRADIÉ)

aux Léoulinate et Glycérophosphate de Calcium

Formule

ADULTES :

Lévulinate de calcium	0 gr 25
Glycérophosphate de calcium	0 gr 75
Vitamine D	10.000 U. I.
Parathyroïde	0 gr 002
Beurre de Cacao	2 gr 55

ENFANTS : Demi-doses

AUGMENTENT LA CALCÉMIE de 6 à 8 %

CALCIUM soluble 17.6 % - PHOSPHORE soluble 11,25 % - RAPPORT CALCIUM-PHOSPHORE 1,58

1 A 2 SUPPOSITOIRES PAR JOUR

LABORATOIRES DE L'OPOCALCIUM, 96, Rue Orfila - PARIS-XXe

Rémunération des médecins du travail. — Le syndicat national des médecins du travail signale à tous les confrères que l'arrêté du 29 novembre 1948 fixant la rémunération des médecins du travail reste en vigueur en attendant la signature d'une convention collective nationale interprofessionnelle des médecins du travail.

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale l'a confirmé par lettre à notre syndicat le 1er mars 1950.

Aussi, à la suite de la signature dans un certain nombre de départements de conventions syndicats médicaux - Sécurité sociale, et, par le jeu de l'arrêté du 29 novembre, les appointements des médecins du travail se trouvent relevés et calculés sur la base du C à 250 fr. dans les départements suivants :

Allier, Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme, Côte-d'Or, Doubs, Haute-Saône, Jura, Saône-et-Loire, Belfort, Yonne, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Morbihan, Vendée, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe, Ariège, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Lot, Tarn-et-Garonne.

Les confrères qui rencontreraient des difficultés, désireraient des précisions ou références, ou voudraient des conseils, peuvent passer ou écrire au siège du syndicat national des médecins du travail, 10, rue Vézelay, Paris (8e).

(Le Bureau du syndicat.)

Élection de quatre membres au Conseil d'Administration de la Caisse de retraite (Région de Paris). — Le 1er avril 1950 a eu lieu, 14 rue Euler à Paris, au siège du Conseil départemental de la Seine, *sous la présidence de M. le Dr* Tissier-Guy, membre du Conseil de la Seine, remplaçant M. le Professeur Piédelièvre et dûment mandaté, le dépouillement du scrutin. Le Bureau était ainsi constitué : M. le Dr Tissier-Guy, *Président*; — 1er *assesseur* : M. Guyot; — 2e *assesseur* : M. Mouthon, — Les résultats du dépouillement du scrutin ont été les suivants :

Nombre d'électeurs appelés à voter pour la région de Paris (délégués des départements de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise et Eure-et-Loir) : 34.

Nombre de votants..... 34
Suffrages exprimés 34
(dont 1 bulletin nul).

Ont été élus membres du Conseil d'administration :

MM.	VOIX	MM.	VOIX
Tixier	30	Poumailloux.....	17
Herpin	17	Jodin.....	16

Ont obtenu en outre :

MM.	VOIX	MM.	VOIX
Vaudescal.....	15	*Le Lorier*	4
Touchard...	15	*O'Followel*	4
Gauthier	13		

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Le Médecin dans la Cité

A propos de l'éducation sexuelle scolaire.

Plusieurs personnes m'ayant, ces temps derniers, demandé mon avis sur « l'éducation sexuelle à l'école », j'ai essayé,

mais en vain, de réunir une documentation solide sur ce délicat problème... Je m'en suis consolé par cette observation de fond, à savoir que depuis le paradis terrestre, où « la femme vit que le fruit de l'arbre était bon à manger, agréable à la vue et désirable pour acquérir l'intelligence »; où « elle prit de son fruit en en mangea »; où « elle en donna aussi à son mari qui était avec elle (et il en mangea) (1) » — les hommes et les femmes surent instinctivement « faire des enfants » et peupler la Terre à tel point que notre humanité si, elle continue, retournera bientôt à l'anthropophagie...

C'est que — sous la tentation du serpent — « leurs yeux à tous deux (Adam et Ève) s'ouvrirent et ils reconnurent qu'ils étaient nus... » (Genèse III-7).

Toute l'éducation sexuelle part de cette reconnaissance de nudité — beaucoup plus précoce et fréquente à la campagne qu'à la ville où les bestiaux et autres bestioles de la ferme procréent en pleine lumière du bon Dieu... devant les gosses des deux sexes, également intéressés...

J'ai consulté le *Journal des professeurs de l'enseignement du second degré* (2) qui — dans ses numéros des 5 et 19 novembre 1949 — a fait une enquête « pour ou contre l'éducation sexuelle » auprès des membres de l'enseignement.

Beaucoup de maîtres ou maîtresses insistent à juste raison sur le double aspect de la question : d'une part, un enseignement anatomo-biologique relevant de professeurs ou de médecins qualifiés; d'autre part, une éducation individuelle et familiale — réservée de préférence aux familles et aux mamans.

En gros : 70 % des correspondants du *Journal des professeurs* sont pour une éducation sexuelle à l'école — et 30 % préfèrent la famille.

Jusqu'à présent l'Éducation nationale n'a en somme rien réalisé de pratique et d'officiellement mis en œuvre quant à l'éducation sexuelle de notre jeunesse scolaire.

Le sujet, quand on y réfléchit de très près, est complexe et délicat et, s'il est d'une importance indiscutable de donner (à la puberté) un enseignement sexuel *scientifiquement exact* et résumé, il faut cependant se méfier de l'imagination morbide de certains tempéraments, des évolutions tardives dans les cas de croissance physique excessive et prématurée, d'éveils inopportuns de natures vicieuses en somme, — d'une foule de cas particuliers où cet enseignement serait plutôt catastrophique.

Comme il paraît difficile de mettre au point un test infaillible permettant (telle une réaction de Schick mentale... et encore?) de séparer, quant à l'éducation sexuelle scolaire, les « réceptifs » et les « réfractaires », ne faudrait-il pas mieux se tourner vers un enseignement sexuel approprié des familles dont les associations de parents établiraient d'utiles liaisons de renseignements avec le personnel des écoles et les médecins de l'inspection médicale scolaire?

Plus scientifiquement — mais que de difficultés d'observation! — il conviendrait d'exercer une fine et étroite surveillance sur les conversations et « films » sexuels des gosses au cours des récréations, des promenades, ou dans leurs foyers (surtout aux champs.... dans les bois); peut-être arriverait-on à un classement de certains types physiques et mentaux de série... d'où des déductions de méthode d'enseignement sexuel... Du « Gallup », en l'espèce, ne serait-ce pas « galoper » avec d'énormes pertes de temps après des chimères où nous arrêterait le gros bon sens du premier môme d'une ferme : « Et bien, quoi, les gosses, ça se fait comme les veaux! »

(1) Genèse, III-6.

(2) Bimensuel. Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6e).

ASTHMES A TOUTES PÉRIODES
BOUFFÉES ASTHMATIFORMES
DES CATARRHEUX ET DES EMPHYSÉMATEUX

EPHEDODINE BÉRAL

Éloigne les accès
Dilate les bronches
Facilite l'Expectoration
Soulage toujours

ELIXIR DE LOBÉLIE A 3 cg. D'ÉPHÉDRINE BÉRAL ET 25 cg. NaI PAR CUILLERÉE A CAFÉ

EN PÉRIODE D'ACCÈS
Une cuillerée à café le matin et au début de l'accès.

ENTRE LES ACCÈS
Une cuillerée à café le matin.

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

Je ne pense pas qu'en la matière les plus savantes théories (Knaus!... Ogino!) perfectionneront dans l'avenir l'art précoce et naturel de la confection des enfants des hommes...

La discussion reste ouverte. A qui la parole?

H. Souplet-Mégy.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

RÉUNIONS ET CONGRÈS

Journées médicales Toulousaines. — Continuant sa tradition, la Faculté de Médecine de Toulouse organise ses journées d'instruction pour les praticiens sur le thème général de l'*endocrinologie. Ce Congrès se tiendra les* 14, 15, 16 *et* 17 *mai. Le* 18 *mai, aura lieu la présentation de nombreux films médicaux.*

Les conférences comporteront deux cycles, l'un d'enseignement pratique ou de vulgarisation par les Maîtres les plus qualifiés de la Faculté de Toulouse; l'autre sera réservé à des communications originales faites par des savants français et étrangers de la plus haute autorité.

Parmi les notabilités étrangères, et dans l'attente de nouvelles acceptations, nous pouvons signaler déjà la présence des Professeurs Himsworth (*Londres*), Young (*Cambridge*), Tolstoï (*New-York*), Appelman (*Louvain*), Bickel (*Genève*), etc.

La participation française est également importante et de qualité, comportant des Professeurs de toutes les Facultés françaises et, parmi eux, les Professeurs Leriche et Rémy Collin.

Ces Journées sont essentiellement conçues sur le plan régional, mais tous les médecins français peuvent y participer.

Au programme, de nombreuses excursions et festivités. — Facilités de transport et d'hébergement.

Secrétariat : 25, *rue de Metz, Toulouse.*

Semaine chirurgicale lyonnaise (22 - 27 *mai* 1950). La Société de Chirurgie de Lyon organise, du 22 au 27 mai 1950, une semaine chirurgicale, au cours de laquelle auront lieu des démonstrations opératoires, des démonstrations expérimentales, des entretiens et présentations de documents avec *mises au point et discussions de certaines questions de pratique chirurgicale* (*les* 22, 23 *et* 24 *mai*) et *deux séances communes de la Société belge de Chirurgie et de la Société de Chirurgie de Lyon* (*les* 25 *et* 26 *mai*).

Les sujets suivants serviront de thèmes aux entretiens chirurgicaux :

Les indications actuelles des différentes méthodes du traitement chirurgical de la tuberculose pulmonaire (M. M. Bérard). — La chirurgie conserfatrice de l'ovaire (M. A. Cralier). — Possibilités et limites du traitement médical de la tuberculose rénale (M. J. Cibert). — Discussion actuelle des interventions dans les coxarthries (M. J. Creyssel). — Radioiode (M. M. Dargent). — Notre expérience actuelle de la réduction sanglante dans les luxations congénitales de la hanche (M. M. Guilleminet). — Les fibromes intracavitaires (M. R. Labry). — La conduite de l'intervention sous contrôle manométrique et radiographique peropératoire dans la lithiase biliaire (M. P. Mallet-Guy). — Les indications chirurgicales dans les stérilités d'origine tubaire (M. E. Pollosson). — Choix et modalité de l'intervention dans les lombalgies et les sciatiques (M. A. Ricard). — Traitement des fistules anales (M. Ph. Rochet). — Les possibilités de la chirurgie dans le cancer de

HORMONE MÂLE
SYNTHÉTIQUE
PERANDRONE
NOM DÉPOSÉ
TESTOSTERONE
CIBA
INDICATIONS CHEZ L'HOMME
Troubles du développement
Déficiences glandulaires
États dépressifs et séniles
INDICATIONS CHEZ LA FEMME
Hyperfolliculinie
Mastopathies
Hémorragies du fibromyome
AMPOULES
5 mg., 10 mg. et 25 mg. en solutions huileuses pour injections hypodermiques
LINGUETTES
Comprimés à 5 mg. de Méthyltestostérone
1 à 3 par jour par voie perlinguale
LABORATOIRES CIBA
103 à 117, Boulevard Vivier-Merle
LYON
I-486

l'œsophage (M. P. Santy). — Traitement chirurgical de l'hypertension artérielle (M. P. Wertheimer).

S'inscrire au Secrétariat du Lyon Chirurgical, 2, *rue Duquesne, Lyon.*

Médecine et humanisme — Le droit à la santé. — *Journée d'études organisée par le* Médecin français *le* 23 *avril* 1950, *de* 9 h. 30 *à* 12 h. 30 *et de* 14 h. 30 *à* 18 heures. *Salle Marceau-Chaillot*, 31, *rue Pierre-Ier-de-Serbie, Paris* 16e (*sous la présidence de M. le Professeur* L. *Bugnard, Directeur de l'Institut national d'hygiène*).

Comité de patronage :

R. Benda, médecin de l'Hôpital Beaujon; L. Bugnard, Directeur de l'Institut national d'hygiène; L. Cornil, Doyen de la Faculté de Médecine de Marseille; P. Delore, Professeur à la Faculté de Médecine de Lyon; H. Desoille, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris; J. Ducuing, Professeur à la Faculté de Médecine de Toulouse; L. Grenaudier, médecin-conseil à la Caisse régionale de Sécurité sociale; R. Hazeman, Directeur de la Santé (Seine); G. Heuyer, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris; M. Lamy, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris; X. Leclainche, Directeur de l'Assistance publique de Paris; R. Mario, Vice-Président de l'Union nationale des Caisses d'allocations familiales; R. Merle d'Aubigné, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris; M. Moine, statisticien de l'Institut national d'hygiène; J. Parisot, doyen de la Faculté de Médecine de Nancy; H. Raynaud, membre du Conseil d'Administration de la F.N.O.S.S.; R. Sand, Professeur à la Faculté de Médecine et à l'Université de Bruxelles; G. Schreiber, membre du Conseil permanent d'hygiène sociale; Sicard de Plauzoles, Directeur de la Société de prophylaxie sanitaire et morale; C. Simonin, Professeur à la Faculté de Médecine de Strasbourg.

Programme :

A. — Problèmes médico-sociaux : Morbidité et mortalité en rapport avec l'activité professionnelle. Rapporteur : M. Marcel Moine. — Morbidité et mortalité infantile et féminine. Rapporteur : Dr R. Weill-Spire. — Alimentation, habitat et santé. Rapporteur : Dr F. Delbarre. — Pathologie du travail. Rapporteur : Professeur H. Desoille.

B. — Problèmes d'organisation : Historique des formes d'organisation de la médecine. Rapporteur : Professeur L. Cornil. — La Sécurité sociale dans le monde. Rapporteur : Dr Marrot. Pour une médecine humaine. Rapporteur : Dr A. Vincent. — Le droit à la santé. Rapporteur : M. H. Raynaud.

Après chaque rapport, une discussion sera engagée. Cette journée est ouverte aux médecins et aux personnes s'intéressant aux problèmes de la santé. Le texte des rapports sera publié dans un numéro spécial du Médecin français.

Pour tous renseignements s'adresser au Médecin français, 2, *rue de Sèze, Paris* (9e). *Téléphone : OPE.* 74-40.

Principauté de Monaco. — *La* 13e *Session de l'Office du Comité international de médecine et de pharmacie militaires aura lieu du* 3 *au* 7 *mai* 1950 *à Monaco*, sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Rainier III de Monaco.

Les principales questions qui seront discutées au cours des séances d'études porteront sur les sujets suivants :

État actuel de l'enseignement du Droit international médical, — Collaboration civile et militaire contre la guerre atomique, bactériologique et chimique, — Exposé des nouvelles conventions de Genève et leur répercussion sur la médecine aux Armées, — Emploi des antibiotiques en campagne, — Traitement des brûlures, etc.

HORMOCRINOL
(F) et (M)
Médication Thyro-génitale associée aux électrolytes activateurs
PHOSPHORE et POTASSIUM
TROUBLES DU MÉTABOLISME
RHUMATISME ENDOCRINIEN
TROUBLES GÉNITAUX ET CIRCULATOIRES
6 à 8 comprimés par jour
GOSSYPIOL
MAURIN
16 DRAGÉES EN 2 JOURS
déterminent les règles
et calment les douleurs
Laboratoires JAMMES
102 bis, Rue de l'Aigle - La Garenne-Colombes

PHAGOSTHYL
NEUROTONIQUE-RECONSTITUANT
HÉMO-PHAGOSTHYL
RÉGÉNÉRATEUR DES GLOBULES SANGUINS
PHAGOSTHYL MANGANÉ
RÉCALCIFIANT - RÉMINÉRALISATEUR
AMPOULES DE 5 CC.
(SÉRIE INFANTILE : ampoules de 2 cc.)
Une injection intramusculaire ou sous-cutanée tous les deux jours.
Laboratoires André PARIS, 4, Rue de la Motte-Picquet — PARIS-15e

Tous les officiers d'active et de réserve, des services de santé des armées de terre, de mer et de colonies de tous les pays membres du Comité international ou n'y appartenant pas, sont invités.

Les séances de travail auront lieu dans la salle des Conférences de Monaco, ainsi qu'au Centre Universitaire méditerranéen de Nice.

Un programme de réceptions et de distractions en l'honneur de tous les participants a été prévu.

Il sera accordé à tous les congressistes une réduction de 20 % sur les transports de la S. N. C F.

Droit d'inscription : 1.000 fr.

Toutes demandes de renseignements doivent être adressées au *Secrétariat de l'Office international de Médecine et de Pharmacie militaire, 2 A, boulevard des Moulins, Monte-Carlo.*

Congrès national de la Fédération des Externes des Hôpitaux de France. — Ce Congrès aura lieu *à Marseille les* 1er *et* 2 *juillet* 1950.

Pour tous renseignements, écrire à Max P. Vignes, secrétaire général de l'A. E. M., 34, rue Saint-Basile, Marseille.

FACULTÉ DE PARIS

Chaire de cancérologie médicale et sociale. (*Professeur* René Huguenin. *Centre anticancéreux de l'Institut du Cancer, 16 bis, avenue Paul Vaillant-Couturier, Villejuif (Seine).* — *Les « Trois Journées du Cancer », précédemment annoncée pour les* 10, 11, 12 *juillet* 1950, *auront lieu les* 12, 13 *et* 14 *juin* 1950.

« Trois Journées du cancer » (*lundi* 12, *mardi* 13, *mercredi* 14 *juin* 1950). — A la demande de nombreux praticiens, chirurgiens et aussi de radiologistes et spécialistes divers, le Centre anticancéreux de l'Institut du Cancer organise, comme l'an passé, un cycle d'exposés sur les grands problèmes de technique diagnostique et thérapeutique de la carcinologie.

La pathologie cancéreuse de la pratique médicale courante sera condensée en 25 *causeries* exposées par les médecins, chirurgiens et spécialistes du Centre, de 15 minutes chacune; — ces causeries seront chacune suivies par l'exposé d'un *schéma thérapeutique*, puis d'une libre discussion de 10 minutes où les congressistes auront le loisir de poser des questions de leur choix.

L'horaire des exposés fera l'objet d'une publication ultérieure. Il sera réparti sur les trois journées, de 9 h. 30 à 17 h. 30.

Inscriptions. — Les inscriptions seront reçues dès le 1er *avril* 1950, sur versement par chèque au nom du Centre anticancéreux de l'Institut du Cancer de la somme de 2.000 fr. (donnant droit au fascicule ronéotypé du résumé des conférences. *Les inscriptions seront closes le vendredi* 2 *juin au soir.*

Les médecins congressistes sont priés *de joindre* au montant de leur inscription le volet ci-joint, en soulignant les chapitres pour lesquels ils désirent s'inscrirent (A, B, C).

Des renseignements pourront être demandés à partir du 1er *avril* 1950 *au Secrétariat général* (*Mlle Girod*) *Centre anticancéreux de l'Institut du Cancer,* 16 *bis, avenue Paul Vaillant-Couturier, Villejuif).*

Durant les « Trois Journées du cancer » :

A. — *Un service de car*, pour le transport des médecins congressistes, sera établi de la façon suivante :

1° 9 heures : *Départ* de la Faculté de Médecine, 21, rue de l'École-de-Médecine.

9 h. 15 : Place d'Italie (angle avenue d'Italie), Porte
9 h. 20 : d'Italie.

Retour vers 13 heures.

2° 14 heures, *Départ* de la Faculté de Médecine, 21, rue de l'École-de-Médecine.

Schéma d'Ordonnance

EXTRASYSTOLES DES CARDIAQUES

1° Eviter la fatigue et proportionner les efforts et le genre de vie à la capacité cardiaque, en modérant l'activité habituelle, en s'imposant un repos suffisant, séjour au lit prolongé, séjour à la chambre, en évitant tout effort, toute fatigue inutiles.

2° Régime normal, léger mais assez substantiel sous un petit volume, user volontiers de mets sucrés. Limiter le volume total des boissons, qui ne devra pas dépasser 1.200 centimètres cubes à 1.500 centimètres cubes tout compris.

3° Pour atténuer l'excitabilité neuro-cardiaque, et faciliter le travail du myocarde par un médicament à la fois sédatif et toni-cardiaque indirect, prendre:

COROSÉDINE* : deux comprimés avant chacun des trois repas, quatre à cinq jours par semaine.

4° En cas de signes plus accusés d'insuffisance cardiaque, prendre les deux ou trois derniers jours de chaque semaine, un toni-cardiaque vrai : strophantus, ouabaïne ou digitaline.

■

*LA COROSÉDINE

est une spécialité des Laboratoires MONAL, Docteurs en Pharmacie, 13, Avenue de Ségur, PARIS

AFFECTIONS PULMONAIRES

BALSAQUINTINE Lescène

Campho-gaïacolate de Pilocarpine et d'Atropine en milieu Terpinobromoformique

Présentations Enfants et Adultes

AMPOULES
1 à 2 par jour

SUPPOSITOIRES
1 à 3 par jour

SIROP
3 à 6 cuillerées par jour

Laboratoires LESCÈNE
58, Rue de Vouillé Tél : VAU. 08-19
PARIS 15e et LIVAROT (Calvados)

LSN

14 h 15 : Place d'Italie (angle avenue d'Italie).
14 h 20 : Porte d'Italie (Villejuif).

B. — *Les congressistes pourront prendre leurs repas à la salle à manger de l'Institut les* lundi 12 juin, mardi 13 juin, mercredi 14 juin.

C. — Un programme de divertissement est prévu pour les filles et les femmes des médecins congressistes, pendant les trois journées.

Le Professeur René Huguenin et ses collaborateurs se feront un plaisir de réunir au cours d'un cocktail, dont la date sera ultérieurement précisée, les congressistes et leurs femmes.

Un cours complémentaire d'anesthésiologie obstétricale *organisé par les Chaires d'obstétrique* (Prof. Portes) *et de technique chirurgicale* (Prof. Moulonguet), *aura lieu à partir du* 1er *mai* 1950. Dirigé par M. M. Mayer, agrégé, et destiné aux docteurs en médecine, aux internes des hôpitaux et étudiants ayant 20 inscriptions, ce cours constitue un complément spécialisé au cours d'anesthésiologie.

— *Il comporte* 30 *leçons théoriques* qui seront données à l'Amphithéâtre de la Maternité de Port-Royal et à la Maternité de l'Hôpital Tenon, par MM. Mayer, Lepage, Troyer-Rozat, Musset, gynécologues-accoucheurs des Hôpitaux, Rossier, médecin des Hôpitaux, Molumphy, (Fulbright, Visiting Professor of Yale University), Chabrun, assistant de pédiatrie, Granjon, Lanvin, G. Le Lorier, Morin, assistants d'obstétrique, Lassner et Kern, assistants d'anesthésiologie des Hôpitaux, Maria, assistant des Quinze-Vingts.

— *Des exercices pratiques* avec application des différentes méthodes d'analgésie et d'anesthésie obstétricales auront lieu dans les Maternités de Port-Royal et de Tenon.

Les inscriptions (3.000 *fr.*) *sont reçues dès maintenant tous les jours, de* 14 *à* 16 *heures, au Secrétariat de la Faculté.*

Les médecins étrangers sont priés de s'inscrire Salle Bédard, de 9 h. 30 *à* 11 h. *et de* 14 *à* 16 heures.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de Montpellier : Commémoration du Centenaire de la naissance du Professeur Grasset. — Montpellier se propose de commémorer *le* 16 *mai prochain* le centenaire de la naissance du Professeur Grasset. A cette occasion, diverses cérémonies se dérouleront à la Faculté de Médecine et une plaque commémorative sera placée sur la maison où vécut, travailla et mourut le grand neurologiste montpelliérain.

L'Académie nationale de Médecine, la Société française de Neurologie, les Facultés de Médecine françaises et les Facultés de Médecine étrangères dont Grasset était docteur *honoris causa* ont été conviées à prendre part à cette journée du souvenir de la médecine montpelliéraine.

(*Adresser la correspondance à M. le Professeur L. Rimbaud, 1, rue Levat à Montpellier*).

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Médecins, chirurgiens et spécialistes des Hôpitaux de l'Eure et de la Seine-Inférieure. — *Des concours* pour la nomination de médecins, chirurgiens et spécialistes des Hôpitaux de l'Eure et de la Seine-Inférieure *auront lieu à l'Administration générale de l'Assistance publique,* 3, *avenue Victoria, Paris, du* 5 *au* 16 *juin* 1950.

— *Sur épreuves* : *Évreux* : 2 médecins, 1 ophtalmologiste, 1 pédiatre, 1 physiologue; — *Dieppe* : 1 médecin, 1 pédiatre,

Dragées
"YSE"
PHOSPHURE DE Zn. - NUX VOMICA - KOLA GUARANA
SURMENAGE - ASTHÉNIE
Gouttes
"HEMAGENINE"
IODE - ARSENIC - STRYCHNINE - AC. PHOSPHORIQUE
LYMPHATISME - RACHITISME
ÉTATS GANGLIONNAIRES
LABORATOIRE CHATELUT - 65, RUE LOUIS-BLANC - PARIS (Xe)
Ces deux produits sont remboursés par la Sécurité Sociale

1 gynécologue-accoucheur; — *Bernay* : 1 oto-rhino-laryngologiste, 1 ophtalmologiste; — *Elbeuf* : 1 oto-rhino-laryngologiste, 1 phtisiologue; — *Le Havre* : 1 phtisiologue; — *Vernon* : 1 électro-radiologiste; — *Fécamp* : 1 électro-radiologiste.

— *Sur titres* : *Les Andelys* : 2 médecins adjoints; — *Breteuil-sur-Iton* : 2 médecins; — *Conches* : 1 médecin; — *Beuzeville* : 1 médecin; — *Pont-Authou* : 1 médecin; — *Rugles* : 1 médecin adjoint; — *Bolbec* : 1 médecin, 1 phtisiologue; — *Darnetal* : 1 médecin, 1 médecin adjoint; — *Gournay-en-Bray* : 1 médecin; — *St-Valéry-en-Caux* : 1 médecin; — *Sotteville-lès-Rouen* : 1 médecin; — *St-Romain-de-Colbosc* : 2 médecins; — *Barentin* : 1 médecin; — *Petit-Quevilly* : 1 médecin, 1 électro-radiologiste; — *Eu* : 1 oto-rhino-laryngologiste, 1 électro-radiologiste, 1 chirurgien, 1 stomatologiste.

S'inscrire, avant le 10 mai, à la Direction départementale de la Santé, 44, rue Joséphine, à Évreux, pour les Hôpitaux de l'Eure et à la Direction départementale de la Santé, 54, boulevard des Belges, à Rouen pour les hôpitaux de la Seine-Inférieure.

Les inscriptions pour ces concours seront reçues jusqu'au 10 mai 1950.

Centre hospitalier régional de Nantes. — *Les concours suivants s'ouvriront dans le courant du mois de juin* 1950 :

— *A Paris, au siège de l'Administration générale de l'Assistance publique, 1, avenue Victoria,* en vue du recrutement d'*un assistant de gynécologie-obstétrique.*

Pourront prendre part à ce concours : les docteurs en médecine français, inscrits à un Tableau de l'Ordre national des médecins, anciens internes des Hôpitaux d'une ville de Faculté ou d'École de plein exercice, ayant au moins trois années effectives de service, dont deux en gynécologie-obstétrique.

— *Au Centre hospitalier régional de Nantes (Hôpital Saint-Jacques), pour le recrutement de deux assistants de médecine.*

Pourront prendre part à ce concours : les docteurs en médecine français, inscrits à un Tableau de l'Ordre national des médecins, anciens internes des Hôpitaux d'une ville de Faculté ou d'École de plein exercice, ayant accompli au moins trois années effectives dans les services de médecine.

— *et pour le recrutement d'un médecin.*

Pourront prendre part à ce concours : les docteurs en médecine français, inscrits à un Tableau de l'Ordre national des médecins, nommés assistants des Hôpitaux et ayant effectivement rempli, pendant deux ans au moins, ces fonctions dans des services de médecine.

Les candidats à ces concours devront adresser leur dossier par lettre recommandée à M. l'inspecteur divisionnaire de la Santé, 1, place du Port-Communeau, Nantes, avant le 15 mai 1950.

— *Un concours pour le recrutement de 2 assistants de chirurgie des Hôpitaux de Nantes* s'ouvrira également *en juin* 1950. S'adresser, soit à la Direction départementale de la Santé de la Loire-Inférieure, 1, place du Port-Communeau, soit au Centre hospitalier régional, 85, rue Saint-Jacques, Nantes.

Hôpitaux de Seine-et-Oise. — *Les concours suivants s'ouvriront à l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, Paris-1er, à 9 heures* :

— *Le 11 mai* 1950, *sur épreuves,* pour le recrutement de *chirurgiens-adjoints des Hôpitaux de Versailles et de Montmorency. Inscription jusqu'au 25 avril.*

— *Le 15 mai, sur épreuves,* pour le recrutement *d'électro-radiologistes des Hôpitaux de Versailles et de Saint-Cloud. Inscription jusqu'au 26 avril.*

ÉCLOSION PUBERTAIRE
" PERSONNALITÉ " SEXUELLE,
FERTILITÉ

dépendent des 2 gonado-stimulines

HORMONE CONADOTROPE ROUSSEL

extraite du sérum de jument gravide

6 ampoules de 400 ou 800 U. I.

GONADOTROPHINE CHORIONIQUE ROUSSEL

extraite de l'urine de femme gestante

3 ampoules de 1.000 U. I.

VOIE INTRA-MUSCULAIRE

LES LABORATOIRES ROUSSEL
INSTITUT DE SÉROTHÉRAPIE HÉMOPOIÉTIQUE
97, Rue de Vaugirard - PARIS (VI•)

ROUSSEL

189

— *Le 22 mai, sur épreuves et sur titres,* pour le recrutement de *médecins anesthésistes-réanimateurs des Hôpitaux d'Argenteuil et de Corbeil. Inscription jusqu'au 30 avril.*

Les candidats ne pourront concourir que pour un seul poste (à spécifier sur leur demande d'inscription) et devront déposer ou faire parvenir leur dossier à la Direction départementale de la Santé de Seine-et-Oise, 11, rue des Réservoirs, Versailles.

Hôpital du Blanc (Indre). — *Un concours sur titres est ouvert à l'Hôpital du Blanc (Indre) pour le poste de chirurgien-chef de cet Etablissement.* Une clinique ouverte dotée de toute l'installation moderne est à l'entière disposition du chirurgien.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Hôpital du Blanc.

Direction départementale de la Santé de Maine-et-Loire. — *Un concours aura lieu le 5 juin 1950 à l'Administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, Paris,* pour la nomination d'un *ophtalmologiste adjoint du Centre Hospitalier régional d'Angers.*

Direction départementale de la Santé de Seine-et Oise. — *Des concours sur épreuves vont avoir lieu* pour des places de :

— 1° *Médecins-accoucheurs-gynécologiques adjoints pour les Hôpitaux de Mantes-Gassicourt, Saint-Cloud et Monfermeil.*

Inscriptions jusqu'au 13 ami 1950. Concours le 31 mai 1950, à Paris (Assistance publique).

— 2° *Electro-radiologistes chefs de service pour les Hôpitaux de Dourdan, Gonesse, Longjumeau, Montmorency et Poissy et adjoints pour Hôpitaux de Versailles et Villeneuve-Saint-Georges.*

Inscriptions jusqu'au 13 mai 1950. Concours le 19 juin 1950, à Paris.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Direction départementale de la Santé à Versailles, 11, rue des Réservoirs.

Hôpital de Thouars (Deux-Sèvres). — *Un concours sur titres sera ouvert à Paris, le 21 juin* 1950, en vue de pourvoir à *un poste vacant d'anesthésiste réanimateur de l'Hôpital de Thouars.*

Réception des dossiers de candidature jusqu'au 15 mai 1950 *et renseignements à la Direction départementale de la Santé des Deux-Sèvres, 5, rue Dugueselin, à Niort.*

Direction de la Santé du Jura. — *Un concours pour une place d'interne à l'Hôpital de Dôle est ouvert.*

Les candidats devront s'adresser à M. le Directeur départemental de la Santé du Jura, Lons-le-Saunier, 1, rue des Perrières, un dossier comprenant :

1° Une demande sur papier timbré mentionnant leurs nom, prénoms, adresse;

2° Un certificat d'une Faculté ou École de Médecine française attestant qu'ils possèdent seize inscriptions validées;

3° Un extrait de naissance;

4° Un certificat de nationalité française;

5° Un certificat attestant qu'ils ont été vaccinés contre la diphtérie et contre la typhoïde et récemment revaccinés contre la variole ou un certificat attestant que leur état de santé ne permet pas d'effectuer ces vaccinations.

Clôture des inscriptions le 20 mai 1950.

COMMUNIQUÉ

Vente de l'auréomycine.

A partir du 1er avril 1950, le champ d'utilisation de l'auréomycine est étendu aux traitements à domicile des malades.

En attendant que nos ressources permettent de suivre le circuit normal de distribution des médicaments, l'auréomycine sera provisoirement délivrée par les pharmaciens gérants des hôpitaux publics sur présentation d'ordonnances médicales, au prix de 1.500 fr. le gramme.

(*Communiqué du Service central de la pharmacie*).

le médicament de la veine et du capillaire

INTRAIT DE MARRON D'INDE "P"

Laboratoires DAUSSE • PARIS • Tur. 63-40

LES LIVRES

Un médecin raconte..., par le Dr Darfailles, un vol. in-8°, 214 p., Éditions Lire (Chambéry).

Un médecin raconte des histoires, dans lesquelles nous retrouvons cet heureux mélange du drôle et de l'amer que l'exercice de notre profession permet à certains esprits de voir dans l'existence. Darfailles conte ses souvenirs avec humour, en laissant paraître une pointe de quelque chose qui se partage entre le cynisme et ce que d'autres appellent l'expérience de la vie...

Le bon confrère a imagé avec justesse la position du médecin vis-à-vis des différents groupes de clientèle : ouvrier, paysan, montagnard, bourgeois, citadin; quelques phrases courtes et acerbes situent la distance qui sépare ces différents univers dans lesquels nous plongeons tour à tour, et dans lesquels nous avons vu évoluer Darfailles avec une égale désinvolture.

Des souvenirs précis — et parfois piquants — de l'internat dans les hôpitaux d'Alger amuseront particulièrement les confrères qui auront fréquenté cette Faculté et en reconnaîtront les membres sous la caricature.

Une belle figure médicale : le médecin général de la Marine Jean Le Berre. Essai de psychologie médicale,, par Joseph Quentel. Un vol. in-16, 90 p., Vigot frères Paris, 1949.

Ce livre est consacré à la mémoire du médecin général Le Berre, membre correspondant de l'Académie de Chirurgie (1882-1946).

J.-C. R.

NAISSANCE

— Le Dr Paul Caillet (de Caussade) et Mme, née Évelyne Lambot, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils Patrice. Nous adressons aux parents, avec nos félicitations, nos meilleurs vœux de prospérité pour le bébé.

NÉCROLOGIE

— Prof. Ad. Meyer, ancien Professeur de psychiatrie à l'Université John Hopkins, directeur de la Clinique Henry Phipps, décédé à Baltimore (U. S. A.) D'origine suisse, le Prof. Meyer avait fait ses études à Zurich, puis à Paris, chez Dèjerine, enfin à EdimLourg et à Londres; il s'était fixé aux États-Unis en 1892 et avait été élu en 1922 Président de l' « American Neurological Association ».

— Dr Paul Alix, père du Dr Emmanuel Alix (de Besançon) et beau-père du Dr René Billard (de Dôle).

OFFRES ET DEMANDES

VEUVE MÉDECIN *échangerait appartement* (6 pièces, plus cuisine), situation unique, loyer modéré, grande ville du Centre — *contre appartement* (2 ou 3 pièces, plus cuisine) *à Paris, bien situé. (Écrire — sous le n° 530 Q — au journal, qui transmettra.)*

PENSION DE FAMILLE (*convenant à convalescents non contagieux*); chambres confortables; cuisine soignée; Parc : 3.000 mq. *Prix à partir de* 800 *fr. par jour. S'adresser Mme Lamirault, 27, rue Etienne-Péroux, Maisons-Laffitte (S.-et-O.) Tél.* 13-46.

CHEF COMPTABLE, très sérieuses références, 43 ans, rentrant Afrique du Nord, cherche emploi dans Laboratoire. (Écrire — *sous le n°* 600 — au Journal qui transmettra).

VITAMINE A
renforce l'action et augmente la tolérance à
VITAMINE D^2

VITADONE FORTE

En une seule ampoule buvable de 3 cc.
(SOLUTION HUILEUSE)

PAR AMPOULE
★
VITAMINE A =
350.000 U. I.
VITAMINE D^2 =
300.000 U. I.
(soit 7,5 mg.)

ANOREXIE • HYPOTHREPSIE
HYPOTONIE DU NOURRISSON
ET DU JEUNE ENFANT
PRÉVENTION ET TRAITEMENT DU
RACHITISME • PRÉTUBERCULOSE
TUBERCULOSE • RHUMATISMES
LUPUS TUBERCULEUX

★

Laboratoires d'Endocrinologie Appliquée
ETABLISSEMENTS BYLA
26, AV. DE L'OBSERVATOIRE, PARIS-XIV^e - DAN. 08-11

LES LABORATOIRES BRISSON fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

ORGANOTHÉRAPIE
ET
CHIMIOTHÉRAPIE

DRAGÉES DE

PLEXALGINE

LALEUF

RÉGULATEUR CIRCULATOIRE ET VAGO-SYMPATHIQUE
SÉDATIF DES PLEXUS DOULOUREUX

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Dr en Pharmacie
51, RUE NICOLO, PARIS 16e - Tél. : TROcadéro 62-24

PYRÉTHANE

Antinévralgique Puissant

GOUTTES
25 à 50 par doses — 100 par flacon
AMPOULES A 2 cm³ Antithermiques.
AMPOULES B 5 cm³ Antinévralgiques.

Laboratoires CAMUSET, 18, Rue Ernest-Rousselle, PARIS (13e)

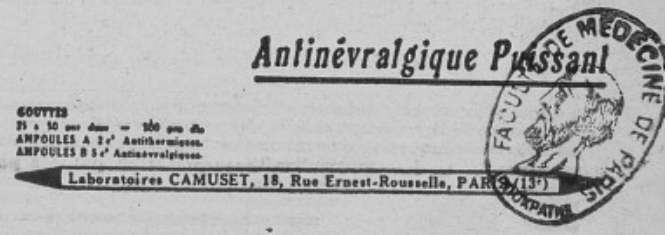

Silicyl

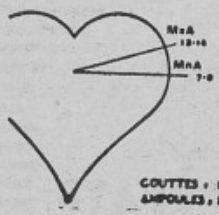

MÉDICATION
de BASE et de RÉGIME
États Artérioscléreux
et CARENCES SILICEUSES

GOUTTES : 10 à 25, 2 fois par jour. — COMPRIMÉS : 2 à 6 par jour.
AMPOULES : 2 cm³ intramusculaires tous les 2 jours. — DRAGÉES : 2 à 6 par jour.

Attention à la baisse de tension

SILYMAR

A BASE DE CHARDON-MARIE
SPÉCIFIQUE DE L'HYPOTENSION

2 ou 3 pilules avant chacun des deux repas

LANCOSME, pharmacien, 71, Av. Victor-Emmanuel-III, PARIS-8e

LIT MÉCANIQUE

DUPONT

Cent ans de spécialisation dans le confort du malade

POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES
NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ
RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL

10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour

VENTE ET LOCATION

ACTUALITÉ

Sur le front des lunettes.

Le *British Medical Journal* vient de « faire le point » de la grande offensive des lunettes qui a déferlé, depuis l'instauration du Service National de Santé, sur le Royaume-Uni. Nos lecteurs ne seront pas mécontents de connaître les chiffres *officiels* qui résument l'avance extrême et l'actuel repli. Ils se trouveront de la sorte préparés aux chocs en retour d'une éventuelle étatisation de la médecine en France.

Dans la première année du « National Health Service », la demande de lunettes se trouva multipliée par deux et demi. Malgré tous les efforts entrepris pour stimuler la production, celle-ci ne put s'accroître dans le même laps de temps que de 50 %. A la fin de cette première année, la liste d'attente comportait 3.000.000 de noms. En décembre 1948, le chiffre des demandes avait atteint 12.000.000 pour l'année et l'industrie (qui ne produisait avant guerre que 4.500.000) accusait un retard considérable. En 1949, survint un renversement de la tendance : le nombre actuel des demandes conduit à un chiffre de 5.000.000 de paires par an et la situation paraît stable. Pendant ce temps, la production s'élevait rapidement, dépassait la demande courante à l'automne dernier et se fixait aux environs de 7.500.000 paires par an. La liste d'attente, amputée de 500.000 noms depuis septembre, va fondre désormais à la cadence de 250.000 noms par mois. On voit approcher le moment où l'Angleterre, saturée de lunettes, devra recourir, pour placer ses fabrications, à l'exportation ou à la réclame. Encore sera-t-il difficile d'endiguer le flot si la demande se réduit. Cette dernière hypothèse n'a rien d'invraisemblable, étant donné que recevoir des lunettes quand tout le monde en a reçu ne présente plus aucun intérêt.

Peut-être connaîtrons-nous un jour le rush des bandages herniaires, des toupets ou des bas à varices. Les gens avisés laisseront déclamer les idéologues humanitaires : avertis par l'exemple, ils achèteront la première année des parts dans les maisons spécialisées... et les revendront la troisième.

A propos d'une affiche de la Sécurité sociale. — M. Joseph Denais demande à M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale s'il estime normal que la Sécurité sociale consacre une fraction des cotisations des assurés à une onéreuse campagne d'affiches de polémique contre le Corps médical qui ne dispose pas de ressources équivalentes pour défendre ce qu'il estime justement au sens d'un grand nombre les droits des médecins et l'intérêt véritable des assurés eux-mêmes. (*Question du 16 février* 1950.)

Réponse. — La Fédération nationale des organismes de Sécurité sociale a été créée en application de l'article 13 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui prévoit que les Caisses primaires et régionales de Sécurité sociale peuvent se grouper en unions ou fédérations en vue de créer des œuvres d'intérêt commun. Elle a notamment pour rôle, conformément aux dispositions de l'article 3 de ses statuts approuvés par arrêtés ministériels des 10 juillet 1946 et 22 janvier 1948, d'organiser et de faire la propagande en faveur de la législation sur la Sécurité sociale et d'unifier dans la mesure du possible les tarifs de responsabilité des Caisses, le payement des diverses prestations, les conventions à passer avec les établissements de soins et avec les syndicats de praticiens.

C'est donc dans le cadre de ces attributions, que l'assemblée générale de la Fédération nationale des organismes de Sécurité sociale, composée des représentants de tous les organismes adhérents, a donné mandat à cet organisme de conclure des protocoles d'accord avec les confédérations professionnelles intéressées afin de supprimer l'écart existant entre les tarifs médicaux demandés aux assurés sociaux et le tarif de remboursement des Caisses sous la seule réserve du ticket modérateur de 20 p. 100. Les protocoles ainsi établis devaient servir de base pour obtenir la conclusion sur le plan régional de conventions comportant des dispositions destinées à assurer leur exécution loyale et à préserver les principes d'économie auxquels sont tenus les médecins en application de l'article 9 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, tant dans l'octroi des arrêts de travail que des prescriptions.

C'est uniquement pour répondre à une demande de son assemblée générale et non pour engager une polémique avec le Corps médical que la F.N.O.S.S. a pris l'initiative d'informer par voie d'affiches les assurés sociaux de l'échec de ses négociati s

Le ministre du Travail n'avait pas qualité pour s'opposer à cette décision.

(*J. O., Débats*, 18 mars 1950.)

Au Conseil de la République. — Un très intéressant débat s'est institué le 21 mars 1950 à la tribune du Conseil de la République à l'occasion d'une question orale posée par M. Couinaud au sujet des dépenses des Caisses d'allocations familiales et de Sécurité sociale.

A la suite de ce débat, le Conseil de la République a adopté par 136 voix contre 102 la proposition de résolution suivante :

« Le Conseil de la République, Invite le Gouvernement à prendre d'urgence toutes mesures utiles pour que la Sécurité sociale se limite à son rôle essentiel de répartir les cotisations qu'elle perçoit entre les différents bénéficiaires des lois sociales. Et qu'elle s'abstienne strictement :

» De tout achat immobilier inconsidéré;

» De toute intervention dans le domaine qui doit être réservé à la Santé;

» De toute opération commerciale. »

SOMMAIRE DU N° 17

Les urétrites à virus, par les Drs *P. Durel, V. Roiron-Ratner* et *J.-L. Borel* 197

Feuillets du praticien : La formule protéinique du plasma et ses applications en clinique (*G. M.*) 200

Notes de gynécologie : Aplasie ovarienne congénitale .. 202

Mémentos de médecine pratique :
Notes de rhumatologie : Les formes chroniques du rhumatisme gonococcique et leur traitement (*F. Mauvoisin*) 203

Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 18 avril 1950 205
Académie de Chirurgie, séances du 29 mars et du 19 avril 1950 205
Société médicale des Hôpitaux, séances des 24 et 31 mars 1950 206

Bibliographie 208

Variété : Le lac de Tibériade **329**

Questions professionnelles : A propos de la retraite : Lettre ouverte au Dr Jean Boullard (Dr *Terray*) **330**

Intérêts professionnels : Rémunération des médecins du travail; — Préfecture de police (serv. méd. de nuit) **333**

Sociétés médicales et chirurgicales : Société de médecine de Paris. — Société des chirurgiens de Paris. — Ligue française contre le rhumatisme. — Société française de phlébologie. — Société française de gynécologie. **333**

Informations et nouvelles diverses **333**

Actualité : Saison des juges **342**

IVe Congrès international d'acupuncture (médecine chinoise). — Le IVe Congrès international d'acupuncture tiendra ses assises *du mercredi* 10 *mai au samedi* 13 *mai* 1950, *à la Salle Marceau-Chaillot*, 31, *avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Paris* (16e). *Métro : Iéna ; autobus : Nos* 32 *et* 92.

Ce Congrès sera placé sous le haut patronage du Ministre de la Santé publique et sous les présidences d'honneur de M. Marc Rucart, sénateur, ancien ministre de la Santé publique, de M. Alfred Coste-Floret, membre de l'Assemblée nationale et de M. le Professeur Laignel-Lavastine, membre de l'Académie de Médecine.

La séance inaugurale aura lieu le mercredi 10 *mai à* 10 *heures du matin.*

— *Vendredi* 12 *mai à* 20 h. 30, *banquet*, suivi d'attractions diverses au « Jardin de Montmartre », 1, avenue Junot, Paris, 18e.

— *Samedi* 13 *mai à* 10 h. 30, *conférence* sur le judo, par le Dr de La Fuye, avec démonstration de diverses prises au ralenti et compétition interclubs de judo, organisées par le Collège des Ceintures noires.

Coupe de judo de la Société internationale d'acupuncture.

Organisateur du Congrès : Dr de la Fuye. — *Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat des Sociétés française et internationale d'acupuncture* : 8, *avenue Franklin-Roosevelt, Paris* 8e. *Tél.* : *Balzac* 32-00.

Nuit de la médecine 1950. — Cette importante manifestation de la vie artistique parisienne sera donnée cette année *dans les salons de l'Hôtel Continental, le vendredi* 5 *mai*, SOUS LA HAUTE PRÉSIDENCE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

La recette est destinée à venir en aide aux étudiants en médecine dans la gêne, et leur Comité d'entraide fait un appel pressant pour que les secours ainsi distribués soient le plus nombreux possible.

M. le Doyen de la Faculté, un grand nombre de professeurs et de médecins des hôpitaux apportent au Comité d'organisation un concours effectif.

Placée sous le signe de l'élégance, cette soirée mondaine comporte un bal animé par les orchestres Fernand Bouillon et Call Cerda, des attractions nombreuses, un souper dansant.

Le prix des places est ainsi fixé : 800 *fr. pour le public et* 400 *fr. pour les étudiants. Tous renseignements seront fournis par* La Maison de la Médecine, 6, *rue Férou.* (*ODE* 23-77) *et la vente des billets s'y fera à partir du jeudi* 20 *avril* 1950.

NAÏODINE Logeais

NORMALE A & B
et
SURACTIVÉE

NAÏODINE + VITAMINE B1

A
INTRAMUSCULAIRE
NaI 1 %
Vitamine B1 : 2 mgrs.

A forte
INTRAMUSCULAIRE
NaI 1 %
Vitamine B1 : 125 mgrs.

4 formes

B
INTRAVEINEUSE
NaI 5 %
Vitamine B1 : 10 mgrs.

B forte
INTRAVEINEUSE
NaI 10 %
Vitamine B1 : 25 mgrs.

algies - névraxites & séquelles - névrites & polynévrites infectieuses & toxiques

LABORATOIRES JACQUES LOGEAIS - ISSY-LES-MOULINEAUX - PARIS

ODETTE ZÉAU

"Le Gentisate de Sodium" est un produit sous cachet remboursable aux Assurés Sociaux

SALICYLATE de SODIUM

GENTISATE de SODIUM

(SEL DE SODIUM DE L'ACIDE DIHYDROXY-2-5-BENZOÏQUE)

VOIE BUCCALE

GRANULÉ SUCRÉ (arôme de café) BOÎTES DE 125g
ACCOMPAGNÉES D'UNE CUILLÈRE-MESURE
1 cuillère-mesure = 1g de gentisate de sodium
DISSOUDRE LE GRANULÉ, AU MOMENT DE L'EMPLOI, DANS UN DEMI-VERRE D'EAU FROIDE

VOIE PARENTÉRALE

SOLUTION INJECTABLE : AMPOULES DE $10 cm^3$
DE SOLUTION A 10% · BOÎTES DE 5
1 ampoule = 1g de gentisate de sodium

SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
MARQUES
RHÔNE Specia POULENC
PARIS
INFORMATION MÉDICALE
28, COURS ALBERT 1er · TÉL. BAL. 10-70
Boîte postale 55-08 Paris 8e

ANNONCES DE PUBLICITÉ

VARIÉTÉ

Le lac de Tibériade.

Au cours des pages admirables consacrées, dans sa *Vie de Jésus*, à la description de la Galilée, Renan a formulé un souhait impie. « Si jamais le monde resté chrétien, mais arrivé à une notion meilleure de ce qui constitue le respect des origines, veut remplacer par d'authentiques lieux saints les sanctuaires apocryphes et mesquins où s'attachait la piété des âges grossiers, c'est sur cette hauteur de Nazareth qu'il bâtira son temple. Là, au point d'apparition du christianisme et au centre d'où rayonna l'activité de son fondateur, devrait s'élever la grande église où tous les chrétiens pourraient prier. » Comment Renan, sensible au charme du cercle enchanté, berceau du Royaume de Dieu, sur l'horizon duquel se profilent les belles lignes du Carmel, les montagnes du pays de Sichem, les Monts Gelboé, le Thabor arrondi, la dépression du Jourdain et les hautes plaines de la Pérée, a-t-il pu, ne fût-ce qu'un instant, imaginer ici le poids d'une construction humaine? Les basiliques et les cathédrales qui dominent nos villes et nos lieux de pèlerinage comme les forteresses de notre foi, perdraient ici leur sens avec leur beauté. L'œil du chrétien se pose sur les vallonnements suivis par le regard de Jésus, sur la blancheur des cases modestes, sur les verdures renaissantes du printemps où croissent les fleurs des Évangiles. Qui oserait déparer ces lieux privilégiés par les murs de quelque gigantesque Montmartre?

Ce qu'on montre dans Nazareth au touriste pieux ou moutonnier reste d'une extrême indigence. A quelques dizaines de mètres, il visite la maison de la Sainte Famille et la Maison de sainte Anne et de saint Joachim, parents de la Vierge : deux trous dans le roc, vrais culs de basse-fosse, inhabitables, aussi peu vraisemblables que les urnes de Cana, jalousement découvertes par les églises romaine et orthodoxe alternées. Ailleurs, rien : pas une pierre, pas une trace. Comme l'immense armée des pauvres, Jésus n'a rien laissé. Sa vie de Galilée, obscure, puis errante, dans la poussière des chemins et sous la clarté des étoiles, au hasard des gîtes précaires sinon misérables, n'autorise aucune de ces découvertes, de ces localisations qui font la joie des archéologues. La pauvreté des bourgades, dont nul monument n'a pu affronter les épreuves du temps, ne permet pas d'identifier les murs où se déroulèrent les scènes évangéliques.

Cependant Jésus a parcouru en tous sens ces quelques lieues carrées et le voyageur qui se promène ici entrecroise ses traces avec celles du Maître et des disciples : il se repose sur les pierres dont chacune a pu connaître le contact divin. Si le dénuement de précisions et de reliques est extrême, la puissance d'évocation des lieux s'en trouve magnifiée. Les œuvres des hommes s'altèrent et ne nous apportent qu'une image refroidie ou déformée du cadre original : le palais, la maison succombent. Le cercle des collines et des monts demeure inchangé. Parce que Jésus n'a rien possédé sur cette terre de Galilée, rien créé de matériel, nous trouvons sur ses traces, après deux millénaires, l'intégralité de sa vision matérielle.

C'est au bord du lac de Tibériade, où les premiers disciples pêchaient, réparaient leurs filets, s'endormaient le soir au clapotement des vagues, qu'on recueille le plus nettement l'impression du temps suspendu. A condition de tourner le dos à la Tibériade israélienne et de fermer

l'oreille à ses bruits, nous trouvons, par-delà les millénaires, le cadre intact de la vie de Jésus. Nos pas, sur les cailloux usés, effrayent d'invisibles bandes de poissons dont la fuite ébranle brusquement la surface de l'eau. Nos regards glissent sur l'étendue polie vers Magdala et Capharnaüm, cachés dans leurs îlots de verdure, vers la muraille presque rectiligne, escarpée et fauve de la rive syrienne opposée. Dans le nord, le massif de l'Hermon, distant de 80 kilomètres, élève un dôme neigeux. Le soleil échauffe l'air et les eaux de ce creuset taillé à plus de deux cents mètres au-dessous des mers. C'est ici qu'est née la religion qui a transformé notre monde : ces lieux seuls n'ont pas été transformés et le voyageur découvre, avec toute la puissance d'une émotion religieuse, leur inégalable et intangible beauté.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

A propos de la retraite

Lettre ouverte à M. le Dr Jean Boullard, (1)
rue P.-Croton, à Vimoutiers (Orne).

Le 10 avril 1950.

Monsieur et très honoré confrère,

Vous me permettrez liminairement de remercier M. le rédacteur en chef du *Journal des Praticiens* d'avoir bien voulu accueillir dans ses colonnes ma lettre du 1er février, qui heurte (je ne cesse de l'entendre dire) d'importants intérêts — d'une part parce qu'il a spontanément fait preuve d'un très bel exemple d'indépendance qui l'honore; en second lieu, il me permet de vous féliciter d'avoir fait toucher les épaules à tous vos concurrents et d'avoir obtenu 128 voix sur 136 votants. C'est là une proportion rarement atteinte en dehors de l'Union des Républiques Socialistes (CCCP — ou, en français, U.R.S.S.); mais là il n'y a qu'un candidat et le vote est obligatoire... (comme la retraite du médecin). En troisième lieu, il me permet de vous remercier d'informer nos confrères qu'ils ne doivent accorder aucune créance à tout ce qui a été écrit sur le système de répartition adopté 60, boul. de Latour-Maubourg. Peut-être, en parlant de « démence » à l'adresse de ces auteurs, le mot a-t-il dépassé votre pensée.

Il n'en résulte pas moins de vos déclarations que l'intention des dévoués organisateurs est actuellement d'accumuler entre leurs mains d'importants capitaux, de « capitaliser » : c'est un porte-parole officiel qui en donne la nouvelle. Il fallait que ce fût dit — et vous l'avez dit excellemment. Quel est le montant du capital qu'il serait « pure démence de ne pas garder » ? *(sic)*. Ce capital « volant » sera « offert par les capitaux de rachat » *(sic)*. On pouvait s'en douter, du reste : le mot « capital » jurait avec le mot « répartition » dont nous avons eu les oreilles rebattues pendant tant de mois.

Ce point étant acquis, deux questions se posent donc maintenant :

— I. La première : Quelle sera, en principe, l'importance de ce capital « volant » ?

Vous avez pris connaissance des chiffres que le *Journal des Praticiens* a publiés. Vous n'en contestez l'ordre de grandeur qu'en ce qui concerne les frais de gestion : le Ministre mal informé les avait fixés à un chiffre très élevé. En qualité de porte-parole de la Caisse autonome, vous affirmez qu'ils ne dépasseront pas 3.291.434 fr. Je ne puis donc que répéter ce que j'ai déjà écrit sur ce chapitre, étranger aux observations que j'ai présentées « chapeau bas ».

(1) N.D.L.R. — La « lettre ouverte » du Dr Terray se rapporte à une note du Dr Boullard parue dans le *Journal des Praticiens* du 6 avril, p. **273**.

Pour revenir à mon sujet, je prends note des chiffres que vous publiez à titre officiel, et le budget de la Caisse se trouve modifié comme suit :

Recettes : 28.000 cotisations obtenues par contrainte × 28.000 = 784 millions.

Dépenses :

2.802 retraites médecins à . 144.000 00	291.408.000 00
3.850 — veuves — 72.000 00	277.200.000 00
	568.608.000 00
Frais de gestion	3.291.434 00
La différence entre 784.000.000, 00 et...	571.899.434 00
représente un excédent de recettes de...	212.100.566 00

auquel s'ajoutera le total des capitaux de rachat dont le chiffre n'est pas non plus contesté par vous :

2.802 × 420.000 (médecins)	1.176.840.000 00
3.850 × 210.000 (veuves)	808.500.000 00
	1.986.340.000 00
Total	2.199.048.566 00

Grâce aux informations que nous devons à votre connaissance des « secrets d'un Conseil d'Administration », nous arrivons ainsi à un chiffre beaucoup plus élevé que celui qu'il était facile de prévoir.

Comme vous pouvez le constater, il s'agit là d'opérations d'arithmétique élémentaire, à la portée du plus modeste candidat au certificat d'études primaires — et je ne pense pas que ce soient ces opérations élémentaires (auxquelles je me suis limité) que vous ayez eu l'intention de qualifier de « critique sans mesure » et « sans vérifier l'exactitude de ses arguments ». En tout état de cause, ces opérations élémentaires dispensent le modeste calculateur d'avoir à s'excuser s'il ne possède pas les qualités exceptionnelles d'Administrateur de grandes affaires financières — que vous avez sans doute acquises dans la pratique de la diathermie à Vimoutiers (Orne) et qui vous permettent d'apprécier d'un seul coup d'œil la valeur de l'économie d'une affaire financière d'après la valeur du mobilier qui garnit ses bureaux « modèle d'organisation matérielle » *(sic)*.

En vain, au surplus, ai-je cherché quels rapports pouvaient exister entre ces calculs élémentaires purement objectifs et ce qui constitue la base de votre argumentation *ad hominem* : lieu de l'habitat, spécialité médicale exercée, pécuniosité ou impécuniosité, intérêt à l'égard des médecins de campagne, etc.

— II. Mais, comme conséquence de cette première question, une deuxième question se pose : Ces 2.200 millions, qui vont être fournis pour la plus grande partie par 2.802 médecins et 3.850 veuves, constituent une somme qui sera définitivement perdue pour eux pour devenir la propriété de la Caisse mutualiste. En cas de liquidation, cette somme appartiendrait à chaque adhérent dans la proportion de 2.200.000.000 / 28.000 soit 78.000 fr. pour chacun — sous la condition évidemment qu'avec le temps le capital « volant » ne se soit pas... envolé.

Je me permets de poser la question : *Quel intérêt présente cette opération?*

M. le Directeur (*Sud-Est Médical*, n° de janvier p. 19) m'a fait grief en termes fort violents d'avoir rappelé que les trop grandes concentrations de capitaux entre quelques mains qui en ont la possession, sinon la propriété, a toujours donné de biens tristes résultats — si on se rappelle l'Union Générale, Panama et la Sté Foncière du Nord, toutes entreprises patronnées cependant par les plus Hautes Autorités. Ces résultats du capitalisme privé, lorsqu'il dépasse la mesure de l'échelle humaine, sont bien dépassés par ceux du capitalisme d'État (auquel s'apparentent la S. S. et les Caisses de retraites obligatoires) tels qu'ils apparaissent après la socialisation des entreprises minières, gazières, etc., qui fournissaient, entre les mains du capitalisme privé, d'énormes quantités de bénéfices et d'impôts — et que la socialisation a transformées en gouffres à millions (à propos desquels on ne parle plus d'associations capital-travail.)

INDISPENSABLE A LA PHYSIOLOGIE NORMALE
DES TISSUS ÉPITHÉLIAUX

BÉPANTHÈNE

" ROCHE "

TUBE DIGESTIF ET FOIE,
PEAU, MUQUEUSES, SYSTÈME PILEUX
VOIES RESPIRATOIRES

COMPRIMÉS, AMPOULES, ONGUENT, SOLUTION

Roche

PRODUITS "ROCHE" S. A.
10, RUE CRILLON, PARIS 4e

l'Hormone cortico-surrénale

Préparée par synthèse
chimiquement pure

Percortène

NOM DÉPOSÉ

ACÉTATE DE DESOXYCORTICOSTÉRONE

CIBA

INSUFFISANCES SURRÉNALES
MALADIE D'ADDISON
ASTHÉNIES ET ADYNAMIES
CONVALESCENCES DE
MALADIES INFECTIEUSES
ÉTATS DE SHOCKS, APRÈS
LES INTERVENTIONS GRAVES

Ampoules à 2 mgr. à 5 mgr. et à 10 mgr.
pour injections intra-musculaires

LABORATOIRES CIBA - Dr P. DENOYEL
108 à 117, BOULEVARD DE LA PART-DIEU, LYON

Les 28.000 médecins français seraient-ils donc, à votre opinion, frappés d'une telle impéritie qu'ils seraient incapables de conserver chacun 78.000 fr.? Les 2.200 millions destinés à être capitalisés, à une époque où la dépréciation de la monnaie rend les placements particulièrement délicats, ne seraient-ils pas plus sûrement gardés par leurs propriétaires légitimes que par des possesseurs irresponsables, qui n'en auraient pas la propriété? D'aucuns seraient fondés à le penser. Et c'est ce qu'a dû vraisemblablement penser l'énorme masse des réfractaires telle qu'elle ressort des chiffres que vous révélez, réfractaires, que n'a pu décider une publicité n'ayant reculé cependant devant aucun moyen — depuis les promesses les plus alléchantes (voir *Bulletin de l'Ordre des médecins*, nº de janvier, p. 35 et sq), jusqu'aux menaces de saisie des mobiliers par le percepteur (*Concours médical*, nº du 17 décembre 1949). Il ressort en effet des chiffres que vous publiez que si sur une recette budgétaire de 2.760.000.000 francs vous n'avez encaissé que 207.559.224 et que cette somme provienne des capitaux de rachat de :

300 retraités seulement à 420.000 00....	126.000.000 00
300 veuves 210.000 00....	63.000.000 00
soit	189.000.000 00
il aura suffi de 1.000 versements de 18.000	18.000.000 00
pour arriver au total des encaissements effectués.....	207.000.000 00

Je me suis toujours borné à des constatations objectives et je constate simplement que 3 % de zélateurs... ce n'est pas beaucoup. Et il semble bien que vous ne puissiez obtenir quelque chose des 97 % que par la contrainte et la coercition dont menace M. le Directeur (saisie des mobiliers par le percepteur, etc., etc.).

Tout ceci n'est pas une vue de l'esprit. Tout ceci ressort clairement du texte que vous venez de publier.

Mais il me paraît — comme à beaucoup, du reste — que toute discussion sur ces questions est stérile tant que le Conseil d'État n'aura pas répondu à la question qui lui a été posée par le Dr Couturier et les nombreux médecins qui, de toute la France, se sont groupés autour de lui :

Le Ministre avait-il qualité, le 30-12-1949, pour imposer par voie de contrainte le payement de capitaux de rachat importants, en contravention avec les dispositions de la loi?

Si, comme l'attendent des milliers de médecins, cette réponse est négative, il faudra, pensent certains, renoncer à la vente des mobiliers par le percepteur, et se contenter de relire la fable « *La laitière et le pot au lait* ». Il ne sera plus question de « démence » à l'occasion de cette capitalisation.

Je vous remercie une fois de plus d'avoir apporté, peut-être involontairement mais « avec un large sourire et des arguments brefs, mais irréfutables » *(sic)*, un peu de lumière dans une question entourée de beaucoup de nuages et je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments tout dévoués.

Dr Terray,

Chevalier de la Légion d'honneur,
Ancien membre de la Commission permanente
du Rhumatisme au Ministère de la Santé publique.

P. S. — Au cas où de vertueux zélateurs s'estimeraient fondés à contester les chiffres qui sont à la base du calcul ci-dessus, c'est-à-dire la retraite à 65 ans (âge légal), il est parfaitement possible de prendre pour base par exemple l'âge de 70 ans avec 41 ans d'exercice — ce qui n'est déjà pas mal. Si on applique le règlement qui fait l'objet d'un pourvoi devant le Conseil d'État, à cet âge pris comme moyenne, le prélèvement

THÉRAPEUTIQUE CARDIAQUE

Granules de Catillon

A UN MILLIGRAMME EXTRAIT TITRÉ DE

STROPHANTUS

Tonique du Muscle Cardiaque

ASYSTOLIE - DYSPNÉE - OPPRESSION - ŒDÈMES

Affections Mitrales, Cardiopathies des Enfants et des Vieillards

Usage continu sans inconvénient ni intolérance

Granules de Catillon

A UN DIXIÈME DE MILLIGRAMME

STROPHANTINE

CRISTALLISÉE

Tonique du Cœur par excellence

Prix de l'Académie de Médecine pour "STROPHANTUS et STROPHANTINE"
Médaille d'Or, Paris 1900

Laboratoire CATILLON, 3, Boulevard Saint-Martin, PARIS-3e

POUDRE
DOPS
SÉDATIF
GASTRIQUE

POSOLOGIE

DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas

Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE

LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

des capitaux de rachat par la Caisse Autonome ne serait plus que de :

2.802 médecins	× 260.000 fr.....	768.520.000 00
3.850 veuves	× 130.000 fr.....	500.500.000 00
		1.269.020.000 00

et l'excédent de recettes « volant » qu'il serait, comme le dit fort bien le Dr Boullard, « pure démence de ne pas garder » ne s'élèverait plus qu'à un milliard et demi (1.481.000.000,00).

Cette réduction de l'excédent de recettes qu'on peut prévoir ne modifie en rien les conclusions auxquelles ont permis de parvenir les révélations du Dr Boullard, « versé, lui, dans les secrets d'un Conseil d'Administration ».

Dr T.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Rémunération des médecins du travail. — Comme suite à un précédent communiqué, le SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS DU TRAVAIL, 10, *rue Vézelay, Paris* (8e) signale aux confrères que, à la suite de la signature de nouvelles conventions syndicats médcaux-Caisses de Sécurité sociale, les médecins du travail des départements suivants bénéficient à partir du 30 mars 1950, et en vertu de l'arrêté du 29 novembre 1948. toujours en vigueur, d'appointements calculés sur la base de C à 250 francs :

Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne, Aude, Aveyron, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales.

Les confrères des départements en question doivent en informer leurs employeurs, et, en cas de difficultés, écrire à notre syndicat qui se tient à la disposition de tous, syndiqués ou non syndiqués.

Le Bureau du syndicat.

Préfecture de police.

SERVICE MÉDICAL DE NUIT. — Le préfet a décidé que le tarif des visites de nuit mis à la charge des malades visités par le service médical de nuit est porté de 1.500 à 3.000 francs, à compter du 29 mars 1950.

La visite des sages-femmes est portée de 1.000 à 2.000 francs (accouchement simple) et de 1.500 à 3.000 francs (accouchement gémellaire).

Les indigents sont exonérés de tout droit.

SOCIÉTÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Séance du 27 janvier 1950.

Bureau pour 1950. — M. POCHON, Président; — MM. Ch. FLANDIN, LUQUET et DE PARREL; — M. A. BÉCART, Secrétaire général.

Le sérum de Bogomoletz. — M. *Tolstoï* expose les origines de cette médication, dont l'application remonte à 1924. Il en donne successivement les bases physiologiques, le mode de préparation et les résultats cliniques tels qu'ils se dégagent d'une statistique personnelle comportant 220 malades (résultats des travaux russes) — et de ceux poursuivis à l'Institut Pasteur de Paris.

Le traitement comporte 2 à 5 injections de doses très faibles et progressives. Les résultats rapportés par l'auteur se sont montrés favorables dans 75 % des cas traités : asthénie, insomnie, sénilité. Il note l'exaltation des processus de défense dans les maladies infectieuses. Dans tous les cas, on observe un abaisse-

CACODYLINE
JAMMES
A : 10 cgs. - B : 20 cgs.
C : 30 cgs. - D : 50 cgs.
E : 1 gramme.
ET MAGNÉSIO-CACODYLINE

IODINJECTOL
JAMMES
SIMPLE ET SALICYLÉ
2 Formes
INJECTABLE ET GOUTTES
Une injection intramusculaire ou intraveineuse par jour.
★
60 à 100 gouttes par jour.

LABORATOIRES JAMMES, 86, RUE MICHEL-ANGE, PARIS-16e

ment tensionnel qui a rendu la médication effective dans plusieurs cas d'hypertension essentielle non compliquée.

Premiers essais cliniques sur un antiallergique nouveau en France : le méthyl-phényl-tétrahydro-pyridindène. — M. *Marceron* présente un antihistaminique de synthèse : *le méthyl-phényl-tétrahydro-pyridindène*, qui d'action certaine analogue aux autres antihistaminiques présente l'avantage d'un minimum d'action secondaire.

Projections montrant le manuel opératoire complet du « forage de la prostate ». — M. *Georges Luys*, après avoir montré les divers obstacles prostatiques qui empêchent la miction naturelle, présente ses instruments et appareils.

L'électrocoagulation des obstacles prostatiques constitue un premier temps opératoire qui est suivi de la section de ces obstacles avec l'anse galvanique. Ces temps opératoires se font directement sous la vue, dans l'air et non dans l'eau, ce qui donne une grande supériorité à ce procédé opératoire en ne nécessitant pas l'anesthésie générale, si préjudiciable aux vieillards fatigués et déficients.

Dr A. Bécart.

SOCIÉTÉ DES CHIRURGIENS DE PARIS

Notes de technique sur la thyroïdectomie. — M. *L. Dufourmentel* précise les quelques points de technique qui permettent une opération simple et rapide et qui s'appliquent à tous les cas : 1° Extériorisation complète du goitre; — 2° Dénudation aussi proche que possible du tissu thyroïdien. — 3° Hémostase en bloc par un plan de capitonnage au catgut à distance suffisante du pôle postérieur pour conserver à ce niveau un fragment de la glande. On évite ainsi tout danger pour le récurrent et les parathyroïdes en même temps que les accidents d'hypothyroïdisme. — 4° Si l'abord des pôles postérieurs est rendu difficile par le volume ou l'extrême vascularisation de la tumeur, pratiquer la section médiane entre deux plans de sutures hémostatiques.

Sur deux cas de panaris ostéomyélitiques du pouce. — M. *G. C. Simon*).

A propos d'un cas de rupture traumatique du foie. — M. le médecin lieut.-colonel *Kliszowski*). — La symptomatologie latente chez ce blessé faisait penser à une lésion du tractus digestif plus qu'à une hémorragie interne. D'autre part le mécanisme indirect, les incidents postopératoires, après transfusion ont retenu l'attention des auteurs qui insistent sur la gravité des lésions traumatiques de la glande hépatique.

G. Vidal-Naquet.

LIGUE FRANÇAISE CONTRE LE RHUMATISME

(*Compte rendu de la séance du* 14 *décembre* 1949).

Maladie de Morquio. — MM. *S. de Sèze* et *Jurmand* présentent deux adultes atteints de chondrodysplasie spondylo-épiphysaire. Il s'agit de formes pauci-épiphysaires avec prédominance aux articulations coxo-fémorales et platyspondylie. Du fait de l'âge des malades des processus dégénératifs à type d'arthrose se sont développés au niveau des dysplasies.

Ostéo-arthropathie hypertrophiante de Pierre Marie. — MM. *S. de Sèze* et *Jurmand* présentent trois cas de cette affection développée au cours de tumeur pulmonaire. Les signes articulaires ont disparu complètement après pneumectomie. Seules ont persisté les lésions de périostite engainante.

Action du sérum de Bogomoletz sur le rhumatisme chronique évolutif. — M. *Layani* présente quatre malades atteintes de rhumatisme chronique évolutif traitées par le sérum de Bogomoletz. Toutes ont accusé une amélioration souvent importante de l'état général, des modifications fonction-

nelles appréciables et même, chez l'une d'entre elles, inespérées. Le syndrome biologique est resté par ailleurs peu modifié.

Perméabilité de l'hiatus du canal sacré. — M. *Lacapère* estime que l'imperméabilité de l'hiatus s'observe dans environ 38 % des cas. Les chiffres donnés par M. Dalmas après étude de pièces anatomiques semblent confirmer cette opinion.

M. *Forestier* estime cependant le chiffre élevé. Il rappelle à ce sujet une statistique américaine selon laquelle 4 % seulement des sacrums ne permettraient pas l'injection épidurale.

M. *Françon* relate l'opinion de M. *Gouverneur*. Celui-ci considère à la lumière des nombreuses injections épidurales qu'il est obligé de pratiquer par semaine, que l'échec reste tout à fait exceptionnel.

Les accidents cutanés liés à l'administration des sels de cuivre par voie rectale. — M. *H. Thiers* a constaté en 6 mois 3 cas d'accidents cutanés importants survenus à la suite d'administration des sels de cuivre par cette voie. La voie intramusculaire ou intraveineuse ne donne pratiquement jamais de complications analogues. Il estime la voie rectale dangereuse et conseille de l'abandonner.

Présentation d'une série de radiographies concernant la syphilis osseuse de l'adulte. — M. *H. Thiers* souligne le rôle souvent déclenchant du traumatisme dans l'apparition de ces lésions et l'action thérapeutique élective de l'iodure de potassium.

L'iode et le soufre « retard » dans le traitement du rhumatisme dégénératif. — MM. *J. Graber-Duvernay* et *G. Van Moorleghem* ont obtenu des résultats encourageants avec l'adjonction dans les intramusculaires d'iode et de soufre, de polyvinylopyrrolidone. Celle-ci, en retardant l'élimination, permettrait par une absorpion lente et continue une imprégnation médicamenteuse plus grande et donc plus efficace.

Le morrhuate de cuivre dans le traitement des polyarthrites chroniques. — MM. *J. Graben-Duvernay* et *G. Van Moorleghem*, en associant le morrhuate d'éthyle et le cuivre, qui ont chacun une action favorable sur le rhumatisme inflammatoire, ont obtenu sur 177 cas des modifications cliniques et humorales des plus appréciables. L'insuffisance du recul ne permet pas encore de donner les résultats définitifs, mais il est à noter qu'aucun accident d'intolérance n'a jusqu'alors été observé.

Scoliose olisthésique par agénésie d'une articulaire sacrée. — MM. *Trial* et *Roederer*, après étude radiologique, soulignent l'avantage thérapeutique du corset plâtré sur le lombostat.

M. *de Sèze* rappelle la nécessité d'examiner avec soin tout le système apophysaire, l'agénésie isolée d'une articulaire étant rare.

Analyse clinique de 100 cas de cervicarthrie. — MM. *Arlet* et *Adam*, après avoir montré le polymorphisme clinique du « rhumatisme cervical » : névralgie cervico-brachiale, acroparesthésie des membres supérieurs (les deux phénomènes pouvant être isolés ou associés) algies thoraciques surtout précordiales à type de pseudo-angor, nucalgies et céphalgies associées, parfois dystrophie sympathique réflexe du membre supérieur discutent ensuite les diverses conceptions pathogéniques.

Tout en accordant à l'unco-arthrose le rôle essentiel ils reconnaissent l'existence possible de la hernie d'un nucleus pulposus cervical et pensent que dans quelques cas la lésion cervicale responsable est avant tout un trouble statique : véritable lésion ostéopathique.

Évolution d'une calcification dans une périarthrite scapulo-humérale. — MM. *S. de Sèze*, *J. Robin* et *J. Durieu*, après avoir traité pendant 12 jours une périarthrite scapulo-humérale, ont constaté que la disparition des troubles fonctionnels avait coïncidé avec l'ouverture dans la bourse sous-del-

L'ACIDE AMINÉ DE L'INTELLIGENCE
GLUTAMINOL
LAROCHE - NAVARRON
COMPRIMÉS DE CHL. D'ACIDE GLUTAMIQUE A 0 gr. 40
ENFANTS RETARDÉS ET ARRIÉRÉS
EPILEPSIE - PETIT MAL
SURMENAGE INTELLECTUEL
2 A 30 COMPRIMÉS PAR JOUR
LABORATOIRES LAROCHE NAVARRON
16, RUE DE JESSAINT, PARIS 18e TÉL. MON. 93-49, 98-73

toïdienne de la formation calcique. Ils soulignent l'intérêt des multiples incidencec radiographiques répétées au cours de l'évolution de la maladie.

R.-M. Sichère.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHLÉBOLOGIE

Le syndrome humoral et les séquelles d'ordre sympathique de la phlébite chronique. — M. *Pierre Pitous.* — Des récidives de phlébites survenant parfois sans cause apparente, chez des sujets ne présentant plus de séquelles cliniquement appréciables de leur affection antérieure, nous ont amené à penser que la phlébite, toujours regardée classiquement comme une malaise de la veine, pouvait s'étendre au sang lui-même dont les qualités physiques seraient altérées ou modifiées.

Grâce à la méthode densimétrique de Barbour et Hamilton, un syndrome « permanent » de concentration sanguine a été mis en évidence dans la phlébite chronique. Ce syndrome est caractérisé par :

— 1° L'augmentation permanente de la densité totale du sang, qui peut passer de 1.055 à 1.065;

— 2° L'augmentation permanente de la densitê du plasma, qui peut passer de 1.025 à 1.034;

— 3° Le raccourcissement du temps de coagulation.

Les bains carbo-gazeux radioactifs de Barbotan, employé à eau courante et à un débit minimum de 100 litres minute, se montrent capables d'abaisser rapidement la concentration sanguine et plasmatique. Cet abaissement est durable.

Par contre, certains malades, dont la concentration a été ramenée à la normale, voient persister des séquelles trophiques dont la cause nous a paru d'ordre spasmodique et asphyxique. En effet, l'exploration du réseau vasculaire de ces anciens phlébitiques nous a permis d'observer un spasme haut situé sur le tronc fémoral, entravant plus ou moins l'apport sanguin dans les membres. L'injection dans l'artère fémorale de 10 cm³ d'une solution de novocaïne à 10 % nous a donné les résultats suivants :

— 1° Isolement et précision du spasme sympathique.

— 2° Localisation topographique du spasme.

— 3° Suppression progressive du spasme avec rétablissement de la circulation sanguine.

A la lumière de ces observations, la phlébite paraît maintenant se présenter, non comme une maladie locale, mais comme une maladie générale à séquelles multiples : trophiques, biologiques, sympathiques, celles-ci paraissant conditionner les deux premières.

M. *Sylvio Vassy.* — Les troubles de la crase sanguine sont certainement constants au cours d'une thrombose veineuse : augmentation des substances coagulantes, diminution des anticoagulants physiologiques, etc., mais nous n'avons aucun moyen de la boratoire suffisant pour les déceler. Le jour où sera trouvé un test préphlébitique, la prophylaxie des thromboses veineuses (héparine-dicoumarol associés) serait possible.

M. *Raymond Tournay.* — Dans l'exploration-traitement des spasmes de l'artère fémorale, signalés par M. *Pitous* comme très fréquents dans les séquelles de phlébite, l'addition de priscol à la novocaïne lors de l'injection intra-artérielle devrait donner des résultats plus intéressants.

Raymond Tournay.

LE MÉDICAMENT QUI PERMET DE RÉAGIR
contre la fatigue, l'infection, l'intoxication, le choc, la sous-alimentation
ETREFA
5 bis, Rue de Berri, PARIS
Tél. ÉLY. 41-85
LAMBARÈNE
extraits totaux de tabernanthe mannii & ibaga
TABLETTES CHOCOLATÉES (à laisser fondre dans la bouche) et COMPRIMÉS (à avaler) 1 à 6 par jour
SUPPOSITOIRES (adultes, enfants)
AMPOULES INJECTABLES 1 à 3 par jour.

THÉRAPEUTIQUE TISSULAIRE
PLACENTAFIL
IMPLANTS ET EXTRAITS PLACENTAIRES SELON FILATOV
★
Documentation :
GERDA, 10 rue Jacquard, LYON

"CALCIUM-SANDOZ"
INJECTABLE
Seule l'injection permet d'utiliser intégralement l'action qualitative de l'ion calcium.
LABORATOIRES SANDOZ
6, rue de Penthièvre - PARIS-8e

FAUTEUILS ROULANTS DUPONT
10, RUE HAUTEFEUILLE - PARIS (6e) - TÉL. DANTON 05-61, 05-62
• SUCCURSALE A LYON, 6, PLACE BELLECOUR •
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GYNÉCOLOGIE

A propos de cas nombreux où les injections d'hormone du corps jaune utilisées pour prévenir l'avortement habituel (ou pour conjurer un avortement menaçant) provoquent la fausse couche. — M. *A. Guillemin* présente un certaine nombre d'observations.

M. *A. Netter* fait remarquer que les propriétés abortives de la progestérone relatées dans les observations de Guillemin peuvent peut-être trouver leur explication dans les expériences de G. Van S. Smith et O. W. Smith. Ces dernières montrent que la progestérone s'oppose à l'oxydation des œstrogènes, dont les produits sont nécessaires à la bonne utilisation des gonadotrophines choriales par le placenta lui-même.

L'excès de progestérone risque d'inhiber la sécrétion des stéroïdes placentaires, eux-mêmes nécessaires à la vascularisation du placenta.

Note sur le traitement du cancer du sein par l'hormone mâle. — M. *Paul Ulrich* rappelle comment, il y a déjà plus de dix ans, il a eu l'idée, le premier en France et dans le monde entier, d'employer l'hormone mâle dans le traitement complémentaire du cancer du sein et de certaines de ses complications.

Il établit la priorité de ses travaux à ce sujet par la présentation à la Société Française de Gynécologie, le 17 octobre 1938, d'un cas d'épithéliome intracanaliculaire développé aux dépens de lésions de mammite chronique et compliqué d'un œdème considérable et très douloureux du bras gauche, et insiste d'ores et déjà sur le fait que l'hormonothérapie mâle peut rendre, à titre palliatif, sinon curatif, des services inégalés comme agent antialgique puissant et retardant l'évolution du cancer du sein tout en atténuant certaines de ses manifestations.

M. *Ulrich* attire ensuite l'attention sur le fait que, dès le 22 novembre 1938, il a élargi ces données en ce sens qu'il a inauguré le traitement complémentaire du cancer du sein par *l'hormonothérapie mâle et la castration chirurgicale associées.*

A cette époque initiale de l'hormonothérapie, Ulrich s'est servi exclusivement de l'acétate de testostérone en doses relativement faibles qu'il sera amené, plus tard, à augmenter progressivement. Les conclusions que l'auteur croyait devoir tirer dès lors, c'est que l'hormone mâle venait trouver une place très intéressante dans le traitement des néoplasmes malins de la glande mammaire, *soit à titre palliatif, si la tumeur est inopérable, soit à titre préventif dans le cas où une mammite chronique suspecte évoluerait vers la dégénérescence, soit à titre complémentaire de l'opération en vue de combattre certaines séquelles telles que parfois l'œdème brachial, l'engourdissement et l'endolorissement des régions intéressées.*

Testostérone dans un cas de fracture spontanée métastatique. — M. *P. Ulrich* (Paris).

Le « prolapsus élevé » de l'utérus. — Mme *Hélène Macrez.* — Le prolapsus élevé de l'utérus, c'est-à-dire celui qui ne dépasse pas la ligne des releveurs, n'est pas rare. Quoique insignifiant en apparence, il n'est pas négligeable, étant souvent une cause de douleurs locales et irradiées, tenaces et rebelles. Son traitement (réduction et maintien) simple et surveillé peut remédier rapidement et définitivement aux troubles qu'il provoque et entretient.

Étude clinique de l'acide méthylbisde-hydrodoïsynolique, nouvel œstrogène de synthèse. — M. *A. Netter.*

RHINO-SULFURYL
Nez - Sinus - Rhino-Pharynx
3 MODES D'EMPLOI :
★ Gouttes nasales.
★ Pulvérisations humides.
★ Aérosols (associé ou non au SULFURYL MONAL INHALANT)
Indications:
Coryza, rhinites, sinusites, rhino-pharyngites, végétations adénoïdes, catarrhe de la trompe d'Eustache, otites.
Le Rhino-Sulfuryl est un excellent adjuvant de la cure sulfurée externe réalisée au moyen du Sulfuryl Monal Inhalant. Il permet de continuer l'action du soufre sur la muqueuse nasale dans l'intervalle des inhalations.
3 COMPOSANTS
★ Hyposulfite de soude
★ Chlorhydrate d'éphédrine
★ Stovaïne

LABORATOIRES MONAL
Docteur en Pharmacie - Lauréat de l'Académie de Médecine
11 ter, Avenue de Ségur. - PARIS (VII°)

THÉRAPEUTIQUE ACIDE DE LA PEAU
DERMACIDE
pH 3,6
INTOLÉRANCES
PRURITS
ACNÉS
SÉBORRHÉES
PLAIES
VITA-DERMACIDE
PATE ACIDE GRASSE SOLUBLE A L'EAU
LAB. PORCHER. 35, rue des BLANCS-MANTEAUX. PARIS, IV°

Conférence sur l'histophysiologie de la zone sexuelle de la surrénale. — M. le Professeur *José Botella Llusia* (de Madrid). — Dans cette conférence très documentée (avec projections à l'appui), l'auteur prouve l'identité de la zone X de Deanesly ou zone transitoire de Howard, de la zone androgène de Grollmann et des cellules fuchsinophiles de Vines et propose pour cette zone le terme de « zone sexuelle corticale ».

Contribution à l'étude clinique des hormones stéroïdes dans les accidents précoces de la gestation. — MM. *Courtois* et *J. Balmary* (Paris). — Les auteurs, se rapportant aux travaux du Professeur Jayle, présentent les courbes d'élimination comparées des prolans urinaires et de différents stéroïdes génitaux au cours de la gestation. L'ascension rapide de la prolanurie permet un diagnostic précoce de la gestation sans qu'il soit besoin de faire appel aux dosages plus délicats des stéroïdes urinaires. Ceux-ci, par contre, retrouvent tout leur intérêt au moment de préciser l'étiologie dysendocrinienne de fausses couches à répétition ou d'avortement menaçant. Les stéroïdes glycuronides totaux (S. G. T.) représentent un ensemble de corps de structure chimique voisine, précurseurs et métabolites de la progestérone, et dont la fraction la plus importante est représentée par le pregnandiol glycuronide de sodium (P. G). Le rapport $\frac{\text{S. G. T.}}{\text{P. G.}}$ serait pour Jayle fonction de la charge en œstrogène de l'organisme. Sa valeur varie de 2 au début de la grossesse à 1,5 à la fin. L'hypolutéinie se caractérise par un taux bas des S. G. T. et du P. G. avec rapport normal conservé. L'hyperlutéinie par un taux élevé des SuGuT, P-G restant normal. Le rapport $\frac{\text{S. G. T.}}{\text{P. G.}}$ pouvant atteindre 3. L'hypofolliculénie par un rapport également élevé mais ici par abaissement relatif du P. G. par rapport aux S. G. T. Il existe deux traitements correctifs à ces trois types possibles de dysendocrinie : la progestérone dans le premier cas, la folliculine dans les deux autres.

La fonction hypophyso-inhibitrice de la glande mammaire. — M. *Savouret* (Paris). — L'auteur insiste sur l'inhibition de l'hypophyse par l'extrait mammaire. Il pense que cet extrait ou mieux encore son principe actif, lorsqu'il sera isolé, doit être le traitement idéal de toute élimination dangereuse du potentiel œstrogène de l'organisme, et dit avoir obtenu de bons résultats en particulier dans le cancer de la prostate.

Robert SÉNÉCHAL.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

RÉUNIONS ET CONGRÈS

L'Association « Médecine du Travail » *organise les* « JOURNÉES FRANÇAISES DE MÉDECINE DU TRAVAIL » *le vendredi* 28 *avril et le samedi* 29 *avril* 1950, *salle « Marceau-Chaillot »*, 31, *avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Paris* (16e).

Séance inaugurale vendredi 28 avril 1950, à 9 h. 30.

Au cours de ces journées seront traités les sujets suivants :

— 1° La spécialisation de la médecine du travail;

— 2° Médecine du travail et production : l'opinion d'un employeur; l'opinion d'un « cadre »; l'opinion d'un ouvrier;

— 3° La prévention dans l'entreprise. Prévention des accidents du travail à propos d'une expérience récente dans une grande entreprise. L'utilisation de la documentation médicale en vue de la prévention.

Ces journées sont ouvertes non seulement aux médecins,

mais à tous ceux qui ont intérêt à connaître la médecine du travail, les employeurs, les ingénieurs, les ouvriers.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'A.M.T., 36, rue de Penthièvre, Paris (8e). Téléphone : ELY. 30-52. Permanence : lundi, mardi, mercredi jeudi de 14 h à 18 h. Vendredi, de 10 h à 12 h.

Le VIIe Congrès du Collège international de chirurgie aura lieu à *Buenos-Aires, du 1er au 5 août 1950, à la Faculté des Sciences médicales.*

Des sessions opératoires auront lieu dans les services chirurgicaux de la capitale et de La Plata, Rosario, Cordoba.

Les communications seront réparties dans les 26 sessions prévues, et une exposition scientifique d'appareillage et de littérature médicale se tiendra dans les locaux de la Faculté.

Secrétaire du Congrès : Dr Jorge, A. Taiana, Caseros 2153, *Buenos-Aires.*

Le IVe Congrès inter-américain de cardiologie se tiendra en 1952 à Buenos-Aires.

Les Journées argentines de kinésiologie se tiendront le 1er octobre 1950 à la Faculté de Médecine de Buenos-Aires. Le thème principal, sur la réhabilitation, sera traité par le Prof. Juan M. Nagera et le Dr Jorge Luis Curuchet.

— *La Société argentine des études rhumatologiques vient d'être fondée à Buenos-Aires le 15 décembre dernier.* Le Comité directeur est *présidé* par le Dr Guido Costa Bertani.

Vice-présidents : Prof. Juan Cuatrecasas et Dr Manuel Caetillo. — *Secrétaire général* : Dr Rodolfo Rey Sumay. — *Secrétaire des séances* : Dr Juan Rocamora. — *Trésorier* : Dr Raphaël Quesada. — *Membres* : Prof. Octavia Fernandez, Benjamin Spota, José Pique, Juan Manuel Tato, Oscar Noguera et le Dr Arnoldo Pizzorno.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction générale de la jeunesse et des sports. — La Direction générale de la jeunesse et des sports organise *du 22 juillet au 22 août 1950 un stage de médecine appliquée à l'éducation physique et aux sports, ouvert aux praticiens et aux étudiants en fin de scolarité, désireux de parfaire leur connaissance dans ce domaine particulier. Ce stage se tiendra au* Centre régional d'éducation physique et sportive de Roubaix.

S'inscrire avant le 15 juin 1950 au Bureau médical de la jeunesse et des sports, 34, rue de Chateaudun, Paris, 9e.

— Gratuité du voyage en 3e classe.

— Participation des stagiaires aux frais de séjour : 100 fr. par jour.

— *Places limitées.*

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Institut Pasteur d'Algérie. — *Un poste d'assistant et un poste de chef de laboratoire* dans les services médicaux sont vacants à l'Institut Pasteur d'Algérie. *Faire acte de candidature auprès du Directeur.*

OFFRES ET DEMANDES

VEUVE MÉDECIN *échangerait appartement* (6 pièces, plus cuisine), situation unique, loyer modéré, grande ville du Centre — *contre appartement* (2 ou 3 pièces, plus cuisine) *à Paris, bien situé. (Écrire — sous le n° 530 Q — au journal, qui transmettra.)*

CHEF COMPTABLE, très sérieuses références, 43 ans, rentrant Afrique du Nord, cherche emploi dans Laboratoire. (Écrire — *sous le n°* 600 — au Journal qui transmettra).

Ed. du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

ULCÉOPLAQUE
2 DIMENSIONS :
ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.
ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.

Dans chaque boîte : 6 pansements
Pour 20 à 24 jours de traitement

- PLAIES ATONES
- ESCARRES
- ULCÈRES VARIQUEUX

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la diapédèse et la leucocytose.
Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.

ULCÉOPLAQUE *utilisé avec la bande souple* ULCÉOBANDE
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

TRAITEMENT DU RHUMATISME

IODO BENZO MÉTHYL FORMINE

IODASEPTINE

IODASEPTINE SIMPLE *(RHUMATISMES CHRONIQUES)*
10 A 20cc PAR VOIE INTRAVEINEUSE OU
INTRAMUSCULAIRE EN SÉRIE DE 12 INJECTIONS

IODASEPTINE SALICYLÉE *(RHUMATISMES AIGUS)*
5 A 10cc PAR VOIE INTRAVEINEUSE OU
EXCEPTIONNELLEMENT INTRAMUSCULAIRE

LABORATOIRES
ORTIAL
7, RUE DE L'ARMORIQUE PARIS XVe

SÉDIBAÏNE

SÉDATIF NERVEUX
SANS ACTION DÉPRESSIVE

TITANE COIRRE
BISMUTITANE

PANSEMENTS
GASTRO INTESTINAUX

5, Bd MONTPARNASSE
PARIS

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

NÉVROSES
INSOMNIES

LOBÉLIANE
LALEUF

ANTISPASMODIQUE PUISSANT
EXCLUSIVEMENT VÉGÉTAL
GOUT ET ODEUR AGRÉABLES
ATOXIQUE

DOSE CALMANTE : 2 à 5 cuillerées à café par jour
DOSE HYPNOTIQUE : 1 à 3 cuillerées à café le soir

Laboratoires LALEUF, 51, rue Nicolo, Paris-16e

PROSTATISME

SÉNILITÉ
ASTHÉNIE
PRURITS

MAGNOGÈNE
DRAGÉES - SUPPOSITOIRES

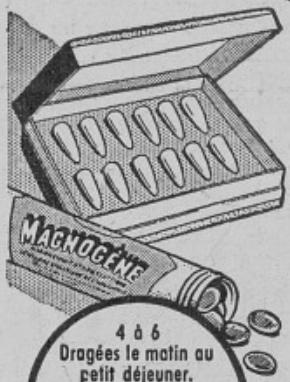

4 à 6 Dragées le matin au petit déjeuner.
1 suppositoire matin et soir (adjuvant au traitement per os).

SYNERGIE
MAGNÉSIENNE

Troubles urinaires d'origine prostatique
Sénilité, Asthénie,
Prurits, Papillomes.
Dépressions nerveuses.

LABORATOIRES MONAL, 11ter, Av. de Ségur, PARIS-VIIe

PARLAX

Reine des huiles de paraffine rééduque l'intestin

CONSTIPATION
ENTÉRITES-HÉMORROÏDES
AFFECTIONS GASTRO-INTESTINALES

Laboratoires : F. LATOUR Phien Drogte 71, Rue Douy Delcupe, Montreuil/Bois (Seine)

ACTUALITÉ

Saison des Juges

Dans le dernier numéro du *Bulletin de l'Ordre des Médecins*, une douzaine de pages sont consacrées à l'activité judiciaire de nos représentants. Chaque confrère a pu prendre connaissance du nombre et de la nature des peines appliquées Il a pu voir au passage ce qu'il pouvait en coûter de ne point payer les cotisations imposées par cet aimable organisme : la radiation a été prononcée contre un médecin coupable d'avoir refusé (non sans échauffement) de s'acquitter, « gravité justifiée par l'attitude inadmissible du médecin vis-à-vis de l'Ordre ». Avis aux amateurs de lèse-majesté...

Ce n'est point là toutefois ce qui m'a paru le plus pénible. Pour ne point m'attirer le reproche de coupures, je citerai en entier le passage qui me révolte :

« Le coup d'œil d'ensemble sur la juridiction disciplinaire témoigne de l'effort accompli en trois années. Désormais, les Conseils régionaux composés de médecins ayant tous dû acquérir la mentalité du juge, se plier aux règles générales du droit, faire abstraction de tout sentiment personnel, se soustraire à l'ambiance locale, ayant pesé la gravité et la signification des fautes des confrères soumis à leur jugement et sachant concilier la sérénité qu'exigent le renom et la dignité du Corps médical avec la bienveillance que requiert l'erreur involontaire ou la méconnaissance d'une disposition réglementaire, rendent les décisions fondées et nuancées. Et, au-dessus d'eux, la Section disciplinaire veille à la rigoureuse observance des principes généraux du droit, recherche en équité la concordance des sanctions disciplinaires, bref crée la jurisprudence de notre profession. »

Que des confrères désignés par leur ancienneté, leur réputation, leurs titres, choisis, au moins partiellement, par les deux parties en présence, puissent constituer un jury d'honneur et se prononcer sur un litige d'ordre médical, comment ne pas l'admettre? C'est d'ailleurs une tradition professionnelle. Le mérite essentiel de ces jurys est d'avoir une mentalité de médecins et non pas une mentalité de juges. Mais qu'on puisse se réjouir de voir des confrères « acquérir la mentalité du juge » et peser les faits et gestes de leurs confrères, c'est ruiner le sens de l'appellation fraternelle et faire, j'en suis sûr, à l'immense majorité des membres siégeant dans les conseils de discipline, une injure gratuite.

L'Ordre des médecins semble tout à fait inconscient de l'usage possible, peut-être prochain, que certains feront des armes forgées, sous sa responsabilité, contre nous. Le jour où l'on voudra épurer la profession, la machine sera prête et l'on verra des confrères « à mentalité de juges », hélas! aggraver les besognes auxquelles s'attellent, avec autant de bonne volonté que de redoutable insconscience, nos représentants.

Notre excellent confrère, le *Concours Médical* vient de publier une étude sur le jugement prononcé par la Cour de Nancy, faisant droit à l'appel d'un médecin contre la faute d'un président et d'un secrétaire général de Conseil régional. Il souligne très justement qu'on ne peut pas, au hasard d'une élection, s'improviser administrateur ou juge. Une jurisprudence, établissant les responsabilités de l'Ordre pour les fautes commises par les membres de ses conseils, est heureusement en voie de constitution. Elle permettra de défendre les libertés individuelles des médecins ou ce qui en subsiste encore, contre le regrettable penchant à l'omnipotence des sections disciplinaires.

Si des médecins veulent se donner, à l'intérieur de notre profession, une mentalité de juges, qu'ils acquièrent la formation voulue et créent les cadres d'une justice médicale analogue à la prévôté militaire — mais qu'ils cessent de s'honorer du beau nom de confrère.

Propagande contre les vaccinations. — *Dans une circulaire du* 28 *mars* 1950 *adressée aux recteurs, le Ministre de l'Education nationale leur signale qu'une campagne est menée auprès des membres du corps enseignnat contre les vaccinations obligatoires (vaccinations antivariolique, antidiphtérique, antitétanique, antityphoïdique et vaccin BCG).*

Et le Ministre précise :

« Il est parfaitement légitime que les résultats obtenus grâce à ces diverses vaccinations fassent l'objet d'études, de communications de caractère scientifique et soient soumis au contrôle attentif des savants qualifiés. Mais je ne saurais admettre qu'à l'intérieur des établissements scolaires publics des initiatives particulières tentent de faire obstacle aux instructions données par les seuls services qui aient compétence en la matière, c'est-à-dire par les services de l'Hygiène scolaire et universitaire.

« La propagande à laquelle se livreraient à cet effet, auprès des fonctionnaires placés sous vos ordres, toutes ligues ou groupements quelconques ne peut avoir que des effets néfastes, et je vous prie de faire savoir à MM. les inspecteurs d'Académie que la distribution, aux élèves des établissements d'enseignement, de tracts, d'imprimés, de fascicules destinés à la favoriser est rigoureusement interdite.

» Je vous prie de vouloir bien me rendre compte des incidents de cette nature qui pourraient être portés à votre connaissance. »

(*Bull. Off. Educ. Nat.*, 6 avril 1950). — *in Presse Médicale* du 15 avril 1950.

Les médecins résidents des préventoriums devront désormais subir un concours. — Un curieux arrêté du Ministre de la Santé en date du 16 février 1950 et paru au *Journal Officiel* du 24 février 1950 stipule que désormais non seulement les médecins des préventoriums publics, mais aussi ceux des préventoriums privés, devront avoir subi un concours sur titre et sur épreuves écrites et orales avec nombre de places limité. Ne pourront participer à ce concours que les médecins âgés de moins de 35 ans. *Cette nouvelle restriction des droits attachés au diplôme de docteur en médecine ne nous paraît pas à l'abri de toute critique. Va-t-on interdire à un professeur de phtisiologie âgé de plus de* 35 *ans de prendre la direction d'un préventorium privé? — (Extrait d'une circulaire du Comité intersyndical).*

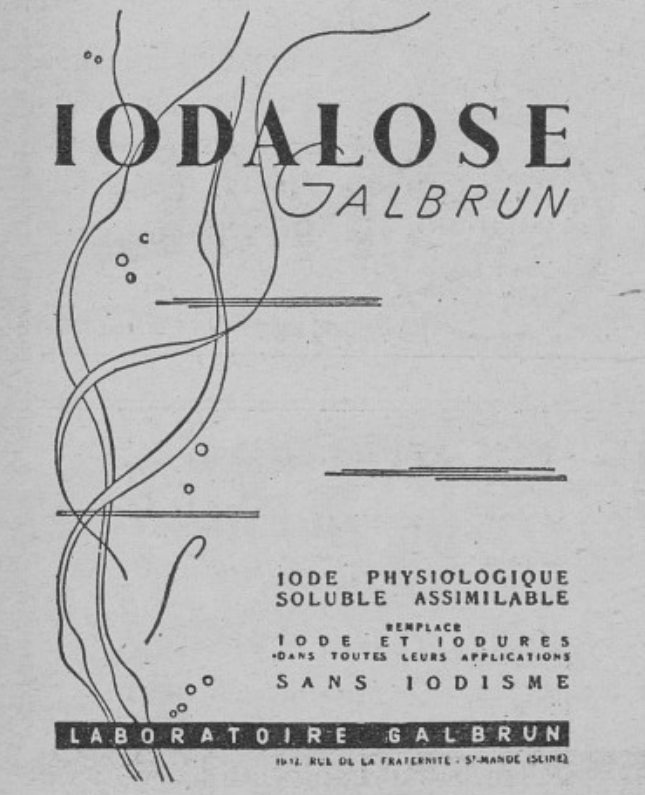

SOMMAIRE DU N° 18

Clinique médicale : La primo-infection tuberculeuse (d'après une leçon du Prof. *Bariéty*) 209
Gynécologie : Métrorragie par lésions des artères utérines (*Yvonne Boileau*) 211
Thérapeutiques nouvelles : A propos de l'auréomycine. Son utilisation dans le traitement du zona (*J.-C. R.*) .. 214
Notes de gynécologie : Les cas mortels d'avortement provoqué (d'après *Macias de Torres*) 214
Mémentos de médecine pratique :
Feuillets du praticien : La maladie de Raynaud (*J.-C. R.*). 215
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 25 avril 1950 219
Académie de Chirurgie, séance du 26 avril 1950 220
Société médicale des Hôpitaux, séance du 21 avril 1950 .. 220
Variété : De Beyrouth à Damas 349
Questions professionnelles : Un communiqué du syndicat national des médecins biologistes 350
Sociétés médicales et chirurgicales : Société de Médecine de Paris. — Société des Chirurgiens de Paris. — Société de Pathologie comparée. — Société médicale et anatomo-clinique de Lille 350
Informations et nouvelles diverses 354
Communiqués : Observations concernant l'emploi de la streptomycine dans la tuberculose pulmonaire — Techniques hospitalières sanitaires et sociales 358
Actualité : Du psycho-somatique (*H. C.*) 362
Nécrologie 362

INFORMATIONS

Note concernant les assistants étrangers ou les assistants de l'Union française. — *Le Conseil de la Faculté de Médecine de Paris*, dans sa séance du 23 octobre 1947, a étendu aux professeurs agrégés, médecins, chirurgiens et spécialistes des Hôpitaux, la possibilité de recevoir dans leur service des médecins étrangers en vue de l'obtention du titre d'ASSISTANT ÉTRANGER (OU DE L'UNION FRANÇAISE) de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris.

Les demandes présentées par les médecins étrangers sont soumises à une Commission qui se compose de tous les chefs de service qui présentent des candidats : *seuls les dossiers ayant été acceptés par la Commission sont présentés au Conseil de la Faculté pour acceptation.*

Il est donc recommandé aux chefs de service de n'accepter des médecins étrangers en vue du titre d'assistant étranger que s'ils présentent les garanties scientifiques suffisantes et d'insister, en particulier, pour qu'ils soient accrédités par une personnalité médicale de leur pays d'origine, car le diplôme d'assistant étranger de la Faculté de Médecine de Paris doit conserver toute l'importance qui lui a été donnée à sa création et contribuer à maintenir le renom de notre Faculté à l'étranger.

NOTA. — *Prière d'adresser les candidats à* Mlle Alice HURÉ, *Directrice de l'*A.D.R.M. — *Salle Béclard de* 9 h. *à* 11 h. *et de* 14 h. à 16 h. (*sauf samedi après-midi*).

VI° Congrès dentaire rhodanien franco-suisse (*Marseille* : 10 et 11 *juin* 1950). — Ce Congrès biennal qui depuis vingt ans tient alternativement ses assises à Lyon, Genève et Marseille, est toujours suivi avec faveur par tous les confrères odonto-stomatologistes des régions riveraines du Rhône.

Il est cependant ouvert à tous les praticiens.

Le Comité d'organisation a le plaisir d'annoncer aux confrères intéressés qu'en 1950, ce Congrès se déroulera à Marseille les 10 et 11 juin prochain.

Pour tous renseignements, adresser la correspondance à M. le Dr Grether, 2, place Sadi-Carnot, Marseille.

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent
2 Produits Sulfamidés
SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux
LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8°

MIGRAINES — GRIPPES
DOULEURS CATAMÉNIALES
ALGIES

ALGOCRATINE
Un cachet dès la première sensation de douleur
LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris (8e)

AGOCHOLINE
DU DOCTEUR ZIZINE
STIMULANT HÉPATIQUE ET BILIAIRE
POSOLOGIE :
1 à 3 cuillerées à café le matin à jeun, dans un demi-verre d'eau chaude.
LABORATOIRES DU DOCTEUR ZIZINE
24, Rue de Fécamp
PARIS-12e
PAUL-MARTIAL — PARIS

CHARBON SPÉCIFIQUE
DES AFFECTIONS
Gastro-intestinales

DIARRHÉES, ENTÉRITE
COLITES, AÉROPHAGIE
INTOXICATION ALIMENTAIRE

Bactéricide non irritant et puissant désinfectant intestinal par le SULF. N. d'ORTHO-OXYQUINOLEINE

1 CUILLERÉE A CAFÉ = 2gr.50 DE CHARBON

ENTÉROPATHYL

2 FORMES : DRAGÉES ou GRANULÉS
1 CUILLERÉE A CAFÉ ou 3 à 4 DRAGÉES APRÈS LES REPAS

SÉDATONYL

TROUBLES VAGO-SYMPATHIQUES
ET PSYCHO-ENDOCRINIENS
Anxiété, Emotivité, Angoisses
Dépression nerveuse
Troubles Cardio-Vasculaires
Etats Spasmodiques

Sédatif, Tonique et Reconstituant
DU SYSTÈME NERVEUX
10 gouttes = 0,01 de Phényléthylmalonylurée

MÉDICATION ALCALINO-BISMUTHÉE
DE TOUTES LES
Gastropathies

BRÛLURES d'ESTOMAC · AIGREURS
DYSPEPSIE · HYPERCHLORHYDRIE

CALME LES DOULEURS STOMACALES
COMBAT L'ACIDITÉ
RÉGULARISE LES FONCTIONS DIGESTIVES
1 A 2 CUILLERÉES A CAFÉ APRÈS LES REPAS

GASTROPATHYL

LES LABORATOIRES "MÉDICIA" 13, RUE PELLETIER, LYON (4e)

AFFECTIONS
DES VOIES URINAIRES

SANTAL MONAL

1 au bleu de méthylène

Essences balsamiques. 0,16
Bleu de méthylène. . 0,02

Adjuvant de la cure par les Sulfamides et la Pénicilline. — A la fin du traitement, calme, assèche et décongestionne les muqueuses.

Blennorragies, Cystites, Pyuries, Prostatites, Colibacillose urinaire.

6 à 9 capsules par jour, aux repas

2 sulfamidé

Essences balsamiques. 0,24
Para aminophényl sulfamide. . 0,25

Gonococcies :
Les 1er, 2e, 3e jours
2 capsules, 6 fois par jour
Les 4e, 5e, 6e jours
2 capsules, 4 fois par jour
Les 7e, 8e, 9e jours et jours suivants
2 capsules, 2 fois par jour

Infections à streptocoques, à staphylocoques et à colibacilles :
4 à 6 capsules par jour, à intervalles réguliers.

PROSTAL

SUPPOSITOIRES SÉDATIFS

Stovaïne, Benzocaïne, Menthol, Bromure de camphre, Extraits de jusquiame, de ciguë, de rotanhia, Surrénine, Hypophyse, Prostatine.

AFFECTIONS DOULOUREUSES DE LA PROSTATE ET DU PETIT BASSIN

Effets constants et immédiats. — 1 suppositoire matin et soir.

LABORATOIRES MONAL
DOCTEUR EN PHARMACIE — LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
13, AVENUE DE SÉGUR - PARIS-7e

LA THÉOPHYLLINE "*utilisable* AUX DOSES *utiles*"

etaphylline

DELALANDE

3

FORMES ÉGALEMENT ACTIVES
AMPOULES 0,50 g · COMPRIMÉS 0,10 g · SUPPOSITOIRES 0,50 g

permettant l'emploi, en thérapeutique cardio-rénale et respiratoire, des doses efficaces même très élevées sans réactions locales, digestives ou générales
POSOLOGIE TRÈS SOUPLE : 1 A 3 SUPPOS PAR JOUR

LES AMPOULES SONT PARFAITEMENT ADAPTÉES A L'UTILISATION EN SERODOSE

LABORATOIRES DELALANDE 10 RUE HENRI-REGNAULT - COURBEVOIE (SEINE)

ULCÈRES GASTRIQUES ET DUODÉNAUX - ENTÉROCOLITES

COLLOIDO-BISMUTH

POUDRE

BISMUTH SOUS-GALLATE (DERMATOL) } 80 %
BISMUTH CARBONATE LÉGER
ALUMINE COLLOIDALE } 20 %
TRISILICATE DE MAGNÉSIUM
(VISA N° 1530-7247)

PRODUITS PHARMACEUTIQUES
M. RICHARD - AUBENAS (ARDÈCHE)

Richard

TOPIQUE - CICATRISANT

VARIÉTÉ

De Beyrouth à Damas.

La route qui relie Beyrouth et Damas ne mesure pas tout à fait 150 kilomètres : trois heures de voiture suffisent pour cet étrange parcours, aux contrastes violents, dont le pas du cheval ou de l' ne ménageait sagement la succession. Lamartine nous a laissé, dans son voyage en Orient, le récit de la traversée du Liban : parti le 28 mars 1833 de Beyrouth avec une caravane de vingt-six chevaux, il ne parvient dans la haute vallée de la Bekaa que le 30. Bien plus tard, il traverse l'Anti-Liban pour descendre sur Damas et le désert syrien. Pour lui chaque étape conserve son caractère propre et justifie d'abondantes descriptions, sans qu'une superposition d'images en vienne altérer la pureté.

Aujourd'hui, le voyageur n'échappe plus à la désorientation : il cherche des orangers sur les champs de neige et les brumes du haut-plateau sur les sables. La route qui s'élève au-dessus de Beyrouth domine des gorges profondes, plantées d'oliviers ou de mûriers, parsemées de nombreux villages. La végétation méditerranéenne doit à l'abondance des précipitations d'être plus riche, plus dense que de coutume : l'eau qui ruisselle égaie le paysage et lui retire toute âpreté. A peine a-t-on saisi les caractères de cette Côte d'Azur mouillée, la voiture pénètre dans la z ne rocailleuse et dénudée qui précède le col de Beidar. On franchir celui-ci vers 1.400 mètres et l'on redescend sur la vallée de la Bek a, vaste dépression orientée du nord et sud entre le Liban et l'Anti-Liban, éternelle voie de passage pour les conquérants rebutés par les irrégularités de la côte et l'aridité du désert.

Qu'il s'agit des Arabes ou des Croisés, des Turcs ou des Égyptiens, tous ont laissé ici des traces de leur passage. Cette vallée de la Bek a, large d'une douzaine de kilomètres, remarquablement égale, répond mal à son nom : il ne s'agit point d'une crevasse, comme l'exprime le mot arabe, mais d'un haut-plateau qui s'élève à Baalbeck, non loin du point de partage des eaux, à 1.200 mètres. Au pied des rui es romaines, adossées à l'Anti-Liban dont les croupes rougeâtres sont séparées par des sillons neigeux, on trouve un petit hôtel de montagne, aux murs blanchis à la chaux, dans lequel tout le monde se rassemble autour du poêle et comparable en tous points aux chalets des stations de sport d'hiver pour bourses moyennes. L'air qu'on respire est pur, froid, chargé d'une odeur de neige : les teintes sont celles qu'aime à peindre Challiez sous le titre *Avant le printemps*, quand les plaques neigeuses, en mourant, laissent paraître avec la terre noirâtre les végétations jaunies de la saison passée et les taches d'un vert aigu des pousses nouvelles. L'impression s'identifierait avec celle que ressentent des skieurs arrivés un peu trop tard dans un trou perdu, n'était la splendeur des colonnades romaines dont la ruine presque totale exalte le caractère.

La voiture, déjà repartie, franchit l'Anti-Liban : l'air alpestre fait place à un air sec, les teintes terreuses aux couleurs chaudes. Au Khan Meisseloun, on passe devant

ASTHÉNIES PHYSIQUES ET PSYCHIQUES
ÉTATS DÉPRESSIFS - NARCOLEPSIES
DYSTONIES NEURO-VÉGÉTATIVES
PARKINSON - CONTRÔLE DE L'APPÉTIT
ÉNURÉSIE

MAXITON

PHENYL 1 AMINO 2 PROPANE DEXTROGYRE

maximum de tonus

minimum d'effets secondaires

DELAGRANGE

39, BOULEVARD DE LATOUR MAUBOURG - INV. 43-60

un petit cimetière militaire français : souvenir du combat que nos troupes livrèrent, le 14 juillet 1920, pour s'ouvrir la route de Damas. Les dernières pentes n'offrent plus que des rocs dénudés, dominant l'oasis où s'étend Damas et les horizons infinis du désert. A partir de ce point commence l'immensité aride et monotone qui conduit vers les ruines de Palmyre, Bagdad, les haut-plateaux de l'Iran, l'Asie entière. Pour découvrir à nouveau des contrastes comparables à ceux que vient de ramasser un si court trajet, des milliers de kilomètres s'imposent au voyageur. La voiture doit céder le pas à l'avion. Mieux vaut retourner sur ses pas et chercher à nouveau, sur cette frange de la Méditerranée, avec la trace des plus antiques civilisations, une accoutumance à cette variété extrême de formes et d'aspects.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS BIOLOGISTES

Le bureau du syndicat national rappelle une fois de plus à ses membres que :

— 1° *Le décret du 29 juillet 1939 oblige ceux qui effectuent les réactions de grossesse à tenir un livre spécial coté et paraphé par le commissaire de police et mentionnant sans blanc ni rature, les noms des médecins prescripteurs, les noms et adresses des personnes faisant l'objet du diagnostic et la nature de la pièce d'identité fournie.*

Ces obligations figurent également au *Journal Officiel* du 30 mai 1940.

— 2° *Le décret-loi du 17 juin 1938 (Journal Officiel*, n° 345, page 77) *interdit, sous quelque forme que ce soit, les ristournes ou intérêts proportionnels ou non aux actes prescrits.*

Ce texte législatif crée donc le délit de dichotomie en ce qui concerne les laboratoires. Il les punit d'une amende ou de l'interdiction de l'exercice de la profession pour une période de 1 à 10 ans.

La loi apparaît comme dirigée surtout contre les praticiens qui perçoivent ces ristournes, mais les biologistes qui les donnent ne sont pas exempts de sanctions.

L'inobservation de ces prescriptions a motivé la fermeture immédiate d'un laboratoire important de Paris, qui vient d'avoir lieu à la requête du Parquet. *La saisie de toute sa comptabilité a été effectuée et les directeurs placés sous mandat de dépôt.*

(In « *Semaine des Hôpitaux* », *14 avril 1950*).

SOCIÉTÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Séance du 24 mars 1950.

Les bronchites d'après la bronchoscopie et le cinéma endoscopique — avec projections (M. *A. Soulas*). — Dans la pathologie bronchique, les bronchites occupent une très grande place. Leur existence, leur classification et leur autonomie doivent être précisées. La bronchoscopie et l'exploration bronchocinématographique sont pour cela très utiles en montrant avec netteté les altérations, les troubles pariétaux et orificiels (coloration, excrétion) et en particulier, les troubles moteurs.

Les bronchites sont :

1° *Autonomes*, soit localisées, lobaire ou segmentaire; soit dispersées en épisode isolé ou plus souvent à « répétition »; soit encore suppurées; soit enfin hémorragiques.

2° *Associées*, en particulier à un cancer des bronches.

3° *Diffuses*.

4° *Spécifiques* (surtout tuberculeuse).

On s'attachera à préciser l'autonomie de la bronchite avec ses caractéristiques ou ses relations avec une affection parenchymateuse.

Les indications respectives de l'hormonothérapie et de l'organothérapie. — M. *Pierre Mabille* s'inquiète de l'extension rapide et véritablement « inflationniste » de l'hormonothérapie. Selon lui, on aurait tort d'imaginer que l'organothérapie ait vécu.

Les deux thérapeutiques ne sont pas superposables; elles ont leur domaine propre (action excitatrice pour les extraits glandulaires, action substitutive pour les hormones). De toute façon ces traitements endocriniens doivent être précédés de l'établissement d'un bilan précis : *morphologique* (indice de différenciation sexuelle, retards structuraux, etc.); *physiologique* (métabolisme basal, dosage des hormones, frottis vaginaux, etc.) et *psychologique* (tendances manifestes et tendances inconscientes créatrices de névroses).

Troubles vasculaires et rhumatismes chroniques. — M. *Félix Mauvoisin*, après avoir étudié les troubles vasculaires dans le rhumatisme chronique progressif et le rhumatisme dégénératif, signale le retentissement des altérations veineuses sur le comportement articulaire; il décrit ensuite les manifestations vasculo-sympathiques dans les rhumatismes abarticulaires et termine en esquissant la thérapeutique générale du facteur circulatoire dans ces différentes formes de rhumatismes chroniques.

Hématome péri-rénal spontané chez une érythrémique. — MM. *J. E. Marcel* et *G. Vialard* rapportent l'observation, très rare, d'une femme de 56 ans, opérée d'urgence pour un syndrome d'occlusion, qui présentait en réalité une inondation péritonéale de sang, provenant de la fosse lombaire droite. Chez cette malade, qui n'a jamais été anémique, on eut le temps de procéder à une étude hématologique et à différentes explorations radio-urologiques qui permirent de diagnostiquer un hématome périrénal spontané d'origine probablement sanguine, de le vider par voie lombaire en conservant le rein. Un an après les signes hématologiques, très discrets au début, autorisèrent, associés aux symptômes cliniques, à affirmer le diagnostic d'érythrémie, traitée jusqu'alors avec succès, par la téléradiothérapie.

Vingt-cinq ans d'application, en France, du traitement des tuberculoses chirurgicales par l'huile, l'iode et les sels de calcium du docteur A. Finikoff.

Dr A. Bécart.

SOCIÉTÉ DES CHIRURGIENS DE PARIS

Séance du 17 mars 1950.

Une cause rare d'hémopéritoine spontané chez l'homme (fibrome du grêle). — M. *Chureau* (de Chatillon-sur-Seine). relate l'observation d'un malade de 72 ans présentant un épanchement hémorragique abondant dans la cavité péritonéale dû à la présence, sur la portion terminale du grêle, d'une tumeur arrondie qui s'est montrée bénigne à l'examen histologique.

Réflexions sur le diagnostic radiologique de l'appendicite chronique. — M. *Papillon* insiste sur le fait qu'une radiographie négative avec cliché se présentant sans image de l'appendice, n'a aucune valeur dans le diagnostic de l'appendicite chronique : seul l'examen radioscopique (si possible par le chirurgien lui-même) après ingestion de repas opaque *et non après lavement*, permet de vérifier d'une part si la douleur provoquée soit à la palpation, soit au toucher sous l'écran, correspond bien au cæco-appendice, d'autre part si la mobilisation de l'ombre cæcale réveille la douleur et permet dans une certaine mesure la recherche des adhérences.

Une fracture vertébrale lombaire de forme anormale. — M. *Carle Roederer*. — Il s'agit de la 2e vertèbre lombaire d'un parachutiste de 20 ans, tombé sur les fesses et qui a pu rentrer à son École, reprendre son service le lendemain. Ce n'est pas pour une vraie douleur, mais pour une gêne, une fatigue des reins qu'il vient consulter huit mois plus tard, après avoir été

MÉTHODE DE WHIPPLE

Hépatrol injectable A

ANÉMIES GRAVES
ANÉMIES DE BIERMER
ANÉMIES PERNICIEUSES
INSUFFISANCES HÉPATIQUES
INTOXICATIONS

ADULTES ET ENFANTS
SANS CONTRE-INDICATION

Ampoules
2 cc et 1 cc
Boites de
6 et 12 Ampoules

Admis par les Hôpitaux ainsi que par les Ministères de la Guerre, de la Marine et des Colonies.

LABORATOIRES DE L'HÉPATROL
4 Rue Platon - PARIS (XV°)

réformé du service militaire en octobre. Cette fracture par tassement vertical (« Kompression Fraktur » de Kocher) est dénoncée, de profil, par un trait vertical longitudinal, un peu sinueux, qui coupe le corps vertébral à l'union des deux tiers antérieurs et du tiers postérieur, et par un enfoncement des plateaux, en cupule.

Aucun signe neurologique; indolence presque complète. Physiologiquement, simple raideur du bas de la colonne vertébrale dans l'extension poussée.

Pas de déformation vertébrale surajoutée depuis la première radio huit mois auparavant.

A propos d'un abcès amibien de la rate. — M. le Médecin Lieutenant colonel *Favre* et M. le médecin lieutenant *Chippaux-Mathis* présentent l'observation d'une suppuration amibienne à évolution épigastrique que l'intervention montre d'origine splénique. Les auteurs se sont bornés à faire une splénotomie et à drainer.

A propos de cette intervention, ils font une étude générale des abcès de la rate primitifs développés par invasion hématogène portale et des abcès amibiens de la rate secondaires à des abcès du foie. Ils mettent en garde contre les dangers de la splénectomie.

G. VIDAL-NAQUET.

SOCIÉTÉ DE PATHOLOGIE COMPARÉE

Le traitement chirurgical des néphrites chroniques. — MM. *J. Cottet* et *Rudler*. — Les auteurs font tout d'abord l'historique de la décapsulation rénale et en étudient les indications au cours des néphrites chroniques après avoir signalé l'action physiologique de cette opération sur le rein normal. Dans une seconde partie, ils étudient la possibilité de revascularisation des organes et rappellent les expériences qui ont permis de faire vivre des chiens sans artère coronaire et sans artère rénale. Passant ensuite à l'étude de la néphro-omento-pexie chez l'homme, ils en posent les indications, ils en étudient la technique chirurgicale, ainsi que les réactions postopératoires et, enfin, ils rapportent quelques observations longtemps suivies dignes d'être retenues pour les améliorations qu'elles apportent. Ils tirent de leur travail les conclusions suivantes :

Une vascularisation de suppléance au niveau du rein est possible, cette nouvelle vascularisation est expérimentalement d'autant plus importante que le rein en a besoin; elle améliore la fonction rénale, elle doit avoir d'autant plus de valeur qu'elle est réalisée précocement sur un organe dont les lésions sont en train de se constituer, d'où l'intérêt des interventions précoces; ce pendant un grande prudence et de nombreuses précautions doivent donner la certitude qu'il ne s'agit pas d'une néphropathie pouvant guérir médicalement.

Néphrite de grossesse. — M. *Braga* (de Pavie). — L'auteur donne, en abrégé, le tableau clinique de la néphrite chronique compliquée de grossesse. Il souligne l'importance du diagnostic différentiel entre cette maladie rénale et les gestoses, qui ont des symptômes semblables, mais qui ont aussi un pronostic maternel et fœtal bien moins grave. Après avoir rapporté les résultats des études des Américains sur la fonction rénale avec l'inulin-clearence et le diodrast clearence et rappelé qu'on n'a pas pu démontrer une altération de cette fonction pendant la grossesse normale et parfois aussi en cas de néphrite chronique au cours de la gestation, il émit l'hypothèse que l'aggravation clinique qu'on observe en 50 % des cas peut être attribuée à l'action des substances hormonales du cortex surrénal, qui par Seyle ont été démontrées responsables, au cours de la maladie d'adaptation, de la sclérose rénale.

Les fausses albumines de la femme enceinte. — MM. *Ch. Guillaumin* et *H. Vignes*. — Les auteurs rappellent l'importance de la recherche de l'albumine dans l'urine des femmes enceintes surtout au cours du troisième trimestre de la gros-

sesse. La vulgarisation de cette notion a pratiquement fait disparaître les crises d'éclampsie, La caractérisation et le dosage de l'albumine sont un élément capital dans la pratique de toute consultation prénatale. Les auteurs rapportent l'observation d'une femme chez laquelle on avait trouvé 70 gr. d'albumine. En réalité, cette femme ayant une leucorrhée extrêmement abondante n'avait que la fausse albumine. Le jeûne étant néfaste chez les femmes enceintes, le régime déchloruré n'étant pas sans inconvénient, il importe donc que les Laboratoires ou les pharmaciens chargés de vérifier la présence d'albumine dans les urines donnent des résultats précis. Ch. Guillaumin insiste pour l'adoption de la méthode suivante : mesurer la densité de l'urine, la diluer avec de l'eau distillée jusqu'à descendre aux environs de 1.010. Ajouter quelques gouttes de solution de rouge de méthyle, si nécessaire quelques gouttes d'acide acétique jusqu'à obtenir un pH de 4,8 à 5,0 rose et non pas rouge. Si l'urine est alcaline, la battre après acidification, la laisser reposer. Dans ces conditions, les fausses albumines sont précipitées, en particulier celles provenant des organes génitaux féminins ou des glandes à mucus des la vessie. Après ce temps, filtrer ou centrifuger, et sur le liquide décanté pratiquer l'épreuve de Heller (anneau nitrique). Les urines normales dans ces conditions donnent un résultat négatif, c'est le cas des urines purulentes s'il n'y a pas de sang ou un processus de néphrite surajouté. Le dosage s'effectue sur le liquide limpide, après séparation par les procédés habituels. Ces fausses albumines sont du mucus ou nucléo-albumines qui peuvent s'observer soit chez de vieux rétentionnistes infectés, soit dans les urines concentrées de nourrissons fébricitants. Ce mucus provient des voies génitales ou de la vessie, élaboré sous l'influence d'une hypersécrétion de la muqueuse liée à une exagération de la congestion pelvienne habituelle pendant la grossesse, ou liée à une forme minimale des altérations neuro-endocriniennes à l'origine de l'urétéro-pyélo-cystite des femmes enceintes.

Dr Louis GROLLET.

SOCIÉTÉ MÉDICALE ET ANATOMO-CLINIQUE DE LILLE

Myasthénie avec troubles ovariens. — MM. *J. Dereux, L. Cathelain* et *J. Ernst.* — Myasthénie évoluant depuis deux ans chez une femme de 27 ans sans aucun trouble des nerfs crâniens. Anomalies limitées aux muscles des membres : fatigabilité à l'effort, épuisement des réflexes, réaction myasthénique de Jolly. La prostigmine *per os* a une influence très favorable. A noter des troubles fonctionnels ovariens très importants. Une radiographie stéréoscopique n'a montré aucune anomalie du thymus. Il existe une légère hyperalbuminose (0 gr. 40) dans le L. C. R.

Syndrome de compression du cône terminal par tumeur radiculaire. — MM. *J. Dereux, L. Cathelain, E. Wattrelot* et *P. Dhellemmes.* — La tumeur (neurinome), attenant à une racine, fut enlevée complètement.

Le traitement chirurgical des néphropathies hypertensives. Résultats cliniques. Indications et contre-indications. A propos de 23 observations. — MM. *L. Langeron* et *P. Langeron* résument les constatations qu'ils ont pu faire chez 23 malades opérés pour hypertension, analysent les résultats obtenus. Ces malades, assez dissemblables, ont été classés en quatre groupes : glomérulonéphrites; néphroangiosclérose maligne et bénignes; lésion unilatérale du rein.

Les résultats peuvent être envisagés : suivant l'action sur le chiffre tensionnel, en général transitoire, sur le syndrome subjectif, en général remarquablement amélioré, sur les troubles oculaires, sur le fonctionnement rénal, et enfin sur la marche de la maladie, susceptible dans certaines conditions d'être stabilisée par l'acte opératoire.

Les auteurs insistent sur la nécessité d'un examen complet et suivi du malade, pour poser l'indication opératoire. Les contre-indications les plus importantes sont d'ordre cardiaque

URASEPTINE ROGIER

SPASMOSÉDINE
Sédatif et antispasmodique
Cardio-vasculaire
Laboratoires DEGLAUDE
15, BOULEVARD PASTEUR - PARIS-15e

Affections hépato-biliaires, Constipation
EVONYL
ASSOCIATION OPO-PHYTOTHÉRAPIQUE
LABORATOIRES FLUXINE — PRODUITS BONTHOUX — VILLEFRANCHE (RHÔNE)

et rénal, alors que les accidents oculaires et nerveux paraissent plus contingents.

L'accouchement dirigé, l'accouchement médical, l'accouchement indolore. — M. M. *Favreau.* — A la suite de Schickele et Kreis de (Strasbourg) l'emploi de la spasmalgine avec rupture prématurée des membranes au cours du travail s'est généralisé.

On évite ainsi les spasmes du S. I., les dystocies dues au col et on assiste à un accouchement moins douloureux.

Nous sommes nombreux à avoir ajouté à ces deux procédés l'emploi des ocytociques auquel Voron et Pigeaud ont donné une large diffusion. Cependant ce sont des produits qui doivent être maniés avec prudence, surtout chez les primipares et après s'être assuré qu'il existe une tension artérielle normale.

La tonicité du muscle utérin se trouve ainsi renforcée et la résistance du col abolie.

Enfin nous employons, suivant une technique bien étudiée, les barbituriques associés à l'éther ou au kélène lorsque la dilatation est au degré désiré.

Cet accouchement dirigé indolore nous paraît un grand progrès de l'obstétricie contemporaine.

Il a supprimé ces cas de travail lent et interminable qui épuisaient certaines femmes et leur laissaient un souvenir pénible de la parturition. Grâce à cette méthode, cette fonction redoutée par certaines femmes devient presque agréable. Ce qui n'est pas à dédaigner.

Sur deux cas de mononucléose infectieuse à symptômes rares. — M. *A. Bernard.* — Deux observations de mononucléose infectieuse avec monocytose et réaction de Paul et Bunnel positive. Ces malades ont présenté, comme signes typiques, un rash scarlauniforme, une éruption rubéoliforme, une réaction fébrile intense, ayant duré près de 20 jours, avec des phénomènes généraux graves et, chez l'un d'eux, un fait rarement signalé, l'absence d'adénite cervicale.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

CONGRÈS ET RÉUNIONS

Congrès international de psychiatrie. — *Paris,* 18 *au* 27 *septembre* 1950). — Le Congrès international de psychiatrie, groupant actuellement 41 pays, se tiendra du 18 au 27 septembre, à Paris.

PROGRAMME SCIENTIFIQUE.

— I) *Les six grands thèmes de discussion faisant l'objet des séances de l'après-midi sont* (1) :

Première Section : « Psychopathologie des délires ». Directeur de séance : Ferdinand MOREL, de Genève. Rapporteurs : P. GUIRAUD, de Paris; W. MAYER GROSS, de Dumfries (Écosse); E. MORSELLI, de Novara (Italie); H. C. RUMKE, d'Utrecht.

2e *Section* : « Application des méthodes de tests à la Psychiatrie clinique », Directeur de séance : Honorio DELGADO,

(1) Tous les rapports sont déjà imprimés et constituent 6 volumes qui sont distribués aux membres adhérents du Congrès et dans les diverses Sociétés psychiatriques de tous les pays, pour y être discutés avant le Congrès.

REGIME DE SYNTHESE

ISONUTRINE

L'ISONUTRINE sous une forme facilement utilisable, renferme tous les éléments indispensables au besoin nutritif de l'homme en quantités rigoureusement équilibrées :

Protides, lipides, glucides, minéraux, vitamines.

INDICATIONS :

CHIRURGICALES : Traitements pré et post-opératoires des inanitiés ; Traitement nutritionnel des brûlés; Blessés maxillo-faciaux.

MÉDICALES : Maladies infectieuses : typhoïde, coqueluche, rougeole, scarlatine, pneumopathies aiguës, méningites aiguës, maladie de Bouillaud, angines - Maladies de carence - Mal des rayons - Alimentation par sonde : anorexie mentale, tétanos - Obésités - Régime de surcharge des convalescents, des amaigris, des asthénies des accouchées. Traitement nutritionnel de la cirrhose.

★

BOITES DE POUDRE CORRESPONDANT A 500 CALORIES

★

LABORATOIRES DU MYORAL, 3, RUE SAINT-ROCH, PARIS (1er) - TÉL. OPÉRA 54-58

Pub. S. B.

Remboursée par la Sécurité Sociale.

de Lima. Rapporteurs : M. Bleuler, de Zurich; Alfredo Guera, de Madrid; R. Nyssen, de Bruxelles; P. Pichot, de Paris; David Rapaport, de Stockbridge, U. S. A.

3e *Section* : « Anatomo-physiologie cérébrale à la lumière des lobotomies et topectomies ». Directeur de séance : Frédéric L. Golla, de Londres. Rapporteurs : H. J. de Barahona Fernandès, de Lisbonne; Walter Freeman, de Weshington; Alfred Meyer, de Londres.

4e *Section* : « Indications respectives des méthodes de choc ». Directeur de séance : Josef Handelsman, de Varsovie. Rapporteurs : U. Cerletti, de Rome; Rysrard Dreszer, de Poznam; Fiamberti, de Vareze; Juan Lopez Ibor, de Madrid; L. Meduna; de Chicago; Manfred Sakel, de New-York.

5e *Section* : « Évolution et tendances actuelles de la psychanalyse », Directeur de séance : Franz Alexander, de Chicago. Rapporteurs : Franz Alexander, de Chicago; Anna Freud, de Londres; Maurice Lévine, de Cincinnati; Raymond De Saussure, de New-York

6e *Section* : « Génétique et eugénétique ». Directeur de séance : Torsten Sjogren, de Stockholm, Rapporteurs : Franz Kallmann, de New-York; Lionel Penrose, de Londres; J. A. Fraser-Roberts, de Londres; Eliot Slater, de Londres; Erik Stromgren, de Risskov.

Pour la 7e Section c'est-à-dire la section traitant de la « Psychiatrie infantile », il n'y a pas de rapporteur. Le thème d'étude est : « Pronostics des troubles du caractère chez l'enfant ».

— *II. Cinq matinées de travail seront organisées de la manière suivante, pour chaque section :*

1. — *Une « séance de communications »* afférente aux thèmes développés au cours des séances plénières.

2. — *Des « colloques »* (grandes séances de discussion avec rapporteurs) consacrés aux thèmes suivants :

Section 1 : « Psychopathologie de la dépersonnalisation ». « Les notions d'évolution et de dissolution des fonctions ».

Section 2 : « Subdivision clinique du groupe des schizophrénies ». « Étude clinique des démences atrophiques ».

Section 3 : « L'électro-encéphalographie en psychiatrie ». « Les catatonies expérimentales ».

Section 4 : « Aspects thérapeutiques des lobotomies ». « Thérapeutiques endocriniennes ».

Section 5 : « Psychothérapie de groupe ». « Psychogénèse des manifestations somatiques ».

Section 6 : « Événements de guerre et troubles mentaux ». « Le problème de la progression des troubles mentaux dans la société moderne ».

III. *Des « symposia » (petites réunions de caractère familier) entre spécialistes s'intéressant aux questions visant les sujets suivants qui paraissent devoir être retenus :*

Section I. — 1° Psychopathologie des hallucinations auditives et visuelles;
2° Analyse existencielle;
3° Névroses expérimentales par conditionnement;
4° Typologie constitutionnelle.

Section II. — 1° Narco-exploration;
2° Pronostics des psychoses puerpérales;
3° Personnalités psychopathiques;
4° Les états terminaux des psychoses maniaco-dépressives;
5° Classement statistique des maladies mentales de l'organisation mondiale de la santé.

Section III. — 1° La maturation du système nerveux :

ANTISEPTIQUE EXTERNE
DÉSODORISANT NON TOXIQUE ET CICATRISANT
JOVANYL
Comprimés effervescents titrés à 0 gr. 30 de MAGNÉSIUM PARATOLUÈNE SULFOCHLORAMINE
GYNÉCOLOGIE - LARYNGOLOGIE
STOMATOLOGIE - UROLOGIE - CHIRURGIE
1 A 3 COMPRIMÉS POUR 1 LITRE D'EAU.
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

NOUVELLE PRÉSENTATION
PHÉNERGAN
SIROP
dosé à un milligramme (0 g. 001)
DE M-DI-MÉTHYLAMINO-MÉTHYLÉTHYL-DIBENZO-PARATHIAZINE (3277 R. P.) PAR CENTIMÈTRE CUBE
FLACONS DE 125 CM3
UNE CUILLERÉE A CAFÉ CONTIENT
5 milligrammes de Phénergan
Toutes les indications des
ANTIHISTAMINIQUES DE SYNTHÈSE
en
PÉDIATRIE
BIEN ACCEPTÉ PAR LES ENFANTS
PERMET UNE POSOLOGIE NUANCÉE
DE 0 A 2 ANS : 1/2 A 1 CUILLERÉES A CAFÉ
DE 2 A 5 ANS : 1 A 2 CUILLERÉES A CAFÉ
DE 5 A 10 ANS : 2 A 3 CUILLERÉES A CAFÉ
ECHANTILLONS ET LITTÉRATURE SUR DEMANDE
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
RHÔNE Specia JB POULENC
PARIS
INFORMATION MÉDICALE
28, COURS ALBERT-1er - TÉL. BAL. 10-70

2° Les facteurs biochimiques affectant la capacité de former des réflexex conditionnés;
3° Les oligophrénies dysmétaboliques;
4° Le liquide céphalo-rachidien en psychiatrie;
5° Les isotopes en psychiatrie;
6° Cybernétique : fonctions cérébrales et psychiques;
7° Pneumo-encéphalographie;
8° Chimie cérébrale.
Section IV. — 1° Électro-narcose ;
2° Thérapeutique;
3° Cures de sommeil;
4° Vitamines en thérapeutique psychiatrique.
Section V. — 1° Médecine psychosomatique de l'estomac : gastrite et ulcère;
2° Psychanalyse et rêve éveillé;
3° Psychothérapie de la schizophrénie;
4° Possibilités de psychothérapie et de psychanalyse en milieu hospitalier;
5° Hypnothérapie.
Section VI. — 1° Architecture des Établissements psychiatriques;
2° Invalidité et incapacité de travail conditionnées par les troubles mentaux;
3° Services spéciaux pour délinquants;
4° Législations et organisations d'assistance comparée dans les divers pays;
5° Que doit-on entendre par la psychiatrie sociale?

Les séances plénières auront lieu à la Sorbonne ou sera organisé un système d'interprétation simultanée avec casques-écouteurs.

Pour les « colloques » des séances du matin, un système d'interprétation consécutive anglais-français sera mis sur pied.

EXPOSITIONS.

Une exposition d'art psychopathologique sera ouverte au Centre psychiatrique de Sainte-Anne.

Une exposition de l'histoire et des progrès de la psychiatrie (Président : M. le Professeur LAIGNEL-LAVASTINE) se tiendra au Palais de la Découverte.

Une exposition de livres et de revues psychiatriques aura lieu dans le grand Hall de la Sorbonne.

RÉCEPTIONS, EXCURSIONS, FÊTES.

Un vaste programme de réceptions et de festivités est mis sur pied, comprenant : concerts, représentations théâtrales, soirées au Palais de Chaillot, au Louvre, etc.

De par ailleurs, des visites-excursions sont prévues soit dans les établissements psychiatriques, soit dans les régions avoisinantes de Paris et d'un grand intérêt touristique.

COTISATIONS.

La cotisation pour les congressistes est de 6.000 fr.; elle est de 3.000 fr. pour les membres associés (famille). Le Congrès est réservé aux médecins sauf exception particulière pour les psychologistes psychanalystes, biologistes non médecins.

A la réunion internationale du 24 octobre 1947 a été désigné le bureau du Comité d'organisation. Président d'honneur : P. JANET (« *in memoriam* »); Professeur : J. LHERMITTE; Président : Professeur J. DELAY; Secrétaire général : Dr Henri Ey; Trésorier : Dr P. SIVADON. Pour tous renseignements s'adresser au Congrès international de psychiatrie, 1, rue Cabanis, Paris (14e).

Petit Congrès de la Société de Médecine de Marseille. (*samedi 20 mai* 1950). — Cette réunion aura lieu sous la présidence de M. le doyen Lucien CORNIL.

— *Séance du matin, à 9 h. 30, Hôpital de la Timone, amphithéâtre Laennec* :

HORMOCRINOL
♀ et ♂
Médication Thyro-génitale associée aux électrolytes activateurs PHOSPHORE et POTASSIUM
TROUBLES DU MÉTABOLISME
RHUMATISME ENDOCRINIEN
TROUBLES GÉNITAUX ET CIRCULATOIRES
6 à 8 comprimés par jour
GOSSYPIOL
MAURIN
16 DRAGÉES EN 2 JOURS déterminent les règles et calment les douleurs
Laboratoires JAMMES
102 bis, Rue de l'Aigle - La Garenne-Colombes

AFFECTIONS PULMONAIRES
BALSAQUINTINE
Lescène
Campho-gaïacolate de Pilocarpine et d'Atropine en milieu terpinobromoformique
Présentations Enfants et Adultes
AMPOULES 1 à 2 par jour
SUPPOSITOIRES 1 à 3 par jour
SIROP 3 à 6 cuillerées par jour
Laboratoires LESCÈNE
58 Rue de Vouillé Tél : VAU. 08-19
PARIS 15e et LIVAROT (Calvados)
LSN

— Le traitement de la fièvre typhoïde par chloromycétine : Maurice Periot et Bernard Philip.

— L'auréomycine dans le traitement de la fièvre de Malte et de la maladie de Nicolas-Favre : Charles Mattei, J. Casabianca et P. Balozet.

— Le traitement médical actuel des hépatites amibiennes. F. Blanc et M. Touzin.

— *Séance de l'après-midi à 16 h., grand amphithéâtre de la Faculté de Médecine au Pharo :*

— Acquisitions confirmées du traitement par streptomycine des tuberculoses pulmonaires non miliaires, Ch Mattei.

— Les traitements actuels du cancer. M. le doyen L. Cornil.

COURS ET CONFÉRENCES

Hôpital Laennec (*Service du Dr* Albeaux-Fernet). — *Du 5 au 15 juin 1950, Cycle de conférences du* Prof. Hans Selye : *Maladies de l'adaptation. Découvertes expérimentales. Applications cliniques et thérapeutiques récentes.*

Programme des cours : *le matin de 10 heures à midi.*

I. Cours du Professeur Selye. — *Lundi 5 juin 11 heures* : Introduction. Histoire et terminologie de la réaction d'alarme et du syndrome d'adaptation; — *Mardi 6* : Physiologie générale. Le shock chirurgical. Le vieillissement; — *Mercredi 7*: Modifications du métabolisme au cours du syndrome d'adaptation; — *Jeudi 8* : Diabète et glycopénie. Goutte. Amyloïdose. Altérations du métabolisme hydro-minéral; — *Vendredi 9* : Les maladies endocriniennes de l'adaptation; — *Samedi 10* : Arthrites et affections présentant un caractère rhumatico-allergique; — *Lundi 12* : Maladies du sang et du système hématopoïétique; — *Mardi 13* : Maladies du cœur, hypertension, artério-sclérose; — *Mercredi 14* : Affections du système nerveux et du tractus gastro-intestinal; — *Jeudi 15* : Réactions allergiques et anaphylactiques. Tumeurs.

II. Conférences complémentaires. — *Lundi 5 juin 10 heures,* Jules Romains : Souvenirs du Canada; — *Mardi 6,* Prof. Binet: L'hypophyse dans le jeu endocrinien; — *Mercredi 7,* Prof. de Gennes : Le rhumatisme endocrinien; — *Jeudi 8,* Prof. Langeron : Sur la transposition clinique du syndrome d'alarme : diabète sucré, hypertension artérielle chronique; — *Vendredi 9,* Prof. Leriche : Recherches expérimentales sur la thromboangéite; — *Samedi 10,* Prof. Cornil : Cancer du sein et hirsutisme postménausique; — *Lundi 12,* Prof. Lacassagne : Sujet relatif au problème des hormones et du cancer; — *Mardi 13* Prof. Mahaux (de Bruxelles) : La fonction thyroïdienne au cours de la maladie opératoire et lors des états infectieux. — *Mercredi 14,* Prof. P. Ravault (de Lyon) : L'androgénothérapie des ostéoses néoplasiques (résultats personnels); — *Jeudi 15,* Prof. Éric Martin (de Genève) : Hormones sexuelles et squelette.

Deux autres conférences, dont la date sera fixée ultérieurement, seront faites par :

Prof. Marañon (de Madrid) : Les syndromes de l'hormone thyréotrope; — Dr Rivoire : 17-cétostéroïdes et tuberculose.

Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser à : Mme Moreau, Service du Dr Albeaux-Fernet, *Hôpital Laennec, 42, rue de Sèvres, Paris.*

Le nombre des places étant strictement limité, prière d'adresser les adhésions le plus rapidement possible.

Cours d'endocrinologie sur la pathologie génitale masculine. (*Service du* Dr Albeaux-Fernet *Hôpital Laennec*). *Mercredi 10 mai, 11 heures,* Dr L. Hubert : La morphologie du syndrome génital chez l'homme.

COMMUNIQUÉS

Observations en ce qui concerne l'emploi de la streptomycine dans la tuberculose pulmonaire.

Il est rappelé à tous nos confrères qui ont à utiliser de la streptomycine pour le traitement des tuberculeux pulmonaires qu'il n'est pas besoin, en règle générale, de doses élevées ou très longuement prolongées pour obtenir un résultat thérapeutique.

C'est surtout en matière de tuberculose pulmonaire chronique, qu'il faut être particulièrement prudent. Il faut toujours avoir présent à l'esprit que *l'utilisation systématique de la streptomycine conduit (surtout en cas de tuberculose cavitaire fibro-caséeuse) à peu près régulièrement à la streptomycino-résistance.* Or, d'après de récentes statistiques, les interventions chirurgicales faites chez des malades ayant acquis cette résistance, donnent plus de déboires dans les suites opératoires que chez des sujets qui n'ont jamais été traités.

La streptomycine n'a jamais été un traitement de fond de la tuberculose pulmonaire chronique; elle ne doit être utilisée que pendant un temps relativement court pour obtenir un résultat précis (rétrocession d'images micronodulaires récentes ou arrêt d'une poussée évolutive). *Il faut surtout avoir le souci de réserver son activité en vue d'une intervention chirurgicale.*

En l'état actuel des choses, l'enquête faite aux échelons les plus divers des établissements de soins, révèle que, dans bien des cas, les séries faites sont trop longues; il est certes facile de les prolonger, en quelque sorte, par habitude, puisqu'il s'agit d'injections quotidiennes qui s'incorporent à la vie courante du malade, du personnel infirmier du service ou du sanatorium.

Il n'est pas possible, dans l'état actuel de l'application de cette médication, de donner un schéma uniforme d'utilisation et il serait certes souhaitable que le contrôle de la streptomycino-résistance puise être fait le plus souvent possible pour guider le traitement, mais *il est acquis que dans un grand nombre de cas de tuberculose chronique, la résistance apparaît après 20 g ou 20 jours de streptomycine.*

Or il est un fait que d'ores et déjà, l'expérience démontre : *la streptomycine est, à tous les points de vue, plus nocive par excès que par défaut.* Trop de malades en demandent et en reçoivent alors qu'ils n'en sont pas justiciables. Il est incontestable qu'il n'est pas toujours facile de la leur dénier, mais beaucoup exigent d'y recourir, dans l'espoir d'éviter une collapsothérapie médicale ou chirurgicale, alors que la chimiothérapie ne les en dispensera pas. Il faut donc former patiemment l'opinion des malades sur ce point. Il faut, à tout prix, éviter, d'autre part, la pratique presque systématique dans certains établissements, qui consiste à instituer d'autorité le traitement dès l'entrée des malades comme on prescrivait autrefois la calcithérapie.

Pour la primo-infection tuberculeuse, cette pratique est également nocive. L'antibiotique est rigoureusement réservé aux seuls malades que menacent une dissémination précoce ou une évolution générale trop grave.

La Commission tient à informer les membres du Corps médical de ces faits, parce que *la streptomycine mal utilisée finit par nuire au malade plus qu'elle ne le sert.*

Il ne faut pas perdre de vue que l'on se trouve, en fait, devant une médication dont le maniement exige une sagacité et une réflexion toutes particulières; elle doit être coordonnée avec les autres thérapeutiques et, notamment, la collapsothérapie, et doit être prescrite à une période déterminée de la maladie, en fonction d'un but défini à l'avance et qui doit être atteint dans un temps précis. La prescription automatique de l'antibiotique

ASTHMES A TOUTES PÉRIODES
BOUFFÉES ASTHMATIFORMES
DES CATARRHEUX ET DES EMPHYSÉMATEUX

EPHEDIODINE BÉRAL

Éloigne les accès
Dilate les bronches
Facilite l'Expectoration
Soulage toujours

ELIXIR DE LOBÉLIE A 3 cg. D'ÉPHÉDRINE BÉRAL ET 25 cg. NaI PAR CUILLERÉE A CAFÉ

EN PÉRIODE D'ACCÈS
Une cuillerée à café le matin et au début de l'accès.

ENTRE LES ACCÈS
Une cuillerée à café le matin.

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

sans plan tracé d'avance, ou sa prolongation, malgré l'absence de résultat, sont des pratiques nettement nuisibles.

(*Communiqué de la « Commission de la tuberculose » — Ministère de la Santé publique et de la Population : Conseil permanent d'hygiène sociale*).

Techniques hospitalières sanitaires et sociales. — Congrès des techniciens de la Santé (6, 7, 8 *et* 9 *juin* 1950, *au Palais de la Mutualité à Paris, sous la présidence d'honneur de M. le Ministre de la Santé publique.* — Le Comité d'organisation du « Congrès des techniciens de la Santé » a décidé de réunir les 6, 7, 8 et 9 juin prochain *toutes les personnalités qui participent à la Santé publique en France* et se propose d'inviter les organisations étrangères à se joindre au IIe Congrès.

— *Chaque personne désireuse de présenter un rapport devra en envoyer deux exemplaires dactylographiés (auxquels il joindra un résumé) au Secrétariat général du Congrès des techniciens de la Santé, 10, rue de Châteaudun à Paris, avec la mention « Congrès juin* 1950 » (*Rapports*).

Les six Commissions d'étude seront les suivantes :

a) Organisation sanitaire et médecine hospitalière ; — b) Architecture sanitaire ; — c) Équipement sanitaire ; — d) Administration sanitaire ; — e) Économat ; — f) Le malade.

Toutes les questions concernant l'organisation sanitaire en général peuvent faire l'objet de rapports que les auteurs ont intérêt à transmettre *dans le plus court délai possible* à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le Comité d'organisation répartira ces documents entre les rapporteurs qui les classeront et les ordonneront dans chacun des cadres énumérés ci-dessus.

— *Parallèlement au Congrès des techniciens de la santé, une exposition de toutes les réalisations intéressant la Santé publique, sera organisée.* Cette exposition rassemblera des plans et maquettes d'hôpitaux, des schémas d'organisation sanitaire, des documents photographiques, une bibliographie des sujets se rapportant à la question ainsi que les instruments, appareils et matériels en usage dans toutes les catégories d'établissements sanitaires. *Pour l'organisation matérielle de cette exposition, ainsi que pour la distribution des stands, leur location et leur aménagement les personnes qui désirent exposer pourront écrire à M. Laloue, 10, rue de Châteaudun, à Paris* (9e), *sous la mention « Congrès de juin* 1950 » (*Exposition*).

Un certain nombre d'organisations sanitaires étrangères ont déjà promis leur concours et le IIe Congrès des techniciens de la Santé se présente d'ores et déjà comme une manifestation de caractère international d'où chacun tirera le plus grand profit.

Une organisation matérielle, déjà prévue, donnera aux congressistes des facilités de transports ainsi que la possibilité de visiter toutes les réalisations qui intéressent de près ou de loin la Santé publique.

Des détails ultérieurs concernant l'organisation du Congrès seront publiés tous les mois dans la revue *Techniques hospitalières* et les documents nécessaires seront envoyés sur demande.

OFFRES ET DEMANDES

PARIS. — A CÉDER CENTRE MÉDICAL : 6 *pièces* (*r.d.ch.*) *s'adresser à* M. Guéroult 7, rue Roy (8e). Tél. LAB. 87-11.

CHEF COMPTABLE, très sérieuses références, 43 ans, rentrant Afrique du Nord, cherche emploi dans Laboratoire. (Écrire — *sous le* n° 600 — au Journal qui transmettra).

LIT MÉCANIQUE DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

LEVULINATE DE CALCIUM INJECTABLE
STABILITÉ PLÉ INNOCUITÉ
ACTIVITÉ (13 % D'IONS CA.)
J. PLÉ, 111 bis, rue de Turenne - PARIS (3e)

BOLDINE HOUDÉ
GRANULES TITRÉS A 1 milligramme — 3 à 6 par jour
ICTÈRE - LITHIASE BILIAIRE
CONGESTION DU FOIE
COLIQUES HÉPATIQUES
HYPERTROPHIE DU FOIE
INSUFFISANCE HÉPATIQUE

Laboratoires HOUDÉ, 9, rue Dieu, PARIS

LA BOURBOULE

AUVERGNE - ALTITUDE : 850 mètres

●

La Station Thermale la plus arsenicale-radio-active d'Europe

VOIES RESPIRATOIRES

Asthme - Dilatation des bronches - Affections catarrhales et spasmodiques du nez, de la gorge et de l'oreille.

= LYMPHATISME =

═══ ANÉMIES ═══

= DERMATOSES =

25 Mai 1er Octobre

RENSEIGNEMENTS : SYNDICAT D'INITIATIVES
12, Place Victoire - TÉL. 2-47

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

ARHEMAPECTINE GALLIER

ANTI-HÉMORRAGIQUE

BOITES DE 2 ET 4
AMPOULES DE 20cc

*

PARAMINAN

ACIDE **P**ARA-**A**MINO-**B**ENZOÏQUE

DYPSNÉES EFFET RETARD (ANTIBIOTIQUE)
ACTION VITAMINIQUE (VITAMINE H')

AMPOULES DE 5% et 10% • DRAGÉES à 0,25

LABORATOIRE R. GALLIER
1 BIS Place Président Mithouard. PARIS 7e

TRINITRINE

ET ASSOCIATIONS
(DRAGÉES A NOYAU MOU)

TRINITRINE SIMPLE
TRINITRINE CAFÉINÉE DUBOIS
TRINITRINE PAPAVÉRINE LALEUF
TRINITRAL LALEUF
TRINIBAÏNE LALEUF

ANGINE DE POITRINE
CRISES VASCULAIRES SPASMODIQUES

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Docteur en Pharmacie
51, Rue Nicolo, PARIS-16e — Tél. : Tro. 62-24

GLÉSOL
PANGLANDINE
LANTOL

O. V. P.

LABORATOIRES COUTURIEUX, 79, rue de Tocqueville, PARIS 17e - WAG. 27-61

ACTUALITÉ

Du psycho-somatique.

« De l'intérêt de la création d'un organisme de recherches scientifiques sur la médecine empirique ou non conformiste ». Tel est le titre d'une thèse parisienne de janvier 1950. La médecine officielle est en train de faire son bilan. L'acupuncture est pratiquée dans une consultation hospitalière depuis dix années et s'est vue, lors des « entretiens de Bichat » de 1949, signalée comme traitement de la constipation... Les psychiatres officiels veulent expliquer les maladies fonctionnelles — ces petits riens que jusqu'alors le praticien traitait avec négligence, prescrivant gardénal, charbon, belladone, strychnine... accompagnés de quelques bonnes paroles et de conseils de bon sens.

Cette sorte de vague psycho-somatique vient sans doute en réaction contre les excès matérialistes de la médecine officielle.

Et naturellement, d'un excès, on tombe dans l'autre... D'un côté, « les mystiques » de la profession veulent donner une explication psychologique de la maladie qu'ils expriment en un symbolisme viscéral souvent étrange. « Les besoins physiologiques méritent moins de considération que les besoins psychiques qui finissent toujours par rendre malades, qu'ils soient trop encouragés, trop frustrés, trop refoulée, trop substitués »...

D'un autre côté, ceux qui ne croient qu'au microbe, aux maladies précises, et à leurs innombrables formes cliniques (d'autant plus nombreuses... qu'ils possèdent plus de science !)

Ne pourrait-il y avoir une juste mesure? L'enseignement de la Faculté ne pourrait-il comporter un peu de psychiatrie, de psychologie élémentaire, à côté des sciences exactes, de la bactériologie, de l'histologie...

Paraphrasons un peu les classiques : l'homme est un animal qui pense... et qui pense sa maladie avant tout Au lieu de laisser « l'exploitation » du psychisme à des amateurs qui peuvent être dangereux pour le patient crédule, il serait peut-être utile au médecin de savoir en tenir compte sans tomber dans les exagérations actuelles.

A. C.

Médecins du travail et congés payés. — *Extrait du* Journal Officiel *du* 17 *février* 1950 — (*Débats parlementaires*).

M. Fernand Bouxom expose à M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale qu'en l'absence de toute convention collective, d'une part et, d'autre part, de tout contrat personnel liant l'employeur et le médecin du travail de son entreprise (contrat exigible du médecin, mais non de l'employeur, et que celui-ci est actuellement en droit de refuser) un certain nombre d'employeurs, notamment en ce qui concerne les médecins du travail à temps partiel, mais parfois également en ce qui concerne les médecins à temps complet, refusent à leurs médecins le bénéfice des congés payés en se basant sur le fait que leur rémunération à la vacation exclut cet avantage; et lui demande si le médecin du travail assujetti à la législation sur la Sécurité sociale doit être considéré comme un salarié au regard des autres législations visant les salariés, et notamment de la législation sur les congés payés, et quelle est la durée que doit comporter ce congé et sur quel texte peut se baser sa réponse. (*Question du* 18 *octobre* 1949).

Réponse. — Dans la mesure où existe le lien de subordination qui constitue la caractéristique du contrat de louage de services, les médecins du travail doivent être regardés comme des salariés au regard de la législation du travail : l'existence de ce lien de subordination paraît résulter pour eux des textes suivants : article 2 du décret du 26 novembre 1946, qui stipule que les chefs d'entreprise doivent s'assurer le concours d'un ou plusieurs médecins du travail; article 6 de ce même texte, aux termes duquel le service médical est placé sous la direction du chef d'entreprise ou du président du Comité interentreprises; arrêté du 12 octobre 1946 qui fixe les conditions dans lesquelles doit être calculée la rémunération des médecins du travail et suivant lequel cette rémunération constitue des « appointements ». D'autre part, ce lien de subordination a été reconnu par un jugement du tribunal de commerce de la Seine en date du 5 novembre 1948. Les médecins du travail doivent donc, en l'absence de conventions collectives ou de contrats particuliers leur conférant des avantages supérieurs à ceux de la réglementation sur les congés payés, bénéficier de cette réglementation dans les conditions du droit commun.

Un Directeur de clinique privée n'est pas dans l'obligation de déclarer un décès. — *C'est ce qui résulte d'une réponse du Ministre de la Justice à une question de M. J.-P. David.*

Aux termes de l'article 80, alinéa 2, du Code civil, modifié par la loi du 20 novembre 1919 : « En cas de décès dans les hôpitaux ou les formations sanitaires, les hôpitaux maritimes, coloniaux, civils ou autres établissements publics, soit en France, soit dans les colonies ou les pays de protectorat, les directeurs, administrateurs ou maîtres de ces hôpitaux ou établissements devront en donner avis, dans les 24 heures, à l'officier de l'état civil ou à celui qui en remplit les fonctions. »

La loi ne prévoit pas une telle obligation à l'égard des directeurs des cliniques privées. Ceux-ci peuvent, néanmoins, déclarer le décès des personnes qui meurent dans leur établissement, conformément à l'article 78 du Code civil.

(*J. O. Débats*, 2 février 1950. — *in Presse Médicale*).

NÉCROLOGIE

— Prof. Prassitele Piccinini (de Milan), savant éminent qui participa longtemps aux congrès médicaux français;

— Dr Eugène Briau, chevalier de la Légion d'honneur, secrétaire du Conseil supérieur d'hygiène de France;

— Dr Meillon, ancien maire de Cauterets;

— Dr Dominique Anglade, ancien médecin-chef de l'Hôpital psychiatrique Picon (Bordeaux);

— Dr Stephen Chauvet, ancien Interne Médaille d'or des Hôpitaux de Paris, Commandeur de la Légion d'honneur Croix de guerre 1914-1918 (grand blessé de guerre), décédé à Paris à l'âge de 65 ans;

— Dr Nestor Valiadis (de Grandpré, Ardennes).

SOMMAIRE DU N° 19

Dermatologie : Pigmentation cutanée et mélanose de Riehl, par le Prof. agrégé *F.-P. Merklen*..... 211

Questions d'actualité : Médecine psychosomatique (*H. Vignes*)..... 225

Notes d'obstétrique : Insuffisance surrénale chez les nouveau-nés (*J. Perich*)..... 226

Mémentos de médecine pratique :
Pédiatrie : Traitement des leucoses aiguës de l'enfant (*H. F.*)..... 227
Thérapeutiques nouvelles : Sur un procédé de traitement palliatif du cancer gastrique inopérable : l'autovaccination par le suc gastrique (*J.-C. R.*). — Un nouveau traitement de la colique néphrétique : l'injection intradermique d'eau distillée (*J.-C. R.*)..... 228

Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 2 mai 1950. 230
Académie de Chirurgie, séance du 3 mai 1950..... 230
Société médicale des Hôpitaux, séances des 21 avril (suite et fin) et 28 avril 1950..... 230
Bibliographie..... 232
Variété : Principes de la télévision. I — (*L. G.*)..... 369
Questions professionnelles : Oui ou non? (*A. Herpin*).. — Un communiqué du Conseil départemental de la Seine; — La retraite du médecin. — etc..... 370
Sociétés médicales et chirurgicales : Société d'Oto-Rhino-Laryngologie de Paris..... 374
Informations et nouvelles diverses..... 375
Les livres : La Passion de N.-S. Jésus-Christ selon le chirurgien, par le Dr *Pierre Barbet* (G. L.)..... 378
Actualité : Les conflits nés de la retraite..... 382

V^e Journée de pneumo-phtisiologie infantile (*Strasbourg, 17 juin* 1950). — La cinquième journée de pneumo-phtisiologie infantile aura lieu à Strasbourg, le *samedi* 17 *juin*.

La réunion commencera à 9 *heures, à l'Hôpital Civil.* Deux rapports seront présentés sur la tuberculose initiale par : Prof. Sacrez et Burghard; Prof. Vaucher et Prof. agrégé Oudet. — Deux autres sur les troubles de la ventilation par : Prof. agrégé Jeune, Prof. agrégé Mouner-Kuhn et Bethenod; Lowys et Larmoyer

Après le repas de midi pris en commun, la séance de l'après-midi sera réservée aux communications :

— Sur le premier sujet par : Prof. Debré, Anglade, Couve, M. Kaplan, Lardanchet, Le Melletier, Press, etc.

— Sur le second sujet par : Prof. Chaptal, Giraud, Lelong, Mouriquand; Prof. agrégés Brun, Julien-Marie; Soulas, etc.

Une excursion sur le Rhin terminera la soirée.

La journée du dimanche 18 *juin sera consacrée à une excursion en Alsace (par Sainte-Odile, Aubure et Colmar).*

Pour tous renseignements, s'adresser au Dr Lowys, *Le Roc-des-Fiz (Haute-Savoie).*

La Maison du médecin. — MM. les membres de la Maison du Médecin sont priés d'assister à la *deuxième Assemblée générale, qui se tiendra à Paris* (7^e^) 60, *boulevard Latour-Maubourg (Salle Pasteur), lundi* 22 *mai* 1950, *à* 18 *heures.*

Ordre du jour :

— Allocution du Président.

— Rapport moral du Secrétaire général.

— Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice 1949 et du projet de budget pour 1950.

— Désignation d'administrateurs et renouvellement partiel du Conseil d'administration.

— Questions diverses.

(*Le Conseil d'administration.*)

LE RINGER DU PRATICIEN
ÉQUILIBRÉ à pH : 7

UNE A TROIS INJECTIONS PAR JOUR
AMPOULES DE 5 c. c. POUR ENFANTS
AMPOULES DE 10 c. c. POUR ADULTES
(Boîtes de 6 ampoules)

NEUROTROPHÈNE

LABORATOIRE DE L'ÆTHONE
35, RUE BOISSONADE - PARIS-14^e^
TÉLÉPHONE : DANTON 92-10

Soluté injectable isotonique et iso-ionique avec le sang, dérivé de la solution de RINGER dont il utilise les trois cathions essentiels Ca, Na, K.

● SÉRUM PHYSIOLOGIQUE PAR EXCELLENCE, il exerce sur le TROPHISME NERVEUX, sur la TONICITÉ DE L'APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE et sur l'ÉQUILIBRE HYDRO-SALIN l'action la plus favorable, exempte de tout effet secondaire, sans heurt, sans "doping".

● Solvant précieux pour la Pénicilline, ses qualités le désignent encore plus pour la Streptomycine dont il rend les injections absolument indolores.

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

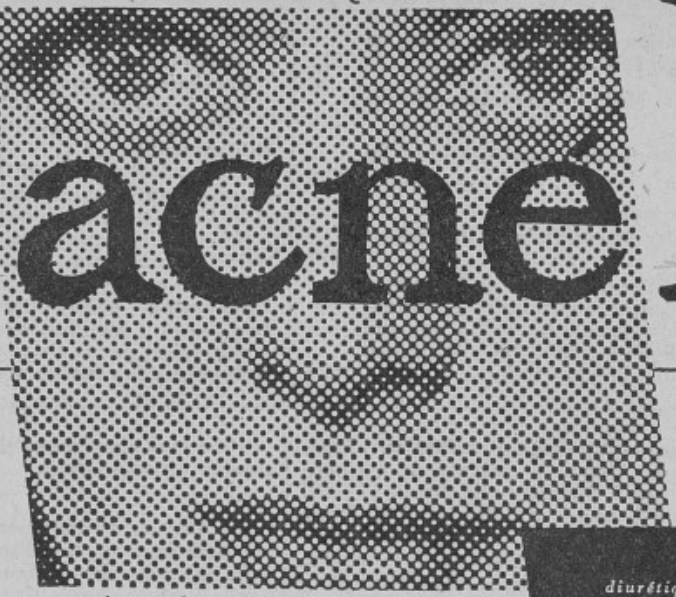

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique : THEOBROMOSE
dermatoses : DERMO-PLASTOL *et* SOLU-PLASTOL
anesthésies : BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✱, DOCTEUR EN PHARMACIE

10, RUE DU PLATRE - PARIS IV·

Dragées

"YSE"

PHOSPHURE DE Zn. - NUX VOMICA - KOLA GUARANA

SURMENAGE - ASTHÉNIE

Gouttes

"HEMAGENINE"

IODE - ARSENIC - STRYCHNINE - AC. PHOSPHORIQUE

LYMPHATISME - RACHITISME
ÉTATS GANGLIONNAIRES

LABORATOIRE CHATELUT - 65, RUE LOUIS-BLANC - PARIS (X^E)

Ces deux produits sont remboursés par la Sécurité Sociale

VARIÉTÉ

Principes de la télévision

I

La télévision est à l'ordre du jour; on sait que les techniciens français, longtemps empêchés par la guerre de s'orienter vers les réalisations commerciales à grande échelle, en ont profité pour mettre au point une technique améliorée, qui place les prototypes français au premier rang, avec la réalisation de la « haute définition ». Le stade du laboratoire est d'ores et déjà largement dépassé et deux manifestations récentes viennent d'attirer l'attention du grand public : l'installation au Vatican d'un poste émetteur offert au Saint-Père par les catholiques français et la télévision des cérémonies de l'Année Sainte d'une part, de l'autre la mise en service du poste émetteur de Lille, ces jours derniers. Enfin, il y a quelques semaines, les médecins étaient conviés à la Faculté de Médecine de Paris à venir voir la télétransmission de films médico-chirurgicaux et de quelques interventions transmises « en direct » (il est vrai que cette transmission, d'ailleurs remarquable, n'utilisait pas le dernier cri de la technique : la haute définition sur 819 lignes).

Nos confrères seront peut-être curieux de voir esquisser les principes de cette invention, que seuls les perfectionnements de la technique des ondes ultracourtes et de l'optique électronique ont permis d'amener à un stade pratique (1).

Le problème de la téléphonie sans fil a été résolu du jour où l'on a pu « *moduler* » par les sons à transmettre (préalablement transformés en vibrations électriques) une « onde porteuse » de haute fréquence, qui est capable de se propager à grande distance : cela consiste à faire varier l'amplitude de cette onde porteuse à une cadence qui est celle des sons à transmettre. La porteuse ne sert que de véhicule et la partie essentielle du poste récepteur de T. S. F. est la « détection », qui sert précisément à se débarrasser de la haute fréquence de la porteuse captée par l'antenne, en restituant seulement la « basse fréquence », c'est-à-dire les vibrations électriques, « images » du son. Pour que cette « modulation » soit possible, il est indispensable que la fréquence de la porteuse soit beaucoup plus grande que celle des sons : cette condition est toujours facilement réalisée en T. S. F. où les « grandes ondes » dont la fréquence est la plus faible ont toujours une fréquence bien plus grande que celle des sons les plus aigus (1).

En télévision, il va falloir aussi pouvoir moduler une onde porteuse; mais *au moyen de variations électriques qui seront la traduction de variations de luminosité*, non seulement dans le temps, mais encore dans l'espace; plus précisément des variations d'éclairement des différents points d'une portion de plan, qui représente l'image projetée sur un écran de la scène à retransmettre.

C'est de ce caractère *spatial* que provient une des difficultés majeures qui n'existe pas pour la transmission du son; on peut en effet supposer un microphone aussi petit qu'on voudra; pourvu qu'il soit atteint par le son au point où il est placé, il le transformera en vibrations électriques qui le traduisent fidèlement.

Au contraire, pour pouvoir transformer en variations électriques les variations de luminosité d'une image, il est nécessaire d'en *explorer* SUCCESSIVEMENT *les différents points*. Mais un point géométrique est une abstraction; en fait c'est une très petite portion de surface que l'on va devoir promener sur toute l'aire de l'image : c'est ce que les techniciens appellent le « balayage » de l'image. Plus petite sera cette portion de surface,

(1) Nous recommandons à nos lecteurs de relire au préalable notre Variété : « Oscillographe à rayons cathodiques », *Journal des Praticiens*, N° 12, 23 mars 1950.

(1) Par exemple une onde de 3.000 mètres de longueur d'onde a une fréquence de 100.000 Hertz (nombre de vibrations par seconde) alors que les sons les plus aigus transmis par T. S. F. ne dépassent pas 5.000 Hz.

ACOLITOL
TOPIQUE INTESTINAL
COLITES, ENTÉROCOLITES, INTOXICATIONS, INFECTIONS
LANCOSME - 71, Av. Franklin Roosevelt, Paris (8e)

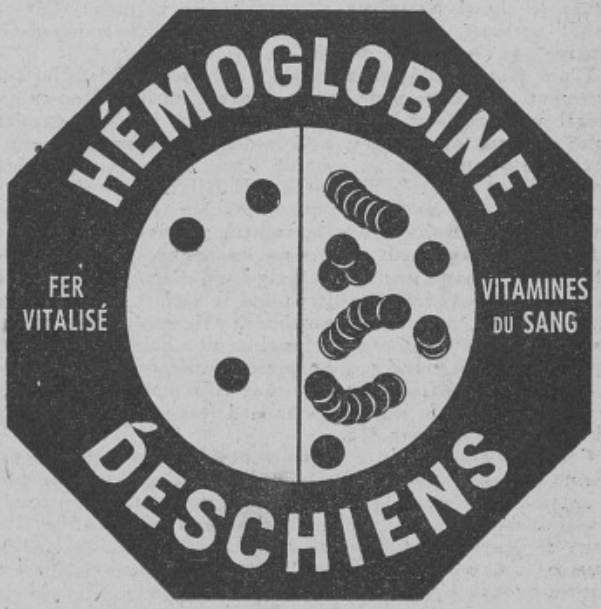

Opothérapie Hématique *Totale*
Renferme intactes:
Substances Minimales, Vitamines du Sang total
Syndromes Anémiques — Déchéances Organiques
Sirop : Une cuillerée à potage à chaque repas.
DESCHIENS, Docteur en Pharmacie, 9, Rue Paul-Baudry, PARIS (8e)

meilleure sera ce qu'on en appelle la « *définition* » (1). Il y a donc en somme trois problèmes à résoudre :

— Quelle sera la petite surface exploratrice?

— Quelles seront les modalités géométriques de ce balayage?

— Comment les variations d'éclairement seront-elles transformées en variations électriques?

Ces trois questions sont résolues dans un même organe, pièce essentielle de l'appareil de prises de vues en télévision : l'*iconoscope* de Zworykine.

L'image de la scène à reproduire est formée par un bon objectif photographique sur une plaque très mince de mica, placée dans le vide et parfaitement isolée électriquement; la surface de cette plaque a été recouverte d'une véritable mosaïque dont les « carreaux » sont constitués par de très petites « paillettes » métalliques, isolées électriquement les unes des autres et formant l'analogue du « grain » d'une plaque photographique. Le métal utilisé (l'argent ou des métaux alcalins peuvent convenir) doit pouvoir expulser des électrons lorsqu'il est soumis à la lumière, c'est-à-dire manifester un effet photo-électrique. La mosaïque est donc formée d'un très grand nombre de *toutes petites cellules photo-électriques* réparties sur la surface de la plaque. Puisque, sous l'influence de la lumière, des électons négatifs ont été arrachés à cette petite paillette métallique et qu'elle est isolée électriquement, elle a acquis (par perte d'électrons) une charge électrique positive et cette charge est proportionnelle à l'éclairement du point où elle est située; les points fortement éclairés acquièrent donc une forte charge, les points obscurs restent électriquement neutres.

Ceci étant, la petite surface exploratrice envisagée plus haut est celle de l'impact sur cette plaque d'un très fin faisceau d'électrons; ce dernier est produit exactement de la même façon que dans l'oscillographe cathodique (2) Puisque ces électrons sont des charges négatives, lorsqu'ils viendront frapper un point éclairé de l'image, ils neutraliseront la charge positive portée par la petite cellule qui s'y trouve; cette neutralisation engendre une brève impulsion de courant dans une plaque métallique collée à la face postérieure de la plaque de mica et qui forme avec la « paillette » les armatures d'un condensateur. C'est cette impulsion, *considérablement amplifiée*, qui va constituer le signal électrique élémentaire de la modulation de l'onde porteuse. Comment se fait maintenant le balayage de l'image par l'extrémité du pinceau électronique?

D'une façon tout à fait analogue à celle qu'emploient instinctivement nos yeux pour lire une page d'un livre : notre axe visuel parcourt assez lentement de gauche à droite la première ligne en haut de la page, puis revient assez brusquement à l'extrémité gauche de la seconde ligne, la parcourt, revient brusquement à l'extrémité gauche de la 3e ligne, et ainsi de suite; de même le pinceau électronique va explorer d'un mouvement uniforme une étroite bande horizontale; arrivé à l'extrémité il revient brusquement en arrière en même temps qu'il est décalé vers le bas d'une valeur égale à son diamètre; il parcourt sa 2e « ligne » et ainsi de suite; toute la surface de l'image est ainsi découpée en un certain nombre de « lignes » et dans chaque ligne la largeur du pinceau détermine un « point ». On se rend compte que plus grand sera le nombre de lignes meilleure sera la finesse, la « définition » de l'image. Le standard américain utilise 450 lignes, le nouveau standard français dit de « haute définition » en utilisera 819.

Comment est produit ce mouvement du pinceau d'électrons : par un dispositif identique à celui de l'oscillographe cathodique : le pinceau passe entre deux paires de plaques métalliques situées respectivement dans des plans horizontaux et verticaux; à la paire de plaques verticlaes, qui donne une déviation du faisceau dans un plan horizontal, on applique une tension « en dents de scie » à fréquence rapide qui balaye les lignes; à l'autre paire qui donne une déviation verticale une tension de même forme mais moins rapide qui fournit le décalage vers le bas pour passer d'une ligne à l'autre.

La durée totale du balayage de l'image aurait peu d'importance s'il s'agissait de reproduire une vue fixe destinée à être enregistrée finalement par un système totalisateur de lumière comme l'est la plaque photographique. Mais nous voulons reproduire les images d'une scène en mouvement comme au cinéma.

La durée du balayage de l'image devra donc être nettement inférieure à la durée de persistance des impressions lumineuses sur la rétine; on l'a fixée à 1/25 de seconde. Après ce temps un nouveau balayage recommence et ainsi de suite.

D'après ce que nous avons vu plus haut, le balayage vertical, qui correspond aux décalages de ligne en ligne durera, donc 1/25 de seconde. Sa fréquence sera donc égale à 25 par seconde.

Quant au balayage horizontal, la durée de balayage d'une ligne devra être évidemment égale à 1/25 de seconde divisé par le nombre des lignes. Pour 800 lignes cela fait $\frac{1}{25 \times 800} = \frac{1}{20.000}$ de seconde. Sa fréquence sera donc de 20.000 par seconde.

Comme chaque ligne doit contenir un nombre de « points » à peu près égal au nombre de lignes dans l'image (ces « points » doivent en effet avoir une largeur du même ordre que leur hauteur), mettons 1.000 points par ligne, cela donne par seconde : 20.000 × 1.000 = 20 millions de points explorés par le pinceau électronique. A chacun de ces points doit correspondre une impulsion électrique qui sert de signal, dont l'amplitude est, nous l'avons vu, proportionnelle à l'éclairement du point. Donc la fréquence de ces impulsions doit être de l'ordre de 20 millions par seconde (20.000.000 Hertzs), soit entre 2.000 et un million de fois plus grande que celle des sons.

Or ces impulsions doivent moduler une onde porteuse et nous avons signalé plus haut que la fréquence de modulation doit obligatoirement être nettement plus petite que celle de la porteuse. Cela va nécessiter pour celle-ci des fréquences extrêmement grandes qui vont l'amener dans le domaine des ondes très courtes : la télévision française dans l'ancien système à 450 lignes utilise une onde porteuse de l'ordre de six mètres de longueur d'onde.

Comme la portée des ondes ultracourtes n'est pas très grande, de l'ordre de la centaine de kilomètres, cela explique la nécessité pour un réseau de télévision qui doit couvrir un pays comme la France d'assez nombreux émetteurs fonctionnant en relais.

(*A suivre*). L. G.

(1) De même qu'une image photographique est d'autant meilleure que le « grain » de la plaque est plus fin.

(2) Voir *Journal des Praticiens*. « Variété » N° 12, 23 mars 1950.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Libres opinions

Oui — ou Non?

« La sagesse des Nations » a proclamé depuis longtemps qu'on pouvait tromper *une fois* n'importe qui — mais qu'on ne trompait *deux fois* qu'un imbécile.

Or il n'est certainement pas exagéré de dire que les médecins ont été (au moins une fois) trompés par les Caisses : il serait regrettable qu'ils se laissent tromper une seconde fois.

On veut, en effet, les tromper encore en leur disant que la signature d'une convention supprimera le risque de l'établissement du tiers-payant : d'abord, parce que l'acceptation d'un tarif limitatif imposé est évidemment l'équivalent du tiers payant, *puisqu'elle supprime l'entente directe*; ensuite, parce que cette acceptation est l'acheminement vers le servage et que, ce pas franchi, il ne faudra pas un bien gros effort aux Caisses pour aboutir au but qu'elles se proposent toujours, malgré leurs dénégations intéressées.

On leur dit aussi que la signature d'une convention va remplir à nouveau leurs cabinets, momentanément un peu vidés par la crise qui atteint actuellement toutes les activités. Mais il suffit de réfléchir pour se rendre compte que *cette crise n'a rien à voir avec une convention*; que, par ailleurs, les Caisses étant en déficit avec les tarifs actuels de remboursement, l'augmentation qu'elles font miroiter est illusoire : elles seront avant longtemps obligées de réduire à nouveau ces tarifs. Pour arriver aux mêmes recettes, il faudra donc, avec des honoraires dimi-

MÉDICATION
BIO-ENERGÉTIQUE
COMPLÈTE

ÉTATS DÉPRESSIFS
USURE ORGANIQUE
NEURO - ARTHRITISME

RÉSULTAT IMMÉDIAT

INNOCUITÉ ABSOLUE

Echantillons et Littérature :
LABORATOIRES
" LA BIOMARINE "
DIEPPE

nués, travailler double — à supposer (ce qui est douteux) que les malades se présentent assez nombreux.

Donc, ne nous laissons pas tromper une seconde fois; il n'y a pas de doute : au référendum il faut répondre « NON ».

A. HERPIN.

Un communiqué du Conseil départemental de la Seine de l'Ordre des médecins.

RAPPEL DES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA MÉDECINE.

Le Conseil départemental de la Seine de l'Ordre national des médecins rappelle que :

POUR EXERCER LA MÉDECINE, IL FAUT :

— Être Français.
— Être docteur en médecine (*diplôme d'État*).
— Être inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins (14, rue Euler).
— Avoir fait enregistrer son diplôme à la Préfecture de Police (Bureau d'hygiène, 11, rue des Ursins).
— Avoir fait enregistrer son diplôme au Greffe du Tribunal de la Seine (Palais de Justice) (1).

En cas de changement d'adresse, le médecin doit en prévenir le Conseil départemental de l'Ordre et faire viser son diplôme pour la nouvelle adresse à la Préfecture de Police (Bureau d'hygiène, 11, rue des Ursins) (1).

En cas de cessation de l'exercice de la profession pendant deux ans dans le département de la Seine le médecin doit accomplir les mêmes formalités qu'en cas d'enregistrement du diplôme.

Pour qu'un médecin se fasse remplacer dans l'exercice de sa profession il doit s'adresser :

— soit à un médecin inscrit au Tableau de l'Ordre et dont le diplôme est enregistré à la Préfecture de police et au greffe du Tribunal,

— soit à un étudiant en médecine muni de 20 inscriptions validées,

— soit à un interne des hôpitaux de Paris (*Assistance publique*) muni de 16 inscriptions validées.

En cas de remplacement par un étudiant ou un interne, le médecin est tenu de demander l'avis du Conseil de l'Ordre par lettre. Le Conseil donne son avis à la Préfecture de police. Le médecin, en même temps, demande l'autorisation (sur papier timbré) au Préfet de police (Bureau d'hygiène, 11, rue des Ursins) en indiquant la durée du remplacement. Cette durée peut être au maximum de trois mois, renouvelables d'ailleurs si les motifs sont suffisants.

(1) Si le jeune médecin n'a pas encore obtenu de la Faculté le diplôme de docteur en médecine il présentera à l'Ordre des médecins, une copie, certifiée conforme par le commissaire de police, de son certificat provisoire, et, à la Préfecture de police et au greffe du Tribunal de la Seine, le certificat provisoire lui-même (délivré par le secrétariat de la Faculté).

(1) Si le médecin a égaré son diplôme de docteur en médecine, ou si celui-ci est détruit pour une raison quelconque, il devra s'adresser au Ministère de l'Éducation nationale, 110, rue de Grenelle à Paris (Bureau de l'Enseignement supérieur), où il demandera une attestation qui tiendra lieu de diplôme pour la Préfecture de police.

Le greffe du Tribunal de la Seine ne demande pas, actuellement, en cas de changement d'adresse, un nouvel enregistrement.

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

ENTÉRITES
AIGUES ET CHRONIQUES
DYSENTERIE AMIBIENNE
ANTHELMINTIQUE
CRÉSENTYL
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

NOUVELLE FORME
Complément du traitement
"Gouttes B.O.P."
SUPPOSITOIRES B.O.P.
SYNERGIE
DU BOULEAU
ET DE L'OLIVIER
DANS
L'HYPERTENSION
Laboratoires PROCHAM
5, Rue d'Alembert - ISSY (Seine)

Le Conseil de l'Ordre a jugé nécessaire de rappeler ces dispositions aux médecins en vue de leur éviter des difficultés, plusieurs plaintes ayant été récemment déposées contre des praticiens non en règle.

La retraite du médecin.

Le 22 avril 1950, le Conseil d'administration provisoire de la Caisse autonome de retraite s'est réuni à Paris. *Les nouveaux membres du Conseil élus à cette date assistaient à la séance.*

— Les Commissions de contrôle et de contentieux ont présenté leur rapport et soumis au Conseil de nombreuses questions, en particulier les conditions d'adhésion à la Caisse, dispense de cotisation ou de versement des capitaux de rachat ont été arrêtées.

— L'importante question du cumul de la retraite et de certaines activités médicales, en dehors de l'exercice en clientèle privée, a été mise à l'étude.

— La Commission de contrôle et Messieurs les actuaires attachés au Conseil d'administration ont manifesté leur satisfaction sur la marche technique de la Caisse.

— Enfin, le Conseil d'administration, *à l'unanimité, sans abstention et en plein accord avec les nouveaux membres élus au Conseil, a décidé de procéder immédiatement au rappel des cotisations arriérées de 1949 et a tenu à signaler aux retardataires que serait appliquée l'amende statutaire de retard pour les cotisations non perçues.*

Tous les médecins inscrits au Tableau, ayant moins de 75 ans, ou n'étant pas dans leur première année d'installation, doivent donc cotiser et remplir leur feuille d'affiliation, dont un nouvel exemplaire leur sera adressé. Cette feuille d'affiliation dûment remplie doit être renvoyée en premier lieu au Conseil départemental de l'Ordre pour visa.

Le montant de la cotisation doit être envoyé directement à la Caisse autonome de retraite, 60, boulevard de Latour-Maubourg, Paris-7e.

Les renseignements suivants ont été communiqués au Conseil :

Les premières allocations versées par la Caisse se répartissent ainsi :

292 pour les médecins;
219 pour les veuves.

Le total des dossiers ouverts et en cours d'étude pour l'exercice 1949 s'élève à 1.738 dossiers de retraite de médecins et 2.066 dossiers de veuves; chaque jour il en arrive de nouveaux qui prendront effet en 1950.

Les cotisations encaissées à ce jour (11.672) s'élèvent à 210.125.278 fr., et représentent 42,7 % des cotisations émises. Dans certains départements cette proportion atteint 65 %.

Les frais d'administration pour l'exercice 1949 n'atteignent pas 1 % des cotisations afférentes à l'exercice (nous disons bien 1 p. 100).

Les capitaux de rachat encaissés à ce jour se montent à 40.411.900 fr.

(Communiqué de la Caisse autonome.)

Un syndicat national des directeurs de laboratoires de biologie médicale.

Le nouveau syndicat qui a été récemment constitué a pour but de regrouper les directeurs de laboratoires médicaux qui veulent bien s'engager à observer les règles fondamentales de la discipline médicale.

Pour devenir membre du syndicat il faut, entre autres conditions :

MARQUE DÉPOSÉE

PHYTINE
NOM DÉPOSÉ
INOSITOHEXAPHOSPHATE DE CALCIUM
ET DE MAGNÉSIUM
CIBA
Médicament phosphoré
TONIQUE, RECONSTITUANT
EXCITANT DE L'APPÉTIT
CROISSANCE, SURMENAGE
ASTHÉNIE, ANÉMIE
CONVALESCENCES
CACHETS 2 à 4 par jour
GRANULÉ 2 à 4 cuillerées à café par jour
COMPRIMÉS 4 à 8 par jour
1-521
LABORATOIRES CIBA
103 à 123, Boulevard Vivier-Merle - LYON

— *pratiquer effectivement, personnellement et exclusivement depuis au moins deux ans la biologie médicale*;

— *accepter les principes de la Charte médicale et le Code de déontologie médicale*;

— *s'engager à ne consentir aucune ristourne, sous quelque forme que ce soit, ni aux médecins, ni aux pharmaciens; à n'accepter aucune redevance pour les examens confiés à d'autres laboratoires.*

Certains praticiens biologistes pourront s'étonner de voir un nouveau syndicat solliciter leur adhésion.

On sait en effet que les biologistes ont actuellement le choix entre deux syndicats : le syndicat des médecins-biologistes et le syndicat des pharmaciens-biologistes.

Dans le premier, il est évident que les médecins biologistes, qualifiés ou non, ont leur place marquée.

Dans le second, qui est le plus important par le nombre, on compte une énorme majorité de pharmaciens d'officine pour lesquels la biologie ne représente qu'une activité accessoire, mais qui ont cependant obtenu, par le jeu des dispositions légales, les autorisations nécessaires à faire des analyses.

On comprendra que les pharmaciens qui consacrent toute leur activité à la biologie, qui aiment cette science et en respectent toutes les disciplines et les exigences, aient voulu se distinguer et même s'individualiser nettement.

Leur geste, qui tend à les rapprocher des médecins dont ils acceptent statutairement toutes les disciplines et la répudiation également statutaire de toute pratique commerciale, ne constitue pas pour les confrères pharmaciens un acte d'hostilité. Il tend, au contraire, à leur montrer la voie où ils doivent s'engager pour s'élever encore davantage au-dessus de leur condition actuelle et à devenir de vrais biologistes qualifiés.

Le bureau du nouveau syndicat est constitué de la manière suivante :

Président : F. Nepveux.
Vice-Présidents : P. Borin et M. Leulier.
Secrétaire général : P. Ambert.
Secrétaire adjoint : P. Bregou.
Trésorier : M. Caye.

Adresser les demandes d'admission au Secrétaire général : 16, place de la République, Paris-10e (BOT. 68-75).

(*Communiqué.*)

SOCIÉTÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

SOCIÉTÉ D'OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE DE PARIS

Contribution au traitement des ulcérations tuberculeuses de la bouche. — MM. *Grippon de la Motte* et *Dauphin* : citent un premier cas une ulcération tuberculeuse de la langue chez un homme âgé de 65 ans, qui présentait, d'autre part, à la radio pulmonaire, une tuberculose évolutive. Cette ulcération linguale disparut en grande partie, et se réduisit à une petite plaie de 5 mm à peu près, au bout de cinq jours d'un traitement de pulvérisations de poudre d'amide nicotinique. Deuxième cas : une ulcération de l'amygdale chez un tuberculeux avéré de 23 ans. Cette lésion fut cicatrisée en trois jours par des applications de vitamine PP. MM. *Grippon de la Motte* et *Dauphin* pensent que ce produit mérite d'être étudié plus à fond. Peut-être ouvre-t-il un espoir de nouveau traitement.

Les complications cochléaires de la streptomycine. — MM. *Portmann* et *Winter*. — Discussion : MM. *Flurin*, *Vallancien*, *Vilereshy* et *Winter*.

Lecture d'un rapport de M. Causse. — M. *Vallancien* apporte une confirmation histologique des lésions cochléaires,

PHAGOTHERAPIE
★
Traitement des affections microbiennes
par les
BACTE-PHAGES
(BACTÉRIOPHAGES POLYVALENTS)
INNOCUITÉ ABSOLUE
AUCUNE CONTRE-INDICATION
LE LABORATOIRE DU BACTÉRIOPHAGE
Fondé par le Professeur d'Herelle
75, rue Olivier-de-Serres - PARIS (XVe)
LITTÉRATURES ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

LA BOURBOULE
AUVERGNE - ALTITUDE : 850 mètres
La Station Thermale la plus arsenicale-radio-active d'Europe
VOIES RESPIRATOIRES
Asthme - Dilatation des bronches
Affections catarrhales et spasmodique du nez, de la gorge et de l'oreille.
LYMPHATISME-ANÉMIES
DERMATOSES
25 Mai 1er Octobre
RENSEIGNEMENTS : SYNDICAT D'INITIATIVES
12, Place Victoire - TÉL. 2-47

en faisant état d'un travail posthume de R. Causse, décrivant les dégénérescences obtenues expérimentalement par la streptomycine au niveau de l'organe de Corti chez la souris.

Deux tumeurs pharyngées de localisations différentes chez un même malade. — MM. *Portmann* et *Robin*.

Prothèse à la racine acrylic d'une cavité ancienne de mastoïdectomie. — M. *Winter*. — Mise en place dans la cavité, en communication avec la caisse, d'une bille modelée d'acrylic. Suture des plans superficiels. Guérison sans incidents depuis deux ans.

Un cas de méningo-encéphalite suraiguë, à bacille de Pfeiffer après otite, guéri par la streptomycine. Coma brusque avec signes méningés et hémiparésie gauche survenus chez une adulte, quelques heures après le début d'une otite banale du côté droit. Pénicillino-résistance. Streptomycine intrarachidienne. Crises convulsives généralisées ayant cédé après ponction ventriculaire et injection de streptomycine. Guérison progressive après une semaine de coma.

GRIPPON DE LA MOTTE.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

COURS ET CONFÉRENCES

Faculté de Paris. — Le Professeur DALLAS B. PHEMISTER (*de l'Université de Chicago*) *fera à la Faculté de Médecine de Paris les conférences suivantes* :

CAUSES DU SHOCK OPÉRATOIRE (*Clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu* : *samedi* 13 *mai* 11 heures) ; OSTÉOSARCOMES (*Grand Amphithéâtre de l'Ecole Pratique, chaire du* Prof. d'ALLAINES : *mercredi* 17 *mai*, 18 heures) ; — TRAITEMENT DU SHOCK OPÉRATOIRE (*Clinique chirurgicale de l'Hôpital Cochin. Amphithéâtre Quénu* : *samedi* 20 *mai*, 11 heures) ; — FRACTURES DU COL DU FÉMUR (*Clinique chirurgicale orthopédique de l'Hôpital Cochin. Amphithéâtre Dieulafoy* : *mardi* 23 *mai*, 11 h.) — ANATOMIE PATHOLOGIQUE ET RADIOLOGIE DE LA LITHIASE BILIAIRE (*Clinique chirurgicale de la Salpêtrière* : *jeudi* 25 *mai*, 11heures).

Enseignement médico-chirurgical de l'Hôpital Léopold-Bellan. — Une série de conférences destinées *aux praticiens et aux étudiants* a lieu *tous les mardis et tous les vendredis, à* 21 h., *dans la salle des conférences de l'Hôpital Léopold-Bellan*, 6, *rue Jules-Guesde, Paris*, 14e.

Vendredi 5 *mai* : Traitements actuels de la méningite tuberculeuse de l'enfant (Dr LIÈGE). — *Mardi* 9 : Conceptions actuelles de l'acné et de son traitement (Dr BASSET). — *Vendredi* 12 Le problème pratique de la sciatique (Dr M. GAUCHER). — *Mardi* 16 : Le traitement hormonal des troubles endocrino-génitaux de la femme (II) (Dr FERROIR). — *Vendredi* 19 : Traitement et prophylaxie de la primo-infection de l'enfant (Dr LIÈGE). — *Mardi* 23 : Les cancers des régions profondes de la face et leur traitement chirurgical (avec film en couleurs) (Prof. PORTMANN). — *Vendredi* 26 : Notions nouvelles sur le métabolisme des sucres (M. DE TRAVERSE). — *Mardi* 30 : Les bronchectasies et leur traitement (Dr BRUNEI). — *Vendredi* 2 *juin* : Le traitement chirurgical des cancers de l'estomac (Dr LORTAT-JACOB). — *Mardi* 6 : Les cancers du carrefour aéro-digestif et leur traitement chirurgical (avec film en couleurs) (Prof. PORTMANN). — *Vendredi* 9 : Insuffisance cardiaque sans troubles du rythme (considérations pronostiques et thérapeutiques nouvelles en pathologie rhumatismale (cortisone et A.C.T.H.) (Dr M. GAUCHER). — *Vendredi* 16 : Les traitements antibiotiques dans les ostéo-arthrites tuberculeuses

(Dr P. Lance). — *Mardi* 20 : Les endométrioses (Dr T. Cibert). — *Vendredi* 23 : L'artériographie (Dr Aubert).

Hôpital Tenon. — Le Dr Lièvre poursuit ses conférences le samedi à 10 h. 30 avec le programme suivant :

13 *mai* : Granulome éosinophile, syndrome de Hand-Schuller-Christian, maladie de Letterer-Siwe.

Pas de réunion les 20 et 27 mai. Reprise en juin.

Avec chaque exposé, étude des cas intéressants de la semaine et des documents apportés par les auditeurs.

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Hôpital d'Ambert (Puy-de-Dôme). — *Un concours sur titres* aura lieu *à Clermont-Ferrand dans la dernière semaine de juin pour le recrutement d'un chirurgien.*

S'inscrire avant le 10 juin à la Direction départementale de la Santé de Clermont-Ferrand, 11, place Sugny.

Marseille. Inspection divisionnaire de la Santé. — Un *concours pour le recrutement d'électro-radiologues des Hôpitaux de Toulon, Salon, Antibes, Barcelonnette et Manosque* s'ouvrira *le 3 juillet 1950 à l'Inspection divisionnaire de la Santé, 66, rue Saint-Sébastien, à Marseille. Les candidats devront faire parvenir leur dossier avant le 17 juin 1950 à l'adresse précitée.*

Hôpital de Mende. — Un *concours sur titres* aura lieu *à Clermont-Ferrand dans la dernière semaine du mois de juin 1950 pour le recrutement d'un chirurgien.*

S'inscrire avant le 10 juin à la Direction départementale de la Santé de Clermont-Ferrand, 11, place Sugny.

Médecins-inspecteurs des Écoles. — Un *concours pour le recrutement de 80 médecins-inspecteurs des écoles aura lieu à la Préfecture de la Seine le 7 juin 1950.*

Pour être admis à prendre part à ce concours, les candidats doivent :

— 1° Être de nationalité française à titre originaire ou naturalisés français et remplir les conditions exigées par les dispositions de la Constitution du 27 octobre 1946, par les lois relatives à l'accès de la fonction publique et par l'arrêté du 19 avril 1948 relatif à l'accession des naturalisés aux emplois de la Préfecture de la Seine;

— 2° Ne pas avoir dépassé l'âge de 50 ans au 1er janvier 1950.

Sous réserve qu'il n'y ait pas cumul de prorogation au titre d'une même période, cette limite d'âge de 50 ans est prorogée :

a) Dans la limite d'un maximum de cinq ans, du temps passé effectivement sous les drapeaux au titre du service militaire légal, des périodes de rappel et de mobilisation ou d'un engagement pour la durée de la guerre;

b) D'un temps égal à la durée de leur empêchement dans les conditions prévues par l'arrêté du 7 mars 1946 pour les candidats empêchés d'accéder à un emploi public par suite d'événements de guerre.

c) Du temps de stage obligatoirement accompli dans l'organisation dite « Chantier de la Jeunesse française », la période de stage devant être comptée pour une durée de huit mois en ce qui concerne les personnes qui ont volontairement déserté leur unité pour des motifs patriotiques avant d'avoir achevé le temps de service imposé, à condition, pour les intéressés, d'établir qu'ils étaient sous la menace effective d'un travail forcé pour le compte de l'ennemi ou qu'ils ont rejoint les Forces Françaises Libres, les Forces Françaises de l'intérieur ou une unité militaire avant le 1er septembre 1944;

d) D'un an par enfant à charge pour les candidats pères de famille mariés ou veufs, ainsi que pour les candidates mères de famille, mariées ou veuves.

— 3° Avoir été reconnu par le médecin en chef de la Préfec-

PYRÉTHANE
Antinévralgique Puissant
GOUTTES
25 à 50 par dose — 100 par dia
AMPOULES A 2 c³ Antithermiques.
AMPOULES B 5 c³ Antinévralgiques.
Laboratoires CAMUSET, 18, Rue Ernest-Rousselle, PARIS (13e)

Silicyl
MÉDICATION de BASE et de RÉGIME
États Artérioscléreux
et CARENCES SILICEUSES
GOUTTES : 10 à 25, 2 fois par jour. — COMPRIMÉS : 2 à 4 par jour.
AMPOULES : 5 c³ intramusculaires tous les 2 jours. — DRAGÉES :

PHAGOSTHYL
NEUROTONIQUE-RECONSTITUANT
HÉMO-PHAGOSTHYL
RÉGÉNÉRATEUR DES GLOBULES SANGUINS
PHAGOSTHYL MANGANÉ
RÉCALCIFIANT - RÉMINÉRALISATEUR
AMPOULES DE 5 CC.
(SÉRIE INFANTILE : ampoules de 2 cc.)
Une injection intramusculaire ou sous-cutanée tous les deux jours.
Laboratoires André PARIS, 4, Rue de la Motte-Picquet — PARIS-15e

ture de la Seine, après examen radiologique, comme possédant les aptitudes physiques nécessaires pour remplir les fonctions dont il s'agit;

— 4° Ne pas avoir été frappé d'une peine ou d'une indignité incompatible avec l'exercice d'une fonction publique;

— 5° Avoir, pour les candidats hommes satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée, c'est-à-dire avoir été inscrit, soit sur les contrôles de l'armée, soit sur les tableaux de recensement;

— 6° Être pourvu du diplôme d'État de docteur en médecine délivré par une Faculté française;

— 7° Être inscrit à l'Ordre national des médecins;

— 8° Avoir accompli un stage de pédiatrie de 6 mois au moins.

La limite d'âge de 50 ans ne sera pas opposée aux agents de la Préfecture de la Seine et des Administrations annexes qui seront également dispensés de la visite médicale.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 26 *mai* 1950 *inclusivement à la Direction du personnel (Bureau des personnels spéciaux) Hôtel-de-Ville, 6e étage, escalier E, porte* 616, *de* 10 *à* 12 *heures et de* 14 *à* 17 *heures, sauf le samedi.*

Les candidats absents de Paris ou empêchés pourront adresser leur demande et les pièces jointes par lettre recommandée, de manière qu'elles parviennent au plus tard à la date ci-dessus indiquée.

Toute demande d'inscription parvenue après cette date ne pourra être accueillie.

L'Administration décline toutefois toute responsabilité, au cas où la lettre ne lui parviendrait pas.

Pour être inscrits, les candidats devront produire les pièces suivantes :

1° Demande d'inscription sur papier libre;

2° Extrait de l'acte de naissance;

3° Une notice individuelle établie sur la formule imprimée qui est annexée au programme délivré par l'Administration;

4° Certificat de nationalité française ou de naturalisation;

5° Diplôme de docteur en médecine ou copie certifiée conforme;

6° Un certificat de stage de pédiatrie;

7° Un certificat d'inscription à l'Ordre national des médecins;

8° Pièces établissant la situation au point de vue militaire et indiquant, s'il y a lieu, les états de services militaires rendus au cours de la guerre 1939-1945.

9° deux photographies d'identité de 0,04 × 0,04.

10° 19 francs en timbres-poste.

Les candidats qui auraient à faire valoir des services médicaux publics antérieurs devront en fournir la justification au moment de leur inscription.

La liste des candidats admis à concourir sera arrêtée par le Préfet de la Seine.

Les candidats devront s'adresser au Bureau des personnels spéciaux pour connaître les jours, lieux et heures où ils auront à se présenter pour subir les épreuves. Néanmoins, des convocations donnant ces indications leur seront adressées à domicile, mais l'administration décline toute responsabilité dans le cas où ces convocations ne leur parviendraient pas.

Le concours comprend deux séries d'épreuves :

— 1° Une épreuve d'admissibilité.

— 2° Une épreuve définitive.

L'épreuve d'admissibilité est éliminatoire. Elle consiste en une composition écrite d'une durée de deux heures qui comprend deux épreuves :

a) Un sujet de médecine infantile (coté 20 points);

b) Un sujet d'hygiène scolaire (coté 20 points).

Seront seuls admis à subir les épreuves définitives les can-

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

• PLAIES ATONES
• ESCARRES
• ULCÈRES VARIQUEUX

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la diapédèse et la leucocytose.
Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.

ULCÉOPLAQUE utilisé avec la bande souple ULCÉOBANDE
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

didats qui auront obtenu 24 points au moins à la composition écrite.

L'épreuve définitive consiste en un exercice pratique comportant :

— 1° L'examen médical d'un écolier;

— 2° L'établissement de la fiche individuelle;

— 3° Un exposé oral sur cet examen avec conclusion sur les sanctions pratiques (aptitude à l'éducation physique et aux sports, demande d'examens complémentaires, suggestions de soins et d'orientation scolaire).

L'ensemble de cette épreuve est coté sur 40.

Les candidats ne peuvent être admis définitivement qu'à la condition de réunir un nombre de points égal au point éliminatoire fixé par le jury après l'épreuve écrite.

La durée du mandat conféré aux médecins-inspecteurs des écoles est fixée à trois ans. Les candidats admis définitivement sont nommés au fur et à mesure des vacances, d'après l'ordre de classement, pour un an à dater de leur entrée en fonctions; à l'expiration de ce délai, ils pourront être réinvestis pour la période à courir jusqu'à la prochaine réinvestiture triennale réglementaire.

Les médecins-inspecteurs doivent, sous peine de sanction, consacrer exclusivement à l'administration le temps de service qu'ils se seront engagés à assurer aux jours et heures fixés par l'Administration pour l'examen des élèves.

Médecins brevetés de la marine marchande. — *Un examen d'aptitude aux fonctions de médecin breveté de la Marine marchande, réservé aux docteurs en médecine français, aura lieu à Paris à la Faculté de Médecine, 15 rue de l'Ecole-de-Médecine, Laboratoire d'hygiène, les 28, 29 et 30 juin 1950.*

Les épreuves commenceront le 28 juin à 9 heures.

Les dossiers des candidats devront être adressés vingt jours à l'avance au Secrétariat général de la marine marchande, Direction de l'administration générale (gens de mer), 3, place de Fontenoy, Paris (7e).

Aucune convocation individuelle ne sera adressée aux candidats.

La demande devra être établie sur papier timbré et revêtue, en outre, d'un timbre fiscal de 100 francs pour droits d'inscription.

LES LIVRES

La Passion de N. S. Jésus-Christ selon le chirurgien, par le Dr Pierre Barbet, chirurgien de l'Hôpital Saint-Joseph de Paris (*Dillen et Cie, éditeurs : Issoudun. — Dépôt à Paris : Librairie du Carmel, 27, rue Madame, 6e*).

L'ouvrage que nous donne le Dr Pierre Barbet, après vingt années de recherches et de méditations, offre un intérêt tout à fait exceptionnel. Pour traiter noblement un sujet hérissé de difficultés si diverses, il faut posséder la foi du croyant, la compétence du chirurgien, la rigueur du savant, les connaissances de l'humaniste; à ces qualités dont la réunion porte tant de promesses, l'auteur a su joindre la persévérance et l'ardeur propres aux personnalités fortes. Ces travaux, qui ont renouvelé toutes nos connaissances sur la Passion du Christ, nous sont exposés avec une conviction vigoureuse, conquérante, dont chaque page porte l'empreinte. Les premiers travaux du Dr Barbet ont été entrepris après l'ostension, en 1931, du Lin-

DIGESTION
du pain et des féculents. Fermentations et gaz gastro-intestinaux - Colites droites - Dyspepsie salivaire ou pancréatique - Maladies par carence
AMYLODIASTASE
DIASTASES & VITAMINES de l'Orge et des céréales germées
2 Formes
Comprimés — Sirop
LABORATOIRES THÉPÉNIER
10, rue Clapeyron - Paris (8e)

PRODUIT SOUS CACHET
REMBOURSABLE AUX ASSURÉS SOCIAUX
PARA AMINO SALICYLATE DE SODIUM
GRANULÉ SUCRÉ (arôme de café)
UNE CUILLERÉE A CAFÉ CONTIENT 2 g 50 DE PRODUIT ACTIF
DISSOUDRE LE GRANULÉ, AU MOMENT DE L'EMPLOI, DANS UN DEMI-VERRE D'EAU FROIDE
Pour la préparation extemporanée de solutions injectables :
AMPOULES CONTENANT 1 g DE P. A. S. SODIQUE (BOITES DE 5)
AMPOULES CONTENANT 5 g DE P. A. S. SODIQUE (BOITES DE 10)
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
RHÔNE POULENC
PARIS
INFORMATION MÉDICALE

ceul de Turin. Le Père d'Armailhac avait, à cette époque, rapporté à Paris des photographies très précises pour les soumettre à l'étude des anatomistes et des chirurgiens. C'est par une incessante confrontation des images du Linceul, des récits évangéliques et des réalités expérimentales, qu'ont été résolues des difficultés au premier abord insurmontablss. Par un processus bien connu en matière de recherche scientifique, ces difficultés apparentes, nées d'une mauvaise interprétation des faits, se sont évanouies devant la révélation progressive des circonstances réelles de la Passion. Tous les détails déroutants — et par conséquent inimaginables — trouvent leur place dans une exacte restauration des attitudes et des gestes du Christ. Le lecteur suivra, comme nous, avec une profonde et douloureuse attention, les étapes de cette enquête lumineuse, qui conduit le Dr Barbet à reconnaître l'authenticité du Linceul.

Ce n'est pas à dire que toutes les questions touchant le Linceul soient résolues. La naissance de l'image du Christ sur l'étoffe demeure mystérieuse. Mystérieuse aussi la concordance des taches de sang, qui proviennent évidemment d'un contact direct, avec les contours du Corps et de la Face, figurés « en projection » comme sur une plaque photographique. On ne peut imaginer le Linceul à la fois drapé sur le Christ et tendu au-dessus de lui pour recueillir on ne sait quelles mystérieuses émanations. Le Dr Barbet ne dissimule pas l'étrangeté de cette superposition : mais il établit de manière éclatante l'impossibilité d'une falsification après coup.

A travers l'étude du Linceul, c'est toute la Passion du Christ que le Dr Barbet a reconstituée point par point. Sur la mort du Crucifié, cloué sur une poutre accrochée à hauteur de bras au pieu vertical du « stipes » (et non pas sur la haute croix artificielle des artistes ou de notre imagination), mourant tout près du sol, entre les soldats et les assistants — il nous apporte des vues bouleversantes. La plus hallucinante d'entre elles ne réside-t-elle point dans les sursauts du supplicié, gagné par l'asphyxie de suspension, qui se redresse sur ses pieds déchirés pour respirer, prononcer les mots que nous transmettent les Évangiles, et retombe à nouveau pour se redresser encore.

Chacun sentira, en lisant ces lignes, combien les efforts de l'éloquence sacrée ou l'imagination des peintres pâlissent à côté de la simple, de la vulgaire, de l'atroce réalité.

G. L.

NAISSANCE

— Pierre LARCIER, né le 24 avril, fils du Dr et de Mme Jacques Larcier, 14, rue de La Licorne, à Pont-Audemer (Eure).

Le *Journal des Praticiens* adresse au nouveau-né ses meilleurs vœux de prospérité, et aux parents ses cordiales félicitations.

NÉCROLOGIE

— Prof. VALTIS (d'Athènes). Le Prof. Valtis séjourna en France pendant de longues années. Il fut médecin assistant à la Clinique de la tuberculose de l'Hôpital Laënnec, et attaché au Laboratoire de la tuberculose de l'Institut Pasteur de Paris.

OFFRES ET DEMANDES

PARIS. — A CÉDER CENTRE MÉDICAL : 6 *pièces (r.d.ch.) s'adresser à* M. GUÉROULT 7, rue Roy (8e). Tél. LAB. 87-11.

CHEF COMPTABLE, très sérieuses références, 43 ans, rentrant Afrique du Nord, cherche emploi dans Laboratoire. (Écrire — *sous le n°* 600 — au Journal qui transmettra).

Attention à la baisse de tension

SILYMAR

A BASE DE CHARDON-MARIE

SPÉCIFIQUE DE L'HYPOTENSION

2 ou 3 pilules avant chacun des deux repas

LANCOSME, pharmacien, 71, Av. Victor-Emmanuel-III, PARIS-8e

LIT MÉCANIQUE DUPONT

Cent ans de spécialisation dans le confort du malade

POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL

10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)

Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour

VENTE ET LOCATION

HEPACUPRYL

DU DOCTEUR MARTINET

EXTRAIT DE FOIE DE VEAU, EXTRAIT HÉMATIQUE DÉSALBUMINÉ

ASSOCIÉS AU FER ET AU CUIVRE, MINÉRAUX INDISPENSABLES A L'HÉMATOPOÏÈSE

BOITE DE 6 AMPOULES BUVABLES DE 10cc

1 AMPOULE AVANT CHAQUE REPAS

LABres DU DOCTEUR H. MARTINET - 16, RUE DU PETIT-MUSC PARIS 4e

AFFECTIONS CARDIO-VASCULAIRES

CARDIALGINE DUBOIS

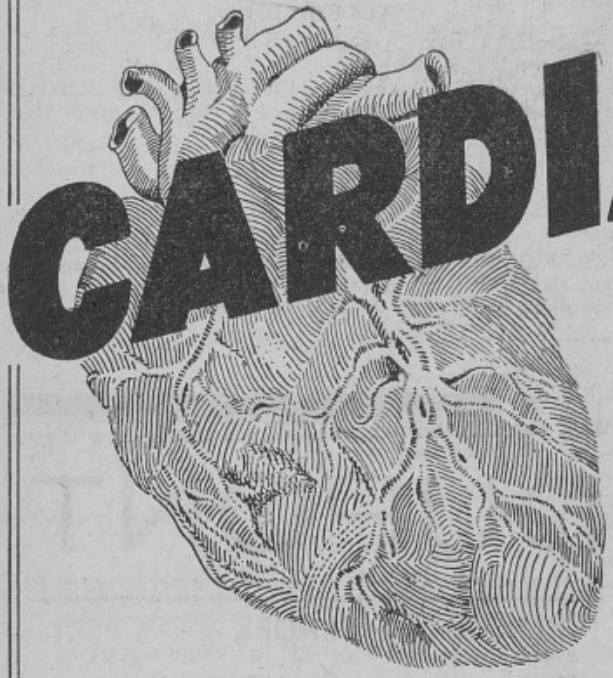

Tonique et sédatif cardiaque

Sans contre-indications

BROMURE DE SPARTÉINE,
EXTRAIT DE STROPHANTUS,
AUBÉPINE, BELLADONE
ET MUGUET.

2 à 3 Dragées par 24 heures

●

LITTÉRATURE
LABORATOIRES DUBOIS
52, Rue Montesquieu, ASNIÈRES (Seine) Tél. : GRE. 03-92

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

POUDRE DOPS

SÉDATIF GASTRIQUE

•

POSOLOGIE

DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas

Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE

LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

OPOTHÉRAPIE ASSOCIÉE

PANCRÉPATINE LALEUF

CAPSULES GLUTINISÉES

—

DIABÈTE

6 A 12 CAPSULES PAR JOUR (AU COURS DES REPAS) SUIVANT PRESCRIPTION MÉDICALE

—

LITTÉRATURE

LABORATOIRES LALEUF

51, RUE NICOLO, PARIS-16e

ADOL

RHUMATISME = **BAUME ADOL**

SPASMES de toutes natures = **GOUTTES ADOL**

DOULEURS AIGUES = **POTION ADOL**

LABORATOIRES ADOL-JUGLANE, G. VIENNOIS, Pharmacien - **8, RUE JABOULAY - LYON**

ACTUALITÉ

Les conflits nés de la retraite

Les modalités de la retraite du médecin, désapprouvées par la majorité des confrères, condamnées publiquement par de nombreux groupements professionnels, s'opposent à la rentrée normale des cotisations. La résistance passive aux exigences de cet organisme parafiscal se voit encouragée par la nomination récente, au Conseil d'Administration, de personnalités fortement opposées au maintien du système actuel. Sans reprendre une discussion maintes fois entamée, examinons quelques conséquences bien compréhensibles, mais fâcheuses, de cet état de choses.

Je connais le cas de médecins qui ont versé leur cotisation avec une célérité exemplaire, alors que leur jeunesse pouvait les faire hésiter devant le poids de cette charge nouvelle, acceptée pour tant d'années. C'est que la mère de l'un d'eux est veuve de médecin, la mère et la belle-mère de l'autre également veuves de médecins : toutes remplissant les conditions voulues pour toucher la retraite. Un calcul rapide montre qu'il est extrêmement avantageux pour ces confrères de rejeter sur la Caisse, au prix d'une cotisation, une part de la charge qui leur incombe. Nul ne saurait leur en vouloir de réaliser une économie, puisqu'on leur en offre la possibilité. Mais le médecin voisin qui soutient une mère veuve de non-médecin, trouve amère la combinaison, onéreuse la note, et résiste de toutes ses forces : il déclare haut et net qu'il ne paiera pas. On voit alors le mécontenteemnt et l'inquiétude glisser sur le visage des premiers, qui craignent de ne pas voir revenir multiplié (ou même intact) leur versement : les uns protestent contre l'indigne conduite de ceux qui ne paient pas; les autres regrettent *in petto* d'avoir payé.

Un autre aspect de ces difficultés, qui soulève déjà des orages, réside dans la situation du médecin âgé qui a décidé de prendre sa retraite. Il déclare ses intentions, fixe une date et renvoie ses clients. Puis il attend : comme la retraite ne vient pas et qu'il faut vivre, il recommence à voir des malades. Intervient alors le jeune médecin du lieu, censé payer pour son aîné : il proteste avec véhémence contre cette reprise de clientèle et déclare qu'il ne tolérera pas l'attribution de la retraite dans ces conditions. Comment les départager? Le vieux médecin dira qu'il a fait le geste, perdu les trois quarts de sa clientèle et qu'on ne peut lui faire grief d'une reprise d'activité imposée par la carence de la Caisse : il voudra toucher. Le jeune médecin refusera de verser le moindre sou pour un confrère qui le concurrence. Les situations de ce genre se chiffrent par centaines. On ne peut accuser les intérêts, également respectables, qui se heurtent de la sorte. Mais on doit dénoncer la précipitation et l'incohérence qui nous ont conduits là.

G. L.

A propos des campagnes électorales de Sécurité sociale et d'allocations familiales. — Des premières informations recueillies dans la presse syndicaliste ou sociale, il apparaît que les centrales ouvrières, à la suite de l'une d'elles, sont toujours unanimes sur le slogan de la gratuité des soins et qu'elles n'abandonnent pas la mystique du tiers payant pour satisfaire les assurés sociaux mécontents.

Par contre les mouvements familiaux qui, eux, n'ont aucune obédience politique, dénoncent dès à présent que ce qui est gratuit se paiera sous une forme ou sous une autre. Leurs journaux comme *Familles de France*, *Famille et Cité* l'ont exprimé nettement dans des articles récents. Ils réclament avec insistance le libre choix du médecin, le maintien du médecin de famille et le rétablissement de l'avance aux assurés sociaux qui ne peuvent assumer des honoraires importants.

Toutes les centrales syndicales ouvrières voudraient voir disparaître des Conseils les administrateurs familiaux et pour lutter contre eux, elles utilisent plus que jamais l'étiquette familiale pour la dénomination de leurs listes. Devant cette menace grave, tous les électeurs sans exception doivent être mis en garde rapidement. *Il faut faire savoir que les listes politiquement indépendantes présentées dans la région parisienne et les départements par les associations familiales groupant familles nombreuses et jeunes foyers sans distinction d'opinion ou de milieu social ou confessionnel, s'appellent les « listes d'action familiale ».*

Seules, ces associations familiales se sont consacrées exclusivement aux études sur les soucis des familles devant les problèmes de santé, d'éducation et de leur vie matérielle. Seules, elles ont groupé des équipes de militants expérimentés en cette matière et sans autre préoccupation professionnelle. Seules, elles se refusent aux formules démagogiques comme la gratuité des soins et le tiers payant. Elles lutteront efficacement contre la nationalisation de la médecine.

Si nos confrères ne veulent pas de discussions politiques avec leurs malades, du moins sont-ils heureux d'informer leur entourage que les candidats des « listes d'action familiale » recueilleront toutes les voix de ceux qui, mécontents de la situation actuelle, veulent des élus gérant sainement en bons pères de famille. En dehors des adhérents des associations familiales, en dehors des agents de maîtrise et des cadres qui ne veulent pas de politisation, ces listes ont dès maintenant de gros appuis parmi les ouvriers hostiles à toutes les luttes entre centrales syndicales, luttes stériles dans le cadre de la Sécurité sociale et des allocations familiales.

Vérification de nos inscriptions sur les listes électorales. — Tous nos confrères, qu'ils soient assurés sociaux eux-mêmes, employeurs d'assurés sociaux ou bénéficiaires eux-mêmes d'allocations familiales, vérifieront d'urgence auprès de leur mairie leur bonne inscription sur les listes électorales. Nos confrères travailleurs indépendants doivent encore obtenir maintenant leur inscription de la façon la plus régulière auprès des mairies.

L'association « Médecine et Famille », Association des médecins amis de la famille et de familles nombreuses médicales, recueillera à son Secrétariat — 22, rue de Madrid, Paris (8e) — toutes informations sur les difficultés rencontrées. Cette association a obtenu de certaines Caisses d'allocations familiales qu'elles fassent immatriculer d'office les allocataires électeurs, mais chacun se doit de vérifier à la mairie cette bonne inscription, dès la lecture de notre appel.

Que les adhérents de « Médecine et Famille » n'hésitent pas à présenter d'urgence leurs candidatures pour les postes d'administrateurs en se mettant en rapport avec les associations familiales de la ville ou siège leur Caisse.

(Communiqué de « Médecine et Famille ».)

SOMMAIRE DU N° 20

Le traitement chirurgical de l'épilepsie, par le Dr *Julien Morice*..... 233

Sur la sympathectomie préganglionnaire; son principe anatomique; sa technique, par le Dr *J.-C. Reymond*..... 235

Feuillets du praticien : Les troubles de la glycorégulation après gastrectomie (*H. F.*)..... 239

Notes cliniques : Un cas de policencéphalite, forme bulbaire de la maladie de Heine-Medin (*T. T.*)..... 240

Mémentos de médecine pratique :

Thérapeutique moderne : Foie, acide folique, vitamine B_{12} (*G. M.*); — Traitement des avortements répétés par les œstrogènes de synthèse (*H. F.*)..... 241

Sociétés savantes :

Académie nationale de Médecine, séance du 9 mai 1950. 246

Académie de Chirurgie, séance du 10 mai 1950..... 246

Société médicale des Hôpitaux, séance du 5 mai 1950.... 247

Bibliographie..... 248

Variété : Principes de la télévision, II (*L. G.*)..... **391**

Questions professionnelles : Référendum relatif à la Convention. — La retraite; à propos d'un communiqué. **393**

Informations et nouvelles diverses..... **393**

Nécrologie..... **399**

Communiqué du Ministère de la Santé : Règles relatives à l'utilisation du carnet à souches pour prescription de stupéfiants..... **400**

Actualité : Un exemple d'efficacité administrative..... **406**

INFORMATIONS

Conférences de l'Institut Pasteur. — *Le mardi* 30 *mai*, 28, *rue du Docteur-Roux* (*Paris XV^e^*), M. LE PROFESSEUR DURAN-REYNALS, *de l'Université de Yale* (*U. S. A.*) fera une conférence sur le sujet suivant : « Perméabilité tissulaire et facteurs de diffusion dans l'infection ».

Modification à l'arrêté du 12 août 1949 relatif au stage pratique de sixième année de médecine. — *Art.* 1^er^ : L'arrêté du 12 août 1949 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Art. 2 : Le stage pratique de sixième année commence au plus tard le 15 août. Il a une durée de douze mois.

Les étudiants en médecine qui accomplissent ce stage prendront le titre de « stagiaires hospitaliers » — à l'exclusion de tout autre titre. » — (J. O. 9 *avril* 1950).

Banquet de la Fédération nationale des médecins du Front. — Le banquet de la Fédération nationale des médecins du Front aura lieu le *mercredi* 24 *mai* 1950, *à* 20 *heures, au Cercle Militaire*, sous la présidence effective de M. le Ministre des anciens combattants et victimes de la guerre.

Prix (tout compris) : 1.000 fr.. *Tenue de soirée facultative. Les dames sont invitées.*

S'inscrire auprès des Secrétaires généraux des Associations ou auprès du Président, le Dr de Parrel, 1, *rue d'Argenson, Paris* (8^e^).

(*Communiqué de la Fédération.*)

VI^e^ Congrès des médecins amis du vin de Champagne. (Reims-Épernay : 24, 25 et 26 juin 1950).

Renseignements : Dr Jean PELLOT, *Place de la République, Épernay.*

diagnostic d'URGENCE de la GROSSESSE

NOUVEAU PROGRÈS...

Rana réaction de H. et M. Hinglais (Soc. Biol., février 1948 C. R. Ac. Sc., mars 1948)

Réaction de Reiprich (Hinglais Gyn. et Obs., - T. 46, n° 1.1947)

100 cc. d'urine de bonne concentration (sur ordonnance seulement)

LABORATOIRE HINGLAIS 30, RUE DE MIROMESNIL PARIS - ANJOU 37-14

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent

2 Produits Sulfamidés

SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux

LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8^e^

MIGRAINES — GRIPPES
DOULEURS CATAMÉNIALES

ALGIES

ALGOCRATINE

Un cachet dès la première sensation de douleur

LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris (8^e^)

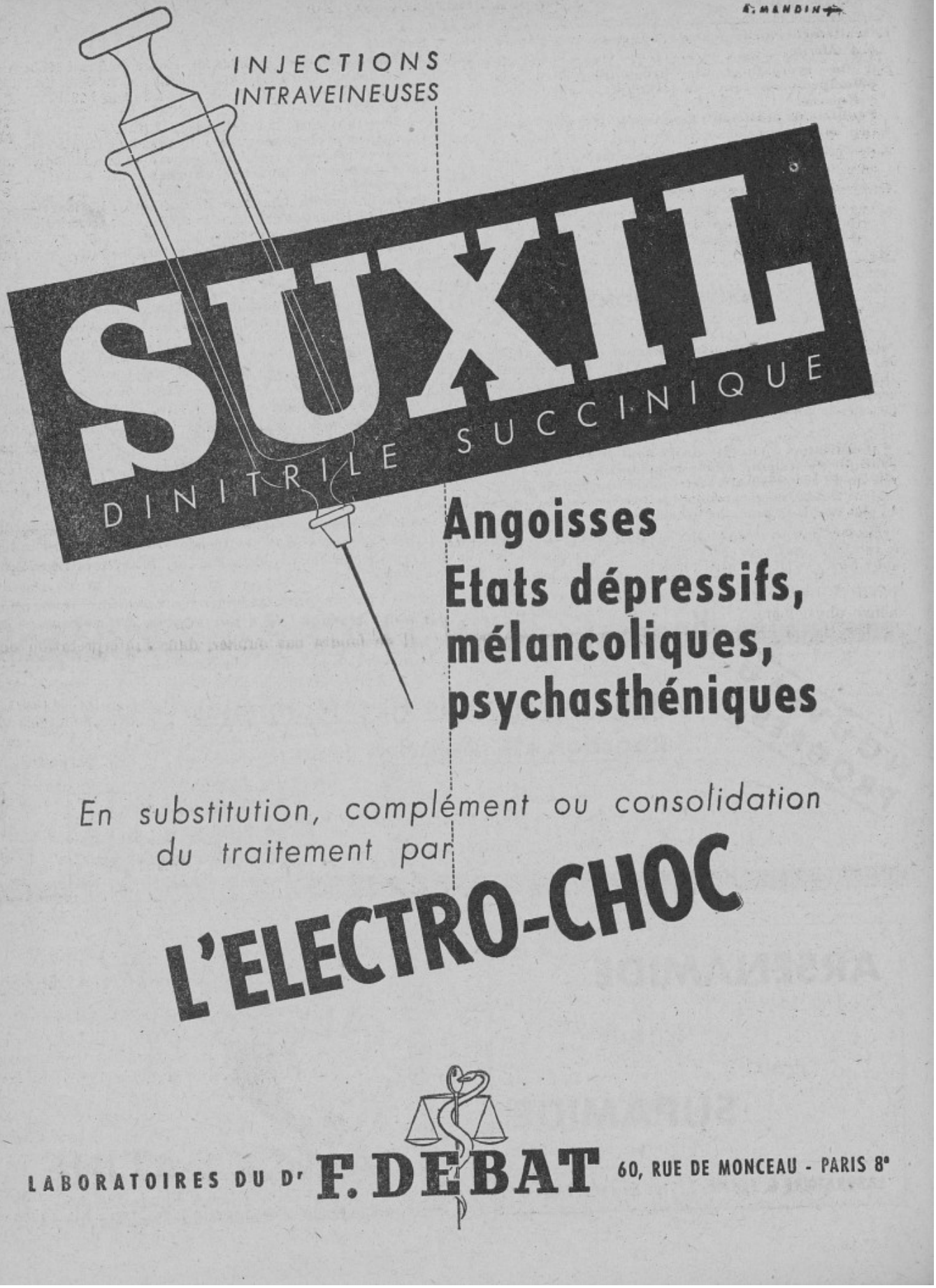
INJECTIONS
INTRAVEINEUSES
SUXIL
DINITRILE SUCCINIQUE
Angoisses
Etats dépressifs,
mélancoliques,
psychasthéniques
En substitution, complément ou consolidation
du traitement par
L'ELECTRO-CHOC
LABORATOIRES DU Dr F. DEBAT
60, RUE DE MONCEAU - PARIS 8e

VARIÉTÉ

Principes de la télévision.

II

(Suite et fin).

Voilà donc lancée dans l'espace une onde porteuse d'ultra haute fréquence modulée par des « pointes » extrêmement brèves et rapprochées, qui représentent la traduction électrique de l'image.

Reste à voir comment le poste récepteur, après avoir capté cette onde dans son antenne, va effectuer la version en sens contraire : reproduire l'image.

Il faut d'abord obtenir un courant qui reproduise de façon aussi fidèle que possible le courant de modulation.

C'est le rôle de la première partie du poste récepteur, qui ne diffère en rien des premiers étages d'un poste récepteur de T. S. F. pour ondes très courtes; amplification, changement de fréquence, amplification et détection; c'est cette dernière fonction qui, nous l'avons déjà dit, après avoir éliminé la porteuse, doit nous restituer les courants de modulation : c'est-à-dire reproduire la succession très rapide d'impulsions inégales, qui représente les variations d'éclairement de l'image à transmettre. Cette reproduction est en général assez fidèle bien que les profils des impulsions soient toujours un peu modifiés; mais ce qui compte surtout c'est leur amplitude relative qui est, elle, bien conservée.

C'est alors que commence la partie vraiment originale du poste récepteur de télévision dont la pièce maîtresse est un *oscillographe à rayons cathodiques.*

Nous avons déjà décrit à nos lecteurs dans une Variété antérieure (1) ce merveilleux outil du laboratoire moderne.

(1) Voir *Journal des Praticiens* nº 12 — 23 mars 1950.

Rappelons seulement qu'un très fin pinceau d'électrons vient frapper un écran fluorescent en y déterminant s'il est immobile une très petite tache lumineuse : le « spot ». Cette tache est habituellement de couleur verte ou bleue dans les oscillographes de laboratoire; dans ceux de télévision, on s'arrange par un judicieux mélange de substances fluorescentes à rendre blanche cette lumière. Nous avons antérieurement décrit les deux paires de plaques de déviation d'un oscillographe cathodique : elles vont jouer dans le récepteur de télévision le même rôle que les plaques de balayage de l'iconoscope; nous allons y revenir.

Enfin l'oscillographe de télévision comporte une électrode qui, souvent peu utilisée dans les oscillographes de laboratoire, joue ici un rôle essentiel : l'électrode de Wehnelt. C'est une électrode percée d'un trou et située entre le filament chauffé émetteur d'électrons et l'anode accélératrice (plaque trouée portée à un potentiel positif de quelques centaines de volts). Cette électrode de Wehnelt va jouer un rôle un peu analogue à la grille d'une lampe à 3 électrodes : non chargée elle ne modifie pas le faisceau électronique; mais si elle est portée à un potentiel négatif elle va tendre à repousser les électrons; on conçoit qu'il va passer à travers cette électrode d'autant moins d'électrons qu'elle sera plus négative et qu'il y aura une tension limite qui n'en laissera plus passer du tout : la densité en électrons du pinceau peut donc être rendue à peu près proportionnelle (entre certaines limites) à la tension négative du Wehnelt; or la luminosité de la fluorescence de l'écran est d'autant plus grande que le nombre des électrons qui frappe une surface donnée est plus grande. La luminosité du « spot » sera donc d'autant moins grande que le Wehnelt sera plus négatif. On voit donc qu'il suffira d'appliquer au Wehnelt une tension continue négative juste suffisante pour éteindre le spot et d'y superposer les impulsions du courant de modulation restitué par la détection (et éventuellement encore amplifié au préalable) : sans impulsion l'écran reste obscur; lorsqu'une impulsion est appliquée, pendant un temps très court le spot reparaît d'au-

LA PAIX DU CŒUR

sédo CARÉNA

aminophylline
papavérine
phényl-éthyl-malonylurée

troubles du rythme
instabilité cardiaque
algies précordiales
spasmes vasculaires

2 à 6 comprimés par jour

SOCIÉTÉ D'APPLICATIONS PHARMACODYNAMIQUES, 39, Bd DE LA TOUR MAUBOURG - PARIS-VII
LABORATOIRES DELAGRANGE

tant plus lumineux que l'amplitude de la « pointe » est plus forte. On va ainsi reproduire la succession des variations d'éclairement de l'image originelle; cela n'aurait aucun intérêt si le spot restait immobile. Mais, au moyen des plaques de déviation, on va imprimer au pinceau électronique de l'oscillographe récepteur *exactement les mêmes mouvements qu'a décrits le pinceau explorateur de l'iconoscope et par le même procédé.*

A la paire de plaques verticales (déviation horizontale) est appliquée une tension en « dents de scie » identique à celle du balayage des lignes de l'iconoscope (fréquence 20.000 par seconde pour 800 lignes) et à la paire de plaques horizontales (déviation verticale) une autre tension en « dents de scie » de fréquence 25 par seconde, qui assure le décalage régulier des lignes. Le mouvement du pinceau étant exactement celui qui a servi à balayer l'image originelle et la densité en électrons produisant une luminescence de l'écran proportionnelle à l'éclairement de cette image originelle, celle-ci se reproduit sur l'écran fluorescent. En vertu de la persistance des impressions lumineuses sur la rétine, une succession de 25 balayages complets par seconde donnant 25 images, fournit comme au cinéma, l'impression d'une image stable, en reproduisant les mouvements de la scène à transmettre qui sont très lents relativement aux fréquences du balayage.

Mais il est bien évident que le *balayage du récepteur doit être rigoureusement synchrone* de celui de l'iconoscope émetteur, sous peine de voir autrement l'image complètement brouillée : il faut que chaque balayage complet d'image dans le récepteur, commence rigoureusement à l'instant correspondant au début du balayage de l'émetteur et ce à une précision du 20 millionième de seconde.

Or il faut bien remarquer que les tensions de balayage du récepteur ne sont pas transmises à travers l'espace depuis l'émetteur, mais localement produites dans le récepteur; on conçoit qu'il serait quasi impossible de les faire débuter au bon moment avec l'extrême précision requise, si un dispositif rigoureux de synchronisation n'existait pas.

Ce dispositif consiste en signaux supplémentaires qui sont ajoutés à la modulation d'émission, sont dans le récepteur séparés de la modulation qui règle la luminosité, injectés dans les dispositifs producteurs du balayage dont ils commandent la mise en route et contrôlent la constance de la fréquence.

L'image ainsi reproduite est d'une qualité très suffisante avec une définition de 450 lignes lorsqu'on regarde un écran d'une vingtaine de centimètres de largeur et de hauteur à une distance d'une soixantaine de centimètres; si l'on s'approche davantage on distingue alors une « striation » horizontale due au nombre insuffisant des lignes. Ceci ne se produit pratiquement plus avec la haute définition à 800 lignes, où l'image est pratiquement continue.

Signalons enfin que dans le cas de la haute définition, il est alors facile d'agrandir l'image sans trop la perturber et de la projeter par un objectif optique ordinaire sur un écran d'assez grandes dimensions à condition d'avoir un écran fluorescent de grande luminosité : M. René Barthelèmy a réalisé la projection sur un écran de 4 mètres carrés.

Nous espérons que nos lecteurs auront prir intérêt à nous suivre à travers les phénomènes (j'allais dire les aventures) quelque peu compliqués qui se déroulent à la cadence de 25 par seconde depuis la prise d'image jusqu'à sa traduction sur l'écran récepteur.

Qu'il nous soit permis enfin de formuler deux souhaits : d'abord que les constructeurs mettent bientôt des récepteurs à la portée des bourses moyennes. Et puis que les programmes de la télévision française puissent présenter de l'intérêt pour un esprit cultivé et que sous prétexte de « démocratisation » on n'abreuve pas les spectateurs de reportages sportifs, de films insipides ou de music-hall. Mais ceci est une autre histoire...

L. G.

Reminéralisation
* Recalcification *
OPOCALCIUM
IRRADIÉ - SIMPLE
Cachets · Comprimés · Granulé
ARSENIÉ - GAIACOLÉ
Cachets
★
Thérapeutique anti-anémique
Stimulant de l'Hématopoïèse
OPOFERRINE
VITAMINÉE
★
Granulé

Désensibilisation
États hépatiques
ANACLASINE
Comprimés - Granulé
ANACLASINE INFANTILE
Granulé soluble
★
Reconstituant Globulaire
(Méthodes de Wibpple et de Castle)
OPOFERROL
FOIE - RATE - ANTRE PYLORIQUE
OXYHÉMOGLOBINE
Ampoules buvables
Adultes 10 cc. - Enfants 3 cc. : 1 à 3 par jour.

LABORATOIRES DE L'OPOCALCIUM, 96, Rue Orfila - PARIS-XX^e

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Référendum relatif à la Convention.

La Chambre syndicale des médecins de la Seine informe les confrères que *la clôture du référendum ne peut encore avoir lieu, étant donnée l'insuffisance du nombre de réponses reçues.*

L'importance de cette consultation est telle, que, pour lui donner toute sa valeur, *une participation plus étendue du Corps médical est indispensable.*

Les médecins de la Seine sont en possession depuis le 20 avril dernier de la Circulaire du référendum, comportant la Convention, le questionnaire et les documents annexes.

La prochaine circulaire contiendra à nouveau ces documents.

Dès maintenant, le Secrétariat de la Chambre syndicale (14, rue Euler, Paris (8e). Tél. : ELY. 27-58) est à la disposition des confrères pour remettre le questionnaire et les enveloppes du referendum à ceux qui en feront la demande.

(Communiqué de la Chambre syndicale).

LA RETRAITE : A propos d'un communiqué.

Le Journal des Praticiens *(n° du 11 mai, p. 373) a publié un Communiqué du Conseil d'Administration provisoire de la Caisse autonome de retraite. Ce communiqué spécifie que le Conseil s'est réuni à Paris le 22 avril dernier; que les nouveaux membres du Conseil élus à cette date assistaient à la séance; que les décisions prises ont été prises à l'unanimité, sans abstention, et en plein accord avec les nouveaux membres élus.*

On sait que parmi ces nouveaux élus figure notre collaborateur le Dr A. Herpin. Nos lecteurs n'ont pas oublié les critiques maintes fois formulées ici-même par le Dr Herpin à l'égard des modalités actuelles de la retraite; le communiqué concernant la réunion du 20 avril a donc pu les surprendre.

Or, d'une note qui vient de nous être adressée par le Dr Herpin, il résulte que la réunion du 20 avril était encore une réunion du conseil provisoire et que les élus au conseil définitif y assistaient *à titre d'invités.* Il leur est apparu que, dans ces conditions, ils étaient tenus à une grande discrétion et qu'ils ne pouvaient prendre part aux débats. Le Dr Herpin *n'a donc pas voté et « c'est par erreur »* — l'expression est de notre collaborateur lui-même — *« qu'il est porté comme figurant été en plein accord avec le Conseil provisoire ».*

Nous publierons dans notre prochain numéro un article prouvant que le Dr Herpin n'a pas adhéré au projet actuel.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

CONGRÈS ET RÉUNIONS

XIVe Congrès français de gynécologie (*La Baule, 30 mai-2 juin* 1950). — Question a l'ordre du jour : *Le cancer du corps utérin* (rapporteur général : Prof. P. Chalnot (Nancy)

Mardi 20 *mai* : 1° Rappel anatomique et étude des lymphatiques de l'utérus, par MM. Beau et Lochard (Nancy); — 2° Anatomie pathologique et histo-pathologique du corps ettérin, par M. Florentin (Nancy); — 3° Conditions biologiques et anatomo-pathologiques de l'apparition du cancer de l'endomètre, par MM. J. Simonin (Nancy) et M. Bimes (Toulouse).

Mercredi 31 *mai* : *Assemblée générale de la Société française*

CONSTIPATION

Lactolaxine

COMPRIMÉS DE FERMENTS LACTIQUES LAXATIFS

1 à 3 comprimés par jour

Labos André PARIS, 4, rue de la Motte-Picquet - PARIS XVe

Schéma d'Ordonnance

TRAITEMENT DES EXTRASYSTOLES

Cette arythmie, la plus fréquente des arythmies, génératrice de palpitations, d'algies précordiales, d'angoisses, de malaises divers, se reconnaît aux ratés ou aux coups de bélier que ressent le malade ou que l'on perçoit au pouls.

Traduisant l'hyperexcitabilité du cœur, elle est tout à fait bénigne si les nerfs qui commandent le rythme cardiaque sont seuls en cause; elle est un signe de haute gravité dans les cas où elle résulte de l'épuisement myocardique.

Il faut donc tenir compte de cette double indication qui dicte l'état des nerfs et du muscle cardiaque.

1° Supprimer les causes de l'hyperexcitabilité neuro-cardiaque (café, thé, alcool, tabac, l'agitation, les chocs émotif, etc) et les causes de fatigue du cœur (efforts pénibles ou prolongés, travail excessif, surmenage, etc.).

2° Calmer l'excitabilité neuro-végétative par les sédatifs habituels parmi lesquels les barbituriques et les antispasmodiques sont au premier plan.

3° Soutenir l'activité du muscle cardiaque, non par des excitants, ni par les tonicardiaques habituels qui augmentent son effort, mais par les vaso-dilatateurs coronariens qui facilitent son travail par une meilleure irrigation coronarienne.

Ces indications sont très heureusement remplies en donnant avant chacun des trois repas un ou deux comprimés de COROSÉDINE * dont l'action est toujours remarquablement efficace, car elle renferme à la fois un antispasmodique, un sédatif nerveux et neuro-végétatif et un vaso-dilatateur coronarien.

*LA COROSÉDINE

est une spécialité des Laboratoires MONAL, Docteurs en Pharmacie, 13, Avenue de Ségur, PARIS-7e

de gynécologie (réservée aux membres titulaires). — *Rapports* : 4° Étude clinique, diagnostic et complications du cancer du corps utérin, par MM. Labry et P.-E. Duroux (Lyon); — 5° L'hystérographie dans lz cancer du corps utérin, par M. Cl. Béclère (Paris); — 6° De la curiethérapie du cancer du corps utérin, par M. Gros (Strasbourg), et quelques essais de curiethérapie pour cancer du corps utérin avec documents hystérographiques et radiographiques, par Mme Simone Laborde, MM. Kritter et J. Montagnon (Paris); 7° Le traitement chirurgical du cancer du corps utérin, par M. Magendie (Bordeaux); — 8° Résultats éloignés des traitements du cancer du corps utérin, par M. Dargent (Lyon); — 9° L'orientation actuelle dans le dépistage et le traitement du cancer de l'endomètre, par MM. Chalnot, rapporteur général, et Louyot (Nancy). — *Dîner officiel.*

Jeudi 1er *juin : Communications diverses.*

Secrétaire général : Dr Maurice Fabre, 1, *rue Jules-Lefebvre, Paris* (9e).

Journées médicales annuelles de la Clinique propédeutique de Broussais. — (Prof. Pasteur Vallery-Radot. — Ces journées auront lieu *du* 19 *au* 21 *mai* 1950. Elles seront comme les quatre années précédentes, consacrées aux acquisitions médicales récentes. Des conférenciers, cliniciens et hommes de laboratoire hautement qualifiés traiteront des questions qui ont été le plus profondément remaniées en ces derniers temps. *Dans chaque conférence seront envisagées aussi bien les incidences pratiques et thérapeutiques que les aspects scientifiques.*

A la fin de chaque matinée et de chaque après-midi, les auditeurs seront invités à poser des questions aux conférenciers et à discuter avec eux des sujets traités.

Des films médicaux spécialement sélectionnés seront présentés pendant ces trois Journées.

19 *mai.* — *Introduction*, à 9 h. 30, par M. le Duc Maurice de Broglie. Les physiciens devant le problème de la vie; et à 10 h. 15, par M. le Doyen L. Binet : Réflexions physiologiques et médicales sur la mort.

Appareil respiratoire, 10 h. 15 : État actuel de la chirurgie pulmonaire (Prof. Santy, de Lyon); 11 h. 30 : Questions des auditeurs sur l'appareil respiratoire; 14 h. 30 : Données récentes sur la pathologie bronchique (M. Kourilsky); 15 h. : Les condensations pulmonaires fugaces (M. Israel).

Reins, 15 h. 15 : Traitement des néphrites aiguës toxiques (M. J. Hamburger); 16 h. : Questions des auditeurs sur les reins.

20 *mai.* — *Appareil circulatoire*, 9 h. 30 : Les formes œdémateuses du rétrécissement mitral (M. Lenègre); 10 h. : Données récentes sur les phlébites, les varices et leur traitement (M. Frileux); 10 h. 30 : Chirurgie des artérites des membres inférieurs (Prof. Leriche).

Appareil digestif, 11 h. : Une nouvelle vitamine : la vitamine B12 (M. J. Bernard); 11 h. 30 : Questions des auditeurs sur l'appareil circulatoire, l'appareil digestif et le sang.

Glandes endocrines, 14 h. 30 : Orientations récentes de l'endocrinologie (M. Lichtwitz); 15 h. : Dosage et intérêt clinique des phénolstéroïdes (Prof. Jayle).

Foie, 15 h. 30 : Les ponctions-biopsies du foie (M. Fauvert); 15 h. 45 : Les cyto-diagnostics (M. Domart); 16 h. : Questions des auditeurs sur les glandes endocrines et le foie.

21 *mai.* — *Rhumatisme*, 9 h. 30 : Le rhumatisme endocrinien (Prof. de Gennes).

Allergie, 10 h. : Les « migraines histaminiques » (Prof. Pasteur Vallery-Radot); 10 h. 45 : Les œdèmes allergiques

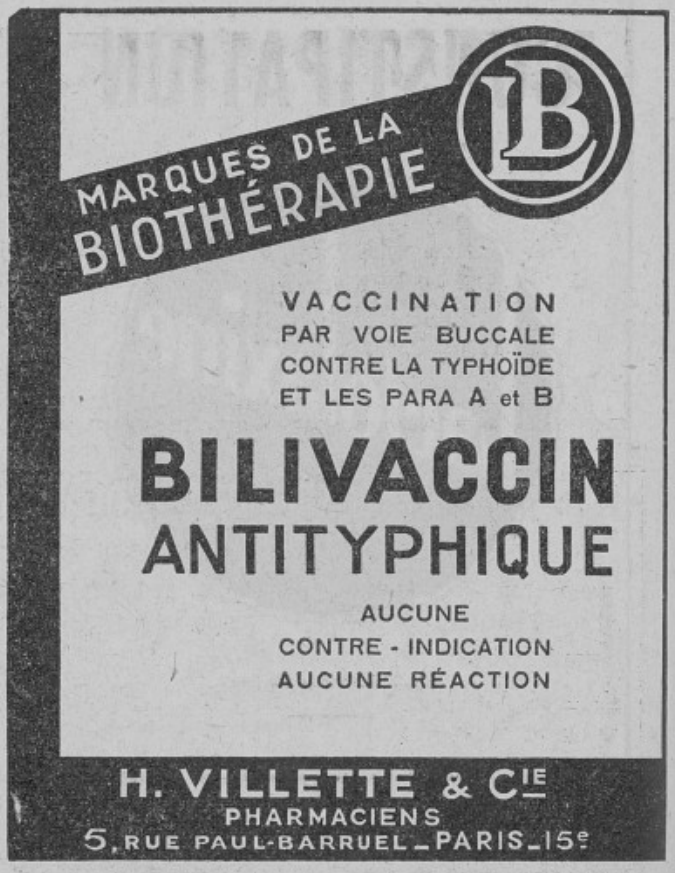

(M. B. N. Halpern); 10 h. 45 : Les sensibilisations croisées (M. Tzanck).

Maladies infectieuses, 11 h. : L'auréomycine et la chloromycétine (M. Laporte); 11 h. 30 : Questions des auditeurs sur les maladies rhumatismales, les maladies allergiques et les maladies infectieuses.

Obstétrique, 14 h. 30 : Traitement hormonal des accidents de la grossesse (M. Milliez); 14 h. 45 : L'analgésie obstétricale (M. Mayer).

Système nerveux, 15 h. : L'électroencéphalogramme (M. F. Lhermitte).

Pathologie générale, 15 h. 45 : L'état septicémique (M. Reilly).

Cancer, 15 h. 45 : Données récentes sur la chimiothérapie du cancer (M. Latarjet); 16 h. 15 : Questions diverses des auditeurs.

Le nombre des participants est strictement limité à 150 auditeurs.

Prière d'envoyer les droits d'inscription, fixés à 2.000 fr., au Professeur agrégé Jean Hamburger, 29, boulevard de Courcelles, Paris (8e) soit par mandat à son nom, soit par chèque. (Ne pas utiliser un chèque postal.)

IVes Journées de pathologie comparée de langue française. — (*Vittel*, 16, 17 et 18 *juin* 1950). — *Vendredi* 16 *juin* :

Séance d'ouverture à 9 heures : Discours; rapports sur le *métabolisme de l'eau. Phénomènes d'hydratation et de déshydratation* :

a) Partie médicale :

Prof. G. Giraud, Latour et Lévy : Aspects biologiques et cliniques de la circulation, de la fixation et de la libération de l'eau chez l'homme.

Prof. Hamburger et M. Mathé : Physiopathologie des états de déshydratation et d'hyperhydratation.

Discussions :

(*b Partie vétérinaire* (15 h.). :

Prof. V. Robin et Charton.

Discussions :

Samedi 17 *juin*. — 9 h. : Visite de l'établissement thermal; — 10 h. : Séance de travail :

— Communications . — Dr C. Paillard, Mme Paillard-Varin : Quelques vues sur le métabolisme de l'eau au cours de la cure de Vittel.

Drs Decaux et Porge : Les limites de la diurèse efficace.

Drs Jules et Jean Cottet : Diurèse et travail rénal.

Dr J. Serane : 1° Rythme de la diurèse et rythme de l'activité neuro-végétative; — 2° Un procédé de représentation graphique de la courbe de diurèse.

Dr Mugler : A propos de quelques cas d'œdèmes hépatiques.

Dr P. L. Violle : Recherches expérimentales sur le métabolisme des eaux minérales.

— Discussions.

15 h. : Rapports sur les *anémies en pathologie comparée*.

a) Partie médicale : Prof. Paul Chevallier : Maladie de Biermer.

b) Partie vétérinaire : Prof. Thiery et Lucas : Sur l'anémie infectieuse du cheval.

Discussions.

18 heures : *Vin d'honneur*.

Dimanche 18 *juin* : 10 h. : Communications : Léo Lamare : L'anémie infectieuse en Haute-Marne.

Discussions. Banquet.

Les personnes qui désireraient faire des communications sur les sujets mis à l'ordre du jour sont priées d'envoyer *de toute urgence* le titre au Dr Louis Grollet, *secrétaire général*, 7, *rue Gustave-Nadaud, Paris* (16e) (*TROcadéro* 35-19).

LEVULINATE
DE CALCIUM
INJECTABLE
STABILITÉ PLÉ INNOCUITÉ
ACTIVITÉ (13 % D'IONS CA.)
J. PLÉ, 111 bis, rue de Turenne - PARIS (3e)

FAUTEUILS
ROULANTS
DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION
10, Rue Hautefeuille - PARIS (6e) Tél. DANTON 05-61, 05-62
• Succursale à LYON, 6, Place Bellecour •

HORMOCRINOL
♀ et ♂
Médication Thyro-génitale associée
aux électrolytes activateurs
PHOSPHORE et POTASSIUM
TROUBLES DU MÉTABOLISME
RHUMATISME ENDOCRINIEN
TROUBLES GÉNITAUX ET
CIRCULATOIRES
6 à 8 comprimés par jour
GOSSYPIOL
MAURIN
16 DRAGÉES EN 2 JOURS
déterminent les règles
et calment les douleurs
Laboratoires JAMMES
102 bis, Rue de l'Aigle - La Garenne-Colombes

Les grands hôtels de Vittel et la Compagnie accordent 30 % *de réduction sur les prix des hôtels.*

Prière d'envoyer les inscriptions dès maintenant au Secrétariat général, et de signaler à la Compagnie Fermière de Vittel les desiderata concernant le logement ;

La S.N.C.F. accordera 20 % *de réduction sur les chemins de fer (en faire la demande de suite).*

FACULTÉ DE PARIS

Stages complémentaires de vacances 1950. — L'enseignement pour les stagiaires sera organisé pendant les vacances, *du* 15 *juillet au* 15 *octobre* 1950, dans les services suivants :

— *Chirurgie générale* : Services des Prof. Brocq (Hôtel-Dieu) et Quénu (Cochin).

— *Médecine générale* : Services des Prof. Lian (La Pitié), et Pasteur Vallery-Radot (Broussais).

— *Médecine infantile* : Service du Prof. Debré (Enfants-Malades).

Pour les stages de spécialités, se renseigner au Secrétariat.

Les étudiants ayant un stage à compléter devront s'inscrire au Secrétariat (guichet 5) les lundis, mercredis et vendredis, de 13 à 16 heures.

Pourront également s'inscrire les étudiants qui, tout en étant en règle au point de vue stage, seraient désireux de suivre un enseignement clinique pendant les vacances.

Nota. — Les stages complémentaires doivent être accomplis obligatoirement *dans les services organisés à cet effet.*

Les fonctions d'interne ou d'externe ne sont pas valables pendant les vacances.

Chaire d'hygiène. (Examen d'aptitude aux fonctions de médecin breveté ce la marine marchande. — *En vue de préparer les candidats à cet examen, qui aura lieu fin juin* 1950, un enseignement spécial sera donné au Laboratoire d'hygiène sous la direction de MM. les Professeurs Joannon et Tanon, avec la collaboration de MM. le Dr Le Bourgo, chef du service médical de la marine marchande; Père, administrateur principal de l'inscription maritime; MM. les Drs Boyer, professeur agrégé; Clerc, conseiller technique sanitaire à la marine marchande; Deparis, professeur agrégé; Navarre, professeur à l'École de Médecine de Caen; Neveu, chargé de cours à l'École de Médecine de Rouen.

Le cours durera du 23 *mai au* 16 *juin* 1950; il comprendra des conférences qui auront lieu chaque jour, et des leçons de bactériologie avec travaux pratiques. *Le premier cours aura lieu le* 23 *mai, à* 14 h. 30, *au Laboratoire d'hygiène.*

En outre des docteurs en médecine français et du sexe masculin candidats à l'examen organisé par le Ministère de la Marine marchande, peuvent s'inscrire à ce cours les docteurs en médecine de nationalité étrangère s'intéressant aux questions d'hygiène maritime et de prophylaxie internationale et qui pourront obtenir en fin d'études, un certificat d'assiduité.

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat (guichet n° 4) les lundis, mercredis et vendredis de 14 *heures à* 16 *heures : le droit à verser est de* 3.500 *francs.*

Pour tous renseignements, s'adresser au Laboratoire d'hygiène.

Chaire de clinique psychiatrique infantile. — Un cours de psychiatrie scolaire ouvert aux étudiants et docteurs en médecine, aux médecins inspecteurs des écoles, aux candidats médecins inspecteurs des écoles, aux psychologues,

le médicament de la veine et du capillaire

INTRAIT DE MARRON D'INDE "P"

Laboratoires DAUSSE • PARIS • Tur. 63-40

pédagogues et assistantes sociales, *aura lieu du 5 au 17 juin 1950 à la Clinique psychiatrique infantile de l'Hôpital des Enfants-Malades.*

Lundi 5 : Introduction à la psychiatrie scolaire. Les types d'enfants inadaptés à l'école (Prof. HEUYER); Méthodes de diagnostic et l'inadaptation scolaire (pédagogiques, psychologiques et psychiatriques) (Prof. HEUYER); Intérêt de la méthode des tests dans le dépistage des inadaptés scolaires (M. ZAZZO). T. P. : Les tests du niveau mental (I) Binet-Simon (Mlle REVERDIN).

Mardi 6 : Deux leçons : Les débilités intellectuelles à l'école (Étude générale. Les types cliniques. Les réactions à l'école). (Dr AMADO). Les troubles affectifs de l'enfant en rapport avec l'école (Dr LEBOVICI). T. P. : Les tests du niveau mental (II) Terman (Mlle le Dr JACOBS).

LES TYPES CLINIQUES.

Mercredi 7 : Les enfants émotifs et timides à l'école (Dr Cl. LAUNAY). L'épilepsie et le problème scolaire (Prof. agr. L. MICHAUX. L'enfant instable à l'école (Mme le Dr B. PICHON). T. P. : Les profils mentaux (Mlle REVERDIN).

Jeudi 8 : Les enfants cyclothymiques à l'école (Dr LE MOAL). L'enfant boudeur et rêveur. L'enfant susceptible et raisonneur à l'école (Dr G. ROBIN); L'enfant pervers à l'école (Prof. agr. L. MICHAUX). T. P. : Les tests non verbaux (Grace Arthur-Rey) (Mme FELDMANN).

Vendredi 9 : Les états neurologiques et leurs conséquences dans le milieu scolaire. Hémiplégie. Chorée. Troubles extra-pyramidaux. Troubles cérébelleux. Débilité motrice (Mme le Dr ROUDINESCO). Consultation (Prof. HEUYER). Les troubles de la parole à l'école (Prof. HEUYER). — Étude analytique des troubles de la parole (troubles de l'articulation. Bégaiement) (Dr DIATKINE).

Samedi 10 : Le; dyslexies et les dysgraphies (Mme le Dr ROUDINESCO). Les troubles sensoriels à l'école (amblyopes, demi-sourds (Dr MARTINETTI). Visite du Centre psycho-pédagogique du Lycée Claude-Bernard et de l'Institut Claparède.

Lundi 12 : Le problème de l'école buissonnière. Les rapports de la vie scolaire et de la délinquance infantile (Prof. HEUYER). Les mesures législatives et administratives : La loi de 1909. Les Commissions médico-pédagogiques. Les classes et internats de perfectionnement. Les classes de rattrapage. Les classes spécialisées (épileptiques, amblyopes, demi-sourds). Les établissements pour caractériels. Les consultations de neuro-psychiatrie infantile. La collaboration médico-pédagogique (Dr Cl. LAUNAY). T. P. : Les tests moteurs (Mlle Martha VIE).

LA RÉÉDUCATION.

Mardi 13 : Les méthodes d'enseignement pour les débiles. Méthode globale ou analytique. Les centres d'intérêt. Les méthodes sensorio-motrices. Les jeux éducatifs (M. GUILMAIN). Éducation de la mémoire et de l'attention (M. DUTILLEUL). T. P. : Les tests de performance (Mlle FELDMAN).

Mercredi 14 : Rééducation motrice (Prof. agrégé AJURIAGUERRA). Les méthodes pédagogiques pour les caractériels (instables psychomoteurs). Les classes de réadaptation. Le traitement moteur. Le travail manuel (M. DUTILLEUL). Les traitements médicaux (Mme le Dr M. PICHON). T. P. : Les tests de caractère (tests de questionnaire) (Mlle PERAS).

Jeudi 15 : La psychothérapie : traitement psychanalytique. Les psychothérapies brèves. Les psychothérapies de groupe.

REGIME DE SYNTHESE

ISONUTRINE

L'ISONUTRINE sous une forme facilement utilisable, renferme tous les éléments indispensables au besoin nutritif de l'homme en quantités rigoureusement équilibrées :

Protides, lipides, glucides, minéraux, vitamines.

INDICATIONS :

CHIRURGICALES : Traitements pré et post-opératoires des inanitiés ; Traitement nutritionnel des brûlés; Blessés maxillo-faciaux.

MÉDICALES : Maladies infectieuses : typhoïde, coqueluche, rougeole, scarlatine, pneumopathies aiguës, méningites aiguës, maladie de Bouillaud, angines - Maladies de carence - Mal des rayons - Alimentation par sonde : anorexie mentale, tétanos - Obésités - Régime de surcharge des convalescents, des amaigris, des asthénies des accouchées. Traitement nutritionnel de la cirrhose.

★

BOITES DE POUDRE CORRESPONDANT A 500 CALORIES

★

LABORATOIRES DU MYORAL, 3, RUE SAINT-ROCH, PARIS (1er) - TÉL. OPÉRA 54-58

Pub. S. B.

Remboursée par la Sécurité Sociale.

Les traitements ambulatoires et les instituts psycho-pédagogiques. Le traitement en centre d'observation (Dr Lebovici). Les sanctions à l'école (Dr G. Robin). L'éducation sexuelle à l'école (Dr Berge). T. P. : Les tests de projection (I) Rohrschach (Mlle Jacobs).

Vendredi 16 : Consultation (Prof. Heuyer). Le rôle du psychiatre dans l'orientation professionnelle (Dr Male). T. P. : Les tests de projection (II) Murray, Szöndy, Lowenfeld (Mlle le Dr Narlian).

Samedi 17 : L'école des parents. Centres d'études et de discussions (M. Isambert). L'hygiène mentale de l'écolier (Dr Delthil). Visite de l'I. M. P. de Neuilly-sur-Marne.

Le nombre des auditeurs est limité à 30.

S'inscrire (3.000 fr.) *au Secrétariat de la Faculté de Médecine*, 12, *rue de l'Ecole-de-Médecine, tous les jours, sauf le samedi, de* 14 *à* 16 *heures.*

Les médecins étrangers sont priés de s'adresser salle Béclard, tous les jours, sauf le samedi, de 9 *h.* 30 *à* 11 *h. ou de* 13 *à* 16 *h.*

COURS ET CONFÉRENCES

Cours de chirurgie esthétique. — Un cours de chirurgie esthétique nasale aura lieu *du* 1er *juin au* 3 *juillet — le lundi et le jeudi — de* 11 *à* 12 *heures.*

Ce cours sera fait par le Dr M. Galtier *à l'hôpital Saint-Louis, dans le service du* Dr Bouchet. *Le cours du jeudi est suivi d'une séance opératoire le vendredi matin à* 9 *heures. Pavillon B12Y (Hôpital Saint-Louis).*

Programme des leçons :

— *Jeudi* 1er *juin* : Embryologie du nez dans ses rapports avec les malformations nasales. Anatomie topographique et descriptive; — *Lundi* 5 *juin* : Anatomie artistique. Examen visuel simple. La photographie. La photométrie. Le moulage. — *Jeudi* 8 *juin* : Étiologie. Examen général. Examen local. Soins préopératoires. Suites, et soins postopératoires. — *Lundi* 12 *juin* : Instrumentation. Anesthésie. Incisions en chirurgie esthétique nasale. — *Jeudi* 15 *juin* : Hypertrophie du squelette osseux. — *Lundi* 19 *juin* : Hypertrophie du squelette cartilagineux. — *Jeudi* 22 *juin* : Défauts de la pointe. — *Lundi* 26 *juin* : Résection sous-muqueuse de la cloison et leurs rapports avec la chirurgie correctrice nasale. Les nez snsellés. — *Jeudi* 29 *juin* : Les nez déviés. — *Lundi* 3 *juillet* : Les anomalies des narines et des ailes.

S'inscrire : Service du Dr Bouchet, Hôpital Saint-Louis.

Droits d'inscription : 3.000 fr. (1.000 fr. *pour les étudiants*).

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté d'Aix-Marseille. — Les troisièmes Journées de la Clinique médicale thérapeutique. (Prof. J. Olmer) auront lieu *les* 9 *et* 10 *juin* 1950 *à la Faculté de Médecine (Palais du Pharo, Grand Amphithéâtre du Pavillon d'Anatomie)*. Elles seront consacrées aux acquisitions récentes en clinique et thérapeutique médicale.

Vendredi 9, à 9 h. : Nouvelles méthodes d'exploration des fonctions hépatiques (M. Abignoli). — Radiomanométrie biliaire (M. H. Sarles). — Les antibiotiques en pathologie cardio-vasculaire (M. Pierron). — La chloromycétine et l'auréomycine (M. Périot). — Les nouvelles méthodes d'épuration rénale (M. Lallemand).

A 16 h. 30 : Intérêt clinique de l'urographie intraveineuse (M. F. Chauvin). — Les antibiotiques en pathologie pulmo-

naire (M. Gascard). — L'électro-encéphalographie (avec présentation de film) (Prof. agrégé Gastaut). — Sulfones et P. A. S. (Prof. agrégé Berthier). — Orientation actuelle dans le traitement des artérites (Prof. agrégé Jouve). — Phlébographie (M. Bourde). — Le cathétérisme bronchique (avec film) (M. Métras).

Samedi 10, à 9 h. : Les extraits surrénaux en thérapeutique digestive (Prof. agrégé Vague). — Traitements modernes de la constipation (M. Abignoli). — La vitamine B12 (M. Boyer). — Le cœur des obèses (M. Jouve). — Le traitement endocrinien dans les troubles digestifs de la femme (M. Vague). — Les nouveaux salicylates (M. Erlande). — La maladie des griffes du chat (Prof. Debré, de Paris). — La thérapeutique tissulaire en hoptalmologie (présentation de film) (Prof. Jayle).

A 16 h. 30 : Curabilité des affections cardio-vasculaires (M. Jouve). — Traitement de la persistance du canal artériel (avec présentation de film) (Prof. de Vernejoul).

A 18 h. 15 : Conférence de clôture : Les *polycories*, par le Prof. Debré.

Un banquet par souscription réunira les participants le samedi 10 juin à 13 heures.

Une exposition de livres, instruments et produits pharmaceutiques se tiendra pendant les Journées.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Clinique médicale thérapeutique, Hôpital de la Conception, Marseille.

Aix-Marseille. Chaire de clinique chirurgicale thérapeutique et de clinique expérimentale. Des leçons d'anesthésie-réanimation destinées aux auditeurs paramédicaux médicaux (infirmiers, infirmières, auxiliaires médicaux), sont organisées par la Chaire de clinique chirurgicale thérapeutique et de chirurgie expérimentale (Prof. R. de Vernejoul).

Jeudi 1er *juin* : Signes et évolution de l'anesthésie générale. — *Vendredi* 2 : Prémédications. Leur choix. — *Samedi* 3 : Les appareils à anesthésie. — *Lundi* 5 : L'anesthésie après intubation trachéale. — *Mardi* 6 : Anesthésie à l'éther, au chloroforme, au chlorure d'éthyle. — *Mercredi* 7 : Anesthésie au protoxyde d'azote, au cyclopropane. — *Jeudi* 8 : Anesthésies intraveineuses. — *Vendredi* 9 : Rôle de l'oxygène dans les anesthésies. — *Samedi* 10. : Surveillance de l'anesthésie (feuilles d'anesthésie, établissement de courbes). — *Lundi* 12 : Les perfusions au cours de l'anesthésie. — *Mardi* 13 : Surveillance postopératoire.

Les cours auront lieu du 1er *juin au* 13 *juin, à* 18 *heures, à l'amphithéâtre du Laboratoire de chirurgie expérimentale (Institut d'anatomie du Pharo).*

NÉCROLGIE

— Dr Ernest Lemoyne, ancien interne provisoire des Hôpitaux de Lyon, ancien directeur des Services d'Hygiène de la ville de Brest, décédé à Mirabel-les Baronnies (Drôme) le 11 avril;

— Dr Lambour (de Paris);

— Dr Henri Millon (de Paris);

— M. Gérard Semelaigne, fils du Dr Semelaigne, médecin de l'Hôpital Saint-Joseph de Paris. Nous prions le Dr et Mme Semelaigne d'agréer, dans cette cruelle épreuve, l'expression de notre sympathie et nos condoléances émues.

LABORATOIRES BADRIAL, 104, RUE DE MIROMESNIL-PARIS

COMMUNIQUÉ

RÈGLES RELATIVES A L'UTILISATION DU CARNET A SOUCHES POUR PRESCRIPTIONS DE STUPÉFIANTS

(APPLICABLES A DATER DU 14 JUIN 1950).

Les dispositions de l'article 49 du décret du 19 novembre 1948 relatives à l'utilisation du carnet à souches pour prescriptions de stupéfiants seront intégralement applicables *à partir du* 1er *juin* 1950.

Le carnet à souches pour prescriptions de stupéfiants doit être utilisé pour toutes les préparations contenant des substances inscrites au tableau B (stupéfiants) à des doses dépassant les doses d'exonération précisées au tableau ci-des ous, à l'exception des liniments et des pommades qui peuvent être inscrits sur ordonnances ordinaires.

DÉSIGNATION des SUBSTANCES VÉNÉNEUSES	MÉDICAMENTS POUR TOUS USAGES				MÉDICAMENTS POUR L'USAGE EXTERNE (application sur la peau)		
	Formes pharmaceutiques	*Concentration maximum p. 100 (en poids)*	*Doses limites par unité de prise (en grammes)*	*Poids maximum de substance dans le récipient remis au public*	*Formes pharmaceutiques*	*Concentration maximum p. 100 (en poids)*	*Poids maximum de substance dans le récipient remis au public*
Coca (feuille)	T. F.	6	3	60	T. F.	0	0
Coca (extrait fluide de)	T. F.	6	3	60	T. F.	0	0
Cocaïne et ses sels	Bougies, crayons, ovules, suppositoires		0,01	0,10	T. F.	0,10	0,50
	Autres formes	0,10	0,001	0,05			
Éther éthylique de l'acide 1-méthyl-pipéridine carbonique et ses sels	Bougies, crayons, ovules, suppositoires		0,10	0,50	T. F.	0,20	0,10
	Autres formes	0,20	0,005	0,025			
Morphine et ses sels	Bougies, crayons, ovules, suppositoires		0,01	0,10	T. F.	0,20	0,10
	Autres formes	0,20	0,005	0,025			
Opium (extrait)	Bougies, crayons, ovules, suppositoires		0,03	0,125			
	Autres formes		0,025	0,125	T. F.	1	0,50
Opium (poudre)	Bougies, crayons, ovules, suppositoires		0,06	0,25	T. F.	2	1
	Autres formes		0,05	0,25			
Laudanum de Sydenham	T. F.	0	0	0	T. F.	0	0
Gouttes noires anglaises	T. F.	4	0,10	0,50	T. F.	4	2
Teinture d'opium	T. F.	20	0,50	2,50	T. F.)	20	10
Extrait de pavot (à 10 p. 100 de morphine)	T. F.		0,05	0,25	T. F.	2	1

IL RESSORT DE L'EXAMEN DE CE TABLEAU :

— 1° Que toutes les préparations injectables doivent être prescrites sur carnet à souches;

— 2° Que seules sont exonérées les substances inscrites nommément à ce tableau; les préparations qui les contiennent sont, de même, exonérées à raison de leur teneur.

Les stupéfiants qui ne figurent pas sur ce tableau ne jouissent d'aucune exonération (par exemple : l'héroïne).

Le laudanum de Sydenham qui est une préparation d'opium médicinal, par exception ne jouit d'aucune exonération en raison de son utilisation fréquente par les toxicomanes et doit donc toujours figurer sur le carnet à souches pour prescriptions de stupéfiants, sauf lorsqu'il est prescrit, mélangé à d'autres substances, sous formes de liniments (par exemple : laudanum et huile camphrée en mélange).

IL EST RAPPELÉ PAR AILLEURS :

— 1° Qu'il est interdit de prescrire des substances du tableau B en nature;

— 2° Que doivent figurer sur l'ordonnance :

a) les nom, adresse et signature du médecin;

b) la date de la prescription;

c) le mode d'emploi;

d) les nom et adresse du bénéficiaire;

e) les doses des substances et le nombre d'unités thérapeutiques, *en toutes lettres.*

Toutes ces dispositions sont justifiées par les surcharges fréquentes et les falsifications apportées par les toxicomanes

A l'exception des liniments et des pommades, les prescriptions comportant des stupéfiants à doses non exonérées ne sont pas renouvelables.

Enfin, la règle des 7 jours est applicable à toutes les préparations comportant des stupéfiants non exonérés à l'exception des liniments et des pommades.

(*Communiqué du Ministère de la Santé* — in *Presse Médicale du 29 avril*).

Le Panthénol dans le traitement des affections respiratoires

par Roger Tessier,

Médecin-Assistant de phtisiologie des Hôpitaux de Bordeaux.

La thérapeutique des affections respiratoires a réalisé de notables progrès depuis quelques années : utilisation des bronchoscopies, des sondes, des nébulisations pour les traitements locaux, et administration, par voie générale des antibiotiques. De toutes façons on s'est attaché à rechercher la cause, à la guérir, ou à lutter contre le symptôme essentiel.

Cependant, le traitement de fond : la réparation des épithéliums lésés, reste encore bien souvent dans l'ombre : on connaît l'acuité d'une crise d'asthme, son danger, et l'on est satisfait de la disparition momentanée d'un spasme bronchique sous l'effet de l'aérosol; mais la solution du problème de la maladie asthmatique n'est pas toujours facile à découvrir.

Dans un ordre d'idées différent, l'étiologie des bronchites, des bronchorrées peut ressortir d'une affection des voies aériennes supérieures, d'une pneumopathie concomitante : les antibiotiques agissent, la muqueuse bronchique disposant habituellement d'un grand pouvoir de régénération, une fois le processus infectieux éteint. Dans certaines conditions, cette restauration tissulaire doit être aidée, c'est dire qu'on est amené à rechercher des médications qui entretiennent le fonctionnement d'un tissu lésé par une inflammation aiguë ou chronique, à réparer des altérations muqueuses avant que celles-ci n'aient atteint un stade irréversible. Parmi les substances qui ont une action sur la vie des épithéliums, il faut retenir le *panthénol* qui se transforme dans l'organisme en *acide pantothénique.*

L'acide pantothénique est une vitamine hydrosoluble, et un constituant du complexe B. Sa carence provoque expérimentalement des modifications inflammatoires des muqueuses respiratoires et digestives, ainsi que des troubles trophiques, des phanères. En clinique humaine, des manifestations inflammatoires dégénératives semblables sont retrouvées aisément : certains asthmes, certains types de broncho-pneumopathies aiguës ou torpides, montrent, au cours de leur évolution, des tableaux analogues.

Les bronchites subaiguës, sous la dépendance d'une affection rhino-pharyngée, les bronchorrées marchent souvent de pair avec des altérations des voies digestives : catarrhes infantiles, catarrhes muqueux des éthyliques ou des insuffisants hépatiques. La diathèse asthmatique est une autre illustration du même phénomène.

Les bronchectasies n'ont pas une cause univoque. Des auteurs avertis ont soutenu qu'elles ne sont pas sous la seule influence de facteurs infectieux. Dans leur déterminisme, entrent des causes générales, endocriniennes, nerveuses ou bien des troubles du développement.

En pathologie respiratoire, il est frappant de constater la coexistence des troubles de sécrétion de la muqueuse bronchique avec des dysfonctions des muqueuses digestives : bouche, estomac, intestin, foie, vésicule, ou du revêtement cutané, etc., dont l'ultime degré pour ce dernier peut être représenté par l'hippocratisme digital.

Ce vaste domaine des altérations connexes des muqueuses, acquises ou congénitales, est encore bien mal exploré, puisque des affections comme la fibrose du pancréas (fibrose kystique) sont à peine découvertes. Avec M. Wahl, il est convenu d'imaginer que l'asthme, sans cause spécifique décelable, serait une maladie de la nutrition : « l'asthmatique assimile mal certains produits d'une utilité certainement secondaire, mais d'une utilité certaine ». Pour ce même auteur, l'asthme représenterait une dystrophie des sensibilisations « où jouerait parfois une imperfection des métabolismes de l'assimilation ou de la nutrition ». L'asthme n'est pas, à proprement parler, une avitaminose B fruste. Son étiologie est vraisemblablement plus complexe, mais une hypovitaminose B semblerait agir, entre autres causes, dans l'entretien de l'affection.

Procédant de ces divers points de vue, il nous a été donné d'employer le panthénol (Bépanthène) dans plusieurs affections. Disons d'emblée que nous avons administré la préparation « forte » par voie intramusculaire, la solution à 0,05 en aérosols, soit isolément, soit en association avec les antibiotiques, pendant ou à la suite de leur application.

Bronchites aiguës suppurées, post-grippales

Systématiquement, le panthénol est injecté à la dose quotidienne de 0 gr 5 pendant dix jours; des nébulisations au masque nasal d'antibiotiques sont pratiquées au même rythme : sulfamide soluble, pénicilline, streptomycine sont choisis suivant la flore microbienne. Si les sécrétions des voies respiratoires se sté-

rilisent mais persistent, au bout d'une semaine le panthénol en solution à 0,05 sera nébulisé au masque nasal chaque jour pendant sept jours. Les cas rebelles relèvent alors d'une pneumopathie associée ou causale, dont le traitement nécessite la bronchoscopie ou l'instillation bronchique par sonde, ainsi que l'administration de l'antibiotique électif par voie générale, dont la valeur reste toujours primordiale. Quand le caractère d'acuité ne sollicite pas l'effet de l'antibiotique nous avons retenu l'heureuse influence du panthénol. En raison de la diffusion du micro-brouillard, nous ne prescrivons pas l'utilisation des solutions à 5 % couramment employées en oto-rhino-laryngologie et en stomatologie.

L'adjonction du masque nasal à la nébulisation est indispensable pour porter le panthénol au niveau des muqueuses nasales, sinusiennes et pharyngées enflammées, qui sont fréquemment le point de départ d'une infection descendante.

BRONCHORRHÉES

Trois conditions sont nécessaires à l'emploi d'emblée du panthénol : la dilatation n'est pas en cause; absence de pathogénie infectieuse; le sujet n'a pas subi de bronchoscopie, qui aurait peut-être révélé une broncho-pneumopathie circonscrite.

Deux observations types :

1° — M. M..., 41 ans. Insuffisant digestif après un ictère à l'âge de vingt ans, traité pour cholécystite et colite.

Crises habituelles de toux nocturne spasmodique qui déclenchent une sécrétion bronchique muqueuse amicrobienne, se poursuivant dans la journée pour atteindre le volume de 200 cc.

Patient hostile à la bronchoscopie.

Disparition des phénomènes par les aérosols de panthénol et du dérivé propylique de l'acide tropique (Syntropan) : dix nébulisations à dose quotidienne de 0,05 de panthénol et de 1 cg. de Syntropan.

2° — M. S..., 63 ans. Éthylique avéré, présentant pituites, hippocratisme digital et bronchorrée muqueuse importante.

Traitement : panthénol en injections intramusculaires de 0,5 durant deux semaines, et dix séances d'aérosols à 0,05 de panthénol avec 0,01 de Syntropan.

Résultat : diminution des trois quarts des troubles secrétoires.

BRONCHECTASIES

Nous référant aux conclusions de Delarue sur l'étude de la sécrétion muqueuse dans sa production, sa qualité au cours de l'évolution de la suppuration par les antibiotiques, nous avons cherché les conditions de restauration des muqueuses.

Observations :

1° — Mme S..., 46 ans. Cholécystite chronique avec bronchestasie, dont la ménopause coïncide avec des poussées hémoptoïques et des phénomènes inflammatoires intenses.

Résultats médiocres avec les antibiotiques.

Nette amélioration avec le panthénol par voie générale et bronchique (aérosols).

Dose totale : 6 gr.

2° — Mlle B..., 16 ans. Bronchorrée avec discrète suppuration. Retards intellectuels et pubertaires marqués.

La bronchorrhée a disparu depuis six mois; les caractères sexuels se sont affirmés.

Dose totale de panthénol : 6 gr. (voies générale et bronchique).

ASTHMES SÉCRÉTANTS

Deux raisons nous incitaient à essayer le panthénol et l'homologue de l'atropine :

a) — le facteur aggravant de l'asthme qu'est l'apparition en cours d'évolution de l'hypersécrétion bronchique;

b) l'hypothèse d'une carence B dans la maladie asthmatique,

Observations :

1° — M. C..., 66 ans. Catarrhe chronique s'accentuant depuis l'éclosion de crises dyspnéiques de plus en plus fortes.

Une cure de panthénol (huit injections intramusculaires de la préparation « forte » et série de dix nébulisations quotidiennes avec le dosage à 0,05 associé au Syntropan) entraîne l'espacement des crises.

2° — M. L..., 9 ans. Intrication de troubles digestifs (anorexie, vomissements, entérite), de crises de dyspnée nocturne et de rhino-pharyngite.

Après l'institution d'un régime, d'une cure d'antibiotiques (nébulisation journalière de 200.000 U. de pénicilline pendant une semaine) le panthénol est donné par voie générale et en aérosols jusqu'au total de 6 gr.

Disparition des phénomènes pathologiques et reprise de poids de 4 kgs en un an.

Ces quelques résultats publiés passent sous silence les nombreux cas où l'acide pantothénique (sous sa forme active, le panthénol) fut employé concurremment aux autres traitements et dans lesquels son influence ne peut être dissociée, bien qu'elle ait été probablement heureuse. Le panthénol n'est pas une panacée universelle, mais son introduction dans la thérapeutique des affections respiratoires complexes ouvre une voie pleine d'avenir.

Récemment, il a été publié des observations de cancers bronchiques irradiés pour lesquels l'acide pantothénique était injecté chaque jour, avec l'atropine et la pénicilline, dans le but de prévenir les troubles infectieux inhérents à la radiothérapie.

En phtisiologie, nous nous promettons d'user de la même méthode pour aider à la réparation des pertes de substance vis-à-vis desquelles l'antibiotique, les collapsus remaniés ne peuvent plus agir.

RÉSUMÉ

Des considérations pathogéniques sur des broncho-pneumopathies complexes amènent l'auteur à publier les résultats observés dans l'utilisation du panthénol administré par voie générale et par voie locale (aérosols).

BIBLIOGRAPHIE RÉSUMÉE

P.-Blamoutier et F. Claude : « Asthmes graves, asthmes mortels », *La Semaine des Hôpitaux de Paris*, n° 86, 22-XI-49. Pages 3.584-3.592.

J. Delarue, R. Sauvage et F. Meunier : « Les bases d'un traitement fonctionnel de la dilatation des bronches », *La Presse Médicale*, n° 33 du 5 juin 1948. Pages 393-394.

Huguenin, Lemoine et Fauret : « Effets de la Radiothérapie sur le poumon normal », Société française de pathologie respiratoire. Séance du 4 juillet 1949, in *Revue de la Tuberculose*, n°s 5 et 6,1949. Pages 582 et 576.

R. Kurilsky et Collaborateurs : « Pathologie infectieuse des voies respiratoires », *La Semaine des Hôpitaux de Paris*, n° 82 du 6-11-49, n° spécial.

M. Wahl : Considérations actuelles sur l'asthme et ses traitements », *Le Concours Médical*, n° 37 du 10 sept. 1949. Page 2058.

(*Extrait de la « Revue des Sciences médicales »*, n° 12, décembre 1949).

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

ORGANOTHÉRAPIE
ET
CHIMIOTHÉRAPIE

DRAGÉES DE

PLEXALGINE

LALEUF

RÉGULATEUR CIRCULATOIRE ET VAGO-SYMPATHIQUE
SÉDATIF DES PLEXUS DOULOUREUX

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Dr en Pharmacie
51, RUE NICOLO, PARIS 16e - Tél. : TROcadéro 62-24

LES APPLICATIONS DES CITRATES ET DU MAGNÉSIUM

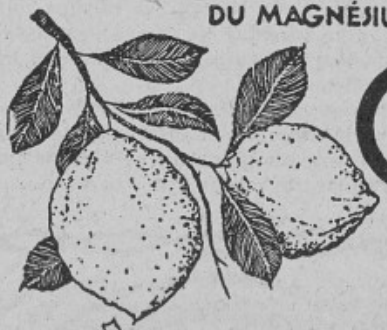

CITRONEMA

FOIE — TROUBLES HÉPATIQUES

CŒUR — VISCOSITÉ SANGUINE HYPERTENSION ARTÉRIELLE

ESTOMAC — DYSPEPSIES GASTRALGIES

LABORATOIRE CALBRUN

LA MEILLEURE FORMULE
DE L'IODE EXTERNE

Iodex

POMMADE IODEX SIMPLE
POMMADE IODEX au SALICYLATE de MÉTHYLE

Laboratoires Rissa. Lille

ACTUALITÉ

Un exemple d'efficacité administrative.

Dans notre actualité du 16 mars dernier, nous relevions certaines anomalies du service de garde assuré par les panseuses de l'Hôpital Bretonneau. Ces infirmières, pour la plupart mariées, se voyaient soumises à un régime de présence difficilement compatible avec une vie familiale.

En évoquant cet état de choses, nous n'ignorions rien des difficultés budgétaires dans lesquelles se débat l'Assistance Publique, rien non plus des critiques contradictoires qui lui sont faites touchant l'insuffisance de son personnel et l'excès de ses dépenses. Nous savions, par ailleurs, combien paralysante s'avère, pour une administration de cette importance, la nécessité de respecter la lettre des règlements, les formes de la comptabilité et de satisfaire aux contrôles imposés par les organismes de tutelle. Pour toutes ces raisons, nous redoutions fort de voir les plus légitimes demandes s'enliser peu à peu sous les justifications paperassières de la toute-puissante inertie.

Nos craintes se sont révélées sans fondement. Avec une célérité remarquable et une grande souplesse de méthode, a été mis au point un service de garde et de veille qui permettra le retour à des conditions de travail normales pour les panseuses de jour, sans immobiliser au profit d'un travail intermittent l'activité des suppléantes. Ainsi se trouvent heureusement conciliés la nécessité du plein emploi, indispensable à l'économie du système, et le retour à des horaires normaux.

Nous nous réjouissons de l'heureuse solution apportée au problème — pour un double motif :

D'abord, elle soulage d'une contrainte matérielle pénible des femmes, mères de famille, à qui la nécessité de travailler ne doit pas interdire le retour quotidien au foyer;

Ensuite, elle montre qu'une administration, même très vaste, même très contrôlée, peut faire preuve, sous une vigoureuse impulsion, d'efficacité. Nous trouvons dans cette constatation les meilleures raisons de ne pas désespérer devant l'encombrement et le formalisme administratifs qui, progressivement, suppriment les initiatives et immobilisent les rouages de la société.

Un directeur, un administrateur énergiques peuvent marquer de leur empreinte l'organisme dont ils assurent la gestion, y faire circuler la vie et plier la lettre des règlements aux nécessités humaines ou techniques. Que ce bel et encourageant exemple nous soit apporté par un confrère, Directeur général de l'Assistance Publique, utilement secondé dans sa tâche par des collaborateurs et des services compréhensifs, tous les médecins avec nous s'en réjouiront.

Élections du 8 juin 1950 aux Conseils d'Administration des organismes de Sécurité sociale. — Le *Journal Officiel* du 15 avril 1940 publie un décret daté du 14 avril 1950 « portant règlement d'administration publique pour l'application respectivement de l'ordonnance du 4 octobre 1945 et de la loi du 30 octobre 1946 relative à l'élection des membres des conseils d'administration des organismes de Sécurité sociale. »

D'autre part le même numéro du *Journal Officiel* publie une circulaire trimestrielle du 14 avril 1950 relative aux élections des conseils d'administration des organismes de Sécurité sociale. Cette circulaire rappelle notamment que « l'article 30 de la loi du 6 mars 1950 a prévu que l'impression et l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de circulaires, tracts, affiches et bulletins de vote pour la propagande électorale en dehors des conditions fixées par la présente loi, sont interdites ». Et le ministre ajoute : « Je vous prie, en conséquence, de donner toutes instructions utiles aux services de police et de gendarmerie pour que ces infractions fassent l'objet de procès-verbaux qui doivent être transmis sans délai aux parquets. »

Ce rappel de la législation ne peut que prêter à sourire en un temps où les murs de Paris sont couverts d'affiches de l'Union des syndicats ouvriers de la région parisienne (C. G. T.) faisant campagne pour la gratuité des soins médicaux, précisément à l'occasion des élections aux Conseils d'administration des Caisses.

Un déficit de 27 milliards. — D'après le journal *Le Monde* du 6 avril 1950 — au cours de l'année 1949, « les prestations maladie, longue maladie, maternité, décès, forment un total de 110 milliards environ, comprenant à peu près 10 milliards de frais de gestion. Les recettes sont de 83 milliards environ. Le déficit est de l'ordre de 27 milliards ».

Ce déficit a été comblé en partie par un prélèvement sur l'excédent de l'assurance vieillesse qui s'est élevé en 1949 à 25 milliards environ.

Quant aux accidents de travail, les recettes se sont élevées à 32 milliards 900 millions et les dépenses à 34 milliards 500 millions. Le déficit serait donc voisin de 2 milliards et demi.

(Extraits d'une circulaire du Comité intersyndical.)

OFFRES ET DEMANDES

PARIS. — A CÉDER CENTRE MÉDICAL : 6 *pièces (r.d.ch.) s'adresser à* M. GUÉROULT 7, rue Roy (8e). Tél. LAB. 87-11.

SOMMAIRE DU N° 21

Les hémorragies intestinales cryptogénétiques du nourrisson, par MM. *G. Laurence*, *Prochiantz* et *Georges* 249
Neuro-psychiatrie infantile : Le pronostic neuro-mental d'un prématuré de 860 g. (M. *Schachter*) 253
Mémentos de médecine pratique :
Feuillets du praticien : Pyorrhée et colite (Dr *P.-E. Robert*) ; — Ce qu'il faut savoir sur la chloromycétine (*J.-C. R.*) 255
Questions d'actualité : A propos de la pénicilline..... 258
Pédiatrie : Du danger de certains médicaments antithermiques chez l'enfant (*H. F.*) 259
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 16 mai 1950. 259
Académie de Chirurgie, séance du 17 mai 1950 260
Bibliographie 260
Variété : L'agonie des libertés médicales..... **413**
Questions professionnelles : Propos sur la retraite (*A. Herpin*) ; — Pour les naïfs (*A. Herpin*)..... **414**
Sociétés médicales et chirurgicales : Société française contre le rhumatisme. — Société médicale et anatomie-clinique de Lille..... **416**
Informations et nouvelles diverses..... **419**
Nécrologie **423**
Actualité : De la « convention »..... **426**

INFORMATIONS

Société belge d'orthopédie. — Le prochain *Congrès de la Société belge d'orthopédie et de chirurgie de l'appareil moteur* aura lieu les 17 *et* 18 *juin* 1950 *à Ostende*, sous la présidence de M. Delacroix.

Question à l'ordre du jour : Fractures des os du pied.

Le Congrès national de la Fédération des externes des Hôpitaux de France qui aura lieu à *Marseille* les 1er et 2 *juillet* 1950, comportera les rapports suivants :

— *Samedi* 1er *juillet* : Rapport des externes avec l'Administration de l'Assistance publique et l'Administration des Hospices (concours, choix des postes, congés). Indemnités (*Association des externes de Paris*). — Associations des externes et Fédération nationale (congés) (*Association de Toulouse*). — Rapports intellectuels entre Facultés et Écoles de Médecine (voyages, publications, questions d'internat) (*Associations de Montpellier et Besançon*). — Questions sociales (sana, prévent.) ; installation (Caisse d'entr'aide) (*Association de Bordeaux*).

— *Dimanche* 2 : La Sécurité sociale (cotisations, prestations, droits aux honoraires, pourcentage dans les services hospitaliers) (*Association de Marseille*). — Les relations entre les externes et l'Ordre des médecins (soins en ville, remplacement, signature des feuilles) (*Association de Strasbourg*). — Réforme des études médicales (*Association de Paris*).

Secrétaire général de l'A. E. M. : Max P. Vignes, 34, *rue Saint-Basile, Marseille.*

VITAMINOTHÉRAPIE ASSOCIÉE ANTIRHUMATISMALE

nouvelle forme

THIONAÏODINE

VITAMINÉE B_1

100 milligrammes par injection
intramusculaire ou intraveineuse
en ampoules jumelées de 5 cc. + 2 cc.

LABORATOIRES JACQUES LOGEAIS

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

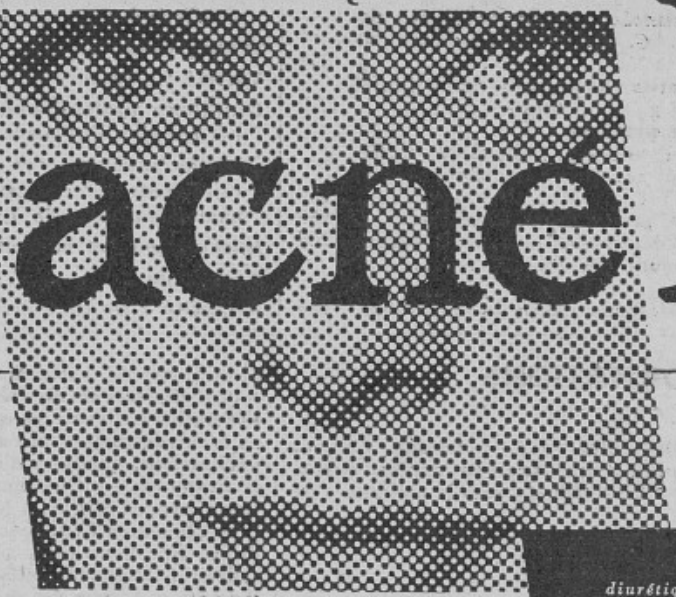

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique :
THEOBROMOSE
dermatoses :
DERMO-PLASTOL
et
SOLU-PLASTOL
anesthésies :
BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✱, DOCTEUR EN PHARMACIE

10, RUE DU PLATRE - PARIS IV^e^

ÉDITIONS PAUL-MARTIAL 40 C

TOUS LES PRINCIPES ACTIFS DU FOIE

se retrouvent dans

Hépatique10

EXTRAIT
HÉPATIQUE
INJECTABLE
TOTAL

PROTECTEUR
DE LA
CELLULE
HÉPATIQUE

LABORATOIRE CHOAY · 48, AVENUE THÉOPHILE-GAUTIER, PARIS 16^e^

CHOAY

VARIÉTÉ

L'agonie des libertés médicales

Pour avoir écrit, il y a quelques années, un article sur la Sécurité sociale (1), nous avons connu les honneurs de citations, accompagnées de commentaires virulents, dans certain grand journal de gauche. C'est que nous avions discuté le principe même d'une Sécurité étatisée et posé la question fondamentale : « Est-il bon pour un homme d'être assuré? » Comme notre conclusion portait que l'assuré n'est plus un homme au plein sens du mot et qu'il « paie sa quête infantile, son besoin de tutelle, d'une partie de sa liberté et de sa dignité », notre condamnation ne pouvait pas faire de doute.

Pour modérés qu'ils soient, nos deux articles sur la retraite du médecin (2) nous valent une lettre quelque peu vive d'un confrère, membre du Conseil d'Administration de cet organisme. Elle se termine sur ces mots : « La retraite est réalisée et ni le *Concours Médical* ni le *Journal des Praticiens* n'y changeront rien. » Que nos lecteurs se rassurent : il ne sera pas question ici des chiffres avancés par les uns et les autres, ni de ce que fait, pourrait faire ou fera la fameuse Caisse. Nous avons publié les arguments fournis de part et d'autre avec un détachement mêlé de quelque effroi devant la marée montante des calculs où l'on se noie. Dieu nous garde d'y tomber! Mais puisque des constatations fort simples éveillent tant d'humeur, nous tenons à dire une fois pour toutes ce que nous pensons de la retraite.

Comme la Sécurité sociale, la retraite nous déplaît parce qu'elle est obligatoire, imposée contre leur gré à des gens qui n'en veulent pas, et qu'elle piétine le principe même de la liberté individuelle. Il est stupéfiant qu'on en soit arrivé là dans le cadre d'une profession dite libérale, que sa nature et son mode de recrutement auraient dû protéger contre de telles atteintes. Nous savons que près de 60 % des mèdecins résistent et refusent le joug que veut leur appliquer, avec l'aide des Pouvoirs publics, un Ordre peu soucieux de l'opinion de ses administrés. Mais ce n'est pas la proportion des réfractaires, si choquante qu'elle rende la collusion antimédicale de nos dirigeants avec l'État, qui nous heurte le plus. C'est, à l'intérieur de notre profession, l'application de la contrainte aux médecins désireux de sauvegarder leur liberté. Quand bien même 10 % seulement de nos confrères refuseraient de participer à la retraite, cela resterait une injustice et un abus que de les enrôler de force.

Il ne viendrait à l'esprit d'aucun de nous la pensée d'interdire à ceux qui la désirent la constitution de groupements ou d'associations des formes les plus diverses, pour s'assurer mutuellement des retraites. En fait, un certain nombre de systèmes ont toujours fonctionné, sans qu'aucun praticien ait jamais tenté de les attaquer et de les détruire. Cette liberté, dont les amateurs de retraites ont joui sans restriction, de quel droit nous la refusent-ils désormais?

Quand des projets de loi prévoyant l'instauration d'une Sécurité sociale ont été publiés aux États-Unis,

(1) *Assurances sociales*, 4 mars 1948, p. 177.
(2) 1949, 19 janvier 1950, p. 46 et 11 mai 1950, p. 382.

KAOSYL
DESLEAUX
PANSEMENT GASTRO-INTESTINAL
LANCOSME - 71, AV. VICTOR EMMANUEL III - PARIS (8e)

FLUOBYL
FLUIDIFIANT
ET EXCITANT
DE LA
secrétion biliaire
- CITRATE DE MAGNÉSIE
- LACTOSÉRUM
- PEPTONE
LABORATOIRES Licardy
38, Bd du GÉNÉRAL-LECLERC
NEUILLY-PARIS

il s'est trouvé, dans ce pays de liberté, des journalistes pour s'élever, en dehors même de toute autre considération, contre le principe d'une atteinte unilatérale au statut du médecin. « Quand bien même nous ne brimerions qu'un homme sur mille habitants de ce pays, nous aurions tort », écrivaient-ils.

Il faut malheureusement constater que le sens de la liberté, si vif au-delà de l'Atlantique, est mort dans notre pays. Avec les meilleures intentions du monde, les enthousiastes de la retraite, que nous laissions en paix, viennent troubler notre paix. Ils nous déclarent que, bon gré mal gré, nous nous soumettrons à leurs exigences. Ils n'hésitent pas à s'allier aux Pouvoirs publics contre leurs confrères et à brandir la menace des lois. Peut-être parviendront-ils à leurs fins. Mais les cris de victoire qu'ils pousseront alors, dans la sincérité de leur sectarisme satisfait, ne les laveront pas d'avoir délibérément violé des opinions aussi respectables que les leurs et n'étoufferont pas notre protestation obstinée. Même si la tyrannie de l'Ordre nous contraint comme celle du fisc, par la menace, l'amende ou la confiscation, elle ne parviendra malgré son déguisement philantropique ni à salir ni à déformer l'idée que les médecins se font de la liberté.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Propos sur la retraite.

On en parle toujours beaucoup, et maintenant on se noie dans les chiffres : comme il y a longtemps qu'on a quitté les bancs de l'école primaire, les erreurs pullulent en raison directe du fanatisme de l'auteur. Cependant l'arithmétique n'a pas changé et il a toujours été dangereux de prendre avec elle des libertés.

Nous avons déjà dit que celle qu'on avait prise à l'origine en voulant établir une relation entre la valeur de deux consultations par semaine et le nombre des retraités — en fait, entre un nombre fixe et un nombre variable — aurait fait bondir « feu » nos professeurs de mathématiques; aussi les résultats obtenus ont-ils été ce qu'on pouvait penser et l'erreur commise s'éclaire encore avec les derniers chiffres communiqués.

Il y a, en France, plus de 33.000 médecins qui exercent; nous avions cru pouvoir adopter le chiffre de 30.000 cotisants. Mais on nous dit qu'on ne prévoyait que 27.800 cotisants. Soit! A 18.000 francs, pour les six mois de 1949, cela fait tout de même *cinq cents millions quatre cent mille francs* (500.400.000 fr.).

Or, pour ces six mois, il y aurait 2.300 demandes de retraite de médecins et 3.200 demandes de veuves — les uns et les autres ne touchant bien entendu que demi-retraite, soit 72.000 fr. pour les premiers et 36.000 fr. pour les secondes.

La Caisse aura donc à verser :

72.000 × 2.300 = 165.600.000 fr.
36.000 × 3.200 = 115.200.000 fr.

soit un total de.... 280.000.000 fr.

Comme elle recevra 500.400.000 fr., il lui restera un boni de deux cent dix-neuf millions six cent mille fr. (219.600.000 fr.). Il y a lieu d'envisager les frais de gestion, mais aussi le capital versé par ces retraités; on peut donc en faire abstraction — ceci compensant largement cela.

Il ressort de ces chiffres, qui apparaissent indiscutables, que l'erreur commise dans le calcul du taux des cotisations est presque du simple au double. On demeure confondu à voir qu'on s'obstine dans une erreur aussi monumentale.

Si, au certificat d'études primaires, on avait donné à résoudre le problème aux candidats, il est vraisemblable qu'ils seraient arrivés à la solution suivante :

— Étant donné qu'il s'agit de verser une retraite de 72.000 fr. à 2.300 médecins et de 36.000 fr. à 3.200 veuves, il faut et il suffit de réunir une somme de 280.800.000 fr.;

— étant donné qu'il est prévu 27.800 cotisants, la somme demandée à chacun est égale à :

280.000.000 : 27.800 = 10.100 fr. 70

(*Car il s'agit, ne l'oublions pas, d'un système de* RÉPARTITION.)

Qu'adviendra-t-il des 200 millions de boni?

On peut dire tout d'abord qu'une grande abondance d'argent dans une affaire quelle qu'elle soit n'est pas une bonne chose : nous en avons vu déjà maints exemples.

D'autre part, si on continue à cette cadence, on risque d'encaisser assez rapidement des sommes énormes; il faudrait alors craindre une main-mise de l'État sur la Caisse. (Ce ne serait pas la première fois qu'il s'approprierait ainsi le bien d'autrui.)

Aussi serait-il à souhaiter qu'on abandonnât les errements actuels, que la cotisation fût calculée normalement et que le trop perçu de 1949 vînt en déduction de la cotisation 1950.

Si, en effet, il est normal, s'il est même indispensable qu'on s'intéresse aux médecins âgés et impécunieux pour essayer de leur assurer une vieillesse honorable — il faut aussi penser à ceux qui exercent (jeunes, ou moins jeunes) et qui sont accablés par les charges sans cesse croissantes : j'ai eu l'occasion d'attirer l'attention sur le fait que des médecins autour de la cinquantaine ne possédaient point d'économies, ou fort peu.

Il faut aussi penser qu'actuellement les cotisations d'assurances sociales sont augmentées; que celles des allocations familiales le sont également; que les loyers subissent une hausse considérable — et que, quelles que soient les promesses faites, les impôts suivront; ils « suivront » même d'autant plus que la Caisse de retraites aura amassé des sommes plus importantes.

Il faut donc, avant toute chose, diminuer la cotisation pour la retraite.

A. HERPIN.

Pour les naïfs.

Il y a toujours des gens qui se bouchent les yeux pour ne pas voir — quitte, lorsque se produisent les conséquences inévitables d'un geste inconsidéré, à proclamer qu'ils « n'ont pas voulu cela ».

C'est le fait de certains de nos confrères, qui sont disposés à accepter n'importe quelle convention. Ils déclarent que le relèvement des taux de remboursement que leur ont fait entrevoir les Caisses, serait susceptible de peupler à nouveau les cabinets médicaux un peu trop délaissés.

D'abord, ils oublient qu'il y a une crise économique générale et que cette crise frappe les cabinets médicaux comme elle frappe toutes les branches de l'activité.

Ensuite, ils auraient pu remarquer que, pour l'exercice 1949, le déficit de l'assurance-maladie avait été de 27 *milliards — et cela au taux actuel de remboursement.* Il est donc bien évident que les fallacieuses promesses des Caisses ne pourraient être réalisées (et encore moins maintenues). En effet, le relèvement du taux de remboursement augmenterait parallèlement le déficit, qui atteindrait des chiffres provoquant immanquablement la faillite de ces organismes.

Que pourraient faire alors les médecins? Pris dans l'engrenage conventionnel, il leur faudrait accepter des taux de plus en plus réduits; et pendant qu'on y serait, on ne manquerait pas de les établir de façon à résorber non seulement le déficit à venir, mais les 27 milliards actuels. La situation serait donc encore plus mauvaise qu'elle ne l'est actuellement, car, pour justifier l'abaissement du taux de responsabilité, on ferait *par voie d'autorité* une amputation des honoraires actuels.

Si l'on veut donc envisager la situation comme elle est (et non pas comme on voudrait qu'elle fût); la menace du tiers-payant comme une pression inadmissible (plus exactement comme une manœuvre de chantage, car sa réalisation est pratiquement impossible étant donné l'accroissement de charges qui en résulterait) — *il faut répondre* « NON » au référendum.

A. HERPIN.

INDISPENSABLE A LA PHYSIOLOGIE NORMALE
DES TISSUS ÉPITHÉLIAUX

BÉPANTHÈNE

" ROCHE "

TUBE DIGESTIF ET FOIE,
PEAU, MUQUEUSES, SYSTÈME PILEUX
VOIES RESPIRATOIRES

COMPRIMÉS, AMPOULES, ONGUENT, SOLUTION

Roche

PRODUITS "ROCHE" S. A.
10, RUE CRILLON, PARIS 4e

LABORATOIRES BADRIAL, 104, RUE DE MIROMESNIL-PARIS

SOCIÉTÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

LIGUE FRANÇAISE CONTRE LE RHUMATISME

A propos du rétrolisthésis. — M. *C. Roederer* attire l'attention sur quelques points de détail : pour la prise du film de profil, il pense que la position couchée, tout en prenant de multiples précautions, a moins de chance de donner des erreurs d'incidence que la position debout.

Il croit avec MM. de Sèze et Durieu qu'il y a plus de faux rétrolisthésis (par illusion d'optique) que de vrais. Hormis ceux que des fractures ou des ostéites vertébrales ont pu entraîner, les rétrolisthésis purs, cause de phénomènes douloureux par compression ou traction, sont rares. L'arthrose, qui est à l'origine de la dégénérescence discale, apparaît dans la plupart des cas seule en cause dans les cas douloureux. Ainsi le rétrolisthésis ne saurait être une entité clinique comme le spondylolisthésis.

Du point de vue symptomatique, le recul d'une apophyse épineuse, habituellement, ne paraît pas être un indicatif de valeur. Le traitement reste en règle, comme l'ont dit MM. de Sèze et Durieu, celui de la discarthrose. L'auteur pense cependant qu'un recours à la greffe peut sembler utile, particulièrement dans les cas douloureux, pour mieux immobiliser la colonne vertébrale.

Sur un cas de platyspondylie. — MM. *F Coste* et *L. Faulong* présentent un malade atteint de platyspondylie dont les lésions dystrophiques sont devenues douloureuses et ont été découvertes à la suite d'un traumatisme.

Sur un cas de polyostéochondrite. — A propos d'un cas assez typique de cette chondrodystrophie (avec localisation prédominant aux vertèbres et aux mains), MM. *F. Coste* et *F. Mauvoisin* reviennent sur la situation nosologique de la polyostéochondrite parmi les autres chondrodystrophies, et sur le problème des rapports entre ses formes dégradées et les ostéochondrites juvéniles, déjà posé en 1941 par MM. R. Turpin et F. Coste.

A propos du traitement des lombo-sciatiques par les méthodes de traction. — MM. *S. de Sèze* et *J. Levernieux* montrent à l'aide de clichés comparatifs les résultats qu'ils ont pu obtenir avec les tractions sur l'élargissement des espaces vertébraux et le soulagement des souffrances discales.

MM. *F. Coste, P. Galmiche* et *L. Pajault* rapportent les résultats que leur ont donné, d'une part, l'extension discontinue sur lit de traction; d'autre part, la traction extemporanée sur une table de traction simplifiée. Ces procédés thérapeutiques se montrent d'une réelle utilité dans le traitement des lombo-sciatiques. Il sera intéressant, à l'avenir, d'en comparer les résultats et de préciser l'utilité éventuelle de leur association avec les autres traitements mécaniques (traction latérale, manipulations) de la lombo-sciatique.

Valeur du traitement non sanglant des lombo-sciatiques. — MM. *F. Coste, P. Galmiche* et *L. Pajault.* — Il existe actuellement chez beaucoup de médecins et même de malades impatients ou pressés de reprendre une profession de force, une tendance — bien explicable — à s'adresser au chirurgien dès qu'une sciatique dure ou récidive, ou même devant toute lombo-sciatique aiguë. Il en résulte que, dans bien des cas, les ressources des thérapeutiques non sanglantes sont loin d'être épuisées lorsqu'on décide d'y renoncer; l'attraction de la chirurgie fait qu'on s'attarde de moins en moins aux autres traitements et qu'on les applique d'une façon de plus en plus sommaire.

THÉRAPEUTIQUE CARDIAQUE

Granules de Catillon
A UN MILLIGRAMME EXTRAIT TITRÉ DE
STROPHANTUS
Tonique du Muscle Cardiaque
ASYSTOLIE - DYSPNÉE - OPPRESSION - ŒDÈMES
Affections Mitrales, Cardiopathies des Enfants et des Vieillards
Usage continu sans inconvénient ni intolérance

Granules de Catillon
A UN DIXIÈME DE MILLIGRAMME
STROPHANTINE
CRISTALLISÉE
Tonique du Cœur par excellence

Prix de l'Académie de Médecine pour "STROPHANTUS et STROPHANTINE"
Médaille d'Or, Paris 1900

Laboratoire CATILLON, 3, Boulevard Saint-Martin, PARIS-3e

POUDRE
DOPS
SÉDATIF
GASTRIQUE

POSOLOGIE
DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas
Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE

LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

Sur 156 lombo-sciatiques suivies, surtout à l'hôpital, dans ces deux dernières années, les auteurs ont, dans la mesure du possible, associé, dans le minimum de temps, la plupart des procédés thérapeutiques non sanglants (mécaniques et autres) reconnus comme utiles : ils ont obtenu à l'issue du traitement 91 guérisons ou fortes améliorations (58 %), 29 améliorations (19 %), 13 améliorations légères (8 %), 23 échecs (15 %).

Les résultats sont moins favorables après un recul de 6 mois, en raison des rechutes qui peuvent survenir. Au total, sur cet ensemble de lombo-sciatiques plutôt sévères, chez des sujets en général exposés à des fatigues physiques, leur statistique autorise la conclusion générale qu'un cinquième environ de ces sciatiques ressortissaient indiscutablement de la chirurgie : conclusion toute provisoire, valable en l'état actuel des techniques chirurgicales et surtout des thérapeutiques non chirurgicales.

A propos des méthodes de traction. — M. *Mathieu-Pierre-Weil* insiste avec vigueur sur l'abus exagéré des manipulations vertébrales faites sans contrôle sérieux. *Il signale les accidents graves qui en ont été la conséquence et déplore la publicité faite à cette méthode pratiquée trop souvent de façon aveugle par des mains non médicales.* Il souligne la nécessité de poursuivre l'étude de la vertébrothérapie avec prudence et en toute objectivité.

Action de l'énervation sinu-carotidienne sur la polyarthrite chronique progressive. — MM. *Michotte, J. Buisseret, H. Devester, G. Deneux* et *M. Horniatchevski* (de Bruxelles) ont étudié l'action de l'énervation du sinus carotidien dans la polyarthrite chronique progressive. Ils ont vérifié leur résultat en combinant les contrôles fragmentaires de Hench et de Thorn sur l'action de la 17 hydroxy 11 dehydro corticostérone : modification de l'aire de l'épreuve d'hyperglycémie provoquée, modification du rapport sérine-globuline; variation du nombre des éosinophiles dans le sang circulant, modification du rapport d'excrétion urinaire de l'acide urique et de la créatinine.

Ils ont constaté ainsi que l'énervation du sinus carotidien permet l'excitation de la cortico-surrénale, se traduisant par une hypersécrétion en 17-11 oxystéroïdes avec retentissement clinique spectaculaire.

Les auteurs font d'importantes réserves sur les résultats éloignés du fait de leur manque actuel de recul, et signalent la possibilité d'accidents opératoires favorisés par l'état athéromateux des malades qu'ils ont opérés.

M. *Coste*, comparant les résultats de M. Michotte et de ses collaborateurs avec les siens et ceux de MM. Lièvre et Léger, se demande si les résultats des auteurs belges ne sont pas meilleurs du fait de l'anesthésie générale qu'ils ont utilisée, les malades opérés par M. Léger l'ayant été sous anesthésie locale. Il invite, étudiant l'accident mortel relaté par M. Michotte, à l'utilisation prudente de cette intervention et fait remarquer par ailleurs que les tests d'excitation cortico-surrénale ne renseignent pas forcément sur la production par la surrénale de substances douées d'activités antirhumatismales.

Ostéome, ostéite et ostéomyélite chronique. — M. *J. A. Lièvre*, à propos d'une observation antérieurement présentée par MM. de Sèze, Ordonneau, de Deux et Azuelos souligne son accord avec les auteurs sur l'autonomie de l'ostéome ostéite et sur sa nature différente de l'ostéomyélite, il insiste par contre sur le point suivant : l'ostéomyélite chronique ne concerne pas des ostéomes ostéites méconnues. Il rappelle à ce sujet son travail fait en 1937, avec P. Moulonguet, concernant l'ostéomyélite éburnante chronique des os longs, et les images susceptibles d'évoquer l'ostéome-ostéite au cours même d'ostéomyélite chronique confirmé chirurgicalement.

Maladie de Paget familiale. — M. *J. A. Lièvre*, à propos d'un cas de maladie de Paget familiale présenté par M. de Sèze et Welpling, rapporte 4 cas de famille dont deux membres étaient atteints de maladie de Paget.

CACODYLINE
JAMMES
A : 10 cgs. - B : 20 cgs.
C : 30 cgs. - D : 50 cgs.
E : 1 gramme.
ET MAGNÉSIO-CACODYLINE

IODINJECTOL
JAMMES
SIMPLE ET SALICYLÉ
2 Formes
INJECTABLE ET GOUTTES
Une injection intramusculaire ou intraveineuse par jour.
★
60 à 100 gouttes par jour.

LABORATOIRES JAMMES, 86, RUE MICHEL-ANGE, PARIS-16e

Acropathie mutilante des pieds par lésion vertébrale traumatique méconnue. — M. *Thiers* (de Lyon). —

Une nouvelle incidence pour l'analyse radiographique de face de certaines spondyloptoses très accentuées. — MM. *S. de Sèze, J. Durieu* et *Fetiveau* constatant qu'il est pratiquement impossible, si l'on utilise la technique radiologique courante, de dégager de face l'interligne L5 S1, dès que le glissement de L5 devant S1 devient un peu important, conseillent dans ce cas de radiographier le sujet directement assis sur la plaque radiographique, le tronc hyperfléchi, l'inclinaison du rayon oblique en arrière et en bas étant donné par un cliché de profil du sujet.

Cette incidence montrerait outre l'interligne L5, face intérieure du sacrum, une excellente vue cavalière du plateau et du canal sacré.

A propos d'un contrôle thérapeutique négatif dans la polyarthrite. L'abus des publications thérapeutiques prématurées. — MM. *S. de Sèze, Gugeon* et *Herraut* ayant utilisé chez 9 malades le traitement préconisé par Lervin et Wassen dans la polyarthrite chronique évolutive, avec injection couplée d'acide ascorbique et de désoxycostérone ont obtenu 8 *échecs certains* et une amélioration d'interprétation difficile.

Ils considèrent, à la lumière de ces faits et devant la divergence d'avis souvent extrêmes de divers auteurs, qu'il est regrettable que de telles publications soient faites sans une étude critique serrée destinée à éviter les malentendus.

M. *Coste* approuve M. S. de Sèze sur la critique de publications faites de façon hâtive et sans atteinte de contrôle suffisants. Il conseille cependant, malgré les échecs, de continuer avec objectivité quelques essais de traitement par cette hormone susceptible peut-être dans certains cas et dans certaines circonstances de rendre service à un polyarthritique.

Du traitement chirurgical de certaines formes de périarthrite de l'épaule. — MM. *de Sèze, J. Debeyre* et *A. Denis* rapportent l'observation de deux malades opérés pour périarthrite de l'épaule secondaire à une téno-synovite du long biceps. La résection de la bourse, suivie de la fixation du tendon aux deux berges de la gouttière intertubérositaire puis sectionné au-dessus des points de suture, a permis d'obtenir la disparition des douleurs et une récupération fonctionnelle quasi complète alors que tous les traitements médicaux ou physiothérapiques étaient restés jusque-là sans effet.

Les calcifications précoces des cartilages costaux dans la spondylarthrite ankylosante. — M. *J. Rotes* a constaté chez des sujets jeunes de moins de 40 ans et atteints de spondylose rhyzomélique des calcifications étendues des cartilages costaux inférieurs.

Les calcifications survenant habituellement à un âge plus avancé montrent la tendance ossifiante de la spondylose rhizomélique beaucoup plus diffuse qu'une simple localisation à la colonne vertébrale, leur apparition dans quelques cas avant telle des syndesmophytes peut être utile au diagnotric.

R. M. Sichère.

SOCIÉTÉ MÉDICALE ET ANATOMO-CLINIQUE DE LILLE

Sur un cas de kyste du mésentère. — MM. *L. Courty* et *P. Langeron.* — Volumineux kyste du mésentère, pesant 1 kg. 400, à contenu brunâtre, que l'examen histologique confirme être un lymphangiome kystique. Histoire clinique réduite à l'apparition d'une tumeur abdominale. Radiologiquement,

refoulement en masse de la terminaison du grêle et du cadre colique par la tumeur. Les auteurs insistent sur le peu de mobilité de la masse dans le sens latéral et l'absence de bande de sonorité médiane croisant la matité tumorale, le kyste ayant refoulé sur la gauche toute la masse grêle.

Quelques aspects anatomiques des pneumogastriques à la partie inférieure de l'œsophage. Incidences sur la vagotomie. — M. *J. Liefooghe* a constaté que — 1° Dans la majorité des cas les deux X deviennent postérieur et antérieur. — 2° C'est en général sous forme de deux troncs isolés qu'ils traversent le diaphragme. — 3° Plus rarement ils traversent le diaphragme dissociés en plusieurs troncs. — 4° La division se fait en général immédiatement à l'entrée dans l'abdomen, pour le X gauche, un peu plus bas pour le X droit.

Du seul point de vue anatomique, la vagotomie sus-diaphragmatique est la plus satisfaisante; en fait la voie abdominale a de grands avantages (simplicité, vérification des lésions). Dans tous les cas on s'assurera que la section des X est bien complète.

Abcès du poumon et pénicilline. — MM. *L. Langeron, P. Giard* et *A. Destombes*, à propos de 5 observations d'abcès du poumon aigus ou subaigus, insistent sur l'intérêt du traitement précoce et électif par la pénicilline endo-bronchique.

Abcès du poumon, échec de la pénicilline, indication de lobectomie. — Mlle *Clerc* et M. *P. Giard*. — Histoire d'un abcès pulmonaire qui, malgré un traitement par pénicilline générale et locale, a nécessité une lobectomie. Celle-ci a révélé la présence d'un séquestre expliquant l'inefficacité de la thérapeutique. Les auteurs envisagent le mécanisme possible de la formation du séquestre.

Topographie segmentaire et abcès pulmonaire. — M. *D'Hour*. — Pour être efficace, la pénicilline introduite par voie endo-bronchique doit atteindre l'abcès. Aussi l'opérateur a-t-il besoin de connaître avec précision le segment pulmonaire à injecter. La nomenclature des segments était jusqu'ici rendue obscure par la diversité des appellations. L'unification de la terminologie, qui vient d'être adoptée par la Société Française de Pathologie respiratoire, constituera un progrès.

Pleurésie enkystée simulant un abcès pulmonaire après appendicectomie. Fistule pleuro-péritonéale. — M. *D'Hour* rappeole la difficulté de distinguer la pleurésie enkystée de l'abcès du poumon. Une ponction suivie de l'injection de lipiodol a montré l'existence d'une communication directe entre la poche pleurale sus-diaphragmatique et le péritoine. Guérison par pleurotomie simple.

Images bulleuses au décours d'affections broncho-pulmonaires aigues de l'enfant. — MM. *H. D'Hour* et *A. Buisine*. — Chez deux enfants de 10 ans, atteints de pneumopathies aigues, la radiographie décèle au décours de la maladie une image bulleuse solitaire, d'abord extensive puis lentement régressive, qui met un an à disparaître. Les auteurs discutent à ce propos les diagnostics de caverne tuberculeuse, d'abcès pulmonaire et de kyste bronchique congénital.

A. Buisine.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

CONGRÈS ET RÉUNIONS

Premier Congrès européen d'allergie. — Le 1er Congrès européen d'allergie aura lieu *à Paris, les* 31 *mai et* 1er *juin* 1950,

AMPOULES : ADDISON - CHOC - SYNDROME MALIN DES MALADIES INFECTIEUSES - TROUBLES DES MÉTABOLISMES FONDAMENTAUX

UNE CORTINE EXTRACTIVE FRANÇAISE

CORTÎNE NATURELLE

LABORATOIRES LAROCHE-NAVARRON

LA ROCHE - NAVARRON

DRAGÉES : ASSOCIÉE A LA VITAMINE C SUPPLÉE, CONTINUE L'ACTION DES AMPOULES - ASTHÉNIES - FATIGUES MUSCULAIRES ET INTELLECTUELLES

16, RUE DE JESSAINT, PARIS-18 - TÉL. MON. 93-49, 98-73

sous la présidence du Professeur Pasteur Vallery-Radot et la présidence d'honneur de Sir Henry H. Dale, *à la Clinique médicale propédeutique de l'Hôpital Broussais, 96, rue Didot.*

Rapporteurs et rapports du Congrès. — E. Salen (Suède) : Valeur des cutiréactions et des intradermoréactions dans le diagnostic des états allergiques. — Pasteur Vallery-Radot et A. Holtzer (France) : Valeur de la crise hémoclasique dans le diagnostic des états allergiques. — G. Bickel (Suisse) : Valeur de l'éosinophilie dans le diagnostic des états allergiques. — P. Bordet (Belgique) : Les anticorps microbiens dans les états allergiques. — C. Jimenez Diaz et E. Arjona (Espagne) : Les anticorps allergiques. — A. Tzanck, E. Sidi et S. Dobkevitch (France) : Sensibilisations croisées. — B. Halpern (France) : Les antihistaminiques de synthèse (données expérimentales). — C. Frugoni et Serafini (Italie) : Les antihistaminiques de synthèse dans le traitement des états allergiques. — E. Bruun (Danemark) : Le traitement des états allergiques par la désensibilisation spécifique. — G. Mauric (France) : Le traitement des états allergiques (à l'exclusion de la désensibilisation et des antihistaminiques).

L'exposé des rapports se fera dans la matinée du 31 mai (pour les problèmes de diagnostic) et dans la matinée du 1er juin (pour les problèmes de thérapeutique).

Les discussions des rapports auront lieu au cours des séances de l'après-midi. Elles seront suivies de communications diverses.

Secrétariat général : Dr Blamoutier, 5, *rue de Luynes, Paris-7e* (*Littré* 02-56).

Conférence internationale européenne de la poliomyélite. (*Amsterdam 30 mai-2 juin* 1950.)

A l'ordre du jour :

— Les formes hautes de la poliomyélite.
— Paralysie respiratoire. Son traitement général.
— Utilisation du respirateur mécanique.
— Pratique de la trachéotomie.
— Difficultés du « nursing » dans la paralysie respiratoire.
— Nécessité d'une formation théorique et technique d'infirmières spécialisées. Pool international et les conditions de son efficacité.
— Les types différents de respirateurs à proposer à l'O.M.S.
— Les virus et l'état des connaissances actuelles en poliomyélite expérimentale.
— Démonstrations de laboratoire : histopathologie comparée de la poliomyélite chez l'homme et chez les animaux infectés par les souches actuellement à l'étude.
— Rééducation des séquelles et orthopédie.

Secrétaire : Prof. Laruelle, 130, *rue de Linthout, Bruxelles* (*Belgique*).

Association des gynécologues et obstétriciens de langue française. — *Le XIVe Congrès de l'Association des gynécologues et obstétriciens de langue française se tiendra à Paris, les jeudi, vendredi et samedi* 28, 29 *et* 30 *septembre* 1950, *sous la présidence du Professeur* Basset. Les sujets des rapports seront les suivants :

1° *Les troubles psycho-somatiques en gynécologie.* Rapporteurs : MM. Ameline et Boitelle (Paris).

2° *Les troubles de la nidation.* Rapporteurs : MM. Kehl et Chambon (Alger); M. Pierre Dubuis (Lausanne).

3° *Alimentation et diététique de la femme enceinte au cours de*

Digibaïne
Complexe toni-cardiaque
Association digitaline-ouabaïne
Laboratoires DEGLAUDE
15, Boul. Pasteur, PARIS-15e

BELLERGAL
Traitement de choix des dystonies neuro-végétatives et du terrain névropathique
DRAGÉES
★
Laboratoires SANDOZ, 6, rue de Penhièvre, Paris-8e

THÉRAPEUTIQUE TISSULAIRE
PLACENTAFIL
IMPLANTS ET EXTRAITS PLACENTAIRES SELON FILATOV
★
Documentation :
GERDA, 10 rue Jacquard, LYON

LIT MÉCANIQUE DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES
NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ
RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

la grossesse normale et pathologique. Rapporteurs : MM. Pigeaud et Dumont (Lyon); MM. Deron et Fobe (Gand).

Pour tous renseignements, s'adresser à :

M. Brindeau, *Secrétaire général de l'Association, 1 bis, quai aux Fleurs (Paris-4e), ou à M. Robey, Secrétaire général du Congrès, 4, avenue Saint-Honoré d'Eylau* (Paris-16e).

La Journée médicale de Tours aura lieu le *dimanche 4 juin* 1950. Le programme comporte :

9 h. 30. Film inédit sur l'héparine. — 10 h. Discussion autour de la table. Les thromboses veineuses. Traitement médical et chirurgical. — 11 h. F. Lavani (Paris) : Les rhumatismes endocriniens. — 12 h. Déjeuner à l'hôpital. — 14 h. 30. Dr Fiehrer : Applications cliniques du rétro-péritoine. — 15 h. Discussion autour de la table : Les ulcères gastro-duodénaux. Traitement médical ou chirurgical. — 16 h. Prof. Guyot : Les radio-isotopes en thérapeutique.

Congrès international de l'amibiase. — Le Congrès international de l'amibiase et de l'ensemble des parasitoses intestinales se tiendra *à Châtelguyon, les 15 et 16 septembre* 1950.

Les rapports suivants seront présentés :

Section clinique.

M. *Baumel* (*Montpellier*) : L'amibiase intestinale. Formes cliniques; — MM. *Hillemand* et *Cattan* (*Paris*) : L'amibiase en France : étude clinique et thérapeutique; — M. *Lebon* (*Alger*) : Les formes non dysentériques de l'amibiase intestinale en Afrique du Nord; — M. *Sarrouy* (*Alger*) : L'amibiase infantile; — M. *Pieri* (*Marseille*) : Amibiase et lambliase; — MM. *Chiray* et *Chêne* (*Paris*) : Les formes frustes de l'amibiase hépatique; — M. *Payet* (*Madagascar*) : L'amibiase hépatique : étude clinique; — MM. *de Grailly* et *Moretti* (*Bordeaux*) : Anatomie pathologique de l'amibiase hépatique; — MM. *Arquie* et *Riou* : Manifestations extra-digestives de l'amibiase; — M. *Moutier* (*Paris*) : Amibiase et cancer recto-colique; — MM. *Molinier* et *Bensaude* : L'examen recto-sigmoïdien dans l'amibiase.

Section thérapeutique.

M. *Crosnier* (*Val-de-Grâce* : Traitement de l'amibiase, par la conessine; — MM. *Blanc* et *Siguier* : Traitement d'entretien de l'amibiase chronique.

Section biologique.

MM. *Garin* et *Coudert* (*Lyon*) : Culture et identification des amibes de l'intestin; — M. *Deschiens* (*Institut Pasteur*) : Biologie de l'amibe dysentérique; affinités; tropismes; relations avec le pouvoir pathogène; — M. *Lavier* (*Paris*) : Distomatose hépatique.

Section Hygiène.

M. *Dujarric de la Rivière* (*Institut Pasteur*) : Épidémiologie de l'amibiase; — M. *Coutelen* (*Lille*) : Le paratisme intestinal chez les enfants d'âge scolaire; — MM. *Lafferre, Becmeur, Lamotte* (*Maroc*) : 1. L'ankylostomiase dans les mines de phosphate marocain; 2. Les parasitoses intestinales en milieu indigène marocain.

Le Congrès sera présidé par M. le Professeur Chabrol et placé sous la présidence d'honneur de : Sir Philip Manson-Bahr;

RHINO-SULFURYL
Nez - Sinus - Rhino-Pharynx
3 MODES D'EMPLOI :
★ Gouttes nasales.
★ Pulvérisations humides.
★ Aérosols (associé ou non au SULFURYL MONAL INHALANT)
Indications:
Coryza, rhinites, sinusites, rhino-pharyngites, végétations adénoïdes, catarrhe de la trompe d'Eustache, otites.
Le Rhino-Sulfuryl est un excellent adjuvant de la cure sulfurée externe réalisée au moyen du Sulfuryl Monal Inhalant. Il permet de continuer l'action du soufre sur la muqueuse nasale dans l'intervalle des inhalations.
3 COMPOSANTS
★ Hyposulfite de soude
★ Chlorhydrate d'éphédrine
★ Stovaïne
MEDICATION SULFUREE RHINO-SULFURYL
LABORATOIRES MONAL
Docteur en Pharmacie - Lauréat de l'Académie de Médecine
11 ter, Avenue de Ségur - PARIS (VII^e)

THÉRAPEUTIQUE ACIDE DE LA PEAU
DERMACIDE
pH 3,6
INTOLÉRANCES
PRURITS
ACNÉS
SÉBORRHÉES
PLAIES
VITA-DERMACIDE
PATE ACIDE GRASSE SOLUBLE A L'EAU
LAB. PORCHER. 35, rue des BLANCS-MANTEAUX. PARIS IV^e

M. le médecin général inspecteur *Dopter*; MM. les Professeurs *Carnot* et *Chiray*.

Pour les inscriptions et pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire général, Grand-Thermes, Châtelguyon.

COURS ET CONFÉRENCES

Techniques cinésithérapiques utilisées en orthopédie infantile. — *Un cours de perfectionnement réservé aux médecins* orthopédistes, pédiatres et médecins de l'hygiène scolaire), sera fait *en 6 leçons de 2 heures, du 30 mai au 4 juin, à 18 heures à l'amphithéâtre de la Clinique chirurgicale infantile et d'orthopédie* (Prof. M. Fèvre), *Hôpital des Enfants-Malades, 149, rue de Sèvres, Paris* (15e).

Des démonstrations cliniques auront lieu les 1, 2 et 3 juin, à 10 heures dans les services.

Le programme détaillé peut être consulté à la Clinique chirurgicale infantile (Porte A — Secrétariat du Cours complémentaire de kinésithérapie).

Hôpital Saint-Louis. — (*Service du Professeur agrégé* R. Degos. — Le Prof. agrégé R. Degos fait *tous les mardis, à 10 heures, à l'amphithéâtre Fournier (Hôpital Saint-Louis)*, une série de conférences sur la « Syphilis acquise et son traitement » et continue les *présentations de malades le samedi à* 10 h. 15.

6 *juin.* — Le mercure. La pénicilline.

13 *juin.* — Conduite générale du traitement de la syphilis en dehors des atteintes viscérales.

20 *juin.* — La syphilis hépatique, rénale, digestive.

27 *juin.* — La syphilis cardio-vasculaire. La syphilis ostéo-articulaire.

4 *juillet.* — La syphilis nerveuse.

11 *juillet.* — La syphilis nerveuse (suite). — Le laboratoire dans la syphilis.

Hôpital Laennec. — (*Service du* Dr Albeaux-Fernet). — *Des démonstrations pratiques seront faites dans les laboratoires du service du* Dr Albeaux-Fernet, *à l'occasion du Cours de perfectionnement du* Prof. Selye. *Les séances débuteront à* 15 h.

— *Mardi* 6 *juin*, Drs L. Bellot et C. Zerah : Les frottis vaginaux.

— *Jeudi* 8 *juin*, Dr C. Zerah : Les biopsies cytohormonales de l'endomètre utérin.

— *Vendredi* 9 *juin*, Dr G. Loyblie : Interventions sur les animaux.

— *Lundi* 12 *juin*, Dr M. Corteville : Dosage de l'iodémie.

— *Mardi* 13 *juin*, Dr M. Corteville : Dosage des 17-cétostéroïdes.

— *Mercredi* 14 *juin*, Dr M. Corteville : Le coefficient lipocytique.

Le mercredi 31 *mai, à* 11 heures, leçon du Dr Deribreux : Les problèmes actuels de la stérilité génitale masculine.

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Médecins et pharmaciens sous-lieutenants des troupes coloniales (*armée active*). — *Un concours sera ouvert le lundi 14 décembre* 1950 *à 9 heures à l'Hôpital militaire du Val-de-Grâce à Paris, pour l'admission à ces emplois.*

Des sessions spéciales s'ouvriront à la même date à Saïgon,

REGIME DE SYNTHESE

ISONUTRINE

L'ISONUTRINE sous une forme facilement utilisable, renferme tous les éléments indispensables au besoin nutritif de l'homme en quantités rigoureusement équilibrées :

Protides, lipides, glucides, minéraux, vitamines.

INDICATIONS :

CHIRURGICALES : Traitements pré et post-opératoires des inanitiés ; Traitement nutritionnel des brûlés; Blessés maxillo-faciaux.

MÉDICALES : Maladies infectieuses : typhoïde, coqueluche, rougeole, scarlatine, pneumopathies aiguës, méningites aiguës, maladie de Bouillaud, angines - Maladies de carence - Mal des rayons - Alimentation par sonde : anorexie mentale, tétanos - Obésités - Régime de surcharge des convalescents, des amaigris, des asthénies des accouchées. Traitement nutritionnel de la cirrhose.

★

BOITES DE POUDRE CORRESPONDANT A 500 CALORIES

★

LABORATOIRES DU MYORAL, 3, RUE SAINT-ROCH, PARIS (1er) - TÉL. OPÉRA 54-58

Pub. S. B.

Remboursée par la Sécurité Sociale.

Dakar et Tananarive, sous le contrôle respectif des médecins généraux, directeurs des services de Santé des F.T.E.O., de Madagascar et de l'Afrique occidentale française.

Le nombre des places attribuées à la suite du concours sera fixé suivant la valeur des épreuves.

Les demandes d'admission au concours doivent être adressées, avec toutes pièces à l'appui, avant le 1er *novembre* 1950, *à la direction du service de Santé colonial,* 1er *bureau, Ministère de la France d'outre-mer,* 27, *rue Oudinot, Paris* (7e), *qui les transmettra à la direction des troupes coloniales* (J. O. *26 mars 1950*).

Algérie (Territoire du Sud). — Un poste de médecin adjoint à médecin chef au service médical de *Geryville* (*Sud-Oranais*) est actuellement vacant. Indemnité fixe mensuelle : 30.000 fr. Clientèle. *Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction des Territoires du Sud, Gouvernement général d'Algérie.*

Centre régional hospitalier de Poitiers. — *Un concours est ouvert pour le recrutement d'un médecin-chef de laboratoire du Centre régional hospitalier de Poitiers,* faisant fonction de laboratoire départemental. *La date de ce concours vient d'être fixée définitivement au* 20 *juin* 1950.

NÉCROLOGIE

— Médecin général inspecteur Charles Dopter, membre de l'Académie nationale de Médecine, Grand Officier de la Légion d'honneur, décédé à Créon (Gironde) à l'âge de 77 ans;

— Professeur Camillo Colombi (de Milan), rédacteur en chef de *Folia Cardiologica*;

— Dr Jacques Roubinovitch, neuro-psychiatre des Hôpitaux de Paris, médecin honoraire de Bicêtre et de la Salpêtrière, Officier de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 5 mai;

— Dr Joseph Kaplan, père du Dr Sacha Kaplan, médecin assistant des Hôpitaux, et oncle du Dr Maurice Kaplan, médecin des Hôpitaux de Paris;

— Dr Ernest Jacquet, ancien chef de clinique, décédé à Paris le 3 mai;

— Dr Henri Tissier (de St-Benoît-sur-Loire);

— Dr Jules Le Melletier, décédé à Saint-André-de-Bohon;

— Dr Georges Fourré (de Thouars);

— Dr Jean Le Moricet, décédé à Paris le 27 avril;

— Dr Gourd (de Bandol, Var) décédé accidentellement à l'âge de 31 ans;

— Dr Aubry, médecin honoraire des Hôpitaux de Lyon, décédé le 7 avril à l'âge de 92 ans;

— Dr Émile Bourgeois (de Marseille), décédé le 4 avril;

— Marc Mistrallet, externe des Hôpitaux de Lyon, décédé accidentellement le 4 avril, fils du Dr André Mistrallet;

— Dr Albert Benon, stomatologiste;

— Dr Eugène Briau, secrétaire du Conseil supérieur d'hygiène, décédé le 11 avril à l'âge de 79 ans;

— Dr Louis Lambert (de Lyon), décédé le 4 avril à l'âge de 69 ans;

— Dr Eugène Pistre (de Grenoble);

— Dr Eugène Joris (de Saint-Étienne).

OFFRES ET DEMANDES

PARIS. — A CÉDER CENTRE MÉDICAL : 6 *pièces* (*r.-d.-ch.*) *s'adresser à* M. Guéroult 7, rue Roy (8e). Tél. LAB. 87-11.

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

ULCÉOPLAQUE
2 DIMENSIONS :
ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.
ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.

Dans chaque boite : 6 pansements
Pour 20 à 24 jours de traitement

- PLAIES ATONES
- ESCARRES
- ULCÈRES VARIQUEUX

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la diapédèse et la leucocytose.
Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.

ULCÉOPLAQUE utilisé avec la bande souple ULCÉOBANDE
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

SALIBRA

COMPLEXE PHOSPHO-CHLORURE

est du TONUS en ampoules buvables. L'équilibre par les sels.

régénérateur puissant de la cellule

ANÉMIES SURMENAGES CONVALESCENCES GROSSESSE
ALLAITEMENT GRIPPE ÉTATS ALCALOSIQUES ÉTATS PSYCHIQUES
RECONSTITUANT GÉNÉRAL TRÈS ÉNERGIQUE

Laboratoire BROTHIER, 224, Av. du Maine, PARIS-14e - Suf. 71-62

FOIE - ESTOMAC - INTESTIN

'SEL DE FRUIT'

ENO

'FRUIT-SALT'

LABORATOIRES G. CANAT
22, RUE LALANDE - PARIS (14e)

AFFECTIONS PULMONAIRES

BALSAQUINTINE Lescène

Campho-gaïocolate de Pilocarpine et d'Atropine en milieu Terpinobromoformique

Présentations Enfants et Adultes

AMPOULES
1 à 2 par jour

SUPPOSITOIRES
1 à 3 par jour

SIROP
3 à 6 cuillerées par jour

Laboratoires **LESCÈNE**
58, Rue de Vouillé Tél: VAU. 08-19
PARIS 15e et LIVAROT (Calvados)

L'SN

ANTIGÉNINES C. E.
COLIBACILLES - ENTÉROCOQUES

ANTIGÉNINE C.
COLIBACILLES

ANTIGÉNINE S.
STAPHYLOCOQUES

ANTIGÉNINE T.A.B.
FIÈVRES TYPHOÏDES

ANTIGÉNINE E.P.S.
GRIPPES ET COMPLICATIONS

ANTIGENINES

Vaccin par voie buccale - 30 milliards de microbes dans 10 cc. de bouillon-Lysat

LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e — TÉLÉPHONE : DANTON 81-88

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

NÉVROSES
INSOMNIES

LOBÉLIANE
LALEUF

ANTISPASMODIQUE PUISSANT
EXCLUSIVEMENT VÉGÉTAL
GOUT ET ODEUR AGRÉABLES
ATOXIQUE

DOSE CALMANTE : 2 à 5 cuillerées à café par jour
DOSE HYPNOTIQUE : 1 à 3 cuillerées à café le soir

Laboratoires LALEUF, 51, rue Nicolo, Paris-16e

PROSTATISME

SÉNILITÉ
ASTHÉNIE
PRURITS

MAGNOGÈNE

DRAGÉES - SUPPOSITOIRES

4 à 6 Dragées le matin au petit déjeuner.
1 suppositoire matin et soir (adjuvant au traitement *per os*).

SYNERGIE
MAGNÉSIENNE

Troubles urinaires d'origine prostatique
Sénilité, Asthénie,
Prurits, Papillomes.
Dépressions nerveuses.

LABORATOIRES MONAL, 11ter, Av. de Ségur, PARIS-VIIe

PARLAX

CONSTIPATION
ENTÉRITES-HÉMORROÏDES
AFFECTIONS GASTRO-INTESTINALES

Reine des huiles de paraffine rééduque l'intestin

Laboratoires : F. LATOUR Phien Drogte 71, Rue Douy Delcupe, Montreuil/Bois (Seine)

ACTUALITÉ

De la « convention ».

Il est assez instructif, en allant d'un service à l'autre dans nos hôpitaux, d'écouter les opinions d'un personnel médical en apparence homogène sur la fameuse convention avec la Sécurité sociale. Certains groupes sont pour — d'autres sont contre. Certains expliquent leur attitude par des questions de principes; d'autres, plus simples, parlent d'intérêts pécuniaires. Les partisans se trouvent parmi les spécialistes. L'acte manuel, quel qu'il soit, devient de plus en plus rémunérateur; une insufflation régulière de pneumo... c'est presque une rente. Primauté de la matière? Que diraient nos cliniciens d'antan, qui voyaient dans « un beau diagnostic » fignolé, étudié, ayant à sa base l'examen soigneux, attentif (et donc forcément prolongé) du malade, la preuve d'une bonne médecine. Le praticien est obligé pour vivre de multiplier ses K. Comment passer trois quarts d'heure à 1 heure d'examen, faire travailler ses neurones à envisager tous les cas possibles, quand il faut vivre — et, pour vivre, « débiter du client ».

Le consultant n'est pas plus à l'abri. Il a au contraire des malades difficiles, demandant un examen approfondi, et il laisse souvent à d'autres, moins avertis, ces petits actes manuels si importants pour la Sécurité sociale.

Dans le fond, c'est une question de spécialités. Les neurologues (avec leur seul marteau à réflexes) les pédiatres, n'ont pas droit au même traitement que les phtisiologues ou les cardiologues pour qui les techniques modernes autorisent la multiplications des K!

Pourtant toutes les médecines sont nécessaires et ceux qui les pratiquent font leur métier avec conviction et dévouement. Pourquoi alors fixer dans des limites étroites leurs honoraires?

H. C.

Une des « fuites » de la Sécurité sociale. — Il suffit (comme la plupart des gens *l'ignorent*) d'accumuler dans le cours du trimestre, 60 heures de travail salarié pour être admis à la Sécurité sociale, y verser des cotisations et en retirer des prestations.

Dans notre région, nous écrit un de nos lecteurs, de nombreuses paysannes sont assurées sociales parce qu'elles font un peu de dentelle au carreau à domicile, petite industrie qui a de tout temps été pratiquée dans les familles rurales, riches ou pauvres.

En versant quelques centaines de francs par an de cotisation, elles ont droit, pour elles et leurs familles, à : soins médicaux, prothèses, lunettes, etc.

Chacune d'elles doit vraisemblablement (au prix où sont aujourd'hui les lunettes, dentiers, ceintures, bandages, etc.) se faire rembourser un minimum de 10.000 francs par an, et un maximum... illimité.

Les paysans commencent à connaître la « combine »; ceux qui font de temps à autre une heure ou deux de travail de secrétariat à la mairie, ou comme cantonnier communal, ou facteur intérimaire, ou comme salarié d'un voisin (à charge de revanche) réclament leur inscription.

Bientôt toute notre clientèle rurale sera assurée sociale et un nouveau gouffre sans fond sera creusé dans le budget de la Sécurité sociale.

(In *Concours médical*, 13 mai 1950).

Le ticket modérateur (*A propos de sa dispense*). — M. Bernard Lafay attire l'attention de M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale sur l'article 24 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, qui fixe le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles et prévoit la participation de l'assuré, à concurrence de 20 p. 100 aux tarifs prévus par la loi pour les soins médicaux et autres, expose que le 2e alinéa de l'article 24 prévoit que cette participation est réduite ou supprimée par un arrêté du Ministre du Travail et de la Sécurité sociale et demande si l'institution de la participation de l'assuré a un caractère impératif en vue d'éviter, en tout cas de limiter, le recours abusif des assurés sociaux aux services de la Sécurité sociale et s'il peut y être dérogé autrement que par arrêté ministériel et dans quel cas?

Réponse. — Les dispositions de l'article 24 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, qui instituent une participation de l'assuré de 20 p. 100 aux tarifs prévus aux articles 10, 11, 14, 16, 18 et 19 de ladite ordonnance, ont un caractère impératif. En dehors des cas d'exonération du ticket modérateur prévus par la loi (maternité, longue maladie, soins aux pensionnés militaires), la dispense du ticket modérateur ne peut intervenir qu'à la suite d'un arrêté pris par le ministre du Travail et de la Sécurité sociale. (*J. O., Débats*, 1er avril 1950.)

Si, comme le rappelle le Ministre du Travail dans la réponse ci-dessus, la dispense du ticket modérateur ne peut intervenir qu'à la suite d'un arrêté pris par le Ministre, en fait le ticket modérateur n'est plus à la charge de l'assuré dans de très nombreux cas, et notamment lorsque l'assuré fait partie d'une société mutualiste. *La stipulation à caractère impératif de l'ordonnance du 19 octobre 1945 se trouve ainsi tournée et annihilée... avec la complicité, d'ailleurs, des services du Ministère du Travail.*

Le suppression du ticket modérateur pour certains pensionnés de vieillesse. — La tendance des services du Ministère du Travail à supprimer le ticket modérateur, dont nous venons de parler, vient encore de se manifester sous la forme d'un arrêté du 7 avril 1950 (paru au *Journal Officiel* du 20 avril 1950), supprimant le ticket modérateur pour les titulaires d'une pension de vieillesse substituée à une pension d'invalidité. Cette suppression ne joue d'ailleurs que pour les soins « nécessités par l'affection ayant donné lieu à l'attribution de la pension d'invalidité ».

(*Extraits d'une circulaire du Comité intersyndical*).

LA BOURBOULE
AUVERGNE - ALTITUDE : 850 mètres
La Station Thermale la plus arsenicale-radio-active d'Europe
VOIES RESPIRATOIRES
Asthme - Dilatation des bronches
Affections catarrhales et spasmodique du nez, de la gorge et de l'oreille.
LYMPHATISME-ANÉMIES
DERMATOSES
25 Mai 1er Octobre
RENSEIGNEMENTS : SYNDICAT D'INITIATIVES
12, Place Victoire - TÉL. 2-47

SOMMAIRE DU N° 22

Modalités évolutives des nævi, par le Dr *A. Carteaud*.. 261

Les insomnies et leurs traitements, par le Dr *Gilbert Robin* 263

Quelques indications pratiques concernant le traitement des tumeurs des amygdales (Dr *R. Thomas*) 265

Thérapeutiques nouvelles : Un nouveau traitement de l'hypogalactie (*H. F.*)..... 266

Mémentos de médecine pratique :

Pédiatrie : La perfusion par voie médullaire chez le nourrisson (*M. Maillard*)..... 267

Feuillets du praticien : De l'épicondylalgie, ou « Tennis Elbow » (Dr *J.-C. Reymond*)..... 268

Sociétés savantes :

Académie nationale de Médecine, séance du 23 mai 1950. 270

Académie de Chirurgie, séance du 24 mai 1950..... 270

Société médicale des Hôpitaux, séances des 12 et 19 mai 1950..... 271

Variété : La Malmaison..... 433

Questions professionnelles : A ces messieurs de la S. S. (*A. Herpin*); — Nouvel appel de la Chambre syndicale au sujet du référendum..... 434

Intérêts professionnels : Syndicat national des médecins des Hôpitaux libres de France..... 436

Questions médico-sociales : Les Journées françaises de médecine du travail..... 438

Informations et nouvelles diverses..... 440

Actualité : Addendum au Manuel du parfait secrétaire. 446

Groupe des Écrivains-Médecins. — *Le premier* Salon International des Médecins *aura lieu à Paris du* 11 *au* 25 *juin* 1950, 240, *faubourg Saint-Honoré.* — A côté des exposants peintres et sculpteurs dont le talent fait de cette manifestation le meilleur des Salons d'amateurs, le groupe des Écrivains-Médecins, que préside notre confrère Maurice Bedel, organise une exposition des œuvres de ses membres. En outre, le dimanche 11 juin, à l'occasion du vernissage du Salon, aura lieu une vente où les Écrivains-Médecins, assistés de charmantes vendeuses, vedettes de la scène et de l'écran, dédicaceront leurs ouvrages.

Les confrères intéressés par l'activité du G.E.M. peuvent écrire pour renseignements au Secrétaire Général, Docteur André Soubiran, *74, Avenue Kléber, Paris 16e.*

Association des médecins anciens prisonniers. — 1° Recouvrement des cotisations. — Les membres de l'Association sont instamment priés de bien vouloir envoyer leur *cotisation pour* 1950 (300 fr.) *C.C. Post. Paris* 5762-13. Après le 15 juin, les cotisations non versées seront recouvrées par la poste, majorées des frais.

2° Diner amical du samedi 3 juin. — Ce dîner aura lieu *à l'Hôtel Farnèse, 32, rue Hamelin (à deux pas de l'Etoile) le samedi 3 juin* 1950 *à 20 heures. Prix (tout compris)* 890 *francs. Les dames sont invitées.*

Dans un cadre très agréable, ce sera une occasion de retrouver ses souvenirs et, pour les camarades qui n'auraient pu assister à l'Assemblée générale ou au précédent dîner, d'être mis au courant de l'activité de l'Association qui, bien qu'ignorée de beaucoup, a fait œuvre utile, ne serait-ce qu'en ce qui concerne la révision de la Convention de Genève.

Adresser les adhésions au Secrétaire général : Dr Deschamps, 59, rue Spontini, Paris, 16e.

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent
2 Produits Sulfamidés
SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux
LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

MIGRAINES — GRIPPES
DOULEURS CATAMÉNIALES
ALGIES

ALGOCRATINE
Un cachet dès la première sensation de douleur
LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris (8e)

PAUL-MATRIAL — PARIS
GASTRO-PANSEMENT
DU DOCTEUR ZIZINE
POSOLOGIE
Prendre le matin à jeun, et au besoin le soir, le contenu d'un paquet délayé dans un peu d'eau.
Pansement gastrique polyvalent à base de charbon actif
LABORATOIRES ZIZINE, 24, Rue de Fécamp, PARIS-12e

Réalisation en Thérapeutique journalière de L'ÉPREUVE DE MELTZER-LYON

CHOLÉCYSTINE

Dragées glutinisées de ***sulfate de magnésium***

se dissolvant rapidement dans le duodénum, **réalisant ainsi un véritable drainage médical des voies biliaires**

La **CHOLECYSTINE PEPTONÉE** contient 0 gr. 05 de peptone en plus du Sulfate de Magnésium.

DOSES : 6 à 10 dragées par jour, le matin à jeun ou en plusieurs fois une heure avant les repas.

Laboratoire VAURS, 17, rue de l'Arc-de-Triomphe, Paris-17e - ÉTO 45-66

AFFECTIONS
DES VOIES URINAIRES

SANTAL MONAL

1 au bleu de méthylène

Essences balsamiques. 0,16
Bleu de méthyléne. . 0,02

Adjuvant de la cure par les Sulfamides et la Pénicilline. — A la fin du traitement, calme, assèche et décongestionne les muqueuses.

Blennorragies, Cystites, Pyuries, Prostatites, Colibacillose urinaire.

6 à 9 capsules par jour, aux repas

2 sulfamidé

Essences balsamiques. 0,24
Para aminophényl sulfamide. . 0,25

Gonocoques :
Les 1er, 2e, 3e jours
2 capsules, 6 fois par jour
Les 4e, 5e, 6e jours
2 capsules, 4 fois par jour
Les 7e, 8e, 9e jours et jours suivants
2 capsules, 2 fois par jour

Infections à streptocoques, à staphylocoques et à colibacilles :
4 à 6 capsules par jour, à intervalles réguliers.

PROSTAL

SUPPOSITOIRES SÉDATIFS

Stovaïne, Benzocaïne, Menthol, Bromure de camphre, Extraits de jusquiame, de ciguë. de ratanhia, Surrénine, Hypophyse, Prostatine.

AFFECTIONS DOULOUREUSES DE LA PROSTATE ET DU PETIT BASSIN

Effets constants et immédiats. — 1 suppositoire matin et soir.

LABORATOIRES MONAL
DOCTEUR EN PHARMACIE — LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
13, AVENUE DE SÉGUR - PARIS-7e

LA THÉOPHYLLINE "*utilisable* AUX DOSES *utiles*"

etaphylline

DELALANDE

3

FORMES ÉGALEMENT ACTIVES

permettant l'emploi, en thérapeutique cardio-rénale et respiratoire, des doses efficaces même très élevées sans réactions locales, digestives ou générales

---

ULCÈRES GASTRIQUES ET DUODÉNAUX - ENTÉROCOLITES

COLLOIDO-BISMUTH

POUDRE

BISMUTH SOUS-GALLATE (DERMATOL) } 80 %
BISMUTH CARBONATE LÉGER
ALUMINE COLLOIDALE } 20 %
TRISILICATE DE MAGNÉSIUM
(VISA N° 1530-7247)

PRODUITS PHARMACEUTIQUES
M. RICHARD - AUBENAS (ARDÈCHE)

Richard

TOPIQUE - CICATRISANT

VARIÉTÉ

La Malmaison

Aux dernières pages de *l'Éducation sentimentale*, on voit Frédéric et Deslauriers, retirés dans leur province, attristés et vieillis, causer au coin du feu. Évoquant un passé tout occupé par la recherche du bonheur et par l'ambition, ils en viennent à se conter mutuellement une frasque de jeunesse, aussi médiocre que ratée. Ils s'y complaisent prolixement, chacun complétant les souvenirs de l'autre. Et, quand ils eurent fini :

« C'est là ce que nous avons eu de meilleur! » dit Frédéric.

« Oui, peut-être bien? C'est là ce que nous avons eu de meilleur! » dit Deslauriers.

Combien d'êtres au déclin, las de projeter sur l'avenir l'image de bonheurs attendus, détruits aussitôt qu'atteints, reconnaissent à la pointe extrême de leur vie, pour son intensité et sa charge de joie, une heure médiocre. Si médiocre et si pauvre qu'une immédiate révélation des perspectives futures les eût jetés sur le moment dans une révolte indignée. Ne faut-il point la lassitude d'une existence entière, le sentiment envahissant de sa monotonie pour élire, au milieu des cendres, tel débris calciné?

Le promeneur qui se laisse gagner, dans un après-midi solitaire, au charme de la Malmaison, obéit d'abord à la nostalgie. Que, dans la vie tant enviée, si brèves aient été les heures du repos et de la joie, donne à son émotion le saisissement particulier de l'inquiétude personnelle. La demeure inchangée, protégée par sa modestie contre la vétusté des abandons financiers et contre les remaniements, pires encore, des règnes successifs, a traversé sans accident le siècle et demi qui nous sépare de Bonaparte. Dans la salle à manger, le bureau en forme de tente, la délicieuse bibliothèque d'angle où coule à flots la lumière apaisée par un écran végétal, l'image du héros se réveille aisément. Il nous apparaît étrangement détendu. « Quand il quittait les Tuileries, le samedi soir, pour aller passer le dimanche à la Malmaison, on eût dit d'un écolier qui va à la campagne un jour de congé... On improvisait des charades, on jouait à des jeux de plein air, comme aux barres, à colin-maillard, à saute-mouton. » Dans les allées du parc, il y eut un jour une grande partie de saute-mouton : « l'un des invités, Isabey, venait de sauter par-dessus plusieurs épaules; il arriva devant le dos d'un promeneur de petite taille; bravement, il le franchit comme les autres. Le dos était celui du Premier Consul. »

Combien d'années durèrent ces joies de la Malmaison, ces détentes complètes du samedi soir? Trois à peine, si resserrée fut la période heureuse entre les agitations de la conquête et le poids inhumain, toujours accru, de l'Empire. Dans ces années, combien de soirées sans traverses et sans soucis, où le plaisir de la réussite se pût goûter pleinement dans l'atmosphère amicale, affectueuse, d'une réunion familiale? Combien? L'agitation fourmillante des époques les plus calmes, dès qu'on se penche sur elles, nous dit bien qu'il faut réduire, réduire toujours le chiffre d'abord entrevu. Ce sont ces quelques soirées sur lesquelles revenaient sans lassitude la pensée et les regrets de Napoléon vaincu, naviguant vers Sainte-Hélène. Dans leur tragique brièveté, elles représentaient

ASTHÉNIES PHYSIQUES ET PSYCHIQUES
ÉTATS DÉPRESSIFS - NARCOLEPSIES
DYSTONIES NEURO-VÉGÉTATIVES
PARKINSON - CONTRÔLE DE L'APPÉTIT
ÉNURÉSIE

MAXITON

PHENYL 1 AMINO 2 PROPANE DEXTROGYRE

maximum de tonus

minimum d'effets secondaires

DELAGRANGE

39, BOULEVARD DE LATOUR MAUBOURG - INV. 43-60

pour lui le havre de grâce; elles composaient la lancinante image du bonheur dépassé quand il est reconnu.

Que le sommet d'une vie prestigieuse se veuille si humble, bourgeoisement accessible, incline d'abord le promeneur à répéter le *vanitas vanitatum* et l'invite à jeter sur les lumières intérieures de la destinée qu'il interroge des regards d'égal. Mais c'est se bercer d'illusions qu'imaginer clore d'une pensée plus désabusée que philosophique les développements d'un thème inquiétant. Après avoir pensé : c'est donc là ce que Bonaparte a connu de meilleur! il faut revenir sur soi et peser la valeur des souvenirs qui tiennent dans la conscience la place de ces soirées de la Malmaison. Comme le Frédéric et le Deslauriers de *l'Éducation sentimentale*, combien trouveront un épisode médiocre, sinon douteux, et non pas le souvenir d'un parc apaisé, d'une femme à la grâce exquise, de jaillissements juvéniles entre les triomphes et les travaux du pouvoir!

La mélancolie qui naît sous les grands arbres de la Malmaison ne se développe sur le thème banal des vanités humaines que pour saisir brusquement le rêveur de la toute spéciale vanité de sa propre existence.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

A ces messieurs de la S. S.

Si cela ne risquait d'être tragique — et ce l'est déjà — pour les malades qui, en définitive, en sont les victimes, il serait du plus haut comique de voir « ces messieurs » vouloir donner des leçons de morale aux médecins.

Les journaux viennent de publier des extraits d'un rapport établi par des Inspecteurs des Finances sur la gestion des Caisses. Ce rapport ne nous surprend guère — car nous avons connu les rapports des parlementaires faits avant la guerre sur le même sujet — mais il est écrasant : fraudes de toutes sortes : 15 % des allocataires-vieillesse ont des ressources supérieures au minimum prescrit; 50 % des certificats de travail sont faux; 15 % des assurés sociaux n'ont pas de fiches, mais il en est qui sont inscrits deux ou trois fois; dans tels départements, le nombre des inscrits est supérieur de 65 % au nombre des assurés; les dépenses de personnel sont abusives (70 à 80 % des dépenses administratives totales; 14 mois de traitement; la fameuse prime de vacances...).

Il n'est donc pas surprenant que, sur le risque maladie, il y ait eu, pour l'an dernier, 27 milliards de déficit. Ce qui est surprenant, par contre, c'est la prétention de ceux qui gèrent si mal les intérêts qui leur sont confiés et qui dilapident les fonds appartenant aux assurés sociaux — de vouloir enseigner la vertu!

Il y a mieux encore : les cinq cents millions (ou le milliard, suivant les journaux) qui se sont évaporés à la Sécurité sociale minière... gérée par les communistes. Ces derniers sont encore des parangons de vertu!

Ce qui ressort de cette aventure, c'est le résultat pitoyable du tiers-payant, système pratiqué dans ces caisses minières, avec gratuité des médicaments et suppression du ticket modérateur. Cette déconfiture va porter un coup assez rude à ceux qui, avec une imprudence folle — ou bien avec l'entêtement des mystiques — voudraient généraliser le système.

Mais, au fait, il y a au Ministère du Travail un Directeur général de la Sécurité sociale. Devant ces scandales répétés, on peut se demander à quoi il peut bien occuper son temps et son per-

REGIME DE SYNTHESE
ISONUTRINE
L'ISONUTRINE sous une forme facilement utilisable, renferme tous les éléments indispensables au besoin nutritif de l'homme en quantités rigoureusement équilibrées :
Protides, lipides, glucides, minéraux, vitamines.
INDICATIONS :
CHIRURGICALES : Traitements pré et post-opératoires des inanitiés ; Traitement nutritionnel des brûlés; Blessés maxillo-faciaux.
MÉDICALES : Maladies infectieuses : typhoïde, coqueluche, rougeole, scarlatine, pneumopathies aiguës, méningites aiguës, maladie de Bouillaud, angines - Maladies de carence - Mal des rayons - Alimentation par sonde : anorexie mentale, tétanos - Obésités - Régime de surcharge des convalescents, des amaigris, des asthénies des accouchées. Traitement nutritionnel de la cirrhose.
★
BOITES DE POUDRE CORRESPONDANT A 500 CALORIES
★
LABORATOIRES DU MYORAL, 3, RUE SAINT-ROCH, PARIS (1er) - TÉL. OPÉRA 54-58
Pub. S. B.
Remboursée par la Sécurité Sociale.

sonnel... En somme, c'est lui qui est responsable de cette gabegie.

Si nous avions eu un gouvernement, dès que ces faits ont été connus, des sanctions auraient été prises.

Et on voudrait nous faire « passer convention » avec des organismes ayant donné lieu à un rapport aussi accablant!

A. HERPIN.

Nouvel appel de la Chambre syndicale des médecins de la Seine au sujet du référendum. — Les réponses au référendum atteignent actuellement à peine le chiffre de 3.000. Il semble que de nombreux confrères n'ont pas encore compris l'importance de ce vote. L'effectif dans le département de la Seine représente le quart des médecins français. Il serait inadmissible que cette question qui intéresse votre avenir vous laisse indifférents.

C'est pourquoi nous n'avons pas voulu clore le référendum avant d'avoir obtenu un nombre suffisant de votants.

VOTEZ AVANT LA DATE DE CLOTURE DU RÉFÉRENDUM, QUI AURA LIEU LE 6 JUIN. *Le dépouillement aura lieu le 11 juin à 9 h. 30, 14, rue Euler, Paris* (8e).

Il sera public.

SYNDIQUÉS OU NON SYNDIQUÉS, PRESSEZ-VOUS ET FAITES VOTRE DEVOIR.

Conséquence mortelle d'une erreur typographique. — La revue romande *Médecine et Hygiène* a publié, dans son numéro du 15 avril 1950, un fait d'une grande importance concernant la responsabilité médicale : l'accident a eu lieu en Allemagne du Nord, mais les conclusions du tribunal allemand ont un intérêt général qui dépasse de beaucoup l'affaire proprement dite. Nous donnons ci-dessous le récit publié par *Médecine et Hygiène.*

« Malgré tous les soins que les éditeurs ou les rédacteurs apportent en général à la correction des textes scientifiques imprimés dans les revues ou les ouvrages de médecine, il arrive cependant que des erreurs se glissent, notamment dans la posologie de certains produits toxiques. Les conséquences peuvent être graves, même mortelles, et les questions de responsabilité peuvent alors se poser.

» En 1948, un tribunal de la région de Kiel condamnait à une amende un médecin qui avait provoqué la mort d'un de ses patients par négligence, à la suite d'une erreur thérapeutique inspirée par la lecture d'un article dans une revue médicale scientifique. Le tribunal de la région de Schleswig-Holstein rejeta le recours du médecin et confirma le jugement précédent.

» Ce médecin avait lu dans cette revue que des médecins de la Clinique universitaire de Zurich avaient soigné 235 cas de prurit anal au moyen d'une ansethésie locale à la percaïne (10 à 20 cc. d'une solution de percaïne à 1 % (un pour cent), dans la région anale et 20 à 30 cc. dans la région génitale). L'article mentionnait en outre la nécessité de compléter ce traitement par une injection d'alcool.

» Le patient s'étant déclaré d'accord de se soumettre à ce nouveau traitement, le médecin allemand commanda 100 cc. d'une solution à 1 % de percaïne et en injecta 30 cc. : une heure après le patient mourait, avant même que le médecin ait fait l'injection d'alcool.

» L'article contenait une grossière erreur — puisqu'on parlait d'une solution de percaïne à 1 % *au lieu de* 1 0/00 (*un pour mille*).

» Dans le numéro de décembre de la même année, la rédaction de la revue faisait paraître une rectification au sujet de la concentration de percaïne; ce numéro était déjà entre les mains du praticien avant qu'il fasse son injection.

» Dans ses considérants, le tribunal allemand estime que le

CHIMIOTHÉRAPIE INTESTINALE

FORMO-CIBAZOL

NOM DÉPOSÉ

Produit de condensation du sulfathiazol et de la formaldéhyde

EFFICACITÉ LOCALE – FAIBLE SOLUBILITÉ

FORTE CONCENTRATION INTESTINALE - FAIBLE CONCENTRATION SANGUINE

Absence de toxicité

TOUTES INFECTIONS INTESTINALES

GASTRO-ENTÉRITES - DIARRHÉES - DYSENTERIES
COLIBACILLOSE ET AFFECTIONS EBERTHIENNES
COLITES - INTERVENTIONS SUR L'INTESTIN

Tubes de 20 COMPRIMÉS à 0,5 G. *(3 comprimés, 3 fois par jour, pendant 3 jours)*

LABORATOIRES CIBA

103 à 123, Bd Vivier Merle LYON — 57, Quai d'Orsay PARIS

681

praticien a commis une grave erreur de négligence et qu'on ne peut reprocher une faute aux traducteurs, aux imprimeurs et aux correcteurs, au service de la revue scientifique. Le médecin devait faire confiance au texte paru dans la revue médicale, mais, étant donné la nouveauté de ce traitement, il avait pour devoir de se renseigner auprès de spécialistes compétents, de suivre dans les numéros ultérieurs les communications précisant certains détails de ce nouveau traitement, consulter éventuellement des ouvrages spécialisés de pharmacologie, et ne pas entreprendre un traitement sur la base d'un seul article, aussi bien documenté qu'il fût. Habitué d'une revue médicale, le médecin allemand devait la parcourir avec soin, et faire attention, éventuellement, aux rectifications ou corrections qui peuvent toujours apparaître à la suite de la publication d'un article scientifique. En fait, la rectification avait paru avant qu'il ne commençât le traitement.

» En provoquant la mort de son patient par l'application d'une posologie fausse, le praticien inculpé n'a pas montré les signes d'une culture générale et d'une formation académique qu'on est en droit d'attendre d'un médecin. »

(In *Semaine des Hôpitaux*, 14 mai 1950).

A propos de la retraite : Un communiqué du Syndicat chrétien des médecins du travail. — Un communiqué émanant du Conseil d'administration provisoire a été publié récemment dans la Presse professionnelle.

On peut y lire :

Tous les médecins *inscrits au Tableau...* doivent donc cotiser..»

Or, tous les textes concernant la retraite des médecins visent exclusivement « les travailleurs non salariés des professions libérales ».

En conséquence, les médecins salariés, et notamment les médecins du travail à temps complet, NE DOIVENT PAS COTISER. *Il faut donc corriger comme suit le texte du Conseil d'administration de la Caisse de Retraite :*

« Tous les médecins *non salariés* inscrits au Tableau doivent cotiser. »

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Syndicat national des médecins des Hôpitaux libres de France. — Le Conseil d'administration s'est réuni le 27 avril 1950 sous la présidence du Professeur agrégé VAUDESCAL.

— 1° Examen de la question concernant la validité de stage vis-à-vis de la Faculté de Médecine pour les internes en exercice dans les hôpitaux libres.

— 2° *Le Conseil d'administration est partisan d'une convention avec la Sécurité sociale, mais par 8 voix contre 2 repousse le projet faisant actuellement l'objet d'un référendum.*

— 3° Étude du pourcentage d'honoraires des médecins et chirurgiens dans les hôpitaux libres. Il serait souhaitable de créer dans chaque hôpital un secrétariat chargé de cette question ou, s'il s'avère trop dispendieux, d'en créer un par groupe d'hôpitaux.

— 4° Le Conseil d'administration a décidé de s'adjoindre Me FONTAINE, comme conseiller juridique adjoint.

Secrétaire : Dr J.-A. MARCHAL.

Syndicat national des directeurs de laboratoires de biologie médicale. — Le nouveau syndicat qui a été récemment constitué a pour but de regrouper les directeurs de laboratoires médicaux qui veulent bien s'engager à observer les règles fondamentales de la discipline médicale.

Pour devenir membre du syndicat il faut, entre autres conditions :

— Pratiquer effectivement, personnellement, et exclusivement, depuis au moins deux ans, la biologie médicale;

— Accepter les principes de la Charte médicale et le Code de déontologie médicale;

— S'engager à ne consentir aucune ristourne, sous quelque forme que ce soit, ni aux médecins, ni aux pharmaciens; à n'accepter aucune redevance pour les examens confiés à d'autres laboratoires.

Certains praticiens biologistes pourront s'étonner de voir un nouveau syndicat solliciter leur adhésion. On sait en effet que les biologistes ont actuellement le choix entre deux syndicats : le Syndicat des médecins-biologistes et le Syndicat des pharmaciens-biologistes.

— Dans le premier, il est évident que les médecins-biologistes (qualifiés ou non) ont leur place marquée.

— Dans le second, qui est le plus important par le nombre, on compte une énorme majorité de pharmaciens d'officine pour lesquels la biologie ne représente qu'une activité accessoire, mais qui ont cependant obtenu, par le jeu des dispositions légales, les autorisations nécessaires à faire des analyses.

On comprendra que les pharmaciens qui consacrent toute leur activité à la biologie, qui aiment cette science et en respectent toutes les disciplines et les exigences, aient voulu se distinguer et même s'individualiser nettement. Leur geste, qui tend à les rapprocher des médecins dont ils acceptent statutairement toutes les disciplines et la répudiation également statutaire de toute pratique commerciale, ne constitue pas pour les confrères pharmaciens un acte d'hostilité. Il tend, au contraire, à leur montrer la voie où ils doivent s'engager pour s'élever encore davantage au-dessus de leur condition actuelle et devenir de vrais biologistes qualifiés.

Le bureau du nouveau syndicat est constitué de la manière suivante : Président : F. Nepveux; — *Vice-présidents* : P. Borin et M. Leulier; — *Secrétaire général* : P. Ambert; — *Secrétaire-adjoint* : P. Bregou; — *Trésorier* : M. Caye.

Adresser les demandes d'admission au secrétaire général : 16, place de la République, Paris (10e).

(*Communiqué.*)

Association syndicale des biologistes pharmaciens. — A la suite de l'Assemblée générale du 23 avril 1950, *le Bureau de l'Association syndicale des biologistes pharmaciens est constitué comme suit :*

Président : M. Schuster. — *Vice-présidents* : MM. Ronchèse et Schard. — *Secrétaire général* : M. Danos. — *Secrétaires adjoints* : MM. Boutot et Dubois (Épinay). — *Trésorier* : M. Frank. — *Archiviste* : M. Bagros.

Il est rappelé aux biologistes pharmaciens que l'A. S. B. P. leur est ouverte lorsque leur laboratoire d'analyses est enregistré et agréé.

L'A.S.B.P. met à la disposition de ses membres son Centre de documentation, sous la haute direction de M. le Professeur Fleury, qui répond à toutes demandes de renseignements techniques. Tous autres renseignements peuvent être obtenus auprès du Secrétaire général.

Siège social, Secrétariat et Centre de documentation : 4, avenue de l'Observatoire, Paris (6e).

Secrétaire général : M. J. Danos, 28, *rue Vignon, Paris* (9e) (*OPE.* 26-92). — (*Communiqué.*)

FACULTÉ DE MÉDECINE
IMMOKP

URASEPTINE ROGIER

FAUTEUILS ROULANTS
DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION
10, Rue Hautefeuille - PARIS (6e) Tél. DANTON 05-61, 05-62
• Succursale à LYON, 6, Place Bellecour •

DIARRHÉES
INFECTIONS INTESTINALES
COLIBACILLOSE
•
ampoules buvables
1 à 6 par jour
•
Laboratoires F. BOUCHARD
83, rue Dutot, PARIS-15e

FERMENT LACTIQUE VIVANT
VIVACIDOL
F. BOUCHARD

QUESTIONS MÉDICO-SOCIALES

Les Journées françaises de médecine du travail. —

Les JOURNÉES FRANÇAISES DE MÉDECINE DU TRAVAIL qui se sont tenues à Paris les 28 et 29 avril 1950, sous le haut patronage du Ministre du Travail, du Ministre de la Santé publique, du Ministre de l'Industrie et du Commerce, ont obtenu un vif succès.

Elles ont groupé environ 500 participants intéressés à la médecine du travail et appartenant à des disciplines différentes. Si les médecins et en particulier les médecins du travail constituaient la part la plus importante de l'auditoire, des chefs d'entreprises, des ingénieurs, des directeurs de fabrication, des syndicalistes ouvriers s'étaient joints à eux, attirés par les sujets mis à l'étude qui avaient pour eux un objet plus immédiat et plus pratique que ceux habituellement plus scientifiques, traités dans les congrès intéressant cette discipline.

***

Un premier sujet à portée doctrinale traitait de la *Spécialisation du médecin du travail*. Importante question dont les rapporteurs, le Prof. CHRISTIAENS, de Lille, et le Dr BOUR, de Paris, ont montré d'une part la complexité, compte tenu du volume et de la répartition géographique en France des entreprises, des mœurs médicales, des situations acquises, de l'insuffisance numérique des médecins parfaitement formés à cette fonction — d'autre part, l'évolution souhaitable vers la spécialisation, non pas tant peut-être aujourd'hui spécialisation technique (puisque la médecine du travail utilise les techniques de nombreuses autres activités) mais spécialisation d'intention et d'activité. Le but poursuivi par la médecine du travail étant la protection réelle de l'ouvrier au cours de son travail et dans le souci d'une production qualitativement la meilleure et quantitativement la plus importante, le médecin du travail doit « s'intégrer » à l'entreprise, tout en gardant une indépendance absolue. Il doit changer ses préoccupations habituelles, s'assimiler les techniques du travail, penser en ingénieur — tout en restant au fait de la connaissance de l'homme. Le médecin du travail, s'il veut être efficient, ne peut plus œuvrer seulement dans le secret de son cabinet, ni limiter son action au dépistage des maladies; il doit influer profondément sur la vie des ateliers, aider à promouvoir des conditions de travail biologiquement saines.

Seul, un médecin dégagé de tout souci de clientèle, sans être pour cela séparé de sa discipline professionnelle originelle, peut réussir à faire considérer sa mission comme autre chose qu'une œuvre sociale dispendieuse.

Les discussions qui ont suivi ont toutes insisté sur cette absolue nécessité de la spécialisation en matière de médecine du travail et sur la nécessité d'une formation approfondie venant parfaire et étayer un bagage médical solide, car ces « médecins-ingénieurs », s'ils perdent contact avec la médecine, risquent d'être rapidement débordés par les progressions de la technique médicale.

***

La séance suivante, placée sous le titre *Médecine et Production*, permit d'entendre un chef d'entreprise, un ingénieur, un ouvrier, exposer ce qu'ils attendent de la médecine du travail.

Chacun put ainsi montrer qu'il demandait au médecin une optique différente. *Le chef d'entreprise*, sans négliger l'homme,

« pensa » rendement, productivité. Il s'inquiéta de voir le médecin, sans cause biologique ou technique valable, mettre obstacle à la bonne marche de l'entreprise et au principe d'autorité.

Le syndicaliste ouvrier, au contraire, tout en retraçant les tâches qui incombent au médecin, lui demanda de ne pas s'arrêter à des problèmes secondaires, mais de s'attaquer courageusement et avec ténacité aux vrais problèmes de la vie de l'ouvrier au travail : problèmes de sécurité, problèmes d'hygiène, problèmes de fatigue et d'usure, c'est-à-dire problèmes d'organisation du travail, de cadences, de rythmes. Il lui demanda d'agir en toute indépendance du patron et de faire en sorte que l'ouvrier ne sorte pas diminué de son travail — mais capable, au contraire, ses heures terminées, de penser à lui-même, à sa culture, à son épanouissement, capable de se livrer à ses activités de loisir.

L'ingénieur, enfin, s'est un peu inquiété de l'apparition de ce « nouveau venu » à l'atelier. Et cependant il attendait beaucoup de lui, mais son attente a été souvent déçue. Les avis techniques du médecin lui ont paru parfois mal étayés, ils ont compliqué sa tâche quand ils n'ont pas bafoué son autorité. En fait (et les différentes interventions qui ont suivi l'ont prouvé), si la place du médecin est à l'atelier, il ne s'agit pas pour lui de se substituer aux responsables; il s'agit seulement de les épauler, de les conseiller, d'attirer leur attention sur certains problèmes et sur les moyens de les résoudre.

Ainsi, le médecin se trouve au point de rencontre de desiderata en apparence divergents. Mais sa technique le met à même de concilier ces inconciliables. Non pas en prenant le parti de l'un ou de l'autre, mais en donnant sa juste part à chacun.

Son souci de l'homme prime toute autre considération, et c'est en le faisant respecter par les parties en présence qu'il peut imposer son rôle (assurer la protection du personnel) sans nuire à la bonne marche économique des entreprises, souvent même en augmentant la production globale, la qualité de cette production et le rendement unitaire. Ce sens de l'harmonie chez le médecin doit donc être doublé d'une saine notion de la justice, et de la droiture du caractère. Il doit s'appuyer sur la connaissance des impératifs biologiques à respecter.

***

La dernière séance de travail traitait du problème de l'intégration du médecin dans la lutte contre les accidents du travail. Envisageant seulement un aspect de ce problème, l'aspect technique, — les Drs Auffret et Sieurin ont montré comment l'étude fonctionnelle des postes de travail poursuivie sous l'angle de la sécurité, l'enquête immédiate après accident, l'interrogatoire de l'accidenté, pouvaient conduire à une connaissance précise des risques et à une action productive en faveur de leur suppression.

Enfin les Drs Barte et Gillon purent montrer comment, à partir de la documentation médicale individuelle obtenue sur les travailleurs, il était possible au médecin de localiser les risques du travail dans les ateliers, de connaître les défaillances de la protection, l'usure ou la détérioration du matériel collectif de sécurité. Ils ont montré comment les études statistiques d'ensemble ou particulières pouvaient donner un sens pratique à cette science en apparence hermétique, tout en apportant la possibilité de recherches plus spéculatives tenant en éveil l'intérêt du médecin du travail.

C'était au Prof. Mazel (*de Lyon*), président de l'Association Médecine du travail, que revenait de tirer les conclusions de ces journées. Il insista sur la nécessité de faire connaître dans tous les milieux le vrai visage de la médecine du travail, pour obtenir progressivement la suppression de tous ces « services façades » onéreux et inefficaces.

ANTISEPTIQUE EXTERNE
DÉSODORISANT NON TOXIQUE ET CICATRISANT
JOVANYL
Comprimés effervescents titrés à 0 gr. 30 de MAGNÉSIUM PARATOLUÈNE SULFOCHLORAMINE
GYNÉCOLOGIE - LARYNGOLOGIE
STOMATOLOGIE - UROLOGIE - CHIRURGIE
1 A 3 COMPRIMÉS POUR 1 LITRE D'EAU.
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

PHAGOSTHYL
NEUROTONIQUE-RECONSTITUANT
HÉMO-PHAGOSTHYL
RÉGÉNÉRATEUR DES GLOBULES SANGUINS
PHAGOSTHYL MANGANÉ
RÉCALCIFIANT - RÉMINÉRALISATEUR
AMPOULES DE 5 CC.
(SÉRIE INFANTILE : ampoules de 2 cc.)
Une injection intramusculaire ou sous-cutanée tous les deux jours.
Laboratoires André PARIS, 4, Rue de la Motte-Picquet — PARIS-15e

L'Association « Médecine du travail », qui organisait ces journées, met au point la plaquette qui donnera les rapports présentés et le compte rendu des discussions. *On pourra se procurer cette plaquette à partir de juillet, au siège de l'Association, 36, rue de Penthièvre, Paris* (8e).

(*Communiqué de l'Association « Médecine du travail. »*)

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

INSTITUT PASTEUR

Deux Conférences du Professeur Perrin H. Long, *Directeur de la Medical School of the John Hopkin's Hospital de Baltimore.*

— *Mardi 6 juin 1950, à 17 heures, au Grand Amphithéâtre de l'Institut Pasteur, 28, rue du Docteur Roux, Paris, 15e* : Expérimentation des nouveaux antibiotiques.

— *Mercredi 7 juin, à 10 h. 45, à l'Amphithéâtre Sergent, Chaire de Clinique propédeutique, Hôpital Broussais, 96, rue Didot, Paris, 15e* : Les nouveaux antibiotiques (résultats cliniques).

RÉUNIONS ET CONGRÈS

Journées médicales internationales de Vérone. — Des Journées médicales internationales seront organisées à Vérone *du 20 au 31 juillet 1950.*

Le programme comprend :

— 20 *juillet* : Inauguration solennelle à Castelvecchio, suivie de conférences des Prof. Gerhard, Domack, Egas Moniz, P. Lamarque (Montpellier), P. Stumpf (Monaco), P. Perona (Padova), A. Vallebona (Genova), G. Torelli (Roma), Ponzio (Torino), Villa (Milano), Soirée aux arènes avec l'opéra *Mefistofele.*

— 21 *juillet* : Cardiologie et chirurgie cardio-vasculaire. Conférences par les Prof R. Paolucci (Roma), Holmes-Sellors (London), R. C. Brock (London), Santy (Lyon), C. Crafoord (Stockholm), Drs R. Heim de Balsac (Paris), J. Lequime (Bruxelles), Prof. V. Puddu (Roma), Fête nocturne sur le lac de Garde.

— 22 *juillet* : Neuro-chirurgie et psycho-chirurgie. Conférences par les Prof. G. M. Fasiani (Milano), H. Olivecrona (Stockholm), Dr P. M. Almeida Lima (Lisboa), Prof. M. Gozzano (Bologna), W. Tonnis.(Bochum), Cerletti (Roma), M. Dogliotti (Torino), G. B. Belloni (Padova), M. Fiamberti (Varese). Seconde représentation de *Mefistofele.*

— 23 *juillet* : Clinique médicale générale. Conférences des Prof. J. Roskam (Liége), E. Morelli (Roma), Heymer (Essen), M. Ascoli (Palermo), G. Guassardo (Torino), Dargent (Lyon), F. Flarer (Padova), G. Meldolesi (Palermo). Soirée avec l'opéra *La Walkiria.*

— 24 *juillet* : Journée de pharmacie. Communications relatives aux précédentes journées. Soirée au théâtre romain avec *Giulietta e Romeo.*

— 25, 26 et 27 *juillet* : Communications. Visites touristiques et soirées artistiques.

— 28 *juillet* : Journée d'art et de cinématographie sanitaire.

— 29 *juillet* : Inauguration du IVe Congrès national des

PYRÉTHANE
Antinévralgique Puissant
GOUTTES
25 à 50 par dose — 300 par flacon
AMPOULES A 2 cc Antithermiques.
AMPOULES B 5 cc Antinévralgiques.
Laboratoires CAMUSET, 18, Rue Ernest-Rousselle, PARIS (13e)

Silicyl
MÉDICATION de BASE et de RÉGIME
États Artérioscléreux
et CARENCES SILICEUSES
GOUTTES : 10 à 25, 2 fois par jour. — COMPRIMÉS : 3 à 6 par jour.
AMPOULES : 2 cc hebdomadaires tous les 2 jours. — DRAGÉES :

AFFECTIONS PULMONAIRES
BALSAQUINTINE
Lescène
Campho-gaïacolate de Pilocarpine et d'Atropine en milieu Terpinobromoformique
Présentations Enfants et Adultes
AMPOULES
1 à 2 par jour
SUPPOSITOIRES
1 à 3 par jour
SIROP
3 à 6 cuillerées par jour
Laboratoires LESCÈNE
58, Rue de Vouillé Tél : VAU. 08-19
PARIS 15e et LIVAROT (Calvados)
LSN

médecins libres et conférences des Drs A. Waksman (New Brunswick, U.S.A.), Prof. A. Gemelli (Milano), Palmieri (Napoli), Karl Brunner (Monaco), L. Gedda (Roma), G. Lambertini (Napoli), Dr G. Germani (Padova).

— 30 *juillet* : Clôture des manifestations. Soirée aux arènes avec la première représentation *I pescatori di perle.*

Inscription avant le 30 juin 1950 (1.000 L. pour les médecins et 300 L. pour leurs familles), à adresser au Secrétaire général, Prof. L. Barchi, *Piazetta Pescheria Vecchia, 6, Vérone, où on pourra également obtenir tous les renseignements concernant le voyage et le séjour à Pérone.*

IIe Congrès international de Criminologie. — Le *deuxième Congrès international de criminologie se tiendra à Paris du 10 au 19 septembre 1950, au Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, 47, rue des Ecoles* (5e).

Les spécialistes en anthropologie, biologie, psychiatrie, psychologie, psychanalyse, sociologie, médecine légale, police technique et scientifique, science pénitentiaire et sciences morales, intéressés par l'application de ces sciences au problème criminel, ainsi que les juristes, les administrateurs, les éducateurs, les aumôniers et les assistantes sociales des prisons, sont cordialement invités.

Le programme compte trois parties :

I. Les sciences d'observation et la mise en évidence des facteurs criminogènes (examen critique des méthodes et des résultats) :

— *Lundi* 11 : *Sociologie* (Prof. Thorsten Sellin, de Philadelphie). — *Biologie* (Prof. Pende, de Rome). — *Psychiatrie, psychologie, psychanalyse* (Dr Denis Cattol, de Londres).

— *Mardi* 12 : *Médecine légale* (Dr G.-F. Davila, de Lima) et *Police technique et scientifique* (Prof. Sandoval Smart, de Santiago de Chili). — *Science pénitentiaire* (Prof. Olof Kinberg, de Stockholm). — *Les facteurs criminogènes propres aux mineurs* (Dr Erey, de Bâle).

III. Le problème de la criminogénèse (synthèse des facteurs criminogènes dans le cas particulier (méthodologie).

— *Mercredi* 13 : *La socio-criminogenèse* (Prof. Van Bemmelen, de Leyde). — *La bio-criminogenèse* (Prof. Di Tullio, de Rome). — *La psycho-criminogenèse* (Prof. Lagache, de Paris).

— *Jeudi* 14 : *Le problème de la criminogenèse et Essai de définition criminologique du crime* (Prof. Étienne De Greeff, de Louvain).

— *Vendredi* 15 : Communication sur *Prediction studies in criminology,* par le Prof. Sheldon Glueck (U.S.A.). — *Le diagnostic de l'état dangereux. Méthodologie* (Prof. Osvaldo Loudet, La Plata (Argentine).

III. Les études de criminologie et leur avenir.

— *Samedi* 16 : *Projet de fondation d'un institut international de criminologie* (Société internationale de Criminologie).

— *Lundi* 18 : Matin, clôture, vote sur un plan de travail.

Les frais de participation au Congrès sont fixés à 5.000 fr. par personne, pour les membres du Congrès, 2.000 fr. par personne, pour les membres associés (famille).

Correspondance et adhésion au Secrétaire général M. P. Piprot d'Alleaume, 188, *avenue Victor-Hugo, Paris* (16e) (*Tél. : TRO.* 04-13).

Attention à la baisse de tension
SILYMAR
A BASE DE CHARDON-MARIE
SPÉCIFIQUE DE L'HYPOTENSION
2 ou 3 pilules avant chacun des deux repas
LANCOSME, pharmacien, 71, Av. Victor-Emmanuel-III, PARIS-8e

LEVULINATE
DE CALCIUM
INJECTABLE
STABILITÉ PLÉ INNOCUITÉ
ACTIVITÉ (13 % D'IONS CA.)
J. PLÉ, 111 bis, rue de Turenne - PARIS (3e)

Octométine
VÉRIDE
Puissant antispasmodique de Synthèse non alcaloïde
Action rapide, constante, durable
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPÉCIALISÉS
89, Avenue de La Bourdonnais, PARIS (VIIe) - Invalides 74-19

XLVIII^e Congrès des médecins psychiatres et neurologistes de France et des pays de langue française. — Ce Congrès aura lieu *à Besançon et Neuchâtel du 24 au 30 juillet* 1950.

— 24 *juillet* : Séance solennelle d'ouverture; séance de communications; réception; concert.

— 25 *juillet* (Journée de Neuchâtel) : Rapport de psychiatrie : *Les troubles mentaux au cours de la tuberculose pulmonaire chronique* (Maurice Porot (Alger); séance de communications; départ pour la Maison de santé de Préfargier; retour à Besançon.

— 26 *juillet* : Rapport de neurologie : *Allergie et encéphalites aiguës* (Prof. Yves Poursines, Marseille); réception, séance de communications; réception au Casino.

— 27 *juillet* : Départ pour Dôle; séance de communications; visite de la maison natale de Pasteur; déjeuner à Saint-Ylie; Assemblée générale du Congrès; visite de la maison de Pasteur à Arbois; réception et visite des Caves; retour à Besançon.

— 28 *juillet* : Rapport de thérapeutique : *Psychochirurgie de la schizophrénie* (M. Feuillet, Nancy); séance de communications; visite d'une usine d'horlogerie; soirée offerte par le Président.

— 29 *juillet* : Séance de communications; visite de l'École Normale et du Laboratoire de psychopédagogie de l'enfant.

Secrétaire général de l'Association : Dr Paul Cossa, 29, *boulevard Victor-Hugo, Nice.*

XIV^e Congrès international de sociologie (*Rome, septembre* 1950). — Aux premiers jours de septembre 1950 aura lieu à Rome le XIV^e Congrès international de sociologie. Ce sera le premier Congrès de l'après-guerre qui réunira les sociologues du monde entier — après un intervalle de plus de dix années, car le XIV^e Congrès international de sociologie devait être tenu à Bucarest en 1939.

Resteront portés, en conséquence, à l'ordre du jour, les sujets d'étude qui faisaient l'objet des communications présentées à Bucarest.

Parmi les questions inscrites au programme, citons : la sociologie du monde ancien; la sociologie des populations primitives en considérant spécialement les causes d'extinction des groupes isolés; la théorie néo-organiciste; le métabolisme social; la contribution des divers pays aux inventions et découvertes; le développement de la technique et son influence sur l'organisation sociale; la sociologie de la criminalité; les jeux au point de vue sociologique; les effets sociaux des deux guerres mondiales en considérant spécialement les déplacements de populations.

Pour assurer l'examen approfondi de ces divers thèmes, le Comité d'organisation invitera une ou plusieurs personnalités à présenter un rapport sur chacun d'eux.

Cotisation : 3.000 *lires. Ahdésions auprès du président du Comité d'organisation,* M. Corrado Gini, *Via delle Terme di Diocleziano,* 10, *Roma.*

FACULTÉ DE PARIS

Chaire d'Hygiène. — Médecine préventive et podologie. — Une série de leçons et de démonstrations, organisée *au Laboratoire d'hygiène de la Faculté de Médecine de Paris, du* 12 *au* 21 *juin* 1950, sera consacrée à des notions de podologie présentant un intérêt préventif et susceptibles de contribuer au perfectionnement des examens de santé.

Programme :

— *Lundi* 12 *juin,* 17 h. M. Joannon : Généralités; — 17 h. 30,

ORTHO-GASTRINE
CURE TONI-STIMULANTE
ESTOMAC ★ FOIE ★ INTESTIN
PYUROL
GRANULÉ SOLUBLE
ANTISEPTIQUE DES VOIES DIGESTIVES ET URINAIRES
ORTHOPHORINE
GRANULÉ SUCRÉ SOLUBLE
FORMULE DE JOULIE
Laboratoires A. LE BLOND
Docteur en Pharmacie — Ex-Interne des Hôpitaux de Paris
15, Rue Jean-Jaurès, PUTEAUX (Seine)
Téléphone : LONgchamp 07-36
Spécialités remboursées par la Sécurité Sociale

LA BOURBOULE
AUVERGNE - ALTITUDE : 850 mètres
La Station Thermale la plus arsenicale-radio-active d'Europe
VOIES RESPIRATOIRES
Asthme - Dilatation des bronches
Affections catarrhales et spasmodique du nez, de la gorge et de l'oreille.
LYMPHATISME-ANÉMIES
DERMATOSES
25 Mai 1er Octobre
RENSEIGNEMENTS : SYNDICAT D'INITIATIVES
12, Place Victoire - TÉL. 2-47

M. Didhee : Radiographie du pied; — 18 h. 15, M. Lelièvre : Anatomie et physiologie.

— *Mercredi 14 juin*, 17 h., M. Lelièvre : Défectuosités de la chaussure. Facteurs de prédisposition; — 17 h. 30, M. Manet : Affections évitables chez l'enfant; — 18 h., M. Tubiana : Troubles circulatoires; — 18 h. 30, Démonstrations.

— *Vendredi 16 juin*, 17 h., M. Toubert : Pied plat; — 17 h. 30, M. Lance : Pied creux; — 18 h., M. Berthet : Réactions tissulaires à une pression anormale; — 18 h. 30, Discussion.

— *Lundi 19 juin*, 17 h., M. Brumpt : Parasitoses; — 17 h. 30, M. Pignet : Dermatoses; — 18 h., M. Manet : Traitements précoces (pédicurie et prothèse); — 18 h. 30, M. Lelièvre : Prévention à l'âge adulte.

— *Mercredi 21 juin*, 17 h., M. Toubert : Mesures sociales; — 17 h. 30, M. Enhardt : Rééducation du pied; — 18 h., M. Lelièvre : La chaussure physiologique; — 18 h. 30 : Conclusions.

Assistance gratuite et sans inscription.

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Hôpital Saint-Joseph, 7, *rue Pierre-Larousse, Paris* (14e). — *Une place de chef de service et une place d'adjoint du Service de neurologie de l'Hôpital Saint-Joseph seront vacantes à la date du 1er octobre 1950.*

Les nominations sont faites par le Conseil d'administration sur présentation du Corps médical de l'Hôpital, après concours sur titres.

MM. les candidats sont priés de déposer au Bureau de l'Administrateur de l'Hôpital, avant le 15 juin 1950, leur dossier, contenant l'exposé de leurs titres ainsi que leur garantie de moralité professionnelle.

Hospice national des Quinze-Vingts. — *Un concours pour le recrutement d'un chef de laboratoire aura lieu le 26 juin 1950 à l'Hospice national des Quinze-Vingts.*

S'adresser au Secrétariat de l'Hospice, 28, rue de Charenton, Paris (12e), *où les demandes d'inscription devront parvenir avant le 12 juin 1950 dernier délai.*

BIBLIOGRAPHIE

Pénicilline. Son application pratique. Sous la direction de Sir Alexander Fleming. Traduit de l'anglais par le Dr A.-J. Monnier. — Un livre de 400 pages : 1.250 francs. (J.-B. Baillière et Fils, édit., Paris.)

Le Prof. Fleming a réuni une équipe de chercheurs et de cliniciens pour rédiger, sous sa direction, ce livre qui contient l'essentiel de ce que doivent connaître les médecins praticiens. Ceux-ci ne sauraient s'adresser à meilleure source.

NÉCROLOGIE

— Prof. Émile Jeanbrau, professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Montpellier, décédé à l'âge de 77 ans;

— Dr Bridant (de Bourbonne-les-Bains);

— Dr Henri Deschamps (de Paris);

— M. Eugène Courtois, père du Dr Jacques Courtois, gynécologue-accoucheur en chef de l'Hôpital de Saint-Germain-en-Laye, membre du Comité de rédaction du *Journal des Praticiens*. Nous prions notre éminent collaborateur et ami d'agréer l'expression de notre sympathie, et nos vives condoléances.

Dragées
"YSE"
PHOSPHURE DE Zn. - NUX VOMICA - KOLA GUARANA
SURMENAGE - ASTHÉNIE

Gouttes
"HEMAGENINE"
IODE - ARSENIC - STRYCHNINE - AC. PHOSPHORIQUE
LYMPHATISME - RACHITISME
ÉTATS GANGLIONNAIRES

LABORATOIRE CHATELUT - 65, RUE LOUIS-BLANC - PARIS (Xe)

Ces deux produits sont remboursés par la Sécurité Sociale

CHARBON SPÉCIFIQUE
DES AFFECTIONS
Gastro-intestinales

DIARRHÉES, ENTÉRITE
COLITES, AÉROPHAGIE
INTOXICATION ALIMENTAIRE

Bactéricide non irritant et puissant désinfectant intestinal par le SULF. N. d'ORTHO-OXYQUINOLEINE

1 CUILLERÉE A CAFÉ = 2gr.50 DE CHARBON

ENTÉROPATHYL

2 FORMES : DRAGÉES ou GRANULÉS
1 CUILLERÉE A CAFÉ ou 3 à 4 DRAGÉES APRÈS LES REPAS

SÉDATONYL

TROUBLES VAGO-SYMPATHIQUES
ET PSYCHO-ENDOCRINIENS
Anxiété, Emotivité, Angoisses
Dépression nerveuse
Troubles Cardio-Vasculaires
Etats Spasmodiques

Sédatif, Tonique et Reconstituant
DU SYSTÈME NERVEUX
10 gouttes = 0,01 de Phénylethylmalonylurée

MÉDICATION ALCALINO-BISMUTHÉE
DE TOUTES LES
Gastropathies

BRÛLURES D'ESTOMAC · AIGREURS
DYSPEPSIE · HYPERCHLORHYDRIE
CALME LES DOULEURS STOMACALES
COMBAT L'ACIDITÉ
RÉGULARISE LES FONCTIONS DIGESTIVES
1 à 2 CUILLERÉES A CAFÉ APRÈS LES REPAS

GASTROPATHYL

LES LABORATOIRES "MÉDICIA" 13, RUE PELLETIER, LYON (4e)

Nouvelle thérapeutique des diarrhées

THIACYL AU CAROUBE

FLACON DE 50 GR. DE GRANULÉ DOSÉ A :
Succinylsulfathiazol. . . . 5 gr.
Farine de Caroube . . . 15 gr.

★

ASSOCIE LES PROPRIÉTÉS ANTIBACTÉRIENNES DU THIACYL AU POUVOIR DÉSINTOXIQUANT ET ANTIDIARRHÉIQUE DE LA CAROUBE

★

Diarrhées aiguës - Dysenteries bacillaires - Diarrhées des infections - Diarrhées estivales, cellulosiques, nerveuses - Diarrhées des nourrissons et des enfants - Intoxication alimentaire - Episodes diarrhéiques des colites chroniques - Traitement symptomatique des diarrhées tropicales.

THERAPLIX

98, RUE DE SÈVRES, PARIS-VII[e]

BIOGAZE

PANSEMENT CICATRISANT
(HUILES de POISSONS et CHLOROPHYLLE)

LABORATOIRES BOTTU
115, Rue NOTRE DAME des CHAMPS-PARIS

PRODUIT NOUVEAU

DITHIORAL formule composée
AU CINCHOPHÈNE

RHUMATISME - ARTHRITISME HÉPATO-BILIAIRE

ÉCHANTILLONS ET LITTÉRATURE

15, RUE DE LA BAUME — PARIS-VIII[e]

Tél. : ELYsées 89-01

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

TRINITRINE

ET ASSOCIATIONS
(DRAGÉES A NOYAU MOU)

TRINITRINE SIMPLE
TRINITRINE CAFÉINÉE DUBOIS
TRINITRINE PAPAVÉRINE LALEUF
TRINITRAL LALEUF
TRINIBAÏNE LALEUF

ANGINE DE POITRINE
CRISES VASCULAIRES SPASMODIQUES

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Docteur en Pharmacie
51, Rue Nicolo, PARIS-16e — Tél. : Tro. 62-24

ARHEMAPECTINE GALLIER

ANTI-HÉMORRAGIQUE

BOITES DE 2 ET 4
AMPOULES DE 20cc.

*

PARAMINAN

ACIDE **P**ARA-**A**MINO-**B**ENZOÏQUE

DYPSNÉES EFFET RETARD (ANTIBIOTIQUE)
ACTION VITAMINIQUE (VITAMINE H')

AMPOULES DE 5% et 10% • DRAGÉES à 0,25

LABORATOIRE R. GALLIER
1BIS Place Président Mithouard. PARIS 7e

HEPACUPRYL

DU DOCTEUR MARTINET

EXTRAIT DE FOIE DE VEAU, EXTRAIT HÉMATIQUE DÉSALBUMINÉ
ASSOCIÉS AU FER ET AU CUIVRE, MINÉRAUX INDISPENSABLES A L'HÉMATOPOÏÈSE

BOITE DE 6 AMPOULES BUVABLES DE 10cc
1 AMPOULE AVANT CHAQUE REPAS

LABres DU DOCTEUR H. MARTINET - 16, RUE DU PETIT-MUSC PARIS 4e

ACTUALITÉ

Addendum au Manuel du parfait secrétaire.

La coutume se perd des petits livres utilitaires, qui enseignaient à peu de frais les secrets de la correspondance. On y lisait, non sans fruit, que dans l'art épistolaire, il faut montrer du naturel, mais point de négligence; de l'abandon, mais point de sécheresse; de la courtoisie sans humilité; de l'émotion sans grandiloquence. Tous ces conseils, hélas! sont périmés pour ce qui touche à la part sans cesse croissante de notre courrier répondant aux invites et sommations fiscales, para-fiscales et ordinales qui nous assaillent. Nul ne peut donner sur ce sujet des directives précises. Mais de même que les petits manuels offraient quelques modèles de lettres, souvent choisies dans les œuvres de tel ou tel, nous offrons à la méditation de nos confrères un exemple de réponse, conçu et utilisé par un certain nombre de confrères. C'est à la complaisance de l'un d'eux que nous devons d'en avoir eu connaissance.

CAISSE MUTUALISTE AUTONOME
60, boulevard de Latour-Maubourg,
Paris.

Monsieur le Directeur,

Je crois devoir vous exprimer ma surprise de recevoir une lettre de vous rédigée sur papier à en-tête de l'Ordre des médecins.

S'il ne s'agit pas d'une erreur, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître quelles règles de droit pourraient vous permettre l'utilisation de tels papiers, qui n'apparaissent pas comme étant la propriété de votre Caisse.

Un éclaircissement sur ce point paraît d'autant plus nécessaire que, si par les mots « Il peut... », l'Ordonnance du 24 septembre 1945 a entendu ne pas interdire à l'Ordre des médecins de s'intéresser à toute œuvre de retraite, cette possibilité lui a été enlevée par la Loi de 1946 qui en a confié le soin à la Sécurité sociale. La Loi du 17 janvier 1948 n'a pas modifié ce principe en créant à *titre provisoire* 14 Caisses AUTONOMES. Or si bien ces Caisses autonomes sont indépendantes de tout autre organisme professionnel, après désignation, en ce qui concerne les médecins, des 12 membres devant constituer le Conseil d'administration provisoire (Décret 48-1179 art. 8), elles n'en restent pas moins liées à la Sécurité sociale dont elles forment une sorte d'annexe, en attendant l'englobement (art. 1 de la Loi du 17-1-1948) et à qui elles doivent dès maintenant confier leurs recouvrements contentieux.

Dans de telles conditions de fait, je ne fais pas d'opposition au payement de la cotisation d'allocation de vieillesse sous toutes réserves de droit et notamment que le fonctionnement de cette allocation ne soit pas contraire aux dispositions de la Loi et que l'assujettissement à la cotisation cesse à l'âge fixé par la Loi, c'est-à-dire à 65 ans.

Quant à la retraite complémentaire, étant donné que vous avez bien voulu reconnaître vous-même dans la *Presse Médicale* qu'il y a actuellement conflit, vous penserez certainement comme moi qu'il est préférable de suspendre tout payement relatif à cette cotisation jusqu'à décision du Conseil d'État, de façon à vous éviter une restitution éventuelle des sommes encaissées.

En ce qui concerne les pénalités que vous prétendez avoir le droit d'infliger en cas de retard, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître sur quel fondement légal pourrait être basée cette prétention.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Sécurité Sociale. — Non-remboursement des soins donnés par des Docteurs en médecine non inscrits au Tableau de l'Ordre. — (*Extrait du* Journal Officiel *du* 22 *mars* 1950 — [*Débats parlementaire*). — M. Émile Hugues expose à M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale que la loi sur l'exercice de la médecine ne permet l'exercice habituel de cette profession qu'aux médecins inscrits à un tableau de l'Ordre, que certains médecins non inscrits à ce tableau et ayant refusé de régulariser leur situation, exercent cependant la médecine d'une façon habituelle; et demande si les Caisses de Sécurité sociale sont habilitées à rembourser aux malades soignés par ces médecins leurs prestations maladie. (*Question du* 17 *février* 1950).

Réponse. — Seuls donnent lieu au remboursement par les Caisses de Sécurité sociale, les actes effectués par un praticien légalement autorisé à exercer sa profession. D'autre part, conformément à l'article 1er de l'ordonnance nº 45-2184 du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme, nul ne peut exercer la profession de médecin en France, s'il n'est inscrit à un tableau de l'Ordre des médecins. Dans ces conditions, *les Caisses de Sécurité sociale ne sont pas autorisées à rembourser les soins dispensés par des docteurs en médecine qui ne sont pas inscrits au tableau de l'Ordre des médecins.*

(*Extrait d'une circulaire du Comité intersyndical des médecins de la région parisienne*).

Les cotisations à la Caisse de Retraite des médecins peuvent être déduites dans les déclarations d'impôts. — M. Pierre COUINAUD demande à M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques si les membres du Corps médical ont le droit, dans leur déclaration d'impôts, de déduire les versements qu'ils effectuent au titre de la « retraite des médecins » (*Question du* 1er *décembre* 1949).

Réponse. — Réponse affirmative si, comme il semble, il s'agit des versements prévus par la loi du 17 janvier 1948 en vue de financer le régime obligatoire et le régime complémentaire obligatoire des allocations de vieillesse.

(*Extrait du* J. O. *du* 28 *avril* 1950. — *Débats parlementaires.*)

SOMMAIRE DU N° 23

Diagnostic des hémoglobinuries, par le Dr *Maurice Pestel* 273
Notes de gynécologie : A propos du traitement des bartholinites (*J.-C. Reymond*)..... 276
Notes d'endocrinologie : Influences hormonales sur la vitalité de la pousse des cheveux (*Yvonne Boileau*).. 277
Notes de thérapeutique : Traitement de la peste bubonique par la streptomycine (*J.-C. R.*)..... 278
Mémentos de médecine pratique :
Questions d'actualité : Une affection nouvelle : maladie du chat, ou maladie des oiseaux (*L. G.*)..... 279
Feuillets du praticien : Comment traiter et prévenir les incidents fâcheux de la rachianesthésie (*J.-C. R.*)... 281
Sociétés savantes :
Société médicale des Hôpitaux, séances des 19 mai (suite et fin) et 26 mai 1950..... 282
Variété : La lampe à trois électrodes (*L. G.*)..... **453**
Questions professionnelles : Propos sur la retraite (*A. Herpin*) **454**
Sociétés médicales et chirurgicales : Société des Chirurgiens de Paris. — Société française de Phlébologie. **456**
Informations et nouvelles diverses..... **458**
Communiqué de l'Association générale des médecins de France..... **462**
Nécrologie **463**
Actualité : Les élections aux Caisses de Sécurité sociale. **466**

INFORMATIONS

Hommage au Dr A. Civatte. — La Société française de dermatologie a décidé d'offrir une médaille au Dr A. Civatte, pour lui témoigner sa sympathie, et son admiration pour ses travaux.

Prière d'adresser les inscriptions au trésorier, M. Georges Masson, 120, *boulevard Saint-Germain, Paris-6e* (*C.C.P. Paris* 2999-59).

Tout souscripteur d'une somme minima de 1.000 *francs recevra une reproduction de la médaille.*

Les Journées médicales Rhodaniennes auront lieu *à Besançon les* 11 *et* 12 *juin* 1950.

— *Le* 11 *juin* : Visite de la ville et des établissements de cure. Communications.

— *Le* 12 *juin* : Excursion dans le Jura franc-comtois, sites touristiques et climatiques (Vallée de la Loue, lac de Saint-Point, Saut du Doubs).

Pour tous renseignements, s'adresser d'urgence au Directeur de l'Ecole de Médecine de Besançon (réduction des frais de transport).

Festival de Sialographie. — Le XIIe Congrès de stomatologie étant reporté à 1951, la Société de stomatologie de France se propose d'organiser *en octobre* 1950 *une « Journée stomatologique »*. En particulier, une séance sera consacrée à l'examen de sialographies. Le rassemblement de nombreux documents concernant les glandes salivaires (parotide surtout) doit permettre une connaissance plus précise des résultats de ce mode d'exploration.

Les confrères, même non membres de la Société, que les questions de sialographie intéressent, sont invités à prendre part à cette séance de travail.

La mise au point et l'organisation de cette manifestation sont confiées à M. Bataille, secrétaire général adjoint, 43, Chaussée-d'Antin, Paris (9e). *C'est à lui qu'il conviendra d'adresser la correspondance relative à ce projet.*

LE RINGER DU PRATICIEN
ÉQUILIBRÉ à pH : 7

UNE A TROIS INJECTIONS PAR JOUR
AMPOULES DE 5 c. c. POUR ENFANTS
AMPOULES DE 10 c. c. POUR ADULTES
(Boîtes de 6 ampoules)

NEUROTROPHÈNE

Soluté injectable isotonique et iso-ionique avec le sang, dérivé de la solution de RINGER dont il utilise les trois cathions essentiels Ca, Na, K.

● SÉRUM PHYSIOLOGIQUE PAR EXCELLENCE, il exerce sur le TROPHISME NERVEUX, sur la TONICITÉ DE L'APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE et sur l'ÉQUILIBRE HYDRO-SALIN l'action la plus favorable, exempte de tout effet secondaire, sans heurt, sans "doping".

● Solvant précieux pour la Pénicilline, ses qualités le désignent encore plus pour la Streptomycine dont il rend les injections absolument indolores.

LABORATOIRE DE L'ÆTHONE
35, RUE BOISSONADE - PARIS-14e
TÉLÉPHONE : DANTON 92-10

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

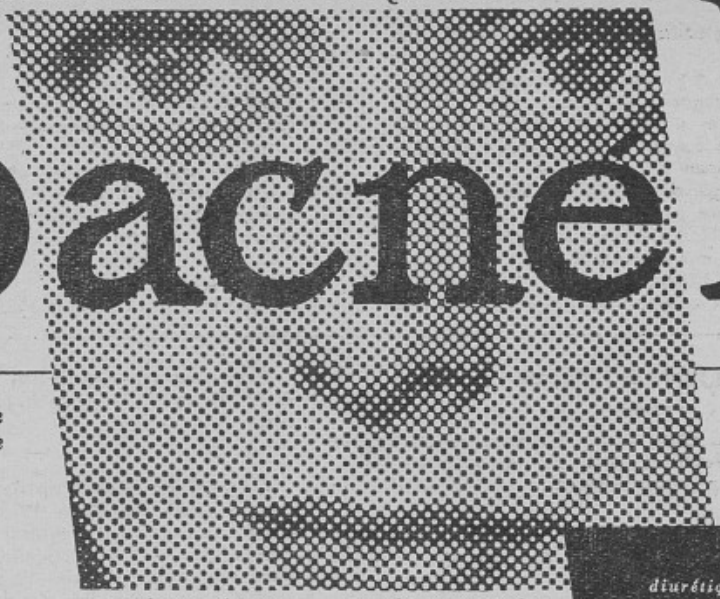

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique :
THÉOBROMOSE
dermatoses :
DERMO-PLASTOL
et
SOLU-PLASTOL
anesthésies :
BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✻, DOCTEUR EN PHARMACIE

10, RUE DU PLATRE - PARIS IV·

ODETTE ZÉAU

INFANGYL CARLIER

TOUX
BRONCHITES
INFANTILES

COLLUTOIRE INALTÉRABLE
AU
NOVARSENOBENZOL

COLARSENOL

ANGINES
STOMATITES
GINGIVITES

LABORATOIRES **CARLIER** • 43, RUE DE CRÉTEIL • JOINVILLE-LE-PONT (SEINE)

VARIÉTÉ

La lampe à trois électrodes (I)

Nous avons, il y a quelque temps, entretenu nos lecteurs de l'oscillographe cathodique et des principes de la télévision et nous avons été amenés à y citer comme auxiliaires, cependant essentiels, les dispositifs d'amplification électronique. Ces dispositifs sont fondés sur les propriétés de la lampe à trois électrodes ou *triode*. Par ailleurs l'émission d'ondes hertziennes entretenues, c'est-à-dire d'amplitude constante, seules susceptibles de recevoir une modulation est également conditionnée par les propriétés de la triode. Sans elle la T.S.F. en serait restée presque au stade de Branly et de Marconi et n'aurait pu servir qu'à transmettre des signaux Morse; jamais la radiophonie n'aurait vu le jour.

Jamais non plus certaines des plus belles parmi les conquêtes de la physiologie moderne : l'étude détaillée des influx nerveux. La thérapeutique de haute fréquence se serait bornée à la d'Arsonvalisation et n'aurait jamais connu les ondes courtes et le bistouri électrique n'aurait pu acquérir sa perfection actuelle.

Aussi avons-nous pensé que certains de nos lecteurs seraient heureux d'en voir rappeler les modes de fonctionnement essentiels. Nous nous excusons d'avance auprès de ceux pour qui ces notions sont déjà familières.

L'invention de la lampe à trois électrodes date du jour où, peu avant la première guerre mondiale, l'Américain Lee de Forest eut l'astucieuse idée d'ajouter une troisième électrode : la grille, à la lampe diode (ou kénotron, ou valve de Fleming).

Celle-ci (bien connue des radiologistes sous sa forme appliquée à la haute tension) est une ampoule où règne le vide et qui comporte deux électrodes : un *filament* porté au rouge par une source de courant auxiliaire, et une *plaque*.

Le filament incandescent émet des électrons avec une abondance d'autant plus grande que sa température est plus haute. Mais ces électrons, négativement chargés, resteraient au voisinage du filament s'ils n'étaient attirés par la plaque, qui doit alors être portée à un potentiel positif par rapport au filament : dans ces conditions, un flux d'électrons va aller du filament vers la plaque transportant un courant électrique (1). Ce courant va augmenter d'abord lorsque le potentiel de la plaque augmente pour se fixer à partir d'une certaine valeur de celui-ci à un courant de « saturation » : la plaque ne peut attirer en effet par unité de temps plus d'électrons que n'en émet le filament.

Mais si la plaque est à un potentiel négatif par rapport au filament, alors les électrons sont repoussés, ne peuvent s'échapper du voisinage du filament et aucun courant ne passe plus dans l'ampoule.

On voit donc que les diodes (et c'est leur seul usage) sont susceptibles, si elles sont alimentées par un courant alternatif, de « *redresser* » celui-ci : ne laissant passer de courant que pendant l'alternance qui rend la plaque positive : ce rôle de redresseur est aussi ce que l'on appelle en T.S.F. la fonction *détectrice*, lorsque le courant alternatif appliqué est le courant de haute fréquence induit dans une antenne par une onde hertzienne.

L'amplitude de l'onde porteuse (donc du courant de haute fréquence qu'elle induit dans l'antenne) subit en radiophonie (et, nous l'avons vu en télévision) des variations périodiques de fréquence plus faible, qui constituent la modulation. Une telle onde modulée n'est pas susceptible d'actionner directement un téléphone ou un haut-parleur. Mais une fois redressée on

(1) En raison du signe négatif de l'électron, le courant tel que le considère la convention de signe universellement adoptée va en sens contraire du flux électronique : de la plaque au filament.

ACOLITOL

TOPIQUE INTESTINAL
COLITES, ENTÉROCOLITES, INTOXICATIONS, INFECTIONS

LANCOSME - 71, Av. Franklin Roosevelt, Paris (8e)

MÉTHODE DE WHIPPLE
TECHNIQUE DE MINOT ET MURPHY

SYNDROMES ANÉMIQUES
INSUFFISANCES HÉPATIQUES

HÉPATHÉMO
DESCHIENS

EXTRAIT CONCENTRÉ DE
FOIE DE VEAU FRAIS

HEMOGLOBINE, VITAMINES HÉPATO-SANGUINES

AMPOULES BUVABLES de 10 cc. et 3 cc. — Sirop

DESCHIENS, Docteur en Pharmacie, 9, Rue Paul-Baudry - PARIS (8e)

peut, au moyen d'un petit condensateur qui offre à la haute fréquence un passage très facile et oppose au contraire une résistance élevée au passage de la basse fréquence, dériver ce qui reste de haute fréquence à la terre et ne conserver, pour actionner le téléphone, que les courants de basse fréquence (B. F. selon l'abréviation consacrée) de la modulation.

Cette propriété détectrice, la diode l'a en commun avec d'autres dispositifs depuis le primitif cohéreur à limaille de Branly jusqu'à certains cristaux, tels la galène de notre enfance. Mais elle réalise une détection beaucoup plus « pure », sans déformation sensible des courants de modulation, donc sans « distorsion » des sons. Cependant elle a l'inconvénient d'être beaucoup moins sensible. Il faut, pour l'attaquer, des tensions alternatives haute fréquence atteignant déjà quelques volts : en T. S. F. ce ne peut être le cas que pour des émetteurs rapprochés et puissants. Pour des émetteurs faibles ou lointains, l'amplification préalable est indispensable, donc la triode.

Quel est alors le rôle de cette électrode supplémentaire, la grille, qui est intercalée entre le filament et la plaque? Elle va avoir pour but essentiel de *permettre de faire varier à volonté le courant électronique* filament-plaque sans dépense appréciable d'énergie.

La forme de cette électrode est en effet soit une véritable grille formée d'un treillage métallique, soit simplement un fil enroulé en hélice autour du filament.

Si elle est portée par rapport au filament à un potentiel négatif élevé, elle va repousser totalement les électrons chargés du même signe et aucun ne pourra parvenir à la plaque : le courant dans l'ampoule sera nul. La tension négative minimum pour réaliser cet effet est ce que l'on appelle la tension de blocage (ou comme disent les Anglo-Saxons de cut-off) de la lampe. Si le potentiel de grille est moins négatif, quelques électrons arriveront à la traverser et à atteindre la plaque : le courant de la lampe n'est plus nul; on conçoit donc qu'il va augmenter à mesure que le potentiel négatif de la grille diminue en valeur absolue. On peut alors expérimentalement tracer un diagramme qui porte en ordonnées les courants filament-plaque en fonction des tensions filament-grille portées en abcisses : la courbe ainsi obtenue (pour une tension donnée entre filament et plaque) s'appelle la *caractéristique* de la lampe et explicite toutes ses propriétés. On constate ainsi que, entre certaines limites de la tension grille, la caractéristique est assimilable à une droite. Dans cette portion rectiligne de la caractéristique à une *variation donnée de la tension grille correspond une variation proportionnelle du courant dans la lampe.* On voit donc que la grandeur la plus importante sera la « pente » de la caractéristique (dans sa partie rectiligne) exprimant le rapport entre la variation de courant (en milliampères) filament-plaque et la variation de tension (en volts) filament-grille.

De cette *propriété résulte le pouvoir amplificateur de la lampe.*

Supposons en effet que nous ayons introduit en série dans le circuit filament-plaque une résistance électrique; cette résistance sera parcourue par le courant filament-plaque. Or la loi d'Ohm nous apprend qu'aux bornes d'une résistance R parcourue par le courant I existe une différence de potentiel V = RI. Si donc la tension grille varie, elle entraîne une variation du courant plaque proportionnelle et cette variation de courant entraîne aux bornes de la résistance une variation de tension; or celle-ci peut être beaucoup plus grande que la variation de tension appliquée à la grille, d'où l'amplification. Précisons par un exemple numérique. Les lampes modernes ont couramment des « pentes » de l'ordre de 2 milliampères par volt; cela veut dire qu'une variation de tension grille de 1 volt entraîne une variation de courant plaque de 2 milliampères; supposons qu'on ait introduit dans le circuit plaque une résistance de 50.000 ohms (1), une variation de courant de 2 milliampères y détermine une variation de potentiel de $\frac{2}{1.000} \times 50.000 = 100$ volts. On voit que le pouvoir amplificateur de la lampe est de 100 fois puisque, pour une tension de 1 volt appliquée à la grille, on recueille dans la résistance de plaque une tension de 100 volts. En fait les tensions appliquées à la grille en T.S.F. sont très nettement plus petites, mais le rapport d'amplification subsiste. Une amplification de 100 fois est d'ailleurs voisine de la limite de ce que l'on peut faire avec une seule lampe. En plaçant deux lampes en « cascade » on peut d'ailleurs élever au carré le coefficient d'amplification, au cube avec trois lampes. Mais la liaison entre ces « étages » amplificateurs pose alors des problèmes techniques souvent délicats dans le détail desquels il nous est impossible d'entrer.

Si donc une variation alternative de tension (quelle que soit sa fréquence entre certaines limites dépendant du type de la lampe) est appliquée entre grille et filament, on recueillera, aux bornes de la résistance de plaque, une tension *de même forme* mais multipliée par le coefficient d'amplification de l'étage.

Tel est le principe schématique de l'amplificateur à résistances, d'où découlent tous les procédés d'amplification utilisant la triode.

(*A suivre.*) L. G.

(1) Ce qui est possible sans faire tomber la tension appliquée à la plaque à condition que la résistance interne de la lampe soit suffisamment élevée; on appelle résistance interne le rapport tension plaque-courant plaque en l'absence de tension grille lorsque la saturation n'est pas atteinte.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Propos sur la retraite

Il n'y aurait donc, d'après les chiffres qui ont été communiqués, que 2.300 médecins ayant demandé à prendre leur retraite. Si on veut bien considérer que ces 2.300 médecins appartiennent aux générations au-delà de 65 ans, il faut croire ou bien que la longévité est rare dans le Corps médical — ou bien qu'il y a moins d' « amateurs » qu'on ne nous l'avait dit.

Cette dernière hypothèse nous paraît la plus plausible : ce peu d'empressement tient certainement à des facteurs à la fois moraux et économiques.

On peut bien dire que les conditions posées pour l'obtention de la retraite sont excessives et même inhumaines.

Au point de vue économique, la retraite allouée, si elle est susceptible d'améliorer le sort de nos confrères impécunieux — ce qui est hautement désirable si on veut que la confraternité ne soit pas un vain mot — ne peut suffire à elle seule à leur assurer une vie décente, ni même une vie « tout court ». D'autre part, il semble difficile d'en augmenter le montant, sous peine d'accabler les médecins qui en fournissent les éléments.

Un appoint pourrait être fourni par l'exercice réduit qui est le sort des médecins âgés. Mais on a posé comme condition la cessation de cet exercice — si bien que ce qu'on donne d'une main on le retire de l'autre.

On a bien prétendu que cela ferait des places pour les jeunes qui paraissent peu disposés à cotiser : mais ce n'est qu'une vue de l'esprit.

On a dit aussi que laisser les médecins retraités continuer leur exercice augmenterait le nombre des retraités, tout en diminuant le nombre des cotisants. Pour le premier point, c'est bien évident, mais dans une mesure qui ne serait vraisemblablement pas catastrophique si on se décidait à pratiquer un système de répartition normal. Pour le second, c'est une erreur, puisqu'il est enrendu que tous les médecins « exerçant » doivent verser leur cotisation jusqu'à 75 ans : ainsi le nombre des cotisants ne serait pas diminué.

D'autre part, le système fonctionnant à plein — ce qui arrivera bien un jour — comment concevoir qu'un médecin ayant versé une cotisation pendant 35 ans pour avoir en contrepartie une retraite à 65 ans, se la voie refuser sous prétexte qu'il continue à exercer? Cela pourrait peut-être se comprendre si le médecin avait librement consenti ces versements et expressément accepté cette restriction dans une convention particulière; mais l'adhésion à la retraite — et les cotisations — sont *obligatoires.*

Une telle situation heurte non seulement la logique et l'arithmétique, mais on pourrait dire aussi la simple honnêteté. Si 35 ans de cotisation ont pour contrepartie le versement d'une retraite de 144.000 francs, il est bien évident que le non-ver-

RHUME des FOINS

TRAITEMENT SYMPTOMATIQUE

SANÉDRINE

(Éphédrine lévogyre)

Comprimés à 0g025 (TUBES DE 20)

TRAITEMENT ÉTIOLOGIQUE

ANTIHISTAMINIQUES DE SYNTHÈSE

NÉO-ANTERGAN (2786 R.P.)

Médicament des cas courants

Dragées à 0g08 et 0g04 (TUBES DE 50)
Ampoules de 2 cm³ à 0g04 (BOÎTES DE 10)

PHÉNERGAN (3277 R.P.)

Médicament des cas sévères ou rebelles

Dragées à 0g025 (TUBES DE 20)
Ampoules de 2 cm³ à 0g05 (BOÎTES DE 5)
Sirop dosé à 1 mg par cm³ (FLACONS DE 125 cm³)

CES DEUX TRAITEMENTS PEUVENT ÊTRE SOIT ALTERNÉS, SOIT ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
RHÔNE Spécia POULENC
PARIS
INFORMATION MÉDICALE
2B COURS ALBERT 1er - TÉL. BAL. 10-70
Boîte postale 53-08 Paris 8e

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

sement de cette retraite à l'échéance lèse les intérêts les plus légitimes des cotisants *à qui cette allocation annuelle appartient sans conteste.*

Que si, à 65 ans, le médecin préfère continuer son exercice et continue à verser la même cotisation, tout ce qu'on pourrait admettre c'est que sa créance sur la Caisse de retraite augmentât dans une proportion qu'il ne serait pas très difficile de préciser; lorsque ce médecin se déciderait à prendre sa retraite, il serait logique que celle-ci fût augmentée proportionnellement. La chose est, du reste, tellement normale qu'elle est réalisée dans nombre de cas — et en particulier pour les retraites servies par l'État.

De plus, si le médecin ne prend pas sa retraite à 65 ans, il y a toute chance pour que les raisons qui l'ont « guidé » à cet âge persistent, et le conduisent jusqu'à la fin de sa vie; ainsi les versements qu'il aura faits pendant tant d'années seront, en ce qui le concerne, totalement et définitivement perdus.

(*A suivre*).

A. Herpin.

SOCIÉTÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

SOCIÉTÉ DES CHIRURGIENS DE PARIS

Séance du 21 avril 1950.

Sur une fracture méconnue de la 5e lombaire. — M. *Jacques Petit* présente l'observation d'une fracture méconnue de la 5e lombaire, révélée secondairement par le syndrome de Kummel-Verneuil.

A propos de la chirurgie du diaphragme. — M. *Le Roy.*

Abcès amibien autochtone du foie. — M. *Gaston Claude Simon.* — Abcès amibien du lobe gauche du foie, apparu chez un homme de 44 ans, n'ayant jamais quitté la France, mais qui avait présenté en 1939, puis en 1946, une dysenterie typique avec amibes dans les selles. A la radio, l'estomac, en rapport direct avec le lobe gauche abcédé, était fortement refoulé alors que la coupole droite du diaphrgame, trop distante, n'offrait ni l'immobilité, hi la surélévation sur lesquelles ont insisté, à juste titre, Huard et Meyer-May. L'émétine seule n'a pas guéri le malade qu'il a fallu opérer, par voie abdominale. Guérison.

L'auteur insiste sur la fréquence actuelle de la dysenterie autochtone due à de gros foyers de propagation, de provenance coloniale, et sur la nécessité de toujours intervenir chirurgicalement dans les hépatites abcédées.

A propos des complications péritonéales des abcès du foie. — M. *Chappoux.*

Tuberculoses chirurgicales et streptomycine. — MM. *Claude Hertz* et *J. C. Laburthe* rapportent des observations de tuberculoses dites « chirurgicales » dont le siège, la nature et le degré des lésions permettent de se faire une idée assez précise des diverses possibilités thérapeutiques que l'on doit à la streptomycine. L'auteur ne prétend certes pas apporter des notions originales, mais présenter le résultat d'une expérience encore limitée qui s'ajoute au dossier d'étude de cet antibiotique.

Quelques données s'isolent de cette courte revue : l'action évidente de la streptomycine sur l'état général, le renforcement des dépenses de l'organisme modifient d'autant les possibilités chirurgicales, non seulement en permettant des interventions jusque-là hasardeuses, mais aussi en autorisant une limitation de ces mêmes interventions.

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

ENTÉRITES
AIGUES ET CHRONIQUES
DYSENTERIE AMIBIENNE
ANTHELMINTIQUE
CRÉSENTYL
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

NOUVELLE FORME
Complément du traitement
"Gouttes B.O.P."
SUPPOSITOIRES B.O.P.
SYNERGIE
DU BOULEAU
ET DE L'OLIVIER
DANS
L'HYPERTENSION
Laboratoires PROCHAM
5, Rue d'Alembert - ISSY (Seine)

Parmi ces observations on isolera des cas de tuberculose génitale qui apportent une note optimiste dans le traitement curatif et conservateur de ces localisations du bacille de Koch.

Les auteurs insistent, après d'autres auteurs, sur l'action locale de la streptomycine.

Séance du 5 mai 1950.

A propos de la radiologie de l'appendicite chronique. — M. *Etienne Bernard.*

A propos des abcès du foie. — M. *Madilhac* insiste d'abord sur la difficulté fréquente de déceler les amibes ou les kystes dans les selles et rappelle les divers procédés de réactivation.

Puis, passant au traitement, il insiste sur le fait que l'abcès hépatique n'est qu'une *complication* de l'amibiase. *Le geste chirurgical doit être suivi d'une thérapeutique active et mixte,* associant émétine, pénicilline et sulfaguanadine; dans les cas graves auréomycine. Après une revue rapide des tendances actuelles, il préconise les cures alternées d'extraits d'holarène et de direxiode comme thérapeutique complémentaire.

A propos du traitement des suppurations ostéo-articulaires par la streptomycine. — M. *Raphaël Massart* apporte des observations de suppurations tuberculeuses du genou, de la sacro-iliaque, du grand trochanter, des masses musculaires, où il a drainé les suppurations pour évacuer le pus et les tissus nécrotiques et institué un traitement général et local par la streptomycine.

Devant les résultats obtenus, l'auteur pense que la streptomycine est d'autant plus agissante que le corps étranger que constitue la masse liquide a été évacué.

Volumineuse hernie fessière à travers l'aile iliaque. — M. *Louis Bonnet.* — Hernie du volume d'une tête de nouveau-né, réductible mais incoercible, passant à travers un très large orifice ovalaire de l'aile iliaque, consécutif à une blessure de guerre. Il s'agit d'une lésion très rare, qui n'est apparue que 4 ans 1/2 après la blessure, la hernie ayant été maintenue pendant cette période par les muscles iliaques et surtout fessiers. Puis, finalement, ceux-ci ont cédé devant la poussée abdominale.

Réflexions sur les occlusions du grêle. — MM. *Kliszowski* et *Roze.* — Il s'agit en réalité cliniquement de quatre volvulus du grêle et les auteurs insistent sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à étudier les lésions de mésentérite primitive ou secondaire au volvulus; malheureusement l'urgence incite surtout à parer au plus pressé.

G. VIDAL-NAQUET.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHLÉBOLOGIE

Présentation d'ouvrages :

— **Phlébo-thromboses et thrombo-phlébites des membres inférieurs au cours du postpartum,** de *Robert Legros.* — M. *Maurice Fabre* présente cette thèse importante et consciencieuse, et en fait ressortir les passages les plus intéressants et originaux.

— **Le lever précoce des accouchées,** de *A. Lhussier.* — M. *P.-R. Mimet* analyse ce travail, auquel il attache d'autant plus d'intérêt qu'il est lui-même, depuis longtemps, partisan du lever précoce. Il en donne les raisons. *Tournay* désirerait que, par lever précoce, on entende le lever dans les 24 ou 48 heures.

— **Contribution à l'étude des hypertrichoses post-traumatiques,** de *Milanolo.* — M. *H. Balland* présente cette thèse dans laquelle l'auteur émet l'hypothèse de l'origine sym-

POUDRE
DOPS
SÉDATIF
GASTRIQUE
•
POSOLOGIE
DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas
Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE
LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

CONSTIPATION
Lactolaxine
COMPRIMÉS DE FERMENTS LACTIQUES LAXATIFS
1 à 3 comprimés par jour
Labo André PARIS, 4, rue de la Motte-Picquet - PARIS XVe

pathique de ces hypertrichoses posttraumatiques. Il les rapproche des hypertrichoses après injections sclérosantes et envisage leur traitement possible par infiltration sympathique. — *Jausion*, Mme *Peillon*, *Peeker*, *Marchadier* exposent leur thérapeutique.

— **Varices et syndromes veineux des jambes**, de *A. Warter*. — M. *F. Valory* analyse cet ouvrage qui résume les idées actuelles sur la thérapeutique des états veineux.

Communications :

— **La thérapeutique tissulaire (par extraits ou implants de placenta) dans le traitement des plaies de jambe.** — M. *Jean Barry* (de Bordeaux) apporte les résultats qu'il a obtenus : seuls les implants lui ont donné des succès dans quelques cas. — *Jausion* a constaté une stimulation puis un arrêt de la cicatrisation. *Tournay* n'a guère eu, par les injections d'extraits placentaires, que des résultats négatifs.

— **Emploi d'un nouvel anesthésique local, la xylocaïne, dans quelques cas d'infiltration des ganglions sympathiques et de traitement des fissures anales.** — M. *Raymond Tournay* a obtenu avec la xylocaïne des résultats plus intéressants qu'avec la nonocaïne. Action anesthésiante plus rapide, plus prolongée, avec doses moindres d'un produit plus stable et moins toxique. Raymond TOURNAY.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

CONGRÈS ET RÉUNIONS

IIIe Congrès international de médecine légale et de médecine sociale. — Le *IIIe Congrès international de médecine légale et de médecine sociale*, sous l'égide de l'Académie internationale de médecine légale et de médecine sociale, aura lieu *à Paris, au mois de mai* 1951, *sous la présidence de M. le Prof.* R. PIÉDELIÈVRE.

Les rapports seront répartis en plusieurs sections :

— *Médecine légale* : Médecine légale et criminelle; psychiatrie médico-légale; neuro-chirurgie médico-légale.

— *Médecine sociale* : Médecine sociale; médecine du travail.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire général Prof. agrégé L. DEROBERT, 1, *rue Clovis, Paris* (5e). — *Trésorier du Congrès* : Dr ROUX-DESSARPS, 19, *rue Hautefeuille, Paris.*

IIIe Congrès international de médecine d'Ostende. — *Le 3e Congrès international de médecine d'Ostende tiendra ses assises du* 25 *au* 30 *août* 1950 *à l'Institut thermal d'Ostende.*

Il est placé sous la présidence d'honneur de M. le Prof. J. MAISIN, de l'Université de Louvain, et sous la présidence effective de M. le Prof. ESSER, de l'Université de Liége; le vice-président est M. le Prof. COMBEMALE, doyen de la Faculté de Médecine de Lille.

Une réception des autorités, du Corps diplomatique et des congressistes aura lieu le vendredi 25 août après-midi à l'Hôtel de Ville d'Ostende et sera suivie de la séance inaugurale du Congrès à l'Institut thermal.

Les journées des 26, 27, 28 *et* 29 *août seront réservées aux travaux.* Les orateurs suivants sont déjà inscrits :

Prof. ASTALDI (Pavie) : Erythropoiesis in thalassemia according to the in vitro cultures of bone-marrow. — Prof. BRUTSAERT (Anvers) : Diagnostic bactériologique des affections dysentériques. — Prof. DUBOIS (Anvers) : Conceptions thérapeutiques récentes sur la malaria. — Prof. RATTI (Milan) : Dangers possibles et dangers probables de la radiothérapie de tumeurs. — Prof. IMBE ZARDAY (Budapest) : Conception vectos

HORMOCRINOL
♀ et ♂
Médication Thyro-génitale associée aux électrolytes activateurs PHOSPHORE et POTASSIUM
TROUBLES DU MÉTABOLISME
RHUMATISME ENDOCRINIEN
TROUBLES GÉNITAUX ET CIRCULATOIRES
6 à 8 comprimés par jour
GOSSYPIOL
MAURIN
16 DRAGÉES EN 2 JOURS déterminent les règles et calment les douleurs
Laboratoires JAMMES
102 bis, Rue de l'Aigle - La Garenne-Colombes

PHAGOTHERAPIE
★
Traitement des affections microbiennes
par les
BACTE-PHAGES
(BACTÉRIOPHAGES POLYVALENTS)
INNOCUITÉ ABSOLUE
AUCUNE CONTRE-INDICATION
LE LABORATOIRE DU BACTÉRIOPHAGE
Fondé par le Professeur d'Herelle
75, rue Olivier-de-Serres - PARIS (XVe)
LITTÉRATURES ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

rielle des ondes électro-cardiographiques. Théorie et pratique. — Prof. Carlo Negri Gualdi (Reggio Emilia) : Rilievi clinici sull' impiego del metodo dia-cephalo-rachidiano nella cura della meningite tubercolare e dell'infezione tetanica. — Prof. Garin (Lyon) : La fièvre de Queensland, maladie d'avenir. — Prof. d'Amato (Naples) : Le choc protéique dans le diagnostic de quelques maladies infectieuses. — Prof. van Nieuwenhuizen (Utrecht) : Over enige moderne hertfunctieproeven en hun betekenis voor de indicatie tot hartoperatie. — Prof. Rylant (Bruxelles) : La vectocardiographie. État actuel de la question. — Prof. Ejrup (Stockholm) : La tonoscillographie après effort. — Prof. Jean Lhermitte (Paris) : Les hallucinations spéculaires (héautoscopie) dans leurs rapports avec l'image de notre corps. — Dr Denolin (Bruxelles) : Les épreuves respiratoires fonctionnelles, leur application à l'étude des affections cardio-pulmonaires. — Prof. Jongloed (Utrecht) : Het mecanisch hart-long systeem (Het artificieel hart). — Prof. R. Bing (Baltimore) : Le cathétérisme du sinus coronaire. — Dr van Dooren (Bruxelles) : Les dérivations thoraciques. Utilité et applications. — Dr Minot (Paris) : Aspects techniques de certains procédés d'exploration clinique en cardiologie. — Prof. Mannheimer (Stockholm) : Complications consécutives au cathétérisme des cavités cardiaques et à l'angiocardiographie. — Prof. Puddu (Rome) : L'électrocardiographie dans les troubles coronariens. Notions nouvelles. — Prof. Folco Domenici (Pise) : La maladie hémolytique du nouveau-né; tentatives prophylactiques et thérapeutiques. — Prof. Conill Montobbio (Barcelone) : Le cancer du col utérin, type III. — Dr Heim de Balsac (Paris) : La radiokymographie, ses applications à la cardiologie. — Dr Segers (Bruxelles) : L'électrokymographie, ses applications à l'étude des maladies du cœur. — Prof. Lequime (Bruxelles) : Méthodes gazométriques d'étude des cardiopathies et leurs applications. — Prof. Wegria (New-York) : Remarques et recherches sur quelques questions de physiopathologie circulatoire. — Dr Richards (Chicago) : Le tridione dans le traitement du grand mal et du petit mal épileptique. — Prof. Camille Lian (Paris) : La place de la phonographie dans l'étude des maladies du cœur. — Prof. Bucalossi (Milan) : Le problème de la douleur dans le traitement des tumeurs; sa solution dans un institut spécialisé. — Prof. J.-M. Massons (Barcelone) : La plasmothérapie hétérologue. — Prof. Sala Ginabreda (Barcelone) : Le traitement des méningites suppurées chez l'enfant. — Prof. Clavero (Madrid) : La vaccination contre le typhus exanthématique. — Prof. Andreu Urra (Séville) : Nos recherches relatives au diabète aloxénique. — Dr Bonis (Arcachon) : Les incidences thérapeutiques du climat océanie. — Prof. Larizza (Pavie) : Les anémies par vice de position de l'estomac. — Prof. agrégé Merklen (Paris) : Recherches récentes sur le sérum des syphilitiques. — Prof. agrégé Lucien Léger (Paris) : Données nouvelles sur le diagnostic et le traitement des phlébites. — Prof. agrégé Jean Bernard (Paris) : La vitamine B12, agent antianémique. — Prof. M. Comel (Pise) : L'acro e melorogosi. — Prof. Sorrel (Paris) : Streptomycine et tuberculose osseuse. — Prof. Greppi (Florence) : De la migraine à l'hypertension artérielle. — Prof. Jacquet (Reims) : L'analyse des hypertensions artérielles et de leurs médications par la piézoviscosimétrie. — Prof. agrégé Thiers (Lyon) : L'antigène tissulaire, ses applications en rhumatologie et en dermatologie. L'autohistiothérapie. — Prof. Gaston Giraud (Montpellier) : Les fluctuations de la charge des hématies en eau libre et en eau liée au cours de divers syndromes et leur portée clinique. — Dr Jean Titeca (Bruxelles) : Épilepsie et électroencéphalographie. — Dr Richards (Chicago). Les antihistaminiques de synthèse. État actuel de la question. — Dr Jean Schneider (Paris) : Sur un nouveau traitement de l'amibiase. — Dr Ch. W. F. Winckel (Amsterdam) : Het rapport van de 3de ziting van de Commissie van Malaria-deskundigen der Wereld Gezondheids Orga-

nisatie. — Prof.-Dr Musaffer Esat Guchan (Istamboul) : La digitaline dans le traitement des insuffisances cardiaques. — Dr E. Minkovski (Paris) : Le vieillissement et l'adaptation à la vieillesre. — Dr Suzanne Cantinieaux (Bruxelles) : Les troubles circulatoires au cours des interventions intrathoraciques. — Prof. agrégé Jean Chavannaz (Bordeaux) : Les transplantations placentaires. — Prof.-Dr Ihsan Sukru Aksel (Istamboul) : Sur l'électroencéphalographie. — Prof. Dr W. P. Plate (Utrecht) : Functioneele Metrorrhagie.

Sont encore annoncés : MM. Jean Verne (Paris), Pietro Farneti (Bologne), Messini (Rome), Monti (Rome), Cramarossa (Rome), Poppi (Bologne), Pratesi (Pavie), Resad Garan (Istamboul).

La Section de cardiologie du Congrès sera présidée par M. le Prof. agrégé Lequime (Bruxelles) et *la Section de médecine coloniale par M. le Dr* Duren (Belgique).

La journée du 30 août srra consacrée à une excursion scientifique et touristique dans la région du Nord de la France avec Lille comme objectif.

Les congressistes y seront reçus par les autorités municipales et académiques et visiteront, sous la conduite de M. le Prof. Combemale, doyen de la Faculté de Médecine de Lille, vice-président du 3e Congrès international de médecine d'Ostende, la Cité hospitalière de Lille, l'Hôpital universitaire, la Faculté de Médecine, l'Institut de recherches contre le cancer et les fondations anticancéreuses de cet Institut et l'Hôpital Albert-Calmette (Centre de pneumo-phtisiologie).

Secrétariat : Institut thermal, avenue Reine-Astrid, Ostende (Belgique).

IIIe Congrès international de médecine légale et de médecine sociale (*sous l'égide de l'Académie internationale de médecine légale et de médecine sociale. Paris*, 23-28 *septembre* 1951. — Le IIIe Congrès international de médecine légale et de médecine sociale, sous l'égide de l'Académie internationale de médecine légale et de médecine sociale, aura lieu à Paris au mois de septembre 1951, *sous la présidence de M. le Professeur R. Piédelièvre*, membre de l'Académie de Médecine; *Secrétaire général* : Prof. agrégé L. Derobert; *trésorier* : Dr Roux-Dessarps.

Rapports.

Médecine légale : 1° Médecine légale criminelle; — 2° Psychiatrie médico-légale; — 3° Biologie médico-légale.

Médecine sociale : 1° Médecine sociale; — 2° Médecine du travail.

Exposition de médecine sociale : Équipement sanitaire, documentation et statistiques médicales.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Prof. agrégé L. Derobert, 1, *rue Clovis, Paris* (5e).

Journées internationales de Phlébologie. — La Société de Médecine de Marseille, sous l'égide de la Faculté de Médecine et avec le patronage du Prof. Laubry, Président du Ier Congrès mondial de cardiologie (Paris, 3 au 9 septembre 1950) organise à Aix-en-Provence, après ce premier Congrès, des *Journées internationales de Phlébologie*, les 15, 16 et 17 septembre.

— *Les séances seront présidées par le* Dr Leriche, *professeur au Collège de France.*

— Deux rapports seront présentés : le premier par le Prof. Roskam, de Liége, sur « *La biochimie des thromboses veineuses*

et leur traitement médical »; le deuxième par le Prof. FONTAINE, de Strasbourg, sur le « *Traitement chirurgical primitif dès thromboses veineuses* ».

Secrétaire général : Prof. AUDIER.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser au Dr BEURIER, *Secrétaire adjoint, 4, Cours Mirabeau, à Aix-en-Provence.*

FACULTÉ DE PARIS

Un enseignement spécial de la malariologie sera donné à la Faculté de Médecine, *du lundi 12 juin au jeudi 3 juillet 1950, en vue de l'obtention du diplôme de médecin malariologiste de l'Université de Paris.*

Les cours auront lieu au Laboratoire de parasitologie de la Faculté de Médecine sous la direction de M. le Prof. H. GALLIARD. Les leçons théoriques seront données l'après-midi à 14 h. 30; elles seront suivies d'une séance pratique.

— I. HÉMATOLOGIE. — Trois leçons par M. MALLARMÉ : Hématies de l'homme et des vertébrés. Numération. Hémoglobine. Hématies pathologiques. Physiologie pathologique des hématies; groupes sanguins. Leucocytes normaux, pathologiques. Formule leucocytaire. Rôle des organes hématopoïétiques. Plaquettes. Sérologie, réaction d'Henry. Détermination spécifique du sang ingéré par les moustiques. Techniques diverses utilisées en hématologie.

— II. ENTOMOLOGIE. — Quatre leçons par M. CHARAUD : Morphologie de classification des insectes. Les moustiques. Procédés de capture, de conservation et d'étude. Classification des moustiques. Anophèles européens, africains, asiatiques, océaniens et américains. — Quatre leçons par M. le Prof. H. GALLIARD : Biologie des moustiques. Métamorphoses, œufs, larves, nymphes, adultes. Les culicinés, biologie et rôle pathogène. Les anophélinés, biologie et rôle pathogène.

— III. PROTOZOOLOGIE (sporozoaires et parasites du sang). — Trois leçons par M. le Prof. G. LAVIER : Cycle évolutif des sporozoaires. Hémosporidies de l'homme et des animaux. Piroplasmes. Hémogrégarines. Toxoplasmes. Flagellés sanguicoles. Microfilaires.

— IV. PARASITES DU PALUDISME. — Quatre leçons par M. le Prof. LAVIER : Cycle évolutif et biologie des plasmodidés. Paludisme expérimental. Étude détaillée morphologique, biologique et géographique des quatre *plasmodium*, humains; *P. vivax, P. malariae, P. falciparum, P. ovale, Plasmodium* simiens et aviaires.

— V. ÉTUDE CLINIQUE ET ÉPIDÉMIOLOGIQUE DU PALUDISME. — Quatre leçons par le Prof. G. LAVIER : Historique du paludisme, théories anciennes, découvertes modernes. Épidémiologie. Indice endémique. Symptomatologie. Pathogénie. Anatomie pathologique. Méthodes de diagnostic. Traitement.

— VI. PRODUITS THÉRAPEUTIQUES SYNTHÉTIQUES. — Une leçon par M. CHEYMOL, agrégé : Produits synthétiques utilisés dans la thérapeutique du paludisme. Constitution chimique. Propriétés pharmacodynamiques.

— VII. PALUDISME THÉRAPEUTIQUE. — Une leçon par M. LEREBOULLET sur le paludisme thérapeutique (malariothérapie).

— VIII. PROPHYLAXIE. — Dix leçons par MM. H. GALLIARD et L. C. BRUMPT : Facteurs de l'endémie. Prophylaxie individuelle. Quinminisation. Protection pécanique. Prophylaxie générale. Stérilisation du réservoir du virus. Destruction des anophèles. Théorie du rideau protecteur. Grandes et petites mesures antilarvaires; méthodes hydrologiques, chimiques et

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

ULCÉOPLAQUE
2 DIMENSIONS :
ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.
ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.
Dans chaque boite : 6 pansements
Pour 20 à 24 jours de traitement

• PLAIES ATONES
• ESCARRES
• ULCÈRES VARIQUEUX

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la diapédèse et la leucocytose.
Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.

ULCÉOPLAQUE utilisé avec la bande souple ULCÉOBANDE
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

biologiques. Assainissement agricole. Choix des méthodes prophylactiques. Rôle de l'État. Propagande. Personnel. Contrôle. Résultats acquis.

Le DIPLÔME peut être délivré, après un double examen obligatoire, aux docteurs en médecine français, aux étrangers pourvus du diplôme de doctorat de l'Université de Paris (mention médecine) et aux étrangers pourvus d'un diplôme médical admis par la Faculté de Médecine de Paris. Les étudiants en médecine pourvus de 20 inscriptions ou les internes en médecin reçus au concours pourront s'inscrire, mais le diplôme ne pourra leur être délivré que lorsqu'ils seront docteurs en médecine.

Un certificat d'assiduité peut être délivré aux élèves n'ayant pas passé l'examen.

Droits à verser : 4.900 fr. (*immatriculation* : 300 fr.; *bibliothèque* : 600 fr.; *laboratoire* : 4.000 fr.). *S'adresser au Secrétariat de la Faculté, de 14 h. à 16 h.*

Les médecins étrangers sont priés de s'adresser salle Béclard.

Le cours n'aura lieu que s'il y a un nombre minimum de 15 élèves.

COURS ET CONFÉRENCES

Hôpital Tenon. — M. LIÈVRE continue en juin ses conférences, le samedi à 10 h. 30, à l'Amphithéâtre des Cours, avec le programme suivant :

10 *juin* : Syndrome de Reiter (urétrites et arthrites);
17 *juin* : Radiculites lombaires et sacrées;
24 *juin* : Arachnoïdites spinales.

Après chaque exposé, discussion des observations intéressantes de la semaine.

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Sanatorium de Seyssuel. — *Un poste de médecin-adjoint est actuellement vacant au Sanatorium de Seyssuel (Isère).* Peuvent être candidats :

1° Les médecins-adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1949, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au Ministère de la Santé publique et de la Population, Direction de l'Administration générale du Personnel et du Budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

COMMUNIQUÉ

Un communiqué de l'Association générale des médecins de France, 60, *boulevard de Latour-Maubourg, Paris* (7e).

Référendum au sujet de l'adjonction, à titre facultatif,

d'une assurance collective invalidité à l'assurance collective du capital-décès.

RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS
POUR INFORMATION ET SANS ENGAGEMENT.

Cette assurance a pour objet principal de garantir jusqu'à l'âge de 60 ans, en cas d'invalidité, une indemnité journalière, ou rente temporaire, ou rente viagère, suivant les cas.

Ces prestations sont calculées sur un revenu annuel professionnel théorique, pris comme base. Deux catégories, *suivant option*, sont prévues — 1re catégorie : revenu professionnel, 1.000.000 de fr. — 2e catégorie : 500.000 fr.

En cas d'invalidité définitive : une rente viagère (1) totale égale à 40 % du revenu (400.000 ou 200.000 suivant catégorie), si l'incapacité est au moins égale aux 2/3, une rente viagère partielle et proportionnelle, si l'incapacité atteint 1/3 et est inférieure aux 2/3.

En cas d'invalidité temporaire : une indemnité journalière du 91e jour au 180e jour égale à 50 % du revenu, soit $\frac{1.000.000}{365}$ ou $\frac{500.000 : 2}{365}$ suivant la catégorie — une rente temporaire à partir de 6 mois jusqu'à guérison égale à 40 % du revenu.

Pendant la durée d'invalidité, exonération de la prime relative à l'assurance décès.

(1) Cette rente se cumule avec le versement du capital assuré dans le groupe-décès, en cas d'invalidité permanente et totale.

RÉPONDRE PAR OUI OU PAR NON.

1° Ces dispositions vous paraissent-elles intéressantes?.....

2° Opteriez-vous pour la 1re carégorie (cotisation annuelle 9.500 fr.) ?.....

3° Ou pour la 2e catégorie (cotisation annuelle : 4.750 fr.) ?

4° Trouvez-vous souhaitable l'adjonction, moyennant une cotisation annuelle de 1.420 fr., d'un remboursement à 80 % de tous frais chirurgicaux pour un maximum annuel de frais de 125.000 fr. et par membre de la famille (en faveur de l'assuré, de son conjoint, de ses enfants mineurs à charge) ?.....

5° Trouvez-vous souhaitable l'adjonction d'une allocation de 6.000 fr. pour frais de maternité, moyennant une cotisation annuelle de 180 fr.?.....

... .

Observations : .....

NÉCROLOGIE

— Professeur Carlos LEPOUTRE, Doyen honoraire et ancien professeur de clinique chirurgicale de la Faculté libre de Lille, Membre correspondant de l'Académie de Médecine, Commandeur de Saint-Grégoire le Grand. Rédacteur en chef du *Journal des Sciences médicales de Lille*, le Professeur Lepoutre était un ami du *Journal des Praticiens*. Nous prions Mme Carlos Lepoutre et ses enfants d'agréer l'expression de notre sympathie et nos vives condoléances.

— Dr E. CHAUVELOT (de Neuilly-sur-Seine);

— Dr Louis PRÉVEL (de Paris).

UN CAMPHRE SOLUBLE
dont l'action est renforcée et prolongée par celle de la
spartéine
SPARTO-CAMPHRE
Solution aqueuse de camphosulfonates de spartéine et diéthylamino-éthanol
★
AMPOULES de 2 et 5 cc. ★ DRAGÉES
Laboratoires CLIN. COMAR & Cie - 20, Rue des Fossés-Saint-Jacques - PARIS (Ve)

IODE SANS IODISME

GOUTTES
20 gouttes avant
chaque repas
dans un peu d'eau

AMPOULES
pour injections
intraveineuses
ou intramusculaires

IODONUCLEOL

IODE ORGANIQUE

HYPERTENSION – SCLÉROSE – ASTHME – RHUMATISMES
ET TOUS LES CAS JUSTICIABLES DU TRAITEMENT IODÉ

LABORATOIRE MAUCHANT GENNEVILLIERS SEINE

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

SED' HORMONE

Reconstitution des Hormones bromées neuro-sédatives
PAR LE

DI-BROMO CHOLESTÉROL

HYPER-EXCITABILITÉ NERVEUSE — ANXIÉTÉ — INSOMNIE — MANIFESTATIONS CONVULSIVES — MAL ÉPILEPTIQUE ET SES ÉQUIVALENTS

●

DRAGÉES — SUPPOSITOIRES
SIROP

●

LABORATOIRES **AMIDO - A. BEAUGONIN, Pharm.**
4, Place des Vosges, 4 — PARIS-IVe

OPOTHÉRAPIE
ASSOCIÉE

PANCRÉPATINE
LALEUF

CAPSULES GLUTINISÉES

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
BIBLIOTHÈQUE

DIABÈTE

6 A 12 CAPSULES PAR JOUR
(AU COURS DES REPAS)
SUIVANT PRESCRIPTION MÉDICALE

LITTÉRATURE
LABORATOIRES LALEUF
51, RUE NICOLO, PARIS-16e

... il n'en est pas 2 semblables

ŒSTROGÈNE DE SYNTHÈSE

● ***modérateur puissant*** *de l'hypophyse*
● ***stimulant faible*** *de l'endomètre*

Cycladiène

DIENŒSTROL

Comprimés à **1/2** et **5** mgr. *Suppositoires à* **5** mgr.

MÉNOPAUSE
ARTHROSES
CANCER DE LA PROSTATE

BRUNEAU & Cie

ACTUALITÉ

Les élections aux Caisses de Sécurité sociale

Les élections aux Caisses de Sécurité sociale sont extrêmement instructives pour les médecins. Dans les programmes sur lesquels s'établit la campagne électorale, nous pouvons lire ce que sera la législation de demain. Nul ne doit se dissimuler, en effet, que les demandes des groupements syndicaux passeront sans tarder du plan administratif au plan des votes parlementaires — et par conséquent des réalisations.

Sur neuf programmes que reçoit l'électeur parisien, il en est six qui réclament l'institution immédiate du tiers-payant :

« Gratuité des consultations et visites médicales. »

« Suppression de l'avance par les assurés des frais médicaux et pharmaceutiques et remboursement direct par la Sécurité sociale aux médecins et pharmaciens, le ticket modérateur restant seul à la charge de l'assuré. »

« L'institution du tiers-payant doit permettre la suppression de l'avance par l'assuré qui n'aurait à verser au médecin, au pharmacien, que le montant du ticket modérateur. »

« Gratuité des soins et des remèdes. »

« Suppression de toute avance faite aux praticiens par l'assuré. »

« Gratuité complète des soins médicaux et frais pharmcaeutiques, sans aucune avance au médecin et au pharmacien. »

En regard de ces six programmes précis, fréquemment accompagnés de commentaires sévères pour le Corps médical, nous en comptons trois dont le ton est différent :

L'un réclame « des conventions sérieusement établies avec le Corps médical et respectées de part et d'autre ».

Le deuxième veut voir « tenir l'engagement pris par le législateur d'un remboursement à 80 ou 100 % des dépenses réelles. »

Le troisième s'en tient aux généralités.

Je pense que des commentaires ne pourraient qu'affaiblir la portée de ces citations. Nous arrivons au terme de l'évolution déclenchée il y a vingt ans, avec le vote de la Loi sur les Assurances sociales : tout découle du principe initial, que des confrères bien intentionnés veulent à tout prix protéger contre l'accusation de ses propres conséquences. Comment pourrait-il en être autrement dans un monde qui préfère la sécurité à la liberté et l'égalité des droits à l'égalité des chances?

Chacun sait que le Service National de Santé de l'Angleterre donne de mauvais résultats : la mortalité a augmenté. Mais les masses anglaises n'en veulent plus d'autre. Qui retiendrait les masses françaises sur la même pente?

Contrôle de la Cour des comptes sur les organismes de Sécurité sociale. — Le *Journal Officiel* du 9 mai 1950 publie le décret du 8 mai 1950 portant règlement d'administration publique, prévu par l'article 1er de la loi du 31 décembre 1949 étendant le contrôle de la Cour des comptes aux organismes de Sécurité sociale.

Ce décret qui comporte 10 articles n'apporte rien de bien nouveau. *Le contrôle de la Cour des comptes n'étant assorti d'aucune sanction, il est permis de douter de son efficacité.*

Une explication de l'augmentation récente des cotisations de Sécurité sociale pour les gens de maison. — M. Joseph Denais demande à M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale sur quelles bases a été fixée la majoration excessive, jusqu'à comporter les plus graves conséquences, du taux des cotisations auxquelles seront astreints à partir du 1er avril les employeurs de personnel domestique. (*Question du 21 mars 1950.*)

Réponse. — Le taux des cotisations forfaitaires à verser pour les personnes occupées par des particuliers dans les services domestiques, prévu par l'arrêté du 26 mars 1949, ne permettait plus à certains assurés sociaux de bénéficier de l'ensemble des prestations de Sécurité sociale, le minimum de versements exigé pour l'ouverture des droits n'étant pas atteint. Ainsi, pour avoir droit à l'allocation aux vieux travailleurs salariés, l'assuré doit avoir cotisé, pour chaque période de travail, sur un salaire au moins égal à l'allocation allouée dans les villes de plus de 5.000 habitants. Cette allocation s'élève actuellement à 45.000 fr. par an, soit 3.750 fr. par mois. Or, le salaire forfaitaire pris pour base des cotisations de Sécurité sociale dans les villes de moins de 100.000 habitants, pour les femmes, est de : 4.000 fr. par mois; 1.000 fr. par semaine; 200 fr. par jour; 40 fr. par heure. Il résulte de ces indications que les salariés payés au mois cotisent sur un salaire très voisin du salaire minimum susceptible d'ouvrir droit à l'allocation ; les travailleurs payés à la semaine doivent avoir travaillé au moins quatre semaines dans le mois; ceux payés à la journée doivent être occupés au moins 19 jours et ceux qui sont payés à l'heure, pendant 94 heures au minimum. Il convient d'observer qne, pour atteindre ce nombre d'heures, une femme de ménage doit travailler au moins 4 heures par jour pendant 6j ours par semaine. Il en résulte qu'il n'est pas possible, sous peine de priver les assurés du droit aux prestations, d'envisager une réduction du taux des cotisations forfaitaires actuellement prévu.

(*Extrait du* J. O. *du 20 avril* 1950. *Débats parlementaire.*)

Exercice illégal de la médecine par des Docteurs en médecine non inscrits au tableau de l'Ordre. — M. Émile Hugues expose à M. le Ministre de la Santé publique et de la Population que la loi sur l'exercice de la médecine ne permet l'exercice habituel de cette profession qu'aux médecins inscrits à un tableau de l'Ordre; et demande s'il existe une procédure autre que la procédure pénale qui permette d'assurer dans ce domaine le respect de la loi quand un médecin, qui n'est pas inscrit au tableau et qui a refusé de régulariser sa situation, exerce cependant la médecine d'une façon habituelle. (*Question du 17 février* 1950.)

Réponse. — Réponse négative. *Le médecin qui n'est pas inscrit au tableau de l'Ordre et qui exerce néanmoins, commet le délit d'exercice illégal de la médecine, réprimé par les articles 8, paragraphe 4, 11 et 12 de l'ordonnance du 24 septembre 1945 et ne peut être poursuivi que devant la juridiction correctionnelle.*

(*Extrait du* J. O. *du 27 avril* 1950. — *Débats parlementaires*).

Modification et complément à la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux. — Le *Journal Officiel* du 11 mai 1950 publie une nouvelle et très longue liste de spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux. *On est assez surpris d'y voir figurer un certain nombre de produits qu'on ne voit jamais signalés par nos journaux scientifiques mais qu'on trouve parfois à la rubrique publicitaire des grands quotidiens ou des hebdomadaires non professionnels.*

(*Extrait d'une circulaire du Comité intersyndical*).

FAUTEUILS ROULANTS DUPONT
10, RUE HAUTEFEUILLE - PARIS (6e) - TÉL. DANTON 05-61, 05-62
• SUCCURSALE A LYON, 6, PLACE BELLECOUR •
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION

SOMMAIRE DU N° 24

Invagination intestinale du nourrisson, par le Prof. agrégé *G. Laurence* 285
Notions à retenir : Les primo-infections à portes d'entrée faciales (*H. F.*) 288
Phtisiologie : La streptomycine chez les tuberculeuses gravides (*H. F.*) 289
Notes d'endocrinologie : Hyperfolliculinisme et pancréas (*Y. Yermorgant*) 290
Mémentos de médecine pratique :
Feuillets du praticien : De quelques conseils pratiques dans le traitement des fractures de Pouteau (*J.-C. Reymond*) 291
Faits cliniques : A propos d'un cas de syndrome de Brown-Sequart 295
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 6 juin 1950. 295
Académie de Chirurgie, séances des 31 mai et 7 juin 1950. 295
Société médicale des Hôpitaux, séance du 2 juin 1950..... 296
Variété : La lampe à trois électrodes, *suite et fin* (*L. G.*) 473
Choses vues et entendues (*A. H.*)..... 474
Questions professionnelles : La retraite; — La grève administrative des médecins de mines; — A propos du titre d'un ouvrage professionnel..... 474
Informations et nouvelles diverses..... 480
Nécrologie 483
Actualité : Le sens du ridicule (*H. C.*)..... 486

Faculté de Médecine de Toulouse. Docteur « honoris causa ». — Le titre de docteur « honoris causa » de l'Université de Toulouse, a été conféré à M. H.-P. Himsworth, secrétaire du Conseil des recherches médicales de Londres et à M. Olivier Cope, professeur associé en chirurgie à la Faculté de Médecine de Harward.

(*J. O.* 24 mai 1950.)

Séance solennelle de la Société Française de Thérapeutique et de Pharmacodynamie. — La Société Française de Thérapeutique et de Pharmacodynamie tiendra le *mercredi 21 juin 1950, à 16 heures 30, à la Salle de thèses n° 2 de la Faculté de Médecine de Paris*, une séance solennelle réservée à l'Étiologie et à la Thérapeutique du Cancer.

Quatre rapports y seront présentés et discutés :

1er MM. Ch. Mentzer et P. Meunier : Comment appliquer les notions de métabolites et d'antimétabolites à la thérapeutique du cancer?

2e M. R. Truhaut : Une des théories modernes de l'origine des tumeurs; leur production sous l'influence des substances cancérigènes endogènes.

3e MM. R. Huguenin et J. S. Bourdin : Les médicaments chimiques en clinique carcinologique.

4e M. H. Drieux : Les cancers animaux et leur thérapeutique.

Allocations aux étudiants en médecine victimes de la guerre. — Aux termes de la circulaire du 3 février 1950, les étudiants en médecine victimes de la guerre ayant terminé leurs études, peuvent, s'ils préparent le concours de l'internat des hôpitaux, continuer à bénéficier des allocations qui leur étaient précédemment allouées au titre de l'Ordonnance du 4 août 1945, sous réserve qu'ils aient subi avec succès les trois examens de clinique.

Certains de ces étudiants n'ayant pas connu en temps utile les dispositions de la circulaire du 3 février 1950 ne se sont pas présentés aux examens de clinique et ne peuvent, en conséquence, avoir d'allocations. Par mesure transitoire, ces étudiants pourront être admis au bénéfice de l'Ordonnance du 4 août 1945 avant d'avoir subi avec succès les examens de clinique. à la condition qu'ils s'inscrivent immédiatement en vue de se présenter à ces examens le plus tôt possible.

(*Bull. off. Educ. Nat* — 18 mai 1950.)

STÉRILITÉ MASCULINE
Étude cyto-fonctionnelle du SPERME
Indice de fertilité spermatique (H. et M. Hinglais)
DOCUMENTATION SUR DEMANDE
LABORATOIRE HINGLAIS
30, RUE DE MIROMESNIL
PARIS - ANJOU 37-14

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent
2 Produits Sulfamidés
SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux
LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

MIGRAINES — GRIPPES
DOULEURS CATAMÉNIALES
ALGIES

ALGOCRATINE
Un cachet dès la première sensation de douleur
LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris (8e)

•HÉPATROL+ACTIVAROL, LEUR MODE D'ACTION DIFFÈRE•

HÉPATROL+ACTIVAROL•HÉPATROL+ACTIVAROL

2 spécialités

de prescription journalière

seules ou en association

Hépatrol buvable et injectable

ANÉMIES, ASTHÉNIES, INSUFFISANCES HÉPATIQUES, INTOLÉRANCES THÉRAPEUTIQUES EN CHIRURGIE.

Activarol

DÉPRESSIONS PSYCHIQUES, INTELLECTUELLES, PHYSIQUES. ASTHÉNIES, ANOREXIES, AMAIGRISSEMENTS, TOUS ÉTATS VAGOTONIQUES.

Hépatrol + Activarol

leur mode d'action diffère, leur efficacité s'accroit

Laboratoire de l'HÉPATROL, 4, rue Platon, PARIS

•HÉPATROL+ACTIVAROL, LEUR EFFICACITÉ S'ACCROIT•

VARIÉTÉ

La lampe à trois électrodes (1)

II

En plus de sa fonction amplificatrice, la triode possède une fonction aussi importante : la *fonction oscillatrice*, qui a pour but de produire des courants alternatifs de toute fréquence, mais spécialement les courants alternatifs de haute fréquence qui ne peuvent pratiquement pas être produits d'une autre façon, En effet, si les courants de basse fréquence, tel le courant du secteur, sont produits bien plus commodément et avec une bien plus grande puissance par les alternateurs, de telles machines rotatives ne peuvent pas tourner à une vitesse assez grande pour engendrer des courants dont la fréquence dépasserait 20.000 périodes par seconde. On est alors obligé de s'adresser à tout autre ordre de phénomènes : celui des vibrations électriques qui prennent naissance dans ce que l'on appelle un *circuit oscillant*. Pour en faire comprendre le fonctionnement il est classique de s'adresser à une analogie mécanique; c'est ce que nous allons faire en faisant remarquer d'ailleurs qu'il y a là plus qu'une analogie superficielle : les équations qui régissent ces deux phénomènes sont exactement les mêmes.

Supposons un ressort auquel est suspendue une masse; si l'on étire ce système et qu'on lâche brusquement, la masse va exécuter un grand nombre d'oscillations autour de sa position d'équilibre et ces oscillations seront d'autant plus rapides (leur fréquence sera d'autant plus grande) que la masse est plus légère et le ressort plus « dur ». Le circuit oscillant est composé d'un condensateur et d'une bobine. Cette bobine possède ce que l'on appelle de la self-induction (1); ceci consiste dans le fait qu'une variation de courant dans la bobine crée autour d'elle un champ magnétique variable qui réagit sur le courant en tendant à *s'opposer à sa variation*; l'analogie avec l'*inertie d'une masse* est évidente et une « self » parcourue par un courant variable possède une énergie analogue à l'énergie cinétique d'une masse en mouvement.

Un condensateur chargé est de même l'analogue d'un ressort bandé et possède une énergie potentielle. Or dans le système mécanique vibrant ces deux formes d'énergie se convertissent alternativement l'une dans l'autre : quand le ressort est étiré ou comprimé au maximum son énergie potentielle est maximum, mais alors la vitesse de la masse mobile est nulle, donc nulle son énergie cinétique; au contraire quand le système passe par la position qui est, lorsqu'il est au repos, sa position d'équilibre le ressort n'est pas tendu, son énergie potentielle est nulle, mais la masse alors y a sa plus grande vitesse, donc l'énergie cinétique y est maximum. De même l'énergie potentielle du condensateur se transforme en énergie électromagnétique analogue à une énergie cinétique lorsqu'il se décharge dans la self et celle-ci lui restitue cette énergie en le rechargeant et ainsi de suite. La fréquence de ces oscillations est d'autant plus grande que la self de la bobine et la capacité du condensateur sont plus petites. L'alternance des phénomènes serait indéfinie, la vibration du système ressort-masse réaliserait le mouvement perpétuel, et le circuit oscillant un vrai courant alternatif, s'il n'y avait *toujours dissipation d'une partie de l'énergie sous forme de frottements* : frottements mécaniques dans le cas du ressort

(1) Voir *Journal des Praticiens*, nº 23, du 8 juin 1950, p. **453**.

(1) Terme anglais voulant dire induction sur elle-même. Les techniciens ont pris l'habitude (défectueuse) de désigner une telle bobine par la seule abréviation de « self ».

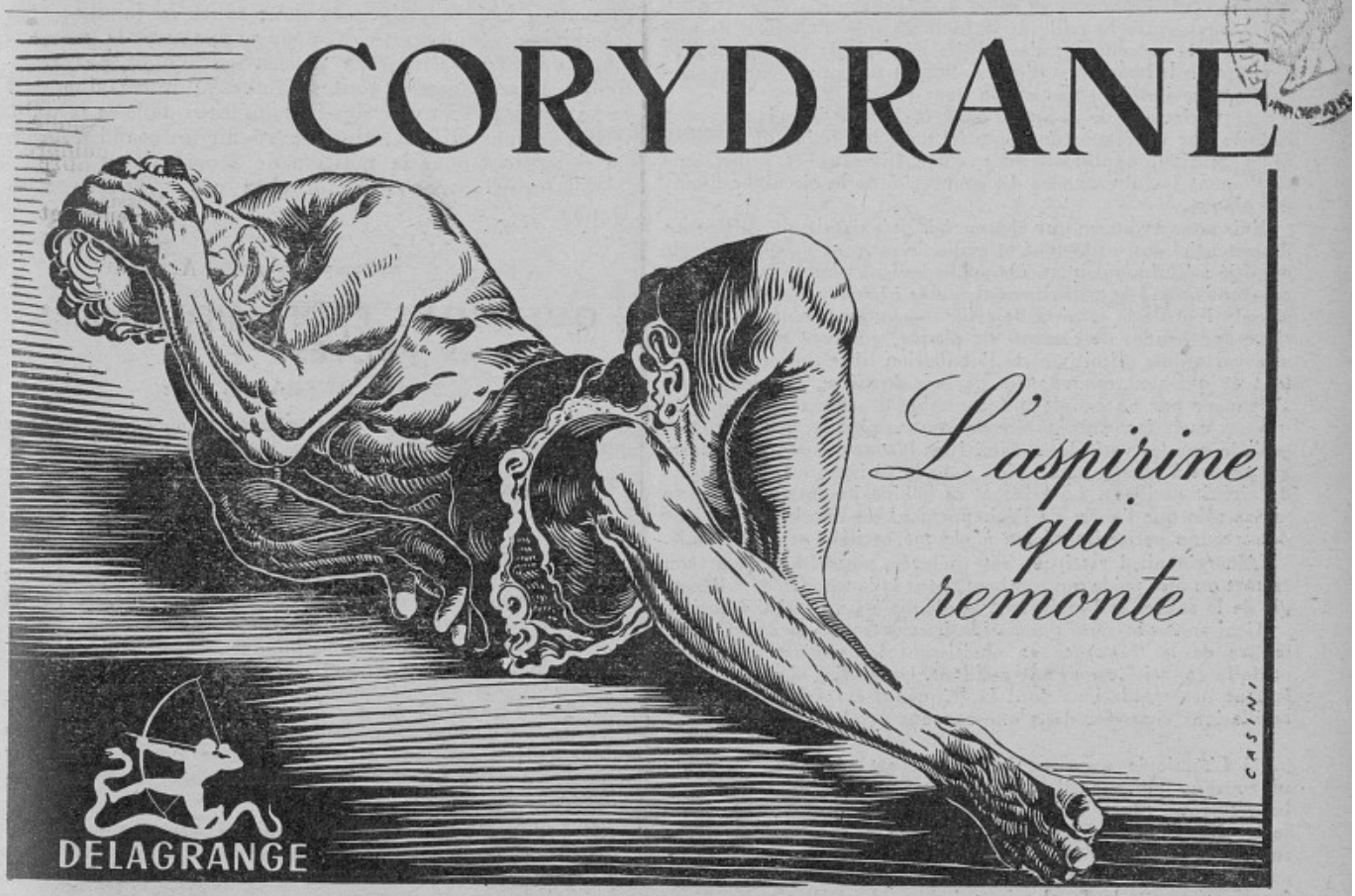

LABORATOIRES DELAGRANGE, 39, BOULEVARD DE LATOUR-MAUBOURG, PARIS-VII^e

(résistance de l'air, écrouissement du métal du ressort), frottements électriques dans le cas du circuit oscillant : ces derniers constituent la résistance électrique du fil de la bobine de self (1), résistance qu'on peut rendre très faible avec un fil de cuivre de gros diamètre, mais qu'on ne peut jamais annuler. Cette énergie de frottement est dissipée sous forme de chaleur et perdue pour le mouvement.

Si bien qu'après un certain nombre d'oscillations, d'amplitude régulièrement décroissante (nombre d'autant plus grand que la résistance est plus faible), le système retourne au repos : c'est ce que l'on appelle l'*amortissement des vibrations*.

Nous voilà, semble-t-il, loin de notre sujet et de la lampe triode; nous allons y revenir en montrant comment celle-ci est susceptible d'*entretenir la vibration*, de lui conserver une amplitude constante et une durée indéfinie.

Il faut pour cela restituer au système (électrique ou mécanique) vibrant, à chaque oscillation, la fraction d'énergie perdue par frottement. Pour un système mécanique cela consiste à lui envoyer une brève impulsion à chaque période ou demi-période : c'est le rôle de l'échappement des horloges; c'est ce que l'on fait dans le jeu de l'escarpolette, où cette impulsion est communiquée à la balançoire soit par le sujet lui-même qui tire rythmiquement sur les cordes, soit par un aide qui la pousse quand elle arrive à bout de course.

Or à système électrique vibrant doit être communiquée une impulsion électrique : c'est le rôle de la triode.

Supposons un circuit oscillant inséré dans le circuit filament-plaque d'une triode et supposons le condensateur initialement chargé (c'est ce qui se passe quand on établit la tension plaque de la lampe). Le condensateur va se décharger dans la self, qui va le recharger et ainsi de suite comme nous l'avons vu ci-dessus : un train d'oscillations électriques prend naissance; mais si rien d'autre n'entrait en jeu, ce train d'ondes serait vite amorti. C'est alors que va jouer la grille.

Insérons entre la grille et le filament une 2e bobine de self *couplée* à la précédente; c'est-à-dire telle que le champ magnétique produit lorsqu'une d'entre elles est parcourue par un courant puisse induire une tension dans l'autre (2).

Les variations de courant dans la bobine de plaque vont induire une différence de potentiel dans la bobine de grille et cette tension, appliquée donc entre filament et grille, suit fidèlement les alternances du courant dans le circuit oscillant de plaque.

Mais nous avons vu que chaque fois qu'existait une différence de potentiel entre filament et grille, le courant de plaque était modifié : diminuant quand la grille devient plus négative, augmentant quand la grille devient moins nègative. Les variations alternatives de la tension de grille engendrent donc des variations synchrones de courant de plaque, *qui vont se superposer* aux variations primitives de l'oscillation libre du circuit oscillant et qui sont *commandées par ces dernières*. On peut alors s'arranger par un couplage convenable des deux bobines à ce que ces variations surajoutées de courant plaque, qui ont même période que les variations primitives, *viennent compenser l'énergie perdue* à chaque oscillation dans la résistance de la bobine du circuit oscillant. La grille et sa bobine jouent en somme le même rôle que l'ancre de l'échappement de l'horloge qui vient donner une petite impulsion à chaque oscillation du pendule.

L'énergie ainsi restituée est prélevée, pour l'horloge à son ressort ou aux poids qui tombent, pour la lampe triode à l'énergie de la source qui maintient la plaque à un potentiel positif.

Ainsi sont obtenues des oscillations entretenues dont on est maître de la fréquence en choisissant les valeurs de la self et de la capacité du circuit oscillant. On réalise ainsi très facilement des oscillations dont la fréquence est très grande; ces oscillations envoyées dans une antenne produisent un champ électromagnétique vibrant dans l'espace environnant et ce *champ se propage dans l'espace* à partir de l'antenne, comme se propagent les ondes engendrées par des impulsions rythmées appliquées à la surface d'un étang. Ces ondes électromagnétiques sont les ondes hertziennes. Toute station émettrice de T. S. F. comportera donc un oscillateur à triode. Bien qu'il s'agisse alors de très grosses ampoules, capables d'envoyer plusieurs dizaines de kilowatts dans une antenne, leur principe de fonctionnement est le même que pour les petites lampes de nos postes récepteurs.

Ainsi avons-nous esquissé le mécanisme des principales fonctions de la lampe triode. Depuis l'instrument merveilleux pour l'époque qu'était la lampe T. M. (Telegraphie Militaire) mise au point sous la direction du général Ferrier pendant la première guerre mondiale (1), les lampes se sont compliquées; des électrodes supplémentaires se sont ajoutées dans certains types dont nous ne pouvons décrire ici le rôle. cependant les principes directeurs restent les mêmes et seule la technique des ondes ultra-courtes (décimétriques et centimétriques) a été contrainte d'utiliser des tubes fondés sur des mécanismes différents. Mais ceci est une autre histoire...

L. G.

(1) L'analogie avec un frottement est plus que formelle; un courant dans un fil métallique est en effet transporté par les électrons libres qui s'y trouvent en abondance; la résistance électrique représente le « frottement » de ces électrons sur les atomes du métal du fil.

(2) C'est un tel couplage électromagnétique qui permet le fonctionnement de la classique bobine de Rhumkorff et des transformateurs.

Choses vues et entendues

C'était à la Foire de Paris; un gamin d'une dizaine d'années déambulait parmi les stands quand il est abordé par deux femmes qui lui tendent une feuille de papier et une plume. Elles lui demandent de signer la dite feuille; le gamin ne comprend pas; elles insistent : « Tu as des frères? — Oui, deux, madame. — Des sœurs? — Oui, quatre, madame. — Ton père et ta mère? — Oui, madame. — Eh bien, signe là pour toute la famille; cela fera plaisir à ton papa; c'est pour ne pas avoir la guerre. » Le gamin signa, mais sa conscience n'était pas tranquille; il se sauva à toutes jambes... et certainement ne se vanta pas d'avoir signé lorsqu'il fut dans sa famille.

Il n'est pas difficile, ainsi, de réunir un grand nombre de signatures pour la pétition de Stockholm.

Mais quelle mauvaise foi chez ces « Messieurs et Dames »!

A. Herpin.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

LA RETRAITE

Nous avons reçu, sur ce sujet brûlant, quelques lettres et notes que nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Réponse a la lettre ouverte du Dr Terray (2), médecin spécialiste de ville d'eau.

Mon cher confrère,

J'ai maintenant la preuve de la hâte et du peu de sérieux que vous apportez à discuter de la question retraite. *Toutes vos données sont fausses*, et mes chiffres travestis.

— 1° *Frais de gestion* : j'ai écrit 3.294.434 pour les huit premiers mois; vous écrivez 3.294.434 pour l'année. Vous savez peut-être compter, certainement pas lire.

— 2° *Où avez-vous vu que la retraite serait de* 144.000 *fr.? Où avez-vous vu que celle des veuves serait de* 72.000 *fr.?* Et vous parlez, parlez, échafaudez avec ces fausses données. On vous a pourtant assez dit que les chiffres promis au référendum

(1) Les quelques exemplaires qui en subsistent dans les laboratoires rendent encore de grands services aux professeurs de physique pour leur enseignement pratique en raison de la visibilité de tous les organes.

(2) Voir *Journal des Praticiens*, du 27 avril 1950, p. **330**.

MÉDICATION
BIO-ENERGÉTIQUE
COMPLÈTE

ÉTATS DÉPRESSIFS
USURE ORGANIQUE
NEURO - ARTHRITISME

RÉSULTAT IMMÉDIAT

INNOCUITÉ ABSOLUE

Echantillons et Littérature :
LABORATOIRES
" LA BIOMARINE "
DIEPPE

seraient dépassés. Du calme, confrère ! attendez un peu que le premier exercice ait pris fin pour « échafauder » plus sûrement.

— 3° *Où avez-vous pris que* 2.808 *médecins paieraient chacun* 420.000 *fr.? de capital de rachat? — Où avez-vous pris que* 3.850 *veuves paieraient* 210.000 *fr.*? Trop de hâte partisane, confrère ! Je connais une veuve qui paie 37.000 fr. de rachat. Les tableaux de rachat sont publiés partout. Tous les médecins en ont eu connaissance. Du calme, confrère, de la précision; lisez, réfléchissez et rectifiez de vous-même.

Je ne puis m'empêcher, en cette affaire, de comparer votre comportement à vous, médecin spécialiste, avec cette lettre reçue hier d'un omnipraticien qui m'écrit de l'hospice où il vit, au reçu de sa première allocation trimestrielle : « Nous voilà enfin arrivés au terme de notre misère. Nous pourrons vivre une vie plus décente. »

Je n'ajouterai pas un mot. J'espère seulement que vous comprendrez.

Veuillez croire à mes sentiments les meilleurs.

Dr Jean Boullard.

Le Dr Terray *nous a communiqué le texte de la « réponse à la réponse », (directement adressée par lui au Dr Boullard) en précisant que la publication de ce texte ne lui paraissait pas désirable. Il nous demande par contre — et nous le faisons bien volontiers — d'insérer la note que voici :*

Dernières réflexions sur la retraite du médecin.

(en attendant la décision du Conseil d'Etat. — Pourvoi contre l'Arrêté du 30 décembre 1949).

Première partie. — *N'importe qui peut lire dans le* J. O. *du 20 sept. 1949,* le texte du Décret du 27 août 1949 portant règlement d'Administration publique (*R.A.P.*) relatif aux règles de fonctionnement et de gestion de l'organisme autonome d'allocation de vieillesse des professions libérales.

Au chap. II. — Emploi des fonds... *Art.* 10. — Les sections professionnelles sont tenues de se faire créer un compte de « fonds disponibles » à la Caisse des Dépôts et Consignations et un ou plusieurs comptes dits « de disponibilités courantes » à la Caisse des Dépôts et Consignations. Le montant maximum de l'encaisse des Sections professionnelles et celui des fonds que celles-ci sont autorisées à conserver dans leurs comptes « disponibilités courantes » sont déterminés d'après les bases fixées par Arrêté...

Art. 11. — Les sommes déposées par les Sections professionnelles à la Caisse des Dépôts et Consignations sont versées en compte courant au Trésor et portent intérêt à un taux fixé par Arrêté... La Caisse des Dépôts et Consignations alloue à chaque section professionnelle un intérêt égal à celui qui lui est servi par le Trésor... »

N'importe qui, appartenant à la classe des Français moyens, serait fondé à comprendre par ce texte que *la Caisse Autonome est étroitement liée : d'une part à la Caisse des Dépôts et Consignations (auprès de laquelle le même Décret a prévu du reste « un délégué permanent de la Caisse » — ce qui sera sans doute un « bon filon »), et d'autre part (art.* 21) *à la Sécurité sociale, dont les contrôleurs se trouveront, au nom du « Progrès social » investis au regard des « assujettis »* (sic) *des pouvoirs réservés autrefois au Seigneur médiéval. L'art.* 21 *dit en effet : « Les « assujettis »* (sic). *sont tenus de présenter aux fonctionnaires visés à l'art.* 43 *de l'Ordonnance du* 4-10-1945 *et aux agents de contrôle des Sections professionnelles (autre petit filon) visés à l'art.* 19 *ci-dessus, tous documents nécessaires à l'exercice de leur contrôle... »*

Ainsi, grâce à cet important corps de fonctionnaires — comme on peut le lire à la page 35 du Bulletin N° 1 de l'Ordre des médecins — « le médecin se sentira soutenu » (nous tenons à préciser ici à l'intention des esprits malintentionnés que la contrepartie du mot « soutenu » est « soutien » et non « souteneur ») et grâce à eux pourra enfin naître « l'espoir en des jours meilleurs » (*sic*), etc., etc., etc. — sans toutefois qu'il y ait eu promesse de « lendemains qui chantent ».

Si après la lecture des textes officiels vous avez l'imprudence de croire que les fonds de la Caisse autonome doivent être remis à la Caisse des Dépôts et Consignations, vous serez bien vite rabroué de la façon la plus galante par les vertueux occupants du N° 60 du boulevard de Latour-Maubourg. « Vous savez peut-être compter, a écrit dans le *Journal des Praticiens* un de ces vertueux zélateurs, mais vous ne savez pas lire. » Quant à l'honorable employé chargé de la direction de la Caisse Autonome, peut-être n'a-t-il pas eu le temps, dans les fonctions (nouvelles pour lui) dont il vient d'être investi, de lire les textes cités. C'est du moins ce qu'on pourrait être fondé à conclure en lisant ce qu'il écrivait à la p. 18 du *S. E. Médical* (n° de janvier) : « L'article du Dr Terray montre la plus totale absence de documentation de son auteur... Le Dr Terray veut faire avaler à ses lecteurs — qu'il croit bien naïfs — que la Caisse va déposer le fameux milliard à la Caisse des Dépôts et Consignations... » (*sic*).

Il s'agit, comme on le sait, de l'excédent de recettes qui n'eût pas manqué d'atteindre cet ordre de grandeur, si le Corps médical, malgré les menaces, n'avait pas opposé, dans une proportion de plus des deux tiers, une résistance quasi désespérée au coup auquel il cherche à échapper. La contradiction entre le texte de M. le Directeur et celui du *J. O.* est manifeste.

Qui, entre le 20 *septembre* 1949 *et le mois de janvier* 1950 *aurait, comme l'affirme M. le Directeur, relevé la Caisse de l'obligation qui lui a été faite de déposer ses disponibilités à la Caisse des Dépôts et Consignations pour être remises en compte au Trésor,*

Nous n'avons cessé depuis plusieurs mois de poser cette question Elle est toujours restée sans réponse.

Deuxième partie. — *N'importe qui peut lire dans le* J. O. *le texte de l'Ordonnance du* 24 *septembre* 1945 qui dit à l'art. 19 : « Il (c'est-à-dire l'*Ordre*) peut (c'est-à-dire qu'il ne lui est pas interdit) organiser toute œuvre de retraite et d'entr'aide pour ses participants ». *En vain, au surplus, peut-on rechercher les mots « à titre obligatoire »,* dont il est fait tant d'abus depuis quelque temps. *Ils n'y figurent pas et ils ne peuvent à aucun titre être employés, car les plus modestes étudiants en Droit savent qu'il n'est d'obligatoire que ce qui vient de la Loi.*

N'importe qui peut lire dans le J. O. *que la Loi du 22 mai 1946 a enlevé à l'Ordre des Médecins la possibilité « d'organiser toute œuvre de retraite » pour confier ce soin à la Sécurité sociale.*

N'importe qui sait que toutes les professions intéressées par la Loi ci-dessus ont été unanimes à protester contre cette intégration à la Sécurité sociale et qu'elles ont obtenu l'abrogation de cette Loi.

N'importe qui peut lire dans le J. O. *que la loi du 17 janvier 1948 n'a néanmoins rien changé au principe posé par la loi du 22 mai 1946* et que les 14 Caisses autonomes créées *à titre provisoire,* en attendant l'englobement prévu par l'art. 1 de la loi (de 1948), si elles ne dépendent d'aucun organisme professionnel, comme l'indique le qualificatif d' « autonome » qui leur a été donné, n'en sont pas moins *dès maintenant* étroitement liées à la Sécurité sociale tant pour le recouvrement des cotisations (saisie des mobiliers par le percepteur, etc., etc.) que pour le contrôle des « assujettis » comme on peut le constater par la lecture des textes du *J. O.* cités plus haut.

Il apparaît ainsi des textes officiels qu'il n'existe aucun lien de droit, aux yeux de la loi, entre la Caisse autonome et l'Ordre des médecins.

« Pure illusion », ne manqueront pas de s'écrier à la vue de cette remarque les vertueux occupants du Palais de Latour-Maubourg. « Vous ne savez pas lire », répétera l'éminent zélateur de Vimoutiers (Orne) et M. le Directeur appointé de renchérir comme on peut le lire à la page 35 du Bulletin n° 1 de l'Ordre des médecins : « Une des missions essentielles (*sic*) de l'Ordre national était de créer un régime d'entraide... La retraite était en effet l'un des principaux buts assignés aux efforts du Conseil national de l'Ordre, etc., etc., etc., etc., etc.. »

Qui, en contravention avec le texte de la loi, aurait donné à l'Ordre des médecins « la mission essentielle » dont M. le Directeur le prétend « investi par les Pouvoirs publics » (sic) ?

Aucune réponse n'a jamais été faite à cette question, et nous nous croyons fondés à la poser à nouveau avec d'autant plus d'insistance que les épithètes de M. le Directeur appointé de la Caisse Autonome ont été plus virulentes à l'égard des

IODALOSE
GALBRUN

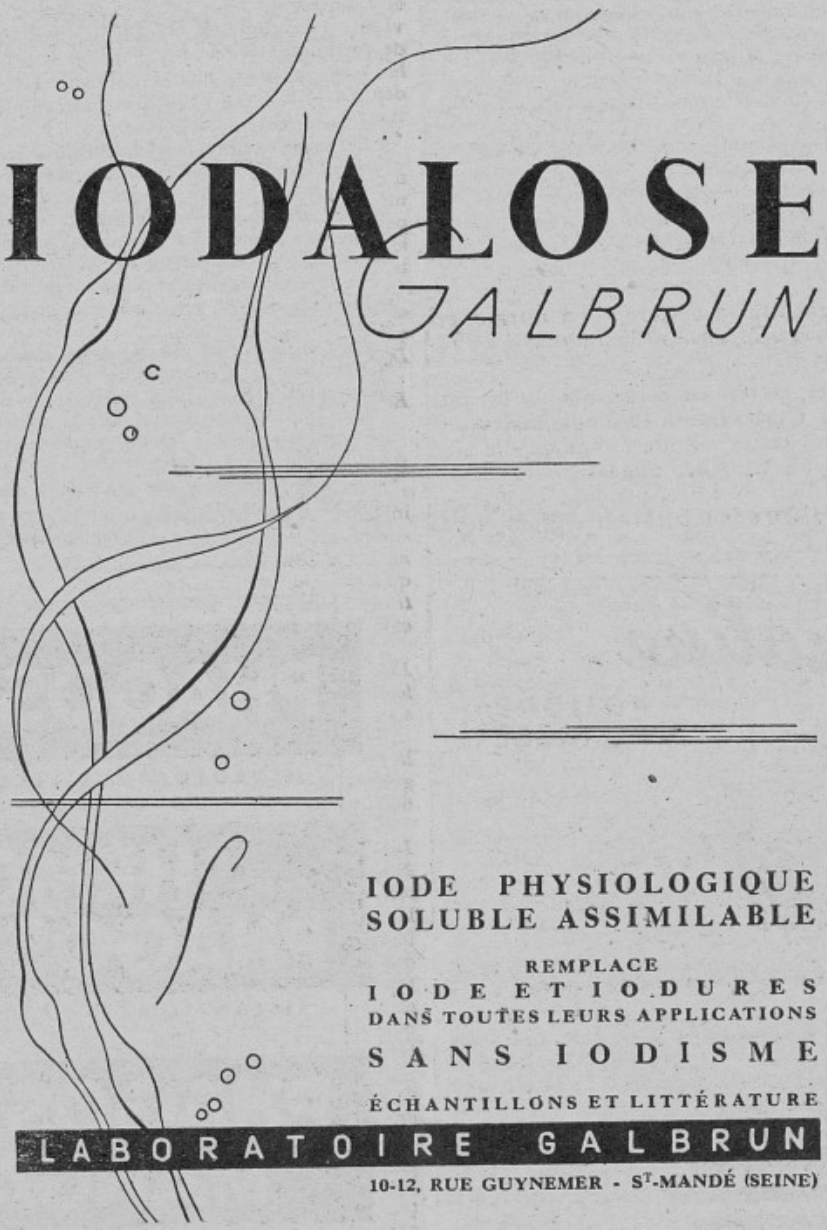

IODE PHYSIOLOGIQUE
SOLUBLE ASSIMILABLE

REMPLACE
IODE ET IODURES
DANS TOUTES LEURS APPLICATIONS
SANS IODISME

ÉCHANTILLONS ET LITTÉRATURE

LABORATOIRE GALBRUN
10-12, RUE GUYNEMER - ST-MANDÉ (SEINE)

« pitoyables erreurs de documentation » (*sic*) que nous aurions commises (*S. E. Médical*, N° d'avril, p. 169).

Lancée sans cette voie, ne voilà-t-il pas que la Caisse Autonome a imaginé de créer une fructueuse affaire sous le nom d'assurance-décès obligatoire (*obligatoire? en vertu de quelles dispositions législatives??* — qui sera sans doute suivie, puisqu'elle l'annonce, d'autres créations : de l'assurance contre l'impôt, de l'assurance contre la cotisation etc., etc., toutes assurances auxquelles on nous permettra, comme point final et sous la forme la plus courtoise, d'ajouter l'assurance... de notre parfaite considération.

Confiance! Confiance! Confiance!

Bien sûr!! Bien sûr!! Bien sûr!!

Mais confiance en qui?

Voici enfin ce qu'un confrère informé nous écrit à propos de l'article « L'agonie des libertés médicales » paru dans le Journal des Praticiens *du 25 mai, p.* **413 :**

« Un de vos lecteurs vous a déclaré : « La retraite est réalisée, et ni le *Concours Médical* ni le *Journal des Praticiens* n'y changeront rien. »

« Réalisée, elle l'est, certes, en ce sens, qu'à la date du 15 avril, en frais d'installation et d'administration, la Caisse avait dépensé treize millions, alors qu'elle n'en avait versé que huit au titre des allocations-vieillesse; que, pour réaliser ce tour de force, pendant le premier trimestre 1950, les frais d'administration se sont élevés à plus de 700.000 francs par mois — et que le Directeur de la Caisse a casé son fils dans le personnel... »

Sans commentaires.

LA GRÈVE ADMINISTRATIVE DES MÉDECINS DE MINES

La Confédération des syndicats médicaux français fait connaître :

1° Qu'elle n'a jamais approuvé le fonctionnement du système dit « médecine de mines », dont elle n'a cessé de dénoncer les dangers.

2° Que le conflit actuel est une conséquence inéluctable d'un système où le médecin est employé à gages et soumis à des autorités incompétentes.

3° Sans examiner ici les causes déterminantes du conflit, la Confédération des syndicats médicaux français

— proteste contre les termes du communiqué radiodiffusé parlant de poursuivre devant les tribunaux, avec demande de dommages-intérêts, les médecins coupables d'adresser à l'hôpital un malade qui aurait pu être soigné à domicile;

— proteste également contre les poursuites éventuelles pour rupture de contrat, mesure non appliquée dans les grèves de tous ordres.

La Confédération des syndicats médicaux français fait toutes réserves sur le développement d'un conflit commençant par des menaces adressées à une catégorie de médecins.

La Confédération des syndicats médicaux français fait observer, contrairement à certaines affirmations, « qu'il n'a jamais été question d'une « grève de soins » et indique, en outre, que les soins continueront à être distribués (gratuitement) *aux mineurs et à leurs familles.*

(Communiqué de la Confédération.)

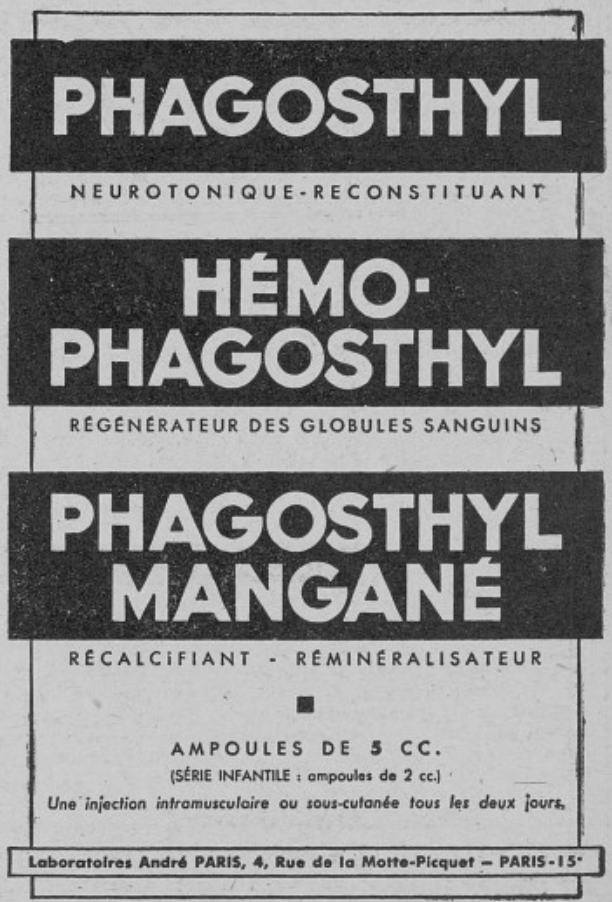

A PROPOS DU TITRE D'UN OUVRAGE PROFESSIONNEL

M. R. Pons — *un « ancien du Labo médical », ainsi qu'il aime à se présenter lui-même — nous fait tenir au sujet de la « pratique de l'analyse médicale », des indications peu connues, mais précieuses, puisque grâce à elles des confrères pourront éviter de transgresser, sans s'en douter, les dispositions légales.*

Dans un récent interview, à son retour des États-Unis, le Prof. Portmann a exprimé une opinion : « Là-bas, le malade est *un cas* — mais un cas magnifiquement traité, car la perfection des laboratoires et de leurs analyses donne de brillants résultats. »

La législation française a manifesté une intention en ce sens dans une réglementation remontant à l'avant-guerre, et exprimée formellement dans la loi de 1946 et les décrets et règlements qui en sont issus.

La pratique de l'analyse médicale est donc devenue une « spécialité » dans le cadre de textes de caractère pénal que l'on ne peut rappeler ici, en raison de leur longueur et de leur diversité. Ils ont été d'ailleurs réunis en un petit volume publié par les soins de diverses personnalités ressortissant du Ministère de la Santé.

Il convient par conséquent de mettre en garde les praticiens qui, s'autorisant des directives d'un ouvrage remarquable de MM. Guy Laroche et Claude Laroche : *Examens de laboratoire du médecin praticien* (ainsi que de son titre) — commettraient de bonne foi une *infraction à une réglementation répressive.*

Certes, la prudence ne manque pas à ces distingués auteurs, et il y a peu de chapitres (et même peu de pages) où ils ne recommandent de s'adresser à un laboratoire spécialisé, et eux, mêmes, dans la préface de l'ouvrage (*Cf. édition de* 1949), essayent de « mettre à la portée de la médecine courante les renseignements que peut journellement fournir le laboratoire »; mais ils écrivent aussi — pour ceux qui possèdent un « petit » laboratoire — « permettre de faire dans de bonnes conditions des examens simples de clinique courante : diagnostic de la tuberculose, de la diphtérie, de la sporotrichose; recherche de tréponèmes; examen de sang, d'exsudats, de liquides pleuraux, céphalorahicdien, etc. »

Pour le praticien qui n'est pas dans les conditions légales, ces termes sont exactement l'expression d'un délit.

Il ne peut exister de « petit laboratoire » parce qu'il est *prescrit* un local affecté et adapté aux opérations d'analyse, quelles qu'elles soient, *les laboratoires étant, tous, assujettis à un agrément ministériel, à des inspections, et leurs titulaires, s'ils ne sont pas directeurs de laboratoires établis en France depuis* 1939, *ou munis d'un certificat de sérologie (ce qui est vraiment peu) étant tenus à des obligations particulières, telles que tenue de registre,* et pouvant d'autre part ne posséder que la valeur de la moitié de l'établissement. Cette disposition est bien étrangère à l'exercice de la médecine.

Ce que le législateur a voulu écarter, ce sont les laboratoires réduits et insuffisants. Il ne peut y avoir que des laboratoires normaux, tenus par un directeur nettement spécialisé. On comprend facilement que le médecin traitant ne peut être à la fois au four et au moulin. Au surplus, une analyse demande souvent une vérification complexe en vue d'un résultat mieux assuré. La législation renferme implicitement l'interdiction du cumul de la clinique et du laboratoire.

C'est ainsi que le progrès limite aussi bien la liberté médicale. Il est bon que le praticien soit averti des conditions de son activité.

Rodolphe Pons.

Schéma d'Ordonnance

TRAITEMENT DE L'ASTHME CARDIAQUE

Penser toujours à l'asthme cardiaque, surtout lorsque après la cinquantaine survient une crise dyspnéique, paroxystique, angoissante, chez un cardiaque avéré ou méconnu, un hypertendu, ou un polyscléreux.

Cette dyspnée se distingue aisément de la dyspnée d'effort des insuffisants cardiaques et de l'œdème pulmonaire qui inonde le poumon de râles fins si caractéristiques.

A l'origine de l'asthme cardiaque sont associés deux mécanismes qui commandent la thérapeutique : le broncho-spasme avec bradypnée et sibilances et le fléchissement ventriculaire gauche qui constitue l'épine déclenchant la crise.

1° Éviter les efforts, les fautes de régime, la fatigue prolongée capable de surmener le cœur et de favoriser les accès.

2° Prévenir et atténuer le spasme broncho-vasculaire par les sédatifs, en particulier par ceux qui diminuent le tonus du vague.

3° Augmenter la résistance du muscle cardiaque en favorisant son irrigation : c'est le rôle capital de l'aminophylline qui est encore antidyspnéisante par son action directe sur les centres bulbaires de la respiration.

Ces trois effets : sédatif, tonicardiaque et eupnéique, sont réalisés en prescrivant à titre préventif et à titre curatif de prendre jusqu'à complet apaisement, avant chacun des trois repas, un ou deux comprimés de COROSÉDINE * (aminophylline : 0,075; chlorhydrate de papavérine : 0,01; phényléthylmalonylurée : 0,01; aminopyrine : 0,10).

●

***LA COROSÉDINE**

est une spécialité des **Laboratoires MONAL**, Docteurs en Pharmacie, 13, Avenue de Ségur, PARIS-7e

SPASMES ALGIES

SUPPOLOSAL

N'EST PAS INSCRIT AU TABLEAU "B"

SUPPOSITOIRES AU DOLOSAL

SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
RHÔNE POULENC
PARIS

N. B. — La légalité est encore oubliée dans le très récent ouvrage publié en collaboration par M. Hamburger. On lit (page 876 de sa *Petite encyclopédie médicale*) une discrimination des difficultés d'analyse en techniques facile, occurante, on facile « pouvant, au besoin, être mise au point par le praticien possédant un appareillage simple de laboratoire ». Dans cette dernière catégorie figure l'inoculation des crachats au cobaye, mais peu importe : *quel que soit le matériel, il ne suffit pas de le posséder pour s'autoriser à faire du laboratoire en clientèle.*

R. P.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

CONGRÈS ET RÉUNIONS

Journées médicales de Bruxelles. — Les Journées médicales de Bruxelles ont lieu *du* 10 *au* 18 *juin* 1950 *inclusivement* avec le programme suivant :

— Samedi 10 juin. — A 10 h. 15 : Inauguration de l'Exposition internationale des Sciences et des Arts appliqués à la médecine, la chirurgie, la pharmacie et l'hygiène sanitaire à la Faculté de Médecine (115, boulevard de Waterloo).

Séance extraordinaire de la Société médicale belge d'éducation physique et de sports; Association générale des dentistes de Belgique; Société belge d'études scientifiques sur la tuberculose et la pneumologie; société belge de chirurgie (à Gand).

A 20 h. : Au Palais des Académies, séance inaugurale.

— Dimanche 11 juin. — *Auditoire Bordet*, Prof. Cerqueira Gomes (Porto) : A propos des variations du contour diaphragmatique. — Prof. Sandblom (Stockholm) : Problèmes actuels dans la chirurgie des enfants. — Prof. Herdner (Bourges) : Tomographie osseuse. — Prof. de Gennes (Paris) : Le rhumatisme endocrinien. — Prof. Guy Laroche et Trémolières (Paris) : Nutrition et glandes endocrines. — Prof. M. Mayer (Paris) : Indications et contre-indications du traitement par les œstrogènes artificiels de certains avortements répétés. — Dr R. Rivoire (Nice) : Les dosages horonaux en clinique.

Auditoire Héger. Prof. Huriez (Lille) : Conception générale, traitement et prophylaxie des incidents des médications chimiques et antibiotiques. — Prof. G. Coste (Paris) : Le traitement hormonal des polyarthrites. — Prof. van der Horst (Amsterdam) : Glioblastose ou encéphalite. — Dr J. Mombaerts (Bruxelles) : La cystalgie. — Drs J. Van Heerswynghels, J. Lequime et J. Govaerts (Bruxelles) : Diagnostic et traitement des affections congénitales du cœur. — Prof. R. Fabre (Bordeaux) : La pression artérielle moyenne.

Auditoire Destrée : Prod. A. Saldanha (Lisbonne) : Les espaces conjonctifs et la circulation plasmatique; effet radiologique. — Prof. Lévy-Solal (Paris) : Le contrôle de l'évolution de la maladie thrombo-embolique et de son traitement au cours du post-partum. — Dr Winterstein (Bâle) : Nouvelles connaissances théoriques et pratiques sur la thrombose et l'hémostase. — Dr H. Loutsch (Luxembourg) : Les troubles cardiaques au cours des cholécystites. — De 15 à 17 h. : Séance scientifique des officiers médecins de réserve.

— Lundi 12 juin. — Matinée de démonstrations cliniques et opératoires.

L'après-midi. *Auditoire Bordet.* Prof. J.-J. van Loghem (Amsterdam) : Quelques aspects nouveaux des recherches de groupes sanguins. — Prof. P. Moureau (Liège) : Le problème du donneur universel dangereux. — Prof. J. Spaander (Amsterdam): Le rôle de la Croix-Rouge néerlandaise dans le domaine de la transfusion sanguine.

Auditoire Héger. Questions relatives à l'orthopédie traitées par les Prof. P. Ingelrans (Lille), Lasserre (Bordeaux),

ANTISEPTIQUE CICATRISANT
IODOMAGNÉSIUM-IODÉ
Visa n° 1273-9497
Solution à base d'iodure de magnésium associé à l'iode en soluté physiologique acide, sans alcool
POSOLOGIE
APPLICATIONS EN BADIGEONNAGES OU EN PULVÉRISATIONS, UNE OU DEUX FOIS PAR JOUR, APRÈS NETTOYAGE DES PLAIES
PLAIES INFECTÉES - FURONCLES - ANTHRAX
STAPHYLOCOCCIES OU STREPTOCOCCIES
CUTANÉES - DERMATOSES D'ORIGINE
MICROBIENNE OU ULCÉRÉES - ECZÉMAS
PLAIES ATONES, ULCÈRES VARIQUEUX ET
AFFECTIONS CUTANÉES DE TOUTE NATURE
Remboursable par la Sécurité Sociale
Laboratoire G. VAURS, 17, Rue de l'Arc-de-Triomphe, PARIS - ETO. 45-66

Merle d'Aubigné (Paris), Pais (Bologne), L. Pouyane (Bordeaux), G. P. Van Nes (Leyde), Wasserfallen (Leysin).

Auditoire Destrée. Prof. P. Delmas-Marsalet (Bodeaux) : Les épilepsies de la structure morphéique et leur traitement. — Drs L. Ectors et J. Achslogh (Bruxelles) : L'électrocorticographie et le traitement chirurgical de l'épilepsie. — Prof. L. Langeron (Lille) : Hyperthyroïdies d'origine nerveuse. — Prof. A. Fleisch (Lausanne) : Thérapeutique de l'atrophie musculaire par l'excitation électrique.

A 20 h. 30 : Spectacle équestre et soirée dansante.

— Mardi 13 juin. — Matinée de démonstrations cliniques et opératoires à l'Hôpital Brugmann, à la Policlinique du Parc Léopold et à l'Institut du Dr Coppez.

L'après-midi. *Auditoire Bordet.* Prof. A. Brunschwig (New-York) : Chirurgie radicale pour cancer avancé de l'abdomen. — Prof. J. Férin-Goffaux (Louvain) : L'importance du facteur masculin dans la stérilité conjugale et l'avortement habituel. — Prof. M. Albeaux-Fernet (Paris) : Les problèmes de la stérilité masculine. — Dr R. Pauly (Bordeaux) : Considérations sur la pathologie des fonctions psycho-physiologiques et spécialement des fonctions sexuelles et érotiques de la femme.

Auditoire Destrée. Dr J. Goffin (Bruxelles) : Les bases de la médecine d'assurance sur la vie. — Prof. C. M. Fletcher (Cardiff) : Diagnostic of pneumoconiosis in coalminers. — Drs H. Desoille et Derobert (Paris) : L'intoxication par le tétrachlorure de carbone. — Prof. E. C. Vigliana (Milan) : Sujet réservé concernant la médecine du travail.

Auditoire Héger : Société médico-chirurgicale de la S.N.C.F.B.

— Mercredi 14 juin. — Départ à 8 h. 30 pour Liége. Visite de laboratoires et de services hospitaliers. A l'Université séance extraordinaire de la Ligue belge contre le rhumatisme.

— Jeudi 15 et vendredi 16 juin. — Démonstrations à l'Hôpital militaire de Bruxelles. Conférences.

— Samedi 17 et Dimanche 18 juin. — *Auditoire Borde.* Séance extraordinaire de la Société belge de gastro-entérologi. Rapports sur les diarrhées graisseuses et sur la recto-colite hémorragique grave.

Pour tous renseignements, s'adresser à Bruxelles-Médical, 141, *rue Belliard, Bruxelles* (*Tél.* 33.40.81).

XXe Congrès de l'Association des médecins de langue française du Canada. — Ce XXe Congrès, qui se tiendra *à Montréal du* 25 *au* 28 *septembre* 1950 sous la présidence du Dr J.-A. Vidal, s'efforcera de conserver à ces grandes assises professionnelles leur réputation de haute tenue scientifique et leur importance pratique et documentaire pour la majorité des congressistes, c'est-à-dire des médecins praticiens.

Parmi les délégués étrangers, le Professeur agrégé Raoul Kourilsky (Paris), viendra présenter deux communications. A Montréal même, des savants de réputation internationale, dont le Prof. Hans Selye, directeur de l'Institut de Médecine et de Chirurgie expérimentales, développera une question à laquelle il travaille depuis nombre d'années : « L'adaptation et les maladies de l'adaptation, avec applications récentes de la cortisone et de l'ACTH ».

Deux séances plénières seront réservées à un chapitre de thérapeutique générale aux applications multiples et diverses : « L'émploi et les indications des antibiotiques ». Des professeurs et des cliniciens de Québec et de Montréal sauront développe au mieux les nombreux aspects des grandes questions d'actualité : gastro-entérologie, diagnostic et traitement de l'arthritr et du rhumatisme, neuro-chirurgie, obstétrique, tuberculosee

La Société d'hygiène et de médecine préventive, comprenant en l'avantage de grouper les efforts dans un but commun, tiendra en même temps ses grandes assises régulières.

Des séances de « spécialités » proprement dites ont déjà été prévues : biologie, ophtalmo-oto-laryngologie, anesthésie

ANGIOXYL, ANGIOXYL-FORT

Hormone vaso dilatatrice, tensio-dépressive d'origine pancréatique

AMPOULES de 2 cc. ROUSSEL AMPOULES de 2 cc.

ANGIOXYL
10 U. G. par cc.

ANGIOXYL-FORT
30 U. G. par cc.

1 à 2 ampoules par jour et plus suivant les indications cliniques
EN INJECTIONS INTRA-MUSCULAIRES OU PERI-FOCALES

ANGINE DE POITRINE - HYPERTENSION - TROUBLES VASCULAIRES PÉRIPHÉRIQUES - ULCÉRATIONS CUTANÉES ATONES - ESCARRES - DYSMÉNORRHÉE

Cure d'entretien : Sirop d'ANGIOXYL

LES LABORATOIRES ROUSSEL
LABORATOIRES DES PROXYTASES
97, Rue de Vaugirard - PARIS (VIe)

210

radiologie. Un Comité d'économie médicale prépare présentement d'importantes études d'intérêt professionnel qui seront présentées, commentées et discutées au cours d'une soirée entière, en séance générale.

Secrétaire du Congrès : Pierre SMITH, 326 *est boulevard Saint-Joseph, Montréal.*

IIe Congrès panaméricain de gastro-entérologie. — Le IIe CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE GASTRO-ENTÉROLOGIE se tiendra *à Rio-de-Janeiro et Sao-Paulo (Brésil) du* 23 *au* 29 *juillet* 1950, sous la présidence du Prof. Benedito MONTENEGRO.

Ce congrès, organisé par l'Association interaméricaine de gastro-entérologie, traitera des questions suivantes :

1° Physiopathologie de l'intestin grêle; 2° Entéropathies non spécifiques : *a*) troubles fonctionnels; *b*) troubles de carence; *c*) entérite locale; 3° entérite tuberculeuse; 4° radiologie de l'intestin grêle; 5° Troubles fonctionnels de l'intestin grêle chez les gastrectomisés; 6° troubles fonctionnels de l'intestin grêle après résection partielle; 8° diverticule de l'intestin grêle.

Secrétaire général : Dr José Fernandez PONTES, rua 7 de Abril, 176, 1° andar, Sao-Paulo.

IIe Congrès dentaire international. — Ce congrès, organisé par la Fédération dentaire internationale, aura lieu *à Londres du* 19 *au* 26 *juillet* 1952, sous la présidence du Dr E. Wilfred FISH.

Le Secrétaire du Comité d'Organisation est M. *G.* H. LRR-THERMAN, 13, Hill Street, London, W. I.

Ve Conférence internationale de Service social. (*Paris,* 23-28 *juillet* 1950). — Cette réunion aura lieu à Paris où il y maintenant presque un quart de siècle (en 1928), sous la dynamique impulsion du Dr SAND, président honoraire du Comité exécutif, les conférences internationales ont commencé leur action bienfaisante.

Les séances se tiendront à la Sorbonne, au cœur même du vieux « Quartier Latin ».

Le thème général de la Ve Conférence internationale sera : L'état actuel du Service social et l'évolution qu'il doit traverser pour s'adapter aux conditions changeantes du monde contemporain. Ce thème a été réparti en six grands rapports particuliers dont le second traitera des différentes techniques auxquelles doit s'adapter le Service social : psychologie, pédiatrie, méthodes actives en éducation, économie domestique, orientation professionnelle, rééducation des diminués physiques, etc'

Le président du Comité français de Service social est le Prof. Jacques PARISOT, *doyen de la Faculté de Médecine de Nancy; secrétariat de la Conférence* : Mlle DE HURTADO, 5, *rue de Las-Cases,* Paris (INV. 03-96).

COURS ET CONFÉRENCES

Démembrement de la poliomyélite. — M. le Professeur P. MOLLARET fera une *série exceptionnelle de trois conférences, au grand amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Paris, de 17 à 18 heures,* selon le programme suivant :

— *Mardi 20 juin : 1*) La poliomyélite n'est plus — ou à peine — une maladie nerveuse; *2*) Il n'existe pas une, mais plusieurs poliomyélites.

Jeudi 22 juin : 3) Critères actuels de classification des ultra-virus poliomyélitiques; *4*) Les maladies poliomyélitiques humaines.

— *Samedi 24 juin : 5*) Les maladies poliomyélitiques animales; *6*) Synthèse générale provisoire et directives pour une future épidémie.

le médicament de la veine et du capillaire

INTRAIT DE MARRON D'INDE "P"

Laboratoires DAUSSE • PARIS • Tur. 63-40

Société de Médecine et d'Hygiène du travail de Strasbourg. — La prochaine journée d'étude de la Société aura lieu *à Merlebach (Moselle), le samedi 24 juin* 1950, sous le patronage des Services médicaux des Houillères de Sarre et Moselle.

— *La matinée sera consacrée à la visite d'installations importantes du bassin minier* : centrale de Carling, usine à benzol, chantiers d'extraction, installations de sauvetage. Le rendez-vous pour les visites est fixé à 8 h. 30 très précises au Centre de Médecine préventive de Merlebach (face à la gare S.N.C.F.).

— *La séance de travail aura lieu l'après-midi de 15 à 18 heures, à la salle de conférences du Centre.* Le rapport habituel sera présenté par MM. Ruyssen, Lang et Walter sur le sujet suivant : *Constatations faites à l'autopsie des sujets atteints ou suspects de silicose. A propos d'une soixantaine de cas.*

Un déjeuner par souscription réunira, à 12 h. 30, les sociétaires et confrères sympathisants.

Secrétariat général : Dr Fourcade, *Institut de Médecine légale et de médecine sociale, 1, place de l'Hôpital, à Strasbourg,* ou Dr Ruyssen, *médecin chef des Houillères de Sarre et Moselle, à Merlebach (Moselle).*

Date limite des inscriptions pour les visites du matin : le samedi 17 juin.

BIBLIOGRAPHIE

Pour l'histoire du thermalisme. — La Société d'Histoire de la pharmacie, dont le siège est à la Faculté de Pharmacie de Paris, nous prie de faire connaître aux souscripteurs du « Prestigieux passé des eaux minérales », édité par ses soins, que la livraison du volume va être un peu retardée en raison de l'augmentation du nombre des reproductions, qui sera porté à une cinquantaine. *De ce fait les souscriptions seront encore acceptées jusqu'à la fin du mois en cours, date limite* (800 *fr. franco, éd. de luxe,* 1.150 *fr., ces prix devant être fortement majorés en librairie).* — (*Ch. post. Soc. d'Hist. de la Pharm., Paris* 1319-39).

Rappelons que cet ouvrage dû aux multiples recherches de M. E.-H. Guitard, archiviste-paléographe, fondateur de cette société, est considéré par le Prof. Laignel-Lavastine, comme « une synthèse historique complète, riche en précisions inattendues, émaillée d'anecdotes et de récits choisis entre mille », véritable encyclopédie hydrologique et climatique, agréable à lire, utile à consulter. (Sommaire : Religion et folklore — Organisation thermale — Science — Techniques — Archéologie — Mœurs — Notes (env. 2.000) — Index — Répertoire des stations françaises en 1950) (fort volume — album, petit in-4°).

NÉCROLOGIE

— Dr G. Lavalée, Directeur du *Concours Médical.* Le Dr Lavalée est mort « sur la brèche »; il écrivait encore, dans le numéro du 3 juin du *Concours* — sur « l'avenir de la médecine en France » — un article marqué de son fin bon sens. Sa disparition prématurée suscitera des regrets unanimes parmi le Corps médical français, où le *Concours* compte de si nombreux amis.

Nous prions la famille du Dr G. Lavalée, et le *Concours,* notre excellent confrère en journalisme, d'agréer l'expression de toute notre sympathie, et nos vives condoléances.

OFFRES ET DEMANDES

IMPORTANT LABORATOIRE de spécialités médicales recherche médecins habitant Paris, en vue de traductions de textes français en toutes langues étrangères (allemand, arabe, portugais, turc, grec et flamand).

Écrire au *Journal,* qui transmettra, sous le n° 600.

CHIMIOTHÉRAPIE INTESTINALE

FORMO-CIBAZOL

NOM DÉPOSÉ

Produit de condensation du sulfathiazol et de la formaldéhyde

EFFICACITÉ LOCALE – FAIBLE SOLUBILITÉ

FORTE CONCENTRATION INTESTINALE - FAIBLE CONCENTRATION SANGUINE

Absence de toxicité

TOUTES INFECTIONS INTESTINALES

GASTRO-ENTÉRITES - DIARRHÉES - DYSENTERIES
COLIBACILLOSE ET AFFECTIONS EBERTHIENNES
COLITES - INTERVENTIONS SUR L'INTESTIN

Tubes de 20 COMPRIMÉS à 0,5 G. *(3 comprimés, 3 fois par jour, pendant 3 jours)*

LABORATOIRES CIBA

103 à 123, Bd Vivier Merle LYON — 57, Quai d'Orsay PARIS

681

TONIQUE GÉNÉRAL

RECALCIFIANT

Gaurol

CALCIUM ASSIMILABLE

AMPOULES
COMPRIMÉS
GRANULÉ

GAUROL INTRAVEINEUX (Ampoules de 5 cc.)

HÉMORRAGIES, TUBERCULOSE

■

LABORATOIRES PÉPIN & LEBOUCQ — 30, Rue Armand-Sylvestre - COURBEVOIE (Seine)

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

Reminéralisation
Recalcification

OPOCALCIUM

IRRADIÉ - SIMPLE
Cachets · Comprimés · Granulé
ARSENIÉ - GAIACOLÉ
Cachets

Désensibilisation
Etats hépatiques

ANACLASINE

Comprimés - Granulé
ANACLASINE INFANTILE
Granulé soluble

Thérapeutique anti-anémique
Stimulant de l'Hématopoïèse

OPOFERRINE

VITAMINÉE
Granulé

Reconstituant Globulaire
(Méthodes de Wibpple et de Castle)

OPOFERROL

FOIE - RATE - ANTRE PYLORIQUE
OXYHÉMOGLOBINE
Ampoules buvables
Adultes 10 cc. - Enfants 3 cc. : 1 à 3 par jour.

LABORATOIRES DE L'OPOCALCIUM, 96, Rue Orfila - PARIS-XXe

DIARRHÉES
INFECTIONS INTESTINALES
COLIBACILLOSE

ampoules buvables
1 à 6 par jour

Laboratoires F. BOUCHARD
83, rue Dutot, PARIS-15e

FERMENT LACTIQUE VIVANT

VIVACIDOL

F. BOUCHARD

ACTUALITÉ

Le sens du ridicule.

La psychogenèse de certains symptômes est désormais admise, même par les esprits les plus positifs et les plus réalistes, mais l'imagination a réalisé dans ce domaine de véritables prodiges et l'on voit actuellement éclore dans le langage de certains psychiatres des comparaisons qui paraissent pour le moins extravagantes et ridicules.

L'un de nos confrères canadien s'est amusé à en collectionner quelques-unes :

« Les aliments sont les victimes des morsures destinés à nos ennemis, ou un substitut de l'objet aimé. Les excréments sont des armes, des valeurs ou des substituts des enfants.

» La peur du parent du sexe opposé fait pisser au lit. La peur du père compliquée d'attachement à la mère donne de l'hypertension. La peur d'une grossesse détermine de l'asthme chez le mari et de la diarrhée chez l'épouse.

» Les besoins de dépendance de la mère, surtout s'ils sont refoulés, aboutissent à une boulimie de compensation chez les joviaux, à la dyspepsie chez les faibles, à la constipation chez les pessimistes égoïstes, à l'asthme chez les anxieux, à l'hypertension chez les agressifs, à la migraine chez les méticuleux, à l'ulcère gastrique si le sujet s'extériorise, à la côlite muqueuse et à la diarrhée, s'il ne fait que le geste.

» Le besoin sexuel chez l'homme n'est le plus souvent qu'une forme clinique de la dépendance vis-à-vis de la mère, et sa répression aboutit aux mêmes épreuves. Si la curiosité sexuelle visuelle est refoulée, le nez sera érotisé et le sujet, en plus de l'asthme, fera de la fièvre des foins. Chez la femme, la frustration de l'instinct maternel provoque de l'anorexie mentale ou des vomissements par identification avec la femme enceinte, mais la répression produit de la pollakiurie.

» D'autre part, l'hostilité contre les hommes engendre elle aussi de la pollakiurie. L'agression peut s'exprimer encore par le truchement de la boulimie (qui satisfait le besoin de mordre) ou de la diarrhée (symbole de l'attaque par projectile). L'inhibition de la haine, le contrôle de sa rage sont plus nocifs encore. Passe pour la constipation, mais l'épilepsie, la migraine (si le sujet est par hasard homosexuel); mais l'hypertension (si le pauvre homme met de la rage à refouler l'hostilité qu'il entretient contre la dépendance envers sa mère aimée et son attachement pour son père haï, avec lequel il s'identifie pour se punir — son père étant lui-même un cardiaque hypertendu?...).

» L'impasse est terrible, puisque, si cette inhibition de la rage est remplacée par le recours à la mère, le sujet fera de l'asthme et, si son inhibition est motivée par la honte, il fera de l'anorexie nerveuse par jeûne expiatoire — ou il se punira par une névrodermite prurigineuse. Si dans son exaspération il doit réprimer l'impulsion de jurons orduriers, il fera une laryngite par-dessus le marché... »

Molière aurait, là, matière à une comédie satirique qui ne manquerait pas de piquant, et nos psychologues s'entendraient railler de la bonne façon. Les élucubrations de cet ordre en matière psychologique sont à la mode, il est grand temps de faire appel au bon sens, surtout en médecine psychiatrique.

H. C.

Conventions particulières entre praticien et Caisse de Sécurité sociale. — *Bien qu'elle concerne les chirurgiens dentistes, la réponse ministérielle que nous reproduisons ci-dessous s'applique évidemment aussi aux médecins. Nous n'avons pas besoin d'en souligner l'intérêt. On remarquera que, parmi les organismes de mutualité pouvant faire bénéficier les assurés sociaux du tiers payant, ne figurent pas les sociétés mutualistes elles-mêmes, mais seulement les établissements créés par une société mutualiste, qui emploient un chirurgien dentiste.*

Voici maintenant le texte intégral de la question posée par le député André Dufour et la réponse que lui a faite le ministre du Travail au Journal Officiel *du 25 mars 1950 (Débats parlementaires)* :

M. André Dufour demande à M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale : 1° si un chirurgien dentiste peut passer une convention avec une Caisse primaire de Sécurité sociale, en vue de faire bénéficier sa clientèle du tiers payant, etc.; 2° dans l'affirmative, si l'Ordre ou le syndicat départemental des chirurgiens dentistes peut s'y opposer; 3° quelles sont les formalités en vue de réaliser ladite convention; 4° si un tarif différent de celui actuellement existant dans le département peut être fixé dans le cadre de cette convention, étant entendu que, jusqu'à ce jour, aucune convention n'a été établie entre le syndicat départemental et la Caisse primaire de Sécurité sociale; 5° si, une convention ne pouvant être légalement conclue, la Caisse primaire de Sécurité sociale peut passer un accord direct avec un chirurgien dentiste pour la seule opération dite « du tiers payant » (*Question du 24 janvier 1950*).

Réponse. — 1°, 2°, 3°, 5°. Un chirurgien dentiste ne peut passer personnellement ni convention, ni accord direct avec une Caisse de Sécurité sociale en vue de faire bénéficier sa clientèle du tiers payant. Par contre, un établissement de soins, un dispensaire ou un établissement créé par une société mutualiste, qui emploie un chirurgien dentiste, est habilité à passer, dans les conditions prévues aux articles 11 et 19 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des Assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles, une convention avec une Caisse en vue du versement direct des honoraires à cet établissement ou dispensaire. De même, une Caisse de Sécurité sociale est autorisée à pratiquer ce versement direct à l'égard des établissements de soins qui relèvent d'elle. Ceci en application de l'article 25 de l'ordonnance susvisée du 19 octobre 1945. Cet article prévoit que la part garantie par les Caisses de Sécurité sociale et normalement remboursée à l'assuré, peut être versée directement à l'établissement dans lequel les soins sont donnés; 4° les tarifs prévus par la convention peuvent être inférieurs aux tarifs fixés conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

(*Extrait d'une circulaire du Comité intersyndical.*)

SPASMOSÉDINE
Sédatif et antispasmodique
Cardio-vasculaire
Laboratoires DEGLAUDE
15, BOULEVARD PASTEUR - PARIS-15e

LIT MÉCANIQUE DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ
RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

SOMMAIRE DU N° 25

Classification des polyarthrites chroniques évolutives — d'après une leçon du Prof. Coste (*H. F.*)..... 297
Notes sur la fatigue intellectuelle des adolescents et des cérébraux, par le Dr *G. Rosenthal*..... 299
Des rhinites (Essai de nosographie simplifiée), par le Dr *J. Rateau*..... 300
Mémentos de médecine pratique :
Points de vue d'actualité : Sur le cancer des côlons (*J.-C. Reymond*)..... 303
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 13 juin 1950..... 307
Société médicale des Hôpitaux, séance du 2 juin 1950.... 308
Variété : La tour de Babel (*A. Herpin*)..... 493
Propos divers : A M. le Ministre de la Reconstruction (*A. H.*); — Les beautés du tiers payant..... 494
Questions professionnelles : Chambre syndicale des médecins de la Seine (résultats du référendum concernant le projet de convention); — La retraite..... 494
Intérêts professionnels : Comité de liaison et d'action des omnipraticiens..... 494
Informations et nouvelles diverses..... 496
Communiqué : Le banquet de la Fédération des médecins du front..... 502
Nécrologie..... 503
Actualité : Une histoire chinoise..... 506

A NOS ABONNÉS. — **Nous rappelons à nos abonnés que toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de 20 francs. Le changement d'adresse ne pourra devenir effectif qu'après réception de cette somme (en timbres-poste ou mandat).**

Chambre syndicale des médecins de la Seine. Assemblée générale du deuxième trimestre 1950. — L'Assemblée générale du deuxième trimestre 1950 se tiendra *le mercredi 28 juin* 1950 *à 20 h. 45, à la Confédération des syndicats médicaux français (salle du rez-de-chaussée), 60, boulevard de Latour-Maubourg, Paris* (7e).

L'ordre du jour figure dans la Circulaire syndicale qui va paraître incessamment.

Cinquantenaire de la découverte du radium. — A l'occasion de la célébration du Cinquantenaire de la découverte du radium, *diverses cérémonies officielles auront lieu à l'Ecole supérieure de Physique et de Chimie, où a été découvert le radium par* Pierre et Marie Curie, *et en outre, trois colloques scientifiques sur les sujets suivants :*

— *Radiophysique* (17 juillet 1950). Formation et répartition des ions et groupements excités produits par les rayonnements dans les liquides.

— *Radiochimie* (18 juillet 1950). Compétitions chimiques dans les milieux irradiés (effet de protection).

— *Radiobiologie* (19 juillet 1950). Prévention et restauration naturelle ou provoquée des radiolésions.

Secrétariat : Ecole de Physique et Chimie, 10, rue Vauquelin, Paris (5e) (*Gobelins* 83-19).

CALCITHÉRAPIE INTENSIVE
SANS CHOC
Lévulinate de
CALCIUM LOGEAIS
ACTIVITÉ CONTROLÉE
STABILITÉ ABSOLUE
ABSENCE DE CHOC
INJECTABLE BUVABLE GRANULÉ SUPPOSITOIRES
LABORATOIRES JACQUES LOGEAIS
ISSY-LES-MOULINEAUX — PARIS

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

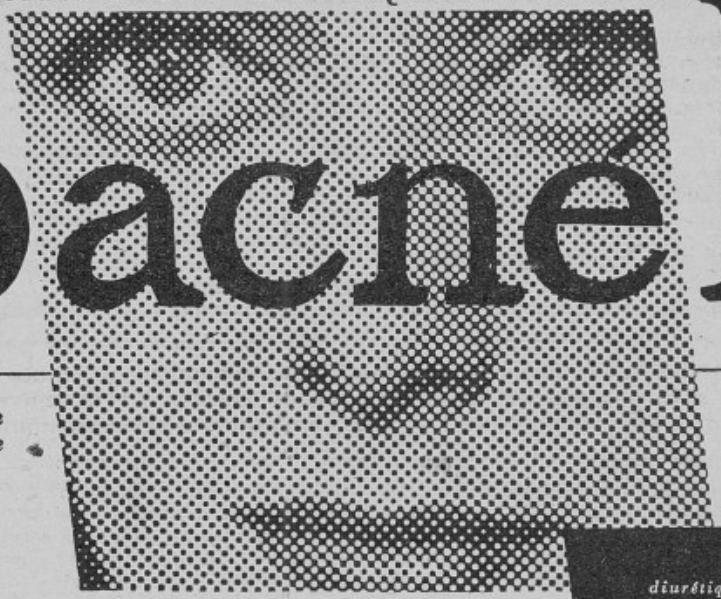

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique : THEOBROMOSE
dermatoses : DERMO-PLASTOL et SOLU-PLASTOL
anesthésies : BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✱, DOCTEUR EN PHARMACIE

10, RUE DU PLATRE - PARIS IV·

TRAITEMENT DU RHUMATISME

IODO BENZO MÉTHYL FORMINE

IODASEPTINE

IODASEPTINE SIMPLE *(RHUMATISMES CHRONIQUES)*
10 A 20cc PAR VOIE INTRAVEINEUSE OU INTRAMUSCULAIRE EN SÉRIE DE 12 INJECTIONS

IODASEPTINE SALICYLÉE *(RHUMATISMES AIGUS)*
5 A 10cc PAR VOIE INTRAVEINEUSE OU EXCEPTIONNELLEMENT INTRAMUSCULAIRE

LABORATOIRES
ORTIAL
7, RUE DE L'ARMORIQUE PARIS XVe

VARIÉTÉ

La Tour de Babel.

Notre époque se distingue par l'éclosion des idées les plus singulières, les plus dépourvues de sens commun, les plus voisines de la folie; si extravagantes qu'elles soient, sous prétexte d'originalité elles trouvent aisément des fidèles et acquièrent droit de cité dans certains cercles; on pourrait même dire qu'elles sont accueillies avec d'autant plus de faveur qu'elles sont moins sensées. Aussi ne faut-il pas être surpris devant le projet de morcellement de la langue française défendu avec tant d'âpreté et si peu de raison par quelques fanatiques — entreprise que notre éminent confrère G. Duhamel a fort justement stigmatisée.

Dans le Haut-Moyen-Age, c'était notre pays qui était morcelé; il était divisé en une infinité de petites seigneuries qui n'avaient guère entre elles que des rapports d'hostilité. Vivant sur elles-mêmes, ayant déformé à leur guise les éléments d'une langue en formation, elles avaient chacune un langage particulier. Ces divergences, jointes à l'insécurité générale, ne favorisaient point les échanges et excluaient l'idée d'une communauté française.

Peu à peu ces petites seigneuries se fondirent en de plus vastes qui continuèrent à vivre pratiquement isolées les unes des autres. La première Renaissance carolingienne créa des écoles dans les villes devenues plus importantes et plus prospères et une certaine éducation du langage fut introduite dans l'ensemble du pays; en même temps, la sécurité croissante permettait des échanges culturels et commerciaux Cette éducation se poursuivit parallèlement à l'unification du royaume par les Capétiens. Depuis le siècle dernier, on peut dire que, sur l'ensemble du pays, la langue française a supplanté toutes les langues locales : celles-ci n'ont peut-être pas totalement disparu, mais elles ne constituent plus qu'un langage familier et secondaire.

Il est bien certain que cette généralisation a contribué pour une large part à l'unification politique; il eût été difficile de grouper en une nation solide des gens ne parlant pas la même langue et ne pouvant se comprendre, comme il est advenu de l'Autriche-Hongrie.

La réciproque est vraie, et on sait (depuis la Tour de Babel) que la confusion des langues aboutit à la dispersion des peuples.

On se souvient peut-être que, dans le but de séparer définitivement l'Alsace-Lorraine de la France, après la guerre de 1870-1871, les Allemands imposèrent dans ces provinces la langue allemande et proscrivirent l'enseignement du français.

L'U.R.S.S. n'a pas agi autrement dans les pays au-delà du rideau de fer : l'enseignement des langues occidentales est proscrit et celui de la langue russe est devenu obligatoire; le but est évidemment de rompre les liens culturels avec l'Occident, de les resserrer avec la Russie et de faciliter ainsi l'absorption de ces pays par les Russes.

Mais les enseignements de l'Histoire n'ont jamais convaincu les fanatiques et ceux-ci ont choisi le moment

KAOSYL
DESLEAUX
PANSEMENT GASTRO-INTESTINAL
LANCOSME . 71, AV. VICTOR EMMANUEL III - PARIS (8e)

THÉRAPEUTIQUE CARDIAQUE
Granules de Catillon
A UN MILLIGRAMME EXTRAIT TITRÉ DE
STROPHANTUS
Tonique du Muscle Cardiaque
ASYSTOLIE - DYSPNÉE - OPPRESSION - ŒDÈMES
Affections Mitrales, Cardiopathies des Enfants et des Vieillards
Usage continu sans inconvénient ni intolérance
Granules de Catillon
A UN DIXIÈME DE MILLIGRAMME
STROPHANTINE
CRISTALLISÉE
Tonique du Cœur par excellence
Prix de l'Académie de Médecine pour "STROPHANTUS et STROPHANTINE"
Médaille d'Or, Paris 1900
Laboratoire CATILLON, 3, Boulevard Saint-Martin, PARIS-3e

où on pouvait considérer que l'unification française était réalisée pour proposer et soutenir un retour en arrière.

S'étant brusquement aperçus que les langues locales étaient sur le point de disparaître, cette disparition prochaine leur a inspiré des regrets tels qu'ils voudraient que leur conservation fût assurée par leur enseignement dans les écoles primaires. Ainsi se reproduirait la confusion du Haut-Moyen-Age, et contribueraient-ils à rendre précaire l'unité française.

Alors qu'on arrive à peine à apprendre aux enfants de ces écoles un français suffisant, il faudrait prendre sur les heures qui lui sont consacrées le temps nécessaire à cet enseignement hors de saison dont le résultat ne pourrait être que le particularisme qui suivrait immanquablement cette entreprise.

Certes, il est des patois qui sont savoureux... surtout à la fin d'un bon repas copieusement arrosé; il en est qui ont eu leur heure de succès et leurs productions plus ou moins remarquables. Mais c'est actuellement un passé qui se fragmente de plus en plus et tend à disparaître : il y a au moins trois langues en Bretagne ; les Basques et les Catalans français ne se comprennent plus avec leurs voisins espagnols; le provençal varie d'une région à l'autre; veut-on fixer en Alsace la langue allemande et maintenir ainsi un séparatisme réalisant les buts que se proposaient les Allemands au lendemain de la guerre de 1870? Et cela pour des objets de musée pour lesquels on pourrait tout au plus envisager l'organisation d'un Conservatoire?

Les enfants des écoles sont déjà surchargés, au-delà de toute prudence : les résultats de cette politique sont navrants. Voudrait-on aggraver cette situation, augmenter la confusion par l'adjonction de ces matières nouvelles? Et cela aux dépens de cette langue française qui fut celle du Grand siècle et dont le rayonnement se répandit dans le monde entier, — et, en même temps, réveiller des antagonismes actuellement en sommeil, sinon disparus, et qui ne manqueraient pas de menacer dangereusement l'unité française?

A. Herpin.

PROPOS DIVERS

A Monsieur le Ministre de la Reconstruction.

Monsieur le Ministre,

Le siège de l'Ordre départemental de l'Ordre des médecins est situé à peu près au centre de la rue Euler : d'une fenêtre, je voyais un vaste chantier de démolition qui s'étend de ce point jusqu'à l'avenue Marceau. Il y avait là un superbe immeuble fort bien construit, si l'on en juge par l'apparence, et qui, sur cette vaste superficie, devait pouvoir loger nombre de gens.

On me dit que cet immeuble est démoli pour être remplacé par les bureaux d'une entreprise industrielle.

Or, il me semble qu'il existe une loi interdisant de démolir un immeuble à usage d'habitation pour y installer des bureaux.

Je pense que cette démolition a échappé à la vigilance de vos services et que vous voudrez bien prendre toutes dispositions utiles pour faire cesser ce scandale.

D'autant qu'en dehors de la question (primordiale) de logement, il y a la question d'esthétique et que cet immeuble — qui s'harmonisait avec les immeubles voisins — risque d'être remplacé par un « building » dont la masse rompra fâcheusement cette harmonie.

Voulez-vous, Monsieur le Ministre, agréer l'expression de ma haute considération.

A. Herpin.

LES BEAUTÉS DU TIERS PAYANT

Du Concours Médical *(numéro du 10 juin) cette savoureuse anecdote :*

« L'histoire suivante se passe en Allemagne, où le médecin reçoit tous les trimestres une somme (dérisoire, d'ailleurs) par malade.

Or donc, un soir de fête — c'était déjà presque le lendemain matin — un médecin est appelé dans un faubourg éloigné. Il s'agissait d'un enfant et notre confrère grelottant de froid (c'était l'hiver) monta en voiture et partit.

A son arrivée, il fut assez étonné de trouver un enfant que l'on venait très évidemment de réveiller et qui ne semblait souffrir de rien. A y regarder de près, il avait peut-être quelques ascaris. Le médecin fit remarquer aux parents qu'on aurait pu attendre au lendemain, et, tout en maugréant, prescrivit un vermifuge.

Au moment de quitter la maison, quelqu'un s'approcha : « Puisque vous rentrez en ville, Docteur, vous pourriez peut-être me ramener? »

Il y avait eu une petite réunion de famille; l'invité avait raté le dernier « bus »; alors on avait pensé au médecin. « Ça ne coûte rien, faisons-le venir pour le gamin. Il se gratte le nez, il a peut-être des vers... et il remmènera le cousin Adolphe. »

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Chambre syndicale des Médecins de la Seine. — Résuetat du référendum *concernant le projet de convention Sécurité sociale Chambre syndicale des médecins de la Seine.*

Le dépouillement du referendum relatif au projet de convention entre les Caisses de Sécurité sociale et la Chambre syndicale des médecins de la Seine a eu lieu le 11 juin 1950, 14, rue Euler, Paris (8e).

Le résultat a été le suivant :

Nombre de votants	4.275
Nombre de bulletins nuls	325
Nombre de suffrages valables	3.950

I Etes-vous partisan de signer et d'appliquer la présente convention de la Seine?

Oui	1.519
Non	2.431

II Êtes-vous partisan du principe d'une convention? *(première question subsidiaire)*

Oui	2.323
Non	1.304
N'ont pas répondu	323

Les autres questions sont en cours de dépouillement. Les résultats en seront donnés dès que possible.

(Communiqué de la Chambre syndicale).

LA RETRAITE

On nous prie d'insérer la note suivante :

Les confrères qu'auraient surpris certaines clauses de la retraite complémentaire rendue obligatoire par Arrêté du 30-12-1949, et qui désireraient avoir de plus amples informations relatives au *recours devant le Conseil d'État introduit contre cet Arrêté* par de très nombreux médecins pourront écrire à D. L. Aix-les-Bains, N° 441.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

COMITÉ DE LIAISON ET D'ACTION DES OMNIPRATICIENS

Les formalités légales ayant été accomplies, le Comité de liaison et d'action des omnipraticiens a désormais une existence officielle.

L'article 1 de ses statuts précise ses buts : grouper, pour réaliser entre eux une unité de vues et d'action, en dehors de toute doctrine politique, les omnipraticiens désireux

INDISPENSABLE A LA PHYSIOLOGIE NORMALE
DES TISSUS ÉPITHÉLIAUX

BÉPANTHÈNE

" ROCHE "

TUBE DIGESTIF ET FOIE,
PEAU, MUQUEUSES, SYSTÈME PILEUX
VOIES RESPIRATOIRES

COMPRIMÉS, AMPOULES, ONGUENT, SOLUTION

Roche

PRODUITS "ROCHE" S. A.
10, RUE CRILLON, PARIS 4e

SÉDIBAÏNE

SÉDATIF NERVEUX
SANS ACTION DÉPRESSIVE

TITANE COIRRE
BISMUTITANE

PANSEMENTS
GASTRO INTESTINAUX

5, Bd MONTPARNASSE
PARIS

a) de donner à la médecine une orientation conforme aux exigences sociales et économiques actuelles, en adaptant en conséquence les principes de la médecine traditionnelle;

b) de définir et étudier ceux de ces principes qui sont particulièrement essentiels au bien-être et à la dignité d'exercice des omnipraticiens;

c) d'aider moralement et matériellement, dans la limite des disponibilités financières de l'association, les omnipraticiens, notamment au cours de leurs premières années d'installation.

Le regroupement sur le plan départemental doit s'effectuer rapidement.

1° Nous invitons les syndicats départementaux qui ont adhéré à notre groupement à créer — si ce n'est déjà fait — une section départementale des omnipraticiens à laquelle pourront adhérer les confrères de médecine générale.

Nous donnons, pour mémoire, la liste de ces syndicats :

Ain, Alpes (Hautes), Ardèche, Bouches-du-Rhône, Charente-Maritime, Corrèze, Cher, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Drôme, Eure, Finistère, Gard, Garonne (Haute), Gironde, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Landes, Loire-Inférieure, Loiret, Lozère, Maine-et-Loire, Marne, Mayenne, Meuse, Morbihan, Moselle, Nord, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Pyrénées (Basses), Rhin (Bas), Saône-et-Loire, Savoie, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Tarn, Var, Vienne (Haute), Vosges.

2° Pour les autres départements (qui n'ont pas encore répondu officiellement à notre appel), les directives seront données par circulaires individuelles.

D'ores et déjà, les adhésions peuvent être adressées au Secrétariat, 28, rue Serpente, Paris (6e) *et les cotisations* (100 *fr. pour* 1950) *adressées au trésorier, M. le Dr Cornetet, 28, rue Serpente, Paris, compte courant postal Paris* 7592/32.

(*Communiqué du Comité.*)

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

RÉUNIONS ET CONGRÈS

Une conférence internationale de séro-diagnostic de la syphilis. — Des conférences internationales de séro-diagnostic ont été organisées par la Société des Nations, à Copenhague en 1923 et 1928, et à Montevideo, en 1930, ainsi que le US Public Health Service, à Washington, en 1941. Une conférence analogue, qui devait se réunir à Copehnaguz en 1939, a été annulée au début de la guerre.

Ces conférences ont contribué dans une grande mesure aux progrès techniques et à la standardisation en ce qui concerne les antigènes et les méthodes sérologiques utilisées pour le diagnostic de la syphilis. Il a été reconnu que les conférences de ce genre constituent l'unique moyen de comparer l'efficacité des réactions utilisées : c'est ainsi qu'une vingtaine de méthodes différentes ont pu être comparées lors des conférences tenues dans le passé. De telles réunions offrent, d'autre part, une occasion exceptionnelle pour l'échange d'informations techniques entre les auteurs des différentes méthodes.

La première (1948) et la deuxième Assemblée mondiales de la Santé (1949) ont insisté sur la nécessité de poursuivre la standardisation des méthodes de laboratoire en matière de séro-diagnostic. Le sous-Comité de la sérologie et des techniques de laboratoires (du Comité d'experts des maladies vénériennes) a examiné, au cours de sa première session, un plan général concernant la *conférence envisagée pour* 1951 *ou* 1952. *Le* Dr P. Krak (*Copenhague*), *a accepté de diriger la conférence, dont le lieu de réunion sera fixé ultérieurement.*

En invitant les auteurs des méthodes de séro-diagnostic à

CONSTIPATION

Lactolaxine

COMPRIMÉS DE FERMENTS LACTIQUES LAXATIFS

1 à 3 comprimés par jour

Labos André PARIS, 4, rue de la Motte-Picquet - PARIS XVe

POUDRE DOPS SÉDATIF GASTRIQUE

POSOLOGIE

DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas

Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE

LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

participer aux travaux de la conférence, le Directeur général de l'O. M. S. énumère les raisons suivantes qui motivent la réunion projetée :

1° L'emploi persistant, dans toutes les parties du monde, d'un grand nombre de séro-réactions diverses, avec des résultats souvent divergents;

2° La découverte de réactions nouvelles, qui n'ont pu être examinées lors des conférences internationales de sérologie tenues dans le passé;

3° La mise au point d'antigènes à base de cardiolipine-lécithine purifiée (Pangborn);

4° La découverte de la technique sur l'anticorps tréponmique (Nelson);

5° La nécessité généralement ressentie d'une détermination des méthodes de séro-diagnostic les plus pratiques pour les examens sérologiques en série.

Un nombre approprié de participants à la conférence sera désigné par l'O. M. S. Seul l'auteur d'une méthode sérologique, ou un sérologiste désigné par lui, sera autorisé à présenter cette méthode pendant la conférence; tout auteur pourra formuler des demandes concernant plusieurs méthodes sérologiques, dont une seule, cependant, sera retenue pour être présentée à la conférence.

Les demandes préliminaires devront parvenir à l'O. M. S., avant le 15 juillet 1950.

Ces demandes devront comporter le nom et les qualifications de l'intéressé, l'adresse du laboratoire où il travaille, ainsi que toutes autres indications d'ordre personnel et professionnel appropriées; une liste des publications scientifiques de l'auteur; un exposé détaillé des avantages qu'offre la méthode en cause et, autant que possible, les noms des laboratoires où elle est, à l'heure actuelle, appliquée.

Ier Congrès international de médecine interne. — Ce Congrès, organisé par la Société internationale de médecine interne, se tiendra *à Paris du 11 au 14 septembre* 1950, *à la Faculté de Médecine*, sous la présidence du Prof. Lemierre (Paris).

Programme scientifique. — *Les antibiotiques.* Rapports de MM. J. Tréfouel et René Martin (Paris) : L'évolution de la sulfamidothérapie. — S. A. Waksman (New Brunswick) : Streptomycine et néomycine : vers une chimiothérapie de la tuberculose par les antibiotiques. — Étienne Bernard (Paris) Études cliniques sur la streptomycine. — Dugger (New York) : Recherches sur l'auréomycine. — Communications de MM. R Dubois (Bruxelles); K. Tederevic (Belgrade); F. Van Goidsenhoven (Louvain); J. C. Patel (Bombay).

— *Les substances radio-actives en médecine interne.* Rapports de MM. René Fauvert (Paris) : L'utilisation du radiosodium comme moyen d'exploration en médecine interne. — G. de Hevesy (Stockholm) : Les isotopes radio-actifs en médecine. — E. E. Pochin (Londres) : Étude médicale des isotopes radio-actifs. — Communication de M. G. Nylin (Suède).

— *Endocrinologie.* 1. Cortico-surrénale. Rapport de MM. R Luft et B. Sjogren (Suède) : Études cliniques sur l'effet de l'acétate de désoxycorticostérone (DOCA) sur la pression sanguine et la fonction rénale. — Communication de MM. J. Lederer et R. Devis (Louvain). — 2. Anté-hypophyse Rapports de MM. G. W. Thorn (Boston) : Étude clinique de l'hormone hypophysaire adrénocorticotrope (ACTH). — R. Luft, B. Sjogren et C. H. Li : L'effet métabolique de la protéine ACTH pure et des peptides de l'ACTH dans des cas de polyarthrite rhumatismale. — Communications de MM. H. Zondek (Jérusalem); E. Coelho et J. F. da Costa (Lisbonne); Ph. Smith (New York). — 3. Parathyroïde. Rap-

CACODYLINE
JAMMES
A : 10 cgs. - B : 20 cgs.
C : 30 cgs. - D : 50 cgs.
E : 1 gramme.
ET MAGNÉSIO-CACODYLINE

IODINJECTOL
JAMMES
SIMPLE ET SALICYLÉ
2 Formes
INJECTABLE ET GOUTTES
Une injection intramusculaire ou intraveineuse par jour.
★
60 à 100 gouttes par jour.

LABORATOIRES JAMMES, 86, RUE MICHEL-ANGE, PARIS-16e

port de MM. L. Justin-Besançon et H. P. Klotz (Paris) : Études cliniques sur la spasmophilie de l'adulte et du grand enfant.

— *Pathologie du foie et de la rate.* Rapports de MM. M. Ascoli (Palerme) : La splénocontraction thérapeutique. — E. Ask-Upmark (Upsal) : Le rôle de la rate dans diverses maladies. — C. Frugoni (Rome) : Le point de vue de l'école italienne sur les syndromes bantiens. — Anton Hittmair (Innsbruck) : Les conséquences des tumeurs chroniques de la rate. — M. Odin (Goteborg) : L'ictère par sérum homologue. — René Cachera et Michel Lamotte (Paris) : L'évolution anatomo-clinique des cirrhoses et stéatoses hépatiques. — Communications de MM. H. Alessandri, R. Etcheverry, E. Concha et C. Gurman (Santiago du Chili) ; N. Resat Belger (Istanbul) ; Najib-Farah (Alexandrie) ; A. Pedro y Pons (Barcelone) ; H. Ducci (Sanriago du Chili) ; S. S. Misra (Lucknow, Indes) ; S. Sherlock (Londres).

— *Pathologie rénale.* Rapports de MM. C. Jimenez Diaz (Madrid) : Études sur la physiopathologie rénale. — Paul Milliez (Paris) : Les néphrites aiguës anuriques. — H. Salvesen (Oslo) : Le traitement alcalin de l'acdoise rénale. — Communications de MM. L. Bruli, A. Divry et D. Louis-Bar ; J. C. Melendro (Soria, Espagne) ; R. G. Ojeda (Santiago du Chili).

— *Pathologie pulmonaire.* Rapports de MM. S. Bjorkman et E. Carlens (Stockholm) : La fonction pulmonaire pendant le repos et l'exercice dans les maladies du poumon. Étude bronchospirométrique. — J. Heimbeck (Oslo) : Les relations entre l'infection tuberculeuse et les maladies tuberculeuses. — R. Kourilsky (Paris) : Étiologie, formes cliniques et traitement des suppurations bronchiques. — Communications de MM. M. R. Castex et E. L. Capdehourat (Buenos-Aires) ; J. P. Migliaro (Montevidéo).

— *Pathologie cardio-vasculaire* (Nouvelles méthodes de diagnostic et de thérapeutique). Rapports de MM. I. Chavez (Mexico) : Nouvelles méthodes de diagnostic en cardiologie. — L. Condorelli (Catania) : Recherches sur la physiopathologie de la circulation veineuse. — M. Plotz (New York) : Relation entre le métabolisme lipidique et la pathologie artérielle. — E. Warburg (Copenhague) : Expériences de détermination de la pression dans les cavités du cœur et des gros vaisseaux. — Communications de MM. J. Gibert-Queralto (Barcelone) ; E. Coelho (Lisbonne) ; J. Lequime et H. Denolin (Bruxelles) ; K. Sarazoglu (Istanbul) ; W. J. Kerr (San Francisco) ; R. Bay (Buenos-Aires) ; G. Bjorck (Suède) ; E. Nyman (Stockholm) ; M. Sokolow (San Francisco) ; P. Cossio (Buenos-Aires).

— *Maladies tropicales.* Communications de MM. H. E. Shortt (Londres) ; A. Pareja C. (New Orleans, E. U. A.).

— *Maladies allergiques.* Communications de M. C. D. de Langen (Utrecht).

— *Hématologie.* Rapports de MM. B. E. Hall (Rochester) Études sur la narure et l'origine du facteur intrinsèque de Castle. — A. Kristenson (Stockholm) : Nouvelle méthode de détermination du temps de coagulation du sang et ses résultats cliniques. — N. G. Nordenson (Stockholm) : La réponse cellulaire des cellules réticulo-endothéliales de la moelle osseuse. — B. Gullberg (Suède) : L'effet de l'uréthane dans les leucémies et myélomes. — Communications de MM. F. Magrassi (Sassari) ; G. Hetenyi (Szeged) ; G. di Guglielmo (Naples).

— *Rhumatologie.* Rapports de MM. B. Olhogen (Stockholm) : Effet *in vivo* de quelques inhibiteurs de l'hyaluronidase. — A. Swenson et G. von Reis (Stockholm) : Les injections intra-articulaires d'acide osmique dans les affections douloureuses. — Communications de MM. F. H. Ramos (Montevideo) ; Nanna Svartz (Stockholm).

Attention à la baisse de tension
SILYMAR
A BASE DE CHARDON-MARIE
SPÉCIFIQUE DE L'HYPOTENSION
2 ou 3 pilules avant chacun des deux repas
LANCOSME, pharmacien, 71, Av. Victor-Emmanuel-III, PARIS-8e

CEDILANIDE
Traitement d'urgence de l'asystolie complète et de l'insuffisance ventriculaire gauche à pouls régulier.
AMPOULES GOUTTES
Laboratoires SANDOZ, 6, rue de Penthièvre, Paris-8e

DIARRHÉES
INFECTIONS INTESTINALES
COLIBACILLOSE
ampoules buvables
1 à 6 par jour
Laboratoires F. BOUCHARD
83, rue Dutot, PARIS-15e

FERMENT LACTIQUE VIVANT
VIVACIDOL
F. BOUCHARD

— *Maladies infectieuses.* Rapport de M. Pierre R. Lépine (Paris) : L'ornithose : étiologie, symptomatologie et diagnostic. — Communication de M. Gorlitzer von Mundy (Knittelfed, Autriche).

— *Gastro-entérologie.* Communications de MM. H. C. Chang (Pékin); G. Hetenyi (Szeged).

— *Neurologie.* Rapport de MM. R. Garcin et Jean Lapresle (Paris) : Les manifestations nerveuses des porphyrinuries.

— *Nutrition. Avitaminoses.* Rapports de MM. B. Von Bonsdorf (Helsinki) : Études sur la vitamine B12. — G. Mouriquand (Lyon) : Sur les avitaminoses inapparentes et les paravitaminoses. — E. Martin (Genève) : Études sur l'alcaptonurie. — Communications de MM. S. Markess (Bâle); A. B. Roy (Allahabad, Inde); Walter (Bâle).

— *Sujets divers.* Communications de MM. J. Kleeberg (Jérusalem); T. K. Raman (Vizagapatam); A. V. S. Sarma (Madras, Indes).

Les rapporteurs sont invités, par le Comité Exécutif de la Société internationale, sur présentation de leurs Associations de médecine interne ou de leur gouvernement.

La discussion générale est réservée aux membres de la Société internationale de médecine interne.

Une Exposition d'Histoire de la Médecine (autographes, livres et pièces d'art) est prévue.

Des excursions seront organisées après la clôture du Congrès, des voyages d'études médicales sont prévus pour un nombre limité de congressistes dans des stations thermales.

Adhésions avant le 1er *août* 1950, *auprès du Secrétaire général*, M. le Prof. Justin-Besançon, 38, rue Barbet-de-Jouy, Paris (7e). — *Secrétaire adjoint* : Dr Milliez. — *Trésorier* : Dr Rubens-Duval (Paris).

Cotisation : 2.000 *fr.*; 1.000 *fr. pour les membres associés. Les Wagons-Lits Cook sont l'agence officielle du Congrès.*

XIVe Congrès de l'Association des gynécologues et obstétriciens de langue française. — Le XIVe Congrès de l'Association des gynécologues et obstétriciens de langue française se tiendra *à Paris, les jeudi, vendredi et samedi* 28, 29 *et* 30 *septembre* 1950, sous la présidence du Prof. Basset.

Les sujets des rapports seront les suivants :

1° *Les troubles psycho-somatiques en gynécologie.* Rapporteurs : MM. Ameline et Boitelle (Paris);

2° *Les troubles de la nidation.* Rapporteurs : MM. Kehl et Chambon (Alger), M. Pierre Dubuis (Lausanne);

3° *Alimentation et diététique* de la femme enceinte au cours de la grossesse normale et pathologique. Rapporteurs : MM. Pigeaud et Dumont (Lyon), MM. Deron et Fobe (Gand).

Pour tous renseignements, s'adresser à :

M. Brindeau, *secrétaire général de l'Association, 1 bis, quai aux Fleurs, Paris* (4e) ou à M. Ribey, *secrétaire général du Congrès, 4, avenue Saint-Honoré-d'Eylau, Paris* (16e).

Journées thérapeutiques de Paris (*organisées par l'Union thérapeutique*) : 17 *et* 18 *octobre* 1950. — Président d'honneur, M. le Professeur Léon Binet, doyen de la Faculté de Médecine, membre de l'Institut. Présidence effective : M. le Professeur Loeper, président de l'Union thérapeutique et M. le Professeur Guy-Laroche, président de la Société de thérapeutique et de pharmacodynamie.

Questions traitées :

1° Accoutumance aux stupéfiants.

— Étude générale des stupéfiants, par le Prof. Hazard (de Paris).

— Mécanisme de l'accoutumance, par le Prof. Wolf (de Genève).

REGIME DE SYNTHESE

ISONUTRINE

L'ISONUTRINE sous une forme facilement utilisable, renferme tous les éléments indispensables au besoin nutritif de l'homme en quantités rigoureusement équilibrées :

Protides, lipides, glucides, minéraux, vitamines.

INDICATIONS :

CHIRURGICALES : Traitements pré et post-opératoires des inanitiés ; Traitement nutritionnel des brûlés; Blessés maxillo-faciaux.

MÉDICALES : Maladies infectieuses : typhoïde, coqueluche, rougeole, scarlatine, pneumopathies aiguës, méningites aiguës, maladie de Bouillaud, angines - Maladies de carence - Mal des rayons - Alimentation par sonde : anorexie mentale, tétanos - Obésités - Régime de surcharge des convalescents, des amaigris, des asthénies des accouchées. Traitement nutritionnel de la cirrhose.

★

BOITES DE POUDRE CORRESPONDANT A 500 CALORIES

★

LABORATOIRES DU MYORAL, 3, RUE SAINT-ROCH, PARIS (1er) - TÉL. OPÉRA 54-58

Pub. S. B.

Remboursée par la Sécurité Sociale.

— Traitement de l'accoutumance et du sevrage, par les Prof. Hueyer et Michaux (de Paris).

2° Les antimalariques.

— Le cycle du parasite, par le Prof. Lavier (de Paris).

— Chimiothérapie des nouveaux antimalariques, par le Prof. Van Riel (de Bruxelles).

— Le traitement de l'accès palustre aigu, par le Prof. Raffaele (de Rome).

— Le traitement des rechutes, par le Dr Ph. Decourt (de Paris).

— Prophylaxie individuelle et collective. Lutte antiplasmodiale, par le Prof. Sinton (d'Irlande).

— Ce qu'il faut penser de la quinine, par le Prof. Bonnin (de Bordeaux).

— Traitement des séquelles hématiques et viscérales du paludisme, par le Prof. Blanc (de Marseille).

3° Les médications réparatrices du foie malade.

— L'équilibre chimique de la cellule hépatique, par le Prof. Bénard (de Paris).

— Étude pharmacodynamique des médicaments réparateurs, par le Prof. Simonart (de Louvain).

— La surveillance clinique et biopsique de l'action thérapeutique, par le Prof. Staub (de Bâle).

— L'orientation biochimique du régime des hépatites, par le Prof. Villa (de Milan).

— Le soufre, la méthionine et le foie, par le Prof. Campanacci (de Parme).

— Les hormones et le foie, par le Prof. Hernando (de Madrid).

— Les extraits hépatiques dans les maladies du foie, par le Prof. Lemaire et le Dr J. Loeper (de Paris).

Le droit d'inscription est de 2.800 fr. et représente à la fois la cotisation de l'Union thérapeutique (800 fr.) *la souscription aux comptes rendus des séances et le dîner de clôture.*

Il peut être adressé, dès à présent, à MM. Doin et Cie, éditeurs, 8, place de l'Odéon, Paris (6e).

Cinquantième Anniversaire de la fondation de la Fédération dentaire internationale. 38e Session annuelle et 24e journées dentaires de Paris — *Manifestation placée sous le haut patronage de M. le Président de la République Française* (sous la présidence d'honneur de M. le Ministre des Affaires Étrangères, de M. le Ministre de l'Éducation nationale et la présidence effective de M. le Ministre de la Santé Publique et de la Population. *(Du 23 au 30 juillet 1950 à la Faculté de Médecine de Paris).*

Le cinquième anniversaire de la fondation de la Fédération dentaire internationale sera célébré à l'occasion de la 38e session annuelle.

Afin de marquer de façon particulière cette étape (rarement accomplie par des associations internationales), la session annuelle habituelle se doublera des importantes assises scientifiques que constituent les Journées dentaires de Paris (anciennes Journées dentaires franco-belges fondées par le Groupement de l'École Odontotechnique en 1920 et fusionnées avec les Assises scientifiques de l'École dentaire de Paris en 1947).

Le jubilé de la Fédération sera célébré, d'une part au cours de la séance solennelle d'inauguration de la session et des Journées, sous la présidence d'honneur de M. le Ministre des Affaires Étrangères, de M. le Ministre de l'Éducation nationale et la présidence effective de M. le Ministre de la Santé publique et de la Population, assistés de MM. Ch. L. Nord, président de

HÉMAGÈNE TAILLEUR
règle les règles
...et calme la douleur
DYSMÉNORRHÉE - AMÉNORRHÉE
TRANCHÉES UTÉRINES - COLIQUES POST - PARTUM
4 A 6 DRAGÉES PAR JOUR
LABORATOIRES SÉVENET (Dr en Pharmacie), 38, rue de Ponthieu, PARIS (8e)
Téléphone : BALZAC 56-91

la Fédération dentaire internationale; le Prof. Huguenin, président des Journées dentaires de Paris; H. Villain, président de la Fédération dentaire nationale française; P. Dubois, président du Comité des J.D.P.; le Dr J. Delibéros, président du Comité d'organisation.

— *Le lundi 24 juillet, à 15 heures*, dans le grand amphithéâtre de la Faculté.

D'autre part, le *samedi 21 juillet*, dans les salons du restaurant Le Doyen, aux Champs-Élysées, aura lieu le banquet officiel de clôture.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique chirurgicale pleuro-pulmonaire. — Un cours de chirurgie endothoracique aura lieu à la *Clinique chirurgicale pleuro-pulmonaire de l'Hôpital Laennec* (*Service du* Prof. Robert Monod) *du 19 juin au 7 juillet* 1950.

Ce cours de perfectionnement comprendra des exposés médico-chirurgicaux, des présentations de malades, des séances opératoires et des démonstrations pratiques dans les laboratoires annexés à la Clinique. Il comprendra 15 journées de travail.

Lundi 19 juin : 8 h. 30. Ouverture du cours : Anatomie chirurgicale des pédicules pulmonaires (Prof. R. Monod et Dr Natali); 15 h. Anatomie chirurgicale et endoscopique des bronches. Zones et segments broncho-pulmonaires (Drs Soulas et O. Monod). — *Mardi 20 juin* : 8 h. 30. Le diagnostic de localisation et de nature des lésions bronchiques. Broncholipiodols. Renseignements fournis par l'angio-cardio-radiographie (Porf. Desgrez, Drs Castano et O. Monod); 15 h. Diagnostic des tumeurs bronchiques par le bronchoscope (Dr Lemoine); Présentation d'un film endoscopique sur les lésions des bronches (Dr Soulas). — *Mercredi 21 juin* : 8 h. 30. Les examens préopératoires. Examens et médications cardiaques. L'électrocardiographie (Dr Walzer); 15 h., Les antibiotiques en chirurgie endothoracique. Médications préopératoires (Dr Jacques Weill). — *Jeudi 22 juin* : 8 h. 30. La ranimation au cours et après les exérèses pulmonaires (Drs Polacco et Herbeau); 15 h., La question de l'anesthésie en thorax ouvert et l'anesthésie des cracheurs (Dr Germain). — *Vendredi 23 juin* : 8 h. 30, Les exérèses pulmonaires droites (Prof. R. Monod et Dr Germain); 15 h., Les examens de la fonction respiratoire (Dr Cara). — *Lundi 26 juin* : 8 h. 30, Les exérèses pulmonaires droites (*suite*) (Dr Gauchy); 15 h., Colloque médico-chirurgical sur les exérèses dans la tuberculose pulmonaire (Prof. E. Bernard et R. Monod). — *Mardi 27 juin* : 8 h. 30, Les exérèses gauches (Dr Germain); 15 h., Colloque médico-chirurgical sur les suppurations pulmonaires (Prof. agrégé Kourilsky et Prof. R. Monod). — *Mercredi 28 juin* : 8 h. 30. Lobectomies segmentaires (Dr O. Monod); 15 h., Colloque médico-chirurgical sur les bronchectasies chez les enfants (Prof. R. Debré). — *Jeudi 29 juin* : 8 h. 30. Colloque médico-chirurgical sur les abcès du poumon (Dr Even et Prof. R. Monod); 15 h., Les pleurésies purulentes aiguës et chroniques. Drainage, aspiration et décortication pulmonaire. Fistules pleurales (Dr Germain). — *Vendredi 30 juin* : 8 h. 30, Colloque médico-chirurgical sur le cancer du poumon (Prof. Bariéty et Dr L. Monod). — 15 h., Les kystes dermoïdes du médiastin (Dr Coury). — *Lundi 3 juillet* : 8 h. 30. Les neurinomes, les tumeurs en sablier, colloque médico-chirurgical (Prof. agrégé Garcin et Dr Georges Oteifa). — *Mardi 4 juillet* : 8 h. 30, Kystes hydatiques du poumon, colloque médico-chirurgical (Prof. Dévé); 15 h., Les hernies diaphragmatiques (Dr Hertzog). — *Mercredi 5 juillet* :

ENTÉRITES
aiguës et chroniques.
Putréfactions intestinales -
Colites gauches - Diarrhée -
Constipation - Dermatoses
d'origine intestinale.
BULGARINE
Culture pure de Bacilles Bulgares sur milieu végétal
3 Formes
Comprimés - Gouttes - Bouillon
LABORATOIRES THÉPÉNIER
10, rue Clapeyron - Paris (8e)

RHUME des FOINS
TRAITEMENT SYMPTOMATIQUE
SANÉDRINE
(Ephédrine lévogyre)
Comprimés à 0g025 (TUBES DE 20)
TRAITEMENT ÉTIOLOGIQUE
ANTIHISTAMINIQUES DE SYNTHÈSE
NÉO-ANTERGAN (2786 R.P.)
Médicament des cas courants
Dragées à 0g08 et 0g04 (TUBES DE 50)
Ampoules de 2 cm³ à 0g04 (BOÎTES DE 10)
PHÉNERGAN (3277 R.P.)
Médicament des cas sévères ou rebelles
Dragées à 0g025 (TUBES DE 20)
Ampoules de 2 cm³ à 0g05 (BOÎTES DE 5)
Sirop dosé à 1mg par cm³ (FLACONS DE 125 cm³)
CES DEUX TRAITEMENTS PEUVENT ÊTRE SOIT ALTERNÉS, SOIT ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
Specia
PARIS

8 h. 30, Colloque sur le traitement des péricardites constrictives (Prof. Lenègre et Dr O. Monod). — *Jeudi 6 juillet* : 8 h. 30, Les diverticules et les rétrécissements de l'œsophage, traitement des dolico- et méga-œsophage (Prof. R. Monod et Dr Germain). — *Vendredi 7 juillet* : 15 h., Séance de clôture. Échange de questions et réponses sur les sujets traités (Prof. R. Monod).

Tous les matins, le jeudi et le samedi exceptés : interventions chirurgicales dans le service.

Tous les jeudis : présentation de malades et de clichés.

Les après-midi auront lieu des démonstrations pratiques dans le laboratoire : examens fonctionnels et chirurgie expérimentale. Les élèves pourront eux-mêmes pratiquer des interventions sur l'animal.

Pour ces deux dernières démonstrations, droit d'inscription spécial. Nombre de places limité. S'inscrire au Secrétariat du service du Prof. Robert Monod, *Hôpital Laennec.*

FACULTÉS DE PROVINCE

Lyon. — Un cours de perfectionnement d'obstétrique sera organisé *du* 16 *au* 31 *octobre* 1950 par la *Clinique obstétricale de la Faculté de Médecine de Lyon*, sous la direction du Prof. Pigeaud, avec le concours du Prof. Pollosson; de MM. Mathieu, chirurgien des hôpitaux; Revol, médecin des hôpitaux; Magnin, agrégé; Burthiault, Notter, Dumont, Garmier, Gonnet, assistants à la Clinique obstétricale.

Ce cours s'adresse à tous les médecins ainsi qu'aux étudiants en fin de scolarité.

Le programme quotidien est établi de la façon suivante :

— 9 à 10 h. : Cours portant sur les notions d'obstétrique courante avec répétitions des manœuvres obstétricales.

— 10 h. 30 à 11 h. : Cours sur des sujets d'actualité intéressant l'obstétrique ainsi que la gynécologie et la biologie générale dans leurs rapports avec l'étude des fonctions de reproduction (accouchement dirigé, analgésie obstétricale, symphyséotomie, diagnostic et traitement de la stérilité, le problème de l'avortement habituel, hormones génitales au cours de la puerpéralité, la maladie hémolytique du nouveau-né, le facteur Rh).

— 17 à 18 h. : Discussion des observations du jour.

Un service de garde sera organisé à plein temps, permettant aux assistants d'effectuer eux-mêmes les interventions obstétricales de pratique courante sous la direction des chefs de clinique et des moniteurs.

Droit d'inscription : 3.000 *fr. pour les médecins,* 1.500 *fr. pour les étudiants. Cette somme doit être versée au moment même de l'inscription et doit être adressée, par mandat-carte ou chèque barré, à l'adresse suivante : Mlle Brugeilles, secrétaire de la Clinique obstétricale, Hôpital E. Herriot, place d'Arsonval, Lyon.*

COMMUNIQUÉ

LE BANQUET DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MÉDECINS DU FRONT

Pour la première fois depuis la guerre, les anciens médecins des Corps combattants, les médecins anciens prisonniers et anciens déportés se sont réunis en un banquet au Cercle Militaire.

Les plus hautes notabilités du Service de santé militaire et

LIT MÉCANIQUE DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ
RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

THÉRAPEUTIQUE TISSULAIRE
PLACENTAFIL
IMPLANTS ET EXTRAITS PLACENTAIRES SELON FILATOV
★
Documentation :
GERDA, 10 rue Jacquard, LYON

PARLAX
Reine des huiles de paraffine rééduque l'intestin
CONSTIPATION
ENTÉRITES-HÉMORROÏDES
AFFECTIONS GASTRO-INTESTINALES
Laboratoires : F. LATOUR Phien Drogte 71, Rue Douy Delcupe, Montreuil/Bois (Seine)

du Ministère des Anciens combattants honoraient de leur présence cette réunion où communiaient dans les mêmes souvenirs et les mêmes sentiments les vétérans de 1914-1918 et les jeunes de 1939-1945.

Dans son discours, le Dr DE PARREL, Président de la Fédération nationale des médecins du front, a défini en termes vigoureux et précis le devoir du médecin aux armées et ses prolongements dans l'après-guerre en ce qui concerne les blessés, les mutilés et les infirmes; puis il a évoqué la nécessité impérieuse de la mise sur pied d'un Corps de santé national face aux périls éventuels des armes bactériologiques, atomiques et chimiques.

De son côté, le médecin général inspecteur JAME, directeur central des Services de santé des armées, a insisté sur l'opportunité d'instruire tous les médecins des mesures administratives et techniques à prendre pour mettre le pays en état de protection et de défense contre ces mêmes armes; il a fait part des travaux déjà engagés en ce sens. En terminant il a manifesté sa satisfaction de se trouver au milieu de l'élite du courage et du dévouement professionnel.

La soirée, fort bien ordonnancée, s'est achevée dans une ambiance de saine camaraderie sous le signe d'un idéal commun et de la plus cordiale entente.

Le Ministre des anciens combattants était représenté par M. le préfet CHAPRON chef de son cabinet. Dans l'assistance M. le général d'armée BUISSON, MM. les médecins généraux inspecteurs HUGONOT et HOMBOURGER; le Dr ROUSSEAU, président de la Commission consultative médicale; M. le médecin général de 1re classe de la marine LE CHUITON; le Dr HUBER, président de l'Union fédérative nationale des médecins de réserve; le Prof. L. DE GENNES; le Dr LANDRIN, président d'honneur de la Fédération; le Prof. agrégé GRASSET; le Dr BOHN; le Dr L. GUYOT; le Dr GARNIER-CLAUDON; le Dr P.-J. VIALA, animateurs de plusieurs associations fédérées. De nombreuses dames apportaient à cette brillante réunion une note d'élégance et de grâce.

BIBLIOGRAPHIE

Die gynäkologischen Operationen und ihre topographisch anatomischen Grundlagen, par Heinrich MARTIVS (*Georg Thieme, Éd. Stuttgart*, 1950).

Un texte concis et, pourtant, très clair et très riche de renseignements techniques, 422 illustrations très réussies, 6 éditions en quinze ans (sans préjudice d'une édition américaine et une espagnole). Il n'y a plus à faire l'éloge de ce livre qui sera infiniment précieux pour les gynécologues lisant l'allemand.

Henri VIGNES.

NÉCROLOGIE

— Dr Maurice HERSCHER, médecin honoraire des Hôpitaux de Paris, décédé le 16 mai;

— Dr Pierre FAIDHERBE, électro-radiologiste, décédé à Lille le 23 mai;

— Dr Marc PIERROT (de Paris), mari de Mme le Dr Pierrot-Lape;

— Dr Joseph LAPORTE et Dr Jacques LAPORTE (Bessens, Gironde).

— Dr Pierre SIKORA, ancien interne des Hôpitaux de Paris, membre de l'Académie de Chirurgie, décédé à Tulle (Corrèze);

— Médecin-colonel BOUCHARD, Commandeur de la Légion d'honneur, directeur du Service de Santé à Constantine, décédé au Val-de-Grâce;

— Dr Henri BASSE.

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

ULCÉOPLAQUE
2 DIMENSIONS :
ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.
ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.

Dans chaque boite : 6 pansements
Pour 20 à 24 jours de traitement

- PLAIES ATONES
- ESCARRES
- ULCÈRES VARIQUEUX

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la diapédèse et la leucocytose.
Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.

ULCÉOPLAQUE utilisé avec la bande souple ULCÉOBANDE
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

ANTIGÉNINES C. E.
COLIBACILLES - ENTÉROCOQUES

ANTIGÉNINE C.
COLIBACILLES

ANTIGÉNINE S.
STAPHYLOCOQUES

ANTIGÉNINE T.A.B.
FIÈVRES TYPHOÏDES

ANTIGÉNINE E.P.S.
GRIPPES ET COMPLICATIONS

ANTIGÉNINES

Vaccin par voie buccale - 20 milliards de microbes dans 10 cc. de bouillon-Lysat

LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e — TÉLÉPHONE : DANTON 81-88

PYRÉTHANE

Antinévralgique Puissant

GOUTTES
25 à 50 par doses — 500 gtes dle
AMPOULES A 2 cc Antithermiques.
AMPOULES B 5 cc Antinévralgiques.

Laboratoires CAMUSET, 18, Rue Ernest-Rousselle, PARIS (13e)

Silicyl

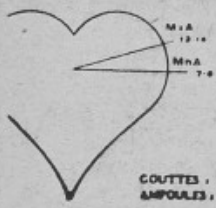

MÉDICATION de BASE et de RÉGIME

États Artérioscléreux

et CARENCES SILICEUSES

GOUTTES : 10 à 20, 2 fois par jour. — COMPRIMÉS : 3 à 6 par jour.
AMPOULES : 2 cc [illegible] dans les 2 jours. — DRAGÉES :

POUDRE ALCALINE

CAL-MAG-NA

HYPERCHLORHYDRIE
PYROSIS - ULCUS

PHYTOTHÉRAPIE TONI-VEINEUSE

HÉMOLUOL

TROUBLES DE LA MÉNOPAUSE + VARICES
HÉMORROÏDES
PHLÉBITES
ACROCYANOSE
ENGELURES
COUPEROSE

ÉMULSION D'HUILE DE PARAFFINE

LORAGA

TRAITEMENT DE LA CONSTIPATION ACCIDENTELLE OU CHRONIQUE

ANALGÉSIQUE A ACTION RENFORCÉE

Véganine

GRIPPE - ALGIES
OTITES - NÉVRITES
DYSMÉNORRHÉES
SOINS DENTAIRES

LABORATOIRES SUBSTANTIA
M. GUÉROULT, Dr en Pharmacie — SURESNES (Seine)

BOLDINE HOUDÉ

GRANULES TITRÉS A 1 milligramme — 3 à 6 par jour

ICTÈRE - LITHIASE BILIAIRE
CONGESTION DU FOIE
COLIQUES HÉPATIQUES
HYPERTROPHIE DU FOIE
INSUFFISANCE HÉPATIQUE

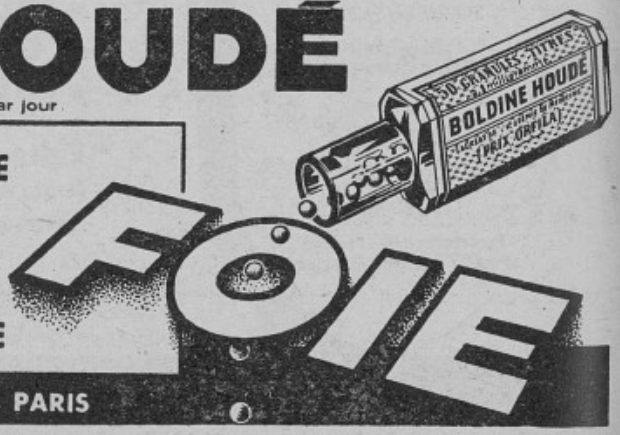

Laboratoires HOUDÉ, 9, rue Dieu, PARIS

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

NÉVROSES
INSOMNIES

LOBÉLIANE
LALEUF

ANTISPASMODIQUE PUISSANT
EXCLUSIVEMENT VÉGÉTAL
GOUT ET ODEUR AGRÉABLES
ATOXIQUE

DOSE CALMANTE : 2 à 5 cuillerées à café par jour
DOSE HYPNOTIQUE : 1 à 3 cuillerées à café le soir

Laboratoires LALEUF, 51, rue Nicolo, Paris-16e

HYPERCHLORHYDRIES
TROUBLES GASTRIQUES

Poudre MACLEAN POUR l'estomac

CALMANT et PANSEMENT
GASTRO-INTESTINAL

LABORATOIRES G. CANAT, 22, RUE LALANDE - PARIS 14e

HEPACUPRYL

DU DOCTEUR MARTINET

EXTRAIT DE FOIE DE VEAU, EXTRAIT HÉMATIQUE DÉSALBUMINÉ
ASSOCIÉS AU FER ET AU CUIVRE, MINÉRAUX INDISPENSABLES A L'HÉMATOPOÏÈSE

BOITE DE 6 AMPOULES BUVABLES DE 10cc
1 AMPOULE AVANT CHAQUE REPAS

LABres DU DOCTEUR H. MARTINET - 16, RUE DU PETIT-MUSC PARIS 4e

ACTUALITÉ

Une histoire chinoise.

Il était une fois... un Américain résidant à Changhaï, qui possédait un magnifique poisson aux couleurs éclatantes, tacheté de noir, à la queue en panache, aux superbes nageoires... enfin, un poisson chinois comme on peut en admirer dans tous les aquariums. L'Américain aimait beaucoup le whisky et, un soir où son esprit était un peu embrumé, il jeta négligemment les dernières gouttes de son verre dans le bocal du poisson chinois ! Brusquement conscient de son geste, il observa l'animal : aucun trouble, aucun signe d'ébriété, le poisson semblait tout à fait indifférent à ce nouvel élément. Encouragé et amusé de ce résultat, l'Américain recommença l'opération le lendemain en augmentant un peu la dose, et ainsi de suite... : rien chez le poisson chinois.

L'histoire fit rapidement le tour de ses relations; tous les soirs, maître et poisson chinois prenaient de concert leur whisky et des invités étaient souvent conviés à ce joyeux spectacle.

Quelle ne fut pas par exemple la surprise de notre Américain lorsque, à la fin du mois, son boy lui présenta une note astronomique de ... poissons chinois ! Un par jour, remplaçant soigneusement chaque matin le poisson tué au whisky la veille.

Et l'on raconte cette anecdote en témoignage de l'importance sociale du « boy » chinois, dont l'initiative et l'intelligence prouvent une maison bien tenue.

C'est une histoire de la vieille Chine. Nous la contons simplement, sans moralité ni diatribes, souhaitant qu'elle distraie un peu nos lecteurs. Ils seront peut-être heureux, après tout, que la chronique, pour une fois, ne leur parle ni de tiers-payant, ni d'élections.

C. H.

Relèvement des prestations d'allocations familiales pour les travailleurs indépendants. — D'après une réponse ministérielle parue au *Journal Officiel* du 4 février 1950, un arrêté interministériel était à cette époque en cours de signature et majorerait le salaire de base des non-salariés.

Cet arrêté portant la date du 13 *février* 1950, *est paru au* Journal Officiel *du* 15 *février.*

Il stipule dans un article 1er que « à compter du 1er octobre 1949, les prestations familiales dues aux travailleurs indépendants et employeurs du régime général sont calculées sur la base mensuelle de 7.500 fr. ».

Si l'on considère que la base mensuelle de calcul était antérieurement au 1er octobre 1949 de 6.250 fr., on conçoit que le relèvement intervenu soit loin de donner satisfaction aux intéressés. Il apparaîtra d'autant plus minime que la base mensuelle de calcul pour les salaires est de 12.000 fr. et qu'il est question de la relever.

L'augmentation considérable des cotisations d'allocations familiales que supportent les médecins depuis le 1er *octobre* 1948 *n'aura donc servi à rien ou à presque rien.*

(Extrait d'une circulaire du Comité de coordination).

Une proposition de loi pour le relèvement à 300.000 fr. du plafond d'assujettissement à la Sécurité sociale. — La situation financière critique des Caisses de Sécurité sociale a amené MM. Meck, Duquesne, Beugniez, Mlle Prevert et Mme Francine Lefebvre à déposer le 26 avril 1950 sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi « tendant à porter le plafond d'assujettissement de la Sécurité sociale de 264.000 fr. à 300.000 fr. par an. »

Voici l'essentiel de l'exposé des motifs qui précède la proposition de loi :

« La Sécurité sociale doit faire face au versement de nombreuses prestations qui sont fonction des cotisations versées par les assurés et en conséquence, également, du plafond d'assujettissement à la Sécurité sociale.

Par la loi du 24 février 1949 le plafond d'assujettissement a été porté à 264.000 fr. par an avec effet du 1er mars 1949. Depuis cette date les salaires dans les entreprises ont été relevés successivement, et il n'y a aucun doute qu'il existe aujourd'hui un décalage très profond entre le plafond d'assujettissement et les salaires effectivement payés.

D'autre part, par la loi sur les conventions collectives les salaires ont subi une nouvelle augmentation qui doit se répercuter sur les prestations de la Sécurité sociale qui, elles, restent fonction du plafond d'assujettissement.,

Tout le monde reconnaîtra que l'équilibre financier de la Sécurité sociale est de plus en plus difficile à maintenir. Il faut donc procurer aux Caisses de Sécurité sociale des ressources nouvelles en augmentant le plafond d'assujettissement.

En 1941 le plafond d'assujettissement aux assurances sociales était de 30.000 fr. par an. Nous vous proposons de le porter, avec effet du 1er juin 1950, à 300.000 fr. par an, ce qui correspondrait à une revalorisation par le coefficient 10. Ce relèvement reste en conséquence largement dans la limite de l'augmentation des salaires d'aujourd'hui par rapport à ceux de l'année 1941. Pour ces raisons, la loi que nous vous proposons est pleinement justifiée.

(Extrait d'une circulaire du Comité intersyndical).

MÉDICATION SULFUREUSE
par l'Hydrogène Sulfureux naissant, principe actif des eaux minérales sulfureuses.

SULFURYL MONAL

8 Formes

SULFURYL MONAL	1	Pastilles	Pharyngites - Angines - Affections des voies respiratoires - Grippe - Rhumatisme chronique.
	2	Granulé	
	3	Comprimés inhalants	Coryza - Rhinites - Sinusites - Laryngites - Otites - Bronchites chroniques
	4	Bain	Dermatoses - Troubles de la Croissance - Rhumatisme - Lymphatisme - Traitement de la Gale.
	5	Savon	Toilette des peaux délicates - Affections cutanées.
RHINO-SULFURYL	6	Gouttes	Coryza - Rhinites - Sinusites - Rhino-pharyngites Otites.
DERMO-SULFURYL	7	Pommade	Affections de la peau et du cuir chevelu - Eczéma - Acné - Psoriasis - Pityriasis - Gale.
LAXO-SULFURYL	8	Dragées	Constipation habituelle - Insuffisance biliaire - Colites - Hémorroïdes - Colibacillose.

LABORATOIRES MONAL. 13 Avenue de Ségur. PARIS

OFFRES ET DEMANDES

IMPORTANT LABORATOIRE de spécialités médicales recherche médecins habitant Paris, en vue de traductions de textes français en toutes langues étrangères (allemand, arabe, portugais, turc, grec et flamand).
Écrire au *Journal*, qui transmettra, sous le nº 600.

A CÉDER, suite décès, cab. médic. Forte banlieue Rouen. Grosse client. bourg. et ouvr. Sup. propriété. Aff. except.

S'adresser BIGNARD, 13, *rue A. Bouilhet, Rouen (Seine-Inférieure).*

SOMMAIRE DU N° 26

La formulation des médicaments externes en dermatologie — I — par *L. Gougerot*..... 309
Notes d'obstétrique et de puériculture : L'hypermie du nouveau-né..... 313
Mémentos de médecine pratique :
Pathologie saisonnière : Héliotraumatisme (*P. Droux*). 315
Sociétés savantes :
Académie de Chirurgie, séance du 14 juin 1950..... 319
Société médicale des Hôpitaux, séance du 9 juin 1950.... 319
Variété : Les distractions de Claude Bernard..... **513**
Questions professionnelles : Propos sur la retraite (*A. Herpin*); — Pitié pour les vieux (*A. R.*); — Au sujet du référendum sur la Convention..... **514**
Actualités professionnelles : Le médecin dans la Cité (*H. S.-M.*)..... **518**
Sociétés médicales et chirurgicales : Société française de gynécologie..... **519**
Informations et nouvelles diverses..... **520**
Nécrologie **523**
Actualité : La bataille d'Alésia..... **526**

Les prix du IIIe Congrès international du film médical et chirurgical. — A l'issue de ce congrès qui s'est tenu le mois dernier, à Genève, les prix suivants ont été décernés par un jury que présidait le Prof. PORTMANN, doyen de la Faculté de Médecine de Bordeaux :

GRAND PRIX DU FILM MÉDICAL DE DOCUMENTATION. — M. le Prof. SANTY (Lyon), pour son film : l'anastomose porto-rénale.

GRAND PRIX DU FILM MÉDICAL DE RECHERCHE. — M. le Prof. AMSLER (Zurich) pour son film sur les aspects microscopiques de l'humeur aqueuse inflammatoire fraîche.

GRAND PRIX DU FILM MÉDICAL D'ENSEIGNEMENT. — M. le Prof. de VERNEJOUL (Marseille), pour son film sur la résection de l'estomac pour ulcère du duodénum.

HORS CONCOURS. — *Documentation* : M. le Prof. PORTMANN : traitement chirurgical du cancer du larynx.

Recherche : FONDATION HOLINGER : Oto-laryngoscopie et broncho-œsophagoscopie.

Enseignement : Prof. LEROUX : Le processus inflammatoire.

Diplôme d'État de pédicure. — Par arrêté du 27 mai 1950, les épreuves de la 1re session d'examens pour l'obtention du diplôme d'État de pédicure commenceront dorénavant chaque année le 2e lundi de juin et celles de la 2e session le 2e lundi de novembre.

La 1re session d'examens pour le diplôme d'État de pédicure a eu lieu en 1950 à Paris, Strasbourg, Nice et Toulouse; elle était ouverte aux candidats élèves des écoles agréées et aux candidats titulaires de l'autorisation d'exercer délivrée en application de l'article 10 de la loi du 30 avril 1946.

Cette session est jugée pour tous les centres par un jury unique de médecins.

L'examen écrit a eu lieu simultanément le 12 juin 1950 au chef-lieu de tous les départements ayant des candidats, et à Paris pour les trois départements de Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

L'examen pratique et l'examen oral ont eu lieu : à Paris, le 13 juin 1950; à Toulouse, le 17 juin 1950; à Nice et à Strasbourg, le 24 juin 1950.

Il n'y aura de 2e session d'examens qu'à Paris.

(*J. O.* 20 *mai* 1950.)

Dîner du « Cénacle ». — Le vendredi 9 juin 1950 a eu lieu à la Maison de l'Amérique Latine le dîner du *Cénacle*, présidé par M. le Professeur JAUSION, dîner donné en l'honneur de M. Clément MICHEL, directeur de la F. N. O. S. S.

De nombreux échanges de vues eurent lieu entre le représentant de la Sécurité sociale et les médecins et chirurgiens réunis autour de la même table. Il en est ressorti que la compréhension mutuelle était fonction de la fréquence de la confrontation de points de vues différents mais pouvant très bien se coordonner.

(*Communiqué.*)

diagnostic d'URGENCE de la GROSSESSE

NOUVEAU PROGRÈS...

Rana réaction de H. et M. Hinglais (Soc. Biol., février 1948 C. R. Ac. Sc., mars 1948)

Réaction de Reiprich (Hinglais Gyn. et Obs., - T. 46, n° 1.1947)

100 cc. d'urine de bonne concentration (sur ordonnance seulement)

LABORATOIRE HINGLAIS
30, RUE DE MIROMESNIL
PARIS - ANJOU 37-14

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent
2 Produits Sulfamidés
SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux
LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

MIGRAINES — GRIPPES
DOULEURS CATAMÉNIALES
ALGIES

ALGOCRATINE
Un cachet dès la première sensation de douleur
LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris (8e)

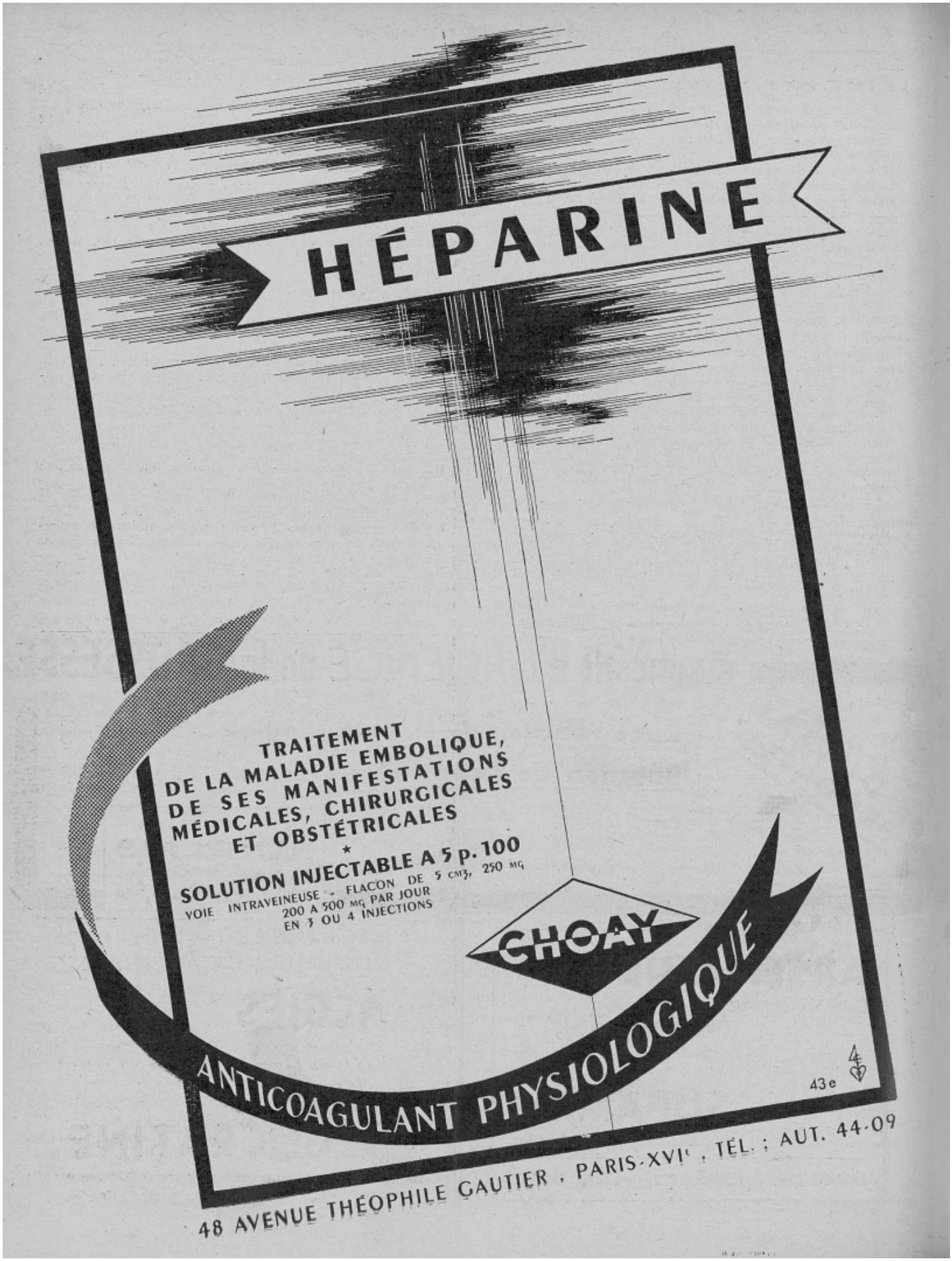
HÉPARINE
TRAITEMENT
DE LA MALADIE EMBOLIQUE,
DE SES MANIFESTATIONS
MÉDICALES, CHIRURGICALES
ET OBSTÉTRICALES
★
SOLUTION INJECTABLE A 5 p. 100
VOIE INTRAVEINEUSE - FLACON DE 5 cm3, 250 mg
200 A 500 mg PAR JOUR
EN 3 OU 4 INJECTIONS
CHOAY
ANTICOAGULANT PHYSIOLOGIQUE
43e
48 AVENUE THÉOPHILE GAUTIER, PARIS-XVIe, TÉL. ; AUT. 44-09

VARIÉTÉ

Les distractions de Claude Bernard

La correspondance adressée par Claude Bernard à Mme Raffalovich vient d'être publiée par les soins de M. Justin Godart, sous le titre de *Lettres Beaujolaises* (1). Cette indication campagnarde et vigneronne marque bien le caractère de ces feuillets, qu'ils soient effectivement datés de Saint-Julien, séjour des mois d'été et refuge pendant la guerre de 1870, ou qu'ils conservent, malgré leur origine parisienne, l'aisance et la familiarité des détentes villageoises.

Pendant près de dix années, de 1869 à 1878, où il mourut, Claude Bernard entretint avec son admiratrice, confidente et collaboratrice un commerce épistolaire suivi, dont les 488 pièces, conservées dans les cartons de l'Institut, montrent toute l'importance. Sans doute trouvait-il dans ces relations avec une femme éminente, amicale et compréhensive, le réconfort indispensable après les amertumes imméritées que lui réservait, sous les auspices de Mme Claude Bernard, la vie familiale. Il ne craignait point d'entrer, pour elle, dans la voie de confidences auxquelles on imagine facilement l'accueil qu'eût réservé, dès les premiers mots, l'épouse acariâtre. A Mme Raffalovich nous devons l'aveu d'émois inattendus, délicieux de fraîcheur et de naïveté, que seules la sûreté d'une sympathie éprouvée et la douceur ambiguë d'une amitié féminine pouvaient conduire à l'éclosion. A M. Justin Godart, nous devons la révélation de ces aspects inattendus du grand homme dans un livre remarquable par l'information et le tact.

(1) Éditions du Cuvier — Villefranche-en-Beaujolais.

Voici d'abord Claude Bernard en chemin de fer. La lettre, datée du 7 septembre 1871, conte un voyage accompli la veille. En remontant à Tonnerre, Claude Bernard trouve son compartiment rempli d'Anglais : « En face de moi se trouvait le père, qui, alternativement, mangeait un morceau de poire et donnait la becquée à sa femme avec un autre. Plus loin était un adolescent aux formes singulières et, tout à fait sur fond japonais, un profil qui me saisit de surprise tant il avait de ressemblance avec le vôtre : c'était une jeune miss ravissante qui formait un singulier contraste avec les autres personnages.

« ... A la fin du dessert, la jeune miss m'offre gracieusement une grappe de raisin et la glace est rompue. Cela servit naturellement de prétexte à une conversation sur les vins de la Bourgogne avec le père, qui me sembla devoir être un homme du commerce. Mais le père, la mère et le frère n'entendaient pas un mot de français : la jeune miss, seule, le parlait un peu. C'est elle qui servit de truchement et rien n'était si drôle que de voir passer par une si jolie bouche tant de vins de Bourgogne, de Bordeaux, de Champagne, de toutes qualités, avec tous les renseignements que comportait leur exportation dans tous les pays. Il est vrai que je me dédommageais en posant quelques questions à mon aimable truchement... »

L'autre anecdote pourrait s'intituler : *A quoi pensent les professeurs au Collège de France.* Elle a pour cadre

ASTHÉNIES PHYSIQUES ET PSYCHIQUES
ÉTATS DÉPRESSIFS - NARCOLEPSIES
DYSTONIES NEURO-VÉGÉTATIVES
PARKINSON - CONTRÔLE DE L'APPÉTIT
ÉNURÉSIE

MAXITON

PHENYL 1 AMINO 2 PROPANE DEXTROGYRE

maximum de tonus

minimum d'effets secondaires

DELAGRANGE

39, BOULEVARD DE LATOUR MAUBOURG - INV. 43-60

les murs vénérables, moins austères qu'on ne le pourrait croire.

« Aujourd'hui je dois confesser que j'ai eu des distractions pendant toute la durée de mon cours. Mais ce n'est pas ma faute : vous allez voir que j'en suis parfaitement innocent.

» Je traite, actuellement, de choses tout à fait techniques. J'ai décrit, dans ma leçon d'aujourd'hui, les procédés pour découvrir l'artère carotide chez le chien et le lapin, avec accompagnement de pièces anatomiques. C'est un sujet qui ne me semble pas fait pour attirer les dames et, pourtant, il y en a toujours quelques-unes qui viennent s'égarer dans cet amphithéâtre anatomique aux gradins dénudés. La doctoresse russe était à ma gauche, resplendissante avec une robe bleu de ciel, et des cheveux blonds ondoyants sur les épaules; elle avait l'air d'un ange; un jeune homme fort bien, son mari, je suppose, l'avait accompagnée jusqu'à la porte et s'était retiré, n'étant sans doute pas initié à l'art médical. A ma droite se tenait une autre jeune femme, brune, éblouissante de beauté, et accompagnée d'un jeune homme à l'air fort distingué, son mari, je suppose encore. Située à quelques gradins au-dessus, cette dame laissait voir un pied charmant, artistement chaussé et orné du côté gauche, côté du cœur, d'un bracelet formé de magnifiques pierres précieuses et serré au-dessus de la malléole. J'avoue que ce bracelet que je voyais pour la première fois dans ce lieu m'a suffoqué. Mon esprit ne pouvait s'en distraire. Je me demandais pourquoi il était là, et pas ailleurs; malgré moi, je faisais toutes sortes d'hypothèses, et je prenais l'aorte pour la carotide, et comme mon langage troublé ne pouvait avouer la cause de ma distraction, j'en ai accusé le maudit rhume, qui, à chaque instant, me forçait de tousser et de me moucher. Avec tout cela j'ai prolongé ma leçon d'une demi-heure, au moins, au-delà de ses limites et je n'ai pas dit la moitié de ce que j'avais à dire. Vous voyez, ainsi, la puissance d'un bracelet au pied ou à la jambe. Aussi pour couper à toutes ces aimables visites, je suis décidé de finir mon cours la semaine prochaine. »

Les élèves de philosophie qui se penchent sur l'*Introduction à l'étude de la Médecine expérimentale* ne trouveraient-ils point matière à de fort utiles réflexions dans cette épître d'un sexagénaire illustre sur les bracelets étrangement placés? Comment peut-on rénover la physiologie et se demander gravement pourquoi une gourmette se place à la cheville et pas ailleurs? Vous fûtes pour une fois l'animal d'expérience, grand Claude Bernard, sans vous en douter. Le charmant expérimentateur vous a seulement laissé le soin de consigner les résultats et vous vous en êtes fort bien acquitté.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

PROPOS SUR LA RETRAITE

Parmi les raisons économiques qui empêchent le médecin de cesser son service pour prendre sa retraite, il en est une qui apparaît si on veut bien faire une simple opération d'arithmétique : si le médecin continue son exercice, il lui suffit de donner seulement deux consultations par jour ouvrable et, au tarif syndical, il gagnera sensiblement plus que ne représente la retraite qu'on peut lui offrir.

Mais, direz-vous, il aura des impôts à payer. — Certes, mais comptez-vous pour rien le capital qu'on l'oblige à verser pour obtenir cette retraite (et cela à fonds perdus), et la perte, à la fois, de la libre disposition de ce capital et des intérêts.

Cette raison économique est évidemment la cause directe de la disproportion entre le nombre de demandes de renseignements adressés à la Caisse (au 8 juin 1950, médecins : 2.574; veuves : 3.696) et le nombre d'adhésions (médecins : 1.872; veuves : 2.515). Ces chiffres illustrent le bien-fondé de nos propos et montrent que le but proposé et toujours mis en avant : venir en aide aux vieux médecins impécunieux, n'est pas atteint.

A propos de ce capital réclamé aux médecins, a-t-on pensé à ce que deviendrait l'accumulation de ces capitaux versés à la Caisse de retraite? Au 31 mai 1950, ces capitaux dits « de rachat », provenant de 411 médecins et de 351 veuves seulement, s'élevaient déjà à 79.204.600 francs; d'après les dispositions actuelles, jusqu'à ce que les médecins arrivés à l'âge de la retraite n'aient plus de capital à verser — donc, pendant bien des années — cette somme va s'augmenter; à combien s'élèvera-t-elle alors? Et que fera-t-on de cet argent qui s'avère parfaitement superflu et qui ne peut manquer d'attirer les regards et les convoitises d'un État toujours insatiable?

Enfin, il est un facteur moral qui est peut-être le plus important et qui est infiniment respectable : à ce titre, il est surprenant qu'il n'ait pas retenu l'attention de ceux qui ont pour mission de veiller sur la dignité du Corps médical.

Le médecin — celui qui est digne de ce nom — est attaché à ses malades; il ne les a jamais abandonnés à leurs misères au cours de sa carrière; il ne consent pas à le faire si on veut lui imposer une date de cessation d'exercice; d'autant qu'à cette date, les liens qui les attachent les uns aux autres sont encore plus serrés et plus intimes qu'à ses débuts. Il a présidé à la naissance des enfants puis à celle des petits-enfants; il lui tarde de voir la génération suivante. Il a « tiré d'affaire » les membres de la famille dans des circonstances plus ou moins dramatiques; il possède leur confiance, il est devenu leur conseiller et leur ami; on le consulte dans toutes les circonstances importantes de la vie de famille; il veut les suivre jusqu'au bout, au moins tant qu'il lui restera des possibilités d'action; il a l'impression que les abandonner pour une question purement matérielle serait une désertion. Aussi ce médecin ne peut-il pas comprendre (et encore moins admettre) qu'on lui conseille cet abandon ou qu'on veuille le lui imposer.

On lui dit bien qu'il faut faire de la place aux jeunes : *mais lui en a-t-on fait, à lui, lorsqu'il s'est installé?* Il y a longtemps que, malgré tout, il y a pensé, car sa santé ne lui permet plus l'activité de ses jeunes ans. De lui-même, il a dirigé souvent sur le confrère moins âgé ceux à qui il ne peut plus donner de son temps et de sa peine ce qu'il donnait jadis. Puis, ceux à qui il fut si longtemps attaché ont peu à peu disparu et n'ont pas été remplacés. Si bien que son activité professionnelle s'est amenuisée peu à peu, au point de ne plus être une gêne pour les jeunes confrères à qui, par contre, sa longue expérience peut être précieuse dans les cas particulièrement délicats.

On a prétendu que cette interdiction d'exercice était en quelque sorte une condition de l'adhésion des jeunes à la retraite et que ceux-ci ne voudraient pas verser des cotisations pour le bénéfice de leurs aînés. Nous avons peine à croire qu'ils fassent si peu de cas de la confraternité : il n'en est pas ainsi dans des corporations voisines, où ce terme est moins en honneur que chez nous. Si d'aventure certains d'entre eux ont eu cette pensée égoïste et irréfléchie, qu'ils pensent à ces vieux qui sont obligés de verser des cotisations pour les allocations familiales *dont ils sont bien certains de ne jamais profiter, et qui sont au contraire destinées aux jeunes* : ceux-ci pourraient payer de retour leurs aînés — d'autant qu'ils seront eux-mêmes vieux un jour et profiteront alors des versements de ceux qui les suivront.

A. Herpin.

Toujours à propos de la retraite, un vieil ami du Journal des Praticiens *nous adresse les réflexions suivantes :*

PITIÉ POUR LES VIEUX!

Tandis que pour eux s'amenuise chaque année le chiffre des recettes, le fardeau des charges s'alourdit. Sans tenir compte d'une activité toujours plus réduite, les contributions de toutes

IODE SANS IODISME

GOUTTES
20 gouttes avant
chaque repas
dans un peu d'eau

AMPOULES
pour injections
intraveineuses
ou intramusculaires

IODONUCLEOL

IODE ORGANIQUE

HYPERTENSION – SCLÉROSE – ASTHME – RHUMATISMES
ET TOUS LES CAS JUSTICIABLES DU TRAITEMENT IODÉ

LABORATOIRE MAUCHANT GENNEVILLIERS SEINE

sortes, et notamment *l'inique patente*, font la boule de neige. Les dépenses professionnelles incompressibles (auto, personnel domestique indispensable, assurances sociales et allocations familiales diverses, téléphone, etc.), continuent leur ascension rapide, pendant que le client fidèle d'antan déserte peu à peu le cabinet du vieux praticien — comme la ménagère quitte son épicier. Signe des temps, où l'acte médical devient une marchandise comme le paquet de macaroni... Mais constatons, et passons!

Cette année un autre chapitre des dépenses est ouvert. Au temps de la liberté, des agents stylés venaient poliment vous proposer une assurance-vie, une assurance-vieillesse. Vous acceptiez ou vous refusiez. Aujourd'hui, il est impossible de s'y soustraire. C'est *une obligation, une contrainte*, avec des avertissements calqués sur ceux du percepteur. C'est une *invite formelle* à verser à fonds perdus des sommes importantes variables, ce qui veut dire à progression mathématique. C'est en quelque sorte *un superimpôt* que l'on doit, comme les autres impôts, acquitter à échéances régulières sous peine d'amendes — voire de saisie. C'est *une pénalité* pour ceux qui ne se résignent pas tout de suite à accepter la retraite du lampiste qu'on leur offre et à prendre rang parmi les « économiquement faibles ».

Il est pénible d'en arriver à ce triste destin et à ces solutions autoritaires qui ne sont qu'un pis-aller.

La plupart d'entre nous avaient sagement préparé leur retraite sans le secours de personne, comptant exclusivement sur leur patrimoine familial et leurs modestes économies au cours d'une longue carrière. Que reste-t-il des obligations et rentes dites « placements de père de famille » ? Des actions contre lesquelles s'acharne le fisc! Des immeubles à revenu insignifiant absorbé par l'impôt et dont l'entretien est ruineux! Et que représentent les économies sur des visites à 2, à 5 et même à 20 francs? Autant dire que cette retraite a été volatilisée. Aussi, aujourd'hui, on ne nous propose pas, on nous *impose* une nouvelle forme de retraite constituée à nos frais, en partant de zéro.

Soyons justes; nous avons cependant à choisir entre deux solutions :

— Ou bien verser un gros capital de rachat que nous avons encore (ou que nous n'avons plus) et abandonner la profession. Moyennant quoi, nous aurons droit à la petite retraite du petit fonctionnaire. S'il y a reclassement d'un côté il y a déclassement de l'autre, ce qui fait compensation.

— Ou bien continuer librement l'exercice de la médecine au-delà de 65 ans, mais supporter toutes les charges, y compris la cotisation de base et la cotisation complémentaire. Cette deuxième retraite, dans ces conditions, ne semble guère plus attrayante que la première. Et, chose extravagante, si l'on ne veut pas être allocataire, il faut bon gré mal gré être cotisant pratiquement sans limite d'âge.

N'est-il pas déraisonnable d'exiger des charges pareilles de vieux confrères de 70, voire de 75 ans, qui s'efforcent encore de lutter pour l'existence?

— Des patentes doubles ou triples du prix du loyer.

— Des cotisations d'allocations familiales toujours plus élevées, et dont ils n'ont jamais bénéficié au cours de leur vie.

— Des capitaux de rachat pour ceux qui sont épuisés physiquement.

— Des cotisations d'assurance-vieillesse uniformes, mais lourdes pour ceux qui aiment mieux mourir dans les brancards que de recevoir l'aumône qu'on veut bien leur distribuer.

Mais alors, dira-t-on, comment trouver les ressources nécessaires pour réaliser les deux buts humains qui s'imposent vis-à-vis de nos vieux confrères?

— A ceux qui ne peuvent plus continuer la tâche ou à leurs

Zymatine
POUDRE LACTOSÉE

Ne remets pas au lendemain ce que tu dois faire le jour même

Constipation
Vomissements
Intolérance lactée
du nourrisson

Carbono-phosphates Alcalino-terreux, Ferments, Lactose

LABORATOIRES LESCÈNE

PARIS, 58, Rue de Vouillé (XV^e^)
Téléphone : Vaugirard 08-19

LIVAROT (Calvados)

PHAGOSTHYL
NEUROTONIQUE-RECONSTITUANT

HÉMO-PHAGOSTHYL
RÉGÉNÉRATEUR DES GLOBULES SANGUINS

PHAGOSTHYL MANGANÉ
RÉCALCIFIANT - RÉMINÉRALISATEUR

AMPOULES DE 5 CC.
(SÉRIE INFANTILE : ampoules de 2 cc.)
Une injection intramusculaire ou sous-cutanée tous les deux jours.

Laboratoires André PARIS, 4, Rue de la Motte-Picquet — PARIS-15^e^

veuves, donner une rente digne d'eux et de leur condition sociale.

— A ceux qui sont encore capables de fournir un effort et qui par dignité ou par nécessité, ne veulent pas, ou ne peuvent pas se mettre à la remorque, accorder un allégement substantiel de leurs charges, qui aujourd'hui finissent pas neutraliser leurs maigres recettes.

La chose n'est pas impossible, si l'on veut bien reconnaître ces deux données :

1° Le coefficient actuel des actes médicaux est notablement inférieur à celui des traitements, des salaires et des prix.

2° L'État et l'employeur contribuent pour la plus grande part aux retraites des fonctionnaires et des salariés. Seul le médecin, tout en participant aux frais de la collectivité, est mis en demeure d'assurer par ses propres moyens la totalité des frais particuliers à sa profession.

En conclusion, *une majoration très modique des actes médicaux, des K, des PC, convertie en timbres de valeur variable avec ces actes,* permettrait de trouver aisément les sommes nécessaires pour combattre avec efficacité toutes les misères apparentes ou cachées d'une corporation qui pourtant figure encore parmi l'élite de la nation. Aucun organisme compliqué et onéreux; aucun débours, ni pour les jeunes, ni pour les vieux; *une simple avance remboursable,* au lieu de ces prélèvements massifs que d'aucuns ne pourront supporter, et plus particulièrement ceux qui sont en fin de carrière.

Pitié pour les vieux!

Dr A. R.

P. S. — Un simple calcul :

30.000 médecins en activité.

10 *actes médicaux* ou PC ou K en moyenne par jour pendant 300 *jours.*

20 francs par timbre unité.

30.000 × 10 × 300 × 20 = 1.800.000.000.

2.300 retraites entières.

3.400 demi-retraites (veuves).

Soit environ 4.000 retraites entières.

$$\frac{1.800.000.0000}{4.000} = 450.000 \text{ francs.}$$

AU SUJET DU RÉFÉRENDUM SUR LA CONVENTION

La Chambre syndicale des médecins de la Seine communique :

Les premiers résultats de notre référendum ont été diffusés uniquement à la presse professionnelle. *Les commentaires parus dans la grande presse ne traduisent que très imparfaitement la réalité.*

Le dépouillement des questions subsidiaires montre que, contrairement à l'opinion que l'on tente d'accréditer, ce ne sont pas uniquement les questions de tarifs d'honoraires, de tarifs chirurgicaux ou de spécialistes qui sont les causes principales d'échec à la Convention, mais l absence de respect de toutes les exigences de la Charte médicale.

La majorité des médecins, en effet, s'est prononcée en faveur du principe d'une Convention, mais la Convention proposée ne donnait que des garanties insuffisantes en ce qui concerne : le tiers payant dans les cliniques conventionnées, les dispensaires et les délais impartis pour la révision et la dénonciation.

Les conditions introduites dans cette Convention, discutées sous la menace du tiers payant généralisé, n'étaient pas de nature à atténuer les dissentiments existants, en particulier au sujet des organismes de soins, de la représentation des médecins

CHIMIOTHÉRAPIE INTESTINALE

FORMO-CIBAZOL

NOM DÉPOSÉ

Produit de condensation du sulfathiazol et de la formaldéhyde

EFFICACITÉ LOCALE – FAIBLE SOLUBILITÉ

FORTE CONCENTRATION INTESTINALE - FAIBLE CONCENTRATION SANGUINE

Absence de toxicité

TOUTES INFECTIONS INTESTINALES

GASTRO-ENTÉRITES - DIARRHÉES - DYSENTERIES
COLIBACILLOSE ET AFFECTIONS EBERTHIENNES
COLITES - INTERVENTIONS SUR L'INTESTIN

Tubes de 20 COMPRIMÉS à 0,5 G. *(3 comprimés, 3 fois par jour, pendant 3 jours)*

LABORATOIRES CIBA

103 à 123, Bd Vivier Merle LYON

57, Quai d'Orsay PARIS

681

dans les Caisses locales, etc. *Quelques-unes étaient même en contradiction avec les principes énoncés publiquement par le Président du Conseil national de l'Ordre, le 26 mars 1950.*

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Le Médecin dans la Cité

UNE INCONSÉQUENCE MONUMENTALE.

Vous vous souvenez de « la Défense Passive » qui illustra les années d'avant la dernière guerre mondiale; les gouvernements d'alors firent quelque chose — ou plus exactement « firent semblant de faire quelque chose ».

En 1933-1934 j'étais en garnison à Angers, médecin capitaine affecté au 6e génie. Or, je fus délégué par le Service de Santé à la Commission départementale de la Défense Passive de Maine-et-Loire, Commission présidée par M. le Préfet... Ce haut fonctionnaire — au cours des seize mois de ma résidence à Angers — ne convoqua pas une seule fois la Commission départementale de la Défense Passive... Il n'y croyait pas!

Aujourd'hui, où en sommes-nous? Ne vous semble-t-il pas, mes chers confrères, que nous ayons les oreilles écorchées par les bombes atomiques qui... par la bombe atomique dont... — enfin par des perspectives de cataclysmes guerriers auprès desquels les rapports sur Hiroshima et Nagasaki (présentés, en octobre dernier, à Mexico, au Congrès international de médecine militaire) ne seraient que « noces de campagne ». Sous la plume de Camille Rougeron, et sous le titre : « Sciences de la guerre future. L'arme biologique pourra frapper l'homme, l'animal et la plante » — le *Monde* du 14 janvier 1950 ne nous parle-t-il pas d'une toxine botulinique cristallisée dont deux cents grammes dissous dans un « calice » commun à tous les hommes les empoisonneraient sans qu'un n'échappe?!!

Reconnaissons-le : il y a quelque dix-neuf cents ans, dans son Apocalypse, Saint Jean savait déjà quelque chose de semblable puisqu'il écrivait : « ... et le tiers des eaux fut changé en absinthe et beaucoup d'hommes moururent de ces eaux parce qu'elles étaient devenues amères... » (Apo. VIII-11).

Dans un passé beaucoup plus rapproché — il s'agit du *Journal des Praticiens* des 19 août et 30 octobre 1946 — le « Médecin dans la Cité » publiant « deux lettres atomiques » écrivait :

. . . . . .

(19 août) : « Aura-t-on le sens troglodytique de la guerre future et le courage intellectuel d'en accepter les conséquences?... Pratiquement, nous serions sages de nous accorder de larges vacances militaires en ces années d'attente atomique... et de reconstruction économique. Ces vacances auraient cet avantage de permettre une coupe sombre dans un personnel encore trop empreint des erreurs historiques qui, à trois reprises, de mémoire d'homme (en 1870-1871 — en 1914-1918 — en 1939-1940) n'ont que trop coûté à la France de vies humaines, *inutilement sacrifiées faute de doctrines stratégiques et tactiques adaptées à la bataille.* »

. . . . . .

Et le 30 octobre 1946 (deuxième lettre atomique) : « Quand elle aura pris des ailes — jusqu'ici nous n'avons guère enregistré que les jeux d'un « bébé-bombe » — la bombe atomique « plumera » complètement les superstitions chimériques des hommes — en particulier des gens de guerre — en les intégrant dans une ère nouvelle où ils auront le choix entre l'abondance à bon marché de la Paix ou l'extermination à prix très cher de la guerre ».

. . . . . .

REGIME DE SYNTHESE
ISONUTRINE
L'ISONUTRINE sous une forme facilement utilisable, renferme tous les éléments indispensables au besoin nutritif de l'homme en quantités rigoureusement équilibrées :
Protides, lipides, glucides, minéraux, vitamines.
INDICATIONS :
CHIRURGICALES : Traitements pré et post-opératoires des inanitiés ; Traitement nutritionnel des brûlés; Blessés maxillo-faciaux.
MÉDICALES : Maladies infectieuses : typhoïde, coqueluche, rougeole, scarlatine, pneumopathies aiguës, méningites aiguës, maladie de Bouillaud, angines - Maladies de carence - Mal des rayons - Alimentation par sonde : anorexie mentale, tétanos - Obésités - Régime de surcharge des convalescents, des amaigris, des asthénies des accouchées. Traitement nutritionnel de la cirrhose.
★
BOITES DE POUDRE CORRESPONDANT A 500 CALORIES
★
LABORATOIRES DU MYORAL, 3, RUE SAINT-ROCH, PARIS (1er) - TÉL. OPÉRA 54-58
Pub. S. B.
Remboursée par la Sécurité Sociale.

Où en sommes-nous en juin 1950? Bombe à l'hydrogène (mille fois plus puissante que celles d'Hiroshima et de Nagasaki!) — et des microbes — et des aérosols — et des toxines... « capables d'enrichir en un jour l'Achéron... » de toute vie animale et végétale terrestre!!

Or, qui de vous a entendu le moindre souffle de « Défense Passive »? Qui de vous a senti la moindre brise de mesures de précautions pour la population? De deux choses l'une : ou nos gouvernants, responsables de nos vies, ne croient pas plus aux bombes atomiques qu'aux gaz de combat : alors qu'ils le disent! — ou s'ils en réalisent l'objectivité militaire certaine, pourquoi n'agissent-ils pas en conséquence??

Le Corps médical — et en particulier l'Académie de Médecine — ne pourrait-il pas poser officiellement et publiquement la question? Car, après tout, il n'est question que de notre peau... dans tout ce « civet atomique » international.

H. Souplet-Mégy.

SOCIÉTÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GYNÉCOLOGIE

A propos de la communication de M. Guillemin sur les avortements provoqués par la progestérone. — Discussion : M. *F. Jayle*, faisant état de travaux actuellement en cours en collaboration avec M. *Lacomme* et Mlle *Crépy*, montre qu'il est actuellement possible de doser les fonctions lutéiniques et folliculiniques au début de la gestation. On peut aussi définir deux types de dysrégulation hormonale :

a) L'hypolutéunisme, où l'association progestérone-œstrogènes est à conseiller;

b) L'hyperlutéinisme, où il est plus rationnel d'administrer une thérapeutique œstrogénique.

M. *J. M. Auclair* rapporte trois observations d'avortements par hyperlutéinisme.

Persistance prolongée de la positivité des réactions biologiques dans la môle hydatiforme après son expulsion. — M. *Juan Leon*. (Buenos-Aires).

Résultats de recherches systématiques du trichomonas en gynécologie. — M. *Tribalet*. — Rapporteur : M. *E. Douay*. — L'auteur insiste sur la fréquence de ces vaginites, précise plusieurs points de diagnostic et propose comme traitement : arsenic local (gynoplix) puis injections vaginales de N O^3 Ag à 2 pour 1.000.

Observations sur quelques cas de prurit vulvaire. — Mme *Nicaudie* (Bergerac). — Rapporteur : M. *Maurice Fabre*. — L'auteur rapporte 12 cas de prurit vulvaire survenant en période de vendanges chez des malades ayant mangé beaucoup de raisin sans le laver. Il semble que l'on doive incriminer l'arséniate de plomb.

A propos de la suture des ruptures utérines. — M. *Faraggi* (Alger). — Alors que les ruptures utérines sont particulièrement nombreuses et graves à Alger du fait des coutumes obstétricales locales, l'auteur préfère bien souvent la suture à l'hystérectomie. Les sulfamides et la pénicilline doivent inciter à être conservateur au maximum.

Voyage médical au Brésil et en Amérique latine. — M. *Cl. Béclère* (Paris).

Fistule menstruelle tuberculeuse de la fosse iliaque droite. — M. *C. Roman* (Annecy). — Guérison par la streptomycine, sans intervention chirurgicale.

A propos des frottis vaginaux pour le diagnostic du cancer utérin. — M. *Isidor* (Saint-Germain-en-Laye). — L'au-

PROSTATISME
SÉNILITÉ
ASTHÉNIE
PRURITS
MAGNOGÈNE
DRAGÉES - SUPPOSITOIRES

SYNERGIE MAGNÉSIENNE
Troubles urinaires d'origine prostatique
Sénilité, Asthénie,
Prurits, Papillomes.
Dépressions nerveuses.
4 à 6 Dragées le matin au petit déjeuner.
1 suppositoire matin et soir (adjuvant au traitement per os).
LABORATOIRES MONAL, 11ter, Av. de Ségur, PARIS-VII^e

THÉRAPEUTIQUE ACIDE DE LA PEAU
DERMACIDE
pH 3,6
INTOLÉRANCES
PRURITS
ACNÉS
SÉBORRHÉES
PLAIES
VITA-DERMACIDE
PATE ACIDE GRASSE SOLUBLE A L'EAU
LAB. PORCHER. 35, rue des BLANCS-MANTEAUX. PARIS, IV^e

teur insiste sur le danger qu'il y a, dans l'état actuel de nos connaissances, à croire que le frottis vaginal peut à lui seul permettre avec certitude le diagnostic de cancer utérin. La biopsie garde tous ses droits.

Frottis vaginaux, coloration simplifiée et rapide par un colorant unique, modification du S3 de Shorr. — MM. *J. Magondie, R. Zozol* et *Pautrizel* (Bordeaux). — Les auteurs donnent la formule d'un colorant pouvant être substitué avec avantages aux produits américains difficiles à se procurer.

Robert SÉNÉCHAL.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

XVIIIe Congrès international de physiologie. — Le XVIIIe Congrès international de physiologie aura lieu *à Copenhague du* 15 *au* 18 *août* 1950, avec le programme suivant :

— *Lundi* 14 *août* : Réception par la ville de Copenhague à l'Hôtel de Ville.

— *Mardi* 15 *août* : Séance inaugurale du Congrès. Immédiatement après, la séance scientifique se tiendra avec des discussions générales sur les rapports suivants : 1° *Sel et excrétion d'eau*, par HOMER W. SMITH (New-York) et E. B. VERNEY (Cambridge); 2° *Thermodynamique de la fonction musculaire*, par A. V. HILL (London), A. SZENT-GYORGYI (New-York) et H. H. WEBER (Tübingen). — Après-midi : Communications particulières.

— *Mercredi* 16 *août* : Discussions générales sur le contrôle hormonal du métabolisme des graisses, par C. H. BEST (Toronto) et B. A. JOUSSAY (Buenos-Aires). — Transport actif des molécules et des ions, par H. H. USSING (Copenhague), E. J. CONWAY (Dublin) et A. L. HODGKIN (Cambridge). — Physiologie de la rétine par R. GRANIT (Stockholm). J. H. A. DARTNALL (London) et H. HARTRIDGE (London). — Après-midi : Excursion.

— *Jeudi* 17 *août* : Discussions générales sur les principes de l'activité de la moelle épinière, par F. BREMER (Brussels), D. P. C. LLOYD (New-York), C. BERNHARD (Stockholm) et R. LORENTE DE NO (New-York). — Facteurs affectant le rendement cardiaque chez l'homme, par A. COURNAUD (New-York), J. MCMICHAEL (London) et G. NYLIN (Stockholm). — Après-midi : Communications particulières. — Soir : Banquet au restaurant Wivex (30 couronnes par personne).

— *Vendredi* 18 *août* : Communications particulières.

— *Samedi* 19 *et dimanche* 20 *août* : Réunion spéciale de la SOCIÉTÉ PHARMACOLOGIQUE SCANDINAVE.

Un programme spécial est prévu pour les dames (membres associées).

Secrétariat général du Congrès : Juliane Maries Vej, 32, Copenhagen, O.

Semaine internationale d'anthropologie différentielle consacrée à l'étude des éléments de différenciation individuelle morphologiques, physiologiques psychologiques (*analyses, corrélations, applications*).

Cette réunion, organisée par la Société de morpho-physiologie humaine, sera présidée par le Professeur P. JOANNON, professeur d'hygiène et de médecine préventive à la Faculté de Médecine de Paris.

LE MÉDICAMENT QUI PERMET DE RÉAGIR
contre la fatigue, l'infection, l'intoxication, le choc, la sous-alimentation
ETREFA
5 bis, Rue de Berri, PARIS
Tél. ÉLY. 41-85
LAMBARÈNE
extraits totaux de tabernanthe mannii & ibaga
TABLETTES CHOCOLATÉES (à laisser fondre dans la bouche) et COMPRIMÉS (à avaler) 1 à 6 par jour
SUPPOSITOIRES (adultes, enfants)
AMPOULES INJECTABLES 1 à 3 par jour.

LA MEILLEURE FORMULE DE L'IODE EXTERNE
Iodex
POMMADE IODEX SIMPLE
POMMADE IODEX au SALICYLATE de MÉTHYLE
Laboratoires Rissa. Lille

FAUTEUILS ROULANTS DUPONT
10, RUE HAUTEFEUILLE - PARIS (6e) - TÉL. DANTON 05-61, 05-62
• SUCCURSALE A LYON, 6, PLACE BELLECOUR •
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION

Science des éléments de différenciation individuelle, l'anthropologie différentielle a donné lieu à des travaux dont l'abondance et la diversité exigent aujourd'hui un inventaire critique. L'heure paraît venue de tenter s'accorder les systèmes de mesure. les vocabulaires et, par ailleurs, de dégager les éléments immédiatement utilisables. Ce travail, qui implique la réflexion et la discussion, nous a fait préférer la formule de Semaine d'études à celle de Congrès.

PROGRAMME PROVISOIRE :

— *Lundi* 11 *septembre*, 9 h. 30 : Exposé général des buts poursuivis; 10 h. 30 : Méthodologie. — Mesures et standardisation; de 14 h. 30 à 17 h. 30 : Critères anatomiques et morphologiques.

— *Mardi* 12 *septembre* (*matin et soir*) : Critères physiologiques. Corrélations morpho-endocriniennes.

— *Mercredi* 13 *septembre* (*matin et soir*) : Critères psychologiques. Les constitutions en psychiatrie.

— *Jeudi* 14 *septembre* (*matin et soir*) : Le problème de la personnalité. Étude générale. Profils. Typologie.

— *Vendredi* 15 *septembre*, *de* 9 h. 30 à 12 h : Facteurs génétiques, évolutifs. Facteurs de milieu; de 14 h. 30 à 17 h. 30 : Applications pratiques.

— *Samedi* 16 *septembre*, *de* 9 h. 30 *à* 12 h. : Applications pratiques (suite); de 14 h. 30 à 17 h. 30 : Vœux. Conclusions. Établissement d'un bureau de coordination internationale.

De nombreuses et éminentes personnalités internationales nous ont déjà répondu, nous assurant de leur présence et de leur active collaboration :

Prof. BAUMAN (Genève), Prof. J. COMAS (Mexico), Prof. EYSENCK (Londres), Prof. HANHART (Zurich), Prof. KRETSCHMER (Tubingen), Prof. MINKOWSKI, Prof. PENDE (Rome). Beaucoup d'autres participations, non moins éminentes, nous sont annoncées.

La réunion se tiendra dans le cadre exceptionnel de l'ancienne Abbaye de Royaumont (*Asnières-sur-Oise, Seine-et-Oise*) *à 34 km de Paris. Un service régulier de cars fonctionnera plusieurs fois par jour de Paris à Royaumont.* Les repas pourront être pris sur place (400 fr.). Les congressistes, qui le désireraient, pourront également y loger aux conditions suivantes :

Pension complète : chambre à 1 lit : 1.000 fr.; chambre à 2 lits : 800 fr.; dortoirs : 500 fr. — Membres de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur : 600 fr. (service compris).

Le droit d'inscription est fixé à 1.500 fr. La carte de congressiste donne droit à une réduction importante sur les chemins de fer français. La limite des inscriptions est fixée au 1er août 1950.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat général : Dr Pierre MABILLE, 34, *rue Raynouard, Paris* (16e). *Tél. : AUT* 06-97.

En raison de la limitation prévue du nombre des congressistes et des communications, vous êtes priés d'adresser sans tarder votre inscription et le titre des communications que vous voudriez présenter : Rapports (durée maxima : 1 heure). Communications (durée maxima : 15 minutes). Nous souhaitons que ces dernières soient illustrées par des documents photographiques, des dessins ou des tableaux. Les travaux en langues étrangères devront être envoyés au plus tard le 1er août, en vue d'assurer leur traduction.

Un programme définitif sera adressé à chaque participant au début de juillet.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique de la tuberculose (*Hôpital Laennec, 42, rue de Sèvres*).Professeur : M. Étienne Bernard. — Cours de perfectionnement sur la tuberculose. — Un cours précédant le concours d'aptitude aux fonctions de médecins des services antituberculeux sera fait *du 23 octobre au 5 décembre* 1950 avec le concours de MM. Lesné, Rist, Courcoux, Mathieu, Armand-Delille, Robert Debré, Pruvost, Sorrel, R. Monod, Maingot, Maurer, Cardis, Bariéty, Gernez, Piéchaud, Pierre Bourgeois, Benda, Kourilsky, Aujaleu, D'Hour, J. Fouquet, Even, Brouet, Brocard, Mathey, André Meyer, Brun, Bouvrain, Delarue, Poix, Baron, Soulas, Azoulay, Triboulet, Chadourne, Douady, Bretey, O. Monod, Le Foyer, Vitry, Kreis, Lemoine, Berlioz, Mlle Lotte, Weiller, Herrenschmidt, Depierre, Cros-Decam, Canetti, Mlle Fouché, Tulou, Bourdin, Paley, Chiche, P. Renault, Roujeau, Jacques Weil, Guy Arnaud.

Ce cours s'adresse aux médecins et aux étudiants en fin de scolarité désireux de revoir en un cycle complet les notions récentes, cliniques, thérapeutiques, sociales et administratives concernant la tuberculose.

— Le matin, des présentations cliniques, des séances de pleuroscopies, de bronchoscopies et d'interventions chirurgicales seront organisées dans les services de phtisiologie.

— Les leçons auront lieu l'après-midi de 15 heures à 17 heures et ce 17 heures à 18 heures au Comité national de défense contre la tuberculose, 66, boulevard Saint-Michel.

Ce cours sera précédé d'un cours et de travaux pratiques sur « Les techniques de laboratoire en pneumologie » qui auront lieu à l'Institut Pasteur (service de la tuberculose) du 9 octobre au 21 octobre 1950 tous les jours à 9 heures et à 14 heures.

Les droits d'inscription sont de 4.000 francs pour chacun des cours. Un certain nombre de bourses et de remboursements de droits d'inscription seront accordés par le Comité national de défense contre la tuberculose, 66, boulevard Saint-Michel. *Les demandes de bourses devront être adressées avant le 15 septembre 1950. Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de la Faculté de Médecine (guichet n° 4), tous les jours, de 14 à 16 heures, sauf le samedi.*

Chaire d'anatomie pathologique (Professeur : M. Roger Leroux. — Certificat d'anatomie pathologique. — *Ce certificat est réservé : 1° aux docteurs en médecine; 2° aux étudiants en médecine titulaire de 20 inscriptions (ou internes des Hôpitaux).*

Les candidats doivent :

— 1° suivre un des cours de diagnostic et technique anatomo-pathologiques qui auront lieu du 1er septembre au 10 novembre 1950;

— 2° prendre part, une fois par semaine au moins, à une des séances de lectures de coupes qui commenceront le 15 novembre 1950;

— 3° assister aux cours théoriques dont l'horaire et le programme seront fixés ultérieurement.

Les candidats ayant suivi avec assiduité cet enseignement seront autorisés à se présenter à l'examen, qui aura lieu à la fin de l'année scolaire.

Le nombre des places étant limité, il est recommandé aux candidats de se renseigner dans le plus bref délai au bureau des chefs de travaux pratiques (Laboratoire d'anatomie pathologique, 21, rue de l'Ecole-de-Médecine, escalier B, 3e étage), tous les jours sauf le dimanche, de 15 heures à 17 heures.

URASEPTINE ROGIER

LEVULINATE DE CALCIUM INJECTABLE PLÉ
STABILITÉ INNOCUITÉ
ACTIVITÉ (13 % D'IONS CA.)
J. PLÉ, 111 bis, rue de Turenne - PARIS (3e)

ULCÈRES GASTRIQUES ET DUODÉNAUX - ENTÉROCOLITES
COLLOIDO-BISMUTH
POUDRE
BISMUTH SOUS-GALLATE (DERMATOL) } 80 %
BISMUTH CARBONATE LÉGER
ALUMINE COLLOIDALE } 20 %
TRISILICATE DE MAGNÉSIUM
(VISA N° 1530-7247)
PRODUITS PHARMACEUTIQUES
M. RICHARD - AUBENAS (ARDÈCHE)
Richard
TOPIQUE - CICATRISANT

COURS ET CONFÉRENCES

Hôpital Saint-Antoine (*Service du Professeur agrégé* R. Kourilsky). — Un cours de physiologie pathologique appliqué à la clinique et consacré aux maladies de l'appareil respiratoire sera fait *chaque semaine au pavillon Grancher, tous les mardis à* 11 h. 30, *dans la salle de cours.*

Le programme de ce cours couvrira la totalité de l'appareil respiratoire avec les leçons suivantes :

PROGRAMME DES LEÇONS DE PHYSIOPATHOLOGIE CLINIQUE.

— PHYSIOPATHOLOGIE DES INFECTIONS PULMONAIRES.

Mardi 4 juillet 1950 : Les suppurations.

— PHYSIOPATHOLOGIE DE L'INFECTION TUBERCULEUSE.

Mardi 17 *octobre* 1950 : La primo-infection.

Mardi 24 *octobre* 1950 : Les réinfections.

Mardi 31 *octobre* 1950 : La tuberculose pulmonaire chronique.

Mardi 7 *novembre* 1950 : La caséification.

Mardi 14 *novembre* 1950 : La fibrose.

Mardi 21 *novembre* 1950 : Le terrain.

Mardi 28 *novembre* 1950 : Le terrain (suite).

— PHYSIOPATHOLOGIE DES MALADIES A POUSSIÈRES.

Mardi 5 *décembre* 1950 : Les pneumoconioses.

— PHYSIOPATHOLOGIE DES TROUBLES VASCULAIRES.

Mardi 12 *décembre* 1950 : La cyanose.

Mardi 19 *décembre* 1950 : La stase.

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Sanatorium de Oissel (Seine-Inférieure). — Un poste de médecin-adjoint est actuellement vacant au Sanatorium d'Oissel (Seine-Inférieure). Peuvent être candidats :

— 1° Les médecins-adjoints en fonction dans un sanatorium public.

— 2° Les médecins à temps complet, en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948.

— 3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1949, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au Ministère de la Santé publique et de la Population, Direction de l'Administration générale du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

NÉCROLOGIE

— Dr Louis TRIQUEMEAUX, médecin-chef honoraire de l'Hôpital d'Avesnes, décédé à Paris à l'âge de 72 ans;

— Dr Pierre FAIDHERBE (de Roubaix);

— Dr J. FABIGNON (de Beauvais), père du Dr Jacques Fabignon, de Beauvais, et beau-père du Dr Raymond Dupuy, médecin des Hôpitaux de Paris.

ANTISEPTIQUE EXTERNE
DÉSODORISANT NON TOXIQUE ET CICATRISANT
JOVANYL
Comprimés effervescents titrés à 0 gr. 30 de MAGNÉSIUM PARATOLUÈNE SULFOCHLORAMINE
GYNÉCOLOGIE - LARYNGOLOGIE
STOMATOLOGIE - UROLOGIE - CHIRURGIE
1 A 3 COMPRIMÉS POUR 1 LITRE D'EAU.
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

NOUVELLE PRÉSENTATION
PHÉNERGAN
SIROP
dosé à un milligramme (0 g. 001)
DE N-DI-MÉTHYLAMINO-MÉTHYLÉTHYL-DIBENZO-PARATHIAZINE (3277 R. P.) PAR CENTIMÈTRE CUBE
FLACONS DE 125 CM3
UNE CUILLERÉE A CAFÉ CONTIENT
5 milligrammes de Phénergan
Toutes les indications des
ANTIHISTAMINIQUES DE SYNTHÈSE
en
PÉDIATRIE
BIEN ACCEPTÉ PAR LES ENFANTS
PERMET UNE POSOLOGIE NUANCÉE
DE 0 A 2 ANS... 2 A 4 CUILLERÉES A CAFÉ
DE 2 A 5 ANS... 3 A 5 CUILLERÉES A CAFÉ
DE 5 A 10 ANS... 5 A 10 CUILLERÉES A CAFÉ
ÉCHANTILLONS ET LITTÉRATURE SUR DEMANDE
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
RHÔNE Specia POULENC
PARIS
INFORMATION MÉDICALE
28, COURS ALBERT-1er - TÉL. BAL. 18-70

Polymorphisme de l'avitaminose B

par J. Martin.

Les restrictions des années de guerre ont permis de préciser les manifestations cliniques des différentes avitaminoses, et l'on s'est aperçu que celles-ci pouvaient être fort variées pour la carence d'une seule vitamine ou d'un groupe particulier de vitamines. C'est ainsi que fut mis en valeur le polymorphisme de l'avitaminose B; l'observation humaine permit d'élargir le domaine de cette avitaminose, tel que l'avait d'abord délimité l'expérimentation sur l'animal.

Les vitamines B constituent un ensemble complexe dont l'action métabolique est primordiale pour l'équilibre physiologique de l'organisme. Elles peuvent par leur insuffisance d'apport, ou leur défaut d'assimilation, entraîner des troubles frappant des appareils très différents.

Certains de ces accidents n'ont pu être rattachés à leur cause que par suite des effets thérapeutiques : l'administration des vitamines du groupe B constitue dans certains cas un véritable test diagnostique.

***

Schématiquement, il est possible de distinguer les manifestations cliniques de l'avitaminose B en quatre grandes catégories :

1° L'avitaminose B peut entraîner des troubles du métabolisme cellulaire surtout chez des sujets ayant un état physiologique nécessitant un apport vitaminique élevé : c'est ainsi que les vitamines B sont indispensables au cours de la grossesse et de la lactation, de même que chez les jeunes sujets au moment de la croissance, où la carence peut avoir des conséquences graves pour l'avenir.

Peut-être faut-il rapprocher de ces phénomènes de déséquilibre métabolique certaines affections du tube digestif, en particulier des gastrites atrophiques ou œdémateuses qui sont à l'origine d'anorexies, entraînant de l'asthénie et un amaigrissement marqué; il en est de même de certaines diarrhées subaiguës ou chroniques.

2° Les affections de la peau et des muqueuses relevant des avitaminoses B ont été étudiées au cours de ces dernières années, et l'on sait que l'érythème pellagreux reste une des indications majeures de la vitaminothérapie B, (Justin-Besançon et ses collaborateurs). La même avitaminose a joué vraisemblablement un rôle important à l'origine des engelures, qui ont pris des allures « épidémiques » au cours de certains hivers de guerre (B. Valette). Enfin, la mélanose de Riehl, dont la fréquence s'est développée depuis quelques années, semble souvent influencée favorablement par l'administration de vitamines du groupe B.

Si l'on ajoute à cela certaines glossites avec langue rouge et des stomatites aphtoïdes, on comprend le rôle capital joué par les vitamines du groupe B en dermatologie.

3° L'avitaminose B a été retrouvée également à l'origine d'un certain nombre d'accidents nerveux, qu'il s'agisse de névrites, de polynévrites ou de syndromes psycho-dépressifs avec asthénie et insomnie. Gougerot a montré l'effet antalgique des vitamines B, dans les algies postzostériennes. Certaines sciatiques relèvent aussi de cette étiologie.

4° L'appareil cardio-vasculaire, enfin, réagit à la carence vitaminique du groupe B. Celle-ci a été utilisée avec succès dans le traitement des myocardites avec hypo-tonicité du myocarde, et a été avantageusement associée à la médication cardiaque classique.

***

Devant une telle diversité clinique, il est bien difficile pour le praticien d'affirmer l'origine carentielle d'une des affections dont nous venons de parler. Mais l'avitaminose B pouvant encore exister après un retour à un régime alimentaire à peu près normal, même en 1950, chaque fois qu'elle sera soupçonnée, il faudra mettre en œuvre une thérapeutique capable de la corriger, cette thérapeutique ayant en outre une valeur diagnostique.

Pour cela, il y a avantage à donner en association les vitamines B_1, B_2 et PP qui amplifient synergiquement leur activité métabolique propre. En pratique, il est commode d'utiliser le Trivit Delagrange, qui associe ces trois vitamines dans des dragées chocolatées de goût agréable, bien supportées par les sujets les plus jeunes, auxquels on a souvent l'occasion d'administrer cette médication.

La posologie moyenne est de 2 à 4 dragées par jour, par cures de 4 à 6 semaines. Dans les cas où la carence en vitamines est plus intense et les accidents plus accentués, la dose quotidienne peut être portée à 6 ou 8 comprimés.

Après un traitement de quelques semaines, ou s'il est nécessaire, de quelques mois, on verra peu à peu les manifestations morbides s'atténuer puis disparaître et cette efficacité thérapeutique viendra confirmer un diagnostic étiologique qui n'avait pu être au début que soupçonné, par rapprochements avec les constatations expérimentales et les observations cliniques faites au cours des années de restrictions.

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

ARHEMAPECTINE GALLIER

ANTI-HÉMORRAGIQUE

BOITES DE 2 ET 4
AMPOULES DE 20cc.

*

PARAMINAN

ACIDE **P**ARA-**A**MINO-**B**ENZOÏQUE

DYPSNÉES EFFET RETARD (ANTIBIOTIQUE)
ACTION VITAMINIQUE (VITAMINE H')

AMPOULES DE 5% et 10% • DRAGÉES à 0,25

LABORATOIRE R. GALLIER
1 BIS Place Président Mithouard. PARIS 7e

TRINITRINE

ET ASSOCIATIONS
(DRAGÉES A NOYAU MOU)

TRINITRINE SIMPLE
TRINITRINE CAFÉINÉE DUBOIS
TRINITRINE PAPAVÉRINE LALEUF
TRINITRAL LALEUF
TRINIBAÏNE LALEUF

ANGINE DE POITRINE
CRISES VASCULAIRES SPASMODIQUES

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Docteur en Pharmacie
51, Rue Nicolo, PARIS-16e — Tél. : Tro. 62-24

Affections hépato-biliaires, Constipation

EVONYL

ASSOCIATION OPO-PHYTOTHÉRAPIQUE

LABORATOIRES FLUXINE — PRODUITS BONTHOUX — VILLEFRANCHE (RHÔNE)

ACTUALITÉ

La bataille d'Alésia.

Il y a deux mille ans que le siège et la bataille d'Alésia ont vécu le triomphe de Jules César. Mais ces deux millénaires n'ont pas éteint l'ardeur d'un conflit que l'anniversaire de septembre 1949 est venu ranimer. Les débuts de notre histoire connaissent le feu de l'actualité.

Les fouilles ordonnées par Napoléon III et dirigées par Stoffel ont officiellement fixé sur la colline d'Alise-Sainte-Reine et dans la plaine des Laumes la ville d'Alésia, le camp de César et le champ de bataille. Mais les vigoureux tenants des autres localisations ne se sont pas inclinés pour si peu. Le Franc-Comtois Georges Colomb, bien connu des petits et des grands comme auteur de *La Famille Fenouillard*, des *Aventures du savant Cosinus* et autres merveilles, a consacré beaucoup d'érudition, de ténacité et d'ardeur à défendre le siège franc-comtois de la bataille. Un comité qui porte son nom a tenu à Myon, près de Salins, sur les lieux désignés par les commentaires, une réunion à laquelle fut convoquée la presse parisienne. La confrontation du site et du texte fut, paraît-il, tout à fait convaincante.

Il va sans dire que la querelle n'est point, pour autant, close. Comment le serait-elle, quand s'en mêle la fierté des particularismes provinciaux?

Les Laumes ne céderont point devant les démonstrations de Myon. Commentaires en main, les groupes enthousiastes parcourront le terrain. Admirable spectacle, en vérité, bien fait pour écarter notre esprit des perspectives immédiates, que celui de ces hommes « réunis fraternellement pour chercher ensemble sur une parcelle de leur province natale une vérité tangible et un réconfort dans une défaite d'où naquit notre civilisation actuelle : une civilisation qui succombe en se défendant ne meurt jamais complètement. »

Parmi tant d'actualités menaçantes et décevantes, comment ne pas saluer celle qui prouve, avec la vitalité intellectuelle de nos provinces, l'inaltérable capacité de désintéressement et de spiritualité de nos compatriotes.

Sécurité sociale. Réglementation concernant les cures thermales. — *Voici la réponse qui a été donnée à* M. Joseph Denais : Les cures thermales sont, conformément aux articles 7 et 8 de la nomenclature générale des actes professionnels annexée à l'arrêté du 29 octobre 1945, soumises aux formalités d'entente préalable. Il appartient au contrôle médical de la Caisse d'apprécier si l'envoi de l'intéressé en cure est médicalement justifié. La décision tendant à l'acceptation ou au rejet de la demande de cure thermale est prise par le Conseil d'administration de la Caisse intéressée, sur avis de son médecin conseil. *Dans le cas où l'assuré conteste cet avis, il lui appartient de demander, conformément à l'article 33 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, la désignation d'un médecin expert choisi conjointement par le médecin traitant et le médecin-conseil, et dont l'avis n'est pas susceptible de recours.* Il convient de préciser, en outre, que la prise en charge ne peut être accordée qu'autant que l'assuré remplit les conditions administratives d'ouverture du droit aux prestations, soit de l'assurance maladie, soit de l'assurance longue maladie, et sous réserve qu'il n'ait pas épuisé, pour l'affection au titre de laquelle il sollicite une cure, le droit aux prestations desdites assurances.

(*J. O. — Débats*, 6 juillet 195).)

Sécurité sociale. (Assurance-maladie). — *Arrêté du 28 mars 1950 déclarant applicable en matière de fourniture aux assurés sociaux et aux victimes d'accidents du travail, des dispositions du tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires.*

Article premier. — Le titre Ier du tarif interministériel de règlement de certaines prestations sanitaires fixé par arrêtés du ministre de la Santé publique et de la Population, en date des 20 février et 7 mars 1950, constitue le tarif auquel peuvent être payées les fournitures faites aux victimes d'accidents du travail ou remboursées ces mêmes fournitures faites aux assurés sociaux, sous déduction, dans ce dernier cas, et s'il y a lieu, de leur participation légale.

Art. 2. — Le titre V, chapitres 3 (chaussures orthopédiques) 4 (objets de petit appareillage), 5 (articles de grand appareil, lage), du tarif interministériel de règlement de certaines pres, tations sanitaires susvisé, constitue le tarif limite de responsabilité des Caisses primaires de Sécurité sociale. (*J. O.* 19 *avril* 1950.)

— *Arrêté du* 7 *avril* 1950 *portant suppression de participation à certains frais médicaux, pharmaceutiques et de cure des anciens assurés sociaux titulaires d'une pension de vieillesse substituée à une pension d'invalidité. — Article premier* : Les titulaires d'une pension de vieillesse substituée à une pension d'invalidité sont dispensés de la participation prévue à l'article 24 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, à l'occasion des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation, d'appareil et de cure, nécessités par l'affection ayant donné lieu à l'attribution de la pension d'invalidité. — (*J. O.* 29 *avril* 1950.)

OFFRES ET DEMANDES

A CÉDER, suite décès, cab. médic. Forte banlieue Rouen. Grosse client. bourg. et ouvr. Sup. propriété. Aff. except.

S'adresser Bignard, 13, *rue A. Bouilhet, Rouen* (*Seine-Inférieure*).

V. à part. app. électr.-thér. diath. Guérin avec transfo et antiparas. Lampes U V et Inf. R. génér. HF. Rhéostat. Cautère. Sering. Boîtes. Instr. divers. Table gyn. Escab. Tablettes, etc. État neuf. Prix intér. Visible Paris. — Tél. : BAB 11-07.

SOMMAIRE DU N° 27

La formulation des médicaments externes en dermatologie, II. — par le Prof. agrégé *Louis Gougerot*.. 321
Notes d'obstétrique : Tumeur cérébrale et grossesse (*José Perich*). — Emploi de la streptomycine pendant la grossesse (*H. V.*)..... 326
Notes de thérapeutique : L'association adrénaline et acide ascorbique en thérapeutique (*H. F.*)..... 326
Notes diverses : Élimination du fer (*H. V.*)..... 326
Mémentos de médecine pratique :
Gynécologie : La vie sexuelle de la femme (II). L'hyperexcitabilité génitale (*J.-C. Reymond*); — Puberté précoce (*Henri Vignes*)..... 327
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 20 juin 1950. 330
Académie de Chirurgie, séance du 21 juin 1950..... 330
Société médicale des Hôpitaux, séances du 9 juin (*suite et fin*) et du 16 juin 1950..... 331
Bibliographie..... 332
Variété : Augerons..... 533
Questions professionnelles : Au sujet de la retraite; — Une protestation des nouveaux élus de la Seine (*Herpin*); — Retraite??? (*G. Dhers*)..... 534
Actualité : Addendum au Manuel du parfait secrétaire (II). 538

INFORMATIONS

Congrès international d'anatomie (25 *au* 28 *juillet à* Oxford). — Le Congrès sous la présidence du Professeur W. E. Le Gros Clark, comprendra des communications, des démonstrations, des présentations de films et des visites de laboratoires.

VI^e Congrès international de radiologie (23 *au* 30 *juillet*, à Londres). — Le Congrès est divisé en quatre sections, plus une section générale.

Programme

Section générale :
— Progrès en radiologie de 1937 à 1950.
— Radiologie thoracique de groupes.
— Radiothérapie survoltée.
— Danger des radiations.

Section « Diagnostique » :
— Variations osseuses dans les maladies du sang.
— Radiologie de l'intestin grêle.
— Arthrographie.
— Angio-cardiographie.

Section « Thérapeutique ».
— Méthodes de présentation des résultats de traitement.
— Isotopes radioactifs.
— Cancer du larynx.
— Cancer du sein.

Section « Biologie » :
— Histologie et radiations.
— Chimie des radiations.
— Génétique et radiation.
— Modes d'action des radiations ionisantes.

Section « Physique » :
— Accélération des particules et génération de radiations ionisantes.
— Unités radiologiques.
— Physique radiothérapeutique.
— Production et propriétés physiques des radio-isotopes.

Une exposition, des visites et des excursions seront organisées pendant le Congrès.

LE RINGER DU PRATICIEN
ÉQUILIBRÉ à pH : 7

UNE A TROIS INJECTIONS PAR JOUR
AMPOULES DE 5 c. c. POUR ENFANTS
AMPOULES DE 10 c. c. POUR ADULTES
(Boîtes de 6 ampoules)

NEUROTROPHÈNE

LABORATOIRE DE L'ÆTHONE
35, RUE BOISSONADE - PARIS-14e
TÉLÉPHONE : DANTON 92-10

Soluté injectable isotonique et iso-ionique avec le sang, dérivé de la solution de RINGER dont il utilise les trois cathions essentiels Ca, Na, K.

● SÉRUM PHYSIOLOGIQUE PAR EXCELLENCE, il exerce sur le TROPHISME NERVEUX, sur la TONICITÉ DE L'APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE et sur l'ÉQUILIBRE HYDRO-SALIN l'action la plus favorable, exempte de tout effet secondaire, sans heurt, sans "doping".

● Solvant précieux pour la Pénicilline, ses qualités le désignent encore plus pour la Streptomycine dont il rend les injections absolument indolores.

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

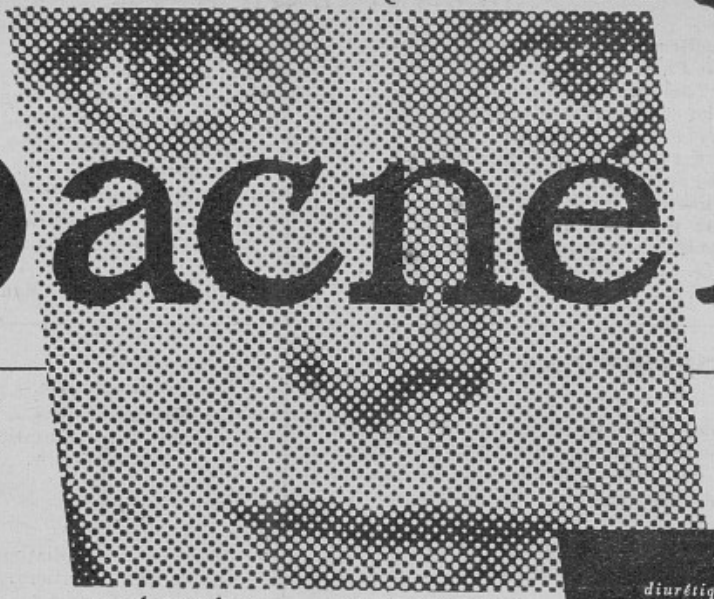

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique :
THEOBROMOSE
dermatoses :
DERMO-PLASTOL
et
SOLU-PLASTOL
anesthésies :
BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✱, DOCTEUR EN PHARMACIE

10, RUE DU PLATRE - PARIS IV·

TOUTES GASTRALGIES

KAOBROL

2 { Formules / Formes
SIMPLE ou BELLADONÉ
TABLETTES ou POUDRE

HÉPATISME
ARTHRITISME

DECHOLESTROL

1 PAQUET douze jours par mois
matin et soir avant les repas
dans un demi verre d'eau

LABORATOIRES J. LAROZE - 54, RUE DE PARIS - CHARENTON - SEINE

VARIÉTÉ

Augerons

Sous le titre d'*Augerons* (1), un de nos confrères de Vimoutiers, dont le pseudonyme de Jean Bard dissimule mal la forte personnalité, a réuni un certain nombre de contes du cru d'Auge. Avertissons nos lecteurs : Le mot de conte implique une idée d'artifice que dément le réalisme vigoureux des récits. L'inimitable aisance d'un parfait naturel s'y garde des surcharges, des édulcorations, des noircissements. L'histoire coule, telle sur le papier qu'à la bouche, avec ses reprises, ses détours, ses arrêts abrupts. L'impression de « rendu », avivée encore par l'adoption d'une écriture phonétique, donnera peut-être à quelques âmes simples l'illusion d'une simple transcription. Mais quiconque a tenu une plume saura reconnaître, malgré un dépouillement volontaire, sous leur forme la plus authentique, les dons d'enregistrement et d'expression qui caractérisent le véritable écrivain.

Augerons contient d'impayables histoires : le lecteur qui le coupe tient en perspective d'excellents soirées. (A moins que la pente de son plaisir ne le conduise, de tentation en tentation, à faire de ce pluriel un singulier et à tout lire le même soir. C'est ce qui nous arriva.) Mais la force comique ne résume pas, loin de là, les mérites du livre. Avec toutes les saveurs d'un terroir particulièrement riche, il apporte les trésors de cette sagesse paysanne, fonds inépuisable du bon sens français. Si les extraits que nous proposons à nos confrères provoquent les éclats d'une franche gaîté, d'autres ouvrent la porte à quelque réflexion.

Dans « Le pendu... dépendu », voici le récit d'un drame heureusement terminé :

— « Faut vous dire, M'sieur l'docteur, que j'avons fait la guerre ensemble avec Gasprée. On est copain. Je n'nous étions point vus d'puis l'amnistie. A matin je m'sé'dit : tiens, faut qu'j'aille vère Gasprée. J'arrivis su l'coup de trouès heures. L'gâs était assis dans la pièce, en bas.

— « T'arrive ben, qui m'dit. J'allons bère un dernier verre ensembe.

— « Pourqué l'dernier? que j'li réponds.

— « Pass qu'eun' foués qui s'ra bu, eh ben, mon gâs, j'vas m'pendre.

— « Vous pensez si j'rigolis! Gasprée versit deux cafeux, comme de juste : y vidit son verre, m'dit à r'vouère et montit. Ca m'semblit drôle. Quand j'vis ça, j'vidis mon verre et j'allis prév'ni sa femme qu'était dans la lav'rie. « Ah! qu'ou m'dit. Faut qu'j'aille vère. C'grand c... là s'rait cô ben capable de s'pendre pour nous em..... » Oul eut juste l'temps d'monter. Gasprée ballait dans l'vide au bout d'la corde à vache que vl'à et qu'était attachée dans l'haut d'sa f'nét. Sa femme la coupit et l'méchant gâs tombit en bas où qu'vous l'avez trouvé. Pass' qué, vous savez ben, M'sieur l'docteur, j'n'y avons pas touché. Il t'ait tel. »

Citons maintenant un récit plus gaulois, que n'eût point renié le Balzac des « Ioyeulsetez du Roy Loys le Unziesme », Le baron de Mackau, député, a convié au château quelques électeurs : parmi eux, le père Cretteville, un herbager gros, sanguin, poussif, à jambe de bois.

« Vers le milieu du dîner. Cretteville éprouve le besoin de sortir. Le baron de Mackau s'en aperçoit et demande au maître d'hôtel de l'accompagner. Tous deux sortent. Le maître d'hôtel revient seul. Un quart d'heure se passe... Une demi-heure... Le baron inquiet renvoie son maître d'hôtel, craignant une indisposition de son hôte. Enfin Cretteville apparaît, plus rouge et plus essoufflé que jamais.

— « Cher ami, j'ai eu peur que vous ne vous fussiez trouvé gêné, dit aimablement le baron.

— « Point du tout, m'sieur l'baron. Je n'sé'pus mé souple. J'étais resté encruché dans vot'manière ed saladier... je n'pouvais plus m'en haler.

— « Il fallait appeler, mon bon.

— « Vous parlez ben, M'sieur l'baron. J'app'lais. Mais chaque foué que j'tirais la sonnette, i'm'envéyaient eun' siaulée d'iau amont les fesses, sauf vot'respect. »

Le dernier récit a moins de verdeur. Mais la conclusion vaut son pesant d'or.

« Le curé du Mesnil, un saint homme, s'étant tué à bicyclette,

(1) Éditions Dominique Wapler.

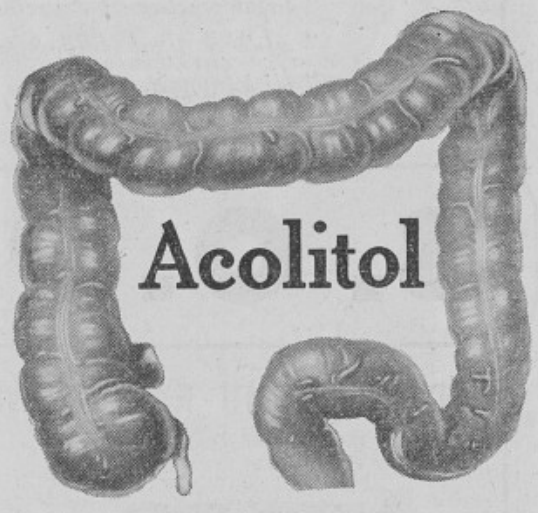

TOPIQUE INTESTINAL

COLITES - ENTÉRO-COLITES - INTOXICATIONS - INFECTIONS

GRANULÉ - POUDRE

LANCOSME Doct. en Phie - 71, AV. FRANKLIN D. ROOSEVELT - PARIS (8e)

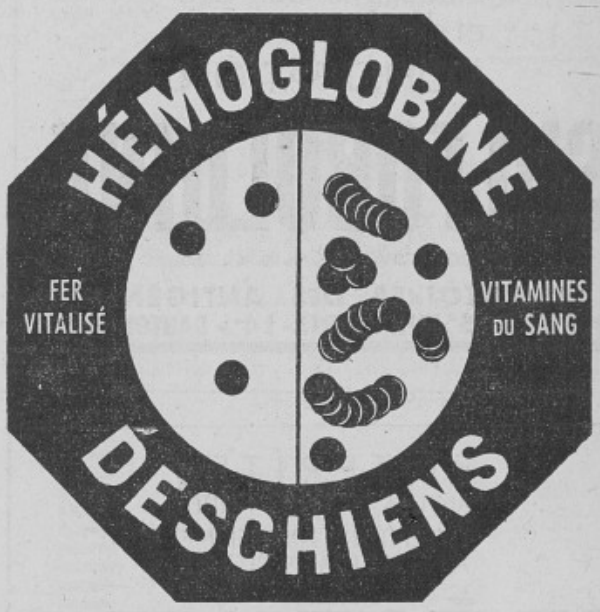

Opothérapie Hématique *Totale*

Renferme intactes:
Substances Minimales, Vitamines du Sang total

Syndromes Anémiques — Déchéances Organiques

Sirop : Une cuillerée à potage à chaque repas.

DESCHIENS, Docteur en Pharmacie, 9, Rue Paul-Baudry, PARIS (8e)

la paroisse resta longtemps sans prêtre. Le Conseil municipal décida d'envoyer une délégation à l'Évêque de Séez et le père Désiré fut désigné pour en faire partie.

» Quand il revint de sa mission, on l'interrogea, on voulut savoir ce qu'il pensait de l'Évêque :

— « L'seignêu? Il est superbe... I' n'a point d'grandeur. Mais i'n'est pas core ben généreux : i'nous a s'ment point offert un méchant misérable. J'avons eu la peine d'aller à café d'à côté... Enfin i'nous promit qu'j'aurions un curé à Pâques.

« Pâques arriva... et puis la Trinité... et toujours pas de curé au Mesnil en Auge.

— « Eh bien, père Désiré? Et votre curé? Je croyais qu'il devait être arrivé à Pâques? Nous voilà à la Trinité. Quand arrivera-t-il, votre curé?

« Ces questions agaçaient le négociateur. Les gens semblaient lui demander des comptes. Un jour qu'un importun le poussait dans ses derniers retranchements, le père Désiré l'arrêta en lui lançant :

— « V'lez-vous que j'vous dise? L'seignêu, tout seignêu qu'il est, i'fait com'mé : i'ment quand i'nn'a besoin. »

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Au sujet de la Retraite. Une protestation des nouveaux élus de la Seine

Le Dr Larget, dans une allocution aux Conseillers Départementaux de l'Ordre (*Bulletin de l'Ordre, juin 1950, p. 226*) met en cause les nouveaux élus de la Seine à propos de l'activité de la Caisse de Retraite.

Les administrateurs nouveaux élus de la Seine ont montré dans les séances d'avril et de juin, par leur attitude, qu'ils n'entendaient pas faire figure d'opposants systématiques à la retraite. De là à prétendre qu'ils ont réclamé l'application stricte de sanctions, il y a une déformation regrettable des faits contre laquelle ils protestent énergiquement.

Ils assistaient à ces deux séances à titre consultatif, la passation des pouvoirs ne devant avoir lieu que le 23 juillet. L'un d'eux n'a pas pris la parole du tout. Les deux autres ne sont intervenus que pour demander que les rappels soient faits avec le maximum de courtoisie.

Signé : Herpin, Poumailloux, Jodin.

Il nous paraît utile de fournir quelques explications à nos lecteurs au sujet de cette mise au point.

Le compte rendu de la séance du Conseil d'administration de la retraite auquel nous avions assisté *à titre d'invité* contenait les mêmes allégations; nous avons rectifié ici-même (1) et en même temps avons écrit au Dr Larget, président de ce Conseil provisoire; il nous a répondu le 16 mai. Donc, au moins à cette date, il était au courant de l'erreur commise dans le procès-verbal. Aussi ne comprenons-nous pas que dans le *Bulletin de l'Ordre des médecins* paru fin juin (2), il ait pu laisser passer des affirmations aussi catégoriques et sur lesquelles il a lourdement insisté. Nos lecteurs trouveront en effet, page 226 de ce *Bulletin*, à propos des cotisations non encore versées, les deux phrases suivantes que nous citons textuellement et qui se rapportent à des mesures de coercition :

« A la demande des nouveaux élus, et je souligne notamment des nouveaux élus de la Seine, nous avons ajouté ceci : ... » etc.

Et plus loin :

« Voilà ce qu'ont demandé les nouveaux élus et, notamment, les élus de la Seine. »

(1) Voir *Journal des Praticiens du 18 mai 1950, p.* **393.**

(2) *Bulletin de l'Ordre des Médecins, Année 1949-1950, n° 3 (juin 1950).*

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

ENTÉRITES
AIGUES ET CHRONIQUES
DYSENTERIE AMIBIENNE
ANTHELMINTIQUE
CRÉSENTYL
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

HYPERTENSION ARTÉRIELLE
" ...Il faut d'abord étudier
" l'état fonctionnel des reins,
" celui-ci étant intimement
" lié à l'hypertension "...
Dr COUESPEL
(Concours Médical, 13-VIII-1949).
B. O. P.
MÉDICATION ANTI - HYPERTENSIVE
(A BASE D'EXTRAITS D'OLIVIER ET BOULEAU) EST EN MÊME TEMPS UN DIURÉTIQUE VRAI.
GOUTTES - COMPRIMÉS - SUPPOSITOIRES B.O.P.
★
Laboratoires PROCHAM - ISSY (Seine)

Bien mieux, à la séance du début de juin de ce Conseil, c'est-à-dire près d'un mois avant la parution de ce Bulletin, nous avons personnellement fait remarquer que nos confrères méritaient plus de considération qu'il n'en apparaissait à la lecture des lettres de rappel rédigées sous une forme qui rappelait les « mises en demeure » des percepteurs. Il est inconcevable que le Dr Larget n'ait pas tenu compte de ces faits au moins en corrigeant les épreuves de son article.

De telles affirmations, si contraires à la vérité, ne pourraient-elles pas faire penser qu'il s'agissait de faire endosser aux élus de la Seine les erreurs commises par le Conseil provisoire?

A. Herpin.

N. D. L. R. — *Il est plus que regrettable — il est scandaleux — que le* Bulletin de l'Ordre *apporte à tous les médecins de France des affirmations tendancieuses. Nous voulons espérer que le Conseil d'Administration définitif de la Caisse autonome de retraite saura choisir un porte-parole respectueux de la vérité.*

Retraite???

Bien qu'on ait parlé et écrit beaucoup sur la retraite du médecin, on n'a jamais signalé deux points extrêmement importants, à mon sens, et qui placent, je crois, cette retraite dans le cadre des plaisanteries tragiques.

Voici, en effet, ce qui pourra se produire :

1re *possibilité.* — Un médecin âgé de 65 ans demande sa retraite; il cède sa clientèle et il verse environ 380.000 francs.

Six mois après qu'il a quitté sa clientèle, la guerre éclate : sa retraite ne lui sera plus versée, les cotisants étant mobilisés dans la proportion de 80 %, et il n'est dit nulle part qu'on lui rendra les 380.000 francs qui l'aideraient dans cette triste conjoncture.

2e *possibilité.* — Un médecin âgé de 65 ans demande sa retraite; il cède sa clientèle et verse 380.000 francs; sa femme a 60 ans.

Un an après, ce confrère meurt.

La Caisse dit à sa veuve : « Vous voudrez bien attendre quatre ans pour toucher votre part. » Naturellement, on ne lui rend pas les 380.000 francs versés par son mari et on ne lui en sert pas les intérêts.

Comme dirait Gavroche : « Y a d'l'abus... »

Dr G. Dhers.

On nous prie d'insérer la note suivante :

Le 17 juin, le Comité provisoire d'action médicale, convaincu de l'utilité de la retraite du médecin et rendant hommage aux efforts déjà faits pour arriver à sa réalisation, s'est réuni pour étudier les modifications nécessaires à apporter aux règlements de la Caisse autonome et à l'organisation de la retraite du médecin.

En raison du mécontentement et de l'inquiétude manifestés par de nombreux médecins, il estime qu'il serait utile qu'une nouvelle consultation du Corps médical ait lieu aussitôt que possible.

Celle-ci pourrait se faire par un nouveau référendum ou par des réunions d'assemblées générales régionales ou nationales des délégués administrateurs élus au premier degré auxquels pourraient être adjoints des représentants qualifiés des sociétés ou syndicats professionnels.

Le Comité provisoire d'action médicale recevra avec intérêt toutes suggestions à ce sujet et en remercie d'avance leurs auteurs.

Toute la correspondance doit être adressée au Dr Vandrepote 9, *rue de l'Aspirant-Lauregans, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).*

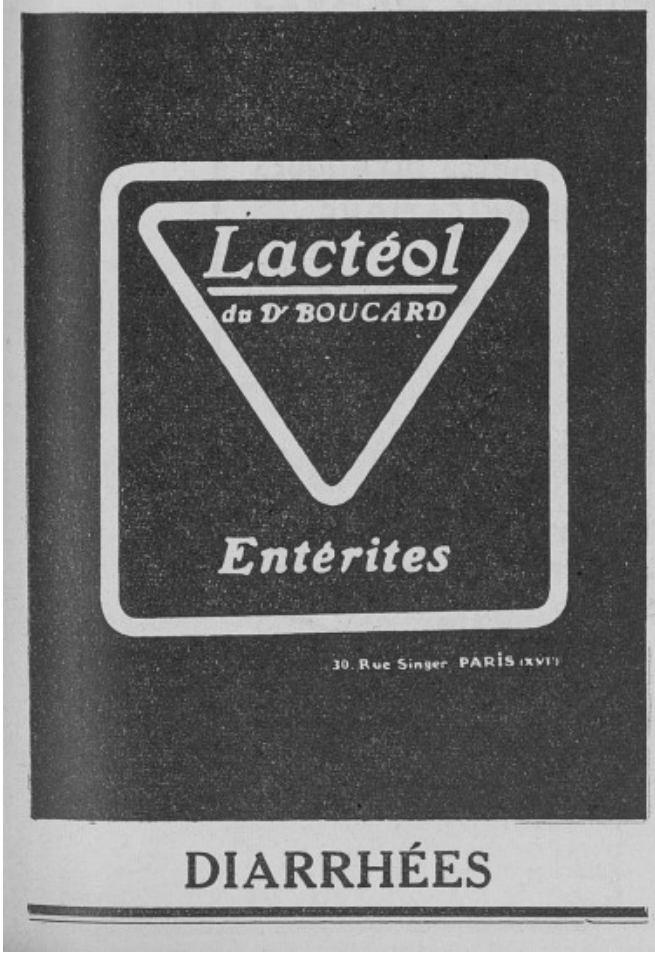

MÉTHODE DE WHIPPLE

Hépatrol injectable A

ANÉMIES GRAVES
ANÉMIES DE BIERMER
ANÉMIES PERNICIEUSES
INSUFFISANCES HÉPATIQUES
INTOXICATIONS

ADULTES ET ENFANTS
SANS CONTRE-INDICATION

Ampoules
2 cc et 1 cc
Boites de
6 et 12 Ampoules

Admis par les Hôpitaux ainsi que par les Ministères de la Guerre, de la Marine et des Colonies.

LABORATOIRES DE L'HÉPATROL
4 Rue Platon - PARIS (XV°)

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

POUDRE DOPS

SÉDATIF GASTRIQUE

•

POSOLOGIE

DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas

Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE

LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

OPOTHÉRAPIE ASSOCIÉE

PANCRÉPATINE LALEUF

CAPSULES GLUTINISÉES

—

DIABÈTE

6 A 12 CAPSULES PAR JOUR (AU COURS DES REPAS) SUIVANT PRESCRIPTION MÉDICALE

—

LITTÉRATURE

LABORATOIRES LALEUF

51, RUE NICOLO, PARIS-16e

Traitement préventif et curatif des Toxi-Infections Gastro Intestinales Séquelles de Dysenterie

ASEPTARGOL

OXYQUINOLÉINE ARGENT
OXYQUINOLÉINE BISMUTH
SULFOSALICYLATE D'OXYQUINOLÉINE

POSOLOGIE : Adultes : 4 à 8 globoïdes par jour. Enfants : 1/2 dose.

•

LABORATOIRES
S. I. T. S. A.
SOCIÉTÉ ANONYME
15, rue des Champs, ASNIÈRES (Seine)

SITSA

ACTUALITÉ

Addendum au Manuel du parfait secrétaire.

II

Il n'est point nécessaire, pour alimenter une correspondance, de recevoir, en retour des lettres qu'on écrit, les lettres qu'on attend. Certains de nos confrères, qui ont lu dans notre numéro du 1er juin un exemple de réponse aux exigences de la Caisse Mutualiste Autonome, ont pu s'étonner, s'ils ont pris la plume, du silence du partenaire. Permettons-nous de leur rappeler l'illustre exemple de Julien Sorel recopiant pour la Maréchale de Fervaques, sur les conseils du prince Korasoff, cinquante-trois lettres d'amour toutes faites. Il ne s'agit point pour nos lecteurs de voler sur les traces du héros stendhalien et d'écrire à la Caisse, si jeune et séduisante soit-elle, un tel nombre de missives. Le texte que nous donnons aujourd'hui, après plus d'un mois d'intervalle, n'est que le second. Nous le devons, comme le premier, à la complaisance d'un confrère que nous remercions ici.

Recommandée, avec A. R.

Le .....

CAISSE MUTUALISTE AUTONOME
60, Bd de Latour-Maubourg, Paris.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous confirmer dans tous ses termes ma lettre du ..... et je viens vous exprimer ma surprise qu'un organisme qui fait publier dans la presse qu'il est un « modèle d'organisation matérielle » ne puisse pas répondre dans un délai normal aux lettres qui lui sont adressées.

En tout état de cause, je me plais à constater que par votre circulaire du 8 juin vous reconnaissez implicitement le bien-fondé des remarques que j'ai faites puisque vous renoncez à prétendre aux pénalités usuraires précédemment indiquées — et dont vous appuyiez la menace en utilisant le papier à en-tête de l'Ordre des médecins lequel vous reconnaissez vous-même maintenant n'avoir aucun droit.

Je laisse à d'autres le soin de fixer si de tels errements entrent dans le cadre de ceux qui font l'objet de l'art. 405 du Code pénal; je me contente de constater qu'ils ont provoqué la défiance de près des trois quarts du Corps médical français et justifient de ma part les plus expresses réserves.

Par la présente, je vous fais donc interdiction de disposer sur moi toute traite ou reçu — qui sera, à juste titre, refusé — tant que je n'aurai pas reçu de vous l'*assurance formelle* que le fonctionnement de l'allocation de vieillesse sera conforme à celui de tous les autres non-salariés de France auxquels s'applique la loi du 17-1-1948, tant en ce qui concerne l'âge (art. 11 de la loi) que le mode de fixation de la cotisation (art. 6 du Décret 49-456), et viens en outre vous prier de me faire connaître à combien s'élève chacune des trois cotisations distinctes que vous prétendez percevoir en un total unique : allocation de vieillesse; retraite complémentaire; assurance-décès. Dès à présent, je vous prie de noter que je refuse toute participation à cette dernière affaire qui, n'ayant aucune base légale, *ne peut à aucun titre avoir le caractère obligatoire que vous prétendez lui donner.* Quant à la retraite complémentaire, sans réponse de vous je suis fondé à penser que vous êtes d'accord pour suspendre tout payement jusqu'à décision du Conseil d'État de façon à vous éviter tout remboursement d'indû.

J'attends votre réponse et vous prie d'agréer...

Sur les élections sociales du 8 juin 1950. — Les chiffres qu'il faut connaître. — Nos confrères ont été informés récemment sur le rôle que jouaient les associations familiales dans la campagne électorale. Alors que les statistiques officielles n'attribuent aux listes familiales que 5 % des voix en Sécurité sociale et 8 % en allocations familiales, on doit savoir que ces pourcentages totalisent indistinctement les Caisses où se présentaient les listes familiales homogènes et celles où, par suite d'accords locaux, les familiaux figuraient sur des listes d'entente. *Cette confusion regrettable appelle en toute loyauté des rectifications, et il importe de les connaître; elles se passent de commentaires pour le collège des salariés.*

CAISSE DE SÉCURITÉ SOCIALE — RÉGION PARISIENNE.

Sur 1.507.000 *suffrages exprimés* :

Les élus familiaux ont recueilli 137.905 *voix, soit* 9,1 %.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA RÉGION PARISIENNE

Sur 244.694 *suffrages exprimés* :

— *La C.G.T. recueille.*	118.464	voix	soit	48,2 %
— *Familiaux,.....*	*41.373*	—	—	*15,9* %
— *C.F.T.C.....*	36.103	—	—	14,6 %
— *Mutualistes.....*	24.000	—	—	9,9 %
— *F. O.....*	10.277	—	—	4,2 %

On voit que les salariés familiaux arrivent en 2e position dans leur collège, avant les centrales ouvières C. F. T. C. et les mutualistes.

Dans 9 *départements ayant des listes d'action familiale, sur* 324.904 *suffrages exprimés, l'action familiale* (*Liste des Ass. familiales*) *recueille* 58.588 *voix, soit 16,53* %.

Ainsi, les listes d'action familiale présentées par les associations ont obtenu la seconde place en allocations familiales et la quatrième en Sécurité sociale (avec trois sièges au lieu d'un en 1947) dans la région parisienne et des résultats analogues en province.

L'Association MÉDECINE ET FAMILLE constate avec satisfaction que seule l'action désintéressée de militants agissant en dehors de toute contingence politique ou syndicale a rendu possible ce succès.

Il convient d'ajouter les administrateurs familiaux élus dans des listes d'entente à la suite d'accords intervenus localement. C'est seulement en tenant compte du nombre de ces élus qu'on apprécie l'importance réelle du succès obtenu, sur un programme exempt de démagogie et étranger à toute politique partisane, par les Associations de familles. (*Communiqué*).

OFFRES ET DEMANDES

V. à part. app. électr.-thér. diath. Guérin avec transfo et antiparas. Lampes U V et Inf. R. génér. HF. Rhéostat. Cautère-Sering. Boîtes. Instr. divers. Table gyn. Escab. Tablettes, etc. État neuf. Prix intér. Visible Paris. — Tél. : BAB 11-07.

A CÉDER (*urgent*) Basse-Bretagne. Poste médecine générale avec propharmacie. Prix intéressant. Maison en location avec jardin. URGENT. (*Ecrire — sous le N° 530 L. — au journal, qui transmettra.*)

FAUTEUILS ROULANTS DUPONT
10, RUE HAUTEFEUILLE - PARIS (6e) - TÉL. DANTON 05-61, 05-62
• SUCCURSALE A LYON, 6, PLACE BELLECOUR •
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION

SOMMAIRE DU N° 28

Les condensations pulmonaires fugaces, par le Dr *R. Israël*..... 333
A propos de la goutte (*H. Vignes*)..... 336
Mémentos de médecine pratique
Feuillets du praticien : Du danger que comporte l'abus des œstrogènes (*H. Vignes*)..... 339
Thérapeutiques nouvelles : Ce qu'il faut savoir sur la bacitracine (*J.-C. Reymond*)..... 340
Notes de gynécologie : Le rythme menstruel (*José Perich*) 342
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 27 juin 1950. 342
Académie de Chirurgie, séance du 28 juin 1950..... 343
Société médicale des Hôpitaux, séance du 23 juin 1950. 343
Bibliographie..... 344
Variété : Les réactionnaires (*L. G.*)..... 545
Questions professionnelles : A propos de la grève des médecins de mines..... 546
Informations et nouvelles diverses..... 547
Communiqué..... 547
Actualité : Après les élections (*C. H.*)..... 550
Nécrologie..... 550

A NOS ABONNÉS. — **En raison du congé légal annuel du personnel, les bureaux du Journal seront fermés du 24 juillet au 24 août. Le service du courrier sera toutefois assuré en cas d'urgence. Les demandes de changement d'adresse qui nous parviendront après le 24 juillet ne pourront être satisfaites qu'à la réouverture des bureaux. Nous rappelons que toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de vingt francs.**

XVI^e Congrès international d'ophtalmologie (*Londres, 17 au 21 juillet* 1950). *Président* : Sir Stewart Duke-Elder; — *Secrétaire général* : Frank W. Law. — Les publications se feront en français, anglais et espagnol.

Les sujets principaux seront :

1° *Le 18 juillet.* — Le rôle du système sympathique dans la genèse de l'hypertension vasculaire et son effet sur l'œil : Prof. G. H. Adler, de Philadelphie; Mme Schiff-Wertheimer, de Paris; M. Hefley Atkins de Londres.

2° *Le 20 juillet.* — Les aspects cliniques et sociaux de l'hérédité en ophtalmologie : Prof. L. H. Snyder-Norman, Oklahoma; Miss Ida Mann, Londres; Prof. A. Franceschetti, Genève.

Le reste du temps sera consacré à des communications faites par les congressistes sur des sujets de leur choix.

Pendant le Congrès, exposition d'instruments, de livres, etc.; projection de films.

I^er Congrès mondial des affections thoraciques (pneumophtisiologie). — Le premier Congrès mondial de pneumophtisiologie de l'American College of Chest Physicians se tiendra *à Rome, du 17 au 22 septembre* 1950.

Des communications seront faites par des pneumo-phtisiologues de tous les pays pendant quatre jours. Une réception au Vatican, la visite de Tivoli et de la Cité Universitaire sont prévues.

Renseignements et inscriptions, auprès du Prof. Giovanni l'Eltore, *Carlo Forlanini Institute, Monteverde Nuovo, Rome, Italie.*

CHARBON SPÉCIFIQUE DES AFFECTIONS Gastro-intestinales
DIARRHÉES, ENTÉRITE COLITES, AÉROPHAGIE INTOXICATION ALIMENTAIRE
Bactéricide non irritant et puissant désinfectant intestinal par le SULF. N. d'ORTHO-OXYQUINOLEINE
1 CUILLERÉE A CAFÉ = 2gr50 DE CHARBON
ENTÉROPATHYL
2 FORMES : DRAGÉES ou GRANULÉS
1 CUILLERÉE A CAFÉ ou 3 à 4 DRAGÉES APRÈS LES REPAS

SÉDATONYL
TROUBLES VAGO-SYMPATHIQUES ET PSYCHO-ENDOCRINIENS
Anxiété, Emotivité, Angoisses
Dépression nerveuse
Troubles Cardio-Vasculaires
Etats Spasmodiques
Sédatif, Tonique et Reconstituant DU SYSTÈME NERVEUX
10 gouttes = 0,01 de Phényléthylmalonylurée

MÉDICATION ALCALINO-BISMUTHÉE DE TOUTES LES Gastropathies
BRÛLURES D'ESTOMAC · AIGREURS
DYSPEPSIE · HYPERCHLORHYDRIE
CALME LES DOULEURS STOMACALES
COMBAT L'ACIDITÉ
RÉGULARISE LES FONCTIONS DIGESTIVES
1 A 2 CUILLERÉES A CAFÉ APRÈS LES REPAS
GASTROPATHYL

LES LABORATOIRES "MÉDICIA" 13, RUE PELLETIER, LYON (4e)

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent
2 Produits Sulfamidés
SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux
LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

MIGRAINES — GRIPPES
DOULEURS CATAMÉNIALES
ALGIES
ALGOCRATINE
Un cachet dès la première sensation de douleur
LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris (8e)

DAX
LA STATION DU RHUMATISME
OUVERTE TOUTE L'ANNÉE

BOUES VÉGÉTO-MINÉRALES NATURELLES
EAUX SALÉES ★ EAUX-MÈRES

Tous renseignements au Syndicat d'Initiatives de DAX (Landes)
CONDITIONS SPÉCIALES A MM. LES MÉDECINS

Zymatine

POUDRE LACTOSÉE

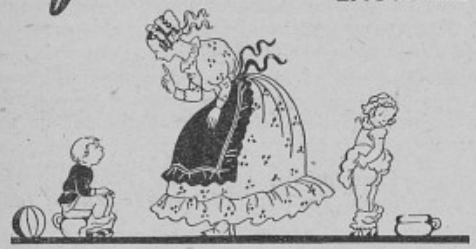

Ne remets pas au lendemain ce que tu dois faire le jour même

Constipation
Vomissements
Intolérance lactée
du nourrisson

Carbono-phosphates Alcalino-terreux, Ferments, Lactose

LABORATOIRES LESCÈNE

PARIS, 58, Rue de Vouillé (XV^e^)
Téléphone : Vaugirard 08-19

LSN

LIVAROT (Calvados)

L'INSOMNIE DES VIEILLARDS

Schéma d'ordonnance :

L'insomnie du vieillard prend très souvent un caractère pénible qu'il faut soulager, et sa persistance entraîne toujours un fléchissement de l'état général. A côté de troubles digestifs fréquents, d'une excitabilité anormale du système nerveux, c'est presque toujours une dyspnée apparente ou larvée qui entretient cette insomnie.

1° Prévenir les troubles digestifs par un repas du soir très peu copieux, dépourvu d'aliments irritants, de féculents, de liquides abondants suivi au besoin d'une poudre alcaline dite de saturation (bicarbonate de soude, carbonate de chaux, magnésie). En cas de besoin prendre au milieu de la nuit une petite tasse de lait, ou une biscotte, ou un simple morceau de sucre qui peuvent ramener le sommeil interrompu.

2° Combattre la dyspnée par l'aminophylline qui est à la fois un médicament toni-cardiaque et un régulateur des centres respiratoires.

3° Contre l'excitabilité nerveuse, des calmants ou des antispasmodiques doux sont particulièrement utiles (barbiturique, papavérine à faible dose).

Ces indications sont remplies en donnant avant les repas de midi et du soir, 2 comprimés de **COROSÉDINE**, *où se trouvent groupés les éléments de cette thérapeutique rationnelle et toujours efficace.*

la COROSÉDINE

est une spécialité des **Laboratoires MONAL,**
Docteur en Pharmacie, 13, Avenue de Ségur, Paris-7^e^.

IODE ET SOUFRE EN SOLUTION AQUEUSE STABLE

IODOSOUFRYL GOUTTES

IODOSOUFRYL EN AMPOULES DE 5 CC. INJECTABLE

LABORATOIRE DES ANTIGÉNINES, 3, RUE CASSINI, PARIS-14^e^ — DANTON 81-88

VARIÉTÉ

Les réactionnaires

Que nos lecteurs se rassurent tout de suite : le *Journal des Praticiens* ne fait, Dieu merci, pas de politique et nous n'avons en vue aujourd'hui que l'histoire des idées philosophiques scientifiques, médicales surtout. Ces réactionnaires y sont légion : comme l'écrivait Noel Fiessinger « la grande majorité des hommes vit dans la peur du nouveau et dans la satisfaction lourde des connaissances anciennes » (1).

Ils sont de tous les temps : ils ont empoisonné Socrate; ils ont mené le Christ au Calvaire; ils ont, au Moyen-âge, tenté d'étouffer la résurrection aristotélicienne; incapables de comprendre le naissant essor de la science moderne, ils ont condamné Galilée; à l'orée de ce siècle, ils ont regardé la relativité d'Einstein comme un dangereux accroc au bon sens.

La médecine ne fut pas épargée depuis les enragés commentateurs de Galien et d'Hippocrate condamnant les « funestes » nouveautés de Harvey sur la circulation du sang, jusqu'aux tracasseries dont l'Académie de Médecine accabla Pasteur, en passant par Broussais attaquant Laennec.

Le malheur est que la recherche médicale française semble bien aujourd'hui ne pas se dégager d'une pareille impasse par un attachement sentimental à des méthodes, glorieuses dans le passé, mais que le présent ne justifie plus guère.

Presque toutes les grandes découvertes de ces vingt dernières années nous viennent de l'étranger : il n'est pour s'en convaincre que de consulter la liste des prix Nobel.

Que cela plaise ou non à notre manière maintenant traditionnelle d'enseigner, des découvertes telles la pénicilline, la streptomycine, la chloromycétine, la cortisone (pour ne parler que de quelques-unes des dernières nées) sont issues d'*équipes* où le clinicien, muni d'une forte culture scientifique, collaborait étroitement avec les chimistes, les bactériologistes, les physiologistes.

Il est certes très beau de donner encore à nos externes, pour modèles dans la rédaction de leurs observations, les cliniques de Trousseau ou de Dieulafoy, admirables morceaux de littérature. Une solide formation en physiologie et en chimie biologique ferait cependant mieux l'affaire de ceux qui, se destinant à la recherche hospitalière, auront pour tâche d'édifier la médecine de demain.

De plus, leur internat terminé, ceux qui ont la légitime ambition de devenir médecins ou chirurgiens des hôpitaux sont pratiquement obligés d'abandonner les recherches, pris entre les deux nécessités de gagner leur vie par la clientèle d'une part, de préparer un concours difficile de l'autre; la forme de ce dernier, avec les compositions écrites anonymes de l'admissibilité, les contraint pendant plusieurs années à un « bachotage » stérilisant. Arrivés, beaucoup d'entre eux auront perdu le goût de la recherche et l'habitude de fréquenter les laboratoires. Chefs de service, ils traiteront leurs malades avec tout le dévouement qui est l'honneur de notre tradition hospitalière, mais laisseront à d'autres le soin de faire progresser la médecine.

A cette mentalité se rattache le pseudo-problème, tant de fois agité en vain, de la primauté de la clinique ou du laboratoire dans l'établissement du diagnostic. Pseudo-problème, disons-nous, car il ne repose que sur une opposition artificielle. Tout fait d'observation provient de données sensorielles recueillies brutes ou par l'intermédiaire d'un appareillage, qui ne joue que le rôle de transformateur ou d'amplificateur et il n'y a pas entre elles de *différence de nature*. Nous serions curieux de savoir où nos réactionnaires qui proclament : « La clinique doit avoir son indépendance et le laboratoire doit lui venir en aide », placent la frontière entre celui-ci et celle-là. Tout est affaire d'évolution des habitudes et, pourrait-on dire, d'aménagement des locaux : le praticien, qui dans son cabinet de consultation possède un poste de radioscopie (et l'idéal serait qu'ils en possé-

(1) *Le raisonnement en médecine*, p. 46.

LA PAIX DU CŒUR

sédo CARÉNA

aminophylline
papavérine
phényl-éthyl-malonylurée

troubles du rythme
instabilité cardiaque
algies précordiales
spasmes vasculaires

2 à 6 comprimés par jour

SOCIÉTÉ D'APPLICATIONS PHARMACODYNAMIQUES, 39, Bd DE LA TOUR MAUBOURG - PARIS-VII[e]
LABORATOIRES DELAGRANGE

dassent tous), fait-il un examen moins « clinique » lorsqu'il examine son malade aux rayons X que lorsqu'il l'a préalablement ausculté? Y a-t-il une différence *essentielle* entre la recherche, réputée « clinique », du glucose dans l'urine et son dosage, de « laboratoire », parce qu'il réclame simplement un appareillage moins simpliste?

Quel qu'il soit, le renseignement fourni doit être discuté, critiqué, interprété à la lumière des autres, qu'il s'agisse d'une donnée sensorielle brute (dite « clinique ») ou d'un résultat chiffré d'analyse (dit « de laboratoire »); il n'y a pas plus de raison d'accorder une majeure confiance (ou méfiance) à telle ou telle catégorie, lorsque l'on a soigneusement discuté la valeur *des techniques* : celles-ci sont seulement plus ou moins simples, plus ou moins fidèles; le médecin doit être à même d'en apprécier ces caractères et c'est de son jugement que procède, après critique des faits quels qu'ils soient, le diagnostic. Ceux qui sont ainsi convaincus de l'*identité foncière* de tous les moyens d'investigation, s'éviteront le double et contraire ridicule de tel vieux maître qui prétendait reconstituer au moyen de sa seule oreille les images radiologiques d'un poumon pathologique ou des « progressistes » d'outre-Atlantique qui, avant d'examiner leurs malades, établissent un lourd et souvent inutile dossier d'analyses diverses.

L. G.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

A propos de la grève des médecins de mines

Nous avons reçu de M. le Conseiller d'Etat, Président du Conseil d'administration de la « Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines », la lettre et le communiqué que voici :

Dans son numéro 24 du 15 juin 1950, le *Journal des Praticiens* a publié un communiqué de la Confédération des syndicats médicaux français concernant directement la Sécurité sociale minière (1).Ce communiqué appelle des rectifications et des explications, dans l'intérêt de la vérité et d'une information objective. Je suis convaincu que nous ne serons pas réduits à user de notre droit de réponse et qu'il nous suffira de faire appel à votre courtoisie pour obtenir, dans le prochain numéro, l'insertion du communiqué ci-joint :

En réponse à un récent communiqué de la Confédération des syndicats médicaux français, la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines fait savoir :

— 1° La médecine de mines est régie par le décret du 27 novembre 1946, dont les dispositions ont force de loi. L'expérience a déjà montré que ce régime est applicable, à la satisfaction des populations intéressées et du Corps médical. A la vérité, les incidents actuels ont surgi dans la région où, pour l'essentiel, ces dispositions étaient restées inappliquées ou insuffisamment appliquées. La grève a été déclenchée au moment même où un effort vigoureux était entrepris pour observer pleinement la loi dans son texte et dans son esprit.

— 2° Le Conseil d'administration de la Caisse autonome nationale n'a pas pris connaissance sans surprise de l'affirmation de la Confédération des syndicats médicaux français « qu'il n'a jamais été question d'une grève de soins ».

La Caisse rappelle que, par l'ordre de grève en date du 27 mai, le Bureau du syndicat des médecins de mines du Nord et du Pas-

(1) Voir *Journal des Praticiens* du 15 juin 1950, p. 478.

LIT MÉCANIQUE
DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VI° Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

BELLADENAL
Frénateur du vague
Sédatif des centres
sous-corticaux.
COMPRIMÉS SUPPOSITOIRES
★
Laboratoires SANDOZ, 6, rue de Penthièvre, Paris-8e

CACODYLINE
JAMMES
A : 10 cgs. - B : 20 cgs.
C : 30 cgs. - D : 50 cgs.
E : 1 gramme.
ET MAGNÉSIO-CACODYLINE

IODINJECTOL
JAMMES
SIMPLE ET SALICYLÉ
2 Formes
INJECTABLE ET GOUTTES
Une injection intramusculaire ou intraveineuse par jour.
★
60 à 100 gouttes par jour.
LABORATOIRES JAMMES, 86, RUE MICHEL-ANGE, PARIS-16°

de-Calais avait invité ses adhérents à refuser tous soins médicaux aux affiliés qui n'auraient pas les moyens de payer personnellement l'acte médical ou refuseraient de le faire, et engageait les praticiens dans ce cas, à envoyer les malades à l'hôpital, qu'ils fussent ou non en situation d'être soignés à domicile.

— 3° Plus stupéfiante encore est la protestation de la Confédération des syndicats médicaux contre l'annonce de poursuites éventuelles « devant les tribunaux, avec demande de dommages-intérêts », contre « les médecins coupables d'adresser à l'hôpital un malade qui aurait pu être soigné à domicile » et contre « les poursuites éventuelles pour rupture de contrat ».

Est-il tolérable qu'un médecin envoie à l'hôpital, bouleversant ainsi ses conditions de vie, un malade qui peut être soigné à domicile? La Confédération des syndicats médicaux est certes la dernière de qui l'on attendrait la défense d'une telle brimade à l'égard d'un malade complètement étranger au débat entre le Corps médical et les institutions en cause.

Ce procédé n'a pas le caractère d'une simple suspension d'activité pouvant se couvrir du droit de grève, mais confine au asbotage, dont chacun sait qu'il entraîne la rupture de contrat et le droit à réparation.

— 4° La Sécurité sociale minière n'ignore pas que l'honneur de la profession médicale, ainsi que ses intérêts matériels et moraux ont des exigences irréductibles. Sur elles, elle n'a jamais entrepris, elle l'entreprendra rien sous aucune forme. Mais le droit social de notre époque et la santé des mineurs ont eux aussi leurs exigences non moins impérieuses. Sur elles, la Sécurité sociale minière ne transigera en aucun cas.

La lettre qu'on vient de lire a motivé, de la part du Secrétaire Général de la Confédération des Syndicats médicaux français, une réponse que nous regrettons de ne pouvoir insérer aujourd'hui, faute de place, mais qui sera publiée dans notre prochain numéro.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

Ier Congrès international de médecine interne. — Le programme du Ier Congrès international de médecine interne ayant été récemment publié (1), *les médecins français qui désirent y participer sont informés que leur inscription à la Section française de la Société internationale de médecine interne sera reçue par le Professeur agrégé* Paul Milliez, *pour être transmise par le Bureau de la Section au Comité de la Société.*

S'inscrire auprès du Professeur agrégé Paul Milliez, 27, *rue Jean-Mermoz, Paris, 8e.*

Communiqué du Ministère de la Santé Publique au sujet de l'emploi abusif de la pénicilline. — Le Ministère de la Santé Publique et de la Population attire l'attention du Corps Médical sur les risques présentés par l'usage trop étendu de la pénicilline. L'emploi abusif de cet antibiotique provoquant la création de races microbiennes résistantes peut faire disparaître l'efficacité de cette thérapeutique. L'apparition de résistances analogues a été observée notamment pour les médications antisyphilitiques classiques, pour la sérothérapie antiméningococcique et plus récemment pour les sulfamides.

Il est recommandé, dans le but de tenter de conserver à la pénicilline la remarquable action curative de ses débuts, de réserver cet antibiotique aux seuls cas où son indication paraît une nécessité absolue. *Dans toute la mesure du possible et malgré l'insistance (trop fréquente) des malades, il est demandé de s'opposer à son administration dans les cas bénins.* Dans ce domaine l'éducation du malade réalisée par le médecin doit s'effectuer non seulement dans l'intérêt particulier du malade mais aussi dans l'intérêt de la collectivité en général.

(1) Voir *Journal des Praticiens* du 22 juin 1950, p. 497.

Troubles digestifs du nourrisson et du jeune enfant

ÉLÉDON

Babeurre demi-gras en poudre **NESTLÉ**

2 FORMULES :

ÉLÉDON "JAUNE" *sans farine ni sucre.*

ÉLÉDON "BLEU" *additionné de farine et de sucre nutritif (dextrine-maltose)*

Teneur en matière grasse suffisante. Pureté bactériologique. Facilité d'emploi.

Publications scientifiques à la disposition de MM. les Médecins

SOCIÉTÉ DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET DIÉTÉTIQUES

6, Avenue César-Caire
PARIS (8e)

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

- **PLAIES ATONES**
- **ESCARRES**
- **ULCÈRES VARIQUEUX**

ULCÉOPLAQUE

2 DIMENSIONS :

ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.
ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.

Dans chaque boite : 6 pansements
Pour 20 à 24 jours de traitement

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la **diapédèse** et la **leucocytose.**
Provoque une prolifération rapide des **bourgeons charnus.**

ULCÉOPLAQUE *utilisé avec la bande souple* **ULCÉOBANDE**
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

ORGANOTHÉRAPIE
ET
CHIMIOTHÉRAPIE

DRAGÉES DE

PLEXALGINE

LALEUF

RÉGULATEUR CIRCULATOIRE ET VAGO-SYMPATHIQUE
SÉDATIF DES PLEXUS DOULOUREUX

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Dr en Pharmacie
51, RUE NICOLO, PARIS 16e - Tél. : TROcadéro 62-24

PYRÉTHANE

Antinévralgique Puissant

GOUTTES
25 à 50 par dose — 300 par dia
AMPOULES A 2 cc Antithermiques.
AMPOULES B 5 cc Antinévralgiques.

Laboratoires CAMUSET, 18, Rue Ernest-Rousselle, PARIS (13e)

Silicyl

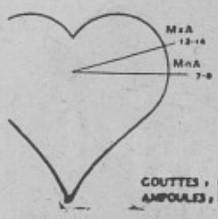

MÉDICATION
de BASE et de RÉGIME
États Artérioscléreux
et CARENCES SILICEUSES

GOUTTES : 10 à 25, 2 fois par jour. — COMPRIMÉS : 3 à 6 par jour.
AMPOULES : 5 cc hémaphosphorées tous les 2 jours. — DRAGÉES :

HEPACUPRYL

DU DOCTEUR MARTINET

EXTRAIT DE FOIE DE VEAU, EXTRAIT HÉMATIQUE DÉSALBUMINÉ
ASSOCIÉS AU FER ET AU CUIVRE, MINÉRAUX INDISPENSABLES A L'HÉMATOPOÏÈSE

BOITE DE 6 AMPOULES BUVABLES DE 10 cc
1 AMPOULE AVANT CHAQUE REPAS

LABres DU DOCTEUR H. MARTINET - 16, RUE DU PETIT-MUSC PARIS 4e

ACTUALITÉ

Après les élections

La Sécurité sociale vient d'être l'objet d'un de ces votes démocratiques dont les citoyens français connaissent encore le privilège. Faisant suite à l'enthousiasme des élections de la libération, les abstentions s'y sont manifestées nombreuses, et, d'après les statistiques, les médecins plus encore que les autres se sont abstenus d'y prendre part. Cette attitude ne pourra sans doute que leur nuire, mais elle prouve aussi que ces êtres honnis par l'épargne française, accapareurs du bien public, savent accepter allégrement leur chaîne et, bons enfants, se laissent mettre « la corde au cou » par leurs bourreaux, les malheureux clients, dont ils essayent chaque jour de sauvegarder la santé.

Car il s'agissait bien... du tiers payant, avec tous les aléas de remboursement d'une administration quelle que soit sa qualité... Quand il n'y a plus de crédits en fin d'année, on remet le règlement des honoraires médicaux à l'année suivante...

Nous n'en voulons comme exemple que les médecins de la Préfecture de la Seine, ceux de la Préfecture de police et ceux de l'Assistance publique, qui attendent depuis janvier 1949 le payement de leurs indemnités kilométriques, accepté par le Ministère des Finances — mais toujours retardé faute de crédits.

Pourtant les médecins se sont abstenus. Se refusent-ils à être à la fois juge et prévenu? Préfèrent-ils être au banc des accusés sans même avoir tenté leur défense?

Certes, bien des confrères honnêtes et dévoués demandent des prix de consultation qui dépassent le tarif fixé par la Sécurité sociale. Si cette dernière veut agir équitablement, elle peut toujours fournir à ses assurés la liste des médecins avec, en regard de chacun, le prix de la consultation... Mais il s'agit là d'une autre histoire...; en fait, il n'y aurait guère de modifications importantes dans les clientèles — après, évidemment, une période de fluctuation bien compréhensible et bien humaine.

C. H.

Un médecin retraité peut être médecin salarié. — *Ceci ressort d'une réponse du Ministre du Travail et de la Sécurité sociale à une question de* M. Étienne Toublanc.

Un médecin, âgé de plus de 65 ans, ayant cessé d'exercer son activité professionnelle de médecin non salarié et qui a obtenu la liquidation de son allocation vieillesse de base et de son allocation complémentaire, peut-il, dans le but de compléter les ressources insuffisantes de ces allocations, exercer, à temps partiel, une activité de médecin salarié? (*Question du 9 mai* 1950.)

Réponse. — La loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 institue une allocation de vieillesse en faveur des personnes exerçant ou ayant exercé une activité non salariée.

Il s'ensuit que l'activité dont la cessation est imposée, en vertu du décret n° 49-456 du 30 mars 1949, à tout postulant à cette allocation qui exerce une profession libérale ne peut être qu'une activité non salariée.

Par ailleurs, l'attribution de l'allocation aux ressortissants à l'organisation autonome des professions libérales n'étant subordonnée à aucune condition de ressources, *rien ne paraît s'opposer, sous réserve de la jurisprudence* à intervenir, à ce qu'un médecin, titulaire de l'allocation, exerce une activité de médecin salarié.

(*J. O. — Débats*, Assemblée nationale, 3 juin 1950.)

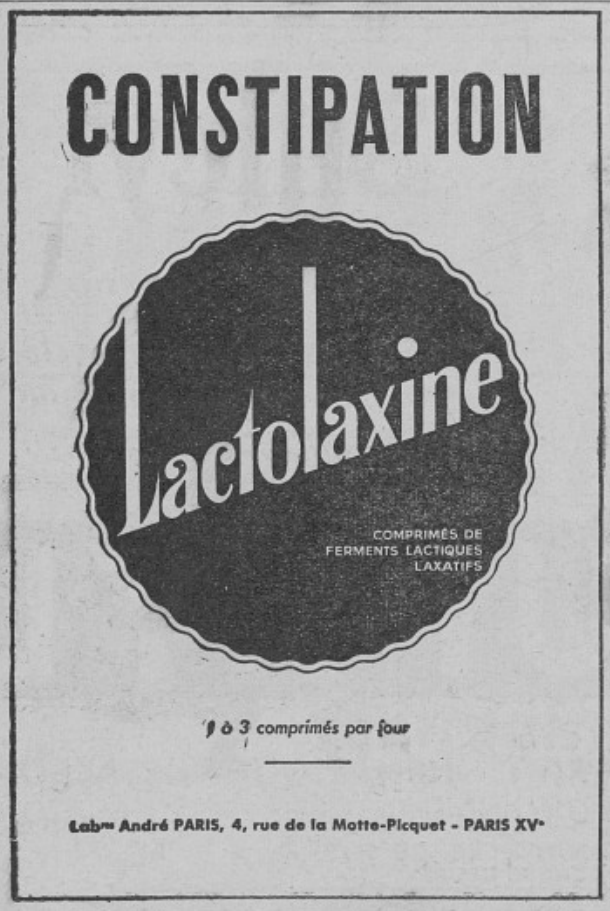

NÉCROLOGIE

— Prof. L. Portes, Professeur de clinique obstétricale à la Faculté de Paris, Président du Conseil supérieur de l'Ordre national des médecins;

— M. Albert Goris, membre de l'Académie de Médecine;

— Mme Hamant, épouse de M. le Prof. Hamant (de Nancy).

— Dr Réginald Thibault, décédé à Paris, le 31 mai;

— Dr Henry Rochette, décédé au Cheylard (Ardèche) le 3 juin, à l'âge de 75 ans;

— Dr Robert Doucet (de Lyon), décédé le 8 juin à l'âge de 27 ans;

— Médecin général Fulconis, décédé le 10 juin à Baugy (Cher);

— Dr Cazaillet (de Pons, Charente-Maritime);

— Dr Louis Triquenaux (d'Avesnes, Nord).

— Dr Gustave Langevin, ancien interne des Hôpitaux de Paris, médecin honoraire des Hôpitaux du Mans, décédé le 12 juin;

— Dr F. Caridroit, Directeur de la station physiologique du Collège de France, Directeur à la Recherche scientifique, décédé le 17 juin à l'âge de 54 ans;

— Dr Jean Foix, médecin-directeur du Sanatorium de l'Association métallurgique et minière contre la tuberculose, à Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère);

— Dr Joseph Zadok, décédé le 3 juin à Nice;

— Dr A. Pottier, décédé le 6 juin à Chaumes-en-Brie (Seine-et-Marne);

— Dr Raoul Gauthier, décédé au Raincy (S.-et-Oise), le 23 mai;

— Prof. Georges Massabuau, Professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine de Montpellier;

— Dr Jules Tissot, Professeur honoraire de physiologie générale au Museum national d'Histoire naturelle, décédé à Paris le 17 juin, à l'âge de 81 ans.

OFFRES ET DEMANDES

A CÉDER (*urgent*) Basse-Bretagne. Poste médecine générale avec propharmacie. Prix intéressant. Maison en location avec jardin. Urgent. (*Ecrire — sous le N° 530 L. — au journal, qui transmettra.*)

SOMMAIRE DU N° 29

Compressions médullaires, par *Hubert Flavigny*..... 345
Mémentos de médecine pratique :
Techniques thérapeutiques modernes : Technique de l'infiltration du sympathique pelvien (*J.-C. Reymond*). 354
Notes de gynécologie : Métrorrhagies après la ménopause (*H. Vignes*)..... 355
Sociétés savantes :
Académie de Chirurgie, séance du 5 juillet 1950..... 355
Société médicale des Hôpitaux, séance du 30 juin 1950... 356
Bibliographie 356
Variété : L'Ordre totalitaire..... 557
Questions professionnelles : A propos de la grève des médecins de mines; — Au sujet de la Sécurité sociale minière; — Complément des résultats du référendum au sujet du projet de convention dans la Seine..... 558
Informations et nouvelles diverses..... 559
Actualité : Concurrence?..... 562
Nécrologie 562

A NOS ABONNÉS. — En raison du congé légal annuel du personnel, les bureaux du Journal seront fermés du 24 juillet au 24 août. Le service du courrier sera toutefois assuré en cas d'urgence. Les demandes de changement d'adresse qui nous parviendront après le 24 juillet ne pourront être satisfaites qu'à la réouverture des bureaux. Nous rappelons que toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de vingt francs.

INFORMATIONS

Hommage au Dr R. A. Gutmann. — Les élèves du Dr R. A. Gutmann ont décidé de lui offrir une médaille pour lui témoigner leur reconnaissance, à l'occasion de son prochain départ de l'Hôpital Saint-Antoine.

Les inscriptions doivent être adressées au Dr Raymond Dupuy, *244 boulevard Raspail, Paris 14e (C.C.P. 2099-13). Tout souscripteur d'une somme minima de 2.500 fr. recevra une reproduction de la médaille dont la réalisation a été confiée au Maître* Auricoste.

Le Comité : Drs Guy Albot, Raymond Dupuy, Robert Claisse, médecins des Hôpitaux; Drs Monique Albot-Parturier, Georges Beaugeard et Jean Arnous.

La protection civile. — Le Ministère de l'Intérieur a organisé du 4 au 7 juillet des conférences destinées aux cadres de la protection civile.

Ces conférences ont eu lieu à la Faculté de Médecine, le matin à 9 h. 30 et l'après-midi à 15 heures Elles ont été faites alternativement par le *Médecin Général Inspecteur* Costedoat et le *Médecin Lieutenant-Colonel* Renaud, dont on connaît la grande expérience.

L'arme atomique, ses effets radioactifs, les bombardements explosifs et incendiaires, les nouveaux gaz de combat, l'arme microbienne et l'organisation de la défense ont fait l'objet des principales conférences.

Ier Congrès mondial du kyste hydatique (*Alger*, 6, 7 8 *novembre* 1950). — Sur l'intiaitive de la Société internationale d'hydatologie, qui a son siège à Montévidéo et qui groupe les hydatologues de l'Amérique latine, un congrès mondial aura lieu à Alger les 6, 7 et 8 novembre 1950 sous la présidence du Prof. Costantini.

Dans ce congrès seront discutées les diverses questions qui ont trait à la maladie hydatique, et surtout *il sera rendu hommage au Professeur* Devé, dont les travaux ont permis de comprendre l'évolution et les complications du kyste hydatique et de guérir tant de malades.

INDISPENSABLE A LA PHYSIOLOGIE NORMALE
DES TISSUS ÉPITHÉLIAUX

BÉPANTHÈNE

"ROCHE"

TUBE DIGESTIF ET FOIE,
PEAU, MUQUEUSES, SYSTÈME PILEUX
VOIES RESPIRATOIRES

COMPRIMÉS, AMPOULES, ONGUENT, SOLUTION

Roche

PRODUITS "ROCHE" S. A.
10, RUE CRILLON, PARIS 4e

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

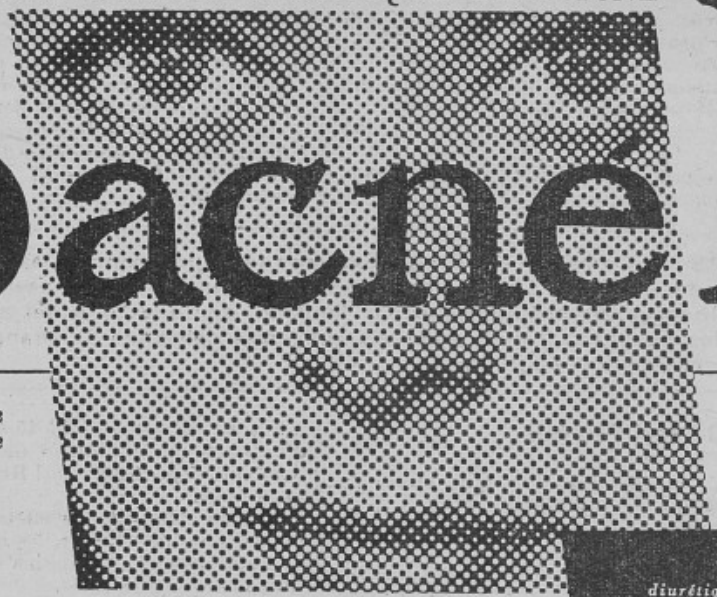

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique :
THEOBROMOSE
dermatoses :
DERMO-PLASTOL
et
SOLU-PLASTOL
anesthésies :
BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✻, DOCTEUR EN PHARMACIE

10, RUE DU PLATRE - PARIS IV[e]

CORTIODE

MÉDICATION IODÉE INTENSIVE

TROUBLES CARDIO-VASCULAIRES
ANGINE DE POITRINE
HYPERTENSION
CARDIOPATHIES RHUMATISMALES

LABORATOIRES
ORTIAL
7, RUE DE L'ARMORIQUE PARIS XV[e]

VARIÉTÉ

L'Ordre totalitaire.

Pour la modeste somme de trois mille francs par an, tout médecin français se trouve obligatoirement abonné à une publication de parution irrégulière (nous venons de recevoir le nº 3 de l'année 1949-1950), qui a nom *Bulletin de l'Ordre des médecins*. Le mérite essentiel de ce bulletin, dont on ne peut dire que la lecture soit agréable, tient — en principe — dans l'objectivité et l'exactitude des renseignements qu'il fournit. C'est le moins qu'on puisse exiger d'une publication imposée, contre le gré de la plupart de ses membres, à l'ensemble du Corps médical français.

Nous avons plusieurs fois déploré dans ce journal les débordements emphatiques et complimenteurs auxquels se livrent les uns vis-à-vis des autres (et à nos frais) les membres de l'Ordre. Beaucoup de nos confrères goûtent peu de voir étaler « toute la reconnaissance qu'ils doivent à M. Vauzanges pour avoir mis en place toute l'organisation administrative de la retraite avec habileté et aussi avec économie ». Ils savent trop ce qu'il leur en coûte et qu'à la date du 15 avril la Caisse avait dépensé, en frais d'installation et d'administration, y compris les appointements du Dr Vauzanges et du fils du Dr Vauzanges, treize millions, contre huit millions versés au titre des allocations-vieillesse. Le contrôleur des contributions et le percepteur, qui nous adressent nos rôles d'imposition, ont du moins le bon goût de ne pas s'encenser mutuellement à nos frais, en se félicitant de leur activité et de leur économie.

Ce n'étaient là que fautes vénielles. Sous la couverture du *Bulletin de l'Ordre*, le ridicule vient de faire place au faux, au faux voulu, prémédité, adroitement combiné pour accabler les adversaires de la retraite actuelle sous une prétendue trahison de leurs représentants. Tous nos confrères ont pu lire, à la page 226 du dernier bulletin :

« A la demande des nouveaux élus, et je souligne notamment, des nouveaux élus de la Seine, nous avons ajouté ceci :

» Nous serions désolés d'être obligés de vous appliquer ultérieurement la majoration statutaire et légale prévue pour le cas où vous ne feriez pas ce versement en temps voulu — article 26 des statuts : tout versement non effectué à la date à laquelle il était dû est passible d'une amende par mois de retard calculée à raison de 3 %. »

» Voilà ce qu'ont demandé les nouveaux élus, et, notamment, les élus de la Seine. »

Les Drs Herpin, Poumailloux et Jodin, élus de la Seine, ont élevé une protestation énergique contre cette déformation regrettable de leur attitude réelle. Ils n'ont en aucune manière demandé les mesures de coercition usuraire dont l'Ordre prétend leur faire endosser la responsabilité. Bien plus, le Dr Herpin tient la preuve que l'auteur ci-dessus cité était en possession, dès le 16 mai, d'une protestation contre le caractère tendancieux de ce texte. Ce qui n'a pas empêché le *Bulletin de l'Ordre des médecins* de diffuser, un mois plus tard, la fausse nouvelle d'une trahison des nouveaux élus.

Le Dr Herpin a exposé, dès notre numéro du 6 juillet (p. 534), l'essentiel de cette pénible affaire. Si nous y revenons aujourd'hui, c'est pour mesurer l'extrême danger que de tels procédés font courir à la médecine française et à la liberté de tous nos confrères. L'organisation en petit comité, puis la diffusion du mensonge par des organes de presse, imposés et obligatoires, est un des plus sûrs procédés du totalitarisme. L'Allemagne d'Hitler nous en a laissé de trop récents et amers exemples pour que nous n'en gardions pas une persévérante nausée. Ce n'est pas par de tels recours que l'Ordre comblera le fossé de plus en plus profond qui le sépare de la masse des médecins.

Nous espérons que le prochain *Bulletin de l'Ordre* apportera une rétractation solennelle des affirmations tendancieuses que contient celui de juin et que tous les hommes d'honneur qui en portent la responsabilité tiendront à rétablir la vérité altérée. Ce sera notre fierté, et celle de nos confrères de la presse professionnelle que d'avoir été, pendant l'éclipse totalitaire de l'Ordre, francs-tireurs de la liberté.

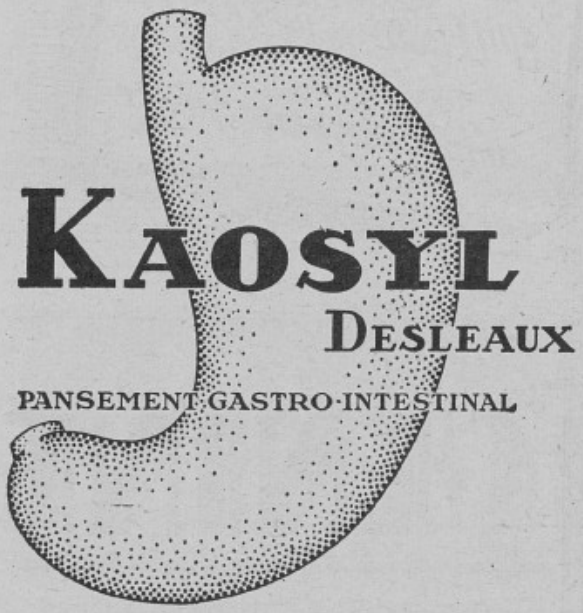

LANCOSME. 71, AV. VICTOR EMMANUEL III - PARIS (8e)

Cure de diurèse, de désintoxication et de sédation nerveuse. Agréée par les A. S.
Saison : Juin à Octobre
Etablissement thermal - Casino - Plage - Golf - Tennis - Lac - Campagne - Montagne.
Renseignements : sur demande à la Société des Eaux d'EVIAN à EVIAN (Haute-Savoie)
ou à PARIS, 117, av. des Champs-Elysées
EVIAN CACHAT
Cure à domicile pour les Grands : Eau de régime, diurétique. - Pour les Petits : Eau classique pour les Biberons et la Boisson.

Buvez Evian à tout âge
EVIAN
H. Hanne E.11

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

A propos de la grève des médecins de mines

Voici la réponse du Secrétaire général de la Confédération des syndicats médicaux français à la lettre de M. le Conseiller d'Etat Président du Conseil d'Administration de la « Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines » — réponse qui n'avait pu trouver place dans notre dernier numéro (1) :

M. le Conseiller d'État, Président du Conseil de la Caisse autonome nationale de Sécurité sociale dans les Mines, nous informe :

1° Que le décret instituant la Sécurité sociale des mines, distincte de la Sécurité sociale de la généralité des autres travailleurs, a force de loi. Ajoutons un seul mot : hélas!

2° Que ce régime est appliqué à la satisfaction générale des populations intéressées et du Corps médical. Simple affirmation, qui reste à prouver, et qui néglige l'essentiel : la valeur de la médecine fournie dans de très nombreux cas. Exemple : les fameuses « chambres » où *un* médecin voit défiler devant lui au cours d'une matinée, et quelquefois dans un estaminet, 60, 80 ou 100 malades.

3° La grève de soins, dont nous ne pouvons savoir si elle a été dans quelque cas effective, n'a pas dépassé 24 heures — ce que nous avons dit. Nous n'aurions pu du reste l'approuver.

4° Vient un long paragraphe qualifiant de « stupéfiante » notre protestation contre une des menaces lancées par la radio officielle : « Poursuite au civil avec demande de dommages et intérêts pour le cas où un médecin serait reconnu « coupable » d'avoir envoyé à l'hôpital un malade susceptible d'être soigné chez lui ».

M. le Conseiller d'État ne nous dit pas comment et par qui cette « culpabilité » serait établie. Mais tous les médecins de France entendent bien conserver la liberté de « conseiller » — car l'intéressé peut toujours s'y refuser — une entrée dans un centre hospitalier, et nous eussions manqué à notre plus élémentaire devoir si, connaissant bien le danger d'une telle intrusion dans la conscience professionnelle, nous n'avions pas relevé cette menace, au demeurant ridicule. Nous ne sommes pas encore les esclaves de la Sécurité sociale, fût-elle minière.

Le mot « sabotage », venu sous la plume du rédacteur, nous fait craindre une perte au moins partielle de self-contrôle.

Quant au droit des mineurs à la santé, non seulement nous le reconnaissons, mais nous estimons que ce droit doit comporter des garanties identiques à celles dont bénéficient les autres travailleurs français. Apprenez, M. le Conseiller d'État-Président, que la liberté de confiance fait partie essentielle des libertés admises dans tout État démocratique.

A telle enseigne que le législateur a inscrit comme une sorte de frontispice, au chapitre de l'Assurance-maladie, cette phrase :

L'assuré choisit librement son praticien.

Donc, et pour conclure, nous rappelons :

— d'abord, que nous ne défendons pas une modalité d'exercice de la médecine contraire à nos règles professionnelles;

— ensuite, que nous entendons défendre cependant, de toute notre énergie, qui n'est pas épuisée, toute attaque, d'où qu'elle vienne, qui touche à la dignité des médecins — qu'ils soient fonctionnaires, médecins de mines ou médecins libres.

Et, à ce devoir, les syndicats médicaux ne failliront pas.

Le Secrétaire général de la Confédération des syndicats médicaux.

(1) Voir *Journal des Praticiens* du 13 juillet 1950, pp. **546** et **547**.

ANTIGÉNINES C. E.
COLIBACILLES - ENTÉROCOQUES
ANTIGÉNINE C.
COLIBACILLES
ANTIGÉNINE S.
STAPHYLOCOQUES
ANTIGÉNINE T.A.B.
FIÈVRES TYPHOÏDES
ANTIGÉNINE E.P.S.
GRIPPES ET COMPLICATIONS

ANTIGÉNINES

Vaccin par voie buccale - 30 milliards de microbes dans 10 cc. de bouillon-Lysat

LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e — TÉLÉPHONE : DANTON 81-88

Toujours au sujet de la Sécurité sociale minière, *la Confédération des syndicats médicaux français nous prie d'insérer le communiqué suivant :*

Les médecins sont sollicités par un appel paru dans la grande presse pour accepter des fonctions de médecins des mines du Nord.

Tous ceux que pourrait intéresser cette offre sont fortement invités à prendre tous renseignements utiles à la Confédération des syndicats médicaux français (60, boulevard de Latour-Maubourg, Paris (7e).

La Confédération des syndicats médicaux français ne soutient en aucune façon la médecine de mines, dont l'exercice est contraire aux principes de la Charte médicale.

Mais tous les travailleurs tiennent de la Constitution le droit de grève. La Confédération des syndicats médicaux français ne saurait donc admettre que des médecins qui se bornent à une grève *administrative* soient traités autrement et plus défavorablement que d'autres travailleurs qui font des grèves *totales*.

La Confédération des syndicats médicaux français regrette que ce soit un médecin, membre du Corps hospitalier parisien, qui accepte d'être le recruteur des briseurs de grève, et fait toutes réserves sur l'action ultérieure qu'elle croirait nécessaire d'engager.

Complément des résultats du référendum au sujet du projet de convention dans la Seine

— Tarifs d'honoraires (2e *question subsidiaire*) ;
Oui : 1.084. — *Non* : 2.325 ; — *n'ont pas répondu* : 541.
— K chirurgical (3e *question subsidiaire*) ;
Oui : 1.213. — *Non* : 1.978 ; — *n'ont pas répondu* : 759.
— Garanties contre le tiers payant (4e *question subsidiaire*) ;
Oui : 641. — *Non* : 2.807 ; — *n'ont pas répondu* : 502.
— Garanties au sujet des dispensaires (5e *question subsidiaire*) ;
Oui : 527. — *Non* : 2.822 ; — *n'ont pas répondu* : 601.
— Délais impartis pour la revision de la convention (6e *question subsidiaire*) ;
Oui : 1.234. — *Non* : 1.125 ; — *n'ont pas répondu* : 1.591.

(*Communiqué de la Chambre syndicale desmédecins de la Seine*).

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

XIVe Congrès de l'Association des gynécologues et obstétriciens de langue française. — Le XIVe Congrès de l'Association des gynécologues et obstétriciens de langue française se tiendra *à Paris, les jeudi, vendredi et sameai* 28, 29 *et* 30 *septembre* 1950, *sous la présidence du Prof.* Basset

Les sujets des rapports seront les suivants :

1° *Les troubles psycho-somatiques en gynécologie.* Rapporteurs : MM. Ameline et Boitelle (Paris).

2° *Les troubles de la nidation.* Rapporteurs : MM. Kehl et Chambon (Alger) ; M. Pierre Dubuis (Lausanne).

3° *Alimentation et diététique de la femme enceinte au cours de la grossesse normale et pathologique.* Rapporteurs : MM. Pigeaud et Dumont (Lyon) ; MM Deron et Fobe (Gand).

Pous tous renseignements s'adresser à M. Brindeau, *Secrétaire général de l'Association*, 1 *bis, quai aux Fleurs, Paris* 4e ou à M. Robey, *Secrétaire général du Congrès*, 4, *avenue Saint-Honoré-d'Eylau, Paris* 16e.

Attention à la baisse de tension
SILYMAR
A BASE DE CHARDON-MARIE
SPÉCIFIQUE DE L'HYPOTENSION
2 ou 3 pilules avant chacun des deux repas
LANCOSME, pharmacien, 71, Av. Victor-Emmanuel-III, PARIS-8e

LIT MÉCANIQUE DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

SPASMES ALGIES
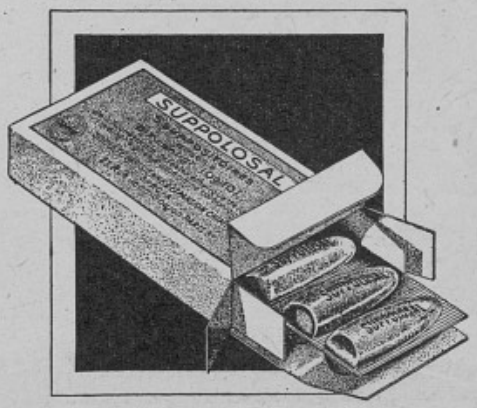

SUPPOLOSAL
N'EST PAS INSCRIT AU TABLEAU "B"
SUPPOSITOIRES AU DOLOSAL
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
PARIS

Thérapeutique artérielle et cardio-rénale

Artères

Spasmes artériels, Hypertension
TENSÉDINE 2 comprimés au début de chacun des 3 repas.

Scléroses vasculaires et viscérales
IODOLIPINE 1 capsule 2 ou 3 fois par jour, aux repas.

Coeur

Syndromes coronariens, Angor, Infarctus, Palpitations, Algies précordiales
COROSÉDINE 2 comprimés 2 ou 3 fois par jour, au début des repas.

Crises angineuses
TRINIVÉRINE 2 à 3 dragées à quelques minutes d'intervalle. Maximum : 10 par jour.

Reins

Insuffisance cardio-rénale, Oligurie
DIUROPHYLLINE 2 à 4 comprimés par jour, à la fin ou dans l'intervalle des repas.

MONAL, DOCTEUR EN PHARMACIE - 13, Avenue de Ségur, PARIS

FOIE - ESTOMAC - INTESTIN

'SEL DE FRUIT'

ENO

'FRUIT-SALT'

LABORATOIRES G. CANAT
22, RUE LALANDE - PARIS (14e)

HORMOCRINOL

♀ et ♂

Médication Thyro-génitale associée aux électrolytes activateurs PHOSPHORE et POTASSIUM

TROUBLES DU MÉTABOLISME
RHUMATISME ENDOCRINIEN
TROUBLES GÉNITAUX ET CIRCULATOIRES

6 à 8 comprimés par jour

GOSSYPIOL
MAURIN

16 DRAGÉES EN 2 JOURS
déterminent les règles
et calment les douleurs

Laboratoires JAMMES
102 bis, Rue de l'Aigle - La Garenne-Colombes

PARLAX

Reine des huiles de paraffine rééduque l'intestin

CONSTIPATION
ENTÉRITES - HÉMORROÏDES
AFFECTIONS GASTRO-INTESTINALES

Laboratoires : F. LATOUR Phien Drogte 71, Rue Douy Delcupe, Montreuil/Bois (Seine)

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

NÉVROSES
INSOMNIES

LOBÉLIANE
LALEUF

ANTISPASMODIQUE PUISSANT
EXCLUSIVEMENT VÉGÉTAL
GOUT ET ODEUR AGRÉABLES
ATOXIQUE

DOSE CALMANTE : 2 à 5 cuillerées à café par jour
DOSE HYPNOTIQUE : 1 à 3 cuillerées à café le soir

Laboratoires LALEUF, 51, rue Nicolo, Paris-16e

AFFECTIONS
DES VOIES URINAIRES

SANTAL MONAL

1 *au bleu de méthylène*

Essences balsamiques. 0,16
Bleu de méthyléne. . 0,02

Adjuvant de la cure par les Sulfamides et la Pénicilline. — A la fin du traitement, calme, assèche et décongestionne les muqueuses.

Blennorragies, Cystites, Pyuries, Prostatites, Colibacillose urinaire.

6 à 9 capsules par jour, aux repas

2 *sulfamidé*

Essences balsamiques. 0,24
Para aminophényl sulfamide. . 0,25

Gonococcies :
Les 1er, 2e, 3e jours
2 capsules, 6 fois par jour
Les 4e, 5e, 6e jours
2 capsules, 4 fois par jour
Les 7e, 8e, 9e jours et jours suivants
2 capsules, 2 fois par jour

Infections à streptocoques, à staphylocoques et à colibacilles :
4 à 6 capsules par jour, à intervalles réguliers.

PROSTAL

SUPPOSITOIRES SÉDATIFS

Stovaïne, Benzocaïne, Menthol, Bromure de camphre, Extraits de jusquiame, de ciguë, de ratanhia, Surrénine, Hypophyse, Prostatine.

AFFECTIONS DOULOUREUSES DE LA PROSTATE ET DU PETIT BASSIN

Effets constants et immédiats. — 1 suppositoire matin et soir.

LABORATOIRES MONAL
DOCTEUR EN PHARMACIE — LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
13, AVENUE DE SÉGUR - PARIS-7e

BOLDINE HOUDÉ

PAR GRANULE : Un mgr. Alcal. totaux purs du Boldo, quatre mgr. Aloïne pure cryst. — 3 à 6 par jour.

ICTÈRE - LITHIASE BILIAIRE
CONGESTION DU FOIE
HYPERTROPHIE DU FOIE
INSUFFISANCE HÉPATIQUE

FOIE

Laboratoires HOUDÉ, 9, rue Dieu, PARIS

ACTUALITÉ

Concurrence?

La Sécurité sociale, soucieuse de protéger la santé des citoyens, dépêche dans toutes les usines hygiénistes, ingénieurs, inspecteurs qui critiquent les moyens de travail, l'air des ateliers, la protection des machines — tout prêts à flétrir l'exploitation du salarié par le patron. Ils formulent leurs critiques, et les lois se multiplient (à charge au patron de les appliquer, d'apporter les modifications matérielles nécessaires, de faire faire les examens médicaux demandés)... Ces examens se révèlent, dans certains métiers non toxiques, toujours négatifs, et on entend parfois l'inspecteur murmurer qu'ils sont mal faits; pourtant les laboratoires sont dûment agréés.

Par exemple, jamais la Sécurité sociale n'a dépêché des inspecteurs *dans ses propres locaux;* qui plus est, elle fait la sourde oreille aux légitimes remarques qu'osent formuler ses employés — en l'occurrence les médecins. Il y a ainsi un centre — et le cas n'est probablement pas unique — où une salle de radioscopie fut construite il y a un an : elle mesure 2 mètres sur 1 mètre, n'a aucune aération; l'appareil, bloqué lui-même, a une forte pénétration, sans aucune protection qu'un écran au plomb de dimension réduite. Devant moult médecins et contrôleurs, il a été démontré que l'appareil « crachait » en tout sens, était manifestement dangereux — constatations n'ayant amené aucun changement hormis de bonnes paroles et des promesses. L'appareil marche *dans des conditions illégales*, lamentables pour la « scopiste » qui vient là pour protéger la santé... des autres.

Et si l'on nous parle des interminables délais habituels à l'administration, de la nécessité de rapports sur rapports — il y a tout de même des limites quand il s'agit de la protection de la santé d'individus employés à un organisme qui, fait paradoxal, a été créé pour cela!

Mais, après tout, celui qui a conçu les plans de l'installation est lui-même radiographe. La concurrence serait-elle assez forte pour avoir supprimé de son esprit toute considération pour la santé de son confrère?

C. H.

Une importante — et déconcertante — réponse ministérielle au sujet de la retraite. — Ce n'est pas sans une certaine surprise que nous venons de lire dans le *Journal Officiel* du 3 juin 1950 (*Débats parlementaires*, une réponse du Ministre du Travail au député Étienne Toublanc qui lui exposait « le cas d'un médecin, âgé de plus de 65 ans, ayant cessé d'exercer son activité professionnelle de médecin non salarié et qui a obtenu la liquidation de son allocation vieillesse de base et de son allocation complémentaire » et qui lui demandait « si ce médecin, dans le but de compléter les ressources insuffisantes de ces allocations, peut exercer, à temps partiel, une activité de médecin salarié ».

Voici la réponse du Ministre, *qui ne nous paraît pas correspondre à ce qui avait été convenu et même décidé et qui risque, en favorisant la médecine salariée (médecine de Caisse ou autre) de susciter de sérieuses objections de la part des médecins libres et même d'avoir pour conséquence un ralentissement dans le recouvrement déjà difficile des cotisations :*

« La loi nº 48-101 du 17 janvier 1948 institue une allocation de vieillesse en faveur des personnes exerçant ou ayant exercé une activité non salariée. Il s'ensuit que l'activité dont la cessation est imposée, en vertu du décret nº 49-456 du 30 mars 1949, à tout postulant à cette allocation qui exerce une profession libérale ne peut être qu'une activité non salariée. Par ailleurs, l'attribution de l'allocation aux ressortissants à l'organisation autonome des professions libérales n'étant subordonnée à aucune condition de ressources, rien ne paraît s'opposer, sous réserve de la jurisprudence à intervenir, à ce qu'un médecin, titulaire de l'allocation, exerce une activité de médecin salarié ».

(*Extrait d'une circulaire du Comité de coordination.*)

A propos des élections aux Conseils de l'Ordre (*Extrait du* Journal Officiel *du 26 mai* 1950 (*Débats parlementaires*). — M. Marcel Servin demande à M. le Ministre de la Santé publique et de la Population si le Conseil national de l'Ordre des médecins a le droit et le pouvoir d'interdire toute propagande aux candidats au Conseil de l'Ordre lors des élections régulières pour cet organisme. (*Question du 17 février* 1950.)

Réponse. — Le règlement édicté par le Conseil de l'Ordre des médecins au sujet des élections du Conseil — règlement publié au *Bulletin de l'Ordre* nº 3, année 1946-1947, pages 166 à 170 — ne comporte aucune interdiction de principe concernant la « propagande » faite par les candidats. Il apparaît parfaitement légitime que les candidats aux Conseils de l'Ordre expriment leur pensée au sujet des questions qu'ils ont à traiter comme conseiller de l'Ordre. Toutefois, il est bien évident que cette activité ne doit pas être contraire aux prescriptions du Code de déontologie médicale. »

NÉCROLOGIE

— Dr Joseph Lelong (d'Aix-les-Bains);
— Dr E. Cauchemez (de Paris);
— Prof. Franz Volhard, né à Munich en 1872, ancien professeur à l'Université de Halle, décédé le 24 mai 1950 à la suite d'un accident d'automobile. Le professeur F. Volhard avait fait ses études de médecine à Bonn et à Strasbourg;
— Dr Langeron, directeur de recherches au *C.N.R.S.*, chef de la Section de mycologie de l'Institut de parasitologie de Paris;
— Dr Jean Deroide (de Calais), ancien interne des Hôpitaux de Paris;
— Dr Jean Falaize, ancien interne des Hôpitaux de Paris, chirurgien à Orléans, décédé accidentellement;
— Dr Paul Verliac (de Camphon, Loire-Inférieure).

SOMMAIRE DU N° 30

Troubles endocriniens post-partum, par le Dr *C. M. Laur* 357
Neuro-psychiatrie : Quelques thèmes pour la controverse, par *R. Benon* 362
Mémentos de médecine pratique :
Gynécologie : Rapports réciproques de la tuberculose et de la menstruation (*H. Vignes*) 363
Médecine moderne : Troubles fonctionnels et affections organiques de la vésicule et du cystique (*C. F.*) 365
Sociétés savantes :
Société médicale des Hôpitaux, séance du 7 juillet 1950 367
Variété : Sur quelques photographies **569**
Questions professionnelles : Un communiqué du S.N.M.C. au sujet de la retraite des médecins **570**
Informations et nouvelles diverses **571**
Actualité : Sur un jugement réformé **574**
Nécrologie **574**

NOMINATION. — LE DOCTEUR MARCEL AUSSANNAIRE, *Assistant des Hôpitaux, ancien chef de clinique du Professeur Noël Fiessinger, Membre de notre Comité de Rédaction, a été, à la suite du récent concours, nommé médecin des Hôpitaux de Paris. L'équipe du « Journal des Praticiens » lui adresse ses affectueuses félicitations.*

INFORMATIONS

V^e^ Congrès international des médecins catholiques. (*Paris, juillet* 1951), sous la *Présidence d'honneur* de M. LE MINISTRE DE LA SANTÉ et sous le haut patronage de :

— M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES; S. EXC. LE NONCE APOSTOLIQUE A PARIS; S. EXC. MGR FELTIN, *Archevêque de Paris.*

Le thème général du Congrès sera :

— Le médecin catholique et les problèmes posés pour la formation de la conscience morale chez l'enfant.

Diverses manifestations médicales et religieuses sont prévues au cours du congrès; des voyages et des excursions seront également organisés à la suite du Congrès.

Pour les adhésions, les subventions, les souscriptions et tous renseignements, s'adresser au Secrétariat général du Congrès : 120, rue du Cherche-Midi, Paris, 6^e^ (C.C.P. du trésorier du Congrès : Paris 7714-30 Paris).

X^e^ Congrès International de dermatologie et de syphiligraphie. — Ce Congrès aura lieu *à Londres au cours de de l'été* 1952 *sous la présidence de* Sir Archibald GRAY.

Secrétaire général, Dr G. B. Mitchell HEGGS, *St John's Hospital for Diseases of the Skin, Lisle Street, Leicester Square, Londres, W.C.*2.

La Maison du médecin. — Lors de l'Assemblée générale tenue le 22 mai 1950, le secrétaire général a fait part des changements nécessités par le redressement financier de l'œuvre; les administrateurs ont pensé que la situation nouvelle créée par le retraite du îédecin exigeait une modification des concours apportés aux vieux médecins dans le besoin, et la création d'immeubles où ils trouveront de petits appartements d'habitation agréable.

Nous avons appris avec plaisir l'aide importante apportée par le Dr BOUCARD, qui a pu réunir plus d'un million en faveur de la Maison du médecin.

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent
2 Produits Sulfamidés
SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux
LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

MIGRAINES — GRIPPES
DOULEURS CATAMÉNIALES
ALGIES

ALGOCRATINE
Un cachet dès la première sensation de douleur
LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris (8e)

ULCÈRES GASTRIQUES ET DUODÉNAUX - ENTÉROCOLITES
COLLOIDO-BISMUTH
POUDRE
BISMUTH SOUS-GALLATE (DERMATOL) } 80 %
BISMUTH CARBONATE LÉGER
ALUMINE COLLOIDALE } 20 %
TRISILICATE DE MAGNÉSIUM
(VISA N° 1530-7247)
PRODUITS PHARMACEUTIQUES
M. RICHARD - AUBENAS (ARDÈCHE)
Richard
TOPIQUE - CICATRISANT

CHARBON SPÉCIFIQUE
DES AFFECTIONS
Gastro-intestinales

DIARRHÉES, ENTÉRITE
COLITES, AÉROPHAGIE
INTOXICATION ALIMENTAIRE

Bactéricide non irritant et puissant
désinfectant intestinal par le
SULF. N. d'ORTHO-OXYQUINOLEINE

1 CUILLERÉE A CAFÉ = 2gr.50 DE CHARBON

ENTÉROPATHYL

2 FORMES : DRAGÉES ou GRANULÉS
1 CUILLERÉE A CAFÉ ou 3 à 4 DRAGÉES APRÈS LES REPAS

SÉDATONYL

TROUBLES VAGO-SYMPATHIQUES
ET PSYCHO-ENDOCRINIENS
Anxiété, Emotivité, Angoisses
Dépression nerveuse
Troubles Cardio-Vasculaires
Etats Spasmodiques

Sédatif, Tonique et Reconstituant
DU SYSTÈME NERVEUX
10 gouttes = 0,01 de
Phénylèthylmalonylurée

MÉDICATION ALCALINO-BISMUTHÉE
DE TOUTES LES
Gastropathies

BRÛLURES D'ESTOMAC · AIGREURS
DYSPEPSIE · HYPERCHLORHYDRIE

CALME LES DOULEURS STOMACALES
COMBAT L'ACIDITÉ
RÉGULARISE LES FONCTIONS DIGESTIVES
1 A 2 CUILLERÉES A CAFÉ APRÈS LES REPAS

GASTROPATHYL

LES LABORATOIRES "MÉDICIA" 13, RUE PELLETIER, LYON (4e)

IODALOSE
GALBRUN

IODE PHYSIOLOGIQUE
SOLUBLE ASSIMILABLE

REMPLACE
IODE ET IODURES
DANS TOUTES LEURS APPLICATIONS

SANS IODISME

LABORATOIRE GALBRUN
10 12, RUE DE LA FRATERNITÉ - St-MANDÉ (SEINE)

PROSTATISME

SÉNILITÉ
ASTHÉNIE
PRURITS

MAGNOGÈNE
DRAGÉES - SUPPOSITOIRES

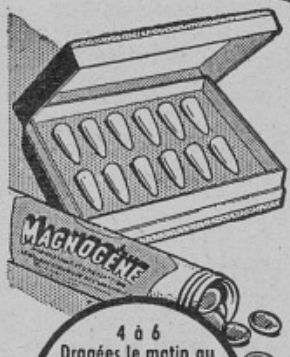

4 à 6
Dragées le matin au
petit déjeuner.
1 suppositoire
matin et soir
(adjuvant au trai-
tement *per os*).

SYNERGIE
MAGNÉSIENNE

Troubles urinaires
d'origine prostatique
Sénilité, Asthénie,
Prurits, Papillomes.
Dépressions nerveuses.

LABORATOIRES MONAL, 11ter, Av. de Ségur, PARIS-VII[e]

MARQUE
R.A.L.
PRODUITS SPÉCIALISÉS DES
ETABLISSEMENTS KUHLMANN

CHLORALOSANE
DITHIORAL

SUNOXOL
SUNALCOL
SUNOXIDON

BINIDIA
BINOXOL

H. DELOMENIE, Docteur en Pharmacie

PRODUIT NOUVEAU

DITHIORAL formule composée
AU CINCHOPHÈNE

RHUMATISME - ARTHRITISME HÉPATO-BILIAIRE

ÉCHANTILLONS ET LITTÉRATURE

15, RUE DE LA BAUME — PARIS-VIII[e]

Tél. : ELYsées 89-01

VARIÉTÉ

Sur quelques photographies

Nous n'avons pas à rendre compte de la revue du 14 juillet. Nos lecteurs ont appris par leur journal quotidien les détails du défilé militaire qui fut net, sobre, précis comme aux meilleurs jours. Tous les spectateurs en ont retiré une réconfortante impression.

Nous n'avons pas à commenter les photographies qu'on a publiées de cette cérémonie. Les unes montrent les alignements impeccables de troupes, de chars ou d'avions. Les autres offrent des vues de la tribune officielle et des personnages qu'on doit appeler représentatifs, quand on conserve à ce mot le sens précis que lui donne Littré. « Représentatif : qui a la vertu de représenter. Les ambassadeurs ont le caractère représentatif. Ces messieurs (les protestants) l'expliquent (l'adoration de l'Eucharistie) d'une adoration qu'on lui rendait, selon eux, comme étant représentative de Jésus-Christ, Bossuet..., etc. » Les susdits personnages étant, eux, représentatifs de la République. Mais comment les dire représentatifs quand on prend le mot dans son acception habituelle, figurée, qui exprime l'allure, la prestance et l'éclat?

Il pleuvait, nous le savons. On est mieux assis que debout, nous le savons aussi. Mais la photographie de personnages assis sous des parapluies déployés forme un triste contraste avec les nobles images d'une revue militaire. Certes, la simplicité républicaine a ses vertus, qu'il serait discourtois de critiquer. Aussi bien n'est-ce pas de protestations, ni de moqueries que nous voulons alimenter cette variété, mais d'informations. Il se peut que certaines considérations, judicieusement développées par Aldous Huxley, aient échappé, tant les charges de la représentation sont accablantes, à nos représentants. A tout hasard les voici.

Il existe, à côté de la propagande verbale, une autre catégorie de suggestion organisée, particulièrement en faveur chez les propagandistes commerciaux contemporains, et employée de temps immémorial par les pratiquants de publicité non commerciale, telle que les rois, les prêtres et les soldats. Elle consiste à associer, d'une façon arbitraire, l'idée qu'on veut suggérer à quelque objet, à quelque image, à quelque son, à quelque description littéraire, qui soit intrinséquement délicieuse ou qui, de quelque manière, suggère la grandeur ou la puissance. Par exemple, celui qui fait de la publicité pour un savon exhibera l'image d'une jeune femme voluptueuse, se disposant à prendre un bain au milieu d'une installation « sanitaire » de marbre rose et d'acier chromé. Celui qui veut faire de la publicité pour des cigarettes montrera des gens réunis pour dîner, vêtus de ce que les romancières dénomment la « tenue de soirée impeccable », ou reproduira la photographie de quelque « star » de cinéma, de quelque fille de milliardaire, ou de quelque jeune fille titrée bien connue. Celui qui veut faire de la publicité pour un whisky illustrera un groupe d'hommes bien faits, affalés négligemment dans des fauteuils somptueusement rembourrés, et servis par le plus obséquieux des serviteurs de famille. Le but recherché dans tous les cas analogues est le même, — associer l'idée des marchandises à des idées que le public considère déjà comme délicieuses, telles que l'idée du plaisir érotique, l'idée du charme personnel, l'idée de richesse et de supériorité sociale... » Huxley montre sans peine que, dès le début de l'Histoire, les gouvernants se sont manifestés en associant l'idée de leur gouvernement à des cérémonies magnifiques, à l'audition d'hymnes ou de concerts, à des défilés. La revue militaire, avec accompagnement musical, possède parmi tous ces moyens, la prééminence. Le son des cuivres et des tambours grise comme le vin, et l'auteur du Cantique des Cantiques établit une équivalence émotive entre une personne sexuellement désirable et une armée avec ses bannières. On sait d'ailleurs quel parti tirèrent de ce splendide instrument publicitaire le fascisme et l'hitlérisme. Le person-

ASTHÉNIES PHYSIQUES ET PSYCHIQUES
ÉTATS DÉPRESSIFS - NARCOLEPSIES
DYSTONIES NEURO-VÉGÉTATIVES
PARKINSON - CONTRÔLE DE L'APPÉTIT
ÉNURÉSIE

MAXITON

PHENYL 1 AMINO 2 PROPANE DEXTROGYRE

maximum de tonus

minimum d'effets secondaires

DELAGRANGE

39, BOULEVARD DE LATOUR MAUBOURG - INV. 43-60

nage qui se tient sur l'estrade polarise à son bénéfice et à celui du régime qu'il incarne l'émotion communicative soulevée dans la foule, comme le morceau de savon dans la main de la jolie baigneuse dévie sur la marque proposée un peu de l'émoi provoqué par les épaules nues.

Quand les troupes défilent sur les Champs-Élysées, les personnages représentatifs de la République — et la République avec eux — s'auréolent d'une splendeur empruntée. Encore faut-il que leur image supporte l'auréole.

Le morceau de savon est toujours impeccable.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Un communiqué du Syndicat chrétien des médecins du travail au sujet de la retraite des médecins.

La Caisse autonome de retraite aux médecins français adresse abusivement aux médecins salariés une lettre accompagnée d'une question écrite posée, *sur notre demande*, par M. Fernand Bouxom au ministre du Travail, le 20 décembre 1949.

La lettre de la Caisse indique ceci :

1° *Médecins à temps complet.*

Il faudrait *constituer un dossier* et pour cela envoyer à la Caisse une attestation de l'employeur contresignée du Conseil départemental. Des questions inquisitoriales suivent, notamment sur les relations contractuelles avec l'employeur et sur le contenu d'une part de ce contrat. Enfin, cette lettre exige, pour le médecin qui ne fait aucune clientèle, une attestation du Conseil départemental de l'Ordre, selon laquelle le médecin se serait engagé à ne pas faire de clientèle.

2° *Médecins à temps partiel.*

Les mêmes exigences sont formulées avec plus de détails.

Toutes ces demandes sont illégales.

— *Le médecin « à temps partiel » doit simplement attester qu'il exerce en clientèle et, en conséquence, il doit payer la cotisation à la Caisse des médecins, ladite Caisse n'a pas à connaître la part d'exercice professionnel salarié de nos confrères à temps partiel.*

— *Le médecin « à temps complet » ne doit donner à la Caisse — avec laquelle il n'a à entretenir aucune relation et qui n'a pas à le connaître — aucune autre indication que l'affirmation qu'il est uniquement et exclusivement médecin salarié.*

Nous conseillons à nos confrères qui recevront cette lettre de nous écrire en joignant un timbre pour la réponse et en indiquant s'ils exercent ou s'ils n'exercent pas la médecine selon une activité de travailleur *non salarié*. Ils recevront, par retour du courrier, une lettre-type à signer et à renvoyer purement et simplement à la Caisse autonome de retraite des médecins français.

Les médecins salariés ne doivent pas laisser passer des demandes d'organismes avec lesquels ils n'ont à avoir, selon les textes, aucun rapport, et qui aboutiraient à faire peser sur eux un joug corporatif intolérable — en même temps que le caractère inquisitorial des questions abusivement posées les mettrait dans une situation d'infériorité touchant à la servitude.

(*Syndicat chrétien des médecins du travail*, 26, *rue Montholon*, *Paris* 9e. *Tél. TRU* 91-03).

SPASMOSÉDINE
Sédatif et antispasmodique
Cardio-vasculaire
Laboratoires DEGLAUDE
15, BOULEVARD PASTEUR - PARIS-15e

URASEPTINE
ROGIER

THÉRAPEUTIQUE TISSULAIRE
PLACENTAFIL
IMPLANTS ET EXTRAITS
PLACENTAIRES SELON FILATOV
★
Documentation :
GERDA, 10 rue Jacquard, LYON

FAUTEUILS
ROULANTS
DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION
10, Rue Hautefeuille - PARIS (6e) Tél. DANTON 05-61, 05-62
• Succursale à LYON, 6, Place Bellecour •

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

XXXe Congrès d'hygiène (Institut Pasteur), 23-24-25 *octobre* 1950). — Le Congrès annuel d'hygiène, organisé par la Société de médecine publique et de génie sanitaire, aura lieu les *lundi* 23, *mardi* 24 *et mercredi* 25 *octobre* 1950, *à l'Institut Pasteur (grand amphithéâtre), sous la présidence de* M. le Prof. Gernez-Rieux, *Professeur à la Faculté de Médecine et Directeur de l'Institut Pasteur de Lille.*

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont :

A) Épidémiologie. Prophylaxie et traitement de la tularémie.

B) Lutte contre les pollutions atmosphériques urbaines.

C) Influence des thérapeutiques nouvelles sur l'orientation de la lutte antituberculeuse.

Les auteurs de communications sur l'un de ces sujets sont priés d'en adresser le titre, au Dr Petit-Maire, *secrétaire général, 1, rue de Tilsitt, Paris* (8e).

Pour permettre la rédaction en temps utile des rapports généraux, *les textes des communications devront être adressées au secrétaire général de la Société au plus tard le* 1er *août.*

Par décision du Conseil d'administration, les auteurs de communications devront se conformer aux prescriptions suivantes qui seront strictement appliquées :

1° Les communications ne devront pas avoir plus de 5 pages et leur exposé ne pourra durer plus de dix minutes;

2° Les manuscrits devront être soumis avant le Congrès à l'approbation du Conseil d'administration de la Société.

3° Le texte devra être dactylographié *ne varietur.* Un résumé (10 à 15 lignes) en 30 exemplaires, destiné à la presse, devra être joint à ce texte.

Renaissance des « Assises de médecine ». — Après onze années d'interruption dues à la guerre et aux difficultés qui l'ont suivie, les Assises de médecine de l'Assemblée française de médecine générale vont reprendre leur activité en janvier 1941.

Le Conseil d'administration vient de désigner M. Edmond Lesné, pour présider à leur destinée, le Prof. Carnot devenant Président d'honneur. Le Dr Henri Godlewski demeure secrétaire général.

Assistaient à ce Conseil : MM. Alibert, Barthélémy, Henri Bénard, Bertin-Mourot, Justin-Besançon, Carnot, Jean Cathala, Robert Clément, Courcoux, Jean-Robert Debray, Doury, Fasquelle, Gorsaux, Julien Huber, Huet, Huguenin, Laignel-Lavastine, Latour (de Busançais), Lesné, Marre (Orléans), Moncany, Pierre Pironneau, Pochon, Rambert, Rouvillois.

Les sujets suivants seront proposés pour les trois sessions de 1951, à l'étude des médecins français, membres de l'Assemblée :

1° Évolution des méthodes antibiotiques dans le traitement des affections aiguës non tuberculeuses.

2° Acquisitions récentes dans la prophylaxie et le traitement des phlébites.

3° Les grandes hémorragies (prévention et traitement).

La liste des délégués départementaux sera publiée prochainement.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire général Dr Henri Godlewski, 14 *rue Théodule-Ribot, Paris* 17e.

MARQUE DÉPOSÉE

PHYTINE
NOM DÉPOSÉ
INOSITOHEXAPHOSPHATE DE CALCIUM
ET DE MAGNÉSIUM
CIBA
Médicament phosphoré
TONIQUE, RECONSTITUANT
EXCITANT DE L'APPÉTIT
CROISSANCE, SURMENAGE
ASTHÉNIE, ANÉMIE
CONVALESCENCES

CACHETS	GRANULÉ	COMPRIMÉS
2 à 4 par jour	*2 à 4 cuillerées à café par jour*	*4 à 8 par jour*

1-521

Laboratoires CIBA
111, Bd VIVIER-MERLE LYON
67, QUAI D'ORSAY PARIS (7e)

LA MEILLEURE FORMULE
DE L'IODE EXTERNE

Iodex

POMMADE IODEX SIMPLE
POMMADE IODEX au SALICYLATE de MÉTHYLE

Laboratoires Rissa. Lille

POUDRE DOPS

SÉDATIF GASTRIQUE

•

POSOLOGIE

DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas

Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE

LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

RHINO-SULFURYL

Nez - Sinus - Rhino-Pharynx

3 MODES D'EMPLOI :
- ★ Gouttes nasales.
- ★ Pulvérisations humides.
- ★ Aérosols (associé ou non au SULFURYL MONAL INHALANT)

Indications:

Coryza, rhinites, sinusites, rhino-pharyngites, végétations adénoïdes, catarrhe de la trompe d'Eustache, otites.

Le Rhino-Sulfuryl est un excellent adjuvant de la cure sulfurée externe réalisée au moyen du Sulfuryl Monal Inhalant. Il permet de continuer l'action du soufre sur la muqueuse nasale dans l'intervalle des inhalations.

3 COMPOSANTS
- ★ Hyposulfite de soude
- ★ Chlorhydrate d'éphédrine
- ★ Stovaïne

LABORATOIRES MONAL
Docteur en Pharmacie - Lauréat de l'Académie de Médecine
11 ter, Avenue de Ségur - PARIS (VII[e])

Réalisation en Thérapeutique journalière de L'ÉPREUVE DE MELTZER-LYON

CHOLÉCYSTINE

Dragées glutinisées de ***sulfate de magnésium***

se dissolvant rapidement dans le duodénum, **réalisant ainsi un véritable drainage médical des voies biliaires**

La **CHOLECYSTINE PEPTONÉE** contient 0 gr. 05 de peptone en plus du Sulfate de Magnésium.

DOSES : 6 à 10 dragées par jour, le matin à jeun ou en plusieurs fois une heure avant les repas.

Laboratoire VAURS, 17, rue de l'Arc-de-Triomphe, Paris-17e - ÉTO 45-66

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

TRINITRINE

ET ASSOCIATIONS
(DRAGÉES A NOYAU MOU)

TRINITRINE SIMPLE
TRINITRINE CAFÉINÉE DUBOIS
TRINITRINE PAPAVÉRINE LALEUF
TRINITRAL LALEUF
TRINIBAÏNE LALEUF

ANGINE DE POITRINE
CRISES VASCULAIRES SPASMODIQUES

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Docteur en Pharmacie
51, Rue Nicolo, PARIS-16e — Tél. : Tro. 62-24

ARHEMAPECTINE GALLIER

ANTI-HÉMORRAGIQUE

BOITES DE 2 ET 4
AMPOULES DE 20cc.

*

PARAMINAN

ACIDE **P**ARA-**A**MINO-**B**ENZOÏQUE

DYPSNÉES EFFET RETARD (ANTIBIOTIQUE)
ACTION VITAMINIQUE (VITAMINE H')

AMPOULES DE 5% et 10% • DRAGÉES à 0,25

LABORATOIRE R. GALLIER
1BIS Place Président Mithouard. PARIS 7e

DANS TOUTES LES AFFECTIONS DU SYSTÈME VEINEUX

Troubles de la Ménopause Varices Hémorroïdes Phlébites

FLUXINE

circulation du sang

Posologie
(PRO DIE)
*
DOSES NORMALES
30 gouttes
DOSES MASSIVES
100 à 300 gouttes

PRODUITS BONTHOUX, 42, RUE PASTEUR - VILLEFRANCHE (Rhône)

ACTUALITÉ

Sur un jugement réformé

Le Conseil *Régional* de Paris de l'Ordre des médecins a prononcé le 16 décembre 1949, à l'encontre d'un de nos confrères, le Dr Simon, une condamnation basée en partie sur la publication, dans les colonnes de ce journal, d'un article critiquant le B.C.G. Dans notre numéro du 19 janvier, nous nous sommes élevés avec vigueur contre cette « résurrection du délit d'opinion en matière scientifique ». Nous somme heureux d'apprendre que la Section disciplinaire du Conseil *National* de l'Ordre, devant laquelle le Dr Simon avait fait appel, vient de se ranger à notre point de vue. Par un arrêt daté du 4 juin 1950, elle a considéré que ne pouvait pas être retenu à l'encontre du Dr Simon l'article qu'il a publié dans le *Journal des Praticiens*. Sur ce point, la décision du Conseil national apaise nos légitimes inquiétudes. Nous espérons qu'elle amènera à plus de sagesse les confrères punisseurs qui se régalent, dans le *Bulletin de l'Ordre*, de leur « mentalité de juges ». Malheureusement, la réforme du jugement n'est que partielle. Le Dr Simon reste condamné pour avoir prononcé, le 4 mars 1947, à New-York, une allocution radiodiffusée, au cours de laquelle il a déclaré que la thoracoplastie, dite curative, est « une mutilation, souvent inutile, à honoraires élevés ». Bien que la promulgation du Code de déontologie soit postérieure à la diffusion de cette conférence la section disciplinaire estime qu'il y a eu là un geste « contraire tant aux usages professionnels qu'aux devoirs de confraternité qui s'imposent à tout médecin à l'égard de ses confrères ».

Pour bien saisir la portée de cette condamnation, *prononcée en juin* 1950 *sur la teneur d'une conférence radiodiffusée en mars* 1947, il faut savoir que le Dr Simon était, à New-York, l'hôte du Prof. Sarot au Sea-View Hospital, que le Prof. Sarot est venu en France en octobre 1947 et a prononcé — guidé et introduit par le Dr Simon — des conférences dans plusieurs services de clinique de Paris, en particulier à l'amphithéâtre de la clinique chirurgicale infantile des Enfants-Malades, où j'étais alors assistant. Aucune des personnalités qui rencontrèrent alors le Dr Simon en compagnie du Prof. Sarot, n'a élevé la moindre protestation au sujet de la fameuse émission : quand bien même elles en eussent désapprouvé la teneur, la plus élémentaire courtoisie leur commandait de taire les divergences d'opinion en présence de l'hôte de marque qu'était le Prof. Sarot.

Comment la Section disciplinaire du Conseil de l'Ordre n'a-t-elle pas senti qu'en incriminant, *à trois années de distance*, le texte d'une allocution radiodiffusée à l'étranger, elle étendait abusivement le bras de la justice tout en manquant aux convenances? Le Conseil d'État est saisi, sur le plan judiciaire, par le Dr Simon. Il importait, sur le plan des relations confraternelles et culturelles, d'assurer le plus courtois des hôtes étrangers que les médecins français désapprouvent une condamnation qui pourrait le blesser — et de lui répéter, pour notre sauvegarde, ce que nous avons dit souvent : l'Ordre (heureusement) n'est pas la médecine française.

G. L.

Une singulière réponse ministérielle. — Dans une circulaire du 18 avril 1950 le Ministre du Travail s'exprime ainsi au sujet de l'article 37 de la Nomenclature, relatif à l'oto-rhino-laryngologie :

« Le syndicat de praticiens intéressé avait présenté une demande tendant à obtenir le remboursement par les organismes de Sécurité sociale des séances d'aérosols pratiquées à titre préventif à la suite d'une intervention chirurgicale. En la circonstance, il s'agit de soins pré et postopératoires préventfis de complications éventuelles, que les praticiens souhaiteraient voir exclus du forfait chirurgical.

« Il convient de rappeler que les Caisses ne remboursent pas les traitements préventifs ».

Dans quel article de l'ordonnance du 19 octobre 1945 le Ministre du Travail a-t-il lu que les traitements préventifs ne sont pas remboursés par les Caisses? A-t-il omis de prendre connaissance de l'article 17 de la dite ordonnance, d'après lequel l'assuré est « couvert de ses frais de TRAITEMENT *dans les établissements privés de cure et de* PRÉVENTION *de toute nature », lorsque ces établissements sont agréés par la Commission régionale d'habilitation prévue à cet article 17?*

Déjà nous avons eu l'occasion (circulaire n° 110-S du 13 mars 1950) de nous élever contre une réponse ministérielle analogue relative aux vaccinations préventives qui figurent cependant à la Nomenclature.

Sommes-nous en présence d'une offensive ministérielle pour arrêter l'hémorragie des dépenses causées par l'application de la loi sur l'assurance maladie?

En tout cas, tant que l'ordonnance du 15 octobre 1945 et les textes réglementaires subséquents n'auront pas été modifiés, il nous paraît difficile pour le Ministre et pour les Caisses de s'opposer à l'application des textes légaux actuellement en vigueur.

(Extrait d'une circulaire du Comité intersyndical.)

POUDRE ALCALINE
CAL-MAG-NA
HYPERCHLORHYDRIE
PYROSIS - ULCUS

PHYTOTHÉRAPIE TONI-VEINEUSE
HÉMOLUOL
TROUBLES DE LA MÉNOPAUSE - VARICES
HÉMORROIDES
PHLÉBITES
ACROCYANOSE
ENGELURES
COUPEROSE

ÉMULSION D'HUILE DE PARAFFINE
LORAGA
TRAITEMENT DE LA CONSTIPATION ACCIDENTELLE OU CHRONIQUE

ANALGÉSIQUE A ACTION RENFORCÉE
Véganine
GRIPPE - ALGIES
OTITES - NÉVRITES
DYSMÉNORRHÉES
SOINS DENTAIRES

LABORATOIRES SUBSTANTIA
M. GUÉROULT, D' en Pharmacie
SURESNES (Seine)

MARIAGE. — Le Dr COURBIN, médecin des hôpitaux de Bordeaux, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, et Mme, annoncent le mariage de M. Henri Courbin, leur fils, avec Mlle Denise Demangeat.

NÉCROLOGIE

— Dr Edmond AINE, ancien interne des Hôpitaux de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1914-1918, médecin-consultant à Châtelguyon, décédé le 3 juillet. Tous ceux qui connaissaient le Dr Aine, et qui ont pu apprécier sa haute valeur professionnelle et morale, regretteront sa disparition prématurée. Nous prions Mme Edmond Aine d'agréer l'expression de notre respectueuse sympathie, et nos vives condoléances;

— Prof. CURTILLET (d'Alger), décédé accidentellement.

SOMMAIRE DU N° 31

La chirurgie des varices, par le Dr *R. Tubiana*..... 369
Feuillets du praticien : Le traitement du placenta prævia : intervention - ou expectative? (*J. Bonhomme*). 372
Notes d'obstétrique : Asphyxie du nouveau-né (*J. Perich*)..... 374
Notes de thérapeutique : Un nouveau dérivé soufré... 374
Mémentos de médecine pratique :
Pédiatrie : A propos du diagnostic d'encéphalite chez les enfants (Dr *P. Auban*)..... 375
Gynécologie : A propos du cancer de la vulve (Dr *P. Olivier-Pallud*)..... 378
Sociétés savantes :
Académie nationale de médecine, séance du 4 juillet 1950. 379
Société médicale des Hôpitaux, séance du 30 juin 1950. *(Suite et fin)*..... 379
Bibliographie..... 380
Variété : Les plaisirs du voyage..... **581**
Questions professionnelles : Un communiqué du Conseil départemental de la Seine au sujet de l'avortement..... **582**
Actualité : Crimes et électricité..... **586**

INFORMATIONS

V^e Congrès international de kinésithérapie. (*Paris*, 20, 21, 22, 23, 24 *septembre* 1950). — Le V^e Congrès international de kinésithérapie *aura lieu à Paris, du* 20 *au* 24 *septembre* 1950, *à la Maison de la Chimie* (*Centre Marcelin-Berthelot*) 28 *bis, rue Saint-Dominique, Paris-7^e*.

Les rapports, ainsi que les interventions en séances, pourront être présentés en français, allemand, ou anglais.

Le domaine de la kinésithérapie étant beaucoup trop vaste pour être entièrement envisagé au cours de réunions d'une durée aussi réduite que celle d'un Congrès, certains problèmes seulement peuvent y être discutés :

Bases physiologiques de la massothérapie. — Différentes techniques massothéragiques. — Bases physiologiques de la gymnastique médicale. — Différentes méthodes de la gymnastique médicale. — La masso-kinésithérapie. — Association des procédés physiothérapiques. — Morpho-psychologie et psychothérapie appliquée à la kinésithérapie. — Chirurgie réparatrice et plastique. Traitement pré- et post-opératoire. — Traitement des affections orthopédiques de la colonne vertébrale et du thorax. — La place de la kinésithérapie dans le traitement des affections rhumatismales. — La masso-kinésithérapie en regard des lois sociales dans les différents pays. — Échange de vue sur la collaboration internationale.

Secrétariat général : 58 *bis, rue François-I^er, Paris-8^e* (*Elysées* 14-08).

Maison de la Médecine, 6, *rue Férou*, 6^e arr. *Tél. ODE* 23-77. La Maison de la Médecine annonce la parution de neuf? *Cette luxueuse publication est destinée aux membres du Corps médical.*

Au sommaire du premier numéro figurent les noms de MM. Léon Binet, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; R. Leroux, Professeur d'anatomie pathologique à la Faculté; Cl. Launay, médecin des Hôpitaux; Marc Bernard, André Breton, Georges Duhamel, Ed. Goerg, Pierre Hiégel, Hugues Panassie, Georges Pillement et Michel Ragon.

Photographies de Brassaï, Izis, Facchetti, L. Lorelle.

Une distinction méritée. — Le Dr A. Bécart, secrétaire général de la *Société de Médecine de Paris*, a été élu Fellow de la Royal Society of Medicine de Londres.

LE RINGER DU PRATICIEN
ÉQUILIBRÉ à pH : 7

UNE A TROIS INJECTIONS PAR JOUR
AMPOULES DE 5 c. c. POUR ENFANTS
AMPOULES DE 10 c. c. POUR ADULTES
(Boîtes de 6 ampoules)

NEUROTROPHÈNE

LABORATOIRE DE L'ÆTHONE
35, RUE BOISSONADE - PARIS-14^e
TÉLÉPHONE : DANTON 92-10

Soluté injectable isotonique et iso-ionique avec le sang, dérivé de la solution de RINGER dont il utilise les trois cathions essentiels Ca, Na, K.

● SÉRUM PHYSIOLOGIQUE PAR EXCELLENCE, il exerce sur le TROPHISME NERVEUX, sur la TONICITÉ DE L'APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE et sur l'ÉQUILIBRE HYDRO-SALIN l'action la plus favorable, exempte de tout effet secondaire, sans heurt, sans "doping".

● Solvant précieux pour la Pénicilline, ses qualités le désignent encore plus pour la Streptomycine dont il rend les injections absolument indolores.

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

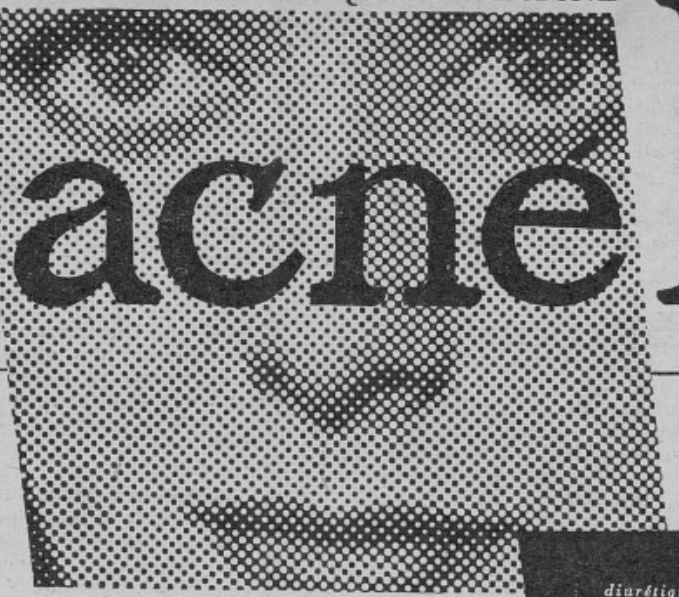

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique :
THEOBROMOSE
dermatoses :
DERMO-PLASTOL
et
SOLU-PLASTOL
anesthésies :
BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✻, DOCTEUR EN PHARMACIE
10, RUE DU PLATRE - PARIS IV·

TOUTES GASTRALGIES

KAOBROL

2 { Formules / Formes
SIMPLE ou BELLADONÉ
TABLETTES ou POUDRE

HÉPATISME
ARTHRITISME

DECHOLESTROL

1 PAQUET douze jours par mois
matin et soir avant les repas
dans un demi verre d'eau

LABORATOIRES J. LAROZE - 54, RUE DE PARIS - CHARENTON - SEINE

VARIÉTÉ

Les plaisirs du voyage

Quand on ne sait plus sur quoi converser, on parle des avantages respectifs du train et de la voiture... Sujet d'actualité, à la veille des vacances; sujet inépuisable dont chacun agrémente (ou pense agrémenter) la banalité, d'expériences et d'anecdotes personnelles. Le thème général demeure toujours le même. Le train évoque les grands départs, capitonne de cuir et de fumées la délicieuse angoisse d'un abandon aux mystères de la nuit, prépare sous le clignotement de ses veilleuses bleues la surprise des éveils chantés par Valery Larbaud : montagnes, mers, paysages étrangers. Aux âmes sentimentales, donc naïves, il donne volontiers l'illusion mallarméenne :

« Fuir ! là-bas fuir ! je sens que les oiseaux sont ivres,
» D'être parmi l'écume inconnue et les cieux ! »

La voiture réserve à ses fervents des joies plus prosaïques : commodité du porte-à-porte, vanité de dépasser le voisin, voire de l'éclabousser, repas gastronomiques dans les hostelleries. Pour peu qu'il se mêle à ces considérations générales quelques aperçus sur la valeur, la vitesse et le confort relatifs des véhicules, on possède un sujet intarissable — de ceux qu'aime à exposer « le mâle bien portant qui répète une banalité usée jusqu'à la corde sur une question dont il ne connaît pas le premier mot. » Encore Sinclair Lewis fait-il preuve de galanterie en réservant au mâle ce genre de conversation.

Au risque de pimenter trop gauloisement cette discussion fatiguée, nous nous permettons d'apporter au débat un texte de Saint-Simon. En saisiront la saveur tous les passagers d'une voiture qui ont patienté pendant des dizaines de kilomètres sous la pluie intermittente des petites phrases : « Mais tu vois bien qu'il n'y a pas un arbre! » — « Pas maintenant, je suis en pleine vitesse. Attends au moins le haut de la côte. » — « Il y a du monde partout! » — « A la sortie du village. » — « Je m'arrête à la première pompe pour prendre de l'essence : tu auras tout ton temps. »

Vous qui avez souffert, compatissez aux peines des dames de la Cour de Louis XIV, admises à la faveur de partager la voiture royale :

« Dans ce carrosse, lors des voyages, il y avait toujours beaucoup de toutes sortes de choses à manger : viandes, pâtisseries, fruits. On n'avait pas sitôt fait un quart de lieue que le Roi demandait si on ne voulait pas manger. Lui jamais ne goûtait à rien entre ses repas, non pas même à aucun fruit, mais il s'amusait à voir manger, et manger à crever. Il fallait avoir faim, être gaies, et manger avec appétit et de bonne grâce, autrement il ne le trouvait pas bon, et le montrait même aigrement. On faisait la mignonne, on voulait faire la délicate, être du bel air, et cela n'empêchait pas que les mêmes dames ou princesses qui soupaient avec d'autres à sa table le même jour, ne fussent obligées, sous les mêmes peines, d'y faire aussi bonne contenance que si elles n'avaient mangé de la journée. Avec cela, d'autres besoins il n'en fallait point parler, outre que pour des femmes ils auraient été très embarrassants avec les détachements de la maison du roi, et les gardes du corps devant et derrière le carrosse, et les officiers et les écuyers aux portières, lesquels faisaient une poussière qui dévorait tout ce qui était dans le carrosse... »

Voyez plutôt ce qui arriva à la duchesse de Chevreuse : « Allant dans son carrosse avec le Roi de Versailles à Fontainebleau, il lui prit au bout de deux lieues un de ces besoins pressants auxquels on ne croit pas pouvoir résister. Le voyage était tout de suite, et le Roi arrêta en chemin pour dîner sans sortir de son carrosse. Ces besoins, qui redoublaient à tous momens, ne se faisaient pas sentir à propos, comme à cette dînée où elle eût pu descendre un moment dans la maison vis-à-vis. Mais le repas, si ménagé qu'elle le put faire, redoubla l'extrémité de son état. Prête par momens à être forcée de l'avouer et de mettre pied à terre, prête aussi très souvent à perdre connaissance, on

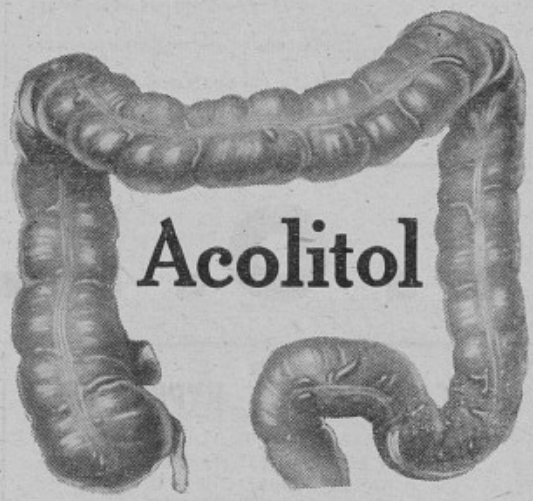

Acolitol

TOPIQUE INTESTINAL

COLITES - ENTÉRO-COLITES - INTOXICATIONS - INFECTIONS

GRANULÉ - POUDRE

LANCOSME Docl. en Phie - 71, AV. FRANKLIN D. ROOSEVELT - PARIS (8e)

Cure de diurèse, de désintoxication et de sédation nerveuse. Agréée par les A. S.

Saison : Juin à Octobre

Etablissement thermal - Casino - Plage - Golf - Tennis - Lac - Campagne - Montagne.

Renseignements : sur demande à la Société des Eaux d'EVIAN à EVIAN (Haute-Savoie)

ou à PARIS, 117, av. des Champs-Elysées

EVIAN CACHAT

Cure à domicile pour les Grands : Eau de régime, diurétique. - Pour les Petits : Eau classique pour les Biberons et la Boisson.

Buvez Evian à tout âge

EVIAN

H. Hanne 6.11

courage la soutint jusqu'à Fontainebleau où elle se trouva à bout. En mettant pied à terre elle vit le duc de Beauvilliers, arrivé de la veille avec les enfans de France, à la portière du Roi. Au lieu de monter à sa suite, elle prit le duc par le bras, et lui dit qu'elle allait mourir si elle ne se soulageait. Ils traversèrent un bout de la cour ovale, et entrèrent dans la chapelle de cette cour, qui heureusement se trouva ouverte, et où on disait des messes tous les matins. La nécessité n'a point de loi; Mme de Chevreuse se soulagea pleinement dans cette chapelle, derrière le duc de Beauvilliers, qui en tenait la porte. »

Nous imaginons mal une de nos lectrices poussée à de telles extrémités par un mari qui se croirait Louis XIV. Mais... mais le chemin de fer a parfois du bon, mise à part toute poésie.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Un communiqué du Conseil départemental de la Seine de l'Ordre national des médecins au sujet de l'avortement et des poursuites judiciaires auxquelles sont exposés les praticiens.

Le Conseil, « chargé de veiller au maintien des principes de moralité » du Corps médical de la Seine, ne peut rester indifférent aux poursuites engagées contre des médecins, poursuites à l'égard desquelles il entend toujours avoir le droit de prendre parti.

Il réprouve hautement l'avortement criminel; mais, soucieux tout à la fois des risques que les manœuvres abortives font courir à celles qui en sont les victimes, comme aussi de protéger la dignité et l'honneur des médecins dignes de ce nom, il juge utile d'attirer l'attention des praticiens sur certains problèmes graves qu'ils peuvent avoir à résoudre.

En effet, l'excessive rigueur des méthodes d'investigation policières et, il faut bien le dire, l'abaissement marqué du respect attaché au titre de docteur en médecine, peuvent placer le médecin appelé à donner ses soins à une femme au cours ou à la suite d'un avortement, quelle qu'en soit la cause, dans une situation délicate.

Des conseils sont demandés chaque jour à l'Ordre des médecins à ce sujet. Parfois aussi, des praticiens ont été amenés à refuser leurs soins pour un avortement, dans la crainte de s'exposer à une enquête toujours désagréable. *Il est inadmissible qu'une pareille crainte ait pour résultat de priver une femme, dont l'état peut être grave, des secours immédiats qu'elle est en droit d'obtenir de tout médecin; il est nécessaire, en revanche, que celui-ci soit assuré de ne s'exposer à aucune suspicion ni à aucun risque en accomplissant simplement son devoir.*

C'est pourquoi le Conseil départemental de la Seine de l'Ordre national des médecins estime nécessaire de compléter les conseils donnés par le *Guide pratique d'exercice professionnel* publié par le Conseil national de l'Ordre (p. 233) par les suggestions et recommandations qui vont suivre :

— Nous tenons à rappeler tout d'abord qu'aucun texte légal ni réglementaire n'oblige les médecins à tenir des fiches concernant leurs malades. Toutefois, une précaution préalable serait de rédiger une fiche extrêmement précise toutes les fois qu'un diagnostic de grossesse doit être établi, en particulier s'il s'agit d'une femme inconnue ou qui consulte pour la première fois. Cette fiche, en dehors de la date de la consultation, devrait mentionner la date des dernières règles, le diagnostic

PHAGOTHERAPIE
★
Traitement des affections microbiennes
par les
BACTE-PHAGES
(BACTÉRIOPHAGES POLYVALENTS)
INNOCUITÉ ABSOLUE
AUCUNE CONTRE-INDICATION
LE LABORATOIRE DU BACTÉRIOPHAGE
Fondé par le Professeur d'Herelle
75, rue Olivier-de-Serres - PARIS (XV•)
LITTÉRATURES ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

HYPERTENSION ARTÉRIELLE
" ...Il faut d'abord étudier
" l'état fonctionnel des reins,
" celui-ci étant intimement
" lié à l'hypertension "...
Dr COUESPEL
(Concours Médical, 13-VIII-1949).
B. O. P.
MÉDICATION ANTI-HYPERTENSIVE
(A BASE D'EXTRAITS D'OLIVIER ET BOULEAU) EST EN MÊME TEMPS UN DIURÉTIQUE VRAI.
GOUTTES - COMPRIMÉS - SUPPOSITOIRES B.O.P.
★
Laboratoires PROCHAM - ISSY (Seine)

de la grossesse s'il y a lieu, et l'âge probable de cette grossesse. Si un examen biologique a été demandé, l'adresse du laboratoire et le résultat fourni par ce laboratoire y seraient utilement mentionnés. Il est bien entendu que l'absence de fiches ne saurait constituer une charge à l'encontre du praticien.

— Si le médecin est appelé auprès d'une femme présentant des menaces de fausse-couche, la fiche comporterait la date, l'heure et le lieu de l'appel, les symptômes observés et le traitement préconisé.

— Dans le cas le plus important, où il serait indiqué de terminer d'urgence l'avortement en cours (hémorragie grave, fièvre élevée, etc.) il est recommandé de redoubler de prudence. Si possible, le praticien aurait avantage à demander un confrère, de préférence spécialiste, en consultation; sinon, il agirait sagement en envoyant la malade à l'hôpital ou en clinique.

— De même, si l'on se trouve en présence d'une fausse-couche déjà faite, il serait bon d'établir une fiche relatant le résultat de l'examen, la description de l'œuf s'il a été présenté, les dires de la malade et de son entourage, le traitement conseillé et s'il y a lieu, les complications nécessitant l'envoi à l'hôpital ou en clinique.

— *Il est recommandé de ne jamais pratiquer de curage ou de curetage au domicile de la malade, avec ou sans anesthésie même avec l'aide d'un confrère; de ne jamais prescrire de sonde urologique, catheter, canule, etc., sans préciser, dans l'ordonnance, l'usage qui devra en être fait.*

— De plus, il est loisible au médecin, toutes les fois qu'il est appelé à donner ses soins à une femme pour un avortement ou ses suites, d'en aviser immédiatement le Président du Conseil départemental de l'Ordre. Une telle déclaration ne constitue pas une violation du secret professionnel (art. 378 du Code pénal, § 2).

— Dans le cas où le médecin est appelé en justice au sujet des suites d'avortement qu'il a traitées — soit simplement pour témoigner, soit parce qu'une enquête le visant personnellement est ouverte — il importe qu'avant d'être entendu par un auxiliaire de la justice ou par un magistrat, il soit régulièrement convoqué par écrit. S'il est entendu comme témoin, il ne peut pas être assisté par un avocat, mais *il est en droit de répondre ou de ne pas répondre aux questions qui lui sont posées.* En matière d'avortement, en effet, l'observance du secret professionnel est, à l'égard de la justice, facultative (art. 378 du Code pénal, § 2).

— Si le juge, *qui seul peut le faire*, lui notifie oralement ou par écrit qu'il est inculpé, le médecin peut, comme s'il était témoin, répondre ou ne pas répondre aux questions qui lui sont posées concernant l'avortement (art. 378 du Code pénal § 2). S'il décide librement d'y répondre, il peut exiger, avant toute déclaration, la présence de l'avocat qu'il a choisi ou choisira.

Si le médecin reçoit la visite de policiers chargés de commencer une enquête, il doit :

1° S'assurer de l'identité des inspecteurs de police;

2° Exiger la présentation de la commission rogatoire ou du mandat de perquisition rédigé par le juge d'instruction, afin d'en prendre connaissance.

Enfin, s'il le juge utile, il peut téléphoner immédiatement au Conseil de l'Ordre départemental pour aviser celui-ci de la visite des policiers.

MÉTHODE DE WHIPPLE
TECHNIQUE DE MINOT ET MURPHY

SYNDROMES ANÉMIQUES
INSUFFISANCES HÉPATIQUES

HÉPATHÉMO
DESCHIENS

EXTRAIT CONCENTRÉ DE
FOIE DE VEAU FRAIS

HEMOGLOBINE, VITAMINES HÉPATO-SANGUINES

AMPOULES BUVABLES de 10 cc. et 3 cc. — Sirop

◆

DESCHIENS, Docteur en Pharmacie, 9, Rue Paul-Baudry - PARIS (8e)

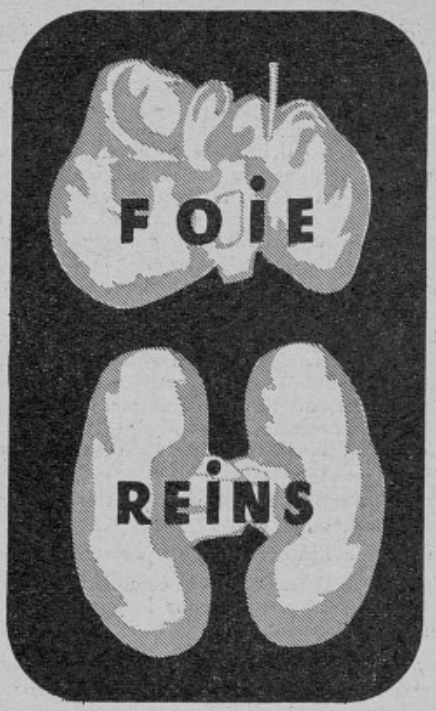

CAPARLEM

CAPSULES D'HUILE DE HAARLEM PURE ET VRAIE
(au Junipérus Oxycédrus)

Lithiases Biliaires, Cholécystites
Lithiases Rénales, Angiocholites
Pyélonéphrites

1 A 2 CAPSULES A CHAQUE REPAS

•

PRODUITS A. DESMOIRES
LABORATOIRES MONAL
DOCTEUR EN PHARMACIE - LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
13, AVENUE DE SÉGUR, PARIS-7e - INV. 52-73

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

- **PLAIES ATONES**
- **ESCARRES**
- **ULCÈRES VARIQUEUX**

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la **diapédèse** et la **leucocytose.**
Provoque une prolifération rapide des **bourgeons charnus.**

ULCÉOPLAQUE *utilisé avec la bande souple* **ULCÉOBANDE**
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

PYRÉTHANE

Antinévralgique Puissant

GOUTTES
15 à 30 par dose — 300 par jour
AMPOULES A 2 c³ Antithermiques.
AMPOULES B 5 c³ Antinévralgiques.

Laboratoires CAMUSET, 18, Rue Ernest-Rousselle, PARIS (13e)

Silicyl

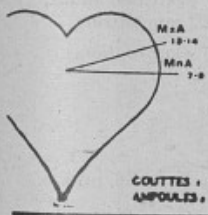

MÉDICATION de BASE et de RÉGIME

États Artérioscléreux

et CARENCES SILICEUSES

GOUTTES : 10 à 25, 2 fois par jour. — COMPRIMÉS : 3 à 4 par jour.
AMPOULES : 2 c³ buccopharyngées tous les 2 jours. — DRAGÉES :

ORGANOTHÉRAPIE
ET
CHIMIOTHÉRAPIE

DRAGÉES DE

PLEXALGINE

LALEUF

RÉGULATEUR CIRCULATOIRE ET VAGO-SYMPATHIQUE
SÉDATIF DES PLEXUS DOULOUREUX

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Dr en Pharmacie
51, RUE NICOLO, PARIS 16e - Tél. : TROcadéro 62-24

HEPACUPRYL

DU DOCTEUR MARTINET

EXTRAIT DE FOIE DE VEAU, EXTRAIT HÉMATIQUE DÉSALBUMINÉ
ASSOCIÉS AU FER ET AU CUIVRE, MINÉRAUX INDISPENSABLES A L'HÉMATOPOÏÈSE

BOITE DE 6 AMPOULES BUVABLES DE 10cc
1 AMPOULE AVANT CHAQUE REPAS

LABres DU DOCTEUR H. MARTINET - 16, RUE DU PETIT-MUSC PARIS 4e

ACTUALITÉ

Crimes et électricité.

Depuis près d'un demi-siècle, toute une littérature s'efforce de nous persuader que nous sommes peu ou pas responsables de nos actes.

Notre personnalité, nous la devons aux premières heures de notre vie, aux histoires de grand-mère que l'on nous a contées, à l'ambiance de notre milieu familial. Le criminel est un malheureux qu'il faut punir pour préserver la société, mais sans pourtant oser vraiment le considérer comme responsable et l'accabler! Mais voilà encore du nouveau... il existe une étroite relation entre les crimes et l'électricité atmosphérique! Le Professeur S. Aysoy (d'Ankara), étudiant d'une façon très précise la criminalité de 1938 à 1946, a réuni ainsi 9.000 cas. Les crimes auraient un minimum aux mois de janvier-février-mars, et un maximum aux mois d'août et septembre — cette courbe suivant exactement celle du potentiel électrique à Ankara. L'ionisation négative de l'atmosphère, qui serait cause de la recrudescence des dystonies nerveuses, des manifestations sympathicotoniques, des insomnies, des palpitations, de l'émotivité, de l'asthme, serait de même responsable de l'humeur plus... susceptible des habitants de cette ville! Qu'attend l'O. N. M. pour publier journellement le tableau probable de l'onisation atmosphérique? La masse des Français serait peut-être plus curieuse de le connaître que d'apprendre la vitesse du vent au sol.

Le bon bourgeois pourrait savoir s'il peut avec sécurité faire sa promenade au crépuscule; s'il peut rentrer à pied du théâtre vers les deux heures du matin; s'il convient qu'il entreprenne des discussions d'affaires — ou même, tout simplement s'il peut compter sur l'humeur souriante et non belliqueuse de son épouse!

Tout compte fait — sans statistiques et sans calculs bien compliqués — nous savons tous quand « l'orage est dans l'air ».

C. H.

Instructions ministérielles relatives à la délivrance des radiographies pratiquées dans les hôpitaux publics. — Le 16 mai 1950 le Ministre de la Santé publique a adressé aux préfets et aux directeurs départementaux de la Santé la circulaire ci-dessous :

« Les instructions contenues dans la circulaire n° 24 du 25 janvier 1949 relatives à la délivrance des clichés radiograghiques aux malades assurés sociaux ayant suscité de nombreuses réclamations émanant plus particulièrement des membres des Corps médicaux hospitaliers, j'ai décidé de reconsidérer la question après l'avoir soumise à l'étude du Conseil supérieur des Hôpitaux.

» L'application de la circulaire du 25 janvier 1949, établie à la demande du Ministère du Travail et des organismes de Sécurité sociale pour éviter aux malades assurés sociaux des sxamens radiographiques renouvelés et onéreux, risque effectivement d'avoir pour effet de rendre impossible à l'avenir la constitution de collections fort utiles aux études d'ensemble aussi bien qu'à la recherche et en définitive aux malades.

» D'autre part, l'article 38 du règlement d'administration publique du 17 avril 1943 spécifie : « le dossier médical du malade » est conservé dans le service de l'hôpital, sous la responsa- « bilité du médecin-chef de service. Il peut être communiqué » aux autres services de l'hôpital ou du groupement hospita- » lier; *il peut être examiné également sur place, à la demande du malade, par son médecin traitant* ». Il n'est pas douteux, à cet égard, que les clichés radiographiques effectués sur des malades hospitalisés font partie de leur dossier médical.

» Il y a donc lieu de retenir le principe que *l'hôpital est le gardien des dossiers médicaux des malades qui y ont été hospitalisés, et, partant, de leurs clichés radiographiques.*

» Cependant, pour éviter, comme il a été dit plus haut, la répétition d'examens souvent très onéreux, *les clichés radiographiques effectués et conservés dans un hôpital donné pourront être communiqués, voire même transférés, dans un autre établissement hospitalier public où le malade en cause viendrait à subir une nouvelle hospitalisation. La demande de communication ou de transfert devra être formulée expressément par l'administration du second hôpital à la requête du chef de service intéressé, sous la responsabilité duquel se trouvera alors remis le dossier du malade.*

» D'autre part, les dispositions de l'article 38 du règlement d'administration publique du 17 avril 1943 concernant la possibilité de consultation *sur place* du dossier médical d'un malade hospitalisé par son médecin traitant à la demande du dit malade restent entièrement valables. Vous voudrez bien, à cet égard, signaler aux membres des corps médico-hospitaliers l'intérêt qui s'attache à ce qu'ils acceptent et facilitent ces consultations sur place.

» Par ailleurs, il est évident qu'il convient de permettre et même de faciliter la tâche des médecins contrôleurs de la Sécurité sociale. Ceux-ci pourront donc, — soit, comme le médecin traitant du malade, prendre connaissance sur place, à l'hôpital, des clichés radiographiques des malades assurés sociaux; soit, s'ils en font expressément la demande, en obtenir communication, *étant entendu qu'ils devront les retourner à l'hôpital.*

» Je tiens enfin à insister sur le fait que les instructions qui précèdent — lesquelles annulent et remplacent les instructions de la circulaire n° 24 du 25 janvier 1949 — concernent uniquement les clichés radiographiques effectués sur les malades hospitalisés.

» Quant aux clichés radiographiques effectués en services de consultations externes sur des malades ambulatoires, ceux-ci doivent être remis soit au malade, soit au médecin traitant lorsque ce dernier en a formulé la demande.

» Vous voudrez bien porter l'ensemble des instructions qui précèdent à la connaissance des administrations hospitalières de votre département et me rendre compte, éventuell ment, des difficultés d'application qu'elles pourraient rencontrer.

(Extrait d'une circulaire du Comité de coordination.)

NÉCROLOGIE

— Dr Dominique Chardon (de Lyon) décédé le 26 juin à l'âge de 70 ans

— Dr Georges Bourdon.

OFFRES ET DEMANDES

ON ÉCHANGERAIT bel appartement avec poste à créer dans bourg 5.000 habitants avec 1 seul médecin (17 km. Lyon) contre appartement région Midi ou bord Manche.

(S'adresser au Journal *sous le n° 531 B.*)

FAUTEUILS ROULANTS DUPONT
10, RUE HAUTEFEUILLE - PARIS (6e) - TÉL. DANTON 05-61, 05-62
• SUCCURSALE A LYON, 6, PLACE BELLECOUR •
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION

SOMMAIRE DU N° 32

Sur la révélation de sa véritable naissance à l'enfant dont la mère décédée est remplacée par une belle-mère, par le Dr *Clément Launay*..... 381

Feuillets du praticien : La diététique moderne des hypertensions (*H. F.*); — Les accidents toxiques par privation de lait de femme (*G. L.*)..... 383

Thérapeutique moderne : La stérilisation rapide des lésions syphilitiques contagieuses par la pénicilline (*G. L.*)..... 386

Mémentos de médecine pratique :
Pédiatrie : A propos du diagnostic d'encéphalite chez les enfants; ses conséquences thérapeutiques, II, par le Dr *P. Auban*..... 387

Questions d'actualité : Médecine psychosomatique et syndrome d'adaptation (Charles Heiselbek)..... 391

Bibliographie..... 392

Variété : Les distances des étoiles (*L. G.*)..... 593

Questions professionnelles : La pléthore médicale; — A propos de la retraite du médecin et du paiement des cotisations..... 595

Actualité : Marron... jusqu'au bout (*C. H.*)..... 598

INFORMATIONS

Ier Congrès de la Société internationale d'angéiologie. — Le premier Congrès de la Société internationale d'angéiologie, récemment fondée, aura lieu à Paris, le 4 septembre 1950, au Collège de France.

Les membres du Comité exécutif de cette Société sont : Prof. René Leriche (Paris), *président*; Prof. Émile Holman (San Francisco), Alexander M. Boyd (Manchester) et Fernando Martorell (Barcelone), *vice-présidents*; Dr Hebry Haimovici (New-York), *secrétaire*.

Toute correspondance concernant la Société et son premier Congrès devrait être adressée au Dr Henry Haimovici, *secrétaire*, 1148 Fifth Avenue, New-York, 28, N. Y.

Fondation d'un Comité franco-canadien à l'Association des pédiatres de langue française. — A la suggestion de l'Association des pédiatres de la province de Québec, dont le président est le Dr Paul Letondal, l'Association des pédiatres de langue française, qui a son siège social à Paris, a constitué récemment un *Comité franco-canadien* destiné à resserrer davantage les liens d'ordre culturel entre les pédiatres français et les pédiatres canadiens.

Le Prof. Robert Debré (Paris) écrivait au Dr Letondal, le 8 juin dernier : « Nous avons désigné, pour faire partie de ce Comité : les Drs Edmond Lesné, président de l'Académie de Médecine, et Louis Ribadeau-Dumas, et le Dr Jacques Odinet, secrétaire de l'Association, qui assurera le Secrétariat de ce Comité ».

La *Section canadienne* comprend : les Drs Paul Letondal (de Montréal), de la Broquerie Fortier (de Québec) et Albert Guilbeault (de Montréal), respectivement président, secrétaire et directeur de l'Association des pédiatres de la province de Québec et membres de l'Académie américaine de pédiatrie.

Le Comité franco-canadien a inauguré ses activités le 18 juillet, à l'occasion d'une séance spéciale de la *Société de pédiatrie de Paris*, organisée pour les pédiatres canadiens, auxquels se sont joints tous les Nord-Américains se rendant au *VIe Congrès international de pédiatrie*.

CHARBON SPÉCIFIQUE DES AFFECTIONS Gastro-intestinales
DIARRHÉES, ENTÉRITE COLITES, AÉROPHAGIE INTOXICATION ALIMENTAIRE
Bactéricide non irritant et puissant désinfectant intestinal par le SULF. N. d'ORTHO-OXYQUINOLEINE
1 CUILLERÉE A CAFÉ = 2gr50 DE CHARBON
ENTÉROPATHYL
2 FORMES : DRAGÉES ou GRANULÉS
1 CUILLERÉE A CAFÉ ou 3 A 4 DRAGÉES APRÈS LES REPAS
SÉDATONYL
TROUBLES VAGO-SYMPATHIQUES ET PSYCHO-ENDOCRINIENS
Anxiété, Emotivité, Angoisses, Dépression nerveuse, Troubles Cardio-Vasculaires, Etats Spasmodiques
Sédatif, Tonique et Reconstituant DU SYSTÈME NERVEUX
10 gouttes = 0,01 de Phényléthylmalonylurée
MÉDICATION ALCALINO-BISMUTHÉE DE TOUTES LES Gastropathies
BRÛLURES D'ESTOMAC · AIGREURS
DYSPEPSIE · HYPERCHLORHYDRIE
CALME LES DOULEURS STOMACALES
COMBAT L'ACIDITÉ
RÉGULARISE LES FONCTIONS DIGESTIVES
1 A 2 CUILLERÉES A CAFÉ APRÈS LES REPAS
GASTROPATHYL
LES LABORATOIRES "MÉDICIA" 13, RUE PELLETIER, LYON (4e)

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent
2 Produits Sulfamidés
SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux
LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

MIGRAINES — GRIPPES
DOULEURS CATAMÉNIALES
ALGIES

ALGOCRATINE
Un cachet dès la première sensation de douleur
LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris (8e)

DAX
LA STATION DU RHUMATISME
OUVERTE TOUTE L'ANNÉE

BOUES VÉGÉTO-MINÉRALES NATURELLES
EAUX SALÉES ★ EAUX-MÈRES

Tous renseignements au Syndicat d'Initiatives de DAX (Landes)
CONDITIONS SPÉCIALES A MM. LES MÉDECINS

OPOTHÉRAPIE
ASSOCIÉE

PANCRÉPATINE
LALEUF
CAPSULES GLUTINISÉES

DIABÈTE
6 A 12 CAPSULES PAR JOUR
(AU COURS DES REPAS)
SUIVANT PRESCRIPTION MÉDICALE

LITTÉRATURE
LABORATOIRES LALEUF
51, RUE NICOLO, PARIS-16e

Schéma d'Ordonnance

EXTRASYSTOLES DES NEUROTONIQUES

1° Éviter les causes d'excitation nerveuse, les intoxications habituelles : rechercher le calme, la vie paisible à l'abri des chocs nerveux, autant que possible, les occupations faciles, régulières, sans surmenage ni coups de collier, sans agitation. S'abstenir de café, de thé, de tabac et d'alcool.

2° Surveiller l'alimentation et l'état des fonctions digestives. Repas réguliers, assez espacés, bonne mastication. Donner la préférence aux aliments de digestion facile, non irritants, nourrissants sous un faible volume, laissant peu de résidus.

3° Atténuer l'excitabilité neuro-cardiaque, en prenant jusqu'à disparition des extrasystoles:

COROSÉDINE * ; 2 *comprimés avant chacun des trois repas, et 4 à 5 jours par semaine.*

4° Dans le même but: hydrothérapie tiède sous forme de lotions tièdes (38 à 40°) suivie d'une légère friction au gant de crin, le matin au réveil, et suivie d'un séjour au lit de 15 minutes.

5° Traiter la cause provocatrice, si elle est reconnue : contre les troubles digestifs ; régime mieux adapté ; poudres absorbantes, alcalins, bismuth — contre les troubles endocriniens : opothérapie rationnelle, hypophyse, ovaire, folliculine, corps jaune — contre l'aérocolie : laxatifs, charbon, etc.

●

*LA COROSÉDINE
est une spécialité des **Laboratoires MONAL**, Docteurs en Pharmacie, 13, Avenue de Ségur, PARIS

IODE ET SOUFRE EN SOLUTION AQUEUSE STABLE

IODOSOUFRYL GOUTTES

IODOSOUFRYL EN AMPOULES DE 5 CC. INJECTABLE

LABORATOIRE DES ANTIGÉNINES, 3, RUE CASSINI, PARIS-14e — DANTON 81-88

VARIÉTÉ

Les distances des étoiles

I

J'ai souvent entendu des personnes, même cultivées, quelque peu effrayées par l'énormité des chiffres « astronomiques » de ces distances (chiffres qui dépassent, au sens strict, toute imagination) demander s'il n'y avait pas là, de la part des astronomes, extrapolations hasardeuses, une certaine fantaisie et même une part de « bluff » et si ces évaluations reposaient vraiment sur une base expérimentale solide.

Ce sont ces bases expérimentales que je voudrais, aujourd'hui, montrer à nos lecteurs en leur exposant succinctement comment, à partir de méthodes géométriques directes valables seulement pour les étoiles les plus proches, les astrophysiciens, usant de méthodes extrêmement ingénieuses, qui se raccordent les unes aux autres de proche en proche, se sont élevés jusqu'à l'appréciation des limites extrêmes que la puissance des grands instruments modernes assigne à l'Univers observable. Ces limites sont de l'ordre du milliard d'années-lumière (1)

Les méthodes « directes » sont des méthodes géométriques théoriquement très simples, qui ne sont au fond qu'une simple extension à l'Astronomie des méthodes géodésiques de triangulation destinées à mesurer à la surface de la terre les distances d'un point inaccessible. Rappelons-en le principe : soit à mesurer par exemple la distance d'un point de la plaine au sommet d'une montagne sans avoir à en faire l'ascension. De deux points de la plaine assez éloignés et dont on a soigneusement mesuré la distance, on vise avec une lunette le sommet de la montagne et on mesure les angles que font, en chacun des deux points, les lignes de visée avec la droite qui joint ces deux points, qu'on appelle la « base ». On a ainsi déterminé un triangle dont on connaît un côté et les deux angles adjacents; la trigonométrie élémentaire permet d'en déduire facilement les autres côtés, qui mesurent la distance du sommet aux deux extrémités de la base. Il est bien évident que la mesure sera d'autant plus précise que la longueur de la base sera plus grande.

En astromonie nous allons être terriblement limités pour le choix de la base. En fait, la plus grande base que nous puissions atteindre directement sera formée par un diamètre de la « sphère terrestre (à l'approximation en jeu son aplatissement polaire ne joue pas) : ce diamètre est environ 12.750 km. Or cette longueur est absolument insignifiante par rapport aux distances des étoiles les plus proches. Celles-ci seront vues, les unes par rapport aux autres, à un instant donné, exactement dans les mêmes directions, par des observateurs même situés aux antipodes. Mais il n'en est pas de même pour les objets du système solaire, beaucoup plus proches relativement.

Supposons donc, très schématiquement, que deux observateurs très éloignés à la surface de la terre observent une planète assez proche de la terre et que l'un de ces observateurs puisse aligner cette planète et une étoile (autrement dit la planète passera devant l'étoile (vient l' « occulter » comme disent les astronomes); l'autre observateur ne pourra plus réaliser cet alignement avec la même étoile et planète et étoile seront pour lui séparées par un angle mesurable appelé « *parallaxe* ». Connaissant la distance qui sépare les deux observateurs et cet angle, on pourra en déduire la distance de la planète. Cet angle est en effet celui sous lequel la distance des deux observateurs (la base) est vue depuis la planète.

(1) Une année-lumière est la distance parcourue en une année par la lumière, dont la vitesse est 300.000 kilomètres par seconde, soit dix mille milliards de km environ.

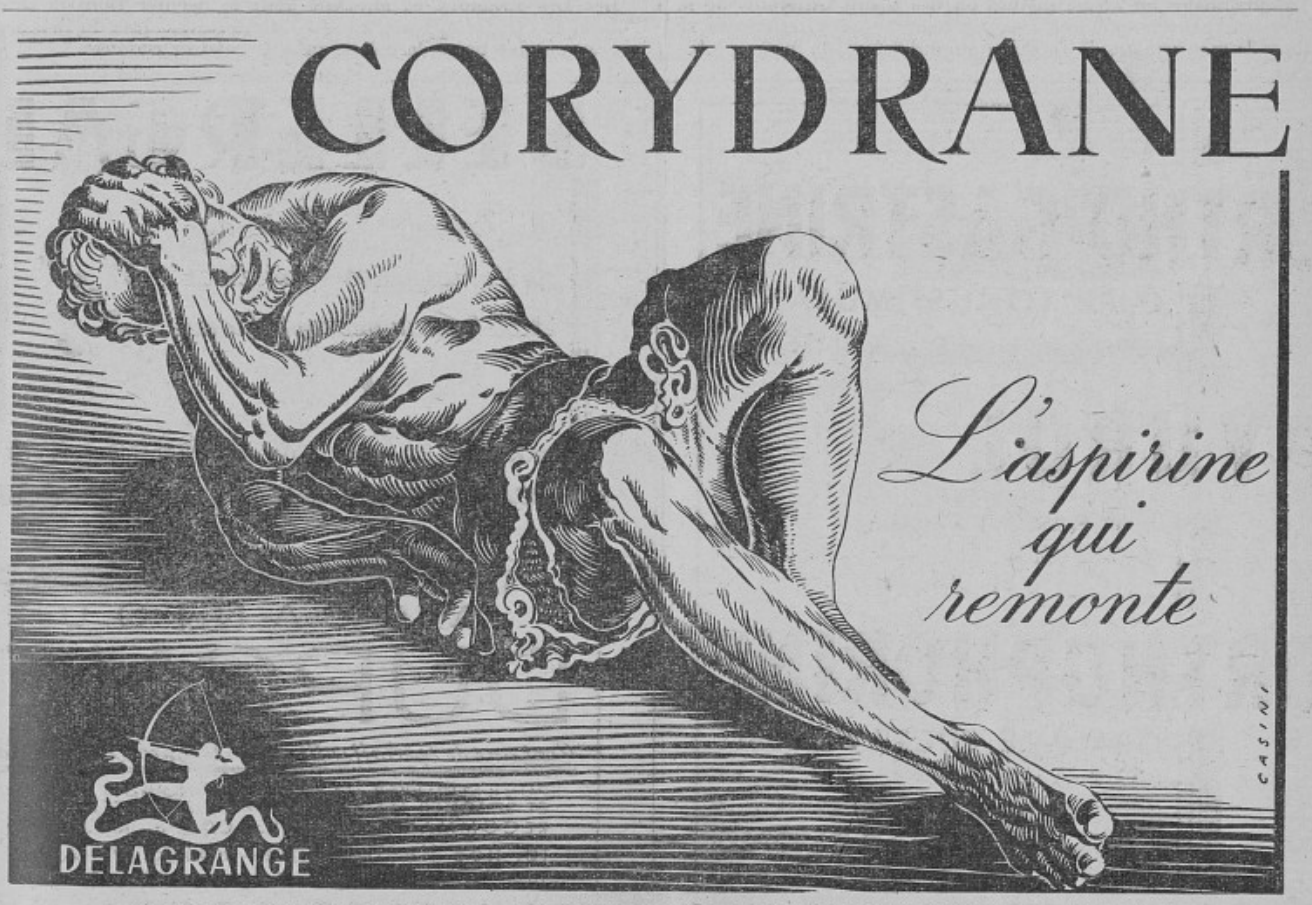

LABORATOIRES DELAGRANGE, 39, BOULEVARD DE LATOUR-MAUBOURG, PARIS-VII[e]

Pour en donner une analogie familière, j'écris ces lignes d'une colline des environs de Paris d'où l'on voit la Tour Eiffel à une vingtaine de kilomètres à vol d'oiseau. Fermant l'un de mes yeux, je puis aligner celle-ci et un poteau télégraphique distant de quelques centaines de mètres; si, sans remuer la tête, je regarde avec l'autre œil, l'alignement ne subsistera plus et la distance angulaire du décalage mesurera la parallaxe du poteau télégraphique que je pourrais évaluer si mon œil comportait un micromètre; connaissant la distance de mes deux yeux (la base), je pourrais calculer la distance du poteau télégraphique.

Il serait ainsi théoriquement possible de connaître la parallaxe solaire, qui nous donnerait directement cette distance fondamentale, appelée unité astronomique, qui est la longueur du grand axe de l'orbite terrestre. Malheureusement, la parallaxe du soleil n'est pas directement mesurable, car son éblouissante lumière et la diffusion atmosphérique empêchent qu'on puisse l'aligner avec une étoile. On est donc obligé d'utiliser des moyens indirects, qui font intervenir la parallaxe des planètes, en particulier de certaines de ces petites planètes, qui, telle la planète Eros, peuvent grâce à leur forte excentricité s'approcher assez près de la terre. La distance de la terre au soleil ainsi déterminée est de l'ordre de 150.000.000 de kilomètres.

Comment alors aller plus loin et déterminer la distance d'astres qui ne font plus partie du système solaire, en l'espèce les étoiles les plus proches. En appliquant la même méthode, mais avec une base agrandie qui sera, cette fois-ci, le grand axe, de l'orbite terrestre. Celle-ci, bien que très petite par rapport aux distances des étoiles, n'est cependant pas tout à fait négligeable et certaines étoiles présenteront de ce fait une parallaxe (1). La méthode d'observation est d'ailleurs légèrement différente : ces étoiles à parallaxe mesurable sembleront décrire au cours de l'année une très petite ellipse sur la sphère céleste et l'angle sous lequel est vu son grand axe mesurera la parallaxe. Cette méthode fut appliquée pour la première fois en 1838 par Bessel à l'étoile nº 61 de la constelllation du Cygne (61 Cygni comme disent les astronomes) et donna une distance de 9 années-lumière (corrigée depuis à 11 années-lumière). L'étoile la plus proche de nous est dans la constellation du Centaure à une distance de 4, 3 années-lumière. Une quarantaine d'étoiles ont des distances inférieures à 16 années-lumière. La méthode précédente s'applique à la détermination des distances jusqu'à environ 300 années-lumière; quelques centaines d'étoiles ont été ainsi repérées.

(1) Dite parallaxe annuelle par opposition à la précédente dite parallaxe diurne parce qu'au lieu de supposer deux observateurs situés au même instant en des points différents de la terre, on peut la mesurer avec un même observateur entraîné dans le mouvement de rotation sur lui-même de notre globe.

(A suivre.) L. G.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

LA PLÉTHORE MÉDICALE

« *Vous devriez entreprendre une campagne contre la pléthore médicale* », *nous écrivait récemment un de nos abonnés. Nous avons fait remarquer à ce lecteur-ami que le* Journal des Praticiens *avait publié, l'an dernier, le texte d'une circulaire adressée par le Secrétaire général de la Confédération des syndicats médicaux français à tous les proviseurs ou directeurs des lycées et collèges de la Métropole — et aux parents des élèves de philosophie de ces établissements. Malgré la très large diffusion d'un document qui n'était certes pas de nature à susciter des « vocations », le péril n'a cessé de croître ainsi que le démontre une note suggestive du* Dr Rouèche, *Président de la Chambre syndicale des médecins de la Seine :*

Encore la pléthore!

Les Drs Lacroix et Magnin dans le dernier Bulletin du Conseil de l'Ordre apportent les dernières statistiques du B.U.S. concernant les deux dernières années scolaires écoulées.

ORTHO-GASTRINE
CURE TONI-STIMULANTE
ESTOMAC ★ FOIE ★ INTESTIN
PYUROL
GRANULÉ SOLUBLE
ANTISEPTIQUE DES VOIES DIGESTIVES ET URINAIRES
ORTHOPHORINE
GRANULÉ SUCRÉ SOLUBLE
FORMULE DE JOULIE
Laboratoires A. LE BLOND
Docteur en Pharmacie — Ex-Interne des Hôpitaux de Paris
15, Rue Jean-Jaurès, PUTEAUX (Seine)
Téléphone : LONgchamp 07-36
Spécialités remboursées par la Sécurité Sociale

BELLERGAL
Traitement de choix des dystonies neuro-végétatives et du terrain névropathique
DRAGÉES
★
Laboratoires SANDOZ, 6, rue de Penthièvre, Paris-8e

LIT MÉCANIQUE DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES
NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ
RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

En 1947-1948 : 18.007 étudiants en médecine, en augmentation de 1.000 unités.

En 1948-1949 : 18.743.

Le nombre des étudiants de 1re année n'a pas décru et se maintient à un chiffre voisin de 4.500. Le déchet est de 20 à 30 % en cours d'études. Il y aura donc bientôt 3.000 médecins nouveaux chaque année, soit le triple ou le double des nécessités.

La Commission de démographie médicale, dont nous faisions partie, s'est réunie trois fois. Le rapport de M. Magnin que nous avons résumé ici-même en 1948 était éloquent. Nous concluions qu'il fallait limiter le nombre des étudiants à l'entrée ou imposer des mesures de restriction après la 1re année. Nous avons demandé à maintes reprises à la Confédération d'insister auprès du Ministère pour la reprise des travaux de cette Commission.

M. J.-R. Debray nous indique que cette question est liée à la réforme des études médicales. Nous pensons bien qu'il faut entreprendre et persévérer. On est un peu déçu quand on lit dans le même Bulletin de l'Ordre le rapport du doyen Hermann au Conseil de l'Enseignement supérieur.

M. le doyen Hermann nous dit que sur dix Facultés, sept repoussent le concours ou la limitation des étudiants autorisés à s'inscrire. Les unes ou les autres proposent des réformes dans la technique des examens, mais les avis diffèrent entièrement d'une Université à l'autre.

« Il est impossible de rester dans le *statu quo*, dit le doyen Hermann, et le moment est venu, s'il n'est déjà dépassé, de mettre une bonne fois sur le chantier une réforme générale cohérente et salutaire des études médicales. »

La Commission mixte Ordre-Confédération, dans sa séance du 11 juin, formule les conclusions suivantes :

1° Réunion plus fréquente de la Commission de démographie médicale;

2° Étude à nouveau de la réforme des études médicales avec représentation suffisante de nos organismes professionnels;

3° Proposition du système de l'augmentation du coefficient aux examens pour être reçu et limitation de pouvoir se présenter plus de deux fois.

Alors, Messieurs les enseigneurs, Messieurs les membres des Conseils de l'Enseignement supérieur, vite un rapport définitif, après ceux des Prof. R. Debré, Vanverts et d'autres. Les étudiants auraient peut-être aussi leur mot à dire — ainsi que les praticiens.

H. Rouèche.

(*Presse Médicale*, 15 juillet 1950.)

A propos de la retraite du médecin et du paiement des cotisations.

Retraite complémentaire. — De nombreux confrères nous demandent s'il faut payer. Les règlements n'ont pas été soumis au Corps médical; une instance est en cours au Conseil d'État; ne serait-il pas opportun de différer les cotisations jusqu'à ce que le jugement soit rendu?

Retraite de base. — La loi est la loi; nous devons la subir; acceptons-la, ou demandons à nos nombreux amis parlementaires de la modifier dans le sens où le désirent les praticiens. Nous n'empêchons personne de payer, mais étant donné que le Corps médical demande des amodiations et des améliorations importantes, il semble prudent et logique de différer notre cotisation jusqu'à ce que le Corps médical ait obtenu satisfaction et que cette retraite obligatoire nous accorde au moins les avantages identiques à ceux obtenus dans d'autres Caisses autonomes.

Confrères, adhérez au C. A. M.; créez des sections locales; envoyez-nous des vœux collectifs — et la voix des praticiens sera rapidement entendue et comprise.

(*Communiqué du Comité provisoire d'action médicale.* — C.A.M. — *Adresser la correspondance au* Dr Vandrepote, 9, *rue de l'Aspirant-Lauregans, Boulogne-sur-Mer* (*Pas-de-Calais*) (1).

(1) Voir *Journal des Praticiens* du 6 juillet 1950, p. **535.**

ÉPHÉDRINE HOUDÉ

GRANULES TITRÉS A 1 ctgr.

Stimulant du système sympathique et du centre respiratoire bulbaire

ASTHME. RHUME DES FOINS HYPOTENSION

Chaque granule est exactement titré à 1 centigramme de chlorhydrate d'**Éphédrine** lévogyre

DOSES :

Curative : 5 à 15 centigr. par jour, en débutant par une faible dose (2 à 5 centigr.)
D'entretien : 3 à 6 centigr. par jour

Échantillons sur demande et franco

VENTE EN GROS : **Laboratoires HOUDÉ, 9, rue Dieu, PARIS**

SALICYLATE DE SOUDE CLIN

PURETÉ CHIMIQUE ★ TOLÉRANCE ★ ACTIVITÉ

★

Voie buccale

SOLUTION CLIN (2 gr. par cuillerée à soupe).

SOLUTION CONCENTRÉE CLIN (2 grammes par cuillerée à café).

CAPSULES GLUTINISÉES CLIN (0 gr. 50 par capsule).

Voie veineuse

AMPOULES DE SALICYLATE DE SOUDE GLUCOSÉ CLIN (sol. à 10 % - 1 gr. pour 10 cc.).

AMPOULES DE SALICYLATE DE SOUDE CLIN POUR MÉDICATION SCLÉROSANTE (solution à 20, 30, 40 et 60 %. - Ampoules de 3 cc.).

Voie musculaire

AMPOULES DE SALICYLATE DE SOUDE CLIN I. M. (1 gramme pour 5 cc.).

Laboratoires CLIN. COMAR & Cie - 20, Rue des Fossés-Saint-Jacques - PARIS (Ve)

Téléphone : ODÉON 27-20

RHUMATISMES CHRONIQUES

Névralgies rebelles - Hypertension artérielle

NEO-SETI

Solution buvable de Soufre et d'Iode

30 gouttes 3 fois par jour aux repas

LABORATOIRES BRISSON

Dr DEDET ET Cie PHARMACIENS ANCIENS INTERNES DES HOPITAUX DE PARIS

157 RUE CHAMPIONNET PARIS

CHIMIOTHÉRAPIE INTESTINALE

FORMO-CIBAZOL

NOM DÉPOSÉ

Produit de condensation du sulfathiazol et de la formaldéhyde

EFFICACITÉ LOCALE – FAIBLE SOLUBILITÉ

FORTE CONCENTRATION INTESTINALE - FAIBLE CONCENTRATION SANGUINE

Absence de toxicité

TOUTES INFECTIONS INTESTINALES

GASTRO-ENTÉRITES - DIARRHÉES - DYSENTERIES
COLIBACILLOSE ET AFFECTIONS EBERTHIENNES
COLITES - INTERVENTIONS SUR L'INTESTIN

Tubes de 20 COMPRIMÉS à 0,5 G. *(3 comprimés, 3 fois par jour, pendant 3 jours)*

LABORATOIRES CIBA

103 à 123, Bd Vivier Merle LYON

57, Quai d'Orsay PARIS

681

ACTUALITÉ

Marron... jusqu'au bout.

Cette histoire est vraie; c'est sa seule saveur.

Un de nos confrères, à force de signer des certificats pour des cures thermales... payées par la Sécurité sociale, en vint lui aussi à souhaiter pouvoir bénéficier de la manne céleste. Après plusieurs démarches il se fit octroyer une de ces cartes dites « de travailleur » qui permettent, grâce à un numéro miraculeux, de voir s'abattre au milieu familial santé, médicaments, repos. Il remplit donc trois ou quatre formules à l'intention de son épouse qui avait des varices, et cette dernière reçut un beau jour convocation chez le médecin-contrôleur. Pourquoi, pour des varices, faire une demande de station de rhumatologie?

Très simplement, elle expliqua que justement son frère y habitait et, devant une telle franchise, notre contrôleur ne put refuser la prise en charge, pour la cure, de la femme d'un confrère. Voici donc des vacances assurées à bon compte... Seulement la Sécurité sociale n'accepte pas de remboursement forfaitaire. Elle règle moins simplement le billet de chemin de fer, la facture de l'hôtel, les frais médicaux, avec notes à l'appui! Que faire lorsqu'on part en voiture habiter chez son frère, et que les soins médicaux, à cause d'un certain Code de Déontologie, sont assurés gratuitement?

Vraiment, c'est injuste. A quoi bon s'être donné tant de mal? Un organisme soucieux du bien et de la santé de la société devrait, puisque c'est son unique rôle, tenir tout de même compte de toutes les situations.

C. H.

Médecins à la vacation. Droit aux congés payés. — M. Fernand Bouxom, se référant à la réponse faite le 16 février 1950 à sa question écrite, demande à M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale si les médecins des centres d'apprentissage et de formation professionnelle ont droit à des congés payés qui, jusqu'à présent, ne leur ont pas été accordés, et si leurs droits en la matière sont représentés par 1/24e du salaire qu'ils ont reçu durant la période dite de référence. (*Question du 5 mai* 1950.)

Réponse. — Les médecins des centres de formation professionnelle relevant du Ministère du Travail et de la Sécurité sociale sont rémunérés à la vacation. Ils bénéficient des congés annuels prévus par la réglementation sur les congés payés. Il convient d'observer, à ce sujet, que l'indemnité des congés susceptibles d'être alloués à un médecin vacataire ne peut être calculée que sur la base de 1/24e des vacations perçues du 1er juin d'une année au 31 mai de l'année suivante. Il apparaît impossible de retenir en l'espèce la règle selon laquelle l'indemnité ne doit pas être inférieure à la rémunération qui aurait été touchée pendant les vacances si l'intéressé avait continué de travailler. En ce qui concerne les médecins des centres d'apprentissage, la question serait à poser à M. le Ministre de l'Éducation nationale (Secrétariat d'État à l'enseignement technique) de qui relèvent ces organismes.

(*J. o. Débats parlementaires. Assemblée Nationale, 16 juin 1950.*)

Droits des assurés aux cures thermales multiples. — *Extrait du* Journal Officiel *du 7 juin* 1950 (*Débats parlementaires*).

M. Joseph Denais demande à M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale quelles réglementations sont actuellement en vigueur touchant la multiplication des cures thermales que certaines affections rendent nécessaires annuellement. (*Question du 25 avril* 1950.)

Réponse. — Les cures thermales sont, conformément aux articles 7 et 8 de la nomenclature générale des actes professionnels annexée à l'arrêté du 29 octobre 1945, soumises aux formalités d'entente préalable. Il appartient au contrôle médical de la Caisse d'apprécier si l'envoi de l'intéressé en cure est médicalement justifié. La décision tendant à l'acceptation ou au rejet de la demande de cure thermale est prise par le Conseil d'administration de la Caisse intéressée, sur avis de son médecin-conseil. Dans le cas où l'assuré conteste cet avis, il lui appartient de demander, conformément à l'article 33 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, la désignation d'un médecin-expert choisi conjointement par le médecin traitant et le médecin-conseil, et dont l'avis n'est pas susceptible de recours. Il convient de préciser, en outre, que la prise en charge ne peut être accordée qu'autant que l'assuré remplit les conditions administratives d'ouverture du droit aux prestations, soit de l'assurance maladie, soit de l'assurance longue maladie, et sous réserve qu'il n'ait pas épuisé, pour l'affection au titre de laquelle il sollicite une cure, le droit aux prestations desdites assurances.

Majoration de la base mensuelle servant au calcul des prestations familiales des travailleurs indépendants. — Le *Journal Officiel* du 15 juin 1950 publie un décret du 14 juin 1950 majorant la base mensuelle servant au calcul des prestations familiales dues aux travailleurs indépendants et employeurs des professions non agricoles.

A compter du 1er avril 1950, *les prestations familiales dues aux travailleurs indépendants et employeurs de régime général sont calculées sur la base mensuelle de* 9.000 *fr.* (*au lieu de* 7.500 *depuis le 1er octobre* 1949). On sait que pour les salariés les prestations familiales sont calculées sur la base mensuelle de 12.000 fr.

OFFRES ET DEMANDES

— ON ÉCHANGERAIT bel appartement avec poste à créer dans bourg 5.000 hab., avec 1 seul médecin (17 km. Lyon), contre appartement région Midi ou bord Manche.

(S'adresser au Journal *sous le n° 531B.*)

— POSTE MÉDICAL demi-repos à céder, raison famil. (avec maison et jardin). Région bordelaise. Conviendrait retraité colonial.

(*Écrire — sous le n° 532 P — au Journal, qui transmettra.*)

SOMMAIRE DU N° 33

Clinique médicale. : Fièvres en flèche pancréatico-biliaires, par le Dr *Raymond Dupuy* 393
Diététique pratique : Cures d'amaigrissement, par le Dr *Jacques Sédillot* 396
Thérapeutiques nouvelles : Traitement du morphinisme par l'électrochoc (*H. F.*) 398
Notes d'obstétrique (*H. V.*) 398
Mémentos de médecine pratique :
Urgences médico-chirurgicales : Sur les épanchements sanguins traumatiques intracrâniens, par le Dr *J.-C. Reymond* 399
Bibliographie 404
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 11 juillet 1950 404
Variété : Les distances des étoiles (II) (*L. G.*) **605**
Intérêts professionnels : Tarifs conventionnels d'honoraires médicaux. Syndicat national des médecins des sanatoriums publics **606**
Informations et nouvelles diverses **606**
Actualité : Des lois du hasard (*C. H.*) **610**

INFORMATIONS

Inauguration de la Filiale Marseillaise de la Société française de dermatologie et de syphiligraphie (13, 14 *et* 15 *octobre* 1950), *à l'Hôtel-Dieu de Marseille* (*Clinique dermatologique universitaire*, Dr J. Charpy). Sous les patronages de M. le Président de la Société Française de dermatologie et de M. le doyen de la Faculté de Médecine de Marseille.

— *Première question : Place de la syphilis en pathologie générale. Pronostic général de la syphilis.* — Rapports des Prof. D. Olmer (*Marseille*), R. Froment et Richard (*Lyon*), H. Roger (*Marseille*), Jayle (*Marseille*), R. Degos (*Paris*), J. Vague (*Marseille*), J. Charpy (*Marseille*).

Discussions, sous les directions du Prof. L. Pautrier (*Strasbourg*) et du Dr Clément-Simon (*Paris*).

— *Deuxième question : Orientations nouvelles en thérapeutique dermatologique.* — Rapports des Prof. ou Drs : J. Gaté et Vachon (*Lyon*), P. Guilleret et Gattefosse (*Lyon*) Arquié (*Paris*), P. Durel (*Paris*), H. Thiers (*Lyon*).

Sont prévues, hors travail, la visite du grand port de Marseille, avec déjeuner aux Martigues, et une excursion en Provence, avec repas aux Baux.

Renseignements et inscriptions : Secrétariat de la Filiale clinique dermatologique, Hôtel-Dieu, Marseille, avant le 18 *septembre* 1950.

Voyage médical en Italie. — L'O.F.A.M.M. *organise au mois d'octobre* 1950 *un voyage médical et touristique en Italie, exclusivement reservé aux médecins.*

Départ de Paris le 30 septembre 1950, retour le 15 octobre.

Visite de Milan, Bologne, Florence, Arezzo, Pérouse, Assise, Rome, Naples, Pompéi, Capri.

Il est prévu des visites d'établissements médicaux, particulièrement dotés d'intérêt pour ceux qui le désirent, ainsi que de nombreux contacts avec des médecins italiens.

En outre des visites organisées et guidées, du temps libre est prévu à Florence, Rome, Naples et Capri.

Prix du voyage, comprenant le transport de Paris à Paris, les hôtels, les visites, taxes et services (tous voyages en 2e *classe) :* 62.000 *fr. par personne (hôtels de* 2e *catégorie)*; 52.000 *fr. par personne (hôtels de* 3e *catégorie). Possibilité de choisir les hôtels dans une catégorie supérieure.*

Prière de s'inscrire à l'O.F.A.M.M. 60, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris-7e, *de toute urgence, le nombre de places étant limité.*

INDISPENSABLE A LA PHYSIOLOGIE NORMALE
DES TISSUS ÉPITHÉLIAUX

BÉPANTHÈNE

" ROCHE "

TUBE DIGESTIF ET FOIE,
PEAU, MUQUEUSES, SYSTÈME PILEUX
VOIES RESPIRATOIRES

COMPRIMÉS, AMPOULES, ONGUENT, SOLUTION

Roche

PRODUITS "ROCHE" S. A.
10, RUE CRILLON, PARIS 4e

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

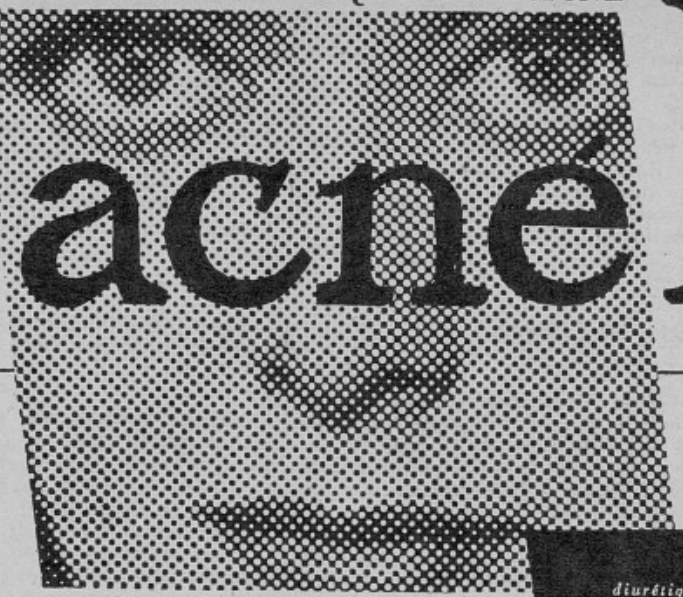

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique : THEOBROMOSE
dermatoses : DERMO-PLASTOL et SOLU-PLASTOL
anesthésies : BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✱, DOCTEUR EN PHARMACIE

10, RUE DU PLATRE - PARIS IV[e]

TRAITEMENT DES INFECTIONS AIGUËS

SEPTICÉMINE

10 A 20 cc INTRAVEINEUSE ou INTRAMUSCULAIRE

REMPLACE LES SULFAMIDES OU LA PÉNICILLINE EN CAS D'ÉCHEC
RENFORCE LEUR ACTION

LABORATOIRES
ORTIAL
7, RUE DE L'ARMORIQUE PARIS XV[e]

VARIÉTÉ

Les distances des étoiles (1)

II

Là s'arrêtent les mesures uniquement géométriques qui ne font appel qu'à des mesures angulaires. Un pas de plus sera fourni par la mesure des vitesses du mouvement propre des étoiles qui fait intervenir une méthode mixte à la fois géométrique et spectroscopique.

Le nom d' « étoiles fixes », légué par les anciens, n'est en effet pas exact; les étoiles se meuvent avec des vitesses de l'ordre de plusieurs kilomètres à plusieurs dizaines de kilomètres par seconde. C'est leur très grand éloignement qui rend ce « mouvement propre » presque imperceptible. Certaines étoiles ont cependant un déplacement séculaire apparent suffisamment grand, pour que la comparaison d'observations espacées de plusieurs dizaines d'années permette de le mesurer. Or, on s'est aperçu qu'il existe des groupes d'étoiles (tel le chariot de la Grande Ourse) dont les mouvements propres paraissent dirigés vers un même point du ciel; c'est là un effet de perspective qui nous permet de connaître la direction vraie de leur vitesse dans l'espace, alors que le déplacement apparent sur la sphère céleste ne nous donne que la projection de cette vitesse sur une direction perpendiculaire au rayon visuel. De plus, nous ne connaissons par l'observation que la valeur *angulaire* (indépendante de la distance) et non la valeur vraie (en km. par seconde) de cette projection : si par exemple nous observons un avion se déplaçant dans le ciel et que nous ignorions sa distance, nous pourrons mesurer l'angle dont il paraît se déplacer par seconde et non sa vitesse vraie en mètres par seconde.

C'est là que la spectroscopie va venir à notre secours en permettant la mesure de la vraie valeur de la vitesse radiale d'une étoile. On appellera vitesse radiale la projection de la vitesse vraie sur le rayon visuel, c'est-à-dire la vitesse avec laquelle l'étoile s'éloigne ou se rapproche de nous. Connaissant cette valeur et la direction vraie de la vitesse, on en déduira la valeur de la vitesse vraie dans la direction perpendiculaire au rayon visuel et en comparant avec la vitesse angulaire, la distance. Dans l'avion de tout à l'heure la connaissance de sa vitesse vraie pourrait en effet nous faire calculer sa distance.

Comment alors mesurer la vraie vitesse radiale d'une étoile : par ce qu'on appelle l'effet Doppler-Fizeau; il consiste en un déplacement des raies spectrales de la lumière de l'étoile vers le rouge si l'étoile s'éloigne, vers le violet si elle se rapproche de nous. La mesure de ce déplacement permet d'en déduire la vitesse. D'où vient ce phénomène : il est dû à ce que les ondes lumineuses se propagent dans l'espace indépendamment du mouvement de la source, les ondes paraissent alors plus « serrées » à un observateur dont la source s'approche. Il en est de même pour les ondes sonores et c'est ce phénomène qu'on observe dans l'exemple familier suivant : sur le quai d'une gare un express est annoncé qui va « brûler » la station; d'assez loin la locomotive siffle pour avertir de son passage; or, tout le monde a pu remarquer que le son paraît plus aigu quand le train s'approche et plus grave quand il s'éloigne : c'est l'analogie du déplacement apparent d'une raie lumineuse (vers le violet analogue à un son paraissant plus aigu; vers le rouge analogue à un son plus grave).

Bien entendu, puisqu'il s'agit d'une méthode indirecte, la valeur en a été éprouvée par des recoupements avec la méthode géométrique des parallaxes pour des étoiles assez proches : la précision est assez bonne et l'extrapolation légitime. Des distances ainsi mesurées peuvent atteindre le millier d'années-lumière.

(1) Voir *Journal des Praticiens* du 10 août 1950, p. 387.

(*A suivre.*) L. G.

KAOSYL
DESLEAUX
PANSEMENT GASTRO-INTESTINAL
LANCOSME . 71, AV VICTOR EMMANUEL III - PARIS (8e)

Cure de diurèse, de désintoxication et de sédation nerveuse. Agréée par les A. S.
Saison : Juin à Octobre
Etablissement thermal - Casino - Plage - Golf - Tennis - Lac - Campagne - Montagne.
Renseignements : sur demande à la Société des Eaux d'EVIAN à EVIAN (Haute-Savoie)
ou à PARIS, 117, av. des Champs-Elysées
EVIAN CACHAT
Cure à domicile pour les Grands : Eau de régime, diurétique. - Pour les Petits : Eau classique pour les Biberons et la Boisson.
Buvez Evian à tout âge
EVIAN
M. Hanne
5.22

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Tarifs conventionnels d'honoraires médicaux.

Le *Journal Officiel* du 24 juin 1950 publie une circulaire du ministre du Travail en date du 23 juin 1950 d'après laquelle *trois nouveaux départements se trouvent avoir une convention syndicat-caisse.* Ces trois départements sont la Seine-et-Marne, l'Oise et le Territoire de Belfort.

Voici les tarifs prévus dans les conventions approuvées le 22 juin 1950 par la Commission nationale des tarifs en ce qui concerne la Seine-et-Marne et l'Oise.

C	= 280	*V*	= 350
PC	= 180	*K*	= 180
VD	= 600	*VN*	= 350
	IK = 20		

Accouchement simple = 7.100
Accouchement gémellaire = 8.500.

Ces tarifs, qui sont identiques pour les deux départements, sont applicables à partir du 29 juin 1950.

Le nombre des départements ayant des conventions homologuées par la Commission nationale tripartite depuis le 1er janvier 1949 se trouve maintenant porté à 45.

Syndicat national des médecins de sanatoriums publics. — L'Assemblée générale du syndicat des médecins de sanatoriums publics, tenue le 10 juin 1950 au siège du Comité national de défense contre la tuberculose, a procédé à la constitution de son bureau.

Ont été réélus :

Secrétaire général : Dr Collet, directeur du sanatorium du Cluzeau (Haute-Vienne). — 1er *secrétaire* : Dr Arribehaute, directeur du sanatorium Clémentel (Puy-de-Dôme). — 2e *secrétaire* : Dr Warnery, directeur du sanatorium du Petit-Arbois (B.-du-R.). — *Trésorier* : Dr Corre, directeur du sanatorium Fenaille (Aveyron) — *Assesseurs* : Drs Varin, médecin au sanatorium de Colmar (Haut-Rhin) et Arrighi de Casanova, médecin au sanatorium du Grau du Roi (Gard).

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

FACULTÉ DE PARIS

Chaires de clinique obstétricale. — Un cours de pratique obstétricale et un cours de perfectionnement avec stage, auront lieu *aux cliniques Baudelocque et Tarnier* (Prof. Lévy-Solal et Lantuéjoul) *du 4 au 23 septembre* 1950.

Ce cours de vacances sera organisé par MM. Grasset et Mercer, gynécologues-accoucheurs des Hôpitaux, avec la participation de MM. Lacomme, Digonnet, Sureau, Lepage, Ravina, agrégés, Desnoyers, Suzor, Morin, gynécologues-accoucheurs des Hôpitaux; de MM. Milliez, Mathivat, médecins des Hôpitaux; de MM. Bessis, Hanon, Hervet, Lanvin, Lassner, Lévy, Liénart, Minkowski, assistants, chefs de clinique et chefs de laboratoire.

Ce cours est réservé aux étudiants et aux docteurs français et étrangers; il comprendra une série de leçons cliniques, théo-

LE MÉDICAMENT QUI PERMET DE RÉAGIR
contre la fatigue, l'infection, l'intoxication, le choc, la sous-alimentation
ETREFA
5 bis, Rue de Berri, PARIS
Tél. ÉLY. 41-85
LAMBARÈNE
extraits totaux de tabernanthe mannii & ibaga
TABLETTES CHOCOLATÉES (à laisser fondre dans la bouche) et COMPRIMÉS (à avaler) 1 à 6 par jour
SUPPOSITOIRES (adultes, enfants)
AMPOULES INJECTABLES 1 à 3 par jour.

Attention à la baisse de tension
SILYMAR
A BASE DE CHARDON-MARIE
SPÉCIFIQUE DE L'HYPOTENSION
2 ou 3 pilules avant chacun des deux repas
LANCOSME, pharmacien, 71, Av. Victor-Emmanuel-III, PARIS-8e

Digibaïne
Complexe toni-cardiaque
Association digitaline-ouabaïne
Laboratoires DEGLAUDE
15, Boul. Pasteur, PARIS-15e

FAUTEUILS ROULANTS DUPONT
10, RUE HAUTEFEUILLE - PARIS (6e) - TÉL. DANTON 05-61, 05-62
• SUCCURSALE A LYON, 6, PLACE BELLECOUR •
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION

riques et pratiques qui auront lieu tous les jours. Les auditeurs seront individuellement exercés à l'examen des femmes enceintes et en couches, à la pratique des accouchements et aux manœuvres obstétricales. Un certificat sera donné à l'issue de ce cours.

Ouverture du cours le lundi 4 septembre, à 9 heures, à la Clinique Baudelocque.

PROGRAMME DU COURS.

— *Stage clinique.* — Le stage pratique comporte des exercices cliniques individuels (examens de femmes gravides, parturientes ou accouchées, avec discussion du diagnostic et du traitement) ; l'assistance aux accouchements et aux opérations, aux consultations de la policlinique et du dispensaire antisyphilitique.

— *Leçons de pathologie obstétricale.* — Ces leçons auront lieu chaque matin, à 11 heures, et porteront sur les sujets suivants :

Des viciations pelviennes. — Pathologie de la contraction utérine et anomalies de la dilatation du col. — Complication de la délivrance. — Hémorragies par insertion vicieuse du placenta. — Tuberculose et fonction de reproduction. — Syphilis et fonction de reproduction (diagnostic clinique et sérologique, prophylaxie et traitement). — Infection de l'appareil urinaire pendant la gestation et la puerpéralité — Cardiopathies et fonction de reproduction. — Vomissements graves. — Albuminurie, œdèmes, hypertension et éclampsie convulsive. — Apoplexie utérine. — Infections puerpérales. — Complications de l'avortement. — Érythroblastose fœtale et facteur Rh. — Asphyxie du nouveau-né et réanimation. — Traitement des hémorragies. Transfusions.

D'autres sujets pourront être éventuellement traités à la demande des auditeurs.

— *Leçons de technique opératoire.* — Ces leçons auront lieu à 14 h. 30. Elles comprendront des démonstrations, exercices pratiques individuels et des présentations de films cinématographiques.

Forceps. Extraction du siège. Version par manœuvres internes. Basiotripsie. Embryotomie rachidienne. — Hystérotomies par voie vaginale (incisions du col, césarienne vaginale). — Hystérotomies par voie abdominale (césariennes corporéales, césariennes basses, césarienne avec extériorisation temporaire de l'utérus. — Hystérectomies intra- et postpartum. — Pelvitomies. — Chirurgie de la période de délivrance (délivrance artificielle, inversion utérine). — Réparations des déchirures vaginales, périnéales et cervicales. — Chirurgie des tumeurs compliquant la gestation et la parturition.

Droits d'inscription : 1.500 *fr. pour les étudiants (nombre d'inscriptions limité à* 30) ; 3.000 *fr. pour les docteurs en médecine (nombre d'inscriptions limité à* 50).

S'inscrire au Secrétariat de la Faculté (guichet n° 4) les lundis, mercredis et vendredis, de 14 *à* 16 *heures.*

Les étudiants et médecins étrangers doivent s'adresser Salle Béclard.

OFFRES ET DEMANDES

— POSTE MÉDICAL demi-repos, à céder, raison famil. (avec maison et jardin). Région bordelaise. Conviendrait retraité colonial.

(*Écrire — sous le n° 532 P — au Journal, qui transmettra.*)

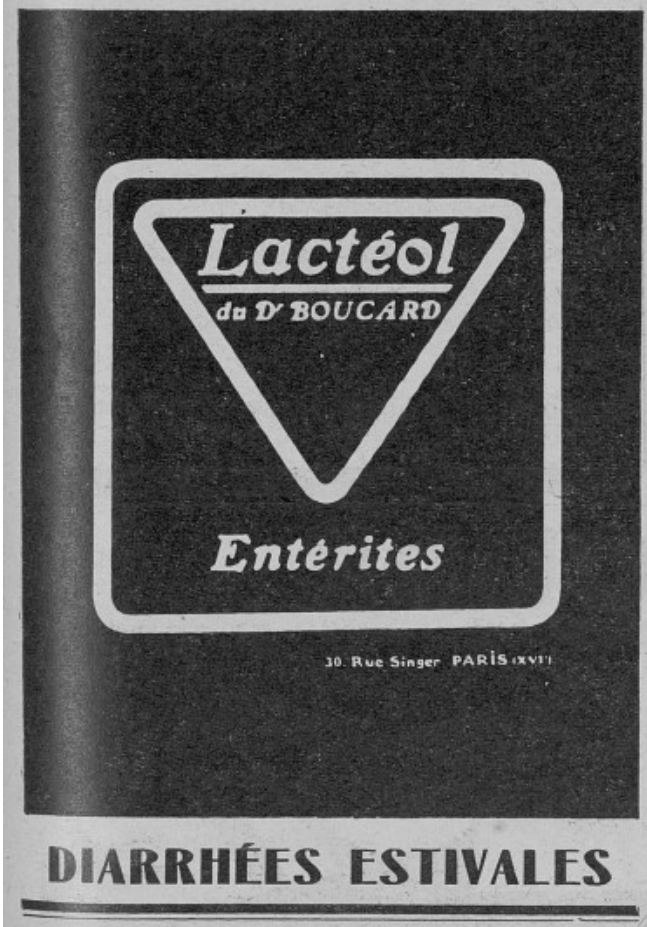

ANTIGÉNINES C. E.
COLIBACILLES - ENTÉROCOQUES

ANTIGÉNINE C.
COLIBACILLES

ANTIGÉNINE S.
STAPHYLOCOQUES

ANTIGÉNINE T.A.B.
FIÈVRES TYPHOÏDES

ANTIGÉNINE E.P.S.
GRIPPES ET COMPLICATIONS

ANTIGÉNINES

Vaccin par voie buccale - 30 milliards de microbes dans 10 cc. de bouillon-Lysat

LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e — TÉLÉPHONE : DANTON 81-88

POUDRE ALCALINE
CAL-MAG-NA
HYPERCHLORHYDRIE
PYROSIS - ULCUS

PHYTOTHÉRAPIE TONI-VEINEUSE
HÉMOLUOL
TROUBLES DE LA MÉNOPAUSE - VARICES
HÉMORROÏDES
PHLÉBITES
ACROCYANOSE
ENGELURES
COUPEROSE

ÉMULSION D'HUILE DE PARAFFINE
LORAGA
TRAITEMENT DE LA CONSTIPATION ACCIDENTELLE OU CHRONIQUE

ANALGÉSIQUE A ACTION RENFORCÉE
Véganine
GRIPPE - ALGIES
OTITES - NÉVRITES
DYSMÉNORRHÉES
SOINS DENTAIRES

LABORATOIRES SUBSTANTIA
M. GUÉROULT, Dr en Pharmacie — SURESNES (Seine)

POUDRE DOPS
SÉDATIF GASTRIQUE

•

POSOLOGIE

DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas

Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE

LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

BOLDINE HOUDÉ

PAR GRANULE Un mgr. Alcal. totaux purs du Boldo, quatre mgr. Aloïne pure cryst. — 3 à 6 par jour.

ICTÈRE - LITHIASE BILIAIRE
CONGESTION DU FOIE
HYPERTROPHIE DU FOIE
INSUFFISANCE HÉPATIQUE

FOIE

Laboratoires HOUDÉ, 9, rue Dieu, PARIS

RHUMATISMES CHRONIQUES

Névralgies rebelles - Hypertension artérielle

NEO-SETI

Solution buvable de Soufre et d'Iode

30 gouttes 3 fois par jour aux repas

LABORATOIRES BRISSON

Dr DEBET ET Cie PHARMACIENS ANCIENS INTERNES DES HOPITAUX DE PARIS

157 RUE CHAMPIONNET PARIS

FACULTÉ DE MÉD

TRAITEMENT LOCAL
PRATIQUE & RATIONNEL
DES MALADIES
DE L'ESTOMAC
DE L'INTESTIN ET
DES TOXI-INFECTIONS
GASTRO
INTESTINALES

SITSA

LABORATOIRES SITSA
DOCTEUR PIERRE ROLLAND
PHARMACIEN

★

15 RUE DES CHAMPS
ASNIÈRES - SEINE

★

REMBOURSÉ PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE

VOIE BUCCALE
BISKAMA POUDRE

VOIE RECTALE
BISKAMA RECTO-COLIQUE
BISKAMA SUPPOSITOIRES

BIS-KA-MA

AT JEAN GARCIA

ACTUALITÉ

Des lois du hasard.

La médecine est-elle un art ou une science? Si elle se doit d'être les deux et que la cause soit entendue, bien de nos médecins modernes à qui sont chères les statistiques ne se doivent pas d'ignorer qu'il s'agit là de sciences exactes. Si toute publication doit reposer sur cette étude, ce n'est pas sur une statistique aux chiffres arrondis, ramenés à un pourcentage éloquent (et faux) — mais sur une statistique à chiffres précis, tenant compte des fluctuations banales qui se glissent dans toute étude du fait du hasard. Aux États-Unis, on apprend aux étudiants en médecine la différence et on cite quelquefois la France qui arrive à faire des statistiques comme celle-ci :

Guérisons par le médicament X = 75 % des cas.
— par le médicament Y = 30 %.

... quand le total des malades ayant suivi ces thérapeutiques est de 5 ou 10 ! Il existe une loi du hasard et des grands nombres : personne dans des études pourtant officielles n'en tient compte. Il faut être joueur — et vouloir gagner — pour étudier ces lois. Faut-il créer un enseignement de cette sorte? Et pourtant, ceci a fait beaucoup de mal au prestige de la science médicale française.

On ne peut faire des publications dites scientifiques, basées sur des impressions, de belles phrases, et de jolis faits cliniques. Actuellement, on demande autre chose : des chiffres — mais des chiffres intelligents, c'est-à-dire *vrais*. A vous, messieurs les physiciens, revient l'honneur d'instruire la jeunesse... et de montrer qu'en médecine il peut exister aussi un côté purement mathématique d'où doivent être exemptes toutes fioritures romantiques.

C. H.

SÉCURITÉ SOCIALE. — Le médecin a le droit d'exercer sur l'intégralité du territoire national. — M. Paul Anxionnaz demande à M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale : — 1° Si la Sécurité sociale peut légalement refuser le règlement des prestations (frais médicaux et pharmaceutiques) à des assurés, motif pris que ces derniers se font dispenser des soins à domicile par un médecin ayant son cabinet installé dans un autre département que celui du domicile des assurés; — 2° si elle peut interdire à un médecin de visiter ses clients dans un département autre que celui où il possède son cabinet (*question du 25 mai 1950*).

Réponse. — 1° Aux termes de l'article 24 de l'ordonnance n° 45-2184 du 14 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien-dentiste et de sage-femme, l'inscription à un tableau de l'Ordre rend licite l'exercice de la médeine sur tout le territoire national. Une Caisse de Sécurité sociale n'est donc pas fondée à refuser le remboursement des prestations à des assurés en arguant du fait que ces derniers se font dispenser des soins à domicile par un médecin dont le cabinet est installé dans un autre département que celui de son domicile. Il convient d'ajouter, toutefois, que, conformément à l'article 12 (§ 2) du règlement intérieur modèle des Caisses primaires de Sécurité sociale pour le service des prestations, fixé par arrêté du 19 juin 1947. les Caisses ne participent pas aux frais de déplacement supplémentaires résultant du choix fait par l'assuré d'un praticien autre que celui de la commune où il réside ou, à défaut, de la commune la plus proche, non plus qu'au supplément de dépenses pouvant résulter d'une différence dans les tarifs d'honoraires.

(J. O. — *Ass. Nationale. Troisième séance du 29 juin 1950, p. 5302.*)

TRAVAIL. — Les Comités d'entreprises peuvent créer des cliniques chirurgicales. — M. Bernard Lafay expose à M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale que l'article 2 (alinéa 2) de l'ordonnance du 22 février 1945, instituant des comités d'entreprise, stipule que le « Comité d'entreprise assure ou contrôle la gestion de toutes les œuvres sociales établies par un décret pris en Conseil d'État »; que le décret du 2 novembre 1945, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 22 février 1945, ne cite pas les maisons de santé chirurgicales parmi les œuvre sociales que les Comités d'entreprise peuvent créer — et lui demande : — 1° si le Comité d'entreprise d'une usine nationalisée peut créer et gérer une maison de santé chirurgicale; — 2° et, en cas de réponse affirmative, si une telle maison de santé peut être ouverte, non seulement au personnel de l'usine nationalisée, mais aussi à toute personne étrangère à l'entreprise. (*Question du 11 mai 1950.*)

Réponse. — 1° Bien qu'il ne soit pas fait expressément mention des maisons de santé chirurgicales dans l'énumération portée à l'article 2, titre premier, du décret du 2 novembre 1945, il n'apparaît pas douteux que le caractère d'œuvres sociales doive être reconnu à de telles institutions, dont la création et la gestion peuvent de ce fait appartenir aux Comités d'entreprise. Dans le cas considéré, notamment, le Comité d'entreprise d'une usine nationalisée peut valablement décider d'organiser et de gérer une maison de santé chirurgicale; — 2° Il y a lieu de préciser, toutefois, conformément aux termes de l'article 2 modifié de l'ordonnance du 22 février 1945 et de l'article 2 du décret précité, que seuls les salariés de l'usine et leur famille, à l'exclusion de toute personne étrangère, sont habilités à bénéficier d'une telle œuvre.

(J. O. — *Débats parlementaires. Conseil de la République, 16 juin 1950.*)

NÉCROLOGIE

— Mme Dr Paule Merlhes-Desoille, épouse du Prof. Desoille, décédée à Paris le 9 juillet;

— Dr Ch. L'Hirondel, stomatologiste honoraire des Hôpitaux de Paris;

— Dr Resler (de Moutiers, Savoie);

AFFECTIONS
DES VOIES URINAIRES
SANTAL MONAL
1 au bleu de méthylène
Essences balsamiques. 0,16
Bleu de méthyléne. . 0,02
Adjuvant de la cure par les Sulfamides et la Pénicilline. — A la fin du traitement, calme, assèche et décongestionne les muqueuses.
Blennorragies, Cystites, Pyuries, Prostatites, Colibacillose urinaire.
6 à 9 capsules par jour, aux repas
2 sulfamide
Essences balsamiques. 0,24
Para aminophényl sulfamide. . 0,25
Gonocoques :
Les 1re, 2e, 3e jours
2 capsules, 6 fois par jour
Les 4e, 5e, 6e jours
2 capsules, 4 fois par jour
Les 7e, 8e, 9e jours et jours suivants
2 capsules, 2 fois par jour
Infections à streptocoques, à staphylocoques et à colibacilles :
4 à 6 capsules par jour, à intervalles réguliers.
PROSTAL
SUPPOSITOIRES SÉDATIFS
Stovaïne, Benzocaïne, Menthol, Bromure de camphre, Extraits de jusquiame, de ciguë, de ratanhia, Surrénine, Hypophyse, Prostatine.
AFFECTIONS DOULOUREUSES DE LA PROSTATE ET DU PETIT BASSIN
Effets constants et immédiats. — 1 suppositoire matin et soir.
LABORATOIRES MONAL
DOCTEUR EN PHARMACIE — LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
13, AVENUE DE SÉGUR - PARIS-7e

SOMMAIRE DU N° 34

Les pneumothorax tuberculeux spontanés, par le Prof. agrégé *G. Brouet*..... 405
Le traitement moderne de la polypose adénomateuse diffuse, par le Prof. agrégé *G. Laurence*..... 407
Notes de gynécologie (*J. Perich*)..... 410
Mémentos de médecine pratique :
Feuillets du praticien : Le médecin praticien et la neurologie (*F. T.*); — Réflexions sur un triple abcès du cerveau (*F. Fénélon*)..... 411
Narco-analyse et grossesse (*H. F.*). — Carie dentaire et grossesse (*H. F.*)..... 413
Orthopédie pratique : Sac au dos! (*P. Masse*)..... 415
Bibliographie..... 415
Variété : Les distances des étoiles, III (*L. G.*)..... **617**
Informations et nouvelles diverses..... **619**
Nécrologie..... **619**
Actualité : Manucci..... **622**

LES VAINQUEURS DE L'HIMALAYA. — *Qui n'a suivi avec émotion, dans leur périlleuse aventure, les alpinistes français partant à la conquête des hauts sommets de l'Himalaya? Parmi les vainqueurs de l'« Anapurna » (le premier sommet de plus de 8.000 mètres qui ait jamais été atteint) figure* Lionel TERRAY, *fils du Dr Terray (d'Aix-les-Bains); plus heureux que ses camarades* HERZOG *et* LACHENAL, *si cruellement éprouvés par le froid,* Lionel TERRAY *est revenu en excellente condition physique. Au jeune et vaillant champion et à son père, le* Journal des Praticiens *adresse ses chaleureuses félicitations.*

Cours de perfectionnement de la Faculté de Médecine de Genève (*du* 19 *au* 22 *octobre* 1950). — « Acquisitions récentes dans le domaine du diagnostic et de la thérapeutique des maladies. » (50 brefs exposés *à l'intention des médecins praticiens.*).

Outre ces exposés qui seront présentés par les professeurs, chargés de cours et privat-docents de la Faculté de Médecine, seront organisées : des présentations cliniques de malades; des conférences magistrales; des démonstrations d'anatomie pathologique, de radiologie, d'hématologie, d'électrocardiographie; des séances de cinéma scientifique; la visite d'instituts et de laboratoires (centre de transfusion, laboratoire d'électro-encéphalographie).

Le programme définitif paraîtra en septembre.

Renseignements et inscriptions auprès du Prof. Eric MARTIN, 16, *boulevard Helvétique, Genève. Tél. n°* 5-35-44.

Première Conférence internationale de gérontologie (*Liége,* 10-13 *juillet* 1950). — La Première Conférence internationale de gérontologie vient d'avoir lieu à Liége, du 10 au 13 juillet, et a été présidée par le Prof. BRULL de l'Université de Liége. Des savants du monde entier avaient répondu à cet appel.

Les séances de travail furent réservées à l'étude :

— 1° de l'artério-sclérose. *Président :* Prof. COWDRY (U.S.A.);

— 2° des affections du cœur, des reins et des vaisseaux. *Président :* P. VON ALBERTINI (Zurich);

— 3° des affections de la nutrition. *Président* : P. SLEESWIJK (Pays-Bas);

— 4° des affections des glandes endocrines. *Président :* Prof. VON EULER (Suède).

D'importants travaux sur l'incidence sociale de la gériatrie furent présentés par les médecins italiens.

La France était représentée par M. le Prof. agrégé BOURLIÈRE, M. le Prof. agrégé HERBEUVAL, MM. les Drs J.-A. HUET, GOSSE et DENICKER.

Le Prof. BOURLIÈRE fit un remarquable exposé sur « La sénescence et la vitesse de cicatrisation chez le rat ».

Le Dr J.-A. HUET fit, avec le Prof. AIELLO, de Rome, approuver un vœu demandant aux organismes de Sécurité sociale de tenir compte de l'incidence du vieillissement sur la pathologie et insistèrent sur la nécessité de faire siéger des gérontologues qualifiées au sein des commissions techniques.

De nombreuses réceptions et des divertissements furent offerts aux congressistes par nos amis Belges.

La prochaine conférence internationale de gérontologie aura lieu à l'Université Washington de Saint-Louis (U.S.A.).

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent
2 Produits Sulfamidés
SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux
LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

MIGRAINES — GRIPPES
DOULEURS CATAMÉNIALES
ALGIES
ALGOCRATINE
Un cachet dès la première sensation de douleur
LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris (8e)

ULCÈRES GASTRIQUES ET DUODÉNAUX - ENTÉROCOLITES
COLLOIDO-BISMUTH
POUDRE
BISMUTH SOUS-GALLATE (DERMATOL) } 80 %
BISMUTH CARBONATE LÉGER
ALUMINE COLLOIDALE } 20 %
TRISILICATE DE MAGNÉSIUM
(VISA N° 1530-7247)
PRODUITS PHARMACEUTIQUES
M. RICHARD - AUBENAS (ARDÈCHE)
Richard
TOPIQUE - CICATRISANT

CHIMIOTHÉRAPIE INTESTINALE

FORMO-CIBAZOL

NOM DÉPOSÉ

Produit de condensation du sulfathiazol et de la formaldéhyde

EFFICACITÉ LOCALE – FAIBLE SOLUBILITÉ

FORTE CONCENTRATION INTESTINALE - FAIBLE CONCENTRATION SANGUINE

Absence de toxicité

TOUTES INFECTIONS INTESTINALES

GASTRO-ENTÉRITES - DIARRHÉES - DYSENTERIES
COLIBACILLOSE ET AFFECTIONS EBERTHIENNES
COLITES - INTERVENTIONS SUR L'INTESTIN

Tubes de 20 COMPRIMÉS à 0,5 G. *(3 comprimés, 3 fois par jour, pendant 3 jours)*

LABORATOIRES CIBA

103 à 123, Bd Vivier Merle LYON — 57, Quai d'Orsay PARIS

681

Dragées

"YSE"

PHOSPHURE DE Zn. - NUX VOMICA - KOLA GUARANA

SURMENAGE - ASTHÉNIE

Gouttes

"HEMAGENINE"

IODE - ARSENIC - STRYCHNINE - AC. PHOSPHORIQUE

LYMPHATISME - RACHITISME
ÉTATS GANGLIONNAIRES

LABORATOIRE CHATELUT - 65, RUE LOUIS-BLANC - PARIS (X^E)

Ces deux produits sont remboursés par la Sécurité Sociale

VARIÉTÉ

Les distances des étoiles (1).

III

Mais une méthode, photométrique et spectroscopique, inaugurée en 1916 par l'astronome américain Adams, se révèle encore plus puissante.

On sait que l'éclat apparent d'une source lumineuse dépend de son éclat intrinsèque et de sa distance; à éclat intrinsèque égal l'éclat apparent varie en raison inverse du carré de la distance; autrement dit de deux sources de même éclat intrinsèque, mais dont l'une est dix fois plus éloignée que l'autre, la plus lointaine paraîtra cent fois moins brillante que la plus proche.

Si donc on connaît la distance d'une étoile et qu'on ait mesuré son éclat (ou magnitude) apparent, on pourra en déduire son éclat intrinsèque, que les astronomes appellent magnitude absolue et qui est mesuré par l'éclat qu'aurait l'étoile si elle était ramenée à la distance standard de 33 années-lumière. Réciproquement, si l'on connaissait la magnitude absolue d'une étoile, on pourrait déduire sa distance de la mesure de son éclat apparent. C'est ici que va encore intervenir le spectroscope. Puisque les méthodes précédentes nous ont permis de connaître les distances de plusieurs centaines d'étoiles, nous pouvons calculer leur éclat absolu et le comparer avec ce que l'on appelle le type spectral de l'étoile.

Si l'on examine en effet la lumière émise par une étoile dispersée dans un spectroscope (ou plus exactement qu'on la photographie) on constate que le spectre est sillonné du rouge au violet par un grand nombre de raies obscures qui correspondent à l'absorption de longueurs d'ondes bien définies par certains atomes présents dans l'atmosphère de l'étoile. La position et l'intensité de ces raies permettent de classer les étoiles selon un petit nombre de types spectraux correspondant à des étoiles plus ou moins chaudes. Or il est très remarquable de constater que les étoiles d'un type spectral donné ont des magnitudes absolues très voisines. On peut représenter ce fait sur un diagramme, dit de Hertzsprung-Russell, dont nous avons eu déjà l'occasion d'entretenir nos lecteurs (1).

Le spectroscope nous donnant directement le type spectral nous fait connaître l'éclat intrinsèque correspondant; on déduit alors aussitôt la distance de l'étoile de son éclat apparent.

Des milliers d'étoiles ont été ainsi repérées à des distances atteignant plusieurs milliers d'années-lumière.

Cependant, pour les plus éloignées, il faut faire subir à la méthode une correction importante, dont la découverte a d'ailleurs eu d'intéressantes conséquences sur notre connaissance de la Voie Lactée. La loi de l'inverse du carré des distances pour l'éclat apparent d'une source éloignée n'est en effet valable que si le milieu où se propage la lumière est parfaitement transparent. Il en serait ainsi si l'espace interstellaire était parfaitement vide de matière. Or l'immense système d'étoiles que constitue la Voie Lactée (ou Galaxie), dont nous faisons partie, baigne dans une matière interstellaire extraordinairement raréfiée, mais dont l'absorption pour la lumière ne peut plus être négligée pour les épaisseurs énormes que constituent les distances des étoiles lointaines. L'évaluation de cette absorption s'est heureusement révélée possible grâce à l'existence dans la Galaxie d'amas d'étoiles éloignées dont les membres sont tous à peu près situés à la même distance du soleil : le groupe des Pléiades, bien connu de ceux qui aiment à contempler le ciel

(1) Voir *Journal des Praticiens* n° 33 du 17 août 1950, p. **605.**

(1) Voir « L'énergie des étoiles », *Journal des Praticiens*, nos 33 et 34, 1949.

ASTHÉNIES PHYSIQUES ET PSYCHIQUES
ÉTATS DÉPRESSIFS - NARCOLEPSIES
DYSTONIES NEURO-VÉGÉTATIVES
PARKINSON - CONTRÔLE DE L'APPÉTIT
ÉNURÉSIE

MAXITON

PHENYL I AMINO 2 PROPANE DEXTROGYRE

maximum de tonus

minimum d'effets secondaires

DELAGRANGE

39, BOULEVARD DE LATOUR MAUBOURG - INV. 43-60

étoilé à l'œil nu ou avec une petite lunette, en est un bon exemple. Le fait que ces étoiles forment un système dont les membres sont liés et proches les uns des autres, est démontré par leur mouvement propre de même direction et par leurs distances brutes (non corrigées de l'absorption interstellaire) qui donne des valeurs voisines. Or, ces groupes comprennent un assez grand nombre d'étoiles de *type spectral différent*; on peut alors dresser pour le groupe un diagramme luminosité absolue-type spectral qui est décalé par rapport au diagramme d'Hertzsprung-Russell; une étoile du groupe paraît avoir une luminosité moindre que ne le voudrait son type spectral. De ce décalage on déduit la fraction de lumière qui a été absorbée dans l'espace par la matière interstellaire et, de là, on tire non seulement la correction à apporter à la distance du groupe, mais encore une valeur moyenne de la densité de la matière interstellaire. C'est parce qu'une telle correction n'avait pas été appliquée que les premières valeurs attribuées aux dimensions de la Galaxie comportaient une importante erreur par excès et qu'elle paraissait trop grande pour être assimilée à une Nébuleuse spirale. Il n'en est plus de même aujourd'hui où, avec 100.000 années-lumière de diamètre, notre Galaxie reste une très grande nébuleuse, mais ne s'écarte pas de la norme de façon extraordinaire.

Ces confins de la Galaxie ont été encore explorés par une autre méthode, qui s'est révélée la plus féconde pour sortir de la Galaxie et mesurer les distances de ces vastes agglomérations d'étoiles, qui forment ce que Herschel avait poétiquement appelé les univers-îles : les nébuleuses spirales.

Nous atteignons là des distances de l'ordre du million d'années-lumière pour les nébuleuses spirales les plus proches de la Galaxie, telle la splendide nébuleuse d'Andromède.

Cette méthode est celle dite des Céphéides.

Il existe en effet dans la Galaxie, comme dans les autres univers-îles, un type très particulier d'étoiles géantes dont la plus anciennement connue est l'étoile δ Céphée (d'où le nom de la catégorie); elles sont caractérisées par une variation périodique d'éclat parfaitement régulière. Cette variation d'éclat est due à une pulsation régulière de l'étoile qui se « gonfle » et se « dégonfle » alternativement; cette pulsation a été démontrée par un déplacement périodique, de même période que les variations de luminosité, des raies spectrales; interprété au moyen de l'effet Doppler-Fiezau décrit plus haut, ce déplacement périodique a pu fournir les vitesses de contraction et d'expansion de l'étoile. La cause profonde de ces pulsations reste encore cependant hypothétique. Quoi qu'il en soit, pour les Céphéides de notre Galaxie, dont les distances ont pu être mesurées, on s'est aperçu d'une relation extrêmement intéressante qui lie la luminosité absolue moyenne de l'étoile et sa période de pulsation. Ces périodes, qui s'échelonnent de quelques heures à une centaine de jours, sont d'autant plus longues que l'étoile est intrinsèquement plus brillante.

On voit immédiatement que cette relation période-luminosité nous permet, ayant mesuré la période, d'en tirer l'éclat absolu de l'étoile et de là sa distance par comparaison avec l'éclat apparent, comme il a été exposé plus haut.

Les Céphéides étant des étoiles géantes, peuvent donc se voir de très loin et leur existence parfaitement reconnue dans les nébuleuses-spirales les plus proches a permis d'en inférer la distance avec une précision de l'ordre de 5 à 10 %.

Mais, pour les nébuleuses les plus lointaines que les grands instruments permettent de photographier, la résolution en étoiles n'est plus possible. Nous pouvons néanmoins évaluer leur distance grâce au fait constaté pour les nébuleuses les plus proches que celles-ci ont des dimensions et des éclats intrinsèques globaux du même ordre de grandeur. Dans ces conditions la mesure des éclats apparents globaux permet de supputer l'éloignement avec une précision de l'ordre de 20 %.

C'est ainsi que nous atteignons l'extrême limite de la portée

PYRÉTHANE
Antinévralgique Puissant
GOUTTES
25 à 30 par dose — 100 pro die
AMPOULES A 2 c³ Antithermiques.
AMPOULES B 5 c³ Antinévralgiques.
Laboratoires CAMUSET, 18, Rue Ernest-Rousselle, PARIS (13e)

Silicyl
MÉDICATION
de BASE et de RÉGIME
États Artérioscléreux
et CARENCES SILICEUSES
GOUTTES : 10 à 25, 3 fois par jour. — COMPRIMÉS : 3 à 4 par jour.
AMPOULES : 5 c³ intramusculaires tous les 2 jours. — DRAGÉES :

THÉRAPEUTIQUE TISSULAIRE
PLACENTAFIL
IMPLANTS ET EXTRAITS PLACENTAIRES SELON FILATOV
★
Documentation :
GERDA, 10 rue Jacquard, LYON

LIT MÉCANIQUE
DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ
RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

des grands télescopes; elle est, nous l'avons dit, de l'ordre du milliard d'années-lumière pour le télescope de 2,50 mètres d'ouverture du Mont Wilson; elle sera encore accrue par le télescope de 5 mètres du Mont Palomar qui vient d'être mis en service.

Laissant à d'autres le soin d'entonner le couplet lyrique de circonstance, nous espérons seulement avoir convaincu nos lecteurs du caractère véritablement expérimental et objectif de ces méthodes qui, cheminant de proche en proche et se recoupant partiellement les unes les autres, ont permis d'accéder des dimensions de notre planète à celles de l'Univers.

L. G.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

FACULTÉ DE PARIS

Certificat d'anatomie pathologique. — *Ce certificat est réservé aux docteurs en médecine et aux étudiants en médecine titulaires de 20 inscriptions (ou internes des Hôpitaux).*

Les candidats doivent :

— 1° Suivre un des cours de diagnostic et technique anatomopathologique, *qui auront lieu du 1er eptembre au 19 novembre* 1950 :

— 2° Prendre part, une fois par semaine au moins, à une des séances de lectures de coupes, *qui commenceront le 15 novembre* 1950.

— 3° Assister aux cours théoriques, dont l'horaire et le programme seront fixés ultérieurement.

Les candidats ayant suivi avec assiduité cet enseignement seront autorisés à se présenter à l'examen, qui aura lieu à la fin de l'année scolaire.

Le nombre des places étant limité, il est recommandé aux candidats de se renseigner dans le plus bref délai au Bureau des chefs de travaux pratiques (Laboratoire d'anatomie pathologique, 21, rue de l'École-de-Médecine, tous les jours, de 15 à 17 heures.

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Sanatorium de La Meynardie. — *Un poste de médecin-adjoint est actuellement vacant au sanatorium de La Meynardie (Dordogne)* Peuvent être candidats :

1° Les médecins-adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1949, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au Ministère de la Santé publique et de la Population, Direction de l'Administration générale du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris, 17e.

NÉCROLOGIE

— Me Charles Guéraudel, du barreau de Versailles, Conseiller juridique du Syndicat des journaux médicaux français et de la Chambre syndicale de la Presse médicale française, décédé accidentellement.

— Dr Georges Bourdon (de Paris);
— Dr Camille Dausse (de Paris);
— Dr Paul Gosselin (de Paris);
— Dr Gérard Desfarges (de Paris);

ANTISEPTIQUE EXTERNE
DÉSODORISANT NON TOXIQUE ET CICATRISANT
JOVANYL
Comprimés effervescents titrés à 0 gr. 30 de MAGNÉSIUM PARATOLUÈNE SULFOCHLORAMINE
GYNÉCOLOGIE - LARYNGOLOGIE
STOMATOLOGIE - UROLOGIE - CHIRURGIE
1 A 3 COMPRIMÉS POUR 1 LITRE D'EAU.
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

PRODUIT SOUS CACHET
REMBOURSABLE AUX ASSURÉS SOCIAUX
PARA AMINO SALICYLATE DE SODIUM
GRANULÉ SUCRÉ
(arôme de café)
UNE CUILLERÉE A CAFÉ CONTIENT 2 g 50 DE PRODUIT ACTIF
DISSOUDRE LE GRANULÉ, AU MOMENT DE L'EMPLOI, DANS UN DEMI-VERRE D'EAU FROIDE
Pour la préparation extemporanée de solutions injectables :
AMPOULES CONTENANT 1 g DE P. A. S. SODIQUE (BOITES DE 5)
AMPOULES CONTENANT 5 g DE P. A. S. SODIQUE (BOITES DE 10)
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
RHÔNE SPECIA POULENC
PARIS
INFORMATION MÉDICALE

CACODYLINE

JAMMES

A : 10 cgs. - B : 20 cgs.
C : 30 cgs. - D : 50 cgs.
E : 1 gramme.

ET MAGNÉSIO-CACODYLINE

IODINJECTOL

JAMMES

SIMPLE ET SALICYLÉ

2 Formes

INJECTABLE ET GOUTTES

Une injection intramusculaire ou intraveineuse par jour.

★

60 à 100 gouttes par jour.

LABORATOIRES JAMMES, 86, RUE MICHEL-ANGE, PARIS-16e

ARHEMAPECTINE GALLIER

ANTI-HÉMORRAGIQUE

BOITES DE 2 ET 4
AMPOULES DE 20cc.

*

PARAMINAN

ACIDE **P**ARA-**A**MINO-**B**ENZOÏQUE

DYPSNÉES EFFET RETARD (ANTIBIOTIQUE)

ACTION VITAMINIQUE (VITAMINE H')

AMPOULES DE 5% et 10% • DRAGÉES à 0,25

LABORATOIRE R. GALLIER
1BIS Place Président Mithouard. PARIS 7e

TRINITRINE

ET ASSOCIATIONS
(DRAGÉES A NOYAU MOU)

TRINITRINE SIMPLE
TRINITRINE CAFÉINÉE DUBOIS
TRINITRINE PAPAVÉRINE LALEUF
TRINITRAL LALEUF
TRINIBAÏNE LALEUF

ANGINE DE POITRINE
CRISES VASCULAIRES SPASMODIQUES

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Docteur en Pharmacie
51, Rue Nicolo, PARIS-16e — Tél. : Tro. 62-24

Réalisation en Thérapeutique journalière de L'ÉPREUVE DE MELTZER-LYON

CHOLÉCYSTINE

*Dragées glutinisées de **sulfate de magnésium***

se dissolvant rapidement dans le duodénum, **réalisant ainsi un véritable drainage médical des voies biliaires**

La **CHOLECYSTINE PEPTONÉE** contient 0 gr. 05 de peptone en plus du Sulfate de Magnésium.

DOSES : 6 à 10 dragées par jour, le matin à jeun ou en plusieurs fois une heure avant les repas.

Laboratoire VAURS, 17, rue de l'Arc-de-Triomphe, Paris-17e - ÉTO 45-66

ACIDE PHOSPHORIQUE + STRYCHNAL + GLYCÉROPHOSPHATES

PHOSPHO-STRYCHNAL

LONGUET

A STHÉNIES NOREXIE LCALOSE

G XXX GOUTTES aux repas

LABORATOIRES LONGUET — 34, R. SEDAINE — PARIS XI^e

RHUMATISMES CHRONIQUES

Névralgies rebelles - Hypertension artérielle

NEO-SETI

Solution buvable de Soufre et d'Iode

30 gouttes 3 fois par jour aux repas

LABORATOIRES BRISSON

D^rs DEBET ET C^ie PHARMACIENS ANCIENS INTERNES DES HOPITAUX DE PARIS

157 RUE CHAMPIONNET PARIS

Affections hépato-biliaires, Constipation

EVONYL

ASSOCIATION OPO-PHYTOTHÉRAPIQUE

LABORATOIRES FLUXINE — PRODUITS BONTHOUX — VILLEFRANCHE (RHÔNE)

ACTUALITÉ

Manucci...

Manucci, médecin vénitien vers 1650, dans l'Empire du Grand Mogol Aureng Zeb, nous raconte comment cet habile diplomate, sous couvert de piété et de générosité... augmentait ses ressources.

« Un jour, Aureng Zeb rassembla les fakirs du pays pour leur faire une grosse aumône et avoir la consolation de manger du riz et du sel avec eux.

» Il fit servir à cette multitude de pauvres pénitents un repas conforme à leur état. Quand on eut mangé, le vice-roi déclara qu'il voulait leur donner à tous un habit neuf en échange des haillons dont ils étaient malproprement couverts. Il n'ignorait pas que la plupart de ces gueux cachent d'ordinaire dans leurs vêtements des roupies d'or, récoltées par mendicité. Plusieurs se défendirent en effet, prétextant l'esprit de pauvreté qui fait l'essentiel de leur profession; mais le prince s'obstina à faire la bonne œuvre tout entière. On dépouilla les fakirs de leurs vieux habits et on les obligea de vêtir les nouveaux qu'on leur distribua. Alors on fit un monceau de toute la dépouille des fakirs, on y mit le feu et on trouva dans la cendre une somme considérable qui constitua un des principaux secours qu'eut Aureng Zeb pour faire la guerre... »

Sous couvert de justice sociale et d'équité, l'État ainsi nous comble de bienfaits : allocations familiales, soins gratuits, médicaments, lunettes, fausses dents, cures thermales — tous les biens nous sont dispensés... Seulement, il faut tout de même trouver l'argent, et le même État, avec ses retenues de toutes sortes (même sur le plus minime salaire), ses taxes, ses Assurances sociales et autres, se charge bien de récupérer au centuple ce qu'il nous a soi-disant donné!

C. H.

Situation de la Caisse de retraite des médecins au 31 mai 1950. (*Extrait du* Journal Officiel *du* 17 *juin* 1950.) *Débats parlementaires*). — M. René Capitant signale à M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale les conditions d'application de la loi du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées, résultant du règlement d'administration publique du 30 mars 1949 relatif au régime d'allocation vieillesse des travailleurs non salariés des professions libérales, du décret du 22 avril 1949 relatif au régime d'assurance vieillesse supplémentaire des médecins et de l'arrêté du 30 décembre 1949 portant approbation des statuts de la Caisse autonome de retraite des médecins français et du règlement fixant le régime d'assurance vieillesse complémentaire des médecins; et lui demande :

— 1° Quel est le montant annuel des cotisations encaissées par la Caisse dite section professionnelle des médecins, tant au titre des cotisations générales que des cotisations complémentaires; — 2° quelles ont été, depuis le fonctionnement de ladite section professionnelle, les montants totaux des allocations versées tant au titre des allocations complémentaires de l'article 1er de la loi du 17 janvier 1948 qu'à celui des allocations complémentaires de l'article 14 de la même loi — 3° quel est le montant des « capitaux de rachat », dont le recouvrement est prévu par le règlement de l'assurance complémentaire des médecins — 4° sur quelle base légale, dans le silence de la loi du 17 janvier 1948, le recouvrement de ces « capitaux de rachat » a été prescrit; quelle est l'utilisation immédiate des fonds ainsi capitalisés par la Caisse; quelle est leur destination définitive; comment a été calculé le montant desdites contributions — 5° quel est le montant des frais de gestion de la section professionnelle; — 6° quels sont les rapports juridiques existant entre ladite section et l'Ordre des médecins — en dehors des conditions provisoires de constitution du Comité provisoire de la section — notamment en ce qui concerne les points suivants : calcul des cotisations, évaluation du montant des « capitaux de rachat », détermination de l'allocation du régime général et de l'allocation complémentaire, gestion financière de la section professionnelle, édiction des sanctions en cas de non-payement des cotisations. (*Question du* 11 *mai* 1950.)

Réponse. — 1°, 2°, 3° et 5° : au 31 mai 1950, la situation de la section professionnelle des médecins était la suivante : cotisations encaissées : 273 millions; allocations versées : 34 millions; capitaux de rachat encaissés : 79 millions; dépenses de gestion : 6 millions; — 4° dans le silence de la loi, rien ne s'oppose à ce que les statuts prévoient une cotisation supplémentaire ouvrant droit à une majoration de retraite. Le taux de ces cotisations est défini par l'article 12 du règlement du régime complémentaire, leur valeur décroît en progression arithmétique avec l'âge des intéressés. Ces capitaux devront faire l'objet d'une réserve spéciale dans les écritures de la section professionnelle — 6° le comité *provisoire* de la section professionnelle des médecins a été désigné par l'Ordre des médecins. Cette section appartient à l'organisation autonome des professions libérales. Elle jouit de la personnalité civile et de l'autonomie financière. *Elle est donc absolument indépendante de l'Ordre des médecins. Toutefois, conformément à l'article* 14 *de la loi du* 17 *janvier* 1948, *la création d'un régime complémentaire est subordonnée à la consultation de la profession intéressée, consultation à laquelle il a été procédé par l'intermédiaire de l'Ordre des médecins et de la Confédération des syndicats médicaux.*

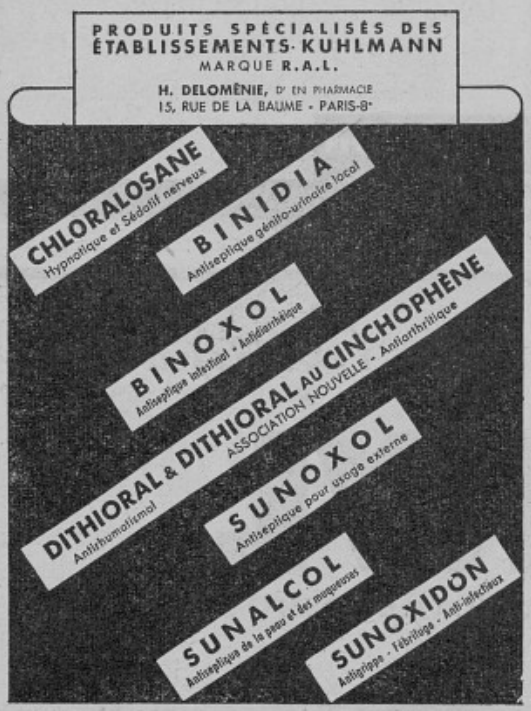

SOMMAIRE DU N° 35

Endocrinologie : L'hydrolipopexie, par le Dr *G. Loublié*. 417
Mémentos de médecine pratique :
Génétique du praticien, V (L. G.)..... 425
Petits « à-côtés » médicaux : Sur le diagnostic et le traitement des occlusions intestinales aiguës par strangulation (*J.-C. Reymond*)..... 427
Bibliographie..... 428
Variété : Væ Victis! (*L. G.*)..... 629
Informations et nouvelles diverses..... 629
Communiqué du Ministère de la Santé sur la répartition de la terramycine..... 631
Actualité : Circonstances trop favorables..... 634

INFORMATIONS

Congrès international de psychiatrie. — Le Comité d'Organisation du Congrès international de Psychiatrie, qui se tiendra *à Paris, du* 18 *au* 27 *septembre* 1950, demande à tous les médecins parisiens de bien vouloir participer à l'accueil qui sera réservé aux médecins étrangers en mettant à leur disposition, dans la mesure de leurs possibilités, une chambre pendant toute la durée du Congrès.

Tous renseignements sur cette question peuvent être envoyés au Secrétariat du Congrès, 1, rue Cabanis, Paris (14e).

Secrétariat général : Dr Henri Ey.

IIIe Congrès hispano-portugais d'obstétrique et gynécologie. — Ce Congrès aura lieu *à Barcelone, du* 8 *au* 12 *octobre* 1950, sous la présidence du Prof. P. Nubiola.

— Les rapports d'obstétrique traiteront de la *Pharmacologie des muscles utérins* ainsi que de *l'analgésie et de l'anesthésie de l'accouchement.*

— Les rapports de gynécologie ont pour titres : *Traitement du fibrome utérin* — et *Endométriose.*

Secrétariat : Casa de Maternologia, av. José-Antonio, 475, *Barcelona.* Inscriptions : Casa del Medico, via Layetana, 31, Barcelona.

Deuxième réunion nationale de la « Société Italienne de Sécurité dans l'Industrie ». — Cette réunion aura lieu vers la mi-octobre 1950.

Parmi les sujets médicaux traités, citons :

Organisation des secours urgents dans les usines; Moyens de lutte contre les poussières dans les industries minières; Défense antiphlogistique dans les industries chimiques; La protection contre les rayons X dans les industries électriques; Protection et appareillages électriques divers.

— Le 23 juin 1950, à la suite d'un Congrès qui a eu lieu à Milan, près de l'Université catholique du Sacré-Cœur, la *Société italienne de Phonétique biologique, Phonétique expérimentale, Phoniatrie et Audiologie*, dont le but est de favoriser les études en ces matières et de promouvoir des réunions périodiques, a été constituée.

Le président de la nouvelle société, élu à l'unanimité, est le Révérendissime Padre Agostino Gemelli.

LE RINGER DU PRATICIEN
ÉQUILIBRÉ à pH : 7

UNE A TROIS INJECTIONS PAR JOUR
AMPOULES DE 5 c. c. POUR ENFANTS
AMPOULES DE 10 c. c. POUR ADULTES
(Boîtes de 6 ampoules)

NEUROTROPHÈNE

LABORATOIRE DE L'ÆTHONE
35, RUE BOISSONADE - PARIS-14e
TÉLÉPHONE : DANTON 92-10

Soluté injectable isotonique et iso-ionique avec le sang, dérivé de la solution de RINGER dont il utilise les trois cathions essentiels Ca, Na, K.

● SÉRUM PHYSIOLOGIQUE PAR EXCELLENCE, il exerce sur le TROPHISME NERVEUX, sur la TONICITÉ DE L'APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE et sur l'ÉQUILIBRE HYDRO-SALIN l'action la plus favorable, exempte de tout effet secondaire, sans heurt, sans "doping".

● Solvant précieux pour la Pénicilline, ses qualités le désignent encore plus pour la Streptomycine dont il rend les injections absolument indolores.

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

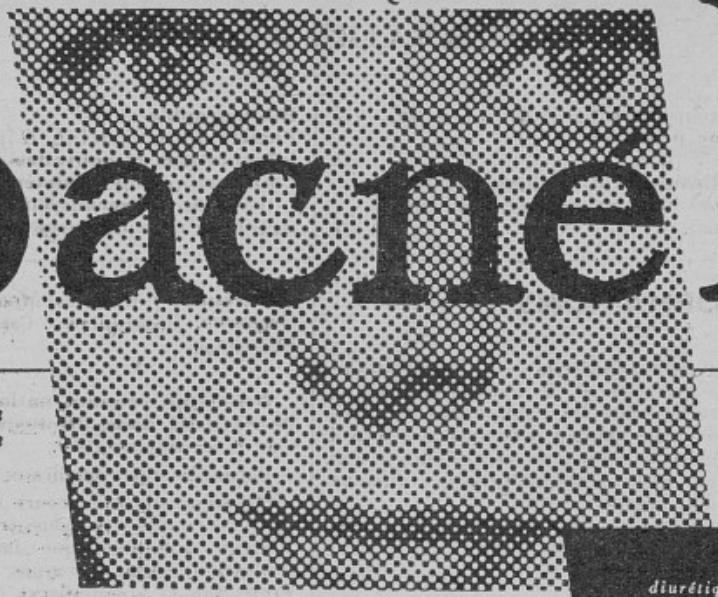

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique :
THEOBROMOSE
dermatoses :
DERMO-PLASTOL
et
SOLU-PLASTOL
anesthésies :
BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✻, DOCTEUR EN PHARMACIE

10, RUE DU PLATRE - PARIS IV·

RHUMATISMES CHRONIQUES

Névralgies rebelles - Hypertension artérielle

NEO-SETI

Solution buvable de Soufre et d'Iode

30 gouttes 3 fois par jour aux repas

LABORATOIRES BRISSON

Dr DEDET ET Cie PHARMACIENS ANCIENS INTERNES DES HOPITAUX DE PARIS

157 RUE CHAMPIONNET PARIS

VARIÉTÉ

Væ Victis!

Il est une image de mon enfance dont le souvenir précis vient d'être ravivé dans ma mémoire par la lecture de plusieurs articles de la grande presse à propos de crimes de guerre, de l'appel de Stockholm, etc.

C'était une page d'un de ces in-folio, fort à la mode à l'époque comme livres d'images pour moins de dix ans, et qui était une *Histoire de France pour la Jeunesse*, illustrée, il m'en souvient, par Boutet de Monvel : l'image, destinée à évoquer la prise de Rome par les Gaulois, représentait le chef Brennus, géant blond, moustachu et coiffé d'un casque orné de deux ailes, jetant son glaive dans l'un des plateaux de la balance qui servait à peser l'or du tribut en proférant le célèbre : « Malheur aux vaincus! »

Cette parole n'était pas rappelée, mais on y songeait en voyant, quelques pages plus loin, la reddition de Vercingétorix, et en lisant qu'il fut, au Capitole, immolé pour le triomphe de Cæsar.

Nous ne disons plus *Væ Victis!* mais les chefs des vaincus, s'ils ne sont pas livrés à la Roche tarpéienne, sont jugés comme « criminels de guerre ».

Oh! je sais bien que ces condamnations, et les exécutions qui suivirent, furent largement justifiées. Mais peut-on assurer que parmi les juges qui les prononcèrent tous avaient la conscience tranquille? Tel amiral ne fut condamné aux travaux forcés (et non à mort) pour avoir donné l'ordre de couler sans préavis des bâtiments de commerce, que parce que l'accusation elle-même reconnaissait qu'une des nations adverses (dont le représentant siégeait parmi les juges) en aurait fait autant. Les tortionnaires qui conçurent et réalisèrent l'horreur des camps de la « mort lente » ont été justement condamnés; mais est-il admissible que, parmi leurs juges, on ait vu paraître les représentants d'un régime qui, au su de tout le monde libre, pratiquait l'« univers concentrationnaire » depuis plus longtemps encore. Le massacre de prisonniers de guerre fut justement châtié; mais un voile de silence a été jeté sur les responsables de la fosse où furent retrouvés les cadavres d'une centaine d'officiers polonais abattus.

Non, l'époque actuelle ne dit plus *Væ Victis!*, mais elle agit selon ce précepte.

Elle ne le dit plus parce que quelques siècles de civilisation chrétienne avaient appris à nos aïeux que c'était une maxime haïssable, parce que, depuis la chevalerie du moyen âge jusqu'à la « guerre en dentelles », l'Église, qui jouissait encore de quelque pouvoir, avait veillé à limiter les excès et à instaurer un code de l'honneur qui, le plus souvent, était respecté dans les faits.

Mais notre époque, peu à peu déchristianisée au cours du XIXe siècle, n'en a plus gardé qu'une hypocrite façade. Il serait plus loyal qu'elle proclamât de nouveau : « Malheur aux vaincus! »

L. G.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

CONGRÈS ET RÉUNIONS

XLVIIIe Congrès français d'oto-rhino-laryngologie. — Le XLVIIIe Congrès français d'oto-rhino-laryngologie tiendra ses assises au *Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Paris les* 16, 17, 18 *et* 19 *octobre* 1950, sous la présidence de M. le Prof. J. Rebattu de Lyon.

Questions a l'ordre du jour.

. — 1° Diagnostic et indications thérapeutiques des tuméfactions chroniques de la parotide.

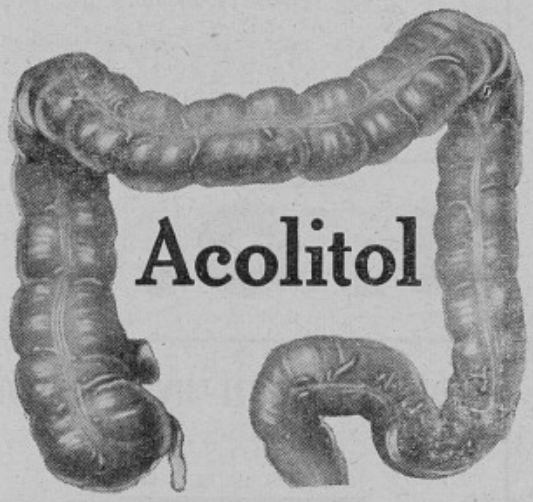

TOPIQUE INTESTINAL

COLITES - ENTÉRO-COLITES - INTOXICATIONS - INFECTIONS

GRANULÉ - POUDRE

LANCOSME Doct. en Phie - 71, AV. FRANKLIN D. ROOSEVELT - PAR

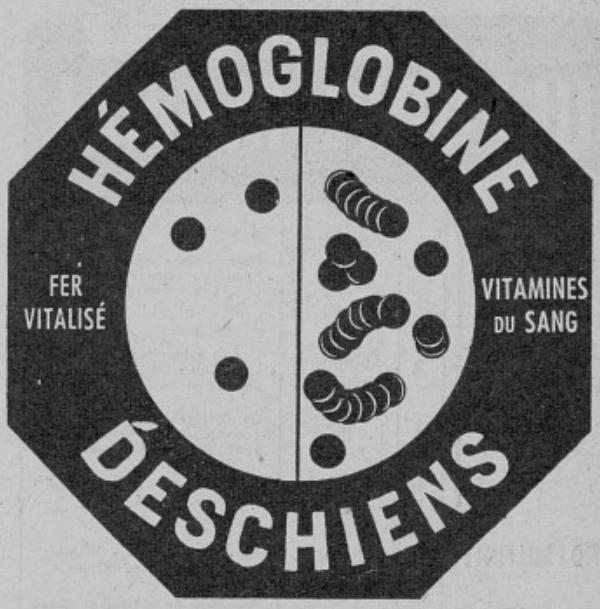

Opothérapie Hématique *Totale*

Renferme intactes:
Substances Minimales, Vitamines du Sang total

Syndromes Anémiques — Déchéances Organiques

Sirop : Une cuillerée à potage à chaque repas.

DESCHIENS, Docteur en Pharmacie, 9, Rue Paul-Baudry, PARIS (8e)

Rapporteurs : MM. Louis Leroux, R Gaillard et J. Lemoyne.

— 2° Traitement chirurgical des paralysies faciales et otologiques.

Rapporteurs : MM. André Bloch, R. Bourgeois, P. Aboulker avec la collaboration de J. Lefebvre, électroradiologiste de l'Hôpital des Enfants-Malades.

Pendant la durée du Congrès, des séances opératoires auront lieu le matin dans les différents services hospitaliers. Leur programme sera affiché le lundi matin 16 octobre au grand amphithéâtre. Une exposition d'instruments et de spécialités O.-R.-L. se tiendra dans le grand hall de la Faculté de Médecine.

*L'exécution matérielle des transports et du logement à Paris est confiée à l'*O.F.A.M.M. *(Confédération des syndicats médicaux français) 60, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris. Téléphone : INValides 07-75.*

Pour tous renseignements s'adresser au Dr H. Flurin, *Secrétaire général, 19, avenue Mac-Mahon, Paris 17e ou au* Dr H. Guillon, *secrétaire général adjoint, 6, avenue Mac-Mahon, Paris, 17e.*

FACULTÉ DE PARIS

XIIe Cours de perfectionnement de biochimie médicale (1950-1951). — Le cours de perfectionnement de biochimie médicale de la Faculté de Médecine *aura lieu, comme les années précédentes, de novembre à février, les lundis, mercredis, vendredis, de 14 à 19 heures, dans le service du Professeur* M. Polonovski.

Les personnes désireuses de suivre ce cours devront s'inscrire au Laboratoire de chimie médicale (Laboratoire du professeur) avant le 15 septembre.

Les droits afférents au cours, travaux pratiques et examen sont de 12.000 francs.

Les internes en médecine sont exonérés de la moitié de ces droits.

Dans la limite des places disponibles, les candidats devront, pour être définitivement agréés, soit produire un titre d'interne des hôpitaux d'une ville de Faculté, ou un Certificat d'études supérieures de chimie générale ou biologique d'une Faculté des Sciences, soit subir avec succès une interrogation justifiant d'un niveau de connaissances biochimiques égal à celui de l'examen de fin de 2e année de médecine.

Cette épreuve aura lieu, pour ceux qui y sont astreints, à l'issue de la série de conférences de rappel et de travaux pratiques de laboratoire, obligatoire pour tous, précédant l'ouverture du Cours de perfectionnement proprement dit.

Le cours comportera deux séries distinctes : *l'une destinée aux biologistes* (médecins, pharmaciens) qui, candidats au Certificat de biologie clinique, désirent se consacrer aux analyses biologiques; *l'autre destinée aux internes ou anciens internes en médecine des hôpitaux, candidats au Certificat supérieur de biochimie médicale* qui désirent parfaire leurs connaissances en chimie physiologique et pathologique.

Les candidats au certificat de biologie clinique devront, cette année, effectuer un stage d'une durée d'un mois dans un laboratoire hospitalier, à partir du 2 octobre.

Clinique des maladies du sang. — Hpoital Broussais, 96, *rue Didot (Entrée : première cour, à droite, premier étage).* — *Professeur* Paul Chevallier. Enseignement d'hématologie pour le praticien (*Année* 1950-1951). — *Tous les jeudis soirs, à 21 heures précises, salle des ttavaux de la clinique, conférence avec projections.*

Après chaque conférence, il sera répondu aux questions des auditeurs sur le sujet traité.

MÉDICATION SULFUREUSE
par l'Hydrogène Sulfureux naissant, principe actif des eaux minérales sulfureuses.

SULFURYL MONAL
8 Formes

SULFURYL MONAL	1	Pastilles	Pharyngites - Angines - Affections des voies respiratoires - Grippe - Rhumatisme chronique.
	2	Granulé	
	3	Comprimés inhalants	Coryza - Rhinites - Sinusites - Laryngites - Otites - Bronchites chroniques
	4	Bain	Dermatoses - Troubles de la Croissance - Rhumatisme - Lymphatisme - Traitement de la Gale.
	5	Savon	Toilette des peaux délicates - Affections cutanées.
RHINO - SULFURYL	6	Gouttes	Coryza - Rhinites - Sinusites - Rhino-pharyngites Otites.
DERMO-SULFURYL	7	Pommade	Affections de la peau et du cuir chevelu - Eczéma - Acné - Psoriasis - Pityriasis - Gale.
LAXO - SULFURYL	8	Dragées	Constipation habituelle - Insuffisance biliaire - Colites - Hémorroïdes - Colibacillose.

LABORATOIRES MONAL. 13 Avenue de Ségur. PARIS

HYPERTENSION ARTÉRIELLE

" ...Il faut d'abord étudier
" l'état fonctionnel des reins,
" celui-ci étant intimement
" lié à l'hypertension " ...

Dr COUESPEL
(Concours Médical, 13-VIII-1949).

B. O. P.

MÉDICATION ANTI - HYPERTENSIVE
(A BASE D'EXTRAITS D'OLIVIER ET BOULEAU) EST EN MÊME TEMPS UN DIURÉTIQUE VRAI.

GOUTTES - COMPRIMÉS - SUPPOSITOIRES B.O.P.

★

Laboratoires PROCHAM - ISSY (Seine)

Objet des conférences : Diagnostic et traitement des syndromes sanguins.

PROGRAMME JUSQU'A FIN DÉCEMBRE 1950 (le programme de 1951 sera donné ultérieurement).

9 *novembre* 1950 : Leucocytoses et neutrophilies (polynucléose, neutrophiles) ; — 17 *novembre* : Leucopénies et neutropénies ; — 23 *novembre* : Éosinophilies - basophilies ; — 30 *novembre* : Lymphocytoses et monocucléoses ; — 7 *décembre* : Mononucléoses et monocytoses ; — 14 *décembre* : Plasmocytoses ; — 21 *décembre* : Hémoblastoses ou leucoblastoses.

COURS ET CONFÉRENCES

Cours de perfectionnement de gynécologie. HOPITAL LARIBOISIÈRE, *Service du* Dr NETTER. — Les 30 *conférences* du cours annuel de Perfectionnement de Gynécologie auront lieu cette année *du lundi* 25 *septembre au dimanche* 1er *octobre inclus.* Afin que ce cours puisse être suivi par les auditeurs de province et par ceux de Paris, certaines conférences auront lieu l'après-midi, qui seront refaites pour les Parisiens, le matin, la semaine suivante, entre le 2 et le 7 octobre.

— S'inscrire à la Faculté de Médecine, à l'A.D.R.M.

— Droits d'inscription : 2.500 francs. *Nombre d'inscriptions non limité.*

Les travaux pratiques se poursuivront pendant six semaines. *Le nombre des participants aux travaux pratiques est limité à* 12.

Droits d'inscription supplémentaires : 2.500 francs.

S'inscrire à l'Hôpital Lariboisière. Consultation de médecine.

Le programme détaillé du cours paraîtra prochainement.

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Hôpital Saint-Joseph, 7, *rue Pierre-Larousse, Paris* (14e.) — *Une place de Chef de service de Médecine et une place de Chef à la consultation de Médecine de l'Hôpital Saint-Joseph seront vacantes à la date du* 1er *janvier* 1951.

Les nominations sont faites par le Conseil d'administration sur présentation du Corps médical de l'Hôpital *après concours sur titres.*

MM. les Candidats sont priés de déposer au bureau de l'Administrateur de l'Hôpital, *avant le* 1er *octobre* 1950, leur dossier contenant l'exposé de leurs titres, ainsi que leur garantie de moralité professionnelle.

COMMUNIQUÉS

Un communiqué du Ministère de la Santé sur la répartition de la terramycine. — Une importation de terramycine vient d'être réalisée.

Les quantités disponibles étant relativement faibles, *l'emploi du médicament est exclusivement réservé aux hôpitaux publics.* Tout établissement ayant un pharmacien-gérant pour assurer la conservation et la distribution du produit, peut d'ores et déjà *adresser une demande à M. le Directeur du Groupement d'Importation des produits destinés à la pharmacie et à la droguerie pharmaceutique, 40, rue Turbigo, à Paris. Il y sera donné satisfaction au mieux des possibilités.*

Dans chaque hôpital, la terramycine peut être prescrite par tout chef de service, lorsqu'il juge son emploi indispensable. Toutefois, selon l'organisation et l'importance des établissements, un ou plusieurs praticiens peuvent être désignés comme responsables de l'emploi du médicament, selon les principes adoptés au début de l'utilisation des autres antibiotiques.

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

ENTÉRITES
AIGUES ET CHRONIQUES
DYSENTERIE AMIBIENNE
ANTHELMINTIQUE
CRÉSENTYL
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

OPOTHÉRAPIE
ASSOCIÉE
PANCRÉPATINE
LALEUF
CAPSULES GLUTINISÉES
DIABÈTE
6 A 12 CAPSULES PAR JOUR
(AU COURS DES REPAS)
SUIVANT PRESCRIPTION MÉDICALE
LITTÉRATURE
LABORATOIRES LALEUF
51, RUE NICOLO, PARIS-16e

VITAMINE A
renforce l'action et augmente la tolérance à
VITAMINE D^2

VITADONE FORTE

En une seule ampoule buvable de 3 cc.
(SOLUTION HUILEUSE)

PAR AMPOULE
★
VITAMINE A =
350.000 U. I.
VITAMINE D^2 =
300.000 U. I.
(soit 7,5 mg.)

ANOREXIE • HYPOTHREPSIE
HYPOTONIE DU NOURRISSON
ET DU JEUNE ENFANT
PRÉVENTION ET TRAITEMENT DU
RACHITISME • PRÉTUBERCULOSE
TUBERCULOSE • RHUMATISMES
LUPUS TUBERCULEUX

★

Laboratoires d'Endocrinologie Appliquée
ETABLISSEMENTS BYLA
26, AV. DE L'OBSERVATOIRE, PARIS-XIV^e - DAN. 08-11

TOUTES GASTRALGIES

KAOBROL

2 { Formules / Formes

SIMPLE ou BELLADONÉ
TABLETTES ou POUDRE

HÉPATISME
ARTHRITISME

DECHOLESTROL

1 PAQUET douze jours par mois
matin et soir avant les repas
dans un demi verre d'eau

LABORATOIRES J. LAROZE - 54, RUE DE PARIS - CHARENTON - SEINE

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

- **PLAIES ATONES**
- **ESCARRES**
- **ULCÈRES VARIQUEUX**

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la **diapédèse** et la **leucocytose.**
Provoque une prolifération rapide des **bourgeons charnus.**

ULCÉOPLAQUE *utilisé avec la bande souple* **ULCÉOBANDE**
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

ACTUALITÉ

Circonstances trop favorables.

L'excès d'actualité a rejeté dans l'ombre les conclusions du rapport publié par la commission d'enquête sur l'accident d'avion des Açores. Tandis que la nouvelle s'était étalée en caractères d'affiches sur les quotidiens, que des colonnes entières avaient répété la classique nécessité de faire « la lumière, toute la lumière », c'est sous forme d'un très modeste entrefilet qu'a paru le résultat de longs et consciencieux travaux. L'essentiel de ce texte est le suivant :

« La commission pense que la navigation erronée de l'appareil serait due à une défaillance subite et insoupçonnée de l'équipage, de certains éléments de la réception radiogonométrique, défaillance combinée avec un excès de confiance dû à de bonnes conditions atmosphériques. Les points radio n'ayant pas été vérifiés, comme on l'eût fait dans des conditions plus défavorables, il en est finalement résulté une confusion visuelle dans l'obscurité. »

En un mot, l'accident est dû à la confiance entretenue par des circonstances trop favorables. C'est toujours un danger que de voir clair, car on s'imagine voir tout. Le plus sûr et le plus exact des Maréchaux de l'Empire, Davoust, devait à la myopie une large part de ses qualités : les garanties et les contrôles qu'eussent méprisés les clairvoyants le protégeaient de toute confusion.

Le médecin ou le chirurgien attentifs connaissent les surprises du malade trop facile : terrain dangereux s'il en fût, dont l'apparente banalité entretient l'illusion d'une aisance diagnostique ou thérapeutique, et détermine un ennui assoupissant. Bien avant Knock, Farabeuf répétait que la santé est un état temporaire, qui ne présage rien de bon. Dans la navigation, comme dans la vie la plus tranquille, les coups de sonde ne sont pas superflus.

La bataille de l'hygiène scolaire est engagée devant le Parlement. — Par 328 voix contre 213, l'Assemblée nationale a arbitré, en faveur de l'Éducation nationale, le conflit d'attributions qui s'était produit à propos de l'hygiène scolaire.

De nombreux députés sont intervenus, en particulier : M. Billères, le Dr Fauvel, M. Marceau Dupuy, M. Deixonne, Mme Rachel Lempereur, Mlle Marcelle Rumeau. Tous ont reconnu l'importance des résultats obtenus par le Service national créé, de 1945 à 1948, par la Direction de l'hygiène scolaire et universitaire du Ministère de l'Éducation nationale.

Antérieurement, la Commission des Finances, de l'Assemblée nationale avait adopté une proposition tendant au rétablissement de la Direction ministérielle de l'hygiène scolaire qui avait été malencontreusement supprimée par un Décret du 6 septembre 1948. Par ailleurs, au cours des débats consacrés à l'ensemble des crédits de l'Éducation nationale, Mme Lucie Guérin avait déclaré que l'hygiène scolaire était l'une des plus belles réalisations sociales de ces dernières années.

Ainsi, l'Assemblée nationale, interprétant l'opinion générale du pays, fait nettement connaître au Gouvernement son désir de voir donner à l'hygiène scolaire la place qui lui revient.

C'est pour atteindre ce but que M. Deixonne et plusieurs de ses collègues ont récemment déposé une proposition de loi tendant à l'organisation d'un véritable Service de santé scolaire. On peut difficilement admettre, est-il précisé dans l'exposé des motifs, que les modifications intervenues à la tête de l'hygiène scolaire et universitaire, c'est-à-dire le remplacement de la Direction médicale par un Bureau administratif, contribuent à assurer le redressement économique et financier de la Nation. Les services des Académies et des départements, dont la suppression était également édictée, ont pu, heureusement, jusqu'à présent être préservés. Ils s'efforcent de maintenir l'impulsion antérieure et de lutter contre la routine administrative qui paralyse progressivement le développement de l'hygiène scolaire.

La loi Deixonne, qui sera prochainement soumise à l'approbation du Parlement, n'entraînera aucune dépense supplémentaire. Des médecins qualifiés et ayant acquis une expérience pratique pourront, de nouveau, sous l'autorité directe du ministre de l'Éducation nationale, jouer le rôle qui, normalement, leur est dévolu, tant en France qu'à l'étranger, dans le domaine de la protection sanitaire et de la Sécurité sociale.

Au moment où un nouveau Ministère se constituait, il fallait que tous ceux qui se préoccupent de l'avenir des enfants des écoles soient tenus au courant de l'évolution favorable de la bataille de l'hygiène scolaire.

Une confusion regrettable, qui s'est récemment produite à propos du dépistage de la tuberculose, démontre la nécessité de mettre rapidement fin à une situation anormale : l'administration qui, actuellement, préside aux destinées de l'hygiène scolaire, a estimé que le personnel enseignant pouvait être chargé d'appliquer des timbres tuberculiniques sur la peau des écoliers. Il existe, en effet, des timbres tuberculiniques tout préparés qu'il suffit de poser à la manière d'un timbre-poste. Mais, sans s'entourer des garanties les plus élémentaires, l'Administration commanda un matériel ne pouvant être utilisé que pour les enfants de moins de 12 ans et nécessitant, avant l'application, une manipulation délicate à laquelle les instituteurs n'étaient pas préparés.

De tels errements sont susceptibles d'entraîner de graves conséquences pour les enfants, d'engager la responsabilité de l'Éducation nationale, et de faire perdre aux maîtres et aux parents la confiance que les services d'hygiène scolaire ont su acquérir.

Il appartiendra au Ministre de l'Éducation nationale de prendre les décisions qui s'imposent afin — *comme le demande l'Académie de Médecine* — que des médecins assument la responsabilité générale des mesures prises et donnent à tout moment des directives. *Ainsi la France ne sera plus le seul pays au monde où un Service sanitaire est dirigé par des administrateurs dont la bonne volonté ne remplace pas la compétence.*

(Communiqué).

Recettes et dépenses des Assurances sociales en 1949. — Le rapport du Ministre du Travail, en donnant seulement les chiffres globaux de recettes sans indiquer quelle ventilation a été faite pour les divers risques, contient une grave lacune, certainement volontaire. Il est ainsi impossible — pour le Président de la République comme pour les autres citoyens — de se rendre un compte exact des « bénéfices » ou des « déficits » de chaque branche d'Assurance sociale. Nous croyons savoir que si « l'exploitation » de la branche Assurance vieillesse a laissé un bénéfice appréciable et d'ailleurs moindre qu'en 1948, celle de la branche Assurance maladie, longue maladie et maternité s'est traduite par un déficit dune trentaine de milliards.

(Extrait d'une Circulaire du Comité intersyndical).

FAUTEUILS ROULANTS DUPONT
10, RUE HAUTEFEUILLE - PARIS (6e) - TÉL. DANTON 05-61, 05-62
• SUCCURSALE A LYON, 6, PLACE BELLECOUR •
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION

SOMMAIRE DU N° 36

Phytothérapie : La pharmacologie de la Vergerette du Canada ou Erigeron, par *Henri Leclerc* 429
Puériculture : Le traitement moderne des prématurés (*G. L.*) 431
Pathologie générale : L'artériosclérose et l'artériospasmie (*Dani Hervouet*) 433
Mémentos de médecine pratique :
Génétique du praticien (suite) (*L. G.*) 436
Cardiologie : Pronostic de l'infarctus du myocarde (*C. F.*) 438
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 11 juillet 1950 440
Variété : La mort de Saint Louis (*Henri Gougerot*) **641**
Questions professionnelles : Association de médecine rurale **642**
Informations et nouvelles diverses **642**
Nécrologie **643**
Actualité : L'enseignement dans nos hôpitaux **646**
Recrudescence actuelle de la poliomyélite en France ... **646**

INFORMATIONS

Ier Congrès international de Médecine interne (*Paris, 11-14 septembre* 1950). — La *Séance inaugurale* du Ier Congrès international de Médecine interne se tiendra le *lundi* 11 *septembre à* 9 *h.* 30 *à la Faculté de Médecine de Paris*, en présence de M. le Ministre de la Santé publique et des représentants des Pouvoirs publics et de l'Université.

Le président du Congrès, le Prof. A. Lemierre, prononcera le discours d'ouverture.

En raison de l'affluence des congressistes, le Secrétariat du Congrès, installé au Foyer des Professeurs, ouvrira ses portes dès 8 h. 30. *Une permanence du Secrétariat sera instituée à la Faculté à partir du* 2 *septembre, de* 15 *à* 17 *heures, pour faciliter les formalités et les inscriptions.*

Les rapports et les communications du Congrès seront publiés dans les premiers numéros de septembre des quatre grandes revues suivantes : *Acta Medica Scandinavica, British Medical Journal, Schweizerische Medizinische Wochenschrift, Semaine des Hôpitaux.*

Le programme des séances, comprenant l'horaire des exposés; des projections de films inédits, des réceptions officielles et des manifestations réservées aux congressistes est à la disposition des congressistes depuis le début de septembre.

Pour tous renseignements concernant le programme et les inscriptions, s'adresser au Secrétariat général du Congrès international de Médecine interne, 23, *rue du Cherche-Midi, Paris, VI*e (*LITtré* 14-61 *et BABylone* 00-10).

VIe Congrès de l'Association internationale des Femmes médecins (*Philadelphie,* 13-18 *septembre* 1950). — (Ce Congrès coïncidera avec le Centenaire de la Faculté féminine de Pensylvanie, qui sera célébré le 15 septembre.)

Questions à l'étude : *a*) Anémie chez la femme; ses causes : influence de l'alimentation, famine, grossesses, coutumes vestimentaires, sports, etc. (Mmes S. Lamotte-Barrillon, Paris, et Dr Pearl B. Holly, Washington); *b*) Pathologie et hygiène du travail ménager (Mmes Dr T. Casassa, Turin, et Dr Gerda Wegener, Copenhague).

Secrétaire générale de l'Association internationale : Mme le Dr Montreuil-Strauss, 75, rue de l'Assomption, Paris (16e).

Adhésions en France, auprès de Mme le Dr Odier-Dollfus, secrétaire nationale, 6, rue de l'Alboni, Paris (16e).

STÉRILITÉ MASCULINE

Étude cyto-fonctionnelle du SPERME

Indice de fertilité spermatique (H. et M. Hinglais)

DOCUMENTATION SUR DEMANDE

LABORATOIRE HINGLAIS
30, RUE DE MIROMESNIL
PARIS - ANJOU 37-14

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent

2 Produits Sulfamidés

SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux

LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

ALGIES

Cachets
Suppositoires

ALGOCRATINE

LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris-8e

DAX
LA STATION DU RHUMATISME
OUVERTE TOUTE L'ANNÉE

BOUES VÉGÉTO-MINÉRALES NATURELLES
EAUX SALÉES ★ EAUX-MÈRES

Tous renseignements au Syndicat d'Initiatives de DAX (Landes)
CONDITIONS SPÉCIALES A MM. LES MÉDECINS

LA THÉOPHYLLINE "*utilisable* AUX DOSES *utiles*"

Schéma d'Ordonnance

HYPERTENSION DE LA MÉNOPAUSE

La suppression des fonctions ovariennes rompt l'équilibre neuro-végétatif en déréglant l'appareil régulateur de la pression sangine, fait apparaître, avec une élévation de la tension artérielle, un riche cortège de troubles nerveux et circulatoires.

1° Il faut rechercher la vie calme, exempte autant que possible d'agitations, de préoccupations irritantes et pénibles, les excès de fatigue. Du régime exclure les excitants, le café, le thé, l'alcool.

2° Assagir les réactions vaso-motrices, abaisser la tension, atténuer les troubles fonctionnels par un sédatif polyvalent qui s'adresse à la fois au système végétatif, à l'hypersensibilité du système nerveux et aux spasmes vasculaires en donnant :

Trois semaines par mois, au début de chacun des trois repas, deux comprimés de **TENSÉDINE** *.

3° La dernière semaine, traiter la cause endocrinienne par l'extrait ovarien, la folliculine, ou la lutéine, suivant la forme symptomatique.

●

* **LA TENSÉDINE**
est une spécialité des **Laboratoires MONAL**, Docteurs en Pharmacie, 13, Avenue de Ségur, PARIS

IODE ET SOUFRE EN SOLUTION AQUEUSE STABLE

IODOSOUFRYL GOUTTES

IODOSOUFRYL EN AMPOULES DE 5 CC. INJECTABLE

LABORATOIRE DES ANTIGÉNINES, 3, RUE CASSINI, PARIS-14e — DANTON 81-88

VARIÉTÉ

La mort de Saint Louis

La tradition veut que le saint roi, patron de notre vieil hôpital Saint Louis, soit mort de la peste, à la croisade de Tunis. En effet, lorsque fut construit l'hôpital Saint Louis, appelé provisoirement « Maison de la Santé », pour décharger le vieil Hôtel-Dieu des pestiférés (dernière épidémie de 1606), Henri IV, qui avait ordonné les travaux, vint lui-même, le 13 juin 1607, poser la première pierre de la chapelle et peu après il ordonnait que le nouvel établissement fût placé « sous le vocable de Saint Louis, en souvenir de son aïeul Louis IX, mort de la peste devant Tunis, le 25 août 1270 ». Cette même année 1607, le 28 novembre, sur la demande d'Henri IV, le pape Paul V rendait de « commande » en France, la fête de Saint Louis. L'année suivante, par une autre bulle, il octroyait un « pardon », le dimanche des octaves de la fête du pieux roi, à ceux qui visiteraient la chapelle de l'Hôpital, et, en juin 1657, le pape Alexandre VII transportait le don de ses indulgences au jour même de la fête de saint Louis.

Or la lecture des auteurs contemporains prouve qu'il ne s'agit pas de peste, mais de dysenterie.

L'histoire de Saint Louis, par Jean, sire de Joinville, en particulier, en fait foi. On sait que Jean de Joinville, né en 1224, au château de Joinville (Haute-Marne), orphelin de bonne heure, élevé à la Cour du comte de Champagne, Thibaut IV, son suzerain et son protecteur suivant la loi féodale, fut sénéchal de Champagne, fonction héréditaire dans sa famille, partit à la Croisade d'avril 1248 et fut le compagnon fidèle de Saint Louis, sauf à la dernière Croisade. Voici ce qu'il en dit :

« ... après ce que il arrivez à Thunes (Tunis), devant le chastel de Carthage, une maladie le prist dou flux dou ventre (et Philippes, ses fiz aisnez, fu malades de fièvre carte, avec le flux dou ventre que li roys avoit), dont il acoucha au lit, et senti bien que il devoit par tens trespasser de cest siècle à l'autre. Lors appela monsignour Phelippe son fil, et li commanda à garder, aussi comme par testament, touz les enseignemens que il li lessa, qui sont ci-après escrit en françois, lesquiex enseignemens li roys escrist de sa sainte main, si comme l'on dist. »

« Quant li bons roys ot enseignié son fil monsignour Phelippe, l'enfermentés que il avoit commença à croistre forment; et demanda les sacremens de sainte Esglise, et les ot en sainne pensée et en droit entendement, ainsi comme il apparut; car quant l'on l'enhuiloit et on disoit les sept pseaumes, il disoit les vers d'une part. Et oy conter monsignour le conte d'Alençon son fil, que quant il aprochoit de la mort, il appela les sains pour li aidier et secourre et meismement monsignour saint Jaque, en disant s'oroison, qui commence : Esto, Domine; c'est-à-dire, « Diex, soyez saintefierres et garde de vostre peuple ». Monsignour saint Denis de France appela lors en s'aide, en disant s'oroison qui vaut autant à dire : « Sire Diex, donne-nous que nous puissons despire la prosperitei de ce monde, si « si nous ne doutions nulle adversitei ». Et oy dire lors à monsignour d'Alençon (que Diex absoille)! que ses pères reclamoit lors madame sainte Geneviève. Après se fist li sains roys couchier en un lit couvert de cendre, et mist ses mains sus sa poitrine, et en regardant vers le ciel rendi à nostre Creatour son esperit, en celle hore meismes que li Fiz Dieu morut pour le salut dou monde en la croiz. »

« L'endemain de feste saint Berthemi l'apostre, trespassa de cest siècle li bon roys Loys, en l'an de l'incarnacion Nostre-Signour, l'an de grace mil CC. LXX, et furent sui os gardei en un escrin et aportei et enfoui à Saint-Denis en France, là où il avoit eslue sa sepulture, ouquel lieu il fu enterrez, là où Dieix a puis fait maint biau miracle pour li par ses desertes. »

« Je faiz savoir à touz que j'ai céans mis grant partie des faiz nostre saint roy devant dit, que je ai veu et oy, et grant partie de ses faiz que j'ai trouvez, qui sont en un romant, lesquiex j'ai fait escrire en cest livre. Et ces choses vous ramentoif-je, pour ce que cilqui orront ce livre croient fermement en

LA PAIX DU CŒUR
sédo
CARÉNA
aminophylline
papavérine
phényl-éthyl-malonylurée
troubles du rythme
instabilité cardiaque
algies précordiales
spasmes vasculaires
2 à 6 comprimés par jour
SOCIÉTÉ D'APPLICATIONS PHARMACODYNAMIQUES, 39, Bd DE LA TOUR MAUBOURG - PARIS-VII
LABORATOIRES DELAGRANGE

ce que li livres dit, que j'ai vraiement veu et oy; et les autres choses qui n'y sont escriptes, ne vous tesmoing que soient vrayes, parce que je ne les ay veues ne oyes (1). »

On sait que cette histoire fut écrite à la requête de Jeanne de Navarre, Comtesse de Champagne et reine de France, qui mourut en 1305 si bien que ce livre fut offert en 1309 à son fils Louis, plus tard Louis X.

Henri Gougerot.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Association de Médecine rurale (60, *boulevard de La Tour-Maubourg, Paris* 7e). — L'évolution des connaissances médicales touchant l'homme en santé et l'homme malade, et la transformation profonde des conditions de vie, née des progrès de la technique, imposent une adaptation de plus en plus difficile aux médecins et à l'organisation médico-sociale.

C'est par le moyen de la spécialisation et de la concentration technique que les agglomérations importantes tentent leur adaptation.

Dans cette évolution, les problèmes soulevés par la médecine rurale se présentent sous un jour particulier du fait des conditions de lieu et de peuplement, et des difficultés inhérentes aux mœurs et coutumes. Le médecin rural a une tâche particulièrement rude et délicate, qu'il doit mener le plus souvent dans l'isolement.

Pour étudier et donner des solutions aux problèmes de la médecine rurale, depuis l'entretien et la mise à jour des connaissances purement médicales jusqu'à l'équipement médico-social, en passant par l'organisation de la médecine préventive à la campagne, une « Association de Médecine rurale » vient de se constituer, dont le but est de poursuivre l'étude de ces questions et de diminuer l'esseulement des médecins de campagnes.

Dans l'immédiat, son moyen de travail principal est l'organisation de Journées d'Études de Médecine rurale ayant lieu alternativement à Paris et en province. *Une réunion préparatoire aux premières Journées aura lieu à Paris, en octobre* 1950. Des précisions ultérieures seront communiquées sur la date exacte et les programmes de ces journées.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Association, 60, *boulevard de Latour-Maubourg, Paris* (7e).

(Communiqué.)

(1) Ces citations sont extraites de l'édition de la Société d'Histoire de France, par M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut, 1848, p. 262 à 270.

Le livre nous a été communiqué très aimablement par notre élève Fouché de Versailles, que nous remercions vivement.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

CONGRÈS ET RÉUNIONS

XIIIe Congrès des pédiatres de langue française. (*Alger,* 8-9-10 *mai* 1951). — Voici les *sujets des rapports* qui seront présentés à ce Congrès :

— *Les embryopathies* : Embryopathies infectieuses d'origine

SPASMOSÉDINE
Sédatif et antispasmodique
Cardio-vasculaire
Laboratoires DEGLAUDE
15, BOULEVARD PASTEUR - PARIS-15e

LIT MÉCANIQUE DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ
RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

TRAITEMENT DES SYNDROMES COLITIQUES ET ENTÉRO-COLITIQUES
AIGUS OU CHRONIQUES
PARASITAIRES, INFECTIEUX OU TOXIQUES
RHODIACARBINE
Sous nitrate de bismuth.....25 grs
Mixlod.....1 gr.
Poudre d'Ipéca.....1 gr.
Charbon végétal.....25 grs
Excipient q.s. pour.....100 grs
PRÉSENTÉ SOUS FORME DE
GRANULÉ
BOITES MÉTALLIQUES
(150 grs environ)
Anetenrement "Pate Spécia" granulée antidysentérique
COMPRIMÉS
TUBES DE 20 COMPRIMÉS
1 à 3 comprimés ou cuillerées à café de granulé à chacun des principaux repas, pendant 2 jours; donner le jour intermédiaire un sel arsenical organique : STOVARSOL
CONSERVATION PARFAITE SOUS TOUS LES CLIMATS
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
SPÉCIA
MARQUES POULENC FRÈRES ET USINES DU RHÔNE
21, rue Jean Goujon - PARIS 8e

maternelle (M. Lamy). — De l'influence sur les caractères physio-pathologiques de l'enfant de son rang de naissance et de l'âge des progénitures (M. Turpin). — Influence des carences vitaminiques maternelles sur le développement embryonnaire (M. Giroud). — Les malformations congénitales du nouveau-né, opérables (M. Petit). — Exposé de travaux originaux, conclusions générales sur le sujet (M. Warkant).

— *Le paludisme du jeune enfant* : Paludisme congénital (MM. Fabiani et Jahier). — Formes cliniques du paludisme du jeune enfant (MM. Combe et Raffi). — Chimiothérapie du paludisme (Prof. Lavier). — Épidémiologie et prophylaxie du paludisme chez le jeune enfant (Prof. Giraud et Bernard)e

— *Perspectives psycho-somatiques en pédiatrie* : Introduction. (Prof. Heuyer). — Les applications cliniques (M. Laplane et Mme Laplane). — Le traitement. Les conséquences médico-sociales (Prof. Heuyer et M. Lebovici).

— Pneumo-phtisiologie infantile : La VIe Journée de pneumo-phtisiologie infantile aura lieu, à Alger, le vendredi 11 mai 1951 à la suite du XIIIe Congrès de pédiatrie.

Secrétaire général : Prof. agrégé P. Combe, clinique médicale infantile, Hôpital civil de Mustapha, Alger, ou Algérie-Médicale, 3, rue Pélissier, Alger, L'organisation matérielle est confiée à l'Agence Cook.

COURS ET CONFÉRENCES

Cours de perfectionnement de dermatologie, syphiligraphie et vénéréologie de l'Hôpital Saint-Louis.

— *Le cours de dermatologie commencera le lundi 2 octobre pour se terminer le vendredi 3 novembre* 1950.

— *Le cours de syphiligraphie et de vénéréologie commencera le lundi 6 novembre pour se terminer le mercredi 6 décembre* 1950.

Les cours auront lieu les après-midi, dans la salle des conférences du Musée de l'hôpital, et, le matin, les élèves assisteront aux consultations et aux policliniques. Un diplôme sera délivré pour chacun des deux cours aux élèves dont l'assiduité aura été contrôlée.

Les droits d'inscription sont de 3.000 *francs pour chaque cours, soit* 6.000 *francs pour les deux cours. L'inscription à l'un ou l'autre de ces cours (ou aux deux) se fera les lundi, mercredi et vendredi, de* 14 *heures à* 16 *heures, au Secrétariat de la Faculté de Médecine de Paris, Guichet n° 4, pendant le mois de septembre et la première quinzaine d'octobre, ou auprès de Mlle Huré, salle Béclard, A.D.R.M., Faculté de Médecine de Paris,* 12, *rue de l'École-de-Médecine, Paris* (6e).

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. le Dr Carteaux, *médecin-assistant de l'Hôpital Saint-Louis,* 1, *rue de l'Alboni, Paris* (16e).

NÉCROLOGIE

— Dr Henri Caboche, ancien interne des hôpitaux de Paris, assistant O.-R.-L. des hôpitaux;

— Dr P.-J. Petit, ophtalmologiste honoraire de la S.N.C.F., à Paris;

— M. André Honnorat, membre de l'Institut, président du Comité national de défense contre la tuberculose, président d'honneur de la Société française de la tuberculose, décédé à la Cité Universitaire le 24 juillet, à l'âge de 82 ans;

— Mme Étienne Brissaud, épouse du Dr Étienne Brissaud, mère du Dr Henri Brissaud. Nous prions le Dr Étienne Brissaud et le Dr Henri Brissaud d'agréer l'expression de notre amicale sympathie, et nos vives condoléances.

DIGESTION
du pain et des féculents.
Fermentations et gaz
gastro-intestinaux - Colites droites - Dyspepsie
salivaire ou pancréatique -
Maladies par carence
AMYLODIASTASE
DIASTASES & VITAMINES
de l'Orge et des céréales germées
2 Formes
Comprimés — Sirop
LABORATOIRES THÉPÉNIER
10, rue Clapeyron - Paris (8e)

IODALOSE
GALBRUN
IODE PHYSIOLOGIQUE
SOLUBLE ASSIMILABLE
REMPLACE
IODE ET IODURES
DANS TOUTES LEURS APPLICATIONS
SANS IODISME
LABORATOIRE GALBRUN
10-12, RUE DE LA FRATERNITÉ - ST-MANDÉ (SEINE)

HÉMAGÈNE TAILLEUR

règle les règles

...et calme la douleur

DYSMÉNORRHÉE - AMÉNORRHÉE
TRANCHÉES UTÉRINES - COLIQUES POST - PARTUM

4 A 6 DRAGÉES PAR JOUR

LABORATOIRES SÉVENET (Dr en Pharmacie), 38, rue de Ponthieu, PARIS (8e)
Téléphone : BALZAC 56-91

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

- **PLAIES ATONES**
- **ESCARRES**
- **ULCÈRES VARIQUEUX**

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la **diapédèse** et la **leucocytose.**
Provoque une prolifération rapide des **bourgeons charnus.**

ULCÉOPLAQUE *utilisé avec la bande souple* **ULCÉOBANDE**
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

LES LABORATOIRES BRISSON fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

ORGANOTHÉRAPIE
ET
CHIMIOTHÉRAPIE

DRAGÉES DE

PLEXALGINE

LALEUF

RÉGULATEUR CIRCULATOIRE ET VAGO-SYMPATHIQUE
SÉDATIF DES PLEXUS DOULOUREUX

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Dr en Pharmacie
51, RUE NICOLO, PARIS 16e - Tél. : TROcadéro 62-24

Prophylaxie Buccale

MARQUES DE LA BIOTHÉRAPIE

LB

Arsénothérapie
et Fluorothérapie
par l'emploi quotidien du

SANOGYL

PATE et ELIXIR

Vaccinothérapie
pour le traitement des
Pyorrhées tenaces par

SPIROGYL

H. VILLETTE & Cie
S.A.R.L. au Capital de 1.000.000 de Francs
PHARMACIENS
5, RUE PAUL-BARRUEL - PARIS-15e

Traitement préventif et curatif des Toxi-Infections Gastro Intestinales Séquelles de Dysenterie

ASEPTARGOL

OXYQUINOLÉINE ARGENT
OXYQUINOLÉINE BISMUTH
SULFOSALICYLATE D'OXYQUINOLÉINE

POSOLOGIE : Adultes : 4 à 8 globoïdes par jour.
Enfants : 1/2 dose.

LABORATOIRES
S. I. T. S. A.
SOCIÉTÉ ANONYME
15, rue des Champs, ASNIÈRES (Seine)

SITSA

ACTUALITÉ

L'enseignement dans nos hôpitaux

A lire le programme des cours destinés aux médecins et aux étudiants dans la presse médicale parisienne, on est très tenté par l'enseignement que nous offrent nos maîtres de la capitale pendant l'année scolaire, et émerveillé par l'activité de cette Faculté. Tous les matins, dans tous les Hôpitaux, vous pouvez vous instruire et, si le loisir vous en était donné, vous ne sauriez même où diriger vos pas, tant vous sont proposées de choses intéressantes...

Vous déchanteriez peut-être si vous vouliez *en pratique* profiter de cet enseignement magistral : vous vous présentez à l'heure annoncée... pour apprendre que le sujet qui vous intéressait à été traité la semaine précédente ou le sera dans quinze jours — ou bien jamais — le conférencier étant à l'étranger pour deux mois ou... trop occupé. Brusquement, le candidat auditeur se sent un peu ridicule, d'autant plus qu'il a dû errer de salles en salles à la recherche d'un renseignement et que pas la plus petite affiche ne l'aura empêché de s'installer dans l'amphithéâtre et d'attendre... jusqu'au soir, s'il en a envie.

L'enseignement médical est sans nul doute hors de pair dans notre capitale. Sans doute aussi, il est difficile de prévoir à l'avance tel ou tel Congrès, et le programme envoyé aux journaux est prévu trop longtemps à l'avance pour rester exact ; mais les rectifications sont toujours possibles, et il est un peu lamentable pour une Faculté comme celle de Paris d'annoncer des programmes alléchants pour offrir aux auditeurs le « laius au pied-levé » de l'interne du service.

Admettons que les dupes sont rares. Pour quelques stagiaires et pour quelque « dilettante » en mal de s'instruire, Messieurs les professeurs jugent inutile d'avertir la presse qu'ils ont modifié leurs projets. On se demande alors pourquoi faire paraître un programme?...

C. H.

Recrudescence actuelle de la poliomyélite en France. — Le Ministère de la Santé publique et de la Population attire l'attention du Corps médical sur la recrudescence marquée par la poliomyélite au cours de ces dernières années.

En 1949, 1942 cas de la maladie ont été déclarés, soit le chiffre annuel le plus élevé depuis 20 ans. Pendant les premiers mois de 1950 les déclarations sont restées assez nombreuses et la régression hivernale de la poliomyélite a été beaucoup moins caractérisée que pendant les années antérieures, phénomène qui n'est pas particulier à la France mais s'observe dans la plupart des pays où sévit la maladie. *Depuis le début de juillet, la poussée saisonnière se manifeste à nouveau avec une certaine intensité.* Il semble donc opportun de rappeler certaines données diagnostiques et prophylactiques mises en évidence au cours des récentes réunions internationales concernant la poliomyélite (Congrès mondial de la poliomyélite, juillet 1948; Conférences européennes de la poliomyélite : Bruxelles 1948, Paris 1949, Amsterdam 1950).

— *En premier lieu il convient d'insister sur l'intérêt prophylactique du dépistage des formes frustes de la maladie et sur celui du diagnostic précoce des formes normales.*

Les formes *légères, frustes, non paralytiques* de la poliomyélite sont fréquentes au cours des épidémies. Elles favorisent la diffusion de la maladie au même titre que le font les porteurs de virus sains. Elles se manifestent suivant les cas par une angine, des troubles digestifs passagers, une poussée thermique; parfois (au minimum) par une courte poussée de température. Presque toujours ces symptômes sont accompagnés de douleurs musculaires à type de courbature, parfois de lumbago.

Au cours des dernières épidémies les manifestations gastro-intestinales ont été rares; on a observé surtout des angines rouges ou pultacées, ou encore des catarrhes rhino-trachéo-bronchiques.

En période normale, ces formes atténuées de la maladie restent méconnues; *en milieu épidémique, de tels accidents doivent toujours être considérés comme suspects, surtout s'ils surviennent dans l'entourage immédiat du malade. La ponction lombaire permet de préciser leur origine réelle, la mise en évidence d'une leucocytose dans le liquide céphalo-rachidien constituant, en période épidémique, un des signes les plus certains de la maladie.*

— Si le dépistage des formes atténuées de la poliomyélite joue un rôle essentiel dans sa prophylaxie, *le diagnostic précoce des formes normales présente également le plus grand intérêt puisqu'il permet de réaliser un isolement rapide du malade.*

Les symptômes les plus fréquemment observés pendant la période d'invasion de la poliomyélite sont : la céphalée, les vomissements, la fièvre, les douleurs, spécialement la douleur du dos à type de lumbago, les douleurs à l'extension des membres inférieurs (signes de Lasègue), les signes méningés, et souvent les signes urinaires (rétention d'urine). La ponction lombaire confirmera le diagnostic clinique.

— Quant aux *mesures prophylactiques* préconisées, elles résultent à la fois de l'état de nos connaissances sur le mode de contagion de la poliomyélite et des constatations cliniques faites au cours des épidémies. Si le mode de contagion de la maladie n'est pas encore complètement connu, quelques données certaines permettent néanmoins d'orienter sa prophylaxie : présence du virus dans les sécrétions rhino-pharyngées au début de la maladie, puis persistance du virus dans les selles pendant un temps très long, ceci s'observant à la fois dans les formes paralytiques et dans les formes non paralytiques; survivance du virus dans le milieu extérieur en particulier dans les eaux d'égout et vraisemblablement dans l'eau des rivières où se jettent les égouts; rôle des insectes dans le transport du virus.

La contagion peut être soit directe interhumaine — soit indirecte par contact ou ingestion d'eau ou d'aliments contaminés.

Quelques notions prophylactiques importantes seront rapidement rappelées :

(A suivre.)

CHARBON SPÉCIFIQUE
DES AFFECTIONS
Gastro-intestinales
DIARRHÉES, ENTÉRITE
COLITES, AÉROPHAGIE
INTOXICATION ALIMENTAIRE
Bactéricide non irritant et puissant désinfectant intestinal par le SULF. N. d'ORTHO-OXYQUINOLEINE
1 CUILLERÉE A CAFÉ = 2gr.50 DE CHARBON
ENTÉROPATHYL
2 FORMES : DRAGÉES ou GRANULÉS
1 CUILLERÉE A CAFÉ ou 3 à 4 DRAGÉES APRÈS LES REPAS
SÉDATONYL
TROUBLES VAGO-SYMPATHIQUES
ET PSYCHO-ENDOCRINIENS
Anxiété, Emotivité, Angoisses
Dépression nerveuse
Troubles Cardio-Vasculaires
Etats Spasmodiques
Sédatif, Tonique et Reconstituant
DU SYSTÈME NERVEUX
10 gouttes : 0,01 de Phényléthylmalonylurée
MÉDICATION ALCALINO-BISMUTHÉE
DE TOUTES LES
Gastropathies
BRÛLURES d'ESTOMAC · AIGREURS
DYSPEPSIE · HYPERCHLORHYDRIE
CALME LES DOULEURS STOMACALES
COMBAT L'ACIDITÉ
RÉGULARISE LES FONCTIONS DIGESTIVES
1 à 2 CUILLERÉES A CAFÉ APRÈS LES REPAS
GASTROPATHYL
LES LABORATOIRES "MÉDICIA" 13, RUE PELLETIER, LYON (4e)

SOMMAIRE DU N° 37

L'obésité, complication de la primo-infection tuberculeuse, par M. *Jean Weill* et Mme *Bernfeld*..... 441
Ce que tout médecin doit savoir du choc, par le Prof. agrégé *G. Laurence*..... 442
Rhumatologie : Les injections acides intra-articulaires dans les arthroses (*C. F.*)..... 444
Médecine moderne : La maladie de Newcastle (*C. F.*). 446
Notes d'obstétrique : Rubéole et grossesse (*A.-V.*).... 446
Mémentos de médecine pratique :
Pédiatrie : Les acquisitions récentes en pédiatrie à la lumière du Congrès de Zurich (*P. Lévy et J.-M. Harl*). 447
Feuillets du Praticien : Sur l'appareillage des anus artificiels (*J.-C. Reymond*)..... 451
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 11 juillet 1950 (*suite et fin*)..... 452
Variété : Naissance de la Cité Universitaire..... 653
Questions professionnelles : Propos sur la retraite (*A. Herpin*); — Psychasthénie?..... 654
Sociétés médicales et chirurgicales : Société française de Gynécologie..... 656
Informations et nouvelles diverses..... 657
Nécrologie..... 663
Actualité : De l'invention..... 666

Académie nationale de Médecine du Brésil. — Le Docteur Bernard Lafay, membre du Conseil national de l'Ordre des Médecins, président de la Commission de la Santé publique du Sénat, vient d'être élu membre de l'Académie nationale de Médecine du Brésil pour ses travaux sur la médecine sociale et l'organisation sanitaire.

Le Corps médical français, dont le Dr B. Lafay *a toujours défendu les intérêts avec un dévouement inlassable, applaudira sans réserve à cette distinction.*

Docteur « Honoris causa ». — Par arrêté en date du 3 juillet 1950, est approuvée une délibération du Conseil de l'Université de Toulouse conférant le titre de docteur « honoris causa » de cette Université à :

— M. Selman H. Wacksmann, biologiste, inventeur de la streptomycine, professeur à Rutgers University, New Brunswick, New Jersey;

— M. Fontsere Riba, directeur de la section sismique de l'Observatoire Fabra de Barcelone.

(« J. O. », 14 *juillet* 1950.)

Ier Congrès international des Affections thoraciques. *Rome (Institut Carlo Forlanini)*, 17-20 *septembre* 1950). — Renseignements et inscriptions auprès du Prof. Omedei-Zorini, *Institut Carlo-Forlanini. Monteverde-Nuovo. Rome (Italie)* ou de M. Kornfeld, secrétaire exécutif de l'*American College of Chest Physicians*, 500 *North Dearborn Street, Chicago* 10 *(Ill.), U.S.A.*

Les cours de l'École centrale de Puériculture du Comité national de l'Enfance (51, *avenue Franklin-D.-Roosevelt, Paris* (8e) reprendront *en novembre* 1950. Ces cours, sous la haute direction du Dr A. Lesage, membre de l'Académie de Médecine, seront faits par : M. Lesné, président de l'Académie nationale de Médecine; M. le Prof. Turpin; MM. Julien-Marie, Vignes, agrégés; MM. Clément, Janet, Huber, Launay, Mallet, Marquézy, Weill-Hallé, Médecins des hôpitaux; MM. Belugou, Boulanger-Pilet, Jammet, Ménard, Nicolle, Odinet, Ogliastri, Rouèche et Vanbockstael; MM. Allard, Gaullier, Hypolite, et Mlles Boussant et Villain.

— *Le cours supérieur* est réservé aux élèves préparant le Certificat d'auxiliaire de puériculture, reconnu par le ministère de la Santé publique en application du décret du 13 août 1947. Ce cours comprend des stages pratiques dans les consultations de nourrissons, pouponnières, services de maternité et de pédiatrie et des démonstrations pratiques de diététique.

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacnél

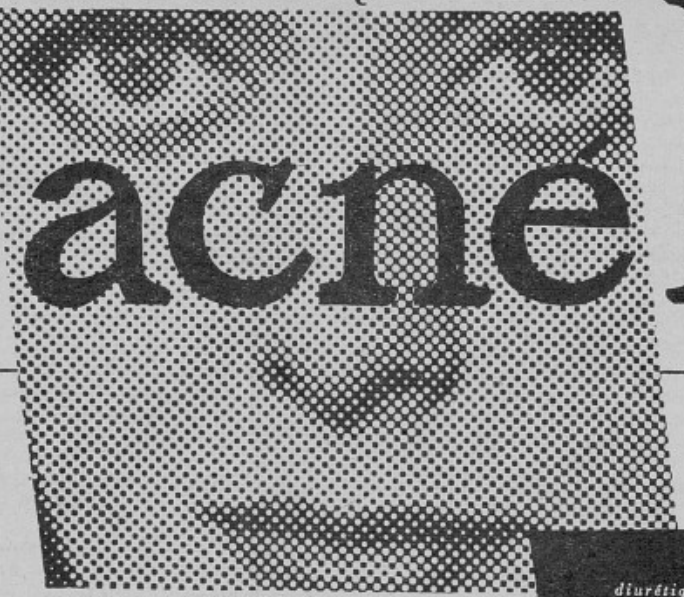

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique : THEOBROMOSE
dermatoses : DERMO-PLASTOL *et* SOLU-PLASTOL
anesthésies : BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✱, DOCTEUR EN PHARMACIE
10, RUE DU PLATRE - PARIS IV[e]

CHOAY

INSULOSAN

Une présentation nouvelle

Une activité complète

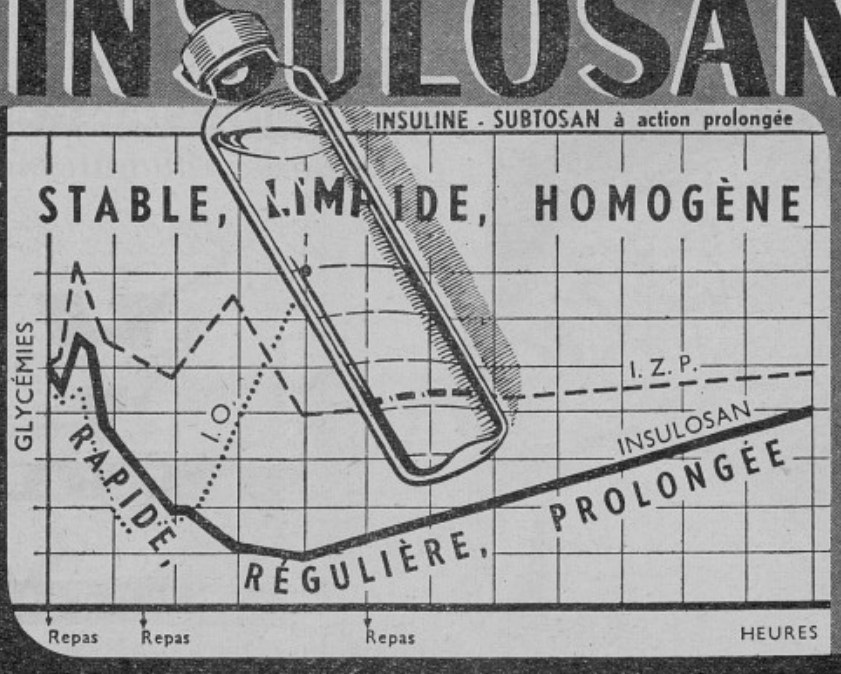

LABORATOIRE CHOAY

48, AVENUE THÉOPHILE-GAUTIER, PARIS 16[e]

EDITIONS PAUL MARTIAL

VARIÉTÉ

Naissance de la Cité Universitaire.

La mort de M. André Honnorat, président de la Fondation nationale pour le Développement de la Cité universitaire de Paris, animateur infatigable autant que désintéressé, à travers toutes les traverses, de l'œuvre conçue et créée par lui, vient de rappeler l'attention sur une belle initiative française. Il est juste de dire, au moment où s'éteint cette noble figure d'administrateur et d'apôtre, ce que lui doivent tous les étudiants, médecins ou non, qui ont bénéficié du refuge de la Cité. Un regard sur le chaos administratif qui régnait jalousement sur l'espace chaotique des « fortifs » et de la « zone » permettra de mesurer la somme d'efforts imposée au réalisateur de ce grand dessein. A l'époque où tant de problèmes paraissent insolubles, n'est-ce pas un encouragement que cette réussite de la ténacité mise au service de l'esprit? C'est au livre de M. Lucien Maury (1), historien concis et vigoureux, que nous demandons les éléments de cet hommage et de cette leçon.

Dès 1918 et 1919, M. Honnorat montre au Parlement la nécessité d'envisager sur une large base, digne du foyer intellectuel parisien, la fondation d'une Cité universitaire. C'est à l'initiative d'un industriel, Émile Deutsch de la Meurthe, que le projet, fortement pensé, doit sa cristallisation. M. Deutsch de la Meurthe apporte deux éléments également précieux : l'argent (dix millions), promesse des constructions futures, et l'imposition de délais, tant pour la remise des terrains à l'Université que pour le nivellement et l'assainissement du sol par la ville. Grâce à cet ultimatum du donateur, M. Honnorat, ministre de l'Instruction publique, possède un levier d'action sur le Parlement et sur ses collègues ministres. Pendant un an, il soutient une lutte qui l'oppose au Ministère de la Guerre, dont dépendent les bastions convoités, et dont les offres se limitent à 15 ou 16.000 mètres; au Ministère de l'Intérieur, qui proteste énergiquement et déclare ne pas pouvoir céder un pouce de terrains où il a engagé d'importantes dépenses d'aménagement (terrassements, égouts, eau, électricité, etc.) pour constituer un « Centre d'hébergement des réfugiés et sans-abris »; au Ministère des Travaux publics, qui revendique un droit de regard sourcilleux sur ces terrains en chantier; au Ministère des Finances et aux Domaines qui ne soulèvent (quelle complaisance!) que des objections de procédure. Par ailleurs, les services publics municipaux guettent le moindre espace libre; les Compagnies de chemins de fer réclament pour leurs gares, triages et dépôts, de vastes étendues.

L'Université pénètre dans un maquis de conflits variés et de multiples contestations. M. Honnorat quitte le ministère en janvier 1921. Il n'en continue pas moins, avec des difficultés accrues, à pousser le projet de toutes ses forces : il faut intéresser les Affaires étrangères, le Conseil municipal et la Préfecture. Au dernier moment, la Ville de Paris, cependant favorable, prétend réaliser une bonne affaire et demande 18 millions de ses terrains. Après une discussion épuisante, véritable maquignonnage, il faut recourir à l'arbitrage du Président de la République; on conclut à 13 millions et demi. Comme dans *le Tour du Monde en 80 jours*, la victoire est acquise de justesse : c'est le 28 juin 1921, quarante-huit heures avant l'expiration du délai imposé par le donateur, que le Parlement consacre l'acquisition, par l'Université, de trois bastions destinés à l'aménagement d'une Cité universitaire. Il avait fallu à M. Honnorat une ténacité, une autorité, une ardeur inégalables pour que la bureaucratie n'aboutisse point à la solution qui lui eût été naturelle : le rejet du don.

La bataille des bastions gagnée, une autre bataille s'engage. Aux portes de la Cité, toujours présents, toujours prêts à s'infiltrer, à étendre la lèpre de leurs cahutes, de leurs dépotoirs, de leurs charniers animaux, les « zoniers » narguent les règlements.

(1) La Cité Universitaire de Paris, Éditions Stock, 1947

KAOSYL
DESLEAUX
PANSEMENT GASTRO-INTESTINAL
LANCOSME - 71, AV. VICTOR EMMANUEL III - PARIS (8e)

DYCHOLIUM
AMPOULES ET COMPRIMÉS
★
Affections
hépato-cholédociennes
Oxyurose
Oliguries
Delirium Tremens
THERAPLIX
98, RUE DE SÈVRES, PARIS-VII

L'Administration, si puissante pour interdire, rejeter, freiner, s'avère inconcevablement faible pour exécuter. En 1931, le parc promis par la Ville pour 1924 n'est pas créé : les zoniers occupent la place. Il faudra les protestations des ambassadeurs d'Angleterre et des États-Unis contre le voisinage infligé à leurs Fondations pour qu'on procède à l'assainissement définitif. Chacun sait ce qu'est devenu le bel espace qui assure aux arrières de la Cité air, lumière, frondaisons.

A travers toutes les traverses, toutes les difficultés, un homme est parvenu à parachever son œuvre. L'exemple est assez rare pour nous retenir et nous encourager, dans une époque où les obstacles ne le cèdent en rien (encore est-ce un euphémisme) à ceux qu'il connut.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Propos sur la retraite.

Comme le phénix, le Conseil d'administration provisoire de la Caisse (dite autonome) de retraite des médecins renaît de ses cendres. Il devait passer ses pouvoirs aux administrateurs élus le 23 juillet dernier, mais une signature ministérielle n'ayant pu être obtenue à temps, le Conseil « provisoire » était le seul légalement habilité pour cette réunion. Si, en effet, le Corps médical élit librement les membres du Conseil définitif, cette liberté comporte deux approbations ministérielles — — Travail et Finances — et l'autonomie n'est donc que relative.

Mais aussi pourquoi, en employant le terme « retraite », être allé se fourrer dans ce guêpier qu'ont su éviter d'autres professions mieux avisées Au reste, si on veut bien se rapporter à sa définition, ce terme signifie pension permettant une vie normale au retraité. Or, nous ne pouvions avoir l'ambition de la fournir, et il ne pouvait être question que d'une allocation pour venir en aide aux confrères âgés et impécunieux.

C'est cette erreur commise à l'origine qui nous vaut la sujétion où nous nous trouvons vis-à-vis du Ministère du Travail. Les retraites sont soumises à des règlements et des lois qui limitent considérablement l'autonomie des caisses correspondantes. Dans une affaire qui intéresse 35.000 médecins et leurs femmes, il y a forcément des quantités de questions contentieuses; le Conseil d'administration ne peut régler ces questions humainement et confraternellement; il *doit* suivre les directives du Ministère du Travail, qui exige que soit respecté le texte littéral des lois et règlements.

Notons, comme nous l'avons dit en son temps, que les avocats ont su éviter cet écueil, et qu'ils ont ainsi la libre disposition de leurs fonds — comme ils peuvent régler les questions contentieuses au mieux des intérêts de chacun.

Malheureusement, le Conseil d'administration provisoire a préféré opérer en vase clos, sans s'inquiéter des remarques que pouvaient faire les médecins; il a même été plus loin et, bien que Conseil *provisoire*, il a établi un statut *définitif* et l'a fait inclure dans un arrêté ministériel. Ainsi le Conseil définitif, élu par les médecins, se trouve devant le fait accompli.

Bien mieux : à sa dernière séance, alors qu'il ne devait qu'à une question de procédure d'être encore en fonctions et que cette situation précaire eût dû lui inspirer une certaine discrétion, il a encore pris l'initiative d'élever notablement l'allocation annuelle.

Certes, la situation de la trésorerie pouvait légitimer ce geste : le fait d'avoir calculé cotisation et pension dans des conditions qui heurtaient les règles de l'arithmétique élémentaire avait fait que, pour la seule année 1949, il y avait un boni de quelque 200 millions. Mais à la séance précédente on avait tout de même nommé une commission dite d'aménagement et, en toute logique, il devait appartenir à cette commis-

Thérapeutique artérielle et cardio-rénale

Artères
Spasmes artériels, Hypertension
TENSÉDINE 2 comprimés au début de chacun des 3 repas.
Scléroses vasculaires et viscérales
IODOLIPINE 1 capsule 2 ou 3 fois par jour, aux repas.

Coeur
Syndromes coronariens, Angor, Infarctus, Palpitations, Algies précordiales
COROSÉDINE 2 comprimés 2 ou 3 fois par jour, au début des repas.
Crises angineuses
TRINIVÉRINE 2 à 3 dragées à quelques minutes d'intervalle. Maximum : 10 par jour.

Reins
Insuffisance cardio-rénale, Oligurie
DIUROPHYLLINE 2 à 4 comprimés par jour, à la fin ou dans l'intervalle des repas.

MONAL, DOCTEUR EN PHARMACIE - 13, Avenue de Ségur, PARIS

BOLDINE HOUDÉ
PAR GRANULE : Un mgr. Alcal. totaux purs du Boldo, quatre mgr. Aloïne pure cryst. — 3 à 6 par jour.

ICTÈRE - LITHIASE BILIAIRE
CONGESTION DU FOIE
HYPERTROPHIE DU FOIE
INSUFFISANCE HÉPATIQUE

FOIE

Laboratoires HOUDÉ, 9, rue Dieu, PARIS

sion d'étudier l'emploi possible de ce boni, ce qui eût permis de donner quelque satisfaction à certaines réclamations parfaitement justifiées de nos confrères et peut-être même de diminuer les cotisations. Mais là encore cette commission, par l'amputation faite sur ce boni, se trouvait placée devant le fait accompli et sensiblement paralysée.

Quoi qu'il en soit, nous continuons à penser que, dans une entreprise de ce genre, le seul but normal que l'on doit poursuivre est de fournir le maximum d'avantages avec le minimum de charges.

A. HERPIN.

On nous prie d'insérer la note suivante :

Psychasthénie ?

On sait que le Conseil d'État a rejeté le pourvoi introduit par la Société mutualiste des Professions libérales (3, place de l'Opéra, à Paris) contre le décret 48-1179 du 19 juillet 1948 portant R. A. P. qui a créé les quatorze caisses autonomes (dont celle des médecins « absolument indépendante de l'Ordre des médecins », voir *J. O.* 17-6-1950) pour l'application de la loi du 17 janvier 1948.

En présence de ces faits, un de nos confrères a demandé à la Caisse autonome si elle pouvait donner l'assurance que le fonctionnement de l'ALLOCATION DE VIEILLESSE pour lequel la Caisse a été créée serait bien assuré par elle dans les conditions fixées par le décret ci-dessus.

La Caisse s'est refusée à donner cette assurance, mais le plus piquant est le motif pour lequel elle se refuse à donner cette assurance, ainsi qu'on pourra en juger par le texte de sa lettre :

« *JFV/PB.* N° 2.569 (50).

» *Le 19 juillet* 1950.

» Mon cher Confrère,

» Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 27 juin.

» Nous la transmettons au Conseil d'administration qui donnera toute suite qu'il jugera nécessaire.

» A titre d'information, il nous faut cependant préciser qu'une requête présentée par la Société mutualiste des Professions libérales (3, place de l'Opéra à Paris), tendant à faire annuler le décret 48-1179 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique relatif au régime provisoire de l'organisation autonome d'assurance-vieillesse des professions libérales a été rejetée par le Conseil d'État en sa séance du 31 mars 1950, sous le n° 99.072.

» Recevez, mon cher Confrère, l'assurance de nos sentiments distingués.

» *Pour le Directeur :*

« ILLISIBLE. »

Il résulte donc de ce texte (émanant de la Caisse autonome) qu'il n'est plus question, en cas de non-payement, de pénalités usuraires, ni de saisie du mobilier par le percepteur;

que le fonctionnement de l'ALLOCATION DE VIRILLESSE n'est pas assuré par la Caisse autonome, conformément au décret que le Conseil d'État a confirmé, et que la Caisse autonome n'est qualifiée ni en droit ni en fait pour prétendre à l'encaissement d'une cotisation de caractère illicite.

Sans commentaire.

TRAITEMENT DU RHUMATISME
IODO BENZO MÉTHYL FORMINE
IODASEPTINE
IODASEPTINE SIMPLE (RHUMATISMES CHRONIQUES)
10 A 20cc PAR VOIE INTRAVEINEUSE OU INTRAMUSCULAIRE EN SÉRIE DE 12 INJECTIONS
IODASEPTINE SALICYLÉE (RHUMATISMES AIGUS)
5 A 10cc PAR VOIE INTRAVEINEUSE OU EXCEPTIONNELLEMENT INTRAMUSCULAIRE
LABORATOIRES ORTIAL
7, RUE DE L'ARMORIQUE PARIS XVe

SOCIÉTÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GYNÉCOLOGIE

Contribution au traitement de la dysménorrhée. — MM. *R. Canel* (Paris) et *Y. Canel* (Luxeuil). — Les auteurs attirent l'attention sur les très nombreux cas de dysménorrhée où on ne trouve que des lésions congestives localisées à la muqueuse de l'isthme, et guéries par de simples cautérisations locales associées à une vaccination générale.

La soi-disant hystérectomie chimique. — M. *Kasowski* (Pologne). — L'auteur tente de remettre en honneur la technique décrite en 1890 par Dumontpallier et apporte à l'appui plusieurs cas personnels ainsi que la présentation d'une pièce.

L'hémostase préalable dans la chirurgie conservatrice du muscle utérin. — M. *H. Borras* (Argentine). — L'auteur décrit un procédé d'hémostase préventive de l'utérus au moyen de clamps garnis de caoutchouc placés latéralement, ainsi que d'un garrot enserrant l'isthme.

Réflexions sur la localisation rare d'un pyosalpinx probablement tuberculeux. — MM. *M. Sureau* et *G. Surot.* — Il s'agit d'un pyosalpinx interposé entre les deux pavillons tubaires.

Embolies à répétition évitées par une thérapeutique préventive à l'héparine. — MM. *M. Sureau* et *G. Surot.* — Menace d'embolie stoppée par l'héparine chez une accouchée ayant déjà fait des embolies au cours d'un accouchement et d'un avortement spontané précédents.

A propos des actes criminels par injection intra-utérine d'air et leurs séquelles. — MM. *Courtois, Foissin* et *Vincent* (Saint-Germain-en-Laye). — Les auteurs précisent plusieurs points de diagnostic et insistent sur la possibilité de séquelles graves et persistantes.

A propos de l'insufflation dans les sténoses tubaires. — M. *R. Palmer* (Paris).

Sur deux nouveaux cas d'hémato-salpinx non gravidiques. — MM. *J. Balmary* et *P. Isidor.* — S'appuyant sur deux observations d'hémato-salpinx non gravidiques les auteurs ont pensé que cette lésion était produite par une hyperprolanémie associée à un dysfonctionnement du para-sympathique local et ont tenté de la reproduire expérimentalement. Les essais n'ont pas abouti au résultat désiré mais ont permis d'apporter quelques éléments supplémentaires à la notion du rôle joué par l'acétylcholine au niveau des effecteurs folliculiniques et confirment l'action de l'ésérine sur la formation des corps jaunes ovariens.

Compte rendu d'un voyage médical en Espagne. — M. *E. Douay.*

A propos de la fonction hypophyso-inhibitrice de la glande mammaire. — M. *Turpault* rappelle les inter-réactions de l'hypophyse et de la mamelle et précise le traitement des fibromes par l'association testostérone-glande mammaire lactante.

Présentation d'un cliché d'hystérographie d'interprétation difficile. — M. *F. A. Papillon.*

Tumeur du clitoris de diagnostic étiologique difficile. — M. *Marcel Fabre-Toulon.*

Tuberculose bilatérale des seins guérie par la streptomycine. — M. *Marcel Fabre-Toulon.*

Hypertrophie éléphantiasique des seins au cours du postpartum ayant régressé par l'administration d'œstrogènes à doses fortes et répétées. — M. *Marcel Fabre-Toulon*

Cure de diurèse, de désintoxication et de sédation nerveuse. Agréée par les A. S.
Saison : Juin à Octobre
Etablissement thermal - Casino - Plage - Golf - Tennis - Lac - Campagne - Montagne.
Renseignements : sur demande à la Société des Eaux d'EVIAN à EVIAN (Haute-Savoie)
ou à PARIS, 117, av. des Champs-Elysées
EVIAN CACHAT
Cure à domicile pour les Grands : Eau de régime, diurétique. - Pour les Petits : Eau classique pour les Biberons et la Boisson.
Buvez Evian à tout âge
EVIAN
H. Hanne
5.22

POUDRE
DOPS
SÉDATIF
GASTRIQUE
POSOLOGIE
DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas
Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE
LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

CONGRÈS ET RÉUNIONS

Vᵉ Semaine médico-chirurgicale pratique de la Pitié. — *Organisée par le* Prof. C. Lian, *dans sa clinique médicale de la Pitié*, cette série de leçons est destinée à mettre les médecins omni-praticiens au courant des principales notions nouvelles, et se déroulera cette année *du* 16 *au* 21 *octobre*. Chaque matin quatre exposés d'une demi-heure, suivis chacun d'un quart d'heure consacré aux questions posées et aux réponses du conférencier dans l'Amphithéâtre, pour le profit de tous les auditeurs. Chaque après-midi quatre autres exposés, et enfin d'après-midi une démonstration pratique d'une technique de diagnostic ou de thérapeutique.

Les conférenciers seront :

— *Appareil respiratoire.* — Prof. Ét. Bernard : La streptomycine chez les femmes enceintes tuberculeuses; Drs Pruvost, Acad. Méd.; Even méd. Hôp. Lennnec; Brocard, méd. Hôp. Tenon.

— *Cardiologie.* — Prof. Lian : Persistance du canal artériel; Dr Facquet, méd. des Hôp. : Rétrécissement congénital de l'isthme aortique.

— *Dermato-vénéréologie.* — Prof. agrégé Degos et F. Merklen : Nouvelles séro-réactions de la syphilis.

— *Endocrinologie et nutrition* — Prof. Guy Laroche : Hormones et nutrition; Prof. agrégé Gilbert-Dreyfus.

— *Foie et tube digestif.* — Prof. agrégé Fauvert : Applications cliniques des nouvelles techniques d'exploration hépatique; Dr Lambling, méd. Hôtel-Dieu : Des complications de la gastrectomie; Dr Hillemand, méd. Hôpital Tenon.

— *Hématologie et rhumatologie.* — Prof. agrégé G. Marchal : Hypersplénisme et splénectomie; Prof. agrégé de Sèze; Dr Weissenbach, méd. Hôpiral Saint-Louis : Traitements modernes des hydarrhroses chroniques des genoux.

— *Maladies professionnelles et infectieuses.* — Dr Pollet, méd. Hôpital Saint-Louis : Intoxications par le fluor; Dr Morin, méd. des Hôpitaux.

— *Médecine générale et reins.* — Prof. Benhamou, d'Alger : Nouvelles applications de la dialyse péritonéale; Dr Derot, méd. Hôtel-Dieu : La diététique des néphrites; Dr F. Siguier, méd. des Hôpitaux.

— *Neuropsychiatrie.* — Prof. agrégé Haguenau : Diagnostic et traitement des spasmes faciaux; Prof. agrégé Michaux : Enfants et adolescents délinquants; Dr Rouques, méd. Hôpital Tenon.

— *Pédiatrie.* — Prof. Debré : La maladie des griffes du chat; Prof. Turpin : Actualités sur le rhumatisme articulaire aigu; Prof. agrégé Laplane, Dr Fouquet: Primo-infection tuberculeuse de l'enfant et son traitement par les antibiotiques; Dr Cl. Launay, méd. des Hôpitaux.

— *Chirurgie générale.* — Dr Deniker, chir. hon. Hôpitaux; Dr Oberlin, chir. Hôpital de la Pitié; Dr H. Welti, chir. Hôpital de la Pitié.

— *Chirurgie infantile et orthopédique.* — Prof. Fèvre : Traitement chirurgical de l'ectopie testiculaire; Prof. Mathieu : Traitement orthopédique précoce de la paralysie infantile; Dr Trèves, chir. Hôpital Croix Saint-Simon : Fractures du cou de pied et leurs séquelles.

— *Chirurgie pulmonaire et urologie.* — Prof. Robert Monod, Dr Marsan, chir. Hôpital Saint-Michel : La conception actuelle du traitement de la tuberculose rénale; Dr Dufour, chir. des Hôpitaux.

— *Gynécologie et obstétrique.* — Prof. Mocquot : Tuberculose génitale de la femme; Prof. Lantuéjoul : Analgésie obstétricale; Prof. agrégés Sureau et Vaudescal.

HEPACUPRYL
DU DOCTEUR MARTINET
EXTRAIT DE FOIE DE VEAU, EXTRAIT HÉMATIQUE DÉSALBUMINÉ
ASSOCIÉS AU FER ET AU CUIVRE, MINÉRAUX INDISPENSABLES A L'HÉMATOPOÏÈSE
BOITE DE 6 AMPOULES BUVABLES DE 10cc
1 AMPOULE AVANT CHAQUE REPAS
LABres DU DOCTEUR H. MARTINET - 16, RUE DU PETIT-MUSC PARIS 4e

CACODYLINE
JAMMES
A : 10 cgs. - B : 20 cgs.
C : 30 cgs. - D : 50 cgs.
E : 1 gramme.
ET MAGNÉSIO-CACODYLINE

IODINJECTOL
JAMMES
SIMPLE ET SALICYLÉ
2 Formes
INJECTABLE ET GOUTTES
Une injection intramusculaire ou intraveineuse par jour.
★
60 à 100 gouttes par jour.

LABORATOIRES JAMMES, 86, RUE MICHEL-ANGE, PARIS-16e

— *Neurochirurgie et stomatologie.* — Prof. Petit-Dutaillis; Prof. Dechaume.

— *Ophtalmologie et oto-rhino-laryngologie.* — Prof. agrégé Desvignes : Maladie de Harada. Troubles visuels méningés et pigmentaires; Drs Le Mée et A. Bloch, O.-R.-L. Necker-Enfants-Malades.

Renseignements.

Droits d'inscription : 1.500 *fr. à adresser en un mandat ou un chèque bancaire ou postal au Secrétariat de la Clinique médicale de la Pitié,* 83, *boul. de l'Hôpital, Paris,* XIIIe (*compte chèques postaux du Prof.* Lian, *Paris* nº 5913-30). — Un certificat sera délivré aux médecins ayant suivi le cours. Une soirée théâtrale et une soirée de films seront offertes aux conférenciers et aux auditeurs inscrits au cours. Une exposition de produits pharmaceutiques se tiendra dans les salles annexes de l'Amphithéâtre des cours de la Pitié.

Journées de pneumologie de l'Hôpital Cochin. — *En liaison avec les Entretiens de Bichat de* 1950, trois journées de conférences seront consacrées à la pneumologie à l'hôpital Cochin, dans le service du Dr Pierre-Bourgeois.

Les conférences, qui seront faites conformément au programme ci-dessous, auront toutes une durée d'un quart d'heure au maximum. Le quart d'heure suivant sera consacré à la présentation de clichés, d'instruments, de pièces anatomiques, de projections, de micro-films, etc... Le troisième quart d'heure sera réservé à la discussion avec ceux des membres de l'auditoire qui voudront bien prendre la parole et poser des questions.

Toutes les conférences ont lieu à la salle de conférences du service des voies respiratoires de l'Hôpital Cochin, au dispensaire, premier étage. Celles-ci se succéderont sans interruption, au rythme de six conférences par demi-journée, pendant trois jours successifs.

Prière de se faire inscrire auprès du Comité national de défense contre la tuberculose, 66, *boulevard Saint-Michel à Paris. Le droit d'inscription est fixé à* 1.000 *fr.*

Programme :

— *Samedi* 14 *octobre* 1950.

8 heures. Dr J. M. Lemoine : Les indications générales de la bronchoscopie pour le diagnostic des affections broncho-pulmonaires.

9 h. 45. Dr J. P. Garaix : Les indications de la bronchoscopie en phtisiologie.

9 h. 30. Dr J. M. Lemoine : Les traitements sous bronchoscopie.

10 h. 15. Dr J. P. Garaix : Les bronchographies.

11 heures. Dr Vic-Dupont : Les angiopneumographies.

11 h. 45. Dr G. Canetti : Les techniques de recherche du Bacille de Koch.

14 h. 30. Dr G. Canetti : L'étude de la streptomycino-résistance en pratique phtisiologique.

15 h. 15. Dr G. Rollin : Les soins pré-et postopératoires en chirurgie thoracique.

16 heures. Dr A. Roy : Le traitement des formes graves de la primo-infection.

16 h. 45. Dr Pierre-Bourgeois : Le traitement des miliaires tuberculeuses.

17 h. 35. Dr Vic-Dupont : Le traitement de la méningite tuberculeuse.

18 h. 15. Dr Pierre-Bourgeois : Les indications de la streptomycine dans la phtisie commune.

— *Dimanche* 15 *octobre* 1950.

8 heures. Dr Vic-Dupont : Les antibiotiques antituberculeux, à l'exception de la streptomycine.

8 h. 45. Dr A. Roy : Les indications actuelles du pneumothorax.

9 h. 30. Dr G. Le Meur : Les perforations pulmonaires et leur traitement.
10 h. *15.* Dr G. Le Meur : Le traitement médical des pyothorax tuberculeux.
11 heures. Dr J. Chevret : Le traitement chirurgical des pyothorax tuberculeux.
11 h. 45. Dr Hinault : Comment se comporter en présence d'un penumothorax avec adhérences pleurales.
14 h. 30. Dr Chevret : Pneumothorax extrapleural, mixte, et extra-périosté.
15 h. 15. Dr G. Thomeret : Thoracoplastie avec ou sans apicolyse extrafasciale.
16 heures. Dr G. Thomeret : Indications de l'exérèse en phtisiologie.
16 h. 45. Dr Pierre-Bourgeois : Le traitement de la tuberculose au cours de la puerpéralité.
17 h. 30. Dr Pierre-Bourgeois : Notions nouvelles sur la technique de la cure sanatoriale.
1ü h. 15. Dr G. Rollin : Indications actuelles de la vaccination par le B. C. G.

— *Lundi* 16 *octobre* 1950.

8 heures. Dr Hinault : Les techniques de diagnostic des épanchements pleuraux non purulents.
8 h. 45. Dr Leménager : La chimiothérapie des affections pulmonaires aiguës.
9 h. 30. Dr R. Genevrier : Les indications thérapeutiques dans les suppurations pulmonaires.
10 h. 15. Dr G. Rollin : Le traitement des pleurésies purulentes non tuberculeuses.
11 heures. Dr R. Genevrier : Les indications thérapeutiques dans la dilatation des bronches.
11 h. 45. Dr R. Genevrier : Les traitements médicamenteux de l'asthme.
14 h. 30. Dr Pierre-Bourgeois : Le traitement de l'association asthme et tuberculose.
15 h. 15. Dr J. Fauvet : Le diagnostic radiologique du cancer broncho-pulmonaire.
16 heures. Dr J. M. Lemoine : Le diagnostic endoscopique et histologique du cancer du poumon.
16 h. 45. Dr G. Thomeret : Le traitement chirurgical du cancer du poumon.
17 h. 30. Dr Leménager : Les techniques de diagnostic différentiel des tumeurs du médiastin.
18 h. 15. Dr J. Fauvet : Les indications thérapeutiques dans les tumeurs du médiastin.

FACULTÉ DE PARIS

Chaire de clinique cardiologique. — Un cours complémentaire sur les techniques et thérapeutiques nouvelles en pathologie cardio-vasculaire, organisé par la Chaire de clinique cardiologique (Prof. E. Donzelot), aura lieu *du lundi* 2 *au samedi* 14 *octobre* 1950 *à l'Hôpital Broussais*, 96, *rue Didot*, 14e.

Les leçons et démonstrations seront faites par les Professeurs Donzelot et d'Allaines; MM. Bardin, Kaufmann, Meyer-Heine, Plas et Sikorav, assistants des Hôpitaux; MM. Chartrain, Durand, Kartun et Millot, chefs de clinique; MM. Heim de Balsac et Escalle, chefs de laboratoire; M. Delaunay, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur, et MM. Milovanovich et Métianu.

— *De* 10 *à* 12 *heures* : Cours et présentation de malades.
— *De* 15 *à* 17 *heures* : Leçons théoriques et démonstrations pratiques de radiologie et d'électrocardiographie.

PROGRAMME DES COURS.

Lundi 2 octobre : Indications thérapeutiques dans l'hypertension artérielle (Prof. DONZELOT). La piézographie des hypertendus et des scléroses vasculaires (M. MEYER-HEINE). — *Mardi 3* : Les traitements de la douleur cardiaque (M. BARDIN). Les épreuves fonctionnelles cardiaques chez les aviateurs et les sportifs (M. PLAS). — *Mercredi 4* : Notions pratiques concernant les cardiopathies congénitales (M. METIANU). Les techniques d'exploration des artères périphériques (M. CHARTRAIN). — *Juedi 5* : Les techniques d'exploration des capillaires (M. DELAUNAY). Le traitement anticoagulant (M. KAUFMANN). — *Vendredi 6* : Diagnostic et indications opératoires dans les cardiopathies congénitales (M. DURAND). Traitement chirurgical des cardiopathies congénitales (Prof. D'ALLAINES). — *Samedi 7* : L'examen ophtalmique dans les affections cardio-vasculaires (M. MILLOT). La pénicilline en thérapeutique cardio-vasculaire (M. KAUFMANN). — *Lundi 9* : Les médications vasomotrices dans les traitements des maladies artérielles périphériques (M. CHARTRAIN) Place de la chirurgie dans les affections artérielles et veineuses (M. BARDIN). — *Mardi 10* : La fièvre chez les cardiaques, valeur diagnostique de l'électrophorèse (M. KAUFMANN). Place de la chirurgie dans les affections artérielles et veineuses (M. BARDIN). — *Mercredi 11* : L'angiocardiographie (M. DURAND). Traitement chirurgical des cardiopathies décompensées (M. HEIM DE BALSAC). — *Jeudi 12* : Physiopathologie de l'insuffisance cardiaque congestive (M. KARTUN). Traitement de l'insuffisance cardiaque (M. SIKORAV). — *Vendredi 13* : La vectographie (M. MILOVANOVICH). Traitement de l'insuffisance cardiaque (M. SIKORAV). — *Samedi 14* : La vectographie (M. MILOVANOVICH), Diagnostic et traitement de l'infarctus du myocarde (Prof. DONZELOT)'

Les inscriptions (droits : 3.000 fr.) sont reçues au Secrétariat de la Faculté (guichet n° 4) tous les après-midi, de 14 à 16 heures sauf le samedi.

Les étrangers sont priés de s'adresser Salle Béclard.

Les auditeurs qui auront fait preuve d'assiduité pourront, sur leur demande, recevoir à la fin du cours un certificat.

COURS ET CONFÉRENCES

Les 30 conférences du cours annuel de perfectionnement de gynécologie auront lieu *du lundi 25 septembre au dimanche 1er octobre 1950, à l'Hôpital Lariboisière, dans le service du Dr* NETTER.

Lundi 25 septembre : Pysiologie des glandes œstrogènes (ovaire et cortico-surrénale) (M. A. NETTER). — Recherches sur l'innervation sympathique terminale de la paroi utérine. Déductions physiologiques et pathologiques (M. ISIDOR). — Les indications thérapeutiques dans les fibromes (M. F. DOUAY). — Cycle menstruel et menstruation (M. A. NETTER). — Techniques d'exploration gynécologique (M. A. NETTER).

Mardi 26 : Les infections génitales à virus (M. P. DUREL). — Dosage et élimination des 17-cétostéroïdes et des phénolstéroïdes (Prof. M.-F. JAYLE). — Schéma d'exploration biochimique du cycle menstruel. Ses principales applications cliniques (Prof. M.-F. JAYLE). — Les ulcérations de la vulve (M. A. PECKER). — Le prurit vulvaire (M. A. PECKER).

Mercredi 27 : Nouvelles acquisitions dans le diagnostic et le traitement du cancer du corps utérin (M. E. DOUAY). — Techniques particulières au traitement de l'infection génitale (M. P. DUREL). — Les facteurs endocriniens de la stérilité (M. J. VARANGOT). — La tuberculose génitale (M. M. FABRE). — L'hystérographie diagnostique (M. J. DALSACE). — L'insufflation dans la stérilité (M. J. DALSACE).

Jeudi 28 : Conférence de M. P. FUNCK-BRENTANO. — Les indications de la haute fréquence en gynécologie (M. J.-E. MARCEL). — Le diagnostic précoce du cancer du col de l'utérus (M. C. BÉCLÈRE). — Le facteur masculin dans la stérilité

Attention à la baisse de tension
SILYMAR
A BASE DE CHARDON-MARIE
SPÉCIFIQUE DE L'HYPOTENSION
2 ou 3 pilules avant chacun des deux repas
LANCOSME, pharmacien, 71, Av. Victor-Emmanuel-III, PARIS-8e

LIT MÉCANIQUE DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ
RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

HORMOCRINOL
♀ et ♂
Médication Thyro-génitale associée aux électrolytes activateurs
PHOSPHORE et POTASSIUM
TROUBLES DU MÉTABOLISME
RHUMATISME ENDOCRINIEN
TROUBLES GÉNITAUX ET CIRCULATOIRES
6 à 8 comprimés par jour
GOSSYPIOL
MAURIN
16 DRAGÉES EN 2 JOURS
déterminent les règles
et calment les douleurs
Laboratoires JAMMES
102 bis, Rue de l'Aigle - La Garenne-Colombes

(M. A. Netter). — Métrorragies et dysménorrhée (M. A. Netter).

Vendredi 29 : Le métabolisme de la progestérone et la valeur clinique du dosage du prégnandiol urinaire (M. H. de Watteville). — Inhibition et activation des effets œstrogènes périphériques chez la femme (J. Férin). — Les cures hydrominérales et climatiques en gynécologie (M. Fabre). — Les aménorrhées (M. Bory). — La ménopause (M. Bory).

Samedi 30 : Conférences de MM. P.-A. Schockaert et P. Funck-Brentano. — Les troubles urinaires en gynécologie (M. J.-E. Marcel). — Examen clinique d'un couple stérile (M. M. James).

Dimanche 1er octobre : Les premiers stades de la grossesse et leurs problèmes gynécologiques (M. Courtois). — Leucorrhée et vaginite (M. R. Palmer). — Frigidité et dyspareunie (M. R. Palmer).

Les leçons de l'après-midi seront répétées la semaine suivante, le matin, pour les auditeurs parisiens.

Droits d'inscription : 2.500 *francs. Nombre non limité.*

S'inscrire à la Faculté de Médecine, à l'A.D.R.M., ou, pendant le mois d'août, à l'Hôpital Lariboisière, consultation suivante, le matin, pour les auditeurs parisiens.

Les travaux pratiques se poursuivront pendant 6 *semaines. Droits supplémentaires d'inscription :* 2.500 *francs. Nombre limité à* 12.

S'inscrire à l'Hôpital Lariboisière, rue Ambroise-Paré, Paris (consultation de médecine).

Un cours de perfectionnement sur la tuberculose, précédant le concours d'aptitude aux fonctions de médecins des services antituberculeux, sera fait *du 23 octobre au 5 décembre 1950, à la clinique de la tuberculose, Hôpital Laennec, 42, rue de Sèvres* (Prof. : M. Étienne Bernard), avec le concours de MM. Lesné, Rist, Courcoux, Mathieu, Armand-Delille, Robert Debré, Pruvost, Sorrel, R. Monod, Maingot, Maurer, Cardis, Bariéty, Gernez, Piéchaud, Pierre Bourgeois, Benda, Kourilsky, Aujaleu, D'Hour, J. Fouquet, Even, Brouet, Brocard, Mathey, André Meyer, Brun, Bouvrain, Delarue, Poix, Baron, Soulas, Azoulay, Triboulet, Chadourne, Douady, Bretey, O. Monod, Le Foyer, Vitry, Kreis, Lemoine, Berlioz, Mlle Lotte, Weiller, Herrenschmidt, Depierre, Cros-Decam, Canetti, Mlle Fouché, Tulou, Bourdin, Paley, Chiche, P. Renault, Cl. Renaud, Roujeau, Jacques Weil, Guy Arnaud.

Ce cours s'adresse aux médecins et aux étudiants en fin de scolarité désireux de revoir, en un cycle complet, les notions récentes cliniques, thérapeutiques, sociales et administratives concernant la tuberculose.

Le matin, des présentations cliniques, des séances de pleuroscopies, de bronchoscopies et d'interventions chirurgicales seront organisées dans les services de phtisiologie.

Les leçons auront lieu l'après-midi, de 16 h. à 17 h., et de 17 h. à 18 h., au Comité national de défense contre la tuberculose, 66, boulevard Saint-Michel.

Programme des leçons. — L'infection et la maladie tuberculeuses. — Le bacille tuberculeux. — La notion de contagion. — La tuberculine et les réactions cutanées d'allergie. — Les lésions histologiques de la tuberculose pulmonaire. — La tuberculose du nourrisson. — La tuberculose de l'enfant. — La primo-infection tuberculeuse de l'adulte. — Les formes miliaires. — Les formes aiguës pneumoniques et broncho-pneumoniques. — Les modes de début et les poussées évolutives de la tuberculose pulmonaire chronique. — Les cavernes tuberculeuses. — Les hémoptysies et leur traitement. — Terrain et tuberculose. — Les signes physiques. — Le diagnostic biologique. — Le diagnostic radiologique. — Tomographie et tuberculose. — Les examens fonctionnels (I). — Les examens fonctionnels (II). — La tuberculose du larynx. — La tuberculose

PYRÉTHANE

Antinévralgique Puissant

COUTTES
25 à 30 par dose — 500 gtes dix
AMPOULES A 2 cc Antithermiques.
AMPOULES B 5 cc Antinévralgiques.

Laboratoires CAMUSET, 18, Rue Ernest-Rousselle, PARIS (13e)

Silicyl

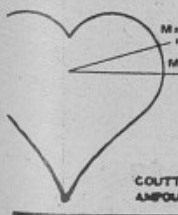

MÉDICATION de BASE et de RÉGIME

États Artérioscléreux et CARENCES SILICEUSES

COUTTES : 10 à 25, 2 fois par jour. — COMPRIMÉS : 3 à 6 par jour.
AMPOULES : 2 cc intramusculaires tous les 2 jours. — DRAGÉES :

AFFECTIONS DES VOIES URINAIRES

SANTAL MONAL

1 au bleu de méthylène

Essences balsamiques. 0,16
Bleu de méthylène. . 0,02

Adjuvant de la cure par les Sulfamides et la Pénicilline. — A la fin du traitement, calme, assèche et décongestionne les muqueuses.

Blennorragies, Cystites, Pyuries, Prostatites, Colibacillose urinaire.

6 à 9 capsules par jour, aux repas

2 sulfamide

Essences balsamiques. 0,24
Para aminophényl sulfamide. . 0,25

Gonocoques :
Les 1er, 2e, 3e jours
2 capsules, 6 fois par jour
Les 4e, 5e, 6e jours
2 capsules, 4 fois par jour
Les 7e, 8e, 9e jours et jours suivants
2 capsules, 2 fois par jour

Infections à streptocoques, à staphylocoques et à colibacilles :
4 à 6 capsules par jour, à intervalles réguliers.

PROSTAL

SUPPOSITOIRES SÉDATIFS

Stovaïne, Benzocaïne, Menthol, Bromure de camphre, Extraits de jusquiame, de ciguë, de ratanhia, Surrénine, Hypophyse, Prostatine.

AFFECTIONS DOULOUREUSES DE LA PROSTATE ET DU PETIT BASSIN

Effets constants et immédiats. — 1 suppositoire matin et soir.

LABORATOIRES MONAL
DOCTEUR EN PHARMACIE — LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
13, AVENUE DE SÉGUR - PARIS-7e

bronchique. — La topographie broncho-pulmonaire. — Le problème de l'atélectasie pulmonaire. — La tuberculose osseuse et articulaire : clinique. — La tuberculose osseuse et articulaire : pronostic et thérapeutique. — La méningite tuberculeuse et son traitement. — La tuberculose pleurale. — Les kystes gazeux. — Les infiltrats pulmonaires et le syndrome de Loeffler. — Les cancers du poumon. — Les kystes dermoïdes intrathoraciques. — Le diagnostic des tumeurs bronchiques. — Le traitement chirurgical des tumeurs thoraciques. — La maladie de Besnier-Bœch-Schaumann et la maladie de Hodgkin. — La dilatation des bronches et l'exploration lipiodolée. — Les abcès du poumon et leur traitement. — Les pneumokonioses. — Le poumon cardiaque. — La streptomycine dans le traitement de la tuberculose de l'enfant. — La streptomycine dans le traitement de la tuberculose pulmonaire de l'adulte. — La streptomycino-résistance. — Les antibiotiques en dehors de la streptomycine, — La cure hygiéno-diététique. Les climats. — Le pneumothorax artificiel : indications et physio-pathologie. — La technique du pneumothorax et la conduite de la cure. — Les pleurésies du pneumothorax et leur traitement. — Les perforations pulmonaires et leur traitement. — La pleuroscopie et la section des brides pleurales. — Le pneumothorax extrapleural. — La thoracoplastie : indications et résultats. — Exérèse : indications et résultats. — La bronchoscopie. — La lutte antituberculeuse. Ses résultats. — La législation antituberculeuse et le Ministère de la Santé. — Sécurité sociale et tuberculose. — Les examens systématiques. — L'organisation et la vie d'un dispensaire. — Le sanatorium et ses problèmes. — Le préventorium. — Le placement familial. L'Œuvre Grancher. — La prémunition antituberculeuse : le BCG. — Le BCG. Sa réalisation pratique. — La réadaption des tuberculeux (I). — La réadaptation des tuberculeux (II). — La vie professionnelle des tuberculeux. — Le charlatanisme. — Pronostié général de la tuberculose.

Ce cours sera précédé d'un cours et de travaux pratiques sur LES TECHNIQUES DE LABORATOIRE EN PNEUMONOLOGIE *qui auront lieu à l'Institut Pasteur (service de la tuberculose), du 9 octobre au 21 octobre 1950, tous les jours, à 9 heures et à 14 heures* sous la direction de MM. BRETEY et KREIS, avec la collaboration de MM. J. LEVADITI, POCHON, A. PREVOT, CANETTI, Mme F. GRUMBACH, MM. N. RIST, SEGRETAIN, P. COLETSOS, BOISVERT et de MM. M. JAYLE, J. DELARUE, R. BENDA, J.-P. SOULIER.

Les auditeurs doivent se munir d'une blouse et, si possible, d'un microscope.

PROGRAMME :

Généralités. L'examen bactériologique des crachats et des pus pleuraux. — Staphylocoque, streptocoque. — Pneumocoque, bacille de Friedlander, bacille Bordet-Gengou. — Les champignons des mycoses pulmonaires. — Les germes anaérobies des suppurations pleuro-pulmonaires. — Germes anaérobies (*suite*). Les spirochètes de l'appareil respiratoire. — Le bacille tuberculeux; techniques de coloration. — La microscopie en fluorescence du bacille tuberculeux. — Le bacille tuberculeux. Homogénéisation. Centrifugation et flottation. — Le bacille tuberculeux. Culture sur milieux solides. — Le bacille tuberculeux. Culture sur milieux liquides. Culture sur lames. Techniques générales d'inoculation. — Le bacille tuberculeux humain. Lésions de la tuberculose expérimentale. Techniques d'autopsie. Pseudo-tuberculose. — Les différents types de bacilles tuberculeux. BCG. Bacilles paratuberculeux. — Étude de la sensi-

Octométine
VÉRIDE
Puissant antispasmodique de synthèse non alcaloïde
Action rapide, constante, durable
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPÉCIALISÉS
89, Avenue de La Bourdonnais, PARIS (VII^e) - Invalides 74-19

bilité des germes aux antibiotiques. Streptomycino-résistance. — Dosage des antibiotiques dans les humeurs. Techniques hématologiques. Ponction ganglionnaire. — Granulo-diagnostic de la tuberculose. Réactions sériques spécifiques en phtisiologie. — Les réactions sériques non spécifiques en phtisiologie. — Les tests de la fonction hémostatique. — Diagnostic des pneumopathies à virus. — Cytologie des crachats et des épanchements pleuraux. — Technique anatomo-pathologique.

Les droits d'inscription sont de 4.000 fr. pour chacun des cours. Un certain nombre de bourses et de remboursements de droits d'inscription seront accordés par le Comité national de défense contre la tuberculose, 66, boulevard Saint-Michel. Les demandes de bourses devront être adressées avant le 15 septembre 1950. Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de la Faculté de Médecine (guichet n° 4) tous les jours de 14 h. à 16 h., sauf le samedi.

— Inscription pour les médecins étrangers : Salle Béclard, tous les jours, sauf le samedi, de 9 h 30 à 11 h. ou de 14 à 16 h.

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Hôpital Saint-Joseph, 7, *rue Pierre-Larousse, Paris* (14e.) — *Une place de Chef de service de Médecine et une place de Chef à la consultation de Médecine de l'Hôpital Saint-Joseph seront vacantes à la date du* 1er *janvier* 1951.

Les nominations sont faites par le Conseil d'administration sur présentation du Corps médical de l'Hôpital *après concours sur titres.*

MM. les Candidats sont priés de déposer au bureau de l'Administrateur de l'Hôpital, *avant le* 1er *octobre* 1950, leur dossier contenant l'exposé de leurs titres, ainsi que leur garantie de moralité professionnelle.

NÉCROLOGIE

— Dr Émile Rouault (de Pont-Château, Loire-Inférieure), décédé le 3 août. Nous prions le Dr B. Rouault, fidèle ami du *Journal des Praticiens*, comme le fut son père, d'agréer l'expression de notre sympathie et nos vives condoléances;

— Dr Jacques de Fourmestraux (de Chartres), membre correspondant de l'Académie de Médecine, ancien Président du Congrès français de Chirurgie, décédé victime d'un accident;

— Prof. Jean Verhoogen, ancien professeur de clinique chirurgicale à l'Université de Bruxelles, membre correspondant de l'Académie de Médecine de Paris, président du Comité international de la Société internationale de Chirurgie;

— Dr Cruveilhier, chef de service à l'Institut Pasteur, conseiller technique au Ministère de la Santé publique, Officier de la Légion d'honneur;

— Dr Jean Leclercq (de Paris);

— Dr Neveux (de Torcy, Seine-et-Marne);

— M. Alex Vildrin, externe des Hôpitaux, décédé accidentellement;

— Médecin-colonel Gensollen, officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1914-18 et T.O.E.;

— Dr Paul Gosselin (de Paris);

— Dr Gérard Desfarges (de Paris);

— Dr François Cottin (de Paris);

— Dr Maurice Jean, médecin de l'Hôtel-Dieu, au Puy-en-Velay;

— Dr Georges Poirier (de Paris);

— Dr Georges Bourdon (de Paris);

— Dr Jean Foix (de Saint-Hilaire-du-Touvet, Isère);

— Dr Henri Chalendar (de Vénissieux, Rhône), décédé dans sa 74e année.

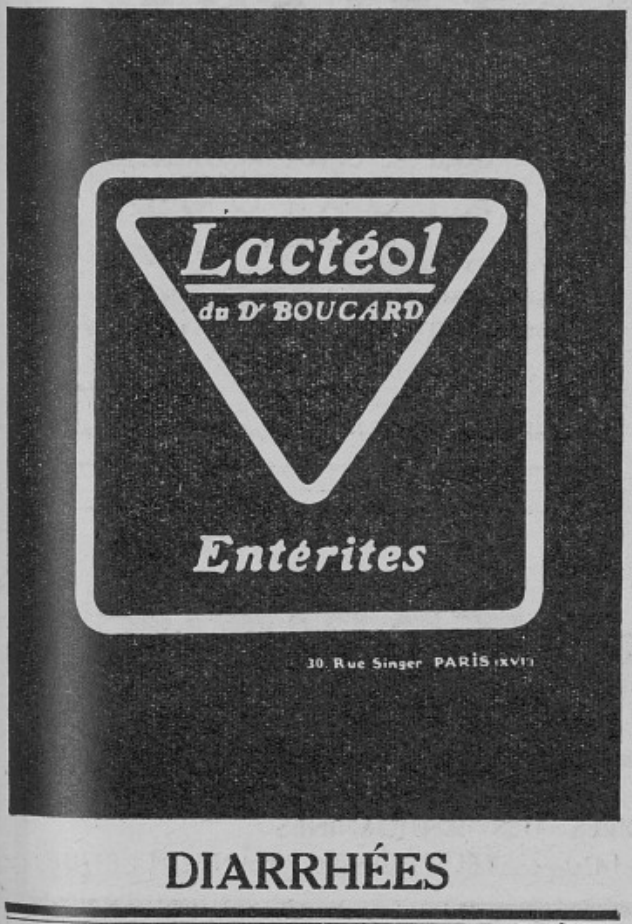

PARLAX

Reine des huiles de paraffine rééduque l'intestin

CONSTIPATION
ENTÉRITES - HÉMORROÏDES
AFFECTIONS GASTRO-INTESTINALES

Laboratoires : F. LATOUR Phien Drogte 71, Rue Douy Delcupe, Montreuil/Bois (Seine)

FOIE - ESTOMAC - INTESTIN

'SEL DE FRUIT'

ENO

'FRUIT-SALT'

LABORATOIRES G. CANAT
22, RUE LALANDE - PARIS (14e)

NÉVROSES
INSOMNIES

LOBÉLIANE
LALEUF

ANTISPASMODIQUE PUISSANT
EXCLUSIVEMENT VÉGÉTAL
GOUT ET ODEUR AGRÉABLES
ATOXIQUE

DOSE CALMANTE : 2 à 5 cuillerées à café par jour
DOSE HYPNOTIQUE : 1 à 3 cuillerées à café le soir

Laboratoires LALEUF, 51, rue Nicolo, Paris-16e

ANTIGÉNINES C. E.
COLIBACILLES - ENTÉROCOQUES

ANTIGÉNINE C.
COLIBACILLES

ANTIGÉNINE S.
STAPHYLOCOQUES

ANTIGÉNINE T.A.B.
FIÈVRES TYPHOÏDES

ANTIGÉNINE E.P.S.
GRIPPES ET COMPLICATIONS

ANTIGENINES

Vaccin par voie buccale - 30 milliards de microbes dans 10 cc. de bouillon-Lysat

LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e — TÉLÉPHONE : DANTON 81-88

RHUMATISMES CHRONIQUES

Névralgies rebelles - Hypertension artérielle

NEO-SETI

Solution buvable de Soufre et d'Iode

30 gouttes 3 fois par jour aux repas

LABORATOIRES BRISSON

Dr DEDET ET Cie PHARMACIENS ANCIENS INTERNES DES HOPITAUX DE PARIS

157 RUE CHAMPIONNET PARIS

SÉDIBAÏNE

SÉDATIF NERVEUX
SANS ACTION DÉPRESSIVE

TITANE BISMUTITANE COIRRE

PANSEMENTS
GASTRO INTESTINAUX

5, Bd MONTPARNASSE
PARIS

REMBOURSÉS PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE

ACTUALITÉ

De l'invention.

Barrès prête à Renan, dans la petite brochure qu'il lui a consacrée, et qui fit scandale, l'ingénieux discours que voici :

— « Vous ne comprenez rien qu'à la littérature. Ne parlons que de cela. Eh bien! je suis sûr d'avoir fait une bonne tâche et durable, puisque mon contemporain Sainte-Beuve m'a aimé, et puisque vous-même, Monsieur, d'une génération qui, pour moi, est déjà l'avenir, *vous m'inventeriez plutôt que de vous passer de me connaître.* Ainsi fis-je avec Jésus, avec saint Paul, avec Marc-Aurèle — et avec moi-même, je puis bien l'avouer, quand j'écrivis mes Souvenirs d'enfance. »

La soif de connaissance des hommes croît à proportion des informations que leur apportent les journaux, la radio, les conversations. Du monde entier surgissent des événements que leur annonce localise dans le temps et dans l'espace, mais dont la nature et le sens échappent totalement. Plutôt que de se passer de les connaître, nos contemporains n'hésitent pas à les inventer. Et si par accident l'imagination leur fait défaut, quelque journaliste habile accommode selon leur goût les développements les plus circonstanciés.

Jamais le règne de l'invention ne s'est étendu si largement; jamais il n'a été si peu contesté. Les contradictions ne le rétrécissent point comme ferait l'expression d'un doute; elles l'étendent à l'infini, par la juxtaposition d'inventions contraires, toutes ardemment défendues. Les légendes, les superstitions générales des époques révolues, comme celle de l'an mille, paraissent bien pauvres à côté de nos inventions foisonnantes, multipliées par toutes les occasions qu'offre une technique accrue. Qu'il s'agisse des êtres ou des événements, on les forge plutôt que de se passer de les connaître. Les hommes serrés sur la même planète parviennent à vivre dans des mondes différents — et la confusion des langues qui mit fin aux entreprises cyclopéennes de Babel paraît bien légère à ceux qui vivent dans la confusion totale des âmes.

Recrudescence actuelle de la poliomyélite en France (1).

(Suite et fin.)

a) *Mesures concernant le malade :*

L'isolement est obligatoire pendant une durée de 30 jours; il sera réalisé de préférence dans un centre hospitalier spécialisé où le malade pourra être mis éventuellement en appareil respirateur ou recevoir les soins particuliers que peut nécessiter l'apparition de symptômes bulbaires.

Étant donné la présence du virus dans les selles leur *désinfection* en cours de maladie s'avère indispensable.

b) *Mesures concernant l'entourage :*

Les sujets vivant dans l'entourage du malade seront soumis à une surveillance médicale attentive.

Les suspects seront isolés et mis au repos total, un *alitement* de 8 à 10 jours est à recommander, il est démontré que cette précaution diminue dans des proportions considérables l'importance des paralysies. Il importe de signaler d'autre part l'intérêt qui semble s'attacher à l'administration aux sujets suspects d'infection poliomyélitique d'*acide folique* prescrit à la dose de 20 à 100 mmg par jour, per os pendant 5 à 8 jours. Expérimentalement il a été prouvé que l'acide folique augmente la résistance du singe et de la souris aux virus poliomyélitiques.

L'éviction scolaire des frères et sœurs des malades sera de 28 jours à partir du dernier contact.

c) Il convient enfin de rappeler certaines *mesures générales* à conseiller *en temps d'épidémie :*

— éviter les bains de rivière, de lac ou de piscine;

— s'abstenir du surmenage musculaire, éviter les compétitions sportives nécessitant un effort physique intensif;

— éviter les bains de soleil;

— les opérations chirurgicales non strictement urgentes, surtout si elles portent sur les amygdales, seront retardées;

— on évitera de même toute vaccination dont l'obligation ne paraît pas absolue;

— l'instillation nasale des produits antiseptiques irritants n'est pas à recommander.

Pour terminer, l'importance du *placement précoce, dans des centres spécialisés, des convalescents porteurs de séquelles paralytiques* sera rappelée.

(*Communiqué de la Direction générale de l'Hygiène publique et des Hôpitaux*).

(1) Voir *Journal des Praticiens* (7 septembre 1950, p. 646).

Modification concernant le concours d'entrée aux écoles de sages-femmes. — Un décret du 18 mai 1950 modifie le décret du 16 octobre 1946.

Le concours d'entrée aux écoles de sages-femmes est un concours sur titres et sur épreuves.

Pour pouvoir s'y présenter, les candidates doivent être en possession du brevet élémentaire de capacité de l'enseignement primaire ou de l'un des diplômes ou titres équivalents.

Les candidates titulaires de la première partie du baccalauréat ou du brevet supérieur de capacité de l'enseignement primaire ou du diplôme complémentaire d'études secondaires de jeunes filles (régime actuel) sont dispensées de subir les épreuves du concours si leur nombre, au jour de la clôture des inscriptions, est égal ou inférieur, dans le centre où elles sont inscrites, au nombre des places mises au concours dans l'école de ce centre.

Le concours a lieu chaque année, le premier mercredi et le premier jeudi du mois de juin. La liste des pièces à fournir pour constituer le dossier et l'arrêté fixant le nombre maximum d'élèves à recevoir dans chaque école sont publiés au *Journal officiel* (deuxième et troisième alinéas sans changement).

(J. O., 24 *mai* 1950.)

SOMMAIRE DU N° 38

Fixation élective possible des réinfections tuberculeuses sur d'anciens foyers bacillaires; ses conséquences prophylactiques, par *Francis Bordet* et *Pierre Dieudonné* 453

Épilepsie, réforme n° 2. Erreur de diagnostic; conséquences, par *R. Benon* 455

Diététique : Les tableaux diététiques du Massachusets. General Hospital 457

Notes de gynécologie , Douleurs abdominales (*A. V.*). 458

Erratum 458

Mémentos de médecine pratique :
Génétique du praticien, suite et fin (*L. G.*) 459
Notes de thérapeutique : Le tétra-vaccin dans les cardiopathies rhumatismales non Oslériennes (*C. F.*).. 463

Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séances des 18 et 25 juillet 1950 463

Les livres (*A. Herpin*) 464

Variété : Décadence (*A. Herpin*) **673**

Questions professionnelles : Retraite du médecin... **674**

Actualité : Journaux de vacances **678**

Congrès mondial du kyste hydatique. — (EN HOMMAGE AU PROFESSEUR DÉVÉ). — Pour des raisons matérielles et à la demande de la Société internationale d'hydatologie, *le Congrès qui devait avoir lieu les* 6, 7, 8 *novembre* 1950 *à Alger est reporté aux dates suivantes :* 29, 30 *et* 31 *mars* 1951.

Il se tiendra *à Alger*, sous le patronage de la Société internationale d'hydatologie et sous la présidence du Prof. Costantini; les thèmes étudiés seront ceux déjà indiqués.

Association des gynécologues et obstétriciens de langue française. — *Le XIV^e Congrès de l'Association des gynécologues et obstétriciens de langue française se tiendra à Paris, les jeudi, vendredi et samedi* 28, 29 *et* 30 *septembre* 1950, *sous la présidence du Prof.* BASSET.

Les sujets des rapports seront les suivants :

1° *Les troubles psycho-somatiques en gynécologie.*

Rapporteurs : MM. AMELINE et BOITELLE (Paris).

2° *Les troubles de la nidation.*

Rapporteurs : MM. KEHL et CHAMBON (Alger); M. Pierre DUBUIS (Lausanne).

3° *Alimentation et diététique* de la femme enceinte au cours de la grossesse normale et pathologique.

Rapporteurs : MM. PIGEAUD et DUMONT (Lyon); MM. DERON et FOBE (Gand).

Pour tous renseignements, s'adresser à : M. BRINDEAU, secrétaire général de l'Association, 1 *bis*, quai aux Fleurs, Paris (4^e^) — ou à M. ROBEY, secrétaire général du Congrès, 4, avenue Saint-Honoré-d'Eylau, Paris (16^e^).

Stage probatoire des élèves sages-femmes. — (ARRETÉ DU 1^er^ AOUT 1950). — Le stage probatoire, prévu à l'article premier du décret du 16 octobre 1946 modifié, a une durée maximum d'un trimestre, à l'expiration duquel l'admission définitive des élèves sages-femmes, ou leur renvoi, est prononcé.

La décision d'admission ou de renvoi doit exclusivement être fondée sur les aptitudes générales à l'exercice de la profession et sur les qualités morales de l'élève.

Elle doit être prise au plus tard le 31 décembre par le directeur de l'école de sages-femmes, après réunion du Conseil de discipline de l'école, dans les conditions prévues aux articles 25 et 26 du règlement intérieur des écoles de sages-femmes. Le Conseil est complété, s'il y a lieu, par la directrice de l'école d'infirmières auprès de laquelle les élèves sages-femmes suivent éventuellement l'enseignement du programme de première année.

(J. O., 27 *août* 1950.)

diagnostic d'URGENCE de la GROSSESSE

NOUVEAU PROGRÈS...

Rana réaction de H. et M. Hinglais (Soc. Biol., février 1948 C. R. Ac. Sc., mars 1948)

Réaction de Reiprich (Hinglais Gyn. et Obs., - T. 46, n° 1.1947)

100 cc. d'urine de bonne concentration (sur ordonnance seulement)

LABORATOIRE HINGLAIS
30, RUE DE MIROMESNIL
PARIS - ANJOU 37-14

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent

2 Produits Sulfamidés

SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux

LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8^e^

ALGIES

Cachets
Suppositoires

ALGOCRATINE

LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris-8^e^

Les Laboratoires Roussel vous présentent
la

DOCEMINE "S"

VITAMINE B 12 CRISTALLISÉE ROUSSEL

INDICATIONS

ANÉMIE PERNICIEUSE (TYPE BIERMER) - ANÉMIE MACROCYTAIRE DE L'ENFANCE - ANÉMIE NUTRITIONNELLE MACROCYTAIRE - ANÉMIES SÉVÈRES AVEC SYNDROME NEUROLOGIQUE DE DÉGÉNÉRESCENCE MÉDULLAIRE.

PRÉSENTATION

Boîte de 2 ampoules dosées à 20 gamma pour injections intra-musculaires.

LABORATOIRES DES PROXYTASES
LES LABORATOIRES ROUSSEL
97, RUE DE VAUGIRARD - PARIS (VI^e^) - LIT. 68-22

ROUSSEL

192

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

- **PLAIES ATONES**
- **ESCARRES**
- **ULCÈRES VARIQUEUX**

ULCÉOPLAQUE

2 DIMENSIONS :

ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.
ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.

Dans chaque boîte : 6 pansements
Pour 20 à 24 jours de traitement

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la **diapédèse** et la **leucocytose.**
Provoque une prolifération rapide des **bourgeons charnus.**

ULCÉOPLAQUE *utilisé avec la bande souple* **ULCÉOBANDE**
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Ph^ien^, 76, r. des Rondeaux - PARIS

VARIÉTÉ

Décadence

On conte que, lors de l'attaque d'Antioche par les Perses, toute la population avait abandonné les remparts pour se rendre au théâtre et entendre une tragédie d'Eschyle. L'exarque et son adjoint, en grand apparat, présidaient la cérémonie. Brusquement ce haut personnage perçoit comme un bourdonnement : il croit à la présence d'un essaim d'abeilles et le cherche des yeux; il voit alors que son adjoint vient de s'effondrer, la poitrine transpercée par une flèche dont le passage rapide avait produit ce bruit insolite. Les Perses avaient profité de la carence des défenseurs de la ville pour l'envahir et arriver jusqu'au théâtre.

A considérer les événements actuels, il semble que cette tradition ne s'est point perdue — à la différence que les habitants d'Antioche avaient négligé leur défense pour un plaisir de l'esprit, tandis que nos contemporains ne s'intéressent qu'à cette chose purement matérielle, apparentée tout au plus aux jeux sanglants du cirque, qu'est « le Tour de France ».

Il y a déjà bien des années que cet esprit de décadence s'est implanté chez nous et a peu à peu détruit le sentiment national. Ceux qui se souviennent de l'enthousiasme des mobilisés de 1914 se souviennent aussi de l'impression pénible que leur a donné le triste départ des soldats en 1939. Cela s'est encore accentué depuis, et particulièrement le 14 juillet dernier : en dehors des autobus, des bâtiments administratifs et de quelques firmes étrangères — qui, elles, avaient cru décent de pavoiser — on peut dire qu'on eût presque cherché en vain, aux fenêtres, quelque drapeau national. C'est la suite naturelle des efforts de certains pour supprimer chez nous ce sentiment qui, au cours des siècles, avait contribué par notre histoire prestigieuse à nous placer en tête des nations.

Parallèlement à nos gloires militaires — comme il en fut le plus souvent dans l'Histoire — s'était développé et répandu dans le monde entier un rayonnement de la pensée française qui s'était maintenu pendant des siècles : tous ceux, dans ce monde, qui avaient quelque souci de l'intellectualité se tournaient vers nous et se passionnaient pour nos productions; si nous n'étions pas les premiers en tout, il n'y avait presque pas de domaine où un Français n'eût joué un rôle important, sinon de premier plan.

Notre littérature, expression de cette pensée, enthousiasmait tous les esprits cultivés. Qu'est-elle devenue aujourd'hui, après une défaite, une occupation étrangère et le fléchissement moral qui s'ensuivit et retentit dans tous les domaines? Par un retour des choses qui eût été imprévisible il y a quelques années, même chez nous les étalages des libraires ne nous offrent guère que des traductions d'auteurs étrangers. Le théâtre n'a pas été épargné et, au cours d'une saison, nous avons eu une floraison de pièces traduites dont le mérite n'était peut-être pas exceptionnel. Si nous nous tournons vers nos auteurs, il semble que, pour la plupart, ils aient épuisé leurs possibilités, et qu'ils en soient réduits à couper la queue de leur chien pour se faire remarquer : les uns cherchent l'originalité dans la grossièreté des termes dont ils émaillent leur texte; les autres dans l'invraisemblance de situations qui frisent la folie et n'ont même pas l'excuse d'être divertissantes; d'autres emploient un langage hermétique qui n'est accessible qu'aux initiés et qui fait qu'au troisième acte d'une pièce le spectateur moyen est encore à chercher la signification de ce qu'il a entendu au premier.

Ils y sont, au reste, encouragés par les snobs qui confondent génie, singularité, et extravagance — et par un public le plus souvent incapable de juger, d'où des succès déconcertants pour les gens ayant conservé quelque culture et quelque bon sens.

Et que penser de ces littérateurs qui se trouvent d'aventure

ASTHÉNIES PHYSIQUES ET PSYCHIQUES
ÉTATS DÉPRESSIFS - NARCOLEPSIES
DYSTONIES NEURO-VÉGÉTATIVES
PARKINSON - CONTRÔLE DE L'APPÉTIT
ÉNURÉSIE

MAXITON

PHENYL 1 AMINO 2 PROPANE DEXTROGYRE

maximum de tonus

minimum d'effets secondaires

DELAGRANGE

39, BOULEVARD DE LATOUR MAUBOURG - INV. 43-60

à la tête d'un journal, qui sont cependant nés en France (ce qui les chagrine peut-être, mais les classe tout de même dans un groupement humain déterminé, groupement dont ils seraient bien obligés de suivre la destinée) — de ces hommes qui font imprimer en manchette sur leur journal, en caractères énormes, chaque succès du Vietminh ou des Nord-Coréens, et qui le font avec une satisfaction évidente. Ils ne paraissent pas se douter que les destinées du pays auquel ils ont l'honneur d'appartenir sont directement menacées par ces succès; que, s'ils se généralisaient, ce serait le glas de la civilisation qui leur a permis de devenir ce qu'ils sont; qu'ils sapent le moral de leurs concitoyens et qu'en fait ils travaillent pour un régime qui s'est surtout distingué par les faux du procès Mindszenky.

Mais me direz-vous, qu'en pensent les Pouvoirs publics? Ils n'en pensent certainement rien, puisqu'ils n'agissent point et préfèrent perdre leur temps à discuter pour savoir si les Français seront autorisés à s'alcooliser un peu plus ou un peu moins, malgré les démonstrations éclatantes des bienfaits de la limitation de l'alcoolisme.

Décadence!...

A. Herpin.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

RETRAITE DU MÉDECIN

Le Comité d'action médicale *nous prie d'insérer la note suivante :*

Le communiqué du 10 août de la Caisse Autonome ne nous a pas convaincus.

Capitaux de rachat. — 1.927 médecins demandent la retraite. Ont-ils les capitaux nécessaires pour les points de rachat? Y a-t-il parmi eux des fortunés? Pour combien d'entre eux les 200.000 francs versés sont-ils une nécessité, une aide, un appoint, un superflu? Le problème des médecins âgés de 65 ans est actuellement le point crucial au sujet duquel il existe autant d'incompréhension que d'exagération.

De nombreux confrères de 70, 75, 80 ans nous font savoir qu'ils continuaient l'exercice réduit mais libre de la médecine pour des raisons diverses que la Caisse autonome veut ignorer.

Emplois salariés. — En 1950 beaucoup de retraités valides cherchent un emploi. Les médecins n'échappent pas à cette loi. Jeunes confrères, êtes-vous bien sûrs de ne pas vous trouver plus tard dans le même cas? La retraite à 65 ans avec cessation d'exercice vous donne-t-elle une vraie quiétude?

Cotisation légale. — Nous estimons qu'il faut d'abord mettre au point le probième de l'allocation-vieillesse. La cotisation légale de base est de 7.000 francs. Pourquoi ne pas ajouter à cette « cotisation base » d'autres cotisations facultatives donnant droit à des allocations vieillesse, déterminées au choix et à la convenance de chaque médecin, en précisant l'âge de la retraite, les droits et obligations du cotisant?

Cessation d'exercice libre. — Le *C.A.M.* et de nombreux confrères demandent la modification de l'arrêté concernant la cessation de l'exercice libre de la médecine. Comment l'obtenir si nous payons la cotisation que la Caisse implore tout en promettant des modifications? Cette dernière est dans une impasse si elle met ses menaces à exécution. Nous étudions les moyens légaux de résister à la procédure d'exécution sommaire et à la rigueur nous déposerions la cotisation de 7.000 francs à la Caisse des dépôts et consignations en attendant l'arbitrage des pouvoirs publics.

Retraite professionnelle. — Le problème de l'activité professionnelle n'est pas résolu; celui de l'entraide sera insurmontable, alors qu'il pourrait se résoudre si facilement si l'on adoptait le programme du C. A. M.

"CALCIUM-SANDOZ"
INJECTABLE
Seule l'injection permet d'utiliser intégralement l'action qualitative de l'ion calcium.
LABORATOIRES SANDOZ
6, rue de Penthièvre - PARIS-8e

URASEPTINE ROGIER

THÉRAPEUTIQUE TISSULAIRE
PLACENTAFIL
IMPLANTS ET EXTRAITS PLACENTAIRES SELON FILATOV
★
Documentation :
GERDA, 10 rue Jacquard, LYON

FAUTEUILS ROULANTS
DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION
10, Rue Hautefeuille - PARIS (6e) Tél. DANTON 05-61, 05-62
• Succursale à LYON, 6, Place Bellecour •

La Caisse d'entraide étant tout à fait différente de celle de la retraite, il serait facile d'envisager le financement suivant :

1° La cotisation annuelle qui est déjà perçue dans certains départements;

2° Dons, legs, timbres-certificats et subventions de certains organismes sanitaires;

3° Une partie de l'allocation-vieillesse abandonnée facultativement par ceux qui exercent après 65 ans (environ 10 à 20 % de l'allocation).

MESURES GÉNÉRALES EN FAVEUR DES VIEUX MÉDECINS. — Enfin, il nous faudrait obtenir des mesures légales et professionnelles en faveur de tous les médecins de plus de 60 ans; aménagement fiscal, dispense de cotisations d'allocations familiales; confier à ces médecins expérimentés des missions d'expertise qui demanderont beaucoup de temps et d'impartialité aux médecins dans les 14 Caisses autonomes, et laisser aux jeunes confrères leurs ressources actuelles (vaccinations, examens scolaires).

Le C. A. M. attire l'attention de la profession sur le fait que les statuts ont été complétés par des décisions du Conseil *provisoire* sans avoir reçu l'approbation des cotisants.

Confrères, inscrivez-vous au C. A. M. et préparez vos vœux et suggestions pour la réunion des sections qui aura lieu à Paris fin septembre (1).

SECTIONS DU C.A.M. au 15 août 1950.

PARIS

Drs BOUTEAU, 24, rue Ampère; O. FOLLOWELL, 9, rue d'Argenteuil; VIARD, 34 *bis*, rue Lantiez; ORDIONI, 20, rue de Leningrad; SCHWOB, 98, avenue des Grésillons, *Asnières*.

(1) *Nous donnerons dans notre prochain numéro le programme de cette réunion, qui aura lieu le Samedi 30 septembre 1950, à 20 h. 45, à la Salle des Conférences du Laboratoire du* Dr DEBAT, *60, rue de Monceau, Paris (VIII^e^).*

PROVINCE

Drs VANDREPOTE, 9, rue Leuregans, *Boulogne-sur-Mer (P.-de-C.)*; ROLLET, *Longeau (Hte-Marne)*; BELLEMIN, 7, rue Saint-Charles, *Mâcon*; FONTÈS, 324, Cours Émile-Zola, *Villeurbanne*; GAILLARD, 98, Cours Nenri, *Lyon*; BACHELIER, *Craponne-sur-Arzon (Hte-Loire)*; LOUF, 82, rue de Lille, *Halluin*; DELAHAYE, rue de l'Église, *Feuquières (Oise)*; BOUCHAYER, 2, place Victor-Hugo, *Grenoble*; MULLER, 32, avenue du C.-Teyssier, *Albi*; RIONDET, 20, rue de l'Oiseau, *Moulins*; GODEMEL, *Gannat (Allier)*; BESNARD, 31, rue Barathon, *Montluçon*; PHILIPPE, 13, rue Brison, *Roanne*; BELLOCQ, Allées Paulmy, *Bayonne*; LARDET, *Salornay-sur-Guye*; PIBAUME, 25 *bis*, route de Meaux, *Vaujours (S.-et-O.)*; TRIPEAU, *Puybrun (Lot)*; POIRSON, *Vauvillers (H.-S.)*; CORSON, 26, rue des Salles, *Guingamp*; LECOMTE, 95, avenue du Casino, *Dunkerque*; DE SAINT-AUBIN, 14, rue de Centre, *Biarritz*; HALTY, allées Paulmy, *Bayonne*; HAUSMANN, *Estissac (Aube)*; TOPSENT, 4, rue Gambetta, *Colmar*; FRAGUES, *Pontonx-sur-l'Adour (Landes)*; DHOTEL *Miraumont (Somme)*; CASTETS, *Bazas (Gironde)*.

NÉCROLOGIE

— Médecin-Capitaine BOIS, du Corps expéditionnaire d'Indochine, décédé accidentellement à Portes-les-Valence (Drôme) à l'âge de 33 ans;

— Dr Jean FALAISE (d'Orléans), décédé accidentellement.

OFFRES ET DEMANDES

JEUNE MÉDECIN ayant bel appart. 4 pièces, tout confort, sis quartier bourgeois Paris, échang. avec confrère désireux se retirer (ayant cabinet bonne clientèle quart. populeux Paris ou proche banlieue, appart. 5 pièces tout au moins). Conditions à débattre. Écrire, *sous le n° 544 A*, au *Journal* qui transmettra.

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

ENTÉRITES
AIGUES ET CHRONIQUES
DYSENTERIE AMIBIENNE
ANTHELMINTIQUE
CRÉSENTYL
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

ULCÈRES GASTRIQUES ET DUODÉNAUX - ENTÉROCOLITES
COLLOIDO-BISMUTH
POUDRE
BISMUTH SOUS-GALLATE (DERMATOL) } 80 %
BISMUTH CARBONATE LÉGER
ALUMINE COLLOIDALE } 20 %
TRISILICATE DE MAGNÉSIUM
(VISA N° 1530-7247)
PRODUITS PHARMACEUTIQUES
M. RICHARD - AUBENAS (ARDÈCHE)
Richard
TOPIQUE - CICATRISANT

LA MEILLEURE FORMULE
DE L'IODE EXTERNE

Iodex

POMMADE IODEX SIMPLE
POMMADE IODEX au SALICYLATE de MÉTHYLE

Laboratoires Rissa. Lille

CONSTIPATION

Lactolaxine

COMPRIMÉS DE
FERMENTS LACTIQUES
LAXATIFS

1 à 3 comprimés par jour

Labs André PARIS, 4, rue de la Motte-Picquet - PARIS XVe

FICARMONE

1 CC RENFERME AU MINIMUM
10 γ (DIX GAMMAS)
DE VITAMINE B12 NATIVE
TITRÉE SUR EXTRAIT

endo pancrine

LABORATOIRE DE L'ENDOPANCRINE
48, RUE DE LA PROCESSION, PARIS-XVe

FHS

Réalisation en Thérapeutique journalière de L'ÉPREUVE DE MELTZER-LYON

CHOLÉCYSTINE

Dragées glutinisées de ***sulfate de magnésium***

se dissolvant rapidement dans le duodénum, **réalisant ainsi un véritable drainage médical des voies biliaires**
La **CHOLECYSTINE PEPTONÉE** contient 0 gr. 05 de peptone en plus du Sulfate de Magnésium.
DOSES : 6 à 10 dragées par jour, le matin à jeun ou en plusieurs fois une heure avant les repas.
Laboratoire VAURS, 17, rue de l'Arc-de-Triomphe, Paris-17e - ÉTO 45-66

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

TRINITRINE

ET ASSOCIATIONS
(DRAGÉES A NOYAU MOU)

TRINITRINE SIMPLE
TRINITRINE CAFÉINÉE DUBOIS
TRINITRINE PAPAVÉRINE LALEUF
TRINITRAL LALEUF
TRINIBAÏNE LALEUF

ANGINE DE POITRINE
CRISES VASCULAIRES SPASMODIQUES

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Docteur en Pharmacie
51, Rue Nicolo, PARIS-16e — Tél. : Tro. 62-24

ARHEMAPECTINE GALLIER

ANTI-HÉMORRAGIQUE

BOITES DE 2 ET 4
AMPOULES DE 20cc.

*

PARAMINAN

ACIDE **P**ARA-**A**MINO-**B**ENZOÏQUE

DYPSNÉES EFFET RETARD (ANTIBIOTIQUE)
ACTION VITAMINIQUE (VITAMINE H')

AMPOULES DE 5% et 10% • DRAGÉES à 0,25

LABORATOIRE R. GALLIER
1BIS Place Président Mithouard PARIS 7e

DANS TOUTES LES AFFECTIONS DU SYSTÈME VEINEUX

Troubles de la Ménopause Varices Hémorroïdes Phlébites

FLUXINE

circulation du sang

Posologie
(PRO DIE)
*
DOSES NORMALES
30 gouttes
DOSES MASSIVES
100 à 300 gouttes

PRODUITS BONTHOUX, 42, RUE PASTEUR - VILLEFRANCHE (Rhône)

ACTUALITÉ

Journaux de vacances.

Pendant le repos des vacances, la plupart des citadins se font adresser, à la montagne ou à la plage, leur quotidien favori. Ils y retrouvent chaque jour les sensations urbaines, et les gros titres évoquent, sous la tonnelle, la bouche du métro et les cris des vendeurs. Au lieu de « déposer » progressivement, la lie sans cesse remuée des passions politiques interdit cette limpidité de l'âme sans laquelle il n'est point de vrai repos. En contrepartie, quels avantages? Diderot n'écrivait-il pas, il y a deux siècles : « Tous ces papiers sont la pâture des ignorants, la ressource de ceux qui veulent parler et juger sans livres, le fléau et le dégoût de ceux qui travaillent... »

La meilleure solution consiste, sitôt gagné le repos des champs, à supprimer les journaux. Pour ceux que les résultats du Tour de France ou les vicissitudes de la guerre Coréenne troublent jusqu'à l'insomnie, et qui se veulent assurés de connaître, avant le résultat (qui seul compte), toutes les péripéties, il n'est qu'une solution : la lecture du quotidien local. Les journaux de nos provinces donnent tous les jours une bienfaisante leçon de sagesse et de détachement : les événements hors de portée, propres seulement à réveiller les inquiétudes ou les colères, sont ramenés à de sages dimensions. Par contre, la vie locale, les fêtes de village, les décisions des conseils municipaux ou des sociétés de chasse occupent la majeure partie des colonnes. Avec quel intérêt je lis, en ce début de septembre, le compte rendu des débats de l' « Assemblée générale de la Saint-Hubert de C... » :

— « Lièvres : à la fin de l'année dernière, douze lièvres ont été mis en liberté sur le territoire. Ils portent un signe qui permet de les reconnaître. Tout chasseur qui en tuerait un est invité à se faire connaître au Comité en précisant l'endroit de la capture.

— « Perdrix : malgré le désir du Comité de la Saint-Hubert, il n'a pas été possible de se procurer de perdrix cette année.

— « Tout chasseur qui tuera pies, corbeaux, éperviers, buses ou renards avant le 20 octobre, est prié de le signaler à la Société. La cartouche utilisée sera remplacée. »

Excusé pour les perdrix, excusé pour les lièvres (douze pour un canton — et quel canton, avec des lieues carrées de forêts!); si gentiment consolé pour les pies et les corbeaux : voilà d'utiles nouvelles, non génératrices de préoccupations. Qu'on ne m'en veuille pas trop : ne sont-ce pas les vacances?

Hygiène scolaire. Durées et conditions d'éviction pour maladies contagieuses, dans les établissements d'enseignement publics et privés (*Arrêté du* 1er *juillet* 1950 *des ministres de l'Éducation nationale et de la Santé publique*).

Article premier. — Les durées d'éviction des élèves des établissements d'enseignement publics et privés de tous ordres atteints de maladies contagieuses et les conditions s'y rapportant sont fixées comme il suit :

a) Maladies a déclaration obligatoire.

— *Fièvre typhoïde* : vingt-huit jours après guérison clinique.

— *Variole* : quarante jours après le début de la maladie à condition que l'élève n'ait plus de croûtes.

— *Scarlatine* : quarante jours après le début de l'affection si l'élève n'a plus de squames et est complètement rétabli.

— *Rougeole* : dix-huit jours après le début de la maladie.

— *Diphtérie* : trente jours après la guérison clinique; ce délai peut être abrégé si deux ensemencements pratiqués à huit jours d'intervalle sont négatifs.

— *Dysenterie bacillaire* : vingt et un jours après la guérison clinique.

— *Dysenterie amibienne* : quinze jours après la guérison clinique : ce délai peut être abrégé si deux prélèvements pratiqués à huit jours d'intervalle montrent l'absence de formes végétatives d'amibe.

— *Méningite cérébro-spinale* : vingt jours après la guérison clinique, ou plus tôt si deux ensemencements, pratiqués à huit jours d'intervalle, montrent l'absence de méningocoques.

— *Poliomyélite* : trente jours après le début de la maladie.

— *Trachome* : jusqu'à guérison.

— *Fièvre ondulante* : jusqu'à guérison.

— *Spirochétose ictéro-hémorragique* : jusqu'à guérison.

— *Coqueluche* : trente jours après le début des quintes.

b) Maladies a déclaration facultative.

— *Grippe infectieuse* : jusqu'à guérison.

— *Erysipèle* : jusqu'à guérison.

— *Oreillons* : quinze jours après le début de la maladie.

— *Teigne* : jusqu'à guérison.

c) Autres maladies contagieuses.

— *Varicelle* : quinze jours après le début de la maladie.

— *Rubéole* : huit jours après le début de la maladie.

— *Encéphalite épidémique* : jusqu'à guérison.

— *Vulvovaginite* : jusqu'à guérison.

— *Gale* : jusqu'à guérison.

(*A suivre.*)

MARIAGE

Le Dr François Le Sourd, directeur de la *Gazette des Hôpitaux* et Mme François Le Sourd; M. Jean Le Sourd, de la Banque de l'Indochine à Saïgon et Mme Jean Le Sourd, font part du mariage de Mlle Marie-Thérèse Le Sourd, leur petite-fille et fille, avec M. Bernard Blanche, ingénieur du Génie Maritime.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée le 24 août en l'église de Vals-les-Bains (Ardèche).

Au Dr François Le Sourd, Président du syndicat des journaux médicaux français, le Journal des Praticiens *est heureux d'adresser, avec ses amicales félicitations, ses meilleurs vœux de bonheur pour les jeunes époux.*

SOMMAIRE DU N° 39

Pédiatrie : La maladie hémolytique du nouveau-né, par *J. Salet* 465
Diététique : Les tableaux diététiques du Massachusetts General Hospital (suite) 469
Mémentos de médecine pratique :
Feuillets du Praticien : Points de vue d'actualité sur les entorses du genou (*J.C. Reymond*) ; — Sur le traitement des fistules anales (*J.-C. R.*) 471
Faits de pneumothorax thérapeutique : Suppression des épanchements. Reprise des insufflations inefficaces. Massage prudent du poumon. L'accident réflexe. Prudence en cas de pneumothorax double (*G. Rosenthal*) 476
Variété : Impressions du Maroc (*A. Herpin*) 685
Questions professionnelles : Réunion des sections du C. A. M. 686
Intérêts professionnels : A l'intention des médecins du travail 687
Sociétés médicales et chirurgicales : Société française de gynécologie 687
Actualité : Les joies du jardin 690
Nécrologie 690

Le LIII^e Congrès de l'Association Française de Chirurgie se tiendra *à la Faculté de Médecine de Paris, du 2 au 7 octobre* 1950, sous la présidence du docteur ABADIE d'Oran.

RAPPORTS : Traitement des tumeurs malignes des os longs (MM. DELANNOY (Lille) et PADOVANI (Paris). — Indications de la gastrectomie totale dans le cancer de l'estomac (MM. J.-L. LORTAT-JACOB (Paris) et LEFÈVRE (Bordeaux). — Thromboses veineuses (pathogénie et traitement) (conférence par M. LERICHE (Paris).

Secrétariat : 12, *rue de Seine, Paris*-6^e.

Le XLIV^e Congrès français d'Urologie s'ouvrira le *lundi 2 octobre, à 16 heures, au Petit Amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Paris* par un discours de M. le docteur F.-H. DE BEAUFOND, président du Congrès, et comprendra les 5 séances suivantes :

Lundi 2 octobre, 16 h. 45 : Rapport sur *Les acquisitions récentes dans le traitement des anuries* (Prof. E. TRUC, de Montpellier).

Mardi 3 octobre 14 h. 45 : Conférence du Dr NILS ALWALL (Suède) sur le rein artificiel et du Dr BARTRINA (Espagne) sur le même sujet.

(Assemblée générale à 16 h. 45.)

Les trois séances suivantes (*mercredi 4, jeudi 5, vendredi 6*) seront consacrées à de nombreuses communications sur les sujets suivants : généralités, tuberculose urinaire, urèthre, vessie-prostate, rein uretère, organes génitaux externes. Ces séances commenceront dès 14 h. 45.

Le vendredi, à 20 h. 30, les membres de l'Association française d'Urologie sont invités à la séance commune que tiendront la Société française d'Urologie et la Société de Pathologie rénale et qui sera entièrement consacrée au *traitement des anuries.*

Samedi 7 octobre : Excursion à Compiègne. (S'adresser au Dr DELINOTTE.)

Secrétaire général : Dr Roger COUVELAIRE, 23, *rue Louis-David, Paris*-16^e.

La XXV^e réunion annuelle de la Société française d'Orthopédie et de Traumatologie aura lieu *à Paris, les* 6-7 *octobre* 1950, sous la présidence de M. le Professeur FÈVRE.

Les séances se tiendront soit à l'Hôpital des Enfants-Malades, soit à la Faculté de Médecine (*amphithéâtre Vulpian*).

1^er *rapport :* Les luxations de la rotule en dehors des luxations récentes, par MM. BARCAT et MARION. Discussion : MM. MERLE D'AUBIGNÉ, Marcel LANCE, FÈVRE, ÉTIENNE, DUPUIS, R. ZANOLI, GARNIER, Marino ZUCO, TAVERNIER, HOFFMANN, BARANGER, CASUCCIO, Pierre LANCE, GUILLOMMET, MAJNONI D'INTIGNANO.

2^e *rapport :* Antibiotiques et chimiothérapie dans la tuberculose osseuse et articulaire, par MM. GÉRARD-MARCHANT et SALMON. Discussion : MM. SOREL, BERNSTSEN, ÉTIENNE, Marino ZUCO, CREYSSEL, CASUCCIO, KAUFMANN, BORELLINI et RINONAPOLI, GINESTET, MANZONI, CEVAT ALPSOY, DELCROIX, CRÉPIN.

Vendredi soir, à 20 h., dîner par souscription au restaurant Ledoyen.

Secrétariat général : Dr PADOVANI, 1, *rue Octave-Feuillet, Paris.*

LE RINGER DU PRATICIEN
ÉQUILIBRÉ à pH : 7

UNE A TROIS INJECTIONS PAR JOUR
AMPOULES DE 5 c. c. POUR ENFANTS
AMPOULES DE 10 c. c. POUR ADULTES
(Boîtes de 6 ampoules)

NEUROTROPHÈNE

LABORATOIRE DE L'ÆTHONE
35, RUE BOISSONADE - PARIS-14^e
TÉLÉPHONE : DANTON 92-10

Soluté injectable isotonique et iso-ionique avec le sang, dérivé de la solution de RINGER dont il utilise les trois cathions essentiels Ca, Na, K.

● SÉRUM PHYSIOLOGIQUE PAR EXCELLENCE, il exerce sur le TROPHISME NERVEUX, sur la TONICITÉ DE L'APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE et sur l'ÉQUILIBRE HYDRO-SALIN l'action la plus favorable, exempte de tout effet secondaire, sans heurt, sans "doping".

● Solvant précieux pour la Pénicilline, ses qualités le désignent encore plus pour la Streptomycine dont il rend les injections absolument indolores.

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

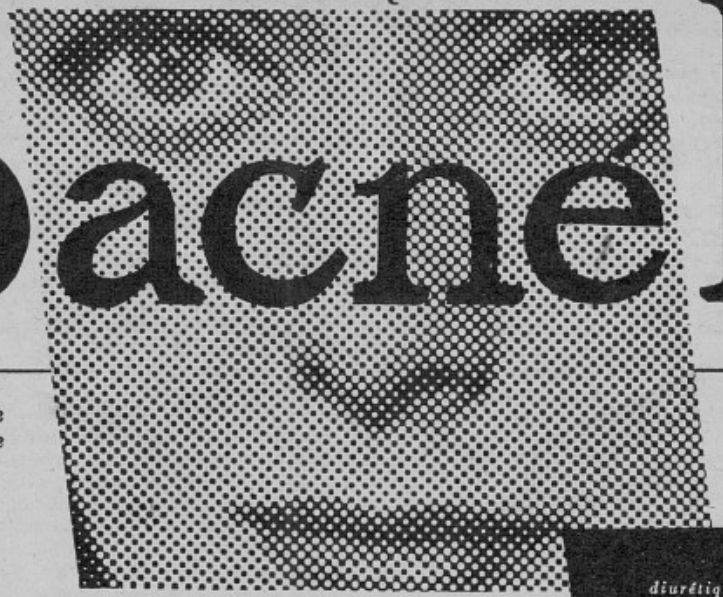

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique :
THEOBROMOSE
dermatoses :
DERMO-PLASTOL
et
SOLU-PLASTOL
anesthésies :
BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✻, DOCTEUR EN PHARMACIE

10, RUE DU PLATRE - PARIS IV·

TOUTES GASTRALGIES

KAOBROL

2 { Formules / Formes

SIMPLE ou BELLADONÉ
TABLETTES ou POUDRE

HÉPATISME
ARTHRITISME

DECHOLESTROL

1 PAQUET douze jours par mois
matin et soir avant les repas
dans un demi verre d'eau

LABORATOIRES J. LAROZE - 54, RUE DE PARIS - CHARENTON - SEINE

VARIÉTÉ

Impressions du Maroc.

A peine sortions-nous de la mer de nuages qui nous accompagnait depuis Oran et ne nous avait permis que de brèves échappées sur les montagnes désolées du Rif, qu'à nos pieds se déroulait un vaste tapis de verdure — et bientôt, sous un soleil radieux, ce fut l'enchantement de Rabat.

Des maisons blanches, s'étendant à perte de vue, constituaient une vaste symphonie dont la blancheur contrastait avec le bleu profond de l'Océan et se continuait de l'autre côté du fleuve par l'agglomération de Salé. En s'approchant, on distinguait les masses de fleurs de toutes couleurs qui recouvraient ces maisons, les larges allées bordées de palmiers et de faux poivriers, les parterres fleuris — et d'immenses jardins où s'épanouissaient toutes les essences possibles. Tout autour, des remparts crénelés donnaient l'impression d'une ville du temps passé, comme ceux qui enserraient la Medina et la colline des Oudayas et qui apparaissaient non comme une séparation, mais comme un ornement supplémentaire.

A terre, ce fut mieux encore : on n'avait de cesse qu'on n'eût parcouru ces allées splendides pour mieux s'imprégner de ces visions de conte de fées; on en admirait la parfaite ordonnance, l'harmonie de ces villas fleuries qui semblent s'être abaissées pour donner à l'ensemble plus d'air et plus d'ampleur; si, d'aventure, une maison doit, par destination, être plus élevée, un simple et discret détail de la façade rappelle qu'on est en pays arabe : tout s'harmonise merveilleusement avec la Medina, les Oudayas et Salé, un peu plus lointains.

Passé le fleuve aux eaux paresseuses qui baignent les abords de cette ville des mille et une nuits, on y pénètre par une des portes monumentales, ornées précieusement, comme des arcs de triomphe qui font une brèche dans les remparts : des cigognes majestueuses volettent autour de leurs nids perchés sur ces remparts qui prennent des tons roses sous le soleil ardent; Puis c'est la magnifique tour Hassan qui semble veiller sur les mille colonnes disposées en quinconce à ses pieds, souvenir d'une mosquée qui, au temps de l'apogée, fut certainement de dimensions colossales.

La foule grouille, Européens et indigènes intimement mêlés; on croise de ces notables à l'allure seigneuriale, splendidement drapés dans des étoffes d'une blancheur impeccable, d'une finesse infinie et superbement brodées ton sur ton; des femmes richement parées, vêtues de tissus multicolores, dont on n'aperçoit que les yeux, des yeux magnifiques, encore mis en valeur par la disposition du voile. En approchant de la Médina, les indigènes deviennent plus nombreux, mais on est invinciblement attiré par la colline toute proche des Oudayas et son célèbre jardin.

Ancien repaire de pirates, ceinturée de remparts, ses ruelles étroites, en escaliers, vous conduisent au sommet de cette colline d'où l'on embrasse l'immensité de l'Océan. Au bas, dans les jardins, sur une terrasse au-dessus du fleuve, on déguste le classique thé à la menthe en contemplant un panorama unique, des barques nonchalantes sur le fleuve et, en face, Salé, toute blanche elle aussi, ses remparts, et sa plage qui va mourir dans l'Océan.

Au retour, à côté d'un vieux cimetière musulman, on côtoie la mystérieuse Chella et ses remparts ruinés. Ce fut là, dit-on, l'emplacement du forum au temps des Romains; puis la première cité et, enfin, au XV^e siècle, la nécropole des sultans mérinides. Depuis, elle est demeurée indifférente aux événements, soumise aux injures du temps et peut-être des hommes, mais toujours splendide avec ses ruines et ses merveilleux jardins, solitude délicieuse où on aimerait rêver indéfiniment.

Plus haut, ce sont les bâtiments administratifs, aux-mêmes admirablement placés dans les jardins fleuris; des parcs immenses, la Résidence, le palais du Sultan, et on passe devant le monument de Lyautey, l'animateur de ces merveilles. Rabat fut l'objet de sa sollicitude particulière; on peut dire qu'il

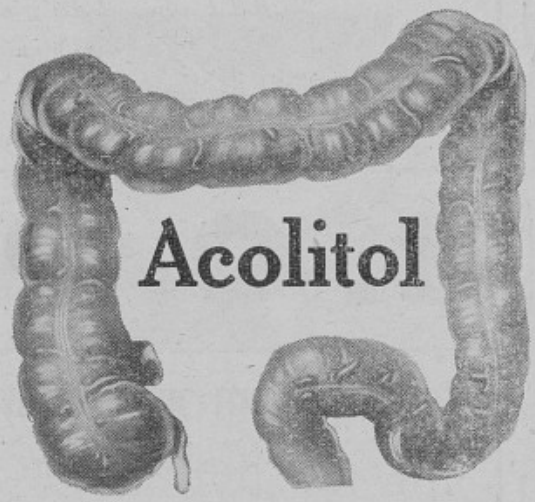

TOPIQUE INTESTINAL

COLITES - ENTÉRO-COLITES - INTOXICATIONS - INFECTIONS

GRANULÉ - POUDRE

LANCOSME Docl. en Phie - 71, AV. FRANKLIN D. ROOSEVELT - PARIS (8e)

Cure de diurèse, de désintoxication et de sédation nerveuse. Agréée par les A. S.

Saison : Juin à Octobre

Etablissement thermal - Casino - Plage - Golf - Tennis - Lac - Campagne - Montagne.

Renseignements : sur demande à la Société des Eaux d'EVIAN à EVIAN (Haute-Savoie)

ou à PARIS, 117, av. des Champs-Elysées

EVIAN CACHAT

Cure à domicile pour les Grands : Eau de régime, diurétique. - Pour les Petits : Eau classique pour les Biberons et la Boisson.

Buvez Evian à tout âge

EVIAN

H. Hanne 6.11

conçut sa ville comme Louis XIV avait vu Versailles, et qu'ainsi son œuvre sera admirée dans les siècles des siècles.

A. Herpin.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Réunion des Sections du C. A. M. (1).

La réunion des sections du C. A. M. aura lieu le *samedi* 30 *septembre* 1950 *à la Salle des conférences du Laboratoire du Dr Debat, 60, rue de Monceau, Paris* (8e), *à* 20 h. 45.

Les délégués de Sections sont convoqués chez le Dr Bouteau, 24, rue Ampère, Paris (17e) *à* 15 h. 30 *pour une réunion préparatoire (dépôt des vœux et des rapports).*

Nous communiquons ci-dessous l'énumération des questions à l'ordre du jour :

— 1° Conditions requises pour être électeur et éligible à la Caisse autonome;

— 2° Allocation vieillesse de base à 65 ans sans cessation d'exercice;

— 3° Catégories supérieures facultatives;

— 4° Retraite proportionnelle;

— 5° Retraite complémentaire facultative;

— 6° Sécurité sociale facultative (décès, invalidité, maladie);

— 7° Plafond d'allocations aux vieux mécecins en fonction de leurs ressources;

— 8° Entraide. Questionnaire-type des ressources réelles des médecins et veuves qui sollicitent;

— 9° Ménages médecins;

— 10° Règlement de la cotisation légale de 7.000 fr. après modifications du régime actuel ou règlement accompagné de réserves (établissement d'une formule);

— 11° Financement des Caisses d'entraide;

— 12° Mesures fiscales à demander au gouvernement en faveur des vieux médecins en exercice;

— 13° Livret de pension;

— 14° Mesures de rétorsion;

— 15° Coercition par exécution sommaire en matière d'impôts et recouvrement de cotisations.

— 16° Médecins ex-militaires, ex-fonctionnaires, ex-salariés.

— 17° Capitaux de rachat,

Les confrères adhérents ou sympathisants du C. A. M. qui désirent faire une communication sur l'une ou l'autre de ces questions sont priés d'en envoyer le résumé au Dr Vandrepote, *9, rue Leuregans, à Boulogne-sur-Mer, quelques jours avant la réunion.*

Les opposants, c'est-à-dire les conformistes actuels, seront entendus avec courtoisie, mais doivent également se faire connaître avant la réunion et envoyer le résumé de leurs communications.

Devant l'opinion réaliste telle que nous l'ont exposée nos délégués de sections, nul doute qu'il sortira de cette réunion un travail constructif et fécond, dont l'échafaudage de textes et d'arrêtés actuels nous donne une image déformée et inadaptée au polymorphisme du Corps médical.

Confrères, adhérez au C. A. M. Créez des Sections là où rien n'existe encore.

Envoyez vos adhésions au Dr Vandrepote, *9, rue Leuregans, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).*

(1) Voir *Journal des Praticiens* du 21 septembre, p. **674.**

PHAGOTHERAPIE
★
Traitement des affections microbiennes
par les
BACTE-PHAGES
(BACTÉRIOPHAGES POLYVALENTS)
INNOCUITÉ ABSOLUE
AUCUNE CONTRE-INDICATION
LE LABORATOIRE DU BACTÉRIOPHAGE
Fondé par le Professeur d'Herelle
75, rue Olivier-de-Serres - PARIS (XVe)
LITTÉRATURES ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

HYPERTENSION ARTÉRIELLE
" ...Il faut d'abord étudier
" l'état fonctionnel des reins,
" celui-ci étant intimement
" lié à l'hypertension "...
Dr COUESPEL
(Concours Médical, 13-VIII-1949).
B. O. P.
MÉDICATION ANTI - HYPERTENSIVE
(A BASE D'EXTRAITS D'OLIVIER ET BOULEAU) EST EN MÊME TEMPS UN DIURÉTIQUE VRAI.
GOUTTES - COMPRIMÉS - SUPPOSITOIRES B.O.P.
★
Laboratoires PROCHAM - ISSY (Seine)

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

A l'attention des médecins du travail. — Le SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS DU TRAVAIL (10, *rue Vezelay, Paris* (8e), signale aux confrères qu'un avis (n° 251.790 du 11 juillet 1950) de la Section sociale du Conseil d'État confirme que *la rémunération des médecins du travail doit être, en attendant la signature de la Convention collective, calculée selon les modalités prévues par l'arrêté du 29 novembre* 1948.

Depuis mars 1950, les tarifs de consultation ayant été relevés dans un grand nombre de départements, la rémunération des médecins du travail des régions intéressées se trouve de ce fait améliorée.

Les confrères à qui les avantages résultant de ces nouveaux tarifs ont été refusés par leurs employeurs obtiendront, outre un réajustement immédiat, un rappel pour les mois écoulés.

Pour tous renseignements, documentation, ou conseils, écrire au Syndicat national des médecins du travail.

SOCIÉTÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GYNÉCOLOGIE

Accident vasculaire au cours de l'hystérographie. — M. *Marcel Fabre-Toulon.* — Il s'agit d'une imprégnation lipiodolée presque immédiate des vaisseaux utéro-ovariens et du paramètre au cours d'une hystérographie.

A propos du diagnostic du cancer du col utérin. — M. *Wilson Footer* (Californie) (avec projections).

A propos d'un cas d'épithélioma tubaire primitif. — MM. *A. Netter, P. Aboulker, G. Baue, M. Jamas* et *Nahon,* estiment que l'association douleur-hydrorrhée-métrorragies chez une femme de plus de 40 ans doit faire soulever l'hypothèse d'un cancer de la trompe et imposer l'intervention.

Torsion utérine et varicocèle pelvien gauche. — M. *Courtois* (Saint-Germain-en-Laye).

Un cas de pyométrie angulaire localisée. — M. *Oliveau* (Salies-de-Béarn) — Cette masse purulente angulaire a été vidée par massages.

et 30 mcd dans le vagin). Six mois après, il ne persiste qu'un petit bourgeon suspect sur le bord droit du col, qui cède à une simple électro-coagulation. Cinq ans après la malade est apparemment guérie.

R. SÉNÉCHAL.

OFFRES ET DEMANDES

— JEUNE MÉDECIN ayant bel appart. 4 pièces, tout confort, sis quartier bourgeois Paris, échang. avec confrère désireux se retirer (ayant cabinet bonne clientèle quart. populeux Paris ou proche banlieue, appart. 5 pièces tout au moins). Conditions à débattre. Écrire, *sous le n° 544 A,* au *Journal* qui transmettra.

— A VENDRE : Commutatrice monophasée 110 v. Bon état. Thermo-cautère complet, bon état. Miroir de Clar, neuf. Plateau émaillé 32×42, bon état. Écrire, sous lé n° 533 T. au *Journal,* qui transmettra.

SPASMES
ALGIES

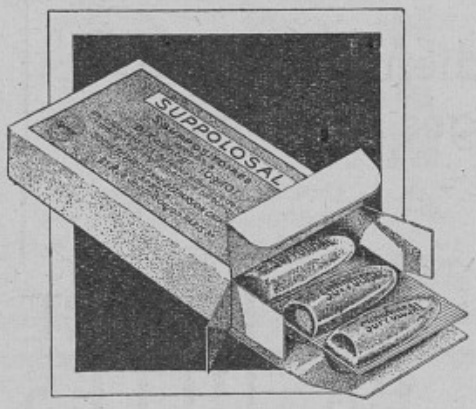

SUPPOLOSAL
N'EST PAS INSCRIT AU TABLEAU "B"
SUPPOSITOIRES AU DOLOSAL
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
PARIS

MÉTHODE DE WHIPPLE
TECHNIQUE DE MINOT ET MURPHY
SYNDROMES ANÉMIQUES
INSUFFISANCES HÉPATIQUES
HÉPATHÉMO
DESCHIENS
EXTRAIT CONCENTRÉ DE
FOIE DE VEAU FRAIS
HEMOGLOBINE, VITAMINES HÉPATO-SANGUINES
AMPOULES BUVABLES de 10 cc. et 3 cc. — Sirop
DESCHIENS, Docteur en Pharmacie, 9, Rue Paul-Baudry - PARIS (8e)

MAXICAÏNE

CHLORHYDRATE DE p. **ÉTHOXY**-BENZOYL-DIÉTHYL-AMINO-ÉTHANOL

SANS GROUPE PARA-AMINO

Anesthésie locale et de surface
action rapide puissante et prolongée
aucune action antisulfamide
aucune vaso-dilatation

ni intolérance, ni sensibilisation

MAXICAÏNE CRISTAL

10 cg de cristaux stériles pour une ampoule de 10 cc.

anesthésie locale, rachidienne, épidurale
infiltrations - blocages nerveux

MAXICAÏNE POMMADE

MAXICAÏNE PASTILLES

DELAGRANGE

LABORATOIRES DELAGRANGE - 39, BOULEVARD de LATOUR-MAUBOURG - PARIS VII[e]

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

LES APPLICATIONS DES CITRATES ET DU MAGNÉSIUM

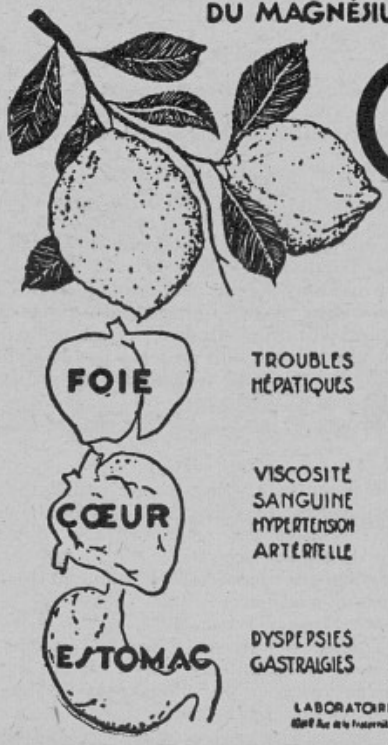

TROUBLES HÉPATIQUES

VISCOSITÉ SANGUINE
HYPERTENSION ARTÉRIELLE

DYSPEPSIES GASTRALGIES

CITRONEMA

LABORATOIRE CALBRUN

ORGANOTHÉRAPIE
ET
CHIMIOTHÉRAPIE

DRAGÉES DE

PLEXALGINE
LALEUF

RÉGULATEUR CIRCULATOIRE ET VAGO-SYMPATHIQUE
SÉDATIF DES PLEXUS DOULOUREUX

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Dr en Pharmacie
51, RUE NICOLO, PARIS 16e - Tél. : TROcadéro 62-24

FAUTEUILS ROULANTS **DUPONT**

10, RUE HAUTEFEUILLE - PARIS (6e) - TÉL. DANTON 05-61, 05-62
• SUCCURSALE A LYON, 6, PLACE BELLECOUR •

Cent ans de spécialisation dans le confort du malade

VENTE ET LOCATION

ACTUALITÉ

Les joies du jardin

De tous les biens matériels dont la possession promet à l'homme un peu de bonheur, je n'en connais point qui tienne mieux ses promesses qu'un modeste jardin. Ne parlons pas des domaines (vastes propriétés, voire des fermes), générateurs de soucis multiples, dont la jouissance n'est jamais directe, mais demande l'interposition de régisseurs, fermiers, gardiens aux relations traditionnellement difficiles, aggravées aujourd'hui par une législation capri i use.

Entre son possesseur et lui, le jardin n'exige point d'intermédiaires : l'exiguïté du terrain permet à quelques loisirs d'assurer les soins nécessaires. Comme le paysan jouit d'écraser ses mottes, le citadin apprend à aimer sa terre, à la laisser glisser entre ses doigts, sans réticence, sans hypocrite envie à l'égard du fermier ou du métayer qui usurpent la continuité de la présence et l'intimité du contact, privilèges de la totale possession.

Le moindre immeuble, la plus humble maison connaissent la plaie des réparations : la fissure dans le mur, la fuite ou l'obstruction d'une tuyauterie, la tuile cassée, l'invisible plaie du toit qui goutte interminablement dans le récipient du grenier — autant d'épines dans le plus sensible et le plus douillet des bonheurs. Le jardin n'expose pas à de telles inquiétudes. Brûlé par le soleil d'été, trempé des pluies d'automne, enneigé, gelé, négligé, le jardin connaît chaque printemps l'élan d'une résurrection. Quelques soins lui rendent la vie et les arbres fruitiers qui l'ombragent n'interrompent point leur saisonnière offrande. Dans les campagnes abandonnées, le jardin survit quand la maison délabrée, pourrie, n'est déjà plus qu'une carcasse inutilisable : le chasseur qui passe y trouve le rafraîchissement et cette sensation de fidélité à l'homme que donnent les yeux des bêtes abandonnées.

Le jardin offre — dans un cadre modeste, mais sans en altérer la vertu — la conciliation terrienne entre la pérennité de la possession et la totale utilisation des biens. Valéry a donné une belle image de la plus directe, de la plus immédiate des joies :

Comme le fruit se fond en jouissance
Comme en délice il change son absence
Dans une bouche où sa forme se meurt...

Comme une source, le jardin renouvelle et répand ses dons sans en être altéré ni amoindri. A son possesseur, il offre les plaisirs simultanés et contradictoires de manger et de réserver, de détruire et d'édifier. Il donne avec cela matière à plus de réflexions qu'un fumier de philosophies.

Cultivons donc notre jardin.

Hygiène scolaire. Durées et Conditions d'éviction pour maladies contagieuses, dans les établissements d'enseignement publics et privés (1) (*Suite*).

Art. 2. — Les durées d'éviction des élèves des établissements d'enseignement publics et privés de tous ordres, quand une personne vivant au même foyer est atteinte de maladie contagieuse et les conditions s'y rapportant sont fixées comme il suit :

(1) Voir *Journal des Praticiens du 21 septembre, p.* **678.**

a) Maladies a déclaration obligatoire.

— *Fièvre typhoïde :* vingt et un jours après l'isolement du malade, pour les non-vaccinés seulement. Pour les élèves vaccinés : pas d'éviction.

— *Variole :* dix-huit jours pour les élèves non vaccinés avec succès depuis moins de cinq ans. Pour les élèves vaccinés avec succès depuis moins de cinq ans : pas d'éviction.

— *Scarlatine :* huit jours après l'isolement du malade.

— *Rougeole :* pas d'éviction pour les élèves d'âge scolaire. Pour les élèves fréquentant l'école maternelle ou les classes enfantines : dix-huit jours après l'isolement du malade.

— *Diphtérie :* quinze jours à partir de l'isolement du malade, pour les élèves non vaccinés ou non protégés par le sérum préventif (1.000 unités). Pour les élèves vaccinés ou protégés par le sérum préventif : pas d'éviction.

Dysenterie bacillaire : vingt et un jours après l'isolement du malade.

— *Dysenterie amibienne :* pas d'éviction.

— *Méningite cérébro-spinale :* vingt jours ; ce délai peut être abrégé sur production d'un certificat médical établissant que deux ensemencements pratiqués à huit jours d'intervalle montrent l'absence de méningocoques.

— *Poliomyélite :* vingt-huit jours après l'isolement du malade.

— *Trachome :* pas d'éviction.

— *Fièvre ondulante :* pas d'éviction.

— *Spirochétose ictéro-hémorragique :* pas d'éviction.

— *Coqueluche :* pour les enfants de trois à six ans qui n'ont pas eu la coqueluche, vingt et un jours après l'isolement du malade. Pour les autres pas d'éviction.

b) Maladies a déclaration facultative.

— *Grippe infectieuse :* cinq jours.

— *Erysipèle :* pas d'éviction.

— *Oreillons :* pas d'éviction.

— *Teigne :* pas d'éviction.

c) Autres maladies contagieuses.

— *Varicelle :* pas d'éviction.

— *Rubéole :* pas d'éviction.

— *Encéphalite épidémique :* pas d'éviction.

— *Gale :* pas d'éviction.

— *Vulvovaginite :* pas d'éviction.

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIE

— Professeur Émil Abderhalden, ancien directeur de l'Institut de chimie biologique de l'Université de Zurich, professeur honoraire à la même Université. Le célèbre physiologiste était âgé de 73 ans.

— Dr Auguste Luling (de Paris).

SOMMAIRE DU N° 40

Thérapeutique moderne : Doses et voies d'introduction des œstrogènes, par *Henri Vignes*..... 477
L'essence de niaouli et les aérosols, par *Louis Grollet*... 479

Mementos de médecine pratique :
Médecine moderne : La lymphocytose infectieuse aiguë ou maladie de Carl Smith (*C. F.*)..... 483
Chirurgie moderne : Les besoins en vitamines chez les malades chirurgicaux (*G. L.*)..... 484
Diététique : Les tableaux diététiques du Massachusetts General Hospital *(suite)*..... 486

Variété : Impressions du Maroc, *suite* (*A. Herpin*)..... **697**
Le Ministère de la démolition (*A. H.*)..... **697**
Questions professionnelles : Au sujet d'une note du Dr Herpin (Dr *H. Terray*)..... **698**
Intérêts professionnels : La paille et la poutre (*A. H.*); — Assurances offertes par l'Association générale des médecins de France à ses adhérents; — Notes d'honoraires pour accidents du travail..... **698**
Actualités professionnelles : Le médecin dans la Cité (Dr *H. Souplet-Mégy*)..... **702**
Sociétés médicales et chirurgicales : Société de Médecine de Paris..... **703**
Informations et nouvelles diverses..... **704**
Nécrologie..... **707**
Actualité : La maison de Pasteur à Arbois..... **710**

Clinique de la Tuberculose (Hopital Laennec). — *Professeur :* M. Etienne Bernard. — Nous rappelons (1) qu'un « *Cours de perfectionnement sur la tuberculose* » sera fait *du 23 octobre au 5 décembre* 1950 (première séance le lundi 23 octobre à 10 heures à la Salle des Conférences « Jean Troisier » à la Clinique de la Tuberculose), et qu'il sera précédé (du 9 octobre au 21 octobre 1950) d'un cours et de travaux pratiques sur « *Les techniques de laboratoire en pneumologie* ». (Première séance le lundi 9 octobre, à 9 heures, au Laboratoire de la Tuberculose de l'Institut Pasteur.)

Droits d'inscription : 4.000 fr. pour chacun des cours.

Inscriptions : Au Secrétariat de la Faculté de Médecine (Guichet n° 4) tous les jours, sauf le samedi, de 14 à 16 heures; — Pour les médecins étrangers, Salle Béclard, tous les jours, sauf le samedi de 9 h. 30 à 11 heures et de 14 à 16 heures.

Genève. — Un cours de perfectionnement sur les acquisitions récentes dans le domaine du diagnostic et de la thérapeutique, spécialement destiné aux *médecins praticiens*, aura lieu *à l'Amphithéâtre de la Clinique chirurgicale de la Faculté de Médecine de Genève (boulevard de la Cluse 44) du 19 au 22 octobre* 1950.

Le cours comprendra : 1° de brefs exposés de 10 minutes présentés par les professeurs, chargés de cours et privat-docents de la Faculté de Médecine. (A la fin de chaque exposé, quelques minutes seront réservées aux questions que les auditeurs auraient à poser); 2° Des démonstrations d'anatomie pathologique, de radiologie, d'hématologie, d'électro-encéphalographie, etc., des présentations de malades, une conférence magistrale et une séance cinématographique médicale.

Le programme complet du cours peut être demandé au Prof. Eric Martin, 16, *boulevard Helvétique, Genève. Tél.* 5.35.44.

(1) Voir *Journal des Praticiens* du 14 septembre 1950, p. **661**.

Assemblée générale constitutive de l'Association de médecine rurale. — Cette Association, dont nous avons annoncé la formation (1), a reçu un accueil très favorable dans les milieux auxquels elle s'adresse. Déjà des Sections s'organisent dans une trentaine de départements. *L'Assemblée constitutive aura lieu le samedi 14 octobre prochain, à 16 h. 30, salle Pasteur (au siège de la Confédération des Syndicats médicaux français), 60, boulevard de Latour-Maubourg, Paris, VII*e.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Association, 60, boulevard de Latour-Maubourg.

(1) Voir *Journal des Praticiens* du 7 septembre 1950, p. **642**.

STÉRILITÉ MASCULINE

Étude cyto-fonctionnelle du SPERME

Indice de fertilité spermatique (H. et M. Hinglais)

DOCUMENTATION SUR DEMANDE

LABORATOIRE HINGLAIS
30, RUE DE MIROMESNIL
PARIS - ANJOU 37-14

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent

2 Produits Sulfamidés

SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux

LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

ALGIES

Cachets
Suppositoires

ALGOCRATINE

LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris-8e

DAX
LA STATION DU RHUMATISME
OUVERTE TOUTE L'ANNÉE

BOUES VÉGÉTO-MINÉRALES NATURELLES
EAUX SALÉES ★ EAUX-MÈRES

Tous renseignements au Syndicat d'Initiatives de DAX (Landes)
CONDITIONS SPÉCIALES A MM. LES MÉDECINS

OPOTHÉRAPIE
ASSOCIÉE

PANCRÉPATINE
LALEUF
CAPSULES GLUTINISÉES

DIABÈTE
6 A 12 CAPSULES PAR JOUR
(AU COURS DES REPAS)
SUIVANT PRESCRIPTION MÉDICALE

LITTÉRATURE
LABORATOIRES LALEUF
51, RUE NICOLO, PARIS-16e

LA THÉOPHYLLINE "*utilisable* AUX DOSES *utiles*"

eraphylline
DELALANDE

3

FORMES ÉGALEMENT ACTIVES

permettant l'emploi, en thérapeutique cardio-rénale et respiratoire, des doses efficaces même très élevées sans réactions locales, digestives ou générales

POSOLOGIE TRÈS SOUPLE 1 à 3 GRAMMES PAR JOUR

LES AMPOULES SONT PARFAITEMENT ADAPTÉES À L'UTILISATION EN AÉROSOLS

LITTÉRATURE ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

LABORATOIRES DELALANDE 10 RUE RENDU-RENOULT - COURBEVOIE SEINE

IODE ET SOUFRE EN SOLUTION AQUEUSE STABLE

IODOSOUFRYL GOUTTES

IODOSOUFRYL EN AMPOULES DE 5 CC. INJECTABLE

LABORATOIRE DES ANTIGÉNINES, 3, RUE CASSINI, PARIS-14e — DANTON 81-88

VARIÉTÉ

Impressions du Maroc *(Suite.)*

Rabat, certes, est un séjour enchanteur; mais, pour peu qu'on en sorte et qu'on circule à travers le pays, ce qui domine bientôt c'est un sentiment de fierté, quand on songe qu'après la guerre de 1914-1918, le Maroc n'était pas encore complètement pacifié : ce qu'il était, les frères Tharaud l'ont exposé magistralement dans leur dernier livre, *La Chaîne d'or* : guerres perpétuelles, massacres — cette terre était littéralement imbibée de sang — razzias, insécurité totale; à ces misères s'ajoutaient les épidémies, la mortalité infantile. Nous avons supprimé les guerres, rétabli la sécurité, jugulé les épidémies, diminué considérablement la mortalité infantile, et la population indigène augmente dans des proportions qui nécessiteront encore d'immenses efforts pour assurer sa subsistance.

Tout le pays, y compris l'Atlas, est parcouru par un réseau de routes admirables que nous pourrions lui envier; les moyens de locomotion se multiplient, au point que le Maroc tend à devenir un pays de tourisme : téléphone et électricité partout, dans les plus infimes agglomérations. Il nous est arrivé de devoir passer la nuit dans un village berbère de l'Atlas à quelque 2.000 mètres d'altitude : ce village était constitué par quelques huttes en terre battue, avec pour toits de simples branchages; il n'y avait qu'une maison, l'auberge, moins dépourvue de confort qu'on n'aurait pu penser : ce village était pourvu de l'électricité et du téléphone.

Dans les régions favorables, d'immenses champs de blé rappellent par leur richesse nos champs de Picardie; des vignes s'étendent à perte de vue, dans lesquelles on chercherait vainement un brin d'herbe; des plantations d'orangers embaument les routes du voisinage. Pour l'eau, élément indispensable, des canaux artificiels la conduisent jusqu'aux cultures, en particulier aux environs de Mazagan, pays de primeurs. Des usines foisonnent, paraissant même parfois en surnombre, comme à Safi pour les conserves de poissons. Les richesses du sous-sol sont prospectées, exploitées jusqu'au-delà de l'Atlas; des lignes de chemin de fer sont en projet. Quant à Marrakech, déjà dotée d'un hôtel qui peut rivaliser avec les plus beaux du monde, elle est en passe de devenir une ville de villégiature de grand luxe, comme le Caire.

La France est donc encore capable de faire de grandes choses; mais, pour une telle réalisation, si rapide et si pleine de promesses, il faut un proconsul de la taille de Lyautey. Son œuvre fut immense et, si elle le fut au point de vue français, elle le fut peut-être davantage au point de vue humain. Et cependant nos détracteurs nous prêtent toujours ce qu'ils appellent l'esprit « colonialiste ». Prétendent-ils mettre en balance de notre réussite l'extermination systématique des Peaux-Rouges? Cependant lorsque Lyautey quitta définitivement le Maroc, les Anglais — dont il avait, certes, contrecarré les desseins — envoyèrent une escadre pour lui rendre les honneurs à son passage à Gibralter; il ne semble pas qu'à son arrivée à Marseille, le sous-préfet se soit dérangé pour le recevoir. Ingrate Patrie!...

A. Herpin.

Le Ministère de la démolition.

Nous avons le bonheur de posséder un ministère qui s'intitule modestement« Ministère de la Reconstruction » — étiquette susceptible de nous inspirer bien des espoirs. Mais nous savons que les mots ne valent que par la définition qu'on veut bien

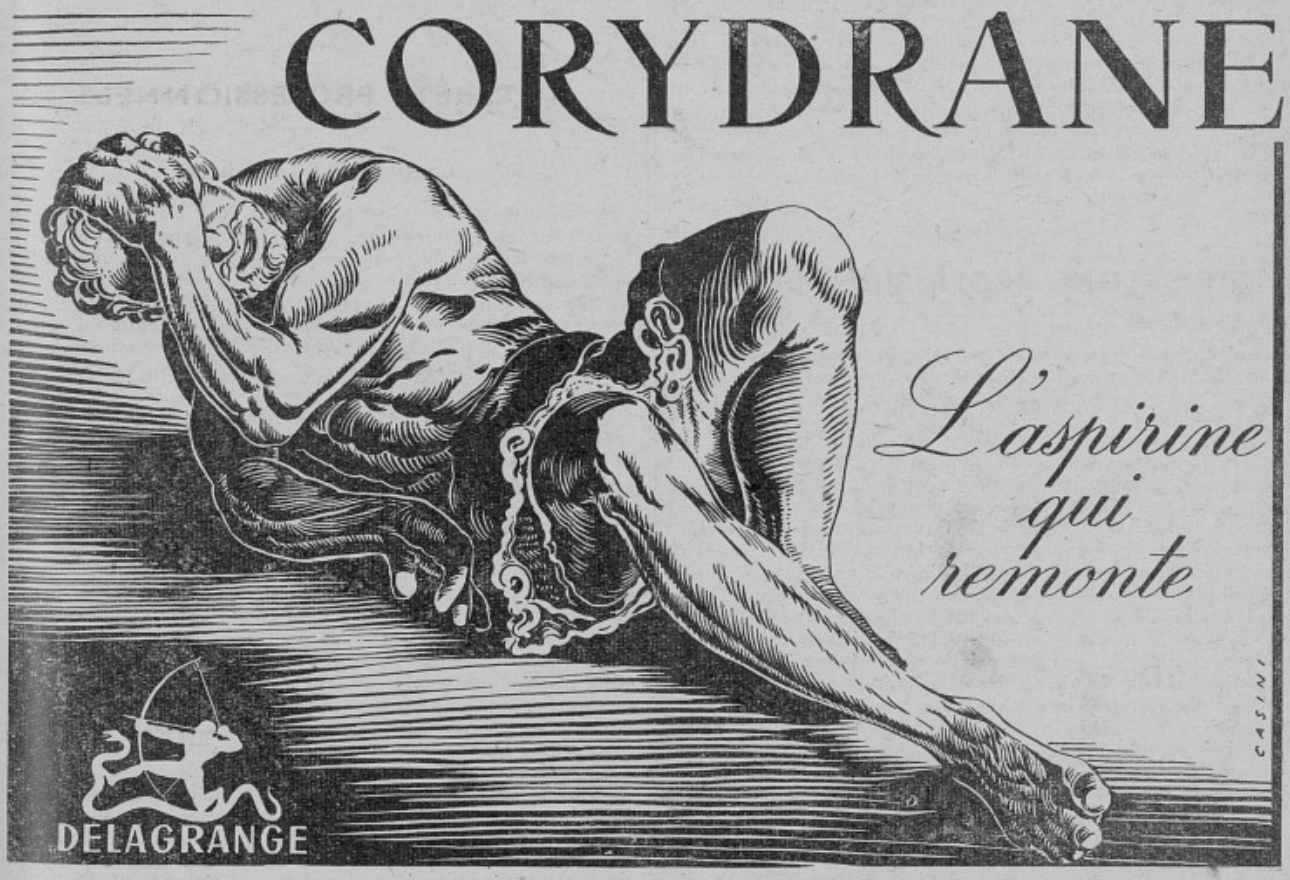

LABORATOIRES DELAGRANGE, 39, BOULEVARD DE LATOUR-MAUBOURG, PARIS-VII[e]

leur appliquer, et il n'apparaît pas que le terme « Reconstruction » ait, pour ce ministère, la signification que lui attribue le commun des mortels; aussi conviendrait-il, pour s'éviter des désillusions, que ceux-ci laissassent de côté Littré, et comprennent que « reconstruction » signifie exactement le contraire que ce à quoi ils ont été accoutumés.

Tout d'abord, ce ministère a à son actif une loi sur les loyers qui est copiée sur celle « en pratique » dans les pays soviétiques ou soviétisés : c'est vraisemblablement ce qui vaut à son titulaire une situation plus stable que celle de ses collègues. Cette loi, en dehors de la « planification » qu'elle a établie (comme il est de règle dans les pays totalitaires), nous ouvre des perspectives illimitées au point de vue du prix des *loyers*, certes — mais aussi de plus en plus restrictives au point de vue du *logement :* les prix prévus sont tels, que, dans un avenir rapproché, il sera impossible à quiconque de louer un appartement. Si bien que peut-être construira-t-on plus d'immeubles; mais, par contre, de moins en moins de gens auront la possibilité de se loger : c'est un résultat qui va exactement à l'encontre du but proposé.

Par ailleurs, il semble qu'il appartiendrait à ce ministère, même s'il ne reconstruisait pas, de veiller à l'observation des lois en vigueur, et, en conséquence, de ne pas laisser démolir des immeubles qui pourraient abriter nombre de sans-logis. Or nous lui avons signalé la démolition d'un superbe et vaste immeuble, avenue Marceau, s'étendant jusqu'au milieu de la rue Euler; il n'en a évidemment pas eu cure, puisque cette maison est actuellement par terre. Elle doit, au grand dam de l'esthétique de cette avenue, être remplacée par le siège social d'une Société... qui ne doit pas manquer de moyens pour tourner les lois. Ces bureaux n'auraient-ils pas pu être logés ailleurs, dans une construction neuve?

Il semble bien que ce devrait être la règle : les particuliers n'ont plus les moyens de construire, tandis qu'il est des affaires industrielles ou commerciales (et particulièrement celles qui veulent s'agrandir) qui ont une trésorerie suffisante. Pourquoi leur laisser — au mépris de la loi — démolir des immeubles à usage d'appartements? Quant à faire de construire, ce ne sont pas les emplacements qui manquent, et ainsi ne risquerait-on plus de léser les intérêts de ceux qui cherchent vainement un logis. Mais c'est peut-être là une autre histoire...

En tout cas, des faits comme celui que nous citons à nouveau vaudraient légitimement au Ministère dit de la Reconstruction d'être plutôt qualifié de « Ministère de la Démolition ».

A. Herpin.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Au sujet d'une note du Docteur Herpin, membre élu de la Caisse autonome de retraite des médecins (Caisse mutualiste).

Le Dr Herpin s'étonne à juste titre, dans le *Journal des Praticiens*, que par le fait du manque d'un accord ministériel le Conseil d'Administration *élu* n'ait pas encore pu entrer en fonctions et que d'autre part (sous réserve du recours introduit devant le Conseil d'État par le Dr Couturier, recours qui peut remettre tout en question) toutes les dispositions semblent avoir été prises par le Conseil d'administration provisoire, désigné par le Conseil national de l'Ordre des médecins, pour que le Conseil élu se trouve devant le « fait accompli », devant le « fait du Prince », c'est-à-dire l'obligation pour trente et quelques mille médecins français de payer jusqu'à 75 ans une cotisation très élevée (de l'ordre de un milliard par an au total) en vue d'une retraite « intouchable », comme l'a fort bien montré le Syndicat des médecins du Nord dans la brochure éditée par lui — en premier lieu parce que, à 75 ans, la plupart des médecins sont morts; en second lieu, parce que l'obligation de cesser toute activité professionnelle pour percevoir une retraite ne permettant pas de subsister fait automatiquement renoncer au « bénéfice » de cette retraite et que l'obligation, pour y avoir droit, de verser préalablement d'importants capitaux dits « de rachat » conduit aux mêmes résultats.

Ces excellentes dispositions permettent à quiconque, sans être grand clerc, de prévoir un excédent de recettes considérable (de l'ordre de 200 millions à ce jour, malgré la résistance qu'oppose au payement des cotisations la majeure partie du Corps médical français).

Où vont donc aller ces milliards de cotisations perçus en recettes et *exigibles même de ceux à qui le règlement enlève le droit à la retraite* — alors que la Caisse fait état de frais généraux infimes (il est vrai que sa publicité est assurée gratuitement par le *Bulletin de l'Ordre des médecins*, qui cependant lui est complètement étranger) et qu'il n'y a pas de rapport entre le chiffre des pensions de retraite à verser et celui des cotisations à recouvrer?

Les articles 10 et 11 du Décret du 27 août 1949 répondent d'une façon fort explicite à cette question : les excédents de recettes doivent être déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations « en compte courant au Trésor » (*sic*).

Ainsi la Caisse autonome conservera la propriété de ces sommes et le Trésor, devenu son débiteur, en aura la disposition, la possession.

Il n'est pas interdit d'imaginer que M. le Ministre des Finances puisse avoir quelques sympathies pour les sages dispositions prises à son égard par MM. les Membres du Conseil d'administration provisoire, désignés par le Conseil national de l'Ordre des médecins — et qu'il ne témoigne d'aucune hâte à les voir remplacés par d'autres qui témoignent, comme le Dr Herpin, du désir d'équilibrer les recettes et les dépenses et « de fournir le maximum d'avantages avec le minimum de charges ».

Pour tenir tête au gaspillage des deniers publics que lui impose le Parlement, le ministre des Finances a un rôle bien ingrat et son ingéniosité ne peut que provoquer l'admiration. Mis en possession des excédents de recettes de la Caisse autonome, il pourrait lui dire, comme *Figaro :* « Je préférerais vous devoir ces sommes toute ma vie plutôt que de vous faire perdre un centime. »

Dr Henri Terray.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

La paille et la poutre.

La Sécurité sociale n'est pas tendre pour les médecins — et la F.N.O.S.S., cet organisme parasitaire auquel nous avons eu le grand tort de donner de l'importance en acceptant de négocier avec lui, l'est encore moins.

A les en croire, si la Sécurité sociale est en déficit, la faute en est aux médecins; elles ne manquent pas de monter en épingle les moindres défaillances individuelles — peu nombreuses à la vérité, mais qu'elles généralisent avec la plus parfaite mauvaise foi. Et cependant...

La trésorerie de la Sécurité sociale est constituée par des cotisations ouvrières et patronales, prélevées directement ou indirectement sur les salaires. Les sommes ainsi réunies appartiennent donc en propre aux salariés et, de ce fait, de la part de ceux qui en ont la gestion, elles devraient être considérées comme sacrées et n'être dépensées, en dehors des remboursements légaux, qu'avec la plus scrupuleuse parcimonie.

Or, que voyons-nous? Avec cet argent on achète des terrains, des maisons, voire des châteaux — dans des conditions le plus souvent désastreuses, comme l'ont souligné les enquêtes parlementaires, à ce point qu'on ne peut s'empêcher de penser que tout le monde ne perd pas son temps à ces transactions; on subventionne des œuvres qui ont plus ou moins de rapport avec la Santé publique; ne subventionne-t-on pas aussi, peut-être, des « missions » qui ont une utilité contestable et qui ne sont fructueuses que pour ceux qui les obtiennent?

Ce qui est particulièrement inconcevable, c'est que cette institution est devenue le refuge de privilèges renouvelés de ceux bruyamment abolis en 1789, privilèges dont sont nantis les employés de la Sécurité sociale. Leur besogne? Il semble qu'elle consiste essentiellement à décourager les assujettis qui voudraient bien obtenir, dans les conditions légales, quelque remboursement. A ce point qu'un ministre du Travail a dû,

MÉDICATION
BIO-ENERGÉTIQUE
COMPLÈTE

IONYL

ÉTATS DÉPRESSIFS
USURE ORGANIQUE
NEURO - ARTHRITISME

RÉSULTAT IMMÉDIAT

INNOCUITÉ ABSOLUE

Echantillons et Littérature :
LABORATOIRES
" LA BIOMARINE "
DIEPPE

pour essayer d'obtenir de ce personnel un peu plus de correction, instituer une prime... de politesse). C'est ce même ministre qui a approuvé le prélèvement sur les sommes *appartenant aux assurés*, en faveur de ce personnel dont il constatait par ailleurs la déficience, d'une prime de vacances qui fut un scandale et un précédent redoutable.

Cependant, ce personnel était déjà privilégié du fait de son traitement, car — au mépris du calendrier — il touchait déjà (et touche toujours) 14 mois par an : nous disons bien 14 mois!

A vrai dire, dans la pagaïe actuelle, il est d'autres privilégiés, comme les employés de l'Électricité-Gaz de France, qui touchent 13 mois de traitement par an, alors que les vrais travailleurs n'en touchent que 12. Ce mois de moins est au reste compensé, pour l'Électricité-Gaz de France, par l'octroi au célibataire de 1.500 kw.-h. d'électricité (soit, à 19 francs le kw.-h., 28.500 fr.); de plus, un ministre communiste a institué un prélèvement sur chaque quittance pour alimenter les services sociaux de ces privilégiés, en se réservant pour lui-même la direction de ces services, direction qui ne doit pas manquer d'intérêt. Il n'est donc point surprenant que Gaz et électricité coûtent si cher — et, en plus, soient en déficit.

Cette inégalité ne se borne pas au traitement dit « régulier ». Si un ménage de mineur a un troisième enfant, il touche une allocation de 47.900 francs; dans les mêmes conditions, le personnel de la Sécurité sociale reçoit 88.600 francs! En cas de longue maladie, un mineur touche 89.000 francs par an pendant trois ans, et le personnel de la Sécurité sociale 260.000 francs par an pendant trois ans; le mineur a une retraite de 117.600 fr., et le même personnel de la Sécurité sociale 200.600 francs!

Le rapprochement de ces divers chiffres n'est-il pas ahurissant? Ils sont bien l'expression de l'état de véritable anarchie dans lequel nous vivons. Il y a, dans le monde du travail, une énorme majorité de gens dont le travail est productif — tandis que, pour d'autres, il est stérile. On peut bien dire que les avantages dispensés le sont en raison inverse de la valeur de ce travail et de la productivité.

Pour en revenir à la Sécurité sociale, comment s'étonner qu'elle soit en déficit et qu'il soit question d'élever encore les cotisations? Cela aurait pour effet d'aggraver le mal, car, par la façon dont elle est gérée, elle ressemble terriblement au tonneau des Danaïdes.

A. Herpin.

Assurances offertes par l'Association générale des médecins de France à ses adhérents.

— Assurance collective de capital-décès.

Versement au décès et en cas d'invalidité permanente totale d'un capital déterminé (actuellement 1.000.000 *de fr. ou* 500.000 *fr. suivant option) pour tout sociétaire (médecin et femme de médecin) âgé de moins de* 60 *ans (âge limite à l'adhésion :* 57 *ans).*

Contrat collectif annuel, renouvelable et modifiable annuellement. Cotisation annuelle de 1 % du capital assuré, soit 10.000 ou 5.000 fr.

Majoration possible du capital assuré de 16 % par enfant à charge, avec cotisation proportionnellement majorée.

(Pour les confrères entre 60 et 70 ans, possibilité d'entrer dans un groupe spécial. Capital assuré 250.000 fr. Cotisation probable : 4 % du capital assuré). (Age limite à l'adhésion 67 ans).

Au groupe général, peuvent s'adjoindre des sous-groupes, constitués par les Sociétés pour leur département, à des conditions analogues.

— Assurance collective de rente invalidité (1).

En cas d'invalidité (maladie, accident) et jusqu'à 60 ans,

(1) Conjointe ou non avec l'assurance capital-décès, au gré de l'adhérent.

ANTISEPTIQUE CICATRISANT
IODOMAGNÉSIUM-IODÉ
Visa n° 1273-9497
Solution à base d'iodure de magnésium associé à l'iode en soluté physiologique acide, sans alcool
POSOLOGIE
APPLICATIONS EN BADIGEONNAGES OU EN PULVÉRISATIONS, UNE OU DEUX FOIS PAR JOUR, APRÈS NETTOYAGE DES PLAIES
PLAIES INFECTÉES - FURONCLES - ANTHRAX STAPHYLOCOCCIES OU STREPTOCOCCIES CUTANÉES - DERMATOSES D'ORIGINE MICROBIENNE OU ULCÉRÉES - ECZÉMAS
PLAIES ATONES, ULCÈRES VARIQUEUX ET AFFECTIONS CUTANÉES DE TOUTE NATURE
Remboursable par la Sécurité Sociale
Laboratoire G. VAURS, 17, Rue de l'Arc-de-Triomphe, PARIS - ETO. 45-66

prestations calculées sur un revenu annuel professionnel théorique, pris comme base. Deux catégories (suivant option) : 1re catégorie, revenu professionnel 1.000.000 de fr. — 2e catégorie : 500.000 fr.

— *Invalidité définitive* : une rente viagère totale (se cumulant avec le versement du capital assuré dans le groupe-décès), égale à 40 % du revenu (400.000 ou 200.000 fr. suivant catégorie) si l'incapacité est au moins égale aux 2/3 ; une rente viagère partielle et proportionnelle, si l'incapacité atteint 1/3 et est inférieure aux 2/3.

— *Invalidité temporaire* : une indemnité journalière du 91e jour au 180e jour, égale à 50 % du revenu (soit $\frac{500.000}{365}$ ou $\frac{250.000}{365}$ suivant catégorie); une rente temporaire à partir de 6 mois jusqu'à guérison égale à 40 % du revenu.

Majoration par enfant à charge de 10 % des rentes viagères et 5 % des rentes temporaires, avec plafond de 25 % et 12,50 %.

Pendant toute la durée d'invalidité, exonération de la prime relative à l'assurance capital-décès.

A ces avantages qui coûtent annuellement 9.500 ou 4.750 fr. suivant catégorie, adjonction, moyennant une cotisation annuelle de 1.420 fr. *par famille*, d'un remboursement à 80 % pour frais chirurgicaux) hospitalisation et tous frais liés directement à un acte chirurgical) pour un maximum annuel de frais de 125.000 fr. par membre de la famille (assuré, conjoint, enfants mineurs à charge) et d'une allocation de 6.000 fr. par maternité, moyennant une cotisation annuelle de 180 fr.

Cotisation globle : 1re catégorie 11.100 fr. — 2e catégorie 6.350 fr.

— Assurance maladie.

Trois combinaisons d'indemnité journalière, basée sur le prix d'une visite médicale (tarif actuel V = 400).

— *a*) Pendant 6 mois de maladie (à partir du 15e jour), indemnité journalière de trois ou deux visites. Cotisation annuelle : 8.640 fr. ou 5.760 fr.

— *b*) Pendant deux ans et demi de maladie (à partir du 15e jour), indemnité journalière de trois ou deux visites. Cotisation annuelle : 11.640 fr. ou 7.760 fr.

— *c*) Jusqu'à guérison et 65 ans (à partir du 5e jour de maladie) indemnité journalière de trois visites pendant deux mois, puis 30 visites par mois. Cotisation annuelle variable suivant âge d'admission : 25 à 45 visites.

Nota : Pour *a*) et *b*), prestations assurées jusqu'à 60 ans. Pour *c*) âge limite d'adhésion 50 ans, prestations assurées jusqu'à 65 ans.

Pour la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne. Autre combinaison (Gallet-Lagoguey) par répartition entre sociétaires malades : indemnité journalière pendant 6 mois par an au maximum. En 1949, cotisation annuelle : 7.200 fr., indemnité journalière : 1.060 fr.

— Service des retraites.

Retraites à capital aliéné ou réservé, à un âge choisi entre 50 et 65 ans (sans cessation d'exercice).

1° *Par contrat individuel*, avec un chiffre de rente déterminé, moyennant le versement d'une prime annuelle fixe ou d'une prime unique pour rente immédiate.

2° *Par « allocation viagère »* assurée par dépôt collectif, avec versements facultatifs, tant pour les sommes versées que pour la date de versement. Chiffre de rente non déterminé à l'avance mais rendement beaucoup plus avantageux et possibilité d'une réversibilité sur la veuve, moyennant une légère diminution de la rente.

Exemple comparatif : le versement actuel de 10.000 fr. par un médecin de 30 ans (abstraction faite des autres versements) lui vaudra à lui seul, à 65 ans, une rente de 5.762 fr. dans le

Constipation
Parésies post-opératoires
PÉRISTALTINE
NOM DÉPOSÉ
CIBA
Rétablit le péristaltisme normal
COMPRIMÉS
1 à 3 COMPRIMÉS PAR JOUR LE SOIR
AMPOULES
1 à 3 AMPOULES PAR 24 HEURES
CIBA
3-468
57, QUAI D'ORSAY - PARIS
111, Bd VIVIER-MERLE - LYON

premier système et 8.252 fr. dans le deuxième système. La même somme de 10.000 fr. versée chaque année régulièrement vaudrait dans le premier cas 100.000 fr. de rente et 138.974 fr. dans le deuxième cas (sous réserve du maintien du même tarif).

Prise en charge par l'A. G. en cas de maladie-accident, du paiement de la prime (jusqu'à 50.000 fr.), moyennant une cotisation de 3 %.

Pour toutes ces combinaisons, prière de s'adresser à l'Association générale des médecins de France, 60, boul. Latour-Maubourg, Paris, 7e en indiquant la date de naissance.

Il est rappelé aux confrères et groupements de confrères, souvent sollicités actuellement par ailleurs, qu'ils ne peuvent pas trouver des conditions d'assurances plus avantageuses et mieux adaptées que dans le cadre professionnel, et que le rôle d'une prévoyance collective, facultative, a été dévolu à l'Association générale par le Conseil national de l'Ordre.

(Communiqué de l'Associaition générale des médecins de France).

Notes d'honoraires pour accidents du travail.

La Caisse régionale de Sécurité sociale signale au Conseil de l'Ordre que certains confrères envoient des notes d'honoraires pour accidents du travail remontant à plus de deux ans.

Le Conseil engage les médecins de la Seine à se faire régler dans des délais plus brefs car ils risquent d'avoir des difficultés de règlement.

(Communiqué du Conseil départemental de la Seine de l'Ordre national des médecins.)

Tarifs d'autorité des consultations externes dans les hôpitaux publics.

Dans une circulaire du 23 juin 1950, on peut lire ce qui suit — et qui, en l'absence de précision (peut-être voulue) ne nous paraît s'appliquer qu'aux consultations externes des hôpitaux publics.

« En premier lieu, la Commission nationale tripartite d'homologation a décidé de fixer, en l'absence de conventions entre les Caisses régionales de Sécurité sociale et les syndicats médicaux, le tarif des consultations externes à 90 % de la valeur de la consultation au cabinet du praticien, déterminée conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945. Ce tarif n'est applicable que dans les consultations externes qui sont autorisées et fonctionnent dans les conditions prévues par la circulaire nº 250 du 23 septembre 1949 du ministre de la Santé publique et de la Population, et qu'*à la condition que les soins soient dispensés personnellement par des Docteurs en médecine régulièrement inscrits au tableau de l'Ordre.* »

(Extrait d'une circulaire du Comité intersyndical.)

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Le Médecin dans la Cité

ENCORE TROIS FAITS.

Cette année, le « Médecin dans la Cité » s'excuse de ne pouvoir s'entretenir avec ses confrères, lecteurs du *Journal des Praticiens*, aussi souvent que les années précédentes; ce n'est pas que sa plume soit paresseuse, ou enchaînée de quelque

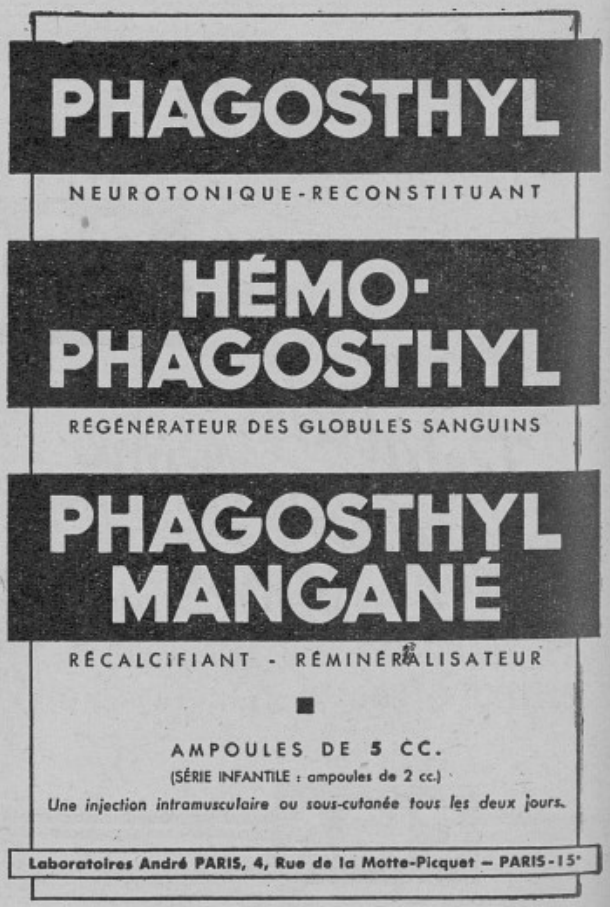

manière, mais la cause en est l'abondance des actualités pressantes et vitales qui, naturellement, ont le pas sur ses propos.

Je vous propose aujourd'hui une courte réflexion sur les trois faits sociaux suivants :

— Premier fait : la retraite « péréquée » d'un confrère médecin-capitaine après neuf ans de grade (c'est-à-dire d'un retraité de 50 ans environ) retraite calculée à 73 %, dont voici les chiffres :

1948 : 307.332 francs; — *1949 :* 368.652 francs. — *1950 :* 1er janvier : 403.690 francs; 1er juillet : 438.730 francs; 25 décembre : 473.770 francs (environ).

Si ce médecin-capitaine avait réalisé dix années de service hors d'Europe, sa retraite serait calculée sur 80 % de la solde d'activité; au 25 décembre 1950, elle serait de 7 % plus élevée, soit environ 506.000 francs au lieu de 473.770 francs.

— Second fait : vous doutez-vous qu'aujourd'hui un ménage d'instituteurs — de degré moyen l'un et l'autre dans l'échelle des traitements — dispose d'un budget de 700.000 à 800.000 fr. par an, sans aucuns frais généraux de représentation et de fonctions, avec plus de trois mois de vacances(payées) annuelles.

— Enfin, troisième fait : quelle dot peut communément rivaliser avec celle apportée par une femme fonctionnaire (postière, institutrice, employée des Finances, etc.) qui gagne de 250.000 à 350.000 francs l'an, avec retraite assurée pour l'avenir? Que valent à côté les apports matrimoniaux de la classique dot bourgeoise d'antan?

Sans aller plus loin dans la cité, permettez-moi, mes chers confrères, surtout vous, les anciens, qui, comme moi, avez connu les situations administratives d'avant 1914 comparées à cette époque aux fortunes de la classe aisée ou semi-aisée, et à leur « stabilité or » — de vous inviter à quelque méditation sur ce qui en est aujourd'hui, et spécialement sur le déplacement considérable qui s'est produit dans les assises économiques mêmes de notre profession.

Pour la retraite, le médecin reste très en arrière des retraités de l'État, des départements et des communes, comme des sociétés nationalisées. Dans bien des cas, des « moyens fonctionnaires » sont « plus à l'aise » que lui, quoique ayant des recettes inférieures, parce qu'ils n'ont pas de frais (ou peu de frais) professionnels de représentation — et autres — inévitables dans un cabinet médical.

Financièrement, économiquement, la Pompe administrative a une sérieuse prise sur la Médecine, d'autant plus que le puissant courant de la Sécurité sociale conduit à l'étatisation totale, pure et simple, de la fonction « Santé ». Si, de 1950 à 1975, nous parcourons dans le même sens le même chemin suivi depuis le dernier quart de siècle, où en serons-nous, je vous le demande, mes chers confrères?

Ma conclusion pratique n'a pas évolué : il est préférable de s'arranger à l'amiable avec l'inévitable que de s'insurger (verbalement) contre lui sans aucune autre efficacité que des bousculades fâcheuses et onéreuses. En tout cas, sans même partager ce point de vue, vous ne pouvez pas ne pas reconnaître qu'une question vitale est, là, posée pour l'avenir immédiat de la Médecine française.

Dr H. Souplet-Mégy.

SOCIÉTÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Chirurgie biologique des tuberculeux. — M. *C. Robertson-Lavalle.* — La communication comprend l'explication du traitement biologique de la tuberculose, effectué par une ponction

INDISPENSABLE A LA PHYSIOLOGIE NORMALE
DES TISSUS ÉPITHÉLIAUX

BÉPANTHÈNE

"ROCHE"

TUBE DIGESTIF ET FOIE,
PEAU, MUQUEUSES, SYSTÈME PILEUX
VOIES RESPIRATOIRES

COMPRIMÉS, AMPOULES, ONGUENT, SOLUTION

Roche

PRODUITS "ROCHE" S. A.
10, RUE CRILLON, PARIS 4e

dans le poumon du malade et des projections illustrant divers cas traités par cette méthode avec succès — entre eux, une grave tuberculose du poumon avec caverne.

A propos de 4 cas de néphrose lipoïdique chez des jumeaux monozygotes. — M. *J. F. Porge* rapporte les premiers cas publiés de néphrose lipoïdique chez des jumeaux. Il discute, à leur propos, l'existence d'un facteur héréditaire dans les maladies rénales et l'autonomie du syndrome néphrotique.

Cystostomie de sauvetage et cystostomie de sécurité. — M. *Escande* cite, sur sa statistique personnelle, plus de 300 cas sans mortalité et se permet de qualifier, aujourd'hui, cette opération de « cystostomie de sécurité. »

Cette cystostomie de sécurité est, en effet, absolument atraumatique et la maladie postopératoire, cause déterminante des exitus, ne lui fait jamais suite.

Avec une anesthésie locale minime, l'incision de la paroi est de 2 à 5 cm.; celle de la vessie, point essentiel, toujours punctiforme. L'hyperprotidémie due à la résorption des albumines des cellules détruites par l'opération est évitée au maximum, de même qu'est écartée l'imbibition d'une plaie, petite certes, mais cruente, par une urine qui, même limpide, est toujours infectée et toxique.

La perte de sang est inexistante, et ne peut aggraver par une hémo-concentration, même légère, le pronostic.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

UNE RÉUSSITE REMARQUABLE

Cycle des conférences du Professeur Hans Selyé (*Hôpital Laënnec 5-15 juin 1950*). — Deux cents médecins venus d'Amérique du Sud, d'Italie, de Belgique, de Suisse et de toutes les provinces de France se sont réunis à l'Hôpital Laennec entre le 5 et le 15 juin, pour le cycle des conférences annuelles organisées dans le *service du Dr* Albeaux-Fernet et qui étaient cette années consacrées à l'étude du syndrome général de l'adaptation par le Prof. Selyé lui-même, venu tout exprès de Montréal.

Au cours des dix leçons magistrales qui ont été à la fois d'une extrême précision scientifique et d'une élégance de forme particulièrement remarquable, le Prof. Selyé a montré par quel mécanisme impeccablement logique une suite d'expériences dont la progression nous paraît après coup évidente, lui ont permis depuis 1936, d'abord sur le plan théorique, puis sur des bases physiologiques, anatomo-pathologiques, histologiques, biologiques — et plus récemment, enfin, sur le plan clinique et thérapeutique — de construire ce monument de l'adaptation et de ses anomalies, qui, d'ores et déjà, paraît imposer à l'esprit une conception nouvelle de toutes les sciences médicales.

Depuis la théorie originale du « Stress » jusqu'au traitement de la polyarthrite chronique évolutive par la cortisone, en passant par toutes les étapes du minutieux mécanisme hormonal et nerveux déclenché par l'agent « stressant », nous avons compris à quel point un génie créateur, complété par l'indispensable travail d'équipe des recherches modernes, peut faire évoluer vers la rigueur scientifique des disciplines trop souvent encore empiriques.

Toute une élite de savants et de cliniciens ont tenu à s'associer à cette série de conférences de portée internationale. M. Jules Romains, de l'Académie Française, critiqua avec humour certaines méthodes médicales qui se qualifient de modernes et qui veulent ignorer l'éternelle valeur de l'indispensable colloque entre le malade et son médecin.

Le Prof. Léon Binet, Doyen de la Faculté, nous fit une magistrale synthèse de la physiologie hypophysaire et, le lendemain,

Dragées
"YSE"
PHOSPHURE DE Zn. - NUX VOMICA - KOLA GUARANA
SURMENAGE - ASTHÉNIE
Gouttes
"HEMAGENINE"
IODE - ARSENIC - STRYCHNINE - AC. PHOSPHORIQUE
LYMPHATISME - RACHITISME
ÉTATS GANGLIONNAIRES
LABORATOIRE CHATELUT - 65, RUE LOUIS-BLANC - PARIS (Xe)
Ces deux produits sont remboursés par la Sécurité Sociale

le Prof. DE GENNES, résumant la pathogénie du rhumatisme endocrinien, nous tint pendant une heure sous le charme d'une éloquence célèbre.

Le Prof. LANGERON (de Lille), rapporta ses travaux personnels sur les transpositions cliniques du syndrome d'adaptation. Le Prof. LERICHE nous fit l'éblouissante démonstration d'un prestigieux talent oratoire : il expliqua comment les recherches de SELYÉ font comprendre l'histoire de la thrombo-angéite et permettent de la définir selon ses propres termes « une maladie des malheurs de l'homme ».

Le Dr RIVOIRE (de Nice) parla de ses recherches personnelles sur les variations du taux des 17 -cétostéroïdes dans les différentes formes de tuberculose.

Le Prof. LACCASSAGNE (du Collège de France) fit de saisissante manière le bilan actuel de ce vaste chapitre à peine ébauché qui lie le problème des hormones à celui du cancer.

Le Prof. MAHAUX (de Bruxelles) résuma ses très intéressants travaux personnels sur le rôle de la thyroïde dans les états de choc.

Le Prof. RAVAULT (de Lyon) revint au problème du cancer, mais cette fois limité à l'étude des ostéoses néoplasiques en liaison avec leur traitement le plus récent : l'androgénothérapie.

Le Prof. Eric MARTIN (de Genève) clôtura de façon particulièrement élégante cette liste impressionnante par l'étude des hormones sexuelles en rapport avec le squelette.

L'ensemble de cette manifestation fut un incontestable succès au point de vue scientifique. Au point de vue matériel nous avons tiré le meilleur parti possible d'un amphithéâtre désuet et beaucoup trop exigu pour le nombre des auditeurs. C'est avec un grand regret que, réservant les places aux médecins régulièrement inscrits à l'ensemble des cours, nous avons dû, la salle étant comble, fermer les portes au début de chaque leçon et ainsi refuser à un nombre important d'auditeurs occasionnels de participer à un enseignement de si exceptionnelle qualité.

Dans l'ensemble, les auditeurs du Prof. SELYÉ ont beaucoup appris : qu'ils nous pardonnent si le manque de confort a déterminé chez eux un « stress » assez pénible! Et nous devons au Dr ALBEAUX-FERNET un sincère remerciement pour l'initiative et l'oganisation de cette belle manifestation scientifique.

(*Communiqué du* Dr G. LOUBLIÉ.)

IIIe Semaine endocrinologique de l'Hôpital Laennec. — La IIIe Semaine endocrinologique aura lieu *du* 20 *au* 25 *novembre dans le service du Dr* ALBEAUX-FERNET *à l'Hôpital Laennec.*

Les conférences porteront sur « Les acquisitions thérapeutiques récentes en endocrinologie » et seront faites par des professeurs et des médecins des Facultés et des Hôpitaux de Paris, Genève, Bruxelles, Liège, Lyon et Toulouse.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant au Secrétariat du Service ; elles doivent être accompagnées du montant de la participation aux frais (4.000 francs) en indiquant la série de travaux pratiques choisie : série A (clinique), série B (biologie).

Ve Semaine médico-chirurgicale pratique de la Pitié. — Organisée par le Prof. C. LIAN, dans sa Clinique médicale de la Pitié, cette série de leçons est destinée à mettre les médecins omni-praticiens au courant des principales notions nouvelles et se déroulera cette année *du* 16 *au* 21 *octobre.* Chaque matin, quatre exposés d'une demi-heure, suivis chacun d'un quart

SPASMOSÉDINE
Sédatif et antispasmodique
Cardio-vasculaire
Laboratoires DEGLAUDE
15, BOULEVARD PASTEUR - PARIS-15e

LIT MÉCANIQUE DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ
RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

TRAITEMENT DES SYNDROMES COLITIQUES ET ENTÉRO-COLITIQUES
AIGUS OU CHRONIQUES
PARASITAIRES, INFECTIEUX OU TOXIQUES
RHODIACARBINE
Sous-nitrate de bismuth.....25grs
Mixiod.....1gr.
Poudre d'Ipéca.....1gr.
Charbon végétal.....25grs
Excipient q.s. pour.....100grs
PRÉSENTÉ SOUS FORME DE
GRANULÉ
BOITES MÉTALLIQUES
(150 grs environ)
Anciennement "Pâte Spécia" granulée antidysentérique
COMPRIMÉS
TUBES DE 20 COMPRIMÉS
1 à 3 comprimés ou cuillerées à café de granulé à chacun des principaux repas, toutes les 2 jours ; donner le jour intermédiaire un sel arsenical organique :
STOVARSOL
CONSERVATION PARFAITE SOUS TOUS LES CLIMATS
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
SPÉCIA
MARQUES POULENC FRÈRES ET USINES DU RHÔNE
21, rue Jean Goujon - PARIS 8e

d'heure consacré aux questions posées et aux réponses des conférenciers dans l'amphithéâtre, pour le profit de tous les auditeurs. Chaque après-midi quatre autres exposés et en fin d'après-midi à 18 heures une démonstration pratique de diagnostic ou de thérapeutique.

PROGRAMME DES LEÇONS.

— *Lundi* 16 *octobre.* — 9 h. Inscription des auditeurs. — 9 h. 30. Prof. C. LIAN : Persistance du canal artériel. — 10 h. 15. Prof. agrégé GILBERT-DREYFUS : Diagnostic et indication thérapeutique du syndrome de Cushing. — 11 h. Visite de l'Exposition de produits pharmaceutiques, sous la direction du Prof. LIAN. — 11 h. 30. Dr LAMBLING, médecin de l'Hôtel-Dieu : Des complications de la gastrectomie. — 15 h. Dr F. SIGUIER, médecin des Hôpitaux : Comment soigner un paludéen. — 15 h. 45. Dr FACQUET, médecin des Hôpitaux : Rétrécissement congénital de l'isthme aortique. — 16 h. 30. Prof. agrégé MERKLEN : Nouvelles séro-réactions de la syphilis. — 17 h. 15. Dr POLLET, médecin de l'Hôpital Saint-Louis : Intoxication par le fluor.

— *Mardi* 17 *octobre* — 9 h. 15. Prof. DEBRÉ : La maladie des griffes du chat. — 10 h. Prof. agrégé HAGUENEAU : Diagnostic et traitement des spasmes faciaux. — 10 h. 45. Dr FOUQUET, médecin de la Salpétrière : Primo-infection tuberculeuse de l'enfant et son traitement par les antibiotiques. — 11 h. 30. Dr Cl. LAUNAY, médecin des Hôpitaux : Les retards du langage chez l'enfant. — 15 h. Dr BROCARD, médecin de l'Hôpital Tenon : Le traitement actuel des pneumonies tuberculeuses. — 15 h. 45. Dr EVEN, médecin de l'Hôpital Laennec : Le démembrement des congestions pulmonaires. — 16 h. 30. Dr HILLEMAND, médecin de l'Hôpital Tenon : État actuel du traitement du cancer de l'œsophage. — 17 h. 15. Dr PRUVOST, médecin des Hôpitaux : Les bronchites membraneuses et les moules bronchiques.

— *Mercredi* 18 *octobre.* — 9 h. 15. Prof. Guy LAROCHE : Hormones et nutrition. — 10 h. Prof. agrégé LAPLANE : L'électro-encéphalographie dans les convulsions de l'enfance. — 10 h. 45. Prof. agrégé SUREAU : Les antibiotiques en obstétrique. — 11 h. 30. Dr ROUQUES, médecin de l'Hôpital Tenon : A propos du diagnostic des compressions médullaires. — 15 h. Dr DEROT, médecin de l'Hôtel-Dieu : La diététique des néphrites. — 15 h. 45. Prof. Et. BERNARD : La streptomycine chez les femmes enceintes tuberculeuses. — 16 h. 30. Prof. agrégé FAUVERT : Applications cliniques des nouvelles techniques d'exploration hépatique. — 17 h. 15. Prof. DECHAUME : Stomatologie et troubles sanguins.

— *Jeudi* 19 *octobre.* — 9 h. 15 Dr WEISSENBACH, médecin de l'Hôpital Saint-Louis : Traitements modernes des hydarthroses chroniques des genoux. — 10 h. Prof. BENHAMOU (d'Alger) : Nouvelles applications de la dialyse péritonéale. — 10 h. 45. Prof. agrégé DEGOS : Le traitement de la syphilis. — 11 h. 30. Prof. agrégé DE SÈZE : Pathologie nouvelle en rhumatologie. — 15 h. Prof. TURPIN : Actualités sur le rhumatisme articulaire de l'enfant. — 15 h. 45. Dr DUFOUR, chirurgien des Hôpitaux : Les indications actuelles de la prostatectomie. — 16 h. 30. Dr MORIN, médecin des Hôpitaux : Traitement du tétanos. — 17 h. 15. Prof. agrégé G. MARCHAL : Hypersplénisme et splénectomie.

— *Vendredi* 20 *octobre.* — 9 h. 15. Prof. MATHIEU : Traitement orthopédique précoce de la paralysie infantile. — 10 h. Dr MARSAN, chirurgien de l'Hôpital Saint-Michel : La concep-

ENTÉRITES
aiguës et chroniques.
Putréfactions intestinales -
Colites gauches - Diarrhée -
Constipation - Dermatoses
d'origine intestinale.
BULGARINE
Culture pure de Bacilles Bulgares sur milieu végétal
3 Formes
Comprimés - Gouttes - Bouillon
LABORATOIRES THÉPÉNIER
10, rue Clapeyron - Paris (8e)

Schéma d'Ordonnance
ANGINES DE POITRINE RÉFLEXES
Les angines de poitrine réflexes sont rares, le diagnostic en est fort délicat : presque toujours il s'agit de formes « mixtes », où la cause réflexe se répercute sur une « épine » cardio-vasculaire coexistante elles sont en général d'origine digestive.
1° Les précautions d'hygiène s'adresseront au trouble digestif : repas peu copieux, à heures régulières, d'où sont exclus les aliments que le malade supporte mal, ceux qui sont encombrants par leur volume (potage, pain, crudité, boissons abondantes), ceux qui sont irritants (plats épicés, graisse, vin pur, café); au trouble cardiaque : repos après manger en évitant les efforts, les discussions, les sorties surtout par le vent et le froid.
2° Prévenir le danger des crises en croquant dès le début une ou deux ou trois dragées de *Trinivérine** C'est une épreuve thérapeutique qui sert souvent à préciser le diagnostic.
3° Pour atténuer la sensibilité du plexus cardiaque, neutraliser les réactions ischémiantes des coronaires et soutenir le cœur : prendre au début de chacun des trois repas, deux comprimés de *Corosédine** dont l'action est nette et rapide.
4° Traiter le trouble digestif : le sous-nitrate de bismuth associé ou non au kaolin a les indications les plus étendues : d'autres fois le charbon, les alcalins, l'acide chlorhydrique et la pepsine, les cholagogues, et même le tubage duodénal sont plutôt indiqués.
LA TRINIVÉRINE * LA COROSÉDINE
sont des spécialités des Laboratoires MONAL,
Docteurs en Pharmacie, 13, Avenue de Ségur, PARIS

tion actuelle du traitement de la tuberculose rénale. — 10 h. 45. Prof. Robert Monod : La part de l'exérèse dans le traitement chirurgical de l'ectopie testiculaire. — 15 h. Prof. Lantuéjoul : Analgésie obstétricale. — 15 h. 45. Prof. Mocquot : Tuberculose génitale de la femme. — 16 h. 30. Prof. agrégé Vaudescal : Technique obstétricale. — 17 h. 15. Prof. agrégé L. Michaux : Enfants et adolescents délinquants.

— *Samedi 21 octobre.* — 9 h. 15. Dr André Bloch, O.-R.-L. des Hôpitaux : Les sinusites de l'enfance et leurs complications. — 10 h. Dr Le Mée, O.-R.-L. des Hôpitaux : Pathologie nouvelle en O.-R.-L. — 10 h. 45, Dr Desvignes, ophtalmologiste des Hôpitaux — Maladie de Harada (troubles visuels méningés et pigmentaires). — 11 h. 30 Dr Trèves : Fractures du cou-de-pied et leurs séquelles. — 15 h. Prof. Petit-Dutaillis : Notions nouvelles en neurochirurgie. — 15 h. 45. Dr Deniker, chirurgien des Hôpitaux : Notions nouvelles en chirurgie générale. — 16 h. 30. Dr Henri Welti, chirurgien de l'Hôpital de la Pitié : La réalisation chirurgicale d'une communication artério-veineuse fémorale dans le traitement des artérites oblitérantes et de la grande hypertension artérielle minima. — 17 h. 15. Prof. agrégé Cl. Olivier : Le traitement chirurgical des varices.

Renseignements.

Droits d'inscription : 1.500 francs à adresser en un mandat ou un chèque bancaire ou postal au Secrétariat de la Clinique médicale de la Pitié, 83, boul. de l'Hôpital, Paris (13e) (*compte chèques postaux du Prof.* Lian, *Paris* n° 5913-30). Un certificat sera délivré aux médecins ayant suivi le cours. Une soirée théâtrale et une soirée de films seront offertes aux conférenciers et aux auditeurs inscrits au cours. Une exposition de produits pharmaceutiques se tiendra dans les salles annexes de l'Amphithéâtre des cours de la Pitié.

NÉCROLOGIE

— Dr Léon Flœrsheim, ancien interne des Hôpitaux de Paris;

— Dr Émile Poitau, Président honoraire de la Croix-Rouge française, décédé à St-Pol-sur-Ternoise le 29 août 1950, dans sa 68e année.

— Dr Maurice Seidengart, décédé à Paris le 11 septembre;

— Dr Brette, ancien interne des Hôpitaux de Lyon, médecin-directeur du Sanatorium Félix-Mangini à Hauteville;

— Dr Georges Loiseau, Officier de la Légion d'honneur, chef de service honoraire à l'Institut Pasteur;

— Dr Joseph Boissat (de Pont-de-Cheray, Isère).

— Dr Martin (de Compiègne);

— Dr Raymond Picaud, père des Drs André Picaud (de Chamonix) et Pierre Picaud (de Cannes);

— Dr Victor Savage (de Godewaersvelde, Nord).

— Dr Louis-Charles Pellanda (de Lyon) décédé à l'âge de 37 ans;

— Dr Jean Peissel (de Lyon) décédé le 2 septembre à l'âge de 39 ans;

— Dr Joseph Brel (de Paris), ancien chef de laboratoire à la Faculté de Médecine, directeur de la *Revue de phytothérapie*, Chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 14 août;

— Dr Georges Martinier, ancien Professeur à l'École dentaire;

— Dr Gaston Blanchet (de Paris);

— Médecin général Geysen;

— Pharmacien-colonel Bruère, Officier de la Légion d'honneur, Membre de l'Académie de Pharmacie, bien connu par ses travaux sur les gaz de combat.

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

ULCÉOPLAQUE
2 DIMENSIONS :
ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.
ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.

Dans chaque boite : 6 pansements
Pour 20 à 24 jours de traitement

- PLAIES ATONES
- ESCARRES
- ULCÈRES VARIQUEUX

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la diapédèse et la leucocytose.
Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.

ULCÉOPLAQUE utilisé avec la bande souple ULCÉOBANDE
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

Méthode de Zondek

Progestérone 10 mmgr. + Folliculine 1 mmgr.

Synergon

2 formes

INJECTABLE

Ampoules de 1 c.c.

Progestérone 10 mmgr. + Folliculine 1 mmgr.

DANS LA MÊME AMPOULE

SUPPOSITOIRES

Progestérone 10 mmgr. + Folliculine 1 mmgr.

pour un Suppositoire

Traitement simplifié des

AMÉNORRHÉES

HYPOMÉNORRHÉES

MÉNO-MÉTRORRAGIES

DYSMÉNORRHÉES

INSUFFISANCES LUTÉINIQUES

●

PRÉSENTATION

AMPOULES INJECTABLES de 1 c.c.

Boîte de 2 Ampoules

SUPPOSITOIRES

Boîte de 2 Suppositoires

●

LABORATOIRES DE L'HÉPATROL

4, Rue Platon - Paris, XV^e^

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

PYRÉTHANE

Antinévralgique Puissant

GOUTTES
25 à 50 par dose — 300 par flac
AMPOULES A 2 cc Antithermiques.
AMPOULES B 5 cc Antinévralgiques.

Laboratoires CAMUSET, 18, Rue Ernest-Rousselle, PARIS (13e)

Silicyl

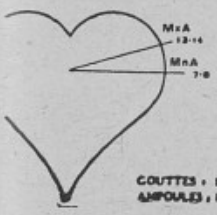

MÉDICATION de BASE et de RÉGIME

États Artérioscléreux

et CARENCES SILICEUSES

GOUTTES : 10 à 15, 2 fois par jour. — COMPRIMÉS : 3 à 6 par jour.
AMPOULES : 5 cc intramusculaires tous les 3 jours. — DRAGÉES :

ÉTATS NÉVROPATHIQUES
ANXIÉTÉ - ANGOISSE - INSOMNIE NERVEUSE
TROUBLES FONCTIONNELS DU CŒUR
TROUBLES DE LA VIE GÉNITALE

LA

PASSIFLORINE

UNIQUEMENT COMPOSÉE D'EXTRAITS VÉGÉTAUX
ATOXIQUES

Passiflora incarnata
•
Salix alba
•
Cratægus oxyacantha
•

LABORATOIRES G. RÉAUBOURG & Cie
• PASSIFLORINE • PASSICARBONE •
• NÉO-PASSIFLORINE •
115, Rue de Paris — BOULOGNE-SUR-SEINE

HEPACUPRYL

DU DOCTEUR MARTINET

EXTRAIT DE FOIE DE VEAU, EXTRAIT HÉMATIQUE DÉSALBUMINÉ
ASSOCIÉS AU FER ET AU CUIVRE, MINÉRAUX INDISPENSABLES A L'HÉMATOPOÏÈSE

BOITE DE 6 AMPOULES BUVABLES DE 10 cc
1 AMPOULE AVANT CHAQUE REPAS

LABres DU DOCTEUR H. MARTINET - 16, RUE DU PETIT-MUSC PARIS 4e

ACTUALITÉ

La Maison de Pasteur à Arbois.

Pasteur est né à Dôle : il est mort à Villeneuve-l'Étang. Mais son enfance depuis l'âge de cinq ans, puis toutes ses vacances, s'écoulèrent dans la maison d'Arbois, sise au bord de la Cuisance, à la sortie de la petite ville. Suivant un principe excellent quand il est applicable, Pasteur passait là de longues et studieuses semaines, arrivant dès juillet pour ne rejoindre Paris qu'en octobre, après les vendanges. Les gens du pays le croyaient médecin... et même sorcier : ils le consultaient sur la fermentation de leurs vins comme sur leurs malaises et maladies, attirés à la fois par la gratuité des soins et l'inépuisable complaisance du grand homme.

La maison est charmante, protégée de la route par un large trottoir, bordée sur son flanc gauche par la Cuisance, continuée en arrière par un jardin. De toutes les fenêtres, la vue donne sur les vignes par-delà quelques maisons de pierre jaune, aux tuiles d'un brun violacé. La minceur du bourg étiré entre les coteaux permet la présence immédiate de la campagne.

L'intérieur est celui de bourgeois cultivés et modestes, appartenant à cette classe qui fut l'honneur et la parure de nos petites villes pendant le XIXe siècle. Des meubles simples, aux bois clairs, patinés, ornent les pièces d'une ordonnance un peu désuète. Une grâce provinciale en émane, qui dit tout sur la bonhomie, la fidélité, la sûreté du savant — qui ne dit rien sur sa grandeur. Comme les saints, les plus hauts esprits scientifiques laissent de leur passage une trace purement spirituelle. Dans la cure d'Ars, dans la maison d'Arbois, respire une absence qui dépasse immensément le cadre matriel où l'on poursuit une évocation malaisée. Le luxe et les grandeurs matérielles parlent un langage plus accessible, mais plus pesant que ces lieux dépouillés d'artifice et d'argent. Et cependant c'est là que le siècle a connu son sommet le plus pur.

Au cours de la guerre, la maison de Pasteur a été endommagée par l'explosion du pont voisin. La Société des Amis de la Maison de Pasteur organise une souscription pour couvrir le montant des frais de réparations. Sans doute certains de nos confrères seront-ils heureux de savoir qu'ils peuvent contribuer à la protection de ces lieux vénérés et défendre, pour leur part, un peu du patrimoine spirituel de la France.

Hygiène scolaire. Durées et conditions d'éviction pour maladies contagieuses, dans les établissements d'enseignement publics et privés (1) *(suite et fin)*.

ART. 3. — Les durées d'éviction des membres du personnel des établissements d'enseignement publics et privés de tous ordres, quand une personne vivant au même foyer est atteinte de maladie contagieuse, et les conditions s'y rapportant, sont fixées comme il suit :

A) MALADIES A DÉCLARATION OBLIGATOIRE :
— *Fièvre typhoïde :* pas d'éviction.
— *Variole :* pas d'éviction, sauf si les intéressés n'ont pas été vaccinés avec succès depuis moins de cinq ans.
— *Scarlatine :* huit jours après l'isolement du malade ; ce délai pourra toutefois être prolongé pour la personne qui donne des soins au malade.
— *Rougeole* : Pas d'éviction.
— *Diphtérie* : pas d'éviction, sauf si les intéressés présentent un coryza ou une angine suspects : éviction des porteurs de germes qui ne seront réadmis que sur production d'un certificat médical.
— *Dysenterie bacillaire :* pas d'éviction.
— *Dysenterie amibienne :* pas d'éviction.
— *Méningite cérébro-spinale :* pas d'éviction, sauf si les intéressés présentent un coryza suspect ; éviction des porteurs de germes.
— *Poliomyélite :* pas d'éviction, sauf avis du médecin.
— *Trachome :* pas d'éviction.
— *Fièvre ondulante :* pas d'éviction.
— *Spirochétose ictéro-hémorragique :* pas d'éviction.
Coqueluche : pas d'éviction.

B) MALADIES A DÉCLARATION FACULTATIVE.
— *Grippe infectieuse :* cinq jours.
— *Erysipèle :* pas d'éviction.
— *Oreillons :* pas d'éviction.
— *Teigne :* pas d'éviction.

C) AUTRES MALADIES CONTAGIEUSES.
— *Varicelle :* pas d'éviction.
— *Rubéole :* pas d'éviction.
— *Encéphalite* épidémique : pas d'éviction.
— *Gale :* pas d'éviction.
— *Vulvovaginite: :* pas d'éviction.

ART. 4. — Un arrêté complémentaire fixera les délais et conditions d'éviction en ce qui concerne les maladies contagieuses plus particulières aux départements d'outre-mer et à l'Algérie. (*J. O.*, 14 *juillet* 1950.)

(1) Voir *Journal des Praticiens* du 28 septembre, p. **690.**

N. D. L. R. — Dans un numéro récent de la *Presse Médicale* (n° 55), le Dr A. LAURENT (de La Loupe, Eure-et-Loir) s'étonne de ne voir figurer, parmi les maladies contagieuses énumérées dans l'arrêté du 1er juillet 1950, ni la *tuberculose*, ni le *salmonella typhi* du cuisinier, ni le *mycobacterium tuberculosis* de la surveillante de dortoir, ni les *paratyphoïdes*, ni le *typhus*.

Et notre confrère de conclure : « On proclame que l'arrêté du 1er juillet 1950 a été rédigé d'après les données les plus récentes de la science médicale. Tant mieux ! Mais, ou je ne comprends plus rien du tout, ou cet arrêté comporte des lacunes effroyables. »

OFFRES ET DEMANDES

JEUNE MÉDECIN recherche cab. méd. gén. Paris ou banlieue proche. Appart. 4 pièces Quart. populeux. (BILLARD, 73, *boul. Strasbourg, Paris* (10e). *Tél. PRO :* 07-85 (le matin).

CENTRE. Chirurgien cède *poste avec Clinique* 20 *lits.* Gros chiffre. (BILLARD, 73, *boul. Strasbourg, Paris* (10e) (le matin).

SOMMAIRE DU N° 41

Pédiatrie : Essais de traitement des affections du nourrisson et du jeune enfant par l'auréomycine, par *J. Brault* et *C. Lévêque* 489

Neurologie : Un syndrome redoutable et parfois mal connu : l'hypertension intracrânienne, par *François Fénelon.* 492

Mémentos de médecine pratique :

Feuillets du praticien : Comment reconnaître les lésions traumatiques des ménisques du genou (*J.-C. Reymond*) 495

Faits cliniques : La scarlatine « deux pièces » (*Francis Bordet*) 498

Diététique : Tableaux diététiques du Massachusetts General Hospital (*suite et fin*) 499

Variété : Les merveilles de l'observation **717**

Questions professionnelles : A propos de l'article 78 du Code de déontologie; — A propos d'une décision disciplinaire du Conseil national de l'Ordre **718**

Intérêts professionnels : Communiqué de la Chambre syndicale des médecins de la Seine; — Tarifs d'honoraires; — Le scandale des allocations familiales des professions libérales **719**

Informations et nouvelles diverses **720**

Nécrologie **727**

Actualité : Le supplice de Tantale **730**

Comité médical des Croisières. — Voyages et Croisières d'automne et d'hiver **730**

Le XLVIII^e Congrès français d'oto-rhino-laryngologie aura lieu *à la Faculté de Médecine de Paris, du* 16 *au* 19 *octobre* 1950.

Rapports : Diagnostic et indications thérapeutiques des tuméfactions chroniques de la parotide (MM. Louis Leroux, Paris; R. Gaillard, Lyon et J. Lemoyne (Paris). — Traitement chirurgical des paralysies faciles otologiques (MM. André Bloch, R. Bourgeois, P. Aboulker et J. Lefevre, Paris).

Secrétaire général : Dr Flurin. 19, avenue Mac-Mahon, Paris. — *Secrétaire général adjoint* : Dr H. Guillon. 6, avenue Mac-Mahon, Paris.

Journées limousines de médecine du travail (*Limoges*, 17 *et* 18 *novembre* 1950). — Deux journées d'études de médecine du travail auront lieu les 17 et 18 novembre 1950 *à Limoges* (*École de Médecine*), sous le patronage de l'Association « Médecine du Travail », de la Société de Médecine du Travail de Bordeaux et de sa région, et de la Chambre de Commerce de Limoges. Le programme détaillé de ces journées, où plusieurs rapports seront présentés, sera incessamment publié.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Prof. Dervillée, *organisateur des Journées, Faculté de Médecine, place de la Victoire, Bordeaux, ou bien aux secrétaires locaux des Journées :* Dr Chameaud, 8, *place Jourdan, Limoges et* Dr Gandois, 2, *rue d'Isly, Limoges.*

XII^e Congrès de l'A. R. P. A. Internationale (*Madrid*, 13-18 *mars* 1951). — Le XII^e Congrès de l'Arpa internationale pour les recherches sur les paradentopathies est définitivement fixé du 13 au 18 mars 1951, à Madrid. Les journées du mardi 13 au jeudi 15 mars sont réservées aux travaux scientifiques et à la présentation de films sur les paradentopathies.

Le Comité de l'Arpa espagnole et le Comité de la Société de stomalogie espagnole ont organisé pour le vendredi 16 mars une visite de l'Escurial et pour le samedi 17 mars, une visite de Tolède. Le samedi soir, 17 mars, aura lieu le dîner officiel suivi d'un gala de festivités nationales.

Voici les thèmes principaux du Congrès :

Médecine interne et paradentopathies; Prophylaxie des paradentopathies et traitement conctionnel; Présentation de films sur les paradentopathies; Discussion des thèmes principaux pour la section des paradentopathies du Congrès de la F. D. I., Londres, 1952.

Les travaux scientifiques doivent être annoncés dès maintenant au Prof. A. J. Held, *Institut de Médecine dentaire de Genève, rue Micheli du Crest,* 43.

Secrétaire de l'A. I. : M. U. Vauthier, 12, *boulevard du Théâtre, Genève.*

ENTEROSPASMYL
Logeais
GRANULÉ VITAMINÉ
VITAMINOTHÉRAPIE
HEPATO-INTESTINALE
RÉGULATION PHYSIOLOGIQUE
DU TRANSIT DIGESTIF
SIMPLE
CHOLAGOGUE
DÉSENSIBILISANT

MUCILAGINEUX
ANTISPASMODIQUE
ENTÉROMOTEUR
MUCILAGINEUX
SANS RHAMNUS NI BELLADONE
LABORATOIRES JACQUES LOGEAIS - ISSY-LES-MOULINEAUX - PARIS

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

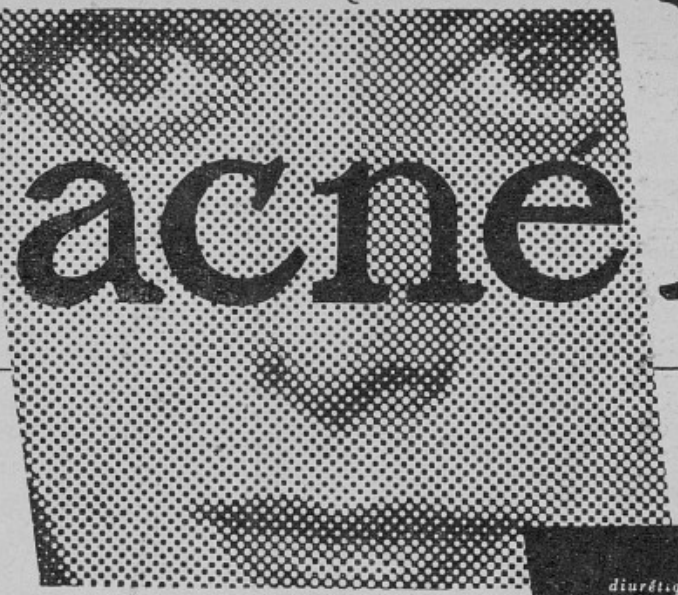

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique :
THEOBROMOSE
dermatoses :
DERMO-PLASTOL
et
SOLU-PLASTOL
anesthésies :
BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✻, DOCTEUR EN PHARMACIE

10, RUE DU PLATRE - PARIS IV·

GYNOCALCION

M - MENOPAUSE DYSMENORRHÉE
P - PUBERTÉ AMÉNORRHÉE

ANDROCALCION

H - MENOPAUSE MASCULINE
E - PUBERTÉ MASCULINE NERVOSITÉ

LABORATOIRES
ORTIAL
*7, RUE DE L'ARMORIQUE PARIS XV^e^*

VARIÉTÉ

Les merveilles de l'observation

L'observation clinique est la base même de la médecine. Une grande tradition, illustrée par les cliniques de Trousseau, exige du médecin français une éducation particulièrement poussée des capacités de perception et de synthèse. La mise en contact immédiate de l'étudiant de première année et des malades, en opposition avec les interminables préambules théoriques des Universités étrangères, montre bien l'importance qu'on accorde à l'observation directe, la confiance qu'on met dans ses capacités formatrices. C'est banalité que répéter le constant recul (devant un arsenal scientifique alourdi, devant les difficultés nées du nombre croissant des étudiants), de cette incomparable éducation de l'œil, de l'ouïe, de la main, voire de l'odorat, que le Professeur de clinique et ses assistants dispensaient, il y a vingt ans encore, à leurs élèves.

La recherche d'un diagnostic exige certes une connaissance exacte des maladies possibles. Elle exige aussi un entraînement, une cohésion des réflexes, un savoir-faire, qui se peuvent comparer à ceux du chasseur ou du pêcheur et qu'aucune notion théorique ne saurait remplacer. Qu'on nous comprenne bien : il ne s'agit point de se fier à quelque flair merveilleux, ni de vouloir un médecin inculte, guidé par son instinct comme un homme des bois. Les dons d'observation se cultivent, s'affinent, s'enrichissent par l'étude de leurs possibilités, de leurs connexions, de leurs harmonies. En aucune manière ces exercices nés du réel ne le cèdent aux spéculations théoriques. Bien comprise, l'observation ne constitue pas une opération mineure : ceux qui feignent de la mépriser n'en seraient-ils point incapables?

C'est avec joie que nous avons découvert sous la plume de Sir Henry Souttar, dans le *British Medical Journal*, une magnifique défense et illustration de l'observation. Qu'il nous soit permis d'en reproduire quelques lignes avec l'espoir qu'une aussi noble leçon, avec le stimulant d'une émulation étrangère, portera ses fruits en France. Sir Souttar vient de peindre un médecin penché au chevet d'un enfant.

« Si l'observation est d'une telle importance, pouvons-nous par quelque moyen la développer et l'améliorer? En ce qui concerne nos organes premiers de perception, nos corpuscules tactiles, nos papilles gustatives, nos oreilles, nos yeux, nous avons très peu, à supposer qu'il en existe, de possibilités de les modifier. Mais dans les centres plus élevés de réception et de coordination, nous avons des possibilités considérables de développement. Le toucher peut être amené à distinguer des variations d'épaisseur d'un millième de pouce. L'oreille du musicien entraîné perçoit des variations du diapason à quoi l'oreille commune reste sourde. En fait, nous pouvons développer notre puissance de réception première en tous champs.

« Mais d'une importance beaucoup plus considérable s'avèrent nos immenses possibilités de développer les combinaisons de réceptions immédiates. Chaque observation que nous faisons présente deux aspects : d'une part, son caractère et sa valeur dépendent d'une vaste suite d'observations antérieures remontant à notre plus lointaine enfance; d'autre part, elle laisse une empreinte qui affectera chaque observation nouvelle que nous ferons en un lointain futur. Chaque observation est, en fait, un réflexe conditionné. Par nos observations et nos souvenirs, nous créons réellement de nouveaux mondes pour nous-mêmes et pouvons nous y promener à notre gré. L'historien peut vivre dans le passé; le musicien, explorer le monde infini du son, des périodes balancées et des harmonies subtiles...

« Le monde de l'observation est un monde merveilleux, infini dans ses possibilités, absorbant par les vastes occasions qu'il offre. Et cependant, si nous devons vraiment y pénétrer, et en jouir au maximum, nous devons y apporter un esprit qui semble en être la contradiction même : l'esprit d'aventure, de désachement des contraintes imposées par l'expérience, l'esprit heureux et irresponsable de l'enfant... »

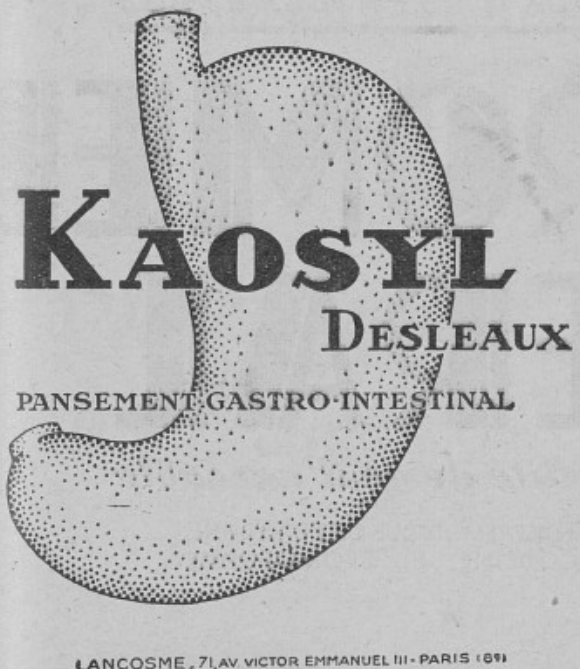

LANCOSME . 71, AV. VICTOR EMMANUEL III - PARIS (8e)

AFFECTIONS
DES VOIES URINAIRES
SANTAL MONAL

1 au bleu de méthylène
Essences balsamiques. 0,16
Bleu de méthylène. . 0,02
Adjuvant de la cure par les Sulfamides et la Pénicilline. — A la fin du traitement, calme, assèche et décongestionne les muqueuses.
Blennorragies, Cystites, Pyuries, Prostatites, Colibacillose urinaire.
6 à 9 capsules par jour, aux repas

2 sulfamidé
Essences balsamiques. 0,24
Para aminophényl sulfamide. . 0,25
Gonocoques :
Les 1er, 2e, 3e jours
2 capsules, 6 fois par jour
Les 4e, 5e, 6e jours
2 capsules, 4 fois par jour
Les 7e, 8e, 9e jours et jours suivants
2 capsules, 2 fois par jour
Infections à streptocoques, à staphylocoques et à colibacilles :
4 à 6 capsules par jour, à intervalles réguliers.

PROSTAL
SUPPOSITOIRES SÉDATIFS
Stovaïne, Benzocaïne, Menthol, Bromure de camphre, Extraits de jusquiame, de ciguë de ratanhia, Surrénine, Hypophyse, Prostatine.
AFFECTIONS DOULOUREUSES DE LA PROSTATE ET DU PETIT BASSIN
Effets constants et immédiats. — 1 suppositoire matin et soir.

LABORATOIRES MONAL
DOCTEUR EN PHARMACIE — LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
13, AVENUE DE SÉGUR - PARIS-7e

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

A propos de l'article 78 du Code de déontologie.

En diverses occasions et notamment dans le *Bulletin de l'Ordre* de juin 1950, le Conseil national de l'Ordre des médecins a affirmé que tous les médecins inscrits au tableau ont prêté un serment lors de leur inscription.

Cette affirmation, qui ne peut légalement se référer qu'à l'article 78 du Code de déontologie, n'est pas conforme à la vérité, puisque l'obligation qui a été instituée par cet article à partir du 27 juin 1947 n'a pas eu et ne pourrait avoir effet rétroactif, en dépit du principe général posé par l'article premier.

Une rectification nous paraît nécessaire, pour dissiper la confusion qui se trouve ainsi créée entre l'obligation consécutive à l'article 78 et les serments légalement non validables qui furent exigés des médecins à une époque antérieure.

(Communiqué du Syndicat des médecins de Franche-Comté.)

A propos d'une décision disciplinaire du Conseil national de l'Ordre.

Le Bureau du Syndicat national des médecins du travail (C. G. T.) élève une protestation indignée contre la décision de la Section disciplinaire du Conseil national de l'Ordre des médecins, infligeant à deux médecins du travail de l'Oise une peine d'interdiction d'exercice de la médecine de quinze jours, pour avoir donné quelques soins gratuits à des ouvriers de leurs usines, et assisté à une séance du Comité d'entreprise à l'ordre du jour de laquelle était inscrite cette question.

Certes, la Section disciplinaire du Conseil national, statuant en appel, a atténué la peine d'un mois d'interdiction décidée par le Conseil régional en première instance à St-Quentin. Certes, il a modifié les attendus en supprimant un certain nombre de dispositions inadmissibles, voire ridicules, incluses dans le premier jugement. Certes, il rend hommage explicitement à l'honorabilité et au désintéressement des intéressés.

Mais il n'en condamne pas moins à une peine très lourde des médecins honorables, pour avoir fait preuve de dévouement désintéressé à l'égard des travailleurs de leurs entreprises.

D'autre part, en sanctionnant des médecins du travail qui répondent aux convocations légales du Comité d'entreprise, et participent de bonne foi à ses travaux, l'Ordre des médecins prend une position illégale que ne couvre pas l'interprétation extensive de l'article 17 du Code de déontologie.

L'Ordre des médecins n'accroît pas son autorité en condamnant des médecins honnêtes et dévoués, qui, loin de porter atteinte à la moralité et à la dignité du Corps médical, l'honorent hautement.

En utilisant l'appareil juridictionnel que le législateur lui a confié à des fins se répression qui n'ont rien à voir avec la moralité professionnelle, l'Ordre des médecins met en cause sa raison même d'exister.

La prochaine Assemblée générale du syndicat national des médecins du travail convoquée le 4 novembre 1950 au 10, rue Vezelay, Paris (8e) sera saisie de cette grave affaire pour en tirer les conclusions nécessaires.

(Communiqué du S.N.M.T. [C. G. T.]).

ASTHME INFANTILE - COQUELUCHE
ENURÉSIE - BRONCHOSPASMES
CATARRHAUX & EMPHYSÉMATEUX

EPHEDROMIEL
BERAL

Sirop mellité de goût agréable

SYNERGIE ANTISPASMODIQUE DE L'ÉPHÉDRINE, LOBÉLIE, CODÉINE ET BROMOFORME

★

Posologie
★
Jusqu'à 6 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A CAFÉ PAR JOUR
De 6 à 12 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A DESSERT PAR JOUR
Adultes : 2 A 8 CUILLERÉES A SOUPE PAR JOUR

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Un communiqué de la Chambre syndicale des médecins de la Seine.

ACTION ET DÉFENSE PROFESSIONNELLE.

A partir du début du mois d'octobre 1950, des permanences seront établies au Siège social de la Chambre syndicale des médecins de la Seine, 14 rue Euler, Paris (8e) pour les membres du syndicat.

Les confrères seront conseillés et aidés, en ce qui concerne les questions fiscales, juridiques, syndicales et professionnelles ainsi que pour l'exercice illégal.

Pour obtenir un rendez-vous, téléphoner à *ELY.* 27-58, tous les jours ouvrables.

CONVENTION.

Suivant les directives de l'Assemblée générale et du référendum, le Conseil de la Chambre syndicale a étudié un projet de convention caisse-syndicat, qui a été porté à la Caisse primaire centrale, le 13 septembre 1950.

ÉLECTIONS.

Des directives pour le renouvellement, en fin d'année 1950, du Conseil d'Administration de la Chambre syndicale des médecins de la Seine, sont adressées à tous les médecins syndiqués, leur donnant des précisions sur les modes d'élection.

Des informations précises sont adressées actuellement à chaque médecin syndiqué, concernant cette convention, les élections au Conseil d'administration et les nouveaux tarifs de remboursement des Caisses, en vigueur à partir du 21 septembre 1950.

Tarifs d'honoraires.

NOUVEAUX TARIFS D'AUTORITÉ.

Sur la demande du Conseil de la Confédération des syndicats médicaux, conformément à la décision prise les 8 et 9 juillet dernier, le relèvement des tarifs dits d'autorité est venue en discussion à la séance du 14 septembre de la Commission d'homologation nationale des tarifs.

Nos représentants ont proposé de les fixer à 10 % au-dessous des tarifs conventionnels moyens. Malgré l'opinion du rapporteur qui proposait une diminution de 15 % seulement sur ceux-ci, la Commission, suivant la proposition de la *F.N.O.S.S.* a décidé un abattement de 25 %.

LES NOUVEAUX TARIFS DITS D'AUTORITÉ SERONT LES SUIVANTS : DATE D'EFFET : 21 SEPTEMBRE 1950.

	Seine Marseille (commune) Lyon et sa banlieue	*Autres départements (qui n'ont pas signé convention)*
C	200	190
V	340	225
VD	600	445
VN	825	565
PC	180	135
K	135	135
IK		19-23-26
Accouchement simple	6.750	4.500
Accouchement gémellaire	7.800	5.250

H. ROUÈCHE.

Constipation
Parésies post-opératoires
PÉRISTALTINE
NOM DÉPOSÉ
CIBA
Rétablit le péristaltisme normal
COMPRIMÉS
1 à 3 COMPRIMÉS PAR JOUR LE SOIR
AMPOULES
1 à 3 AMPOULES PAR 24 HEURES
CIBA
3-468
57, QUAI D'ORSAY - PARIS
111, Bd VIVIER-MERLE - LYON

Le scandale des allocations familiales des professions libérales.

— Un salarié père de 9 enfants ne paie aucune cotisation et touche 123.750 francs par trimestre.

— Un médecin père de 9 enfants paie en moyenne 33.600 fr. de cotisations par an et touche 41.725 francs par trimestre.

LE MÉDECIN DEMANDE A ÊTRE TRAITÉ COMME SES FRÈRES.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ.

(*Extrait d'une circulaire de la Chambre syndicale des médecins du Nord.*)

Extrait de la même circulaire :

— Depuis le 1er janvier 1950, les travailleurs salariés touchent 42.000 francs de retraite des vieux et peuvent continuer à exercer une occupation.

— Les médecins paient personnellement 7.000 francs par an (cotisation de base), touchent 21.000 francs par an de retraite des vieux et ne peuvent plus exercer la médecine (*arrêté ministériel du* 18 *avril* 1950. *J. O. du* 2 *mai* 1950.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

Les Journées thérapeutiques de Paris, organisées par l'Union thérapeutique, se tiendront *à Paris les* 17 *et* 18 *octobre* 1950 et traiteront des questions suivantes :

— 1° *Accoutumance aux stupéfiants* : Étude générale des tupéfiants (Prof. HAZARD, de Paris); Mécanisme de l'accoutumance (Prof. WOLF, de Genève); Traitement de l'accoutumance et du sevrage (Prof. HEUYER et MICHAUX, de Paris).

— 2° *Les antimalariques* : Le cycle du parasite (Prof. LAVIER, de Paris); Chimiothérapie des nouveaux antimalariques (Prof. VAN RIEL, de Bruxelles); Le traitement de l'accès palustre aigu (Prof. RAFFAELE, de Rome); Le traitement des rechutes (Dr Ph. DECOURT, de Paris); Prophylaxie individuelle et collective. Lutte antiplasmodiale (Prof. SINTON, d'Irlande); Ce qu'il faut penser de la quinine (Prof. BONNIN, de Bordeaux); Traitement des séquelles hépatiques et viscérales du paludisme (Prof. BLANC, de Marseille).

— 3° *Les médications réparatrices du foie malade* : L'équilibre chimique de la cellule hépatique (Prof. BÉNARD, de Paris); Étude pharmacodynamique des médicaments réparateurs (Prof. SIMONART, de Louvain); La surveillance clinique et biopsique de l'action thérapeutique (Prof. STAUB, de Bâle); L'orientation biochimique du régime des hépatiques (Prof. VILLA, de Milan); Le soufre, la méthionine et le foie (Prof. CAMPANACCI, de Parme); Les hormones et le foie (Prof. HERNANDO, de Madrid); Les extraits hépatiques dans les maladies du foie (Prof. LEMAIRE et Dr LOEPER, de Paris).

École de puériculture de la Faculté de Médecine de Paris. — Journées du prématuré : 16 *et* 17 *octobre* 1950). — Sous la direction du Prof. Marcel LELONG et M. A. ROSSIER, médecin des Hôpitaux, avec le concours du Dr V. Mary CROSSE, médecin du Centre de prématurés de Birmingham et la collaboration de MM. M. LACOMME, M. MAYER, professeurs agrégés, accoucheurs des Hôpitaux, R. JOSEPH, médecin des Hôpitaux, L. KREISLER, A. MINKOWSKI, chefs ou anciens chefs de cli-

LE MÉDICAMENT QUI PERMET DE RÉAGIR
contre la fatigue, l'infection, l'intoxication, le choc, la sous-alimentation
ETREFA
5 bis, Rue de Berri, PARIS
Tél. ÉLY. 41-85
LAMBARÈNE
extraits totaux de tabernanthe mannii & ibaga
TABLETTES CHOCOLATÉES (à laisser fondre dans la bouche) et COMPRIMÉS (à avaler) 1 à 6 par jour
SUPPOSITOIRES (adultes, enfants)
AMPOULES INJECTABLES 1 à 3 par jour.

LEVULINATE DE CALCIUM INJECTABLE
STABILITÉ PLÉ INNOCUITÉ
ACTIVITÉ (13 % D'IONS CA.)
J. PLÉ, 111 bis, rue de Turenne - PARIS (3e)

Attention à la baisse de tension
SILYMAR
A BASE DE CHARDON-MARIE
SPÉCIFIQUE DE L'HYPOTENSION
2 ou 3 pilules avant chacun des deux repas
LANCOSME, pharmacien, 71, Av. Victor-Emmanuel-III, PARIS-8e

FAUTEUILS ROULANTS DUPONT
10, RUE HAUTEFEUILLE - PARIS (6e) - TÉL. DANTON 05-61, 05-62
• SUCCURSALE A LYON, 6, PLACE BELLECOUR •
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION

nique, THAON, chef de laboratoire et J. M. MICHELIN, assistant du service, des *Journées d'études et d'information sur le prématuré auront lieu à l'École de puériculture de la Faculté de Médecine, 26, boulevard Brune, Paris, 14e (Métro : Porte de Vanves), le 16 octobre de 14 h. à 19 h et le 17 octobre de 9 h. à 12 h. 30.*

Des exposés de 15 à 30 minutes seront consacrés aux notions nouvelles concernant la physiologie, la pathologie, et l'organisation pratique des soins au prématuré. L'après-midi du 17 octobre sera réservée aux questions posées par les auditeurs.

Une exposition accompagnera ces exposés, ainsi qu'un film cinématographique.

PROGRAMME.

Lundi 16 octobre. — 14 h. : Définition et critères de la prématurité (M. LELONG). — 14 h. 30 : Étiologie et prophylaxie anténatale (M. LACOMME). — 15 h. : La naissance du prématuré : rôle de l'accoucheur (M. MAYER). — 15 h. 30 : Les hémoragies du prématuré : physiopathognie et prévention (A. MINKOWSKI). — 15 h. 45 : La respiration du prématuré, normale et pathologique : étude clinique (A. ROSSIER). — 16 h. : Les règles de l'oxygénothérapie (A. MINKOWSKI). — 16 h. 15 : Pause. — 17 h. : Thermorégulation et incubateurs (J. R. GRISLAIN). — 17 h. 15 : Le rein du prématuré (A. MINKOWSKI). — 17 h. 30 : Le syetème nerveux (L. KREISLER). — 17 h. 45 : L'alimentation (A. ROSSIER). — 18 h. : Projection du film.

Mardi 17 octobre. — 9 h. : Le cœur du prématuré (M. THAON). — 9 h. 15 : Prophylaxie de l'infection: la technique de soins aseptiques (A. ROSSIER). — 9 h. 45 : Anémies du prématuré (R. JOSEPH). — 10 h. : Fibroplasie rétrolentale (M. LELONG). — 10 h. 15 : Les soins aux prématurés à Birmingham (Miss M. CROSSE). — 10 h. 45 : La liaison obstétrico-pédiatrique (J. M. MICHELIN). — 11 h. : Le transport du prématuré (J. M. MICHELIN, Mary CROSSE). — 11 h. 15 : L'organisation pratique d'un centre de prématurés (A. ROSSIER). — 11 h. 45 : Éducation de la mère et aspects psychologiques (L. KREISLER). — 11 h. 55 : Les soins à domicile (A. ROSSIER). — 12 h. : La surveillance ultérieure des prématurés (J. M. MICHELIN). — 12 h. 15 : Résultats et conclusions (M. LELONG). — 14 h. : Discussion (inscriptions préalables).

FACULTÉ DE PARIS

Clinique des maladies cutanées et syphilitiques. — (HOPITAL SAINT-LOUIS). — Le Prof. H. GOUGEROT, médecin de l'Hôpital Saint-Louis, recommencera ses cliniques le mercredi 8 novembre 1950, à 10 heures, à l'Amphithéâtre Brocq (leçon pratique) et les vendredis matin, à 10 heures (présentation de malades), à partir du 6 octobre, à l'Amphithéâtre Louis Brocq à la Clinique.

PREMIER SEMESTRE : TRAITEMENT DE LA SYPHILIS ET L'INDISPENSABLE EN SYPHILIGRAPHIE. (*Présentation de malades, projections, moulages.*)

— *Mercredi 8 novembre, à 10 heures.* — Les cinq périodes de la vie du syphilitique. — Évolution nouvelle de la syphilithérapie (les critères de guérison).

— *Mercredi 15 novembre, à 10 heures.* — Les six principaux traitements de la syphilis; les trois anciens : État actuel de l'arsénothérapie : indications et contre-indications. Arsénones ou arsénoxydes, arsénobenzols, etc., doses et modes d'emploi. Discussion des voies veineuses et musculaires.

— *Mercredi 22 novembre, à 10 heures.* — Les trois traitements nouveaux : pénicilline. Directives des traitements, surveillance des malades.

— *Mercredi* 29 *novembre*, *à* 10 *heures*. — Arsénothérapie; accidents immédiats, crises nitritoïdes faciales et viscérales; apoplexie séreuse; nouvelles données prophylactiques et thérapeutiques.

— *Mercredi* 6 *décembre*, *à* 10 *heures*. — Accidents de l'arsénothérapie; accidents précoces. Érythème biotropique, etc. Accidents tardifs; viscéro-récidives, leur pathogénie et leurs traitements préventifs et curatifs.

Érythrodermie : discussion de la pathogénie streptococcique. Anaphylaxie arsenicale, nouvelles données thérapeutiques et prophylactiques.

— *Mercredi* 13 *décembre*, *à* 10 *heures*. — État actuel de la bismuthothérapie, indications et contre-indications. accidents et anaphylaxie bismuthique. Conduite des traitements bismuthiques, produits, doses, techniques, etc.

— *Mercredi* 20 *décembre*, *à* 10 *heures*. — État actuel des traitements mercuriels, indications et contre-indications, accidents et leur prévention. Conduite des traitements, produits, doses techniques.

— *Mercredi* 3 *janvier* 1951, *à* 10 *heures*. — Pluri-intolérants, arséno-résistants et arséno-rédicivants, pathogénie, et traitements : les nouveaux antisyphilitiques : zinc, or, etc., iode et iodures, sulfures.

— *Mercredi* 10 *janvier*, *à* 10 *heures*. — Traitement prophylactique avant le chancre, échecs et syphilis primaire retardée. Notions nouvelles sur le chancre syphilitique, période pré- et posthumorale; syphilis sans chancre; notions nouvelles et conséquences pratiques et thérapeutiques; traitement d'attaque du chancre : pénicilline.

— *Mercredi* 17 *janvier*, *à* 10 *heures*. — Notions nouvelles sur la syphilis secondaire, syphilis secondaires retardées et traitements : pénicilline. — Notions nouvelles sur la syphilis tertiaire. Traitements : indications et contre-indications de l'iodure et des iodiques.

— *Mercredi* 24 *janvier*, *à* 10 *heures*. — Notions nouvelles sur les syphilis viscérales. Syphilis viscérales éveillées par les infections.

— *Mercredi* 31 *janvier*, *à* 10 *heures*. — Syphilis nerveuses : traitements prophylactiques, la ponction lombaire, les techniques et interprétations — résultats — traitements des syphilis nerveuses.

— *Mercredi* 7 *février*, *à* 10 *heures*. — Syphilis latentes anciennes, surveillance et traitement. La syphilis guérit-elle? Discussion des critères. Protéino-pronostic et protéinothérapie. Syphilis et cancer.

— *Mercredi* 14 *février*, *à* 10 *heures*. — Hérédosyphilis; notions nouvelles, éveils, etc., traitement prophylactique de l'hérédosyphilis avant la procréation, pendant la grossesse, après la naissance.

Mariage des syphilitiques acquis et héréditaire, discussions des conditions, certificat médical prématrimonial.

— *Mercredi* 21 *février*, *à* 10 *heures*. — Traitement des hérédosyphilitiques; pronostic de l'hérédosyphilis. Traitement des hérédosyphilitiques; nourrices et syphilis.

— *Consultation de la porte à* 9 *heures*, *le mardi*.

— *Physiothérapie et petites opérations à* 9 *heures*, *le mercredi*, *salle Dominici* (*Pavillon Bazin*).

Programme jusqu'a fin décembre 1950 (le programme de 1951 sera donné ultérieurement).

— 9 *novembre* 1950 : Leucocytoses et neutrophilies (polynucléose, neutrophiles).

— 17 *novembre* 1950 : Leucopénies et neutropénies.

— 23 *novembre* 1950 : Éosinophilies, basophilies.

— 30 *novembre* 1950 : Lymphocytoses et mononucléoses.

L'ACIDE AMINÉ DE L'INTELLIGENCE

GLUTAMINOL

LABORATOIRES LAROCHE NAVARRON

COMPRIMÉS DE CHL. D'ACIDE GLUTAMIQUE A 0 gr. 40

ENFANTS RETARDÉS ET ARRIÉRÉS
EPILEPSIE - PETIT MAL
SURMENAGE INTELLECTUEL

2 A 30 COMPRIMÉS PAR JOUR

16, RUE DE JESSAINT, PARIS 18e TÉL. MON. 93-49, 98-73

— 7 *décembre* 1950 : Mononycléose et monocytoses.
— 14 *décembre* 1950 : Plasmocytoses.
— 21 *décembre* 1950 : Hémoblastoses ou leucoblastoses.

Clinique des maladies du sang. — Hôpital Broussais (*Professeur* Paul Chevallier). Enseignement d'hématologie pour le praticien (*Année* 1950-1951). — *Tous les jeudis soirs à* 21 *heures précises*, salle des travaux de la clinique, « *conférence avec projections* ».

Après chaque conférence, il sera répondu aux questions des auditeurs sur le sujet traité.

Objet des conférences : Diagnostic et traitement des syndromes sanguins.

École de puériculture de la Faculté de Médecine de Paris 26, *boulevard Brune, Paris* (14e) (*Directeur :* M. Marcel Lelong, *Professeur. — L'enseignement préparatoire au Diplôme de puériculture de la Faculté de Médecine de Paris est réservé aux docteurs en médecine et aux étudiants en médecine pourvus de* 22 *inscriptions. Tous les élèves doivent être immatriculés.*

Cet enseignement comprendra : — 1° *des stages cliniques obligatoires qui commenceront au* 15 *novembre* 1950 et dureront toute l'année scolaire. Les stages seront effectués dans les cliniques pédiatriques de la Faculté ou dans les services hospitaliers agréés.

Des équivalences de stages pourront être accordées, sur demande écrite, aux candidats justifiant du titre d'interne ou d'externe des hôpitaux de Paris ou de villes de province nommés au concours, ayant rempli pendant 6 mois au moins à la date du 30 juin 1951 leurs fonctions dans un service de pédiatrie.

— 2° *des cours théoriques qui commenceront le mardi* 3 *avril* 1951 et comprendront deux leçons quotidiennes à l'École de puériculture de 17 à 19 heures, sur la physiologie, la pathologie, la médecine préventive de l'enfance et la protection sociale de la Maternité et de l'enfance.

— 3° *des stages de diététique à l'École de puériculture ou dans les hôpitaux.*

Droits d'inscription : 4.000 fr. *Immatric.* : 300 fr. *Bibliothèque* : 600 fr.

Les inscriptions seront reçues au Secrétariat de la Faculté, guichet n° 4, tous les jours sauf le samedi de 14 à 16 heures; elles seront limitées. *Se munir au préalable d'une autorisation d'inscription, à demander au Secrétariat de l'École de Puériculture,* 26, *boulevard Brune, à Paris* (14e) *qui fournira tous les renseignements complémentaires (ouvert les lundis et vendredis, de* 14 *à* 16 *heures, à partir du lundi* 16 *octobre).*

Les médecins et étudiants étrangers sont priés de s'adresser salle Béclard.

COURS ET CONFÉRENCES

Un cours de gynécologie et endocrinologie pratiques par M. Béclère aura lieu *du* 16 *au* 31 *octobre* 1950, *à la Clinique chirurgicale Cochin* (Prof. Quénu), avec la collaboration de MM. Demange, Fayolle, Guegan, Laflotte, De Mestier et Meunier.

Les cours auront lieu le matin à l'amphithéâtre Édouard Quénu de la clinique chirurgicale. Les démonstrations pratiques auront lieu l'après-midi sur l'hystéro-salpingographie, la diathermie, la coagulation du col, la biopsie de l'endomètre et les frottis vaginaux.

Lundi 16 *octobre* : Physiologie de l'appareil génital féminin. Observation clinique gynécologique. — *Mardi* 17 : Infections génitales aiguës. Infections génitales chroniques. — *Mercredi* 18 : Gonococcie féminine. Stérilité conjugale. — *Jeudi* 19 : Grossesses extra-utérines. Avortements utriéns. — *Vendredi* 20 :

TOUX-BRONCHITES
OPPRESSIONS
AFFECTIONS DES
VOIES RESPIRATOIRES

PULMERAN

COMPRIMÉS **SÉDATIFS**
DE LA TOUX

Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE

LABORATOIRES DUMESNY
199, Avenue Michel-Bizot, PARIS-12e

THÉRAPEUTIQUE ACIDE DE LA PEAU
DERMACIDE
pH 3,6
INTOLÉRANCES
PRURITS
ACNÉS
SÉBORRHÉES
PLAIES
VITA-DERMACIDE
PATE ACIDE GRASSE SOLUBLE A L'EAU
LAB. PORCHER. 35, rue des BLANCS-MANTEAUX. PARIS IVe

Tuberculose génitale. Kystes de l'ovaire. — *Samedi* 21 : Fibromyomes utérins. Cancers de l'utérus. — *Lundi* 23 : Diagnostic des hémorragies utérines. Hystéro-salpingographie. — *Mardi* 24 ; Hormones gonodatropes. Hormones œstrogènes. — *Mercredi* 25 : Hormone du corps jaune. Hormone mâle. — *Jeudi* 26 : Dosages hormonaux. Biopsie fonctionnelle de la muqueuse. — *Vendredi* 27 : Frottis vaginaux. Diagnostic clinique organo-hormonal. — *Samedi* 28 : Troubles des règles des jeunes filles. Troubles des règles des femmes jeunes. — *Lundi* 30 : Troubles des règles de 40 ans à la ménopause. Troubles après la ménopause. — *Mardi* 31 : Prurit vulvaire, vaginisme, frigidité.

Ce cours est ouvert aux docteurs en médecine et aux étudiants à partir de la 4e année.

Droits d'inscription : 2.500 *francs (gratuit pour les internes en médecine).*

S'inscrire au Secrétariat de la Faculté (guichet 4), tous les après-midi, samedi excepté, de 14 à 16 heures.

Les médecins étrangers sont priés de s'adresser salle Béclard.

Hôpital Saint-Louis. — Maladies cutanées et muqueuses. Le Prof. agrégé R. Degos, médecin de l'Hôpital Saint-Louis, *commencera à l'Amphithéâtre Fournier, le mardi 7 novembre* 1950, *à 10 heures, une série de conférences sur les maladies cutanées et muqueuses et les continuera tous les mardis à la même heure.*

Il fera, *tous les samedis, à* 10 h. 15, *à partir du samedi 4 novembre* 1950, une *présentation de malades à l'amphithéâtre Fournier.*

— *Mardi 7 novembre* 1950 : Cadres nosologiques. Les érythèmes. — *Mardi* 14 *novembre* : Les dermatoses érythémato-squameuses. — *Mardi* 21 *novembre* : Les dermatoses érythémato-squameuses (suite). — *Mardi* 28 *novembre* : Le lupus érythémateux. — *Mardi* 5 *décembre* : Les dermatoses papuleuses. — *Mardi* 12 *décembre* : Les dermatoses papuleuses (suite). — *Mardi* 19 *décembre* : Les dermatoses vésiculeuses. L'eczéma. — *Mardi* 9 *janvier* 1951 : Les dermatoses bulleuses. — *Mardi* 16 *janvier* : Les dermatoses pustuleuses. — *Mardi* 23 *janvier* : Les tubercules. Le lupus. La maladie de Schaumann. — *Mardi* 30 *janvier* : Les hypodermites. — *Mardi* 6 *février* : Les dermatoses végétantes et verruqueuses. — *Mardi* 13 *février* : Les kératoses. Les scléroses. Les atrophies. — *Mardi* 20 *février* : Les naevi et tumeurs bénignes. — *Mardi* 27 *février* : Les tumeurs malignes.

Les réunions de radiodiagnostic du dimanche auront lieu pour le 4e *trimestre* les 1er *et* 15 *octobre*, 5 *et* 19 *novembre*, 3 *et* 17 *décembre* 1950, *à* 10 *heures dans le service de radiologie* (Dr Porcher) de l'Hopital Saint-Antoine. Les réunions du premier dimanche sont plus spécialement consacrées à la pathologie radiologique du squelette, celles du troisième dimanche au radiodiagnostic digestif.

Les différents postes du service fonctionnent ainsi à partir du 15 octobre :

Radiodiagnostic — Poste I. Squelette (crâne excepté). Urographie. Tomographie osseuse (appareil de Grossmann modifié). *Poste II* Poumons, tomographie pulmonaire. *Postes III, IV, V et IX.* Tube digestif (vésicule exceptée : Drs Bourdaghian, Tavernier, Cornet, Sigalea). *Poste VI.* Radiologie vésiculaire (cholécystographie ovale, par ponction directe et trans-hépato-pariétale, radiomanométrie biliaire : Drs E. Gilles). *Poste VII.* Cinéden igraphie (Dr M. Marchal). Radiologie cardio-vascu-

laire. *Poste VIII.* Radiographie crânienne, tomographie osseuse: polytome, oscillostrator, stratigraphie axiale transverse (Dr R. Gilles).

Deux antennes extérieures du service fonctionnent aux jours et heures suivants :

Hospice et clinique ophtalmologique des Quinze-Vingts, 13, rue Moreau, Paris-12e : radiodiagnostic ophtalmologique, corps étrangers intraoculaires. Tomographie crânio-orbitaire (Dr E. Gilles, mardi, mercredi, vendredi, de 15 h. 30 à 18 h.). — Centre de recherches de radiologie comparée (Dr Serge Veretenikoff). Service de médecine du Prof. Robin, École vétérinaire d'Alfort, 7, rue Jean-Jaurès à Maisons-Alfort : mardi et jeudi de 15 h à 18 h.

Radiothérapie et électrologie (Drs Bourdon. Jacques Bernard, J. Pierquin, chefs adjoints). Consultation tous les jours à 9 h. 30.

Interprétation des documents de la veille : tous les jours à 11 h. 30, lundi excepté, par le chef de service.

Bibliothèque (Mme Henri Béclère) : tous les jours de 9 à 12 h. et de 15 à 17 h.

Les démonstrations de radiologie pulmonaire de MM. Duroux et Even ont repris le dimanche 1er octobre à 10 *heures* et se poursuivront *tous les dimanches à la même heure (sauf le dimanche qui suit le second samedi du mois réservé à la réunion de la Société française de pathologie respiratoire, 66, boul. St-Michel)* à l'Amphithéâtre Jean-Troisier de l'Hôpital Laennec.

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Services antituberculeux publics et privés. — Un concours aura lieu *le 4 décembre* 1950 au Ministère de la Santé publique et de la Population, pour l'inscription de 85 praticiens sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecins des services antituberculeux publics et privés (médecins-adjoints des sanatoriums publics et privés pour tuberculose pulmonaire et médecins des dispensaires antituberculeux).

Parmi les praticiens admis, trente pourront être nommés à des emplois publics.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au Ministère de la Santé publique et de la Population (Direction de l'Administration générale du personnel et du Budget, 3e Bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris 17e où les demandes d'inscription devront être déposées avant le 18 *novembre* 1950 *dernier délai.*

Bureau d'Hygiène de Chalon-sur-Saône. — Un *concours sur titres* est ouvert en vue du recrutement d'un directeur pour le bureau d'hygiène de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Les candidats, docteurs en médecine, devront posséder le diplôme d'hygiène et prendre l'engagement de ne pas faire de médecine de clientèle.

S'adresser avant le 1er *novembre* 1950 *au maire de Chalon-sur-Saône.*

(J. O. 21 *septembre* 1950.)

Hôpitaux de Poitiers. — *Un concours pour le recrutement de trois internes en médecine aura lieu à partir du 24 novembre* 1950 *à l'Hôtel-Dieu de Poitiers.*

S'inscrire, jusqu'au 9 novembre, à la Direction de la Santé de la Vienne, 30, rue Th.-Renaudot, Poitiers.

NOMINATION AU GRADE DE MÉDECIN PHARMACIEN OU DENTISTE AUXILIAIRE DE RÉSERVE

Les militaires de la disponibilité ou des réserves titulaires d'au moins 12 inscriptions validées de médecine, ou de 8 inscriptions validées de pharmacie, ou de 8 inscriptions validées de chirurgie dentaire, peuvent être nommés sur leur demande, au grade de médecin auxiliaire, de pharmacien auxiliaire ou de dentiste auxiliaire de réserve, après avoir subi avec succès un examen d'aptitude.

EXAMEN DES CANDIDATS AU GRADE DE MÉDECIN, PHARMACIEN OU DENTISTE AUXILIAIRE.

I. — Date : Cet examen aura lieu à Paris, à partir du 12 décembre 1950.

II. — Convocation des candidats :

Les médecins, pharmaciens ou chirurgiens dentistes, les étudiants en médecine, en pharmacie ou en chirurgie dentaire, domiciliés sur le territoire de la 1re région militaire, doivent adresser leur demande de nomination au Directeur du Service de Santé de la 1re région militaire, en vue d'être admis à prendre part à l'examen exigé des candidats au grade de médecin, pharmacien ou dentiste auxiliaire de réserve.

Les candidats feront connaître d'une façon précise leur situation militaire et leur scolarité, appuyée d'un certificat délivré par la Faculté, ainsi que l'adresse où la convocation devra leur être envoyée au moment opportun.

Lorsqu'il désirent subir l'examen dans une ville située en dehors de la région où ils sont domiciliés, le directeur du service de Santé transmet leur demande, pour qu'il y soit donné satisfaction, au directeur du service de santé de la région dans laquelle ladite ville est comprise.

Les candidats qui, sans motif légitime d'empêchement, négligeraient de se rendre à leur convocation, ne seront pas admis ultérieurement à se présenter à l'examen.

Cette convocation des candidats au lieu d'examen ne leur ouvre aucun droit aux indemnités de transport ou de déplacement.

III. Programme de l'examen.

L'examen consiste, pour tous les candidats, en interrogations orales sur les matières indiquées ci-après :

a) Organisation générale de l'armée (notions sommaires);

b) Discipline et hiérarchie militaire;

c) Loi sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre.

d) Règlement sur le service intérieur;

e) Service de place;

f) Service en campagne;

g) Emploi des appareils contre les gaz;

h) Service de Santé à l'intérieur :

— α) Service de santé dans les corps de troupe et places, les infirmeries régimentaires et infirmeries de garnison. Infirmiers et brancardiers régimentaires;

— β) Service de santé dans les hôpitaux militaires, division et fonctionnement général du service, règles relatives aux admissions et aux sorties. Sections d'infirmiers militaires. Personnel civil des hôpitaux militaires.

i) Service de santé en campagne. Organisation et division du service :

— α) Service régimentaire;
— β) Service divisionnaire;
— γ) Évacuation, fonctionnement général des évacuations;
— δ) Moyens de transport;
— ε) Hospitalisations à l'arrière et à l'intérieur.

Préparation de l'examen :

Si le nombre des candidats au grade de médecin, pharmacien ou dentiste auxiliaire de réserve est important, il pourra être organisé une série de conférences portant sur les matières du programme. Les candidats en seront avisés individuellement. Ces conférences auraient lieu au Val-de-Grâce dans le courant du mois de novembre.

Envoi des demandes de candidats :

Les demandes des candidats devront être établies dans les délais les plus rapides; elles devront être adressées à M. le Directeur du service de Santé de la 1re région militaire, Hôtel des Invalides, Paris (7e) du 1er au 31 octobre 1950.

CENTRE DE PRÉPARATION TECHNIQUE DES VISITEURS MÉDICAUX

Le Centre de préparation technique des visiteurs médicaux, qui fonctionne *sous l'égide de la Chambre nationale syndicale des fabricants de produits pharmaceutiques*, a clôturé le 28 juin dernier les cours de la scolarité 1949-1950.

90 élèves (sur 180 inscrits) ayant satisfait aux diverses obligations de l'enseignement du C.P.T.V.M. ont obtenu le certificat.

La session 1950-1951 ouvrira le 1er novembre 1950. Pour tous renseignements s'adresser à la secrétaire du C.P.T.V.M., (Mme A. M. Gelin, 1, villa de la Terrasse, Paris, 17e).

NÉCROLOGIE

— Dr Poilloue de Saint-Périer, Président honoraire de la Société préhistorique française;
— Dr Maurice Sureau, Professeur agrégé à la Faculté de Paris, gynécologue-accoucheur des Hôpitaux, décédé à l'âge de 56 ans;
— Dr J. Brel, ancien chef de laboratoire à la Faculté de Paris;
— Dr François Denove (de Boulogne-sur-Mer);
— Dr Louis Senlecq, ancien interne des Hôpitaux de Paris, Chevalier de la Légion d'honneur, décédé à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

OFFRES ET DEMANDES

JEUNE MÉDECIN recherche cab. méd. gén. Paris ou banlieue proche. Appart. 4 pièces Quart. populeux. (Billard, 73, *boul. Strasbourg, Paris* (10e). *Tél. PRO* : 07-85 (le matin).

CENTRE. Chirurgien cède *poste avec Clinique 20 lits*. Gros chiffre. (Billard, 73, *boul. Strasbourg, Paris* (10e) (le matin).

STÉNODACTYLO SECRÉTAIRE. Excellentes références. Écrire, sous le nº 535 L. au Journal, qui transmettra.

ANTIGÉNINES C. E.
COLIBACILLES - ENTÉROCOQUES

ANTIGÉNINE C.
COLIBACILLES

ANTIGÉNINE S.
STAPHYLOCOQUES

ANTIGÉNINE T. A. B.
FIÈVRES TYPHOÏDES

ANTIGÉNINE E. P. S.
GRIPPES ET COMPLICATIONS

ANTIGENINES

Vaccin par voie buccale - 20 milliards de microbes dans 10 cc. de bouillon-Lysat

LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e — TÉLÉPHONE : DANTON 81-88

Cure de diurèse, de désintoxication et de sédation nerveuse. Agréée par les A. S.

Saison : Juin à Octobre

Etablissemnt thermal - Casino - Plage - Golf - Tennis - Lac - Campagne - Montagne.

Renseignements : sur demande à la Société des Eaux d'EVIAN à EVIAN (Haute-Savoie)

ou à PARIS, 117, av. des Champs-Elysées

EVIAN CACHAT

Cure à domicile pour les Grands : Eau de régime, diurétique. - Pour les Petits : Eau classique pour les Biberons et la Boisson.

Buvez Evian à tout âge

EVIAN

H. Hanne 6.11

Sulfonothérapie générale et locale

DISULONE

DIAMINO-4-4'-DIPHÉNYLSULFONE

COMPRIMÉS - SUSPENSION 5 %

★

Lèpre
Tuberculose
(en association avec la streptomycine)
Tuberculoses externes

THERAPLIX

98, RUE DE SÈVRES, PARIS-VII^{e}

BOLDINE HOUDÉ

PAR GRANULE : Un mgr. Alcal. totaux purs du Boldo, quatre mgr. Aloïne pure cryst. — 3 à 6 par jour.

ICTÈRE - LITHIASE BILIAIRE
CONGESTION DU FOIE
HYPERTROPHIE DU FOIE
INSUFFISANCE HÉPATIQUE

FOIE

Laboratoires HOUDÉ, 9, rue Dieu, PARIS

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

NÉVROSES
INSOMNIES

LOBÉLIANE
LALEUF

ANTISPASMODIQUE PUISSANT
EXCLUSIVEMENT VÉGÉTAL
GOUT ET ODEUR AGRÉABLES
ATOXIQUE

DOSE CALMANTE : 2 à 5 cuillerées à café par jour
DOSE HYPNOTIQUE : 1 à 3 cuillerées à café le soir

Laboratoires LALEUF, 51, rue Nicolo, Paris-16e

HYPERCHLORHYDRIES
TROUBLES GASTRIQUES

Poudre MACLEAN POUR l'estomac

CALMANT et PANSEMENT GASTRO-INTESTINAL

LABORATOIRES G. CANAT, 22, RUE LALANDE - PARIS 14e

THÉRAPEUTIQUE
DE DÉSENSIBILISATION

PEPTONAL REMY

GRANULÉ

Peptonates polyvalents de Magnésie associés à des digestats chlorhydropepsiques de foie total et d'albumines végétales.

DRAINE *la vésicule et les voies biliaires*
Troubles Hépato-biliaires

SITSA **LABORATOIRES S. I. T. S. A.** (S. A.)
15, Rue des Champs, ASNIÈRES - Tél. GRÉ. 37-34

SUPPRIME *la crise hémoclasique*
Troubles Anaphylactiques

ACTUALITÉ

Le supplice de Tantale

Comme la plupart des Français, les médecins vont se promener au salon de l'automobile. Le supplice de Tantale dont nous parlons, leur est annoncé par tous les journaux : voitures étrangères inaccessibles, voitures françaises soumises à de tels délais de livraison que le plaisir a le temps de s'émousser dix fois et la pénible absence cent fois celui de s'exercer durement avant le lointain exaucement. Aussi bien n'est-ce point d'accabler, mais de soulager que j'ai dessein aujourd'hui. La pénurie de voitures, que nous accusons de créer notre légitime mécontentement, n'est pas seule responsable de l'insatisfaction que connaît toujours le visiteur d'un Salon. Son inopportune présence permet de la charger de tous les maux : de là à prétendre qu'elle soit seule responsable...

Conduisez un enfant au restaurant. Dites-lui de choisir son menu sur la carte, à son gré. La variété des plats, l'étrangeté des noms, l'abondance du choix l'enchantent. La miraculeuse incertitude qui plane sur toutes ces possibilités fait le plus clair de sa joie. Le menu établi, le mirage se dissipe. La carte aux cent mets merveilleux fait place à deux ou trois plats, banaux déjà d'être isolés. Il ne reste plus qu'à manger.

S'il possède une voiture, s'il attend une voiture commandée, le visiteur du Salon connaît le supplice de Tantale. De tant et tant d'ingénieuses ou magnifiques réalisations, se voir réduit à ne posséder qu'une, ternie déjà par l'expérience, n'est-ce pas tristesse? S'il vient choisir sa voiture, que l'amateur goûte pleinement les instants de son incertitude : dans toute sa carrière d'automobiliste, peut-être est-ce là ce qu'il peut goûter de meilleur. La décision prise, le supplice de Tantale commence, dont les délais ne sont point responsables.

Comité médical des Croisières. — Voyages et Croisières d'automne et d'hiver recommandés aux médecins. — Le printemps et l'été ne sont pas les seules saisons favorables aux circuits touristiques et aux croisières maritimes. En dehors des périodes équinoxales, la Méditerranée est, en hiver, généralement clémente et l'Atlantique-Sud est toujours calme. *L'automne et l'hiver sont les saisons par excellence des voyages en Afrique française du Nord, en Égypte, en Haute-Egypte, aux Antilles et en Amérique du Sud.*

Retenus dans les stations climatiques et thermales, de nombreux médecins ne peuvent s'absenter pendant la période normale des vacances. C'est à leur intention d'abord qu'est publié ce programme de voyages et de croisières d'automne et d'hiver.

***

I. — Treize circuits en Algérie, en Tunisie et au Maroc *variant de 7 à 28 jours* :

— *Le baptême du désert* (7 jours : de 29.000 à 37.000 fr.).
— *La Kabylie, les palmeraies, les dunes* (15 jours : 85.000 fr.).
— *Les grandes oasis algériennes* (22 jours : 100.000 fr.).
— *Le Sud algérien par avion* (11 jours : 109.000 fr.).
— *Les oasis algériennes le désert et la Tunisie* (20 jours : de 121.500 à 135.000 fr.).
— *L'Algérie et la Tunisie* (16 jours : 79.500 fr.).
— *Les oasis, la Kabylie* (12 jours : de 65.000 à 81.500 fr.).
— *La Tunisie* (18 jours : de 90.500 à 119.000 fr.).
— Et cinq circuits au Maroc : *les capitales marocaines, le Sud marocain, le Maroc médiéval et le Maroc d'aujourd'hui. le Maroc et le Grand Atlas et d'Oran à la côte marocaine* : de 74.000 à 221.500 fr. (traversées maritimes non comprises pour les circuits marocains).

***

II. — Italie, Égypte, Haute-Égypte, Galilée, Liban et Syrie : 27 *jours* (15 *novembre*-11 *décembre*) :

Marseille, Gênes, Alexandrie, Le Caire (4 jours), Louqsor (4 jours d'excursions aux temples de Karnak, de Louqsor, de Thèbes, Vallées des Rois et des Reines, Tombeaux de Toutankhamon, d'Aménophis II, de Ramsès VI, ruines de Rameseum, les Colosses de Memnon, les temples d'Edfou et de Denderah, Assouan (Le Barrage, excursion à Philœ, l'Ile Éléphantine, Tombes rupestres des 6e et 12e Dynasties) : Le Caire, Port-Saïd (embarquement pour Haïfa); Haïfa (le Mont Carmel, excursion à Tibériade. déjeuner au bord du lac et à Nazareth); Beyrouth, Baalbeck et Damas (ascension de la chaîne du Liban); Alexandrie (visite détaillée de la ville), Naples, Pompéi, Marseille.

Prix : de 170.000 à 250.000 fr. environ par personne, excursions comprises, plus environ 5.000 fr. de taxes. Traversées maritimes dans les meilleures conditions. Trajets en wagons-lits en Égypte. Excellents hôtels.

***

III. — Italie, Égypte, Haute-Égypte, Galilée, Liban et Syrie : 23 *jours* (22 *novembre*-14 *décembre*) :

Marseille, Naples, Pompéi, Alexandrie, Le Caire (2 jours), Port-Saïd, Haïfa, Tibériade, Nazareth, Bsyrouth, Damas, Baalbeck, Alexandrie, Le Caire, Louqsor (3 jours aux temples de Louqsor, de Karnak, aux Vallées des Rois et des Reines), Assouan (1 jour) Le Caire, Alexandrie, Marseille.

Prix : de 155.000 à 231.000 fr. par personne environ.

Pour ces voyages-croisières II et III, aux itinéraires très complets, très étudiés et dont les excursions seront accompagnées sur la totalité du parcours, nombre de places très limité.

***

IV. — Les Antilles :

Guadeloupe, Martinique, Barbade, Trinidad, Curaçao, Cartagène (Colombie), Jamaïque, La Guayra (Vénézuéla); voyage possible à Caracas.

***

V — L'Amérique du Sud : en faisant *la Croisière du Soleil Perpétuel*. Un départ mensuel. Prochains départs : 18 novembre (à bord du *Lavoisier*) retour le 4 janvier 1951, et 19 décembre (à bord du *Claude-Bernard*) retour le 4 février 1951.

Itinéraire : Le Havre, Lisbonne, Las Palmas. Rio-de-Janeiro, Santos, Montevideo, Buenos-Ayres.

Prix des croisières (à l'exclusion des frais de séjour) : Brésil : 306.100 fr.; Uruguay : 335.700 fr.; Argentine : 339.400 fr.
Retour possible par la voie aérienne (403.600 fr.; 443.200 fr. et 451.900 fr.).

Pour toute documentation et pour les inscriptions, écrire, de la part du Journal des Praticiens, *au Comité des Croisières de la Chambre syndicale de la Presse médicale française, salle Béclard, Faculté de Médecine, 12, rue de l'École-de-Médecine, Paris, 6e, Tél. Danton 55-36.*

SOMMAIRE DU N° 42

Ce que tout médecin doit savoir sur les incompatibilités sanguines, par *R. Seigneurin*..... 501
Ophtalmologie du praticien : L'insuline est-elle susceptible d'éclaircir certaines opacités de la cornée? (*P. Mérigot de Treigny*)..... 503
Faits cliniques : Sur une forme névralgique de la coxarthrie (*J. Droullé*)..... 505
— Cas de diagnostic et de conduite médicale difficile : Fatigue passagère ou épilepsie, ou tumeur cérébrale? (*G. Rosenthal*)..... 506
Mémentos de médecine pratique :
Feuillets du praticien : Point de vue médical sur le traitement du volvulus du côlon pelvien (*J.-C. R.*).. 507
— Traitement des parasitoses intestinales (*H. F.*)... 508
— Traitement du prurit anal (*C. F.*)..... 510
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 3 octobre 1950..... 512
Académie de Chirurgie, séance du 11 octobre 1950.... 512
Variété : Divers aspects de la pensée contemporaine (*L. G.*)..... **737**
En marge de la médecine : Fille ou garçon? (*A. Garrigues*)..... **737**
Questions professionnelles : En prévision de l'avenir (*R. Lesage*) ; — Communiqué de la Confédération des journaux médicaux français..... **738**
Bibliographie..... **746**
Actualité : Le désordre organisé (*A. Herpin*)..... **750**

INFORMATIONS

Citation à l'ordre de la Nation. — Le Professeur Louis Portes, membre de l'Académie de Médecine, Président du Conseil national de l'Ordre des médecins, est cité à l'Ordre de la Nation (à titre posthume). Le J. O. *du 6 octobre* a publié le texte de cette citation :

« Au terme d'une prestigieuse carrière hospitalière et universitaire marquée du souci profond d'allier le plus rigoureux esprit scientifique à la réalisation de la vocation sociale du médecin, a consacré ses efforts et son intelligence à la présidence du Conseil de l'Ordre des médecins et est devenu le guide écouté de la profession médicale française dans la recherche d'une définition, adaptée à notre temps, des impératifs d'une médecine humaine. »

Association générale des médecins de France. — Bourses Familiales du Corps médical. — (Fondation du Dr Roussel). — Fidèle à l'œuvre d'entraide de son regretté fondateur, M. Jean-Claude Roussel a décidé, *au nom des laboratoires Roussel*, de mettre à la disposition de l'Association générale des médecins de France vingt bourses de 25.000 fr. chacune, en faveur de médecins ayant au moins cinq enfants, de veuves en ayant trois à leur charge, ou d'orphelins, et dont la situation est particulièrement digne d'intérêt.

Comme les années précédentes, les demandes devront être adressées au siège de l'Association générale des médecins de France, 60, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris (7e), *dans le délai le plus court.*

Les confrères ou veuves qui ont déjà un dossier en instance devront avertir par lettre du maintien de leur candidature pour 1950.

L'Assemblée générale de l'Association des médecins anciens prisonniers *aura lieu le vendredi* 3 *novembre*, 60, *boulevard de Latour-Maubourg, Salle Pasteur, à* 20 h. 30.

Les camarades qui n'auraient pas encore réglé leur cotisation pour 1950 (300 fr.) sont priés de l'adresser d'urgence au trésorier : Dr Carasso, 11, *boul. St-Germain, Paris* (6e) (*C. C. Postaux* 576-213 *Paris.*)

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent
2 Produits Sulfamidés
SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux
LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

ALGIES
Cachets
Suppositoires
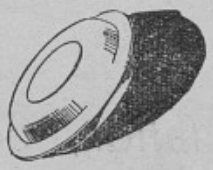
ALGOCRATINE
LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris-8e

ULCÈRES GASTRIQUES ET DUODÉNAUX - ENTÉROCOLITES
COLLOIDO-BISMUTH
BISMUTH SOUS-GALLATE (DERMATOL) } 80 %
BISMUTH CARBONATE LÉGER
ALUMINE COLLOIDALE } 20 %
TRISILICATE DE MAGNÉSIUM
(VISA N° 1530-7247)
POUDRE
PRODUITS PHARMACEUTIQUES
M. RICHARD - AUBENAS (ARDÈCHE)
Richard
TOPIQUE - CICATRISANT

A. MANDIN

INJECTIONS
INTRAVEINEUSES

SUXIL

DINITRILE SUCCINIQUE

Angoisses
Etats dépressifs, mélancoliques, psychasthéniques

En substitution, complément ou consolidation du traitement par

L'ÉLECTRO-CHOC

Cas bénins, cure d'entretien : SUPPOSITOIRES

LABORATOIRES DU Dr **F. DEBAT** 60 RUE DE MONCEAU - PARIS 8e

VARIÉTÉ

« Divers aspects de la pensée contemporaine »

C'est le titre d'une émission de la Radiodiffusion française, qui, depuis longtemps déjà, passe tous les dimanches matin sur la chaîne nationale. Il m'est arrivé assez souvent d'avoir la curiosité de l'écouter.

Les auditeurs naïfs et non prévenus pourraient croire, alléchés par le titre, qu'il vont, à tour de rôle, entendre les représentants actuels les plus qualifiés des grands courants de la Philosophie soutenir leurs thèses, présenter leur attitude d'esprit devant les problèmes de l'heure à la lumière de ce que leurs systèmes prétendent représenter d'éternel.

Ils pourraient s'imaginer ouïr J.-P. Sartre leur exposer les fondements dans le sentiment d'angoisse de l'existentialisme, Gabriel Marcel défendre le point de vue d'un existentialiste chrétien, Jacques Maritain ou Étienne Gilson leur montrer comment la philosophie d'Aristote et de saint Thomas d'Aquin est capable de s'adapter à nos conceptions modernes, un disciple de Bergson essayer de leur faire sentir « l'intuition » transcendant l'intellect, un marxiste tenter de leur prouver que son matérialisme dialectique est la généralisation authentique de la méthode scientifique, et même, puisque les événements d'Extrême-Orient sont au premier plan de nos préoccupations, un sinologue leur faire voir comment l'éthique confucéenne anime toujours les pensées d'un grand peuple, un indianiste les initier à la doctrine du « vide » et leur montrer combien cette conception chère aux philosophes hindous est opposée à notre mentalité occidentale.

Que ces braves auditeurs se détrompent. Le titre ne tient pas ses promesses et, pourrait-on dire, l'étiquette recouvre une marchandise falsifiée.

L'émission fait en effet alterner des représentants de la Franc-Maçonnerie et de la « Libre pensée française ». Les idées qui y sont exprimées représentent ainsi une seule et même ligne de pensée. De la diversité annoncée, point.

Qui plus est, ce voltairianisme fin de siècle peut-il se targuer d'être la tendance dominante d'une pensée vraiment contemporaine?

Quel est le penseur ou le philosophe actuel qui soit venu rajeunir une attitude mentale aujourd'hui quelque peu défraîchie?

Je sais bien que les tenants des doctrines chères à M. Homais sont encore légion. Mais doit-on chercher dans une atmosphère de réunion électorale de province le prototype de la « Pensée contemporaine »? Loin de moi, d'ailleurs, le désir d'empêcher ces Messieurs d'avoir en propre à la Radio une tribune où soutenir leurs idées. J'ai horreur de tous les sectarismes et c'est bien pourquoi je leur reproche, lorsqu'ils nous annoncent de la variété, de nous fournir une uniformité désolante. De grâce ventilez cette émission ou bien alors changez le titre!

L. G.

EN MARGE DE LA MÉDECINE

Fille ou garçon?

LE VIEUX NEUF D'UN « ÉCHO » RÉCENT.

par le Dr Albert Garrigues.

En décembre dernier, plusieurs de nos journaux quotidiens annoncèrent au peuple... pour ses étrennes, que le Dr Wilhem Witzel (de Francfort), en regardant les yeux d'une femme enceinte, y voyait le sexe de l'enfant attendu. Ce n'était qu'un « Écho » sans détails, sans référence bibliographique, et je n'ai pu me procurer le travail allemand — sur lequel plusieurs

ASTHÉNIES PHYSIQUES ET PSYCHIQUES
ÉTATS DÉPRESSIFS - NARCOLEPSIES
DYSTONIES NEURO-VÉGÉTATIVES
PARKINSON - CONTRÔLE DE L'APPÉTIT
ÉNURÉSIE

MAXITON

PHENYL 1 AMINO 2 PROPANE DEXTROGYRE

maximum de tonus

minimum d'effets secondaires

DELAGRANGE

59, BOULEVARD DE LATOUR MAUBOURG - INV. 43-60

savants accoucheurs de mes amis se sont trouvés aussi mal renseignés que je l'étais. Mais, si j'ignore ce qu'il y a de neuf dans la méthode du Dr W. Witzel, je sais du moins que le diagnostic du sexe du fœtus, fait d'un seul coup d'œil, est une vieille histoire, surtout en médecine populaire.

Je connais, dans le Baziégeois, une vieille dame qui, au simple regard jeté sur une femme, sait si l'enfant que cette femme porte est un garçon ou une fille. La bonne foi de ma devineresse paraît certaine quand elle affirme ne s'être jamais trompée; et ses proches, comme ses amis, sont unanimes à témoigner de la sûreté de son diagnostic. Acceptant le fait, j'ai cherché à savoir sur quels signes ce diagnostic « à distance » était fondé; mais ni ma parenté, ni une amitié datant de notre commune jeunesse, ne m'ont valu la confidence d'un « secret » jalousement gardé.

Je conviens qu'accepter le fait et en chercher l'explication dans les signes sur lesquels le diagnostic repose, est une mauvaise méthode. Elle fut coutumière aux savants de la Renaissance, qui disputèrent à longueur de pages sur une foule de problèmes, trop souvent sans se poser la question préjudicielle de savoir s'il y avait matière à discuter, autrement dit si les faits en discussion étaient réels ou inexacts. Dans le cas présent, il s'imposait, avant toute autre chose, de mettre à l'épreuve le pouvoir de divination de ma vieille amie; mais, lors de courts séjours dans le Midi, je n'ai jamais trouvé l'occasion de le faire; et mon éloignement habituel me privait de tout moyen de contrôle. Aussi le problème, pour moi, s'est-il déplacé; il est devenu un simple problème d'érudition.

Parce que, de toute certitude, notre devineresse ne mit dans cette affaire aucune part d'invention personnelle — et parce que, d'autre part, on peut tenir pour assuré qu'aucune sorcière ne lui a livré son secret de bouche à oreille — il était permis de se demander comment, d'autre manière, elle l'a connu. Or, il m'a paru vraisemblable qu'on devait le retrouver dans un de ces vieux recueils de « secrets admirables », de « secrets des femmes », dont certaines éditions populaires modernes se retrouvent encore sur la planchette de quelques cheminées paysannes. Il n'est pas sans intérêt de s'y arrêter, parce que ces recueils ont longtemps guidé l'expérience des matrones et laissé dans le folklore de nombreuses traces. A cela seulement je me veux aujourd'hui tenir, laissant de côté aussi bien les travaux récents du Dr W. Witzel, qui me restent inconnus, que les nombreuses explications théoriques que la médecine a données de la détermination du sexe et des moyens de le reconnaître prématurément.

Je limiterai même mon sujet davantage encore. Il y a dans les vieux recueils devenus populaires une symptomatologie héritée d'œuvres médicales, et dont plusieurs détails impliquent un examen complet de la femme enceinte. Cet examen complet, ici, n'est pas en cause, puisqu'il s'agit d'un diagnostic fait d'un seul regard. Je me bornerai donc aux signes qu'un coup d'œil peut saisir.

En médecine vraie, il convient de se méfier des diagnostics de première impression. Il faut une longue expérience pour se les permettre, et ils appellent presque toujours des corrections. Chez certains, il y a là comme un véritable « don », et c'est un don qui peut se perdre. Je me souviens d'un maître de ma jeunesse, admirablement doué en ce point tant qu'il fut agrégé, et qui, devenu professeur, perdit ce don. La médecine populaire ne connaît pas cette misère. Le guérisseur qui se dit « doué », se fie à son impression, ne saurait discuter la vérité qu'il croit tenir, et ne doute jamais de lui-même. Ce qu'il a appris dans ses grimoires ne lui donne pourtant aucune certitude.

Ces grimoires, sur le sujet qui nous occupe, sont assez nombreux. Leur source est une œuvre médicale : le traité pseudo-albertinien *De Secretis mulierum*. Souvent imprimé à partir du XVe siècle, ce traité a été imité et déformé depuis sous les titres de *Secrets du Grand et du Petit Albert*; mais l'œuvre ne revient ni à l'illustre dominicain Albert de Bollstaedt, ni à son disciple Henri Wildembrock de Saxonia, comme l'a montré Ernest Wickersheimer (Troisième Congrès international d'Histoire de la Médecine, Londres, 1922). Son auteur m'est inconnu. De même, reste inconnu l'auteur de *Ce sont les secrets des dames défendus à révéler* (XVe siècle), dont les Drs Al. C..... et Ch. Ed. C..... donnèrent une édition chez E. Rouveyre, Paris, en 1880. Si, parmi les multiples traités dont le *De Secretis mulierum* fut le premier modèle, je cite cette œuvre dernière, ce n'est pas seulement parce que, loin d'être une œuvre servile, elle offre des retouches profondes et des détail ajoutés, qui lui donnent une physionomie personnelle, mais parce que, des quatre manuscrits connus de son texte, il en est un de nationalité toulousaine ou languedocienne, dont quelque exemplaire put être conservé dans le Baziégeois.

Dans l'ensemble des renseignements fournis par les ouvrages de cette nature, qui sont devenus le fonds sur lequel la médecine populaire a travaillé, cherchons les signes que l'œil averti d'un guérisseur paysan ou d'une matrone de campagne pouvait saisir.

Dans une note publiée en novembre 1935 dans *La Chronique médicale*, le Dr H. Stauffer (de Neuchâtel) signalait :

« Une vieille matrone, vers la fin du siècle dernier, exerçait, à Travers, les fonctions de Lucine. Au cours de la grossesse, elle prédisait le sexe de l'enfant attendu. Sa recette était simple : la femme grosse avait-elle un visage ordinaire? elle portait un garçon; avait-elle, au contraire, le masque de la grossesse? c'est d'une fille qu'elle accoucherait. Cette sémiotique simpliste laisse évidemment sceptique; peut-être y avait-il autre chose que notre bonne femme ne disait point toujours est-il que, en fait, elle se trompait rarement. »

Peut-être, en effet, y avait-il « autre chose que la bonne femme ne disait pas »; du moins, était-elle dans la tradition médicale. « Avicenne, lit-on dans les *Secrets défendus*, nos apprant. (assavoir) se une famme ençainte est grosse de filz ou de fille, et dit que selle porte filz son visage sera bien coloré et alègre (et riant)... Se la famme porte fille, elle est pale (et blesme) on visaige. »

Le renvoi à Avicenne est exact (*Canon*, liv. III, fen 21, traité I, chap. 13 tome I des *Œuvres*, p. 916, édit. V. Valgrise, Venise, 1564); mais l'indication séméiotique vient de plus loin; et elle a été reprise par le pseudo Albert, comme dans les *Secrets défendus*, comme par Mihel Scot dans son *Tractatus de rerum naturalium* (Francfort, 1615) — à la vérité, un peu partout. Les médecins la justifiaient même par la raison jadis puissante, de la « qualité chaude » du fœtus mâle, se transmettant à sa mère, entraînant des digestions heureuses, et celles-ci un état parfait du sang, d'où enfin la coloration rouge de la face. A des conditions contraires, répondrait la pâleur de la femme enceinte d'une fille.

A coup sûr, l'accoucheuse de Travers ne s'embarrassait pas de ces beaux raisonnements; elle s'en tenait à un empirisme appris je ne sais comment, et qui se passe si bien de toute doctrine qu'il est remarquable qu'en Chine, où nos théories médicales n'avaient pas cours, commères et sages-femmes, au dire de J.-J. Matignon, faisaient le diagnostic intra-utérin du sexe du fœtus, pour une part, comme les nôtres, d'après l'aspect du visage de la femme enceinte. Toutefois l'empirisme chinois aboutissait à une séméiotique qui contredit la nôtre. C'est dans le cas d'un fœtus femelle que la peau de la mère reste fraîche et que ses traits sont peu tirés; tandis que, si la femme est grosse d'un garçon, la figure est tirée, la peau ridée, sèche, parcheminée, et les éphélides de la face sont précoces et abondantes au-dessous des yeux. Cette contradiction montre le peu de confiance que méritent, dans la circonstance, les renseignements fournis à la médecine populaire par le visage de la femme enceinte.

(*A suivre.*)

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

En prévision de l'avenir.

Notre confrère le Dr R. Lesage *(d'Oran), nous adresse la vaste étude documentaire dont nous commençons aujourd'hui la publication. Nourrie de faits et de chiffres, elle confronte les médecins et les données des problèmes actuels de notre profession. Eloignée de tout esprit partisan, elle fournit la matière d'utiles réflexions.*

ANTISEPTIQUE PULMONAIRE

calme la toux

Guéthural

puissant modificateur des sécrétions bronchiques

■

AMPOULES

(SOLUTION AQUEUSE)

GRANULÉS ■ **TABLETTES**

Laboratoires PÉPIN & LEBOUCQ

30, Rue Armand-Sylvestre **COURBEVOIE (Seine)**

***

Les journaux professionnels publient, depuis deux ans, l'opinion de nombreux confrères sur l'avenir de la médecine française.

Le Corps médical prend conscience du danger qui le menace; s'il existe encore des médecins satisfaits de leur sort parce qu'ils ont provisoirement une situation professionnelle privilégiée ou une fortune personnelle, il est nécessaire, par une documentation aussi précise que possible, de montrer l'avenir *tel qu'il sera* si l'État continue à « fabriquer » 5.000 médecins nouveaux par an, et si le Parlement continue d'appliquer son programme de Nationalisation et de « Communisation » de la médecine française.

***

Dans le *Concours médical* du 12 avril 1942, le Dr Noir posait la question :

« *La médecine est-elle toujours une profession libérale?* »

Il définissait ce qu'est une profession libérale :

« *... dont les actes professionnels ne sont soumis à aucun règlement en dehors des lois banales qu'impose la probité* ».

Et il poursuivait :

« Or, en est-il ainsi actuellement de la profession médicale? Les lois et les règlements qui chaque jour limitent de plus en plus son indépendance, tendent progressivement à lui faire perdre le caractère de profession libérale. Le médecin, s'il n'est pas complètement salarié, ni complètement fonctionnarisé, est à demi salarié et à demi fonctionnaire, et la tendance actuelle ne paraît pas en faveur de sa libération. »

Depuis que le Dr Noir a écrit ces lignes, le régime de l'Invasion, le régime Pétain, le régime de la Libération, le régime communisant de la IVe République, n'ont fait qu'asservir progressivement le Corps médical; la Nationalisation de la Médecine se réalise lentement, avec la multiplication et l'évolution des lois sociales.

Devant l'Assemblée Nationale, en juillet 1950, alors que les médecins demandaient l'augmentation de leurs honoraires pour soins aux mutilés de guerre (90 francs la consultation), le *rapporteur* Aubry, *député socialiste d'Ille-et-Vilaine, dont la profession est « percepteur des Contributions », répondait :*

« Je rends hommage à la grande majorité des médecins, mais je dois dire qu'il en est tout de même quelques-uns pour qui l'article 64 a été une source de bénéfices et non une cause de perte.

— « Si cela ne suffit pas, que l'on fasse des médecins des fonctionnaires, et qu'on les oblige à soigner nos camarades. » (voir *Journal Officiel*).

***

Que notre confrère Cibrie me permette de rappeler ce qu'il écrivait dans le *Médecin de France* d'avril 1940 sous le titre :

ENTRE NOUS — FONCTIONNARISTION — ETATISATION

« La fonctionnarisation intégrale de la Médecine ne m'a jamais paru très à craindre.

« Elle supposait, en effet, un ensemble de mesures — à commencer par des mesures budgétaires — qui, sauf communisation du pays entier, ne sont pas à la veille d'être instaurées.

. . . . . .

L'étatisation est moins visible, plus lente dans sa marche, trop sûre dans ses résultats.

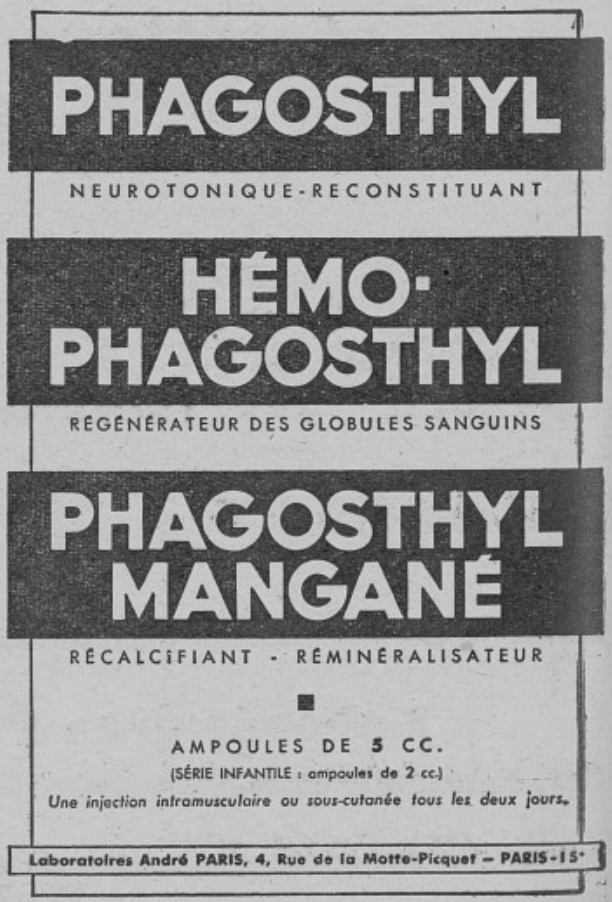

. . . . . .

« L'étatisation, et c'est son danger, peut se réaliser par étapes, par une progression à peine sensible. On accepte un jour, ou on se laisse imposer le contrôle de l'État. Une autre fois, sous prétexte d'investigations fiscales ou de contrôle financier, une brèche s'ouvre dans le respect du secret professionnel.

. . . . . .

« A d'autres moments, c'est la suppression pratique de l'entente directe; c'est la thérapeutique enfermée dans des limites étroites et surveillées. »

. . . . . .

Depuis dix ans, la Nationalisation de la médecine française est presque totalement réalisée; la Sécurité Sociale a été étendue à toute la nation et nos parlementaires n'ont plus qu'à voter le principe du tiers-payant pour que la Médecine dite libre ait vécu!

Certes, nous ne nous illusionnons pas sur le caractère libéral traditionnel de la Médecine française.

Comme le faisait justement remarquer le Dr Noir, la médecine française n'a été réellement libérale que de 1792 à 1892, étape anarchique postrévolutionnaire qui a régné après la Médecine corporative et « sacerdotale ».

La période syndicale qui a débuté en 1892 avec la règlementation légale de l'art médical a commencé à disparaître en 1941 avec la Révolution Nationa c.

Le syndicalisme médical disparaît au profit de l'Ordre des Médecins, qui est une organisation à caractère plus collectiviste — donc plus adaptée à l'évolution sociale.

***

Il est d'ailleurs curieux de constater comment on a pu admettre en France, après la Libération, la coexistence de l'Ordre et du Syndicalisme!

Avant 1939, les syndicats n'avaient demandé l'Institution d'un Ordre que parce que les Médecins non syndiqués échappaient à la discipline des Conseils de famille. Jamais les syndicats de cette époque ne se sont douté de l'arme antisyndicaliste qu'ils offraient au Gouvernement.

Le Gouvernement de Pétain estima impossible la coexistence de l'Ordre et du Syndicat. Le syndicalisme fut interdit par la loi.

Lors de la libération de l'Afrique du Nord, le Ministre de la Santé Publique du Gouvernement d'Alger, le Dr Abadie, ancien président du Syndicat des Médecins d'Oran, demandait par lettre du 1er juillet 1943 à l'Ordre d'Oran son avis :

1° Le syndicalisme devait-il être rétabli?

2° Pouvait-on conserver Ordre et Syndicat?

3° L'Ordre devait-il être conservé?

Le 9 juillet 1943 le Conseil de l'Ordre d'Oran répondait au Ministre qu'il convenait de conserver les Conseils de l'Ordre et ne pas rétablir les syndicats.

En réalité, le 18 octobre 1943, le Gouvernement annulait la loi de Vichy de 1940 sans décider d'une façon explicite le rétablissement des syndicats médicaux. Le syndicat des médecins du département d'Oran a été le premier syndicat rétabli.

L'anomalie de coexistence des syndicats et des ordres est bien prouvée par le mot d'ordre donné en 1946 lors de l'élection des Conseils de l'Ordre : mot d'ordre de faire élire des syndicalistes convaincus comme membres du Conseil de l'Ordre!

***

Nous allons tout d'abord essayer de faire une étude générale du Corps Médical français, de la « famille médicale », pour expliquer les faiblesses de notre défense.

Nous remarquerons d'abord que le Corps médical ne constitue pas un bloc homogène.

ASTHMES A TOUTES PÉRIODES
BOUFFÉES ASTHMATIFORMES
DES CATARRHEUX ET DES EMPHYSÉMATEUX

EPHEDODINE BERAL

Éloigne les accès
Dilate les bronches
Facilite l'Expectoration
Soulage toujours

ELIXIR DE LOBÉLIE A 3 cg. D'ÉPHÉDRINE BÉRAL ET 25 cg. NaI PAR CUILLERÉE A CAFÉ

EN PÉRIODE D'ACCÈS
Une cuillerée à café le matin et au début de l'accès.

ENTRE LES ACCÈS
Une cuillerée à café le matin.

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

Non seulement les médecins sont des individualistes à l'esprit critique très sensible, mais encore des intérêts importants les divisent.

Sur environ 35.000 médecins français on peut approximativement estimer :

— 6.000 médecins de village (praticiens de villages comprenant de 1 à 3 médecins);
— 8.000 médecins spécialistes dans les villes (Paris compris);
— 18.000 médecins de Médecine Générale dans les villes de plus de 5.000 habitants (Paris compris);

60 % environ des médecins français ont une fortune personnelle non professionnelle ou ont des revenus en plus de ceux de leur profession. Il n'y a donc que 40 % environ des Médecins qui vivent exclusivement de leur profession;

Ajoutons environ 3.000 médecins (800 militaires; 1.000 fonctionnaires et salariés — 1.000 fonctionnaires des colonies);

Enfin remarquons que la presque totalité des médecins (même ceux des villages) sont volontairement demi-fonctionnaires ou payés par tiers :

— Médecins des Chemins de fer,
— Médecins de la Gendarmerie,
— Médecins communaux,
— Médecins assermentés,
— Médecins des Mines,
— Médecins de Gaz et Électricité,
— Médecins d'Usines,
— Médecins des Prisons,
— Médecins conventionnés de l'Armée,
— Médecins de l'Assistance Publique,
— Médecins des Hôpitaux,
— Médecins des Dispensaires,
— Médecins des enfants en bas âge, etc., etc.

En général tous ces postes à-demi-fonctionnarisés, très mal payés, sont très recherchés. Pour un poste vacant les candidats sont nombreux, même parmi les médecins qui ont une fortune personnelle.

Beaucoup de ces postes sont même assurés gratuitement par des médecins (encore le sacerdoce!) qui ne reçoivent qu'une indemnité d'auto ou d'essence, une promotion honorifique, ou des voyages gratuits sur les Chemins de fer!

Nous ne faisons que constater, pour conclure, que jamais le Corps Médical ne sera en bloc homogène capable de résister aux projets du Gouvernement et du Parlement.

***

Il faut remarquer que le principe du « sacerdoce » et de la qualité « d'art » de la médecine faisaient du médecin un homme analogue au prêtre, qui devait mépriser le gain matériel. Il n'était pas payé — mais « honoré ». Il est donc naturel que cette profession ait attiré à elle une proportion aussi importante de gens ayant une fortune personnelle. Avec l'évolution actuelle, l'idée de métier et de salaire vital se substitue à celui de sacerdoce et d'honoraires. Un prolétariat médical s'organise, modifiant totalement les bases de la vie médicale.

***

Étudions à présent les DANGERS qui menacent le Corps Médical :

Le danger principal est ce qu'on appelle « la pléthore », terme absolument impropre.

N'oublions pas que la Russie de 1914 pour 200 millions d'habitants ne possédait que 19.000 médecins, alors que la Russie de 1950 en possède 120.000! Un gouvernement peut fabriquer 100.000 médecins en 30 ans! *La France en fabriquera* 150.000 *en* 30 *ans, au rythme actuel.*

L'Ordre National nous a annoncé qu'en 1949 le nombre des étudiants en médecine de 1re année était de 4.483 au lieu de 1.500 en 1939.

POUDRE ALCALINE
CAL-MAG-NA
HYPERCHLORHYDRIE
PYROSIS - ULCUS

PHYTOTHÉRAPIE TONI-VEINEUSE
HÉMOLUOL
TROUBLES DE LA MÉNOPAUSE - VARICES
HÉMORROIDES
PHLÉBITES
ACROCYANOSE
ENGELURES
COUPEROSE

ÉMULSION D'HUILE DE PARAFFINE
LORAGA
TRAITEMENT DE LA CONSTIPATION ACCIDENTELLE OU CHRONIQUE

ANALGÉSIQUE A ACTION RENFORCÉE
Véganine
GRIPPE - ALGIES
OTITES - NÉVRITES
DYSMÉNORRHÉES
SOINS DENTAIRES

LABORATOIRES SUBSTANTIA
M. GUÉROULT, Dr en Pharmacie
SURESNES (Seine)

SED' HORMONE
Reconstitution des Hormones bromées neuro-sédatives
PAR LE
DI-BROMO CHOLESTÉROL

HYPER-EXCITABILITÉ NERVEUSE — ANXIÉTÉ — INSOMNIE — MANIFESTATIONS CONVULSIVES — MAL ÉPILEPTIQUE ET SES ÉQUIVALENTS

DRAGÉES — SUPPOSITOIRES
SIROP

LABORATOIRES AMIDO - A. BEAUGONIN, Pharm.
4, Place des Vosges, 4 — PARIS-IVe

Nous pouvons donc déjà conclure qu'il y aura 85.000 *médecins en France en* 1960!

Or, réfléchissez un peu à cet avenir :

— En 1914, la pension et les études d'un étudiant pour les cinq années d'études représentaient une dépense totale de 10.000 francs.

— En 1950, l'ensemble des six années d'études et de la pension représente une dépense totale de près de 2 millions de francs.

Le jeune médecin qui veut s'installer pour devenir médecin *libre*, doit dépenser pour son appartement et une instrumentation très sommaire un capital de 2 à 3 millions.

Que feront ces 50.000 jeunes médecins nouveaux, après avoir dépensé 4 à 5 millions? Se contenteront-ils de végéter comme médecins libres au tarif de la Sécurité Sociale? Accepteront-ils tous les postes fonctionnarisés ou salariés que l'État sera heureux de créer pour eux?

A ceux qui se déclarent satisfaits *de leur sort actuel* je pose la question, car l'avenir va sûrement leur réserver des surprises désagréables!

L'avenir exige que *d'urgence* on supprime les Facultés de Médecine telles qu'elles existent, et qu'on les remplace par des Internats analogues à celui de l'École Militaire de Lyon, avec concours d'entrée et études entièrement payées par l'État.

N'oublions pas la proposition déjà soutenue devant le Parlement d'accorder à chaque étudiant un « pré-salaire ».

Le progrès des sciences médicales, permettant la guérison très rapide de toutes les maladies, vient encore aggraver le problème de la pléthore médicale, rendant plus précaire la situation matérielle du médecin.

C'est en augmentant le nombre des médecins que l'État asservira entièrement le corps médical!

Or l'augmentation du nombre des médecins est une mesure *voulue* par les hommes politiques qui dirigent la IVe République.

Il serait absolument nécessaire QUE DÈS OCTOBRE 1951, l'examen du P.C.B. soit transformé en un Concours, et que, dans chaque centre, *le nombre des admis soit réduit à ce qu'il était en* 1913.

Certes on ne peut plus diminuer le nombre de ceux qui ont franchi la première année de médecine. Or il y a là, déjà, 30.000 *médecins nouveaux qui auront terminé leurs études en* 1956. Il y aura donc INÉVITABLEMENT, en 1956, un corps médical français de 65.000 médecins (le double du chiffre actuel).

Il n'est pas possible d'envisager plus sombrement l'avenir.

Le Gouvernement voudra-t-il organiser le Concours au P.C.B.? NOUS EN DOUTONS..

***

En 1941, le Dr CIBRIE estimait la fonctionnarisation impossible, à cause du problème budgétaire!

Voilà encore une question qui a considérablement évolué.

Le *Journal Officiel* de la République du 7 juin 1950 publie le Rapport du Ministre du Travail sur l'application de la Sécurité Sociale pendant l'année 1949.

Recettes totales des Services de la Sécurité Sociale (non agricole) ..... 449 Milliards.

Somme versée pour remboursement au Corps Médical et Contrôle Médical..... 28 Milliards.

La couverture des prestations maladies, longues maladies et maternité ne représente qu'une somme de 4.500 francs par an et par assuré.

Le nombre des travailleurs non agricoles cotisant est d'environ 9 millions (y compris les assurés volontaires, 1 million de fonctionnaires, 55.000 étudiants et les militaires).

Il faut ajouter 1.400.000 assurés agricoles. Le chiffre des assurés agricoles sera en augmentation considérable en 1951.

— On admet que sur 40 millions de Français, il y a 12 millions d'hommes valides et 28 millions de femmes, d'enfants et de malades.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
BIBLIOTHÈQUE

Nouveau

CALCIVITAM

SOLUTION DE CHLORURE DE CALCIUM SURACTIVÉE PAR DES JUS DE FRUITS NATURELS
RIGOUREUSEMENT DOSÉE A 1 GR. DE CHLORURE DE CALCIUM PAR CUILLERÉE A SOUPE

RECALCIFIANT ○ HÉMOSTATIQUE ○ ANTI-HÉMORRAGIQUE
D'UN GOUT AGRÉABLE

*

LABORATOIRE FREYSSINGE
6, RUE ABEL - PARIS XII·

Un million de travailleurs ont un salaire mensuel inférieur à 15.000 francs en juillet 1950 (déclarations du Gouvernement, 23 août 1950).

C'est-à-dire que, en fait, la Sécurité Sociale s'étend à la presque totalité de la Nation.

N'oublions pas la loi du 22 mai 1946 qui précisait :

« Tout français résidant sur le territoire de la France métropolitaine bénéficie des législations sur la Sécurité Sociale. »

Remarquons que le budget de la Sécurité Sociale en France est identique au budget de l'Étatisation de la Médecine en Angleterre (450 milliards de francs pour 42 millions d'Anglais.)

***

Nous allons à présent essayer d'étudier le milieu social dans lequel exerce le médecin français.

Les médecins ont tort de ne considérer leur avenir qu'en fonction uniquement de l'évolution de la médecine, du respect de la charte médicale, et des tarifs syndicaux d'honoraires!

Ils sont une petite minorité dans un monde social qui cherche sa voie!

La liberté de l'individu, la liberté de la famille, la liberté des peuples étaient l'idéal de 1789!

Les peuples qui se prétendent libres ont en réalité pris le même idéal que les nations totalitaires (national-socialisme ou communisme).

L'individu est au service de la collectivité. Il n'est qu'un numéro dans la Société.

Nous assistons, en France, à cet asservissement de l'individu :

— Nationalisation des Industries-clés;
— Dictature des fonctionnaires sur la Nation;
— Ingérence de l'État dans toutes les activités privées (loyers, prix des marchandises, homologations, etc.)
— Organisations dictatoriales des professions, plus inquisitoriales que les corporations de Louis XIV.

Qu'on me permette, au risque de paraître fastidieux, d'énumérer cette longue liste, digne de réflexion, et qui résume l'œuvre collectiviste de la IVe République : œuvre qui détruit toutes les libertés acquises en 1789.

Remarquons d'ailleurs que cette organisation des métiers est la conséquence logique de la loi du 25 juillet 1919 sur l'Enseignement technique, œuvre de la IIIe République.

— Diplôme pour vendre des lunettes (*J.O.R.*, 4 juillet 1944);
— Diplôme pour être infirmière (loi 8 avril 1946);
— Diplôme de préparateur en pharmacie (loi 24 mai 1946);
— Diplôme de pédicure (loi 20 mars 1944);
— Diplôme de masseur (loi 30 avril 1946);
— Diplôme d'armurier (*J.O.R.*, 16 octobre 1949);
— Diplôme d'employée d'hôtel (*J.O.R.*, 2 mai 1950);
— Diplôme de coiffeur (loi 26 avril 1946);
— Diplôme de cordonnier (*J.O.R.*, 30 juin 1950);
— Diplôme de peintre vitrier (*J.O.R.*, 21 mai 1950);
— Diplôme de potier céramiste (*J.O.R.*, 18 juillet 1950);
— Diplôme de modiste (*J.O.R.*, 20 septembre 1949);
— Diplôme de boulanger;
— Diplôme de chaudronnier (*J.O.R.*, 20 septembre 1949),
— Diplôme de pâtissier (*J.O.R.*, 12 octobre 1949);
— Diplôme de photographe (*J.O.R.*, 20 décembre 1949);
— Diplôme de commis d'architecte (*J.O.R.*, 20 sept. 1949);
— Diplôme de sculpteur sur pierres (*J.O.R.*, 18 juillet 50);
— Diplôme de bourrelier (*J.O.R.*, 20 septembre 1949);
— Diplôme de tailleur de pierres (*J.O.R.*, 20 sept. 1949);
— Diplôme de lingère (*J.O.R.*, 20 septembre 1949);
— Diplôme de peinture en bâtiments (*J.O.R.*, 22 juin 1950);
— Diplôme de couturière (*J.O.R.*, 20 septembre 1949);
— Diplôme de menuisier (*J.O.R.*, 22 juin 1950);

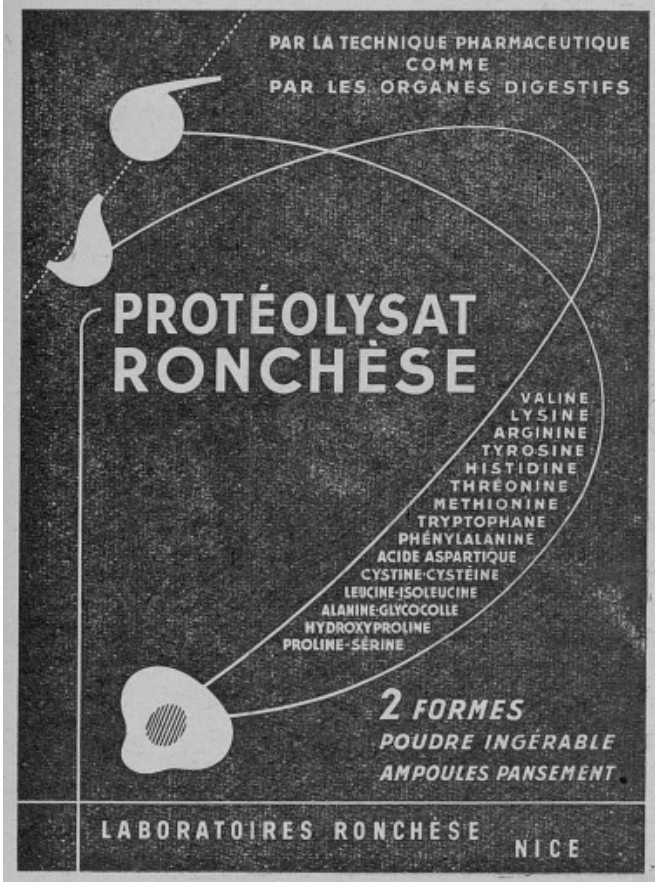

POUDRE
DOPS
SÉDATIF
GASTRIQUE

POSOLOGIE

DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas

Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE

LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

— Diplôme de raccommodeuse (*J.O.R.*, 23 janvier 1949);
— Diplôme de commis épicier (*J.O.R.*, 20 juin 1950);
— Diplôme de cuisinier (*J.O.R.*, 30 juin 1950);
— Diplôme de commis droguiste (*J.O.R.*, 18 juillet 1950;)
— Diplôme de bijoutier (*J.O.R.*, 20 septembre 1949);
— Diplôme d'aide chimiste (*J.O.R.*, 18 juillet 1950);
— Diplôme de tailleur d'habits (*J.O.R.*, 13 mai 1950);
— Diplôme de boucher charcutier (*J.O.R.*, 18 juillet 1950)
— Diplôme d'horloger (*J.O.R.*, 18 juillet 1950);
— Diplôme d'aide hôtelière (*J.O.R.*, 18 juillet 1950;)
— Diplôme de coutelier (*J.O.R.*, 29 juin 1950);
— Diplôme de pâtissier (*J.O.R.*, 18 août 1950);
— Ordre des médecins.
— Ordre des pharmaciens.
— Ordre des sage-femmes.
— Ordre des dentistes.
— Ordre des géomètres.
— Ordre des architectes.
— Ordre des agents immobiliers.

Cette longue énumération était nécessaire pour montrer l'ingérence minutieuse de l'autorité de l'État dans tous les métiers!

Il est question de nationaliser le commerce sous prétexte de lutte contre la vie chère. On oblige déjà les commerçants à demander une autorisation préfectorale pour créer un commerce!

Le gouvernement a déjà organisé une nomenclature générale des activités. Cette nomenclature a été publiée au *Journal Officiel* du 9 décembre 1949.

— Les médecins exercent l'activité nº 91.
— Les horlogers, l'activité nº 29.
— Les membres de la justice, l'activité nº 93.
— Les fabricants de chaussures, l'activité nº 52.
— Les hôteliers, l'activité nº 77.
— Les gens de lettres et d'arts, l'activité nº 97.

Nous voilà déjà immatriculés sous un numéro!

Et en réalité nous constatons que tous les citoyens semblent heureux de cette dictature exorbitante de l'État!

Dès qu'un commerçant ou un industriel ne fait plus ses affaires, il demande à l'État de lui venir en aide!

— Les vignobles sont-ils victimes de la grêle, les députés réclament des millions pour venir en aide aux sinistrés! Une statistique méticuleuse de la récolte en vins ou en céréales est mensuellement dressée pour chaque paysan (voir J.O.R. statistique mensuelle des vins).

Le paysan est tout heureux de voir son vin ou son blé taxé par l'État! C'est la Nationalisation du vin et du blé.

Le public est heureux que le pain soit taxé!

Il y a donc une évolution sociale très importante à laquelle toute la nation participe.

Et dans cette vaste évolution collectiviste, le médecin, impassible et neutre, croit conserver sa liberté!

Deux questions vont d'ailleurs intéresser directement la vie du médecin.

1º L'idéologie nouvelle du Droit à la Santé;

2º L'évolution de la situation matérielle du médecin avec les progrès des sciences médicales.

(*A suivre.*)

Un Communiqué de la Confédération des syndicats médicaux français.

Le Conseil d'Administration de la Confédération des syndicats médicaux français *s'est réuni en session ordinaire les* 30 *septembre et* 1er *octobre* 1950 *sous la présidence du* Prof. Marquis.

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

ULCÉOPLAQUE
2 DIMENSIONS :
ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.
ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.

Dans chaque boîte : 6 pansements
Pour 20 à 24 jours de traitement

- PLAIES ATONES
- ESCARRES
- ULCÈRES VARIQUEUX

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la diapédèse et la leucocytose.
Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.

ULCÉOPLAQUE *utilisé avec la bande souple* ULCÉOBANDE
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

Celui-ci en ouvrant la Session a rappelé au Conseil le décès récent du Prof. Sureau, Prof. agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, et a insisté sur la féconde activité tant scientifique que syndicale de notre regretté confrère.

Le Conseil a ensuite poursuivi l'étude de modifications législatives possibles qui tendraient à assimiler aux salaires, au point de vue fiscal, les honoraires des médecins déclarés par des tiers (*Sécurité sociale — A. M. G. — Art.* 64, etc..).

Il s'est occupé également du contrat des médecins traitants de la Sécurité sociale dans les mines, et a chargé le Prof. Vidal d'exposer au Conseil national de l'Ordre des médecins les inconvénients que présentent certaines dispositions de ce contrat que notre Conseil juge inacceptable.

— Le Conseil a décidé, devant l'échec de l'action de M. le Ministre des Anciens Combattants, dont les efforts ont été vains, de soumettre à l'Assemblée générale de décembre la question du refus des carnets de soins; la reprise de la signature de ces carnets ayant été « provisoire et conditionnelle ».

— Il a entendu l'exposé de l'action entreprise contre une circulaire étendant abusivement à certaines catégories de malades les modalités de la médecine S.N.C.F., et a noté avec plaisir que ces pourparlers étaient en bonne voie (1). Il s'est également préoccupé de la question du libre choix pour les employés de la *S.N.C.F.*

— Il a pris acte du relèvement récent des tarifs d'autorité en matière de Sécurité sociale dans les départements n'ayant pas passé convention, et a constaté que, malgré ce relèvement, ces tarifs demeurent ridicules et n'apportent qu'une amélioration dérisoire à la situation des assurés sociaux, surtout en ce qui concerne le K.

— *Il a constaté avec regret que les intérêts matériels des bénéficiaires de la loi sont brimés une fois de plus par les voix associées de ceux qui devraient les défendre.*

— Il a chargé ses représentants à la Commission de la nomenclature de défendre un nouvel aménagement du PC d'assistance à l'opération, et l'inclusion des actes de diagnostic biologique dans la nomenclature générale.

Enfin, tout en regrettant que la représentation de la Confédération soit réduite à un siège, il a insisté auprès du Dr Cibrie pour qu'il accepte de représenter la Confédération au Conseil d'Administration de la Caisse autonome de retraite des médecins, et s'est séparé en fixant aux 15, 16 et 17 décembre 1950 la réunion de l'Assemblée générale.

Le *Médecin de France* publiera dans son numéro de novembre un compte rendu détaillé des travaux du Conseil.

(1) Dès le lendemain de la réunion du Conseil, nous avons appris que cette Circulaire était rapportée.

BIBLIOGRAPHIE

Ordo Medical. — La première édition de l'*Ordo Medical* vient de paraître sous le millésime 1950. Cet ouvrage réunit pour la première fois, en un volume de 1.700 pages et d'une présentation élégante, les tableaux officiels des Ordres des médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes et sages-femmes, aussi bien pour la Métropole que pour la France d'outre-mer.

Ces listes de praticiens appartenant à ces diverses disciplines sont données avec mention de leur qualification selon les homologations des Ordres.

LIT MÉCANIQUE DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ
RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VI• Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

SPASMOSÉDINE
Sédatif et antispasmodique
Cardio-vasculaire
Laboratoires DEGLAUDE
15, BOULEVARD PASTEUR - PARIS-15•

Réalisation en Thérapeutique journalière de L'ÉPREUVE DE MELTZER-LYON
CHOLÉCYSTINE
Dragées glutinisées de ***sulfate de magnésium***
se dissolvant rapidement dans le duodénum, **réalisant ainsi un véritable drainage médical des voies biliaires**
La **CHOLECYSTINE PEPTONÉE** contient 0 gr. 05 de peptone en plus du Sulfate de Magnésium.
DOSES : 6 à 10 dragées par jour, le matin à jeun ou en plusieurs fois une heure avant les repas.
Laboratoire VAURS, 17, rue de l'Arc-de-Triomphe, Paris-17e-ÉTO 45-66

L'*Ordo Medical* groupe en outre de nombreux renseignements utiles aux praticiens pour tout ce qui concerne leur profession; la structure sanitaire de la France, les auxiliaires, les stations thermales et climatiques, hôpitaux, Maisons de Santé, cliniques, laboratoires d'analyses, de spécialités pharmaceutiques, de prothèse dentaire par départements, etc.

L'*Ordo Medical* contient enfin le dictionnaire des spécialités pharmaceutiques remboursables par la Sécurité sociale et non remboursables.

Chaque année une nouvelle édition fournira la mise à jour nécessaire et s'efforcera, en tenant compte des critiques qu'il sollicite, d'apporter à l'ouvrage de nouveaux perfectionnementsl

Prix de l'exemplaire relié : 1.250 fr. (*En vente à* l'Ordo Medical 27, *rue du Mont-Thabor, Paris, tél. : Opéra* 86-02 *et* 23-81, *et dans toutes les librairies médicales de France et des territoires d'outre-mer.*)

Atlas d'électrocardiographie à l'usage du médecin praticien et de l'étudiant, par V. Fattorusso et O. Ritter, deuxième édition. Un volume de 260 pages (25,5 + 18), avec 219 figures. — Masson et Cie, édit., 120, boulevard Saint-Germain, Paris-6e.

La première édition de ce livre a connu un grand succès et s'est trouvée rapidement épuisée.

Conçu selon une formule didactique et moderne, cet atlas est destiné aux médecins praticiens et aux étudiants; les uns et les autres, talonnés par le temps ou les exigences du programme, n'ont souvent pas le loisir de lire avec profit les Traités d'électrocardiographie. La complexité du sujet les déroute et il n'est pas rare que l'électrocardiographie leur apparaisse comme une méthode certes intéressante, mais hermétique et réservée aux initiés.

Aussi les auteurs se sont-ils efforcés de ne pas décourager le débutant par une profusion de faits et de descriptions, mais au contraire de ne lui présenter que ce qui est essentiel pour comprendre la genèse du tracé et les mécanismes normaux et pathologiques qui le modifient. Pour y parvenir, ils ont recouru à une illustration particulièrement abondante, avec de nombreux schémas et électrocardiogrammes schématiques.

OFFRES ET DEMANDES

STÉNODACTYLO SECRÉTAIRE. Excellentes références. Écrire, sous le nº 535 L., au Journal, qui transmettra.

Depuis 25 ans...
... vos Confrères apprécient et utilisent :
L'AGENDA MÉDICAL "GALLIENA"
Spécialement conçu à l'intention du Corps Médical français
SOUSCRIVEZ, COMME EUX,
A L'ÉDITION 1951
(parution fin Novembre 1950)
Prix de l'abonnement : franco 200 fr.
En notre chèque à
Pub. GALLIENA, 5, rue Jean-Daudin, Paris 15e - C.C.P. Paris 5390-10

ANTISEPTIQUE EXTERNE
DÉSODORISANT NON TOXIQUE ET CICATRISANT
JOVANYL
Comprimés effervescents titrés à 0 gr. 30 de MAGNÉSIUM PARATOLUÈNE SULFOCHLORAMINE
GYNÉCOLOGIE - LARYNGOLOGIE
STOMATOLOGIE - UROLOGIE - CHIRURGIE
1 A 3 COMPRIMÉS POUR 1 LITRE D'EAU.
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

PRODUIT SOUS CACHET
REMBOURSABLE AUX ASSURÉS SOCIAUX
PARA AMINO SALICYLATE DE SODIUM
GRANULÉ SUCRÉ
(arôme de café)
UNE CUILLERÉE A CAFÉ CONTIENT 2 g 50 DE PRODUIT ACTIF
DISSOUDRE LE GRANULÉ, AU MOMENT DE L'EMPLOI, DANS UN DEMI-VERRE D'EAU FROIDE
Pour la préparation extemporanée de solutions injectables :
AMPOULES CONTENANT 1 g DE P. A. S. SODIQUE (BOITES DE 5)
AMPOULES CONTENANT 5 g DE P. A. S. SODIQUE (BOITES DE 10)
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
RHÔNE Specia POULENC
PARIS
INFORMATION MÉDICALE

Thérapeutique artérielle et cardio-rénale

Artères

Spasmes artériels, Hypertension
TENSÉDINE 2 comprimés au début de chacun des 3 repas.

Scléroses vasculaires et viscérales
IODOLIPINE 1 capsule 2 ou 3 fois par jour, aux repas.

Cœur

Syndromes coronariens, Angor, Infarctus, Palpitations, Algies précordiales
COROSÉDINE 2 comprimés 2 ou 3 fois par jour, au début des repas.

Crises angineuses
TRINIVÉRINE 2 à 3 dragées à quelques minutes d'intervalle. Maximum : 10 par jour.

Reins

Insuffisance cardio-rénale, Oligurie
DIUROPHYLLINE 2 à 4 comprimés par jour, à la fin ou dans l'intervalle des repas.

MONAL, DOCTEUR EN PHARMACIE - 13, Avenue de Ségur, PARIS

IODALOSE
GALBRUN

IODE PHYSIOLOGIQUE
SOLUBLE ASSIMILABLE

REMPLACE
IODE ET IODURES
DANS TOUTES LEURS APPLICATIONS

SANS IODISME

LABORATOIRE GALBRUN
10-12, RUE DE LA FRATERNITÉ - St-MANDÉ (SEINE)

PRODUITS SPÉCIALISÉS DES
ÉTABLISSEMENTS KUHLMANN
MARQUE R.A.L.
H. DELOMÉNIE, Dr EN PHARMACIE
15, RUE DE LA BAUME - PARIS-8e

CHLORALOSANE Hypnotique et Sédatif nerveux
BINIDIA Antiseptique génito-urinaire local
BINOXOL Antiseptique intestinal - Antidiarrhéique
DITHIORAL & DITHIORAL AU CINCHOPHÈNE ASSOCIATION NOUVELLE - Antirhumatismal - Antiarthritique
SUNOXOL Antiseptique pour usage externe
SUNALCOL Antiseptique de la peau et des muqueuses
SUNOXIDON Antigrippe - Fébrifuge - Anti-infectieux

GOUTTES
COMPRIMÉS **NICAN**

SOMNOTHYRIL

LABORATOIRES CANTIN — PALAISEAU (S.-&-O.)

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

ARHEMAPECTINE GALLIER

ANTI-HÉMORRAGIQUE

BOITES DE 2 ET 4
AMPOULES DE 20cc

*

PARAMINAN

ACIDE **P**ARA-**A**MINO-**B**ENZOÏQUE

DYPSNÉES EFFET RETARD (ANTIBIOTIQUE)
ACTION VITAMINIQUE (VITAMINE H')

AMPOULES DE 5% et 10% • DRAGÉES à 0,25

LABORATOIRE R. GALLIER
1 BIS Place Président Mithouard. PARIS 7e

TRINITRINE

ET ASSOCIATIONS
(DRAGÉES A NOYAU MOU)

TRINITRINE SIMPLE
TRINITRINE CAFÉINÉE DUBOIS
TRINITRINE PAPAVÉRINE LALEUF
TRINITRAL LALEUF
TRINIBAÏNE LALEUF

ANGINE DE POITRINE
CRISES VASCULAIRES SPASMODIQUES

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Docteur en Pharmacie
51, Rue Nicolo, PARIS-16e — Tél. : Tro. 62-24

Affections hépato-biliaires, Constipation

EVONYL

ASSOCIATION OPO-PHYTOTHÉRAPIQUE

LABORATOIRES FLUXINE — PRODUITS BONTHOUX — VILLEFRANCHE (RHÔNE)

ACTUALITÉ

Le désordre organisé.

Il n'est pas de jour où les gens au pouvoir ne nous fassent part, dans des communiqués flamboyants, de leur volonté irréductible de lutter contre la vie chère, la dépréciation de la monnaie — et aussi d'entrer dans la lice contre les fauteurs de ces désordres monétaires : « Quos ego !... » disent-ils à tout propos. Ce faisant, ils nous paient de mots, car ce sont eux les plus coupables et leurs actes vont exactement à l'encontre de ce qu'ils prétendent être leurs intentions.

Dieu sait si, depuis quelques mois, dans la Presse et ailleurs, ils se sont répandus sur la question du « minimum vital ». En réalité, ce « minimum vital » est un mythe et, qui pis est, un mythe bolchevique qui rentre dans le cadre de la « planification générale ».

En fait, il y a bien un « minimum vital », mais il est essentiellement variable — étant propre à chaque individu — et l'erreur consiste à vouloir le généraliser et à vouloir mettre tout le monde sur le même pied. La chose est évidente et il faut être intoxiqué, comme ils le sont, par les doctrines bolcheviques et la peur de ne jamais paraître être assez « à gauche » pour prétendre le contraire. Cependant on voudrait imposer aux « robots » que nous sommes le costume national, les chaussures nationales, le menu national, que sais-je encore. « Et s'il me plaît, à moi, d'être battue !... » Mais vous n'en aurez bientôt plus le droit et si vous vous avisez de vouloir vivre à meilleur compte que le « minimum vital », vous ferez tout simplement de la déviation, du « titisme » ou du « trotzkysme ». Et il risquera de vous arriver ce qu'il vient d'advenir à un industriel qui voulait faire participer ses ouvriers à la prospérité de ses affaires et qui avait eu l'idée malencontreuse d'augmenter les salaires sans augmenter ses prix de vente : il fut, pour cela, traîné en justice (1) !

(1) Il y a quelques jours, le Tribunal de simple police de Villeurbanne, jugeant cette affaire, a (tout de même) acquitté l'Industriel poursuivi par l'Inspection du Travail. — N.D.L.R.

C'était évidemment un « déviationniste » de la planification intégrale et, en toute justice, ce ne pouvait être toléré par les tenants de cette « planification ».

Quoi qu'il en soit, ce « minimum vital », ne pouvant évidemment être fixé au plus bas, sera tout naturellement arrondi au chiffre supérieur — sauf bien entendu pour quelques-uns (dont les médecins) pour qui les charges fiscales et autres, sans compter la Sécurité sociale, ne manquent pas de l'amenuiser progressivement.

Tout cela n'empêche pas nos Excellences de clamer chaque dimanche — et les jours de semaine — que « la stabilité des prix est le souci n° 1 du gouvernement ».

Cependant ce gouvernement vient, par une mesure particulièrement inopportune : la démonétisation des pièces de 50 centimes — d'agir encore plus directement à l'encontre de ce souci n° 1. La conséquence la plus évidente de cette mesure est qu'il est établi officiellement qu'on ne peut plus rien acheter pour 50 centimes. Mais cela ne joue pas seulement pour quelques rares menus objets qu'on pouvait encore se procurer pour cette somme; les conséquences en apparaissent dans les moindres détails : une baguette de pain vaut actuellement 19 francs; il se peut qu'on n'ait besoin que d'une demi-baguette de cet aliment essentiel : alors on arrondit au chiffre supérieur et il faut payer cette demi-baguette 10 francs, soit 50 centimes de plus que sa valeur légale. Il en est de même pour tous les produits qui se vendent au kilo et dont la valeur de la quantité demandée ne correspond pas à un chiffre rond : là encore on arrondit au chiffre supérieur !

Ces détails peuvent paraître minimes, mais comme la chose se reproduit à propos de toutes les denrées, cela se traduit par une inflation générale des prix qui, elle, n'est pas négligeable.

Mais alors que signifient ces professions de foi, ces communiqués et ces discours prononcés dans la chaleur communicative des banquets? Du vent.... mais un vent qui gonfle les voiles des nefs des fauteurs de désordre.

A. Herpin.

Les ambulanciers pourront percevoir directement de la Sécurité sociale le remboursement des frais d'ambulance. — Sur question posée par la « Fédération nationale des ambulances » au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, ce Ministère a fait savoir à l'organisme syndical des ambulanciers que les assurés sociaux ont la possibilité de donner délégation aux ambulanciers, pour le paiement des prestations afférentes à leur transport par ambulance. *Dans sa réponse le Ministère a toutefois précisé que la délégation de pouvoir ne pouvait être valable que pour une seule maladie.*

Pour tous renseignements, les intéressés peuvent s'adresser à la « Fédération nationale des ambulances », 22, rue du Général-Foy, à Paris (8e).

La Fédération Nationale des Ambulances demande l'installation de cabines téléphoniques sur l'autoroute de l'Ouest. — La Fédération Nationale des Ambulances vient de demander à M. le Préfet du Département de la Seine-et-Oise de vouloir bien examiner la possibilité d'installer des cabines téléphoniques sur l'autoroute de l'Ouest. *La demande de la Fédération Nationale des Ambulances est parfaitement justifiée, compte tenu d'un accident mortel récemment survenu sur cette autoroute. Il est indispensable que les automobilistes utilisant l'autoroute puissent faire appel à une ambulance en cas d'accident.*

Dans sa demande la Fédération Nationale des Ambulances propose que chaque cabine téléphonique comporte une liste des numéros de téléphone des ambulanciers auxquels les automobilistes en difficultés pourront faire appel immédiatement.

NÉCROLOGIE

— Dr Boissat (de Pont-de-Chéruy, Isère);

— Dr René Jeanneret, médecin-chef du Sanatorium universitaire de Leysin, décédé le 5 septembre à Copenhague pendant le Congrès international de la tuberculose.

SOMMAIRE DU N° 43

Syphiligraphie : La pénicilline, son action et ses accidents dans le traitement de la syphilis, par le Prof. *P. Photinos* (d'Athènes) 513
Pathologie générale : Tumeurs du foie (*Henri Vignes*). 514
Clinique médicale : Le syndrome hyperthymique de Pende (*J. Bonhomme*) 516
Notes d'obstétrique : Insertion vélamenteuse du cordon ombilical (*J. Bonhomme*) 518
Notes de thérapeutique : Traitement des douleurs gastriques par le phénergan (*H. F.*) 518
— La pénicilline-retard en pédiatrie (*H. F.*) 518
Mementos de médecine pratique :
Feuillets du praticien : Traitement des phlébites du membre inférieur (anticoagulants, ou ligatures-résections?) par *Cl. Hertz* et *J.-C. Laburthe* 519
— Les manifestations cardiaques dans l'intolérance aux sulfamides (*H. F.*) 522
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séances des 10 et 17 octobre 1950 522
Académie de Chirurgie, séances des 11 (suite et fin) et 18 octobre 1950 523
Société médicale des Hôpitaux, séance du 13 octobre 1950 523
Variété : A propos de l'acupuncture (*L. G.*) **757**
En marge de la médecine : Fille ou garçon? (suite et fin) (*A. Garrigues*) **758**
Questions professionnelles : En prévision de l'avenir (suite et fin) (Dr *Lesage*) **760**
Bibliographie **765**
Intérêts professionnels : Chambre syndicale des médecins de la Seine (Honoraires syndicaux minima) **766**
Informations et nouvelles diverses **767**
Actualité : Médecine gratuite (*C. H.*) **770**

Conseil National de l'Ordre des médecins. — Le Conseil, dans sa séance du 7 octobre, a élu M. Serge Oberlin, Chirurgien des Hôpitaux de Paris, membre de l'Académie de Chirurgie, *Président du Conseil national de l'Ordre*. M. S. Oberlin succède au Prof. L. Portes, décédé.

Société internationale d'Histoire de la Médecine. — A l'occasion du XII^e^ Congrès international d'Histoire de la Médecine, qui s'est tenu en août à Amsterdam, le Dr Guiart, professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Lyon, a été élu Président d'honneur de la Société internationale d'histoire de la médecine.

A propos du sérum orthobiotique. — Bien que le sérum orthobiotique ait toujours été délivré gratuitement par l'Institut Pasteur, certains abus ont été relevés qui obligent l'Institut Pasteur à prendre de nouvelles dispositions.

La délivrance du sérum orthobiotique sera suspendue jusqu'à nouvel ordre.

La durée de conservation du sérum orthobiotique étant très limitée, l'Institut Pasteur attire l'attention du Corps médical et du public sur l'impossibilité d'utiliser le sérum qui pourrait actuellement, se trouver en circulation.

(*Communiqué de l'Institut Pasteur.*)

Nos morts des deux guerres. — *Le 11 novembre 1950, à 14 heures, aura lieu comme chaque année la Cérémonie du Souvenir dans la Grand Hall de la Faculté de Médecine de Paris.* Tous les médecins qui pourront se rendre libres sont invités à se joindre aux membres de la Fédération nationale des médecins du front pour honorer nos morts des deux guerres.

Au cours de la cérémonie, le Président de la Fédération remettra à M. le Doyen de la Faculté de Médecine le Livre d'Or où sont inscrits les noms des médecins et étudiants en médecine morts pour la France au cours de la dernière guerre.

Les dames sont priées de participer à cette réunion de fervente commémoration, à laquelle assisteront quelques-unes des familles des glorieux disparus.

(*Communiqué de la Fédération nationale des médecins du front.*)

LE RINGER DU PRATICIEN
ÉQUILIBRÉ à pH : 7

UNE A TROIS INJECTIONS PAR JOUR
AMPOULES DE 5 c. c. POUR ENFANTS
AMPOULES DE 10 c. c. POUR ADULTES
(Boîtes de 6 ampoules)

NEUROTROPHÈNE

LABORATOIRE DE L'ÆTHONE
35, RUE BOISSONADE - PARIS-14^e^
TÉLÉPHONE : DANTON 92-10

Soluté injectable isotonique et iso-ionique avec le sang, dérivé de la solution de RINGER dont il utilise les trois cathions essentiels Ca, Na, K.

● SÉRUM PHYSIOLOGIQUE PAR EXCELLENCE, il exerce sur le TROPHISME NERVEUX, sur la TONICITÉ DE L'APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE et sur l'ÉQUILIBRE HYDRO-SALIN l'action la plus favorable, exempte de tout effet secondaire, sans heurt, sans "doping".

● Solvant précieux pour la Pénicilline, ses qualités le désignent encore plus pour la Streptomycine dont il rend les injections absolument indolores.

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacnél

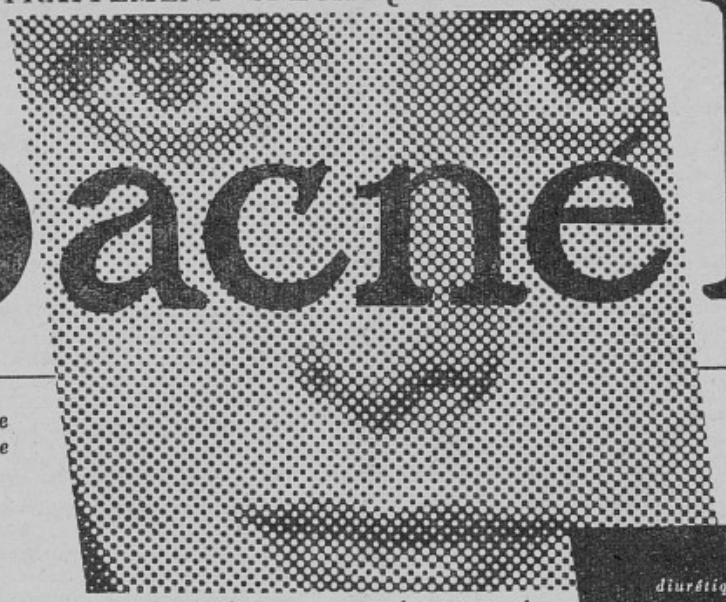

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique : THEOBROMOSE
dermatoses : DERMO-PLASTOL *et* SOLU-PLASTOL
anesthésies : BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✻, DOCTEUR EN PHARMACIE

10, RUE DU PLATRE - PARIS IV·

CHOAY

POST-HYPOPHYSE

L'ocytocique qui a fait ses preuves

INDICATIONS MAJEURES

Inertie utérine secondaire
" accouchement dirigé "

INDICATIONS SECONDAIRES

Hémorragies
(gynécologie, laryngologie stomatologie, phtisiologie)
Diabète insipide
Atonie intestinale

LABORATOIRE CHOAY - 48, AVENUE THÉOPHILE GAUTHIER - PARIS-16e

VARIÉTÉ

A propos de l'Acupuncture

Il est des sujets quelque peu dangereux à effleurer. L'acupuncture est de ceux-là. Leur parfum d'hérésie suscite tantôt d'enthousiastes partisans, tantôt des détracteurs passionnés et celui qui tente d'y porter un regard empreint de scepticisme critique, mais exempt de malveillance systématique, risque de s'attirer la colère des uns, le haussement d'épaules des autres. Ce risque je le cours aujourd'hui en voulant confier à mes confrères les réflexions devant cette méthode d'un Médecin qui est aussi un Physicien; réflexions théoriques d'ailleurs, n'ayant pas la pratique de cet art.

Mon attention y fut récemment attirée par trois circonstances indépendantes : l'audition d'une communication à la Société Médicale des Hôpitaux de Paris, la réception pour analyse d'un livre (1), et une troisième, sans rapport apparent immédiat, quelques expériences faites au laboratoire sur le réflexe psycho-galvanique.

On sait que cette méthode thérapeutique, importée de Chine où elle est pratiquée depuis la plus haute antiquité, consiste à traiter les malades en enfonçant des aiguilles en des points bien déterminés des téguments.

Quelle peut être l'efficacité de cette technique?

D'emblée un argument, avancé dans sa préface par l'auteur du livre cité plus haut, ne tient pas debout ; c'est que cette thérapeutique se justifierait par l'ancienneté de sa pratique en Orient « sur des millions d'individus pendant des milliers d'années »; la pratique de la sorcellerie à des fins médicales est encore plus ancienne et universellement répandue! C'est pourquoi une critique, qui se veut scientifique, ne se doit fonder que sur les seules données de la physiopathologie et la vraie question est la suivante :

Ce que nous savons de physiologie est-il susceptible de donner, au moins en partie, une base objective à cette pratique, ou la doit-on ranger parmi les nombreux accessoires de l'arsenal psychothérapique, dont la méthode Coué n'est pas le moins efficace (témoin la disparition possible de verrues par simple suggestion)?

Tout d'abord à quelles affections prétend s'adresser l'acupuncture, dans sa pratique européenne tout au moins?

Voisin indique sagement, dans une note il est vrai, que « le registre des possibilités curatives de l'acupuncture comprend les troubles fonctionnels, les douleurs, les contractures, les spasmes, les asthénies organiques; *si elle ne peut rien, en général, contre la lésion*, elle permet souvent, même en ce cas, de soulager le malade ». Le champ d'application, quoique vaste, est ainsi délimité par les acupuncteurs eux-mêmes.

Dans ces conditions, il ne nous paraît pas du tout contraire aux données de la physiologie, qu'une excitation produite par piqûre soit susceptible de déclencher un réflexe à point de départ cutané et dont l'effecteur serait dans le domaine du système neuro-végétatif. Tellement d'influences sont susceptibles de déclencher de tels réflexes et c'est ici que m'est venu à l'esprit l'exemple du réflexe psychogalvanique dans lequel une émotion (déclenchée par une sensation brutale par exemple) entraîne un effet objectivement décelable et mesurable : la baisse de l'impédance de la peau sous l'influence d'une sécrétion sudorale accrue; ce réflexe peut par ailleurs être déclenché par une excitation (au moyen du courant faradique par exemple) d'un autre territoire, musculaire ou cutané.

Il ne serait pas invraisemblable non plus qu'une excitation, portée en un point déterminé de la peau, fût susceptible d'engendrer une réponse réflexe dans une partie du système neuro-végétatif desservant un territoire viscéral plus ou moins défini, et que ces points cutanés fussent groupés de manière à dessiner, au moins vaguement, des lignes qui seraient assimilables

(1) H. Voisin. *L'acupuncture du praticien*. Collection « Les petits précis », Paris, Maloine 1950.

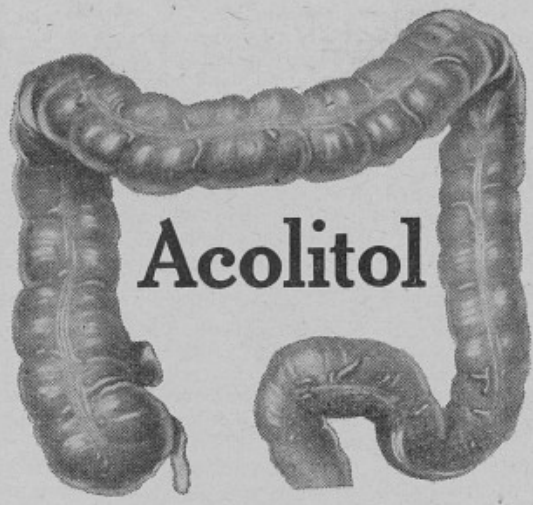
Acolitol

TOPIQUE INTESTINAL

COLITES - ENTÉRO-COLITES - INTOXICATIONS - INFECTIONS

GRANULÉ - POUDRE

LANCOSME Doct. en Phie - 71, AV. FRANKLIN D. ROOSEVELT - PARIS (8e)

HÉMOGLOBINE DESCHIENS

FER VITALISÉ

VITAMINES DU SANG

Opothérapie Hématique *Totale*

Renferme intactes:
Substances Minimales, Vitamines du Sang total

Syndromes Anémiques — Déchéances Organiques

Sirop : Une cuillerée à potage à chaque repas.

DESCHIENS, Docteur en Pharmacie, 9, Rue Paul-Baudry, PARIS (8e)

aux « méridiens » chinois . Mais, à ma connaissance *aucune, preuve vraiment expérimentale n'en a été jusqu'ici fournie.* La communication à la Société Médicale des Hôpitaux, à laquelle je faisais allusion plus haut, fait bien état de l'observation d'un malade atteint de troubles fonctionnels hépatiques, qui fut amélioré par acupuncture d'un des points « hépatiques » chinois et chez lequel la piqûre aurait été suivie de l'apparition d'une ligne blanche et surélevée, dessinant sur la peau de la jambe le trajet du « méridien » chinois correspondant au foie; malheureusement, sur la photographie produite, le trajet en question était rehaussé d'un trait de crayon.

Pourquoi faut-il, de plus, que les tenants actuels de l'acupuncture continuent à s'empêtrer dans le jargon de la cosmogonie chinoise? Si les deux fameux principes le Inn et le Yang peuvent, à la rigueur, avoir quelque analogie avec ce que nous appelons tendance vagotonique ou sympathicotonique (encore sont-ce là des notions physiologiques bien imprécises), pour les Chinois... et nos acupuncteurs, ils font partie d'un ensemble plus vaste. Je ne résiste pas au plaisir de citer ici le passage du livre de Voisin intitulé l'*Energie* (page 3):

« Les Chinois considèrent — et l'observation profonde de la nature et de la vie montre qu'il en est bien ainsi (*sic*) — que tout, dans l'Univers, est soumis à deux forces ou formes d'énergie (encore *sic*), dont l'opposition ou l'alternance peut être équilibrée ou harmonieuse ou, par excès ou insuffisance de l'une ou de l'autre, déséquilibrée et perturbée : d'une part le Yang qui correspond à chaleur, lumière, légèreté, mouvement actif, sécheresse, spiritualité, extériorisation, optimisme, altruisme, bonté, énergie morale, hypersensibilité et dynamisme créateur ou réalisateur. Et d'autre part le Inn, qui répond à repos, humidité, obscurité, lourdeur, matérialisation inactive, pessimisme, égoïsme et insensibilité... »

Devant ce galimatias le physicien, pour qui force, énergie, chaleur, lumière, humidité ont un sens bien précis, se tient les côtes et en vient à regretter que le bon Panurge n'eût pas connu les acupuncteurs; cela nous aurait valu quelques tirades « de haute graisse » du goût de celles adressées aux Sorbonagres et aux Sorbonicoles de l'époque.

Ce qui est plus grave, c'est que de telles élucubrations puissent trouver un reflet dans le titre d'une communication devant l'une des Sociétés les plus estimées de Paris.

Par ailleurs, beaucoup d'acupuncteurs (Voisin en est) ont intriqué leur technique, qui pourrait, si l'étude en était sérieusement faite, relever de bases physiologiques, avec une méthode, qui, elle, rentre sûrement, à mon sens, dans cet arsenal psychothérapique dont je parlais plus haut : l'homéopathie. Discuter de cette dernière sortirait du cadre de cette variété.

Il est enfin un moyen de diagnostic, auquel, après les Chinois, les acupuncteurs attachent beaucoup de prix : la palpation *des* pouls; ils insistent sur le pluriel — et décrivent avec force détails les nuances de leurs modifications pathologiques. Je veux bien que celles-ci puissent avoir une signification; rien à priori ne s'y oppose. Mais ne croit-on pas que de telles modifications ne revêtiraient pas un caractère bien plus probant si on les sortait du domaine qualitatif en les objectivant? Or rien ne serait plus facile : les méthodes modernes d'enregistrement des pulsations artérielles le permettent. Si les acupuncteurs pouvaient en effet objecter que le vieux sphygmographe de Marey n'était ni assez sensible ni surtout assez fidèle pour reproduire des nuances aussi fines, il existe aujourd'hui avec les piézographes piézoélectriques, ou mieux à « jauge de contrainte » plus robustes et plus maniables, des dispositifs susceptibles d'enregistrer sans déformation une onde pulsatile quelconque.

Si bien que si l'on voulait sortir l'acupuncture du domaine conjectural où elle reste actuellement, il faudrait entreprendre une œuvre de longue haleine à laquelle devraient collaborer des acupuncteurs, des cliniciens sans parti pris, mais surtout des *physiologistes* à même d'utiliser tous les moyens objectifs de contrôle en leur pouvoir. A ce prix on pourrait peut-être lui ôter son « parfum d'hérésie ».

Mais peut-être bien des acupuncteurs n'y tiennent-ils pas?

L. G.

EN MARGE DE LA MÉDECINE

Fille ou garçon? (1) (*Suite et fin.*)

par Albert Garrigues.

La forme du ventre de cette dernière, appréciable au premier regard quand le fœtus est assez développé, ne donne pas d'indications plus sûres. Dans nos traditions populaires, comme dans es auteurs qui les ont créées, le ventre, grossi surtout du côté droit, porte un garçon — et grossi surtout du côté gauche, porte une fille. Au travers des vêtements, cette particularité n'est pas toujours apparente, mais elle a des conséquences sur l'attitude et sur certains mouvements de la femme grosse plus faciles à voir d'un coup d'œil. Nous y reviendrons. A se tenir à la forme générale du ventre, le *De Secretis* pseudo-albertinien ajoute à l'indication qui précède celle que le ventre qui porte un garçon grossit « en devenant rond », tandis que celui qui porte une fille grossit « en longueur ».

Comme pour l'aspect du visage, l'empirisme chinois a des signes tout juste opposés. C'est pour un fœtus mâle que le ventre est moins bombé, plus allongé dans le sens de la hauteur, d'où une moindre gêne dans la marche et dans les occupations courantes. Avec une fille, au contraire, le ventre est très bombé, globuleux, lourd, difficile à porter et entraînant une courbure vertébrale exagérée (J.J. Matignon).

En fait, voici une histoire qu'une cliente m'a contée. Elle s'était mariée quelques semaines avant une de ses amies d'enfance, et toutes deux devinrent enceintes presque en même temps. Ma cliente souhaitait un garçon; son amie préférait une fille. Les deux grossesses suivirent leur cours normal, mais l'aspect des deux femmes était très différent. Le ventre de ma cliente s'élargissait, s'allongeait, mais restait si peu proéminent qu'elle eût pu fort longtemps cacher sa grossesse, si elle l'avait voulu. Son amie, au contraire, devenait énorme, et son ventre « tout rond » pointait en avant, lourd à porter. Elles en conclurent que les enfants attendus étaient de sexe différent, et se promirent que la première accouchée préviendrait l'autre du sexe de son nouveau-né. Ma cliente accoucha la première et eut un fils. Son amie, toute réjouie de l'espérance qui lui venait ainsi d'avoir une fille, accoucha peu aprés... mais elle eut aussi un garçon.

Nous venons de voir quelles différences d'attitude générale notèrent les accoucheuses chinoises. Nos matrones en avaient remarqué aussi, et cette fois, les unes et les autres s'accordent. Dans l'enfantement d'un garçon, la mère garde la vivacité et la légèreté de ses mouvements. Quand elle porte une fille, elle est pesante et lourde. L'explication savante de ce signe m'a échappé. Peut-être parce qu'il s'accordait mal avec les autres, a-t-on renoncé à toute hypothèse.

En revanche, il ne manque pas d'explications pour certains mouvements particuliers, si on admet après Hippocrate (*Aphorismes*, V. sect. § 48) que les fœtus mâles sont communément portés à droite et les femelles à gauche. Cela admis, on fit cette remarque générale que, lorsque nous avons quelque douleur à un pied et que nous nous mettons en marche, nous partons toujours du pied douloureux pour, aussitôt, porter plus longuement le poids du corps sur l'autre. Par analogie, une gêne abdominale dans la partie droite du ventre fait chercher un point d'appui du même côté, et, d'autre part, nous commençons la marche du pied droit. Au contraire, une gêne abdominale gauche conduit à prendre à gauche un point d'appui et à partir du pied gauche.

Rapprochons les deux observations. Voici, assise sur une chaise, une femme enceinte; elle va se lever pour marcher. Si elle pose sa main droite sur le genou droit pour y prendre un point d'appui et si elle remue le pied droit avant le pied gauche, elle porte un fils. Au contraire, si elle pose sa main gauche sur le genou gauche et si elle part du pied gauche, elle accouchera d'une fille.

Je ne sais si ma vieille amie languedocienne connaît ce signe; mais il appartient au folklore médical du Morbihan. Le Dr Alf. Fouquet, dans ses *Légendes et Contes du Morbihan* (A. Cauderan,

(1) Voir *Journal des Praticiens* du 19 octobre, p. **737.**

THÉRAPEUTIQUE
ANTIHISTAMINIQUE
LOCALE

PHÉNERGAN
CRÊME

POMMADE A 2%
EN EXCIPIENT
HYDRO-SOLUBLE

TUBE DE 30 GRAMMES

ACCIDENTS D'INTOLÉRANCE CUTANÉS
LÉSIONS ECZÉMATEUSES
PIQÛRES D'INSECTES-PRURITS
HERPES - COUPS DE SOLEIL
BRULURES – ENGELURES
IRRITATION CUTANÉE
PAR RAYONS X

TROIS A QUATRE
APPLICATIONS
PAR JOUR

SOCIÉTÉ PARISIENNE
D'EXPANSION CHIMIQUE
MARQUES
RHÔNE Specia POULENC
PARIS
INFORMATION MÉDICALE
28, COURS ALBERT 1er - TÉL. BAL. 10-70
BOITE POSTALE : 53-08 PARIS-8e

Vannes, 1857) rapporte ce moyen traditionnel de savoir si une femme enceinte doit accoucher d'un garçon ou d'une fille :

« Il suffit de mettre la jeune femme à terre sur le siège et d'observer la manière dont elle se relèvera. Si elle se sert de la main droite, c'est qu'elle porte un garçon; si elle s'aide de la main gauche, son fruit sera une fille. Comme toute opération mathématique, cette expérience doit avoir sa preuve; la voici : Le mari doit asseoir sa femme sur ses genoux disposés en plan bien horizontal; si le pied droit descend plus que le pied gauche, elle sera mère d'un garçon; dans le cas contraire, elle devra compter sur une fille. »

A cela se bornent les signes que les matrones des campagnes ont pu apprendre dans les recueils populaires, et d'après lesquels elles font, *d'un seul coup d'œil*, le diagostic intra-utérin du sexe du fœtus. Des autres signes qu'un examen plus complet de la femme enceinte peut fournir, je n'ai point voulu parler, pour m'en tenir au diagnostic de première impression. On voit sur quelles bases fragiles un tel diagnostic repose et combien il est incertain. Ce qui sauve la réputation des devineresses est que, quoi qu'elles disent (même au hasard), elles ont pour elles 50 chances sur 100 de tomber juste — et que la mentalité populaire est telle que les insuccès sont vite oubliés, tandis que les succès sont publiés partout. Et puis, elles ont peut-être des roueries, que j'ignore, pour se tirer d'affaire dans tous les cas. En la circonstance, l'habileté est de bonne guerre; et le médecin même, dit-on, y recourt parfois.

On conte, en effet, qu'un accoucheur sut établir sa réputation sur l'infaillibilité de son diagnostic du sexe du fœtus. Il prenait l'observation détaillée de sa cliente, et, s'informant de ce qu'elle souhaitait, assurait que son désir était satisfait. Voulait-elle un garçon? Il promettait un garçon; *mais sur sa feuille d'observation, il écrivait « fille »*. S'il survenait un garçon, son savoir était porté aux nues. S'il naissait une fille, on s'empressait de venir lui reprocher son erreur; mais il prenait aussitôt sa fiche et montrait que, si un lapsus linguæ lui avait fait étourdiment dire le contraire, c'était bien une fille qu'il attendait.

Je crois cette anecdote inventée de toutes pièces; et je dirais volontiers que ce sont les « mauvaises langues » qui la racontent... si je ne m'apercevais un peu tard que moi-même viens de la rappeler.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

En prévision de l'avenir (1) (*Suite et fin.*)

Nous ne nous étendrons pas sur la question du Droit à la Santé. Cette idéologie a été assez exposée... un peu partout.

— Nous devons dire que cette évolution sociale, nettement influencée par le National-Socialisme et le Communisme, avait déjà débuté en France sous le régime de 1939. Elle ne dépend pas d'un parti politique.

Elle s'imposera sous tous les régimes politiques,

Elle s'est imposée sous Pétain, sous le IVe République, elle s'imposera sous la Ve République, sous le régime du Roi ou sous le régime Bonapartiste.

N'oublions pas que le projet de nationalisation des hôpitaux est l'œuvre de M. Sellier, ministre de la Santé de la IIIe République (1936).

Les médecins anglais en ont déjà fait l'expérience, puisque c'est un ministère de coalition présidé par Churchill qui a nationalisé la médecine anglaise, et Churchill a déjà déclaré que les

(1) Voir *Journal des Praticiens* du 19 octobre, p. **738.**

... il n'en est pas 2 semblables
ŒSTROGÈNE DE SYNTHÈSE
● modérateur puissant de l'hypophyse
● stimulant faible de l'endomètre
Cycladiène DIENŒSTROL
Comprimés à 1/2 et 5 mgr. Suppositoires à 5 mgr.
MÉNOPAUSE
ARTHROSES
CANCER DE LA PROSTATE
BRUNEAU & Cie

LA MEILLEURE FORMULE DE L'IODE EXTERNE
Iodex
POMMADE IODEX SIMPLE
POMMADE IODEX au SALICYLATE de MÉTHYLE
Laboratoires Rissa. Lille

médecins anglais ne devaient pas espérer le retour à la médecine libre même avec la chute du parti travailliste.

L'idéologie du Droit à la Santé règne sur le monde entier (France, Angleterre, Belgique, États-Unis, Amérique du Sud, Nouvelle-Zélande, Russie soviétique et ses États satellites).

« Tout être humain possède à l'égard de la Société les droits qui garantissent, dans l'intégrité et la dignité de sa personne, son plein développement physique, intellectuel et moral. La loi organise l'exercice de ces droits.

La protection de la Santé dès la conception, le bénéfice de toutes les mesures d'hygiène et de tous les soins que permet la science sont garantis à tous et assurés par la Nation. »

Que peut devenir l'avenir d'un médecin avec ce Droit à la Santé collective ?

***

La situation matérielle du médecin a subi aussi une modification importante.

L'appareillage nécessaire au médecin libre atteint des prix d'achat énormes. Nous ne parlerons pas du chirurgien qui doit installer sa clinique, ni du radiologue dont les appareils représentent des capitaux énormes. Considérons le médecin ordinaire qui a besoin d'un appareil de radioscopie-radiographies (1 million au moins) — un électrocardiographe ; un électro-encéphalographe (2 millions).

Et si la vie est difficile pour le médecin, elle ne l'est pas moins pour le malade.

Pour beaucoup d'affections, les malades doivent à présent engloutir des fortunes pour être soignés : radiographies, analyses, médicaments... constituent des dépenses énormes qui engloutissent rapidement les économies réalisées pendant toute une vie de labeur.

Ce sont là des raisons capitales qui exigent l'intervention de la Communauté entre le malade et le médecin.

***

Les bases de notre profession, bases du syndicalisme médical, sont constituées par les éléments de la *Charte Médicale.*

L'étude de ce que devient la Charte va nous fixer sur les caractères actuels de l'évolution de la profession de médecin.

Remarquons tout d'abord qu'on a tort de parler de crise de moralité. Il y a autour de nous une évolution sociale si rapide que l'adaptation est difficile.

En réalité le médecin reste un honnête homme, parlant de morale et d'humanité dans une société qui ne parle que Droit et « Business and Money ».

Nous allons voir comment notre fameuse Charte Médicale est progressivement « rognée » *au point qu'elle ne s'adapte déjà plus à la Société dans laquelle nous évoluons.*

***

1. Où EN EST LA QUESTION CAPITALE DU SECRET PROFESSIONNEL?

On sait que les médecins, il y a 20 ans, respectaient le principe du secret d'une façon presque absolue.

La Cour de Cassation a toujours estimé que le Secret était absolu par nature. Une première atteinte a été portée par la restriction :

« Sauf dans les cas prévus par la loi. »

Il a été très simple au Gouvernement et au Parlement de multiplier les cas prévus par la loi, sous prétexte de statistiques, de lutte contre les fléaux sociaux...

En réalité, l'intérêt public prédominant, le principe du

Constipation
Parésies post-opératoires
PÉRISTALTINE
NOM DÉPOSÉ
CIBA
Rétablit le péristaltisme normal
COMPRIMÉS
1 à 3 COMPRIMÉS PAR JOUR LE SOIR
AMPOULES
1 à 3 AMPOULES PAR 24 HEURES
CIBA
3-468
57, QUAI D'ORSAY - PARIS
111, Bd VIVIER-MERLE - LYON

secret s'amenuise. Certains l'appellent déjà « le secret de polichinelle ».

Déjà n'existent plus :
— le secret des accouchements,
— le secret des maladies vénériennes,
— le secret des avortements,
— le secret des décès, etc.

Il y a vingt ans, le secret en matière de syphilis était sacro-saint. On nous citait l'exemple du jeune homme armé d'un revolver qui tuait un professeur qui avait osé violer le secret.

Le viol du secret le plus curieux *et le plus grave* est celui du médecin traitant de 1949-1950, répondant devant les Tribunaux et les Magistrats, se portant accusateur, et racontant devant la Cour d'assises avec force détails tout ce qu'il a vu et appris comme médecin traitant.

N'avons-nous pas vu en novembre 1946 un respectable professeur de la Faculté de Bordeaux, médecin traitant, devenir un terrible accusateur devant les assises dans la fameuse affaire d'empoisonnement de Paule Guillou?

Une autre affaire d'empoisonnement va passer devant les Assises d'Oran, affaire uniquement déclenchée par la plainte déposée devant le juge d'instruction par trois médecins traitants, avec l'approbation morale de l'Ordre des Médecins d'Oran?

Les présidents d'Assises acceptent ces témoignages, alors qu'ils devraient légalement interdire l'audition de ces médecins. La Cour de Cassation n'annule pas les décisions.

Je ne critique pas ces confrères qui estiment ne pas pouvoir se faire les complices d'un assassinat. *Je pense même qu'Ils ont raison.*

Mais concevons que le secret professionnel devient très discutable dans la société actuelle, où l'individu est au service de la collectivité.

Or il existait, non dans l'intérêt du médecin, mais uniquement dans l'intérêt de la société.

II. Le deuxième principe de la charte est le libre choix.

Chacun citera facilement toutes les entorses admises à ce principe :
— Mutualité,
— Dispensaires,
— Médecine des Mines,
— Médecine des chemins de fer,
— Médecine des hôpitaux.

La Cour de Cassation décidait dernièrement qu'une Société mutuelle pouvait avoir un médecin à forfait, sans que cela soit une violation au principe du libre choix.

Qu'on le veuille ou non, si l'on admet le principe du Droit à la Santé comme une servitude collective, on doit admettre comme inévitable le paiement des soins par la collectivité — donc le tiers payant.

Le Ministre du Travail, répondant le 16 juin 1950 à une question du Dr Lafay, affirmait le droit pour les Comités d'Entreprises de créer des cliniques, de tels comités ayant le caractère d'œuvres sociales. Rien n'empêche plus toute entreprise d'avoir son dispensaire, ses hôpitaux et ses médecins.

III. Le troisième principe est le paiement a l'acte et l'entente directe

L'organisation de la Médecine Sociale Collective amenuise progressivement ce principe.

Les médecins demi-fonctionnaires ou demi-salariés, les médecins des collectivités, les médecins des dispensaires sont payés mensuellement à forfait.

Beaucoup de médecins recherchent les postes payés

ASTHME INFANTILE - COQUELUCHE
ENURÉSIE - BRONCHOSPASMES
CATARRHAUX & EMPHYSÉMATEUX

EPHEDROMIEL
BERAL

Sirop mellité de goût agréable

SYNERGIE ANTISPASMODIQUE DE L'EPHÉDRINE,
LOBÉLIE, CODÉINE ET BROMOFORME

★

Posologie
★
Jusqu'à 6 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A CAFÉ PAR JOUR
De 6 à 12 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A DESSERT PAR JOUR
Adultes : 2 A 8 CUILLERÉES A SOUPE PAR JOUR

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

par fixes mensuels (fixes misérables de 4.000 à 10.000 francs par mois).

Est-il décision plus démonstrative que celle de la Commission Nationale de la Sécurité Sociale (*J.O.R.*, 17 septembre 1950) fixant le prix de la consultation médicale à 260 fr. à Paris, Lyon, Marseille, et à 190 fr. pour le reste de la France?

Le jour où l'État imposera un tel tarif de misère en instituant le tiers payant, le médecin français n'aura plus les moyens de vivre honorablement.

***

Ainsi, que devient la Charte Médicale, base du syndicalisme médical français?

Cette Charte s'opposerait-elle à toute évolution sociale, et est-ce la raison pour laquelle elle s'effrite petit à petit devant le principe du bien public collectif?

Avec elle disparaît la médecine syndicaliste.

Et ce qui subsiste encore de la médecine libre.

***

Il nous reste un dernier problème à envisager :

Il existe déjà des médecins fonctionnaires et des médecins salariés. Examinons leur situation matérielle en toute objectivité, pour constater encore des déboires pour les médecins.

Il serait intéressant de suivre l'évolution croissante du nombre des médecins fonctionnaires :

— Directions départementales de la santé.
— Inspection médicale des écoles.
— Médecins des services de prophylaxie et de dépistages.
— Médecins des asiles d'aliénés.
— Médecins des sanatoriums.
— Médecins fonctionnaires des colonies (1.000 environ).

La situation actuelle du médecin fonctionnaire est loin d'être bonne.

L'Administration part d'un principe général indiscutable : il y a entre les fonctionnaires une hiérarchie que l'on doit toujours respecter.

« Un chef de bureau de Préfecture ne peut pas avoir une solde égale ou supérieure à celle du préfet. »

Un directeur départemental de la santé publique ne peut pas avoir une situation égale à celle de son préfet.

Un fonctionnaire ne peut pas espérer une solde égale à celle d'un président de la République (300.000 fr. par mois).

Voilà la principale question qui gênera l'avenir matériel du médecin fonctionnarisé.

L'Angleterre a tourné la difficulté en payant ses médecins proportionnellement au nombre de clients. Le médecin échappe à la hiérarchie des fonctionnaires.

Voici l'échelle et l'indice de traitement d'un directeur départemental de la Santé et d'un médecin des asiles d'aliénés :

6e	classe : indice 400.....	527.000 fr.
5e	classe : indice 440.....	588.000 fr.
4e	classe : indice 480.....	654.000 fr.
3e	classe : indice 520.....	718.000 fr.
2e	classe : indice 560.....	784.000 fr.
1re	classe : indice 600	848.000 fr.

— En Algérie, un médecin psychiatre de 1re classe a la rétribution annuelle suivante :

Solde	848.000 Fr.
Tiers colonial	279.840 —
Indemnité pour non-clientèle	120.000 —
	1.247.840 Fr.
Si ce médecin a 2 enfants	60.000 —
	1.307.840 Fr.

THÉRAPEUTIQUE TISSULAIRE
PLACENTAFIL
IMPLANTS ET EXTRAITS PLACENTAIRES SELON FILATOV
★
Documentation :
GERDA, 10 rue Jacquard, LYON

FAUTEUILS ROULANTS
DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION
10, Rue Hautefeuille - PARIS (6e) Tél. DANTON 05-61, 05-62
• Succursale à LYON, 6, Place Bellecour •

Affections du foie et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

ENTÉRITES
AIGUES ET CHRONIQUES
DYSENTERIE AMIBIENNE
ANTHELMINTIQUE
CRÉSENTYL
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

Donc, en Algérie, un médecin psychiatre de 1re classe ayant deux enfants perçoit 1.307.840 fr. par an.

Considérez que ce médecin n'a aucun frais professionnel, aucune auto à entretenir, aucune infirmière à payer, que ses impôts sont calculés sur l'impôt sur les salaires (15 %). Qu'enfin il a tous les deux ans le voyage gratuit pour deux mois de congés payés — et une retraite conséquente, non comparable à celle que l'on impose au commun des médecins français.

On peut facilement estimer, avec ces avantages, la rétribution annuelle d'un médecin psychiatre en Algérie à 2 millions par an.

Si nous envisageons la rétribution d'un médecin militaire, nous aboutirons à une estimation analogue.

Soldes mensuelles des médecnis militaires

(Soldes nettes au 1er juillet 1950).

		Afr. du Nord
Sous-lieutenant....	de 24.270 fr. à 24.600 fr.	33.718 fr.
Lieutenant.....	de 29.800 — à 32.970 —	44.850 fr.
Capitaine	de 36.810 — à 40.260 —	54.545 —
Commandant.	de 48.180 — à 51.000 —	68.830 —
Colonel	de 67.530 — à 71.040 —	95.483 —
Général de brigade.	de 74.730 — à 81.300 —	109.129 —

Ce médecin n'a aucun frais professionnel, aucune auto à entretenir, aucune infirmière à payer; ses impôts sont calculés sur l'impôt sur les salaires (15 %); il a droit aux congés payés et à la retraite.

On peut donc estimer que ces avantages doublent la rétribution ci-dessus mentionnée.

Je livre ces chiffres à la méditation de tous mes confrères, partisans de la médecine libre ou partisans de la fonctionnarisation.

Mais qu'on y prenne garde : si on laisse les Facultés déverser tous les ans 3.000 médecins nouveaux, le nombre des médecins français deviendra tel que l'État ne pourra même plus envisager une fonctionnarisation honorable.

***

Cette étude a eu surtout pour but de fournir une base de discussion pour tous les médecins soucieux de leur avenir. Il ne sert à rien d'émettre une opinion sur des préférences personnelles plus ou moins vagues. Le problème est trop sérieux, la solution est trop urgente.

Il est extrêmement dangereux de laisser nos gouvernants, *politiciens uniquement soucieux d'appliquer leur idéologie partisane*, « fabriquer » 3.000 médecins nouveaux par an, porter le nombre des médecins français de 30.000 à 70.000 et à 100.000; il est dangereux de subir docilement et passivement le lent grignotage de la nationalisation de la médecine. Si le médecin est indispensable à la Sociologie future, qu'il y soit immédiatement intégré avec une situation matérielle digne de son importance pour une société qui veut être collectiviste.

Plus la solution tardera, plus la situation future du médecin sera précaire.

Docteur Desage (*Oran*).

P. S. — Mon étude était terminée lorsque le Bulletin de l'Ordre National nous a apporté la nouvelle de la « fonctionnarisation » des médecins des hôpitaux des villes de Faculté et des villes d'écoles de médecine. — Le principe est même admis par l'Ordre. On commence par le haut de l'échelle !

PHAGOTHERAPIE
★
Traitement des affections microbiennes
par les
BACTE-PHAGES
(BACTÉRIOPHAGES POLYVALENTS)
INNOCUITÉ ABSOLUE
AUCUNE CONTRE-INDICATION
LE LABORATOIRE DU BACTÉRIOPHAGE
Fondé par le Professeur d'Herelle
75, rue Olivier-de-Serres - PARIS (XVe)
LITTÉRATURES ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

MÉDICATION SULFUREUSE
par l'Hydrogène Sulfureux naissant, principe actif des eaux minérales sulfureuses.
SULFURYL MONAL
8 Formes

SULFURYL MONAL	1	Pastilles	Pharyngites - Angines - Affections des voies respiratoires - Grippe - Rhumatisme chronique.
	2	Granulé	
	3	Comprimés inhalants	Coryza - Rhinites - Sinusites - Laryngites - Otites - Bronchites chroniques
	4	Bain	Dermatoses - Troubles de la Croissance - Rhumatisme - Lymphatisme - Traitement de la Gale.
	5	Savon	Toilette des peaux délicates - Affections cutanées.
RHINO-SULFURYL	6	Gouttes	Coryza - Rhinites - Sinusites - Rhino-pharyngites - Otites.
DERMO-SULFURYL	7	Pommade	Affections de la peau et du cuir chevelu - Eczéma - Acné - Psoriasis - Pityriasis - Gale.
LAXO-SULFURYL	8	Dragées	Constipation habituelle - Insuffisance biliaire - Colites - Hémorroïdes - Colibacillose.

LABORATOIRES MONAL. 13 Avenue de Ségur. PARIS

Un communiqué du Comité d'action médicale.

Le C. A. M. a tenu sa première séance plénière le 30 septembre.

Après avoir élaboré ses statuts et élu son bureau provisoire, il s'est immédiatement penché sur le problème de la retraite.

Considérant que le système de retraite tel qu'il est imposé actuellement au Corps médical ne semble pas donner satisfaction à la majorité des confrères, il a successivement étudié les trois points suivants :

1° Allocation « vieillesse » dite retraite de base. Il est apparu au C. A. M. que la cotisation de 7.000 francs est de beaucoup supérieure aux besoins puisque, pour une répartition d'environ 30 à 40 millions, la Caisse compte sur une rentrée théorique de 200 millions.

Il est apparu en outre que la profession médicale est l'une des rares où la cessation de l'exercice de la profession soit une condition nécessaire pour toucher cette allocation vieillesse, ceci en vertu d'un décret postérieur à la loi instituant cette dernière.

Le C. A. M. a donc émis le vœu que dès maintenant le recouvrement de l'allocation vieillesse (retraite de base) soit facteur de la révision de ces deux points essentiels.

2° Retraite complémentaire. Il est apparu que le caractère obligatoire de cette retraite avec cessation de l'exercice de la médecine est absolument inadmissible. D'autre part, de nombreux confrères critiquent les chiffres des allocations et voudraient plus de souplesse dans le régime.

Le C. A. M. a donc émis le vœu que soit étudié dès maintenant, en remplacement de la retraite complémentaire, la possibilité d'une retraite :

— à caractère facultatif,
— à catégories multiples,
— avec continuation de l'exercice de la médecine.

3° Organisation de l'entraide. Le C. A. M. a enfin émis le vœu que soit organisé le plus rapidement possible une entraide véritable, limitée aux seuls confrères ou aux seules familles médicales en ayant véritablement besoin, et ceci sans restriction d'âge.

BIBLIOGRAPHIE

Hommes et mondes (*Revue mensuelle*, n° 51. Octobre 1950). 21, *rue de Téhéran, Paris* (8e). *Prix* : 140 *fr.*

On trouvera dans ce fascicule un remarquable article du Prof. J. Lhermitte sur « la chirurgie de la folie ». Au sommaire : Défense nationale (*Bernard Simonot*) ; La trousse de voyage (*nouvelle*) (*Bruno Frank*) ; Christianisme et Islamisme (*Eugène Guernier*) ; Naissance d'une robe (*Camille Aubert*) ; Le procès de Julien Sorel (*Jacques Amelin*) ; De la terre à la lune (*Alexandre Arianof*) ; Le problème tunisien (*Jacques H. Guérif*) ; Crépuscule du Grand Roi (*M. Saint-René Taillandier*) ; Le Commando de Saint-Nazaire (*Jean Feuya*) ; La véritable Antinéa (*Marie-Louise Ledi*).

Le numéro précédent (septembre 1950) donnait une intéressante étude du Prof. M. Lœper sur « les Guérisseurs. »

Dragées
"YSE"
PHOSPHURE DE Zn. - NUX VOMICA - KOLA GUARANA
SURMENAGE - ASTHÉNIE

Gouttes
"HEMAGENINE"
IODE - ARSENIC - STRYCHNINE - AC. PHOSPHORIQUE
LYMPHATISME - RACHITISME
ÉTATS GANGLIONNAIRES

LABORATOIRE CHATELUT - 65, RUE LOUIS-BLANC - PARIS (Xe)
Ces deux produits sont remboursés par la Sécurité Sociale

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Chambre syndicale des médecins de la Seine.

TABLEAU DES HONORAIRES SYNDICAUX MINIMA ET DES TARIFS FIXÉS EN EXÉCUTION DES LOIS MÉDICO-SOCIALES.

	Date d'application	C	V	VD	VN	OC	K	Accouchements	
								simple	gémellaire
Honoraires minima de la C.S.M.S.....	1er Juil. 1950	400	500	800	1.000	240	200	10.000	12.000
Tarifs de respon. des Caisses de S.S. Com.et Ind. .	30 Déc. 1949	210	260	445	650	170	130	6.000	7.800
	21 Sept. 1950	**260**	**340**	**600**	**825**	**180**	**135**	**6.750**	**7.800**
Tarifs Accidents du Trav. Com. et Industrie	30 Déc. 1948	168	208	356	520	170	[130		
	21 Sept. 1950	**208**	**272**	**480**	**660**	**180**	**135**		
A.M.G.	..... *Tarifs Accidents du Travail*								
Article 64.....	..... *Tarifs Accidents du Travail*								

POUDRE
DOPS
SÉDATIF
GASTRIQUE

POSOLOGIE

DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas

Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE

LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

HYPERTENSION ARTÉRIELLE

" ...Il faut d'abord étudier
" l'état fonctionnel des reins,
" celui-ci étant intimement
" lié à l'hypertension "...

Dr COUESPEL
(Concours Médical, 13-VIII-1949).

B. O. P.

MÉDICATION ANTI - HYPERTENSIVE

(A BASE D'EXTRAITS D'OLIVIER ET BOULEAU) EST EN MÊME TEMPS UN DIURÉTIQUE VRAI.

GOUTTES - COMPRIMÉS - SUPPOSITOIRES B.O.P.

★

Laboratoires PROCHAM - ISSY (Seine)

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

COURS ET CONFÉRENCES

Hôpital Beaujon-Clichy. — PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT MÉDICAL POUR L'ANNÉE 1950-1951. — Un programme d'enseignement médical clinique a été mis sur pied par les médecins chirurgiens et spécialistes de l'Hôpital Beaujon. *Il est destiné aux étudiants en médecine des 2e et surtout 3e, 4e années et suivantes.*

Les élèves recevront une instruction clinique complète. Ils assisteront chaque jour à des cours théoriques faits par ou sous la direction des chefs se service. Puis, répartis dans chaque étage, ils entendront une présentation de malades et seront appelés à discuter diagnostic et traitement.

Ils seront ensuite chargés de l'observation et de la surveillance d'un petit groupe de malades. Ils pourront enfin être initiés aux techniques de laboratoire de pratique courante.

Dans l'après-midi auront lieu, certains jours, des réunions des chefs de service où seront discutés les cas intéressants ou difficiles et auxquelles ils devront assister. La plus grande discipline sera exigée de tous.

Sur autorisation de la Direction, le repas de midi pourra être pris à l'hôpital.

Le nombre des élèves est limité à 100. Un choix rigoureux sera fait parmi les candidats.

Les inscriptions seront reçues tous les matins, de 9 à 12 heures, par MM. les Dr AZERAD *et professeur agrégé* FAUVERT, *qui pourront donner tous renseignements sur l'enseignement prévu.*

Hôpital Tenon. — M. LIÈVRE reprend, *à partir du 4 novembre*, ses réunions du *samedi à 10 h. 30* consacrées à la discussion des cas intéressants de la semaine et des documents apportés par les auditeurs. Chaque réunion comportera un bref exposé sur un sujet d'actualité.

Programme pour novembre. — 4 novembre : Le lupus érythémateux disséminé; — 18 novembre : Traitement par l'ACT H; 25 novembre : L'hypoparathyroïdisme.

Depuis 25 ans...
... vos Confrères apprécient et utilisent :

L'AGENDA MÉDICAL "GALLIENA"

Spécialement conçu à l'intention du Corps Médical français

SOUSCRIVEZ, COMME EUX,
A L'ÉDITION 1951
(parution fin Novembre 1950)

Prix de l'abonnement : franco 200 fr.

En notre chèque à
Pub. GALLIENA, 5, rue Jean-Daudin, Paris 15e - C.C.P. Paris 5390-10

FRÉNOVEX

EXTRAIT TOTAL DE GLANDE MAMMAIRE ET CORPS JAUNE FRAIS

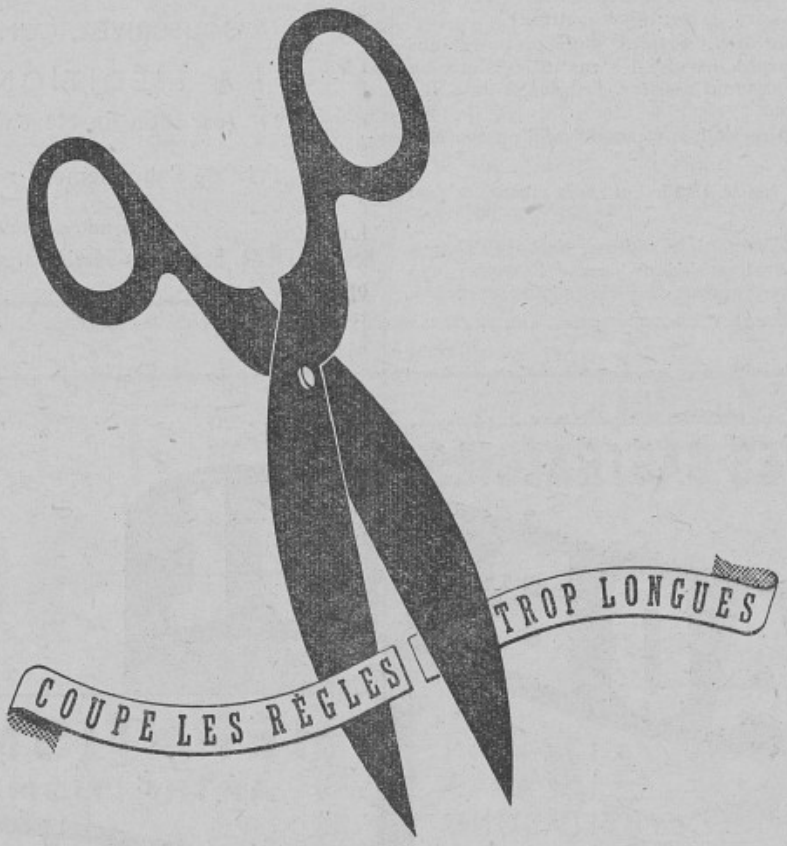

MÉNO-MÉTRORRAGIES

LABORATOIRES CRINEX-UVÉ — 1, av. du Dr. Lannelongue, PARIS (XIVe)

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

PYRÉTHANE

Antinévralgique Puissant

GOUTTES
25 à 50 par dose — 300 pro die
AMPOULES A 2 c³ Antithermiques.
AMPOULES B 5 c³ Antinévralgiques.

Laboratoires CAMUSET, 18, Rue Ernest-Rousselle, PARIS (13e)

Silicyl

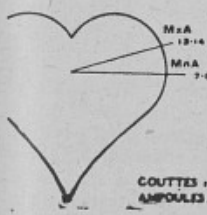

MÉDICATION de BASE et de RÉGIME

États Artérioscléreux

et CARENCES SILICEUSES

COUTTES : 10 à 25, 2 fois par jour. — COMPRIMÉS : 3 à 6 par jour.
AMPOULES : 2 c³ intramusculaires tous les 2 jours. — DRAGÉES :

OPOTHÉRAPIE
ASSOCIÉE

PANCRÉPATINE
LALEUF

CAPSULES GLUTINISÉES

DIABÈTE

6 A 12 CAPSULES PAR JOUR
(AU COURS DES REPAS)
SUIVANT PRESCRIPTION MÉDICALE

LITTÉRATURE
LABORATOIRES LALEUF
51, RUE NICOLO, PARIS-16e

HEPACUPRYL

DU DOCTEUR MARTINET

EXTRAIT DE FOIE DE VEAU, EXTRAIT HÉMATIQUE DÉSALBUMINÉ
ASSOCIÉS AU FER ET AU CUIVRE, MINÉRAUX INDISPENSABLES A L'HÉMATOPOÏÈSE

BOITE DE 6 AMPOULES BUVABLES DE 10 cc
1 AMPOULE AVANT CHAQUE REPAS

LABres DU DOCTEUR H. MARTINET - 16, RUE DU PETIT-MUSC PARIS 4e

ACTUALITÉ

Médecine gratuite

C'est de tout temps que l'individu s'est préoccupé de « ses » maladies (imaginaires ou réelles), mais ce penchant normal est maintenant encouragé, décuplé, par la gratuité de la médecine — et ceci dans tous les milieux sociaux : quand, en croisière, on a épuisé les attraits du bar, du fumoir, des cartes, il reste le médecin et sa médecine gratuite. Sur 650 passagers, 50 à 80 défilent journellement dans le cabinet médical... et ce n'est jamais pour le mal de mer. En une seule nuit, nous connaissons un confrère qui fut dérangé 27 fois (4 fois par le même malade). Le même confrère fut assailli, devant le Parthénon, au sujet de douleurs vieilles de plusieurs semaines, par cinq à six touristes pourtant fervents, à les en croire, d'émotions artistiques. A table, sur le pont, au bar, toute rencontre avec le médecin équivaut à une visite médicale. Le personnel du bateau se fait, lui, rarement porter malade : un homme d'équipage exempté de service perd en effet le bénéfice des heures supplémentaires : 300 francs par jour; c'est là un véritable ticket modérateur.

A un médecin se plaignant auprès du Ministère de cette pléthore de malades, il fut répondu (belle réponse de fonctionnaire!) qu'il était impossible de croire qu'on venait consulter inutilement.

La médecine gratuite produit des méfaits partout, même chez des individus doués, semble-t-il, de sens critique et d'intelligence; à moins que les voyages en bateau soient nocifs pour la santé... ou bien que les amateurs de croisière soient surtout des malades? Les compagnies maritimes françaises, très en avance sur leur temps, avaient prévu la place importante que le médecin tenait dans la vie de leurs clients, puisque sur leur prospectus, vieux de 1920, était déjà inscrit en gros caractères : « Le vin de table et le service médical sont gratuits pendant la traversée. »

C. H.

Comité national des Croisières. Croisière de Noël dans la mer des Caraïbes, via New-York (5 jours d'escale à New-York), à bord du *De Grasse* — du 9 décembre 1950 au 12 janvier 1951.

Itinéraire : Départ du Havre (9 décembre); séjour à New-York (18-23 décembre), avec possibilités d'excursions aux Chutes du Niagara, Montréal, etc.; Nassau (Iles Bahamas) (26 décembre); La Havane (27-28 décembre); Miami (29 décembre); New-York (2 janvier); Arrivée au Havre (12 janvier).

Le tarif du parcours maritime (du Havre au Havre) est fixé à environ 195.000 fr. (classe cabine) et 225.000 fr. (1re classe). Classe unique pendant la croisière.

Pour le séjour à New-York et les excursions à terre (facultatives) en cours de croisière, les renseignements et tarifs seront communiqués ultérieuremeut.

Pour tous renseignements, écrire, de la part du Journal des Praticiens, *au siège du Comité des Croisières de la Chambre syndicale de la Presse médicale française, salle Béclard, Faculté de Médecine, Paris* (*DAN.* 55-36).

Cure de diurèse, de désintoxication et de sédation nerveuse. Agréée par les A. S.
Saison : Juin à Octobre
Etablissement thermal - Casino - Plage - Golf - Tennis - Lac - Campagne - Montagne.
Renseignements : sur demande à la Société des Eaux d'EVIAN à EVIAN (Haute-Savoie)
ou à PARIS, 117, av. des Champs-Elysées
EVIAN CACHAT
Cure à domicile pour les Grands : Eau de régime, diurétique. - Pour les Petits : Eau classique pour les Biberons et la Boisson.
Buvez Evian à tout âge
EVIAN
H. Hanne
6.11

Les masseurs kinésithérapeutes ne doivent exercer que sur prescription médicale. — On sait que la profession de masseur kinésithérapeute a fait l'objet d'une réglementation analogue à celle de la profession médicale, par une loi en date du 30 avril 1946. L'exercice de la profession est en principe réservé aux seuls diplômés. Toutefois, un délai de tolérance de deux années avait été accordé par l'article 5 de la loi aux masseurs non diplômés exerçant leur profession depuis plusieurs années.

Certains masseurs en avaient conclu qu'ils bénéficiaient pendant ce délai d'une sorte d'immunité, et échappaient en particulier aux prescriptions de l'article 1er de la loi de 1946, lequel édicte que les masseurs kinésithérapeutes ne peuvent pratiquer leur art *que sur prescription médicale.*

L'un d'eux, poursuivi pour des pratiques de cette sorte en exercice illégal de la médecine par le syndicat des médecins du Bas-Rhin — bien qu'ayant reconnu avoir donné des soins sans ordonnance médicale à des malades atteints de rhumatisme ou de lumbago, fut acquitté de ce chef par la Cour de Colmar, motif pris de l'immunité temporaire de l'article 5.

La Chambre criminelle de la Cour de Cassation a fort heureusement cassé l'arrêt de Colmar, le 22 février 1950, et a donné raison au syndicat médical. *Les masseurs non diplômés, comme les masseurs diplômés, doivent se conformer aux prescriptions de l'article 1er de la loi et ne pratiquer leur art que sur ordonnance médicale, dès lors qu'ils l'exercent dans un but thérapeutique.*

NÉCROLOGIE

— Dr Georges Baillière, Chef de la grande maison d'éditions médicales J.-B. Baillière, aussi connue à l'Étranger qu'en France (*Paris-Médical*, confrère en journalisme du *Journal des Praticiens*, s'édite chez Baillière). Nous prions Mme G. Baillière et Mme A. Roux-Dessarps, épouse et fille du disparu, et le Dr A. Roux-Dessarps, membre du Conseil d'administration de la Chambre syndicale de la presse médicale française, son gendre, d'agréer, dans l'épreuve qui les atteint, l'expression de notre sympathie et nos vives condoléances.

— Dr Jean Reyt, décédé à Eu le 13 septembre;

— Dr Michel Guérin (de Rive-de-Gier, Loire), décédé le 21 septembre;

— Dr Jacques Brochet;

— Dr Henri de Champs de Saint-Léger;

— Dr Joseph Duchateau (du Havre), père du Dr Jean Duchateau (de Passy, Haute-Savoie).

OFFRES ET DEMANDES

STÉNODACTYLO SECRÉTAIRE. Excellentes références. *Écrire, sous le n° 535 L., au Journal, qui transmettra.*

A VENDRE : Appareil radioscopie-graphie 100 milli. 100 Kv, châssis vertical, téléradio, accessoires, état neuf 1949. Étuve électrique intérieur cuivre, bistouri électrique et lampe U. V. avec brûleur de rechange. *Écrire, sous le N° 536 C, au Journal qui transmettra.*

SOMMAIRE DU N° 44

Les conséquences cardio-vasculaires de l'asthme, par le Prof. agrégé *J. Lenègre* 525

Mémentos de médecine pratique :

Feuillets du praticien : La streptomycine dans les tuberculoses ostéo-articulaires (*Yves Cotrel*) 532

Sociétés savantes :

Académie nationale de Médecine, séance du 24 octobre 1950 535

Académie de Chirurgie, séance du 25 octobre 1950 535

Société médicale des Hôpitaux, séance du 20 octobre 1950 536

Variété : Les bons larrons **777**

Questions professionnelles : A propos de la retraite du médecin; — Comité de liaison et d'action des omnipraticiens; — Comité permanent de la médecine du travail et de la main-d'œuvre; — Errata **778**

Informations et nouvelles diverses **784**

Bibliographie **786**

Nécrologie **787**

Actualité : De mieux en mieux (*H. C.*) **790**

Hommage au Dr R. A. Gutmann. — Les élèves du Dr R. A. Gutmann ont décidé de lui offrir une médaille pour lui témoigner leur reconnaissance, à l'occasion de son prochain départ de l'Hôpital Saint-Antoine.

Les inscriptions doivent être adressées au Dr Raymond Dupuy, *244 boulevard Raspail, Paris 14e (C.C.P. 2099-13). Tout souscripteur d'une somme minima de 2.500 fr. recevra une reproduction de la médaille dont la réalisation a été confiée au Maître* Auricoste.

Le Comité : Drs Guy Albot, Raymond Dupuy, Robert Claisse, médecins des Hôpitaux; Drs Monique Albot-Parturier, Georges Beaugeard et Jean Arnous.

Société Française d'angéiologie et d'histopathologie. — *La prochaine séance de la Société Française d'angéiologie et d'histopathologie aura lieu le lundi 6 novembre à 21 heures au petit amphithéâtre de la Faculté.*

Ordre du jour : 1) *Conférence du Professeur agrégé* Léger : Précisions diagnostiques et thérapeutiques en matière de thrombose veineuse; — 2) *Conférence du Professeur agrégé* Lagait : Facteurs de régulation de quelques circulations locales.

Ier Congrès de l'Union internationale de médecine thermale et de climatothalassothérapie. — Le Secrétariat général de l'Union internationale de médecine thermale et de climatothalassothérapie, dont le siège social est à l'Hôtel des Thermes, Ostende, Belgique, communique :

Le premier congrès de l'Union internationale de médecine thermale et de climatothalassothérapie se tiendra à Ostende, à l'Hôtel des Thermes, du 19 au 21 février inclus 1951.

Le thème de ses travaux scientifiques est le suivant : « *La thérapeutique des affections allergiques dans le cadre de la médecine thermale et climatique* [1].

Ce Congrès coïncidera avec la réunion statutaire annuelle de l'Union internationale de médecine thermale et de climatothalassothérapie (U. I. M. T. C. T.).

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au Secrétariat général de l'Union (17, *avenue Léopold*, 2e *étage*) *à Ostende.*

Les auteurs sont priés de faire parvenir à cette adresse le texte de leurs communications.

Le droit d'inscription est fixé à 125 *francs belges, payables au moment du Congrès. Le paiement en monnaies étrangères est accepté au cours du change légal.*

Des facilités de voyage et de logement seront accordées.

diagnostic d'URGENCE de la GROSSESSE

NOUVEAU PROGRÈS...

Rana réaction de H. et M. Hinglais (Soc. Biol., février 1948 C. R. Ac. Sc., mars 1948)

Réaction de Reiprich (Hinglais Gyn. et Obs., - T. 46, n° 1.1947)

100 cc. d'urine de bonne concentration (sur ordonnance seulement)

LABORATOIRE HINGLAIS 30, RUE DE MIROMESNIL PARIS - ANJOU 37-14

ARSENAMIDE

Collutoire polyvalent

2 Produits Sulfamidés

SUPAMIDE

Suppositoires anti-infectieux

LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

ALGIES

Cachets

Suppositoires

ALGOCRATINE

LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris-8e

DAX
LA STATION DU RHUMATISME
OUVERTE TOUTE L'ANNÉE

BOUES VÉGÉTO-MINÉRALES NATURELLES
EAUX SALÉES ★ EAUX-MÈRES

Tous renseignements au Syndicat d'Initiatives de DAX (Landes)
CONDITIONS SPÉCIALES A MM. LES MÉDECINS

MARQUES DE LA BIOTHÉRAPIE

VACCINATION
PAR VOIE BUCCALE
CONTRE LA TYPHOÏDE
ET LES PARA A et B

BILIVACCIN
ANTITYPHIQUE

AUCUNE
CONTRE - INDICATION
AUCUNE RÉACTION

H. VILLETTE & Cie
PHARMACIENS
5, RUE PAUL-BARRUEL - PARIS-15e

LA THÉOPHYLLINE "*utilisable* AUX DOSES *utiles*"

etaphylline
DELALANDE

3

FORMES ÉGALEMENT ACTIVES

permettant l'emploi, en thérapeutique cardio-rénale et respiratoire, des doses efficaces même très élevées sans réactions locales, digestives ou générales

---

IODE ET SOUFRE EN SOLUTION AQUEUSE STABLE

IODOSOUFRYL GOUTTES

IODOSOUFRYL EN AMPOULES DE 5 CC INJECTABLE

LABORATOIRE DES ANTIGÉNINES, 3, RUE CASSINI, PARIS-14e — DANTON 81-88

VARIÉTÉ

Les bons larrons

Les voleurs du demi-siècle manifestent beaucoup d'audace, mais manquent d'imagination. Le même attentat se répète cent fois, qu'il s'agisse de l'attaque d'un caissier par une bande en traction noire, ou d'un cambriolage de villa sur la Côte d'Azur, avec disparition d'inestimables bijoux. Est-ce l'importance de l'enjeu qui imprime à l'agression ce caractère monotone et brutal, mais sûr? La répétition des mêmes gestes trace le scénario avec tant d'exactitude que le caissier connaît son rôle presque aussi bien que le voleur : le canon d'une mitraillette supprime toute velléité de diversion. Mais la violence engendre l'ennui. Quelle distance entre ces procédés sommaires et les larcins légers, fleuris d'intelligence, qui ne demandent rien à la crainte, tout à la persuasion, et laissent une victime plus vexée que molestée! Dans le duel qui oppose l'escroc au bourgeois, le produit du vol n'est plus, dès lors, qu'une modeste récompense accordée à l'esprit. Qu'on en juge. Vers 1905, un certain James Frick s'était fait, à Londres, une sorte de réputation. Il la méritait bien. Certain jour qu'il arpentait la salle des Pas-Perdus dans la Court of Justice, il entendit le majestueux président Flavian Sophomore qui, penché à l'oreille d'un collègue, disait : « C'est ennuyeux, j'ai oublié ma montre chez moi, et rien n'est plus agaçant que de ne pas savoir l'heure pendant l'audience... »

James Frick quitte aussitôt la salle du Palais de Justice et après s'être muni, en route, d'une superbe dinde, payée en beaux deniers comptants, il sonne discrètement à la porte du magistrat. Un domestique vient lui ouvrir :

« Voici, dit Frick, une dinde truffée que M. le Président m'a chargé de vous remettre, et qu'il vient d'acheter en se rendant au tribunal. Il m'a dit de vous réclamer, en même temps, son chronomètre qu'il a oublié chez lui et il m'a promis que vous me paieriez ma course... »

Le domestique va prévenir Mrs Sophomore. Celle-ci, sans plus de méfiance, prend la dinde, remet la montre à Frick et lui donne 6 pence pour sa commission. Quelques heures plus tard, le président rentrant de l'audience apprend sa mésaventure. Une dinde, même truffée, ne compense guère la perte d'un chronomètre de 600 francs (or!). Mais le magistrat, homme grave, plein de componction, ne s'emporte point et se résigne au fait accompli.

Le lendemain, la dinde, mise à la broche, cuisait à petit feu et commençait à prendre des tons agréablement rissolés, quand un violent coup de sonnette ébranle le logis. Mrs Sophomore accourt : un homme tout essoufflé débite sa commission :

« Vite, madame! M. le Président m'envoie chercher la dinde qu'on a apportée hier. Le voleur est arrêté et le tribunal a besoin de la pièce à conviction... »

Mme Sophomore toute joyeuse se précipite, fait débrocher la dinde, l'enveloppe et la remet à l'homme qui part en courant...

La fureur du Président, une heure plus tard, vous la devinez aisément... et l'allégresse de Frick à recevoir cette dinde rôtie à point par les soins de Madame la Présidente. Même grave et plein de componction, un homme n'aime point baigner dans le ridicule.

Nous ne savons pas si l'espèce des bons larrons continue à prospérer. Peut-être la dureté des temps les détourne-t-elle de dépenser tant d'ingéniosité pour une montre ou pour une dinde. Quel dommage! A lire dans les journaux quelques histoires de ce genre, au lieu d'exploits de gangsters, les éventuels amateurs prendraient une vue plus juste des difficultés, des risques et de la saine modestie d'une vie de cambrioleur.

FACULTÉ DE MÉDECINE IMMOKPARIS

LA PAIX DU CŒUR

sédo CARÉNA

aminophylline
papavérine
phényl-éthyl-malonylurée

troubles du rythme
instabilité cardiaque
algies précordiales
spasmes vasculaires

2 à 6 comprimés par jour

SOCIÉTÉ D'APPLICATIONS PHARMACODYNAMIQUES, 39, Bd DE LA TOUR MAUBOURG - PARIS-VII
LABORATOIRES DELAGRANGE

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

A propos de la retraite du médecin

(*Supplément à la Circulaire n° 3 (juillet 1950) de la Chambre Syndicale des Médecins du Nord*).

La première idée de l'entraide médicale date de 1833, époque où Orfila créa l'Association des médecins de la Seine, destinée à secourir les sociétaires tombés dans le malheur, leurs veuves et leurs enfants, leurs ascendants, — à aider, le cas échéant, les fils de médecins à faire leurs études, à verser des pensions viagères aux sociétaires âgés et dans le besoin.

C'est en Gironde, en 1861, que nous voyons se fonder une Caisse de retraite prévue par l'article 46 des Statuts de l'Association Générale. La question fut alors débattue de savoir si tous les praticiens âgés en bénéficieraient, ou ceux-là seuls dont l'état de fortune nécessiterait cette intervention confraternelle. Retraite de droit — ou pension viagère d'assistance? Ce fut cette dernière solution qui l'emporta. L'idée était la suivante : « Au secours éventuel, accidentel, exigeant statutairement tous les ans une nouvelle demande et une nouvelle décision, substituer une pension « pérenne » qui, une fois accordée, conduirait jusqu'au tombeau le sociétaire apte à en jouir. »

Après différentes expériences, différents essais, l'Association générale des Médecins de France mit au point son organisation.

Moyennant le paiement d'une prime annuelle variable selon les combinaisons choisies (et immuables pendant toute la durée des versements) l'intéressé se constitue une retraite pouvant aller jusqu'à 45.000 francs et même 90.000 francs, car les femmes de sociétaires ont le droit d'adhérer au même titre et dans les mêmes conditions que leur mari. C'est ainsi qu'en versant par exemple 2.942 fr. 45 chaque année, un médecin de 30 ans se constitue 24.000 fr. de rente à 65 ans. Il peut, s'il le désire, prendre sa retraite à un âge beaucoup moins avancé. En cas de décès prématuré, le total des versements est remboursé aux héritiers. Si le décès survient après 64 ans, il est remboursé une somme de 99.792 fr. — capital réservé quel que soit le nombre d'années de retraite déjà touchées. En cas de maladie, et moyennant une légère surprime annuelle de 238 fr., la caisse se substitue à l'adhérent pour le paiement de ses primes.

Le 5 juin 1936, M. Pomaret, Député, ancien ministre, déposait sur le bureau de la Chambre un projet de loi instituant « une retraite des professions libérales ».

Les assimilant aux carrières administratives, le projet fixait cette retraite à 65 ans, avec obligation de cesser à cet âge toute activité. L'article 3 du projet est à citer :

« Nul ne peut exercer, à titre gratuit ou à titre onéreux, à partir de l'âge de 65 ans, la profession d'avocat, officier ministériel, docteur en médecine, vétérinaire et docteur-vétérinaire, chirurgien-dentiste, pharmacien, sage-femme, architecte, géomètre, ingénieur, comptable, banquier, chef salarié ou chef de service dans une entreprise commerciale, administrateur de sociétés.

« Cette interdiction ne prendra effet qu'à partir du 1er janvier 1939, afin de permettre aux groupements professionnels, en collaboration avec les ministres du Travail et de l'Éducation Nationale, de réaliser la mise en vigueur d'un régime approprié de retraites auquel l'État ne pourra d'ailleurs apporter aucune contribution financière. »

A ce projet s'opposèrent pratiquement tous les médecins.

L'Association corporative des étudiants en médecine vota le 7 juillet 1936 un ordre du jour d'opposition formelle, rappelant qu'il est des moyens plus normaux et d'une efficacité plus immédiate pour assurer le placement de la jeunesse intellectuelle, spécialement en ce qui concerne la profession médicale. Le Conseil de la Confédération, animé des mêmes dispositions et à peu près dans les mêmes termes, vota à l'unanimité, le 19 juillet, un ordre du jour analogue.

M. Pomaret se vit alors obligé de modifier son article 3 : *d'obligatoire la cessation d'exercice devint facultative, la fameuse retraite n'étant servie qu'après cette cessation et les versements restant obligatoires pour tous.*

C'est cette « retraite Pomaret, deuxième manière », qui nous a été façonnée par l'Ordre National et la Caisse Autonome provisoire. Mais tandis que le projet d'avant-guerre prévoyait un système mixte répartition-capitalisation, la retraite actuelle n'est basée que sur le principe de la répartition.

Si ce principe est agréable pour les vieux médecins, il est désavantageux pour les jeunes. M. Pomaret le reconnaissait lui-même dans l'exposé des motifs : « Il n'est pas possible de demander aux jeunes médecins un concours important sans leur assurer des prestations comparables à celles dont ils bénéficieraient s'ils affectaient les mêmes sommes à la constitution d'une assurance à leur profit. »

Sauf en ce qui concerne les ressources, le système de retraites actuel est la copie servile de la loi Pomaret.

Déjà, en 1942, un jeune médecin, le Docteur Gaillard, écrivait : « *La cessation de l'exercice est entièrement facultative, mais quelle amère ironie de parler de libre renoncement à l'exercice de la médecine, quand la continuation de cet exercice signifie la perte de 108.000 francs, somme à laquelle il faut ajouter la cotisation dite de « rachat ».*

... Que représente au juste l'allocation annuelle de 20 à 25.000 francs, c'est-à-dire de 1.600 à 2.000 francs par mois? Eh bien, ceci représente deux à trois visites ou consultations à 20 francs par jour. Est-il un vieux médecin qui ne les fasse? Il ne faut pas être grand prophète pour prévoir que la plupart des praticiens âgés préféreront verser la cotisation de pénalité et continuer leur exercice ; que ceux-là seuls le cesseront qui ne font plus de clientèle parce qu'ils ont par ailleurs des ressources suffisantes ! »

Le Docteur Gaillard concluait de son étude deux choses : « *Pas de retraite d'État obligatoire. Pas d'interdiction d'exercer !* »

(*A suivre.*)

Comité de liaison et d'action des omnipraticiens.

(*Secrétariat national : 28, rue Serpente, Paris* (6e) *Tél. DAN* 88-04. *Chèques postaux : Paris* 7592-32.)

A Messieurs les omnipraticiens de France.

Mon cher Confrère,

Il y a bientôt un an, vous receviez dans votre courrier, parmi le flot traditionnel des prospectus, notre premier appel individuel auquel nous avions joint une formule d'adhésion.

Peut-être êtes-vous de ceux qui ont sauté sur leur stylo et nous ont donné, séance tenante, l'appui précieux de leur accord total.

Si telle a été votre réaction, vous êtes déjà des nôtres et cette circulaire, après un silence qui a dû vous sembler bien long, vient vous apporter la preuve que nous n'avons pas chômé.

Peut-être, au contraire, êtes-vous resté dans une prudente expectative, vieux syndicaliste blasé désormais sans foi dans l'avenir, ou jeune médecin, inquiet du sort d'une profession qui l'a séduit parce qu'elle était réputée « libérale » et dont il commence à craindre qu'elle ne l'ait trompé...

C'est à vous surtout que vont ces lignes. Vous avez douté de nos possibilités d'existence et pourtant nous avons vécu et nous avons pris notre essor grâce aux 44 syndicats qui nous ont fait confiance et nous ont donné leur adhésion.

Cet appui immédiat des organismes officiels a permis à notre groupement de constituer son armature et de dresser la charpente de son organisation (vous trouverez plus loin un extrait de ses statuts officiels). Mais la puissance dans l'action ne peut venir que de la somme de tous les appuis individuels. Le dynamisme qui s'impose, si nous voulons le succès, exige que nous soyons un mouvement vivant, fort, riche de mille énergies — somme du concours de chacun.

Si vous ne savez encore rien de nos buts, qu'il nous soit permis de vous rappeler les termes mêmes de la déclaration qui fut lue lors de l'Assemblée générale de la Confédération de juillet dernier, par notre confrère, le Dr Micheleau.

Réunis à Paris le 2 juillet 1949, 60, boulevard de Latour-Maubourg, les représentants omnipraticiens de 24 départements, délégués par leurs syndicats respectifs, ont décidé de

INDISPENSABLE A LA PHYSIOLOGIE NORMALE
DES TISSUS ÉPITHÉLIAUX

BÉPANTHÈNE

" ROCHE "

TUBE DIGESTIF ET FOIE,
PEAU, MUQUEUSES, SYSTÈME PILEUX
VOIES RESPIRATOIRES

COMPRIMÉS, AMPOULES, ONGUENT, SOLUTION

Roche

PRODUITS "ROCHE" S. A.
10, RUE CRILLON, PARIS 4e

ASTHMES A TOUTES PÉRIODES
BOUFFÉES ASTHMATIFORMES
DES CATARRHEUX ET DES EMPHYSÉMATEUX

EPHEDIODINE BERAL

Éloigne les accès
Dilate les bronches
Facilite l'Expectoration
Soulage toujours

ELIXIR DE LOBÉLIE A 3 cg. D'ÉPHÉDRINE BÉRAL ET 25 cg. NaI PAR CUILLERÉE A CAFÉ

EN PÉRIODE D'ACCÈS
Une cuillerée à café le matin
et au début de l'accès.

ENTRE LES ACCÈS
Une cuillerée à café le matin.

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

se grouper en un Comité de liaison et d'action des omnipraticiens.

Ce Comité se propose :

— 1° D'étudier en commun toutes les questions d'intérêt général visant la défense professionnelle et l'organisation de la médecine.

— 2° De promouvoir le regroupement effectif des omnipraticiens français.

— 3° De les amener à réaliser personnellement, dans le respect des statuts, leur légitime et proportionnelle représentation au sein de tous les organismes syndicaux officiels;

— 4° De faire par la presse et sous les formes les plus diverses toute propagande utile;

— 5° De coordonner leur action, tout en assurant une liaison étroite et confraternelle avec toutes les autres catégories de médecins, auxquelles une place, proportionnelle à leur importance numérique, sera toujours réservée au sein des organismes communs;

— 6° De rechercher par tous les moyens, avec les spécialistes, les bases d'une union complète pour le déclenchement éventuel de toute action.

Pour atteindre ces buts, nous devons organiser dès la base le regroupement des omnipraticiens au sein des sections cantonales et départementales qui désigneront leurs candidats aux Conseils des syndicats départementaux et assureront notre représentation proportionnelle légitime — d'abord sur le plan départemental — puis sur le plan régional — enfin au sein du Conseil confédéral et des Assemnlées générales confédérales.

Notre programme est clair et précis. Nous n'avons rien à cacher de nos intentions, prêts à accueillir toutes les suggestions, tous les concours d'où qu'ils viennent, pourvu qu'ils soient comme nous le sommes, sans arrière-pensée ni calcul.

Nous n'aurons pas d'autres ennemis que ceux qui nous seront hostiles. Nous respecterons les intérêts légitimes de nos confrères spécialistes et de nos Maîtres. Nous n'aspirons qu'à défendre les nôtres par nos propres moyens, et, si possible, en accord avec tous.

Si vous nous approuvez, envoyez-nous votre adhésion et joignez-y un mandat de 100 francs à titre de cotisation pour 1950, au nom du Dr Cornetet, trésorier du Comité de liaison et d'action des omnipraticiens, 28, rue Serpente, Paris (6e). Compte courant postal : 5792-32.

Pour le Bureau :

Le Secrétaire général, Dr Castello. — *Le Président,* Dr Valingot.

***

Premières directives.

1° Si vous exercez dans l'un des départements suivants qui ont donné leur adhésion à notre groupement :

Ain - Alpes (Hautes) - Ardèche - Bouches-du-Rhône - Charente-Maritime - Corrèze - Cher - Côte d'Or - Côtes-du-Nord - Drôme - Eure - Finistère - Gard - Garonne (Haute) - Gironde - Ille-et-Vilaine - Indre-et-Loire - Landes - Loire-Inférieure - Loiret - Lozère - Maine-et-Loire - Marne - Mayenne - Meuse - Morbihan - Moselle - Nord - Pas-de-Calais - Puy-de-Dôme - Pyrénées (Basses) - Rhin (Bas) - Saône-et-Loire - Savoie - Seine - Seine-Inférieure - Seine-et-Marne - Seine-et-Oise - Somme - Tarn - Var - Vienne (Haute) - Vosges.

Écrivez au Président de votre syndicat départemental (en même temps que vous nous retournerez votre bulletin d'adhésion) pour l'informer de votre adhésion à notre groupement et le prier de vous convoquer à l'Assemblée générale des omnipraticiens, pour désigner, le cas échéant, les représentants de votre section départementale.

2° Si vous exercez dans l'un des autres départements, il vous appartient de vous concerter sur le plan cantonal avec les confrères omnipraticiens de votre connaissance pour organiser une section cantonale et désigner vos responsables.

Indiquez-nous aussitôt le résultat de votre réunion. Nous vous donnerons, de notre côté, les renseignements du même ordre qui nous seront parvenus des cantons voisins du vôtre, afin de permettre à l'ensemble des responsables cantonaux de constituer le bureau de votre section départementale.

***

Statuts

Titre I

But et composition de l'Association.

Article premier. — L'Association dite « Comité de liaison et d'action des omnipraticiens » a pour but de grouper, pour réaliser entre eux une unité de vues et d'action, en dehors de toute doctrine politique, les omnipraticiens désireux :

a) de donner à la médecine une orientation conforme aux exigences sociales et économiques actuelles, en adaptant en conséquence les principes de la médecine traditionnelle;

b) de définir et d'étudier ceux de ces principes qui sont particulièrement essentiels au bien-être et à la dignité d'exercice des omnipraticiens;

c) d'aider moralement et matériellement, dans la limite des disponibilités financières de l'Association, les omnipraticiens, notamment au cours de leurs premières années d'installation.

Art. 2. — Les moyens d'action de l'Association sont :

— L'action de ses adhérents au sein des syndicats médicaux auxquels il leur est expressément recommandé de s'affilier;

— La rédaction de vœux adressés tant aux Pouvoirs publics qu'aux organismes professionnels qualifiés et leur publication dans la presse professionnelle.

Art. 3. — La durée de l'Association est illimitée.

Elle a son siège à Paris, 28, rue Serpente.

. . . . . .

. . . . . .

Art. 6. — Le nombre des membres n'est pas limité. Peuvent faire partie de l'Association les omnipraticiens inscrits au Tableau de l'Ordre des médecins, les étudiants en médecine ayant vingt inscriptions validées, s'ils sont parrainés par deux membres de l'Association.

Titre II

Administration - Fonctionnement.

Art. 8. — L'Association est administrée par un Conseil composé de 40 membres élus au scrutin secret, à la majorité absolue des votants pour une année, par l'Assemblée générale ou pour chaque région.

Le Conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé de :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,
Un Secrétaire général,
Quatre Secrétaires généraux adjoints,
Un Trésorier.

Les membres du bureau, élus pour un an, sont rééligibles.

Art. 9. — Le Conseil se réunit deux fois par an au moins, sauf force majeure, et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

Art. 10. — Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

Art. 11. — L'Assemblée générale de l'Association comprend les membres titulaires, donateurs, perpétuels, bienfaiteurs, fondateurs, ainsi que les membres d'honneur.

L'Assemblée générale se réunit une fois par an (au cours du premier trimestre) et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

A l'exception de la section régionale dont Paris est le centre, les sections régionales peuvent se faire représenter à cette Assemblée générale par un délégué qui disposera d'autant de voix que la section possède de membres. Chaque membre d'une section peut, en outre, ou y assister personnellement ou s'y faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir spécial, mais, dans ce cas, sa voix vient en déduction des voix dont dispose sa section.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

MÉDICATION
BIO-ENERGÉTIQUE
COMPLÈTE

IONYL

ÉTATS DÉPRESSIFS
USURE ORGANIQUE
NEURO - ARTHRITISME

RÉSULTAT IMMÉDIAT

INNOCUITÉ ABSOLUE

Echantillons et Littérature :
LABORATOIRES
" LA BIOMARINE "
DIEPPE

***

En exécution des présents statuts, le Bureau pour 1950 *a été composé, lors de l'Assemblée générale de décembre dernier, de la façon suivante :*

Président : Valingot, Chatou (Seine-et-Oise), 1, rue de la Voie-Poissonnière.

Vice-Présidents : Briend, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), 9, rue des Promenades — Grimaud, Nîmes (Gard), 21, rue d'Uzès.

Secrétaire général : Castello, Argenteuil (Seine-et-Oise), 21, rue Pasteur — Dirand, Nogent-sur-Marne (Seine), 2, avenue de Joinville — Frostin, Questembert (Morbihan).

Secrétaires adjoints : Mackiewicz, Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise), 16, rue Alexandre-Dumas — Touzard Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), 6, boul. Galliéni.

Trésorier : Cornetet, Levallois-Perret (Seine), 101 *bis* rue Aristide-Briand.

Trésorier-adjoint : Mouthon, Meudon (Seine-et-Oise), 16, rue Léone-Rouzade.

Le Conseil d'administration est, par ailleurs, constitué par l'ensemble des délégués départementaux et se réunira en même temps que l'Assemblée confédérale. Pour assurer le contact avec la province, le Bureau pourra s'élargir et convoquer les délégués départementaux désignés en juillet 1949, *savoir* :

MM. les docteurs :

Bennefice (Bouches-du-Rhône) ; — Barbier-Bouvet (Bouches-du-Rhône) ; — Boulegue (Corrèze) ; — Fuselier (Côte-d'Or) ; — Briend (Côtes-du-Nord) ; — Salaun (Finistère) ; — Grimaud (Gard) ; — Pujol (Haute-Garonne) ; — De Lafond (Indre-et-Loire) ; — Cremet (Loire-Inférieure) ; — Weber (Meurthe-et-Moselle) ; — Gosselin (Nord) ; — Rouvet (Puy-de-Dôme) ; — Cornetet (Seine) ; — Debuirre (Seine-et-Marne) ; — Castello (Seine-et-Oise) ; — Mouthon (Seine-et-Oise) ; — Touzard (Seine-et-Oise) ; — Valingot (Seine-et-Oise).

Comité permanent de la médecine du travail et de la main-d'œuvre.

Vœux émis en séance plénière du 1er juin 1950.

Le Comité permanent de la médecine du travail et de la main-d'œuvre, réuni en séance plénière le 1er *juin* 1950 :

I. — Émet l'avis *à l'unanimité* :

— Que le décret faisant l'objet du premier paragraphe de l'article 3 de la loi du 11 octobre 1946, relative à l'organisation des Services médicaux du travail, rendant obligatoire le diplôme de médecin hygiéniste du travail pour l'exercice des fonctions de médecin du travail, soit pris dès maintenant ;

— Que cette obligation soit immédiate pour tout médecin entrant en fonction à partir du 1er janvier 1951 ;

— Que les médecins déjà en fonctions et ne possédant pas ce diplôme aient un délai de deux ans pour se conformer à cette obligation, délai compté à partir du 1er janvier 1951.

— Que les ministres intéressés rappellent par arrêté la date de l'ouverture des cours qui seront faits dans chaque Faculté pour l'obtention du diplôme prévu, portant actuellement le titre de « Certificat d'études spéciales de médecine du travail » en application de l'arrêté du 21 septembre 1949 pris par M. le Ministre de l'Éducation nationale.

SÉDANTOÏNAL
MÉTHYL-PHÉNYLÉTHYL-HYDANTOINE
★
EPILEPSIE ESSENTIELLE - GRAND MAL
MANIFESTATIONS PSYCHOMOTRICES
CRISES JACKSONIENNES
★
LABORATOIRES SANDOZ, 6, rue de Penthièvre - PARIS-8e

LIT MÉCANIQUE DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

DIGESTION
du pain et des féculents. Fermentations et gaz gastro-intestinaux - Colites droites - Dyspepsie salivaire ou pancréatique - Maladies par carence
AMYLODIASTASE
DIASTASES & VITAMINES
de l'Orge et des céréales germées
●
2 Formes
Comprimés — Sirop
●
LABORATOIRES THÉPÉNIER
10, rue Clapeyron - Paris (8e)

Les dérogations pourront être prévues pour des cas exceptionnels intéressant des médecins en fonctions selon des modalités qui seront fixées par un arrêté ultérieur.

II. — Constate, *à l'unanimité*, qu'il n'est pas possible actuellement que la médecine du travail soit partout exercée exclusivement par des médecins à temps complet.

Estime *néanmoins, à la majorité*,

— que l'exercice de la médecine du travail à temps très partiel ne permet pas, d'une façon générale, d'obtenir une médecine du travail de bonne qualité,

— qu'en conséquence, il convient de tendre à réaliser une médecine du travail exercée au moins à mi-temps.

III. — Estime :

1° *à la majorité :* que l'exercice de la médecine du travail est incompatible avec les fonctions de médecin-conseil d'une Caisse de Sécurité sociale et avec le contrôle en matière de maladie et d'accident;

2° *à l'unanimité :*

— que l'exercice de la médecine de clientèle est incompatible avec celle de médecin du travail à temps complet,

— que dans la médecine du travail à temps partiel, le médecin ne peut donner ses soins au personnel des entreprises dont il s'occupe et aux personnes de sa famille vivant à son foyer;

3° *à l'unanimité :*

— que le médecin d'entreprise ne doit pas intervenir en ce qui concerne les expertises intéressant les établissements auxquels il est attaché.

IV. — Estime :

1° *à l'unanimité :*

— que le médecin du travail doit assurer les soins d'urgence;

— que sous réserve du respect du libre choix, il peut assurer dans le cas d'accident de travail les premiers soins et les soins aux blessés qui n'interrompent pas leurs occupations professionnelles;

— qu'il peut occasionnellement assurer certains soins prescrits par le médecin traitant, et demandés par celui-ci au médecin du travail;

2° *à l'unanimité :*

— que lorsque le médecin du travail aura connaissance d'une maladie professionnelle survenue dans l'entreprise, il devra intervenir par le moyen de liaisons étroites avec le médecin traitant afin de renseigner celui-ci, tant en ce qui concerne l'établissement du diagnostic, qu'éventuellement l'élaboration d'une thérapeutique;

3° *à la majorité :*

— que le médecin du travail peut donner au personnel qui sollicite son avis, les conseils d'hygiène et de santé qui viennent en conclusion normale du diagnostic établi.

Errata *concernant l'article* « En prévision de l'avenir » *paru dans le* Journal des Praticiens *du 19 octobre.* — Le Dr Desage *nous a adressé (trop tard, puisque le numéro était déjà en cours de tirage) une série de rectifications à apporter à son texte primitif. Nous ne pourrions, sans lasser nos lecteurs, les insérer*

intégralement; retenons seulement celles qui modifient certains chiffres par l'adoption d'une base de départ et d'un mode de calcul différents.

Page **749**, 9e ligne (colonne de gauche), *au lieu de :* fabriquer 5.000 médecins nouveaux, *lire* : fabriquer 3.000 médecins en supplément.

Page **742**, 26e ligne (colonne de droite), *au lieu de* : La France en fabriquera 150.000 en 30 ans, *lire* : La France en fabriquera 90.000 en supplément en 30 ans.

Page **743**, 1re ligne à gauche (colonne de gauche), *au lieu de* : Nous pouvons donc déjà conclure qu'il y aura 85.000 médecins en France en 1960, *lire* : Nous pouvons donc déjà conclure qu'il y aura 65.000 médecins en France en 1960.

Page **743**, 5e ligne (colonne de droite), *au lieu de:* Or il y a là déjà 30.000 médecins nouveaux qui auront terminé leurs études en 1956, *lire :* Or il y a là 20.000 médecins nouveaux en supplément qui auront terminé leurs études en 1956.

Page **743**, 6e ligne (colonne de droite), *au lieu de :* Il y aura donc inévitablement en 1956 un corps médical français de 65.000 médecins (le double du chiffre actuel), *lire :* Il y aura donc inévitablement en 1956 un corps médical français d'au moins 53.000 médecins (presque le double du chiffre actuel).

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

FACULTÉ DE PARIS

Diplôme d'anesthésiologie. — La Chaire de technique chirurgicale (Prof. P. Moulonguet) organise des cours en vue de la délivrance de ce diplôme.

Ces cours commenceront le lundi 6 novembre 1950, à 18 heures. Ils auront lieu à l'amphithéâtre Cruveilhier et sont destinés aux docteurs en médecine, internes des hôpitaux et étudiants en médecine pourvus de 20 inscriptions.

État actuel de l'anesthésie et de la réanimation. — La respiration : physiologie générale; phénomènes mécaniques. — La respiration : phénomènes chimiques. — La circulation. Physiologie générale. — Le cœur. — Régulation nerveuse et humorale de la respiration. Rôle du CO^2. — Effets généraux des anesthésiques volatils. Leur répartition dans l'organisme. Leurs actions particulières. — Physiopathologie de l'anoxémie. — Appréciation théorique et pratique de la sensibilité anesthésique. Vagotonie. Métabolisme basal. — Pharmacologie et pharmacodynamie des anesthésiques généraux. — Pharmacologie des substances préanesthésiques. Leur influence sur l'action des anesthésiques. — Stades de l'anesthésie générale. Leur observation pratique. — Principes et démonstrations des appareils : circuit ouvert, circuit demi-ouvert, circuit fermé. — Anesthésie à l'éther, au chloroforme, au protoxyde d'azote, au cyclopropane. — Prémédications. Leur adaptation à l'anesthésie projetée. — Pharmacodynamie et physiologie des anesthésiques intraveineux. — Anesthésie intraveineuse de départ.

ANTISEPTIQUE CICATRISANT
IODOMAGNÉSIUM-IODÉ
Visa n° 1273-9497
Solution à base d'iodure de magnésium associé à l'iode en soluté physiologique acide, sans alcool
POSOLOGIE
APPLICATIONS EN BADIGEONNAGES OU EN PULVÉRISATIONS, UNE OU DEUX FOIS PAR JOUR, APRÈS NETTOYAGE DES PLAIES
PLAIES INFECTÉES - FURONCLES - ANTHRAX STAPHYLOCOCCIES OU STREPTOCOCCIES CUTANÉES - DERMATOSES D'ORIGINE MICROBIENNE OU ULCÉRÉES - ECZÉMAS
PLAIES ATONES, ULCÈRES VARIQUEUX ET AFFECTIONS CUTANÉES DE TOUTE NATURE
Remboursable par la Sécurité Sociale
Laboratoire G. VAURS, 17, Rue de l'Arc-de-Triomphe, PARIS - ETO. 45-66

Anesthésie intraveineuse brève. — Anesthésie intraveineuse continue prolongée. — Théorie de la curarisation. Les substances curarisantes de synthèse. — La pratique de la curarisation. — Anatomie et physiologie des voies aériennes. — Intubation trachéale. Techniques. Démonstration du matériel. — Indications de l'intubation trachéale. Baronarcose. Respiration contrôlée. Broncho-aspiration. — Pharmacodynamie des anesthésiques locaux. — Les anesthésies locale, tronculaire et régionale. Méthode de Crile. Les accidents de l'anesthésie loco-régionale. — L'anesthésie épi- et paradurale. Les anesthésies radiculaires. — La rachi-anesthésie : physiopathologie; les techniques hyperbares; les techniques hypobares; les accidents. — Anesthésie intrarectale. Anesthésie par réfrigération. — Oxygénation per- et postopératoire. Révision des notions physiologiques et pathologiques sur O^2. — Théories de l'anesthésie. — Incidents au cours de l'anesthésie générale par inhalation. Leurs remèdes. — Accidents au cours de l'anesthésie par inhalation. Leurs remèdes. — Les complications pulmonaires après les anesthésies. Autres complications postanesthésiques. — Anesthésie en obstétrique. L'analgésie dans l'accouchement eutocique; ses conséquences sur le mécanisme de l'accouchement et sur l'état de l'enfant. — La mort apparente du nouveau-né. Sa prophylaxie. Son traitement. — L'anesthésie obstétricale et la réanimation au cours des accouchements dystociques et opératoires. — Qu'est-ce que la réanimation? Réanimation circulatoire et respiratoire. — Antomie et physiologie du système vaso-moteur. — Pathogénie du choc opératoire. Historique. — Conceptions actuelles du choc. — La transfusion. Théorie générale. Groupes sanguins. — Facteur rhésus. Banques du sang. — Pharmacodynamie des agents analeptiques et autres non narcotiques. — Les traitements préventifs du choc opératoire. Les perfusions. Les sérums. — Les autres traitements du choc. L'anesthésie chez les choqués par traumatisme. — Respiration artificielle : manuelle et instrumentale. — Rappel des notions physiques et chimiques sur les solutions. — L'équilibre électrolytique du plasma et des liquides extracellulaires. — Métabolisme de l'eau dans les suites opératoires. — L'équilibre acide-base. — Importance de la protidémie en chirurgie. — Rôle du médecin anesthésiologiste dans la préparation et la surveillance postopératoire, en chirurgie abdominale standard et en chirurgie thoracique. — Anesthésie en chirurgie urologique et en oto-rhino-oculistique. — Anesthésie en neurochirurgie et en psychiatrie. Indications médicales de l'anesthésie. — Évaluation du risque. Choix de l'anesthésie. Soins pré- per- et postopératoires chez les enfants, les vieillards, les alcooliques, les cardiaques, chez les diabétiques, chez les thyroïdiens, chez les hépatiques, dans la chirurgie des malformations cardio-vasculaires. — Anesthésiologie chez l'enfant. — Surveillance de l'anesthésie par la tenue d'une feuille. — Problèmes médico-légaux posés par l'anesthésie. Organisation de la pratique anesthésique et de la réanimation en France.

Les stages hospitaliers seront organisés dès le début des cours sous la direction des médecins assistants d'anesthésiologie des hôpitaux de Paris.

Inscription (droits : 6.000 fr., immatriculation : 300 fr., bibliothèque : 600 fr. examens : 250 fr. Pour les étudiants en médecine : 6.250 fr.) au Secrétariat de la Faculté, de 14 h. à 16 h., samedi excepté.

N. B. — *Le diplôme d'anesthésiologie sera délivré après épreuves probatoires organisées suivant les termes des arrêtés en vigueur.*

Schéma d'Ordonnance

TRAITEMENT DE L'ASTHME CARDIAQUE

Penser toujours à l'asthme cardiaque, surtout lorsque après la cinquantaine survient une crise dyspnéique, paroxystique, angoissante, chez un cardiaque avéré ou méconnu, un hypertendu, ou un polyscléreux.

Cette dyspnée se distingue aisément de la dyspnée d'effort des insuffisants cardiaques et de l'œdème pulmonaire qui inonde le poumon de râles fins si caractéristiques.

A l'origine de l'asthme cardiaque sont associés deux mécanismes qui commandent la thérapeutique : le broncho-spasme avec bradypnée et sibilances et le fléchissement ventriculaire gauche qui constitue l'épine déclenchant la crise.

1° Éviter les efforts, les fautes de régime, la fatigue prolongée capable de surmener le cœur et de favoriser les accès.

2° Prévenir et atténuer le spasme broncho-vasculaire par les sédatifs, en particulier par ceux qui diminuent le tonus du vague.

3° Augmenter la résistance du muscle cardiaque en favorisant son irrigation : c'est le rôle capital de l'aminophylline qui est encore antidyspnéisante par son action directe sur les centres bulbaires de la respiration.

Ces trois effets : sédatif, tonicardiaque et eupnéique, sont réalisés en prescrivant à titre préventif et à titre curatif de prendre jusqu'à complet apaisement, avant chacun des trois repas, un ou deux comprimés de COROSÉDINE * (aminophylline : 0,075; chlorhydrate de papavérine : 0,01; phényléthylmalonylurée : 0,01; aminopyrine : 0,10).

●

***LA COROSÉDINE**

est une spécialité des **Laboratoires MONAL**, Docteurs en Pharmacie, 13, Avenue de Ségur, PARIS-7e

NOUVELLE PRÉSENTATION

PÉNICILLINOTHÉRAPIE LOCALE

POMMADE SPÉCILLINE

TITRÉE A 2.000 U. O. PAR GRAMME DE

PÉNICILLINE "G" CRISTALLISÉE RHÔNE-POULENC

(TUBES DE 15 G.)

PANSEMENT DES PLAIES ET BRÛLURES
FURONCLES - ANTHRAX - LYMPHANGITES
DERMATOSES DIVERSES
AFFECTIONS OCULAIRES

ÉCHANTILLONS ET LITTÉRATURE SUR DEMANDE

SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
RHÔNE Specia POULENC
PARIS
INFORMATION MÉDICALE 25, COURS ALBERT-1er - TEL. BAL. 16-76

Seuls les docteurs en médecine pourront retirer leur diplôme, les autres candidats n'y auront droit qu'après réception au doctorat.

COURS ET CONFÉRENCES

Cours de médecine chinoise. — Les cours théoriques de médecine chinoise (acupuncture et moxas), reprendront à partir du 2e mercredi de novembre (le 8 novembre 1950) à 21 h. à l'Hôtel des Sociétés Savantes, Salle F, 28, rue Serpente, Paris (6e) et se continueront pendant toute l'année scolaire, tous les mercredis — sauf le 4e du mois — à la même adresse.

Les cours pratiques reprendront également, tous les vendredis matin, par roulement, à l'Hôpital militaire du Val-de-Grâce, 277 *bis* rue Saint-Jacques, Paris (5e).

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au Secrétariat de la Société Française d'acupuncture, 8, avenue Franklin-Roosevelt, Paris (8e).

BIBLIOGRAPHIE

Conférences cliniques de médecine infantile, 3e série, par H. Grenet (*Vigot frères, édit.*.)

Voici la troisième édition de ces conférences cliniques du Dr Grenet. Elle est précédée de son traditionnel avant-propos, consacré ici aux rapports des médecins entre eux. Dans cette troisième partie on verra traiter de la tuberculose congénitale, de l'anorexie et des vomissements des nourrissons; de la sténose congénitale du pylore, des vomissements cycliques de l'enfance; du méga- et du dolichocôlon. Plus sont étudiées les pyuries des nourrissons, la famille syphilitique, la maladie de Parrot, lss ostéo-arthropathies de la syphilis congénitale. Viennent ensuite les études du rhumatisme cardiaque évolutif et de l'endocardite maligne chez l'enfant, de la chorée de Sydenham et le diagnostic de la diphtérie.

Chacun connaît la présentation « vivante » de ces conférences qui sont exposées sous un angle clinique, rapportées chacune à une observation définie qui en facilite la compréhension et introduit directement au sein du « cas clinique ». Puis, sur le cas déterminé, l'auteur se livre aux remarques qui permettent de le caractériser spécialement ou au contraire d'en tirer une portée générale. Il étudie ensuite la maladie intéressée sous son angle le plus général, avec son étiologie, sa pathogénie, son aspect clinique habituel, ses formes particulières, son diagnostic et ses incidences thérapeutiques.

Asthme et Tuberculose, par le Dr Pascal Villanova (de Nice). Collection des Monographies médicales et scientifiques. Les éditions « Heures de France », Paris.

Le remarquable travail du Dr Villanova couronne une longue série d'études, d'observations, de méditations sur le difficile problème de l'asthme. Comme l'écrit dans sa préface le Dr André Jacquelin, nous devons être attentifs et reconnaissants à une publication consciencieuse, mesurée, qui nous aidera à mieux comprendre et à mieux traiter cette déroutante affection.

Les ordonnances du médecin praticien (251 *répertoires de thérapeutique clinique*). *Cinquième édition*, revue et augmentée, publiée sous la direction de A. Ravina, médecin des Hôpitaux de Paris. — 1 vol. de 514 pages (*Masson et Cie, édit.*).

Cet ouvrage, qui connut avec le même succès, entre 1934 et 1938, quatre éditions, reparaît aujourd'hui, complètement mis à jour. Depuis 1938, la thérapeutique a accompli d'immenses progrès; un choix s'impose cependant, selon les circonstances, parmi les médications nouvelles, et la qualité des 34 collaborateurs de A. Ravina, tous médecins et chirurgiens spécialisés

POUDRE
DOPS
SÉDATIF
GASTRIQUE

POSOLOGIE

DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas

Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE

LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

Zymatine
POUDRE LACTOSÉE

Ne remets pas au lendemain ce que tu dois faire le jour même

Constipation
Vomissements
Intolérance lactée du nourrisson

Carbono-phosphates Alcalino-terreux, Ferments, Lactose

LABORATOIRES LESCÈNE

PARIS, 58, Rue de Vouillé (XVe)
Téléphone : Vaugirard 08-19

LSN

LIVAROT (Calvados)

dans la question qu'ils traitent, nous garantit que ce choix est judicieusement établi par eux.

L'omnipraticien tirera des « répertoires thérapeutiques » les plus précieuses ressources.

Essai de synthèse du problème néoplasique. Notions nouvelles de pathogénie des tumeurs, par J. Rabinson, 1 volume in-8°, 143 pages. (Vigot frères, éditeurs, Paris 1949.)

Dans ce livre, préfacé par Gaston Daniel, l'auteur se livre à une étude de la maladie cancéreuse en clinicien et en endocrinologiste. C'est ainsi qu'il s'intéresse spécialement au dépistage de ce qu'il appelle l'*ambiance cancéreuse et précancéreuse* et à ce titre son ouvrage sera utile au médecin praticien en l'aidant à suspecter plus tôt le cancer et en l'aidant à choisir le procédé thérapeutique le plus adéquat à l'orientation endocrinienne et neuro-végétative d'un patient déterminé.

Puis il expose le problème pathogénique du cancer tel qu'il a pu être différemment conçu dans ces vingt dernières années, avec toute l'évolution des idées que le mouvement des spécialistes a pu dessiner; et il en arrive à exposer ses propres opinions, qui sont essentiellement celles d'un praticien et d'un endocrinologiste.

Voici quel est le découpage de ce livre :

1° Essai de synthèse du problème néoplasique, notions nouvelles de pathogénie des tumeurs;
2° Les éléments de base de la conception de l'auteur;
3° Généralités sur le cancer;
4° Les limites biologiques de l'état cancéreux (cancérose humaine);
5° Essai de synthèse de toutes ces notions;
6° Définition de l'équation biologique de la cancérose humaine.
7° Étude clinique du cancéreux et conclusions.

NÉCROLOGIE

— Dr A. J. Rayneau, médecin-directeur honoraire de l'Établissement psychothérapique du Loiret, Chevalier de la Légion d'honneur, beau-père du Professeur Henri Bénard, décédé à l'âge de 90 ans;
— Dr Raoul Gaube (de Mareuil-sur-Age) Marne, décédé à l'âge de 92 ans;
— Dr Henri Lenfant (du Raincy);
— Dr Alexandre Derecq, décédé à Paris le 8 octobre;
— M. Jacques Pignot, étudiant en médecine, décédé accidentellement.

Depuis 25 ans...
... vos Confrères apprécient et utilisent :
L'AGENDA MÉDICAL "GALLIENA"
Spécialement conçu à l'intention du Corps Médical français
SOUSCRIVEZ, COMME EUX,
A L'ÉDITION 1951
(parution fin Novembre 1950)
Prix de l'abonnement : franco 200 fr.
En notre chèque à
Pub. GALLIENA, 5, rue Jean-Daudin, Paris 15e - C.C.P. Paris 5390-10

Ed du CARQUOIS
Le pansement de marche
ULCÉOPLAQUE
du Docteur Maury
CICATRISE
• PLAIES ATONES
• ESCARRES
• ULCÈRES VARIQUEUX
Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la diapédèse et la leucocytose.
Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.
ULCÉOPLAQUE
2 DIMENSIONS :
ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.
ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.
Dans chaque boîte : 6 pansements
Pour 20 à 24 jours de traitement
ULCÉOPLAQUE utilisé avec la bande souple ULCÉOBANDE
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.
LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

CORTIODE

MÉDICATION IODÉE INTENSIVE

TROUBLES CARDIO-VASCULAIRES
ANGINE DE POITRINE
HYPERTENSION
CARDIOPATHIES RHUMATISMALES

LABORATOIRES
ORTIAL
7, RUE DE L'ARMORIQUE PARIS XV^e^

Asthme
ALEUDRINE

SULFATE DE DIOXYPHÉNYLÉTHANOLISOPROPYLAMINE

lève le Spasme bronchique sans élever la tension

NÉBULISATIONS
Flacons de 10 *g.* de Solution à 1%
pour pulvérisations

TABLETTES
Tubes de 20 tablettes à 0 *g* 02
pour l'administration perlinguale

LABORATOIRES BADRIAL
104, RUE DE MIROMESNIL, PARIS (8^e^) TÉL. LABORDE 26-51

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

ORGANOTHÉRAPIE
ET
CHIMIOTHÉRAPIE

DRAGÉES DE

PLEXALGINE
LALEUF

RÉGULATEUR CIRCULATOIRE ET VAGO-SYMPATHIQUE
SÉDATIF DES PLEXUS DOULOUREUX

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Dr en Pharmacie
51, RUE NICOLO, PARIS 16e - Tél. : TROcadéro 62-24

PROSTATISME

SÉNILITÉ
ASTHÉNIE
PRURITS

MAGNOGÈNE
DRAGÉES - SUPPOSITOIRES

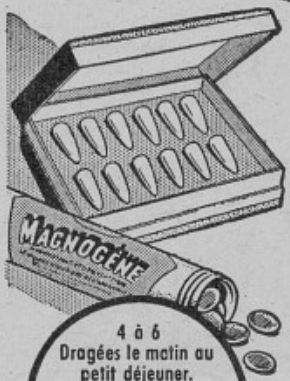

4 à 6 Dragées le matin au petit déjeuner.
1 suppositoire matin et soir (adjuvant au traitement *per os*).

SYNERGIE
MAGNÉSIENNE

Troubles urinaires d'origine prostatique
Sénilité, Asthénie,
Prurits, Papillomes.
Dépressions nerveuses.

LABORATOIRES MONAL, 11ter, Av. de Ségur, PARIS-VIIe

Octométine

VÉRIDE

Puissant antispasmodique de synthèse non alcaloïde

Action rapide, constante, durable

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPÉCIALISÉS
89, Avenue de La Bourdonnais, PARIS (VIIe) - Invalides 74-19

ACTUALITÉ

De mieux en mieux.

« Ce qu'il y a de plus vrai, c'est ce qui paraît le plus incroyable... » disait Freud.

C'est la remembrance d'une historiette biblique concernant les efforts masculins dans la reproduction qui a mis le Dr Imman, de Portsmouth, sur la voie d'un secret soigneusement gardé, à savoir « l'envie » qu'ont les mâles d'assumer la fonction femelle! « Le seul homme qui ait jamais réalisé ce merveilleux exploit fut le solitaire Adam; l'espoir de rivaliser avec lui n'est pas encore mort. La manière dont on s'y prit pour lui donner un aide capable de lui convenir rappelle l'amibe unisexué bourgeonnant un second membre de la même espèce. Peut-être l'histoire rapporte-t-elle en allégorie l'instant frémissant où, il y a des centaines de millions d'années, le second membre fut différent de son auteur et où la bisexualité s'installa de façon définitive. Même après la traversée des siècles, le processus de différenciation n'est pas complet au point de vue émotionnel... Il y a encore des Adams qui souhaitent assumer dans leur propre personne la part féminine de la procréation... »

Le lecteur aura peut-être du mal à deviner comment nos modernes Adams s'y prennent pour extérioriser la confuse pensée ensevelie dans l'inconscient...

Eh bien! ils font des orgelets! C'est ainsi, nous assure cet éminent praticien anglais, que les orgelets et les chalazions sont dans 90 % des cas environ associés de mystérieuse manière à des pensées et des fantasmes au sujet de la naissance. « Une paternité effective n'est pas essentielle au processus; comme dans la grossesse nerveuse, une idée peut déterminer le changement. La preuve est difficile, mais l'application de la formule orgelet = bébé a provoqué tant de situations dramatiques, et non seulement en liaison avec les orgelets mais avec d'autres maladies plus sérieuses, que je suis obligé d'en faire état. Je dois ajouter que si le malade nie tout d'abord un intérêt exceptionnel pour la naissance, cela ne me laisse nullement convaincu... la mise à nu du facteur émotionnel a d'ordinaire plus d'effets que tous les remèdes que je connaisse... la théorie est peut-être fantastique, mais notre ignorance des causes de bien des maladies est abyssale, et parfois si mortelle qu'il ne devrait pas y avoir lieu de s'excuser de chercher autre chose. »

Suivent plusieurs observations fort divertissantes, y compris celles d'un mari pour le moins sympathisant qui, ne se contentant pas d'abcès profonds des paupières lorsque son épouse était enceinte, s'associait encore plus complètement à sa compagne en présentant, à chaque période menstruelle de cette dernière, un léger saignement au niveau de petites excoriations nasales, cicatrices anciennes d'acné!

Cette manifestation extérieure « de sympathie » est appelée la *couvade*; elle transfère magiquement sur la personne du père les souffrances de son épouse.

En somme, si vous ne faites pas d'orgelets au moment des grossesses de votre femme, c'est bien là la preuve d'un inavouable égoïsme.

Mais avant de conclure que ces faits sont fantaisistes et improbables, qu'ils sont pure coïncidence, interrogez donc vos malades; peut-être comme le sérieux Dr Imman aurez-vous des surprises? C. H.

Extension du droit de soigner accordé aux sages-femmes. — Jusqu'à maintenant les sages-femmes, sauf dans de rares exceptions, n'étaient pas habilitée à donner les soins réservés aux infirmiers. La loi du 9 août 1950 parue au *Journal Officiel* remédie à cette situation. En effet, d'après l'article unique de cette loi, « le quatrième alinéa de l'article 4 de l'Ordonnance nº 45-2184 du 24 septembre 1945 est remplacé par les dispositions suivantes : « Les sages-femmes sont autorisées à pratiquer les vaccinations et revaccinations antivarioliques et les soins prescrits ou conseillés par un médecin. »

Interprétation de la nomenclature des actes professionnels au sujet de la délivrance des certificats d'allaitement. — Le 25 juillet 1950 le ministre du Travail a adressé aux directeurs régionaux de la Sécurité sociale une circulaire relative aux modifications apportées à la nomenclature générale des actes professionnels, comme suite aux dernières propositions présentées par la Commission permanente de la nomenclature.

De cette circulaire ministérielle nous extrayons le passage ci-dessous concernant la délivrance des certificats allaitement.

« La question avait été posée de savoir dans quelles conditions les Caisses devaient rembourser les honoraires dus pour la délivrance du certificat d'allaitement par le médecin ou par la sage-femme.

La Commission a estimé que la délivrance du certificat d'allaitement, quand elle est correctement effectuée, doit s'accompagner normalement d'un examen de la mère et de l'enfant, celui-ci étant pesé avant et après la tétée. Il lui est apparu, en conséquence, qu'il ne convenait pas de prévoir une cotation spéciale pour le certificat d'allaitement, celui-ci constituant un accessoire de la consultation qui, seule, doit être honorée, conformément aux dispositions de l'article 25 de la nomenclature générale des actes professionnels.

OFFRES ET DEMANDES

STÉNODACTYLO SECRÉTAIRE. Excellentes références. *Écrire, sous le nº 535 L., au Journal, qui transmettra.*

A VENDRE : Appareil radioscopie-graphie 100 milli. 100 Kv, châssis vertical, téléradio, accessoires, état neuf 1949. Étuve électrique intérieur cuivre, bistouri électrique et lampe U. V. avec brûleur de rechange. *Écrire, sous le Nº 536 C, au Journal qui transmettra.*

SOMMAIRE DU N° 45

A propos d'une épidémie d'abcès du sein, par le Prof. *Henri Vignes*..... 537
Ophtalmologie du praticien : La correction des vices de réfraction oculaire, du point de vue médical, par le Dr *P. Surugue*..... 538
Neuro-psychiatrie : L'asthénie chronique post-traumatique : Le syndrome du « subjectif » (clinique et médecine légale), par *R. Benon*..... 540
Questions d'actualité : L'avortement thérapeutique en France (*H. F.*)..... 541
Notes cliniques : Les réflexes tendineux dans le diabète sucré (*H. F.*)..... 542
Notes de thérapeutique : Petits accidents de thérapeutique (*H. F.*)..... 542
Mémentos de médecine pratique :
Feuillets du Praticien : Le cholestérol dans l'organisme. 543
— La botte de marche avec cale-billot médio-plantaire (*J.-C. R.*)..... 545
Thérapeutiques nouvelles : Ce qu'il faut savoir sur la polymyxine ou aérosporine (*J.-C. R.*)..... 545
Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 31 octobre 1950..... 547
Société médicale des Hôpitaux, séances des 20 (suite et fin) et 27 octobre 1950..... 548
Variété : Existe-t-il d'autres systèmes solaires? (*Louis Gougerot*)..... **797**
Questions professionnelles : A propos de la retraite du médecin (suite); — Comité d'action médicale..... **798**
Intérêts professionnels : Une manœuvre de la Sécurité sociale (*A. Herpin*); — A propos du tiers payant... **800**
Informations et nouvelles diverses..... **802**
Actualité : Responsabilités (*A. Herpin*)..... **810**

INFORMATIONS

Congrès international de Chirurgie (*Paris, 24 septembre* 1951). — Le prochain Congrès international de chirurgie aura lieu *à Paris le 24 septembre* 1951, sous la présidence du Professeur René Leriche, membre de l'Institut, Professeur au Collège de France. En conséquence *le Congrès français de chirurgie sera supprimé en* 1951. *Les questions mises à l'ordre du jour pour* 1951 *seront reportées au Congrès de* 1952.

Congrès international de la S.A.I.P.L.I. — A l'occasion de son premier Congrès international, qui aura lieu *sur la Riviera française, au mois d'avril* 1951, la Section touristique de la Société amicale internationale des professions libérales et intellectuelles organise un *voyage au Maroc de deux semaines pour les vacances de Pâques, avec réceptions officielles et contacts personnels avec les membres des professions libérales et intellectuelles.*

Les transports auraient lieu par avion de la Compagnie Air-France. L'organisation du voyage a été confiée à l'Agence de voyage Hernu-Peron, 16, place de la Madeleine. Paris (8e).

Pour toute information complémentaire, s'adresser au Secrétariat pour l'Europe de la S.A.I.P.L.I., 37, *rue Boissière, Paris* (16e).

Médaille du docteur Marcel Darcissac. — Les élèves et les amis du Dr Marcel Darcissac, stomatologiste de l'Hôpital Laennec, désireux de lui témoigner leur sympathie et leur reconnaissance, ont décidé de lui offrir une médaille dont l'exécution a été confiée au Maître Valette. Ils vous prient de bien vouloir vous associer à cette manifestation d'amitié.

Les souscripteurs seront informés de la date de remise de la médaille.

Le Comité.

Prière d'envoyer les souscriptions au trésorier du Comité, M. Georges Masson, 120, *boulevard Saint-Germain, Paris* (6e). *Compte chèque postal* 2999-59.

Tout souscripteur de la somme minima de 1.000 *francs recevra une reproduction de la médaille.*

NAÏODINE
Logeais
VITAMINÉE B1
EX - SURACTIVÉE

Prescrivez à vos assurés sociaux

A VITAMINÉE B1 2 mgrs Vit B1
B VITAMINÉE B1 10 mgrs Vit B1
A Forte VITAMINÉE B1 125 mgrs Vit B1
B Forte VITAMINÉE B1 25 mgrs Vit B1

ALGIES REBELLES - NÉVRITES - NÉVRAXITES

LABORATOIRES JACQUES LOGEAIS - ISSY-LES-MOULINEAUX - PARIS

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

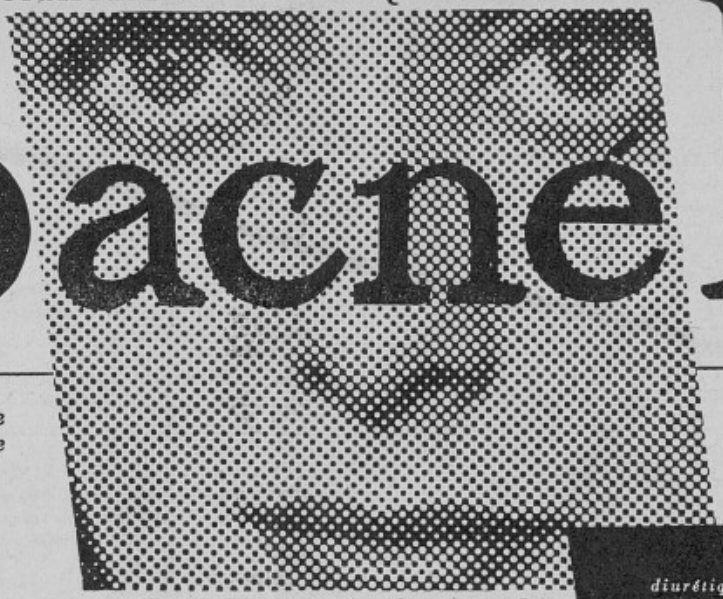

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique :
THEOBROMOSE
dermatoses :
DERMO-PLASTOL
et
SOLU-PLASTOL
anesthésies :
BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✱, DOCTEUR EN PHARMACIE

10, RUE DU PLATRE - PARIS IV·

ASTHME INFANTILE - COQUELUCHE
ENURÉSIE - BRONCHOSPASMES
CATARRHAUX & EMPHYSÉMATEUX

EPHEDROMEL BERAL

Sirop mellité de goût agréable

SYNERGIE ANTISPASMODIQUE DE L'EPHÉDRINE, LOBÉLIE, CODÉINE ET BROMOFORME

★

Posologie

★

Jusqu'à 6 ans :
2 A 8 CUILLERÉES A CAFÉ PAR JOUR

De 6 à 12 ans :
2 A 8 CUILLERÉES A DESSERT PAR JOUR

Adultes :
2 A 8 CUILLERÉES A SOUPE PAR JOUR

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

VARIÉTÉ

Existe-t-il d'autres systèmes solaires?

Du point de vue de la Science positive, la question eût paru parfaitement oiseuse il y a seulement quelques années, aucun moyen d'observation n'existant alors pour en décider. L'imagination pouvait se donner libre cours dans un sens ou dans l'autre selon les tendances, pourrait-on dire, sentimentales; les uns, partisans après FONTENELLE et FLAMMARION de la *Pluralité des Mondes habités*, déçus du fait maintenant presque certainement acquis que nulle humanité biologiquement analogue à la nôtre ne saurait trouver sur aucun des autres astres du système solaire les conditions nécessaires à l'entretien de sa vie, se rabattaient sur d'hypothétiques systèmes solaires galactiques ou non pour y situer leurs « terres du ciel »; les autres, orgueilleusement convaincus d'un privilège unique pour notre Planète, se refusaient d'y croire et invoquaient, à l'appui de leurs thèses, les hypothèses cosmogoniques à la mode : en effet, si la vieille hypothèse de LAPLACE de la formation des planètes par condensation de noyaux de matière arrachés du soleil primitif par une rotation rapide se heurte à des objections insurmontables les théories des cinquante dernières années, dont la plus en faveur fut celle des marées de Jeans (1), s'accordaient dans leur variété à reconnaître à la formation d'un système planétaire un caractère hautement improbable.

Il est très remarquable que ce problème puisse aujourd'hui, non pas être résolu, mais commencer à se poser sur le terrain des faits.

Il n'est pas question, et probablement de fort longtemps, d'une observation directe. La plus grosse planète du système solaire : Jupiter, dont la masse est de l'ordre du millième de celle du soleil, supposée placée avec la même orbite autour de l'étoile la plus proche (α du Centaure) apparaîtrait, vue de la Terre, comme un objet de 23e grandeur s'écartant au maximum tous les six ans de 4 secondes d'arc de l'étoile centrale. C'est dire que son rayonnement réfléchi serait certainement complètement noyé dans l'éclat de l'étoile, même avec le plus grand télescope du monde, celui du Mont Palomar, qui avec ses 5 mètres de diamètre vient de détrôner les 2,50 mètres du miroir du télescope du Mont Wilson.

La méthode est donc forcément indirecte : son principe n'est pas nouveau; c'est celui qui, il y a près d'un siècle, immortalisa le nom de LE VERRIER : la gravitation autour d'un astre central d'un corps invisible de masse nettement moindre, doit, en vertu des lois de la mécanique rationnelle, apporter des « perturbations » dans le mouvement apparent du corps principal; en effet le classique théorème, dit du mouvement du centre de gravité, montre que dans un système de plusieurs corps les rotations s'effectuent, non autour du centre de l'astre le plus lourd, mais autour du centre de gravité du système; ce dernier est très proche du centre de l'astre principal mais ne coïncide pas avec lui.

Il suffira donc d'observer de telles perturbations pour en déduire l'existence d'un « compagnon » invisible de l'astre principal et même la grandeur de la perturbation permettra d'en calculer, au moins approximativement, la masse.

Les difficultés viennent de la très faible amplitude de ces perturbations dans le cas ici supposé d'une masse accessoire d'ordre « planétaire ». Et ceci doit amener à poser la définition de ce que peut être une planète.

Il existe en effet de nombreux systèmes d'étoiles doubles, ou multiples, dont les composantes visibles ou non ont des masses du même ordre de grandeur (1). Si le compagnon de

(1) Le passage auprès du soleil d'un astre perturbateur aurait soulevé en une immense marée un bourrelet de matière d'où seraient nées les planètes.

(1) Il est à remarquer que de nombreux progrès dans l'étude de ces étoiles sont dues à un de nos confrères, astronome et médecin, le Docteur Paul BAIZE.

KAOSYL
DESLEAUX
PANSEMENT GASTRO-INTESTINAL
LANCOSME. 71, AV. VICTOR EMMANUEL III - PARIS (8e)

Cure de diurèse, de désintoxication et de sédation nerveuse. Agréée par les A. S.
Saison : Juin à Octobre
Etablissement thermal - Casino - Plage - Golf - Tennis - Lac - Campagne - Montagne.
Renseignements : sur demande à la Société des Eaux d'EVIAN à EVIAN (Haute-Savoie)
ou à PARIS, 117, av. des Champs-Elysées
EVIAN CACHAT
Cure à domicile pour les Grands : Eau de régime, diurétique. - Pour les Petits : Eau classique pour les Biberons et la Boisson.
Buvez Evian à tout âge
EVIAN
H. Hanne
E.22

l'étoile principale est, par manque d'éclat, invisible ou peu visible l'importance de sa masse rend les perturbations assez faiblement décelables. L'astronome et mathématicien BESSEL avait ainsi prévu, avant leur découverte par l'observation, l'existence des compagnons de Sirius et de Procyon. Or il existe toute une gradation dans les masses des compagnons des étoiles doubles connues. Où s'arrêter pour séparer conventionnellement une étoile double d'un système planétaire. Il paraît logique d'appeler étoile un astre lumineux par lui-même et planète un astre obscur dont le rayonnement propre est tout entier situé dans l'infrarouge. La thermodynamique assigne alors aux couches superficielles d'un tel astre une température inférieure à 700°. Or comme pour la majorité des étoiles il existe une relation entre la masse et la luminosité, celles-ci variant dans le même sens, on peut montrer avec RUSSELL qu'un corps qui cessera de rayonner dans le spectre visible doit avoir une masse voisine de 1 /20 de celle du soleil; c'est cette limite que P. VAN DE KAMP, dans un récent article du *Bulletin de la Société Astronomique de France*, assigne à la distinction des étoiles et des planètes.

De telles « planètes » sont évidemment beaucoup plus grosses que notre Jupiter; leur existence est cependant déjà difficile à déceler; on y est cependant parvenu pour certaines des étoiles les plus proches au moyen des perfectionnements de l'observation photographique, qui permet d'apprécier de très petits déplacements dans la position des étoiles; les déplacements intéressants à notre point de vue sont d'ailleurs des déplacemnets résiduels lorsque l'on a déduit le mouvement propre et la parallaxe (1). C'est ainsi que les étoiles déjà connues comme étoiles doubles, 61 Cygni et 70 Ophiuci se sont vu adjoindre un 3e compagnon dont la masse très faible par rapport aux étoiles (1 /60 de la masse du soleil) en fait de très grosses planètes.

Il semble bien que de telles découvertes ne doivent pas rester isolées et comme le dit P. VAN DE KAMP, un des pionniers de cette question : « Nous assistons aujourd'hui, dans notre voisinage, à la multiplication des étoiles, qui de doubles deviennent triples, et à une floraison de compagnons invisibles proches voisins des étoiles isolées. »

Ces faits sont de nature à nous laisser inférer que les partisans de l'existence dans la Galaxie ou les autres « Univers-Iles » de repliques du système solaire n'ont probablement pas tort. D'autant plus que les hypothèses cosmogoniques, aujourd'hui en vogue, ne les rendent plus invraisemblables. Peut-être en entretiendrons-nous un jour nos lecteurs.

L. G.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

A propos de la retraite du médecin

(Supplément à la Circulaire n° 3 (juillet 1950), de la Chambre syndicale des Médecins du Nord. — Suite.) (2).

LES RÉALISATIONS DES AUTRES

Un coup d'œil sur le régime belge. Un coup d'œil sur les professions libérales. Un coup d'œil sur l'A.G.

Les principes qui ont guidé nos *confrères belges* sont les suivants :

— 1° liberté d'adhésion;

— 2° liberté du choix de la combinaison d'assurance et de l'importance de la rente;

— 3° continuation de l'exercice de la profession.

La Fédération Médicale belge groupe les demandes d'application de la Loi provenant de ses médecins et se borne à les transmettre à la Caisse générale d'Épargne et de Retraite. Un compte individuel est établi pour chaque affilié. L'assuré fixe lui-même le montant des primes payables annuellement. Il peut adhérer au système à tout âge avant 64 ans. La rente prend effet dès l'âge de 65 ans. Elle est incessible et insaisissable. Elle reste acquise définitivement, quelle que soit la situation de l'intéressé.

L'affiliation ne détermine aucun engagement légalement opposable. Le confrère peut réduire ou suspendre ses versements sans subir de déchéance des droits acquis par des versements antérieurs. Des dispositions spéciales prévoient une rente viagère au profit des veuves et le remboursement partiel du capital en cas de veuvage.

***

La Confédération des Syndicats des *Chirurgiens-Dentistes* et le Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes ont refusé catégoriquement un projet analogue à celui imposé aux médecins français. Ils ont obtenu pour eux l'abrogation du décret du 10-1-50 et réclament dans leur système de retraite de base comme de retraite complémentaire le droit de continuer à exercer la profession dentaire.

— *Les avocats* ont une retraite de base et une complémentaire pour lesquelles les cotisations sont constituées par les droits de plaidoirie. Ils ne bénéficient de la retraite qu'en cessant d'exercer.

— *Les vétérinaires* ont une retraite de base et une complémentaire. Ils doivent pour en jouir cesser d'exercer.

— *Les sages-femmes* n'ont que la retraite de base à 65 ans. Elles peuvent continuer à exercer jusqu'à 70 ans en continuant les versements annuels.

Jetons un coup d'œil maintenant, de façon un peu plus attentive, sur la réalisation de la retraite par le *groupe des Industriels et Commerçants du département du Nord* (Caisse Interprofessionnelle d'Assurance-Vieillesse des Industriels et Commerçants du département du Nord).

L'idée qui a guidé ce groupement est la suivante : puisque la retraite de base nous est imposée, organisons-la, mais celle-là seulement. Rendons-la intéressante pour ceux qui sont un peu plus fortunés en créant cinq catégories — et complétons le tout (puisque la veuve ne peut jouir de sa pension qu'à 65 ans ou 60 ans en cas d'invalidité constatée par la Caisse) par une assurance-décès facultative.

Chaque assujetti doit d'abord choisir la classe qui lui plaît :

	Cotisation annuelle	*Nombre de points*
Classe 1	5.000	4
Classe 2	7.500	6
Classe 3	10.000	8
Classe 4	12.500	10
Classe 5	15.000	12

et ce pour cinq ans. Aucun changement de catégorie n'est possible avant la fin de la cinquième année.

Sur ce, il y a deux régimes : l'un est dit d'assistance et l'autre d'assurance.

— Dans le premier régime, la retraite accordée est la retraite banale des vieux travailleurs, amputée de 50 % puisque les commerçants, industriels et les professions libérales ont le droit à ce privilège insigne de ne toucher que la moitié de la retraite des salariés. Mais ce régime dit d'assistance ne peut être obtenu qu'à trois conditions : être âgé de 65 ans, totaliser 10 années de profession industrielle ou commerciale dont cinq après 50 ans, cette activité ayant été la dernière, n'avoir pas de ressources supérieures à 100.000 (célibataires), 130.000 (ménages).

Si le conjoint à charge a plus de 65 ans, la retraite est doublée (38.400 fr.).

Si le conjoint à charge a moins de 65 ans, la retraite est majorée seulement de 50 % (28.700 fr.).

— Dans le second régime, aucune justification de ressources n'est exigée. Il y a un régime définitif dans lequel il faut justifier d'au moins quinze cotisations annuelles, et un régime transitoire applicable jusqu'au 1er janvier 1964.

Dans ce deuxième cas, deux conditions sont exigibles :

a) soit totaliser 20 ans d'activité professionnelle et avoir versé pour toutes les années d'activité postérieures au 1er janvier 1949 une cotisation au moins égale à celle de la Classe 1;

b) soit totaliser 15 ans d'activité professionnelle dont cinq comportant le versement d'une cotisation et justifier que l'activité dans une profession industrielle ou commerciale a été la dernière exercée par lui.

(A suivre.)

(1) Voir notre Variété antérieure *Les distances des étoiles.*

(2) Voir *Journal des Praticiens* (2 novembre 1950, p. 778).

VITAMINE A
renforce l'action et augmente la tolérance à
VITAMINE D^2

VITADONE FORTE

En une seule ampoule buvable de 3 cc.
(SOLUTION HUILEUSE)

PAR AMPOULE
★
VITAMINE A =
350.000 U. I.
VITAMINE D^2 =
300.000 U. I.
(soit 7,5 mg.)

ANOREXIE • HYPOTHREPSIE
HYPOTONIE DU NOURRISSON
ET DU JEUNE ENFANT
PRÉVENTION ET TRAITEMENT DU
RACHITISME • PRÉTUBERCULOSE
TUBERCULOSE • RHUMATISMES
LUPUS TUBERCULEUX

★

Laboratoires d'Endocrinologie Appliquée
ETABLISSEMENTS BYLA
26, AV. DE L'OBSERVATOIRE, PARIS-XIV^e - DAN. 08-11

Comité d'action médicale

RETRAITE DU MÉDECIN

(*Réunion du 30 Septembre* 1950).

CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE.

Président d'honneur : Professeur MULLER, de Lille. — *Président* : Dr VANDREPOTE, de Boulogne-sur-Mer. — *Vice-Présidents* : Drs : BLANCHE, de Dijon; QUIVY, de Paris. — *Secrétaire général* : Dr DIJON, de Paris. — *Secrétaire adjoint* : Dr VIARD, de Paris. — *Trésorier* : Dr BOUTEAU, de Paris.

Le Conseil a été élu à l'unanimité des membres présents, c'est-à-dire des médecins adhérents ou sympathisants au C.A.M. qui groupe actuellement plus de 50 sections.

Les vœux émis par l'Assemblée peuvent être résumés de la façon suivante :

ALLOCATION-VIEILLESSE .

a) *Age* : versée à 65 ans, avec ou sans cessation d'exercice (soit pour un médecin marié 42.000 fr. l'an).

b) *Répartition des capitaux* :

L'Assemblée estime que le produit des cotisations devrait donner lieu à la répartition intégrale des capitaux, et elle demande l'emploi des 400.000.000 de fr. qui représentent approximativement les prévisions de la cotisation légale (7.000 fr.) prescrite par arrêté ministériel pour les années 1949-1950.

Or, si nous sommes bien informés, la Caisse autonome, à la date du 1er septembre 1950, a versé aux retraités et aux veuves moins de 100.000.000 fr. à titre d'allocation-vieillesse; il resterait un boni de 300.000.000 de fr.

c) *Caisse de compensation* :

Nous croyons pouvoir affirmer que le solde, soit 300.000.000 de fr. devrait être versé légalement à la Caisse de Compensation, où figure la Caisse des avocats, qui payent une allocation annuelle de 4.000 fr. (*Communiqué.*)

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Une manœuvre de la Sécurité sociale

La Sécurité sociale a un déficit chronique dont elle ne sait comment sortir. Ce ne serait évidemment pas en augmentant son tarif de remboursement, les cotisations demeurant les mêmes. On ne peut songer à augmenter ces dernières et la seule issue possible pour elle est la diminution des frais médicaux (bien que ceux-ci ne figurent, dans ses débours, que pour un faible pourcentage). Il y aurait bien aussi des économies à faire dans son exploitation : de cela tout le monde convient, mais personne ne veut sérieusement l'envisager... ni surtout l'appliquer. Il est certain que payer pour 12 mois de travail 14 mois de salaire à ses employés est une folie; que donner à ceux-ci, en cas de longue maladie, 216.000 francs par an pendant trois ans (alors qu'un ouvrier des mines dans les mêmes conditions n'en touche que 87.000 en est une autre) comme la trop fameuse prime de vacances. Mais cela est une autre histoire. C'est donc le Corps médical qui doit faire les frais de l'assainissement.

Nous disons bien « faire les frais », car il ne faut pas s'imaginer que, si elles réussissent à faire instituer le tiers payant, ce tiers payant sera au taux des honoraires actuels : *il sera au taux des disponibilités des Caisses* et réduit suivant l'état de leurs trésoreries... en déficit chronique.

Mais les diverses autorités dont dépend la Sécurité sociale se rendent bien compte que cette institution, en dehors du côté financier, serait une catastrophe au point de vue de la Santé Publique; aussi sont-elles réticentes. Il faudrait donc pour aboutir les mettre en présence du fait accompli — celui-ci étant un déficit encore plus considérable.

SALIBRA
COMPLEXE PHOSPHO-CHLORURE
L'équilibre par les sels.
est du TONUS en ampoules buvables.
régénérateur puissant de la cellule
ANÉMIES — SURMENAGES — CONVALESCENCES — GROSSESSE
ALLAITEMENT — GRIPPE — ÉTATS ALCALOSIQUES — ÉTATS PSYCHIQUES
Reconstituant général très énergique
Laboratoires BROTHIER, 224, Avenue du Maine, PARIS-XIVe - Tél. : SUF. 71-62

Pour ce faire, cette Sécurité sociale a envisagé une manœuvre qui est en train de se dérouler. Elle veut passer des conventions à n'importe quel prix ; ses dirigeants ont fait paraître, dans divers journaux, des communiqués annonçant leur prochain accord avec le groupement syndical de la Seine, alors que les propositions de celui-ci n'étaient pas encore parties. Ils espèrent ainsi créer une atmosphère favorable et susceptible d'impressionner les négociateurs médicaux. Ils espèrent aussi aboutir à une convention qui serait ruineuse pour la S.S., mais favorable au véritable but qu'elle poursuit. Leur déficit en serait accru dans de telles proportions qu'elle pourrait présenter au ministre un bilan avec un déficit tel que ce dernier, ne pouvant le combler, en serait réduit à accepter la solution du tiers-payant.

Mais, encore une fois, il ne faudrait pas pousser la naïveté jusqu'à penser que ce tiers payant serait basé sur les taux d'honoraires actuels : ce serait un TARIF D'AUTORITÉ déterminé par la situation de la trésorerie des Caisses. Il faut bien penser que la poursuite de ce but est la raison essentielle de la réforme. Et on peut se faire une idée de ce que serait ce tiers-payant d'après les résultats actuels. En fait, le tarif de remboursement correspond sensiblement à des honoraires *inférieurs de moitié à ce qu'ils sont en pratique*. Avec ce remboursement inférieur les Caisses sont en déficit. Donc, pour permettre un équilibre de leur trésorerie, il faudrait que les honoraires, *fixés alors d'autorité*, fussent inférieurs de plus de moitié au taux actuel.

Que les yeux des confrères qui se sont laissé prendre à des arguments spécieux s'ouvrent sur la réalité, et que ces confrères se rendent compte que les perspectives alléchantes qu'ils ont envisagées sont irréalisables. Que les Caisses, de leur côté, cessent de poursuivre des manœuvres qui vont à l'encontre du but qu'elles devraient normalement (et moralement) se proposer et se résolvent à des réformes intérieures que commandent le bon sens et la simple équité.

Caveant consules !...

A. HERPIN.

Il est intéressant — et suggestif — de rapprocher des observations du Dr HERPIN *la note que voici, parue dans la* Presse Médicale *du 28 octobre (supplément hebdomadaire d'informations) sous la signature du* Dr P. COSSA :

A propos du tiers payant

Les Pouvoirs publics disent aux médecins (je le sais pour l'avoir entendu d'une bouche ministérielle) : « Si vous voulez éviter le tiers payant, passez convention avec les Caisses. »

Seulement, certains départements — dont le mien — ont passé convention avec leur Caisse. Et voilà qu'à l'échelon national, la convention a été rejetée par l'action conjuguée de la F.N.O.S.S et des Pouvoirs publics.

Le motif ? Le tarif des honoraires était trop élevé. Or ce tarif oscillait suivant les rubriques entre le coefficient 10 et le coefficient 12 par rapport au tarif syndical minimum de 1939 ; il était inférieur au tarif minimum actuel.

Il y a donc quelque contradiction entre ce que l'on nous... conseille, et la manière dont on accueille l'observation de ces conseils.

Veut-on sincèrement que les médecins passent des conventions honorables? Ou bien leur offre-t-on délibérément des conditions draconiennes pour provoquer un refus dont on les rendra responsables ensuite? Ou encore fait-on le simple calcul : avec le remboursement effectif à 80 p. 100 le débours des Caisses va augmenter puisque l'on demandera davantage d'actes

Traitement des troubles
vaso-moteurs-périphériques

Priscol
NOM DÉPOSÉ
CIBA

VASO-DILATATEUR
ACTIF PAR VOIE BUCCALE
Benzyl - imidazoline (Chl[e])

COMPRIMÉS
1 à 2 comprimés
1 à 3 fois par jour.

AMPOULES
1 à 3 ampoules
et jusqu'à 6 par jour.

Artérites - Acrocyanose - Angiospasmes
Maladie de Raynaud - Claudication intermittente
Affections circulatoires cérébrales
Manifestations articulaires rhumatismales.

1.595

LABORATOIRES CIBA
111, Bd VIVIER-MERLE LYON
57, QUAI D'ORSAY PARIS (7e)

aux médecins : pour arrêter l'hémorragie, diminuons l'honoraire de l'acte.

Est-on si content de ce que donne, ailleurs, la médecine au rabais, que l'on veuille en généraliser la pratique?

Et si le fait de dire aux médecins : « Passez convention si si vous voulez éviter le tiers payant » peut à la rigueur passer pour un conseil sans arrière-pensée, comment qualifier le fait de leur dire : « Si vous voulez éviter le tiers payant, acceptez des tarifs au rabais »?

P. Cossa (*Nice*).

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

FACULTÉ DE PARIS

Clinique rhumatologique. — Le Professeur F. Coste a commencé son enseignement le 4 novembre 1950, avec le concours de MM. S. de Sèze, agrégé, médecin de l'Hôpital Lariboisière, J. Boyer, Debeyre, Ch. Debray, Domart, agrégés; Bolgert, Lamotte, Layani, Lièvre, Mande, Morin, Rubens-Duval, médecins des hôpitaux; Guillaume, neurochirurgien des hôpitaux; Auquier, Bonduelle, Bonfils, Bourel, Durupt, Faulong, Forestier, Foucquier, Galmiche, Gaucher, Guiot, Hewitt, Lacapere, Laurent. Ordonneau, Piguet, Ryckewaert, Tourneur, chefs de clinique et anciens chefs de clinique; de Brux, Delbarre, Mlle Tissier, chefs de laboratoire ; MM. Bertagna, Durieu, Jurmand, Mme Lacronique, MM. Levernieux, Mauvoisin, Robin, assistants.

Les conférences et leçons cliniques ont lieu à l'Hôpital Cochin (Clinique rhumatologique) et à l'Hôpital Lariboisière (service de M. de Sèze, *agrégé).*

Programme des cours.

1° Les « maladies du collagène » : Étude clinique, physio-pathologique, thérapeutique, par le Prof. Coste, à l'Hôpital Cochin (amphithéâtre Dieulafoy), le samedi, à 11 heures.

25 *novembre* : Structure et physiologie du tissu connectif. — 2 *décembre* : Réactions pathologiques du tissu connectif. — 10 *décembre* : Hormones corticosurrénales et tissu connectif. — 6 *janvier* 1951 : Hormones corticosurrénales, perméabilité tissulaire et échanges hydrominéraux. — 13 *janvier* : La stimulation corticosurrénale. — 27 *janvier* : Remaniement du concept d'allergie. — 3 *février* : Cortex surrénal, infections et réaction tissulaire. — 3 *mars* : Traitement du rhumatisme articulaire aigu par ACTH et cortisone. — 10 *mars* : P.C.E., spondylarthrite ankylosante, arthrite. Problèmes physiopathologiques et thérapeutiques. — 17 *mars* : P.C.E., etc., (*suite*). — 7 *avril* : Goutte, problèmes pathogéniques et thérapeutiques. — 28 *avril* : Goutte, etc., (*suite*). — 5 *mai* : Lupus érythémateux aigu. — 19 *mai* : Périartérite noueuse. — 26 *mai* : Problèmes concernant la sclérodermie.

2° Dix études anatomo-cliniques de pathologie ostéo-articulaiee, par le Prof. agrégé de Sèze et M. J. de Drux, à l'Hôpital *Lariboisière* (amphithéâtre Isambert), le lundi, à 11 h. 30.

20 *novembre* : La polyarthrite chronique évolutive. — 11 *décembre* : Anatomie du rhumatisme articulaire aigu. — 15 *janvier* 1951 : Les arthroses. — 5 *février* : Les arthropathies nerveuses. — 26 *février* : Nécrose aseptique de l'os et ostéochondrite disséquante. — 12 *mars* : Le développement osseux et ses troubles. — 9 *avril* : Ostéogénèse imparfaite. — 30 *avril* : La

maladie des os de marbre. — 21 *mai* : Dysplasie fibreuse. — 18 *juin* : Achondroplasie. Dyschondroplasie.

3° Conférences sur des problèmes concernant la pathologie ostéo-articulaire, à l'Hôpital *Cochin* (amphithéâtre Dieulafoy), le mercredi à 9 h. 30, et le samedi à 11 heures. *Mercredi* 6 *décembre* : La douleur (M. Lièvre). — *Mercredi* 17 *janvier* 1951 : L'allergie en rhumatologie (M. Domart). — — *Samedi* 20 *janvier* : De quelques interventions cérébro-spinales antalgiques (M. Guillaume). — *Mercredi* 24 *janvier* : Pathologie générale des arthroses (M. Rubens-Duval). — *Mercredi* 7 *février* : Virus et germes infra-visibles en pathologie ostéoarticulaire (M. Morin). — *Mercredi* 21 *février* : Troubles du métabolisme protidique dans les polyarthrites (M. Gaucher). — *Samedi* 24 *février* : Dermo-hypodermites et rhumatismes (M. Hewitt). — *Mercredi* 28 *février* : Fangothérapie (M. Ch. Debray). — *Mercredi* 7 *mars* : Les guérisseurs en rhumatologie (M. Galmiche). — *Mercredi* 4 *avril* : Granulome éosinophilique des os (M. Layani). — *Mercredi* 18 *avril* : Réticuloses osseuses (M. Bolgert). — *Samedi* 21 *avril* : Protides et état squelettique dans la dénutrition (M. Lamotte). — *Mercredi* 25 *avril* : Dystrophies épiphysaires infantiles (M. Mandé). — *Mercredi* 2 *mai* : Hémopathies ostéotropes (M. Durupt). — *Mercredi* 30 *mai* : Ostéoses toxiques (M. Galmiche). — *Samedi* 9 *juin* : Les facteurs génétiques des rhumatismes (Prof. Turpin).

4° Enseignement élémentaire de la rhumatologie destiné aux étudiants. — Ces conférences auront lieu le mercredi, à 11 heures, à la Clinique rhumatologique Cochin (Salle des Cours « Pierre Ameuille » ou Amphithéâtre Dieulafoy) et le vendredi, à 9 heures, à l'Hôpital Lariboisière (Salle de consultation de rhumatologie). Voici le programme détaillé des premiers cours :

Programme des cours du mois de novembre 1950 :

4 novembre (*Cochin*, 9 *heures*, *Amphithéâtre Pierre-Ameuille*), Dr P. Galmiche : Structure et physiologie articulaires ; 11 heures (*Amphithéâtre Dieulafoy*) Dr Gougeon : Structure et physiologie rachidienne. — 10 *novembre* (*Lariboisière*, 9 *heures*, *Amphithéâtre Isambert*), Dr Ryckwaert : Classification des maladies articulaires ; (*Cochin*, 11 *heures*, *Amphithéâtre Pierre-Ameuille*), Dr Tourneur : Réactions du tissu conjonctif. La lésion rhumatismale élémentaire. — 15 *novembre* (*Cochin*, 9 h. 30, *Amphithéâtre Dieulafoy*), M. Laurent : Examen clinique d'un rhumatisant ; (11 *heures*, *Amphithéâtre Pierre-Ameuille*), Dr Basset : Techniques de laboratoire en rhumatologie. — 20 *novembre* (*Lariboisière*, 11 h. 30, *Amphithéâtre Isambert*), M. de Sèze et Dr De Brux : La P. C. E. — 22 *novembre* (*Cochin*, 9 *heures*, *Amphithéâtre Dieulafoy*), M. Djian : Examen radiologique des os et des articulations des membres ; (*Cochin*, 11 *heures*, *Amphithéâtre Pierre-Ameuille*), Dr Dijan : Examen radiologique du rachis. — 24 *novembre* (*Lariboisière*, 9 *heures*, *Amphithéâtre Isambert*), Dr Ryckwaert : Rhumatisme articulaire aigu. — 25 *novembre* (*Cochin*, 11 *heures*, *Amphithéâtre Dieulafoy*), Prof. F. Coste : Structure et physiologie du tissu connectif. — 29 *novembre* (*Cochin*, 9 h. 30, *Amphithéâtre Dieulafoy*), Dr Amoudrus : Rhumatisme gonococcique (*Cochin*, 11 *heures*, *Amphithéâtre Pierre-Ameuille*), Dr Foucquier : Autres rhumatismes infectieux.

Programme général de l'enseignement à l'hôpital Cochin (Service du Professeur F. Coste) :

1° Rhumatologie : *Lundi* 9 *heures* : Consultation externe (Prof. F. Coste, MM. Galmiche, Laurent, Bourel, assistants) : *Rhumatologie générale* (anciens malades). Visites dans les salles par les chefs de cliniques. — *Mardi* 9 h. 30 : Visite salle Ducastel (Prof. F. Coste) ; 9 heures : Consultation spé

ciale : rhumatisme articulaire aigu. Rhumatismes juvéniles (M. R. Tourneur). — *Mercredi* 9 h. 30 : Visite salle Mauriac (Prof. F. Coste); 9 heures : Consultation spéciale : Neuro-rhumatologie, névralgies (sciatiques, etc.), troubles sympathiques (M. Foucquier). — *Jeudi* 9 h. 30 : Visite salle Lasègue (Prof. F. Coste); 9 heures : Consultation externe : rhumatologie générale (anciens et nouveaux malades) (MM. Galmiche, Laurent, Bourel, assistants). — *Vendredi*, 9 h. 30 : Démonstration clinique et de laboratoire (Prof. Coste, M. Delbarre); 9 heures : Consultations spéciales : maladies osseuses, rhumatismes endocriniens (M. Galmiche). Goutte, syndromes dermato-rhumatismaux (M. Piguet). — *Samedi* 9 h. 30 : Révision des dossiers des malades sortis dans la semaine (Prof. F. Coste); 9 heures : Consultations spéciales : Varices (M. Delater). Plâtres, kinésithérapie (Mme Lacronique). — *Mercredi* et *samedi* 18 heures : Consultation externe (rhumatologie générale) (MM. Tourneur et Bonfils). — *Mercredi*, 18 heures : Neuro-rhumatologie. Troubles fonctionnels, Psychalgies (M. Bertagna).

2° Dermato-vénérologie. — *Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi* : Consultation externe (M. Piguet).

Vendredi : Consultation externe (M. J. Boyer).

Mardi, jeudi, vendredi, à 18 heures : Consultation externe (M. de Sablet).

Semaine d'actualités rhumatologiques. — *Du 29 janvier au 4 février* 1951, seront faites tous les jours à l'intention des médecins français et étrangers, des internes et des étudiants en fin de scolarité, des leçons théoriques et des mises au point pratiques sur les problèmes actuels de la rhumatologie.

— *Le matin* auront lieu, de 9 h. 30 à 12 h. 30, les démonstrations pratiques dont deux seront consacrées à la clinique, deux à la lecture commentée de radiographies, et une aux techniques de laboratoire.

— *L'après-midi* auront lieu, de 14 h. 30 à 17 h. 30, les conférences théoriques dans l'ordre suivant :

Lundi et mardi (avec le concours de MM. Layani, J. Forestier, de Sèze et Delbarre); *Les facteurs endocriniens en rhumatologie. Cortisone et ACTH.*

Mercredi (avec le concours du Prof. Mollaret, de MM. Morin et Durel) : *Les facteurs infectieux en rhumatologie.*

Jeudi (avec le concours des Prof. Justin-Besançon et Merle d'Aubigné et de MM. Rubens-Duval et Galmiche) : *Problème concernant les arthroses. Les coxarthroses.*

Vendredi (avec le concours de M. de Sèze, agrégé et de MM. Lièvre et Lacapère) : *Pathologie vertébrale et disale.*

Ces conférences seront suivies de la discussion des questions posées par les auditeurs.

Une exposition de produits pharmaceutiques et d'appareils utilisés en pratique rhumatologique sera organisée pendant la durée de cette semaine.

Des facilités d'hôtel et de restaurant seront mises à la disposition des auditeurs.

Les inscriptions (3.090 *fr.*) *seront reçues jusqu'au* 29 *janvier à la Faculté de Médecine, guichet n° 4.*

Pour les étrangers, s'inscrire salle Béclard.

Pour tous renseignements, écrire au Dr P. Galmiche, *Hôpital Cochin*, 27, *rue du Faubourg-Saint-Jacques* (14e).

Clinique d'accouchements et de gynécologie Tarnier. — *Tableau général de l'enseignement clinique* sous la direction des Professeurs Brindeau et Lantuéjoul, avec l'assistance de MM. Merger, Suzor, Chomé, Hervet, Lévy et Chambraud pour l'obstétrique et la gynécologie, MM. L. Ribadeau-Dumas, Jacques Debrey, Heraux et Verliac pour la physiologie et la pathologie du nouveau-né, M. Moullé pour l'obstétricie sociale.

Tous les matins :

— 9 h. 30 : Discussion d'observations cliniques par les chefs de cliniques et les moniteurs.

— 10 h à 11 h. : Visite des femmes et enfants hospitalisés. Le mercredi, consultations d'obstétrique et de syphiligraphie.

Le jeudi, consultation de nourrissons et opérations gynécologiques.

— 11 h. : Leçon à l'amphithéâtre (sauf le jeudi).

Deux cours de pratique obstétricale, l'un d'une durée de 16 *jours pendant les vacances de Pâques* 1951, l'autre, d'une durée de 3 *semaines en septembre* 1951, sont ouverts aux étudiants et aux docteurs français ou étrangers. Ils comprendront une série de leçons cliniques, théoriques et pratiques qui auront lieu tous les jours. Un certificat sera donné à l'issue de ce cours.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Chambraud, *chef de clinique à la Clinique Tarnier.*

S'inscrire au Secrétariat de la Faculté, de 14 à 16 heures, sauf le samedi.

Les étudiants et médecins étrangers doivent s'adresser salle Béclard.

COURS ET CONFÉRENCES

IIIe Semaine endocrinologique. — Service du Dr Albeaux-Fernet. (Hopital Laennec) *du 20 au 25 novembre* 1950).

Programme :

20 *novembre*. 10 heures, Prof. Léon Binet : Le centenaire de la découverte de la fonction sucrée du foie par Claude Bernard : autour d'un autographe. — 14 heures, Prof. De Gennes : Sujet réservé. — 15 heures. Dr Albeaux-Fernet : Les troubles hypophysaires du postpartum. — 16 heures. Prof. Marcel Perrault (médecin de l'Hôpital Lariboisière) : La place des frénateurs hypophysaires de synthèse en thérapeutique endocrinienne. — 17 heures. Dr Lichwitz : Les médications de l'hypothalamus.

21 *novembre*. 14 heures. Prof. Thomas (de la Sorbonne) : Survie expérimentale de quelques glandes endocrines. — 15 h. Prof. Busser : Le rôle de l'anatomo-pathologiste dans le diagnostic et la conduite du traitement des affections endocriniennes. — 16 heures. Dr Hius In't Veld (d'Amsterdam) : La chromatographie des 17-cétosréroïdes. — 17 heures Dr Haour (de Lyon) : L'exploration fonctionnelle et le traitement dans les aménorrhées.

22 *novembre*. 14 heures. Prof. Lederer (de Louvain) : Les bases physiologiques de la thérapeutique de la maladie de Basedow. — 15 heures. Prof. Mahaux (de Bruxelles) : La physiopathologie du myxœdème ; acquisitions anciennes et faits nouveaux. — 16 heures. Dr Tchékoff : Les douleurs ovariennes et leur traitement. — 17 heures. Prof. Sendrail (de Toulouse) : Le traitement de l'hyperinsulinie.

23 *novembre*. 14 heures. Dr Lucien Hubert : Le syndrome endocrinien de la grossesse. — 15 heures. Dr Séguy (accoucheur des Hôpitaux) : L'avortement endocrinien. — 16 heures. Dr Bellot : Œstrogènes et grossesse. — 17 heures. Dr Tchékoff : La conduite à tenir devant les tumeurs des ovaires.

24 *novembre*. 14 heures. Dr Dérot (médecin de l'Hôtel-Dieu) : Stéroïdes et néphrites. — 15 heures. Dr Albeaux-Fernet : Le problème des gynécomasties. — 16 heures. Dr Ernould (de Liége) : Le traitement de l'insuffisance testiculaire. 17 heures Dr Bayle : Le traitement chirurgical de la stérilité masculine (projection d'un film).

25 *novembre*. 14 heures. Prof. agrégé Bourlière : Physiopathologie endocrinienne de la sénescence. — 15 heures. Dr Mach (de Genève) : Recherches et indication sur la cortisone. — 16 heures. Prof. Coste : Recherches sur la corticostimuline hypophysaire. — 17 heures. Prof. Eric Martin (de Genève) : Le traitement des tétanies.

URASEPTINE ROGIER

Attention à la baisse de tension
SILYMAR
A BASE DE CHARDON-MARIE
SPÉCIFIQUE DE L'HYPOTENSION
2 ou 3 pilules avant chacun des deux repas
LANCOSME, pharmacien, 71, Av. Victor-Emmanuel-III, PARIS-8e

AFFECTIONS DES VOIES URINAIRES
SANTAL MONAL
1 au bleu de méthylène
Essences balsamiques. 0,16
Bleu de méthyléne. . 0,02
Adjuvant de la cure par les Sulfamides et la Pénicilline. — A la fin du traitement, calme, assèche et décongestionne les muqueuses.
Blennorragies, Cystites, Pyuries, Prostatites, Colibacillose urinaire.
6 à 9 capsules par jour, aux repas
2 sulfamidé
Essences balsamiques. 0,24
Para aminophényl sulfamide. . 0,25
Gonocoques :
Les 1er, 2e, 3e jours 2 capsules, 6 fois par jour
Les 4e, 5e, 6e jours 2 capsules, 4 fois par jour
Les 7e, 8e, 9e jours et jours suivants 2 capsules, 2 fois par jour
Infections à streptocoques, à staphylocoques et à colibacilles :
4 à 6 capsules par jour, à intervalles réguliers.
PROSTAL
SUPPOSITOIRES SÉDATIFS
Stovaïne, Benzocaïne, Menthol, Bromure de camphre, Extraits de jusquiame, de ciguë de ratanhia, Surrénine, Hypophyse, Prostatine.
AFFECTIONS DOULOUREUSES DE LA PROSTATE ET DU PETIT BASSIN
Effets constants et immédiats. — 1 suppositoire matin et soir.
LABORATOIRES MONAL
DOCTEUR EN PHARMACIE — LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
13, AVENUE DE SÉGUR - PARIS-7e

Travaux pratiques série clinique A.

Mardi 21 *novembre* : Drs Deribreux, Corteville, Truch : Présentation de sujets atteints de gynécomasties et de syndrome de Klinefelter.

Mercredi 22 *novembre* : Drs Joaki et Giroud : Examen psychomatique des infantiles.

Jeudi 23 *novembre* : Présentation de malades par les congressistes.

Vendredi 24 *novembre* : Présentation de sujets atteints d'obésité et de troubles thyroïdiens après castration.

Samedi 25 *novembre* : Consultation commentée.

Travaux pratiques section biologique B.

Mardi 21 *novembre* :

10 à 11 heures : Dr Rivoire : Nouvelle méthode de mesure du métabolisme basal. — 11 à 12 heures : Dr Rivoire : Nouvelle méthode de dosage des 17-cétostéroïdes.

Mercredi 22 *novembre* :

10 à 11 heures : Dr Bellot : Les frottis vaginaux. — 11 à 12 heures : Dr Zérah : Les biopsies d'endomètre.

Jeudi 23 *novembre* :

10 à 11 heures : M. Bréant : Iodémie. — 11 à 12 heures : M. Bréant : Coefficient lipocytique.

Vendredi 24 *novembre* :

9 à 11 heures. Drs Loublié et Tchékoff : Expérimentation. — 11 à 12 heures : Dr Zérah : Résultats de l'étude comparée des biopsies d'endomètre et des frottis vaginaux.

Samedi 25 *novembre* :

10 à 12 heures : Dr Rivoire : Dosage du prégnandiol.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant au Secrétariat du service. Elles doivent être accompagnées du montant de la participation aux frais (4.000 fr.), *en indiquant la série de travaux pratiques choisie* : Série A : clinique; — Série B : biologique.

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Services antituberculeux. — *La date du concours pour l'inscription de 85 praticiens sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecins des services antituberculeux publics et privés* (médecins-adjoints des sanatoria publics et privés pour tuberculose pulmonaire et médecins des dispensaires antituberculeux) qui devait avoir lieu au Ministère de la Santé publique et de la Population le 4 décembre 1950 *est reportée au* 11 *décembre* 1950.

Sanatorium de la Seine à Hauteville (Ain). — *Est envisagée la vacance de deux postes de médecin-adjoint aux sanatoriums de la Seine à Hauteville (Ain).* Peuvent être candidats : 1° Les médecins-adjoints en fonctions dans un sanatorium public; 2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévue par le décret du 12 juin 1948; 3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1949, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au Ministère de la Santé publique et de la Population, Direction de l'Administration générale du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Thérapeutique artérielle et cardio-rénale

Artères
Spasmes artériels, Hypertension
TENSÉDINE 2 comprimés au début de chacun des 3 repas.
Scléroses vasculaires et viscérales
IODOLIPINE 1 capsule 2 ou 3 fois par jour, aux repas.

Cœur
Syndromes coronariens, Angor, Infarctus, Palpitations, Algies précordiales
COROSÉDINE 2 comprimés 2 ou 3 fois par jour, au début des repas.
Crises angineuses
TRINIVÉRINE 2 à 3 dragées à quelques minutes d'intervalle. Maximum : 10 par jour.

Reins
Insuffisance cardio-rénale, Oligurie
DIUROPHYLLINE 2 à 4 comprimés par jour, à la fin ou dans l'intervalle des repas.

MONAL, DOCTEUR EN PHARMACIE - 13, Avenue de Ségur, PARIS

BOLDINE HOUDÉ
PAR GRANULE Un mgr. Alcal. totaux purs du Boldo, quatre mgr. Aloïne pure crist. — 3 à 6 par jour.

ICTÈRE - LITHIASE BILIAIRE
CONGESTION DU FOIE
HYPERTROPHIE DU FOIE
INSUFFISANCE HÉPATIQUE

FOIE

Laboratoires HOUDÉ, 9, rue Dieu, PARIS

Hôpital-Hospice de Clamecy — *Un concours sur titres aura lieu à l'Administration générale de l'Assistance publique à Paris, le 24 janvier* 1951 pour le recrutement d'un *médecin de médecine générale, soit qualifié, soit compétent ou faisant preuve de titres et de connaissances spéciales en pneumo-phtisiologie* à l'hôpital-hospice de Clamecy, qui comporte un service de pneumo-phtisiologie.

Les candidats devront faire parvenir avant le 6 janvier 1951 *à la direction départementale de la Santé, 64, rue de la Préfecture, à Nevers, un dossier comprenant :*

— 1° Une demande mentionnant leurs nom, prénoms et adresse;

— 2° Un extrait de naissance;

— 3° Un extrait de casier judiciaire modèle n° 3;

— 4° Un certificat attestant leur inscription à un tableau national de l'Ordre des médecins;

— 5° Toutes pièces justificatives de leur qualification ou de leur compétence ou de leurs connaissances en pneumo-phtisiologie;

— 6° Un exposé de leurs titres scientifiques ainsi que des services antérieurs qu'ils pourraient faire valoir accompagné de toutes pièces justificatives.

Sanatorium de la Savoie. — *Un poste de médecin-adjoint est actuellement vacant au sanatorium de la Savoie à Hauteville (Ain).* Peuvent être candidats : 1° Les médecins-adjoints en fonctions dans un sanatorium public; 2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948; 3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1949, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au Ministère de la Santé publique et de la Population, Direction de l'Administration générale du Personnel et du Budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Sanatorium des Tilleroyes. — Est envisagée la vacance d'un *poste de médecin-adjoint au Sanatorium des Tilleroyes (Doubs)* : *Peuvent être candidats* : 1° Les médecins-adjoints en fonctions dans un sanatorium public; 2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 13 juin 1948; 3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1949, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au Ministère de la Santé et de la Population (Direction de l'Administration générale du Personnel et du Budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

ANTISEPTIQUE EXTERNE
DÉSODORISANT NON TOXIQUE ET CICATRISANT
JOVANYL
Comprimés effervescents titrés à 0 gr. 30 de
MAGNÉSIUM PARATOLUÈNE SULFOCHLORAMINE
GYNÉCOLOGIE - LARYNGOLOGIE
STOMATOLOGIE - UROLOGIE - CHIRURGIE
1 A 3 COMPRIMÉS POUR 1 LITRE D'EAU.
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

ENTÉRITES
AIGUES ET CHRONIQUES
DYSENTERIE AMIBIENNE
ANTHELMINTIQUE
CRÉSENTYL
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

THÉRAPEUTIQUE ANTIHISTAMINIQUE

PHÉNERGAN
SIROP
DOSÉ A UN MILLIGRAMME (0g001)
du N di méthylamino-méthyléthyl dibenzo-parathiazine (3277 R.P.)
PAR CENTIMÈTRE CUBE
FLACONS DE 125 Cm3
1 cuillerée à café: 5 mg de PHÉNERGAN
2 à 10 cuillerées à café par jour suivant l'âge
Bien accepté par les Enfants
Permet une posologie nuancée
INDICATIONS PARTICULIÈRES CHEZ L'ADULTE:
DYSPEPSIES DOULOUREUSES · GASTRITES
TOUX D'IRRITATION · INSOMNIES
ANGOISSES · PARESTHÉSIES
Le PHÉNERGAN est également présenté sous forme de dragées dosées à 0g025 et d'ampoules de 2cm3 dosées à 0g05
Echantillons et littérature sur demande
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
PARIS

Si, le cholestérol a une activité thérapeutique...
mais à doses massives et par voie rectale

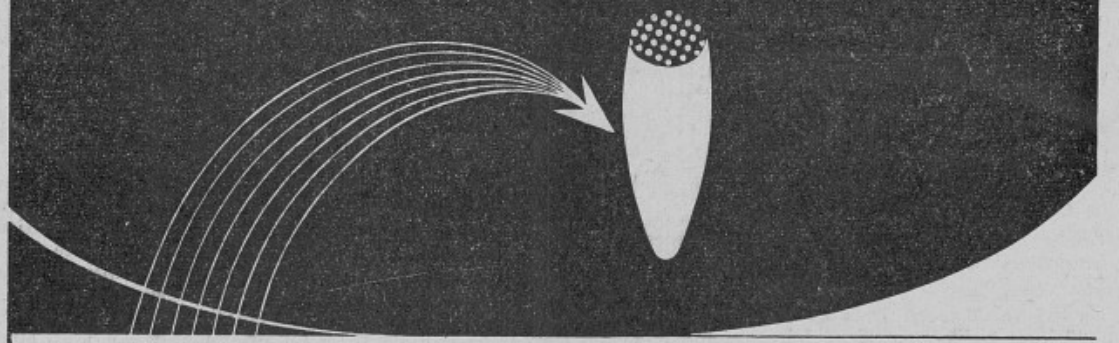

rectocalcium

CHOLESTÉROLÉ

- prétuberculose primo-infection
- tuberculose (adjuvant des thérapeutiques classiques)
- croissance, rachitisme
- hyperthyroïdie (rétablissement de l'équilibre physiologique)

POSOLOGIE : 1 à 2 suppositoires par jour pendant 2 à 3 semaines.

Laboratoire ROGER BELLON

LES LABORATOIRES BRISSON fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

NÉVROSES
INSOMNIES

LOBÉLIANE
LALEUF

ANTISPASMODIQUE PUISSANT
EXCLUSIVEMENT VÉGÉTAL
GOUT ET ODEUR AGRÉABLES
ATOXIQUE

DOSE CALMANTE : 2 à 5 cuillerées à café par jour
DOSE HYPNOTIQUE : 1 à 3 cuillerées à café le soir

Laboratoires LALEUF, 51, rue Nicolo, Paris-16e

LES APPLICATIONS DES CITRATES ET DU MAGNÉSIUM

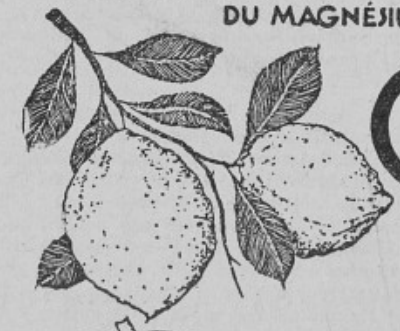

CITRONEMA

FOIE — TROUBLES HÉPATIQUES

CŒUR — VISCOSITÉ SANGUINE HYPERTENSION ARTÉRIELLE

ESTOMAC — DYSPEPSIES GASTRALGIES

LABORATOIRE CALBRUN

PARLAX

Reine des huiles de paraffine rééduque l'intestin

CONSTIPATION
ENTÉRITES-HÉMORROÏDES
AFFECTIONS GASTRO-INTESTINALES

Laboratoires : F. LATOUR Phien Drogte 71, Rue Douy Delcupe, Montreuil/Bois (Seine)

ACTUALITÉ

Responsabilités

« Il est inconcevable que trois bataillons de Légionnaires aient été arrêtés à Cao-Bang, car la Légion *passe toujours* — et c'est la première fois que pareil fait se produit; il faut donc qu'il y ait eu autre chose pour l'expliquer. »

Ces propos nous étaient tenus par un officier qui avait bien connu la Légion. Or, à travers les réticences des communiqués, il apparaît bien que ce sont les munitions qui ont fait défaut à nos soldats.

Dans le même temps, un confrère me parlait d'une de ses malades, habitant une rue voisine, qui avait un fils lieutenant au Tonkin. Elle lui parlait, à chaque visite, de ce fils qui se plaignait de manquer de matériel; à la dernière, il y a une quinzaine de jours, elle lui fit part d'une lettre dans laquelle il demandait, de façon urgente, de lui envoyer... douze pelles! Elles lui étaient nécessaires pour enterrer ses morts — et pour se retrancher, au besoin. Cette dame envoya les douze pelles par avion comme elle avait déjà envoyé des jumelles et une carabine dont il avait besoin pour se défendre le cas échéant.

Cette pénurie, chez ces soldats dont la vie est constamment menacée, ne peut s'expliquer que par la crainte de faire une peine (même légère) aux « séparatistes » dont le chef, bien que « fils du peuple », vient, par une curieuse anomalie du sort, de présenter un accident réservé d'ordinaire aux « gosses de riches » qui ont été trop bien nourris et ont trop bien vécu.

Il semble qu'en cette affaire on aille chercher bien loin des responsabilités qu'on a sous la main.

A. Herpin.

Comité médical des croisières françaises

Le jour de Noël a Jérusalem — C'est un voyage en Terre-Sainte, au Liban, en Basse-Égypte et à Naples que la Compagnie des Messageries Maritimes organise, *du* 16 *décembre* 1950 *au* 6 *janvier* 1951, *à bord de son paquebot* « Providence » *de* 15.000 *tonnes*.

Itinéraire : 16 *décembre* : Départ de Marseille. — 22 *décembre* : arrivée à Haïffa; débarquement et séjour en Terre Sainte jusqu'au 28 décembre (Jérusalem, Berthléem, la Mer Morte, la Vallée du Jourdain, le lac de Tibériade, Nazareth). Voyage par terre de Jérusalem à Beyrouth, par Damas. — 28 *décembre* : départ de Beyrouth, par mer, à bord du « *Providence* ». — 29 *décembre* : Arrivée à Port-Saïd; départ pour le Caire. — 30 *décembre* : Séjour au Caire. Excursion aux Pyramides. — 31 *décembre* : départ d'Alexandrie. — 4 *janvier* : Escale à Naples. Excursion à Pompéi. — 6 *janvier* : Arrivée à Marseille.

Prix : de 145 à 190 livres en première classe et en cabine de luxe (soit de 142.000 fr. à 186.200 fr. environ). Taxes en sus : 4 livres, soit 3.920 fr. — 125 livres en 2e classe, soit environ 140.500 fr. Taxes en sus : 3 livres 10. — 110 livres en 2e classe intermédiaire, soit 107.800 fr. Taxes en sus : 3 livres 10.

Pour tous renseignements, écrire soit à la Direction de notre journal, soit au Comité médical des Croisières françaises : Salle Béclard, Faculté de Médecine, 12, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris (6e).

OFFRES ET DEMANDES

STÉNODACTYLO SECRÉTAIRE. Excellentes références. *Écrire, sous le nº 535 L., au Journal, qui transmettra.*

A VENDRE : Appareil radioscopie-graphie 100 milli. 100 Kv, châssis vertical, téléradio, accessoires, état neuf 1949. Étuve électrique intérieur cuivre, bistouri électrique et lampe U. V. avec brûleur de rechange. *Écrire — sous le Nº 536 C — au Journal, qui transmettra.*

Depuis 25 ans...
... vos Confrères apprécient et utilisent :
L'AGENDA MÉDICAL "GALLIENA"
Spécialement conçu à l'intention du Corps Médical français
SOUSCRIVEZ, COMME EUX,
A L'ÉDITION 1951
(parution fin Novembre 1950)
Prix de l'abonnement : franco 200 fr.
En notre chèque à
Pub. GALLIENA, 5, rue Jean-Daudin, Paris-15e - C.C.P. Paris 5390-10

SOMMAIRE DU N° 46

Principes fondamentaux et conduite d'une anesthésie moderne, par le Dr *Jeanne Ronzy*..... 549
Feuillets du praticien : Dysménorrhée (*Henri Vignes*). 553
Mémentos de médecine pratique :
Obstétrique : Les toxémies de la grossesse (d'après G. Q. Théobald), par *Yvonne Boileau*..... 555
Sociétés savantes :
Académie nationale de médecine, séance du 7 novembre 1950..... 559
Académie de Chirurgie, séance du 8 novembre 1950... 559
Société médicale des Hôpitaux, séance du 27 octobre 1950 (suite et fin)..... 560
Variété : Rions un peu..... **817**
Questions professionnelles : A propos de la retraite du médecin (Supplément à la circulaire n° 3 (juin 1950) de la Chambre syndicale des médecins du Nord) *suite*; — Comité d'action médicale..... **818**
Informations et nouvelles diverses..... **824**
Actualité : Encore des élections (*C. H.*)..... **830**
Nécrologie **830**

Société des Chirurgiens de Paris. Prix Maurice Cazin. — La Société des chirurgiens de Paris décernera en janvier 1951 le Prix Maurice Cazin à l'auteur du meilleur mémoire qui lui sera parvenu *sur un sujet de chirurgie.*

Les candidats sont priés d'adresser leurs mémoires (*dactylographiés*) au Secrétaire général de la Société de Chirurgiens des Paris, 60 boul. de La Tour-Maubourg, Paris (7e) *avant le 15 janvier* 1951 (*dernière limite*).

Ier Congrès international de médecine thermale et de climato-thalassothérapie. — Le premier Congrès international de médecine thermale et de climato-thalassothérapie se tiendra *du 17 au 19 février 1951 à l'Hôtel des Thermes d'Ostende.*

Le thème des travaux est le suivant :

Le traitement des affections allergiques dans le cadre de la médecine thermale et climatique.

Les inscriptions et demandes de renseignements sont reçues au Secrétariat général de l'Union internationale de médecine thermale et de climato-thalassothérapie, 17, avenue Léopold, 2e étage, Ostende, Belgique.

Le droit d'inscription est fixé à 125 francs belges payables en monnaie belge ou en monnaie étrangère au cours du change au moment du Congrès.

Le texte des communications est dès à présent sollicité.

Des facilités de logement et de voyage seront accordées.

Ce Congrès coïncidera avec l'Assemblée générale statutaire de l'Union internationale de médecine thermale et de climato-thalassothérapie (U.I.M.T.C.T.).

XIXe réunion scientifique annuelle de la Société médicale d'Aix-les-Bains. — La Société médicale d'Aix-les-Bains organisera le *dimanche 13 mai* 1951 (*Pentecôte*) une journée scientifique consacrée à la « Créno-Chirurgie ».

Rapporteurs : Drs M. Rozier et J. Paillot.

Outre les rapports, des communications ayant trait à la créno-chirurgie et au rhumatisme pourront être présentées.

Pour tous renseignements, s'adresser au Dr P. Trepsat, 30, avenue Victoria, Aix-les-Bains.

Semaine d'enseignement de la rhumatologie. — *Le cycle de conférences* organisées chaque année par la Société médicale et le Centre de recherche du rhumatisme d'Aix-les-Bains, *aura lieu du 6 au 13 mai* 1951.

Il comprendra comme les années précédentes des exposés théoriques, des démonstrations pratiques, des présentations de malades, des interventions orthopédiques et chirurgicales.

Pour tous renseignements, s'adresser au Dr M. Rozier, 4, place du Revard, Aix-les-Bains.

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent
2 Produits Sulfamidés
SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux
LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

ALGIES
Cachets
Suppositoires
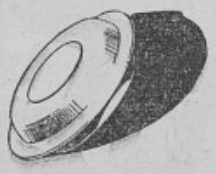
ALGOCRATINE
LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris-8e

ULCÈRES GASTRIQUES ET DUODÉNAUX - ENTÉROCOLITES
COLLOIDO-BISMUTH
POUDRE
BISMUTH SOUS-GALLATE (DERMATOL) } 80 %
BISMUTH CARBONATE LÉGER
ALUMINE COLLOIDALE } 20 %
TRISILICATE DE MAGNÉSIUM
(VISA N° 1530-7247)
PRODUITS PHARMACEUTIQUES
M. RICHARD - AUBENAS (ARDÈCHE)
Richard
TOPIQUE - CICATRISANT

COLIBACILLOSE

G. MANDIN

syndrome urinaire

RUFOL

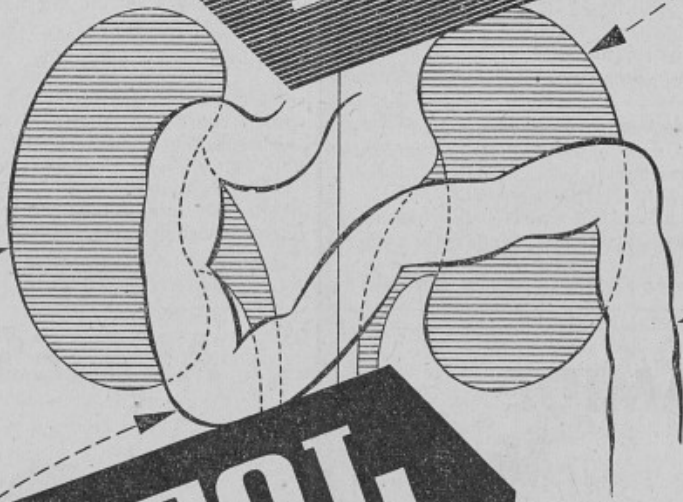

Phtalyl

RUFOL CHARBON

syndrome intestinal

LABORATOIRES DU Dr F. DEBAT 60, RUE DE MONCEAU - PARIS 8e

VARIÉTÉ

Rions un peu...

La retraite du médecin constitue, pour la plupart de nos confrères, un lourd souci. Qu'ils acceptent ou qu'ils refusent de cotiser, ils sentent le poids de la contrainte, le caractère odieux des menaces. Assujettissement ou révolte sombrent dans l'accablement d'un début d'année difficile, imposé et surimposé à merci. De temps à autre un praticien harassé, exaspéré par les cotisations et les charges, prend sa plume et cherche un moyen d'échapper aux coups de l'Ordre, aux coups de la Caisse Autonome, puisqu'il ne peut pas éviter ceux de l'État.

C'est alors que M. Vauzanges rit. Généreusement il nous invite à rire avec lui. Rions un peu..., écrit-il(1). Rions un peu du confrère qui trouve excessif le taux de rachat des points, rions de celui qui propose un financement par les laboratoires ou la Sécurité sociale, rions un peu de ces malheureux qui s'égarent hors des barrières élevées par nos gardiens et que révolte la perspective de la tâche impossible. Que nous importent leurs difficultés, les frais de leur installation, le nombre de leurs enfants, tant de causes de désespoir dans un monde si dur. En quelques chiffres, M. Vauzanges leur prouve qu'il a raison, que la Caisse a raison, que seuls, lui et la Caisse peuvent avoir raison. Puis, la conscience en paix, il rit, il nous invite à rire (et sans doute aussi M. Vauzanges fils et tout le personnel de la Caisse, qui doit savourer la cocasserie et la naïveté des misères médicales).

Les articles qui excitent l'hilarité condescendante de M. Vauzanges sont extraits de revues du Sud-Est. L'un d'eux émane « du bon pays de Tartarin »(*sic*). C'est du *Sud-Est Médical* que nous tirons le texte qu'on va lire : il a dû échapper au Directeur de la Caisse de Retraite qui ne le cite point... bien qu'il lui fût adressé. Pour que nulle occasion de rire ne lui soit ôtée, nous le remettons sous ses yeux :

Docteur Jean-Paul Hubert
Bd de la Roche-du-Roi
Aix-les-Bains

Aix-les-Bains, le 22 juin 1950.

Monsieur le Président de la Caisse Autonome
de Retraite des médecins français,
60, Bd de Latour-Maubourg, Paris (8e).

Monsieur,

Je reçois aujourd'hui un deuxième rappel de cotisation pour 1949.

Je me permets de vous faire à ce sujet quelques remarques :

1° Vous commencez cette lettre en m'appelant « Mon cher confrère ». Je vous dénie absolument le droit de me traiter ainsi; appartenant à une famille médicale où mon grand-père et mon père, sans compter un certain nombre d'oncles et de cousins, m'ont précédé, j'avoue n'avoir jamais été préparé à considérer comme « confraternelle » une mise en demeure

(1) *Presse Médicale*, 4 Novembre 1950.

ASTHÉNIES PHYSIQUES ET PSYCHIQUES
ÉTATS DÉPRESSIFS - NARCOLEPSIES
DYSTONIES NEURO-VÉGÉTATIVES
PARKINSON - CONTRÔLE DE L'APPÉTIT
ÉNURÉSIE

MAXITON

PHENYL 1 AMINO 2 PROPANE DEXTROGYRE

maximum de tonus

minimum d'effets secondaires

DELAGRANGE

59, BOULEVARD DE LATOUR MAUBOURG - INV. 43-60

de payer une somme exorbitante pour une retraite que je ne toucherai évidemment jamais.

Dans ma famille, et dans les milieux médicaux honorables que j'ai fréquentés jusqu'ici, c'est la première fois que j'entends parler d'une « traite »; j'ignorais que les mœurs commerciales avaient à ce point envahi notre profession sous le couvert de l' « Ordre ».

2° Vous m'adresserez effectivement cette traite quand vous le désirerez; je ne la paierai que contraint et forcé; vous pourrez donc m'intenter un procès où il me sera permis de dire qu'étant père de 4 enfants, installé depuis 1946, je n'ai pas encore pu m'offrir fût-ce huit jours de vacances en dehors de ma famille, pour des raisons pécuniaires... et qu'avant de songer à l'avenir que vous me proposez, il s'agit tout d'abord de songer au présent.

3° Ayant 4 enfants dont la dernière a exactement 2 ans et ayant moi-même 39 ans, il est plus que vraisemblable que, jusqu'à la soixantaine, je travaillerai exclusivement pour faire vivre et élever mes enfants sans faire la moindre économie.

Il me restera donc au maximum 5 ans pour mettre de côté de quoi vivre si je veux toucher votre retraite; il me sera donc impossible de cesser ma profession, car ce n'est pas la retraite que vous offrez qui pourra me le permettre.

4° Je remarque que vous avez cessé de vous mettre, tout au moins par vos en-têtes, sous le patronage de l' « Ordre ».

Il serait en effet difficilement admissible que *cette institution, déjà imposée aux médecins dans des conditions qu'il vaut mieux oublier et pour laquelle leur agrément n'a jamais été sollicité depuis*, couvrît de son autorité (!) le super-impôt que vous qualifiez de retraite.

Depuis le temps où cette honorable institution fut établie, alors que j'étais, comme beaucoup d'autres, sous la surveillance attentive de la « Felgdendarmerie », je n'ai pas eu de rapports avec aucun tribunal, ni aucun gendarme de mon pays; j'attends que vous me mettiez en rapport avec eux; peut-être me sera-t-il possible de dire que, comme beaucoup, comme la majorité de mes confrères, j'estime que la consultation à laquelle vous vous êtes livré, et à laquelle j'ai d'ailleurs répondu sans réfléchir, a été une véritable duperie, puisque vous osez dire que nos réponses ont constitué une sorte de vote : il est regrettable que Molière ait écrit *Tartufe* il y a trois siècles, il n'aurait pas inventé ce tour de passe-passe par lequel une simple « consultation » a été considérée comme un vote.

Il eût été correct, votre projet mis sur pied (si l'on peut dire), de solliciter cette fois non une « opinion », mais un « vote » réel de ceux qui sont encore des médecins et non des hommes d'affaires ou des financiers.

Vous ne l'avez pas voulu, vous ne le voulez encore pas, trop sûr du résultat.

Peut-être verra-t-on des gens, qui furent des médecins, faire saisir des médecins pères de famille et anciens combattants : vous pourrez alors être fier de votre œuvre.

Vous me permettrez de vous adresser, pour terminer, l'expression de sentiments dans lesquels la confraternité n'a pas la moindre part, en attendant que vous m'envoyiez, Monsieur, vos huissiers et vos gendarmes.

Jean-Paul Hubert.

Sans doute cette lettre vous paraît-elle digne, sensée et rougiriez-vous d'extorquer de l'argent à qui vous dit avec une tranquille fierté, les raisons de son refus. C'est que vous êtes médecin, mon cher confrère, et non pas caissier : vous connaissez peut-être les problèmes humains, mais vous pataugez dans les chiffres. Le caissier, lui, nage dans l'aisance de ses calculs, regorge de supériorité arithmétique. Au malheureux qui se débat, il explique ses additions, ses soustractions, ses répartitions; il fait la preuve par neuf. Il connaît la Caisse mieux que quiconque, puisqu'il en vit. Il écrase son adversaire. Puis il rit. Rions un peu...

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

A propos de la retraite du médecin

(*Supplément à la Circulaire n° 3 (juillet 1950), de la Chambre syndicale des Médecins du Nord. — Suite.*) (1).

A l'origine et jusqu'en 1954, c'est la règle des 20 ans seule qui sera appliquée.

Le montant des allocations variera selon deux éléments :

a) le nombre des années d'activité dont il est justifié;

b) le nombre de points de retraite par année.

Pour la période antérieure à 49 (où aucune cotisation n'a été versée) toutes les années d'activité, quelle que soit la classe choisie par l'intéressé, sont uniformément assimilées à une valeur de 4 points de retraite.

Exemples :

Vingt années d'activité antérieures à 1949 : $20 \times 4 = 80$ pts.
Trente années d'activité avant 1949 : $30 \times 4 = 120$ pts.
La valeur du point étant de 250 *francs en* 1949, *la retraite est de* 20.000 *francs dans le premier cas et de* 30.000 *dans le deuxième.*

A ces points attribués pour l'activité antérieure à 1949, s'ajouteront ensuite ceux provenant des cotisations versées depuis 1949 et ce, en fonction de la classe choisie.

Exemples :

Commerçant de 45 *ans comptant quinze ans d'exercice de la profession. Il voit donc s'inscrire immédiatement* $15 \times 4 = 60$ *pts à son compte de retraite. Pour avoir la retraite la plus grosse possible, il s'inscrit en classe* 5 *et y cotise* 15.000 *francs par an pendant vingt ans. Il gagne ainsi* 12 *points par an, soit au total* 240 *points. Sa retraite sera donc calculée sur* 300 *points à* 250 *francs et sera de* 75.000 *francs.*

Chose capitale en ce régime : *il n'est pas nécessaire d'abandonner son activité professionnelle.* Celui qui veut toucher sa retraite à 65 ans en continuant son activité doit simplement continuer à payer la cotisation annuelle (minime) de 5.000 francs.

Les droits des conjoints sont soigneusement étudiés de leur côté. Enfin, chaque individu assuré à la retraite peut, en plus, contracter une assurance décès inconditionnelle de un million maximum, au taux de 1 %.

En résumé, régime de retraite extrêmement libéral et équitable qui serait immédiatement adaptable à notre profession et qui rallierait sans aucun doute l'avis de tous les confrères.

Le système de l'Association générale des Médecins de France.

Nous ne voulons donner ici que la reproduction du document reçu de l'A.G.

Exemples de retraites a 65 ans.

— 1° La rente « *par contrat individuel* » est bien déterminée quant à son chiffre (ici 300.000 fr.) et quant au chiffre de la prime annuelle (cela dès la signature du contrat au taux de capitalisation en cours actuellement).

— 2° Dans le système « *par dépôt collectif* », il s'agit d'une allocation dont le montant n'est pas fixé au moment du premier dépôt; il peut varier avec le taux de capitalisation, mais il est d'un rendement beaucoup plus avantageux et permet aussi la réversibilité sur le conjoint au moment de l'échéance de la rente, moyennant une certaine diminution de celle-ci.

Dans les exemples suivants, il est supposé que le taux de capitalisation ne variera pas et que les versements de l'adhérent seraient les mêmes que dans le système « par contrat individuel ». Cela à titre de comparaison.

Dans tous les cas, l'exonération de la prime en cas de maladies ou accidents est prévue jusqu'à concurrence de 50.000 francs par an et pour une durée limitée à 2 ans, pour chaque maladie. (Cette garantie ne concerne pas les femmes de médecins).

(1) Voir *Journal des Praticiens* du 2 novembre 1950 (p. **778**) et du 9 novembre 1950 (p. **798**).

ÉTAT SABURRAL
DES VOIES DIGESTIVES

d'après René Vincent

SABURRASE

GRANULÉ SOLUBLE

INSUFFISANCE HÉPATOBILIAIRE
DYSPEPSIES-CONSTIPATION
INTOXICATION GÉNÉRALE

LABORATOIRES PÉPIN & LEBOUCQ COURBEVOIE (SEINE)

R. C. Seine 242.186 B

DRAEGER

MÉDECINS.

	Age	Montant de la prime	Montant de la rente acquise 1° Par contrat individuel	Montant de la rente acquise 2° Par dépôt collectif
A capital aliéné	30	32.150	300.000	399.828
A 65 ans	35	43.375	—	395.413
Avec assurance complémentaire	40	59.840	—	390.768
A capital réservé	30	36.800	—	369.178
A 65 ans	35	49.750	—	364.846
Avec assurance complémentaire	40	68.185	—	361.626

FEMMES DE MÉDECINS.

	Age	Montant de la prime	Montant de la rente acquise 1° Par contrat individuel	Montant de la rente acquise 2° Par dépôt collectif
A capital aliéné	25	24.335	300.000	404.708
A 65 ans	30	31.230	—	399.828
Sans assurance complémentaire	35	42.115	—	395.413
—	40	58.310	—	390.768
A capital réservé	25	26.970	—	373.992
A 65 ans	30	35.750	—	369.178
Sans assurance complémentaire	35	48.320	—	364.846
—	40	66.650	—	361.626

Nous demandons à tous nos lecteurs de le méditer. Cette chose existait et fonctionnait. Elle permettait à chacun de se constituer une retraite en continuant à travailler. Cette retraite était substantielle et honorable. J'avoue personnellement que je ne comprends pas pourquoi la caisse autonome provisoire a cru devoir faire l'effort cérébral de détruire cela pour créer ce que nous savons. Il suffisait de rendre hommage aux premiers pionniers et d'adopter leur technique.

LES PROTESTATIONS.

Elles sont très nombreuses. Parmi celles-là, notons une protestation signée d'une cinquantaine de médecins de la Côte d'Or et qui a reçu ultérieurement de nombreuses adhésions supplémentaires. Elle est ainsi libellée : (nous nous devons de la reproduire in-extenso en accord avec notre confrère le Docteur Blanche).

« Les médecins soussignés, protestant énergiquement contre la retraite instituée par l'Ordre et persuadés de traduire la pensée de l'immense majorité de leurs confrères, déclarent ne pouvoir accepter en aucune façon et sous aucun prétexte, toute retraite qui subordonnerait le bénéfice de celle-ci à la cessation de l'exercice de leur profession. Ils ajoutent que dans la retraite qu'on veut leur imposer le montant de cette dernière équivaut en fait, avec l'interdiction d'exercer, à une condamnation à la misère.

Ils s'indignent qu'un tel projet, dont le caractère est proprement monstrueux, s'accompagne de menaces non déguisées faites par certains de ses promoteurs à l'adresse de confrères qui, dans un geste de légitime défense, déclarent ne pouvoir souscrire à leur propre condamnation.

Ils font remarquer, à l'appui de leur refus, qu'un arrêt total et définitif de leur profession à l'âge de 65 ans constituerait pour beaucoup un grave choc moral, *en même temps qu'une injustice flagrante si l'on considère que certains médecins anciens fonctionnaires, ou anciens militaires, peuvent exercer la médecine tout en bénéficiant d'une retraite substantielle.*

Il est certain que, mis à part une minorité de médecins fortunés qui pourront cesser d'exercer à 65 ans, la très grande majorité des médecins seront dans l'obligation de continuer l'exercice de leur profession.

Ainsi donc, le système de retraite qu'on veut imposer aux médecins, **sans qu'ils aient été au préalable consultés sur ses modalités**, équivaut en fait à un leurre, sinon à une duperie, puisqu'en réalité cette retraite illusoire se traduira pour eux par de longs et coûteux versements, pour ne jamais rien toucher avant l'âge de 75 ans.

Enfin, ayant eu connaissance du refus catégorique opposé par la Confédération des Syndicats des Chirurgiens-Dentistes et du Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes, à un projet analogue, les médecins soussignés déclarent ne pouvoir souscrire qu'à une retraite identique à celle que les chirurgiens-dentistes ont obtenue et instituée, conformément au Décret du 27 août 1949, et qui permet le bénéfice de cette retraite à l'âge de 65 ans, tout en leur laissant la possibilité de continuer l'exercice de leur profession et cela aussi bien en ce qui concerne la retraite de base que la retraite complémentaire.

En conséquence, les médecins soussignés demandent qu'un nouveau référendum, précis et chiffré, soit organisé de toute urgence et, dans cette attente, se refusent catégoriquement à tout versement de cotisations.

Signataires : MM. les Docteurs Moreau, de Girardier, Jeannin, Blanche, Klepping, Chavasse, F. Leclerc, G.C. Leclerc, Jean Deslandes, Jacques Deslandes, Montcharmont, Bel, Depouilly, Bottemer, Longin, Agron, Diebold, Megret, Soichot, Jacob, P.E. Martin, Gallois, Fouilloux, Bruchon, Ballivet, Falconnet, Ehringer, Renardet, Franck, Loquin Paul, Chessebeuf, Herard, Roux, Normand, Alison, Metral, Mocquet, Berger, Rougemont, Morel, Villard, Brissaud, Paquet, M. Camuset, P. Camuset, Lagneau, P. Martin, Clerc, Chapuis, Piard, Planson, Pansiot, Arviset, Combet, Audry.

***

Les arguments contre la retraite

I. — *Contre les principes.*

La retraite, avec cessation de l'exercice professionnel, est une création du fonctionnariat. C'est avec le numerus clausus l'élément essentiel de la transformation d'une profession libérale en une fonction administrative.

Elle est une victoire du dirigisme sur le libéralisme.

L'obligation générale de la retraite pour tous les médecins crée l'insuffisance même de celle-ci.

II. — *Contre les modalités.*

1) La cessation du droit d'exercer est contraire à la loi sur l'exercice de la médecine qui ne prévoit aucune limitation des droits apportés à l'individu par le diplôme de Docteur en Médecine. L'interdiction définitive d'exercer ne peut être prononcée que pour des faits très graves par les Conseils Régionaux. Le décret qui l'impose en contre partie de l'allocation vieillesse complémentaire est un décret illégal qui peut être déféré en Conseil d'État, à tout moment.

2) Tout bénéficiaire de la retraite des vieux, qui n'est autre que notre retraite de base, peut exercer toute activité qui lui plaît.

Les médecins militaires retraités exercent tous la médecine civile sans restrictions.

Les retraités de toutes les administrations retravaillent, certains même reprennent du service dans d'autres administrations quand ce n'est pas comme auxiliaire dans la même.

ASTHMES A TOUTES PÉRIODES
BOUFFÉES ASTHMATIFORMES
DES CATARRHEUX ET DES EMPHYSÉMATEUX

EPHEDRINE BÉRAL

Éloigne les accès
Dilate les bronches
Facilite l'Expectoration
Soulage toujours

ELIXIR DE LOBÉLIE A 3 cg. D'ÉPHÉDRINE BÉRAL ET 25 cg. NaI PAR CUILLERÉE A CAFÉ

EN PÉRIODE D'ACCÈS
Une cuillerée à café le matin et au début de l'accès.

ENTRE LES ACCÈS
Une cuillerée à café le matin.

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

3) Le médecin aisé et celui qui, fonctionnaire d'État, aura déjà une retraite, seront les seuls à accepter le bénéfice de la retraite médicale selon la forme actuelle, sans la moindre récrimination.

Les impotents, les infirmes, les malades qui ne pourront plus exercer, la prendront aussi. Mais elle ne sera pour eux qu'un secours insuffisant que l'entraide médicale devra compléter. Et cependant, parmi ceux-là, surtout dans quelques années, beaucoup auront versé de nombreuses annuités de 30.000 fr.

4) Les médecins valides et peu fortunés préféreront renoncer au bénéfice de leurs versements plutôt que :

a) de cesser l'exercice de la médecine qui serait pour eux un choc physique et moral grave, le commencement d'une vie misérable dans laquelle beaucoup d'entre eux ne retrouveraient pas l'énergie nécessaire pour se réadapter;

b) d'abandonner une clientèle médicale, peut-être réduite, mais sélectionnée au fil de la longue pratique, et qui lui a donné toute sa confiance.

5) Même si on acceptait le principe d'une retraite, encore faudrait-il qu'elle soit décente pour qu'elle puisse être utile à un confrère pauvre et infirme. Pour qu'elle le soit, avec le principe actuel d'une généralisation, il faudrait élever le taux de la cotisation individuelle à des taux rigoureusement prohibitifs. La seule solution pour la rendre acceptable est de permettre la continuation de la profession médicale.

6) L'arrêt de l'activité professionnelle, comme on peut l'observer chez bon nombre de fonctionnaires, est bien souvent un arrêt de mort par le déséquilibre intellectuel et physique qu'il entraîne.

7) Ce serait l'humilier, après lui avoir interdit de continuer à exercer sa médecine, dans son cadre, chez lui, que de lui permettre de faire chez un plus jeune des remplacements. Ou bien, il s'y crèvera ou bien il s'y aigrira un peu plus. Il ira pétrir dans un autre fournil des petits pains qui ne seront pas pour lui, alors qu'il aurait pu continuer tout doucement à soigner ses vieux clients à l'aide de son expérience accrue par les ans.

8) Croit-on qu'on atténuera l'insuffisance des 144.000 ou des 117.000 fr. annuels en lui permettant de prendre à plein ou à mi-temps une activité salariée? Laquelle?

La médecine du travail devient une spécialité réservée de plus en plus à des diplômés, en attendant que dans un an elle ne soit exercée exclusivement que par ceux-ci. Les Caisses de Sécurité Sociale n'engagent plus de médecins-conseils de plus de soixante ans. Resteront les vaccinations à 2 fr. pièce, les vacations du contrôle scolaire à des tarifs approchants et beaucoup d'illusions.

9) La retraite actuelle néglige gravement les intérêts de la femme du médecin, et la condamne à réclamer l'entraide que l'on avait voulu abolir. C'est une iniquité de laisser les veuves de médecin sans retraite elles-mêmes jusqu'à 65 ans, alors que le médecin a versé de longues annuités. A cet âge-là, elles seront ou bien mortes de faim, ou remariées et leurs enfants seront élevés.

10) Les cotisations retraite constituent donc, en fait, un super-impôt dont ne sera même pas exonéré (même de la cotisation complémentaire) le médecin de 65 ans, qui préférera la liberté d'exercer à l'esclavage de l'inaction contrôlée.

11) L'ordonnance du 24 septembre 1945 a permis à l'Ordre de s'intéresser à toute œuvre de retraite. Mais cette possibilité lui a été enlevée par la loi de 1946 qui en a confié le soin à la Sécurité Sociale. La création de 14 Caisses autonomes à titre provisoire par la loi du 17 janvier 1948 n'a pas dérogé à ce prin-

Dragées
"YSE"
PHOSPHURE DE Zn. - NUX VOMICA - KOLA GUARANA
SURMENAGE - ASTHÉNIE

Gouttes
"HEMAGENINE"
IODE - ARSENIC - STRYCHNINE - AC. PHOSPHORIQUE
LYMPHATISME - RACHITISME
ÉTATS GANGLIONNAIRES

LABORATOIRE CHATELUT - 65, RUE LOUIS-BLANC - PARIS (Xe)

Ces deux produits sont remboursés par la Sécurité Sociale

cipe. En vertu de l'article 1er de la loi du 17-1-1948, *les Caisses autonomes ne sont que des annexes de la Sécurité sociale à qui elles doivent dès maintenant confier leurs recouvrements contentieux.*

(A suivre.)

Comité d'action médicale

(Appel a la solidarité médicale).

Depuis juin dernier, le C. A. M. s'est livré activement à un sondage minutieux de l'opinion médicale.

La majorité dynamique de la profession demande que :

1° *L'allocation vieillesse et la retraite complémentaire ne soient pas subordonnées à la cessation de l'exercice de la médecine libre;*

2° *Tout médecin âgé de 65 ans ait droit à l'allocation vieillesse comme les autres Français;*

3° *La retraite complémentaire soit facultative;*

4° *Une retraite proportionnelle soit allouée suivant le montant des cotisations effectuées.*

Allocation vieillesse.

Pour appliquer notre programme et nous rapprocher des chiffres que nous avons publiés récemment, à savoir que les cotisations 1949-1950 doivent rapporter à la Caisse 400 millions environ, il faut rappeler que ces 400 millions sont légalement amputés avant toute distribution :

a) de frais de gestion;

b) d'une taxe de compensation entre les Caisses;

c) d'une taxe à la Caisse nationale des professions libérales;

d) de neuf annuités de remboursements à l'État des allocations qu'il a servies depuis 1946 à nos économiquement faibles;

e) et enfin de l'allocation légale aux ayants droit.

Or nous lisons dans le dernier Bulletin du Conseil de l'Ordre, qu'au 28 août 1950, il a été versé au titre d'allocation vieillesse moins de 40 millions à 1.224 retraités et 35 millions environ à 1.771 veuves, soit approximativement moins de 75 millions sur 200 millions prévus pour les cotisations de 1949.

Ces chiffres sont déduits mathématiquement et légalement de chiffres globaux qu'un expert-comptable assermenté certifierait conformes; mais il donnerait des explications légales et une ventilation exacte de deux comptabilités, que nous obligerons la Caisse à publier, parce que nous voulons nous appuyer essentiellement sur la clarté et la légalité.

Modification des règlements.

Nous devons nous appuyer sur deux solutions légales :

1° Cessation d'exercice.

2° Non-cessation d'exercice avec un plafond de ressources subordonné à l'octroi de l'allocation vieillesse.

Si les administrateurs de la Caisse étaient élus directement par les cotisants, il n'est pas douteux qu'ils choisiraient la deuxième solution, et ils ne distribueraient pas nos capitaux à des médecins ou à des veuves notoirement riches ou dont les ressources actuelles sont suffisantes pour vivre; ils pourraient penser à ceux de nos confrères de plus de 65 ans qui ne gagnent pas le minimum vital et qui sont actuellement contraints de faire une rente à des personnes qui n'en ont pas besoin.

Des confrères illusionnés ou mal informés nous accusent d'être des démoralisateurs; qu'ils n'hésitent pas à nous écrire et à nous exposer leurs conceptions ou leur cas personnel; dès maintenant nous leur faisons une proposition concrète. Pour éviter aux jeunes médecins une cotisation trop élevée, que les médecins âgés de plus de 65 ans qui ont des revenus professionnels suffisants abandonnent une partie de leur allocation à nos confrères malheureux que l'État a secourus depuis 1946 et qu'il nous impose maintenant de secourir.

ORTHO-GASTRINE
CURE TONI-STIMULANTE
ESTOMAC ★ FOIE ★ INTESTIN
PYUROL
GRANULÉ SOLUBLE
ANTISEPTIQUE DES VOIES DIGESTIVES ET URINAIRES
ORTHOPHORINE
GRANULÉ SUCRÉ SOLUBLE
FORMULE DE JOULIE
Laboratoires A. LE BLOND
Docteur en Pharmacie — Ex-Interne des Hôpitaux de Paris
15, Rue Jean-Jaurès, PUTEAUX (Seine)
Téléphone : LONgchamp 07-36
Spécialités remboursées par la Sécurité Sociale

THÉRAPEUTIQUE ACIDE DE LA PEAU
DERMACIDE
pH 3,6
INTOLÉRANCES
PRURITS
ACNÉS
SÉBORRHÉES
PLAIES
VITA-DERMACIDE
PATE ACIDE GRASSE SOLUBLE A L'EAU
LAB. PORCHER. 35, rue des BLANCS-MANTEAUX. PARIS, IVe

A 70 ans tous les médecins et toutes les veuves toucheront l'allocation vieillesse sans distinction de ressources.

Retraite complémentaire.

Il ne faut pas oublier qu'il y a un recours au Conseil d'État introduit par le Dr Couturier, chirurgien à Grenoble.

Quant au droit d'adhésion, dont on peut penser qu'il n'est là que pour camoufler l'importance des frais de gestion, il est parfaitement illégal (à rapprocher de l'appréciation élogieuse de l'Argus, parue dans toute la presse médicale, sans doute sur la demande de la Caisse de retraite).

Confrères, adhérez au C. A. M. Créez des sections là où il n'en existe pas encore.

Le Président du C. A. M. :
Dr Vandrepote,
9, *rue Leuregans, Boulogne-sur-Mer* (*Pas-de-Calais*).

(*Communiqué du C. A. M.*)

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

UNIVERSITÉ DE PARIS

Faculté de Droit (Institut de Criminologie). Psychiatrie médico-légale élémentaire

M. le Prof. Laignel-Lavastine a commené son cours à la Faculté de Droit le *vendredi* 10 novembre à 11 heures (Amphithéâtre n° 3) et le continuera *tous les vendredi à la même heure.*

Programme du Cours :

Vendredi 17 *novembre* : Capacité pénale; — *vendredi* 24 *novembre* : Réactions antisociales des alcooliques; — *vendredi* 1er *décembre* : Réactions antisociale des toxicomanes; — *vendredi* 8 *décembre* : Réactions antisociales des délirants; — *vendredi* 15 *décembre* : Réactions antisociales des déments; — *vendredi* 22 *décembre* : Réactions antisociales des périodiques, des hystériques et des épileptiques; — *vendredi* 5 *janvier* 1951 : Réactions antisociales des paranoïaques; — *vendredi* 12 *janvier* : Réactions antisociales des déséquilibrés, des pervers instinctifs et des obsédés; — *vendredi* 39 *janvier* : L'homicide pathologique; — *vendredi* 26 *janvier* : Limites du vol morbide; — *vendredi* 2 *février* : Attentats aux mœurs; — *vendredi* 9 *février* : Criminalité juvénile, militaire et coloniale.

FACULTÉ DE PARIS

Conférences d'actualités pratiques.— *Ces conférences, destinées à tous les médecins, auront lieu au Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine, les mardis et vendredis,* à 20 h. 30 *et à* 21 h. 30, *du* 15 *novembre au* 31 *mars* 1950.

Vendredi 17 *novembre,* 20 h. 30 : Prof. Giraud, doyen de la Faculté de Médecine de Montpellier : Les hypertensions artérielles pulmonaires. Leurs aspects cliniques et leur traitement. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Couvelaire : Le tuberculeux urinaire après la néphrectomie.

Mardi 21 *novembre,* 20 h. 30 : Prof. Gougerot : Les dernières notions sur la pénicillinothérapie dans la syphilis. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Renard : Le glaucome infantile.

Vendredi 24 *novembre,* 20 h. 30 : Prof. Catbala : Influences des conditions du milieu sur la santé des enfants. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Laurence : Le traitement des angiomes.

Mardi 28 *novembre,* 20 h. 30 : Prof. Sénèque : Diagnostic,

indications opératoires et tactique opératoire dans les cancers du côlon droit. — 21 h. 30 : M. Siguier : Le problème thérapeutique actuel de l'amibiase.

Vendredi 1er *décembre*, 20 h. 30 : Prof. Fèvre : Les occlusions intestinales d'origine congénitale. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Hamburger : Acquisitions récentes sur le diagnostic et le traitement des états de déshydratation et d'hyperhydratation.

Mardi 5 *décembre*, 20 h. 30 : Prof. agrégé Léger : Traitement immédiat des fractures du col du fémur par les prothèses acryliques. — 21 h. 30 : M. Bourdial : Conduite à tenir vis-à-vis de l'hypertrophie amygdalienne de l'enfant.

Vendredi 8 *décembre*, 20 h. 30 : Prof. Chabrol : La mycothérapie dans les cirrhoses du foie. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Verne : Aperçus sur la chirurgie du corps vertébral.

Mardi 12 *décembre*, 20 h. 30 : Prof. Alajouanine : Aperçus sur l'aphasie et son traitement. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Rudler : Les conceptions actuelles du traitement chirurgical des cancers du rectum.

Vendredi 15 *décembre*, 20 h. 30 : Prof. agrégé Kourilsky : Les pneumonies à virus. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Kuss : Le traitement du cancer de la prostate.

Mardi 19 *décembre*, 20 h. 30 : Prof. agrégé Brouet : La streptomycino-résistance et ses conséquences dans le traitement de la tuberculose. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Gosset : Traumatismes de la main.

Vendredi 22 *décembre*, 20 h. 30 : Prof. agrégé Chapet : Les stomatites d'origine dentaire. Signes, diagnostic, traitement. — 21 h. 30 : Prof. de Gennes : Le traitement des insuffisances endocriniennes par les implantations de cristaux d'hormones.

Vendredi 5 *janvier*, 20 h. 30 : Prof. agrégé Perrault : Données cliniques et thérapeutiques nouvelles sur la maladie de Basedow. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Desvignes : Syndrome de compression du nerf optique intracrânien.

Mardi 9 *janvier*, 20 h. 30 : Prof. Chevallier : Les nouveaux traitements des anémies. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Olivier : Traitement des phlébites récentes du membre inférieur.

Vendredi 12 *janvier*, 20 h. 30 : Prof. agrégé Soulié : Le rétrécissement mitral. Son traitement médico-chirurgical. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Offret : Les conjonctivites folliculaires.

Mardi 16 *janvier*, 20 h. 30 : Prof. agrégé Degos : Dermites provoquées par les agents externes. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Mayer : La radiopelvimétrie dans l'établissement du pronostic obstétrical du bassin.

Vendredi 19 *janvier*, 20 h. 30 : Prof. agrégé J. Marie : Atélectasies et emphysèmes pulmonaires au cours des affections pulmonaires de l'enfance. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Huguier : Lastatique anatomo-physiologique du pelvis et la cure des prolapsus vagineux.

Mardi 23 *janvier*, 20 h. 30 : Prof. agrégé Cachera : Données nouvelles sur les cirrhoses alcooliques du foie et leur traitement. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Sicard : Réserve de transplants osseux ; Banque d'os.

Vendredi 26 *janvier*, 20 h. 30 : Prof. agrégé Patel : Règles actuelles de la chirurgie des péricardites constrictives. — 21 h. 30 : Prof. Lian : Le rétrécissement congénital de l'isthme de l'aorte.

Mardi 30 *janvier*, 20 h. 30 : Prof. Moreau : Du diagnostic des fièvres continues. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Roux : Diagnostic et orientation thérapeutique actuelle de la lithiase de la voie biliaire principale.

Vendredi 2 *février*, 20 h. 30 : M. Ravina : Les antibiotiques les plus récents. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Varangot : Le diagnostic précoce des cancers génitaux de la femme par la technique des frottis vaginaux.

Mardi 6 *février*, 20 h. 30 : Prof. Dechaume : La sialographie, méthode de diagnostic dans les affections des glandes salivaires.

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

ULCÉOPLAQUE
2 DIMENSIONS :
ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.
ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.

Dans chaque boite : 6 pansements
Pour 20 à 24 jours de traitement

- PLAIES ATONES
- ESCARRES
- ULCÈRES VARIQUEUX

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la diapédèse et la leucocytose.
Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.

ULCÉOPLAQUE *utilisé avec la bande souple* ULCÉOBANDE
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

— 21 h. 30 : Prof. agrégé Lamy : Maladies héréditaires et consultation prénuptiale.

Vendredi 9 février, 20 h. 30 : Prof. agrégé Decourt : Diagnostic et traitement des hypogonadismes. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Merger : La césarienne dans le cadre de la chirurgie moderne.

Mardi 13 février, 20 h. 30 : Prof. Lelong : La toxoplasmose. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Aubin : Le traitement des rétrécissements cicatriciels de l'œsophage.

Vendredi 16 février, 20 h. 30 : Prof. Moulonguet : Le diagnostic des tumeurs du sein. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Marchal : Les traitements modernes de la maladie de Hodgkin.

Mardi 20 février, 20 h. 30 : Prof. agrégé Boulin : Nouvelles données cliniques et thérapeutiques sur le coma diabétique. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Poilleux : De quelques ostéopathies réputées rares et cependant utiles à connaître.

Vendredi 23 février, 20 h. 30 : Prof. agrégé Gilbert-Dreyfus : Les étapes diagnostiques et thérapeutiques de l'hypercorticisme chronique de l'adulte. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Padovani : Diagnostic des tumeurs des os.

Mardi 27 février, 20 h. 30 : Prof. Haguenau : Les accidents nerveux dus à l'emploi des antibiotiques. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Baumann : Le médecin devant le problème de la chirurgie « héroïque » du cancer.

Vendredi 2 mars, 20 h. 30 : Prof. agrégé de Sèze : Syndrome douloureux de l'épaule et des membres supérieurs. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Debeyre : Traitement chirurgical des arthroses du genou.

Mardi 6 mars, 20 h. 30 : Prof. agrégé Menegaux : Les greffes de derme. — 21 h. 30 : Prof. Coste : Perspectives nouvelles en thérapeutique rhumatologique.

Vendredi 9 mars, 20 h. 30 : Prof. Justin-Besançon : Les exophtalmies endocriniennes et leur traitement. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Maduro : Les principaux facteurs pathogéniques des laryngites chroniques. Leurs expressions cliniques, leur valeur d'orientation thérapeutique.

Mardi 13 mars, 20 h. 30 : Prof. Turpin : Le traitement du rhumatisme articulaire aigu de l'enfant. — 21 h. 30 : Prof. agrégé Aboulker : Stérilité masculine.

Vendredi 16 mars, 20 h. 30 : Cinéma et télévision médico-chirurgicale.

Clinique médicale d'hydro-climatologie thérapeutique Bichat. — Leçons cliniques, par M. le Professeur L. Justin-Besançon et M. Ch. Debray, agrégé, *le jeudi à 11 heures*. — *Entretiens du lundi, le lundi à 11 heures* : Discussions cliniques d'actualité à l'Amphithéâtre de l'hôpital Bichat, avec la collaboration de MM. les Professeurs A. Lemierre et M. Chiray et des assistants de la clinique. — *Conférences de biologie clinique, le mercredi à 11 heures*, à l'Amphithéâtre de l'hôpital Bichat, sous la direction de M. le Professeur L. Justin-Besançon et de MM. R. Cachera et R. Fauvert, agrégés, et avec la collaboration de MM. R. Fasquelle et Ch. Debray, agrégés; H.-P. Klotz, A. Rubens-Duval, M. Lamotte, Claude Laroche, et H. Pequignot, médecins des Hôpitaux; P. Barbier, Mme S. Lamotte-Barillon, MM. Contamin et Durupt, assistants et chefs de clinique. — *Leçons de sémiologie clinique les mardis, mercredis, jeudis et samedis* par les chefs de clinique. — Tous les jours, présentation de malades justiciables des cures thermales au Centre Maurice-Villaret, par MM. Et. May, H.-P. Klotz, Rubens-Duval, Moutier, Bith, Cornet, Sikorav, Pluvinage, Grellety-Bosviel, Paley, Courchet, Borel,

LEVULINATE
DE CALCIUM
INJECTABLE
STABILITÉ PLÉ INNOCUITÉ
ACTIVITÉ (13 % D'IONS CA.)
J. PLÉ, 111 bis, rue de Turenne - PARIS (3e)

LIT
MÉCANIQUE
DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ
RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

HORMOCRINOL
♀ et ♂
Médication Thyro-génitale associée aux électrolytes activateurs PHOSPHORE et POTASSIUM
TROUBLES DU MÉTABOLISME
RHUMATISME ENDOCRINIEN
TROUBLES GÉNITAUX ET CIRCULATOIRES
6 à 8 comprimés par jour
GOSSYPIOL
MAURIN
16 DRAGÉES EN 2 JOURS déterminent les règles et calment les douleurs
Laboratoires JAMMES
102 bis, Rue de l'Aigle - La Garenne-Colombes

Sarrazin, Sors, Marette, Passa, consultants du Centre de crénothérapie des Hôpitaux de Paris.

COURS ET CONFÉRENCES

Enseignement d'Endocrinologie clinique de l'Hôpital de la Pitié (83, boulevard de l'Hôpital), sous la direction de MM. Jacques Decourt et Gilbert-Dreyfus, agrégés, médecins de l'Hôpital de la Pitié. Cet enseignement commencera le mardi 14 novembre et comprendra :

— 1° *Des conférences sur des sujets endocrinologiques d'actualité* faites *chaque lundi* à 10 h. 45, à l'amphithéâtre des cours de la Pitié, alternativement par MM. J. Decourt et Gilbert-Dreyfus, leurs collaborateurs ou par des personnalités étrangères à leurs services. Ces conférences pourront être accompagnées de présentations de malades et suivies de discussions.

— 2° *Des consultations* qui auront lieu *à 10 heures chaque mardi* dans le service de M. J. Decourt *et chaque jeudi dans le service* de M. Gilbert-Dreyfus.

POSTES VACANTS

Sanatorium interdépartemental Bellecombe, à Hauteville (Ain). — *Un poste de médecin-adjoint est actuellement vacant au Sanatorium interdépartemental Bellecombe, à Hauteville (Ain).* — Peuvent être candidats : 1° Les médecins-adjoints en fonctions dans un sanatorium public; — 2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948; — 3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1949, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au Ministère de la Santé publique et de la Population (Direction de l'Administration générale du Personnel et du Budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Sanatorium de Saint-Sever (Calvados). — *Un poste de médecin-adjoint est actuellement vacant au Sanatorium de Saint-Sever (Calvados).* — Peuvent être candidats : 1° Les médecins-adjoints en fonction dans un sanatorium public; — 2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948; — 3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1949, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au Ministère de la Santé publique et de la Population (Direction de l'Administration générale du Personnel et du Budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

OFFRES ET DEMANDES

STÉNODACTYLO SECRÉTAIRE. Excellentes références. *Écrire, sous le n° 535 L., au Journal, qui transmettra.*

ANTISEPTIQUE EXTERNE
DÉSODORISANT NON TOXIQUE ET CICATRISANT
JOVANYL
Comprimés effervescents titrés à 0 gr. 30 de MAGNÉSIUM PARATOLUÈNE SULFOCHLORAMINE
GYNÉCOLOGIE - LARYNGOLOGIE
STOMATOLOGIE - UROLOGIE - CHIRURGIE
1 A 3 COMPRIMÉS POUR 1 LITRE D'EAU.
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

"Le Gentisate de Sodium" est un produit sous cachet remboursable aux Assurés Sociaux
GENTISATE de SODIUM
(SEL DE SODIUM DE L'ACIDE DIHYDROXY-2-3-BENZOÏQUE)
VOIE BUCCALE
GRANULÉ SUCRÉ (arôme de café) BOÎTES DE 125g
ACCOMPAGNÉES D'UNE CUILLÈRE-MESURE
1 cuillère-mesure = 1g de gentisate de sodium
DISSOUDRE LE GRANULÉ AU MOMENT DE L'EMPLOI DANS UN DEMI-VERRE D'EAU FROIDE
VOIE PARENTÉRALE
SOLUTION INJECTABLE: AMPOULES DE 10cm3
DE SOLUTION A 10% - BOÎTES DE 5
1 ampoule = 1g de gentisate de sodium
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
Specia
RHÔNE POULENC
PARIS

LA MEILLEURE FORMULE
DE L'IODE EXTERNE

Iodex

POMMADE IODEX SIMPLE
POMMADE IODEX au SALICYLATE de MÉTHYLE

Laboratoires Rissa. Lille

CONSTIPATION

Lactolaxine

COMPRIMÉS DE FERMENTS LACTIQUES LAXATIFS

1 à 3 comprimés par jour

Labo^ries André PARIS, 4, rue de la Motte-Picquet - PARIS XV^e^

TOUX-BRONCHITES
OPPRESSIONS
AFFECTIONS DES
VOIES RESPIRATOIRES

PULMERAN

COMPRIMÉS **SÉDATIFS**
DE LA TOUX

Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE

LABORATOIRES DUMESNY
199, Avenue Michel-Bizot, PARIS-12^e^

Réalisation en Thérapeutique journalière de L'ÉPREUVE DE MELTZER-LYON

CHOLÉCYSTINE

Dragées glutinisées de ***sulfate de magnésium***

se dissolvant rapidement dans le duodénum, **réalisant ainsi un véritable drainage médical des voies biliaires**
La **CHOLECYSTINE PEPTONÉE** contient 0 gr. 05 de peptone en plus du Sulfate de Magnésium.
DOSES : 6 à 10 dragées par jour, le matin à jeun ou en plusieurs fois une heure avant les repas.

Laboratoire VAURS, 17, rue de l'Arc-de-Triomphe, Paris-17^e^-ÉTO 45-66

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

ARHEMAPECTINE GALLIER

ANTI-HÉMORRAGIQUE

BOITES DE 2 ET 4
AMPOULES DE 20cc.

*

PARAMINAN

ACIDE **P**ARA-**A**MINO-**B**ENZOÏQUE

DYPSNÉES EFFET RETARD (ANTIBIOTIQUE)
ACTION VITAMINIQUE (VITAMINE H')

AMPOULES DE 5% et 10% • DRAGÉES à 0,25

LABORATOIRE R. GALLIER
1BIS Place Président Mithouard PARIS 7e

TRINITRINE

ET ASSOCIATIONS
(DRAGÉES A NOYAU MOU)

TRINITRINE SIMPLE
TRINITRINE CAFÉINÉE DUBOIS
TRINITRINE PAPAVÉRINE LALEUF
TRINITRAL LALEUF
TRINIBAÏNE LALEUF

ANGINE DE POITRINE
CRISES VASCULAIRES SPASMODIQUES

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Docteur en Pharmacie
51, Rue Nicolo, PARIS-16e — Tél. : Tro. 62-24

DANS TOUTES LES AFFECTIONS DU SYSTÈME VEINEUX

Troubles de la Ménopause Varices Hémorroïdes Phlébites

FLUXINE

circulation du sang

Posologie
(PRO DIE)
★
DOSES NORMALES
30 gouttes
DOSES MASSIVES
100 à 300 gouttes

PRODUITS BONTHOUX, 42, RUE PASTEUR - VILLEFRANCHE (Rhône)

ACTUALITÉ

Encore des élections.

Une fois de plus, on nous parle d'élections; en face de la médecine libre, la « médecine des conventions » va sans doute marquer des points. Nous ne prenons parti ni pour l'une ni pour l'autre; chacun reste fermement sur ses positions : partisans ou adversaires affirment ou nient en bloc bienfaits ou méfaits — comme s'il était possible à une institution de ne pas comporter les deux!

Mais par un singulier paradoxe, alors qu'on affirme de plus en plus la nécessité d'associer dans toute maladie la psychothérapie à la médication, alors qu'on affirme de plus en plus l'importance de l'ambiance et du « colloque singulier » de médecin à malade, comme facteur de guérison, tout va contre ces théories dans la façon dont on envisage pour l'avenir la pratique médicale. Des honoraires fixés dans des limites trop étroites ne permettent pas de passer trois quarts d'heure ou une heure à essayer de « dénouer des complexes »; on traite la maladie avec une ordonnance comme on ferait une équation (telle maladie = tel remède) sans se préoccuper de traiter le malade. Comment, dans une médecine collective où se succèdent des individus à un rythme forcément rapide, ne pas être débordé? Comment établir ce contact humain pourtant si utile pour guérir?

Pourtant, force est bien au législateur de « cataloguer » le médecin, catalogue qui est obligatoirement fondé sur des titres. Nul ne peut changer de classe, ce serait une pente trop dangereuse, un précédent, une faveur — et nous, républicains, aimons la légalité, l'anonymat, l'absence de responsabilité. C'est ainsi qu'un médecin de 50 ans est censé officiellement ne pouvoir acquérir aucune qualité nouvelle depuis sa sortie de la Faculté; par contre l'heureux possesseur d'un titre pourra s'endormir sur ses lauriers : il se réveillera trente ans après, gardant toujours la même valeur... sur le papier.

Nous sommes vraiment le pays des fonctionnaires. Pourquoi vouloir comprendre la médecine autrement, vouloir en faire autre chose qu'un acte machinal? Pourquoi chercher à acquérir une instruction personnelle postscolaire, considérée comme nulle et sans valeur par une Sécurité sociale dont nous dépendons malgré nous?

A moins que, malgré l'ingratitude et la bêtise de la clientèle, nous y trouvions notre bonheur.

C. H.

Tarifs des consultations externes dans les hopitaux publics. — (*Extrait du Journal Officiel du* 18 *octobre* 1950. (*Débats parlementaires.*)

M. Abel-Durand expose à M. le Ministre de la Santé publique et de la Population que les assurés sociaux, qui se présentent aux consultations externes dans certains hôpitaux publics, notamment dans les hospices de Soissons, ne sont remboursés de leurs frais par les Caisses de Sécurité sociale que dans une proportion bien inférieure à celle prévue par les tarifs visés à l'article 24 de l'Ordonnance du 19 octobre 1945 (80 %), et demande quelles sont les conditions exactes d'application de l'arrêté du 5 janvier 1948 et quelles mesures il compte prendre pour remédier à la situation qui lui est signalée, celle-ci, durant depuis plusieurs mois, étant très préjudiciable aux assurés sociaux (*Question du* 25 *avril* 1950).

Réponse. — L'arrêté du 5 janvier 1948 concerne uniquement les honoraires ou services d'hospitalisation. Les tarifs en consultations externes hospitalières sont, ainsi que l'a confirmé le Conseil d'État dans ses avis des 3 août 1948 et 17 mai 1949, déterminés par l'article 48 du R. A. P. du 17 avril 1943. Il ressort du texte en question que le tarif pour les assurés sociaux est intermédiaire entre celui prévu pour les malades indigents (lequel, est en fait, égal à 80 % des tarifs de ville) et celui des malades payants. Le Conseil d'État a considéré que la procédure à appliquer pour la détermination du tarif des assurés sociaux devait être celle prévue par les articles 10 et 11 de l'Ordonnance nº 45-2454 du 19 octobre 1945, à savoir : convent on entre la Caisse régionale de Sécurité sociale et les syndicats de praticiens, ou, à défaut de convention, tarif d'autorité établi par la Commission nationale tripartite des tarifs. Cette dernière Commission a, au cours de sa séance du 7 juillet 1949, décidé de fixer, en principe, à 90 % du tarif de ville le tarif applicable (en l'absence de convention) aux assurés sociaux dans les consultations externes hospitalières. Toutefois le tarif dont il s'agit n'a pu être encore rendu applicable du fait de certaines exigence des organismes de Sécurité sociale. Des pourparlers continuent à ce sujet entre le Ministère de la Santé publique et le Ministère du travail. En tout état de cause le tarif applicable aux assurés sociaux ne saurait, pour respecter les textes en vigueur, être inférieur au tarif prévu pour les malades indigents, étant entendu que les consultations externes répondent aux conditions de fonctionnement prescrites dans la circulaire du Ministre de la Santé publique du 23 septembre 1949.

(*Extrait d'une circulaire du Comité intersyndical*).

NÉCROLOGIE

— Dr Herbert A. Spencer, médical director retired U. S-Public Health Service, décédé à Neuilly-sur-Seine;

— Dr Jean Trouvenin, décédé à Valence;

— Dr André Thibault, décédé à Vieux Manoir le 30 octobre;

— Dr André Rousson (de Lyon) décédé le 13 octobre dans sa 27e année;

— Dr Joseph Duchateau (du Havre);

— M. Alfred Clauvin, docteur en pharmacie, directeur général des Laboratoires Chauvin-Blanche et Cie, décédé à Aubenas le 19 octobre à l'âge de 66 ans;

— M. Raymond Chassagnot, directeur du personnel du Ministère de la Santé publique.

SOMMAIRE DU N° 47

Les antibiotiques en ophtalmologie, par le Dr *L. Guillaumat* 561

Mémentos de médecine pratique :
Feuillets du praticien : Tuberculose du péricarde (*H. F.*) 568

Sociétés savantes :
Académie nationale de Médecine, séance du 14 novembre 1950..... 570
Académie de Chirurgie, séance du 15 novembre 1950... 571
Société médicale des Hôpitaux, séances des 3 et 10 novembre 1950..... 572

Bibliographie..... 572

Variété : Les ultra-sons, I (*Louis Gougerot*) 837
Questions professionnelles : A propos de la retraite du médecin (Supplément à la circulaire n° 3, juillet 1950) de la Chambre syndicale des médecins du Nord..... 838
Actualités professionnelles : Le médecin dans la cité (*H. Souplet-Mégy*) 842
Sociétés médicales et chirurgicales : Société de médecine de Paris. — Société des chirurgiens de Paris 843
Informations et nouvelles diverses..... 845
Actualité : A propos de la « couvade » (*J. Rateau*)..... 850
Nécrologie 850

Banque française des yeux. — *Sous la présidence effective* de M. Vincent Auriol, *Président de la République, la Banque française des yeux donnera le mercredi 6 décembre, au Palais de Chaillot, une grande soirée de gala au cours de laquelle le film* La Nuit s'achève *sera présenté.* Ce film, interprété par Victor Francen, Ludmila Tchérina, Georges Rollin, Christiane Lys, Edmond Audran et Gérard Landry, comporte, outre une histoire romanesque, une partie scientifique et documentaire qui révèle au grand public, dans tous ses détails, une opération extrêmement délicate : la greffe des yeux.

En rendant hommage aux savants et chirurgiens qui sont parvenus à matérialiser ce grand rêve des hommes : rendre la vue aux aveugles, le film *La Nuit s'achève* fera connaître l'une des plus étonnantes réussites de la science française. Ce film a obtenu au Grand référendum international de Vichy, 1950, le maximum des récompenses

---

Journées internationales de la lumière. — Le Comité international de la lumière (C. I. L.) organise des Journées internationales *à Paris, du* 26 *au* 30 *septembre* 1951. Le sujet principal : Lumière et Habitation, comportera des rapports sur : *Lumière naturelle dans l'habitation*; *Lumière artificielle*; *Réactions physiologiques et pathologiques* (en particulier aux lampes à fluorescence) ; *Lampes germicides.*

Il y aura en outre une série de communications sur ces sujets et sur l'actinologie physiologique et médicale. Sont actuellement prévus des rapports du Prof. Dejardin (Lyon), Donofrie (Gênes), Y. Legrand (Paris), Ronge (Upsala), Dr Raymond Latarjet (Paris), des rapports et des communications faits par des architectes et éclairagistes de plusieurs nations.

Le C. I. L. est *présidé par le* Dr Marikofer (Davos) ; *Vice-Président* : Prof. Ponzio (Turin) et Van Tenghergen (Amsterdam) ; *Président d'honneur* : Prof. Jausion (Paris).

Le Comité français de la lumière, qui organise le Congrès, est présidé par le Prof. Dejardin ; Autres membres : Prof. Aimes, Dognon, Jausion, Strohl ; Dr Biancani, Brody, Krainik, Latarjet, Nemours Auguste.

Secrétaire du C. I. L. et du Comité français : Jean Meyer, 67, *boulevard de Courcelles, Paris* (8e) ; — *Secrétaire du Congrès* : Mlle Ch. Weissenbach, 6, *rue Daubigny, Paris* (17e).

Les médecins qui désirent participer au Congrès sont priés d'envoyer leur adhésion et éventuellement d'indiquer sans retard le sujet de leur communication.

LE RINGER DU PRATICIEN
ÉQUILIBRÉ à pH : 7

UNE A TROIS INJECTIONS PAR JOUR
AMPOULES DE 5 c. c. POUR ENFANTS
AMPOULES DE 10 c. c. POUR ADULTES
(Boîtes de 6 ampoules)

NEUROTROPHÈNE

LABORATOIRE DE L'ÆTHONE
35, RUE BOISSONADE - PARIS-14e
TÉLÉPHONE : DANTON 92-10

Soluté injectable isotonique et iso-ionique avec le sang, dérivé de la solution de RINGER dont il utilise les trois cathions essentiels Ca, Na, K.

● SÉRUM PHYSIOLOGIQUE PAR EXCELLENCE, il exerce sur le TROPHISME NERVEUX, sur la TONICITÉ DE L'APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE et sur l'ÉQUILIBRE HYDRO-SALIN l'action la plus favorable, exempte de tout effet secondaire, sans heurt, sans "doping".

● Solvant précieux pour la Pénicilline, ses qualités le désignent encore plus pour la Streptomycine dont il rend les injections absolument indolores.

AQUEUSE
1 %
D'EPHEDRINE

Affections

Rhino-Pharyngées

BIPHEDRINE

Gouttes nasales

HUILEUSE
0 50 %
D EPHEDRINE

Laboratoires du Docteur BOUCHARA, 47, Rue de Bretagne, Paris 3e

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

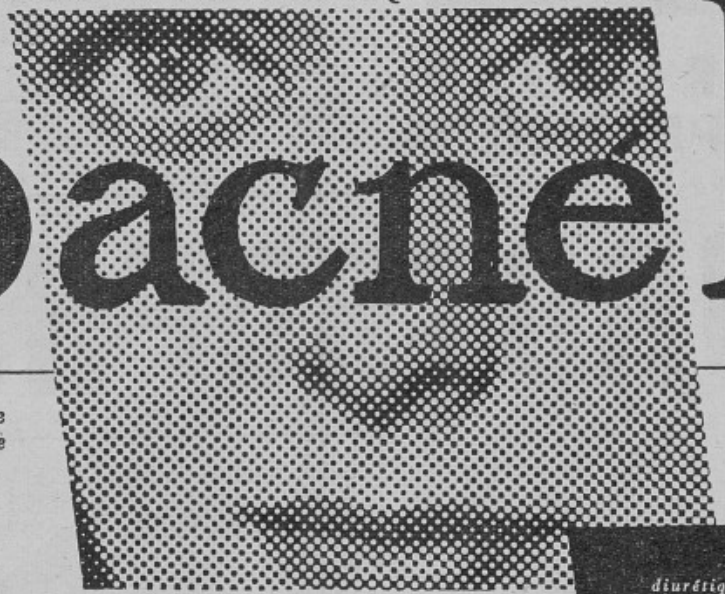

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique :
THEOBROMOSE
dermatoses :
DERMO-PLASTOL
et
SOLU-PLASTOL
anesthésies :
BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✻, DOCTEUR EN PHARMACIE
10, RUE DU PLATRE - PARIS IV·

VARIÉTÉ

Les ultra-sons

I

Il s'agit là d'un domaine de la physique d'exploration récente et dont les applications pratiques sont en train de se multipiier non seulement dans l'industrie et l'art militaire, mais encore en médecine.

Un double contraste semble exister entre les vibrations mécaniques des milieux matériels, dont font partie les ultra-sons, et les vibrations électromagnétiques :

D'une part, l'étendue des gammes de vibrations électromagnétiques actuellement connues du physicien excède de beaucoup celle des vibrations mécaniques; en effet, les fréquences mesurées pour les vibrations électromagnétiques s'étendent de quelques cycles par seconde pour le champ rayonné par les courants alternatifs de basse fréquence jusqu'aux fréquences extraordinairement élevées des rayons γ (de l'ordre de 10^{21} : mille milliards de milliards), en passant par les ondes hertziennes, l'infrarouge, la lumière visible, l'ultra-violet et les rayons X.

Au contraire, les vibrations mécaniques que le physicien sait actuellement produire dépassent rarement pour les ultra-sons quelques millions de cycles par seconde.

D'autre part, d'un point de vue, il est vrai fort contingent, les appareils sensoriels de l'homme accusent le contraste en sens inverse. En effet, le corps humain percevra directement les vibrations mécaniques de quelques cycles par seconde, jusqu'à 20.000 environ; jusqu'à quelques dizaines de cycles par la sensibilité tactile (infra-sons); d'à peu près 16 à 20.000 par l'ouïe. Ce domaine des sons couvre, on le voit, à peu près dix octaves (1).

(1) En généralisant la notation des musiciens, on dit que deux vibrations sont à l'octave quand le rapport de leurs fréquences est de 2.

Or, dans le domaine des radiations électromagnétiques (en dehors d'une sensibili;é thermique assez mal définie de la peau à l'infra-rouge : radiations calorifiques), le seul appareil sensoriel adapté est l'œil, dont la rétine, sensible aux radiations de longueurs d'onde comprises entre 0,4 μ et 0,75 μ, perçoit moins d'une octave.

La séparation des ultra-sons reposant sur la limite supérieure moyenne de la sensibilité de l'oreille humaine est donc assez arbitraire. Nous verrons plus loin que d'autres êtres ont une sensibilité acoustique qui s'étend plus loin en fréquence que l'homme, percevant ce que nous appelons ultra-sons.

Ces vibrations matérielles très rapides existent dans la nature, mais leur détection est assez diffficile; aussi le progrès de nos connaissances date-t-il du jour où leur production artificielle est devenue aisée.

Plusieurs moyens sont employés d'inégale importance : citons seulement les moyens analogues à ceux de l'acoustique audible : diapasons, sifflets, sirènes; ils ne permettent que d'obtenir des énergies très faibles (à l'exception des sirènes) et des fréquences relativement peu élevées. Une remarque intéressante est cependant à faire à propos des énergies : les sources sonores, même les plus puissantes, émettent toujours des quantités d'énergie très faibles par rapport à celles mises en jeu dans les domaines mécanique et électrique d'usage courant; l'extraordinaire sensibilité de l'oreille au voisinage de son optimum permet de percevoir des effets dont la grandeur serait totalement imperceptible pour des impressions tactiles : au voisinage de 1.000 périodes par seconde, un haut-parleur de 10 centimètres carrés de surface, rayonnant par centimètre carré une puissance de millième de watt, émettra un son qui, entendu à quelques mètres, paraîtra absolument assourdissant! Cela représente moins du dix millième de la puissance du moindre fer à repasser électrique.

Dans le domaine des ultra-sons, pour obtenir des effets intéressants pour les applications, des énergies d'émission de quelques watts à quelques dizaines de watts par centimètre carré sont nécessaires.

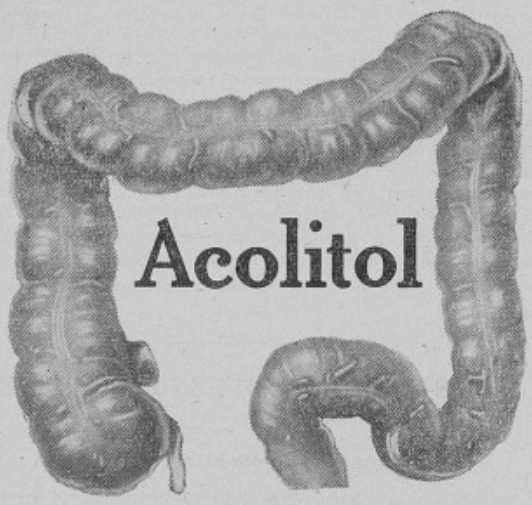

Acolitol

TOPIQUE INTESTINAL

COLITES - ENTÉRO-COLITES - INTOXICATIONS - INFECTIONS

GRANULÉ - POUDRE

LANCOSME Doct. en Phie - 71, AV. FRANKLIN D. ROOSEVELT - PARIS (8e)

MÉTHODE DE WHIPPLE
TECHNIQUE DE MINOT ET MURPHY

SYNDROMES ANÉMIQUES
INSUFFISANCES HÉPATIQUES

HÉPATHÉMO
DESCHIENS

EXTRAIT CONCENTRÉ DE
FOIE DE VEAU FRAIS

HEMOGLOBINE, VITAMINES HÉPATO-SANGUINES

AMPOULES BUVABLES de 10 cc. et 3 cc. — Sirop

DESCHIENS, Docteur en Pharmacie, 9, Rue Paul-Baudry - PARIS (8e)

On les obtient accessoirement par le phénomène de la magnéto-striction : un barreau de fer soumis à un champ magnétique s'allonge ou se raccourcit d'une très faible fraction de sa longueur, selon le sens du champ; soumis à un champ magnétique alternatif créé par le passage d'un courant alternatif dans une bobine qui l'entoure, il vibrera à la fréquence du courant; si celui-ci est de haute fréquence, on obtient des ultra-sons; mais de multiples inconvénients viennent limiter la fréquence et l'énergie possibles. On s'adresse surtout maintenant aux propriétés *piezo-électriques du quartz*. C'est à LANGEVIN qu'on doit l'utilisation de ce procédé, qui met en œuvre une propriété découverte à la fin du siècle dernier par Pierre et Jacques CURIE. Si l'on comprime (ou que l'on étire) une lame convenablement taillée dans un cristal de quartz, on voit apparaître sur ses faces des charges électriques; inversement, si l'on applique entre deux électrodes placées sur ces faces une différence de potentiel électrique, le quartz s'allonge ou se contracte selon le sens de celle-ci. On conçoit que, si la tension électrique est alternative de haute fréquence, les alternances de contraction et de dilatation du quartz engendreront des vibrations mécaniques de même fréquence, donc des ultra-sons. Tout l'intérêt du procédé vient du fait qu'on peut utiliser la résonance mécanique du quartz : une lame d'un solide quelconque possède une période propre de vibrations, qui dépend de son épaisseur; tel est le cas (dans le domaine sonore) des diapasons; frappée par un marteau, notre lame de quartz émettrait un bref train d'ondes ultra sonores, mais d'énergie très faible et très rapidement amorties. Au contraire, si la période du champ électrique appliqué coïncide avec la période propre de la lame de quartz, l'amplitude de ses vibrations deviendra considérable (1) Malgré cela, d'ailleurs, le rendement énergétique de la transformation est toujours mauvais, les puissances électriques mises en jeu étant toujours beaucoup plus grandes que la puissance « acoustique » recueillie. Comme il est quasi impossible d'obtenir des lames de quartz d'un seul bloc ayant des surfaces dépassant quelques dizaines de cm², les surfaces rayonnantes seraient toujours restées minimes sans une « astuce » due à LANGEVIN qui, remarquant que la vitesse de propagation est très sensiblement égale dans le quartz et l'acier, a eu l'idée de placer une « mosaïque » de morceaux de quartz entre deux plaques d'acier; ce « sandwich », fortement serré, vibre alors de façon identique à un bloc de quartz unique.

Pour comprendre quelles applications de ces ultra-sons ont été mises en œuvre dans des domaines très divers, il nous faut esquisser rapidement leurs propriétés principales.

Leur propagation se rapproche par certains côtés, se différencie très nettement par d'autres, de celle des sons audibles.

La vitesse de propagation est la même : de l'ordre de 330 mètres par seconde dans l'air, de 1.500 m/s dans l'eau, de 4.500 m/s dans l'acier ou le quartz. Par contre, leur portée est extrêmement différente : la différence déjà sensible entre les sons de hauteur moyenne et les sons très aigus s'accentue énormément pour les ultra-sons, qui se *propagent très mal dans l'air*; leur portée n'y excède pas quelques centimètres pour des fréquences de l'ordre du million. Dans l'eau, au contraire, les portées sont beaucoup plus grandes; de même pour certains solides : le verre, le quartz, l'acier; les gels (telle la gelée d'agar-agar) propagent en général assez bien les ultra-sons. Cette question de la portée est liée à l'*absorption* des ultra-sons par les différents milieux; cette absorption dépend considérablement de la nature physico-chimique du milieu absorbant; dans les milieux biologiques, en particulier, les différents tissus peuvent avoir des absorptions très inégales; une foule d'applications doit en tenir compte. Les corps poreux sont en particulier extrêmement absorbants : drap, liège, tissu pulmonaire. L'échauffement des corps sous l'influence des ultra-sons est directement lié à cette absorption; on a là un moyen de mesure de l'énergie ultra-sonore : on entoure la soudure d'une aiguille thermo-électrique d'une petite boule d'un corps très absorbant (comme les cires); l'échauffement de la soudure du couple thermo-électrique permet des mesures très sensibles. Comme les ultra-sons ont même vitesse de propagation que les sons, mais des périodes beaucoup plus petites, leur longueur d'onde (produit de la période par la vitesse de propagation) est aussi beaucoup plus petite; or les ultra-sons seront réfléchis en partie (analogue de l'écho) chaque fois qu'une surface de discontinuité existe dans le milieu (obstacle solide dans l'eau, surface libre d'un bain, etc.); l'onde réfléchie et l'onde incidente interfèrent, et des ondes stationnaires prennent naissance mais où les « nœuds » et les « ventres » sont distants seulement de quelques millimètres; une très belle expérience due à notre maître DOGNON le met en évidence : un tube capillaire contient une suspension d'hématies en sérum physiologique; soumis aux ultra-sons, il s'y produit des ondes stationnaires, et les globules rouges se rassemblent aux « nœuds » de vibration, l'ensemble dessinant un aspect strié très « spectaculaire ». Mais les phénomènes peut-être les plus importants sont dus aux variations de pression souvent très considérables engendrées, dans un milieu liquide en particulier, par ces vibrations de fréquence très rapide : ces variations de pression peuvent atteindre plusieurs atmosphères (jusqu'à 30 ou 40); de plus, dans l'espace, elles peuvent s'étendre sur une longueur très petite, surtout du fait que les ondes sont le plus souvent non sinusoïdales, mais présentent un front raide, comme une vague qui déferle; entre deux points très voisins peuvent donc exister des variations de pression énormes et ceci conditionne plusieurs phénomènes importants :

— Les ultra-sons sont susceptibles de disperser, sous forme de particules très fines (d'ordre colloïdal), un liquide au sein d'un autre liquide non miscible; on est ainsi arrivé à préparer des émulsions de mercure dans l'eau, malgré la grande différence des densités. Inversement, d'autres suspensions seront floculées par les ultra-sons.

— Mais surtout, au sein d'un liquide qui contient des gaz dissous (c'est le cas de l'eau au contact de l'atmosphère), va se produire le phénomène de la *cavitation* : les variations de pression dues à la vibration sont alternatives : pendant une demi-période, elles correspondent à une compression extrêmement grande en un point du liquide; mais en ce point, à la demi-période suivante, la variation de pression a changé de signe; il en résulte une dépression telle que la pression instantanée peut devenir très inférieure à la pression atmosphérique, et même négative : une espèce de « cavité » se forme au sein du liquide qui y libère ses gaz dissous sous forme d'une microbulle qui va grossir très rapidement; quand un faisceau d'ultra-sons un peu intense traverse une cuve d'eau, le passage de ce faisceau est jalonné par l'apparition de petites bulles très facilement observables. Ce phénomène disparaît pratiquement quand une ébullition prolongée a privé l'eau de gaz dissous, ou, ce qui est plus curieux et a été montré par DOGNON, quand le liquide contient des particules en suspension, à une concentration suffisante. Pratiquement, tous les effets chimiques et biologiques des ultra-sons dépendent de cette cavitation, qui en est ainsi la propriété dominante.

(A suivre.) L. G.

(1) De tels phénomènes de résonance se rencontrent partout : résonance, l'accord de votre récepteur de T.S.F. et de l'onde hertzienne que vous voulez capter; résonance, la vitre qui vibre au passage d'un camion dans la rue; résonance, le célèbre accident du pont d'Angers qui s'est écroulé lors du passage d'une troupe au pas cadencé.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

A propos de la retraite du médecin

(*Supplément à la Circulaire nº 3 (juillet 1950), de la Chambre syndicale des Médecins du Nord. — Suite et fin.*) (1).

Le Conseil d'administration de la « Caisse Autonome de Retraite » a beau éditer un deuxième fascicule en supplément du bulletin de l'Ordre des Médecins nº 3 (juin 1950) qui n'est qu'une longue série de menaces et d'injonctions comminatoires adressées aux retardataires et aux réfractaires...

(1) Voir *Journal des Praticiens* du 2 novembre 1950 (p. **778**), du 9 novembre 1950 (p. **798**), et du 16 novembre (p. **818**).

Pommade Pénicilline

Pub. S.B.

SARBACH

"FABRICATION SPÉCIALE EN MILIEU RIGOUREUSEMENT STÉRILE
TUBES STÉRILISÉS, SOUDÉS ET OPERCULÉS"

1.000 U.O./gr
VISA N° 2304 - 8282

DERMIQUE
OPHTALMIQUE
NASALE
(O.R.L)

5.000 U.O./gr
VISA N° 2304 - 10.335
POMMADE
PÉNICILLINE
FORTE

10.000 U.O./gr
VISA N° 2304 - 10.335
POMMADE
PÉNICILLINE
EXTRA FORTE

LABORATOIRES SARBACH
CHATILLON -sur- CHALARONNE (AIN) Tél. 24

Ces réfractaires ont cependant droit qu'on les écoute. Ils ne veulent pas être étranglés au coin d'un bois sans que leurs protestations soient entendues et ils veulent épargner au Conseil d'administration de la Caisse autonome la honte de faire saisir leurs biens. Détruire serait inhumain, dit la circulaire. Nous répondons : Ce n'est pas nous qui détruisons. Nous défendons notre diplôme, notre droit d'exercer, notre patrimoine, nos possibilités d'épargner, contre la Sécurité Sociale qui se cache derrière la Caisse autonome. Nous défendons la logique et le bon sens.

Sur 27.790 médecins français, il y a 15.157 confrères qui ont payé leur cotisation retraite. Il y a donc 12.633 négligents ou réfractaires. C'est pour ceux-là que nous écrivons — et aussi pour les 15.157 autres afin qu'ils réfléchissent pour l'année prochaine.

Il ne s'agit pas de détruire. Il s'agit d'aboutir à des solutions logiques, même et surtout s'il faut modifier les décrets iniques qui nous régissent.

Nous sommes en face d'un entêtement curieux, d'une volonté absolue que tous les médecins se plient au système mis sur pied par une minorité qui n'admet pas que l'on critique ses idées et que l'on s'oppose à une loi (parce que c'est une loi) ou qu'on la discute. Mais enfin nous sommes fatigués, nous médecins, de ces lois injustes à notre égard que l'on nous promulgue depuis dix ans. En face d'une loi injuste et dangereuse l'insurrection n'est-elle pas un devoir sacré?

Entêtement à vous faire payer — ce qui se comprend — mais aussi à vous imposer le système actuel de retraite. Or, confrères, il faut tout de même que vous sachiez pourquoi ce système a été ainsi conçu. On vous a dit que l'interdiction d'exercer avait été imposée pour libérer des postes pour les jeunes. Ce n'est pas la véritable raison. Chacun sait que cette raison est inexacte. Les jeunes médecins n'ont rien à attendre de l'abandon, par les vieux, de vieilles clientèles souvent très amenuisées et en général très attachées au vieux confrère. Ce vieux confrère, même s'il cessait d'exercer, ne quitterait pas sa maison. Il a besoin d'un toit. C'est ce que cherche aussi le jeune médecin. Or, ce que veulent les débutants, comme le dit le Docteur O. Followell, c'est un local où pouvoir utiliser l'instrument de travail que constitue leur diplôme. Tout le monde sait parfaitement que la retraite n'apporterait aucun allègement à la pléthore. Il faut abandonner cette mauvaise raison.

L'interdiction d'exercer a été imposée, *fait très grave*, pour empêcher 84 % des médecins y ayant droit de prendre leur retraite. Je n'invente rien. Cet aveu est extrait de la circulaire éditée par la Caisse autonome, en réponse aux objections de l'Ordre départemental et de la Chambre Syndicale de la Seine.

Voici le texte de la circulaire :

« Par suite de l'obligation de cesser d'exercer, il y aura peu de médecins entre 65 et 70 ans qui prendront leur retraite. Il n'en est prévu que 25 %. » On sait depuis qu'il n'y en aura que 16 %.

On nous dit que cette cotisation annuelle est en somme peu importante et qu'elle représente tout au plus, par jour, la valeur d'un paquet de cigarettes gitanes. Pardon! c'est que nous n'avons pas comme « para-fiscalité » que ce paquet de gitanes quotidien à verser dans la Corbeille des Œuvres sociales. Il y a les allocations familiales dont sont encore grevés les vieux médecins, même ceux qui ont élevé une nombreuse famille. Et puis, il y a la fiscalité vraie. Tout ceci était plus facile avant guerre. Il ne faut pas oublier que nous sommes contraints bon gré mal gré dans les 8/10 des cas, à des honoraires hors de proportion avec nos charges, que nous ne pourrions pas relever et que nous nous débattons avec des charges familiales et professionnelles qui sont aux cœfficients ordinaires, c'est-à-dire maximum.

Trouver 28.000 fr. à l'heure actuelle est pour beaucoup une chose impossible.

L'heure des secours est passée, dit la circulaire de la Caisse. Mais l'heure des contraintes va sonner. Elles seront dures pour beaucoup d'entre nous.

***

Cette somme de 28.000 fr. que nous devrions tous — les 27.790 médecins — verser à la Caisse Autonome pendant 40 ans (de 25 ans à 65 ans), avez-vous fait le calcul de ce qu'elle représente?

Elle représente à intérêts capitalisés : en négligeant les 3 premières années 3.314.761 fr., soit un revenu annuel calculé à 6 % de : 198.885 fr. par an.

« Détruire, actuellement, serait inhumain. » (La Caisse.)

Peut-être.

En tout cas, réformer profondément est indispensable. Une croisade doit être entreprise par tous ceux qui veulent défendre leurs intérêts et leurs droits.

Notre devoir est d'informer les confrères. Notre devoir est de résister à la Caisse par tous les moyens et de la mettre en face de ses responsabilités. Je sais bien qu'en prêchant la résistance, je serai sans doute un des premiers touchés par les sanctions et que ce sont mes meubles que l'on commencera par vendre sur la rue. Ce jour-là, si mes confrères ne sont pas en vacances, il y aura du bruit dans la ville. On va vendre les meubles du Président de la Chambre Syndicale du département pour l'obliger à économiser en vue de sa retraite.

***

CE QUE NOUS VOULONS :

1° *C'est d'abord la liberté.*

Liberté d'exercer notre profession autant que nous le voudrons.

Liberté de choisir, comme les commerçants du Nord, notre régime et notre taux de retraite vieillesse.

2° *C'est ensuite la suppression de la retraite complémentaire obligatoire.*

Nous la voulons facultative.

Nous estimons que forcés de passer sous les Fourches Caudines de la Sécurité Sociale, c'est assez d'y passer pour la retraite de base, sans lui offrir une complémentaire et une cessation d'exercer qui fait son jeu.

3° *Nous voulons aussi que les veuves touchent leur secours de suite — et non pas à 65 ans.*

Veut-on s'assurer que le médecin a pris des dispositions pour sa vieillesse et ses ayant droits?

Qu'on exige qu'il produise un contrat d'assurance vie comme ceux que l'on peut trouver : 10.000 fr. par an, un million assuré.

Par ailleurs, que l'on organise pour nous une entraide véritable. Une entraide interprofessionnelle du Corps de santé.

Il ne serait pas difficile, sans l'autorisation de l'État qui n'a rien à y voir, d'organiser entre les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les sages-femmes, une entraide qui disposerait de capitaux très rapidement considérables. Ceci serait possible grâce à une simple majoration de nos honoraires pour certificats (médecins, sages-femmes), pour l'exécution des ordonnances (pharmaciens), et pour tout appareil de prothèse (dentistes). Un simple timbre de 10 fr. sur chaque certificat, ordonnance, ou prescription prothétique ferait encaisser des millions, à condition que la propagande soit bien faite et persévérante.

De toute façon, ne nous leurrons pas, l'entraide n'est pas morte. Il va falloir secourir nos retraités interdits d'exercer qui auront dépensé leurs 12.000 fr. au quinzième jour du mois. Il va falloir secourir leurs veuves, qui ne toucheront de pension qu'à 65 ans. Il va falloir aider à l'éducation des orphelins du corps médical.

ŒSTROGÈNE DE SYNTHÈSE
actif par voie buccale

Fénocycline
nom déposé
CIBA

ACIDE-6.7-MÉTHYL-BISDEHYDRODOISYNOLIQUE

TRÈS PROCHE DES ŒSTROGÈNES NATURELS, TRÈS BIEN TOLÉRÉ

PHÉNOMÈNES DE CARENCE DE LA MÉNOPAUSE
AMÉNORRHÉE, HYPOPLASIE DE L'UTÉRUS
CANCER DE LA PROSTATE
ENDOMÉTRITE DU POST-PARTUM ET DU POST-ABORTUM

Comprimés à 0,1 mg. et à 1 mg.

Laboratoires CIBA

111, Bd VIVIER-MERLE LYON
57, QUAI D'ORSAY PARIS (7e)

1.631

***

Confrères, si vous avez lu ceci avec attention, bien des choses vous apparaîtront en pleine lumière. Il ne s'agit pas de refuser de secourir les vieux confrères malheureux. Ceci est pour nous un devoir sacré inscrit dans le code de déontologie. Nous devons à nos confrères une assistance morale — et, sous-entendu, une assistance matérielle si nécessaire. Le tout est de définir au mieux de leurs intérêts et de ceux de toute notre corporation, la meilleure façon d'y parvenir. Nous demandons à la Caisse autonome de faire les gestes qui s'imposent. Errare humanum est. Perseverare, diabolicum.

Que les réfractaires s'unissent et se groupent.

***

CONFRÈRES

On vous réclame deux cotisations : L'une (7.000 fr.) représente la cotisation à la retraite des vieux travailleurs, l'autre (21.000 fr.) la cotisation pour la retraite complémentaire.

La Chambre syndicale a décidé de ne règler que la première.

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Le Médecin dans la Cité

NOUS Y VOILA

Inutile de dire avec quel intérêt j'ai lu dans le *Journal des Praticiens* des 19 et 26 octobre les articles « En prévision de l'avenir » de notre confrère DESAGE (d'Oran). A maintes reprises, j'ai dans la mesure de mes moyens et de mon information mis en garde contre la politique de l'autruche — celle qui se ferme à l'évidence de l'envahissement progressif, généralisé et irrésistible de l'étatisme dans notre profession. Tout récemment encore, dans le *Journal des Praticiens* du 5 octobre, j'écrivais : « Financièrement, économiquement, la Pompe administrative a une sérieuse prise sur la médecine, d'autant plus que le puissant courant de la Sécurité sociale conduit à l'étatisation totale pure et simple de la fonction santé... »

Notre confrère Desage a illustré ce propos par des chiffres — quelques-uns sans doute discutables — mais qui forment un ensemble cohérent et singulièrement redoutable. En somme, la profession médicale est engagée dans une impasse et qui sait quand et comment elle en sortira?

Pourtant, qui aurait le sens du pronostic, sinon les médecins? Et cependant, il n'apparaît guère, jusqu'ici, que notre avenir pris dans sa plus large et entière expression ait été examiné, « pronostiqué » et... préparé sur une échelle comparable à l'invasion multiforme de l'État.

Si nous ne pouvons échapper en tout ou en majeure partie au fonctionnarisme dans un avenir plus ou moins lointain, pourquoi ne pas regarder carrément en face cette destinée et, dès maintenant, nous arranger de telle sorte que ce soit avec un minimum d'inconvénients?

Il y a aussi trop de médecins en herbe. C'est certain! Pourquoi ne pas rechercher et indiquer à nos gouvernants les dangers et les remèdes de cette situation?

Pourquoi aussi ne pas étudier de très près les résultats de l'exercice du droit à la santé dans les pays qui lui ont donné une valeur légale — particulièrement en Angleterre — afin de profiter de ces expériences dans le cas où à notre tour nous serions embarqués dans cette médecine d'État?

Mais pour réaliser du solide dans ce « pronostic » — dans aussi cette « prophylaxie relative » — il ne suffit pas que

RHINO-SULFURYL
Nez - Sinus - Rhino-Pharynx
3 MODES D'EMPLOI :
★ Gouttes nasales.
★ Pulvérisations humides.
★ Aérosols (associé ou non au SULFURYL MONAL INHALANT)
Indications:
Coryza, rhinites, sinusites, rhino-pharyngites, végétations adénoïdes, catarrhe de la trompe d'Eustache, otites.
Le Rhino-Sulfuryl est un excellent adjuvant de la cure sulfurée externe réalisée au moyen du Sulfuryl Monal Inhalant. Il permet de continuer l'action du soufre sur la muqueuse nasale dans l'intervalle des inhalations.
3 COMPOSANTS
★ Hyposulfite de soude
★ Chlorhydrate d'éphédrine
★ Stovaïne

LABORATOIRES MONAL
Docteur en Pharmacie - Lauréat de l'Académie de Médecine
11 ter, Avenue de Ségur - PARIS (VII^e)

PHAGOTHERAPIE
★
Traitement des affections microbiennes
par les
BACTE-PHAGES
(BACTÉRIOPHAGES POLYVALENTS)
INNOCUITÉ ABSOLUE
AUCUNE CONTRE-INDICATION
LE LABORATOIRE DU BACTÉRIOPHAGE
Fondé par le Professeur d'Herelle
75, rue Olivier-de-Serres - PARIS (XV^e)
LITTÉRATURES ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

des initiatives individuelles, aussi brillantes soient-elles, se manifestent de-ci, de-là, sans plan méthodique et coordonné; c'est au Corps médical dans son entier de s'atteler au problème capital de ses rapports futurs avec l'État, avec un monde qui prend l'habitude de considérer son « droit à la santé » à l'égal de son « droit d'usage » des routes nationales, départementales et communales. Or ce courant est « vivant », il emportera les obstacles et l'ensemble de nos meilleurs arguments de tradition.

Au contraire, si le Corps médical sait ce qu'il veut pour le prochain quart de siècle — et si ce qu'il veut ne heurte pas l'impossible — alors nous aurons les meilleures chances de nous installer au moindre mal dans l'État et ses Fonctions.

H. Souplet-Mégy.

SOCIÉTÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Les faits du langage. 1° « Logogenèse ». — M. *G. de Parrel* — Dans le domaine de la « logogenèse », c'est-à-dire de l'ensemble des notions qui concourent à l'étude des origines et du développement du langage, on ne peut évoluer que sous le couvert de la logique et des enseignements fournis par les multiples techniques d'investigation mises en œuvre. Il est légitime d'admettre une lente évolution dans le processus d'adaptabilité des centres encéphaliques à la fonction phonatoire, gestuelle et mimique en puissance.

Pour communiquer entre eux les hommes primitifs ont recouru à la *gesticulation*, à la *mimique*, aux *cris-signaux*, aux *sons vocaux* progressivement différenciés selon les émotions à exprimer, les efforts à scander, les objets, les personnes, les mouvements à désigner. Les échelons successifs furent le *cri*, l'*appel*, le *mot* (selon le mode *impératif, indicatif, interrogatif*).

Le langage effectif, naturel, actif, concret, s'est dans la suite du temps mué dans un langage artificiel, discipliné, conventionnel, où le rythme, l'intonation, la flexion, les silences même, ont apporté leur contribution féconde. Les termes abstraits, généraux, sont venus compléter le système linguistique et lui donner la cohérence, la précision, la plasticité.

Grâce au langage ainsi constitué dans chaque groupement ethnique, l'homme est sorti de son isolement; il a pu profiter du progrès en marche, s'instruire, se civiliser. La création des signes graphiques lui a permis de pérenniser ses conquêtes spirituelles.

De *homo faber* il devient *homo loquens* et dans une mesure variable *homo sapiens*. Puisse-t-il se maintenir dans ce stade de sagesse pour la sauvegarde de son propre équilibre et de celui des grandes familles humaines.

Mais il ne fut jamais *homo alalus*, car les actes initiaux d'invention, d'imagination, de création et de construction d'outils, de communication, sont inconcevables sans un langage au moins rudimentaire. Le langage était en puissance chez l'homme comme toute fonction intellectuelle, motrice ou sensorielle. *Le langage est un produit spécifique de l'activité humaine; les animaux, même le singe le plus évolué, n'y ont jamais atteint.*

La cholangiographie postopératoire. — M. *P. Le Gac.* — Bien que — et peut-être parce que — nécessitant une opération et en deux temps chez les lithiasiques, malades *ictériques fébriles* souvent *obèses*, la cholangiographie postopératoire de *Mirizzi* mérite d'être utilisée, quels que soient les mérites de la méthode peropératoire et de la radiomanométrie.

L'auteur s'en sert depuis vingt ans avec toute satisfaction.

Il insiste de nouveau sur les inconvénients de la cholécystectomie, opération qui a créé une pathologie nouvelle. La suppression de la vésicule trouble la pression biliaire et amène des troubles digestifs et phénomènes douloureux.

De même, le drainage du cholédoque dans la lithiase doit être maintenu, les anastomoses cholédoco-digestives devraient être une exception.

Discussion : M. *Bécart* appuie fortement ce que vient de dire M. *Le Gac*. Il souligne les « drawbacks » de la cholécystectomie, se montre partisan d'une collaboration médico-chirurgicale, du drainage chirurgical et est conservateur à outrance.

Dans le cas où la cholécystectomie est obligatoire, celle-ci sera faite sous séreuse et sans drainage, autant que possible avec péritonisation soignée.

Il rappelle la méthode de clivage sous oxygène qu'il a préconisé et qui en facilite la technique.

Produits d'ingestion pour opacification vésiculaire en radiologie. — M. *Marcel Joly*. — L'acide D. I. P. opacifie la vésicule biliaire de façon plus fidèle que la tétraiodophénolphtaléine.

Mais la vésicule opacifiée par D. I. P. ne se vide qu'avec une extrême lenteur; une série d'explorations sur sujets sains a montré la vésicule encore remplie de 8 à 12 heures après repas *Boyden*. Cette méthode d'opacification ne permet donc pas l'exploration fonctionnelle de la vésicule.

La vésicule opacifiée par tétraiode se contracte rapidement et se vide entièrement en 2 heures environ après repas *Boyden*. Cette méthode seule permet donc l'exploration fonctionnelle de la vésicule.

D'où la nécessité fréquente de tenter l'opacification vésiculaire par les deux produits, en deux temps distincts.

Action de la vaccination jennérienne sur la coqueluche. — M. *Gaston Pochon* présente deux observations d'enfants de 3 à 5 mois, non vaccinés contre la variole, guéris rapidement de coqueluche très grave par la *vaccination jennérienne* après échec des autres traitements. Ces cas sont exceptionnels en raison de la rareté des jeunes enfants non vaccinés. Ils ont été signalés, il y a longtemps, par des médecins français de colonisation et par des médecins italiens.

Une jeune coquelucheuse de 14 ans revaccinée avec résultat positif guérit de la même façon.

Il y aurait intérêt à reprendre l'étude du vaccin de génisse, à rechercher son action sur les fonctions du système réticulo-endothélial et ses possibilités thérapeutiques.

Dr A. Bécart.

SOCIÉTÉ DES CHIRURGIENS DE PARIS

Traitement de la tuberculose gastrique. — M. *E. Bernard* présente un cas de tuberculose gastrique guérie (au moins passagèrement) à la suite d'une simple laparotomie exploratrice. A cette occasion, il se demande si les opérations habituellement conseillées, en particulier la gastrectomie, sont toujours indispensables — en dehors des formes sténosantes — et si on ne leur attribue pas des succès qui ne sont dus, en réalité, qu'à la simple exposition à l'air des lésions.

Il est vraisemblable qu'il en est de même pour certaines tumeurs dites « inflammatoires » de l'estomac qui se présentent à l'intervention comme des cancers inopérables et guérissent spontanément après l'exploration. Il est particulièrement utile, dans ces cas, de faire une biopsie ganglionnaire, seule capable d'asseoir un diagnostic particulièrement délicat. En cas de

HÉMAGÈNE TAILLEUR
règle les règles
...et calme la douleur
DYSMÉNORRHÉE - AMÉNORRHÉE
TRANCHÉES UTÉRINES - COLIQUES POST-PARTUM
4 A 6 DRAGÉES PAR JOUR
LABORATOIRES SÉVENET (Dr en Pharmacie), 38, rue de Ponthieu, PARIS (8e)
Téléphone : BALZAC 56-91

tuberculose la streptomycine sera immédiatement mise en œuvre.

A propos des kystes osseux. — MM. *Kliszolvski*, *Roze* et *Bordes* rapportent 6 cas d'image kystique du squelette à localisation différente, qu'ils classent dans les ostéoses fibro-géodiques d'origine dystrophique, après en avoir discuté le diagnostic. Cinq cas furent traités chirurgicalement par curetage et greffe, ce qui a permis de donner une description microscopique d'un résultat anatomo-pathologique.

Duodénopancréatectomie partielle pour tumeur polykystique de la tête du pancréas. — M. *Diamant-Berger*. — Il s'agit d'une volumineuse tumeur polykystique, d'origine probablement congénitale, chez une femme de 40 ans; l'ablation complète a amené la guérison rapide et sans fistule.

Ce cas remet en question toute la conduite à tenir dans les kystes, vrais ou faux, du pancréas.

Gastrotomie pour multiples corps étrangers inclus. — MM. *F Masmonteil* et *R. Dubau* présentent les radiographies et le « butin » d'une gastrotomie qui leur permet d'extraire 53 corps étrangers du poids total de 380 g. Il s'agissait de couvercles ronds de boîtes de sardines, de boîtes de métal pliées, de longs crochets, de clous — et même de deux solides lames de métal ayant 16 × 2 × 0,2 cm de dimension. On pouvait également compter plusieurs fragments de « verre cathédrale. »

Quoique beaucoup de ces corps étrangers fussent ingérés depuis plus de 15 jours, la muqueuse gastrique était pratiquement normale. Les suites opératoires furent des plus simples.

G. Vidal-Naquet.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

FACULTÉ DE PARIS

Clinique chirurgicale orthopédique et réparatrice. Hopital Cochin. — *Professeur* R. Merle d'Aubigné. — Conférences cliniques d'anesthésiologie, *sous la direction de* MM. Kern et Lassner. — Ces conférences comportent une discussion de cas cliniques et un exposé sur une question d'actualité en anesthésie-réanimation.

Mmes Bataille, du Bouchet, Desvignes et Wapler, MM. Bataille, Huguenard, Simon, René Tzanck et Valletta, prêteront leur concours à cet enseignement.

Les conférences ont lieu le vendredi de 15 h. à 17 h., dans l'amphithéâtre Dieulafoy : leur accès est libre.

24 *novembre* : Physiopathologie et traitement des cyanoses sous anesthésie (M. Kern). — 1er *décembre* : Incidents et accidents transfusionnels; le rôle du facteur Rhésus (M. Lassner). — 8 *décembre* : La place de la rachi-anesthésie dans l'anesthésiologie moderne (Mme du Bouchet). — 15 *décembre* : Anesthésie endotrachéale (M. Kern). — 22 *décembre* : Étude critique de l'anesthésie au protoxyde d'azote M. Valletta). 12 *janvier* 1951 : Les troubles postopératoire de l'excrétion urinaire (M. Lassner). — 19 *janvier* : Essai d'individualisation des diverses préparations de curare (M. Kern). — 26 *janvier* : Considérations cliniques sur l'anesthésie au cyclopropane (M. Simon) — 2 *février* : Physiopathologie et traitement de la déshydratation (M. Lassner). — 9 *février* : Curare et système neuro-végétatif (Mme du Bouchet). — 1u *février* : Indications et techniques de l'exsanguino-transfusion (M. R. Tzanck). — 23 *février* : Le traitement des grands brûlés (M. Lassner). —

ASTHME INFANTILE - COQUELUCHE
ENURÉSIE - BRONCHOSPASMES
CATARRHAUX & EMPHYSÉMATEUX

EPHEDROMEL
BERAL

Sirop mellité de goût agréable

SYNERGIE ANTISPASMODIQUE DE L'ÉPHÉDRINE, LOBÉLIE, CODÉINE ET BROMOFORME

★

Posologie
★
Jusqu'à 6 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A CAFÉ PAR JOUR
De 6 à 12 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A DESSERT PAR JOUR
Adultes : 2 A 8 CUILLERÉES A SOUPE PAR JOUR

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

2 *mars* : L'anesthésie sans anesthésiques (M. Huguenard). — 9 *mars* : L'anesthésie en stomatologie et en chirurgie maxillo-faciale. Les desiderata du stomatologiste (M. Bataille); Les solutions apportées par l'anesthésie (Mme Bataille). — 16 *mars* : Problèmes d'anesthésie et de réanimation chez le vieillard (MM. Kern et Lassner). — 6 *avril* : Les réflexes respiratoires chez l'anesthésié (M. Kern). — 13 *avril* : L'anesthésie pour les exérèses endothoraciques (Mme Wapler). — 20 *avril* : L'analgésie obstéricale et l'anesthésie pour l'opération césarienne (M. Lassner). — 27 *avril* : Les réflexes circulatoires chez l'anesthésié (M. Kern). — 4 *mai* : Moyens modernes de prévention et de traitement des accidents cardiaques au cours des opérations intéressant le cœur et les gros vaisseaux (Mme du Bouchet). — 11 *mai* : Le volume sanguin, la technique de sa détermination, ses variations physiologiques et pathologiques (M. Lassner). — 18 *mai* : Anesthésie et choc opératoire (M. Kern). — 25 *mai* : L'anesthésie des nourrissons et des enfants (Mme Desvignes). — 1er *juin* : La détection des coagulations endovasculaires et le traiteemnt des complications thrombo-emboliques postopératoires (M. Lassner). — 8 *juin* : Les anesthésies bizarres (M. Valletta). — 15 *juin* : Les accidents mortels en anesthésie moderne (M. Kern). — 22 *juin* : Soins pré- et postopératoires en chirurgie thoracique (Mme Wapler). — 29 *juin* : La réanimation en neurochirurgie (M. R. Tzanck). — 6 *juillet* : Revue critique des médications et des techniques nouvelles expérimentées au cours de l'année (MM. Kern et Lassner).

Clinique des maladies mentales et de l'encéphale (*Hôpital psyehiatrique, 1, rue Cabanis, Paris* (14e). — M. le Professeur Jean Delay avec le concours de M. le Professeur P. agrégé Baruk, a commencé son enseignement le mercredi 8 novembre, à 10 h. 30 *et le continuera les mercredis suivants à la même heure.* Chefs de clinique : MM. Pichot, Mallet, Marty, Renard. Chefs de laboratoire : MM. Cuel, Soulairac, Pasche, Verdeaux. — *Tous les jours, à* 9 h. 30 : Leçon élémentaire. — *Le mardi*, à 10 h. 30 : Polyclinique. — Le *mercredi* à 10 h. 30 : Leçon clinique avec présentation de malades. — Le *dimanche*, à 10 h. 30 : Conférence sur les actualités psychiatriques. — Le *mercredi*, à 14 h. 30 : Leçon sur la médecine légale psychiatrique avec présentation de malades.

Clinique oto-rhino-laryngologie (*Hôpital Lariboisière*). — M. le Professeur Fernand Lemaitre a repris son enseignement à *l'Amphithéâtre de la Clinique oto-rhino-laryngologique de la Faculté* depuis le mardi 7 novembre, avec le concours de M. Robert Maduro, agrégé.

Tous les mardis, de 10 *h. à midi* : leçon clinique par le professeur avec présentation de malades par MM. les assistants et chefs de clinique. — *Le jeudi et le samedi de* 10 *h à* 11 *h.*, leçons de sémiologie et de thérapeutique élémentaires par MM. les assistants et chefs de clinique, destinées aux étudiants de 5e année, accomplissant leur stage officiel. — *Le jeudi à* 11 h., conférences de perfectionnement clinique, portant sur des sujets d'actualité, et destinées plus particulièrement aux spécialistes français et étrangers. Le programme de ces conférences sera publié en temps utile.

COMMUNIQUÉS

1er Congrès International d'Anthropologie différentielle. (*Paris*, 11-16 *septembre* 1950). — Le Premier Congrès international d'anthropologie différentielle s'est tenu à Royaumont, du 11 au 16 septembre 1950, sous la présidence

URASEPTINE ROGIER

FAUTEUILS ROULANTS DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION
10, Rue Hautefeuille - PARIS (6e) Tél. DANTON 05-61, 05-62
• Succursale à LYON, 6, Place Bellecour •

CACODYLINE JAMMES
A : 10 cgs. - B : 20 cgs.
C : 30 cgs. - D : 50 cgs.
E : 1 gramme.
ET MAGNÉSIO-CACODYLINE

IODINJECTOL JAMMES
SIMPLE ET SALICYLÉ
2 Formes
INJECTABLE ET GOUTTES
Une injection intramusculaire ou intraveineuse par jour.
★
60 à 100 gouttes par jour.

LABORATOIRES JAMMES, 86, RUE MICHEL-ANGE, PARIS-16e

du Prof. JOANNON, professeur d'hygiène et de médecine préventive à la Faculté de Médecine de Paris. Il était organisé par la Société de morpho-physiologie humaine; le secrétaire général en était le Dr Pierre MABILLE.

La réunion avait pour but l'étude des éléments (anatomiques, physiologiques, psychologiques, génétiques et évolutifs) qui différencient les individus les uns des autres et leur assurent une personnalité particulière. Le mot d'anthropologie différentielle avait été préféré à celui de biotypologie qui sous-entend l'existence de types et de constitutions, c'est-à-dire de corrélations morpho-physio-psychologiques. Or ce sont justement ces corrélations qu'il appartient d'établir à partir d'examens précis et non de systèmes apriorétiques. L'objectif de la réunion était de confronter les vocabulaires et les méthodes d'investigation utilisées par les diverses écoles étrangères et françaises.

De nombreuses personnalités ont participé aux travaux du Congrès : le Prof. BAUMANN (Genève); le Prof. HANHART (Zurich); le Dr TAILLARD, représentant le Prof. FRANCESCHETT (Genève); le Prof. PENDE (Rome); le Prof. EYSENCK (Londres); le Dr KRETSCHMER; le Dr PANKOW; le Dr STEINWACHS, représentant le Prof. KRETSCHMER (Tubingen); le Prof. SALLER (Munich); le Prof. KALKENBURGER (Mayence). On notait encore : les Prof. LAIGNEL-LAVASTINE, HEUYER, MAX JAYLE, DECOURT, AJURIAGUERRA, DELMAS, MAYER; le Dr BOLTANSKI, médecin des Hôpitaux; MM. BIZE, CAVEL, DUBLINEAU, LEHOVICI, MABILLE, P. MALE, MARTINY, MINKOWSKI, VANNIER; MM. BEISMANN (laboratoire du Prof. WALLON), Dr FREY-RAGU, Dr TISSERAND. Plusieurs communications étaient parvenues du Mexique, de Cuba, d'Haïti, du Brésil, du Portugal.

A la suite du Congrès, la création d'un bureau international a été décidée : cet organisme aura pour tâche la coordination des divers efforts faits en vue de l'établissement d'une typologie fine et la constitution d'une bibliographie internationale.

A propos de l'Orientation actuelle de l'Hygiène scolaire

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE EXPRIME SES PROFONDS REGRETS. — Pour la troisième fois, lors de sa dernière séance, l'Académie de Médecine s'est préoccupée du problème de l'Hygiène scolaire.

L'orientation administrative imposée actuellement aux services d'hygiène scolaire nuit au développement d'une organisation de protection sanitaire qui, sous la direction médicale antérieure, donnait toute satisfaction.

En conclusion d'un débat qui se poursuit depuis un an, la motion suivante, proposée par M. RIBADEAU-DUMAS *au nom de la Commission d'hygiène de l'enfance*, a été adoptée *à l'unanimité* :

« L'Académie, après avoir procédé à une large étude de la question et après avoir pris contact avec le Ministère de l'Éducation nationale, regrette profondément que l'Organisation d'hygiène scolaire ait cessé d'avoir une direction médicale, des médecins qualifiés étant seuls à même de formuler et d'appliquer des programmes de nature essentiellement médicale ».

(*Communiqué*).

BIBLIOGRAPHIE

Hommes et Mondes (*Revue mensuelle*, nº 52, *novembre* 1950). — Dans ce numéro, un article du Professeur M. LŒPER : « Alcoolisme et antabuse ». Parmi les autres articles : « Mission en Autriche » (*Général Béthouart*); « La tragédie des enfants grecs » (*Michel Droit*); « Le roman d'Antinéa » (*Marie-Louise Lédé*), etc.

Rajeunir, mythe ou réalité 1951, par Pierre GRUYER, docteur en médecine, licencié ès sciences. (Éditions de Bio-Physique. 6, avenue Georges-V, Paris.)

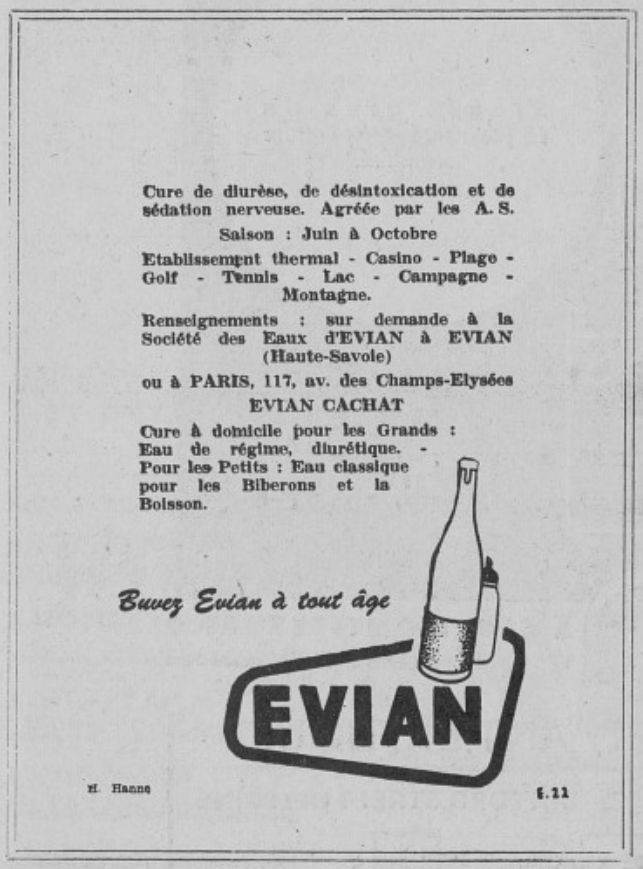

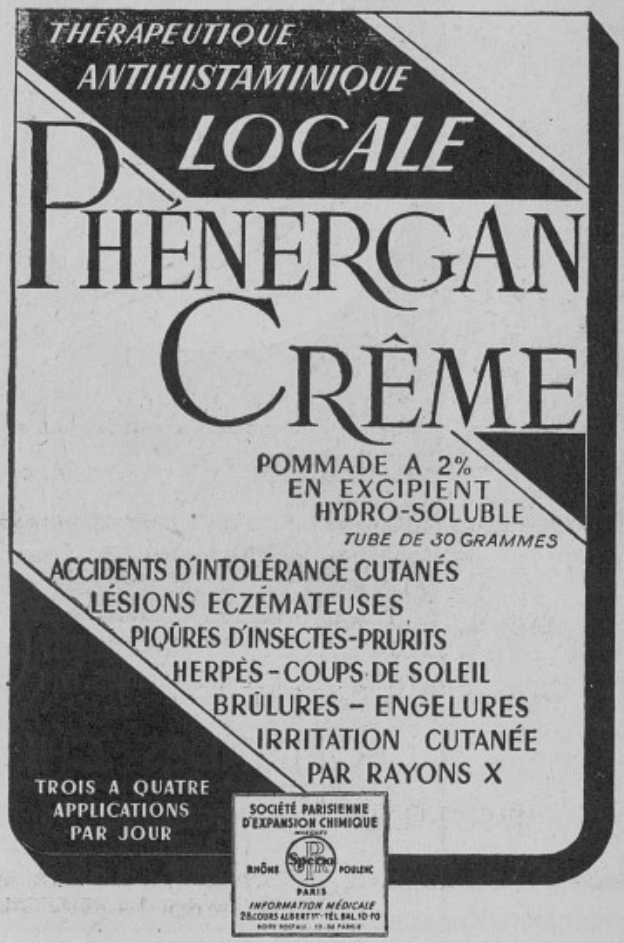

COLLYRES CHIBRET
ANTIBIOTIQUES

PÉNICILLINE
10.000 U.O /cc

Présentation en un même ***appareil stérile*** *de la Pénicilline isolée de son solvant, permettant ainsi une* ***conservation*** *optima de l'****ensemble*** *avant utilisation.*

Diffusion rapide *de l'antibiotique, (nécessaire dans les* ***cas graves)*** *grâce au* ***soluté aqueux*** *isotonique aux larmes.*

DIHYDRO STREPTOMYCINE
10 mgm /cc

Affections *tuberculeuses de l'œil.* ***Affections*** *non tuberculeuses de l'œil à germes pénicillo-résistants.*

Stable plus de 15 jours *à la température ordinaire.*

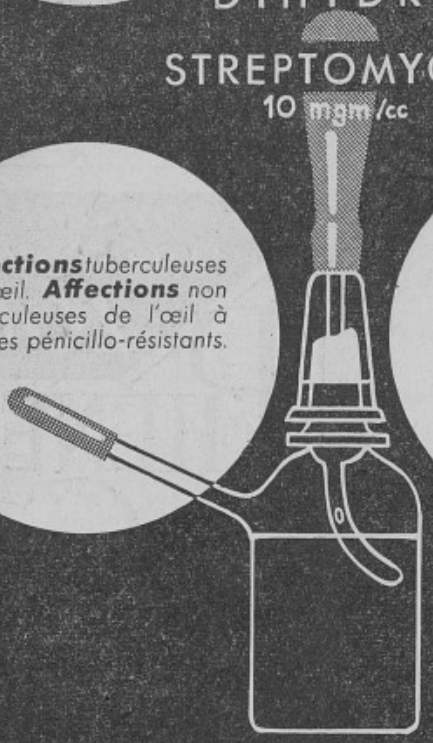

LABORATOIRES H. CHIBRET
A PARIS : 85, RUE DE RENNES (VI[e])

A CLERMONT-FERRAND
17, RUE PHILIPPE-MARCOMBES

POMMADES CHIBRET ANTIBIOTIQUES

1° PÉNICILLINE

Dermato ORL { 1.000 / 5.000 / 10.000 / 50.000 } OPHTA

2° DIHYDRO STREPTOMYCINE

Dermato ORL → 1 % ← OPHTA

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

OPOTHÉRAPIE
ASSOCIÉE

PANCRÉPATINE
LALEUF

CAPSULES GLUTINISÉES

DIABÈTE

6 A 12 CAPSULES PAR JOUR
(AU COURS DES REPAS)
SUIVANT PRESCRIPTION MÉDICALE

LITTÉRATURE
LABORATOIRES LALEUF
51, RUE NICOLO, PARIS-16e

Vomissements Gravidiques
Instabilité neuro végétative de la grossesse

Etats Nauséeux
Prématurés et débiles
Anémie des hyperménorrhées

GRAVIDOSTYL

SÉRUM DE JUMENT GRAVIDE
RICHE EN HISTAMINASE SÉRIQUE

ROUSSEL

VOIE BUCCALE - VOIE RECTALE
Dose moyenne : 3 ampoules par jour

LES LABORATOIRES ROUSSEL
INSTITUT DE SÉROTHÉRAPIE HÉMOPOIÉTIQUE
97, Rue de Vaugirard — PARIS (VIe)

215

ANTIGÉNINES C. E.
COLIBACILLES - ENTÉROCOQUES

ANTIGÉNINE C.
COLIBACILLES

ANTIGÉNINE S.
STAPHYLOCOQUES

ANTIGÉNINE T.A.B.
FIÈVRES TYPHOÏDES

ANTIGÉNINE E.P.S.
GRIPPES ET COMPLICATIONS

ANTIGÉNINES

Vaccin par voie buccale - 20 milliards de microbes dans 10 cc. de bouillon-Lysat

LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e — TÉLÉPHONE : DANTON 81-88

ACTUALITÉ

A propos de la « couvade » !...

Le sérieux et honorable docteur Imman, de Portsmouth, suppose des relations biologiques mystérieuses entre la présence d'orgelets et de chalazions chez le mari et l'état de grossesse de sa femme, d'où le nom de « *couvade* ».

N'est-il pas plus simple de penser que pendant la grossesse d'une digne épouse, le mari honnête devient à l'ordinaire plus continent. Il est des « mâles » qui sont réglés dans leurs désirs, sans que les saisons interviennent (ce qui fait que les bêtes sont plus heureuses que nous) et qui ne se portent bien qu'à cette condition. Physiquement et moralement, ils ont leurs chères habitudes avec leur femme légitime, en tout bien tout honneur. Chez ces « mâles », la plupart du temps jouisseurs et égoïstes, réglés pour l'acte sensuel comme pour leur bureau, leur tabac, leur apéritif, leur P.M.U., leur cinéma et leur journal, la suppression temporaire de « l'usage » de leur femme (le *quod licet* étant respecté) trouble leur appétit, leur bile, leurs émonctoires, et tout comme chez les sages et jeunes bûcheurs des grandes écoles, porteurs de furoncles, le staphylocoque, trop bien sustenté par leurs endotoxines, prend sa revanche au niveau de leurs paupières.

Pourquoi aux paupières et sur d'anciennes cicatrices d'acné? Parce que, avec l'âge adulte, l'immunisation cutanée est importante, et qu'il ne reste plus que les muqueuses sensibles ou les points sensibilisés de la peau où puissent s'amorcer de banales infections à staphylocoques.

De plus, avec la bonne chère à laquelle se soumet, quand tout va bien, le « ménage enceint », l'encrassement (ou arthritisme?) augmente chez le mari empêtré. Les canaux des glandes de Meibomius se ferment sous les orgelets, et les chalazions apparaissent. Ne voit-on pas souvent, en plus, une poussée hémorroïdaire accompagner cet état d'encrassement hépatobiliaire à manifestations infectieuses palpébrales?

Pour peu que, pendant la grossesse de sa femme, le mari, à son tour « mal réglé » dorme à part, c'est-à-dire certainement beaucoup mieux, il se frottera au réveil les yeux sensibles plus vivement qu'à l'ordinaire, et ainsi favorisera l'éclosion de deux ou trois chalazions.

Je pense que chez les maris, qui sans observer strictement les conseils de la vieille École de Salerne sont tout de même sobres et sportifs, non abonnés à « l'apéritif démocratique obligatoire », il n'y a aucune relation spéciale à établir entre l'état de leurs yeux et l'abdomen prometteur de leur Dulcinée officielle.

Que notre bon confrère de Portsmouth ne cherche pas de fantasmagorie là où il n'y a, chez le « mari enceint » que changements d'habitudes, frein à l'égoïsme, et encrassement général des humeurs... Je crois que dans notre Midi, nos « mâles » puisqu'il faut les appeler par leurs fonctions, savent, pendant les grossesses de leur épouse, éviter et orgelets et chalazions et tout le reste! Le pastis aidant, tout va « à terme »... et avec le sourire!

Dr Rateau (*de Bordeaux*).

Nouveau relèvement des prestations familiales dues aux travailleurs indépendants. — Les prestations familiales dues aux travailleurs indépendants et employeurs du régime général qui étaient calculées sur la base mensuelle de 7.500 fr. à partir du 1er octobre 1949 et sur la base mensuelle de 9.000 fr. à partir du 1er avril 1950 seront désormais (*à partir du 1er octobre* 1950) calculées sur la base mensuelle de 10.000 fr. (*Décret du 30 septembre* 1950, *paru au* Journal Officiel *du 3 octobre* 1950).

Cette base mensuelle est encore inférieure à celle des travailleurs salariés qui, comme on le sait, est actuellement de 12.000 fr. et fait l'objet d'études en vue d'un relèvement.

(*Extrait d'une circulaire du Comité de coordination.*)

NÉCROLOGIE

— Dr Georges Ruelle, professeur extraordinaire à l'Université libre de Bruxelles, chef du Service de médecine infantile de l'Hôpital d'Etterbeek, collaborateur très actif de notre grand confrère belge *Bruxelles-Médical*;

— Dr Victor Legros, médecin honoraire de l'Hôpital du Mans;

— Dr Gaston Maillefert, père du Dr Georges Maillefert (de Chalindrey) et père du Dr Georges Maillefert (de Luzy, Nièvre);

— Dr Jean Minon (de Melun) décédé accidentellement;

— Dr Pierre Calamy (de Viels-Maisons, Aisne).

OFFRES ET DEMANDES

JEUNE FEMME, sérieuse, 26 ans, demande place manutentionnaire dans laboratoire. Écrire, sous le nº 537 D, au *Journal* qui transmettra.

STÉNODACTYLO SECRÉTAIRE, excellentes références, demande emploi. *Écrire, sous le nº 535 L., au Journal, qui transmettra.*

Depuis 25 ans...
... vos Confrères apprécient et utilisent :
L'AGENDA MÉDICAL "GALLIENA"
Spécialement conçu à l'intention du Corps Médical français
SOUSCRIVEZ, COMME EUX,
A L'ÉDITION 1951
(parution fin Novembre 1950)
Prix de l'abonnement : franco 200 fr.
En notre chèque à
Pub. GALLIENA, 5, rue Jean-Daudin, Paris-15e - C.C.P. Paris 5390-10

ADOL
RHUMATISME = BAUME ADOL
SPASMES de toutes natures = GOUTTES ADOL
DOULEURS AIGUES = POTION ADOL
LABORATOIRES ADOL-JUGLANE, G. VIENNOIS, Pharmacien - 8, RUE JABOULAY - LYON

SOMMAIRE DU N° 48

Clinique médicale : Quelques formes cliniques des asystolies de l'enfant, par le Dr *Janet*..... 573

Feuillets du praticien : Points de vue d'actualité sur les fractures des deux os de la jambe, par *J.-C. Reymond*..... 575

Mémentos de médecine pratique :

Thérapeutiques nouvelles : Le cholestérol en thérapeutique (acquisitions nouvelles), par le Dr *René Dubois*. 581

— Contribution à l'étude des aérosols en thérapeutique, par le Dr *Cintract*..... 582

Faits cliniques : Traitement du zona et de l'herpès par la vitamine C intraveineuse (Dr *Mohammed Zureick*). 586

Sociétés savantes :

Académie nationale de Médecine, séance du 21 novembre 1950..... 586

Académie de Chirurgie, séance du 22 novembre 1950.. 587

Société médicale des Hôpitaux, séances des 10 novembre (suite et fin) et 17 novembre 1950..... 587

Variété : Les ultra-sons, II (*L. G.*)..... **859**

Questions professionnelles : A propos de la retraite (Communiqué du C. A. M.) — La retraite du médecin (A l'attention des médecins du travail)..... **861**

Intérêts professionnels : Association de médecine rurale; — Quelques chiffres et quelques « aperçus »..... **863**

Informations et nouvelles diverses..... **864**

Bibliographie **869**

Actualité : Manuel du parfait secrétaire..... **874**

Congrès international d'anesthésiologie. (*Paris*, 20, 21 *et* 22 *septembre* 1851). — Un Congrès international d'anesthésiologie organisé par la Société Française d'études sur l'anesthésie et l'analgésie, se tiendra *à Paris les* 20, 21 *et* 22 *septembre* 1951, *dans les locaux de l'Ecole des infirmières de l'Hospice de la Salpêtrière*, 47, *boulevard de l'Hôpital.*

Le Congrès est ouvert à toutes les personnes du monde entier s'intéressant à l'anesthésie-réanimation.

Le *programme scientifique* comprend :

I. Rapports :

a) *Enregistrement graphique des fonctions physiologiques au cours de l'anesthésie* (Dr Cara, Paris);

b) *Curares naturels* (Dr Van de Walle, Louvain);

c) *Curarisants de synthèse* : *Partie théorique* (Dr Bovet, Rome); *Applications cliniques* (Dr Huguenard, Paris);

d) *Création d'un mouvement international d'études sur l'anesthésiologie* (Dr Thalheimer, Paris).

II. Communications sur des sujets divers.

III. Séances cinématographiques.

Les langues officielles du Congrès sont : français, anglais, espagnol et italien. Un résumé de chaque rapport sera lu au début des séances scientifiques.

Une exposition de matériel et de produits concernant l'anesthésie et la réanimation, sous toutes les formes, s'efforcera de réaliser sur place (École des infirmières de la Salpêtrière) des *ensembles chirurgicaux* tels que : salle d'opérations, cellules de réanimation, laboratoire de banques de sang, etc...

L'exposition comprendra également des démonstrations permanentes de techniques de laboratoire en rapport avec l'anesthésiologie (dosage biologique des curares, mesure du pouvoir analgésique local, test de Phillips et Van Slyke, recherche des agglutinines du sang, etc.).

Les matinées seront consacrées à des démonstrations dans les différents services chirurgicaux de Paris et de la périphérie.

Secrétariat du Congrès, 12, *rue de Seine*, *Paris* (6e).

STÉRILITÉ MASCULINE

Étude cyto-fonctionnelle du SPERME

Indice de fertilité spermatique (H. et M. Hinglais)

DOCUMENTATION SUR DEMANDE

LABORATOIRE HINGLAIS
30, RUE DE MIROMESNIL
PARIS - ANJOU 37-14

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent

2 Produits Sulfamidés

SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux

LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

ALGIES

Cachets
Suppositoires

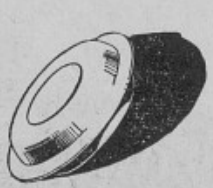

ALGOCRATINE

LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris-8e

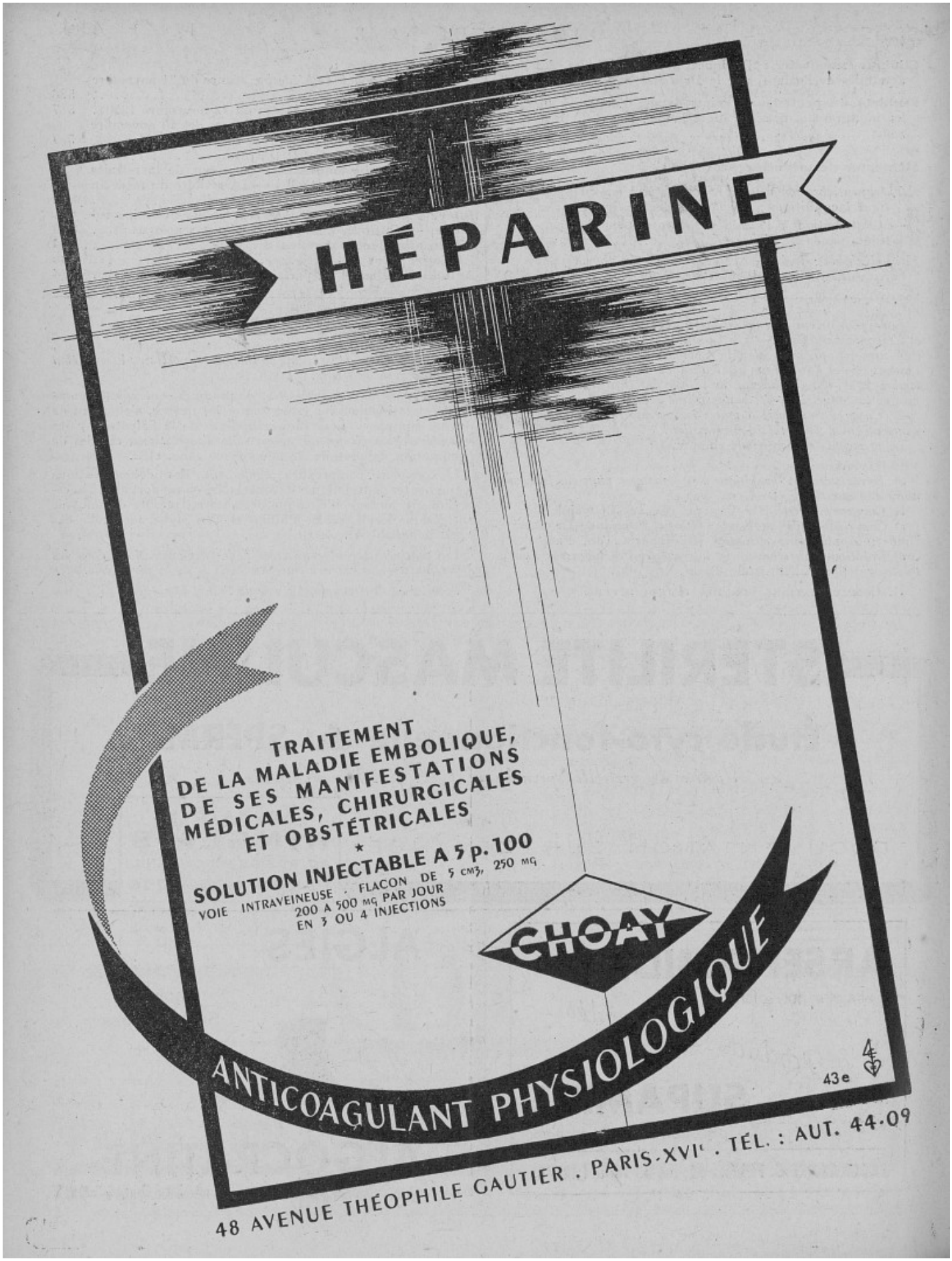
HÉPARINE
TRAITEMENT
DE LA MALADIE EMBOLIQUE,
DE SES MANIFESTATIONS
MÉDICALES, CHIRURGICALES
ET OBSTÉTRICALES
★
SOLUTION INJECTABLE A 5 p. 100
VOIE INTRAVEINEUSE - FLACON DE 5 cm³, 250 mg
200 A 500 mg PAR JOUR
EN 3 OU 4 INJECTIONS
CHOAY
ANTICOAGULANT PHYSIOLOGIQUE
43e
48 AVENUE THÉOPHILE GAUTIER . PARIS-XVI^e . TÉL. : AUT. 44-09

VARIÉTÉ

Les ultra-sons (1).

II

Les ultra-sons sont susceptibles de produire des effets *chimiques* qui sont tous liés à la présence de phénomènes de cavitation. Les plus étudiés sont des phénomènes d'oxydation liés à la présence d'oxygène dissous, c'est ainsi que par exemple il y a production d'iode à partir des iodures, oxydation des leucodérivés de certains colorants (tel le bleu de méthylène), formation de traces d'eau oxygénée.

Souvent ces phénomènes s'accompagnent d'une luminescence très faible; c'est l'existence de cette luminescence qui permet d'expliquer que des plaques photographiques puissent être impressionnées (et non par action directe). Enfin surtout les ultra-sons peuvent (à condition que la fréquence soit élevée et l'énergie très grande) casser de grosses molécules : soit les polymères synthétiques dont l'emploi prend aujourd'hui tellement d'importance (polystyrols, polyvinyles, polyacryles) soit même les protéines comme l'a montré Grabar de l'Institut Pasteur, qui a observé des modifications moléculaires de l'ovalbumine, une inactivation de la pepsine, destruction du pouvoir pathogène du virus protéine de la Mosaïque du Tabac dont les éléments photographiés au microscope électronique se sont révélés 8 fois plus petits que normalement après traitement énergique par les u.-s.

Ceci amène à se demander quelle peut être l'action des ultra-sons *sur les êtres vivants*; c'est une question particulièrement actuelle et qui a fait l'objet de nombreuses recherches récentes. Il y faut distinguer plusieurs ordres de faits.

Sur les cellules isolées et les êtres unicellulaires, l'action des u.-s. dépend étroitement de leur intensité d'une part, de la présence de la cavitation de l'autre.

Si l'énergie ultra-sonore est inférieure à un certain seuil (variable d'ailleurs avec les catégories des cellules) on observe (sous microscope et sur la cellule vivante, par exemple sur des paramécies), de vifs mouvements tourbillonnaires et d'importants remaniements structuraux à l'intérieur du cytoplasme. Mais ce qui est très curieux c'est que ce bouleversement des structures apparentes n'a aucune conséquence sur la vie des cellules, qui reprennent rapidement leur aspect normal après arrêt des u.-s.

Mais si l'on dépasse un certain seuil, alors, brusquement, d'un seul coup se produit l'éclatement total de la cellule : on peut l'observer facilement sur les paramécies; les globules rouges sont également facilement lysés mais à condition que la concentration de la suspension ne soit pas trop grande (à la concentration normale du sang la lyse ne se produit pas), ou que les parois du récipient ne soient pas très rapprochées (la lyse ne se produit pas en goutte plate ou en tube capillaire); Dognon a en effet montré que ces circonstances suppriment la cavitation.

Les bactéries (pneumocoque, bacille d'Eberth, streptocoque) peuvent être également lysées, mais les énergies doivent être très grandes et malheureusement on ne peut appliquer ce procédé à la production de vaccins, car la plupart de ces lysats ont perdu leurs propriétés antigéniques (probablement par cassure ou dénaturation des grosses molécules qui en sont le support).

Certains êtres plus élevés en organisation, tels ces petits crustacés qu'on nomme Daphnies, peuvent également être

(1) Voir *Journal des Praticiens*, nº 47, 23 novembre 1950, p. **837.**

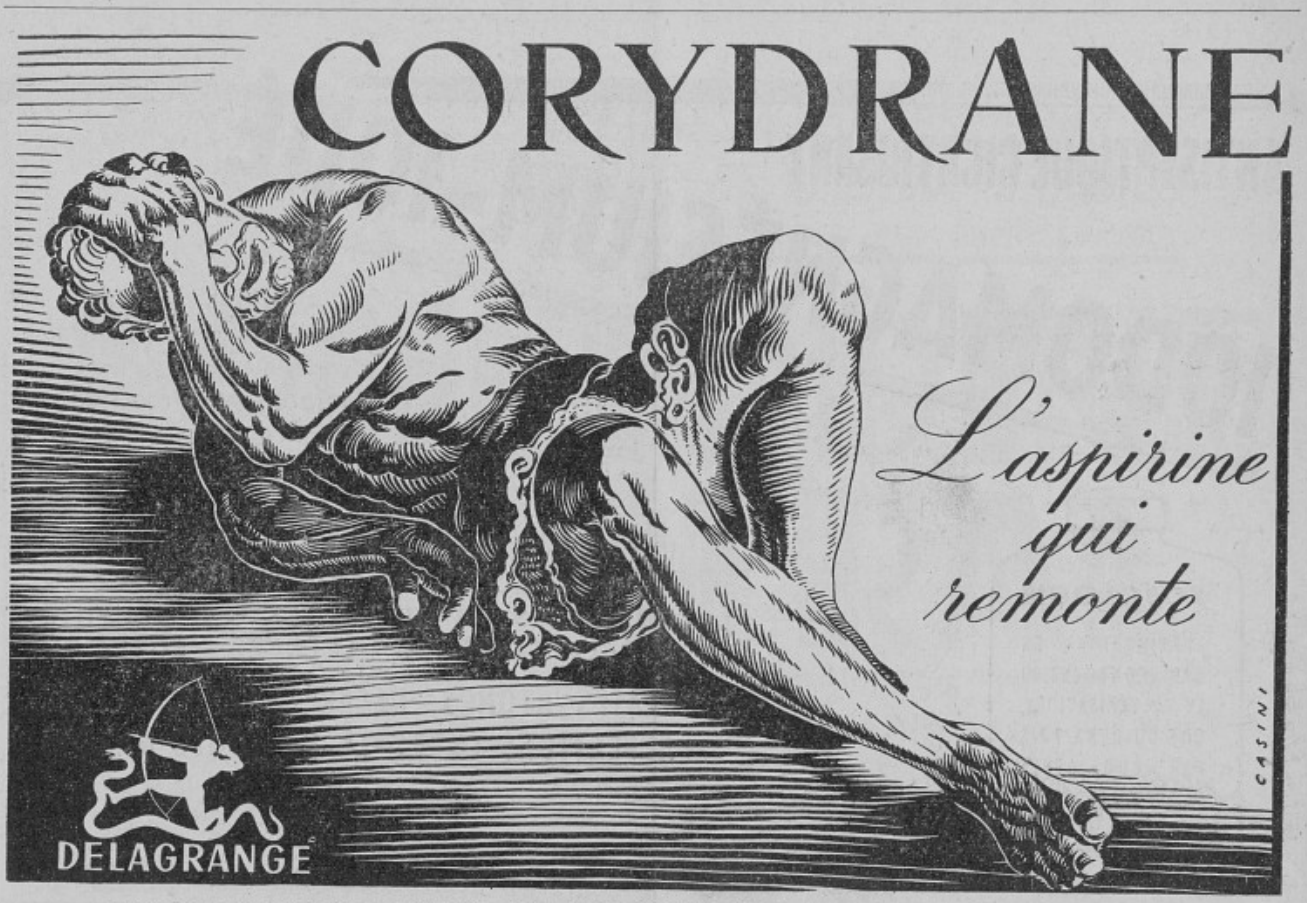

LABORATOIRES DELAGRANGE, 39, BOULEVARD DE LATOUR-MAUBOURG, PARIS-VII[e]

complètement détruits quand on envoie un énergique faisceau d'u.-s. dans la cuve où ils nagent. L'action sur les têtards est curieuse : soumis aux u.-s., ils sont pris d'une très vive agitation, sont animés de mouvements désordonnés, mais les u.-s ne causent pas de lésions directes importantes; les seules que l'on ait observées sont une dilacération des fibres musculaires de la queue d'origine très probablement mécanique et dues à la violence des contractions (1). Ces contractions sont très probablement dues à un réflexe cutané et ceci amène à parler des propriétés sensorielles des ultra-sons.

Sur la sensibilité tactile l'action d'ultra-sons d'énergie un peu forte est en effet assez désagréable : si l'on place son doigt dans un bain où passe un faisceau d'u.-s on ressent une sensation assez pénible voisine de l'« onglée ». De plus si l'on applique sur la peau le quartz piezoélectrique par l'intermédiaire d'un corps relativement mauvais conducteur un intense échauffement de friction se produit à la surface de la peau pouvant entraîner une brûlure (nous y reviendrons à propos des applications thérapeutiques).

Mais il existe des animaux supérieurs dont le sens auditif s'étend au domaine ultra-sonore : il s'agit bien entendu d'ultra-sons de fréquence relativement faible, pour qu'une propagation aérienne notable puisse se produire.

On sait que la chauve-souris a un sens visuel extrêmement déficient, qu'elle est pratiquement aveugle; or la plus simple observation montre qu'au cours de son vol crépusculaire rapide et saccadé, elle sait parfaitement éviter, d'un brusque virage, les obstacles qui se rencontrent sur sa route; comment se dirige-t-elle? Au radar, mais un radar naturel utilisant les ultra-sons; elle émet en effet presque constamment un « cri » bref, extrêmement aigu, dont la majeure partie du « spectre acoustique » se trouve dans les fréquences ultra-sonores et dont seules les composantes les plus basses (de fréquence entre 15.000 et 20.000 périodes par seconde) peuvent être entendues par l'homme : et encore faut-il que sa sensibilité auditive s'étende suffisamment loin (certains sujets perçoivent, d'autres ne perçoivent pas le cri de la chauve-souris). Ce cri est réfléchi en écho par les obstacles et la bête perçoit le retard de cet écho qui lui indique la distance.

Les chiens sont également sensibles aux ultra-sons les plus proches et l'on raconte même que dans la police on use de sifflets ultra-sonores, inaudibles aux malfaiteurs, mais parfaitement perçus des chiens policiers.

Enfin les insectes émettent et perçoivent des ultra-sons; ceci a été bien montré récemment pour les abeilles par des auteurs algérois. Les ultra-sons émis ou perçus peuvent même atteindre des fréquences assez élevées de l'ordre de 60.000.

Et la lecture de cette comunication à l'Académie des Sciences m'a rappelé le récit d'Henri de Montfreid où un Somali, surnommé le « Roi des Abeilles », avait fait son repaire d'une certaine vallée inaccessible à tout autre, parce qu'elle était le gîte de millions d'abeilles sauvages, que seul il savait charmer : lorsqu'il proférait certain bruit tenant du murmure et du sifflement, les insectes venaient se poser sur lui sans lui faire aucun mal; ce « murmure » devait probablement s'étendre hors du domaine audible et jusqu'aux ultra-sons.

L. G.

(A suivre.)

(1) A ce propos je ne résiste pas au plaisir de citer une « perle » dernièrement trouvée dans une copie d'examen : « ...placé dans un bain soumis aux u.-s, un têtard agite tellement sa queue qu'il en meurt ».

ANTISEPTIQUE CICATRISANT

IODOMAGNÉSIUM-IODÉ

Visa n° 1273-9497

Solution à base d'iodure de magnésium associé à l'iode en soluté physiologique acide, sans alcool

POSOLOGIE

APPLICATIONS EN BADIGEONNAGES OU EN PULVÉRISATIONS, UNE OU DEUX FOIS PAR JOUR, APRÈS NETTOYAGE DES PLAIES

PLAIES INFECTÉES - FURONCLES - ANTHRAX STAPHYLOCOCCIES OU STREPTOCOCCIES CUTANÉES - DERMATOSES D'ORIGINE MICROBIENNE OU ULCÉRÉES - ECZÉMAS

PLAIES ATONES, ULCÈRES VARIQUEUX ET AFFECTIONS CUTANÉES DE TOUTE NATURE

Remboursable par la Sécurité Sociale

Laboratoire G. VAURS, 17, Rue de l'Arc-de-Triomphe, PARIS - ETO. 45-66

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

A propos de la retraite.

De toutes parts, le C. A. M. reçoit des appels de confrères qui ne veulent pas (*et ne peuvent pas*) accepter la « Retraite » *telle qu'elle est actuellement organisée et gérée.*

A titre d'exemple, et sans doute par erreur (autrement l'acte constituerait un abus de confiance justiciable de poursuites du Parquet), la Caisse semble avoir affecté le versement d'une cotisation de base pour 1950 à un acompte sur le versement de la cotisation complémentaire de 1949, bien que le docteur intéressé V... eût spécifié que les 14.200 fr. qu'il envoyait étaient à affecter aux cotisations de base 1949 et 1950.

Les médecins ont le droit de voir clair dans les comptes de la Caisse.

AU SURPLUS, LE MASQUE COMMENCE A SE LEVER. Une nouvelle lettre comminatoire de la Caisse menace certains médecins de transmettre leur dossier à la S. S. pour poursuites. L'autonomie de la Caisse serait donc toute relative (*ce que le C. A. M. savait depuis longtemps*). Ces « certains médecins », dans ces conditions, *préféreraient* peut-être passer directement sous la coupe de la S. S., seule capable au surplus de baser des cotisations sur le chiffre exact des recettes. Ce serait ainsi à l'instigation de la Caisse que le premier jalon vers le tiers-payant aurait été posé.

Le C. A. M. demande à la Caisse d'attendre avant de transmettre les dossiers à la S. S., *si elle veut éviter l'éclatement de la profession. Qu'elle attende les modifications à apporter à la réglementation actuelle.*

Rappelons que la S. S. verse une pension de vieillesse (élevée) à ses assujettis ayant cotisé 15 ans (sans nécessité de cesser l'exercice de la profession) et ce dès 60 ans, et verse une rente proportionnelle à ceux ayant cotisé plus de 5 ans. La Caisse « autonome » est loin de compte. Mais quels sont les médecins des sphères dirigeantes qui connaissent la S. S.?

Enfin, que la Caisse ne parle pas de « devoir de solidarité », car nul médecin n'ignore que les confrères âgés dont le cas social est le plus intéressant ne perçoivent pas la « Retraite », car ils sont *obligés* de continuer l'exercice de la profession.

Les confrères sympathisants du « COMITÉ D'ACTION MÉDICALE » *sont priés d'adresser leurs cotisations de* 1950 (200 fr.) *au* Dr BOUTEAU, 24, *rue Ampère, Paris* (17e).

(*Communiqué du* C. A. M.).

Retraite des médecins.

A L'ATTENTION DES MÉDECINS DU TRAVAIL

Le SYNDICAT CHRÉTIEN DES MÉDECINS DU TRAVAIL, 26, *rue Montholon, Paris* (9e) après avoir lu avec la plus grande attention le long communiqué récent de la Caisse autonome de retraite des médecins français (réunion du 15 octobre 195),

— Considérant que, sous le titre *Brochure du Syndicat du Nord*, le Conseil d'Administration de la Caisse s'élève contre le caractère qu'il estime *illégal* d'une brochure publiée dans le département du Nord, et constatant que le Conseil d'Administration semble avoir ici un profond respect pour la *légalité*;

— Considérant par ailleurs que, sous le titre « cotisants », le Conseil d'Administration de la Caisse décide autoritairement, et sans y être autorisé par aucun texte, les conditions qui doivent être remplies pour ne pas payer de cotisation;

— Considérant que cette décision est *entièrement illégale*;

— Considérant que si l'Ordre des médecins a cru bon de

ASTHMES A TOUTES PÉRIODES
BOUFFÉES ASTHMATIFORMES
DES CATARRHEUX ET DES EMPHYSÉMATEUX

EPHEDRINE BERAL

ELIXIR DE LOBÉLIE A 3 cg. D'ÉPHÉDRINE BÉRAL ET 25 cg. NaI PAR CUILLERÉE A CAFÉ

Éloigne les accès
Dilate les bronches
Facilite
l'Expectoration
Soulage toujours

EN PÉRIODE D'ACCÈS
Une cuillerée à café le matin et au début de l'accès.

ENTRE LES ACCÈS
Une cuillerée à café le matin.

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

scinder en deux sections *A* et *B* le Tableau de l'Ordre des médecins, aucun texte ne le lui imposait et qu'en conséquence, si nul n'est sensé ignorer la loi, tout médecin peut être censé ignorer les décisions du Conseil de l'Ordre qui ne s'imposent pas à lui par une loi;

— Considérant que la Caisse de retraite des médecins peut seulement imposer des conditions, pour payer les cotisations et percevoir des allocations, aux médecins rentrant dans la catégorie des « travailleurs non salariés des professions libérales »;

— Considérant qu'elle n'a aucune condition à imposer à tous autres, même pour être « dispensés des cotisations », puisqu'elle n'a pas à les connaître.

Attire l'attention des médecins du travail à temps complet, et plus généralement de tous les médecins salariés à temps complet, sur l'illégalité de ces décisions qui ne s'imposent en aucun cas, à eux.

Si, pour ne pas payer de cotisation (et non pour en être « dispensé ») l'on peut admettre comme légitime le fait de ne pas payer patente et de ne pas payer de cotisation aux allocations familiales au titre de travailleur indépendant, il est inadmissible que soit demandé à un médecin salarié de ne pas être inscrit au Tableau A, alors que le fait n'a aucun caractère d'obligation pour lui; il est plus inadmissible encore, de demander à un médecin salarié « de signer un engagement d'honneur de ne pas exercer en clientèle privée » alors que cette obligation ne s'impose pas à lui, et *en aucun cas*. (Il est aussi curieux de demander cette signature d'engagement d'honneur «en deux exemplaires dont un à envoyer à la Caisse» sans indiquer où doit partir le deuxième!)

Le Syndicat chrétien des médecins du travail conjure instamment tous les médecins salariés à temps complet de ne pas craindre toutes poursuites de la Caisse de retraite des médecins, de ne pas se laisser intimider par ses décisions illégales et de ne jamais signer aucun engagement quel qu'il soit, engagement qui pourrait, par la suite, leur être opposé d'une façon imprévue et les gêner dangereusement dans l'exercice de leur profession.

Le syndicat chrétien des médecins du travail demande à tous les médecins salariés à temps complet poursuivis indûment par la Caisse de retraite, de bien vouloir se faire connaître à lui en mentionnant :

1° Leurs nom, prénom, adresse et qualité;

2° La date à laquelle ils reçoivent notification des poursuites;

3° La juridiction devant laquelle ils sont traduits, et, éventuellement;

4° La décision de cette juridiction.

Il convient que de nombreux médecins indûment poursuivis se regroupent afin d'élever une solennelle protestation contre ces nouveaux abus de pouvoir et, au besoin, déclencher une contre-attaque en poursuivant, à leur tour, la Caisse de retraite des médecins en dénonciation abusive et, éventuellement, en dommages-intérêts.

(*Communiqué du S. C. M. T.*).

A propos des élections au Conseil d'administration de la Chambre syndicale des médecins de la Seine.

Dans divers arrondissements, les confrères ont reçu à l'occasion des élections au Conseil d'administration de la Chambre syndicale, des lettres destinées à soutenir certaines candidatures. Ces initiatives proviennent soit de groupements, soit même d'un syndic; elles sont la manifestation d'une action strictement personnelle.

Le Bureau de la Chambre syndicale n'a pas à s'immiscer dans ces élections, dont il a seulement le devoir de contrôler la régularité.

Seule la convocation sur papier vert est l'émanation de la Chambre syndicale : elle précise les lieu, date de réunion et les noms de tous les candidats.

(*Communiqué de la Chambre syndicale.*)

BELLADENAL
Frénateur du vague
Sédatif des centres
sous-corticaux.
★
COMPRIMÉS
SUPPOSITOIRES
Laboratoires SANDOZ, 6, rue de Penthièvre, Paris-8e

THÉRAPEUTIQUE TISSULAIRE
PLACENTAFIL
IMPLANTS ET EXTRAITS
PLACENTAIRES SELON FILATOV
★
Documentation :
GERDA, 10 rue Jacquard, LYON

IODE ET SOUFRE EN SOLUTION AQUEUSE STABLE
IODOSOUFRYL GOUTTES
IODOSOUFRYL EN AMPOULES DE 5 CC. INJECTABLE
LABORATOIRE DES ANTIGÉNINES, 3, RUE CASSINI, PARIS-14e — DANTON 81-88

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Association de médecine rurale (60, *boulevard de la Tour-Maubourg, Paris* (7e). — Association déclarée régie par la Loi du 1er juillet 1901).

L'Association de médecine rurale *a tenu les* 14 *et* 15 *octobre dernier ses premières assises à son siège parisien,* 60, *boul. de Latour-Maubourg. La moitié environ des* 55 *départements entre lesquels les premiers membres de l'Association se répartissent était représent'e.*

Le 14 octobre s'est tenue l'Assemblée générale constitutive de l'Association. Le projet des statuts, établis sur la base de la loi du 1er juillet 1901, fut adopté à l'unanimité, ainsi que le règlement intérieur, consacré plus particulièrement à la préparation et à l'organisation des futures Journées d'études. Il fut procédé ensuite à l'élection du Conseil d'administration, qui est ainsi composé : Prof. Joannon, président; Drs Bour, Carlotti et Durand (de Courville), vice-présidents; Drs Cuvier et Debuirre, secrétaires généraux; Drs Jodin et Valingot, trésoriers; Frs Frahier, Jardin, Latour et Richard, membres.

Ainsi que l'exposa le Président, les buts de l'Association sont d'étudier les problèmes pratiques auxquels doit faire face chaque jour le praticien, trop délaissé, qu'est le médecin de campagne. Il faut lui permettre de jouer le rôle primordial qui lui revient, de par sa situation dans l'amélioration de nos connaissances par l'étude des divers aspects de la pathologie et de la thérapeutique à la campagne, ainsi que dans l'application des progrès de la science médicale et, en particulier, des progrès thérapeutiques au milieu rural. Son rôle est non moins important dans le domaine social ainsi que sur le terrain d'hygiène et de la prévention. Il faut enfin l'aider à s'équiper, à recevoir l'information « postuniversitaire » nécessaire à l'exercice de sa profession et à reconquérir la situation et les satisfactions morales qu'il est en droit d'en attendre.

Hommage doit être rendu à tous ceux qui ont répondu à l'appel des fondateurs de l'Association et notamment à l'ensemble des journaux médicaux qui ont bien voulu diffuser ses premiers communiqués ainsi qu'aux membres du Comité de patronage : les Ministres de la Santé, de l'Agriculture et de l'Éducation nationale, les présidents de l'Ordre des médecins et de la Confédération des syndicats médicaux et de l'Union des Caisses de la Mutualité agricole. Le Dr Lesné a apporté à l'Association le salut compréhensif de l'Assemblée de la médecine générale française dont le rôle est si important sur un autre plan et aux destinées de laquelle il préside.

Rappelons que les moyens d'action de l'Association sont, en premier lieu, les *Journées d'études* qu'elle organisera deux fois par an et qui doivent se tenir alternativement en province et à Paris. *La première série aura lieu, à Limoges, probablement, les* 26 *et* 27 *mai* 1951, sous la présidence du Directeur de l'École de Médecine, M. le Prof. de Leobardy. *Le deuxième série aura lieu à Paris dans le courant du mois d'octobre prochain.*

Des Sections départementales sont en cours de formation. Elles réuniront les adhérents locaux et maintiendront le contact, par leurs délégués, avec le Comité central.

Des échanges de vues ont eu lieu au cours de la seconde réunion, le dimanche 15 octobre dernier, notamment sur les enquêtes pathologiques régionales ainsi que sur les problèmes suivants : l'enseignement universitaire et postuniversitaire, l'équipement, l'hôpital rural, la coopération entre médecins, le rôle médico-social et le rôle social du médecin de campagne.

Un déjeuner amical réunit enfin, dans l'hôtel de la 2e D. B., les principaux animateurs de l'Association.

CARBAGOL
MARINIER
CHARBONS VÉGÉTAL ET ACTIVÉ
+ ARGENT COLLOÏDAL
TOUTES
INFECTIONS INTESTINALES
ET
INTOXICATIONS ALIMENTAIRES
LABORATOIRES MARINIER
23, RUE BALLU - PARIS 9e

Quelques chiffres et quelques « aperçus ».

Dans le dernier numéro (novembre 1950) de notre excellent confrère « L'Hopital » — sous la rubrique « Courts métrages », toujours intéressante et instructive — nous trouvons les renseignements suivants, qui méritent d'être diffusés :

Effarant et toujours en gonflement, le budget anglais des A. S...

Un milliard 572 millions de dollars (américains) pour 1950. Et le gouvernement travailliste prévoit un milliard 800 millions pour 1951!

— Appareils pour les sourds, membres articiciels, fournitures médicales : il y a eu plus de 200 millions de dollars en dépassements. Les soins dentaires ont nécessité 194.400.000 au lieu de 123,6 millions; les examens de la vision et la fourniture des verres ont coûté 100.400.000 au lieu de 58.800.000; les pharmaciens émargent au budget pour 141 millions 200.000 au lieu de 83.200.000.

Et c'est tout ce gâchis qui préoccupe au plus haut point les médecins des Etats-Unis.

Là-bas, les confrères, très unis dans leur puissante Association générale, luttent coude à coude et s'organisent très fortement. Il y a des chances pour qu'au pays de la libre entreprise les dégâts sont très limités. Ils savent qu'une société qui va vers la solution de moindre effort qu'est le dirigisme est une société qui se sclérose

***

Saviez-vous qu'un Français, dont la femme ne travaille pas et qui a deux enfants, touche, chaque année, une allocation familiale de :

— 18.000 fr. s'il est médecin, artisan ou détaillant;
— 45.000 fr. s'il est exploitant agricole;
— 94.200 fr. s'il est cotisant de la S.S. ou mineur;
— 106.000 fr. s'il est cheminot;
— 111.000 fr. s'il est fonctionnaire.

A 60 *ans le cotisant a une retraite annuelle de :*

— 52.800 *fr pour une retenue annuelle de* 14.800 *fr. tandis que le personnel de la Sécurité sociale touche une retraite de*

— 200.000 fr. pour une retenue annuelle de 28.000 fr.

Et personne ne proteste!...

***

Quel aveu! Nous le lisons dans « Medicine to day and to morrow », tribune des médecins fonctionnaires et travaillistes anglais :

« Bevin, par deux fois, est allé faire soigner ses hémorroïdes ailleurs que dans nos services d'hospitalisation, fournissant ainsi un pernicieux exemple à toute la population. Et il n'est pas le seul! »

... En effet, il y a six mois, Sir Stafford Cripps est allé soigner son estomac en Suisse. Il a dédaigné les médecins que son gouvernement avait imposés en Angleterre. Que voulez-vous? Il n'avait pas eu confiance dans les cliniques du Health Service.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

PRIX NOBEL DE MÉDECINE

Le Prix Nobel de Médecine et de Physiologie vient d'être attribué en partage au Dr Philip S. Hench (de Rochester U. S. A.), au Prof. Edward C. Kendall (de Rochester, également), et au Prof. Cadeus Reichstein (de Bâle) pour leurs études sur les substances des hormones corticales. C'est la troisième fois en cinquante ans que le prix Nobel de médecine et

SALIBRA
COMPLEXE PHOSPHO-CHLORURE
est du TONUS en ampoules buvables. L'équilibre par les sels.
régénérateur puissant de la cellule
ANÉMIES SURMENAGES CONVALESCENCES GROSSESSE
ALLAITEMENT GRIPPE ÉTATS ALCALOSIQUES ÉTATS PSYCHIQUES
RECONSTITUANT GÉNÉRAL TRÈS ÉNERGIQUE
Laboratoire BROTHIER, 224, Av. du Maine, PARIS-14e - Suf. 71-62

SPASMOSÉDINE
Sédatif et antispasmodique
Cardio-vasculaire
Laboratoires DEGLAUDE
15, BOULEVARD PASTEUR - PARIS-15e

LIT MÉCANIQUE
DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ
RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VIe Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

de physiologie est partagé entre trois savants. Rappelons que le montant du prix est de 164.303 couronnes suédoises soit au cours du jour environ 1.500.000 francs.

La remise du Prix aura lieu à Stockholm le 10 décembre 1950, au cours d'une cérémonie à laquelle ont été conviés tous les titulaires du prix Nobel.

CONGRÈS ET RÉUNIONS

XIIIe Congrès international de Médecine et de Pharmacie militaires (*Paris, 17-23 juin 1941*). — *Ce Congrès se tiendra à Paris, du 17 au 23 juin 1951, sous le haut patronage de M. le Président de la République Française et sous la présidence de M. le médecin général inspecteur* JAME, directeur des services de Santé des armées. A cette même date, en liaison avec les diverses manifestations du Congrès, se dérouleront les cérémonies du Centenaire de la création de l'École d'application du Service de santé militaire du Val-de-Grâce.

Le Congrès est ouvert à tous les médecins, pharmaciens, dentistes, vétérinaires, officiers des services administratifs appartenant ou ayant appartenu soit au titre de l'active, soit au titre des réserves, à un service de santé des armées de terre, de mer ou de l'air.

Les travaux scientifiques du Congrès porteront sur les points suivants :

1° Principes d'organisation tactique et matérielle des secours d'urgence en cas d'afflux massif de blessés, à la suite de l'attaque de grandes collectivités.

(*Pays rapporteurs* : INDE, FRANCE.)

2° Organisation de l'instruction du personnel des Corps de santé (active et réserve). Planification de la carrière médico-militaire.

(*Pays rapporteurs* : URUGUAY MEXIQUE FRANCE.)

3° Les problèmes médicaux posés par la navigation aérienne et par la navigation sous-marine.

(*Pays rapporteurs* : ÉTATS-UNIS, FRANCE.)

4° Aspects médicaux de la défense contre la guerre A. B. C. (atomique, biologique, chimique).

(*Pays rapporteurs* : GRANDE-BRETAGNE, FRANCE.)

5° Conception actuelle du rôle du pharmacien militaire en temps de guerre.

(*Pays rapporteurs* : ESPAGNE, FRANCE.)

Des séances supplémentaires pourront être réservées à l'exposé de diverses communications non inscrites à l'ordre du jour mais se rapportant aux activités du Service de santé en temps de guerre. Le texte de ces communications devra être adressé au Secrétariat général du Congrès avant le 1er avril 1951.

Une exposition mettant en valeur les efforts de l'industrie française dans le domaine médical, chirurgical et pharmaceutique sera ouverte au Val-de-Grâce pendant toute la durée du Congrès.

Le programme comportera en outre des réceptions officielles, des visites, des excursions et des festivités diverses.

Le droit d'inscription est fixé à 2.000 francs pour les congressistes et à 1.000 francs par personne pour les membres associés (famille des congressistes).

Toutes les demandes d'inscription et de renseignements sont à adresser au Secrétariat général du Congrès, Section technique du Service de santé, 8 bis rue des Récollets, Paris (10e).

Commémoration de l'œuvre scientifique de Pavlov (1849-1936). — Journée d'études du samedi 9 décembre 1950 (*de 14 à 19 heures, Salle de la Société de Géographie, 184, boulevard Saint-Germain* (6e) *sous la présidence de M. le Professeur* René LERICHE *et de M. le Professeur* Georges HEUYER.

PULMOREX

109 M

Paraaminophénylsulfamide méthylène sulfonate de soude

DÉRIVÉ SOLUBLE DE LA SULFAMIDE
ACTIF ET TRÈS BIEN TOLÉRÉ

AFFECTIONS AIGUËS ET CHRONIQUES DES VOIES RESPIRATOIRES

Présentation :

Voie interne : Comprimés à 0 gr, 50
Ampoules pour injections intraveineuses
Solution aqueuse à 16 % pour **aérosols**

Usage externe : Solution aqueuse à 10 % pour instillations nasales

Établissements MOUNEYRAT
à VILLENEUVE-LA-GARENNE (Seine)

Comité de patronage (Paris).

Collège de France : MM. les Prof. Lacassagne, Leriche, Piéron, Wallon. — *Sorbonne* : M. le Prof. J. André-Thomas. — *Faculté de Médecine* : M. le Prof. Baudoin (doyen honoraire), MM. les Prof. Delay, Desoille, Heuyer, Merle d'Aubigné; MM. les Prof. agrégés Adguriaguerra, Baruk, Haguenau. — *Institut Pasteur* : M. le Prof. Marcel Raynaud. — *École des Hautes Études* : MM. les Prs Bourguignon (M. A. M), André Thomas (M. A. M.). — *Médecins des Hôpitaux de Paris* : MM. les Drs H. Pierre Klotz, Lambling. — *Ecole vétérinaire d'Alfort* : M. le Prof. Simonnet. — *Société de pathologie* : M. le Dr Mollet, secrétaire général.

Bordeaux. — *Faculté de Médecine* : M. le Prof. Fabre, M. le Prof. agrégé Magendie.

Lille. — *Faculté de Médecine* : M. le doyen Combemale, MM. les Prof. Auguste, Delannoy, M. le Prof. agrégé Bizard. *Faculté des Lettres* : M. le doyen Herman. — *Faculté des Sciences* : M. le Prof. Dehorne, MM. Gouillard, Defretin, chargés de cours.

Lyon. — *Faculté de Médecine* : MM. les Prof. Cotte, Delore, Santy, Wertheimer, M. le Prof. agrégé Paufique.

Marseille. — *Faculté de Médecine* : M. le doyen Cornil, M. le Prof. Morin.

Nancy. — *Faculté de Médecine* : M. le doyen Parisot.

Strasbourg. — *Faculté de Médecine* : M. le Prof. Waitz.

Toulouse. — *Faculté de Médecine* : M. le doyen Lefebvre, MM. les Prof. Brustier, Ducuing, Grimoud, Guilhem, M. le Prof. agrégé Rieunan.

Tours. — *École de Médecine* : M. le Prof. Aron, directeur. *Secrétaire général* : M. le Dr Fr. Moutier.

Programme des conférences :

14 heures. M. le Prof. Marcel Raynaud : L'apport de Pavlov aux problèmes de l'immunité; — 15 heures. M. le Dr G. Bourguignon : Chronaxie vestibulaire en neuro-psychiatrie et dans les troubles neuro-végétatifs; — 16 heures. M. le Dr Fr. Moutier : L'apport de Pavlov à la physiopathologie; — 17 heures. M. le Dr S. Follin : L'apport de Pavlov à la psychiatrie; — 18 heures. M. le Prof. Piéron : Pavlov et la psychologie contemporaine.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique des problèmes alimentaires. — Une Semaine de diététique *organisée par la Clinique des problèmes alimentaires de l'Hôpital de la Pitié* (Prof. Ch. Richet), aura lieu *du 8 au 13 janvier* 1951, sous la direction de M. le Prof. Ch. Richet et de M. Ed. Lesné, président de l'Académie nationale de Médecine, avec la collaboration de M. M. Boulin, professeur agrégé, médecin des hôpitaux, et de MM. Bertrand, Borgida, Meyer-Heine, Gabriel Richet, pour la partie concernant les adultes, et de MM. Julien Huber, Robert Clément, médecins des hôpitaux, Gounelle, professeur agrégé, et Rouèche, pour la partie concernant l'enfance.

Les cours auront lieu dans le service du Professeur Richet, *à l'hôpital de la Pitié et au Comité national de l'Enfance, 51, avenue du Président-Franklin-D.-Roosevelt.*

Des conférences, dont certaines accompagnées de films, auront lieu matin et soir, suivies de visites d'usines, cliniques de diététique, etc., avec démonstrations de diététique.

S'inscrire dès maintenant, et avant le 10 décembre, soit au laboratoire du Prof. Ch. Richet, *Hôpital de la Pitié, dans la matinée, soit au Comité national de l'Enfance, 51, avenue Franklin-D.-Roosevelt.*

Pourront s'inscrire (*droits* : 3.000 *fr.*; *gratuits pour les internes*

POUDRE
DOPS
SÉDATIF
GASTRIQUE

POSOLOGIE
DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas
Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE

LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

PROSTATISME
SÉNILITÉ
ASTHÉNIE
PRURITS
MAGNOGÈNE
DRAGÉES - SUPPOSITOIRES

SYNERGIE MAGNÉSIENNE

Troubles urinaires d'origine prostatique
Sénilité, Asthénie,
Prurits, Papillomes.
Dépressions nerveuses.

LABORATOIRES MONAL, 11ter, Av. de Ségur, PARIS-VIIe

en exercice) les médecins, les étudiants en médecine et tous les techniciens de l'alimentation.

Un programme détaillé sera envoyé aux adhérents et sera publié dans les journaux médicaux dès le 10 décembre.

Clinique chirurgicale orthopédique et réparatrice. — (Hopital Cochin). *Professeur* : R. Merle d'Aubigné. — Entretiens du lundi :

4 décembre : Traumatismes fermés de la main par le Dr Tubiana. — *11 décembre* : Fractures trochantériennes et sous-trochantériennes, par le Dr Ramadier. — *8 janvier* 1951 : Fractures de l'extrémité inférieure du fémur, par le Prof. Merle d'Aubigné. — *15 janvier* : Ostéotomie dans déformations du membre inférieur, par le Prof. agrégé Trillat. — *22 janvier* : Fractures du cotyle, par le Dr Cauchoix. — *29 janvier* : Fractures de jambes fermées, par le Dr Meary. — *5 février* : Indications thérapeutiques dans les luxations congénitales chez l'enfant, par le Dr Petit. — *12 février* : Plaies des nerfs, par le Dr Benassy. — *19 février* : Plaies de la main, par le Dr Tubiana. — *26 février* : Fractures de la rotule et de l'extrémité supérieure du tibia, par le Prof. Merle d'Aubigné. — *5 mars* : Lésions méniscales, par le Dr Postel. — *12 mars* : Luxations récidivantes de la rotule, par le Dr Barcat. — *2 avril* : Fractures ouvertes, par le Prof. Merle d'Aubigné. — *9 avril* : Tumeurs de la moelle osseuse, par Mlle Gauthiers-Villars. — *16 avril* : Ostéotomies du rachis, par le Dr Herbert. — *23 avril* : Indications chirurgicales dans les paralysies du pied, par le Dr Grossiord. — *30 avril* : Technique et interprétation des phlébographies, par le Dr Tubiana. — *7 mai* : Chirurgie du rhumatisme et cortisone, par le Prof. Coste. — *21 mai* : Traitement orthopédique des rhumatismes chroniques par le Dr Faulong. — *28 mai* : Luxations récidivantes de l'épaule, par le Dr Cauchoix. — *4 juin* : Plaies des tendons, par le Prof. Merle d'Aubigné. — *11 juin* : Tuberculose de l'épaule, par le Dr Gérard-Marchand. — *18 juin* : Traumatisme et métabolisme des protéines, par le Dr Lassner. — *25 juin* : Traitement palliatif des paralysies de la racine du membre supérieur, par le Prof. Merle d'Aubigné. — *2 juillet* : Indication et technique des greffes cutanées pédiculées, par le Dr Postel.

COURS ET CONFÉRENCES

Hôpital Tenon. — *Service du* Dr J.-A. Lièvre. — M. Lièvre continue ses conférences du samedi à 10 h. 30, consacrées à la discussion des cas intéressants de la semaine et des documents apportés par les auditeurs. Chaque réunion comprendra un bref exposé sur un sujet d'actualité,.

Programme pour décembre 1950 :

— *Samedi 2 décembre* : Hyperparathyroïdisme; — *samedi 9 décembre* : Étude critique de la conception des maladies du collagène; — *samedi 16 décembre* : La douleur. — *samedi 23 décembre* : Les manipulations dans la sciatique.

COMMUNIQUÉS

Jubilé professionnel du docteur Paul Tissier-Guy. — Le 6 novembre, au siège des organisations professionnelles de la Seine, 14, rue Euler, avait été organisée une manifestation de sympathie en l'honneur du Dr Paul Tissier-Guy, *Président actuel du Conseil régional de la Seine de l'Ordre des médecins.* Praticien depuis plus de 51 années dans le 17e arrondissement, il donna son temps aux Sociétés locales, au syndicat des médecins de la Seine et à la Fédération des syndicats médicaux dont il fut tour à tour Président au Conseil de famille qui eut à juger des différends des médecins avec les Caisses d'Assurances

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

ULCÉOPLAQUE
2 DIMENSIONS :
ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.
ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.

Dans chaque boite : 6 pansements
Pour 20 à 24 jours de traitement

- PLAIES ATONES
- ESCARRES
- ULCÈRES VARIQUEUX

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la diapédèse et la leucocytose.
Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.

ULCÉOPLAQUE utilisé avec la bande souple ULCÉOBANDE
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

sociales. Il fut toujours dévoué à la population parisienne, à la Caisse d'allocations des professions médicales et au Comité sanitaire de la Région parisienne. Élu à l'Ordre départemental depuis dix ans, il est resté au Conseil régional comme président depuis quatre ans.

Le Dr Rouèche, président de la Chambre syndicale des médecins, de la Seine, le Dr Humbel, vice-président du Conseil régional, le Dr Pédelièvre, président de l'Ordre départemental et le Dr S. Oberlin, président du Conseil national, dirent les mérites du Dr Paul Tissier-Guy, qui a toujours eu, depuis près de trente ans la confiance des médecins de la Seine.

Le Dr E. Lesné, président de l'Académie nationale de médecine, avait tenu à participer à cette manifestation en l'honneur de son ancien camarade d'internat.

(*Communiqué de la Chambre syndicale des médecins de la Seine.*)

Société amicale internationale des professions libérales et intellectuelles (S. A. I. P. L. I.). — *Secrétariat pour l'Europe* : 37, *rue Boissière, Paris* (16e). *Tél. KLE.* 71-10. — *Bureau d'informations et salons de réception* : 74, *avenue des Champs-Elysées, Parir* (8e).

Activités de la branche française. — Cette Société a pour objet, notamment, de créer et d'encourager parmi les membres des professions libérales, des différentes carrières intellectuelles et de ceux qui s'y destinent, ainsi que parmi leur famille dans le monde entier, l'amitié, la concorde, la compréhension mutuelle et l'échange des connaissances professionnelles, scientifiques, culturelles et touristiques.

Afin de développer parmi ses membres l'intérêt et l'estime pour les réalisations culturelles des autres pays, sa section touristique organise, sous ses auspices, avec la collaboration d'Agences de voyages officielles, des voyages internationaux, des échanges de visiteurs, et donne ainsi à ses membres l'occasion de recherches scientifiques et de développement culturel, aussi bien que d'informations historiques et folkloriques. Chaque profession est organisée en section autonome au sein de la Société.

La Société organise chaque mardi de 18 *à* 20 *heures, un apéritif-cockail auquel sont cordialement conviés les membres français et étrangers, leur famille et leurs invités, à l'Hôtel Claridge — salon de Ponthieu — 74, avenue des Champs-Elysées.*

Ainsi, les Membres auront la possibilité de se retrouver dans une atmosphère amicale, et pourront établir des contacts et nouer des liens d'amitié avec leurs collègues membres des professions libérales et intellectuelles de tous les ys du monde.

Comme de multiples branches sont en voie d'organisation dans les principaux pays, on peut espérer que, sous peu, des villes importantes autres que Paris auront leur foyer de réunion; ainsi se constituera progressivement un réseau de foyers, où les membres de la Société seront sûrs, au cours de leurs déplacements, de trouver des contacts utiles et instructifs, tout en se créant de nouvelles relations amicales.

Une fois par mois, a lieu à Paris une soirée gratuite pour les Membres, leur famille et leurs invités, au cours de laquelle seront projetés des films documentaires, scientifiques, culturels, touristiques ou folkloriques sur tous les pays du monde. Des réunions analogues auront lieu ultérieurement dans les principales villes de France.

Un membre du Bureau sera à la disposition des membres de la Société chaque mardi, à partir de 17 *heures, au Bureau d'informations,* 74, *avenue des Champs-Elysées* (8e).

Congrès international de la S. A. I. P. L. I. — *Le Congrès international de la Section médicale de la S. A. I. P. L. I. aura lieu à Marseille en* 1951 — *début d'avril — avec le concours de*

la Faculté de Médecine. Il sera précédé d'un voyage au Maroc — organisé pour toutes les Sections — à l'occasion des vacances de Pâques.

Les transports seront assurés par les avions de la Compagnie Air-France. *L'organisation du voyage a été confiée à l'Agence de voyage Hernu-Péron, 16, place de la Madeleine, Paris* (8e).

BIBLIOGRAPHIE

Aérosolthérapie par la para-amino-phényl sulfamide méthylène sulfonate de soude, 109 M, dans les affections O.-R.-L. chez l'enfant et le nourrisson, par le Dr Jean Rachinel. Thèse Paris, 1950.

Dans ce travail réalisé à l'Hôpital Bretonneau, l'auteur montre que la para-amino-phényl-sulfamide méthylène sulfonate de soude (109 M) est un excellent antiseptique qui, non seulement expérimentalement, mais aussi réellement *in vivo*, a une action très appréciable dans les infections rhino-pharyngées et pulmonaires en général.

1° Le 109 M. en aérosolthérapie s'est montré d'une toxicité nulle chez l'enfant et le nourrisson. Il n'a entraîné ni altération de la formule sanguine, ni atteinte rénale, ni phénomènes d'intolérance au cours de 200 cas.

2° Le corps 109 M. semble avoir une particulière activité dans les affections rhynopharyngées de l'enfant et du nourrisson dont le traitement médical est souvent décevant. Il a permis d'enrayer nombre d'affections du rhinopharynx et d'en prévenir les complications.

3° L'emploi des aérosols de para-amino-phényl-sulfamide méthylène sulfonate de soude préopératoire chez des enfants infectés a donné la possibilité d'intervenir dans les meilleures conditions sans incidents postopératoires.

Le Dr Rachinel estime que l'emploi du 109 M. mérite de prendre place en aérosolthérapie.

NÉCROLOGIE

— Dr André Gratia, professeur à l'Université de Liége (Belgique) décédé à Nyon (Suisse) à l'âge de 57 ans;

— Dr Xavier Jousset, ophtalmologiste de l'Hôpitel Saint-Jacques;

— Dr Émile.Cohen-Deloro, ancien interne des Hôpitaux de Paris;

— Dr Yervant Minassian;

— Dr Georges Ollivier-Beaurogard;

— Dr Paul Rambaud (de l'Hermenault, Vendée);

— Dr Pierre Frouville, chirurgien à Saint-Palais (Basses-Pyrénées) décédé accidentellement le 2 novembre.

— Mme Charles Gandy, veuve du Dr Gandy, Médecin honoraire des hôpitaux.

OFFRES ET DEMANDES

JEUNE FEMME, sérieuse, 26 ans, demande place manutentionnaire dans laboratoire. Écrire, sous le n° 537 D, au *Journal* qui transmettra.

STÉNODACTYLO SECRÉTAIRE, excellentes références, demande emploi. *Écrire, sous le n° 535 L., au Journal, qui transmettra.*

THÉRAPEUTIQUE SPÉCIALISÉE

Les états d'hypocholestérolémie et leur traitement

Les travaux de Chauffard, Richet, Grigault, Guy Laroche ont depuis longtemps montré l'importance des variations de la cholestérolémie au cours des infections aiguës. Le taux du cholestérol varie parallèlement au coefficient de défense de l'organisme. La représentation graphique de la cholestérolémie et de la température donne deux courbes inverses : au taux de cholestérol le plus bas correspond la température la plus haute; les deux courbes se rejoignent au moment de la défervescence. De plus, la cholestérolémie suit une évolution en rapport avec les autres processus réactionnels de l'organisme. C'est pourquoi Guy Laroche a proposé d'opposer aux infections aiguës une thérapeutique dynamogénique et reconstituante, à base d'injections d'huile cholestérolée camphrée, qui avaient l'inconvénient de n'apporter à l'organisme que des doses insuffisantes de cholestérol.

Reprenant l'étude de la cholestérolémie chez les tuberculeux pulmonaires, Vidal et ses collaborateurs ont confirmé certains travaux antérieurs (Leuret) et montré que les formes évolutives s'accompagnent d'hypocholestérolémie et que dans les formes inactives le taux sanguin du cholestérol est normal ou augmenté. L'abaissement de la cholestérolémie permet de prévoir avant l'apparition de tout signe clinique une poussée évolutive prochaine.

Le tuberculeux pulmonaire, que sa cholestérolémie soit normale ou diminuée, a besoin, pour lutter contre l'infection, d'un apport massif de cholestérol exogène. Comment le lui apporter?

Par voie buccale, l'absorption de ce lipide est limitée par certaines transformations chimiques et un stockage dans la glande hépatique.

Par voie parentérale, la faible solubilité du cholestérol dans l'huile limite sa posologie à 10 ou 20 cg nécessitant l'injection répétée de 10 à 20 cc de solution huileuse, mal résorbée par les tissus et toujours pénible pour le malade.

Les doses thérapeutiquement utiles sont 10 à 20 fois supérieures à celles que permet d'apporter à l'organisme la voie parentérale.

Or le cholestérol étant parfaitement absorbé par la muqueuse rectale, certains auteurs ont proposé de l'administrer au moyen de suppositoires. Ce mode d'administration permet une posologie massive qui peut être prolongée aussi longtemps que l'état du malade le réclame.

Les premiers résultats thérapeutiques obtenus au cours de plusieurs années d'expérimentation sont très encourageants dans la tuberculose pleuro-pulmonaire chronique, où l'on peut voir, avec l'augmentation de la cholestérolémie, un retour de l'appétit, une reprise de poids et une tendance à décroître de la vitesse de sédimentation.

Dans la primo-infection on note une reprise de la courbe pondérale suivie d'une régression des adénopathies, dès que l'organisme a retrouvé une saturation suffisante en cholestérol.

D'autres états physio-pathologiques sont justiciables de cette thérapeutique.

Les maladies infectieuses pour lesquelles la cholestérolothérapie est depuis longtemps préconisée, évoluent avec une moindre atteinte de l'état général, si aux médications spécifiques on associe le cholestérol à doses massives.

Dans le rachitisme, où le taux de cholestérol est particulièrement bas (0,83g ‰ contre 1,30 g chez l'enfant normal) l'augmentation de la cholestérolémie marque l'arrêt de l'évolution de la maladie (Dorlincourt et Seisoff).

Les hyperthyroïdies, la maladie de Basedow, s'accompagnent d'hypocholestérolémie. Le métabolisme de base élevé entraîne une combustion intense du cholestérol. L'hypocholestérolémie est d'autant plus intense que la dysthyroïdie est plus grave (Guy Laroche).

L'étude des variations de la cholestérolémie dans les affections du système nerveux apporte aussi de précieux enseignements thérapeutiques. Dans le parkinsonisme postencéphalitique, l'acromégalie, le tabès, la paralysie générale, on trouve des taux de cholestérolémie exceptionnellement bas (0,43 g ‰ à 1,30 g ‰). Selon Minovici, toute atteinte à l'intégrité nerveuse doit s'accompagner d'un appel de cholestérol vers la fibre nerveuse aux dépens du cholestérol sanguin, donc d'hypocholestérolémie. Bermann a pu décrire un syndrome d'asthénie neuro-musculaire avec hypocholestérolémie. Partant de ces faits, il a paru intéressant de donner des doses massives de cholestérol à des sujets neurasthéniques, asthéniés, sous-alimentés ou à des convalescents de maladies infectieuses. On a pu constater chez ces malades un retour rapide de l'équilibre nerveux avec amélioration de l'état général et reprise du poids.

En somme, l'administration du cholestérol par voie rectale a permis de montrer que :

1° L'organisme, au cours des états d'hypocholestérolémie, a des besoins en cholestérol de beaucoup supérieurs aux doses que la voie parentérale permet d'administrer.

2° Seule la thérapeutique cholestérolée, à doses massives par voie rectale, est susceptible de compenser les pertes de cholestérol résultant de certains processus morbides.

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

OPOTHÉRAPIE
ASSOCIÉE

PANCRÉPATINE
LALEUF

CAPSULES GLUTINISÉES

DIABÈTE

6 A 12 CAPSULES PAR JOUR
(AU COURS DES REPAS)
SUIVANT PRESCRIPTION MÉDICALE

LITTÉRATURE
LABORATOIRES LALEUF
51, RUE NICOLO, PARIS-16e

HORMOCRINOL

♀ et ♂

Médication Thyro-génitale associée
aux électrolytes activateurs
PHOSPHORE et POTASSIUM

TROUBLES DU MÉTABOLISME
RHUMATISME ENDOCRINIEN
TROUBLES GÉNITAUX ET CIRCULATOIRES

6 à 8 comprimés par jour

GOSSYPIOL
MAURIN

16 DRAGÉES EN 2 JOURS
déterminent les règles
et calment les douleurs

Laboratoires JAMMES
102 bis, Rue de l'Aigle - La Garenne-Colombes

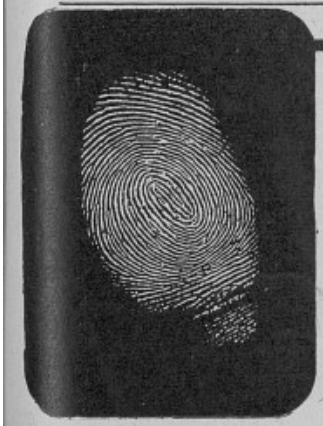

... il n'en est pas 2 semblables

ŒSTROGÈNE DE SYNTHÈSE

- ***modérateur puissant*** de l'hypophyse
- ***stimulant faible*** de l'endomètre

Cycladiène

DIENŒSTROL

Comprimés à **1/2** et **5 mgr.** *Suppositoires à* **5 mgr.**

MÉNOPAUSE
ARTHROSES
CANCER DE LA PROSTATE

BRUNEAU & Cie

ACTUALITÉ

Manuel du parfait secrétaire.

Comme une très longue maladie, une correspondance indéfiniment renouvelée finit par lasser. Le médecin n'aime pas voir le malade qui lui rappelle toujours les mêmes symptômes. Il n'apprécie pas davantage la monotonie des appels pécuniaires. Au risque d'endosser la monotonie des réponses (mais la première n'appelle-t-elle point la seconde), nous apportons à ceux qui seraient embarrassés le texte que voici :

Caisse Mutualiste Autonome des Médecins.
60, boulevard de Latour-Maubourg. Paris.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

Je crois devoir répondre dans les termes suivants à la circulaire ronéotypée (et non signée) que je viens de recevoir de vous, me réclamant la cotisation de ce que vous dénommez « retraite du médecin ».

J'ai bien reçu également, encarté dans le Bulletin de l'Ordre des Médecins, un règlement qui manifestement ne paraît correspondre ni aux prescriptions de la Loi 48-101 qui a créé l'allocation de vieillesse *des non-salariés* (à laquelle vous appliquez le vocable de « retraite de base » que je n'ai trouvé dans aucun texte légal), — ni au Décret 48-1179 qui a créé les 14 Caisses professionnelles chargées d'appliquer la Loi, — ni au Décret 49-579 qui a en effet créé la retraite complémentaire *des médecins* en précisant bien que la cotisation de ce complément à l'allocation de vieillesse *des non-salariés* doit être versée à une caisse différente de la précédente (« comptes distincts », dit le Décret).

Je suis donc fondé à venir vous demander *en ce qui concerne l'allocation de vieillesse des non-salariés* : « A quelles disciplines obéissez-vous? »

L'Ordre des Médecins « n'étant pas, par principe, chargé de la défense des intérêts matériels des praticiens » (p. 288 du Bulletin de l'Ordre) n'a pas à s'occuper de la Caisse autonome qui est absolument indépendante de lui (voir *J. O.* du 17-6-1950) et ses disciplines sur ce point ne peuvent donc avoir aucun caractère obligatoire.

Seules les prescriptions qui trouvent leur fondement dans la Loi peuvent avoir un caractère obligatoire.

Dans de telles conditions de faits, je vous renouvelle que je suis prêt à m'acquitter de la cotisation à l'allocation de vieillesse des non-salariés dès que vous m'aurez donné l'assurance formelle et en termes précis que le fonctionnement de cette allocation sera assuré par vous dans les conditions fixées par la Loi en ce qui concerne l'âge limite (65 ans), les modalités de fixation de la cotisation, etc., etc.

Je vous serai obligé, en même temps, de bien vouloir m'indiquer sur quelles bases légales vous pouvez fonder votre prétention à un intérêt usuraire de 12 % en cas de retard, au nom de ce que vous dénommez « devoir de solidarité », dont je n'ai trouvé nulle part au *J. O.* de définition précise.

Sur quelles bases légales également vous croyez-vous autorisé à disposer sur moi d'un effet de commerce (traite) qui normalement, après protêt, doit être porté au Tribunal de Commerce, juridiction dont, jusqu'à nouvel ordre, je ne crois pas relever.

Sur quelles bases légales enfin pourriez-vous vous croire autorisé à exercer des poursuites pour le recouvrement d'une cotisation qui, jusqu'à preuve du contraire, ne paraît pas répondre aux prescriptions de la Loi.

Je reste dans l'attente de votre réponse et sous toutes réserves de Droit, je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Docteur N...

L'approvisionnement en cortisone. — M. René Rigaudie expose à M. le Ministre de la Santé publique et de la Population qu'un médicament d'une très grande efficacité est fabriqué à l'étranger, le corps chimique : 17-hydroxy-H-dihydrocorticostérone, dénommé également composée ou cortisone, destiné au traitement des rhumatismes et de toutes les formes d'arthritisme : que la France se trouve dans l'impossibilité de mettre ce produit à la disposition des malades, sa fabrication faisant l'objet de plusieurs brevets étrangers; que les produits chimiques intermédiaires étant eux-mêmes brevetés, la fabrication de la cortisone se trouve sous la dépendance de la bonne volonté de quelques firmes; que les difficultés d'entente entre les propriétaires de brevets se traduisent par : 1° une hausse considérable du prix de revient du produit; 2° l'impossibilité d'en faire bénéficier les malades. Il lui demande quelles sont les dispositions qu'il compte adopter contre l'usage abusif des brevets de fabrication de produits pharmaceutiques (*Question du 16 juin* 1950).

Réponse. — En liaison avec le Corps scientifique médical et pharmaceutique, le ministre de la Santé publique et de la Population s'est préoccupé de l'introduction rapide du nouveau médicament dénommé « cortisone » dans la thérapeutique française. Grâce aux rapports établis par l'intermédiaire du G. I. P. P. avec les autorités sanitaires du pays d'origine et avec les laboratoires producteurs, il a été possible d'obtenir des allocations intéressantes dès le début de la présente année. Ces allocations se montent en effet à 107,400 g, chiffre qui prend toute sa signification si l'on sait que la production mondiale de la cortisone, au 1er janvier 1950, était évaluée à 200 g par mois. Il est d'autre part vraisemblable que 50 g seront obtenus à bref délai en provenance de Suisse. Ces allocations sur lesquelles 63,300 g auraient été effectivement reçus à la date de la question de l'honorable parlementaire, ont été employées pour des recherches cliniques et pharmacologiques, chaque application thérapeutique ayant donné lieu à des observations centralisées par le ministère, comme il avait été fait pour les antibiotiques successivement apparus. Jusqu'à présent, toutes les quantités de cortisone allouées à la France ont pu être importées malgré les prix très élevés de ce médicament.

(A suivre.)

SOMMAIRE DU N° 49

Chirurgie infantile : La lymphadénite mésentérique aiguë (à propos de 10 observations), par M. *G. Sabatier*. 589

Notes de biologie clinique : Emploi de la lapine adulte castrée pour le dosage de la progestérone..... 594

Mementos de médecine pratique :
Questions d'actualité : Chloromycétine et coqueluche (44 cas traités), par *R. Foisy*..... 595

Sociétés savantes :
Société médicale des Hôpitaux. séance du 17 novembre 1950 (Suite et fin)..... 600

Bibliographie 600

Variété : Les tribulations d'un gouverneur..... 881

Intérêts professionnels : Assemblée générale du syndicat national professionnel des médecins du travail; — Assemblée générale du syndicat chrétien des médecins du travail. — L'auto du praticien..... 882

Communiqué du Ministère de la Santé : Directives concernant l'utilisation de la cortisone et de l'ACTH. 882

Sociétés médicales et chirurgicales : Société des Chirurgiens de Paris..... 885

Informations et nouvelles diverses..... 886

Nécrologie 891

Actualité : De nos responsabilités..... 894

Hommage au Docteur R. A. Gutmann. — La médaille que ses élèves et ses amis ont décidé d'offrir au Dr R. A. Gutmann à l'occasion de son prochain départ de l'Hôpital Saint-Antoine, lui sera remise le *jeudi 21 décembre 1950 à 11 heures à l'amphithéâtre des cours de la clinique chirurgicale* (Prof. Cadenat).

Les inscriptions peuvent être adressées au Dr Raymond Dupuy, *244, boul. Raspail, Paris* (*C. C. P. Paris* 2099-13). Tout souscripteur d'une somme minima de 2.500 fr. recevra une reproduction de la médaille.

Le Comité : Drs Guy Albot, Raymond Dupuy, Robert Claisse, médecins des Hôpitaux. — Drs Monique Albot-Parturier, Georges Beaugeard, Jean Arnous.

Médaille commémorative du Docteur Marcel Boppe. — Un groupe d'amis et d'élèves du regretté docteur Marcel Boppe, chirurgien de l'Hôpital Trousseau, membre de l'Académie de Chirurgie, a décidé de faire apposer à l'Hôpital de Villeneuve-Saint-Georges, dont il fut le créateur et le chirurgien, une plaque commémorative portant un médaillon de bronze à son effigie.

Une réduction en bronze de ce médaillon sera frappée, au prix de 1.300 *fr. Prière d'envoyer les souscriptions au trésorier*, M. Georges Masson, 120 *boul. Saint-Germain, Paris* (6e), *avant le* 15 *décembre* (*Compte de chèques postaux N°* 2999-59). *La médaille sera livrée deux mois et demi après la clôture de la souscription.*

Semaines sociales de France. — La Commission générale des Semaines sociales de France vient de se réunir à Paris, sous la présidence de M. Charles Flory. Elle a décidé que la prochaine Semaine sociale aurait lieu *à Montpellier, du mardi* 17 *juillet* 1951 *au dimanche* 22, sur le sujet suivant : Santé et Société : les découvertes biologiques et la médecine sociale au service de l'homme.

Sous ce titre ce sont tous les problèmes économiques, sociaux et moraux posés par les progrès de la biologie, l'évolution de la médecine et le développement des institutions sociales qu'elle entend examiner à la lumière des principes chrétiens.

IODAMELIS
Logeais
Stimulant des échanges
GOUTTES
COMPRIMÉS
LABORATOIRES JACQUES LOGEAIS-ISSY-LES-MOULINEAUX-PARIS

GOUTTES
DRAGÉES

NEO-CODION

Puissant sédatif de la Toux

- *Le Camphosulfonate de Codéine*
- *Le Camphosulfonate de Codéthyline*

Laboratoires du Docteur **BOUCHARA**, 47, Rue de Bretagne, Paris 3e

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

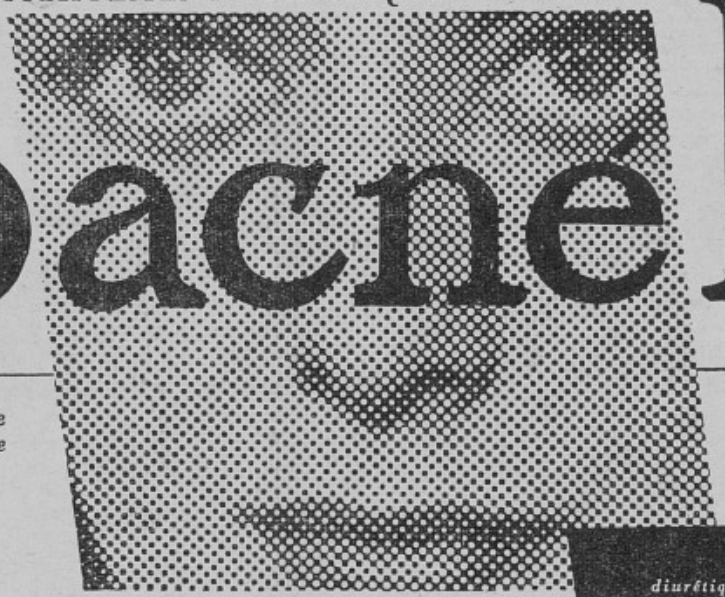

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique :
THEOBROMOSE
dermatoses :
DERMO-PLASTOL
et
SOLU-PLASTOL
anesthésies :
BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✱, DOCTEUR EN PHARMACIE
10, RUE DU PLATRE - PARIS IVe

VARIÉTÉ

Les tribulations d'un gouverneur.

La guerre d'Indépendance américaine, qui se prolongea de 1776 à 1782, est assez bien connue dans ses péripéties lointaines; l'aide victorieuse apportée aux insurgés par nos compatriotes flatte trop les mémoires et les imaginations pour sombrer dans l'oubli. Ce n'est pas le cas de l'épisode, beaucoup plus rapproché et beaucoup moins glorieux, qui eut pour cadre l'île de Jersey.

Louis XVI avait donné en 1780, au baron de Rullecourt, une commission de gouverneur de Jersey, à la condition qu'il conquerrait l'île. Rullecourt, dont les moyens se trouvaient limités, résolut de conquérir le gouverneur et de se faire livrer l'île. L'économie de forces était grande : quant à l'audace, qui devait dans cette combinaison remplacer les régiments, il n'en manquait pas.

Les hostilités avec la France maintenaient à Jersey trois régiments anglais, plus la milice, plus l'artillerie des forts et châteaux : 6 à 7.000 hommes environ, bien équipés, appuyés et pourvus. Rullecourt amenait avec lui 700 hommes, fort déterminés, mais non moins démunis du matériel qui eût été nécessaire pour une attaque régulière. Par un malheur complémentaire les quelques canons qu'ils apportaient dérivèrent et se brisèrent sur les rochers.

Nuitamment débarqué le 6 janvier 1781, Rullecourt traverse l'île en silence avec sa petite troupe : il pénètre dans Saint-Hélier, surprend les sentinelles et s'empare, sans coup férir, du gouverneur en chemise de nuit. Tactique excellente : un homme douillettement couché, quand point la grisaille d'une aube d'hiver, s'effare aisément de voir pénétrer dans sa chambre, avec un courant d'air glacial, un soldat botté, harnaché, l'épée nue à la main. En pareil cas, celui qui a bien dormi se réveille mal : tel fut le sort de Moïse Corbet. Rullecourt lui présentait, avec des menaces précises, pour le cas où il ne signerait pas, et des fanfaronnades rassurantes pour le cas où il signerait, le papier suivant :

« Articles de la capitulation du 6 janvier 1781, par moi, Moïse Corbet, lieutenant gouverneur de l'île de Jersey :

« Article premier. — La milice bourgeoise ne prendra les armes pour aucun parti, jusqu'à ce qu'il soit décidé si l'île restera à la France ou à l'Angleterre.

« Article II. — La garnison sortira avec les honneurs de la guerre pour se retirer en Angleterre .»

Moïse Corbet, qui avait eu le temps d'enfiler ses vêtements, mais pas celui de retrouver son courage, signa. Le calcul de Rullecourt était bon. La signature donnée, le gouverneur qui, peu à peu s'éveillait à la gravité de son acte, devint pour les Français le plus précieux des alliés : se rassurant aux amplifications de l'envahisseur, renchérissant au besoin pour persuader ses administrés de la puissance ennemie et de la vanité des résistances, adressant aux forts et châteaux les plus pressantes, les plus énergiques injonctions d'avoir à capituler sans délai, il s'en fallut d'un rien qu'il ne conquît l'île pour le roi de France. Malheureusement pour Rullecourt, les Anglais ne crurent point le gouverneur comme le gouverneur l'avait cru. En dépit des ordres les plus formels, ils se portèrent en masse sur Saint-Hélier : après une vigoureuse résistance, les Français furent écrasés et Rullecourt tué. Instants dramatiques pour le malheureux gouverneur, hanté depuis le matin par l'image de la Cour Martiale et du gibet. L'extrême danger où le jetait la victoire des siens lui inspira *in extremis* une résolution héroïque. Il se jeta, sous une grêle de balles, entre les adversaires, fit cesser le combat au péril de sa vie, reçut la reddition des quelque 500 hommes qui restaient et fit bien : le Cour Martiale ne le condamna qu'à perdre sa commission de lieutenant-gouverneur.

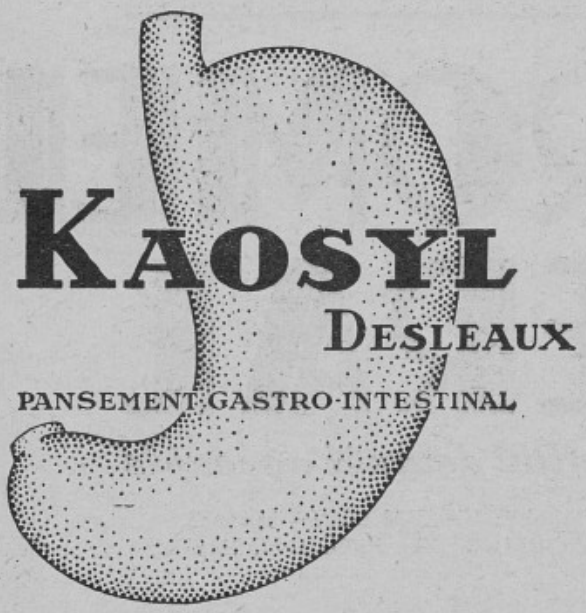

LANCOSME - 71, AV. VICTOR EMMANUEL III - PARIS (8e)

AFFECTIONS
DES VOIES URINAIRES
SANTAL MONAL

1 au bleu de méthylène
Essences balsamiques. 0,16
Bleu de méthylène. . 0,02
Adjuvant de la cure par les Sulfamides et la Pénicilline. — A la fin du traitement, calme, assèche et décongestionne les muqueuses.
Blennorragies, Cystites, Pyuries, Prostatites, Colibacillose urinaire.
6 à 9 capsules par jour, aux repas

2 sulfamidé
Essences balsamiques. 0,24
Para aminophényl sulfamide. . 0,25
Gonocoques :
Les 1er, 2e, 3e jours
2 capsules, 6 fois par jour
Les 4e, 5e, 6e jours
2 capsules, 4 fois par jour
Les 7e, 8e, 9e jours et jours suivants
2 capsules, 2 fois par jour
Infections à streptocoques, à staphylocoques et à colibacilles :
4 à 6 capsules par jour, à intervalles réguliers.

PROSTAL
SUPPOSITOIRES SÉDATIFS
Stovaïne, Benzocaïne, Menthol, Bromure de camphre, Extraits de jusquiame, de ciguë de ratanhia, Surrénine, Hypophyse, Prostatine.
AFFECTIONS DOULOUREUSES DE LA PROSTATE ET DU PETIT BASSIN
Effets constants et immédiats. — 1 suppositoire matin et soir.

LABORATOIRES MONAL
DOCTEUR EN PHARMACIE — LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
13, AVENUE DE SÉGUR - PARIS-7e

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

CONVOCATIONS

Assemblée générale du syndicat national professionnel des médecins du travail. — Convocation de tous les adhérents du S. N. P. M. T., pour l'Assemblée générale de 1950, *dans l'immeuble de la Confédération des syndicats médicaux français, 60, boul. de La tour-Maubourg, Paris* (7e), *le vendredi 15 décembre 1950 à 21 heures à la Salle Pasteur (rez-de-chaussée, à droite sous la voûte).*

(*Communiqué.*)

Syndicat chrétien des médecins du travail. — *L'Assemblée générale du syndicat est fixée au jeudi 21 décembre 1950 à 18 heures, au Siège social, 26, rue Montholon, Paris* (9e) *(salle 112, 1er étage).*

Tous les adhérents y sont convoqués.

L'AUTO DU PRATICIEN

Priorité des médecins ruraux pour les livraisons de voiture (*Extrait du* Journal Officiel *du 8 novembre 1950* (Débats *parlementaires*). — M. Pierre Girardot expose à M. le Ministre de la Santé publique et de la Population que les médecins des régions rurales rencontrent de grandes difficultés pour se procurer des voitures automobiles neuves depuis que la vente est devenue libre, et qu'il leur est demandé des délais de livraison de plus d'un an. Il lui demande s'il peut intervenir auprès des fabricants pour que ceux-ci accordent à leurs concessionnaires des facilités pour servir les médecins par priorité au moyen d'attributions spéciales, et permettre ainsi aux médecins des régions rurales d'assurer leur service social. (*Question du 2 août* 1950.)

Réponse. — Depuis la mise en application du nouveau régime de répartition qui laisse à la libre disposition du constructeur et de ses concessionnaires l'affectation des voitures sortant de l'usine, le Ministre de la Santé publique et de la Population est intervenu à de nombreuses reprises auprès des grandes marques aussi bien en faveur des médecins de campagne en général que de tels médecins en particulier. Le nombre de demandes de voitures neuves continuant d'être toujours supérieur au nombre de voitures construites, ces interventions n'ont pas toujours eu le résultat escompté.

(*Communiqué du Comité intersyndical.*)

COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Directives concernant l'utilisation de la cortisone et de l'A. C. T. H. (hormone hypophysaire surrénocorticotrope).

Une circulaire du Ministre de la Santé publique datée du 10 octobre précise les conditions actuelles d'utilisation de ces médicaments, réservés pour l'instant aux traitements à l'hôpital. Toutefois, 10 % des attributions qui nous sont consenties par le Gouvernement américain pourront être utilisés pour les malades traités en clientèle privée.

I. Centres hospitaliers.

A Paris. — Les services hospitaliers désignés comme centres d'expérimentation sont :

— *pour la rhumatologie* : Prof. Coste (*Cochin*) ; Prof. Justin-Besançon (*Bichat*) ; Prof. agrégé de Sèze (*Laribòisière*).

— *pour la pédiatrie* : Prof. Robert Debré (*Enfants-Malades*) ;

ASTHME INFANTILE - COQUELUCHE
ENURÉSIE - BRONCHOSPASMES
CATARRHAUX & EMPHYSÉMATEUX

EPHEDROMIEL BERAL

Sirop mellité de goût agréable

SYNERGIE ANTISPASMODIQUE DE L'EPHÉDRINE, LOBÉLIE, CODÉINE ET BROMOFORME

★

Posologie
★
Jusqu'à 6 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A CAFÉ PAR JOUR
De 6 à 12 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A DESSERT PAR JOUR
Adultes : 2 A 8 CUILLERÉES A SOUPE PAR JOUR

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

Prof. J. Cathala (*Trousseau*) ; Prof. Turpin (*Saint-Louis*) ; Prof. agrégé Julien Marie (*Hérold*).

— *pour la médecine générale et l'allergologie* : Prof. Pasteur Vallery-Radot (*Broussais*).

— *pour la médecine générale* : Prof. Henri Bénard (*Hôtel-Dieu*).

— *pour la cardiologie* : Prof. C. Lian (*La Pitié*), Prof. agrégé Marchal (*Tenon*),

— *pour la traumatologie* : Prof. Merle d'Aubigné (*Cochin*).

En province. — Si, à Paris, des services assez nombreux ont dû être désignés en raison de l'importance de la population de la région parisienne et du fait que les hôpitaux de l'Assistance publique reçoivent des malades en provenance d'un grand nombre de départements, les quantités encore réduites de médicaments dont nous disposons ne permettent pas de multiplier les services dans les différentes régions.

Il a paru, d'autre part, difficile de régler, depuis l'Administration centrale, l'organisation de centres de traitement qui pourront être créés dans les hôpitaux de province.

C'est pourquoi un médecin a été désigné dans chaque ville de Faculté, sur proposition de la Commission de la cortisone, avec lequel le médecin inspecteur divisionnaire de la Santé se mettra en rapport pour mettre au point les modalités d'utilisation de ces médicaments dans les hôpitaux de la ville, compte tenu des conditions locales et de la faible quantité d'ACTH et de cortisone qu'il sera possible de délivrer à chaque hôpital de ville de Faculté.

En effet, pendant encore plusieurs mois, cette quantité restera de l'ordre d'une dizaine de grammes au maximum par ville. Il y a, par suite, le plus grand intérêt à ne créer qu'un, ou, à la rigueur, deux centres de traitement dans chaque hôpital susvisé. Tout établissement attributaire devra donc, si les quantités dont il dispose le permettent, accepter sans condition de domicile tout malade reconnu justiciable d'ACTH ou de cortisone par le ou les médecins responsables du centre.

En raison de la spécialisation d'Aix-les-Bains dans la thérapeutique des rhumatismes, un centre de traitement sera également organisé à l'Hôpital d'Aix-les-Bains.

II. Utilisation en dehors des centres hospitaliers. — La cortisone et l'ACTH pourront être utilisés pour des malades de clientèle *dans la limite de 10 p. 100 des attributions consenties au service hospitalier. Les médicaments seront envoyés à l'hôpital, qui rétrocédera les quantités destinées à la clientèle privée.*

Tout médecin qui désirera obtenir une attribution pour un malade déterminé devra s'adresser au médecin désigné dans chaque ville de Faculté (voir ci-après la répartition des différents départements et les noms des médecins désignés), en lui envoyant une demande accompagnée d'une justification succincte permettant de prouver la nécessité du traitement.

Celui-ci, en accord avec l'inspecteur divisionnaire correspondant, devra s'entourer de spécialistes compétents qui, sous sa présidence, examineront les demandes. Il va sans dire que la Commission ainsi constituée devra donner délégation à son Président pour lui permettre de prendre seul les décisions dont l'urgence s'imposerait.

III. — Fourniture. — Exception faite de l'Assistance publique à Paris, pour laquelle un régime particulier a dû être établi, les fournitures de médicaments seront ainsi effectuées :

Les services hospitaliers seront avisés mensuellement du volume des attributions qui leur seront consenties, compte tenu, à la fois, des quantités disponibles sur le plan national et des demandes qu'ils auront adressées au Service central de la pharmacie. Les pharmaciens de ces établissements pourront,

dans la limite des attributions ainsi fixées, passer directement commande au groupement d'importation des produits destinés à la droguerie pharmaceutique et à la pharmacie, 46, rue Turbigo, qui sera informé, chaque mois, des quantités maxima qu'il pourra leur délivrer.

IV. — Prix et remboursement par la Sécurité sociale. — Le prix de cession actuel (taxes comprises) est de :

20.000 francs le gramme pour la cortisone;
40.000 francs le gramme pour l'ACTH.

En ce qui concerne les médicaments utilisés en clientèle et qui seront prélevés dans la limite de 10 p. 100 indiquée sur le stock attribué aux services hospitaliers, ces services, pour se couvrir de leurs frais, seront autorisés à majorer le prix d'achat de 5 p. 100 (l'emploi de cette thérapeutique entrant dans le cadre normal des frais pharmaceutiques des hôpitaux, il pourra en être tenu compte dans l'établissement de leur prix de journée).

Par contre, pour les traitements en clientèle, la Sécurité sociale ne rembourse pas actuellement la cortisone aux assurés. L'ACTH est, au contraire, remboursable, mais le pharmacien de l'hôpital devra mentionner sur la feuille de maladie qu'il s'agit d'un médicament sous cachet en faisant précéder le prix des initiales S. C.

Ajoutons enfin que ces deux médicaments figurent sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités et des divers services publics (arrêté du 1er août 1950 publié au *J. O.* du 13 août : « Médicaments délivrés aux bénéficiaires de l'A. M. G. »).

V. Observations. — Outre l'observation préliminaire qui sera jointe, comme il a été dit ci-dessus, à toute demande d'attribution en clientèle, chaque cas traité (*que ce soit en clientele ou à l'hôpital*(devra faire l'objet d'une observation détaillée dont le modèle sera communiqué incessamment. Ces observations seront envoyées en fin de traitement au Service central de la pharmacie, 45, rue Cardinet, à Paris.

Pour les cas de maladies longues, un premier rapport devra être adressé à la fin du deuxième mois de traitement, une nouvelle observation étant fournie à la fin de chaque période de six mois.

Il est très important, dans l'intérêt même d'une bonne expérimentation, que ces observations soient régulièrement fournies et très soigneusement rédigées.

Pour les malades traités en dehors des Centres hospitaliers. Envoi des demandes de cortisone et d'ACTH

— *Les demandes de cortisone et d'ACTH pour les malades traités en dehors des centres hospitaliers doivent être faites par le médecin traitant.*

— *Les médecins des départements rattachés à la* Région de Paris *devront adresser leurs demandes, accompagnées d'une observation détaillée sur le cas à traiter, au* Service central de la Pharmacie, 45, *rue Cardinet, Paris, qui les soumettra à la Commission chargée de les examiner.*

— *Pour les autres départements, les demandes seront adressées, dans les mêmes conditions, au médecin chargé de la répartition, responsable dans la région à laquelle leur département est rattaché.*

Région de rattachement	*Départements rattachés.*
Paris (Service central de la pharmacie):	Régions sanitaires de Paris, de Rouen, d'Orléans, de Rennes et de Nantes, et département de l'Yonne.
Lille (Prof. Gernez)	Région sanitaire de Lille.

Octométine
VÉRIDE
Puissant antispasmodique de synthèse non alcaloïde
Action rapide, constante, durable
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPÉCIALISÉS
89, Avenue de La Bourdonnais, PARIS (VIIe) - Invalides 74-19

DÉCONGESTIF PELVIEN ET ANO-RECTAL
LE SYMPTÔME "DOULEUR" KAVIASE DANS LA SPHÈRE GÉNITO-URINAIRE
PILULES SUPPOSITOIRES — POMMADE OVULES
Le Sédatif Génito-Urinaire
KAVIASE SULFAMIDE Chimiothérapie Urinaire

PATE VITAMINÉE à l'huile de Flétan
DESITIN DESITINOL
CRÈME VITAMINÉE (Semi-Fluide) à l'huile de Flétan
Le Pansement biologique complet
(VITAMINES A et D)

Laboratoires G. CANAT, 22, Rue Lalande - Paris (XIVe)

Nancy (Dr Louyot).....	Région sanitaire de Nancy et le département de la Haute-Saône.
Strasbourg (Prof. Warter)....	Région sanitaire de Strasbourg, le territoire de Belfort et le Doubs.
Lyon (Prof. Paupert-Ravault)	Région sanitaire de Lyon (sauf Savoie et Haute-Savoie) et région sanitaire de Clermont-Ferrand (sauf la Lozère), les départements du Jura, de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire.
Marseille (Prof. Cornil)	Région sanitaire de Marseille.
Montpellier (Prof. Giraud)	Région sanitaire de Montpellier et le département de la Lozère.
Toulouse (Prof. Roques).....	Région sanitaire de Toulouse.
Bordeaux (Prof. Aubertin) ...	Région sanitaire de Bordeaux; région sanitaire de Limoges.
Aix-les-Bains (Dr Forestier) .	Savoie, Haute-Savoie.

SOCIÉTÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

SOCIÉTÉ DES CHIRURGIENS DE PARIS

Séance du 3 novembre 1950.

Le débridement commissural dans la chirurgie du pied. — M. *Raphaël Massart* rappelle une incision peu employée qui consiste à fendre sur la face dorsale l'espace interdigital pour obtenir un jour large sur le métatarsien et l'articulation métatarso-phalangienne.

Il a utilisé avec avantage cette voie d'abord dans certaines suites opératoires pour *hallux valgus*. Il présente une malade chez laquelle une résection de la tête métatarsienne trop généreuse avait déterminé une importante métatarsalgie. Il a prélevé le 2e métatarsien qui a été enchevillé dans le canal médullaire de la partie restante du 1er métatarsien. L'appui est redevenu tout à fait normal et le résultat a été parfait.

L'action chirurgicale dans la maladie osseuse de Paget. — M. *Raphaël Massart* montre l'utilité de certaines interventions chirurgicales dans la maladie de Paget. Il rapporte l'observation d'une malade chez laquelle il est intervenu en sectionnant sur toute la longueur du tibia une large tranche osseuse avec forage sur toute la hauteur d'un nouveau canal médullaire.

La cicatrisation s'est faite parfaitement, les douleurs ont cessé ainsi que les troubles de calorification du membre.

L'auteur insiste sur le bénéfice, pour la circulation du membre, que l'on peut obtenir par de telles interventions.

A propos des séquelles tardives des phlébites des membres inférieurs. — MM. *Claude Hertz*, *Liévain* et *J. Mamber* présentent l'observation d'un malade qu'ils ont traité chirurgicalement pour un ulcère de la jambe et un œdème douloureux survenu à la suite d'une phlébite postopératoire (greffe vertébrale).

La phlébographie a permis la résection d'un tronçon veineux thrombosé localisé à la partie moyenne de la veine fémorale superficielle. Cette intervention a été suivie, en quelques jours, d'une guérison complète de l'ulcère et de l'œdème.

A propos d'une tumeur bénigne de l'estomac. — M. *G. Luquet* présente l'observation d'histiocytome de l'estomac et insiste sur la netteté du cliché radiologique — lacune cen-

SALICYLATE DE SOUDE CLIN
PURETÉ CHIMIQUE ★ TOLÉRANCE ★ ACTIVITÉ
★
Voie buccale
SOLUTION CLIN (2 gr. par cuillerée à soupe).
SOLUTION CONCENTRÉE CLIN (2 grammes par cuillerée à café).
CAPSULES GLUTINISÉES CLIN (0 gr. 50 par capsule).
Voie veineuse
AMPOULES DE SALICYLATE DE SOUDE GLUCOSÉ CLIN (sol. à 10 % - 1 gr. pour 10 cc.).
AMPOULES DE SALICYLATE DE SOUDE CLIN POUR MÉDICATION SCLÉROSANTE (solution à 20, 30, 40 et 60 %. - Ampoules de 3 cc.).
Voie musculaire
AMPOULES DE SALICYLATE DE SOUDE CLIN I. M. (1 gramme pour 5 cc.).
Laboratoires CLIN. COMAR & Cie - 20, Rue des Fossés-Saint-Jacques - PARIS (Ve)
Téléphone : ODÉON 27-20

trale avec intégrité des bords de l'organe — qui lui a permis de poser d'une façon ferme le diagnostic avant l'intervention.

Splénomégalie hémolytique avec anémie grave. Guérison par splénectomie. — MM. *F. Masmonteil* et *G. Alpérine* — Observation d'une malade âgée de 56 ans, présentant une anémie grave à évolution progressive résistant au traitement médical avec splénomégalie importante.

Les examens hématologiques confirment le diagnostic d'une anémie par exagération de l'hémolyse splénique.

Une splénectomie est pratiquée malgré l'état général déficient de la malade. La guérison opératoire semble se maintenir. Actuellement la malade a repris ses forces, près de 10 kg et le nombre des globules rouges est passé de 1.300.000 à plus de 4 millions.

A cette occasion, une revue générale des indications de la splénectomie des syndromes hématologiques est envisagée.

G. Vidal-Naquet.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

CONGRÈS ET RÉUNIONS

Congrès international de pathologie clinique (*Londres*, 16-20 *juillet* 1951). — La Société internationale de pathologie clinique a été fondée en novembre 1947 au cours du Congrès international de biologie clinique, à Paris. Cette société internationale, qui fait suite à l'Association européenne de pathologie clinique, groupe des sociétés nationales de pathologie clinique comprenant une ou plusieurs sections consacrées à des sujets de pathologie clinique. *Les pays adhérents sont actuellement la Belgique, Cuba, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne, la Tchécoslovaquie et la Turquie.*

Un Congrès international sera donc organisé à Londres, du 16 au 20 juillet 1951, par le Dr S. C. Dyke, président de la Société, qui présentera Sir Lionel Whitby comme président du Congrès.

Le Congrès sera divisé en quatre sections qui tiendront concurremment leurs séances le matin. La plus grande partie des après-midi sera consacrée à des démonstrations et à des excursions scientifiques et culturelles.

Les textes pourront être présentés en anglais ou en français. Voici une liste des sujets en discussion qui forment le programe provisoire :

— *Microbiologie* : Pneumonies non bactériennes, en particulier leur étiologie et diagnostic. Bactériologie. Étiologie de la gastro-entérite infantile. Mycose de système. Méningo-encéphalites avec leur anatomie pathologique. Contrôle par le laboratoire de la chimiothérapie.

— *Hématologie* : La vitamine B12 et autres facteurs nutritionnels dans la pathogénèse et le traitement des anémies mégalo-blastiques. Métabolisme du fer et anémie par déficience ferrique; thérapeutique de l'anémie par déficience ferrique. Effets des organes endocrines et des hormones sur les constituants cellulaires du sang. L'emploi économique des facilités du laboratoire; valeur relative et exactitude des méthodes hématologiques; développement nouveau des apppareils et de la technique de laboratoire. Méthodes de recherches des troubles hémorragiques; le contrôle de la thérapeutique anti-

coagulante Méthodes de recherches et pathogénèse des anémies hémolytiques. Le point de vue du laboratoire dans la technique de la transfusion. L'emploi des techniques de biopsie dans le diagnostic des maladies du sang et des réticuloses, y compris l'anatomie pathologique.

— *Anatomie pathologique* : Les maladies du collagène et d'autres affections associées avec modifications dans la matrice extra-cellulaire. Facteurs anténatals comme cause de maladie. La pathologie de la circulation pulmonaire. Méthodes physiques en anatomie pathologique à l'exclusion de l'emploi des isotopes. Les effets histologiques produits dans les néoplasmes par l'irradiation. La maladie squelettique en relation avec les troubles du métabolisme, avec étude de l'anatomie pathologique.

— *Pathologie chimique* : Méthodes récentes en chimie pathologique : chromatographie, polarographie, fractionnement des protéines, y compris l'électrophorèse; l'emploi des isotopes iodines radio-actives dans la maladie thyroïdienne, la photométrie et la photométrie ultraviolette et infrarouge. Hormones : détermination des stéroïdes urinaires. A. C. T. H. et hormones corticales : thyroïde, y compris l'iode protéinique. Métabolisme général et nutrition. Métabolisme des électrolytes. Métabolisme du pigment et de l'hémoglobine, avec section d'hématologie.

Inscription : avant le 1er janvier 1951. L'organisation matérielle a été confiée à l'Agence Cook (et wagons-lits).

Toute la correspondance concernant le Congrès devra être adressée au secrétaire-trésorier, Dr W. H. Mc-Menemey, *Maida yale Hospital for Nervous Discases, London, W.9.*

XXVIIIe Congrès français de médecine. — *Du* 27 *au* 30 *septembre* 1951, se tiendra à *Bruxelles* le « XXVIIIe Congrès français de médecine » organisé sous les auspices de l'Association des médecins de langue française. Il sera présidé par le Prof. P. Govaerts (de Bruxelles). Trois thèmes seront développés :

1° *L'insuffisance rénale aiguë.*

2° *Clinique et physiopathologie de la décompensation circulatoire chronique.*

3° *Utilisation thérapeutique des hormones surrénales.*

Dès maintenant, ont accepté d'être rapporteurs : Reubi (*Berne*), Hamburger (*Paris*), Braun Menendes (*Buenos Aires*), Derot (*Paris*), Roskam (*Liége*), Bacs (*Liége*), Cournand (*New York*), Lequine (*Bruxelles*), Regniers (*Gand*), Lenègre (*Paris*), Benhamou (*Alger*), Mach (*Genève*), Fabre (*Genève*), Devis (*Louvain*), Mme Lamotte-Barillon (*Paris*), Enselme (*Lyon*), Creyssel (*Lyon*), Derrien (*Marseille*), Lambert (*Bruxelles*).

Les détails d'organisation seront donnés ultérieurement. *Pour tous renseignements s'adresser au Secrétaire général, 80, rue Marcelis à Bruxelles.*

FACULTÉ DE PARIS

Clinique Médicale de l'Hôtel - Dieu. — *Professeur* Henri Bénard. — Les *leçons du dimanche* auront lieu *à partir du 14 janvier* 1950, *à l'Amphithéâtre Trousseau, à* 10 h. 30 et seront consacrées aux ictères.

Clinique médicale propédeutique de l'Hôpital Broussais-la-Charité. (*Fondation de la Ville de Paris*), 96, *rue Didot* (14e). *Professeur* : M. Pasteur Vallery-Radot.

Assistants : MM. Domart, Jean Hamburger et Milliez.

— *Tous les matins, à* 9 h. 15 (*sauf le mardi*) : Leçon de sé-

ANTISEPTIQUE EXTERNE
DÉSODORISANT NON TOXIQUE ET CICATRISANT
JOVANYL
Comprimés effervescents titrés à 0 gr. 30 de MAGNÉSIUM PARATOLUÈNE SULFOCHLORAMINE
GYNÉCOLOGIE - LARYNGOLOGIE
STOMATOLOGIE - UROLOGIE - CHIRURGIE
1 A 3 COMPRIMÉS POUR 1 LITRE D'EAU.
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

PRODUIT SOUS CACHET
REMBOURSABLE AUX ASSURÉS SOCIAUX
PARA AMINO SALICYLATE DE SODIUM
GRANULÉ SUCRÉ
(arôme de café)
UNE CUILLERÉE A CAFÉ CONTIENT 2 g 50 DE PRODUIT ACTIF
DISSOUDRE LE GRANULÉ, AU MOMENT DE L'EMPLOI, DANS UN DEMI-VERRE D'EAU FROIDE
Pour la préparation extemporanée de solutions injectables :
AMPOULES CONTENANT 1 g DE P. A. S. SODIQUE (BOITES DE 5)
AMPOULES CONTENANT 5 g DE P. A. S. SODIQUE (BOITES DE 10)
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE
RHÔNE Specia POULENC
PARIS
INFORMATION MÉDICALE

méiologie et de pathologie médicale élémentaire, suivie d'une visite dans les salles.

— *Lundi, à* 11 heures : Présentation de malades à l'Amphithéâtre par les chefs de clinique en présence du Professeur et des assistants. Discussion.

— *Mercredi, à* 11 *heures* : Révision des observations des malades qui ont quitté le service la semaine précédente.

— *Vendredi, à* 10 h. 30 : Présentation de plusieurs cas cliniques (avec le concours du Prof. De Gennes et de ses assistants).

— *Samedi, à* 10 *heures* : Interrogation; à 11 heures : Consultation spéciale.

Clinique obstétricale Baudelocque (*Professeur* : M. Edmond Lévy-Solal). —

I. — Services cliniques : avec l'assistance de M. le Professeur agrégé Grasset, gynécologue-accoucheur des Hôpitaux, MM. les Drs Morin, gynécologue-accoucheur des Hôpitaux et Hanon, assistants, Rabut, médecin de Saint-Lazare, M. Minkowski et Mlle Lautmann, assistants de puériculture.

II. — Enseignement clinique : à 11 heures, leçon clinique par le Prof. Lévy-Solal : le *lundi* à 11 heures : discussion d'observations cliniques.

Programme des cours.

— *Lundi*, 9 heures : Visite des salles; 10 heures : visite du dortoir (Dr Morin); 11 heures : Discussion d'observations. Présentation de malades (Prof. Lévy-Solal).

— *Mardi*, 9 *heures* : Visite des salles; 10 heures : Discussion d'observations; 11 heures : Leçon de pathologie obstétricale (Dr Bret).

— *Mercredi* 9 *heures* : Visite des salles; 10 heures : Leçon. Pathologie du nouveau-né (Dr Minkowski); 11 heures : Leçon. Les bassins (Dr Morin).

— *Jeudi*, 9 *heures* : Visite des salles; 10 heures : Discussion d'observations (Dr Morin);11 heures : Leçon magistrale (Prof. Lévy-Solal).

— *Vendredi*, 9 heures : Visite des salles; 10 heures : Leçon. Le nouveau-né normal (Dr Lautmann); 11 heures : Leçon. Les syndromes hémorragiques (Dr Hanon).

— *Samedi* 9 heures : Visite des salles; 10 heures : Leçon. L'infection puerpérale (Dr Lévy); 11 heures : Leçon. L'accouchement normal (Dr Faugeron).

Tous les premiers vendredis de chaque mois, de 10 *heures à midi* : Réunion mensuelle : Les actualités obstétricales.

Clinique gynécologique de l'Hôpital Broca (11, *rue Léon-Maurice-Nordmann*). *Professeur* : M, Paul Funck-Brentano. — Programme de l'enseignement. — *Séances opératoires par le Professeur* : *mardi, mercredi, vendredi, samedi, à* 10 heures; par les assistants : *lundi* et *jeudi, à* 10 heures. — *Consultation du Professeur* : *lundi* et *jeudi, à* 10 heures. — Consultation de gynécologie par les assistants : *lundi*, par M. Palmer, chef des travaux gynécologiques; *mardi, mercredi, vendredi, samedi, à* 10 heures, par les assistants. — *Consultations spéciales* : Stérilité, par M. Léon Dalsace, chef des consultations de stérilité, les *mercredis* et *vendredis* à 10 heures et par les assistants, *lundi, mardi, jeudi* et *samedi à* 10 heures. — *Consultation d'endocrinologie le jeudi à* 10 heures. — *Consultation de phlébologie le mercredi, à* 10 heures. — *Consultation des maladies du tube digestif le jeudi à* 10 heures.

— *Visites dans les salles par le Professeur, les lundis et jeudis, à* 11 heures : Cœlioscopies, le *jeudi à* 11 heures, hystérographies, les *mercredis* et *samedis* à 10 heures.

LEVULINATE
DE CALCIUM
INJECTABLE
STABILITÉ PLÉ INNOCUITÉ
ACTIVITÉ (13 % D'IONS CA.)
J. PLÉ, 111 bis, rue de Turenne - PARIS (3e)

Attention à la baisse de tension
SILYMAR
A BASE DE CHARDON-MARIE
SPÉCIFIQUE DE L'HYPOTENSION
2 ou 3 pilules avant chacun des deux repas
LANCOSME, pharmacien, 71, Av. Victor-Emmanuel-III, PARIS-8e

CACODYLINE
JAMMES
A : 10 cgs. - B : 20 cgs.
C : 30 cgs. - D : 50 cgs.
E : 1 gramme.
ET MAGNÉSIO-CACODYLINE

IODINJECTOL
JAMMES
SIMPLE ET SALICYLÉ
2 Formes
INJECTABLE ET GOUTTES
Une injection intramusculaire ou intraveineuse par jour.
60 à 100 gouttes par jour.
LABORATOIRES JAMMES, 86, RUE MICHEL-ANGE, PARIS-16e

— *Leçon clinique par le Professeur et alternativement les assistants et chefs de clinique le samedi à* 11 heures.

Clinique de puériculture de l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul (74, *avenue Denfert-Rochereau, Paris* 14e) (*Professeur* : M. Marcel LELONG).

— *Tous les matins à* 9 heures au *Pavillon Pasteur.* Conférence d'hygiène et pathologie du nourrisson et de l'enfant, ou travaux pratiques de diététique, par MM. les chefs de clinique; à 10 heures, dans les salles ou à la policlinique, présentations cliniques par le Professeur avec le concours de MM. Raymond JOSEPH, Alfred ROSSIER, médecins des Hôpitaux, et de MM. J. VIALATTE, F. ALISON, CHAROUSSET, BORNICHE, LE TAN VINH, KREISLER, COUDER, assistants et anciens chefs de clinique.

— *Le mercredi à* 11 *heures au Pavillon Pasteur* : Leçon clinique par le Professeur.

— *Le jeudi à* 21 heures : Révision et discussion des observations de la semaine.

Les conditions d'inscription et de préparation au diplôme de puériculture seront l'objet d'une affiche spéciale.

Chaire d'hygiène et de médecine préventive. — Un COURS DE PERFECTIONNEMENT D'HYGIÈNE *aura lieu de janvier à juin* 1951, *au Laboratoire d'hygiène de la Faculté de Médecine.*

Cet enseignement concernera l'organisation sanitaire nationale et internationale, l'hygiène générale (collectivités, habitations, individus), les hygiènes spéciales, en particulier l'hygiène scolaire et universitaire, l'hygiène sociale, l'épidémiologie et la prophylaxie des maladies transmissibles, l'action sanitaire et sociale. Il comprendra des leçons, des travaux pratiques, des visites et des stages.

— Seront dispensés des leçons et travaux de bactériologie les auditeurs qui produiront le certificat des cours spéciaux de bactériologie des Facultés et Écoles de Médecine.

— Seront dispensés des leçons et travaux de bactériologie et de parasitologie les auditeurs qui produiront le certificat de l'Institut Pasteur de Paris ou du Val-de-Grâce ou d'un Institut de médecine coloniale de France.

Pourront s'inscrire des docteurs en médecine et des étudiants en médecine de 6e *année.* L'assistance à toutes les séances de travail est obligatoire. Des absences ne pourront être tolérées qu'en petit nombre et pour des motifs admissibles. Ne pourront se présenter à l'examen final que les auditeurs dont l'assiduité aura été jugée suffisante.

Ce cours de perfectionnement commencera le jeudi 4 janvier 1951, *à* 14 h. 30. Lui seront annexés des cours gratuits concernant les examens de santé (janvier, février), l'anthropologie différentielle et la typologie humaine (février, mars), l'hygiène mentale (avril, mai), cours complémentaires dont le programme et les dates seront précisés par des affiches spéciales.

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de la Faculté (guichet n° 4) *tous les jours, sauf le samedi, de* 14 *à* 16 *heures, et pour les médecins étrangers, salle Béclard, de* 9 h. 30 *à* 11 *heures et de* 14 *à* 16 *heures, sauf le samedi.*

Droits à verser : immatriculation : 300 fr.; *bibliothèque* : 600 fr.; *stage et travaux pratiques* : 3.000 fr.; *examen* : 500 fr.

Pour tous renseignements s'adresser au Laboratoire d'hygiène, 15 *ou* 21 *rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris* (6e) *escalier D,* 2e *étage. Tél. DANton* 55-36.

Clinique stomatologique de l'Hôpital de la Pitié. — (*Professeur* : M. DECHAUME, avec le concours de Mme le Dr CHAPUT, agrégé; Dr CAUHÉPÉ, stomatologiste des Hôpitaux de Paris, Professeur d'orthodontie à l'Institut de stomatologie de

AFFECTIONS PULMONAIRES
BALSAQUINTINE Lescène
Campho-gaïacolate de Pilocarpine et d'Atropine en milieu Terpinobromoformique
Présentations Enfants et Adultes
AMPOULES 1 à 2 par jour
SUPPOSITOIRES 1 à 3 par jour
SIROP 3 à 6 cuillerées par jour
Laboratoires LESCÈNE
58, Rue de Vouillé Tél : VAU. 08-19
PARIS 15e et LIVAROT (Calvados)
L'SN

POUDRE
DOPS
SÉDATIF
GASTRIQUE
POSOLOGIE
DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas
Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE
LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

la Faculté de Médecine de Paris; Dr Crellet, chef de clinique délégué; Dr Bonneau, chef de laboratoire.

Programme de l'enseignement.

— *Lundi, mardi, jeudi, à* 9 heures : Séméiologie bucco-dentaire.

— *Mercredi, à* 8 h. 30 : Interventions expliquées.

— *Samedi à* 8 h. 30 : Présentation de malades à l'Amphithéâtre. — A la Faculté de Médecine : conférence de pathologie.

COURS ET CONFÉRENCES

Hôpital Laennec. — *Le cours du Dr* Albeaux-Fernet *portera sur « Les hormones génitales féminines »; il aura lieu chaque mercredi à* 11 *heures à l'Amphithéâtre Fiessinger à partir du* 24 *novembre.*

Programme. — 29 *novembre* : Introduction historique. Les gonadotrophines; leurs sources et leur destinée physiologique; — 6 *décembre* : Les hormones d'origine ovarienne. Morphologie de l'appareil génital féminin; — 13 *décembre* : Physiologie de l'appareil génital féminin. L'ovogénèse; — 20 *décembre* : La menstruation; — 3 *janvier* : Pharmacologie des hormones ovariennes. Procédés de dosage et d'exploration; — 10 *janvier* : La puberté et ses troubles; — 17 *janvier* : Les aménorrhées et oligoménorrhées d'origine hormonale; — 24 *janvier* : Les hémorragies génitales d'origine hormonale; — 31 *janvier* : Le syndrome de dysharmonie hypophyso-ovarienne. Étude clinique; — 7 *février* : Le syndrome de dysharmonie hypophyso-ovarienne. Étude clinique (2e partie); — 14 *février* : Le syndrome de dysharmonie hypophyso-ovarienne. Étude biologique; — 21 *février* : Les syndromes d'agénésie et d'hypogénésie ovarienne; — 28 *février* : Le syndrome de Morgagni-Morel. L'hyper et l'hypolutéinisme; — 7 *mars* : Les syndromes polyglandulaires chez la femme; — 14 *mars* : La stérilité féminine d'origine hormonale; — 11 *avril* : La ménopause; — 16 *avril* : La castration; — 25 *avril* : Les tumeurs de l'ovaire; — 2 *mai* : Les gonadotrophines et thérapeutique; — 9 *mai* : Les œstrogènes de synthèse; leur emploi chez la femme; — 16 *mai* : Les traitements par la progestérone; — 23 *mai* : Hormones et hyperthyréose. Hormones et fibromes. Hormones et cancers; — 30 *mai* : Ostéoporoses et arthropathies hormonales chez la femme.

Hôpital Boucicaut (*Service des voies respiratoires*). *Médecin-chef* : Dr André Meyer.

Lundi, 9 heures : Examen des cas chirurgicaux, avec la collaboration du Dr Olivier Monod; — *Mardi* : Examen des malades hospitalisés; — *Mercredi* : Consultation des malades dépistés par examen systématique des collectivités; — *Jeudi* : Consultation des malades externes, par le chef de service; — *Vendredi* : Examen des malades hospitalisés; — *Samedi* : Bronchoscopies avec la collaboration du Dr *A. Soulas.*

Le 2e et le 4e samedi du mois, révision des dossiers de malades vus dans la quinzaine, avec la collaboration du Dr Pruvost.

Enseignement des stagiaires : leçons théoriques sur la pneumophtisiologie, *tous les jours sauf le jeudi*, par le chef de service et les assistants.

Vaccination par le B. C. G. : Dr Nico (mardi, jeudi, samedi).

Hôpital Léopold Bellan. — M. Maurice Gaucher *fera une série de leçons consacrées à la thérapeutique des maladies rhumatismales*, avec le concours de MM. Amat, Raya, Rouveix et Truet, dans la salle des conférences de l'Hôpital Léopold-Bellan 6, rue Jules-Guesde (14e) *tous les vendredis matin à* 11 *heures du* 12 *janvier au* 16 *mars* 1951.

Programme. — 12 *janvier* : Généralités. Les traitements modernes du rhumatisme articulaire aigu; — 19 *janvier* : Le traite-

ment de la P. C. E. Le traitement orthopédique des rhumatismes; — 26 *janvier* : Cortisone et ACTH. Indications, résultats, limites; — 2 *février* : Traitement des rhumatismes infectieux. Thérapeutique antiinfectieuse et de shock; — 9 *février* : Traitement de la coxarthrose. Les infiltrations péri- et intra-articulaires dans le traitement des rhumatismes; — 16 *février* : Traitement de la sciatique. Les infiltrations radiculaires et sympathiques dans le traitement des rhumatismes; — 23 *février* : Traitement des rhumatismes vertébraux. Manipulations et tractions vertébrales; — 2 *mars* : Les traitements endocriniens du rhumatisme; — 9 *mars* : Les traitements thermaux des rhumatismes; — 16 *mars* : Traitement de la périarthrite scapulohumérale et de la névralgie cervicobrachiale.

BIBLIOGRAPHIE

Le monde des imposteurs, par le Dr Herscovici Préface du Prof. Laignel-Lavastine et *Lettre du Prof Jeanneney*. Dépositaire : Jan, 8, rue Faidherbe, Paris (11e).

Le Dr Herscovici, suivant l'expression du Prof. Laignel-Lavastine, appartient à la lignée des grands prophètes d'Israel : il croit à l'Eternel; il en cherche l'expression dans la Liberté, l'Égalité, la Justice, la compréhension réciproque et l'amour.

NÉCROLOGIE

— Médecin général inspecteur Hyacinthe Vincent, Professeur honoraire au Collège de France, ancien Président de l'Académie des Sciences, membre de l'Académie de Médecine, Grand'Croix de la Légion d'honneur.

Avec le Professeur H. Vincent disparaît, en même temps qu'une des plus nobles figures de la science française, un bienfaiteur de l'humanité. Le monde entier connaît les travaux de l'illustre savant.

Cité en janvier 1946 à l'Ordre de la Nation, le médecin-général Vincent reçut, l'avant-veille de sa mort, la médaille militaire, suprême récompense réservée aux officiers généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi. L'ennemi, en 1914, pour Hyacinthe Vincent, fut la fièvre typhoïde : il la vainquit et le Maréchal Foch le remerciait, plus tard, d'avoir été l'un des artisans de la victoire;

— Dr Richard Sebillotte, médecin honoraire de l'Assistance publique de Paris, Officier de la Légion d'honneur, décédé à Grignon (Côte-d'Or) le 22 novembre à l'âge de 88 ans. Le *Journal des Praticiens* dont le Dr Sebillotte fut toujours l'ami, prie Mme Sebillotte et ses enfants d'agréer l'expression de sa sympathie et ses vives condoléances;

— M. Kinnosuké Miura (de Tokio) membre associé étranger de l'Académie Nationale de Médecine;

— Dr Pierre Poirel, Chevalier de la Légion d'honneur;

— Dr Ernesto Crisafulli, professeur de neuropathologie et psychiatre, décédé le 3 novembre à Milan;

— Dr Françoise Minkowska;

— Dr Jean Thouvenin (de Valence, Drôme);

— Dr Jean Bardon (de Brives), décédé le 4 novembre à l'âge de 59 ans;

— Dr Côme Ferrau (de Lyon), décédé le 26 octobre à l'âge de 77 ans;

— Dr Gaston Michelet (de Saint-Jean d'Angély);

— Dr Louis Vuillermoz (de Saint-Claude, Jura), décédé à l'âge de 67 ans;

— Dr Émile Rousseau (de Lyon).

REMBOURSÉS PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Thérapeutique artérielle et cardio-rénale

Artères

Spasmes artériels, Hypertension
TENSÉDINE 2 comprimés au début de chacun des 3 repas.

Scléroses vasculaires et viscérales
IODOLIPINE 1 capsule 2 ou 3 fois par jour, aux repas.

Cœur

Syndromes coronariens, Angor, Infarctus, Palpitations, Algies précordiales
COROSÉDINE 2 comprimés 2 ou 3 fois par jour, au début des repas.

Crises angineuses
TRINIVÉRINE 2 à 3 dragées à quelques minutes d'intervalle. Maximum : 10 par jour.

Reins

Insuffisance cardio-rénale, Oligurie
DIUROPHYLLINE 2 à 4 comprimés par jour, à la fin ou dans l'intervalle des repas.

MONAL, DOCTEUR EN PHARMACIE - 13, Avenue de Ségur, PARIS

Cure de diurèse, de désintoxication et de sédation nerveuse. Agréée par les A. S.

Saison : Juin à Octobre

Etablissement thermal - Casino - Plage - Golf - Tennis - Lac - Campagne - Montagne.

Renseignements : sur demande à la Société des Eaux d'EVIAN à EVIAN (Haute-Savoie)

ou à PARIS, 117, av. des Champs-Elysées

EVIAN CACHAT

Cure à domicile pour les Grands : Eau de régime, diurétique. - Pour les Petits : Eau classique pour les Biberons et la Boisson.

Buvez Evian à tout âge

M. Hanna E.22

Un antithyroïdien de synthèse atoxique

BASDÈNE

6-BENZYL-THIO-URACILE

★

LE MOINS TOXIQUE ET LE MIEUX TOLÉRÉ DES ANTITHYROÏDIENS DE SYNTHÈSE

ACTIF - SUR - MANIABLE

★

Maladie de Basedow
Hyperthyroïdies

THERAPLIX

98, RUE DE SÈVRES, PARIS-VII[e]

BOLDINE HOUDÉ

PAR GRANULE Un mgr. Alcal. totaux purs du Boldo, quatre mgr. Alcaïne pure crist. — 3 à 6 par jour.

ICTÈRE - LITHIASE BILIAIRE
CONGESTION DU FOIE
HYPERTROPHIE DU FOIE
INSUFFISANCE HÉPATIQUE

FOIE

Laboratoires HOUDÉ, 9, rue Dieu, PARIS

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

NÉVROSES
INSOMNIES

LOBÉLIANE
LALEUF

ANTISPASMODIQUE PUISSANT
EXCLUSIVEMENT VÉGÉTAL
GOUT ET ODEUR AGRÉABLES
ATOXIQUE

DOSE CALMANTE : 2 à 5 cuillerées à café par jour
DOSE HYPNOTIQUE : 1 à 3 cuillerées à café le soir

Laboratoires LALEUF, 51, rue Nicolo, Paris-16e

PYRÉTHANE

Antinévralgique Puissant

GOUTTES
25 à 50 par dose — 300 par flac
AMPOULES A 2 c³ Antithermiques.
AMPOULES B 5 c³ Antinévralgiques.

Laboratoires CAMUSET, 18, Rue Ernest-Rousselle, PARIS (13e)

Silicyl

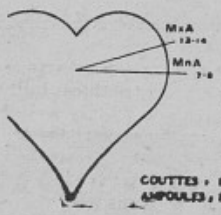

MÉDICATION
de BASE et de RÉGIME
États Artérioscléreux
et CARENCES SILICEUSES

GOUTTES : 10 à 25, 3 fois par jour. — COMPRIMÉS : 3 à 6 par jour.
AMPOULES : 2 c³ buvables tous les 3 jours. - DRAGÉES :

HEPACUPRYL

DU DOCTEUR MARTINET

EXTRAIT DE FOIE DE VEAU, EXTRAIT HÉMATIQUE DÉSALBUMINÉ
ASSOCIÉS AU FER ET AU CUIVRE, MINÉRAUX INDISPENSABLES A L'HÉMATOPOÏÈSE

BOITE DE 6 AMPOULES BUVABLES DE 10cc
1 AMPOULE AVANT CHAQUE REPAS

LABres DU DOCTEUR H. MARTINET - 16, RUE DU PETIT-MUSC PARIS 4e

ACTUALITÉ

De nos responsabilités.

Si la route qui relie la France à l'Indochine passe non loin de Babylone, bien de nos hommes politiques et de nos chefs militaires pourraient, en la survolant, connaître avec profit quelques traits touchant la législation sociale entre 2002 et 1961 avant J.-C. à Babylone, sous le règne du despote Hammourabi! Ce souverain, avec une autorité sans faiblesse, tenait à donner à son peuple le sens de ses responsabilités : « Si un architecte a construit pour un autre une maison et n'a pas rendu solide son ouvrage, si la maison construite s'est écroulée et a tué le maître de la maison, cet architecte est passible de mort. »

« Si un homme a pris en location un batelier et un vaisseau et l'a frété de blé, laine, huile, dattes ou toute autre denrée de fret, si ce batelier conduit mal et a fait sombrer le bateau, a perdu ce qui s'y trouvait, il restituera le vaisseau qu'il a fait sombrer et tout le contenu qu'il a perdu. »

« Si un homme a loué un bœuf ou un âne, et par de mauvais soins ou par des coups, l'a fait mourir, il rendra bœuf pour bœuf au maître du bœuf. »...

Qu'en pensent les dirigeants de notre politique d'Indochine qui, avec une parfaite inconscience, nous ont exposés à la triste nécessité de retraites répétées?

... Mais nous, médecins, ne sommes pas épargnés davantage : « Si un médecin a traité un homme libre d'une plaie grave avec le poinçon de bronze et l'a fait mourir, s'il a ouvert la taie de l'homme avec le poinçon de bronze et a crevé l'œil de l'homme on lui coupera les mains. Si un chirurgien, à l'insu du maître de l'esclave, a imprimé une marque indélébile, on coupera les mains de ce chirurgien. »...

Le tyran chaldéen n'était pas tendre et ne supportait guère que l'on traite à la légère le bien d'autrui! Sous son règne, d'ailleurs, l'État intervenait aussi pour tarifer les honoraires... seulement, fonctionnaire signifiait justement « responsable de ses actes devant la société. »

C. H.

L'approvisionnement en cortisone (*suite et fin*) (1). — Il est cependant hors de doute que si la cortisone venait à être produite en quantité suffisant à couvrir les besoins normaux, son emploi s'en trouverait limité par son prix trop élevé. Dès à présent, les essais thérapeutiques n'ont pu être effectués que sur des malades pouvant assurer la charge d'un produit valant 53.500 francs le gramme et dont 2 ou 3 g sont nécessaires pour amorcer un traitement et, si l'administration de l'A. P. de Paris, saisie par mes services s'efforce de dégager des crédits pour l'emploi dudit produit, il est évident que le prix de revient de celui-ci grèvera fortement son budget. Il est exact que la fabrication de la cortisone demande un nombre élevé d'opérations intermédiaires, dont plusieurs font l'objet de brevets appartenant à des firmes concurrentes des établissements producteurs et que la rémunération des licences nécessaires est partiellement cause du renchérissement du produit fabriqué. Le ministre de la Santé publique et de la Population qui n'a aucune compétence pour connaître des questions de propriété industrielle n'a pas manqué d'attirer l'attention de son collègue de l'Industrie et du Commerce sur les inconvénients de ce renchérissement. Dans le but de réduire le prix de la cortisone il lui demande de susciter ou d'encourager une tentative de production nationale. D'autre part, il a demandé à son collègue des Finances et des Affaires économiques d'envisager une introduction sans taxe des quantités importées, demande à laquelle, dans l'état de la réglementation actuelle, il a dû être négativement répondu.

(J. O., *Débats, Ass. Nat.*, — 12 *juillet* 1950.)

(1) Voir *Journal des Praticiens*, du 30 nov. 1950, p. **874.**

La situation des Caisses de Sécurité sociale. — Les journaux du soir paraissant à Paris le samedi 18 novembre 1950 annonçaient qu'à la suite d'une communication de M. Paul Buron, ministre du Travail, le Conseil des ministres, réuni le matin, « a décidé l'examen par un Comité restreint de la situation des Caisses de Sécurité sociale ».

Il s'agit, on l'a deviné, de la situation financière de plus en plus alarmante des Caisses de Sécurité sociale.

Si l'assurance-vieillesse laisse encore, temporairement, un léger excédent, l'assurance-maladie, au contraire, voit son déficit croître d'année en année et même de mois en mois (1). Ce déficit est devenu tel qu'il absorbe non seulement les excédents de l'assurance vieillesse, mais qu'il dut être comblé par des appels incessants à la Caisse nationale de Sécurité sociale. Or le trésor de celle-ci n'est pas inépuisable et on risque bientôt d'en voir le fond. La Caisse nationale ne dispose plus que d'un actif de 40 milliards, c'est-à-dire à peine le montant des prestations dispensées pendant un mois.

En présence de cette situation, le Gouvernement est fort perplexe et hésite entre diverses solutions : relèvement du plafond d'assujettissement des salaires que l'on porterait de 264.000 fr. par an à 300.000 fr., et même à 432.000 fr., relèvement des cotisations de 16 à 19 ou 20 %; subvention de l'État; économies et notamment restriction des dépenses par le retour aux sages dispositions de l'ancienne loi de 1930 qui prévoyait des tarifs de responsabilité adaptés à la situation financière des Caisses. On sait que c'est cette dernière solution qui vient d'être adoptée par le Ministre de l'Agriculture pour les Assurances sociales des professions agricoles.

(*Extrait d'une Circulaire du Comité intersyndical.*)

(1) D'après la F.N.O.S.S. le déficit des Caisses primaires aurait été de 8 milliards 460 millions pour le premier trimestre 1950 et de 14 milliards 227 millions pour le deuxième trimestre 1950.

STROPHANTUS CATILLON
GRANULES TITRÉS A 0,001 D'EXTRAIT

OFFRES ET DEMANDES

JEUNE FEMME, sérieuse, 26 ans, demande place manutentionnaire dans laboratoire. Écrire, sous le nº 537 .., au *Journal* qui transmettra.

FAUTEUILS ROULANTS DUPONT
10, RUE HAUTEFEUILLE - PARIS (6e) - TÉL. DANTON 05-61, 05-62
• SUCCURSALE A LYON, 6, PLACE BELLECOUR •
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION

SOMMAIRE DU N° 50

Retard du langage chez l'enfant : Formes cliniques. Conduite à tenir, par le Dr *Clément Launay*..... 601
Neuro-psychiatrie infantile : Les enfants asthéniques. Psychasthénie et neurasthénie infantile, par le Dr *Gilbert Robin*..... 604
Faits cliniques : Embryopathie après une varicelle maternelle (*H. F.*)..... 606
Mémentos de médecine pratique :
Feuillets du praticien (chronique neurochirurgicale) : Les dangers de la ponction lombaire (*Fr. Fénelon*)... 607
Notes de thérapeutique : La tempe dans la thérapeutique oculaire (*J. Rateau*)..... 608
Sociétés savantes :
Académie nationale de médecine, séances des 28 novembre et 5 décembre 1950..... 610
Académie de chirurgie, séances des 29 novembre et 6 décembre 1950..... 611
Société médicale des Hôpitaux, séance du 24 novembre 1950..... 612
Variété : Les ultra-sons, III (*L. G.*)..... **901**
Questions professionnelles : Le carnet à souche et la prescription des substances vénéneuses; — A propos de la retraite..... **902**
Intérêts professionnels : Réunion du Comité de coordination (29 oct. 1950); — Le secret professionnel et le fisc. **909**
Informations et nouvelles diverses..... **910**
Communiqués : Cérémonie commémorative du 11 novembre à la Faculté de Médecine; Assemblée générale annuelle de la Fédération des médecins du front..... **911**
Actualité : La Séance solennelle de rentrée de l'Université. **914**

INFORMATIONS

Hommage au Docteur R. J. Weissenbach, médecin de l'hôpital Saint-Louis. — A l'occasion de l'accession du Dr R. J. Weissenbach à l'Honorariat des Hôpitaux de Paris, ses collègues, ses élèves et ses amis ont constitué un Comité à l'effet de lui offrir une médaille dont l'exécution a été confiée au Maître statuaire René Davoine.

Les souscripteurs seront prévenus en temps utile de la date et du lieu de la remise de cette médaille.

Les souscriptions seront reçues par le trésorier : M. Georges Masson, 120, boulevard Saint-Germain, Paris (6e). C. C. P. Paris n° 2999-59.

Tout souscripteur d'une somme minima de 1.500 fr. recevra une reproduction de la médaille.

Prix « Acqui » de Rhumatologie (1.000.000 de lires.) — Concours international pour une œuvre inédite sur les maladies rhumatismales, sous le patronage de la « Societa italiana per lo studio del rhumatismo ». — Sur les demandes instantes de nombreux concurrents, le syndicat d'initiative de la Ville d'Acqui (promotrice, sous les auspices de la Société italienne pour l'étude du rhumatisme et la lutte contre les maladies rhumatismales, du Prix « Acqui » de rhumatologie (lires 1.000.000) *a prolongé irrévocablement le délai utile pour la présentation des travaux du 21 janvier 1951.*

Les candidats sont priés de faire un bref résumé du travail présenté, en italien, français et anglais.

Le résultat du concours et la distribution du prix auront lieu le 2 juin 1951 à l'occasion de la deuxième journée rhumatologique d'Acqui et de la journée du rhumatisme insérée dans les réunions internationales médico-chirurgiques de Turin, qui aura lieu à Acqui le 2 juin.

La Commission internationale « jugeable » sera publiée après le 31 janvier, dernier terme pour la présentation des travaux du concours.

Pour tous renseignements, s'adresser à Azienda Autonoma della Stazione di Cura-d'Acqui (Piémont-Italie).

(Communiqué du syndicat d'initiative de la Ville thermale d'Acqui).

diagnostic d'URGENCE de la GROSSESSE

NOUVEAU PROGRÈS...

Rana réaction de H. et M. Hinglais (Soc. Biol., février 1948 C. R. Ac. Sc., mars 1948)

Réaction de Reiprich (Hinglais Gyn. et Obs., - T. 46, n° 1.1947)

100 cc. d'urine de bonne concentration (sur ordonnance seulement)

LABORATOIRE HINGLAIS 30, RUE DE MIROMESNIL PARIS - ANJOU 37-14

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent
2 Produits Sulfamidés
SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux
LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

ALGIES
Cachets
Suppositoires

ALGOCRATINE
LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris-8e

A. MANDIN

INJECTIONS
INTRAVEINEUSES

SUXIL

DINITRILE SUCCINIQUE

Angoisses
Etats dépressifs,
mélancoliques,
psychasthéniques

En substitution, complément ou consolidation du traitement par

L'ÉLECTRO-CHOC

Cas bénins, cure d'entretien : SUPPOSITOIRES

LABORATOIRES DU Dr **F. DEBAT** 60 RUE DE MONCEAU - PARIS 8e

VARIÉTÉ

Les ultra-sons

III (1)

Nous avons dans deux « variétés » précédentes esquissé rapidement les propriétés physiques, chimiques et biologiques des ultra-sons; il nous resterait à envisager maintenant les applications que cet agent physique a déjà reçues et celles qu'il est susceptible de recevoir; elles sont très nombreuses et nous nous bornerons à quelques indications.

Puisque, nous l'avons déjà signalé, les ultra-sons se propagent beaucoup mieux dans les liquides (surtout dans l'eau) que dans l'air, il était normal qu'ils reçussent d'abord des applications maritimes. En fait une des premières applications de l'invention de Langevin se trouva dans la détection des sous-marins et dans les sondages en mer; ultérieurement les ultra-sons furent appliqués à l'industrie de la pêche.

Le principe de la détection des sous-marins est du domaine de l'acoustique sonore et ultra-sonore. Le moteur et surtout l'hélice d'un sous-marin émettent des vibrations dont le spectre acoustique se trouve dans les bandes de fréquences à la fin des sons et des ultra-sons.

Si un navire de surface, dans sa partie immergée, ou un autre sous-marin possèdent des dispositifs d'« écoute » (sensibles aux sons et aux ultra-sons), ils pourront déceler l'existence à des distances assez grandes de « bruits d'hélice » et en fixer, au moins approximativement, la direction; dans la zone des ultra-sons ces dispositifs d'« écoute » sont des quartz, fonctionnant en « microphones », où la propriété inverse de celle qui sert à l'émission est utilisée.

(1) Voir *Journal des Praticiens*, nos 47 et 48 (1950).

Le principe des sondages des fonds marins est extrêmement simple : c'est celui de l'écho ultra-sonore, que la chauve-souris utilise dans l'air avec des portées réduites : le navire sondeur est muni d'un émetteur ultra-sonore envoyant vers la profondeur, en un faisceau formé de « rayons » aussi parallèles que possible, des « tops » brefs. Ce faisceau est en grande partie absorbé par le fond de la mer, mais une fraction non négligeable est réfléchie et revient impressionner un dispositif détecteur, identique à ceux de l'« écoute » sous-marine. La mesure du temps de retard entre l'émission d'un « top » et la réception de son écho donne la distance, puisqu'on connaît la vitesse de propagation dans l'eau. Le navire sondeur émettra à intervalles réguliers de tels tops et l'enregistrement continu des échos permettra de suivre le « profil » sous-marin au cours de la marche du navire.

Supposons maintenant qu'à une certaine profondeur, en pleine eau, se trouve un banc de poissons et l'on sait que ces immenses attroupements sont la règle pour certaines espèces, telles la sardine, le hareng, le maquereau, les ultra-sons seront arrêtés en grande partie, mais aussi réfléchis par cet « obstacle » et le dispositif automatique de sondage va indiquer *brusquement* un relèvement apparent du « fond », qui va passer par exemple de 300 mètres à 50 mètres. On conçoit qu'un tel appareillage puisse être extrêmement précieux pour les chalutiers de pêche qui en sont équipés.

Dans un domaine très différent le pouvoir émulsionnant des ultra-sons est déjà utilisé en Amérique pour l'homogénéisation du lait.

Mais, comme pour tout agent physique nouveau, des applications médicales ont été tentées et sont actuellement très « à la mode »; l'an passé un congrès international leur a été consacré à Erlangen en Allemagne.

Ces applications sont fondées en partie sur l'absorption des ultra-sons par les tissus avec production de chaleur, d'autre

ASTHÉNIES PHYSIQUES ET PSYCHIQUES
ÉTATS DÉPRESSIFS - NARCOLEPSIES
DYSTONIES NEURO-VÉGÉTATIVES
PARKINSON - CONTRÔLE DE L'APPÉTIT
ÉNURÉSIE

MAXITON

PHENYL 1 AMINO 2 PROPANE DEXTROGYRE

maximum de tonus

minimum d'effets secondaires

DELAGRANGE

39, BOULEVARD DE LATOUR MAUBOURG - INV. 43-60

part sur leur pouvoir destructeur des cellules à condition qu'un certain seuil d'énergie ait été atteint, enfin sur leurs effets mécaniques qu'on pourrait qualifier de « micro-massage ». On a tenté d'ailleurs de les utiliser soit à des fins diagnostiques, soit à des fins thérapeutiques.

Dans les deux cas l'absorption par les tissus réglant la profondeur de pénétration joue un rôle essentiel. Les ultra-sons sont absorbés très inégalement par les différents tissus; les os (solides) les conduisent bien : contrairement à ce qui se passe pour les rayons X ils sont relativement « transparents » aux ultra-sons; de même pour les épanchements liquidiens; la graisse, les muscles, les organes pleins sont déjà moins bons conducteurs; les cavités aériennes ou les tissus spongieux tels les poumons sont quasi totalement « opaques ». Une idée de l'ordre de grandeur des pénétrations est donnée par les chiffres de Pohlmann : à 800.000 cycles-seconde une couche de muscle de 3,6 cm et de graisse de 6,8 cm ont absorbé la moitié de l'énergie appliquée. Dans cette pénétration jouent de plus un très grand rôle les *surfaces de séparation*; d'une part la surface d'application du quartz sur la peau avec le milieu interposé, d'autre part les « discontinuités » en profondeur telles les insertions ostéomusculaires. Des réflexions et des absorptions sélectives peuvent s'y produire : ces dernières produisent un échauffement localisé, dit échauffement de *friction* qui peut être assez considérable : par exemple l'échauffement dû aux ultra-sons pourra être minime dans les parties musculaires ou osseuses d'un membre, mais être important à la surface de l'os; ou encore traversant une partie peu épaisse telle la main, ne déterminent qu'un échauffement minime en profondeur, mais échauffent le plus, paradoxalement en apparence, la surface cutanée située de l'autre côté du point d'application.

Pour le diagnostic on tentera donc d'apprécier des différences de pénétration (et aussi de réflexion) des ultra-sons. C'est en somme un procédé du même ordre que la phonendoscopie ou plus simplement de la bonne vieille méthode clinique de la percussion. Or il semble bien que de ce point de vue bien des résultats aient été surfaits; il en est ainsi d'une prétendue « ultra-sonoscopie », qui croyait pouvoir apprécier avec précision des formations pathologiques thoraciques ou abdominales : pratiquement un faisceau ultra-sonore est incapable de traverser le thorax (une très faible épaisseur de poumon spongieux arrête aussi complètement les ultra-sons qu'une couche de feutre ou de liége). On voit d'ailleurs mal ce qu'une telle méthode apporterait d'intéressant et de nouveau par rapport aux rayons X.

Plus intéressante, dans le domaine osseux, paraît être la méthode, d'ailleurs techniquement compliquée, de Keidel qui, mesurant l'amortissement des ultra-sons dans un tissu, permettrait d'explorer la compressibilité de celui-ci; d'où la possibilité d'apprécier le degré de « fragilité » des os.

Également intéressante est la méthode de Dussik, qui, étudiant la propagation d'un étroit faisceau d'ultra-sons à travers le crâne (entouré d'un bain d'eau) arrive à pratiquer de véritables ventriculographies ultra-sonores.

Quant au domaine thérapeutique, il est en pleine phase d'études et déjà ont été rapportés dans diverses affections de beaux résultats (peut-être même trop beaux dans certains cas et méritant confirmation).

L'application du quartz source se fait directement sur la peau ou, pour éviter autant que possible un échauffement de friction, par l'intermédiaire d'une colonne d'eau ou d'un bloc de gelée. Malgré cela une application trop longue ou trop intense provoque des douleurs, un érythème avec, à un degré de plus, phlyctène (analogie avec une brûlure); pour y pallier en partie les auteurs allemands promènent le quartz sur toute la surface de la région à irradier.

Dans ces conditions des résultats intéressants ont été obtenus essentiellement dans les névralgies (sciatique par exemple); dans les arthrites ankylosantes, où l'élément ankylose est plus amélioré que l'arthrite proprement dite. Accessoirement ont été signalés des effets favorables dans certaines annexites inflammatoires, certains ulcères variqueux et même dans la maladie de Basedow (application des ultra-sons sur le goitre).

De plus les effets destructeurs localisés en surface, analogues à une brûlure, plus haut signalés, ont été utilisés dans le traitement de tumeurs cutanées avec des résultats encore discutés.

Enfin, puisqu'il n'est pas de méthode thérapeutique sans accidents, quelques-uns commencent à être signalés : un cas de rupture d'une aorte ectasiée dans une application thoracique antérieure intempestive, un cas d'œdème de la glotte ayant nécessité trachéotomie dans le traitement d'une névralgie cervicale, un cas de septicémie après panaris soumis aux ultra-sons. Ces quelques exemples montrent donc qu'une certaine prudence est nécessaire.

L. G.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Le carnet à souche et la prescription des substances vénéneuses.

Le Dr Eugène Pallasse, *Médecin des Hôpitaux de Lyon, a présenté sous ce titre, dans le* Lyon Médical *du* 16 *juillet* 1950 *des critiques fort pertinentes; nous le remercions de nous avoir adressé un tirage à part de son article, et nos lecteurs nous sauront gré de le publier à notre tour.*

Dans la séance du 26 octobre 1948, l'Académie de Médecine entendait une lecture de M. Piédelièvre au sujet du carnet à souche réservé à la prescription des substances vénéneuses. Cet article fait parfaitement l'historique et l'exposé de la question, et il est dommage qu'il soit perdu dans les bulletins de l'Académie de Médecine, qui ne sont pas d'une lecture courante chez les médecins praticiens. Les médecins qui manquent de renseignements pour justifier les mesures que l'on prend à leur égard auraient appris que, avant la guerre, trente-deux médecins avaient été inculpés. Résultats : un suicide, trois condamnés à des peines, dont un à la prison; ce dernier avait en un an délivré des ordonnances de morphine et d'héroïne dont la quantité dépassait celle de l'Assistance Publique à Paris, dans la même année.

C'est de ce fait qu'est né le carnet à souche. Le décret de 1945, qui modifie celui de 1916, oblige, ce qui est nouveau, à *inscrire le nom et l'adresse des malades sur les ordonnances et les souches, et ces souches doivent être conservées par le médecin pendant dix ans.* Ce décret a été appliqué d'abord dans le département de la Seine depuis janvier 1948, et actuellement son emploi s'est étendu à la province. C'est maintenant que nous en sommes dotés, et c'est la raison d'être de cet écrit. On ne peut se laisser étrangler sans crier. Il est évident que dans l'institution de ce carnet à souche tout est critiquable et donne lieu à des difficultés.

Nous ne parlerons pas de la forme et de la dimension de ce carnet. On pourrait en dire autant des certificats de décès. L'imprimé tient plus de place que l'espace libre et l'on se demande si l'on peut écrire tout ce que l'on devrait y mettre pour accompagner une prescription qui plus qu'une autre a de l'importance. On a demandé l'avis, naturellement, des Corps constitués, mais les praticiens, ceux qui doivent se servir de ce nouvel instrument de travail, n'ont pas de compétence, et n'ont pas à donner leur avis. Ils n'ont que la compétence de l'usage, qui se révèle avec le temps. Le résultat de l'application dans la Seine aurait été tel qu'en 1947 on arrêtait 32 toxicomanes; en 1948, il n'y avait plus que trois cas, dont une intoxiquée qui avait falsifié les ordonnances véritables : premier argument contre leur inefficacité.

La souche, dit-on, évite les infractions à la règle des sept jours; cela montre donc que la règle des sept jours était inopérante. Or la règle des sept jours est aussi insupportable que le carnet, elle est passible des mêmes objections, et elle n'a pas été efficace. Il a été annoncé que 45 carnets avaient été signalés comme volés ou disparus. C'est un deuxième argument qui, dit M. Piédelièvre lui-même, nuit à l'efficacité de cette organisation.

Enfin, il est constaté que certains médecins en ont demandé et renouvelé un assez grand nombre par rapport aux autres : 1.250 carnets sur 8.000 médecins dans la Seine. Ce fait n'a rien de surprenant. Il y a des médecins qui ordonnent peu de toxiques, et d'autres beaucoup. Dans les cas semblables, l'usage se loca-

ANTISEPTIQUE PULMONAIRE

calme la toux

Guéthural

puissant modificateur des sécrétions bronchiques

■

AMPOULES

(SOLUTION AQUEUSE)

GRANULÉS ■ **TABLETTES**

Laboratoires PÉPIN & LEBOUCQ

30, Rue Armand-Sylvestre **COURBEVOIE (Seine)**

lise dans un petit groupe de médecins : témoins les accidents du travail ou les mutilés de guerre, etc. Du reste, l'usage du carnet a simplement rebuté pas mal de médecins, car on oublie son carnet, on prescrit autre chose, et non seulement les ordonnances intempestives sont limitées, mais les ordonnances raisonnables aussi. Évidemment la meilleure solution pour supprimer les toxiques serait de supprimer leur prescription. Le combat finirait faute de combattants.

Le Dr Aubertin a bien dit, à l'Académie de Médecine, 22 février 1949, qu'on ne pouvait supprimer l'héroïne, car c'est un bon médicament de la toux, de l'angine de poitrine, et a obtenu que l'on maintienne l'usage de l'héroïne comme en 1931. Il ne saurait être question de supprimer la morphine aux malades. On devrait, au contraire, élever une statue au dieu Morphine qui assoupit, atténue les douleurs. Il existe bien une chirurgie de la douleur, mais la chirurgie aussi est obligée de calmer les douleurs qu'elle provoque.

L'exposé dit qu'il est pénible de voir des médecins traînés devant le juge d'instruction et que le carnet les protège contre eux-mêmes. Il est dit qu'il ne s'agit que de certains médecins. On veut donc faire le bonheur des médecins malgré eux. Cela n'empêchera pas un médecin de passer en correctionnelle, même s'il doit être acquitté. L'expérience montre tous les jours qu'il n'en est rien. Il n'est que de lire les journaux le matin pour apprendre qu'un médecin a disposé de 3.000 ampoules de morphine. Mais est-ce un médecin exerçant? A côté de cela, un trafiquant a subtilisé 170 grammes de cocaïne. Il ne suffit pas de dire qu'il y a eu un cas à Chambéry, un cas à Saint-Étienne, deux ou trois à Lyon, 32 cas pour 8.000 médecins dans la Seine, pour justifier une organisation pareille.

M. Piédelièvre dit : « Contribuera-t-on à diminuer la toxicomanie? Oui sans doute, même si la part du carnet y est petite, car le trafic clandestin est considérable. » En effet, il semble bien que la véritable question est là; un médecin qui a vendu 3.000 ampoules de morphine ne les possédait pas avec une ordonnance. Le personnage qui possédait 170 grammes de cocaïne ne les avait pas au moyen d'une ordonnance. Je crois qu'il est inexact de dire que l'introduction du carnet à souche a diminué les affaires judiciaires, mais c'est plutôt le fait de l'arrestation des 32 médecins. Et le Prof. Favre, qui soutient cette affirmation, ne manque pas pourtant d'ajouter qu'il faut sanctionner la responsabilité des toxicomanes eux-mêmes. C'est évidemment une meilleure solution — et tout autre.

Enfin il faut arriver à envisager la gêne apportée à l'exercice de la médecine. M. Piédelièvre parle de la petite gêne matérielle que ressentent les médecins obligés d'avoir auprès d'eux un carnet à souche : « un papier supplémentaire ». Cela est de la bonne ironie. Les médecins que j'ai pu consulter, qui font comme moi de la médecine générale, ne sont pas satisfaits. Ils s'ingénieront à tourner le décret, à éviter de prescrire, et le nombre des prescriptions diminuera forcément. Si l'opinion des praticiens pouvait s'exprimer, il serait intéressant de la connaître. Mais nous en sommes à la médecine administrative qui ne fait que contrecarrer l'exercice de la médecine : la hiérarchie administrative a supplanté la hiérarchie médicale.

En dernier lieu, il faut voir l'exécution de ce décret dans les hôpitaux ou dans les cliniques. Que demande-t-on? Un responsable de la prescription. Que sera-t-il? Ce ne sera pas le médecin; ce sera l'interne, l'infirmière, la cheftaine, le placard fermé à clef, la tenue de la feuille où l'on marquera le nom du malade et la nature de la piqûre que l'on aura faite (ou pas faite) chaque jour, et le renvoi des ampoules vides. Et pour les commandes des stupéfiants? Il faudra un pharmacien par hôpital qui pourra commander en gros; mais le prix de revient pour les petits hôpitaux ou hospices qui vivent de charité et ne peuvent avoir un pharmacien? On se heurte à des difficultés techniques où la meilleure volonté sombrera, quoi que l'on puisse faire. Et là où règne l'impossibilité, l'obéissance (dirait-on, en vieux

républicain) cesse d'être un devoir. On ne saurait donc trop s'insurger contre un décret, des décrets qui nuisent à la liberté de prescription sous prétextes de toxicomanies qui sont petites en médecine, à les comparer avec les grands entrepreneurs de stupéfiants. Pourquoi s'acharner sur les médecins à propos de toxicomanes bien connus. lorsque l'on sait où ils siègent, où ils gîtent. On n'en fait pas tant pour l'alcoolisme qui, lui, s'étale dans la rue. Avez-vous vu un ivrogne condamné parce que ramassé sur la voie publique? Avez-vous un cafetier muni d'un carnet à souche avant de délivrer un apéritif ou un litre de vin?

Nous pourrions continuer indéfiniment sur ce sujet, et développer plus longtemps nos arguments, mais le numéro du journal n'y suffirait pas. Nous n'écrivons ces lignes que pour donner une opinion personnelle. Nous ne parlons pas au nom des silencieux qui résistent passivement, comme ils le peuvent, à une législation abusive. Le carnet à souche comme la prescription de sept jours sont passibles des mêmes objections. La lutte contre les toxicomanes ne doit pas se faire médicalement. Ce n'est pas là le lieu du combat. Il faut frapper le délinquant, vendeur ou acheteur. Si l'on ne veut pas supprimer les stupéfiants, il faut rendre le prix inabordable pour que cela rapporte à l'État, comme les droits sur l'alcool, comme le pari mutuel et les loteries. Il est inutile de compliquer l'exercice de la médecine par des règlements nouveaux pris à coups de décrets. Depuis quelques années, le médecin ne portait plus de thermomètre, plus de seringue de Pravaz. Tous les malades en possèdent maintenant, mais on nous munit d'un carnet à souche, et on nous fait garder dix ans le talon — un simple papier, disait M. Piédelièvre; c'est, dirons-nous, une simplification.

L'introduction de tous ces règlements rentre évidemment dans un cadre général, qui tend à faire du médecin un auxiliaire dans la lutte contre les délinquants. Qu'il s'agisse des maladies vénériennes, de l'avortement, des mariages, c'est au médecin que l'on demande son aide dans une série de faits qui ne concernent pas les soins au malade. Les soins — jusqu'à plus ample informé — restent le rôle du médecin.

Dr Eugène Pallasse.

A PROPOS DE LA RETRAITE

Le Dr Jean Boullard (*de Vimoutiers*) *nous demande d'insérer la note suivante :*

Mise au point (*pour répondre à la brochure du syndicat du Nord au sujet de la retraite*). — Dans une brochure que le Prof. Muller (de Lille) a fait envoyer aux médecins pour les informer sur la Retraite, il cite un exemple pour bien montrer les erreurs du Conseil d'administration de la Caisse autonome. Le malheur est que tout est faux dans l'exemple cité.

Il est faux qu'un médecin ayant exercé 40 ans et payé 37 ans de cotisations pour la retraite n'ait acquis que 40 points. Comme tout le monde peut le vérifier par les brochures adressées à tous les médecins, le confrère pris en exemple aura droit à 151 points, — 151 points et non 40 comme l'affirme le Prof. Muller.

Il est faux que ce confrère doive payer 350.000 fr. de rachat, comme l'affirme le Prof. Muller. Il n'aura pas à payer un centime.

Toute l'argumentation du Prof. Muller s'effondre donc. Ceci montre le sérieux de sa documentation!

Par ailleurs le Prof. Muller fait l'éloge de la capitalisation qu'il préconise. Il oublie d'expliquer que cela consiste à payer des cotisations en francs germinal de Poincaré et à toucher quelque 30 ans plus tard en francs à un milligr. Et il s'étonne que l'on n'admire pas un placement si catastrophique !

Qu'en pensent nos confrères qui s'adressèrent il y a une trentaine d'années, à une Société par capitalisation?

Dr Jean Boullard.

ASTHMES A TOUTES PÉRIODES
BOUFFÉES ASTHMATIFORMES
DES CATARRHEUX ET DES EMPHYSÉMATEUX

EPHEDIODINE BÉRAL

Éloigne les accès
Dilate les bronches
Facilite l'Expectoration
Soulage toujours

ELIXIR DE LOBÉLIE A 3 cg. D'ÉPHÉDRINE BÉRAL ET 25 cg. NaI PAR CUILLERÉE A CAFÉ

EN PÉRIODE D'ACCÈS
Une cuillerée à café le matin et au début de l'accès.

ENTRE LES ACCÈS
Une cuillerée à café le matin.

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

Du C. A. M. *nous avons reçu le communiqué que voici :*

COMITÉ D'ACTION MÉDICALE (*Association déclarée conformément à la loi*). *Président* : Dr VANDREPOTE. — Le Conseil d'administration de la Caisse autonome de retraite des médecins français s'est réuni le 15 octobre 1950. Le compte rendu de cette réunion appelle les réflexions suivantes :

1° La méthode du secret continue. Il est encore procédé par insinuations, alors que si la Caisse avait raison il serait facile de le prouver, chiffres à l'appui.

a) La brochure du syndicat des médecins du Nord contiendrait de grosses erreurs d'information. Lesquelles? Connaissant la personnalité du Prof. MULLER, ses moyens d'information, sa culture juridique, il est permis d'en douter.

76 % des médecins du Nord auraient payé la cotisation de 1949 :

— *Laquelle? celle de base, la complémentaire, ou les deux?*

— *Combien ont payé les différentes cotisations de* 1950*?*

— *Combien ont payé après la parution de la brochure, — en distinguant les cotisations* 1949 *et* 1950*?*

b) La Caisse aurait décidé de placer ses capitaux disponibles.

— *Quelle est l'importance exacte de ces capitaux?* Il semble d'après les indications sporadiques que donnent les divers communiqués, et d'après les indiscrétions, qu'il s'agirait de plusieurs centaines de millions!

— *Quelles sont les cinq valeurs choisies?* Le C. A. M. a l'impression que *mutatis muandis*, la Caisse, si elle avait existé en 1910, aurait donné sa préférence aux fonds russes.

2° Il y a encore plus grave que l'action secrète, il y a un acte que le C. A. M. se refuse à qualifier.

S'il est exact que la Caisse a plusieurs centaines de millions disponibles et qu'elle les place, c'est qu'il s'agit d'un système au moins partiel de capitalisation. Alors!

Au fur et à mesure que le rideau se lève, les ... erreurs scintillent de toutes parts.

Confrères sympathisants du C. A. M., qui voulez que les statuts de la Caisse tiennent compte de vos désirs, adhérez, et envoyez votre cotisation (200 fr.) au trésorier, le Dr BOUTEAU, 24, rue Ampère, Paris (17e).

Le secrétaire général : Dr Henri DIJON.

Enfin le Dr H. TERRAY (*d'Aix-les-Bains*) *nous prie de publier le texte d'une réponse à des demandes de renseignements qui lui sont adressées de divers côtés :*

Mon cher confrère,

De nombreux confrères me demandent chaque jour de les renseigner en fait et en droit sur les obligations auxquelles ils pourraient être tenus, contre leur gré et par voie de contrainte, au regard de la Caisse Mutualiste fonctionnant au n° 60 du boulevard de Latour-Maubourg. Je crois pouvoir résumer ainsi *a*) *en fait* : ce que chacun peut vérifier par la lecture du *Journal Officiel*; — *b*) *en droit* : les avis des juristes les plus avertis consultés sur cette question.

EN FAIT. — Vous avez certainement lu dans maintes publications que ce sont les Juifs qui, pour assurer leur bonheur, ont demandé à être dotés d'un statut (*acte dit « loi du* 3 *octobre* 1940 ») et que ce sont les médecins qui ont demandé à être dotés d'un Ordre (*acte dit « loi du* 7 *octobre* 1940 »). Sous le régime de cette loi du 7 octobre 1940, seuls les Conseils départementaux de l'Ordre avaient qualité pour créer des « œuvres » de retraite en utilisation des fonds provenant de la liquidation des syndicats dissous (en aucun cas il n'a été question de cotisation imposée par l'Ordre à titre obligatoire). *C'est l'article* 43 *de l'Ordonnance du* 24 *septembre* 1945 *qui a autorisé le Conseil*

POUDRE ALCALINE
CAL-MAG-NA
HYPERCHLORHYDRIE
PYROSIS - ULCUS

PHYTOTHÉRAPIE TONI-VEINEUSE
HÉMOLUOL
TROUBLES DE LA MÉNOPAUSE - VARICES
HÉMORROIDES
PHLÉBITES
ACROCYANOSE
ENGELURES
COUPEROSE

ÉMULSION D'HUILE DE PARAFFINE
LORAGA
TRAITEMENT DE LA CONSTIPATION ACCIDENTELLE OU CHRONIQUE

ANALGÉSIQUE A ACTION RENFORCÉE
Véganine
GRIPPE - ALGIES
OTITES - NÉVRITES
DYSMÉNORRHÉES
SOINS DENTAIRES

LABORATOIRES SUBSTANTIA
M. GUÉROULT, Dr en Pharmacie
SURESNES (Seine)

SED' HORMONE
Reconstitution des Hormones bromées neuro-sédatives
PAR LE
DI-BROMO CHOLESTÉROL
HYPER-EXCITABILITÉ NERVEUSE — ANXIÉTÉ — INSOMNIE — MANIFESTATIONS CONVULSIVES — MAL ÉPILEPTIQUE ET SES ÉQUIVALENTS
●
DRAGÉES — SUPPOSITOIRES
SIROP
●
LABORATOIRES AMIDO - A. BEAUGONIN, Pharm.
4, Place des Vosges, 4 — PARIS-IVe

national de l'Ordre a créer des « œuvres » de retraite (par les mots « il peut » il faut entendre : « il ne lui est plus interdit comme précédemment » et par « œuvre » il faut entendre quelque chose doué de bonté, de « bonnes œuvres »).

Cette faculté de créer des « œuvres » n'a pas été laissée longtemps au Conseil national, puisque, sans parler de la Loi de 1946, *la loi du* 17-1-1948 *la lui enlevée définitivement en créant l'allocation de vieillesse des non-salariés, dont le fonctionnement a été confié à* 14 *Caisses autonomes, c'est-à-dire indépendantes de tout organisme professionnel* (*Décret* 48-1179 *du* 19 *juillet* 1948).

Toutes les Caisses ainsi crées — sauf celle des médecins — ont obéi à la loi et ont assuré son application (notamment la Caisse des commerçants et industriels, 31, rue Médéric à Paris 17e, a mis sur pied un régime répondant strictement aux prescriptions de la loi, qui a donné satisfaction à tous et qui eût pu facilement être pris pour modèle par les médecins).

L'Ordre des médecins, lui, bien que le ministre ait confirmé une fois de plus que la Caisse autonome créée pour assurer l'application de la loi du 17-1-1948, est « absolument indépendante de l'Ordre » (*J. O.* 17-6-1950), estimant sans doute qu'il est au-dessus des lois, ne semble pas avoir jugé qu'il ait à s'y soumettre. En contradiction avec la déclaration qu'on peut lire à la page 288 de son bulletin : « n'étant pas chargé par principe de la défense des intérêts matériels des praticiens », l'Ordre, après promulgation de la Loi du 17-1-1948 qui lui enlevait la faculté de créer des « œuvres » de retraite, s'est brusquement déclaré « investi par les Pouvoirs publics » (*sic*) (où, quand et comment? Personne ne l'a jamais su) de la « mission essentielle de « *créer* » (*sic*) un régime d'entraide et de prévoyance étendu à tous les médecins », ce qui indique nettement que le souci d'appliquer les prescriptions de la loi était définitivement écarté, ainsi qu'on peut le lire à la page 35 du Bulletin de l'Ordre des médecins.

De ces affirmations n'ayant aucun fondement dans la loi (et même en contradiction avec elle) est né un système, dont l'auteur, un spécialiste de la radiographie, a pu dire : « Je m'honore d'avoir mis sur pied ce régime de retraite » (*Sud-Est médical*, p. 19). Cette « création » ne correspond évidemment à aucun titre à l'application de la Loi. Elle n'a jamais eu pour but d'y correspondre. Elle repose sur une certaine « retraite de base » (???) avec cotisation jusqu'à 75 ans, versement de capitaux dits « de rachat » jusqu'à 82 ans), dont on chercherait vainement la définition dans un texte législatif et qui, de ce fait, quelque illustre que soit la paternité putative que lui a donnée l'Ordre des médecins, ne peut à aucun titre être revêtue du caractère obligatoire qui appartient seul à la loi.

En droit. — Il existe donc actuellement en droit (comme en fait) deux entités absolument distinctes :

— A) L'enfant putatif de l'Ordre des médecins représenté par le règlement encarté dans le Bulletin de l'Ordre, c'est-à-dire : retraite unique dite « retraite du médecin » comportant versement d'une cotisation jusqu'à 75 ans et versement de capitaux de rachat jusqu'à 82 ans, cotisation exigible même de ceux qui n'ont pas droit à la retraite, et interdiction absolue, d'exercer pour y avoir droit, etc., etc., retraite unique composée de deux éléments ne pouvant en aucun cas être séparés (voir P. V. de la Caisse 15-10-1950) « retraite de base » (23 actes médicaux) et retraite complémentaire (70 actes médicaux)

— B) La loi, c'est-à-dire *la loi du* 17-1-1948 qui a créé l'allocation de vieillesse des non-salariés (pas question de « retraite de base») laquelle comporte : cotisation jusqu'à 65 ans (et non 75), pas de capitaux de rachat, etc., et le *Décret* 49-579 *du* 22 *avril* 1949 qui a créé la retraite complémentaire des médecins en précisant bien que cette retraite complémentaire, ce complément à l'allocation de vieillesse des non-salariés, ne doit pas se confondre avec cette allocation, l'une et l'autre

devant faire l'objet de « comptes distincts » (*sic*). Il est évident que le complément ne peut obéir à d'autres règles que celles qui ont été fixées par la loi pour l'allocation qui est l'élément principal, c'est-à-dire : cotisation jusqu'à 65 ans, pas de capitaux de rachat, etc... *Le réglement de retraite complémentaire imaginé par la Caisse en vertu de la « mission essentielle... » indiquée plus haut est en contravention avec les prescriptions de la loi. Il est actuellement l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat.*

QUELLE CONCLUSION POUVEZ-VOUS RETIRER DE CES ÉLÉMENTS D'INFORMATION?

Si votre choix se porte sur l'enfant putatif de l'Ordre des médecins, vous n'aurez qu'à payer la cotisation jusqu'à 75 ans et les capitaux de rachat jusqu'à 82 ans. Je souhaite bien vivement que vous dépassiez cet âge que peu de médecins atteignent, car, en cas contraire, vous aurez privé votre famille et vous-même de sommes importantes *en pure perte.*

Si vous préférez rester dans les limites de la loi qui seule est obligatoire, il convient que vous adressiez à la Caisse le plus tôt possible une mise en demeure dans les termes inclus. Il est probable que, obéissant à ses disciplines habituelles, la Caisse vous menacera des pires calamités par lesquelles jusqu'à présent elle est parvenue à terroriser les naïfs et à leur soutirer leurs économies (à contre-cœur) : poursuites par le Directeur régional de la Sécurité sociale, saisie des meubles par le percepteur, etc. qui forment une agréable contre partie au texte savoureux de la page 15 du Bulletin de l'Ordre des médecins. Ne vous en émouvez pas et attendez tranquillement après avoir envoyé la mise en demeure. Vous ne verrez vraisemblablement jamais la réalisation de ces menaces, car il est tout à fait douteux que la Caisse autonome ait jamais l'idée de saisir MM. les Directeurs régionaux de la Sécurité sociale. Et il est encore plus douteux que ces honorables fonctionnaires veuillent s'imposer un travail supplémentaire pour recouvrer des cotisations qui ne répondent pas aux exigences de la loi. Il suffira de leur présenter la mise en demeure et l'accusé de réception postal pour qu'ils n'insistent pas. Si l'Administration insistait, ce qui n'est pas à prévoir, il y aurait alors litige. La question a été posée il y a plusieurs mois au ministre, par la voie parlementaire, de savoir quelle juridiction devrait être saisie. Le Ministre semble assez perplexe : sa réponse n'est pas encore sortie. Il semble bien que, comme pour les questions de contributions, ce soit devant les Conseils interdépartementaux de Préfecture que les litiges aient à être portés. Dans de telles actions, vous ne seriez pas isolé, puisque à l'heure actuelle des milliers de médecins ont choisi la loi et rejeté l'enfant putatif de l'Ordre. Vous avez ainsi, je crois, tous les éléments pour prendre votre décision en pleine connaissance de cause.

Veuillez agréer, mon cher confrère, l'expression de mes tout dévoués sentiments.

Dr TERRAY,
Chevalier de la Légion d'honneur
Ancien membre de la Commission permanente du rhumatisme au Ministère de la Santé publique.

Retraite et cessation de l'exercice professionnel. — En raison des vives réactions du Corps médical en sens divers, provoquées par la question de la cessation de l'exercice professionnel par les bénéficiaires de la retraite, nous croyons devoir signaler le décret du 31 octobre 1950 paru au *Journal Officiel* du 14 novembre 1950 et relatif à la retraite des vétérinaires.

D'après l'article 1er de ce décret « l'attribution de l'allocation vieillesse aux assujettis à la section professionnelle des vétérinaires est subordonnée à la cessation de toute activité professionnelle non salariée. »

C'est la première fois, croyons-nous, qu'un décret de ce genre

parle d' « activité professionnelle non salariée ». Jusqu'à maintenant et notamment dans le décret du 27 août 1949 paru au Journal Officiel *du 20 septembre 1949, relatif à la retraite du médecin, l'attribution de l'allocation vieillesse était subordonnée à la cessation de l' « activité professionnelle », c'est-à-dire, pensons-nous, de l'activité professionnelle quelle qu'elle soit, salariée ou non salariée.*

Dans la rédaction de ce nouveau décret relatif à la retraite des vétérinaires, doit-on voir une tendance, de la part du Ministère du Travail ou du Conseil d'État, à permettre aux retraités de se livrer à une activité professionnelle salariée?

En tout cas, nous croyons savoir qu'en ce qui concerne les médecins, le nouveau Conseil d'administration provisoire de la Caisse de retraite est fermement décidé à appliquer le décret du 27 août 1949 et à ne permettre aux retraités aucune activité professionnelle, même salariée, l'activité professionnelle étant établie par le fait que le titulaire est inscrit au Tableau de l'Ordre.

(Extrait d'une circulaire du Comité de coordination.)

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Réunion du 29 octobre 1950 du Comité de coordination. Le Comité de coordination des Conseils départementaux de la région parisienne de l'Ordre des médecins s'est réuni le 29 octobre 1950 à son siège social sous la présidence du Dr Tixier.

Deux questions ont surtout été largement traitées : celle de la retraite des médecins et celle du tiers payant dans les maisons de santé conventionnées.

Le nouveau Conseil d'administration provisoire de la Caisse de retraite, dont les pouvoirs sont maintenant officiellement régularisés, s'est réuni dans le courant d'octobre et diffusera très prochainement un communiqué donnant des renseignements sur la situation financière de la Caisse qui est prospère. De nombreuses remarques ont été faites par les assistants, dont le Dr Tixier a pris bonne note en tant que secrétaire général du nouveau Conseil d'administration.

La question des maisons de santé conventionnées avec tiers payant pour les honoraires en est arrivée à sa phase aiguë. *Sur la plainte du syndicat médical de Seine-et-Oise, le Conseil départemental du même département a proposé la création d'une Commission inter-Ordre en vue de discuter des moyens propres à mettre un terme aux violations répétées des dispositions du Code de déontologie et de la loi des Assurances sociales par certains médecins qui donnent leurs soins aux assurés dans les maisons de santé conventionnées pratiquant le tiers payant pour les honoraires.* Des suggestions ont été émises par les membres présents, suggestions qui seront transmises à la dite Commission qui doit se réunir dans un délai très rapproché.

(Extrait d'une circulaire du Comité de coordination.)

Le secret professionnel et le fisc. — *Extrait du « Journal Officiel » du 7 octobre 1950 (Débats parlementaires).* — M. Raphaël Babet demande à M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques si, en application de l'art. 378 du Code pénal, le pharmacien tenu au secret professionnel peut communiquer son « ordonnancier » aux agents des contributions dans le but de permettre à ceux-ci de rechercher le nombre d'ordonnances prescrites; — *constate* qu'à cette même question déjà posée, M. le Ministre de la Santé publique et de la Population a répondu « que le pharmacien détenteur de secrets professionnels qui lui sont confiés dans l'exercice de sa profession a la stricte obligation de ne pas les révéler, sauf dans le cas où la loi l'oblige ou l'autorise à se porter dénonciateur. Le manquement à cette obligation qui est générale et absolue est d'ailleurs puni de peines sévères par l'art. 378 du Code pénal (octobre 1947); — *observe*, d'autre part, que le décret du 14 sep-

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

• PLAIES ATONES
• ESCARRES
• ULCÈRES VARIQUEUX

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la diapédèse et la leucocytose.
Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.

ULCÉOPLAQUE utilisé avec la bande souple ULCÉOBANDE
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

tembre 1916 donne à certaines autorités, limitativement énumérées, les maires et commissaires de police, indépendamment des inspecteurs de la pharmacie, le droit de s'assurer que les registres des pharmaciens, l'ordonnancier notamment, sont régulièrement tenus et que leurs énonciations concordent avec les quantités existantes de produits toxiques, précise que l'article 45 du décret précité restreint encore le droit de visite reconnu à ces autorités en subordonnant l'exercice de ce droit à l'obligation faite à ces autorités de se faire assister d'un inspecteur de la pharmacie; — *conclut, des observations qui précèdent, que le pharmacien est fondé à refuser la communication de son livre d'ordonnance à quiconque (exception faite toutefois des maires et des commissaires de police), fût-ce aux inspecteurs des contributions; et demande que le bien-fondé de cette interprétation lui soit confirmé* (*Question du 7 avril* 1949).

Réponse. — La question posée fait état de divergences d'appréciation qui paraissent s'être produites entre les services du Ministère des Finances et ceux du Ministère de la Santé publique et de la Population. *Il a été jugé nécessaire de consulter ce département pour être en mesure de régler cette question en toute connaissance de cause.* Dès que les informations nécessaires auront pu être recueillies, le département des Finances ne manquera pas de faire tenir sa réponse à l'honorable parlementaire qui a posé la question.

(*Extrait d'une circulaire du Comité de coordination.*)

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

Médaille du Docteur Marcel Darcissac. — *La remise de la médaille aura lieu le samedi* 16 *décembre, à* 10 h. 45, *à l'Hôpital Laennec, sous la présidence de M. le Doyen* L. Binet.

En soirée, à 21 *heures, au Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine, les Drs* L. Dufourmentel et M. Darcissac *feront les présentations suivantes :*

— Dr L. Dufourmentel : Résultats actuels de la chirurgie réparatrice (*avec projections et film*).

— Dr M. Darcissac : 1° L'adaptation des prothèses fonctionnelles (*totales et partielles*) à la physiologie mandibulaire individuelle par enregistrement intrabuccal de l'articulé (*Méthode originale*) *Film en couleurs*; — 2° Le bridge amorti, *avec un nouveau dispositif dit « en chenille » pour grandes extensions (pouvant comporter les 2/3 de l'arcade). Film en couleurs — en première projection.*

Cette séance sera agrémentée de la projection d'une bande documentaire en couleurs prise au cours d'un récent voyage aux Baléares.

Tous les confrères sont cordialement invités à cette séance.

PLACES VACANTES

Service d'hygiène scolaire de Haute-Savoie. — Le Service d'hygiène scolaire de Haute-Savoie recherche pour le secteur d'Annemasse (avec résidence à Annemasse) une *assistante sociale à temps plein.* Écrire à M. l'Inspecteur d'Académie de la Haute-Savoie Service hygiène scolaire — Préfecture, Annnecy — qui donnera tous renseignements complémentaires.

Traitement brut annuel actuel pendant

— les deux premières années de fonction.... 225.000 fr.
— après deux années de fonction..... 252.000 —
— après cinq années de fonction..... 282.240 —

auxquels s'ajoutent les indemnités pour frais de déplacements, allocations familiales et salaire unique s'il y a lieu. »

URASEPTINE ROGIER

LIT MÉCANIQUE DUPONT
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
POUR SOULEVER ET SOIGNER LES MALADES NOUVEAU MODÈLE PERFECTIONNÉ
RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL
10, Rue Hautefeuille - PARIS (VI° Arr.)
Téléph. : Danton 05-61 et 62 — Succ. à Lyon, 6, Place Bellecour
VENTE ET LOCATION

Réalisation en Thérapeutique journalière de L'ÉPREUVE DE MELTZER-LYON
CHOLÉCYSTINE
Dragées glutinisées de sulfate de magnésium
se dissolvant rapidement dans le duodénum, réalisant ainsi un véritable drainage médical des voies biliaires
La CHOLECYSTINE PEPTONÉE contient 0 gr. 05 de peptone en plus du Sulfate de Magnésium.
DOSES : 6 à 10 dragées par jour, le matin à jeun ou en plusieurs fois une heure avant les repas.
Laboratoire VAURS, 17, rue de l'Arc-de-Triomphe, Paris-17e-ÉTO 45-66

COMMUNIQUÉS

Cérémonie commémorative du 11 novembre 1950 à la Faculté de Médecine. — C'est devant une assistance considérable où les familles des glorieux disparus de la guerre 1939-1945 tenaient une large place, que le Président de la Fédération nationale des médecins du front, le Dr de Parrel, a remis solennellement à M. le doyen Léon Binet le Livre d'Or où sont inscrits les noms des médecins et étudiants en médecine morts pour la France au cours des événements de guerre 1939-1945. M. le Ministre des Anciens combattants, retenu à Compiègne par les cérémonies commémoratives de l'Armistice, était représenté par M. le médecin colonel Laurens. M. l'Inspecteur général Mans représentait M. le Ministre de la Santé publique. Le président de l'Académie des Sciences, M. Julia, honorait cette réunion de sa présence.

Des allocutions de haute tenue morale furent prononcées par le Président de la Fédération, le Doyen de la Faculté et le représentant du Ministre des Anciens combattants.

Le Dr Lafay, sénateur de la Seine, conseiller municipal de Paris, fondateur du groupement des médecins de l'avant 1939-1945, se trouvait au milieu de ses camarades du front.

Le doyen Léon Binet était entouré des Prof. Verne, Ch. Richet, Heuyer, Monod, des Prof. agrégés Lamy et Grasset.

De nombreux officiers généraux des services de santé des armées de terre, de mer et de l'air étaient présents, parmi lesquels les médecins généraux inspecteurs Hugonot, Hambourger et Toubert, le médecin général de 1re classe de la Marine Le Chuiton, les médecins généraux Didiee, Dutrey, Merz, des Cilleuls, Ginestet, Beyne.

Le D. A. Landrin, président d'honneur de la Fédération, assitait également à la cérémonie.

Un détachement d'infirmiers militaires entourait le drapeau de la Fédération en fin de cérémonie, l'appel aux morts fut sonné dans le recueillement général.

Assemblée générale annuelle de la Fédération nationale des médecins du front. — *L'Assemblée générale nanuelle s'est tenue le 11 novembre à la Faculté, après la cérémonie du souvenir.* Après l'adoption des rapports du secrétaire général P. J. Viala, et du trésorier Garnier-Claudon, les noms des délégués élus au Comité directeur par chacune des huit associations composantes furent proclamés; ce sont les Drs Constantin, Largeau, Sorrel, Giuliani, Rime, Bessi, de Parrel, pour les Associations 1914-1918; Grasset, Guyot, Laignier, Chigot, Bouteau, Gallet, Bohn, et P. J. Viala pour les groupements 1939-1945. Le Dr G. de Parrel a été réélu à l'unanimité Président de la Fédération.

Une séance spéciale consacrée à la mémoire de Maurice Sureau a immédiatement précédé cette Assemblée générale. C'est le Prof. agrégé Grasset, son collègue, son ami, qui a prononcé l'éloge du grand disparu en termes très émus. Il a évoqué ses magnifiques états de services de guerre, ses activités scientifiques si fécondes et sa haute personnalité morale. Mme Maurice Sureau, ses fils, ses proches, ses amis ont reçu de la part de tous les assistants des témoignages de profonde sympathie.

OFFRES ET DEMANDES

STÉNODACTYLO SECRÉTAIRE, excellentes références, demande emploi. *Écrire, sous le n° 535 L., au Journal, qui transmettra.*

ANTISEPTIQUE EXTERNE
DÉSODORISANT NON TOXIQUE ET CICATRISANT
JOVANYL
Comprimés effervescents titrés à 0 gr. 30 de MAGNESIUM PARATOLUÈNE SULFOCHLORAMINE
GYNÉCOLOGIE - LARYNGOLOGIE
STOMATOLOGIE - UROLOGIE - CHIRURGIE
1 A 3 COMPRIMÉS POUR 1 LITRE D'EAU.
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

Affections du foie
et des voies biliaires
CONSTIPATION
SULFOBOLDINE
COMPRIMÉS A 0 GR. 50
LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e - DANTON 81-88

VITAMINES A et D NATURELLES
HUILE DE FOIE de MORUE MÉDICINALE
Rhône-Poulenc
1 cm3 = 2000 U.I. vitamine A
500 U.I. vitamine D
flacons de 125 cm3
Société Parisienne d'Expansion Chimique
marques Poulenc frères et Usines du Rhône
21, Rue Jean Goujon-Paris-8e
Téléphone : Balzac 22-94
Specia JPR

HYPERCHLORHYDRIE
DYSPEPSIES NERVEUSES
Toutes gastralgies
KAOBROL
2 Formules Formes
SIMPLE ou BELLADONÉ
TABLETTES ou POUDRE
Laboratoires J. LAROZE _ 54, rue de Paris _ Charenton (Seine)
HÉPATISME
ARTHRITISME
Cure de décholestérinisation
DECHOLESTROL
1 PAQUET douze jours par mois
matin et soir avant les repas
dans un demi verre d'eau

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

ARHEMAPECTINE GALLIER

ANTI-HÉMORRAGIQUE

BOITES DE 2 ET 4
AMPOULES DE 20cc

*

PARAMINAN

ACIDE **P**ARA-**A**MINO-**B**ENZOÏQUE

DYPSNÉES EFFET RETARD (ANTIBIOTIQUE)
ACTION VITAMINIQUE (VITAMINE H')

AMPOULES DE 5% et 10% • DRAGÉES à 0,25

LABORATOIRE R. GALLIER
1BIS Place Président Mithouard. PARIS 7e

TRINITRINE

ET ASSOCIATIONS
(DRAGÉES A NOYAU MOU)

TRINITRINE SIMPLE
TRINITRINE CAFÉINÉE DUBOIS
TRINITRINE PAPAVÉRINE LALEUF
TRINITRAL LALEUF
TRINIBAÏNE LALEUF

ANGINE DE POITRINE
CRISES VASCULAIRES SPASMODIQUES

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Docteur en Pharmacie
51, Rue Nicolo, PARIS-16e — Tél. : Tro. 62-24

ZYMOCAL

Levurine Calcique

CARENCES CALCIQUES
DÉMINÉRALISATION

Enfants : 2 à 4 mesures de granulé ou capsules par jour.
Adultes : 4 à 6 capsules par jour.

LABORATOIRES COUTURIEUX, 79, rue de Tocqueville, PARIS 17e - WAG.

O. V. P.

Téléphone : WAG 45-06

ACTUALITÉ

La Séance solennelle de rentrée de l'Université

Le cycle des manifestations universitaires, insensible aux variations de la tension internationale, réunit chaque année, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, les délégations des diverses facultés, l'orchestre de la Garde Républicaine et les hommes politiques qui symbolisent la République et l'éducation nationale. En tête du programme on lit :

La Marseillaise..... **Rouget de Lisle.**
Orchestre

Cela donne le ton de la cérémonie. Point n'en faut rire. Le déroulement traditionnel de la séance, par la gravité dont le revêtent tant d'éminentes personnalités, donne de nos institutions une vue austère et digne qui ne messied point. Combien les membres de plus tumultueuses assemblées feraient bien de venir prendre là une leçon de détachement et de sérénité!

Cette année, quinze savants étrangers, distingués pour les titres les plus variés, mais également illustres, recevaient du recteur Sarrailh le diplôme de Docteur honoris causa. Leur présence seule constituait pour notre pays une précieuse marque d'estime. Bien plus encore le fait que, comblés de gloire, ils se sentissent honorés de la distinction que leur conférait l'Université de Paris.

La Faculté de médecine avait élu le professeur Ugo Cerletti, de Rome, le professeur Clarence Crafoord, de Stockholm, et le professeur Barend Jansen, d'Amsterdam. Le doyen Binet, dans une allocution dont la force et le bonheur d'expression rendirent sensibles pour tous les conquêtes du psychiatre, du chirurgien, du chimiste, prononça de chacun, sans emphase, un éloge si bien venu, que tous les médecins présents en conçurent une double et légitime fierté confraternelle.

Savant, M. Binet se maintint sur le plan de la science. Le doyen Julliot de la Morandière, retraçant la carrière de l'éminent Fernando Emygdio da Silva, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Lisbonne, grand spécialiste des problèmes de finances publiques, ne craignit point de marquer ce que la monnaie portugaise devait aux saines doctrines de cet homme éclairé. L'éloge dissimulait élégamment et portait à travers l'immense auditoire une leçon individuelle, malheureusement rétrospective.

Après les doyens Châtelet, Davy et Fabre, M. le Recteur Sarrailh prit la parole. En peu de mots, il montra l'ampleur de la tâche, l'insuffisance des moyens : contradiction frappante que l'Université déplore et que les pouvoirs publics, seuls, ont le pouvoir de résoudre. Sous les dehors les plus traditionnels, il a posé la question la plus directe, la plus urgente. Qui répondra?

Comité médical des Croisières Françaises. — Croisière de « *La Marseillaise* » (*du 17 mars au 1er avril* 1951) en Sicile, Égypte, Chypre et Malte. — Programme - Itinéraire - Horaire.

	Arrivée	*Départ*
Marseille		17 mars - 16 h.
Messine	19 mars - 16 h.	19 mars - 15 h.
Alexandrie ...	21 mars - 9 h.	26 mars - 15 h.
Chypre.....	27 mars - 8 h.	27 mars - 20 h.
Malte	30 mars - 6 h.	30 mars - 18 h.
Palerme	31 mars - 6 h.	31 mars - 13 h.
Marseille	1er avril - 14 h.	

Programme des excursions et du voyage en Haute-Égypte.

Marseille (17 *mars - Samedi*). Embarquement à bord de *La Marseillaise*. Départ à 16 h.

Messine - Taormina (19 *mars - Lundi*). Départ en autopullman vers 7 h. 30 pour la visite de Messine. — Excursion à Taormina. — Visite de la ville : Le Théâtre grec. — Le Théâtre romain. — La Cathédrale (XIVe siècle). — Le Palais Corvaia. — Retour en fin de matinée à Messine.

Alexandrie - Le Caire (21 *mars - Mercredi*). *Le matin*. Arrivée à Alexandrie vers 8 h. — Départ en pullman car (ou par train) pour Le Caire. — Installation à l'hôtel et déjeuner; — *L'après-midi*. Les pyramides de Gizèh (Cheops, Khephren, Mykérinos). — Le Sphinx. — Le Massaba de Ti. — Le Serapeum. — Les Pyramides de Sakkarah. — Retour à l'hôtel pour le dîner.

Le Caire (22 *mars - Jeudi*). *Le matin*. Visite du Musée national. — Les tombeaux des Khalifes; — *L'après-midi*. La Mosquée de la Citadelle et la Mosquée de Mohamed Ali - Vue panoramique sur le Caire. La Mosquée du Sultan Hassan et les Souks de Khan Khalil. — Départ vers 20 heures en chemin de fer pour Louqsor. — Dîner en wagon-restaurant et coucher en wagon-lit.

Louqsor (23 *mars - Vendredi*). *Le matin*. Arrivée à Louqsor vers 8 heures. Installation à l'hôtel. — Visite du temple de Karnak; — *L'après-midi*. Visite du temple de Louqsor.

Louqsor (24 *mars - Samedi*). Journée d'excursions à Thèbes. *Le matin*. Départ pour la Vallée des Rois. — Le temple de Kourneh. — Les tombeaux de Toutankhamon, Amenophis II, Ramsès VI, Horemheb, Sethi 1er. Visite du temple de Hatshepsout à Deir El Bahari. (Lunch au Rest-House près du Ramesseum); — *L'après-midi*. Départ pour la Vallée des Reines. — Les Ruines du Ramesseum. — Les tombeaux des Reines. — Les temples de Ramsès le Grand, Deir El Medineh, Medineh Habou, Ramsès II, Thosnès II. Les Colosses de Memnon.

Louqsor (25 *mars - Dimanche*). — Excursion à Denderah. — Visite du Temple d'Hathor. Départ par train vers 19 heures pour le Caire. — Dîner en wagon-restaurant et coucher en wagon-lit.

(A suivre.)

ULCÈRES GASTRIQUES ET DUODÉNAUX - ENTÉROCOLITES
COLLOIDO-BISMUTH
BISMUTH SOUS-GALLATE (DERMATOL) } 80 %
BISMUTH CARBONATE LÉGER
ALUMINE COLLOIDALE } 20 %
TRISILICATE DE MAGNÉSIUM
(VISA No 1530-7247)
POUDRE
PRODUITS PHARMACEUTIQUES
M. RICHARD - AUBENAS (ARDÈCHE)
Richard
TOPIQUE - CICATRISANT

SOMMAIRE DU N° 51

Endocrinologie du praticien : Les traitements endocriniens en dermatologie, par le Dr *Albeaux-Fernet*.... 613

Obstétrique du praticien : Le rôle éventuel de l'insuffisance surrénale dans certains troubles de la grossesse (Dr *Dandelot*)..... 615

Questions à l'ordre du jour : Corrélations psychosomatiques (Dr *Ch. Heiselbek*)..... 617

Notes de thérapeutique : La novocaïne intraveineuse dans les douleurs traumatiques (*H. F.*)..... 618

— La quinine dans les crampes nocturnes..... 618

Mémentos de médecine pratique :

Gynécologie du praticien : Le climat d'altitude et son action sur l'appareil utéro-ovarien (*H. Vignes*)..... 619

— Les vaso-dilatateurs dans le traitement des aménorrhées secondaires (*J. Bonhomme*)..... 620

Techniques nouvelles : Coup d'œil général sur l'anesthésie (*J. Valletta*)..... 622

Sociétés savantes :

Académie nationale de Médecine, séance du 12 décembre 1950..... 623

Académie de Chirurgie, séance du 13 décembre 1950... 623

Société médicale des Hôpitaux, séances des 1er et 8 décembre 1950..... 623

Bibliographie..... 624

Variété : Bénéfices individuels de la vie collective..... **921**

Questions para-médicales : Sources thermales et aménagements hydroélectriques (M. *Léon Moret*)..... **922**

Questions professionnelles : La Sécurité sociale (*A. Herpin*); — En prévision de l'avenir (*R. Desage*).. **925**

Intérêts professionnels : Union des syndicats de chirurgiens de la Région parisienne..... **928**

Actualités professionnelles : Le médecin dans la cité (*H. Souplet-Mégy*)..... **928**

Informations et nouvelles diverses..... **929**

Actualité : Renouveau (*H. C.*)..... **934**

INFORMATIONS

L'Association irlandaise de lutte contre le cancer *sollicite des demandes de médecins français* pour le poste de directeur médical de l'Association, dont les fonctions comprennent l'organisation, le développement et le fonctionnement du Service national du cancer.

Le candidat doit être un médecin ayant au moins 7 ans de pratique spécialisée en ce qui concerne le diagnostic et le traitement des maladies malignes. En outre, la posesssion de titres hospitaliers et universitaires est souhaitée.

Le traitement annuel offert sera compris entre L. 2.250 et L. 2750 (2.205.000 et 2.695.000 fr. au cours actuel), suivant les aptitudes professionnelles et l'expérience du postulant.

Lorsque le Centre du cancer à Dublin de l'Association fonctionnera, une certaine pratique consultative privée pourra être autorisée, sous réserve d'un rajustement correspondant du traitement.

Pour plus amples détails, s'adresser avant le 1er *janvier* 1951 *à* M. Liam J. P. Egan, *Secretary. The Cancer Association of Ireland, 1 a. Lower Ormond Quay, Dublin.*

Académie nationale de médecine. — Concours Vulfranc-Gerdy. — L'Académie nationale de médecine organise un concours auquel *sont seuls admis les élèves ayant été au moins pendant deux ans internes des hôpitaux. Le candidat reçu est chargé, pendant quatre années consécutives, d'une mission dans une ville d'eaux.*

Une indemnité annuelle de 10.000 francs lui est attribuée, à laquelle s'ajoute, s'il y a lieu, une somme de 1.000 francs, destinée à récompenser le rapport qu'il doit fournir tous les ans sur les eaux de la station qu'il a visitée. Tout candidat ayant accompli au moins trois années de stage est lauréat de l'Académie.

Le concours aura lieu, cette année, le jeudi 25 janvier prochain. Les candidats sont priés d'adresser, avant le 15 janvier, leur demande au Secrétariat de l'Académie nationale de médecine, 16, rue Bonaparte.

LE RINGER DU PRATICIEN
ÉQUILIBRÉ à pH : 7

UNE A TROIS INJECTIONS PAR JOUR
AMPOULES DE 5 c. c. POUR ENFANTS
AMPOULES DE 10 c. c. POUR ADULTES
(Boîtes de 6 ampoules)

NEUROTROPHÈNE

LABORATOIRE DE L'ÆTHONE
35, RUE BOISSONADE - PARIS-14e
TÉLÉPHONE : DANTON 92-10

Soluté injectable isotonique et iso-ionique avec le sang, dérivé de la solution de RINGER dont il utilise les trois cathions essentiels Ca, Na, K.

● SÉRUM PHYSIOLOGIQUE PAR EXCELLENCE, il exerce sur le TROPHISME NERVEUX, sur la TONICITÉ DE L'APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE et sur l'ÉQUILIBRE HYDRO-SALIN l'action la plus favorable, exempte de tout effet secondaire, sans heurt, sans "doping".

● Solvant précieux pour la Pénicilline, ses qualités le désignent encore plus pour la Streptomycine dont il rend les injections absolument indolores.

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACNÉ

Sacné 1

lotion non irritante à base de soufre colloïdal

ACNÉ JUVÉNILE — ACNÉ PONCTUÉE
ACNÉ SÉBORRHÉIQUE - ACNÉ ROSACÉE

diurétique :
THEOBROMOSE
dermatoses :
DERMO-PLASTOL
et
SOLU-PLASTOL
anesthésies :
BRETHYL

LABORATOIRES DUMESNIL

E. DUMESNIL, O. ✱, DOCTEUR EN PHARMACIE

10, RUE DU PLATRE - PARIS IV·

ÉDITIONS PAUL-MARTIAL 40 C

TOUS LES PRINCIPES ACTIFS DU FOIE

se retrouvent dans

Hépatique 10

EXTRAIT HÉPATIQUE INJECTABLE TOTAL

PROTECTEUR DE LA CELLULE HÉPATIQUE

CHOAY

LABORATOIRE CHOAY · 48, AVENUE THÉOPHILE-GAUTIER, PARIS 16e

VARIÉTÉ

Bénéfices individuels de la vie collective

La sociologie animale est une science nouvelle dont les adeptes se sont réunis en colloque international, à Paris, au printemps de cette année. Leurs travaux ont commencé à paraître dans la *Revue des questions scientifiques* : ils mettent au jour des faits si curieux, des relations si imprévues entre les individus et la collectivité, que le médecin ne peut plus les ignorer.

« De même que la psychanalyse, née avec Freud d'une exploration de l'inconscient de l'individu, accède avec Jung, Portmann et d'autres à l'étude de l'infraconscient collectif; de même que la génétique, longtemps occupée de l'hérédité individuelle et des lignées pures, découvre depuis quinze ans le vaste champ de la génétique des populations naturelles ou artificielles, et que la paléontologie, occupée depuis cent cinquante ans à définir des généalogies, se transforme sous nos yeux en une science statistique qui compte par populations et définit l'espèce par une courbe de Gauss; ainsi l'étude du comportement et de la psychologie animale, longtemps sommeillante au fond de laboratoires qui testaient des individus dans des conditions complètement artificielles, est-elle en train de s'éveiller à un esprit nouveau qui étudie objectivement les relations des animaux entre eux, les modifications que la vie en commun impose aux individus, la structure et le devenir de ces sociétés. » (P. de Saint-Seine).

La sociologie animale présente deux aspects également intéressants : l'étude des collectivités et l'étude des effets exercés par la vie collective sur les individus. Le second point de vue offre pour le médecin un intérêt tout particulier.

Les animaux sont poussés à se rapprocher les uns des autres par une attraction mutuelle et une appétition sociale que les expériences les plus variées ont révélées tout à fait indépendantes des phénomènes de sexualité. Suivant les espèces, ils constituent des groupements élémentaires, caractérisés par la persistance de la compétition individuelle pour la nourriture et le choix du conjoint, le caractère approximatif de l'interattraction et l'absence de hiérarchie sociale; des sociétés coloniales, où se manifestent des activités coordonnées, telles que des pêches ou des chasses collectives, mais où persiste un territoire conjugal défendu contre les membres de la colonie au même titre que contre les étrangers; des sociétés vraies, que distingue la cohérence du groupe et la suppression des luttes à l'intérieur de celui-ci. Le groupe se déplace sur un territoire, ou domaine vital commun, qui lui appartient et qu'il défend contre tout agresseur. La coordination qui règne permet la division du travail : fréquemment, on la voit régie par la constitution d'une hiérarchie sociale à la tête de laquelle peut se placer un leader. Dans ces sociétés vraies, la cellule peut être représentée par une famille, par un agrégat de familles monogames, ou par un groupement d'individus polygames, tels les Alaouattas qui vivent sous forme de clans composés en moyenne de 3 mâles, 8 femelles, 3 jeunes et 4 impubères (Carpenter).

Dans les circonstances les plus diverses, les animaux tendent spontanément à reconstituer les groupements caractéristiques de leur espèce. Toute opposition ou entrave artificielle à l'établissement des groupes naturels lèse la formation des individus. La vie en commun comporte des retentissements sur le développement, le métabolisme, les manifestations sexuelles, la vie psycho-physiologique tout entière. C'est ici qu'interviennent les notions les plus intéressantes pour le médecin, dont le colloque singulier avec son patient ne doit pas isoler celui-ci des influences qui le modèlent.

Un rapport de M. R. Chauvin expose sur ce point les faits les plus curieux. P. de Saint-Seine nous donne quelques exemples (1).

(1) *Études*, Novembre 1950.

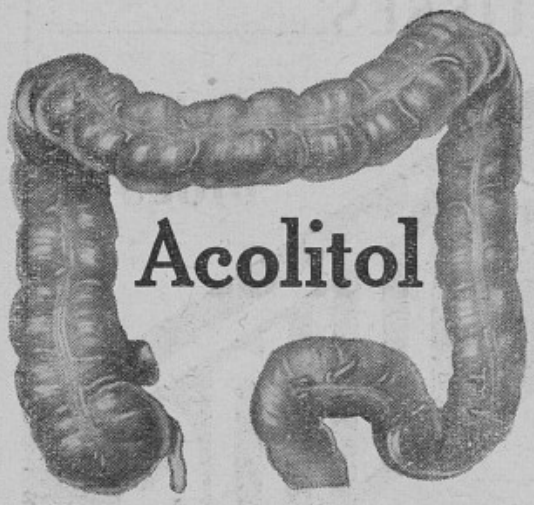

Acolitol

TOPIQUE INTESTINAL

COLITES - ENTÉRO-COLITES - INTOXICATIONS - INFECTIONS

GRANULÉ - POUDRE

LANCOSME Docteurs en Phies - 71, AV. FRANKLIN D. ROOSEVELT - PARIS (8e)

HÉMOGLOBINE DESCHIENS

FER VITALISÉ

VITAMINES DU SANG

Opothérapie Hématique *Totale*

Renferme intactes:
Substances Minérales, Vitamines du Sang total

Syndromes Anémiques — Déchéances Organiques

Sirop : Une cuillerée à potage à chaque repas.

DESCHIENS, Docteur en Pharmacie, 9, Rue Paul-Bunoy, PARIS (8e)

Chez le pigeon, la maturation des glandes du jabot, indispensable chez le mâle à la regurgitation des substances nutritives destinées aux petits, et la maturation des ovules chez la femelle, ne se produisent jamais dans l'isolement. Il faut la présence d'un congénère de même espèce, mais dont le sexe est indifférent. Un simple miroir placé dans le pigeonnier suffit à remplir le rôle : ce qui prouve en pareil cas la nature visuelle du stimulus nécessaire.

De même un simple miroir placé sur une des faces de l'aquarium où vit un poisson rouge suffit à déclencher chez l'animal en expérience l'augmentation du métabolisme caractéristique du groupement. Pour d'autres poissons, le miroir conditionne l'apparition des réflexes posturaux, spécifiques de l'espèce.

Chez l'homme, des expériences nombreuses et précises, portant sur des milliers d'enfants, ont prouvé que la croissance est plus rapide dans les gros villages, de l'ordre de 2.000 habitants, que dans les campagnes environnantes. La différence est de l'ordre de 1 kilog, sans que la nourriture ni le climat puissent être invoqués. L'absence de congénères en nombre suffisant aboutit à des effets de frustration, dont on connaît l'existence chez les animaux supérieurs comme chez l'homme. L'importance de la stimulation sociale s'étend aux phénomènes de la reproduction : il explique la faible vitalité des sociétés trop petites, chaque individu pâtissant de l'insuffisance des effets de groupe et des effets de masse.

En dehors des notions bien connues sur l'exode qui dépeuple les campagnes presque abandonnées au profit des villes déjà pléthoriques, le médecin ne peut-il pas tirer de ces lois de précieux enseignements sur l'activité et le comportement propres des individus? Nos confrères des campagnes ne peuvent-ils pas enrichir la science nouvelle de leurs précieuses observations?

QUESTIONS PARAMÉDICALES

Sources thermales et aménagements hydroélectriques

par M. Léon Moret,
Doyen de la Faculté des Sciences de Grenoble.

L'aménagement hydroélectrique de nos vallées alpines se heurte parfois à de délicats problèmes soulevés par la présence, au voisinage d'un barrage ou le long d'une dérivation souterraine, de sources thermales exploitées et réputées dont il importe par conséquent de ne point troubler le régime.

Or une source thermale est en général un phénomène géologique assez capricieux et mouvant dont il est difficile de se rendre complètement maître; tous les spécialistes savent en tout cas combien il est dangereux de toucher à un captage qui donne à peu près satisfaction et dont les eaux ont pris, si l'on peut dire, de bonnes habitudes d'émergence.

Pour bien comprendre les problèmes qui se posent ici, rappelons tout d'abord les *principaux caractères de ces sources* (1).

Une source est dite thermale lorsque sa température dépasse de 5 à 6 degrés la température moyenne de la région d'émergence (2). De plus ces sources sont presque toujours ascendantes et minéralisées en sels divers et gaz dissous ou en suspension CO^2, N, gaz rares, etc).

(1) L. Moret, *Les sources thermominérales : Hydrogéologie, Géochimie, Biologie* (Paris, Masson, 1946).

(2) Dans certains cas, cette température peut atteindre 95° (Hamman Meskoutine) ou même dépasser 100° (geysers).

Pendant longtemps, on a cru que ces sources singulières, qui fument au fond de nos vallées, étaient d'origine très profonde, juvéniles a-t-on pu dire en supposant avec Suess qu'elles résultaient de la combinaison de l'hydrogène et de l'oxygène de la lithosphère.

Si quelques sources thermales ont bien une origine profonde, on estime maintenant qu'elles représentent plutôt l'ultime exhalaison de magmas éruptifs mis en place à une époque récente et qui achèvent ainsi leur consolidation. Mais, pour la plupart des autres sources thermales bien étudiées, il ne fait plus de doute aujourd'hui que leur origine est vadose, c'est-à-dire qu'elles résultent de la réapparition d'eaux météoriques superficielles qui se sont infiltrées suffisamment dans la profondeur de l'écorce pour s'y réchauffer sous l'action du gradient géothermique (augmentation de 1° tous les 30 m. en moyenne) et y acquérir une minéralisation déterminée par lessivage des roches traversées.

L'hypothèse du thermosiphon, due à de Launay, permet d'expliquer toutes ces propriétés et l'étude géologique (nature des terrains traversés et structure tectonique de ces terrains) pourra, dans chaque cas particulier, fixer l'origine de la source.

Pour de Launay, un tel système se compose de deux branches complexes : une branche descendante qui achemine les eaux froides superficielles vers la profondeur et qui est formée par une zone où la fissuration des roches est très poussée, ou encore par une couche perméable en petit comprise entre deux couches imperméables; une branche ascendante dont le rôle est de ramener brusquement et rapidement vers la surface les eaux chaudes et minéralisées. Cette branche ascendante est soit une cassure importante, largement ouverte (faille, réseau de diaclases), soit un système de canalisations du type de ceux qui se rencontrent dans les roches solubles, calcaires ou sulfatées.

Presque toujours les sources thermales émergent dans les vallées qui recoupent ces accidents et qui constituent des points bas plus faciles à atteindre. De plus, si la remontée de l'eau est facilitée par la force expansive de la vapeur d'eau et des gaz en suspension, elle sera d'autant plus rapide que la zone d'alimentation sera située plus haut et que la pression des eaux froides de la colonne descendante sera plus forte, conditions toujours aisément réalisées dans nos régions montagneuses.

Quelques exemples concrets vont maintenant nous permettre d'illustrer ces notions théoriques.

C'est ainsi que le vaste projet connu des ingénieurs sous le nom de *chute Isère-Arc*, et qui comporte une dérivation de l'Isère sur la rive gauche de la vallée de la Tarentaise à partir du barrage projeté à la sortie de la gorge des Echelles d'Annibal, à l'aval de Moûtiers, intéresse directement la source de *La Léchère* qui jaillit sur la rive gauche et au voisinage du torrent près du hameau de ce nom. La dérivation projetée passera en effet peu au-dessus de l'Établissement thermal, à la cote 470, avant de franchir en un souterrain de 15 km (sans fenêtre) le Cristallin du Mont Bellachat, pour aboutir dans la vallée de l'Arc en Maurienne, à Aiguebelle, où se fera la chute et la restitution. Cette dérivation ne laissera passer dans le lit de l'Isère qu'un débit insignifiant (500 litres-seconde) abaissant ainsi notablement le plan d'eau au droit des griffons.

Or, la source de La Léchère doit son origine à la bande de Trias salifère (gypse, anhydrite, cargneules et calcaires dolomitiques) qui forme ici la base de la couverture mésozoïque (surtout liasique) du massif ancien de Belledonne-Nord, et que franchit transversalement l'Isère avant de s'engager dans l'étroit cristallin. Les eaux sont en effet essentiellement sulfatées calciques et légèrement chlorurées sodiques, et riches en gaz et produits radifères. Leur débit total régularisé est de 300 litres-

seconde et leur température de 55 à 56°, ce qui implique pour le circuit thermal une pénétration de plus de 1.500 m. en profondeur. Le point de départ du thermosiphon doit être recherché dans la zone des affleurements gypseux du Col de la Madeleine (2000 m.); à partir de cette région d'alimentation, les eaux météoriques s'infiltrent vraisemblablement dans ces roches sulfatées, toujours très fissurées, et sont ainsi entraînées vers des zones profondes en dissolvant progressivement les principes minéraux qui les caractérisent et en acquérant leur thermalité élevée. Des infiltrations froides issues des massifs granitiques voisins pourraient expliquer la radioactivité des eaux.

Quant à la branche ascendante du thermosiphon, tout porte à penser qu'elle est constituée par un système de canalisations dont les entonnoirs d'effondrements des berges de l'Isère à La Léchère (celui de la rive gauche, qui date de 1869, est le griffon principal des sources thermales) ne sont que les manifestations terminales superficielles.

Si la dérivation souterraine projetée, ici relativement superficielle, ne semble présenter aucun inconvénient pour la circulation des eaux minérales, par contre, l'abaissement du niveau de l'Isère aura certainement sa répercussion sur les griffons thermaux.

En effet, les mesures de débit et de température effectuées au cours des années 1931 et 1932 et plus récemment en 1947, ont montré que les niveaux de l'Isère influencent directement les émergences par action hydrostatique sur la pression des eaux chaudes. Lorsque le torrent monte, l'eau thermale se concentre et sa température augmente; dans le cas contraire, la température s'abaisse et les eaux chaudes se dispersent dans les alluvions en fuyant les captages. Tout se passe donc comme si la nappe froide de l'Isère formait une sorte de bouchon hydrostatique bienfaisant pour l'eau thermale.

Telles sont les conditions qu'il faudra rétablir lorsque la dérivation de l'Isère sera un fait accompli. On pourra y arriver de deux façons : soit au moyen d'un contre-barrage établi sur le Cristallin à l'aval des thermes et qui permettrait de régler à volonté le plan d'eau du lac ainsi déterminé, soit par le procédé plus économique mis au point par l'ingénieur François sous le nom de procédé des pressions hydrostatiques réciproques.

Ce procédé repose sur le principe des vases communicants et sur ce fait d'observation que, si l'on met dans de tels vases des liquides de température et de densité différentes (eau froide ordinaire et eau chaude minéralisée par exemple), ces deux liquides ne se mélangent pas si, dans les tubes communicants, la hauteur respective des niveaux d'eau est en raison inverse de leur densité.

Dès lors, et suivant le dispositif utilisé avec succès par François pour les sources d'Ussat dans l'Ariège, on se servira du débit abandonné à l'Isère dans ce bief ainsi que de tous les torrents qui s'y déversent, pour établir autour des captages de La Léchère une ceinture hydrostatique formée par un aqueduc sans fond, dont le niveau pourrait alors être choisi empiriquement jusqu'à ce que les conditions primitives soient rétablies.

Ajoutons qu'un problème analogue se posera, au moment des travaux de la dérivation de Champagny, pour les sources thermales de *Brides* et de *Salins*, dont les conditions géologiques sont très semblables à celles de La Léchère, puisqu'elles émergent dans la vallée du Doron de Bozel de bandes triasiques gypseuses.

Enfin, pour terminer, je citerai le cas du barrage projeté sur la Durance au défilé de *Serre-Ponçon*, sur le bord Sud du dôme de Gap, et pour lequel l'inconnue du profil rocheux remblayé (les sondes sont restées à 100 m. de profondeur dans les alluvions) et surtout la présence d'importantes venues thermales sous pression et dont la température dépasse 62°, ont amené les techniciens à modifier le projet initial de barrage de retenue

en béton pour le remplacer par une énorme digue de terre de plus de 100 m. de haut sur 300 de large (1).

Communication à la Société scientifique du Dauphiné — Mai 1950.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

La Sécurité sociale

Il nous faut encore, au risque de nous répéter, parler de cette institution qui ne se laisse pas oublier : elle fait l'objet des préoccupations de tous, car elle est en train de ruiner notre pays, comme elle prétend ruiner la médecine humaine — ainsi que fait, au reste, la *National Health* en Angleterre.

Les assurances sociales existaient déjà avant la guerre, dans un domaine plus limité qui ne laissait pas cependant de soulever de graves critiques. A la libération, il eût été normal de les réformer; mais les idéologues jugèrent bon, alors que le pays était à bout de souffle, de les étendre et d'aggraver ainsi leurs méfaits.

Certes, il y avait à la base une idée généreuse; mais encore fallait-il l'appliquer judicieusement.

Ce qui est grave pour les travailleurs modestes, ce qui compromet un budget familial péniblement équilibré, c'est la nécessité d'une intervention chirurgicale, c'est un accouchement, c'est une longue maladie qui, par l'incapacité qui en résulte, supprime la possibilité de toucher un salaire indispensable et, par ailleurs, entraîne des dépenses que ne peut supporter ce budget. Il est bien évident, d'autre part, que ces cas graves ne peuvent prêter à la fraude. Par contre, une indisposition légère n'est souvent pas prise en considération; si elle nécessite une consultation médicale, ce n'est un désastre pour aucun budget. Mais c'est dans ces cas de « petit risque » que la fraude est le plus aisée, sans compter que l'intervention de la Sécurité sociale ne manque pas d'y ajouter des incapacités de travail (souvent imaginaires) qui privent l'ensemble de l'économie de précieuses journées de labeur.

Cependant la Sécurité sociale défend ce « petit risque » et affirme qu'il n'intervient guère dans la production de son déficit chronique : ce n'est qu'une affirmation, dont elle s'est bien gardée de rechercher le bien-fondé; s'il en est ainsi, la cause n'en est-elle pas dans les difficultés de tous ordres qu'elle oppose au remboursement des prestations, difficultés qui font que les travailleurs sérieux renoncent souvent à ce remboursement, préférant reprendre leur travail que d'aller perdre leur temps dans des attentes interminables au bout desquelles ils ne touchent, s'ils ont de la persévérance, qu'une somme infime au prix d'une perte de salaire beaucoup plus élevée.

L'organisation de ces caisses fut, dès l'origine, déplorable : il fallait des administrateurs qui fussent techniciens — mais on s'en inquiéta fort peu. Des sommes considérables passaient par leurs mains inhabiles à gérer de tels capitaux : des gens possédant une technique financière auraient éprouvé certainement des difficultés, et on prit des gens quelconques à qui cette technique était totalement étrangère; il en résulta la nécessité d'enquêtes parlementaires qui relevèrent de graves abus, mais qui, suivant l'usage n'aboutirent pas à des réformes de structure — cependant indispensables. Ces caisses, par

(1) La retenue ainsi déterminée aura une capacité voisine du milliard de m³; elle sera entièrement comprise dans les terres noires imperméables jurassiques, et le remous atteindra le village de Savines.

ASTHME INFANTILE - COQUELUCHE
ENURÉSIE - BRONCHOSPASMES
CATARRHAUX & EMPHYSÉMATEUX

EPHEDROMEL
BÉRAL

Sirop mellité de goût agréable

SYNERGIE ANTISPASMODIQUE DE L'EPHÉDRINE, LOBÉLIE, CODÉINE ET BROMOFORME

★

Posologie
★
Jusqu'à 6 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A CAFÉ PAR JOUR
De 6 à 12 ans : 2 A 8 CUILLERÉES A DESSERT PAR JOUR
Adultes : 2 A 8 CUILLERÉES A SOUPE PAR JOUR

Laboratoire BÉRAL, 36, Av. Hoche - PARIS

ailleurs, avaient pour fonction essentielle de dispenser des soins médicaux : il eût été logique que des techniciens médicaux éprouvés eussent voix au chapitre; mais ceux-ci furent laissés à l'écart de sorte que, sur le point le plus important, il y eut brisure entre les « administratifs » et les praticiens. Si bien qu'on échafauda tout cet immense édifice sans s'inquiéter des deux seules bases qui auraient pu en assurer l'équilibre.

Sur le plan financier, ces administrateurs improvisés eurent bientôt fait d'acquérir la mentalité particulière de ceux qui, recevant beaucoup d'argent, sont peu disposés à en rendre, considérant cet argent un peu comme leur bien personnel; si bien que tous leurs efforts tendirent non pas au remboursement légal des prestations, mais à réduire le plus possible ce remboursement par toutes sortes de moyens : attentes interminables aux guichets, discussions byzantines sur des virgules, conflits de tous ordres, réclamations de pièces illégales : bref, ils arrivèrent ainsi à décourager nombre d'assurés qui ne pouvaient perdre des journées de salaire pour le bon plaisir de ces messieurs.

Nous ne savons s'ils ont recherché la proportion réalisée ainsi entre le montant des cotisations et celui des remboursements; des industriels l'ont fait eux-mêmes et ont trouvé que leurs ouvriers ne récupéraient en moyenne que 50 % (cinquante pour cent) des versements effectués.

Nous ne doutons pas que, parmi les assurés, certains ne touchent bien davantage : ce sont ceux qui exploitent la situation en utilisant des procédés blâmables. Ceux-là, pour peu intéressants qu'ils soient, n'en agissent pas moins aux dépens des assujettis travailleurs et honnêtes.

La conséquence de cet état de fait est qu'il serait beaucoup plus avantageux pour ces travailleurs de toucher en salaires ce qui est versé à ces caisses : ils y gagneraient ainsi les 50 % qui leur échappent totalement.

A quoi donc peut être employée cette différence entre les cotisations et les remboursements?

Comme tous ceux qui se trouvent avoir à leur disposition beaucoup d'argent — surtout ceux qui sont inexpérimentés — les administrateurs des caisses trouvent que rien n'est trop cher : on fait des dépenses somptuaires (qui sortent, du reste, de leur activité normale); on achète des terrains, des immeubles, on construit, on meuble dans des conditions qui ont donné lieu à des critiques justifiées. Un château est-il à vendre? On se précipite, on le répare, on le meuble, on y installe du personnel quitte à ne pas l'utiliser — le tout étant fait sans compétence et sans discernement.

Il y a aussi les avantages exceptionnels dont bénéficient les fonctionnaires de la Sécurité sociale. On conçoit que des fonctionnaires de qualité, ayant des compétences particulières, soient largement rémunérés : mais, est-ce le cas? Il est permis d'en douter à la façon dont sont traités les assurés si souvent rabroués et découragés; à ce point qu'un ministre du travail a dû instituer une prime de politesse pour essayer d'obtenir que fussent un peu mieux reçus ceux qui venaient réclamer simplement ce qui leur était légalement dû. Cependant ces fonctionnaires touchaient déjà 14 (quatorze) mois de traitement! L'année ne comprenant jusqu'à plus ample informé que douze mois, on se demande vraiment pourquoi cette administration s'est arrêtée à 14 mois; pourquoi pas 15, 16, etc.? Bien mieux, ce même ministre du travail leur a octroyé une prime de vacances de quelque 6.000 francs! Nous pensons que, malgré les protestations des gens sensés, ils doivent continuer de toucher cette prime anormale puisqu'on ne nous a pas dit qu'elle était supprimée. Il est en tout cas inconcevable qu'elle ait pu être instituée par un ministre *du travail :* il n'a pu le faire qu'en se muant momentanément en ministre *des loisirs!*

Ce n'est pas tout : ces employés touchent en plus en quelque

sorte des avantages en nature. En cas par exemple de longue maladie, alors qu'un ouvrier des mines ne touche que 87.000 francs par an pendant trois ans, on leur donne à eux, dans les mêmes conditions, 216.000 francs par an pendant les mêmes trois années!

Il y a lieu de noter que cette prodigalité anormale de l'administration de la Sécurité sociale, prodigalité approuvée par le Ministère du Travail, est alimentée par les cotisations des ouvriers perçues à d'autres fins : ce qui constitue un détournement de fonds aux dépens de ces ouvriers.

Une telle gestion détermine des dépenses considérables d'administration qui grèvent lourdement le budget de la Sécurité sociale et constitue un élément de déficit qui n'est pas négligeable et qu'il conviendrait de faire disparaître avant d'accuser des tiers d'être seuls responsables.

Quoi qu'il en soit, le déficit des caisses primaires n'est pas mince — et il va en augmentant : de 8 milliards 460 millions pour le premier trimestre 1950, il est passé à 14 milliards 227 millions pour le second trimestre. Non seulement ces caisses ont épuisé leur trésorerie, mais elles ont presque épuisé celle de la Caisse nationale de Sécurité sociale qui ne dispose plus que du montant des prestations dispensées pendant un mois. Tout le système est donc au bord de l'abîme.

A. Herpin.

En prévision de l'avenir

Le *Journal des Praticiens* vient de publier mon étude sur l'avenir du médecin français (1).

Il est utile de fournir aux médecins une documentation sérieuse leur permettant de discuter leur avenir.

(1) Voir *Journal des Praticiens* des 19 et 26 octobre 1950.

Voici un projet de loi montrant les tendances de nos gouvernants à asservir toutes les professions :

Projet de loi n° 10.156 *déposé à l'Assemblée nationale le* 1er *juin* 1950. Proposition de loi tendant a l'assainissement des professions commerciales par la création d'un statut du commerce, *présentée par* M. Pelimlin, *député M. R. P. (renvoyé à la Commission des affaires économiques). (Documents parlementaires* 1950 *page* 1051).

Article 1er. — Pour les professions commerciales qui exigent une compétence particulière, et dont la liste sera établie par décret du ministre chargé des affaires économiques et du ministre du Commerce, il est institué un certificat d'aptitude professionnelle (C. A. P.).

Article 2. — A partir de la promulgation de la présente loi, nul ne pourra, directement ou par personne interposée, pour son compte ou pour le compte d'autrui, commencer l'exercice d'une profession commerciale ou d'une fonction de direction, de gérance ou d'administration d'une profession commerciale s'il n'est pas titulaire du certificat d'aptitude professionnelle correspondant.

Article 3. — Toute création d'une entreprise commerciale, de quelque nature qu'elle soit, doit faire l'objet d'une autorisation préalable du préfet du département.

Article 11. — Seront punis d'un emprisonnement de un mois à deux ans, et d'une amende de 50.000 à 3 millions de francs... etc.

Article 12. — Seront punis d'une amende de 10.000 à 1 million de francs les infractions... etc.

Article 13. — Les modalités d'application de la présente loi seront déterminées dans un délai de six mois par un règlement d'administration publique.

Dr Desage (*d'Oran*).

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Union des syndicats de chirurgiens de la Région parisienne (12, *rue de Seine, Paris*-6e). — *Le 22 novembre* 1950, *au Siège de l'Académie de Chirurgie*, 12, *rue de Seine, a été fondée sous les auspices du syndicat des chirurgiens des Hôpitaux de Paris et du syndicat des chirurgiens de Paris et de la région parisienne, l'*UNION DES SYNDICATS DE CHIRURGIENS DE LA RÉGION PARISIENNE.

Cette Union a pour but la constitution, sur le plan régional, d'une représentation effective des chirurgiens de Paris et la défense, *en collaboration étroite avec le syndicat national des chirurgiens français*, des intérêts communs aux deux syndicats.

Le Conseil d'Administration est ainsi constitué :

Président d'honneur .... M. le Prof. BROCQ.
Président ..... Dr Raymond BERNARD.
Vice-Président ..... Dr LUCQUET.
Secrétaire général ..... Dr MASMONTEIL.
Secrétaire gén. adjoint ... Dr Y.-J. LONGUET.
Trésorier ..... Dr AUCLAIR.
Archiviste..... Dr BILLET.

et les Drs Jacques PETIT et MARDI, *Membres du Conseil.*

(Communiqué.)

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Le Médecin dans la Cité

« LES DEUX A LA FOIS »

Après tant d'autres confrères plus compétents, plus intéressés — puisque je suis médecin militaire « pérèqué » n'exerçant pas la médecine à cause d'une oreille totalement perdue et d'un poumon « ébréché » dans le Centre de séjour surveillé de Saint-Paul d'Eyjeaux (Haute-Vienne) en 1942-1943 (ce que me conteste le nme bureau d'un cent douzième ministère...) — après d'autres confrères, dis-je, permettez-moi d'ajouter quelques réflexions à l'état présent de la retraite des médecins.

En somme, pourquoi conditionner cette retraite à l'engagement de ne plus exercer? Est-ce logique? A 65 ans, de nombreux confrères, encore verts, en pleine puissance intellectuelle, riches d'une expérience clinique solidement et longuement acquise, peuvent encore rendre d'éminents services aux malades, et, ce, pendant plusieurs lustres. Je connais un confrère — un peu mon parent par alliance — qui, sur le seuil de ses 90 ans, a encore bon pied et bon œil de praticien, je vous l'assure.

La retraite acquise à 65 ans, sans aucune condition que le droit d'en jouir selon les convenances d'un chacun, aurait cette vertu d'alléger, d'aérer le travail de clientèle de nombreux confrères âgés, leur permettant une pratique plus « en profondeur » — aussi, plus humanitaire. La médecine française n'y perdrait rien, bien au contraire, et le « droit » serait respecté (je veux dire le privilège attaché au diplôme de docteur en médecine, qui vaut « *in æternum* », comme le sacrement de l'Ordre).

C'est tellement vrai — et l'argument a souvent été justement mis en avant — que, retraités (et à des tarifs bien supérieurs à ceux de la retraite des médecins civils) les médecins militaires conservent le droit d'exercer la médecine. Nous savons qu'en général, ils n'y renoncent pas. Limiter l'exercice de la médecine dans le temps pour cause de retraite — prenez-y garde — c'est mettre le doigt dans un engrenage mortel; c'est se jeter dans la rivière pour n'être pas mouillé. Que vous le vouliez ou non, c'est là le premier tour de valse de cette fonctionnarisation que beaucoup redoutent; car vous vous calquez, en somme, sur le fonctionnaire qui (parce qu'il est en retraite) ne peut plus

ORTHO-GASTRINE
CURE TONI-STIMULANTE
ESTOMAC ★ FOIE ★ INTESTIN
PYUROL
GRANULÉ SOLUBLE
ANTISEPTIQUE DES VOIES DIGESTIVES ET URINAIRES
ORTHOPHORINE
GRANULÉ SUCRÉ SOLUBLE
FORMULE DE JOULIE
Laboratoires A. LE BLOND
Docteur en Pharmacie — Ex-Interne des Hôpitaux de Paris
15, Rue Jean-Jaurès, PUTEAUX (Seine)
Téléphone : LONgchamp 07-36
Spécialités remboursées par la Sécurité Sociale

Schéma d'Ordonnance
EXTRASYSTOLES DES CARDIAQUES
1° Eviter la fatigue et proportionner les efforts et le genre de vie à la capacité cardiaque, en modérant l'activité habituelle, en s'imposant un repos suffisant, séjour au lit prolongé, séjour à la chambre, en évitant tout effort, toute fatigue inutiles.
2° Régime normal, léger mais assez substantiel sous un petit volume, user volontiers de mets sucrés. Limiter le volume total des boissons, qui ne devra pas dépasser 1.200 centimètres cubes à 1.500 centimètres cubes tout compris.
3° Pour atténuer l'excitabilité neuro-cardiaque, et faciliter le travail du myocarde par un médicament à la fois sédatif et toni-cardiaque indirect, prendre:
COROSÉDINE* : deux comprimés avant chacun des trois repas, quatre à cinq jours par semaine.
4° En cas de signes plus accusés d'insuffisance cardiaque, prendre les deux ou trois derniers jours de chaque semaine, un toni-cardiaque vrai : strophantus, ouabaïne ou digitaline.
■
*LA COROSÉDINE
est une spécialité des Laboratoires MONAL, Docteurs en Pharmacie, 13, Avenue de Ségur, PARIS

exercer sa *fonction*; votre « activité » de médecin devient donc « une fonction » du fait qu'elle s'éteint *obligatoirement* avec la retraite.

L'exception des médecins militaires (continuant d'exercer la médecine quoique retraités) défend, au contraire, votre liberté, votre « profession libérale » — puisqu'ils restent libres (quoique retraités) de jouir à leur gré et jusqu'à leur dernier jour du privilège attaché — « *in æternum* » — à votre diplôme de docteur en médecine.

A mon sens, ce serait une erreur « juridique » (erreur de « constitution » — erreur aussi, de justice et d'humanité) que de persévérer dans ce dilemme posé aux confrères atteignant leurs 65 ans :

— *ou profiter de la retraite,*
— *ou continuer d'exercer,*
mais pas les deux à la fois.

Or c'est « par les deux à la fois » que passe l'avenir dans la plus grande liberté possible (?) de la profession médicale, déjà fort coincée, par ailleurs, par la socialisation irrésistible du monde moderne.

Dr H. Souplet-Mégy.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu (*Professeur* Henri Bénard). — Leçons du dimanche : Données récentes sur les ictères (*Hôtel-Dieu, Amphithéâtre Trousseau, le dimanche, à 10 h. 30*).

14 *janvier* 1951 : Prof. H. Bénard : Les pigments biliaires, I. — 21 *janvier* : Prof. H. Bénard : Les pigments biliaires, II. — 28 *janvier* : Prof. H. Bénard : Les sels biliaires. — 4 *février* : Dr Gajdos : Le cholestérol. — 11 *février* : Dr Buhot : Les ictères hémolytiques post-transfusionnels. — 25 *février* : Prof. agrégé Rambert : Ictères hémolytiques acquis et congénitaux. — 4 *mars* : Prof. agrégé Deparis : La spirochétose ictérohémorragique. — 8 *avril* : Dr Cachin : L'hépatite épidémique à virus et le problème des ictères infectieux. — 15 *avril* : Dr Cachin : Les formes graves de l'hépatite épidémique et le problème des ictères graves. — 22 *avril* : Dr Derot : Les émato-néphrites. — 29 *avril* : Dr Guy Albot : Les ictères des cirrhotiques. — 6 *mai* : Dr Gaultier : Les ictères lithiasiques. — 20 *mai* : Prof. agrégé Poilleux : Les ictères néoplasiques.

Clinique des problèmes alimentaires (*Professeur* Charles Richet. — Semaine de diététique (*du 8 au 13 janvier* 1951). — Diététique des adultes *Hôpital de la Pitié, Service du Prof.* Richet (*Prof.* Charles Richet et *Prof. agrégé* Boulin *et ses collaborateurs*).

— Diététique des nourrissons et des enfants. — *Comité national de l'enfance, 51, avenue Franklin-D-Roosevelt* (Dr Lesné *et ses collaborateurs*).

Conférences de trois quarts d'heure, le dernier quart d'heure étant consacré à répondre aux questions posées par les auditeurs.

Programme :

— Diététique des adultes :

8 *janvier*, 9 h. 45 : Notions modernes et générales sur les aliments (Prof. Richet); — 11 h. : Les régimes de l'obèse

(Prof. agrégé Boulin); — 14 h. 30 : Notions générales sur les vitamines (Prof. Charles Richet); — 15 h. 45 : Traitement diététique de la maigreur (Dr Bertrand). — 9 *janvier*, 9 h. 45 : Généralités sur les régimes (Prof. Richet); — 11 h. : Régimes des affections hépatiques et vésiculaires (Dr Borgida); — 14 h. 30 : Régimes dans les cardiopathies (Dr Meyer-Heine; — 15 h. 45 : Évolution du régime dans les néphrites chroniques (Dr Gabriel Richet) — 10 *janvier*, 9 h. 45 : Données nouvelles dans l'alimentation des néphrites aiguës et suraiguës (Dr Gabriel Richet; — 11 h. : L'alimentation des diabétiques (Prof. Boulin); — 14 h. à 17 h. : Visite d'une clinique de diététique. Comment alimenter un fébricitant (Prof. Richet). — 11 *janvier*, 9 h. 45 : Le pain et la viande dans l'alimentation (Prof. Richet); — 11 h. : Régime dans les colites et entérites (Dr Borgida); — 14 h. à 17 h. : Visite d'une usine (frigorifique, etc.).

— Diététique des nourrissons et des enfants.

12 *janvier*, 9 h. 45 à 11 h. 45 : L'évolution des idées sur l'alimentation du nourrisson et de l'enfant normal (Dr Lesné et Dr Rouèche); — 14 h. à 16 h. : Visite d'une usine de pasteurisation; — 16 h. : Présentation de films de puériculture; Conférence commentée (Dr Julien Huber). — 13 *janvier* : Démonstration de diététique infantile; — 14 h. 30 : Les régimes chez les enfants malades (Dr R. Clément); — 15 h. 45 : L'alimentation des enfants d'âge scolaire (Dr H. Gounelle).

S'inscrire au Laboratoire du Professeur Ch. Richet, *à l'Hôpital de la Pitié, le matin, ou au Comité national de l'enfance, 51, avenue Franklin-D.-Roosevelt.*

Droits d'inscription : 3.000 fr (gratuité pour les internes en exercice).

Ces cours, conférences, démonstrations, s'adressent aux médecins, étudiants en médecine, techniciens de l'alimentation.

Chaire d'hygiène et de médecine préventive. — (Cours complémentaire sur les examens de santé).

Ce cours gratuit, comportant 40 leçons, aura lieu au Laboratoire d'hygiène de la Faculté de Médecine de Paris, du 5 janvier au 16 février 1951, les lundis, mercredis et vendredis de 17 heures à 19 heures, avec le concours de Mlle Corre *et de* MM. Barthélemy, Berlioz, Boltanski, Boulanger-Pilet, Bour, Boyer, Dechaume, Deparis, Ferrabouc, Garsaux, Huc, Huguenin, Lamy, Le Go. Mirault, Sapin Jalouste.

Programme :

Première partie : Éléments d'informations cliniques et biologiques. — *Vendredi 5 janvier*, 17 h. : Généralités; buts principaux, par M. Joannon; 18 h. : Cœur et vaisseaux, par M. Deparis. — *Lundi 8 janvier*, 17 h. : Appareil respiratoire, par M. Bour; 18 h. : Tube digestif, par M. Deparis. — *Mercredi 10 janvier*, 17 h. : Cavité buccale et ses annexes, par M. Dechaume; 18 h. : Foie et rate, par M. Deparis. — *Vendredi 12 janvier*, 17 h. : Appareil urinaire, par M. Deparis; 18 h. : Flandes endocrines, par Mlle Corre. — *Lundi 15 janvier*, 17 h. : Système nerveux, yeux et oreilles, par Mlle Corre; 18 h. : Appareil ostéo-articulaire, par M. Huc. — *Mercredi 17 janvier*, 17 h. : Intoxication, par M. Bour; 18 h. : Tuberculose, par M. Deparis. — *Vendredi 19 janvier*, 17 h. : Syphilis et gonococcie, par M. Boyer; 18 h. : Cancer, par M. Huguenin. — *Lundi 22 janvier*, 17 h. : Maladies de la nutrition, par M. Lamy; 18 h. : Maladies héréditaires, par M. Lamy. — *Mercredi 24 janvier*, 17 h. : Maladies de la nutrition (*suite*), par M. Deparis; 18 h. : Examens de laboratoire, par Mlle Corre.

Deuxième partie : Technique des examens. — *Vendredi 26 janvier*, 17 h. : L'écolier, par M. Boulanger-Pilet; 18 h. : Le sujet à vacciner, par M. Sapin Jalouste. — *Lundi 29 janvier*, 17 h. : L'apprenti, par M. Bour; 18 h. : Le soldat, par M. Fer-

PHAGOTHERAPIE
★
Traitement des affections microbiennes
par les
BACTE-PHAGES
(BACTÉRIOPHAGES POLYVALENTS)
INNOCUITÉ ABSOLUE
AUCUNE CONTRE-INDICATION
LE LABORATOIRE DU BACTÉRIOPHAGE
Fondé par le Professeur d'Hérelle
75, rue Olivier-de-Serres - PARIS (XV^e)
LITTÉRATURES ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

OPOTHÉRAPIE
ASSOCIÉE
PANCRÉPATINE
LALEUF
CAPSULES GLUTINISÉES
DIABÈTE
6 A 12 CAPSULES PAR JOUR
(AU COURS DES REPAS)
SUIVANT PRESCRIPTION MÉDICALE
LITTÉRATURE
LABORATOIRES LALEUF
51, RUE NICOLO, PARIS-16^e

RABOUC. — *Mercredi 31 janvier*, 17 h. : L'ouvrier, par M. BOUR; 18 h. : L'aviateur, par M. GARSAUX. — *Vendredi 2 février*, 17 h. : Le cheminot, par M. BARTHÉLEMY; 18 h. : Le quinquagénaire, par M. DEPARIS. — *Mercredi 7 février*, 17 h. : Examen prénuptial, par M. BOYER; 18 h. : Explorations cliniques et fonctionnelles, par Mlle CORRE.

TROISIÈME PARTIE: ORGANISATION. — *Vendredi 9 février*, 17 h.: Fonctionnement des centres d'examen de la Sécurité sociale, par M. MIRAULT; 18 h. «: Fonctionnement des centres d'examen de la S. N. C. F., par M. LE GO. — *Lundi 12 février*, 17 h. : Rôle de la Sécurité saciale, par M. DEPARIS; 17 h. 30 : Rôle de la protectiaà maternelle et infantile, par M. BOULANGER-PILET; 18 h. : Rôle de l'hygiène scolaire et universitaire, par M. BOLTANSKI; 18 h. 30 : Rôle de la médecine sportive, par M. BOUR. — *Mercredi 14 février*, 17 h. : Rôle de la médecine du travail, par M. BOUR; 17 h. 30 : Rôle de la statistique, par M. BERLIOZ; 18 h. 30 : Psychologie et santé, par M. DEPARIS. — *Vendredi 16 février*, 17 h. : Rôle du médecin de famille, par M. DEPARIS; 17 h. 30 : Réalisations actuelles et perspectives d'avenir, par M. JOANNON; 18 h. 30 : Conclusions, par M. JOANNON. Échanges de vues sur les visites et stages.

Pour tous renseignements, s'adresser au Laboratoire d'hygiène de la Faculté de Médecine, 15, rue de l'École-de-Médecine (escalier D) Paris, 6e. Téléphone : DANton 55-36.

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Sanatorium de Felleries - Liessies. — *Un poste de médecin-adjoint est actuellement vacant au sanatorium de Felleries-Liessies (Nord).* Peuvent être candidats :

1° Les médecins-adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1949, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au Ministère de la Santé publique et de la Population, Direction de l'Administration générale du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

NÉCROLOGIE

— Dr Marcel SÉNÉCHAL, chirurgien honoraire de l'Hôpital départemental de Nanterre, ancien président de la Chambre syndicale des médecins de la Seine, officier de la Légion d'honneur, décédé subitement à Taussat (Gironde) le 10 novembre, à l'âge de 69 ans;

— Dr Clément ROCHE, chirurgien de l'Hôpital Péan, décédé à Paris à l'âge de 61 ans;

— Dr André SAVELLI.

— Dr Jean BARDOU, ancien interne des Hôpitaux de Paris, chirurgien en chef de l'Hôpital de Brive, chevalier de la Légion d'honneur;

— Prof. André GRATIA (de Liége);

— Dr Maurice SAPET, professeur à l'École odontotechnique de France, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Nice;

— Dr CLAVELIER, ophtalmologiste, ancien vice-président de la Confédération des syndicats médicaux français, décédé à Toulouse;

TOUX-BRONCHITES
OPPRESSIONS
AFFECTIONS DES
VOIES RESPIRATOIRES

PULMERAN

COMPRIMÉS **SÉDATIFS**
DE LA TOUX

Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE

LABORATOIRES DUMESNY
199, Avenue Michel-Bizot, PARIS-12e

THÉRAPEUTIQUE ACIDE DE LA PEAU
DERMACIDE
pH 3,6
INTOLÉRANCES
PRURITS
ACNÉS
SÉBORRHÉES
PLAIES
VITA-DERMACIDE
PATE ACIDE GRASSE SOLUBLE A L'EAU
LAB. PORCHER. 35, rue des BLANCS-MANTEAUX. PARIS, IVe

THÉRAPEUTIQUE SPÉCIALISÉE

L'héparine : action antisymphysaire. Applications au traitement des pleurésies

par S. Blau,

Ancien interne de Saint-Lazare.

(*Séméiologie et Thérapeutique*, tome II, nº 8, Janvier-Février 1949, pp. 315-316.)

L'héparine est déjà largement utilisée pour ses propriétés anticoagulantes dans le traitement préventif ou curatif des phlébites, des embolies et des thromboses généralisées. Mais il est apparu, au cours de ces dernières années, que les propriétés anticoagulantes de l'héparine lui permettaient d'intervenir également dans le traitement préventif des symphyses pleurales et pleuro-péricardiques, ainsi que dans la prévention des adhérences péritonéales.

Ces nouvelles indications avaient déjà été commentées par Tecon, qui rapportait simplement les travaux suédois, en soulignant que les résultats obtenus n'avaient pas encore pu être largement confirmés.

De nouvelles publications nous apportent une documentation plus précise qu'il est intéressant de revoir en détail. Pour justifier leurs essais et pour expliquer les premiers résultats obtenus, différents auteurs s'appuient sur la pathogénie des symphyses pleurales; les Suédois, en particulier, partent du principe que les adhérences qui se développent au cours des pleurésies sont dues à la formation dans l'exsudat d'un réseau de fibrine analogue à celui qu'on retrouve dans le processus même de la coagulation. Widstrom, Gosta et Wilander prouvent expérimentalement qu'un exsudat non coagulé est beaucoup plus rapidement résorbé et que les risques d'adhérences sont à peu près écartés, si l'on empêche la précipitation de la fibrine en injectant dans la plèvre une solution d'héparine. Parmi les autres anticoagulants essayés au cours de ces recherches, le liquoïde et la germanine sont inutilisables en raison de leur trop grande toxicité.

Roost publie des considérations analogues qu'il a pu formuler au cours d'une expérimentation de clinique humaine entreprise sur un nombre important de malades.

En médecine humaine également, Zink insiste bien sur l'intérêt d'un traitement intrapleural par l'héparine dans le but d'éviter l'accolement des feuillets pleuraux et la formation d'adhérences au cours des épanchements.

La technique d'administration, commune à chacun de ces auteurs, prévoit l'injection intrapleurale d'une solution d'héparine à laquelle on peut associer, suivant l'étiologie de la pleurésie, la pénicilline ou la streptomycine. La posologie proposée est variable, mais elle est toujours de l'ordre de 10 à 40 mg injectés quotidiennement dans le foyer même de la pleurésie.

Roost est le plus précis dans les indications qui nous sont fournies : sa méthode consiste à injecter, tous les deux jours, dans l'exsudat pleural, 2 cc de Liquémine (solution contenant 2 cg d'héparine pure par cc, Lab. Roche), en prenant la précaution d'interrompre ce traitement si l'on rencontre, au cours de la ponction des difficultés qui pourraient faire craindre des hémorragies ultérieures. L'action antisymphysaire de la Liquémine dure de 48 à 96 heures; le traitement peut être continué sans inconvénient pendant deux à trois semaines, c'est-à-dire pendant toute la période où l'on peut craindre, au cours de la pleurésie, la formation d'adhérences.

BIBLIOGRAPHIE

Tecon : « L'Héparine », *Praxis*, 18-5-1939, nº 20.

Widstrom, Gosta et Wilander : « Treatment of experimental pleurisy in rabbits with Heparin », *Acta Medica Scand.*, 1936, 88, 434.

Roost : « Rapport à la 16e Assemblée annuelle de la Société suisse, 22-23 mai 1948.

Zink : « Ein Beitrag zur Behandlung des Pleuraexsudates », *Das Deutsche Gesundheitswesen*, 1946, I, 15, pp. 434-437.

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

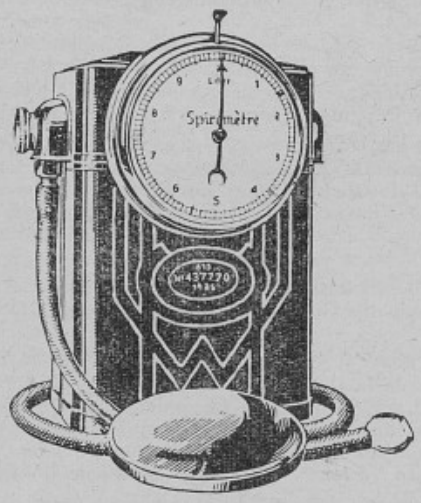

SPIROMETRE

pour mesurer
la capacité pulmonaire

"GAZO"

FABRIQUE DE COMPTEURS DE
GAZ ET AUTRES APPAREILS
Tél. 102 **GUEBWILLER** Ht. Rhin

HYPERTENSION ARTÉRIELLE

" ...Il faut d'abord étudier
" l'état fonctionnel des reins,
" celui-ci étant intimement
" lié à l'hypertension "...

Dr **COUESPEL**
(Concours Médical, 13-VIII-1949).

B. O. P.

MÉDICATION ANTI - HYPERTENSIVE

(A BASE D'EXTRAITS D'OLIVIER
ET BOULEAU) EST EN MÊME
TEMPS UN DIURÉTIQUE VRAI.

GOUTTES - COMPRIMÉS - SUPPOSITOIRES B.O.P.

★

Laboratoires PROCHAM - ISSY (Seine)

ANTIGÉNINES C. E.
COLI-BACILLES ENTÉROCOQUES

ANTIGÉNINE C.
COLIBACILLES

ANTIGÉNINE S.
STAPHYLOCOQUES

ANTIGÉNINE T.A.B.
FIÈVRES TYPHOÏDES

ANTIGÉNINE E.P.S.
GRIPPES ET COMPLICATIONS

ANTIGENINES

Vaccin par voie buccale - 50 milliards de microbes dans 10 cc. de bouillon-Lysat

LABORATOIRES DES ANTIGÉNINES
3, RUE CASSINI, PARIS-14e — TÉLÉPHONE : DANTON 81-88

ACTUALITÉ

Renouveau

L'Assistance publique fait peau neuve... 10 milliards de francs vont être consacrés à ériger des constructions spectaculaires, dignes de la ville de Paris. Tout un programme est établi : près d'un milliard pour parachever le service des Enfants-Malades; plus de 3 milliards pour créer un centre de la tuberculose et améliorer des sanatoria régionaux; 300 millions pour la construction d'une clinique orthopédique, etc. — sans compter les 175 millions qui seront consacrés à la création d'un service médico-social. Par ailleurs l'Assistance publique va créer des anesthésiologistes qui seront « full time » dans ses hôpitaux, et recevront une indemnité convenable.

En somme, elle s'organise pour répondre à des besoins modernes, veut prouver qu'elle se refuse à n'être qu'une œuvre de philanthropie, adaptée plus aux soins des indigents qu'à de vrais malades. Elle se place à l'avant-garde du progrès médico-social.

... Mais si c'est là le début d'une réforme nécessaire, elle serait presque inutile si elle restait en chemin. Le médecin doit pouvoir considérer son rôle hospitalier comme l'essentiel de sa situation matérielle et sociale. L'Assistance publique arrivera probablement à modifier l'actuel état de choses; peut-être le Chef de Service recevra-t-il bientôt une rémunération importante, en rapport avec son titre et ses mérites; mais les mauvaises habitudes prises, l'indifférence, l'état d'esprit, ne vont-ils pas rester les mêmes pour certains malgré la réforme matérielle? Ne criera-t-on pas au scandale si celui qui paye demande des comptes?

Dans les hôpitaux privés, certains chirurgiens ou spécialistes reçoivent de fort honnêtes honoraires, qui souvent résument la part la plus importante de leurs revenus. Pourtant leur opinion reste immuable, semblable à celle d'avant-guerre : ils critiquent les médecins fonctionnaires, les médecins de mutuelles, ceux qui font des vacations à la sécurité sociale! Le renouveau matériel ne servira de rien si nous restons volontairement réfractaires à tout changement de nous-mêmes.

C. H.

Comité médical des Croisières Françaises. — Croisière de « *La Marseillaise* » (*du 17 mars au 1er avril* 1951) en Sicile, Égypte, Chypre et Malte. — Programme - Itinéraire - Horaire (*suite*). (1)

Le Caire - Alexandrie (26 *mars - Lundi*). — Arrivée au Caire vers 7 heures du matin. — Départ du Caire par train vers 8 heures pour Alexandrie. Embarquement vers midi sur *La Marseillaise*. — Déjeuner à bord. — Départ du navire vers 15 heures pour Chypre.

Chypre (27 *mars - Mardi*). — Visite de Famagousta : le port vénitien — Les fortifications. — La Tour d'Othello. — La Cathédrale Saint-Nicolas (XIIIe siècle). — Le Palais des Luzignan. — Visite de Nicosie : les Fortifications. — Les Monuments Vénitiens.

Malte (30 *mars - Vendredi*). — Visite de La Valette : la Cathédrale. — Le Palais du Grand Maître de l'Ordre des Chevaliers de Malte.

Palerme (31 *mars - Samedi*). — Excursion en autocar à Monreale (visite de la Cathédrale, du Cloître, du Jardin et du Belvédère). — La Villa Tasca. — Les Catacombes des Capucins. — La Chapelle Palatine. — Saint-Jean-des-Hérémites. — La Cathédrale de Palerme. — Le Palais-Royal. — La Martorana. — Le Musée National. — Retour à bord pour le déjeuner.

Marseille (1er *avril - Dimanche*). — Arrivée à Marseille vers 14 heures.

Prix :

— en classe touriste	130 et 135 livres sterling.
— en première classe	160, 170, 175, 180 et 200 livres sterling,
— cabines à balcon	210 et 220 livres sterling,
— appartements de luxe .	250 livres sterling.

(*payables en francs français au cours du jour*).

(A suivre.)

(1) Voir *Journal des Praticiens* du 14 décembre p. **914**.

Cure de diurèse, de désintoxication et de sédation nerveuse. Agréée par les A. S.

Saison : Juin à Octobre

Etablissement thermal - Casino - Plage - Golf - Tennis - Lac - Campagne - Montagne.

Renseignements : sur demande à la Société des Eaux d'EVIAN à EVIAN (Haute-Savoie)

ou à PARIS, 117, av. des Champs-Elysées

EVIAN CACHAT

Cure à domicile pour les Grands : Eau de régime, diurétique. - Pour les Petits : Eau classique pour les Biberons et la Boisson.

Buvez Evian à tout âge

EVIAN

H. Hanne E.22

OFFRES ET DEMANDES

STÉNODACTYLO SECRÉTAIRE, excellentes références, demande emploi. *Écrire, sous le n° 535 L., au Journal, qui transmettra.*

CHAUFFEUR expérimenté, excellentes références, demande conduire camionnette Paris ou banlieue. (*M. Goetz, 137, Boulevard Raspail, Paris-6e.*)

JEUNE FEMME, sérieuse, 26 ans, demande place manutentionnaire dans laboratoire. Écrire, sous le n° 537 D, au *Journal* qui transmettra.

FAUTEUILS ROULANTS DUPONT

10, RUE HAUTEFEUILLE - PARIS (6e) - TÉL. DANTON 05-61, 05-62

• SUCCURSALE A LYON, 6, PLACE BELLECOUR •

Cent ans de spécialisation dans le confort du malade

VENTE ET LOCATION

SOMMAIRE DU N° 52

L'hypotension intracrânienne, par *J. Morice*..... 625
L'exploration médicale de la fonction rénale, par *Jean Harl*..... 627
Mémentos de médecine pratique :
Feuillets du praticien : Furoncles (*J.-C. Reymond*)..... 633
— Traitement des rhumatismes chroniques inflammatoires (*C. F.*)..... 636
Bibliographie..... 640
Variété : L'ère thérapeutique..... 943
En marge de l'Histoire de la médecine : Le grenadier légendaire (*A. Garrigues*)..... 944
Questions professionnelles : Communiqué du Conseil départemental de la Seine de l'Ordre des médecins..... 949
Informations et nouvelles diverses..... 950
Nécrologie..... 953
Actualité : Signe des temps.,. (*A. Herpin*)..... 958

INFORMATIONS

Échange d'habitation pour la période des vacances. — Des médecins anglais désirent faire un échange d'habitation avec des Médecins Français pour la période des vacances (été 1951).

*Pour tous renseignements, s'adresser à l'*O. F. A. M. M. (*Confédération des syndicats médicaux français*, 60 *boul. de Latour-Maubourg. INV.* 07-55).

Union fédérative nationale des médecins de réserve. — *L'Assemblée générale de l'Union fédérative nationale des médecins de réserve* (58, *rue Chardon-Lagache, Paris* 16e) *se tiendra le samedi* 20 *janvier à* 18 *heures, dans la Salle de thèses N°* 2 *de la Faculté de Médecine de Paris.*

A 21 *heures, dans la salle du Foyer, au Val-de-Grâce,* le Médecin Colonel Sainz parlera du S. S. en Indochine. *Cette séance ne sera pas publique et la carte de membre de l'U. F. N. M. R. sera exigée à l'entrée.*

Association internationale des sociétés de gérontologie. — Bureau permanent :

Président : Prof. L. Brull; *Trésorier* : Prof. P. Moureau; *Secrétaire* : Dr A. Divry.

Futur président : Prof. E. V. Cowdry.

Adresse : Prof. L. Brull, *Université de Liége, Hôpital de Bavière, Liége, Belgique.*

Effectifs du Corps médical de la Seine. — Au 1er octobre 1948, l'Ordre départemental de la Seine comptait 8.026 inscrits. Au 1er octobre 1950 ce chiffre atteignait 8.740, *soit une augmentation de 714 unités en deux ans.* Si l'on tient compte de la Seine-et-Oise, *il n'est pas chimérique d'affirmer que, pour la seule région parisienne, les effectifs du Corps médical augmentent, en moyenne, de près de 400 unités tous les ans.*

ARSENAMIDE
Collutoire polyvalent
2 Produits Sulfamidés
SUPAMIDE
Suppositoires anti-infectieux
LABORATOIRE G. FERMÉ, 22, rue de Turin, PARIS-8e

ALGIES
Cachets
Suppositoires

ALGOCRATINE
LANCOSME, 71, Avenue Franklin D. Roosevelt - Paris-8e

AGOCHOLINE
DU DOCTEUR ZIZINE
STIMULANT HÉPATIQUE ET BILIAIRE
POSOLOGIE :
1 à 3 cuillerées à café le matin à jeun, dans un demi-verre d'eau chaude.
LABORATOIRES DU DOCTEUR ZIZINE
24, Rue de Fécamp
PARIS-12e
PAUL-MARTIAL — PARIS

DAX
LA STATION DU RHUMATISME
OUVERTE TOUTE L'ANNÉE

BOUES VÉGÉTO-MINÉRALES NATURELLES
EAUX SALÉES ★ EAUX-MÈRES

Tous renseignements au Syndicat d'Initiatives de DAX (Landes)
CONDITIONS SPÉCIALES A MM. LES MÉDECINS

FOIE - ESTOMAC - INTESTIN

'SEL DE FRUIT'

ENO

'FRUIT-SALT'

LABORATOIRES G. CANAT
22, RUE LALANDE - PARIS (14e)

Concessionnaires exclusifs pour la France et l'Union Française

---

LA THÉOPHYLLINE "*utilisable* AUX DOSES *utiles*"

etaphylline
DELALANDE

η

3

FORMES ÉGALEMENT ACTIVES

permettant l'emploi, en thérapeutique cardio-rénale et respiratoire, des doses efficaces même très élevées sans réactions locales, digestives ou générales

POSOLOGIE TRÈS SOUPLE

LES AMPOULES SONT PARFAITEMENT ADAPTÉES À L'UTILISATION EN AÉROSOLS

LITTÉRATURE ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

LABORATOIRES DELALANDE - 30 RUE BERGÈRE-BERGERAT - COURBEVOIE (SEINE)

IODE ET SOUFRE EN SOLUTION AQUEUSE STABLE

IODOSOUFRYL GOUTTES

IODOSOUFRYL EN AMPOULES DE 5 CC. INJECTABLE

LABORATOIRE DES ANTIGÉNINES, 3, RUE CASSINI, PARIS-14e — DANTON 81-88

VARIÉTÉ

L'ère thérapeutique

Paul Bourget félicitait volontiers Charles Fiessinger d'être, plus que tout autre, un thérapeute. Il n'y avait, sous ces compliments, nulle ironie à l'égard de la *Thérapeutique en vingt médicaments*. Pour limité qu'il fût, le nombre dépassait de beaucoup celui dont se contentaient certains Maîtres. Vers 1930, on voyait encore, dans certains services, la surveillante administrer la potion ou la poudre habituelle avec la bienveillante approbation d'un Patron qui réservait son attention aux choses sérieuses, id est : la confrontation anatomo-clinique, discutée en salle, vérifiée à Morgagni. Aussi bien, ceux qui se complaisaient à l'élaboration de formules, à la dictée d'ordonnances, prenaient ils figure de dilettantes : l'art teinté d'afféterie avec lequel ils variaient les ingrédients et distribuaient les dosages composait un jeu gracieux où il entrait plus de complaisance que de conviction. Rassurante époque, pour le médecin nonchalant, que celle où les Maîtres exprimaient si clairement l'inutilité du traitement. Avec une certaine connaissance des vaccins et des sérums, une demi-douzaine de formules magistrales et la possession détaillée de quelques spécialités, un praticien de bon sens faisait face à toutes les situations. Jamais il ne se sentait coupable par omission. Les trop rares médicaments efficaces meublaient sa mémoire comme des objets familiers : on n'oublie pas la digitaline ou le salicylate de soude. Quant aux médicaments anodins ils ne méritaient guère souci, la manière de prescrire l'emportant de beaucoup, en cette matière, sur le fonds même de la prescription.

Les temps sont bien changés. En peu d'années, la médecine a vu croître une débordante moisson de produits dont le nombre ne le cède qu'à l'efficacité. Le cortège des sulfamides voyait ses rangs se densifier à vue d'œil quand survint celui, plus fourni encore, des antibiotiques. Il n'est plus de champignon qui ne se dévoue, d'obscur mycélium qui n'élabore des substances salvatrices. Plus de 200 produits se disputent l'honneur d'occire les germes indésirables, 200 produits tous actifs, tous différents dans leurs indications, leur conservation, leur voie d'abord et leur posologie. Le moindre d'entre eux écrase de sa supériorité toute la thérapeutique anti-infectieuse existant il y a vingt ans. Mais il n'a pas accès à la mémoire du médecin : les produits endocriniens de synthèse réclament leur place. Comment ne pas la leur accorder, alors que leurs effets d'inhibition ou d'excitation rétablissent ou bousculent, d'un coup de boutoir, l'équilibre des individus. Quelques dragées de trop, et le malade voit ses seins pousser tandis que se ratatine sa virilité humiliée. Au moment où le malheureux confrère commence à débrouiller l'écheveau dont l'hypophyse a si bien mêlé les fils, surviennent tous les modificateurs physiologiques, doués des plus redoutables pouvoirs. Les uns entravent la coagulation et les autres la précipitent, ceux-ci dilatent les artères, ceux-là coupent les commandes neuromotrices. Et que dire des vitamines, qui se multiplient pendant que chacune se subdivise?

Où est le temps béni du mol oreiller d'insouciance? Le médecin s'endort le soir sur une marée de noms propres dont chacun recèle une réelle, une dangereuse action. Il prescrira demain non plus 20, non pas 100, mais 1.000 médicaments redoutables dont le pouvoir étrange guette la moindre défaillance de mémoire, la moindre inattention. Nos pères étaient heureux qui prescrivaient, *cum grano salis* : « *mica panis* », et partaient l'âme en paix. Le thérapeute d'aujourd'hui porte dans sa poche le stylo-baguette de l'apprenti sorcier : quelques progrès encore, et ses possibilités d'action qui déjà débordent la mémoire humaine s'éveilleront dans les bouleversements d'un monde nouveau.

LA PAIX DU CŒUR

sédo CARÉNA

aminophylline
papavérine
phényl-éthyl-malonylurée

troubles du rythme
instabilité cardiaque
algies précordiales
spasmes vasculaires

2 à 6 comprimés par jour

SOCIÉTÉ D'APPLICATIONS PHARMACODYNAMIQUES, 39, Bd DE LA TOUR MAUBOURG - PARIS-VII[e]
LABORATOIRES DELAGRANGE

EN MARGE DE L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Le grenadier légendaire

Si Peau d'âne m'était conté... Perrault l'a trop bien fait pour que je redise « Peau d'âne » après lui. Sans craindre une comparaison aussi difficile à soutenir, je puis du moins raconter les légendes du grenadier. Pourquoi le grenadier? Parce que l'arbre tout entier a des propriétés thérapeutiques et qu'il ne saurait être indifférent aux médecins, encore qu'à peu près tous ses anciens usages soient perdus, sauf celui que nous faisons toujours, comme anthelminthique, de l'écorce de sa racine. L'histoire de cette continuité d'emploi particulier et de ces multiples abandons mériterait sans doute d'être faite; ce ne serait plus de ces fables, dont l'unique dessein doit être d'occuper une heure de loisir, *ad voluptatem excogitatas animarum*, selon le mot de saint Augustin.

En réalité, ceci ne peut être un seul récit bien conduit et se suffisant à lui-même, parce que les mythes relatifs au grenadier sont des plus nombreux. Cette observation de J.-H. Dierbach est tout à fait juste; et l'éparpillement des mythes à travers le temps et l'espace entraîne une assez grande diversité de traditions, dont il est souvent impossible de découvrir l'origine. Qui, par exemple, dira pourquoi ce peuple kourde de la Turquie d'Asie, qu'on appelle les adorateurs du diable, les Yézides ou Yézidis, vouant un culte spécial au grenadier, l'appellent l'arbre de Marie? (Myriam Harry) Marie aurait-elle en cela succédé à Junon? C'est, du moins, une hypothèse possible; mais comment comprendre, dans les tableaux des Byzantins, le symbolisme des peintres d'icones, qui représentent souvent l'enfant Jésus jouant avec une grenade?

On ne peut s'étonner que les traditions relatives au grenadier viennent de partout, qu'elles soient de toutes dates et de toute nature. L'arbre, en effet, est connu depuis toujours (1) dans tous les climats assez chauds pour qu'il y pousse et y fructifie; et il s'est imposé à la petite histoire de tous les anciens peuples qui ont une histoire. « Le grenadier est sauvage, écrit de Candolle, dans les endroits rocailleux de la Perse, du Kurdistan, de l'Afghanistan et du Belouchistan. Burnes a vu des bois entiers dans le Mazanderan, au midi de la mer Caspienne. Il paraît également spontané au midi du Caucase. » De là, environ un siècle et demi avant notre ère, il passa en Chine, où les médecins l'emploient depuis fort longtemps (Planchon et Bretin); mais, bien avant, il avait été porté dans l'Inde, où les Aryas le trouvèrent, comme ils l'avaient rencontré dans les pays qu'ils venaient de traverser.

De l'Inde, je ne sais qu'un conte où figure le grenadier; à coup sûr, il y en a bien d'autres. Ce conte appartient au cycle du roi Vikrâmâditya. Il s'agit d'une princesse, dont les parents font garder le jardin pour que personne ne puisse y entrer. Dans ce jardin, il y a un grenadier sous lequel dorment la princesse et ses servantes; et l'audacieux qui sera assez habile pour y cueillir trois grenades doit épouser la princesse. Faut-il voir là un rappel du symbolisme érotique de la grenade? Je ne sais. Nous y voyons, en tout cas, une première relation entre ce fruit et le mariage.

Dans son extension vers le sud, le grenadier pénétra en Palestine, en Phrygie et en Égypte. En Égypte, l'arbre était cultivé avec soin. On a trouvé des grenades dans les tombeaux des momies; mariées aux fleurs du lotus, elles figuraient dans les offrandes religieuses. D'après O. Beauregard (*Les Divinités égyptiennes*), ce fruit symbolisait la terre, non point en raison de sa sphéricité, qui ne pouvait pas être l'expression symbolique de la forme alors inconnue de la terre, mais parce que ses petits fruits intérieurs sont comme les sources des fleuves qui s'épanchent du sein de la terre. » Cette explication resterait obscure si on ne se souvenait de l'allégorisme de Philon, pour qui la grenade était l'emblème de l'eau (2), grâce au rapprochement qu'il faisait de ῥοΐσκος, c'est à-dire les petites grenades que le grand prêtre des Juifs portait au bas de sa robe et que nous allons bientôt rencontrer, et de ῥῦσις, qui signifie écoulement, cours. A jouer ainsi sur les mots, je ne sais pourquoi Philon est allé chercher ῥῦσις, quand, à côté du ῥοΐσκος, dérivé de ῥοά = grenade, il y a un autre ῥοΐσκος, signifiant petit cours d'eau, ruisselet, dérivant de ῥοῦς, signifiant aussi écoulement, cours d'eau. Ces jeux d'esprit sont déconcertants.

En Phénicie, l'arbre était si commun, à Sidon en particulier, que σίδη fut un des noms grecs de la grenade. Fleurs et fruits du grenadier servaient dans les cérémonies religieuses; et les fleurs sont représentées sur plusieurs médailles phéniciennes et carthaginoises. Sidon et Tyr avaient, en effet, naturalisé le grenadier à Carthage, où les Romains le découvrirent au temps des guerres puniques. Aussi crurent-ils que l'arbre est originaire de l'Afrique du Nord, et lui donnèrent-ils le nom de *malum punicum*, qui a longtemps consacré une erreur de géographie botanique.

Dans ce Pays de Chanaan, dont la Phénicie était la partie maritime et commerçante, mais où les tribus fixées dans les vallées intérieures étaient agricoles ou pastorales, les Hébreux retrouvèrent le grenadier qu'ils avaient connu en Égypte et souvent regretté dans leurs longues marches à travers le désert. Plusieurs localités de Palestine portaient le nom de la grenade; et, parmi les fruits dont se chargèrent les espions envoyés par Moïse en Terre promise, à côté des raisins et des figues, sont les grenades. La Bible parle d'elles en plusieurs endroits, et deux surtout sont à retenir.

L'un a trait au culte. Parmi les lois concernant le sanctuaire et ses ministres, que, sur le mont Sinaï, Yaweh donna à Moïse, il est écrit (*Exode*, XXVIII, 33; XXXIV, 24) : « Tu mettras au bord inférieur de la robe de l'éphod des grenades de pourpre violette, de pourpre écarlate et de cramoisi sur le bord inférieur tout autour, et des clochettes d'or au milieu d'elles tout autour : une clochette d'or et une grenade, une clochette d'or et une grenade sur le bord inférieur de la robe tout autour. » Saint Grégoire explique que les grenades représentent, ici, la foi et la charité, parce qu'elles renferment un grand nombre de graines toutes rouges et unies ensemble. Dierbach, pour cette même raison, assure qu'elles symbolisent la concorde. Il est vrai que, dans la langue des symboles, la grenade est parfois l'emblème de la concorde, voire de l'union des peuples, et, par un glissement d'idée, celui d'une société bien organisée. On ne saurait dire si ce fut là la pensée de Moïse. Tout est possible, car le grenadier biblique a donné naissance à une véritable forêt de symboles où l'on s'égare; et, sur ce sujet, l'*Arboretum biblicum* de J.-H. Ursinus (1), par exemple, est d'une lecture qui décourage, tant les symboles sont nombreux et souvent forcés.

L'autre est le *Cantique des Cantiques*. « Ta joue, chante l'Époux, est comme une moitié de grenade derrière ton voile (IV, 3; VI, 7). Tes pousses sont un bosquet de grenadiers avec les fruits les plus exquis (IV, 13) ». Et l'Épouse répond : « Dès le matin, nous irons voir si les grenadiers sont en fleurs; là, je te donnerai mon amour (VII, 13). Je t'introduirai dans la maison de ma mère; je te ferai boire le jus de mes grenades (VIII, 2). » Je veux bien, comme le croit l'abbé Noël dans son *Véritable langage des fleurs* (Périsse, Paris, 1867, I, 210). qu'il s'agisse de la divine épouse de l'Esprit Saint, à quoi les Yézidis ne contrediraient pas; mais le texte du *Cantique des Cantiques* ne dément pas A. de Gubernatis lorsqu'il écrit que le grenadier est « l'arbre érotique par excellence. »

Entre autres exemples que le professeur florentin de mythologie comparée donne des rapports du grenadier avec l'amour, voire l'amour incestueux, est une légende que l'auteur attribue à Oppien, dans les œuvres duquel je n'ai pas su la retrouver. N'importe. Voici le conte : Il y avait une fois un homme qui, devenu veuf, se prit d'amour pour sa fille Sidê. Remarquons, en passant, que ἡ σίδη signifie en grec la grenade. Pour échapper à l'inceste qui la menace, la jeune fille se tue; et la pitié des dieux la transforme en grenadier, tandis que leur colère métamorphose en épervier le père coupable. Voilà pourquoi, selon

(1) De Saporta en a trouvé des feuilles et des fleurs dans le terrain pliocène de l'Ain, aux environs de Meximieux.

(2) S. Karppe, *Études sur les origines et la nature du Zohar*, in-8°, Alcan, Paris, 1901, p. 549.

(1) J. H. Ursinus, *Arboretum biblicum*, in-8°, J. Tauber, Nuremberg, 1663, ch. 32.

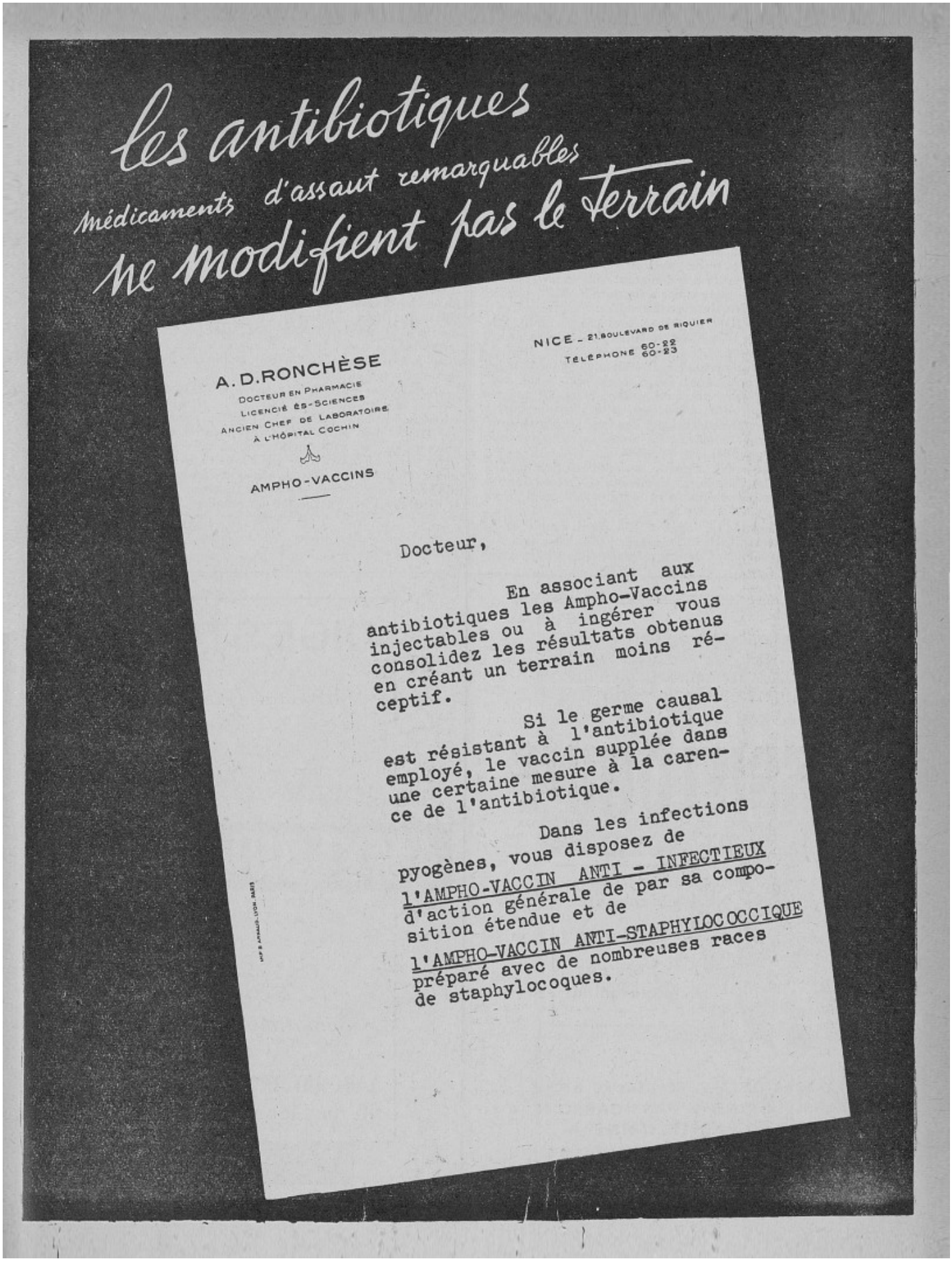
les antibiotiques
médicaments d'assaut remarquables
ne modifient pas le terrain
A. D. RONCHÈSE
Docteur en Pharmacie
Licencié ès-Sciences
Ancien Chef de Laboratoire
à l'Hôpital Cochin
AMPHO-VACCINS
NICE - 21, Boulevard de Riquier
Téléphone 60-22
60-23
Docteur,
En associant aux antibiotiques les Ampho-Vaccins injectables ou à ingérer vous consolidez les résultats obtenus en créant un terrain moins réceptif.
Si le germe causal est résistant à l'antibiotique employé, le vaccin supplée dans une certaine mesure à la carence de l'antibiotique.
Dans les infections pyogènes, vous disposez de l'AMPHO-VACCIN ANTI - INFECTIEUX d'action générale de par sa composition étendue et de l'AMPHO-VACCIN ANTI-STAPHYLOCOCCIQUE préparé avec de nombreuses races de staphylocoques.

Oppien, l'épervier ne s'arrête jamais sur le grenadier, qu'il évite constamment. Je ne sais si cette observation dernière est juste; mais la légende même ne me paraît pas du tout, comme le crut de Gubernatis, celle de l'origine du grenadier. Elle est une de ces nombreuses *Métamorphoses*, comme il en fut tant écrit aux jours de la décadence littéraire de la Grèce. La Fable, comme nous le verrons, a autrement conté l'origine du grenadier, et la Fable grecque en particulier.

La Grèce des classiques est, en effet, sinon le pays le plus riche en légendes, celui du moins sur lequel nous sommes le mieux renseignés. Il nous en a transmis ainsi le plus grand nombre. D'Asie Mineure, à l'est, à la mer Ionienne, à l'ouest, en passant par la Béotie, partout le grenadier a fourni à la fable. Homère nous conduit aux deux points extrêmes.

En Lydie sur la mer Égée, ou plus à l'ouest à Sipyle en Phrygie, ou plus loin encore sur le Pont-Euxin en Paphlagonie, on ne sait plus, régnait, aux temps héroïques, Tantale. Il fut précipité dans le royaume des ombres. Là, il était au milieu d'un lac, consumé d'une soif brûlante. L'eau montait jusqu'à son menton; mais elle s'abaissait dès qu'il voulait boire. Dévoré par la faim, il était entouré de beaux arbres, et un grenadier laissait pendre sur sa tête ses fruits délicieux. Tendait-il le bras pour les cueillir, un vent jaloux relevait les branches jusqu'aux nues (*Odyssée*, chant XI, v. 588).

A Skeria, identifiée avec Corcyre, aujourd'hui Corfou, Alcinoüs régnait sur les Phéaciens. Homère a célébré ses jardins, dont les grenadiers purent donner leurs fruits à Ulysse (*Odyssée*, ch. VII, v. 115).

En Béotie, la légende est lugubre. Elle paraît double, car les uns la rapportent à Etéocle et les autres à Ménécée. Pour tous deux, la scène est à Thèbes, dans le même temps, et le grenadier légendaire présente les mêmes phénomènes. C'est donc une seule légende appliquée par confusion à deux personnages différents. Après qu'Œdipe, roi de Thèbes, se fut crevé les yeux, Créon saisit le pouvoir en attendant qu'Etéocle et Polynice fussent assez âgés pour qu'il pût leur être confié. On sait comment les deux jumeaux s'entr'égorgèrent dans la guerre des Sept contre Thèbes; comment Antigone enterra secrètement son frère Polynice au prix de sa propre vie, et comment, au contraire, le Sénat fit élever à Etéocle un tombeau. Sur ce tombeau, on avait planté un grenadier. A cause du suc rouge qui coule du fruit mûr, « on prétend, dit de Gubernatis, que les fruits de ce grenadier versent du sang ». Cependant, Créon avait repris le pouvoir. Il avait un fils, Ménécée, et Thèbes de nombreux ennemis. Le devin Tirésias apprit à Créon que, pour sauver Thèbes, il fallait que Ménécée mourût. Créon voulut donner sa vie pour son fils et lui ordonna de fuir; mais Ménécée, trompant son père, se sacrifia. « On voyait sur son tombeau un grenadier, qui était venu de lui-même, et dont le fruit, quand il se fendait à maturité, semblait jeter du sang. » (N. Bouillet.)

C'est au suc rouge de la grenade, à l'idée de sang que cette couleur suggère, qu'il faut attribuer le fait que le grenadier fut consacré à Adonis. J. Soury (1) l'explique par le grand nombre des graines dans le fruit; mais l'explication est, je crois, mauvaise parce que, sans compter qu'on ne saisit aucun rapport entre cette abondance de graines et l'amant d'Aphrodite, la pleine maturité du fruit ne s'accorde pas avec le personnage d'Adonis, regardé comme l'image du printemps. Au contraire, le dieu phénicien est tué par un sanglier furieux au temps où

(1) Jules Soury, *Jésus et la religion d'Israël*, in-12, Charpentier, Paris, 1898, p. 269.

ÉTATS NÉVROPATHIQUES
ANXIÉTÉ - ANGOISSE - INSOMNIE NERVEUSE
TROUBLES FONCTIONNELS DU CŒUR
TROUBLES DE LA VIE GÉNITALE
LA
PASSIFLORINE
UNIQUEMENT COMPOSÉE D'EXTRAITS VÉGÉTAUX
ATOXIQUES
Passiflora incarnata
Salix alba
Cratægus oxyacantha
LABORATOIRES G. RÉAUBOURG & Cie
• PASSIFLORINE • PASSICARBONE •
• NÉO-PASSIFLORINE •
115, Rue de Paris — BOULOGNE-SUR-SEINE

DIGESTION
du pain et des féculents.
Fermentations et gaz gastro-intestinaux - Colites droites - Dyspepsie salivaire ou pancréatique - Maladies par carence
AMYLODIASTASE
DIASTASES & VITAMINES
de l'Orge et des céréales germées
2 Formes
Comprimés — Sirop
LABORATOIRES THÉPÉNIER
10, rue Clapeyron - Paris (8e)

la grenade mûre s'ouvre et semble sanglante, à la fin de l'été, moment où Adonis doit mourir pour renaître périodiquement. Quoi qu'il en soit, l'attribution du grenadier à Adonis n'est pas douteuse. Dans certaines parties de la Syrie voisines de Damas, le dieu jeune, mourant pour ressusciter, portait le nom de Rimmon qui signifie grenade. Il y avait d'ailleurs, près de Byblos, en Phénicie, un fleuve qu'on appelait Adonis et qui, vers la fin de l'été, prenait une teinte rougeâtre quand le vent y poussait les sables du Liban; on disait que c'était le sang d'Adonis qui coulait. Enfin, nous rencontrerons d'autres personnages mythologiques, sanglants comme lui, renaissant comme lui, et qui se rattachent au grenadier. Entre eux et Adonis une confusion a pu se faire, comme aussi entre Adonis et Aphrodite, à laquelle aussi le grenadier était consacré.

Cette consécration est toute naturelle. N'est-ce pas cette déesse qui la première aurait planté le grenadier à Chypre? (de Candolle). Elle est d'ailleurs la déesse de l'amour, et le grenadier représente à la fois la génération et la fécondité : la génération, parce que « dans la forme de la grenade ouverte on croyait reconnaître celle de la vulve » (de Gubernatis); — la génération, à cause du grand nombre des graines.

Ce grand nombre des graines serait aussi la raison pour laquelle la grenade aurait été donnée, — souvent, suivant Dierbach — comme attribut à Hermès. Ce « souvent » me semble excessif, car je ne connais aucune représentation d'Hermès porteur de grenade. Bien plus, s'il est assuré que les Anciens, parmi les plantes, consacrèrent la figue, l'arbousier et le palmier à Hermès, je n'ai vu nulle part le grenadier mentionné. Cependant le rapprochement a dû être fait puisque Clément d'Alexandrie l'explique en disant qu'il désigne Hermès comme le dieu de l'éloquence, parce que la grenade présente autant de divisions et de subdivisions que le dieu a d'arguments à son service.

Avec beaucoup plus de certitude le grenadier fut consacré à Héra. Un grand nombre de statues de la déesse la représentent tenant une grenade dans sa main. Pausanias (liv. II. ch. 17) a gardé le souvenir d'une œuvre de Polyclète, dressée à l'entrée du temple élevé à Héra à quinze stades de Mycènes au pied du mont Eubée. « La déesse tient d'une main une grenade, de l'autre un sceptre. Pourquoi une grenade? C'est un mystère que je passe sous silence. » Ce silence est celui qui était imposé aux initiés aux mystères; mais on admet sans difficulté l'interprétation de P. Decharme : « La pomme de la grenade est le symbole de l'amour conjugal de la jeune épouse de Jupiter et de son heureuse fécondité. » Le caractère de Héra dans les plus anciennes conceptions religieuses grecques lui avait valu d'être la personnification du mariage. Elle présidait sous l'épithète γαμήλιος, aux unions légitimes. A Athènes, le mois Gamélion lui était consacré. A Sparte, on adorait une Aphrodite-Héra, à laquelle les mères sacrifiaient le jour des noces de leurs filles. A ce rapprochement de Vénus et de Junon, qui donne un sens à la grenade, on peut en joindre un autre. Postérieurement à Homère, quand le caractère primitif de Héra se fut altéré, les croyances populaires l'assimilèrent parfois à Déméter et à Perséphone; et nous verrons quel rôle joue la grenade dans la légende de cette dernière. Dans sa *Vie* d'*Apollonius de Tyane* (liv. IV, chap. 28), Philostrate apporte une confirmation de plus de l'attribution du grenadier à Héra. Je l'aurais passée sous silence si Apollonius, à cette occasion, ne donnait une utile leçon.

Il y avait à Olympie, raconte Philostrate, une statue de bronze qui représentait l'athlète Milon le front ceint par une

CARBAGOL
MARINIER
CHARBONS VÉGÉTAL ET ACTIVÉ
+ ARGENT COLLOÏDAL
TOUTES
INFECTIONS INTESTINALES
ET
INTOXICATIONS ALIMENTAIRES
LABORATOIRES MARINIER
23, RUE BALLU - PARIS 9e

bandelette, portant une grenade dans sa main gauche, tandis que sa main droite avait les doigts étendus. On en concluait que la bandelette était le symbole de sa tempérance et que la grenade indiquait la force de ses doigts fermés. « Tout cela est très ingénieux, dit Apollonius; mais la vérité l'est encore davantage. Sachez que les Crotoniates avaient fait de cet athlète un prêtre de Héra; la bandelette est l'ornement des prêtres, et le grenadier la seule plante consacrée à la déesse. »

La leçon est qu'il ne faut pas voir partout des symboles, et qu'il convient de se défier de son imagination. Or, précisément à l'occasion du grenadier, celle-ci s'est abandonnée à toutes ses fantaisies. Nous avons vu déjà la grenade représenter la terre et ses fleuves souterrains, l'eau, la concorde, l'union des peuples et la bonne administration de l'État, la foi et la charité, à quoi Dierbach ajoute l'espérance (1), l'éloquence, le sang de ceux qui moururent de mort violente, ce qui a conduit « un saint évêque », d'après l'abbé Noël (*loc. cit.* I, 212) à y voir la Passion du Christ et le sang des martyrs, l'amour des époux du *Cantique des Cantiques*, et l'amour tout court, la vulve, la génération et la fécondité, de quoi on a rapproché la richesse, le mariage enfin. Le grenadier a été l'emblème de foule d'autres idées au gré de ces fantaisies d'imagination que critiqua discrètement Apollonius de Tyane.

Parce qu'on s'est contenté souvent de rapprochements superficiels, la symbolique du grenadier n'a pas manqué de se contredire. Je n'en prends qu'un exemple dans le langage des fleurs. Alors que les uns font de la fleur du grenadier le symbole de l'amitié parfaite ou de l'amour le plus ardent, E. Faucon y voit l'emblème de la fatuité et de la suffisance, parce que cette fleur est belle, sans doute, mais est sans odeur. Le même auteur, ne prenant dans la légende de Perséphone, que je vais dire, que le détail de la dénonciation d'Ascalaphe, fait du fruit l'emblème de l'indiscrétion. Et que penser de ceux qui, sur son seul nom de *malum punicum*, ont fait de la grenade le symbole de la mauvaise foi, que les Romains attribuèrent à Carthage.

Dans l'onirocritie marocaine de nos jours, rêver qu'on cueille des grenades et qu'on en coupe une ou deux, présage un voyage d'où on reviendra (Mauchamp, 161). Il est impossible de deviner l'association d'idées qui a conduit à cette interprétation. La *Clef des Songes* grecque d'Artémidore (liv. I, chap. 64) est, au contraire, sans obscurité : « Les grenades sont représentatives de blessures à cause de la couleur de leurs graines. Lorsqu'on voit en songe l'arbre qui les produit debout et vigoureux, c'est la promesse d'une nombreuse descendance, tandis que le dormeur qui le verra déraciné et abattu, perdra tous ses enfants. »

Cela du moins s'accorde avec les idées qu'a inspirées le grand nombre des graines du grenadier. Il était proverbial en Grèce. Hérodote rapporte (liv. IV, § 143) qu'un jour que Darius allait manger une grenade, il en ouvrit une, et son frère, Artabane, lui demanda quelle chose il désirerait posséder en aussi grand nombre qu'il y avait de grains dans ce fruit. Et quand, beaucoup plus tard, le roi Othon vint visiter les Thermopyles, un vieillard grec, lui présentant une grenade, lui souhaita autant d'heureuses années que la grenade avait de grains. Là est la base des allégories les plus constantes et les plus certaines : la richesse et la fécondité. C'est par ces côtés que, pour bonne part, le grenadier a sa place dans le folklore.

Quant au premier point, la richesse, c'est avec des branches de grenadier qu'en Sicile, on cherche les trésors cachés. Pourvu

(1) J. H. Dierbach, *Flore mythologique*, traduct. L. Marchant, in-8°, Manière-Loquin, Dijon, 1867, p. 101 : « L'Antiquité classique employa la fleur de grenadier à figurer des aspirations d'une façon allégorique. Ainsi l'Espérance est représentée sous les traits d'une vive et svelte jeune fille marchant légèrement sur la pointe des pieds et tenant dans la main droite des fleurs de grenadier. »

URASEPTINE ROGIER

IPÉCOPAN-ÉPHÉDRINÉ
IPÉCOPAN + ÉPHÉDRINE
★
CALME LA TOUX - FLUIDIFIE LES SÉCRÉTIONS
SUPPRIME LE SPASME BRONCHIQUE
DRAGÉES ★ GOUTTES ★ SIROP
★
LABORATOIRES SANDOZ, 6, rue de Penthièvre - PARIS-8e

SALIBRA
COMPLEXE PHOSPHO-CHLORURE
est du TONUS en ampoules buvables
L'équilibre par les sels
régénérateur puissant de la cellule
ANÉMIES SURMENAGES CONVALESCENCES GROSSESSE
ALLAITEMENT GRIPPE ÉTATS ALCALOSIQUES ÉTATS PSYCHIQUES
RECONSTITUANT GÉNÉRAL TRÈS ÉNERGIQUE
Laboratoire BROTHIER, 224, Av. du Maine, PARIS-14e - Suf. 71-62

qu'elle soit maniée par des sorciers ou par des chercheurs connaissant les formules magiques, la baguette de grenadier ne trompe jamais. En Afrique du Nord, le procédé indiqué par Ibn el H'adjd permet d'aussi fructueuses découvertes. A l'heure la meilleure pour faire mouvoir les corps inanimés, que par ignorance je ne puis dire, il faut écrire sur une baguette de grenadier verte, avec de l'eau de rose et de safran, les noms de la lune. On récite ensuite sur le bâton la sourate LXXII du Coran, *Les Génies* : « Déclare, ô Mahomet! ce que le ciel t'a révélé, etc. »; puis, on l'encense avec de l'ambre et de l'origan; et la baguette alors se dirige vers l'endroit de la cachette, et s'arrête en cet endroit (Ed. Douté).

Quant au second, il y a la fécondité de la terre et celle des épouses. Pour la première, le folklore marocain, par exemple, a ses recettes. Pendant les sept premiers jours du mois d'Ennaïr, qui est le premier mois de l'année, il faut, pour que l'année soit féconde, faire des repas spéciaux. Un certain nombre de fruits les composent, et, parmi ces fruits, sont des grenades. Un autre tradition prescrit, avant le labourage, de briser des grenades sur le soc de la charrue afin que les épis soient chargés de grains (Legey). — Le rôle folklorique de la grenade pour assurer la fécondité des mariages est attesté par un conte des Mille et une Nuits, dans lequel on voit un homme manger cinquante grains de grenade et féconder cinquante épouses. Cette croyance a donné à la grenade une place dans les cérémonies nuptiales. C'est ainsi qu'une coutume sans doute d'origine grecque, qui s'est conservée en Turquie, veut que la nouvelle mariée jette une grenade à terre; le fruit se brise; et la jeune femme aura autant d'enfants qu'on voit de grains sortir de la pomme frappée sur le sol. D'autre part, Strabon, Catulle, Plutarque attestent que dans plusieurs pays le fiancé et la fiancée avaient coutume de manger un fruit et ce fruit, le plus souvent, était une grenade. En mangeant ce fruit aux noyaux nombreux, les nouveaux mariés croyaient y voir le présage ou la garantie d'une nombreuse famille. Il y a plus. « Partager une grenade avec un homme, écrit A. H. Krappe (1), c'était se déclarer la femme de cet homme jusqu'à la mort; c'était l'équivalent de la *confarreatio* romaine; ce repas sacramentel rend le mariage indissoluble. Le mythe ne fait que refléter une coutume humaine. » Il explique ainsi à souhait la légende de Perséphone.

Coré-Perséphone, fille de Déméter, jouait avec ses compagnes dans une prairie émaillée de fleurs, quand Hadès l'enleva dans son char sorti de terre, et l'emporta dans son royaume ténébreux. pour en faire la reine des Enfers. Déméter, après l'avoir longtemps cherchée, découvre sa retraite; elle demande à Zeus de lui faire rendre sa fille, et Zeus y consent à la condition que Perséphone n'ait pris aucune nourriture dans son sombre séjour. Hélas! Hadès lui a offert une grenade; la jeune femme en a mangé sept grains; et Ascalaphe, qui l'a vu, dénonce Perséphone. Déméter irritée ensevelira Ascalaphe sous un rocher; mais désormais Perséphone ne pourra vivre avec sa mère sur la terre et dans le ciel que pendant deux des trois saisons de l'année; elle devra retourner dans les profondeurs de la terre pendant la troisième saison. On comprend que la grenade lui ait été consacrée.

Albert Garrigues.

(A suivre.)

(1) A. H. Krappe, *La genèse des mythes*, in-8°, Payot, Paris, 1938, p. 338.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Communiqué du Conseil départemental de la Seine de l'Ordre national des médecins.

Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de la Seine a été saisi de protestations au sujet d'une série d'articles *médi-*

ANTISEPTIQUE CICATRISANT
IODOMAGNÉSIUM-IODÉ
Visa n° 1273-9497
Solution à base d'iodure de magnésium associé à l'iode en soluté physiologique acide, sans alcool
POSOLOGIE
APPLICATIONS EN BADIGEONNAGES OU EN PULVÉRISATIONS, UNE OU DEUX FOIS PAR JOUR, APRÈS NETTOYAGE DES PLAIES
PLAIES INFECTÉES - FURONCLES - ANTHRAX STAPHYLOCOCCIES OU STREPTOCOCCIES CUTANÉES - DERMATOSES D'ORIGINE MICROBIENNE OU ULCÉRÉES - ECZÉMAS
PLAIES ATONES, ULCÈRES VARIQUEUX ET AFFECTIONS CUTANÉES DE TOUTE NATURE
Remboursable par la Sécurité Sociale
Laboratoire G. VAURS, 17, Rue de l'Arc-de-Triomphe, PARIS - ETO. 45-66

caux parus récemment dans le journal quotidien *Paris-Presse*.

La lecture de ces articles fait apparaître que, dans certains cas, il y est fait état de leçons, de discours ou d'articles de revues. Dans d'autres, par contre, les opinions sont présentées avec un souci plus grand de « sensation » que d'objectivité.

Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de la Seine entreprend une action en vue de limiter et d'éviter dans l'avenir la publication d'articles susceptibles d'interprétation tendancieuse et pouvant aussi servir d'excuse à des informations moins objectives.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

RÉUNIONS ET CONGRÈS

Congrès international d'anesthésiologie (*Paris*, 20, 21 *et* 22 *septembre* 1951). — Un Congrès international d'anesthésiologie, organisé par la Société française d'études sur l'anesthésie et l'analgésie, sous le patronage du Conseil de coordination des Congrès internationaux des sciences médicales, constitué par l'initiative conjuguée de l'Unesco et de l'Oms se tiendra *à Paris, les* 20, 21 *et* 22 *septembre* 1951, *dans les locaux de l'Ecole des infirmières de l'Hospice de la Salpêtrière*, 47, *boul. de l'Hôpital.*

Le Congrès est ouvert à toutes les personnes du monde entier s'intéressant à l'anesthésie-réanimation.

Le programme scientifique comprend :

I. Rapports.

a) Enregistrement graphique des fonctions physiologiques au cours de l'anesthésie (M. Cara, Paris).

b) Curares naturels (M. Van de Walle, Louvain).

c) Curarisants de synthèse :

— Partie théorique (M. Bovet, Rome).

— Applications cliniques (M. Huguenard, Paris).

d) Création d'un mouvement international d'études sur l'anesthésiologie (M. Thalheimer, Paris).

II. Communications sur des sujets divers.

III. Séances cinématographiques.

Les rapports seront publiés dans *Anesthésie et analgésie*, tome VIII, nº 3, juin 1951.

Les langues officielles du Congrès sont : français, anglais, espagnol, italien. Un résumé de chaque rapport sera lu au début des séances scientifiques. Les communications sur des sujets divers et les interventions des membres du Congrès à propos des rapports devront être rédigés à l'avance et le texte dactylographié sera remis au Secrétariat, en double exemplaire, au plus tard le 20 septembre 1951. Ce texte ne devra pas dépasser 5 pages dactylographiées. Il sera publié sans *Anesthésie et Analgésie*, tome IX, nº 1, février 1952.

Une exposition de matériel, de produits concernant l'anesthésie et la réanimation, sous toutes leurs formes, s'efforcera de réaliser sur place (École des infirmières de la Salpêtrière) des ensembles chirurgicaux tels que : salle d'opérations, cellules de réanimation, laboratoire de banque de sang, etc...

L'exposition comprendra également des démonstrations permanentes de techniques de laboratoire en rapport avec l'anesthésiologie (dosage biologique des curares, mesure du

AFFECTIONS PULMONAIRES
BALSAQUINTINE Lescène
Campho-gaïacolate de Pilocarpine et d'Atropine en milieu Terpinobromoformique
Présentations Enfants et Adultes
AMPOULES 1 à 2 par jour
SUPPOSITOIRES 1 à 3 par jour
SIROP 3 à 6 cuillerées par jour
Laboratoires LESCÈNE
58, Rue de Vouillé Tél : VAU. 08-19
PARIS 15e et LIVAROT (Calvados)
LSN

POUDRE
DOPS
SÉDATIF
GASTRIQUE
POSOLOGIE
DOSE MOYENNE : Une cuillère à café dans un demi verre d'eau après chaque repas
Remboursable par la SÉCURITÉ SOCIALE
LABORATOIRES DUMESNY 199, Av. Michel-Bizot PARIS-12e

pouvoir »analgésique local, test de Philipps et Van Slyke, recherche des aglutinlnes du sang, etc.).

Les matinées seront consacrées à des démonstrations dans les différents services chirurgicaux de Paris et de la périphérie.

Le programme récréatif sera publié ultérieurement.

Participation au Congrès :

Membres titulaires	5.000 fr.
Pour chacun des membres de leur famille....	2.500 fr.
Banquet par souscription	3.000 fr.

Renseignements au Secrétariat du Congrès, 12 rue de Seine, Paris, 6e.

Semaine d'enseignement théorique et pratique de la rhumatologie. — La Société médicale d'Aix-les-Bains et le Centre de recherche des maladies rhumatismales, sous le patronage de la Ligue française contre le rhumatisme, organisent, *du 6 au 13 mai* 1951 une Semaine d'enseignement théorique et pratique de la rhumatologie.

Ces conférences sont destinées aux médecins, aux anciens internes et internes des hôpitaux, aux externes et anciens externe aux étudiants en médecine en fin de scolarité qui désirent se perfectionner dans la thérapeutique du rhumatisme.

Ce cours comprendra les leçons suivantes :

1. Introduction (L. Rey). — 2. Classification du rhumatisme et conception actuelle (F. Françon). — 3. Hématologie clinique du rhumatisme (J. Forestier). — 4. Séméiologie radiologique du rhumatisme (P. Robert). — 5. Le laboratoire dans le rhumatisme (F. Gerbay). — 6. Étude physico-chimique des eaux thermales et les boues thermo-bio-minérales (L. Rigaud). — 7. Polyarthrite chronique évolutive ou R. C. P. I. (J. Forestier), — 8. Spondylarthrite ankylosante (J. Forestier). — 9. Traitement orthopédique et chirurgical du rhumatisme dit inflammatoire (J.-J. Herbert). — 10. Les algies cervico-brachiales et le rhumatisme de l'épaule (F. Françon). — 11. Rhumatisme des mains et des pieds (L. Joly). — 12. Les nouvelles thérapeutiques hormonales du rhumatisme (cortisone et ACTH) (J. Forestier). — 13. Arthrose du genou (P. Baumgartner). — 14. Coxarthroses, clinique et thérapeutique médicale (J. Graber-Duvenay). — 15. Coxarthroses, orthopédie et chirurgie (J.-J. Herbert). — 16. Goutte (F. Françon) . — 17. Rhumatisme abarticulaire. Cellulite (J. Graber-Duvernay). — 18. Les discopathies. Les grandes déformations vertébrales et leur traitement (J.-J. Herbert). — 19. Physiothérapie du rhumatisme (P. Faidherbe). — 20. Les associations thérapeutiques dans le rhumatisme. La créno-chirurgie (J. Paillot). — 21. Les techniques thermales et les indications de la crénothérapie (M. Rozier). — 22. Conceptions générales sur le traitement du rhumatisme (P. Baumgartner).

Toutes les conférences seront accompagnées de projections et de schémas. A la fin de chaque cours un résumé détaillé de la leçon, rédigé par les soins du conférencier, sera remis à chaque auditeur.

Les auditeurs pourront poser des questions sur le sujet traité.

En outre, auront lieu des démonstrations pratiques (médicales, thermales, orthopédiques et chirurgicales), des discussions diagnostiques avec lecture de clichés, des présentations de malades avec le concours de MM. L.-G. Blanc, L. Coutaz, G. Leblanc, P. Robert, P. Trépsat, M. Rozier, J. Paillot, L. Joly, J.0P. Huber, L. Sagols, P. Faidherbe, Jeandet.

Les grandes questions de rhumatologie, les méthodes de traitement, tant médical qu'orthopédique et chirurgical, seront exposées avec leurs résultats. Des films médicaux seront projetés.

Un certificat d'assiduité aux cours sera remis aux auditeurs.

La première leçon aura lieu le lundi 7 mai, à 9 heures, dans la salle des médecins du nouvel Etablissement Thermal.

Droit d'inscription : 3.000 *fr. (comprenant l'abonnement à* Rhumatologie) *à adresser, avant le* 1er *mai* 1951, *au* Dr J.-P. Huber, *C. C. P. Paris* 2724-17.

Pour renseignements, s'adresser au Dr M. Rozier, 4, *place du Revard, Aix-les-Bains.*

La réunion scientifique annuelle de la Société médicale d'Aix-les-Bains aura lieu à la fin de cette Semaine, le dimanche 13 mai. Sujet : *La créno-chirurgie.* Rapporteurs : M. Rozier et J. Paullot. Communications particulières.

S'adresser au Dr P. Trepsat, 30, *avenue Victoria, Aix-les-Bains.*

COURS ET CONFÉRENCES

Hôpital Léopold Bellan. — Des leçons sur la thérapeutique des maladies rhumatismales seront faites par M. M. Gaucher, assisté de MM. Amat, Haye, Rouveix et Truet *dans la salle des conférences de l'Hôpital Léopold Bellan, 6, rue Jules-Guesde, Paris* (14e) *tous les vendredis matin, à* 11 h. *du* 12 *janvier au* 16 *mars* 1951.

12 *janvier* : Généralités. Les traitements modernes du rhumatisme articulaire aigu. — 19 *janvier* : Le traitement de la P. C. E. Le traitement orthopédique du rhumatisme. — 26 *janvier* : Cortisone et ACTH. Indications; résultats, limites. — 2 *février* : Traitement des rhumatismes infectieux. Thérapeutique anti-infectieuse et de shock. — 9 *février* : Traitement de la coxarthrose. Les infiltrations péri- et intra-articulaires dans le traitement des rhumatismes. — 16 février : Traitement de la sciatique. Les infiltrations radiculaires et sympathiques dans le traitement des rhumatismes. — 23 *février* : Traitement des rhumatismes vertébraux. Manipulations et tractions vertébrales. — 2 *mars* : Les traitements endocriniens des rhumatismes. — 9 *mars* : Les traitements thermaux des rhumatismes. — 16 *mars* : Traitement de la périarthrite scapulo-humérale et de la névralgie cervico-brachiale.

Hôpital Tenon. — M. Lièvre continue ses leçons le samedi, à 10 h. 30, à l'Amphithéâtre des cours, avec le programme suivant : 6 *janvier* : Un mois de médecine à Londres; — 13 *janvier* : Les dérangements internes du genou; — 20 *janvier* : Manipulation dans les lombalgies; — 27 *janvier* : Pratique de la cortisone et de l'ACTH dans le rhumatisme.

Exceptionnellement, la dernière réunion de décembre (23 *décembre*) commencera à 10 heures et se terminera à 11 h. 30.

CONCOURS ET PLACES VACANTES

Hôpital psychiatrique d'Alençon. Concours pour le recrutement de deux internes titulaires. — Un concours pour le recrutement de deux internes titulaires, est organisé à l'hôpital psychiatrique d'Alençon.

Les épreuves auront lieu le vendredi 16 *février* 1951 *à* 9 h. 30 *à l'hôpital psychiatrique départemental d'Alençon.*

Le registre d'inscription est ouvert à la Direction départementale de la Santé, Préfecture de l'Orne, Alençon, tous les jours sauf les dimanches et jours fériés; *il sera clos le jeudi* 15 *février* 1941 *à midi.*

Sont admis à concourir les étudiants de nationalité française pourvus au moins de 16 inscriptions de doctorat.

Dragées
"YSE"
PHOSPHURE DE Zn. - NUX VOMICA - KOLA GUARANA
SURMENAGE - ASTHÉNIE
Gouttes
"HEMAGENINE"
IODE - ARSENIC - STRYCHNINE - AC. PHOSPHORIQUE
LYMPHATISME - RACHITISME
ÉTATS GANGLIONNAIRES
LABORATOIRE CHATELUT - 65, RUE LOUIS-BLANC - PARIS (Xe)
Ces deux produits sont remboursés par la Sécurité Sociale

Les candidats en s'inscrivant devront fournir un certificat attestant qu'ils possèdent bien le minimum d'inscriptions exigé.

Les épreuves comprendront :

1° Une composition écrite de une heure sur un sujet de pathologie interne ou pathologie externe. Il sera accordé 30 points pour cette épreuve.

2° Une épreuve orale de cinq minutes après cinq minutes de réflexion (question de garde relative à la conduite du médecin en présence d'un cas urgent). Il sera accordé 15 points pour cette épreuve.

Les internes reçus au concours devront s'engager à assurer leur service à l'établissement pendant une durée minimum de trois ans : néanmoins, cette réserve n'est pas applicable à ceux qui, par voie de concours, seraient nommés à un poste d'un degré supérieur à celui de l'hôpital psychiatrique.

Les internes titulaires sont logés et nourris à l'hôpital psychiatrique; ils reçoivent, en outre, une indemnité de :

Pour la première année..... 132.560 fr.

Les internes ne sont pas dispensés des stages de spécialités, il leur sera accordé, dans ce but, des facilités *compatibles avec les nécessités du service.*

Pour tous renseignements complémentaires, les intéressés peuvent s'adresser à la Direction départementale de la Santé, Préfecture de l'Orne à Alençon.

Sanatoriums publics. — *Un poste de médecin-adjoint est actuellement vacant aux* Sanatoriums de la Seine a Hauteville (Ain).

Peuvent être candidats :

1° Les médecins-adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948.

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1949, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au Ministère de la Santé publique et de la Population, Direction de l'Administration générale du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris 17e.

NÉCROLOGIE

— Dr Fanny Konechovsky;

— Dr Jean-Louis Pichon, administrateur du Collège Féminin de Bouffémont, décédé accidentellement à Paris.

— Prof. Auguste Sartory, doyen honoraire de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, Professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris, membre correspondant de l'Académie de Médecine, décédé à Strasbourg le 2 décembre;

— Dr Antonin Gousset, décédé à Longuyon, à l'âge de 77 ans;

— Dr Chardon (de Lyon);

— Dr Richard Lebellock (de Grignon, Côte-d'Or).

Ed du CARQUOIS

Le pansement de marche

ULCÉOPLAQUE

du Docteur Maury

CICATRISE

ULCÉOPLAQUE
2 DIMENSIONS :
ULCÉOPLAQUE N° 1 5×6 cm.
ULCÉOPLAQUE N° 2 7×9 cm.

Dans chaque boite : 6 pansements
Pour 20 à 24 jours de traitement

- PLAIES ATONES
- ESCARRES
- ULCÈRES VARIQUEUX

Évite les inconvénients des corps gras.
Favorise la diapédèse et la leucocytose.
Provoque une prolifération rapide des bourgeons charnus.

ULCÉOPLAQUE utilisé avec la bande souple ULCÉOBANDE
permet la cicatrisation sans interrompre ni le travail ni la marche.

LABORATOIRE SÉVIGNÉ - R. MAURY. Phien, 76, r. des Rondeaux - PARIS

THÉRAPEUTIQUE SPÉCIALISÉE

Au sujet des affections dites grippales

par G. Macaud.

Au cours de la saison froide et humide, spécialement à la fin de l'automne et de l'hiver, on voit se multiplier une série d'affections que le public non médical a tendance à qualifier de « grippe ». En réalité, la grippe est une maladie bien particulière qui survient par grandes épidémies et disparaît pendant plusieurs années, ou ne persiste qu'à l'état de rares cas endémiques. Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de maladies, provoquées par le froid humide, peuvent être appelées « affections grippales ».

Il ne s'agit pas là d'une étiquette d'ordre étiologique ou pathogénique, mais d'une appellation basée sur la clinique. En effet, depuis le coryza simple jusqu'à la grippe vraie, toutes les maladies dont nous parlons ont un certain nombre de manifestations communes que l'on pourrait grouper sous le nom de syndrome grippal.

Ces manifestations sont de trois ordres :

1° Troubles rhino-pharyngés, plus ou moins accentués, et accompagnés d'une fièvre plus ou moins élevée.

2° Courbatures et douleurs rhumatoïdes.

3° Asthénie.

***

Les troubles rhino-pharyngés consistent essentiellement en une congestion des muqueuses qui provoque un écoulement nasal et qui facilite l'entrée des germes et virus. La forme la plus simple en est le rhume de cerveau banal, mais on retrouve ces manifestations locales au cours de la grippe vraie.

Pendant une période de 1 à 4 jours, il existe une élévation thermique répondant à la phase aiguë de l'affection. C'est à ce moment que se produisent la gêne respiratoire par obstruction nasale, la céphalée et la toux par irritation de la gorge et de l'arrière-gorge. L'importance de ces signes varie suivant la maladie au cours de laquelle ils s'inscrivent. Ils constituent la presque totalité du tableau clinique dans le coryza aigu simple; ils font partie du tableau beaucoup plus complexe de la grippe vraie.

***

Les courbatures et les douleurs rhumatoïdes sont un des signes principaux des affections dites grippales. Elles sont caractérisées par leur localisation et leur généralisation; ce sont principalement des courbatures lombaires, mais celles-ci peuvent se diffuser beaucoup plus, donnant lieu à des douleurs tout le long de la colonne vertébrale ou dans les membres. Là encore elles peuvent, avec la fièvre plus ou moins élevée, constituer à elles seules le tableau clinique. A leur plus simple degré, elles peuvent être qualifiées de courbatures fébriles, mais, dans d'autres cas, elles font partie du tableau clinique de la grippe vraie.

A côté de ces courbatures peuvent exister des douleurs articulaires plus ou moins fugaces rappelant le tableau du rhumatisme infectieux.

***

L'asthénie constitue le troisième élément du trépied grippal. Elle est assez discrète dans le coryza simple, intense dans la grippe vraie. Elle se produit à la période aiguë de la maladie; mais lorsque la fièvre est tombée et que la guérison clinique s'est produite, elle peut persister pendant un temps assez long, rendant pénible et très lente la convalescence.

***

On peut dire qu'il n'est pas abusif d'appeler affections grippales toutes les affections survenant pendant la mauvaise saison et où l'on retrouve plus ou moins nettement, mais d'une façon constante, l'association rhino-pharyngite-aiguë-courbatures-asthénie.

La forme la moins bruyante de ces affections est le coryza aigu, mais entre lui et la grippe vraie, on peut voir tous les intermédiaires.

Bien entendu, nous ne voulons pas tirer de ces vues, un peu schématiques, des conclusions pathogéniques et étiologiques. Il est des coryzas qui relèvent du même virus que la grippe, il en est d'autres qui sont d'une nature infectieuse différente. Il est des courbatures fébriles qui sont dites *a frigore*, sans aucun élément infectieux décelable, mais il en est où un germe microbien net est en cause. La pneumonie grippale relève, dans certains cas, d'un virus spécial, sur lequel ont insisté les auteurs américains et Turiaf en France; dans d'autres cas, elle n'est qu'une variété de la pneumonie à pneumocoques et peut être considérée comme une complication secondaire d'une affection grippale.

***

Si l'on ne peut trouver entre toutes ces maladies un lien étiologique, il nous semble qu'à côté de l'unité clinique que nous avons signalée il existe aussi une unité thérapeutique.

Quelle que soit l'intensité du syndrome grippal, il faut mettre en œuvre une thérapeutique locale décongestive des muqueuses rhino-pharyngées et également une médication qui s'adresse au facteur algique et au facteur dépressif.

Localement, les instillations classiques d'huile ou de solution ne donnent pas de résultats évidents; la tuméfaction accentuée des cornets congestionnés les empêche d'atteindre toutes les régions des fosses nasales. Les inhalations de vaso-constricteurs et décongestifs volatils sont nettement plus efficaces. C'est ainsi qu'une amélioration locale peut être rapidement obtenue en utilisant les vapeurs de lévédrane, au moyen d'un rhinalator, qui a l'avantage d'être d'un maniement extrêmement facile et qui peut être utilisé sans longs préparatifs et sans positions incommodes.

Contre la fièvre et les courbatures, l'acétyl-salicylate de noréphédrane est indiqué par suite de sa double propriété antithermique et analgésique. Ajoutons que son action tonique, qu'il doit à son radical noréphédrane, est également utile dans les affections grippales.

Contre l'asthénie, il nous semble que l'on puisse distinguer deux cas : celle de la période fébrile relève de l'acétyl-salicylate de noréphédrane; un comprimé de corydrane le matin et un autre à midi calment les douleurs, mais font également disparaître la fatigue, ainsi que nous l'avons signalé plus haut.

Lorsque la période fébrile aiguë est terminée, contre l'asthénie de la convalescence, le phényl-1-amino-2-propane dextrogyre est plus indiqué : un comprimé de maxiton le matin et un avant le repas de midi apportent à l'organisme l'action tonique de l'amphétamine dextrogyre. Celle-ci corrige l'asthénie sur les plans physique, psychique et intellectuel, et permet au malade, avec un raccourcissement notable de sa convalescence, une reprise rapide de son activité normale.

***

En conclusion de ce qui précède, il nous semble que l'on puisse dire qu'une affection survenant au cours de la saison froide et humide et correspondant à ce que les anciens auteurs appelaient une affection *a frigore* peut être qualifiée de grippale lorsqu'on retrouve dans son tableau symptomatique le trépied : congestion naso-pharyngée, courbatures, asthénie et que l'efficacité d'une thérapeutique commune à tous les cas, quelle qu'en soit l'intensité, justifie ce point de vue.

LES LABORATOIRES **BRISSON** fournissent de nouveau à volonté

NEO-SETI

SOUFRE et IODE en GOUTTES BUVABLES

RHUMATISMES
HYPERTENSION
POLYSCLÉROSES

157, Rue Championnet — PARIS-8e

ORGANOTHÉRAPIE
ET
CHIMIOTHÉRAPIE

DRAGÉES DE

PLEXALGINE
LALEUF

RÉGULATEUR CIRCULATOIRE ET VAGO-SYMPATHIQUE
SÉDATIF DES PLEXUS DOULOUREUX

LABORATOIRES LALEUF
Georges DUGUÉ, Dr en Pharmacie
51, RUE NICOLO, PARIS 16e - Tél. : TROcadéro 62-24

PROSTATISME

SÉNILITÉ
ASTHÉNIE
PRURITS

MAGNOGÈNE
DRAGÉES - SUPPOSITOIRES

4 à 6 Dragées le matin au petit déjeuner.
1 suppositoire matin et soir (adjuvant au traitement per os).

SYNERGIE
MAGNÉSIENNE

Troubles urinaires d'origine prostatique
Sénilité, Asthénie,
Prurits, Papillomes.
Dépressions nerveuses.

LABORATOIRES MONAL, 11ter, Av. de Ségur, PARIS-VIIe

HEPACUPRYL

DU DOCTEUR MARTINET

EXTRAIT DE FOIE DE VEAU, EXTRAIT HÉMATIQUE DÉSALBUMINÉ
ASSOCIÉS AU FER ET AU CUIVRE, MINÉRAUX INDISPENSABLES A L'HÉMATOPOÏÈSE

BOITE DE 6 AMPOULES BUVABLES DE 10cc
1 AMPOULE AVANT CHAQUE REPAS

LABres DU DOCTEUR H. MARTINET - 16, RUE DU PETIT-MUSC PARIS 4e

ACTUALITÉ

Signe des temps...

« La discipline fait la force principale des armées », nous apprenait-on — dès l'abord — lorsque nous faisions notre service militaire. En fait, on ne conçoit pas que des armées puissent remplir leur rôle sans que tous leurs éléments obéissent sans discuter aux ordres de leurs chefs. Il en est ainsi dans tous les domaines, aussi bien dans le cadre de la famille que dans les administrations où l'absence de discipline engendre tous les désordres et aboutit à une véritable anarchie.

C'est bien ce que l'on observe au sein de la Société actuelle, dans laquelle on a pu dire que rien n'était permis et rien n'était défendu. Mais c'est dans l'armée que les conséquences de l'indiscipline sont les plus graves, puisqu'elles se traduisent, au cours d'une guerre, par des morts plus ou moins nombreuses.

Si on en juge par le procès qui vient de se dérouler à propos du sabotage du *Dixmude*, le mal y est plus grand qu'on ne pouvait penser : on a pu voir un amiral venir proclamer à la barre du tribunal que la désobéissance était nécessaire — et que si lui-même était parvenu à ce haut grade, c'était précisément parce qu'il avait su désobéir!

Il est vraisemblable que cet amiral était « fatigué » et peut-être cette fatigue était-elle à l'origine de sa mise à la retraite; mais ce qui ne l'est pas et qui est, par contre, proprement scandaleux — c'est que le Ministère public n'ait pas immédiatement requis contre lui des poursuites pour excitation de militaires à la désobéissance (1) et que, pour cette négligence coupable, ce Ministère public n'ait pas été révoqué. Signe des temps...

A. Herpin.

(1) La note du Dr Herpin date de quelques semaines; ces jours derniers, les journaux ont annoncé qu'une sanction venait d'être prise, en Conseil des Ministres, à l'égard de l'Amiral.

Comité médical des Croisières Françaises. — Croisière de « *La Marseillaise* » (*du 17 mars au 1er avril* 1951) en Sicile, Égypte, Chypre et Malte. — Programme - Itinéraire - Horaire (*suite et fin*). (1),

Inscriptions : possibles immédiatement *en s'adressant au Comité médical des Croisières françaises*. Enregistrées provisoirement, dans l'ordre où parviendront les demandes, *les inscriptions ne seront considérées comme définitives qu'après le versement d'un acompte de* 10.000 *fr. au moins par passager.*

Mode de règlement : Le règlement devra être adressé au « Comité médical des Croisières françaises », *en un chèque libellé au nom de la Compagnie des Messageries Maritimes.*

Passeport : Chaque voyageur doit posséder un passeport en cours de validité. Le moment venu « le Comité médical des Croisières françaises » fera les démarches nécessaires pour l'obtention des visas de *MM. les médecins inscrits par ses soins.*

Rencontres entre médecins français et médecins égyptiens : Le « Comité médical des Croisières françaises » se préoccupe d'organiser, à Alexandrie et au Caire, une ou plusieurs rencontres entre médecins et professeurs égyptiens. Des communiqués ultérieurs seront publiés à ce sujet.

Conférences : Des conférences préparatoires aux escales et aux excursions sont prévues à bord. Nous en publierons prochainement le programme actuellement à l'étude.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à la Direction de notre journal ou au Comité médical des Croisières françaises : Faculté de Médecine (salle Béclard), 12, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris (6e).

(1) Voir *Journal des Praticiens* du 14 déc., p. **914**, et du 21 déc., p. **934**.

Paques a Jérusalem (*du 17 mars au 5 avril* 1951). — La Palestine, la Basse-Égypte, et Naples, à bord du « Champollion », paquebot de 15.000 tonnes de la Compagnie des Messageries Maritimes.

Itinéraire : Marseille, Haïfa, Jérusalem, Bethléem, la Vallée du Jourdain, le lac de Tibériade, Nazareth, Damas, Baalbeck, Beyrouth, Port-Saïd, Le Caire, Alexandrie, Naples, Pompéï, Marseille.

Prix : De 129 à 244 livres sterling par personne, payables en francs français au cours du jour.

Pour tous renseignements, écrire à notre Journal ou au Comité médical des Croisières françaises, Faculté de Médecine (salle Béclard), 12, rue de l'École-de-Médecine, Paris (6e).

OFFRES ET DEMANDES

CHAUFFEUR expérimenté, excellentes références, demande conduire camionnette Paris ou banlieue. (*M. Goetz, 137, Boulevard Raspail, Paris-6e.*)

FAUTEUILS ROULANTS DUPONT
10, RUE HAUTEFEUILLE - PARIS (6e) - TÉL. DANTON 05-61, 05-62
• SUCCURSALE A LYON, 6, PLACE BELLECOUR •
Cent ans de spécialisation dans le confort du malade
VENTE ET LOCATION